



De la vigne au chai : viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450 - vers 1480)

Kévin Porcher

► **To cite this version:**

Kévin Porcher. De la vigne au chai : viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450 - vers 1480). Histoire. Université de La Rochelle, 2011. Français. <NNT : 2011LAROF039>. <tel-00730704>

HAL Id: tel-00730704

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00730704>

Submitted on 10 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

U.F.R. DES FACULTÉS DES LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

THÈSE DE DOCTORAT D'UNIVERSITÉ

DE LA VIGNE AU CHAI
VITICULTURE ET VINIFICATION EN BORDELAIS APRÈS LA
GUERRE DE CENT ANS
(vers 1450 – vers 1480)



KEVIN PORCHER

SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR MICHEL BOCHACA, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

UNIVERSITE DE LA ROCHELLE
2011

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur Michel Bochaca, professeur des universités à La Rochelle, qui a mis ses analyses des actes bordelais et ses copies des registres notariaux à ma disposition, pour son aide et son assistance précieuse ainsi que pour ses nombreux conseils et sa grande disponibilité qui m'ont permis de cadrer mon travail et mes recherches.

Je remercie également le personnel des archives départementales de la Gironde et son conservateur, Christian Cau, pour leur accueil et pour m'avoir fait parvenir des reproductions de documents utiles à ce mémoire. Je remercie également le personnel des archives municipales de Bordeaux pour leur accueil.

Je tiens à remercier mes parents qui m'ont soutenu et dont les propres travaux m'ont permis de répondre à de nombreuses questions. Toute ma gratitude va enfin à Elodie, pour son assistance, pour son affection et pour son soutien de tous les instants.

En couverture : Perception des *agrières* de vin dans les vignes de Lormont par le receveur de l'archevêché en 1459 (Illustration : Kevin Porcher, 2008)

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Etroitement liée à la prospérité économique et commerciale de Bordeaux, la vigne est présente autour de la ville depuis l'Antiquité. Implantée en Aquitaine après la conquête romaine, sans doute au I^{er} siècle après Jésus-Christ, la vigne est rapidement destinée à la commercialisation¹. Les exportations de vin à destination de la province de Bretagne favorisent un premier essor du vignoble autour de Bordeaux au II^e et au IV^e siècle : le vignoble bordelais est, dès l'Antiquité, une culture commerciale². Le Haut Moyen Âge bordelais voit cependant un rétrécissement des échanges commerciaux qui se manifeste par un recul de la vigne dès l'époque mérovingienne. Elle se maintient néanmoins dans les possessions épiscopales, canoniales et monastiques³. Avec le mariage d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri Plantagenêt en 1152, puis l'accession de celui-ci au trône d'Angleterre en 1154, la ville de Bordeaux est intégrée pour trois siècles dans l'union anglo-gasconne. L'élargissement des horizons économiques de la ville favorise ses activités commerciales et le vignoble connaît un nouvel essor au XII^e et au XIII^e siècle⁴. Le vin bordelais se retrouve à la table des rois d'Angleterre et le vignoble se développe autour de la ville, gagnant de nouveaux territoires. Une ceinture viticole entoure la ville et s'étend également sur la rive droite de la Garonne. Avec plus de 100 000 tonneaux de vin exportés au début du XIV^e siècle, le commerce vinaire de Bordeaux atteint son apogée. Mais la ville est définitivement reprise par le roi de France, Charles VII, en 1453, après la bataille de Castillon. Le commerce bordelais avec l'Angleterre subit un net recul et les exportations de vin doivent trouver de nouveaux débouchés, notamment en Picardie ou en Flandres. Au XVI^e siècle, et durant l'époque moderne, le commerce du vin en direction de l'Europe du Nord est prospère, sans toutefois égaler les exportations du XIV^e siècle⁵. Certains « crus », comme les vins de Graves, sont plus estimés que d'autres et une viticulture de qualité, attachée au terroir, se développe. La vocation commerciale du vignoble bordelais favorise ainsi le développement d'un territoire viticole organisé et étroitement associé à la ville.

L'importance de la culture de la vigne dans l'économie et l'histoire de la région a suscité de nombreuses études, s'intéressant notamment à la période médiévale. Nous pouvons citer les recherches majeures d'Yves Renouard⁶, de Jean Barennes⁷, de Robert

¹ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Editions Privat, Toulouse, 1980, p. 23-24.

² BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Les Belles Lettres, Paris, 1963, p. 4.

³ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, *op. cit.*, p.76.

⁴ DION, Roger, *La création du vignoble bordelais*, Angers, Editions de l'Ouest, 1952, p. 44.

⁵ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 144.

⁶ RENOARD, Yves, « Vignobles, vignes et vins de France au Moyen Âge », dans *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, S.E.P.V.E.N., 1968 ; RENOARD, Yves, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », dans *Revue historique*, t. 221, 1959, réimprimé dans *Etudes d'histoire médiévale*, t. I, Paris, 1968.

⁷ BARENNES, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, Bordeaux, 1912.

Boutruche⁸, de Charles Higounet⁹ ou, plus récemment, de Sandrine Lavaud¹⁰. De nombreux mémoires réalisés à l'Université de Bordeaux III sont également à signaler sur ce sujet¹¹. Les recherches menées sur le vignoble de Bordeaux au Moyen Âge sont effectivement facilitées par des sources nombreuses et particulièrement bien conservées et notamment par les fonds seigneuriaux, très utilisés par les historiens du Bordelais. Ces sources abondantes éclairent essentiellement la fin du Moyen Âge et la période faste de l'union anglo-gasconne. Les documents des séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier), particulièrement, permettent de bien connaître l'étendue d'une partie du vignoble et son extension. Ces sources donnent en effet suffisamment de renseignements pour reconstituer assez précisément le patrimoine foncier des principales seigneuries ecclésiastiques bordelaises à la fin du Moyen Âge. Relativement exhaustifs, ces documents recensent une grande partie des tenanciers détenant des vignes relevant des seigneuries foncières concernées. Les sources nous renseignent notamment sur les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, sur l'archevêché de Bordeaux et sur l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix. Il s'agit des principales seigneuries foncières exerçant une emprise sur le vignoble bordelais. Le commerce des vins de Bordeaux durant la période anglaise est également bien connu grâce aux comptes de la coutume des vins, conservés à Londres, et étudiés par Margery Krikbride James¹². Les résultats de ses recherches portant sur une période allant de 1305-1306 à 1452-1453 sont très souvent repris : le chiffre impressionnant de 104 815 tonneaux de vin exportés depuis Bordeaux en 1308-1309 est ainsi mentionné dans la plupart des ouvrages sur le vin au Moyen Âge¹³. L'importance de ce commerce, et des études effectuées sur ce sujet, justifie les recherches sur le vignoble bordelais, ce dernier étant à l'origine de la prospérité de la ville. Néanmoins, la plupart des travaux se concentrent sur le XIV^e siècle, une période faste et encore relativement épargnée par la guerre de Cent Ans qui ne touche la région qu'au XV^e siècle. Un grand nombre d'études s'interrompent aux crises de la fin du Moyen Âge (épidémies et conflit franco-anglais), notamment lors de la prise définitive de Bordeaux par les Français en 1453.

Les années qui suivent la fin de la guerre de Cent Ans sont peu étudiées, sauf dans une vue d'ensemble afin d'offrir un contraste avec la prospérité de la période anglaise. Le milieu du XV^e siècle connaît effectivement une période de marasme

⁸ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit.

⁹ HIGOUNET, Charles, « Pour une géographie du vignoble aquitain médiéval », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, 1971, p. 103-117.

¹⁰ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, Editions Sud-Ouest, collection « Références », 2003 ; LAVAUD, Sandrine, « Les vignobles et vins de l'Aquitaine ducale », *Histoire médiévale Hors-série n° 7 : l'Aquitaine ducale*, août-octobre 2004, p. 60-66.

¹¹ PUGINIER, A., *Talence et son vignoble du XIII^e siècle à 1548*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1987 ; MOUILLARD, Catherine, *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1988.

¹² JAMES, Margery Kirkbride, « Les activités commerciales des négociants en vins gascons en Angleterre durant la fin du Moyen Âge », *Annales du Midi*, t. 21, 1953, p.35-48.

¹³ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, op. cit., p. 139.

économique qui se résorbe peu à peu dans la seconde moitié du siècle. La situation du Bordelais après le conflit est souvent présentée de manière sombre. Un grand nombre de sources confirment effectivement ce point de vue. Les dernières opérations militaires de la guerre de Cent Ans, décrites par différentes chroniques, se déroulent notamment dans le diocèse de Bordeaux (campagnes de 1451 puis de 1453)¹⁴. Un mémoire rédigé par Renaud Girard en 1453-1454 à l'attention de Charles VII dépeint également un tableau alarmiste de la situation économique et commerciale de Bordeaux¹⁵. En effet, Charles VII, désirent punir les Bordelais de s'être rebellés après la première reddition de la ville en 1451, alourdit les taxes et suspend une partie des privilèges commerciaux. Les sources seigneuriales, comme le compte de l'archevêché de 1459-1460, signale également un nombre important de redevances foncières non perçues car les églises qui doivent les verser sont encore « *en ruyne* »¹⁶. Cet état des lieux de la région de Bordeaux est particulièrement bien illustré par les travaux de Robert Boutruche qui relativise la situation après le conflit : les difficultés du monde rural sont plutôt d'ordre économique et commercial et non directement dues aux destructions¹⁷. Il s'agit cependant de la situation du diocèse dans son ensemble et non de celle de Bordeaux en particulier. Les sources seigneuriales montrent les difficultés de certains seigneurs fonciers et des communautés rurales. La situation économique de la ville, quant à elle, est généralement moins connue. La disparition de la comptabilité commerciale anglo-gasconne après la prise de la ville par les Français ne permet pas de quantifier, de manière générale, l'économie et le commerce, notamment liés au vin, à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle¹⁸. Cette période de recul économique suscite moins de recherches que l'époque de l'union anglo-gasconne.

Pour étudier le vignoble bordelais et ses dynamiques économiques après la guerre de Cent Ans, plusieurs sources sont néanmoins disponibles.

Les fonds seigneuriaux permettent toujours de poursuivre les études du point de vue de la seigneurie foncière dans la seconde moitié du XV^e siècle. Ainsi, 378 actes des séries H (du fonds de l'abbaye de Sainte-Croix) et 499 des séries G (du fonds du chapitre de Saint-Seurin)¹⁹ nous renseignent ainsi sur les temporels de ces seigneuries foncières dans les années 1450-1478. Nous pouvons aussi remarquer le compte de l'archevêché de 1459-1460 dont les dépenses précises, détaillées et justifiées, nous

¹⁴ BUCHON, Jean Alexandre, *Choix de chroniques et mémoires sur l'Histoire de France*, Paris, Desrez, 1836 ; CHARTIER, Jean, *Chronique de Charles VII, roi de France*, tome III, Paris, Jannet, 1858.

¹⁵ *Archives historiques du département de la Gironde*, tome 56, édition Aubry, Paris, 1925-1926.

¹⁶ AD Gironde, G 240, fol. 438.

¹⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit., p. 423.

¹⁸ BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », dans AUGERON, Mickaël, GUILLEMET, Dominique (dir.), *Champlain ou les portes du Nouveau Monde, cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, 2004, p. 43. Les pièces comptables françaises et bordelaises n'ont pas non plus été conservées avant 1482-1483.

¹⁹ Les sources se rapportant à Saint-Seurin sont essentiellement des documents de seconde main provenant des dépouillements effectués par Sandrine Lavaud au cours de sa thèse (LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux, 1993, sous la direction de Jean-Bernard Marquette).

permettent d'étudier les techniques de viticulture et de vinification en vigueur dans une grande seigneurie ecclésiastique du Bordelais à la fin du Moyen Âge²⁰.

Jacques Bernard a également montré l'intérêt que l'on peut tirer des registres notariaux bordelais disponibles à partir du milieu du XV^e siècle²¹. Ainsi, 768 minutes notées en gascon²² issues de 15 registres écrits par 8 notaires différents, nous permettent d'étudier une période allant de 1460 à 1483. Les années 1480 sont par la suite peu documentées avant l'apparition de grandes séries notariales à partir des années 1490²³. Ces 15 registres forment une source d'information très importante pour comprendre les années suivant immédiatement la fin de la guerre de Cent Ans. Les limites chronologiques de ces documents coïncident aussi avec le règne de Louis XI (1461-1483) qui prend plusieurs mesures pour relancer le commerce bordelais. Il s'agit donc d'un contexte économique généralement plus favorable : les relations commerciales de Bordeaux se rétablissent peu à peu et les historiens considèrent que la remise en état matérielle est en œuvre, voire achevée dans certains endroits.

Les registres notariaux nous apportent donc des informations complémentaires mais également un point de vue différent du vignoble bordelais. Les fonds seigneuriaux permettent de réaliser des études relativement exhaustives sur des ensembles fonciers cohérents : nous pouvons localiser les biens fonciers et comprendre les modes de gestion et de mise en valeur du patrimoine, ici, la vigne. Les registres notariaux offrent par contre le point de vue des citadins bordelais, parfois seigneurs fonciers, mais surtout tenanciers d'une partie du vignoble. Ces deux types de documents nous informent ainsi sur les activités des marchands, des artisans ou des veuves par rapport au vignoble. Il s'agit donc de documents complémentaires qui nous permettent d'étudier la plupart des aspects du vignoble bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Alors que le vignoble bordelais a surtout été étudié selon une approche permise par les fonds seigneuriaux, durant la période de l'union anglo-gasconne, les sources notariales permettent d'approcher le vignoble par le biais des citadins bordelais, après les crises de la fin du Moyen Âge. D'autres dynamiques et d'autres stratégies foncières peuvent donc être étudiées de même que leurs conséquences sur l'évolution du vignoble après la guerre de Cent Ans.

Plusieurs pistes de recherches sont donc possibles sur le vignoble de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Celles-ci sont néanmoins dictées par les possibilités offertes par les sources étudiées. Nous allons donc établir un état des lieux des travaux et des recherches sur la vigne, la viticulture et la vinification au Moyen Âge avant de présenter plus précisément les sources utilisées, leurs apports et leurs limites, et donc, la méthode de travail adoptée.

²⁰ AD Gironde, G 240, fol. 315-471.

²¹ BERNARD, Jacques, *Navire et Gens de mer à Bordeaux, vers 1400-vers 1560*, 3 vol., Paris, S.E.P.V.E.N, 1968.

²² Parmi nos sources, seul le compte de l'archevêché de 1459-1460 est écrit en français.

²³ D'autres grandes séries notariales débutent ensuite à partir des années 1490.

1 – BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET ETAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE

La bibliographie liée aux vignobles, à la viticulture et à la vinification au Moyen Âge est abondante, mais nous pouvons tenter de résumer les ouvrages et les travaux les plus importants se rapprochant de notre sujet et l'éclairant d'avantage.

1.1 – Les travaux généraux sur le vignoble médiéval

1.1.1 – Les apports récents de l'archéologie

L'émergence de nouvelles disciplines dans l'archéologie médiévale depuis les années 1980 permet de mieux connaître les vignes et vignobles médiévaux, même si les études n'en sont encore qu'à leurs débuts et ne permettent pas d'analyse véritablement générale. En 1989, l'archéologue Jean-Marie Pesez faisait en effet le constat suivant « S'il y a une chose dont on doit s'étonner, c'est que ces découvertes d'outils de la viticulture ne soient pas plus fréquentes, au moins en France. Il est vrai qu'on y compterait sur les doigts d'une seule main les socs d'araire et de charrue et que les fouilles des sites ruraux sont encore trop récentes pour avoir tenu toutes leurs promesses. Plus générale, la pauvreté des données archéologiques sur les pressoirs avoisine l'absolu »²⁴. Les fouilles archéologiques doivent donc bien souvent se cantonner à l'étude des espaces bâtis, les mieux conservés. Ainsi, plusieurs maisons vigneronnes ou plusieurs bâtiments d'exploitation (des édifices ecclésiastiques appartenant aux grandes abbayes bourguignonnes par exemple) ont été étudiés. Il est également possible de retrouver les traces de plantations de pieds de vigne (plusieurs fouilles dans le sud de la France en ont révélées²⁵). Ces découvertes nous permettent de connaître la position des pieds de vigne les uns par rapport aux autres et donc, de savoir comment les parcelles de ces régions étaient plantées, organisées, et d'estimer un rendement probable à l'hectare.

Les outils et instruments employés dans la viticulture et la vinification, de même que la vaisselle vinaire, étant majoritairement réalisés en bois, matière rapidement putrescible, sont beaucoup plus rares. Les quelques témoins archéologiques qui nous sont parvenus ont subsisté en raison des hasards des conditions de conservation : fûts découverts dans la cargaison d'une cogue coulée vers 1460 en sortant du port de

²⁴ PESEZ, Jean-Marie, « Témoins archéologiques de la viticulture médiévale », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 241-246, p. 244.

²⁵ « La fructiculture médiévale, techniques et pratiques », dans *Histoire et images médiévales n° 33*, août-septembre 2010, p. 22.

Dantzig²⁶, outils de vigneron retrouvés lors de fouilles de maisons incendiées à Dracy (Bourgogne) vers 1360²⁷... À Bordeaux même, des fouilles archéologiques menées sur la place Jean Jaurès en 2002-2003 ont permis de mettre à jour les restes en bois d'un pressoir ainsi que plusieurs grains de raisin. Leur analyse carpologique (étude des graines) est toujours en cours²⁸. Quelques outils de vigneron de la fin du Moyen Âge ont également été découverts lors de fouilles menées sur la place Camille Jullian à Bordeaux, nous informant ainsi des instruments et techniques employés²⁹. Mais généralement, l'archéologie montre surtout que les outils et les techniques de viticulture et de vinification au Moyen Âge sont proches des caractéristiques antiques et ont surtout perduré jusqu'au XIX^e siècle sans grand changement notable, à l'instar d'un grand nombre de pratiques agricoles et d'artisanats.

L'archéologie médiévale portant sur les vignes et les vignobles connaît récemment d'autres avancées, notamment par l'intermédiaire de travaux pluridisciplinaires sur la fructiculture tels que ceux de Jean Guilaine³⁰, d'Aline Durand ou de Marie-Pierre Ruas. Ces nouveaux champs de recherche mêlent archéologie et sciences biologiques (aboutissant ainsi par exemple à la carpologie³¹) pour tenter d'étudier l'implantation des vignobles en France ainsi que leurs caractéristiques botaniques au Moyen Âge³². Ces recherches, encore limitées, permettront de compléter certaines sources d'archives et d'optimiser la compréhension des paysages agricoles et viticoles au Moyen Âge. Nous utiliserons néanmoins assez peu ces travaux dans notre propos, préférant nous concentrer sur les stratégies foncières liées à la viticulture et à l'idée de filière commerciale.

1.1.2 – Les œuvres littéraires

Les témoins archéologiques de la période étant limités pour cette étude, tout au moins pour le moment, il nous faut nous interroger sur ce qu'écrivaient les hommes du Moyen Âge au sujet des vignobles et du vin. Rapidement, il apparaît que les

²⁶ D'HAENENS, Albert, *L'Europe de la mer du Nord et de la Baltique. Le monde de la Hanse*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 378.

²⁷ PESEZ, Jean-Marie, *op. cit.*, p. 242.

²⁸ GERBER, Frédéric, GRANCHA, Christophe, SILHOUETTE, Hélène, « Du vin dans la ville : du pépin de raisin au double casse-cou », *Archéologia n° 424*, Juillet-août 2005, *Dossier Bordeaux, 25 siècles d'histoire*, p. 63, et sur le site de l'INRAP, <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites-archeologiques/p-927-Parking-Place-Jean-Jaures.htm>.

²⁹ LAVAUD, Sandrine, « Les vignobles et vins de l'Aquitaine ducale », *Histoire médiévale Hors-série n° 7 : L'Aquitaine ducale*, août-octobre 2004, p. 60-66, p. 63.

³⁰ GUILAINE, Jean, *Pour une archéologie agraire. A la croisée des sciences de l'homme et de la nature*, Paris, Armand Colin, 1991.

³¹ On peut également relever des études d'ampélographie (étude de la vigne visant à la description morphologique des cépages et à la connaissance de leurs propriétés).

³² DURAND, Aline, « L'émergence d'outils empruntés aux sciences biologiques végétales », dans *Dossiers d'archéologie et sciences des origines n° 314 : L'archéologie médiévale en France depuis 30 ans*, Faton, juin 2006, p. 10-13, et RUAS, Marie-Pierre, « Carpologie médiévale en France, Essor et terrains », dans *Dossiers d'archéologie et sciences des origines n° 314 : L'archéologie médiévale en France depuis 30 ans*, Faton, juin 2006, p. 18-21.

productions littéraires médiévales s'intéressent plus au vin en tant que boisson, à son goût, à ses usages, à la manière de boire et au folklore qui y est associé plutôt qu'aux aspects techniques de la viticulture et de la vinification. L'écrit en Français le plus célèbre est sans doute *La Bataille des Vins* (ou *Dits des vins de France*), un poème composé vers 1224 par Henri d'Andeli. Cette œuvre propose un classement des vins de France selon leur qualité et leur goût, le vin de Bordeaux n'étant mentionné que très brièvement au vers 127³³ :

« *Li vins Saint-Jehan d'Angeli
Si dist a Henri d'Andeli
Qu'il li avoit crevé les ex
Par sa force, tant estoit prex.
Engolesme, Bordiaus et Saintes,
Cil i firent bien lor empaintes,
Et le bon vin blanc de Poitiers
Qui n'a cure de charretiers :
C'est cil qui toute gent acroche
Par la froidure de sa roche
Tant est fort que par son orgueil
Se fet costoier au soleil.
Ne sai qui en but plus qu'assez,
Par coi il ot les iex quassez. »*

Un autre écrit médiéval connu sur le sujet est le recueil des *Chants de Beuern*, plus connu sous le nom de *Carmina Burana* (poèmes composés au XIII^e siècle, peu après la Bataille des Vins), mais seuls les effets de la consommation de vin et de l'ivresse y sont évoqués. D'un autre genre, le *Mesnagier de Paris*, écrit à la fin du XIV^e siècle, mentionne assez souvent le vin et son utilisation dans les préparations culinaires, mais, si un article de l'ouvrage est consacré au jardinage, l'entretien de la vigne n'est pas décrit. Le texte qui intéresse le plus notre propos est le traité d'agronomie (*Opus ruralium commodorum, libri duodecim*) de Pierre de Crescens, rédigé au début du XIV^e siècle³⁴. Même s'il concerne la viticulture en Italie, cet ouvrage est riche de détails sur la culture et l'entretien de la vigne et sur la manière de faire du vin. Généralement, le vin et la vigne apparaissent dans un nombre important de textes médiévaux (par

³³ Voir à ce sujet ZINK, Michel, « Autour de La Bataille des Vins d'Henri d'Andeli : le blanc du prince, du pauvre et du poète », dans *L'Imaginaire du vin, actes du colloque de Dijon (15-17 octobre 1981)*, Marseille, Editions Jeanne Laffitte, 1989, et GALTIER, Gaston, « La bataille des vins d'Henri d'Andeli. Un document sur le vignoble et le commerce des vins dans la France médiévale », dans *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1968.

³⁴ Le livre a été traduit sur l'ordre de Charles V en 1373 sous le nom de *Prouffits champpestres et ruraule, touchant le labour des champs, vignes et jardins, etc.* Nous avons utilisé dans notre travail l'édition suivante : CRESCENS, Pierre de, *Les Profits Champêtres*, Editions P.A. Chavane, Paris, 1965, qui est une transcription en Français moderne de l'ouvrage commandé par Charles V.

exemple dans la courte fable du *Laboureur et ses enfants*), mais le plus souvent, c'est la dégustation ou l'action de boire qui sont mises en valeur, rendant ainsi ces écrits peu utilisables dans notre étude. Les vignes apparaissent aussi en filigrane dans les chroniques, par exemple pour indiquer un climat particulièrement extrême qui a gelé ou trop chauffé les raisins, ou bien la destruction de vignes lors de la guerre de Cent Ans. De telles informations peuvent être importantes dans notre propos : des écrits comme la *Chronique Bourdeloise* (qui date du XVII^e siècle mais qui fait parfois référence à des événements antérieurs) ou la *Chronique de Blaye* nous permettent par exemple d'avoir des précisions quant à des conditions climatiques particulières et leurs conséquences sur la vigne dans le Bordelais (pluies abondantes, fortes chaleurs...) ³⁵. Cependant, les écrits médiévaux, non littéraires, que nous avons utilisés dans ce travail proviennent en très grande majorité des archives notariales et ecclésiastiques de Bordeaux que nous présenterons par la suite.

1.1.3 – Les apports de l'iconographie médiévale

En restant dans le domaine des œuvres médiévales, on constate que l'iconographie est plus riche sur notre sujet que la littérature. Les thèmes de la vigne et du vin sont en effet très présents dans les illustrations médiévales (enluminures, peintures, tapisseries, vitraux, sculpture...) en raison de leurs liens forts avec le christianisme. Le vin, tout d'abord, utilisé dans les cérémonies religieuses, est sacralisé par sa transsubstantiation en sang du Christ. De là découle toute une symbolique associée au vin et à la vigne dans l'iconographie médiévale. Ainsi, les représentations de « pressoirs mystiques » ou « pressoirs sanglants », qui se multiplient à la fin du Moyen Âge, sont riches d'informations sur les techniques de pressurage du raisin ³⁶. L'histoire de Noé a aussi entraîné nombre d'illustrations sur la viticulture, ce personnage étant considéré dans la tradition chrétienne comme le premier être humain à avoir cultivé la vigne, produit et consommé du vin. Les gestes sont représentés selon des pratiques en cours au Moyen Âge, rendant donc ces illustrations particulièrement intéressantes. À la fin de la période médiévale, les représentations profanes de la vigne et du vin se multiplient, les princes souhaitant faire représenter leurs domaines et leurs richesses, notamment agricoles (le vin pouvait être considéré comme un produit de prestige). *Les Très Riches Heures du duc de Berry* ³⁷ par exemple, montrent des scènes de vendanges et d'usage de la vaisselle vinaire. *Les Heures de la Duchesse de*

³⁵ Archives historiques de la Gironde, t. XII, p. 17.

³⁶ Le Christ est représenté en train de presser du vin, ou pressé lui-même par un pressoir, fournissant ainsi le vin assimilé à son sang. Voir VIGNEAUD, Laurent-Henri, « Pressoir sanglant, vignes barbuës et raisins bigarrés. Le vin, la vigne et le raisin comme « merveilles de la Nature » chez les érudits du XVI^e siècle et du XVII^e siècle », dans GARNOT, Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, p. 283-305, Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon, 9 février 2001, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

³⁷ Livre d'heures réalisé par les frères Paul, Jean et Herman de Limbourg pour le duc Jean I^{er} de Berry entre 1411 et 1416.

Bourgogne (vers 1460-1465) montrent aussi des activités telles que la fabrication des fûts. Ces illustrations, souvent précises, cherchent à montrer les outils et les gestes avec une profusion de détails. Les travaux de Perrine Mane sur l'iconographie médiévale sont incontournables sur les thèmes que nous étudions³⁸. En effet, ses travaux se spécialisent dans l'utilisation des illustrations médiévales (surtout les calendriers agricoles dont les illustrations sont souvent très détaillées) pour restituer les outils, les gestes et les pratiques du travail agricole à la fin du Moyen Âge, notamment dans le travail de la vigne. Les conclusions de Perrine Mane sont particulièrement intéressantes dans la connaissance des aspects techniques de la viticulture et de la vinification, l'iconographie étudiée présentant les travailleurs, les outils, les conditions de travail, de même que les plants de vigne eux-mêmes. L'étude de l'iconographie, associée à la comparaison systématique avec les sources écrites, permet donc de procéder à des reconstitutions des gestes et des outils, et de comprendre les pratiques agricoles en usage au Moyen Âge.

1.1.4 – Les études générales sur le vignoble médiéval

Les sources utilisables pour l'étude de la vigne et du vin sont donc nombreuses et variées. Les publications sur le sujet sont ainsi abondantes, ce qui n'est guère étonnant dans une « Civilisation du vin » telle que la nôtre, comme la plupart des civilisations européennes, surtout sous influence méditerranéenne. Néanmoins, la plupart des publications ne concernent que la période contemporaine et ont essentiellement un objectif culinaire ou s'intéressent à l'œnotourisme et aux terroirs. Les guides, manuels techniques et encyclopédies sont nombreux, mais n'ont pas grand intérêt dans notre étude. Quelques chiffres permettent de se rendre compte de l'état des publications sur le vin : les éditions Féret à Bordeaux, par exemple, spécialisées dans les ouvrages sur le vin, ne comportent que 13 % de livres consacrés à l'histoire de la vigne et du vin. Parmi ceux-ci, seuls 3,5 % s'intéressent aux périodes antérieures au XVIII^e siècle et sont bien souvent des ouvrages collectifs ou généralistes qui cherchent à reconstituer l'histoire du vin de l'Antiquité à nos jours. La période médiévale est en effet souvent considérée comme un temps où les vignobles et les terroirs sont en « gestation » avant l'essor de leurs renommées et de leurs réputations de qualité à la période moderne. Les vignobles médiévaux sont plutôt rarement traités en tant que tels, mais sont vus comme le cadre à mettre en place avant de se consacrer à une étude du

³⁸ MANE, Perrine, *Calendriers et techniques agricoles (France-Italie, XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, Le Sycomore, 1983 ; MANE, Perrine, « L'iconographie du travail viticole en France et en Italie, du XII^e au XV^e siècle », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991 ; MANE, Perrine, « Le travail de la vigne et du vin en pays méditerranéen au Moyen Âge », dans *Le vin au Moyen Âge dans le bassin méditerranéen*, Office International de la Vigne et du Vin, Béziers, 1993, p. 19-39 ; MANE, Perrine, « Vignerons et vigneronnes dans l'iconographie médiévale », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneronnes au Moyen Âge au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 17-22.

vignoble à l'époque moderne : ainsi, les articles et ouvrages qui mêlent les périodes médiévales et modernes sont nombreux, mais les deux périodes ne sont pas traitées équitablement et le plus souvent selon une logique téléologique. De même, selon un rapport réalisé pour l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) en 2008, moins de 1 % des publications scientifiques mondiales sur la vigne et le vin entre 1999 et 2008 se rapportent à l'histoire³⁹. Malgré tout, les ouvrages sur l'histoire de la vigne et du vin en France se multiplient depuis les années 1960 et cette thématique apparaît dans de nombreux travaux d'historiens.

Les travaux généraux sur les campagnes et les paysans au Moyen Âge permettent d'aborder et de comprendre les dynamiques rurales et sont riches d'informations pour notre étude. Nous pouvons ainsi citer *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), de Marc Bloch, qui, même s'il traite en grande partie de la question de l'assolement, propose plusieurs réflexions sur l'organisation des communautés rurales⁴⁰. De même, l'ouvrage de Georges Duby, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval* (1964), aborde l'histoire rurale sous l'angle de l'économie et s'intéresse aux modes de gestion, de faire-valoir et à l'organisation des exploitations agricoles⁴¹. Ce travail a ensuite été repris et complété grâce à des recherches, notamment archéologiques, plus récentes par le livre de Robert Fossier, *Paysans d'Occident, XI^e-XIV^e siècles* (1984), cependant, comme l'indique le titre, cette étude s'interrompt avant le XV^e siècle qui nous intéresse⁴². Nous pouvons également citer les travaux d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur les paysans, notamment dans le Languedoc, et sur les paysans français en général avec son *Histoire des paysans français : de la peste noire à la Révolution* (2002)⁴³, sans oublier ses recherches sur l'évolution des conditions climatiques : *Histoire humaine et comparée du climat, canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècles)*, paru en 2004⁴⁴. Ces recherches nous donnent un cadre général des conditions climatiques au XV^e siècle ainsi que quelques idées directrices qui nous permettent de ne pas être surpris par certaines dates – précoces ou tardives – de vendanges dans nos sources, ni des sécheresses ou gelées qui peuvent endommager les vignes. Les conclusions d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur le climat se fondent d'ailleurs assez souvent sur les dates des façons agricoles et des vendanges, nous fournissant ainsi d'intéressantes informations, quoique générales à la France voire à l'Europe.

³⁹ Les publications scientifiques concernent essentiellement les aspects biologiques et chimiques. TATRY, Marie-Violaine, FOURNIER, Dominique, MOULLIET, Christine, *Analyse bibliométrique des publications scientifiques vigne et vin sur la période 1999-2008. Rapport de fin d'étude*, INRA – IFV, Paris, 2010.

⁴⁰ BLOCH, Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Pocket Agora, Paris, 2006.

⁴¹ DUBY, Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Flammarion, col. Champs Histoire, Paris, 1999.

⁴² FOSSIER, Robert, *Paysans d'Occident, XI^e-XIV^e siècles*, PUF, Paris, 1984.

⁴³ LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire des paysans français : de la peste noire à la Révolution*, Seuil, Paris, 2002.

⁴⁴ LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat, Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Fayard, Paris, 2004.

Les synthèses sur la vigne et le vin au Moyen Âge sont plus rares et sont souvent divisées, soit en travaux sur les pratiques agricoles ou l'économie régionale, soit sur les manières et usages de boire, s'intégrant ainsi à des recherches sur la gastronomie. L'ouvrage de Jean Verdon, *Boire au Moyen Âge* (2002), donne une analyse générale de la production de vin et de sa consommation au Moyen Âge⁴⁵ : à l'aide de travaux de chercheurs (dont les études sont souvent régionales⁴⁶), il présente une synthèse des pratiques vitivinicoles et expose les usages et folklores liés à la consommation de vin au Moyen Âge, utilisant pour cela des sources essentiellement littéraires. Cet ouvrage permet d'avoir une vue d'ensemble sur le sujet de la production et consommation de vin à l'époque médiévale, mais les informations et les exemples donnés concernent, dans un objectif de présentation générale, toutes les zones géographiques et toute la chronologie médiévale. La régionalisation et les particularités de certaines pratiques disparaissent donc dans cette analyse d'ensemble⁴⁷.

Les ouvrages scientifiques consacrés à l'histoire du vignoble français sont plutôt rares et nécessitent des recherches longues et complexes en raison de la variété des régions, des pratiques et des techniques à étudier, sans compter les diverses sources à utiliser. Le travail fondateur dans ce domaine a été mené par le géographe Roger Dion et son *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* (1959), qui regroupe les recherches régionales qu'il a menées pendant plusieurs années⁴⁸. Roger Dion veut, à travers cet ouvrage, montrer que la volonté et les activités humaines sont plus importantes que les facteurs naturels (surtout géologiques) dans la qualité d'un vignoble et dans son succès⁴⁹. Cette étude se fonde sur une approche judicieuse qui utilise les sources historiques (Roger Dion a opéré, durant des années, un important travail de recherche en archives dans les régions viticoles françaises) et les données géographiques (géologie, climatologie...). Il présente ainsi une analyse complète et précise de l'ensemble des vignobles français sur le temps long, chaque région, dont le Bordelais, ayant droit à une étude particulière⁵⁰. Depuis, les études de vignobles locaux se sont multipliées mais les travaux sur le vignoble français en général restent rares. L'ouvrage le plus notable est peut-être celui de Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns, Histoire du vignoble français* (1988), qui retrace l'histoire de la vigne en France de l'Antiquité à la fin des années 1980⁵¹. Ici également, l'étude privilégie l'approche régionale et l'histoire de chaque vignoble, néanmoins, les observations plus précises sur les techniques et les pratiques ne sont faites que pour les périodes modernes

⁴⁵ VERDON, Jean, *Boire au Moyen Âge*, Perrin, Paris, 2002, et VERDON, Jean, « Les plaisirs de la taverne », dans *Histoire et images médiévales n° 12*, février-mars 2007, p. 30-36.

⁴⁶ Nous présenterons certains de ces travaux par la suite.

⁴⁷ Sur le thème de la consommation, nous pouvons également citer, dans la même catégorie, les travaux de Bruno Laurioux (LAURIUOX, Bruno, *Manger au Moyen Âge: pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Hachette littératures, Paris, 2002).

⁴⁸ DION, Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959.

⁴⁹ Roger Dion s'est d'ailleurs opposé aux AOC qui accordent, selon lui, trop d'importance à l'emplacement géographique.

⁵⁰ Dion, Roger, *La création du vignoble bordelais*, Angers, Editions de l'Ouest, 1952.

⁵¹ LACHIVER, Marcel, *Vins, Vignes et Vignerons, Histoire du vignoble français*, Fayard, Paris, 1988.

et contemporaines, pas pour la période médiévale. Nous pouvons également citer les articles d'Yves Renouard, *Vignobles, vignes et vins de France au Moyen Âge* (1960)⁵², et de Michel Le Mené, *Le vignoble français à la fin du Moyen Âge* (1989)⁵³, qui font le bilan des recherches en cours au moment de leurs parutions et renouvèlent les connaissances sur ce thème. Ces travaux nous permettent de replacer l'étude du vignoble bordelais dans une conjoncture vitivinicole plus générale et d'effectuer des comparaisons, identifiant ainsi les ressemblances et les différences entre les régions.

Nous pouvons aussi relever quelques travaux sur le commerce du vin, qui concernent moins notre sujet mais qui nous informent du devenir des vins produits à Bordeaux et montrent les enjeux de la production vitivinicole, celle-ci étant intégrée dans un système économique lucratif. La plupart des ouvrages concernant l'économie médiévale abordent le commerce du vin ; cependant, ce thème n'a pas été traité de manière très importante et les études de qualité sont relativement éparses, ponctuelles (elles ne concernent parfois qu'un commerce de proximité, par exemple entre l'espace périurbain et la ville), et peu renouvelées. L'étude fondatrice sur le commerce du vin à Bordeaux a été faite par Francisque Michel et son ouvrage, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, tome I et tome II* (1867)⁵⁴. Mais comme l'indique le titre, ce travail concerne la période anglaise de l'Aquitaine, donc antérieure à notre champ de recherche. Il s'agit en effet d'une période bien documentée pour le commerce du vin et c'est également durant ces années que l'exportation du vin bordelais est la plus importante, ce qui justifie les travaux sur cette époque. On peut citer à ce sujet les articles de Jean-Christophe Cassard, *Vins et marchands de vins gascons au début du XIV^e siècle* (1978) et *Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle* (1983)⁵⁵ qui sont des études riches d'informations mais qui concernent une période dont le contexte est très différent de la seconde moitié du XV^e siècle, plus mal connu. Les ouvrages consacrés exclusivement au commerce du vin restent cependant assez rares, à l'exception des articles d'Henri Pirenne, *Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge: les vins de France* (1933)⁵⁶, de Margery K. James, *Les activités commerciales des négociants en vins gascons en Angleterre durant la fin du Moyen Âge* (1953)⁵⁷, et d'Yves Renouard, *Le grand commerce des vins de*

⁵² RENOUARD, Yves, « Vignobles, vignes et vins de France au Moyen Âge », dans *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, S.E.P.V.E.N., 1968.

⁵³ LE MENE, Michel, « Le vignoble français à la fin du Moyen Âge », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 189-206.

⁵⁴ MICHEL, Francisque, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, tome I et tome II*, Paris, Editions PyrÉMonde / Princi Negue, 2005 (première édition en 1867).

⁵⁵ CASSARD, Jean-Christophe, « Vins et marchands de vins gascons au début du XIV^e siècle », dans *Annales du Midi*, t. 137, 1978, p. 121-140, et « Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle », dans *Annales du Midi*, t. 162, 1983, p. 119-133.

⁵⁶ PIRENNE, Henri, « Un grand commerce d'exportation au Moyen Âge: les vins de France », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, t. V, 1933, p. 225-243.

⁵⁷ JAMES, Margery K., « Les activités commerciales des négociants en vins gascons en Angleterre durant la fin du Moyen Âge », dans *Annales du Midi*, t. 21, 1953, p. 35-48.

Gascogne au Moyen Âge (1958)⁵⁸. L'ouvrage de Jan Craeybeckx, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècles)*, paru en 1958, montre bien les dynamiques économiques liées au commerce du vin et le poids de la situation géopolitique sur ce commerce, en particulier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans.

1.2 – Les travaux régionaux sur le vignoble médiéval

1.2.1 – Les études régionales

Avant de voir l'état des lieux des recherches scientifiques sur le vignoble bordelais et ses aspects économiques, nous allons présenter quelques travaux marquants menés sur les vignobles d'autres régions. Les ouvrages sur la vitiviniculture et le vin sont surtout importants dans les grandes régions viticoles actuelles et autour de villes importantes ou universitaires qui motivent la recherche (ouvrages scientifiques, thèses, colloques, conférences...). Les recherches menées dans des régions où le vignoble est aujourd'hui moins réputé ou inexistant sont essentiellement le fait d'historiens ou de géographes, et non d'une équipe de recherche. Il est difficile d'être exhaustif sur tous ces travaux « régionaux » en raison de la variété des ouvrages et des formes de publication. Un vignoble peut en effet n'être étudié que dans le cadre d'une étude rurale ou urbaine plus générale et ne pas faire l'objet d'une publication qui lui soit entièrement consacrée. Par ailleurs, un grand nombre d'écrits sur les vignobles font partie de la littérature « grise », comme les thèses, mémoires, communications... non publiés. Toutes ces recherches régionales nous sont très utiles. Elles nous permettent de faire des comparaisons entre Bordeaux et d'autres villes situées au cœur d'un important vignoble au Moyen Âge, de constater les différences et les ressemblances. La documentation relative à un autre vignoble peut aussi nous aider à comprendre des sujets qui ne sont pas ou peu présents dans notre propre documentation, notamment en ce qui concerne les techniques et les pratiques. De même, les idées directrices et les conclusions de ces chercheurs peuvent nous donner des pistes de recherches intéressantes à approfondir au sujet de Bordeaux.

Le vignoble bourguignon, que l'on oppose souvent à celui de Bordeaux, a bénéficié d'études nombreuses. Les périodes, les thèmes et les observations sont souvent variés car les historiens médiévistes situent leurs travaux dans le cadre de l'ancien duché de Bourgogne qui incorporait des territoires divers avec des pratiques vitivinicoles différentes. Néanmoins, les études sur le vignoble bourguignon médiéval ont essentiellement été diffusées par l'intermédiaire d'articles, ne concernant souvent qu'une zone géographique précise, à l'échelle de la seigneurie, les ouvrages portant sur

⁵⁸ RENOUARD, Yves, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », dans *Revue historique*, t. 221, 1959, réimprimé dans *Etudes d'histoire médiévale*, t. I, Paris, 1968, p. 297.

l'ensemble du vignoble de l'ancien duché étant rares. En effet, les ouvrages comme celui de Camille Rodier, *Les vins de Bourgogne (la Côte d'Or)*⁵⁹, publié en 1922, ou plus récemment de celui de Jean-François Bazin, *Histoire du vin de Bourgogne* (2002)⁶⁰, présentent l'histoire du vignoble bourguignon, mais des origines à nos jours, sans s'attarder particulièrement sur la période médiévale. Ce sont surtout les publications des actes de colloques ou de rencontres – où les historiens spécialistes d'une ville ou d'une région vont publier une étude sur la vigne et/ou le vin dans leur domaine géographique de prédilection – qui nous donnent des informations précises sur le vignoble bourguignon au Moyen Âge⁶¹. Des historiens comme Alessandro Stella, Françoise Piponnier, Jean Richard ou Jacky Theurot publient ainsi leurs recherches. Souvent, les travaux concernent les vignobles de villes bourguignonnes, *La mise en valeur du domaine viticole de quelques fondations beaunoises à la fin du Moyen Âge* (2005), de Jean-Pierre Brelaud⁶², *Notes d'histoire sociale, Les vigneronns d'Auxerrois, XIV^e-XVI^e siècles* (1948), de Marcel Delafosse⁶³, *Notes sur la culture de la vigne et les vigneronns à Dijon entre 1430 et 1560* (1952), de Claude Tournier⁶⁴, et, toujours sur Dijon, *Fortune et genre de vie des vigneronns dijonnais, fin XIV^e-XV^e siècles* (1996), de Françoise Piponnier⁶⁵. Les études sur les vignobles des seigneuries ecclésiastiques bourguignonnes sont aussi très nombreuses en raison du rôle déterminant des abbayes comme Cîteaux dans l'essor de la vitiviniculture de cette région⁶⁶.

Quelques vignobles urbains ont été également particulièrement bien traités par des historiens locaux. Le vignoble lyonnais, par exemple, a fait une première fois l'objet de travaux par Jean Deniau en 1930, *La vigne et le vin à Lyon au XV^e siècle*⁶⁷, et plus

⁵⁹ RODIER, Camille, *Les vins de Bourgogne (la Côte d'Or)*, Dijon, Damidot, 1922.

⁶⁰ BAZIN, Jean-François, *Histoire du vin de Bourgogne*, Paris, Gisserot, 2002.

⁶¹ Par exemple les *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneronns en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, p. 175 – 202, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, et *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XXI^e siècles)*, p. 49 – 63, (Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des Bourgognes », Beaune – 16 avril 2005), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005.

⁶² Brelaud, Jean-Pierre, « La mise en valeur du domaine viticole de quelques fondations beaunoises à la fin du Moyen Âge », dans *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XXI^e siècles)*, (Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des Bourgognes », Beaune – 16 avril 2005), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005, p. 31-48.

⁶³ DELAFOSSE, Marcel, « Notes d'histoire sociale. Les vigneronns d'Auxerrois (XIV^e-XVI^e siècle) », dans *Annales de Bourgogne*, 1948, p. 7-41.

⁶⁴ TOURNIER, Claude, « Notes sur la culture de la vigne et les vigneronns à Dijon entre 1430 et 1560 », dans *Annales de Bourgogne*, 1952, p. 141-159.

⁶⁵ PIPONNIER, Françoise, « Fortune et genre de vie des vigneronns dijonnais (fin XIV^e-XV^e siècle) », dans GARRIER, Gilbert, PESEZ, Jean-Marie, STELLA, Alessandro (dir.), *Les vigneronns au Moyen Âge au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 41-49.

⁶⁶ LAGANDRE, Aline, « Les vigneronns de Cîteaux dans la Côte de Beaune au Moyen Âge », dans *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneronns en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, p. 95-101.

⁶⁷ DENIAU, Jean, « La vigne et le vin à Lyon au XV^e siècle », dans *Etudes rhodaniennes*, n° 6, 1930, p. 263-276.

récemment par Marie-Thérèse Lorcin, *Le vignoble et les vigneronns du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles* (1971)⁶⁸. Les travaux de cette historienne nous fournissent d'excellents éléments de comparaison avec Bordeaux en raison de cadres chronologiques et thématiques très proches des nôtres. Nous pouvons en effet noter des similitudes intéressantes entre les deux villes concernant la structure et la localisation du vignoble dans l'espace, ainsi que pour les stratégies foncières en œuvre. Marie-Thérèse Lorcin utilise en effet une documentation similaire à la nôtre, fondée sur les archives notariales. On constate ainsi que les motivations et les investissements de la bourgeoisie urbaine dans le vignoble sont similaires à Lyon et à Bordeaux. Ses recherches montrent toutefois quelques différences entre les deux villes, comme l'investissement croissant dans l'élevage au détriment du vignoble lyonnais au XV^e siècle, situation inexistante à Bordeaux. De même, la guerre de Cent Ans a touché Lyon beaucoup plus tôt que Bordeaux et, dans la seconde moitié du XV^e siècle, la transition de la reconstruction y est quasiment achevée alors qu'elle débute dans le Bordelais : le monde rural n'en est donc pas au même point. Le travail de Marie-Thérèse Lorcin nous permet donc de replacer le cas bordelais dans une optique plus générale et de nuancer certaines particularités observées : nous pouvons supposer que la plupart des grandes villes viticoles françaises suivaient un schéma comparable à celui observé à Bordeaux si l'on excepte quelques exceptions. D'autres villes ont connu des études plus ponctuelles, comme Chartres avec Claudine Billot, *Chartres à la fin du Moyen Âge* (1987)⁶⁹ et *Le vigneron et l'accès au pressoir* (1996)⁷⁰, ou comme Orléans avec Françoise Michaud-Frejaille, *Apprentis et ouvrier vigneronns, les contrats à Orléans au XV^e siècle* (1991)⁷¹, et *Vigneronns des villes et vigneronns des champs en Berry et en Orléanais à la fin du Moyen Âge* (1996)⁷². Ces historiennes utilisent des sources notariales, comme les nôtres, ce qui est particulièrement intéressant pour effectuer des comparaisons. Néanmoins, il faut préciser que leurs travaux relèvent plus de l'étude d'un corps professionnel, les vigneronns et les ouvriers des vignes, que du vignoble en tant que tel. Mais nos propres sources étant peu prolixes quant à ces professions, ces articles, notamment ceux de Françoise Michaud-Frejaille, se révèlent riches d'informations. Curieusement, le vignoble parisien, quant à lui, ne bénéficie pas de grandes études générales. On le voit

⁶⁸ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneronns du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, p. 15-37.

⁶⁹ BILLOT, Claudine, *Chartres à la fin du Moyen Âge*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1987.

⁷⁰ BILLOT, Claudine, « Le vigneron et l'accès au pressoir », dans GARRIER, Gilbert, PESEZ, Jean-Marie, STELLA, Alessandro (dir.), *Les vigneronns au Moyen Âge au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 57-62.

⁷¹ MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Apprentis et ouvriers vigneronns, les contrats à Orléans au XV^e siècle », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 273-286.

⁷² MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Vigneronns des villes et vigneronns des champs en Berry et en Orléanais à la fin du Moyen Âge », dans GARRIER, Gilbert, PESEZ, Jean-Marie, STELLA, Alessandro (dir.), *Les vigneronns au Moyen Âge au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 33-70.

cependant à travers d'intéressantes recherches sur la campagne de la région parisienne comme celle d'Yvonne Bezar, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560* (1929)⁷³, travail réalisé en partie grâce à des sources notariales, et surtout l'ouvrage de Guy Fourquin, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle* (1964)⁷⁴. Ce livre dresse le tableau des crises du monde rural de la région parisienne aux XIV^e et XV^e siècles, et montre comment s'est effectuée la reconstruction des campagnes et des exploitations. Le travail effectué dans cet ouvrage est comparable à l'œuvre de Robert Boutruche dans le Bordelais, comme nous allons le voir par la suite. Plus récemment, nous pouvons relever deux articles parus en 1984 lors du colloque « La vigne et le vin en Île-de-France » : celui de Simone Lefèvre concernant *Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Ile-de-France (X^e-XIII^e siècle)*, et celui de Pierre Thibault, *Les Parisiens et le vin à la fin du XV^e siècle*⁷⁵. Ce dernier article aborde la reconstruction du vignoble parisien après la guerre de Cent Ans et surtout la place économique du vin dans la société urbaine. Pour une période antérieure, nous pouvons aussi mentionner les travaux d'Etienne Lafourcade, homme politique qui tente d'ailleurs de faire replanter une partie du vignoble parisien, avec *Paris, pays du vin : histoire du grand vignoble parisien du VI^e au XII^e siècle*⁷⁶. Néanmoins, l'essentiel des recherches sur l'histoire du vignoble parisien concerne l'époque moderne et contemporaine.

Les études sur les vignobles régionaux sont assez éparpillées, comme mentionné précédemment, sont souvent le fait d'un historien. Nous pouvons ainsi citer les travaux de Sylvette Guilbert, *Vigne et vin dans les délibérations des conseils municipaux des villes champenoises, 1417-1431* (1999)⁷⁷, et *Les toponymes des vignes d'après les censiers du chapitre Saint-Jean de Vertus (Marne) au XV^e siècle* (2002)⁷⁸. Outre une approche originale du vignoble, par la toponymie, Sylvette Guilbert s'intéresse également dans ses recherches à la reconstruction des campagnes après la guerre de Cent Ans, thème qui nous est proche. De même, Michel Le Mené s'intéresse au

⁷³ BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Paris, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1929.

⁷⁴ FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1964.

⁷⁵ LEFEVRE, Simone, « Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Ile-de-France (Xe-XIIIe siècle) », dans *Paris et Île-de-France – Mémoires (tome 35, 1984), La vigne et le vin en Île-de-France, Actes du quatrième colloque de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 1984.

THIBAUT, Pierre, « Les Parisiens et le vin à la fin du XV^e siècle », dans *Paris et Île-de-France – Mémoires (tome 35, 1984), La vigne et le vin en Île-de-France, Actes du quatrième colloque de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 1984.

⁷⁶ LAFOURCADE, Etienne, *Paris, pays du vin : histoire du grand vignoble parisien du VI^e au XII^e siècle*, Presses de Valmy, 1998.

⁷⁷ GUILBERT, Sylvette, « Vigne et vin dans les délibérations des conseils municipaux des villes champenoises (1417-1431) », dans *Vins, vignes et terroirs de l'Antiquité à nos jours*, CRDP, 1999.

⁷⁸ GUILBERT, Sylvette, « Les toponymes des vignes d'après les censiers du chapitre Saint-Jean de Vertus (Marne) au XV^e siècle », dans *La vigne et les vergers, actes du X^e colloque d'onomastique (Reims, 30 septembre – 1^{er} octobre 1999)*, Reims, éd. M. Tamine, Villers-Semeuse, Institut Charles Bruneau, 2002, p. 117-126.

vignoble angevin et ses recherches insistent sur les aspects quantitatifs et économiques, *Le vignoble angevin à la fin du Moyen Âge: étude de rentabilité* (1971)⁷⁹. Cette étude, dont la démarche et les conclusions sont riches d'informations, décrit l'évolution du vignoble angevin selon les crises de la fin du Moyen Âge et la conjoncture économique, sans jamais oublier de montrer les limites d'un tel travail, notamment dans la représentativité des statistiques. Les travaux de Martine Maguin sur la viticulture en Lorraine sont également à mentionner⁸⁰, de même que ceux de Georges Comet sur les vigneronnes en Provence à la fin du Moyen Âge⁸¹, de Gaston Galtier sur les vignobles du Languedoc méditerranéen⁸², et de Jean Faury sur les vignobles dans le Périgord⁸³. Pareillement, les recherches de Jacques Beauroy, *Vin et société à Bergerac : du Moyen Âge aux temps modernes*, sont intéressantes, mais, comme nous l'avons dit précédemment, la situation de la période médiévale est toujours vue comme un prélude à celle de l'époque moderne⁸⁴. Eugène Goyheneche, dans son ouvrage sur Bayonne, *Bayonne et la région bayonnaise du XII^e au XV^e siècle, Etudes d'histoire économique et sociale*, décrit les vignobles suburbains et périurbains ainsi que les activités de tonnellerie dans la ville⁸⁵. Enfin, Jean Louberge s'intéresse aux viticulteurs du Béarn au XVI^e siècle, mais a surtout publié un article sur les contrats agraires dans le vignoble du Jurançon à la fin du Moyen Âge, *Les contrats de colloqui dans le vignoble de Jurançon à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle*⁸⁶. Dans cet article, Jean Louberge montre les dynamiques économiques du monde rural après les crises de la fin du Moyen Âge, notamment les rapports entre les paysans, les propriétaires des vignes, et la bourgeoisie marchande urbaine.

1.2.2 – Les études sur les vignobles étrangers

Nous nous sommes également penché sur des travaux menés sur des vignobles étrangers, toujours dans l'objectif de multiplier les mises en perspective possibles et

⁷⁹ LE MENE, Michel, « Le vignoble angevin à la fin du Moyen Âge: étude de rentabilité », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, n°2, Paris, 1971, p. 81-99.

⁸⁰ MAGUIN, Martine, *La vigne et le vin en Lorraine : l'exemple de la Lorraine médiévale à la fin du Moyen Âge*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982.

⁸¹ COMET, Georges, « Les vigneronnes en Provence à la fin du Moyen Âge », dans GARRIER, Gilbert, PESEZ, Jean-Marie, STELLA, Alessandro (dir.), *Les vigneronnes au Moyen Âge au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 23-29.

⁸² GALTIER, Gaston, *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 1956.

⁸³ FAURY, Jean, « Les vignobles du collège de Périgord aux XIV^e et XV^e siècles : étude d'histoire toulousaine », dans *Annales du Midi*, n° 79, 1966, p. 461-479.

⁸⁴ BEAUROY, Jacques, *Vin et société à Bergerac : du Moyen Âge aux temps modernes*, Anma Libri, 1976.

⁸⁵ GOYHENECHÉ, Eugène, *Bayonne et la région bayonnaise du XII^e au XV^e siècle, Etudes d'histoire économique et sociale*, Paris, Ecole des Chartes, 1949.

⁸⁶ LOUBERGE, Jean, « Les contrats de colloqui dans le vignoble de Jurançon à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle », dans *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, 1985, p. 201-206.

d'obtenir des informations, essentiellement techniques, qui sont parfois manquantes dans nos sources. Les recherches menées sur les vignobles de la péninsule ibérique nous montrent des modes de culture et de faire-valoir proches de la situation bordelaise. Nous pouvons ainsi citer, sur le vignoble andalou, les travaux de Vincent Lagardère, *Vignes et variétés de cépages en al-Andalus, VIII^e-XV^e siècle* (1997)⁸⁷, et ceux, très complets, de Mercedes Borrero Fernandez, *Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Âge* (1991)⁸⁸. Cet article traite de la situation rurale andalouse après la reconquête chrétienne, donc dans une situation proche de celle des campagnes bordelaises après la reconquête française, et se montre très précis sur les pratiques et les détails techniques de la viticulture et de la vinification. Dans son ouvrage, *Valladolid au Moyen Âge, 1080-1480* (1993), Adeline Rucquoi consacre une étude à la vigne et au vin et montre l'emprise de la ville sur le vignoble suburbain et périurbain. Elle complète ses observations par une intéressante analyse de la rentabilité du vignoble vallisolétan⁸⁹. Même s'ils concernent une période plus récente, les travaux d'Alain Huetz de Lempis, *Vignobles et vins de Castille du XVI^e au XVIII^e siècle* (1991), donnent également d'intéressantes informations sur la superficie et le nombre de ceps par hectare en Castille⁹⁰. L'histoire des vignobles italiens est beaucoup plus récente et ne prend de l'ampleur qu'à partir des années 1960, essentiellement avec les recherches de Federigo Melis, qui, s'appuyant sur les archives commerciales et les registres de comptes, réalisa une analyse économique du vin en Italie et surtout à Florence⁹¹. Les recherches sur le vignoble italien nous apportent essentiellement des informations techniques : les sources italiennes sont, en effet, particulièrement riches sur ces aspects, que ce soit par une iconographie importante ou par les ouvrages d'agronomie médiévaux, comme celui de Pietro de' Crescenzi présenté précédemment. Nous pouvons citer à ce sujet les travaux de Perrine Mane, que nous avons vus auparavant, et de Jean-Louis Gaulin, *Viticulture et vinification dans l'agronomie italienne, XII^e-XV^e siècle* (1991). Ce dernier se montre très précis sur les techniques viticoles, notamment sur la plantation de nouvelles vignes ou les greffes⁹². Quelques travaux germaniques sont également intéressants pour notre

⁸⁷ LAGARDERE, Vincent, « Vignes et variétés de cépages en al-Andalus (VIII^e-XV^e siècle) », dans *Los impactos exteriores sobre la agricultura y el mundo rural mediterraneo*, Madrid : Casa de Velazquez – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Université d'Alcala, 1997.

⁸⁸ BORRERO FERNANDEZ, Mercedes, « Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Âge », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 119-146.

⁸⁹ RUCQUOI, Adeline, *Valladolid au Moyen Âge (1080-1480)*, Paris, Editions Publisud, 1993.

⁹⁰ HUETZ DE LEMPS, Alain, « Vignobles et vins de Castille du XVI^e au XVIII^e siècle », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 147-188.

⁹¹ Les articles de Federigo Melis ont été republiés dans MELIS, Federigo, AFFORTUNATI PARRINI, Anna, *I vini italiani nel medioevo, con introduzione di Charles Higounet*, Florence, Le Monnier, 1984.

⁹² GAULIN, Jean-Louis, « Viticulture et vinification dans l'agronomie italienne (XII^e-XV^e siècle) », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 93-118.

étude. Ce sont surtout des articles, les historiens ayant publié des ouvrages d'ensemble étant plutôt rares sur le thème des vignobles à l'exception de Friedrich von Bassermann-Jordan en 1907⁹³. Ainsi, l'article de Franz Irsigler, *Viticulture, vinification et commerce du vin en Allemagne occidentale des origines au XVI^e siècle* (1991), aborde de nombreux aspects comme les techniques et les pratiques agricoles, mais aussi la gestion foncière, la mise en valeur des parcelles et leur découpage géographique⁹⁴. Lukas Clemens s'intéresse de la même manière à la gestion du vignoble, notamment par les seigneuries ecclésiastiques, dans la région de Trèves dans son article *Trèves, centre de la viticulture dans la moyenne vallée de la Moselle au Moyen Âge: esquisse d'un projet de recherche* (1991).

1.2.3 – Les études sur le vignoble bordelais

L'histoire du vignoble de Bordeaux est toujours signalée dans les ouvrages portant sur le vin et l'histoire du vin. Sur les thèmes de la viticulture et de la vinification, l'exemple du Bordelais est incontournable car c'est un vignoble tout aussi important aujourd'hui qu'à la fin du Moyen Âge. La plupart des historiens, dans les ouvrages d'ensemble sur la vigne et le vin, réutilisent les travaux effectués par les spécialistes du Bordelais, de la même manière qu'ils vont réutiliser les études des chercheurs d'autres régions en raison de la masse de données à traiter pour réaliser un tel ouvrage. Il n'est donc pas rare de retrouver les mêmes conclusions, les mêmes exemples ou les mêmes données chiffrées dans les études d'ensemble. Le chiffre d'environ 102 000 tonneaux exportés durant l'année 1308-1309 depuis Bordeaux est ainsi mentionné dans la plupart des ouvrages généraux sur le vin ou sur l'économie médiévale, et provient généralement de l'article d'Yves Renouard, *Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge*⁹⁵. Les travaux sur l'histoire du vignoble bordelais sont nombreux, notamment car c'est une région de vignoble depuis l'Antiquité, et de vignoble réputé à la fin du Moyen Âge, donc une zone géographique particulièrement intéressante. De plus, Bordeaux est une ville dont la richesse et la renommée doivent beaucoup au vignoble : l'histoire de la vigne et celle de la ville se confondent très souvent. Les recherches historiques sont aussi motivées par la présence d'un fonds d'archives particulièrement important et bien conservé qui a permis de nombreuses études, essentiellement par l'utilisation des sources ecclésiastiques et seigneuriales. Robert Boutruche constate ainsi que « les fonds les plus riches, sinon les plus variés, sont ceux des établissements ecclésiastiques » et que « les minutes notariales – source

⁹³ BASSERMANN-JORDAN, Friedrich, *Geschichte des Weinbaus unter Berücksichtigung der Bayerischen Rheinpfalz*, Francfort am Main, 1907.

⁹⁴ IRSIGLER, Franz, « Viticulture, vinification et commerce du vin en Allemagne occidentale des origines au XVI^e siècle », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 49-65.

⁹⁵ RENOUARD, Yves, « Le grand commerce ... », *op. cit.*

essentielle entre toutes – ne se multiplient qu’avec le dernier quart du XV^e siècle »⁹⁶. Les historiens du Bordelais se consacrent ainsi le plus souvent à la période de domination anglaise de la région (1154-1453⁹⁷), surtout le XIV^e siècle, mieux documentée par les sources ecclésiastiques et parfois considérée comme plus un cadre historique plus intéressant : ces années représentent l’apogée du commerce vinaire de Bordeaux – on a vu les chiffres pour l’année 1308-1309 – et sont marquées par l’influence économique de l’Angleterre.

Ainsi, l’ouvrage de Gaston Marchou, journaliste, écrivain et historien, en 1947, intitulé *Bordeaux sous le règne de la vigne : des origines à Pey Berland*, s’interrompt à la fin de l’occupation anglaise de la Guyenne, en 1453, délaissant l’évolution du vignoble dans la seconde partie du XV^e siècle⁹⁸. Cet ouvrage est plus une étude « romancée » du vignoble bordelais qu’un véritable travail historique : si les anecdotes rapportées par l’auteur présentent quelques intérêts, l’ensemble pâtit d’un manque de rigueur historique notamment en ce qui concerne la présentation des sources utilisées et de la bibliographie.

Dans les travaux scientifiques, nous pouvons tout d’abord remarquer, dans les années 1950-1960, les travaux d’Henri Enjalbert, dédiés en partie aux origines des grands vignobles, notamment en Aquitaine, avec par exemple son article *Comment naissent les grands crus : Bordeaux, Porto, Cognac* (1953)⁹⁹. Cependant, sa démarche comporte parfois un aspect téléologique.

L’ouvrage de Robert Boutruche, *La crise d’une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans* (1963), reste primordial quant à notre sujet d’étude. Utilisant, comme nous l’avons dit, des archives principalement ecclésiastiques, il dresse ici un tableau général et très précis du Bordelais pendant les années du conflit et dans la dizaine d’années qui a suivi, jusqu’en 1462, intégrant ainsi les premiers temps de la reconstruction. Robert Boutruche présente dans ce travail la société rurale de cette région, son évolution, ses dynamiques, ses influences et ses difficultés. Son ouvrage pose ainsi le contexte économique de notre cadre chronologique. Il nous permet surtout de comprendre les stratégies foncières observées, les facilités et les obstacles rencontrés par les acteurs de la vigne et du vin à Bordeaux après la guerre de Cent Ans. Néanmoins Robert Boutruche n’utilise que très peu de sources notariales, même pour la seconde moitié du XV^e siècle, période où elles sont pourtant plus nombreuses, comme nous le verrons par la suite. Cette limite a été relevée dès 1971 quand Charles Higounet, dans son article, *Pour une géographie du vignoble aquitain médiéval*, montre que les

⁹⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d’une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Les Belles Lettres, Paris, 1963, p. XIII et p. XVI.

⁹⁷ Du couronnement d’Henri, roi d’Angleterre, marié depuis 1152 avec Aliénor d’Aquitaine, à la bataille de Castillon qui marque la fin de la guerre de Cent Ans en 1453.

⁹⁸ MARCHOU, Gaston, *Bordeaux sous le règne de la vigne : des origines à Pey Berland*, Féret, Bordeaux, 1947.

⁹⁹ ENJALBERT, Henri, « Comment naissent les grands crus : Bordeaux, Porto, Cognac », dans *Annales E.S.C.*, 1953, p. 2-32, ou ENJALBERT, Henri, *Histoire de la vigne et du vin, l’avènement de la qualité*, Paris, Bordas, 1975.

conclusions de Robert Boutruche peuvent être complétées par des archives du XV^e siècle, surtout les archives issues de fonds laïques. En effet, Charles Higounet explique que les connaissances acquises jusqu'à maintenant sur le vignoble bordelais aux XIV^e et début du XV^e siècle concernent surtout des possessions ecclésiastiques, ceci en raison des sources utilisées¹⁰⁰. Le vignoble aux mains des laïques n'y apparaît que de manière indirecte.

Dans la continuité des travaux de Charles Higounet, Jean-Bernard Marquette a également abordé la fabrication du vin dans un article, *La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Âge* (1977)¹⁰¹. Cet article, qui utilise en grande partie le compte de l'Archevêché de 1458-1459, constitue une approche intéressante des techniques de vinification au milieu du XV^e siècle, même s'il s'agit là de l'exemple d'une seigneurie ecclésiastique particulière. De même, les recherches de Sandrine Lavaud, spécialiste de l'histoire de la vigne, du vignoble et du vin à Bordeaux à la fin du Moyen Âge, membre du C.E.R.V.I.N., sont incontournables. Après avoir mené des recherches précises, à partir de sources ecclésiastiques, sur la paroisse de Saint-Seurin¹⁰², où les vignes relevant de cette seigneurie foncière sont étudiées, elle a réalisé une étude générale et exhaustive du vignoble et du vin de Bordeaux à la fin du Moyen Âge, dans *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, essor d'une civilisation*¹⁰³ (2003). Elle aborde notamment deux éléments importants dans la mise en valeur du paysage vitivinicole bordelais à la fin du Moyen Âge: les bourdieux¹⁰⁴, dans son article *L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne : l'exemple des bourdieux (XIV^e-XVI^e siècles)*¹⁰⁵, et l'anthropisation des palus de Bordeaux, dans *Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux au Moyen Âge*, ou dans *La palu de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles*¹⁰⁶. Ses travaux se fondent le plus souvent sur des sources ecclésiastiques et seigneuriales et utilisent peu ou pas les archives notariales.

Dans le cadre de ses multiples travaux sur le Bazadais et la Sauve-Majeure, nous pouvons également mentionner l'article de Frédéric Boutouille sur *La vigne et le négoce du vin en Bordelais et Bazadais de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle*

¹⁰⁰ HIGOUNET, Charles, « Pour une géographie du vignoble aquitain médiéval », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, 1971, p. 103-117, p. 104.

¹⁰¹ MARQUETTE, Jean-Bernard, « La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Âge », HUETZ DE LEMPS, Alain, PIJASSOU, René, ROUDIE, Philippe, *Géographie historique des vignobles*, colloque de Bordeaux, 27-29 octobre 1977, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 1978, p. 123-147.

¹⁰² LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux, 1993, sous la direction de Jean-Bernard Marquette.

¹⁰³ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, Editions Sud-Ouest, collection « Références », 2003.

¹⁰⁴ Unité d'exploitation agricole.

¹⁰⁵ LAVAUD, Sandrine, « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux au Moyen Âge », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCII, 2001, p. 119-128.

¹⁰⁶ LAVAUD, Sandrine, « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux à la fin du Moyen Âge », dans *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCII, 2001, p. 119-128, et LAVAUD, Sandrine, « La palu de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales du Midi*, t. 114, janvier-mars 2002, p. 25-44.

(2000)¹⁰⁷. Cette étude concerne cependant une période antérieure à notre propos et s'arrête avant les grandes crises de la fin du Moyen Âge.

Il faut remarquer, du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, un renouveau des recherches universitaires sur Bordeaux et ses alentours sous l'impulsion du professeur Jean-Bernard Marquette, celui-ci dirigeant plusieurs mémoires de maîtrise menés sur des paroisses de l'Entre-deux-Mers essentiellement. Ainsi, Alain Puginier a travaillé sur quelques vignobles périurbains bordelais dans deux mémoires inédits, *Talence et son vignoble du XIII^e siècle à 1548*, en 1987, et *Le vignoble des Graves du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, en 1989¹⁰⁸, de même que C. Mouillard, avec son mémoire, *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, en 1988¹⁰⁹. La plupart de ces mémoires dirigés par Jean-Bernard Marquette présentent des travaux exhaustifs, s'appuyant souvent sur les recherches de Robert Boutruche, menés sur le temps long (très souvent de la préhistoire au milieu du XVI^e siècle), mais qui sont riches d'informations sur les paroisses périurbaines de Bordeaux, notamment sur la localisation des toponymes et microtoponymes. Les thèmes abordés sont souvent centrés sur l'occupation du sol et l'historique de peuplement de ces paroisses, ce qui nous permet de mieux comprendre le paysage du Bordelais médiéval. L'angle d'étude, par paroisse, nous fournit aussi des informations qui complètent notre travail mené depuis le point de vue des élites marchandes bordelaises : les observations statistiques et les tableaux des tenanciers ou locataires pour chacune de ces paroisses rurales permet parfois de se rendre compte plus précisément de la pénétration des marchands bordelais dans le patrimoine foncier local. L'Entre-deux-Mers a ainsi été étudié par Christian Block qui s'est attaché plus précisément à l'analyse des seigneuries et dont le travail en dresse une carte précise¹¹⁰. Il avait auparavant, en 1996, dans un mémoire de T.E.R., traité de l'*Histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la paroisse de Bouliac entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*¹¹¹. On peut aussi noter la même année, concernant les paroisses de l'Entre-deux-Mers, le mémoire de Mélina de Nardi, *Saint-Loubès, Occupation du sol et peuplement d'une paroisse du Bordelais entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*, ainsi qu'en 1997, le mémoire de J. Parreau, *Occupation du sol et peuplement de la paroisse de Bassens de la préhistoire à la fin du Moyen Âge*¹¹². Le Médoc a également été abordé par Laure Maffre dans son travail sur

¹⁰⁷ BOUTOULLE, Frédéric, « La vigne et le négoce du vin en Bordelais et Bazadais de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle », dans *Vins et vignobles du Bordelais et du Sud-Ouest, Annales du Midi*, tome 112, n°231, juillet-septembre 2000, Toulouse, p. 275-298.

¹⁰⁸ PUGINIER, A., *Talence et son vignoble du XIII^e siècle à 1548*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1987, et *Le vignoble des Graves du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle*, mémoire inédit, D.E.A., Bordeaux, 1989.

¹⁰⁹ MOUILLARD, C., *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1988.

¹¹⁰ BLOCK, Christian, *Seigneurs et Seigneuries en Entre-deux-Mers, de la veille de la guerre de Cent Ans, à la veille des guerres de religions, 1300-1562*, mémoire de D.E.A. inédit, Bordeaux III, 1997.

¹¹¹ BLOCK, Christian, *Histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la paroisse de Bouliac entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*, mémoire de T.E.R., inédit, Bordeaux III, 1996.

¹¹² DE NARDI, Mélina, *Saint-Loubès, Occupation du sol et peuplement d'une paroisse du Bordelais entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*, mémoire de T.E.R., inédit, Bordeaux III, 1996, et PARREAU, J.,

La commanderie d'Arcins, XIV^e-XV^e siècles, et par Anne Rossard avec *Occupation du sol et peuplement de Saint-Laurent, Pauillac, Saint-Julien-Beychevelle en Médoc du IV^e siècle au XV^e siècle*¹¹³. Les alentours immédiats de Bordeaux, les Graves, ont aussi été abordés en 1988 par N. Rodriguez dans son mémoire *Les paroisses de Pessac et Mérignac à l'époque médiévale*¹¹⁴.

Enfin, moins connu et peu diffusé, l'important travail mené par Jean Barennes au début du XX^e siècle se distingue des ouvrages précédents par les sources utilisées. Ce chartiste engagé dans une maison de négoce de spiritueux à Bordeaux a publié un livre, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, riches d'informations, d'exemples et de conclusions pertinentes¹¹⁵. Son travail est basé sur des sources littéraires (tel le traité d'agronomie de Pietro de'Crescenzi utilisé à titre de comparaison), sur des sources ecclésiastiques (comme les comptes de l'Archevêché de Bordeaux ou bien les bénédictions pour le vin nouveau et contre les insectes), et sur les sources notariales de la seconde moitié du XV^e siècle, utilisant pour cela des documents identiques aux nôtres. Jean Barennes livre ainsi un travail très précis qui se centre sur les aspects techniques de la culture de la vigne et de la fabrication du vin. Tous les aspects sont traités, que ce soit les pratiques, les outils, ou bien les coutumes et les traditions. L'auteur, par un choix thématique, n'aborde cependant pas la territorialisation, ni les aspects fonciers ou la filière économique du vignoble bordelais : il se concentre sur une restitution des techniques de viticulture et de vinification, essentiellement dans la seconde moitié du XV^e siècle. Le travail de Jean Barennes représente donc une base solide pour nos recherches, particulièrement au sujet des techniques.

Les derniers travaux que nous allons présenter sont également ceux qui se rapprochent le plus de notre sujet, que ce soit thématiquement ou méthodologiquement. Ces études concernent plus précisément les stratégies foncières, liées à l'agriculture ou à la vitiviniculture, ainsi que la manière d'analyser une filière économique et commerciale dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge.

Ainsi, Michel Bochaca, dans son ouvrage, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques* (1998), nous informe sur la gestion des tenures vitivinicoles de certains marchands bordelais, notamment à Bouliac, dans l'Entre-deux-Mers, à travers une étude des stratégies économiques et foncières de

Occupation du sol et peuplement de la paroisse de Bassens de la préhistoire à la fin du Moyen Âge, mémoire de T.E.R., inédit, Bordeaux III, 1997.

¹¹³ MAFFRE, Laure, *La commanderie d'Arcins, XIV^e-XV^e siècles*, mémoire de T.E.R., inédit, Bordeaux III, 1995, et ROSSARD, Anne, *Occupation du sol et peuplement de Saint-Laurent, Pauillac, Saint-Julien-Beychevelle en Médoc du IV^e siècle au XV^e siècle*, mémoire de T.E.R., inédit, Bordeaux III, 1997.

¹¹⁴ RODRIGUEZ, N., *Les paroisses de Pessac et Mérignac à l'époque médiévale*, mémoire de T.E.R. inédit, Bordeaux III, 1988.

¹¹⁵ BARENNE, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, Bordeaux, 1912.

la bourgeoisie bordelaise après la guerre de Cent Ans¹¹⁶. Cet ouvrage est indispensable pour intégrer et comprendre les opérations foncières observées dans nos recherches dans des stratégies économiques plus générales : on constate par exemple que les élites montantes de Bordeaux sont très présentes dans toutes les étapes de la filière vitivinicole, que ce soit en tant qu'intervenants directs ou bien en tant qu'intermédiaires pour les transactions de matériels. Nous pouvons également voir que les marchands de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, dans leur volonté d'ascension sociale, ne se limitent pas à un seul type d'activité (même si des domaines de prédilection sont constatables) et que l'acquisition de vigne et l'insertion dans la filière du vin ne sont parfois dues qu'à des opportunités. A travers le travail mené par Michel Bochaca sur la catégorie socio-professionnelle des marchands de Bordeaux, nous sommes éclairés sur les motivations de ces élites dans les stratégies foncières liées aux vignes dans nos sources. La compréhension des transactions de vigne et de leur mise en valeur, dans le contexte de la seconde moitié du XV^e siècle, peut également être facilitée par d'autres articles de Michel Bochaca, consacrés au thème de la reconstruction dans le Bordelais après la guerre de Cent Ans, comme *Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent Ans* (1998), ou *Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans* (2007)¹¹⁷. L'investissement dans la vigne, culture spéculative, peut être regardé comme un marqueur de l'influence foncière de la ville sur la campagne.

Fabrice Mouthon s'est également intéressé aux élites du Bordelais à la fin du Moyen Âge dans son article *Les élites rurales du Bordelais bas-médiéval à travers les sources notariales, Méthodes d'identification et apport à l'étude de l'organisation de l'espace (fin XV^e-début XVI^e siècle)*, utilisant ainsi des sources similaires aux nôtres¹¹⁸. En collaboration avec Jean-Paul Casse et Sandrine Lavaud, mentionnée précédemment, il a aussi publié *La tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles : un travail qui permet de présenter les cadres juridiques et fonciers dans le Bordelais et de définir précisément le vocabulaire de la propriété agricole*¹¹⁹. Mais c'est la thèse de cet auteur qui va être surtout intéressante dans notre recherche, *Les blés du Bordelais, l'économie*

¹¹⁶ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques*, Ausonius, Bordeaux, 1998.

¹¹⁷ BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *L'Entre-deux-Mers et son identité*, Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997, Langon, 1998, p. 61-68, et BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales, Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007.

¹¹⁸ MOUTHON, Fabrice, « Les élites rurales du Bordelais bas-médiéval à travers les sources notariales, Méthodes d'identification et apport à l'étude de l'organisation de l'espace (fin XV^e-début XVI^e siècle) », dans ANTOINE, Annie, *Campagnes de l'Ouest, Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999.

¹¹⁹ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », in *Cahiers Charles Higounet, n°1*, 1994, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 1995, p. 21-36.

*céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1550)*¹²⁰. Ce travail montre la gestion de l’approvisionnement en blés de Bordeaux, essentiellement par les grandes seigneuries ecclésiastiques comme l’Archevêché. Même si cette étude est consacrée aux blés, l’approche et la méthode d’analyse peuvent être considérées comme des modèles pour notre travail. En effet, Fabrice Mouthon a reconstitué la filière économique d’une production agricole, ses acteurs et ses enjeux, ce qui est également notre objectif par rapport à la filière vitivinicole.

¹²⁰ MOUTHON, Fabrice, *Les blés du Bordelais, l’économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1550)*, thèse d’université non publiée, Université de Bordeaux III, 1993.

2 – APPORTS ET LIMITES DES SOURCES UTILISEES ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

2.1 – Présentation du corpus documentaire

2.1.1 – Les sources manuscrites

Le corpus documentaire constitué afin d'étudier les aspects fonciers, économiques et techniques du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans est composé d'un total de 1139 documents, d'origines et de natures différentes, provenant des archives départementales de la Gironde. Le corpus documentaire réunit ainsi 768 documents issus de registres notariés, 378 documents issus de registres conservés dans le fonds de Sainte-Croix et le compte de l'archevêché de Bordeaux de l'année 1459-1460. Nous pouvons également ajouter 499 documents issus du fond de Saint-Seurin, mais ceux-ci sont des documents de seconde main, déjà compulsés et dépouillés par Sandrine Lavaud dans sa thèse sur la paroisse de Saint-Seurin.

Les 768 documents notariés sont des minutes prises rapidement par les notaires, souvent dans leurs études mais également dans les domiciles des contractants ou bien même sur les tenures plantées en vigne. Il s'agit de brèves prises lors de l'établissement des contrats, d'où une écriture souvent peu soignée, des ratures nombreuses, des passages laissés en blanc pour être complétés plus tard ou bien de nombreuses abréviations. Les formules usuelles de l'eschatocole et du protocole final sont également simplifiées. Certaines minutes comportent également des rajouts en marge, sur le côté ou sous le texte du contrat. Ces brèves servent ensuite de modèles pour l'acte grossoyé, c'est-à-dire mis au propre et délivré aux parties par le notaire¹²¹. Les actes grossoyés, conservés par les contractants dans leurs domiciles, n'ont pas été conservés jusqu'à aujourd'hui¹²². Seules les minutes notariales nous sont parvenues, rassemblées dans les séries 3E de la Garde-Note de Bordeaux. L'état de conservation de ces documents est très aléatoire. Certains feuillets sont parfois manquants, ou bien déchirés ou rongés, dans les registres. Tout ou une partie du texte peut aussi être effacé et illisible. A l'exception de certains contrats d'affrètements, concernant des maîtres de navire non Bordelais, la plupart des minutes notariales étudiées sont écrites en gascon médiéval.

Nous avons sélectionné les documents étudiés (que nous qualifierons « d'actes » dans le corps de notre texte) dans 15 registres de 8 notaires différents, que nous allons

¹²¹ Voir BERNARD, Jacques, « Formulaires de notaires du Bordelais à la fin du XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique*, 1958 [1959], p. 389-406, et BERNARD, Jacques, *Le notariat et la pratique notariale en Bordelais (vers 1235 – vers 1520)*, thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres (dactylographiée), Paris, 1968.

¹²² Nous pouvons le voir dans quelques inventaires après-décès de la seconde moitié du XV^e siècle.

présenter par ordre chronologique. Ainsi, 52 actes proviennent du registre 3E 6091 du notaire Jehan Fontanelle. Ils nous informent sur une période comprise entre le 28 mars 1461 et le 4 juillet 1473¹²³. Nous y avons relevé 21 ventes de vignes ou de biens fonciers en rapport avec la vigne, 8 baux à façon, 7 ventes à réméré (le vendeur a la possibilité de racheter son bien), 4 échanges, 4 reconnaissances féodales, 3 baux à nouveau fief, 2 obligations, une vente de rente, une vente de rente à rémérée et une rente constituée.

Nous relevons 26 actes provenant du registre 3E 4807, du notaire Pierre Dubosc, entre le 8 septembre 1464 et le 26 janvier 1465¹²⁴, soit 10 ventes, 6 baux à nouveau fief, 3 ventes à réméré, 2 échanges, un bail à nouveau fief, un testament, une donation de vignes, un procès lié à des vignes et une procuration donnée pour mettre en possession une vigne.

Le registre 3E 7132 du notaire Johan Johanis couvre une période similaire dans lequel 22 actes, entre le 9 mai 1465 et le 19 mars 1466¹²⁵, concernent 7 ventes, 4 reconnaissances féodales, 4 baux à façon, 2 obligations, un échange, une vente de rente, une vente de rente à réméré, une vente à réméré et un acensement.

Par la suite, les 42 actes provenant du registre 3E 12430 du notaire Buseyon, du 21 juillet 1468 au 18 novembre 1472¹²⁶ représentent 13 ventes de vignes, 8 reconnaissances féodales, 7 baux à façon, 5 échanges, 4 ventes à réméré, 2 baux à nouveau fief, une vente de rente, une donation et un partage de biens.

Le nombre d'actes disponibles augmente peu à peu dans les années 1470. Ainsi, nous avons pu prélever 58 actes dans le registre 3E 10391 du notaire Ribery, du 2 avril 1473 au 17 mars 1474¹²⁷, soit 13 ventes de vignes, 12 baux à façon, 10 ventes à réméré, 10 échanges, 6 reconnaissances féodales, 3 baux à nouveau fief, 2 ventes en exécution d'un testament, un bail à loyer et une obligation.

De même, 82 actes nous intéressent dans les registres 3E 12429 (3 actes) et 3E 1631 (79 actes) du notaire Blanchard entre le 6 septembre 1470 et le 8 février 1482¹²⁸. Nous avons relevé 33 reconnaissances féodales, 16 ventes de vignes, 10 baux à nouveau fief, 10 ventes de rentes, 5 rentes constituées, 3 baux à façon, une vente à réméré, une obligation, un acensement, une diminution de cens et un partage.

Le registre 3E 1145 du notaire Benech, allant du 15 janvier 1477 au 22 mars 1483¹²⁹, nous procure 74 actes répartis en 17 ventes, 14 ventes à réméré, 11 échanges,

¹²³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 1 v°, 28 mars 1461 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473.

¹²⁴ AD Gironde, 3E 4807, fol. 112-112 v°, 8 septembre 1460 ; AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v°, 26 janvier 1465.

¹²⁵ AD Gironde, 3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466.

¹²⁶ AD Gironde, 3E 12430, fol. 60, 21 juillet 1468 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 207 v°-208, 18 novembre 1472.

¹²⁷ AD Gironde, 3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 102, 17 mars 1474.

¹²⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482.

¹²⁹ AD Gironde, 3E 1145, 15 janvier 1477 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483.

10 reconnaissances féodales, 10 obligations, 6 ventes de rentes, 4 baux à façon et 2 baux à nouveau fief.

Enfin, 6 registres du notaire Simon d'Artiguemale (3E 81, 82, 83, 84, 85 et 86) renseignant partiellement une période allant du 15 avril 1470 au 18 décembre 1483¹³⁰, nous permettent de disposer d'un total de 412 actes, la plupart venant des registres 3E 84 (154 actes) et 3E 85 (144 actes) : 99 ventes de vignes, 63 baux à façon, 51 ventes à réméré, 44 échanges, 32 reconnaissances féodales, 23 baux à nouveau fief, 15 obligations, 11 ventes de rentes à réméré, 8 ventes de rente, 7 procès et litiges, 5 mariages où des vignes sont impliquées, 4 testaments, 4 baux à loyer, 4 actes de mise en possession, 3 acensements, 3 procurations, 3 donations, 3 diminutions de cens, 2 déguerpissements, 2 dettes, 2 baux à gages, 2 actes de « *cabau* » (association temporaire entre marchands), 2 contrats de travail, une succession, une vente aux enchères et un inventaire après-décès.

Les minutes notariales nous informent ainsi plus précisément sur les transactions de tenures plantées en vigne : nous obtenons notamment un total de 196 ventes de vigne, 91 ventes à réméré et 82 échanges dans les fonds notariaux.

Nous avons également sélectionné 371 documents provenant de la série H du fonds de Sainte-Croix, afin de disposer également du point de vue seigneurial dans la seconde moitié du XV^e siècle. Il s'agit là aussi de brèves prises par le notaire public Johan de Beusse pour le compte de l'abbaye de Sainte-Croix. Ce sont essentiellement des actes fonciers qui nous renseignent sur les tenures de vignes relevant de cette seigneurie foncière ecclésiastique. Les actes du fonds de Sainte-Croix que nous avons utilisés sont issus de 6 registres.

Par ordre chronologique, le premier registre qui nous intéresse est le H 734, dont les 98 actes relevés couvrent une période allant du 8 janvier 1450 au 29 septembre 1454¹³¹ soient 87 reconnaissances féodales, 4 ventes de vignes, 2 menaces de commises, un bail à nouveau fief, une afferme, une autorisation de vendanger, une modération de cens et un inventaire après décès.

Nous prélevons également 31 actes dans le registre H 735, du 6 février 1451 au 14 septembre 1452¹³². Nous y trouvons 21 reconnaissances féodales, 5 baux à nouveau fief, 3 ventes, un bail à façon et un procès.

Le registre le plus fourni est le H 736, nous fournissant 205 actes qui nous informent sur la période allant du 26 novembre 1455 au 26 mai 1459¹³³. Nous avons ainsi relevé 199 reconnaissances féodales, 4 baux à nouveau fief, un testament et un inventaire après décès.

Les registres H 1183, H 1184 et H 1186 comprennent moins d'actes utiles à notre travail. Nous y relevons pourtant 37 actes, couvrant une période allant du 15

¹³⁰ AD Gironde, 3E 81, fol. 3 v°-4, 15 avril 1470 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 85 v°-86, 18 décembre 1483.

¹³¹ AD Gironde, H 734, fol. 91, 8 janvier 1450 ; AD Gironde, H 734, fol. 50, 29 septembre 1454.

¹³² AD Gironde, H 735, fol. 88, 6 février 1451 ; AD Gironde, H 735, fol. 90 v°, 14 septembre 1452.

¹³³ AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455 ; AD Gironde, H 736, fol. 127 v°-128, 26 mai 1459.

décembre 1455 au 13 juin 1472¹³⁴, soit 15 ventes de vignes, 11 affermes, 2 dettes, 2 investitures, 2 ventes de rentes, une vente de droits, une cession de droits, une reconnaissance féodale, une obligation, un engagement à effectuer les façons agricoles, un bail à façon et une commise exercée sur une vigne.

Bien que couvrant partiellement la même période que les minutes notariales, nous ne relevons pas de doublons entre ces deux séries d'actes. Nous retrouvons parfois les mêmes tenanciers, mais les biens concernés ne sont généralement pas les mêmes.

Le compte de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1459-1460, conservé sous la côte G 240, avec des comptes moins bien conservés des années précédentes, est le document comptable le plus précis pour la période étudiée ici. Composé d'un total de 158 folios, ce compte détaille toutes les dépenses et recettes de cette grande seigneurie foncière pour l'année 1459-1460. La première partie du document (du folio 315 au folio 400) est consacrée aux recettes de l'archevêché, provenant essentiellement des redevances foncières, des dîmes affermées, des droits de justice et de ventes diverses. La seconde partie (du folio 401 au folio 436 v°) détaille les dépenses dues aux versements des pensions, l'approvisionnement en bois, les procès, les réparations de bâtiments, les déplacements du receveur et les opérations militaires¹³⁵, les pertes de blés lors des transports par gabare et surtout, les dépenses consacrées à l'entretien et à l'exploitation des vignes de la réserve seigneuriale. Ainsi, 29 folios, répartis en 9 articles, détaillent les travaux dans les vignes en exploitation directe¹³⁶. La troisième partie du compte (du folio 437 à 463) est une liste des arriérés dus à l'archevêché. Enfin, la dernière partie du document (du folio 464 au folio 471) fait un récapitulatif des recettes, des dépenses et des arriérés de l'année. Ce document très bien conservé et écrit en français, sans doute par le receveur de l'archevêché, Guillaume de Larue¹³⁷, est notre principale source d'information dans l'étude des techniques de viticulture et de vinification dans la région de Bordeaux après la guerre de Cent Ans.

Les actes fonciers issus du fonds de Saint-Seurin sont, comme nous l'avons dit, des documents de seconde main provenant des dépouillements déjà effectués par Sandrine Lavaud dans le cadre de sa thèse sur cette paroisse située près de Bordeaux, dans la zone suburbaine, au XIV^e et au XV^e siècle. Parmi les 3129 actes fonciers du corpus documentaire constitué à l'occasion de son travail, nous avons sélectionné 499 actes concernant la période choisie pour notre étude. Ces documents proviennent de 15 registres (G 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1252, 1256, 1276, 1300, 1329, 1386, 1426,

¹³⁴ AD Gironde, H 1183, fol. 4 v°, 15 décembre 1455 ; AD Gironde, H 1186, fol. 27 v°, 13 juin 1472.

¹³⁵ Des dépenses sont notamment consacrées aux salaires d'hommes de guerre et d'arbalétriers lors d'une escarmouche contre une troupe d'hommes d'armes du seigneur de Pompadour qui dispute la propriété éminente du prieuré de Saint-Cyprien à l'archevêque de Bordeaux.

¹³⁶ AD Gironde, G 240, fol. 403 v°-436 v°.

¹³⁷ *Archives départementales antérieures à 1790*, Archives ecclésiastiques, série G, n°1 à 920, Bordeaux, 1892, p. 133.

1439, 1660 et 1661)¹³⁸, inventoriés sous le terme « terriers » aux archives départementales. Néanmoins, il s'agit plutôt de registres réunissant les actes concernant les biens fonciers relevant du chapitre de Saint-Seurin. La sélection de documents que nous avons effectuée couvre une période allant du 2 janvier 1450 au 16 février 1478¹³⁹.

2.1.2 – Les sources imprimées

Notre travail nécessite également l'emploi de sources imprimées. Plusieurs documents transcrits dans les *Archives Historiques du département de la Gironde* nous permettent notamment de compléter nos informations quant à certains seigneurs fonciers tels que l'archevêché de Bordeaux ou le chevalier Aymeric de Ségur. Le *Livre des Coutumes* ou les *Registres de la Jurade* de Bordeaux, transcrits et publiés à la fin du XIX^e siècle, nous renseignent sur des dispositions juridiques ou des arrêts rendus au sujet de la culture de la vigne et des vendanges¹⁴⁰. Mais à l'exception de quelques règlements portant essentiellement sur les interdictions de pénétrer sur les tenures plantées en vigne, de prendre et conserver les sarments provenant d'une tenure appartenant à une autre personne, ou bien de vendanger et de transporter les vendanges avant que la municipalité l'ait autorisé, ces documents n'apportent que peu d'information quant aux techniques de viticulture et de vinification après la guerre de Cent Ans¹⁴¹. Ainsi, les façons agricoles doivent généralement être effectuées « *segond los fors et las costumaz de Bordales* »¹⁴², c'est-à-dire selon la coutume de Bordeaux, mais cet aspect n'est pas mentionné dans le *Livre des Coutumes*.

Les chroniques nous donnent quelques renseignements sur les aléas climatiques du XV^e siècle et sur leurs effets sur le vignoble ou l'ensemble des cultures. La « *Petite chronique de Guyenne* » nous renseigne ainsi jusqu'en 1442 et mentionne les gelées ou les augmentations du prix du vin, relatives au contexte économique ou à de mauvaises vendanges¹⁴³. De même, la « *Chronique bourdeloise* », de 1619, apporte aussi quelques informations sur les périodes de gel¹⁴⁴. Sur une période plus tardive, à la fin du XV^e et dans la première moitié du XVI^e siècle, la « *Chronique bordelaise* », de Jean de Gaufreteau nous renseigne sur les effets d'inondations et de fortes chaleurs sur le

¹³⁸ La plupart des actes concernant notre travail proviennent du registre G 1161 (389 actes) et G 1160 (89 actes).

¹³⁹ AD Gironde, G 1160, fol. 105, 2 janvier 1450 ; AD Gironde, G 1161, fol. 80, 16 février 1478.

¹⁴⁰ *Livre des Coutumes*, Bordeaux, 1890 ; *Registres de la Jurade*, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, archives municipales, 1873 ; *Registres de la Jurade*, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, Bordeaux, archives municipales, 1883.

¹⁴¹ *Livre des Coutumes*, op. cit., p. 208, 299, 300 et 301.

¹⁴² AD Gironde, 3E 12430, fol. 89 v^o-90, 21 septembre 1470.

¹⁴³ LEFEVRE-PONTALIS, Germain, « Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442 », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, numéro 47, Paris, 1886, p. 53-79.

¹⁴⁴ *Chronique bourdeloise*, Bordeaux, Simon Millange Imprimeur, 1619, fol. 1-53.

vignoble¹⁴⁵. Enfin, la « *Chronique de Blaye* » mentionne aussi quelques gelées et leurs effets dans la seconde moitié du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle¹⁴⁶.

Les cartes réalisées à l'époque moderne nous apportent enfin des renseignements sur la géographie des alentours de Bordeaux. Certains paysages ont fortement changé entre la période médiévale et l'époque de réalisation de ces cartes. Les palus par exemple, zones humides bordant la Garonne près de Bordeaux, connaissent de grands travaux d'assèchement à partir de 1599¹⁴⁷. La feuille 104 de la *Carte générale de la France*, de Cassini, établie de 1756 à 1815, détaille ainsi la région de Bordeaux. Néanmoins, les planches 27 et 34 de la *Carte topographique de Guyenne* de Belleyne (1785), conservées aux Archives départementales de Bordeaux, plus précises, nous permettent de localiser un grand nombre de microtoponymes employés au XV^e siècle pour situer des tenures plantées en vigne¹⁴⁸.

2.2 – La méthodologie appliquée au corpus documentaire

2.2.1 – Les documents des fonds seigneuriaux

Ces différentes sources nous permettent d'étudier plusieurs aspects du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans.

Les documents des fonds seigneuriaux détaillent les temporels et le fonctionnement de trois grandes seigneuries foncières, l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix, le chapitre de Saint-Seurin et l'archevêché de Bordeaux. A travers les actes des séries G et H, nous pouvons ainsi aborder le vignoble selon le point de vue de la seigneurie foncière. Les reconnaissances féodales et les baux à nouveau fief localisent les tenures plantées en vigne, ou les tenures comptant une vigne associée à un autre type de culture, donnent le nom des tenanciers et précisent le montant des redevances foncières et des clauses particulières, par exemple liées à la remise en état du bien foncier. Les localisations des vignes, comme nous allons le voir dans la partie suivante, sont assez précises et des hypothèses de reconstitution sont possibles. De même, les informations sur les tenanciers nous permettent de connaître leurs noms, parfois leurs surnoms, leur profession et la paroisse où ils sont domiciliés. Ces documents montrent donc surtout comment les seigneurs fonciers gèrent les vignes relevant de leur autorité et quelles sont les relations entre ces seigneurs et leurs tenanciers.

Le compte de l'archevêché de 1459-1460, quant à lui, nous donne de nombreuses informations sur le mode de gestion des vignes, sur les pratiques agricoles et sur la viticulture et la vinification. Il est cependant nécessaire d'utiliser d'autres

¹⁴⁵ GAUFRETEAU, Jean, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, Imprimerie G. Gounoullhou, 1876, t. I (1240 à 1599), p. 33-34.

¹⁴⁶ « Chronique de Blaye », AA1, *Archives historiques de la Gironde*, t. XII, n° VIII, p. 17-20.

¹⁴⁷ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 39.

¹⁴⁸ AD Gironde, 2 Fi 1486 et AD Gironde, 2 Fi 1483.

travaux, effectués sur d'autres régions de vignoble, pour mettre en perspective les actions mentionnées dans ce document et les incorporer dans le processus technique permettant l'élaboration du vin.

Ces sources permettent ainsi d'étudier le rapport entre la vigne et ces grandes seigneureries foncières : nous pouvons analyser les modes de faire-valoir du vignoble (direct dans la réserve seigneuriale ou indirect lorsque les vignes sont baillées à fief à des tenanciers) et le territoire viticole de ces seigneureries foncières (localisation des tenures relevant de ces seigneurs et localisation des centres de perception des redevances foncières). De nombreux travaux ont déjà été réalisés sur ce sujet à Bordeaux et une étude supplémentaire, même centrée sur le contexte du lendemain de la guerre de Cent Ans, peu étudié, ne serait pas pertinente¹⁴⁹. Les trois exemples que nous prenons ici (Sainte-Croix, archevêché de Bordeaux et Saint-Seurin) servent donc à rappeler certaines conclusions, et à en développer d'autres, mais ne sont pas au centre de notre démarche de recherche.

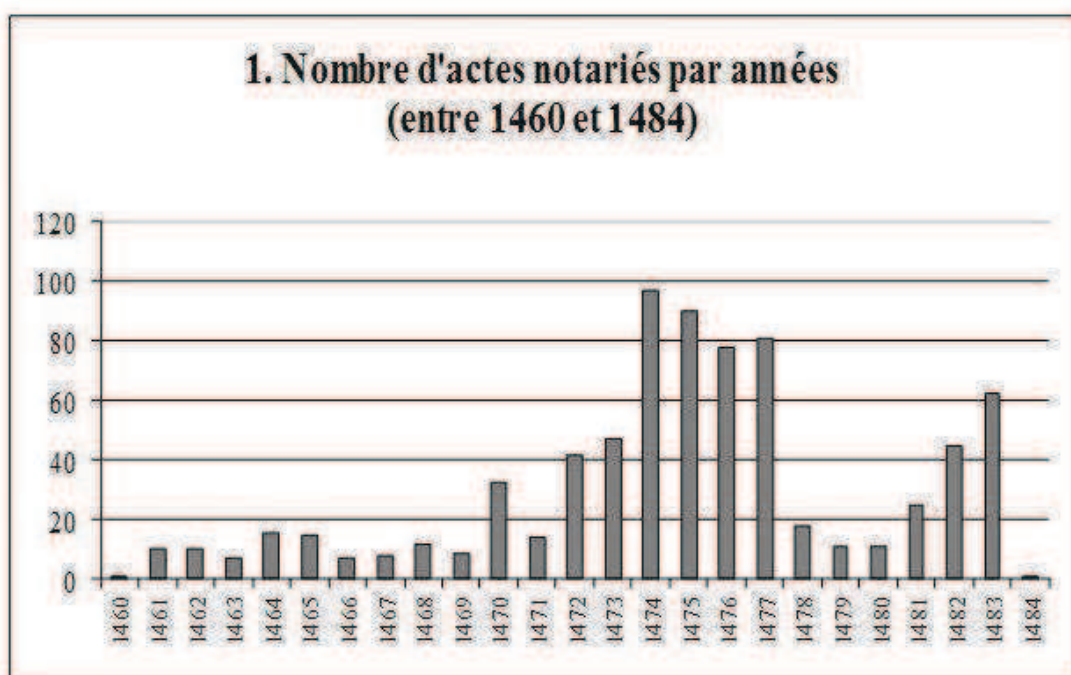
2.2.2 – Les documents des fonds notariaux

Les documents issus du fonds notarié permettent d'adopter une approche différente. Nous pouvons retrouver, dans les actes notariés, des contrats similaires à ceux que l'on peut trouver dans les fonds seigneuriaux. Nous avons mentionné précédemment plusieurs reconnaissances féodales et baux à nouveau fief dans le compte-rendu des types d'actes relevés dans les 15 registres notariés compulsés. Mais le fonds notarié est composé d'un panel d'actes plus large que les fonds seigneuriaux qui se limitent aux relations entre les seigneurs fonciers et les tenanciers. En plus des relations seigneurs fonciers – tenanciers, nous pouvons effectivement voir les tenanciers exercer pleinement leurs droits sur les tenures : échanges, ventes simples, ventes à réméré, mises en gages, constitutions de rentes, legs, donations... Il s'agit d'aspects qui ne sont pas ou peu abordés dans les documents des fonds seigneuriaux. Nous pouvons aussi apercevoir les rapports entre les tenanciers et les exploitants réels des vignes, comme les locataires ou les salariés. En effet, les sources que nous utilisons ici sont des registres de notaires bordelais et un grand nombre de contractants sont donc également des Bordelais qui ne travaillent pas directement sur leurs vignes et cherchent à les faire exploiter par des salariés ou par des locataires. Ces pratiques, qui ne concernent pas directement les seigneurs fonciers, n'apparaissent pas dans les sources issues des fonds seigneuriaux. Les sources notariales permettent d'aborder le vignoble bordelais et son exploitation selon des approches beaucoup plus larges et complètes que ne l'ont fait les études qui prennent appui sur les seuls fonds seigneuriaux.

¹⁴⁹ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux, 1993, sous la direction de Jean-Bernard Marquette ; PUGINIER, A., *Talence et son vignoble du XIII^e siècle à 1548*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1987 ; MOUILLARD, Catherine, *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1988.

D'autres pratiques et d'autres stratégies foncières et économiques apparaissent à travers ces sources. A travers elles, nous pouvons également aborder un espace plus varié. En effet, les démarches foncières et économiques des contractants dépassent le cadre de la seigneurie foncière : les vignes détenues par les Bordelais peuvent se répartir sur plusieurs seigneuries et également concerner des espaces où les grandes seigneuries foncières bordelaises déjà étudiées ne sont pas établies.

Les sources notariales ont également des limites mais nous pouvons en exploiter certaines dans notre travail. Nous avons vu auparavant que les registres notariaux ne couvrent pas uniformément les années suivant la fin de la guerre de Cent Ans. Le graphique suivant montre la répartition des actes notariés du corpus documentaire étudié dans la seconde moitié du XV^e siècle.



L'état aléatoire de la conservation des sources et les pertes de documents entraîne un éclairage plus ou moins important de la période étudiée. Ainsi, les années 1474-1477 sont particulièrement bien représentées en raison de la conservation de 400 actes des registres du notaire Simon d'Artiguemale. En revanche, les années 1460 et la fin des années 1470 sont peu représentées. Nous remarquons cependant qu'en dépit de l'éclairage partiellement poussé selon les années, l'ensemble de la période étudiée est couverte par les sources notariales¹⁵⁰.

Comme nous l'avons vu précédemment, la période éclairée par les sources notariales correspond au règne de Louis XI, c'est-à-dire une période où l'économie de la ville se remet en état après les dernières phases du conflit franco-anglais. L'approche historique de cette période de reconstruction s'est limitée aux mouvements de population et de repeuplement¹⁵¹ ou à la reconstruction de Bordeaux et à la reprise

¹⁵⁰ Nous pouvons également nous demander si les pics et les creux dans la documentation ne peuvent pas non plus être considérés comme des indicateurs de grandes tendances : le vignoble bordelais peut ainsi connaître une importante activité foncière dans la décennie 1470, bien couverte par les actes notariés.

¹⁵¹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, op. cit.*

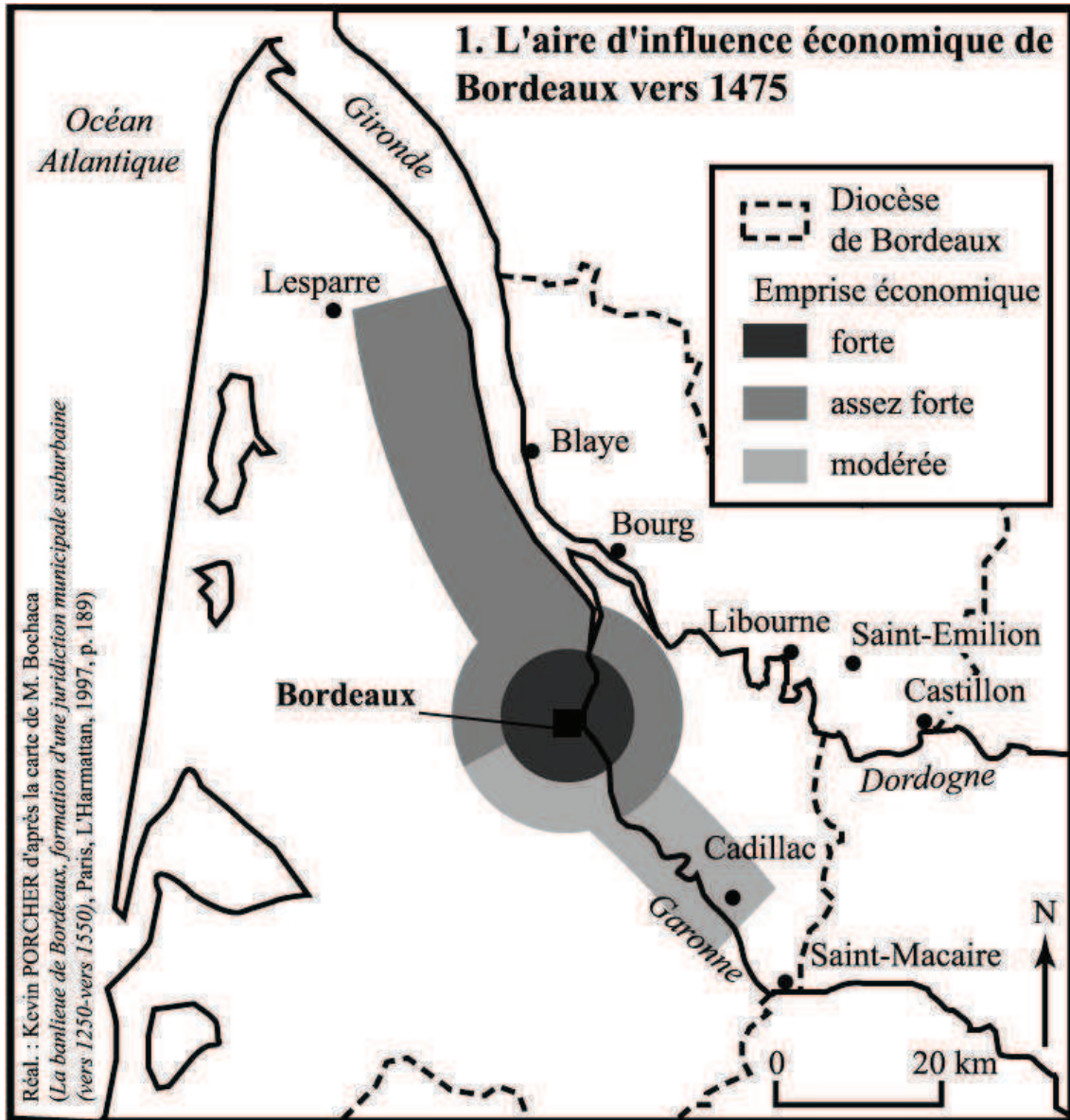
commerciale¹⁵², mais l'on ne s'est pas encore attaché à l'étude de la reconstruction du vignoble autour de Bordeaux¹⁵³.

Les sources issues des fonds ecclésiastiques présentent le vignoble selon le point de vue des grandes seigneuries foncières, mais les sources notariales présentent le vignoble selon un point de vue plus complexe. La plupart des contractants sont des tenanciers (qui effectuent des transactions ou prennent des locataires), des personnes s'adressant à des tenanciers (par exemple pour leur acheter des biens fonciers ou effectuer des opérations de crédit), ou bien des personnes s'adressant à des seigneurs fonciers (par exemple pour leur acheter des rentes foncières ou effectuer également des opérations de crédit). Les sources que nous utilisons provenant de registres de notaires bordelais, nous constatons une surreprésentation des actes impliquant des citadins bordelais (marchands, artisans, femmes mariées ou veuves, hommes de loi...).

Ce biais devient cependant un atout dans notre travail car nous pouvons ainsi nous centrer sur l'emprise foncière de ces citadins sur le vignoble. Notre étude s'intéresse donc au vignoble des bourgeois de Bordeaux, parfois appelé de façon réductrice « vignoble bourgeois ». Cette dénomination s'applique essentiellement au vignoble suburbain. Cependant, les Bordelais exercent une influence économique sur un espace beaucoup plus large. La carte suivante montre l'aire d'influence économique de Bordeaux vers 1475.

¹⁵² BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », *op. cit.* ; BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales, Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007.

¹⁵³ BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *L'Entre-deux-Mers et son identité*, Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997, Langon, 1998, p. 61-68.



L'aire d'influence de Bordeaux s'étend autour de la ville et le long du fleuve, vers l'amont mais surtout vers l'aval. Cette carte montre ainsi sur quels territoires les Bordelais effectuent l'essentiel de leurs opérations foncières et économiques. Le rapport entre cet espace et l'emplacement des vignes détenues par les Bordelais, ou placées sous leur influence (ils peuvent détenir la vigne ou ses revenus pour une durée déterminée ou bien avoir la possibilité d'acquérir une vigne mise en gage ou hypothéquée en leur faveur) est une piste de recherche.

Notre objectif est donc de comprendre l'évolution et l'exploitation du vignoble par le biais des citadins bordelais. La place et le rôle des populations urbaines dans le vignoble ont été étudiées pour d'autres villes. Marie-Thérèse Lorcin a ainsi montré que les Lyonnais sont nombreux à acquérir et détenir des vignes autour de Lyon dans la

seconde moitié du XV^e siècle¹⁵⁴. Presque toutes les catégories socio-professionnelles possèdent ainsi des vignes. Il est alors possible de qualifier le vignoble lyonnais de « vignoble populaire »¹⁵⁵. Guy Fourquin s'est également interrogé sur la « conquête bourgeoise du sol » du vignoble parisien après la guerre de Cent Ans¹⁵⁶. Cependant, cette conquête est restée extrêmement limitée, les négociants parisiens restant plutôt dans le cadre urbain. Nous pouvons donc nous demander ce qu'il en est à propos des Bordelais et du vignoble de Bordeaux.

Pour répondre à ces questionnements les sources sélectionnées constituent un bon échantillon : les points de vue des seigneurs fonciers et des tenanciers peuvent être étudiés, de même que les aspects fonciers, économiques et techniques. Cependant, l'état de conservation aléatoire des sources étudiées est à l'origine de manques dans la documentation, éclairant plus particulièrement certaines périodes. Nous ne pouvons donc pas effectuer d'approche exhaustive et analytique.

En revanche, une approche systémique est possible. Le corpus documentaire étant composé de documents variés, nous disposons d'un échantillon suffisant pour effectuer une étude par « sondage ». Nous pouvons analyser différentes situations, même éclairées par un très faible nombre de documents (nous avons par exemple peu de mentions de salariés), et en retirer des modèles. Ainsi, à travers l'analyse d'un acte ou d'un groupe d'actes, nous disposons « d'exemples types » qui nous permettent de dégager des comportements ou « comportements types ». Adoptant cette approche, il est possible d'utiliser des actes isolés, comme les mentions de salariés, les menaces de commises ou les déguerpissements, pour comprendre et illustrer des situations peut-être plus répandues que ce que laisse supposer la faible documentation sur ces sujets.

Nous ne pouvons donc pas étudier avec exhaustivité le vignoble bordelais et les personnes qui y sont liées, mais nous pouvons tout de même en comprendre le fonctionnement et les dynamiques foncières, économiques et spatiales.

La documentation étudiée nous permet ainsi de soulever la question de la place du vignoble, de sa gestion, de la viticulture et de la vinification dans le contexte économique bordelais au lendemain de la guerre de Cent Ans.

Dans une première partie, nous étudierons la permanence des paysages et du cadre seigneurial du vignoble. Nous présenterons tout d'abord les différents environnements des vignes détenues par les Bordelais que ce soit dans le vignoble suburbain, près de Bordeaux, ou dans le vignoble périurbain, dans les paroisses rurales plus éloignées. La compréhension des stratégies foncières et

¹⁵⁴ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », *op. cit.*

¹⁵⁵ *Idem*, p. 32.

¹⁵⁶ FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 482.

économiques menées sur le vignoble bordelais passe également par la présentation des droits et des devoirs des seigneurs fonciers et des tenanciers.

Les dernières opérations militaires de la guerre de Cent Ans se sont déroulées près de Bordeaux et le vignoble bordelais de la seconde moitié du XV^e siècle évolue donc dans un contexte de reconstruction. Nous nous interrogerons donc dans une seconde partie sur la nature de la remise en état du vignoble bordelais. Comme dans les campagnes parisiennes, cette remise en état s'effectue dans le cadre de la seigneurie foncière, que nous étudierons dans un premier temps. Ce contexte facilite également la poussée des investissements des élites urbaines dans le vignoble. Nous verrons de quelles manières et sur quels territoires ces investissements se développent et quelles sont les conséquences sur l'évolution du vignoble bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Enfin, diverses sources et notamment le compte de l'archevêché de 1459-1460 nous permettent d'étudier la viticulture, la vinification et la tonnellerie, soit l'ensemble de la filière technique du vin, dans le vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans. Nous verrons également que ces activités sont étroitement liées au contexte foncier et économique de la période étudiée.

A travers cette approche, nous pourrons étudier les conséquences des stratégies individuelles sur l'évolution du vignoble bordelais, dans ses aspects fonciers, économiques, techniques et spatiaux après la guerre de Cent Ans.

PREMIERE PARTIE
**LE VIGNOBLE BORDELAIS AU SORTIR DE LA
GUERRE DE CENT ANS : PERMANENCE DES
PAYSAGES ET RESISTANCE DES CADRES
SEIGNEURIAUX**

3 – LES PAYSAGES VITICOLES AUTOUR DE BORDEAUX : UNE GEOGRAPHIE DU VIGNOBLE ETROITEMENT LIEE AU FLEUVE

Les sources de la seconde moitié du XV^e siècle localisent habituellement les vignes à l'aide de plusieurs échelles. Le 9 mai 1465 par exemple, Johan Gasq, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon (loue) un « *trens de vinha ab la terra qui es en la parrochia de Boliac, Entre-dos-Mars, au loc apperat au Puyau de la Landa. Ayssi cum es entre lo camin comunau d'una part, et la terra deus hereteys de Johan Aymar d'otra part, et dura de lonc deu camin comunau de l'un cap entro au feu deus hereteys de Naudin Giraud de l'autre cap* »¹⁵⁷. Cette localisation, dont on retrouve le modèle dans la plupart des sources étudiées, précise que cette tenure plantée en vigne se trouve dans la paroisse de Bouliac, en Entre-deux-Mers, au lieu-dit le Puyau de la Landa. Les biens fonciers entourant cette vigne sont détaillés plus précisément : un chemin commun, une terre (peut-être emblavée) appartenant aux héritiers de Johan Aymar, un autre chemin commun, et un fief (non déterminé) appartenant aux héritiers de Naudin Giraud.

Les différentes échelles employées par les Bordelais pour localiser cette vigne sont résumées dans le tableau suivant :

Entre-deux-Mers	Macrotoponyme
Bouliac	Paroisse
Puyau de la Landa	Microtoponyme ou lieu-dit
Chemin commun ; terre des héritiers de Johan Aymar ; chemin commun ; fief des héritiers de Naudin Giraud	Confrontations

Plus de la moitié des actes étudiés nous apportent de telles précisions sur la localisation des vignes détenues par les Bordelais¹⁵⁸. Celles-ci sont ainsi réparties dans 6 macrotoponymes (Les Graves de Bordeaux, la Palu de Bordeaux, Paludate, l'Entre-deux-Mers, le Cernès et le Médoc), dans 76 paroisses et dans plus de 470 microtoponymes. Les confrontations nous permettent d'étudier l'environnement de la vigne concernée, ce qui permet de savoir si celle-ci est isolée au milieu d'autres cultures, de friches ou bien si elle se situe dans un plantier de vigne. Ces confrontations permettent aussi d'identifier des biens fonciers appartenant à d'autres tenanciers ou de connaître d'autres possessions d'un tenancier rencontré au travers d'autres actes.

¹⁵⁷ AD Gironde, 3E 7132, fol. 17 v^o-18, 9 mai 1465.

¹⁵⁸ Dans certaines paroisses rurales, les confrontations ne sont parfois pas précisées dans l'acte.

Comme nous l'avons précisé auparavant, cette étude est centrée sur l'emprise foncière des citadins sur le vignoble bordelais, et non sur l'ensemble des vignes du diocèse de Bordeaux. C'est pourquoi nous abordons cet espace géographique du point de vue des citadins. Deux espaces viticoles se distinguent selon cette approche.

Le vignoble suburbain, situé aux alentours immédiats de Bordeaux, peut également être qualifié de « vignoble bourgeois ». L'emprise bourgeoise est en effet très importante sur cette zone. Ce vignoble suburbain comprend trois espaces principaux décrits dans les sources sous les macrotoponymes des Graves de Bordeaux, de la Palu de Bordeaux et de Paludate.

Le vignoble périurbain, quant à lui, correspond à l'ensemble des vignes détenues par les Bordelais dans les paroisses rurales, plus éloignées. Des vignes, et d'autres cultures, détenues par des tenanciers ruraux côtoient ici les vignes des Bordelais. Nous nous intéresserons à ces dernières dans notre étude. Le vignoble périurbain concerne un espace plus vaste que le vignoble suburbain, mais trois espaces principaux se distinguent également : L'Entre-deux-Mers, le Cernès et le Médoc.

3.1 – Le vignoble suburbain : les Graves, la Palu de Bordeaux et Paludate

Deux types de paysages différents se distinguent dans le vignoble suburbain : les terrasses alluviales des Graves et les zones bordant la Garonne, plus humides, des palus. Un total de 1918 tenures plantées en vigne nous permet d'étudier ces paysages (680 tenures directement concernées par les transactions et 1238 tenures mentionnées en confrontation), ce qui représente 62 % de l'ensemble des vignes étudiées.

Les macrotoponymes des Graves, de la Palu de Bordeaux et de Paludate ne correspondent pas à des entités juridiques distinctes à la fin du Moyen Âge. Les alentours immédiats de la ville font partie de la banlieue de Bordeaux, en partie soumise au maire et aux jurats¹⁵⁹. Le territoire de la banlieue englobe le vignoble suburbain et s'étend même dans le Haut-Médoc, le Cernès et les proches paroisses de l'Entre-deux-Mers. Du point de vue ecclésiastique, le vignoble suburbain est pris dans le réseau paroissial urbain. La paroisse Saint-Rémi s'étend ainsi sur plusieurs kilomètres au nord de Bordeaux. La paroisse de Saint-Seurin (dont le centre se situe en dehors des murs, dans le bourg de Saint-Seurin) s'étend également au nord-ouest, jusqu'au Haut-Médoc. Dans l'ouest, la paroisse Sainte-Eulalie, composée de nombreux travailleurs ruraux, englobe également une grande partie du vignoble suburbain. Enfin, au sud, la paroisse de Sainte-Croix s'étend jusqu'à Bègles environ. Au-delà de ce maillage paroissial, le milieu rural du diocèse de Bordeaux est pris dans 11 archiprêtrés. Les archiprêtrés de Moulis (Haut-Médoc) et de Cernès voisinent immédiatement les territoires des paroisses urbaines mentionnées précédemment. Les sources étudiées n'utilisent cependant pas les limites de ces territoires pour localiser les vignes dans le vignoble. Les macrotoponymes des Graves, de la Palu et de Paludate sont en fait des distinctions effectuées par les Bordelais sur des caractéristiques géomorphologiques et agraires.

3.1.1 – Les Graves de Bordeaux

Le « terroir » des Graves de Bordeaux recouvre un vaste espace composé de terrasses alluviales caillouteuses, situées entre les plateaux sablonneux des Landes, à l'ouest, et les rives humides de la Garonne, à l'est. Des petits cours d'eau façonnent en partie le relief. Des étiers (cours d'eau dont l'embouchure dans la Garonne subit l'influence de la marée) descendent des plateaux des Landes et traversent les Graves avant de se jeter dans le fleuve. En conséquence, les Graves présentent un paysage légèrement ondulé. Ce milieu n'est pas adapté à la culture de céréales. Roger Dion remarque que « la terre de Grave semble surtout être favorable à la vigne par son infertilité qui la rend impropre à d'autres cultures »¹⁶⁰. Les Graves forment

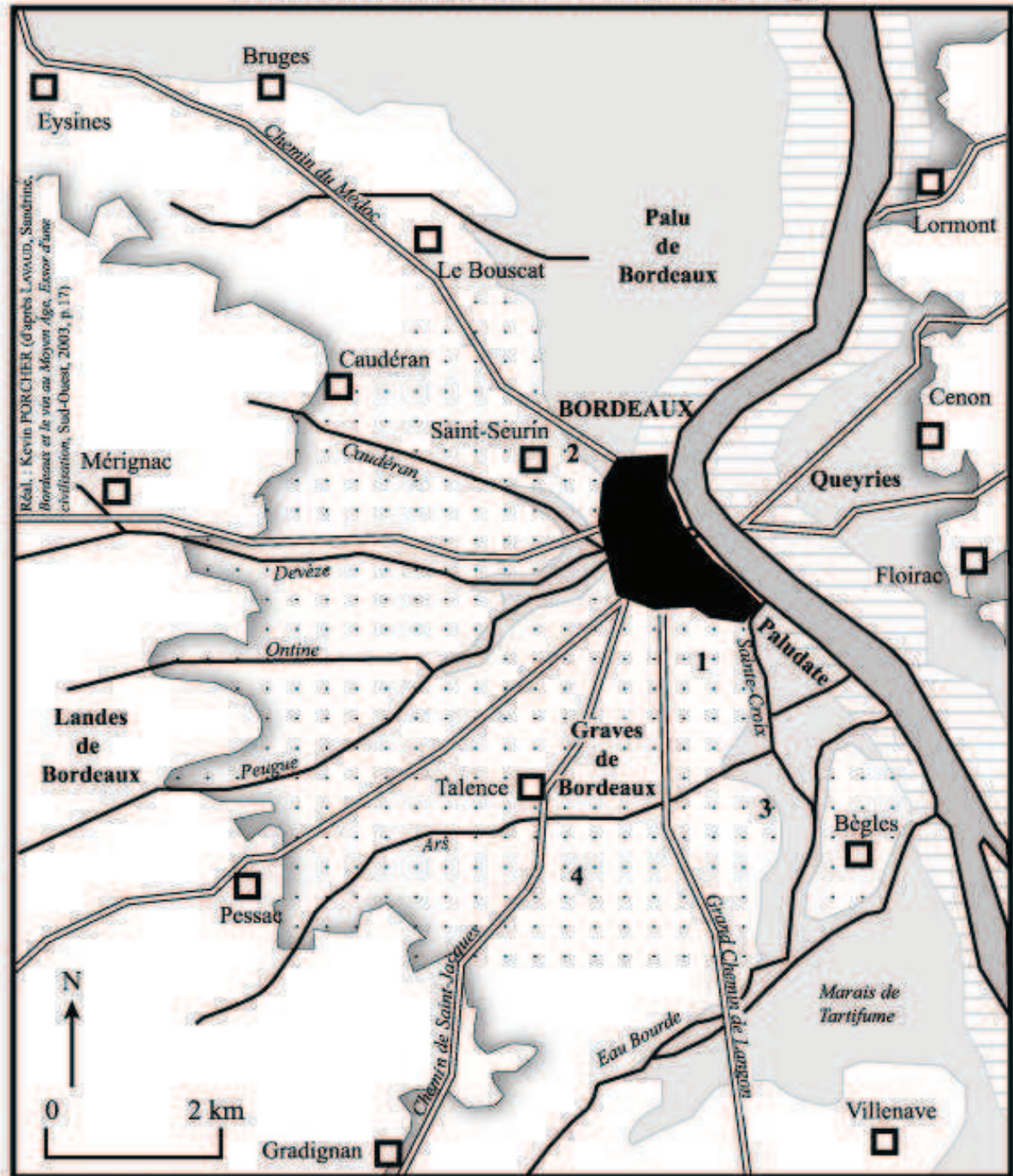
¹⁵⁹ BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250 – vers 1550)*, Paris, l'Harmattan, 1997.

¹⁶⁰ DION, Roger, *La création du vignoble bordelais*, Angers, Editions de l'Ouest, 1952, p. 10.

effectivement le cœur du « vignoble bourgeois » de Bordeaux à la fin du Moyen Âge. Ainsi, 52 % des vignes étudiées y sont localisées.

Comme le montre la carte suivante, les Graves s'étendent sur la rive gauche de la Garonne, des murs de Bordeaux jusqu'aux premières paroisses rurales périphériques, dans un rayon de 4 kilomètres environ autour de la ville. Les rives de la Garonne en revanche, au nord et au sud de Bordeaux, sont des zones humides de palus que l'on ne peut pas assimiler au « terroir » des Graves.

3. Les Graves de Bordeaux à la fin du Moyen Âge



Réal. : Kevin PORCHER (d'après LAVAUC, Sandrine, *Bordeaux et la vue au Moyen Âge. Essor d'une civilisation*, Sud-Ouest, 2003, p.17)

- | | | | |
|--|-----------------------------------------|---|--------------------------------|
| | Plateaux (Landes et Entre-deux-Mers) | | Paroisses rurales et localités |
| | Zones humides | 1 | <i>Serporar</i> |
| | Palus | 2 | <i>Palais Gallien</i> |
| | Zone de monoculture viticole | 3 | <i>Saint-Ujan</i> |
| | Etiers (aubarèdes, vimeneys et moulins) | 4 | <i>Cornau d'Ars</i> |
| | Chemins | | |

Les limites des Graves de Bordeaux sont assez aisées à établir car, comme nous l'avons dit, les sources précisent si une vigne se trouve ou non dans cette zone. A l'est, la Garonne, large de 400 à 500 mètres, est une limite naturelle des Graves : en effet, la dénomination de Graves ne s'applique pas aux espaces de la rive droite du fleuve. La zone humide de la Palu de Bordeaux, au nord de la ville forme aussi une limite naturelle entre les Graves et le Haut-Médoc.

Les confins occidentaux des Graves sont délimités par les premières paroisses rurales situées à 4 ou 5 kilomètres de la ville. La transition entre les Graves et les plateaux sablonneux des Landes de Bordeaux se fait progressivement à travers les finages des paroisses de Mérignac, de Caudéran ou de Pessac. Nous pouvons observer un changement de paysage agraire : la vigne, omniprésente dans les Graves, recule devant les terres labourables et les landes.

Les limites sud des Graves ne sont pas nettement établies. Les paroisses de Talence et de Bègles, comprises dans un rayon de 2 ou 3 kilomètres autour des murs de la ville, font partie des Graves d'après les sources étudiées. Il existe ensuite une zone relativement floue car mal documentée entre ces paroisses et celles de Gradignan ou de Villenave-d'Ornon. Ces deux paroisses, situées à environ 7 kilomètres de Bordeaux, présentent également des paysages où la viticulture est importante, mais elles sont localisées d'après nos sources dans le Cernès, l'archiprêtré situé au sud de la ville. Nous prendrons donc les paroisses de Talence et de Bègles comme limite sud des Graves. En effet, le marais de Tartifume, qui s'étend au sud de Bègles, forme une frontière naturelle des Graves.

Il est possible de restituer une partie de l'environnement des vignes situées dans les Graves de Bordeaux. Grâce aux précisions apportées dans les confrontations, nous pouvons quelques fois localiser certaines tenures plantées en vignes les unes par rapport aux autres et comprendre ainsi les caractéristiques du paysage agraire des Graves.

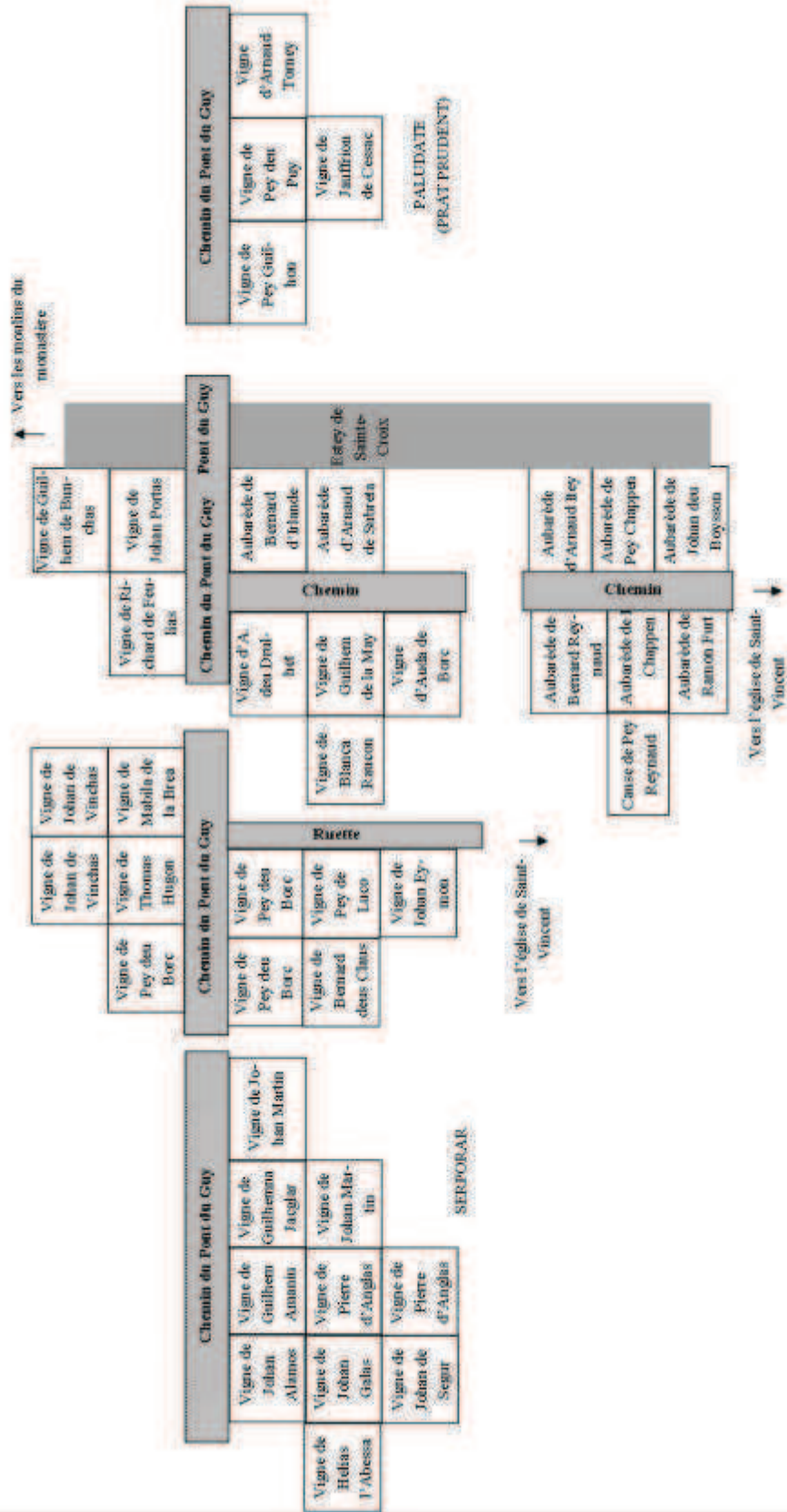
Les confrontations sont presque toujours précisées dans les sources mentionnant des vignes situées dans le vignoble suburbain. Ainsi, le 30 mars 1477, Ysabe de Castanhons, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), vend à Audeta deu Prat, épouse de Johan deu Luc, de Saint-Michel (Bordeaux), une vigne située dans les Graves de Bordeaux (« *Grauas de Bordeu* »), au Moulin du Vent, confrontée par une vigne des héritiers de Lestot (nous ignorons son prénom) de Saint-Projet (Bordeaux), par une vigne de Johan de Poyau, ainsi que par une autre vigne des héritiers de Lestot¹⁶¹. Il est ainsi possible de faire des études ponctuelles d'environnement sur un espace assez restreint. Les sources issues du fond de Sainte-Croix nous permettent d'effectuer des études d'environnement sur un espace plus étendu. En effet, ces actes présentent essentiellement des vignes relevant de l'abbaye de Sainte-Croix, situées généralement dans le sud des Graves de Bordeaux. A l'aide de 9 reconnaissances féodales, datées de 1451 à 1459, nous pouvons ainsi proposer une restitution d'un environnement situé au

¹⁶¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477.

lieu dit du Serporar¹⁶². Le choix de ces actes a été effectué en raison de la proximité des vignes localisées par ces documents les unes par rapport aux autres. Nous avons également sélectionné ces actes en fonction des mises en relations possibles entre les biens fonciers grâce aux confrontations des tenures de vigne concernées. Deux éléments du paysage se retrouvent dans chaque confrontation et nous permettent de faire ces liens : l'étier, ou « *estey* » en gascon, de Sainte-Croix et le chemin du Pont du Guy qui traverse ce cours d'eau.

¹⁶² AD Gironde, H 734, fol. 151, 3 mai 1451 ; AD Gironde, H 734, fol. 44 v°45 v°, 25 septembre 1454 ; AD Gironde, H 736, fol. 101-101 v°, 7 février 1459 ; AD Gironde, H 736, fol. 50, 6 mars 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 112, 7 mars 1459 ; AD Gironde, H 736, fol. 128-128 v°, 31 mars 1459 ; AD Gironde, H 736, fol. 25-25 v°, 14 février 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 111-111 v°, 24 février 1459 ; AD Gironde, H 736, fol. 113 v°-114, 12 mars 1459.

Proposition de reconstitution d'environnement au Serporar (Graves de Bordeaux)



Ce schéma ne présente qu'une hypothèse de reconstitution du paysage. Effectivement, nous ne savons pas si les biens fonciers mentionnés dans les confrontations sont présentés selon un ordre précis ou bien d'une manière aléatoire, de même, les plans extraits de terriers du XVIII^e siècle montrent que les formes des parcelles de vigne sont très variées¹⁶³. Nous sommes cependant certains que les 40 tenures, plantées en vigne et en aubarède, présentées ici se trouvent à proximité les unes des autres dans les années 1450. Cet exemple est représentatif des caractéristiques du paysage des Graves de Bordeaux.

Nous pouvons tout d'abord remarquer le nombre important de tenures plantées en vigne dans cet espace (31 tenures sur 40). L'étude de la totalité des reconnaissances féodales se rapportant au Serporar, entre 1451 et 1459, soit 28 actes, montre les mêmes tendances¹⁶⁴. Ces documents concernent 26 tenures plantées en vigne et 2 tenures plantées en aubarède (des plantations de saules dont la production d'osier sert à réaliser l'œuvre de la vigne) et détaillent 102 confrontations au total. Il faut cependant nuancer ce chiffre car certaines tenures sont mentionnées plusieurs fois, dans plusieurs confrontations. Parmi ces confrontations, nous pouvons relever 73 tenures plantées en vigne, 6 tenures plantées en aubarède, 2 tenures de terre déserte, 17 mentions de chemin (dont la plupart ne se rapportent qu'au seul chemin du Pont du Guy) et 3 mentions de l'étier de Sainte-Croix.

Cet environnement est bien représentatif du paysage des Graves de Bordeaux. En effet, 93 % des tenures relevées dans l'ensemble des Graves sont cultivées en vigne. Les autres tenures sont essentiellement occupées par des aubarèdes ou des *vimeneys* (4 %), et quelques terres (3 %).

Nous pouvons également relever 298 actes issus du fond de Saint-Seurin ayant pour objet des tenures plantées en vigne¹⁶⁵. Les confrontations de ces tenures comprennent 788 mentions d'autres tenures plantées en vigne (soit 72,5 % des confrontations), 211 mentions de chemins (19,5 %), 61 mentions de terres (5,5 %), 16 mentions d'hostau (1,5 %) et 15 mentions d'auubarèdes (environ 1 %). Ici également, ces résultats sont à relativiser car plusieurs mentions de tenures peuvent se rapporter à la même vigne.

Le paysage paraît ainsi fortement marqué par la vigne et les Graves de Bordeaux peuvent donc être assimilées à un espace de « monoculture viticole ». Cette particularité se vérifie dans les confrontations de nombreux actes concernant des vignes réparties sur l'ensemble de cette zone. Dans l'ouest des Graves, vers Saint-Seurin, à Peyra Blanca, Fort de Médoc, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux), détient ainsi une vigne confrontée

¹⁶³ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation, op. cit.*, p. 24-25.

¹⁶⁴ Seuls 9 de ces documents ont été utilisés pour réaliser ce schéma. Les tenures mentionnées dans les 19 autres actes n'ont pas pu être mise en relation entre elles.

¹⁶⁵ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat d'université, sous la direction de Jean-Bernard Marquette, Bordeaux III, 1993. Calculs effectués à partir de la matrice cadastrale de Saint-Seurin présentée en annexe.

de 7 autres tenures de vigne¹⁶⁶. Dans le sud-ouest des Graves, au Brion, sur la route de Pessac, Bertrand de Lafont, cordier de Saint-Michel (Bordeaux), possède une vigne confrontée de 3 autres tenures de vigne et d'un sentier allant à Bordeaux¹⁶⁷. A la limite sud des Graves, à Bègles, au lieu dit de la Raza, Vidau Lambert, boucher de Sainte-Colombe (Bordeaux), reconnaît tenir une vigne confrontée de 3 vignes et d'un chemin également¹⁶⁸. La situation est identique aux alentours immédiats de Bordeaux. Le 16 mars 1456 par exemple, Maria Ayquem, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour une vigne située au lieu dit Longa Bernha, confrontée par 3 vignes, un vieux mur et le fossé de la ville¹⁶⁹. Les quelques plantations de saules (aubarèdes et *vimeney*s) des Graves sont essentiellement réparties le long des étiers, comme nous pouvons le voir sur le schéma, les rives de cours d'eau étant leur domaine de prédilection. Ainsi, le 10 décembre 1474, le marchand Pey Estorc, de Sainte-Colombe (Bordeaux), détient une tenure plantée en vigne et en aubarède au Luc, confrontée par 2 vignes, une terre et le ruisseau d'Ars¹⁷⁰.

La présence de la vigne autour de Bordeaux date de l'Antiquité. Selon Robert Etienne, le cépage *vitis biturica* (nommé « vidure » au XVI^e siècle) est implanté à Bordeaux au I^{er} siècle après Jésus-Christ¹⁷¹. Ce cépage viendrait des Balkans, plus précisément d'Epire, où, contrairement à la plupart des cépages méditerranéens, il se serait adapté à des conditions climatiques plus rudes. Introduite par les Romains « la sélection de la *biturica* a visé à cultiver en climat humide et froid un plant de qualité. Pour Pline l'Ancien, elle passe bien par la fleur, car elle est hâtive et résiste bien au vent et à la pluie, elle est meilleure en région froide que chaude. Columelle note ces mêmes qualités : la *biturica* supporte très bravement les tempêtes et les pluies. Elle rend en quantité un vin qui se garde longtemps et qui se bonifie au bout de quelques années »¹⁷². Le commerce antique du vin de Bordeaux du II^e au IV^e siècle favorise le développement de la vigne autour de la ville¹⁷³. Néanmoins, ce commerce s'évanouit petit à petit durant le Haut Moyen Âge pour reprendre finalement grâce à l'union anglo-gasconne, à partir du milieu du XII^e siècle¹⁷⁴. La paroisse Saint-Seurin, à l'ouest et au nord-ouest des Graves, favorise notamment la plantation de vignes au XII^e et au début du XIII^e siècle. A la fin du XII^e siècle, la vigne s'étend dans le sud-ouest et le sud des Graves. Au XIII^e siècle, des vignes sont également présentes aux alentours de Bègles. Finalement, au cours des années 1220-1250, sous l'effet d'une forte demande à l'exportation, la vigne est devenue la culture principale des Graves de Bordeaux¹⁷⁵.

¹⁶⁶ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454.

¹⁶⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 233 v^o-234, 26 mars 1478.

¹⁶⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v^o, 22 mai 1481.

¹⁶⁹ AD Gironde, H 736, fol. 35 v^o-36, 16 mars 1456.

¹⁷⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 121 v^o, 10 décembre 1474.

¹⁷¹ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Editions Privat, Toulouse, 1980, p. 24.

¹⁷² *Idem*.

¹⁷³ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit., p. 4.

¹⁷⁴ DION, Roger, *La création du vignoble bordelais*, p. 44.

¹⁷⁵ BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d'une juridiction municipale suburbaine*, op. cit., p. 27.

Les tenures plantées en vigne dans les Graves de Bordeaux ne sont généralement constituées que d'une seule parcelle de vigne. Pour les tenures mouvant du chapitre de Saint-Seurin, Sandrine Lavaud recense ainsi une moyenne de 1,2 parcelle par tenure¹⁷⁶. Dans le Médoc, en revanche, il est assez fréquent de relever plus de 4 parcelles par tenure. Ces tenures paraissent aussi avoir des dimensions assez réduites, comme le montre une reconnaissance féodale du 11 mars 1456¹⁷⁷. Rollan Barbey, cordier de Saint-Michel (Bordeaux), reconnaît détenir une tenure de vigne mesurant 14 règes (rangées) sur 17 règes, soit environ 12 mètres sur 15 mètres. Une analyse menée sur 273 tenures plantées en vigne dont nous connaissons le nombre de règes révèle une moyenne de 13 règes par tenure plantée en vigne. Les tenures mouvant du chapitre de Saint-Seurin ont quant à elles, une moyenne de 17 règes¹⁷⁸. Nous pouvons donc observer un paysage agraire extrêmement morcelé dans les Graves de Bordeaux. De plus, cette division agraire s'accompagne, comme on peut le voir sur le schéma précédent, d'un émiettement de la propriété foncière. L'exemple d'environnement que nous avons présenté comprend 31 tenures plantées en vigne, mais nous pouvons relever 25 tenanciers différents. Nous constatons donc un éparpillement des tenanciers sur le vignoble des Graves.

Un certain nombre de parcelles de vignes se regroupent en plantiers, c'est-à-dire dans une « section du terroir principalement couverte de vigne ou une grande unité d'exploitation agricole » selon Robert Boutruche¹⁷⁹. L'appellation de « Graves de Bordeaux » fait en effet appel à un espace tellement vaste qu'il faut une référence intermédiaire entre le macrotoponyme et le microtoponyme pour situer les biens fonciers. Ainsi, le 6 janvier 1456, le tonnelier Pey deu Putz, de Saint-Michel (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour un « *trens de vinha qui es en las Grauas de Bordeu en lo plantey apperat de Terra Negra* » (« une tenure de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier appelé Terre Nègre »)¹⁸⁰. Nous pouvons relever un total de 56 plantiers dans le Bordelais, dont 40 sont situés dans les Graves. La majorité de ces plantiers sont également des lieux dits utilisés pour localiser les vignes : le plantier d'Artigueyron, le plantier des Ayguas, le plantier du Bourdieu de la Porta, le plantier des Camps, le plantier deu Casse, le plantier du Colomey, le plantier de Colona, le plantier de Gresprat, le plantier des Malhous, le plantier de Missau, le plantier du Moulin d'Ars, le plantier de la Mota, le plantier du Palais Gallien, le plantier de Pey Piney, le plantier de Picou, le plantier de Las Plassas, le plantier de la Raza, le plantier de la Roqueyra, le plantier de Saint-Genès, le plantier de Saint-Julien, le plantier de

¹⁷⁶ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », in *Cahiers Charles Higounet*, n°1, 1994, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 1995, p. 30.

¹⁷⁷ AD Gironde, H 736, fol. 44-44 v°, 11 mars 1456.

¹⁷⁸ LAVAUD, Sandrine, « D'un vignoble populaire à un vignoble de notables : les transformations du vignoble suburbain de Bordeaux du XV^e au XVIII^e siècle », dans *Annales du Midi, Propriété foncière et mode d'exploitation du Moyen Age au XVIII^e siècle*, p. 9.

¹⁷⁹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit., p. L.

¹⁸⁰ AD Gironde, H 736, fol. 5 v°, 6 janvier 1456.

Saint-Laurent, le plantier de Saint-Martin, le plantier de Saint-Nicolas, le plantier de Saint-Seurin, le grand plantier de Saint-Seurin, le plantier de Saint-Vincent, le plantier de Salas, le plantier de la Sereya, le plantier de Seys, le plantier de Siublanet, et le plantier de Sorp¹⁸¹. Ces plantiers sont composés de plusieurs tenures plantées en vigne concédées à des tenanciers différents. Ainsi, dans le plantier du Palais Gallien¹⁸², sur 17 tenures relevant de l'archevêché de Bordeaux, nous pouvons relever 15 tenanciers différents : seuls deux tenanciers, Jehan de la Ribau et Hylaire Gautereau, y possèdent plusieurs tenures¹⁸³. La description de ce plantier dans le compte de l'archevêché de 1459-1460 est assez précise : les mesures des tenures sont effectuées en *sadons*, c'est-à-dire une surface de 100 pieds sur 200 pieds contenant environs 900 pieds de vigne¹⁸⁴. La mesure moyenne des tenures de ce plantier est de un *sadon* et demi, soit des tenures faisant environ 49,5 mètres sur 99 mètres et comportant 1350 pieds de vigne environ. La surface totale des tenures de vigne de l'archevêché dans ce plantier est de 23 *sadons* et un quart, ce qui donne un plantier d'une superficie supérieure à 5 hectares.

Nous pouvons également relever un total de 116 microtoponymes, ou lieux dits, servant à localiser des vignes dans les Graves de Bordeaux. Le tableau suivant recense les microtoponymes identifiés dans cette zone et précise le nombre de mentions de vigne relevées dans les actes pour chacun.

Lieux dits	Tenures	Lieux dits	Tenures
Artigueville (<i>Praderas</i>)	2	Barreyras	9
Artigua de Frère Gilles	1	Becquet du Chemin d'Ars	1
Artigua Ponis	1	Becquet de Saint-Jacques	1
Artigua Surgeyra	1	Berrar	1
Ayga Droin	2	La Bomba	2
Aygars	2	Bourdieu de la Porta	6

¹⁸¹ Respectivement : AD Gironde, 3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 92, 5 octobre 1474 ; AD Gironde, 3E 83, 28 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 88 v°-89, 13 septembre 1470 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 300 v°, 12 mars 1476 ; AD Gironde, 3E 83, 28 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 ; AD Gironde, G 240, fol. 329-329 v° ; AD Gironde, 3E 84, fol. 169, 17 mars 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 116, 30 juin 1468 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 136, 2 avril 1471 ; AD Gironde, 3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 55 v°-56, 10 juin 1469 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473 ; AD Gironde, 3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 57-57 v°, 15 septembre 1483 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 117, 1^{er} décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 141, 4 mars 1477 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 23 v°, 2 janvier 1469 ; AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 103-103 v°, 27 décembre 1470.

¹⁸² Il s'agit ici d'un exemple de microtoponyme créé à partir des vestiges d'un bâtiment gallo-romain.

¹⁸³ AD Gironde, G 240, fol. 329-329 v°.

¹⁸⁴ GODEROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Emile Bouillon, volume 7, 1881-1902, p. 280

Bouscat au Pin	1	Moulin du Vent	2
Brecayne	1	Mur Sarrasin	4
Brenard	1	Nauyac	3
Brion	2	Nauyan	1
Caberis	1	Palisseyra de Vilambitz	1
Cabreya	1	Pelisseyou	1
Campeyrand	6	Petit Becquet	1
Campredan	3	Pereyra de Carret	1
Camps de Bègles	12	Peyre Blanca	2
Cantagrit	8	Peytavin	1
Cap de Bey	3	Picou	1
Capdeville	4	Pin	1
Carret	1	Pipars	1
Cornau de la Gleysa	1	Pisselebre	3
Crespiac	3	Pissabop	2
Devans	1	Plantier d'Artigueyron	1
Esclusa	1	Plantier des Ayguas	1
Esquinau	1	Plantier deu Casse	1
Estanhey (<i>Pradetz</i>)	2	Plantier de Colona	1
Feyrohan	1	Plantier des Malhous	1
La Font	1	Plantier de Missau	1
Font Canissan	3	Plantier de Mogedoc	1
Fontanat Grant	1	Plantier de la Mota	1
Forcada de Saint-Pey	1	Plantier de Pey Piney	1
Fossa	1	Plantier de Picou	1
Fossa Léon	4	Plantier de Pissabop	1
Fossa Saint-Geney	1	- Fouars	1
Fublanc	1	Plantier de las Plassas	1
Gasta	2	Plantier de la Raza	1
Gratecap	6	Plantier de la Roqueyra	1
Grava	1	Plantier de Saint-Genès	4
Graveta	1	Plantier de Saint-Julien	1
Hôpital Saint-Julien	1	Plantier de Saint-Laurent	2
Luc	1	Plantier de Saint-Martin	1
Luchac	1	Plantier de Saint-Nicolas	1
Machacoup	1	Plantier de Saint-Seurin	2
Malhous	1	Plantier de Saint-Vincent	1
Mimey	1	Plantier de Salas	2
Mons	2	Plantier de la Sereya	1
Mota d'Ayre	3	Plantier de Seys	1
Mota de Francs	1	Plantier de Sorp	1

Plantier Velh (<i>Bonaffont</i>)	1	Serporar	6
Plassa	1	Siu Blanet	5
Portail du Ha	1	- Plantier de Siu	2
Pradinet	1	Blanet	
Puch Bocquey	2	Talence	3
Puch de la Menset	1	Tasta Grossa	1
Queyron	1	Terrafort	1
- Grand Queyron	6	Terre Negre (<i>Aygua</i>)	4
- Petit Queyron	3	Tertba	1
Rasa	8	Tremb	1
- A l'Areney	1	Tremblede	1
- Au plantier de Mas	1	Trenellada	1
- Près du chemin de	2	Trengueira	2
Langon		Via Longer	1
- A Rua deus	1	Vinhau	1
Cassanhos			
- A Rua deu Prat	1		
- La Tare de Estinart	1		
- A la Videy	2		
La Reclusa	1		
Roda	2		
Roqueyra	3		
Rua deus Mors	1		
Sablonar deu Brenar	1		
Saint-Genes de Talence	6		
- Boria des Soleys	1		
- Bourdieu de la Porta	2		
- Deymeyra	2		
- Eglise de Saint-	1		
Genes			
- Plantier de Cap de	1		
Basche			
- Plantier de Saint-	1		
Genes			
- Tilhac	1		
Saint-Laurent	2		
Saint-Nicolas	3		
Saint-Ujan	6		
Saint-Vincent	1		
Salas	1		
Sereya	3		

Nous pouvons remarquer une hiérarchisation entre certains microtoponymes. Ainsi, 18 microtoponymes sont englobés dans des lieux dits apparemment plus généraux. Le 7 juin 1481 par exemple, le boucher Vidau Lambert, de Sainte-Colombe (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale envers le chevalier Aymeric de Ségur pour une vigne située « *en la Raza, au loc apperat a la Rua deus Cassanhos* »¹⁸⁵. Ces précisions montrent un souci de localiser le plus exactement possible les tenures de vigne concernées. Le vaste espace des Graves nécessite donc de multiples subdivisions dans la toponymie afin de mieux situer les biens.

Les confrontations des tenures de vigne situées dans les Graves de Bordeaux comportent un grand nombre de mentions de « chemins ». Dans la seconde moitié du XV^e siècle, Bordeaux est effectivement au centre d'un réseau routier en étoile¹⁸⁶. Les Graves sont ainsi traversées par des routes allant au nord, vers le Médoc (chemin de Bruges et chemin du Médoc), au sud-ouest, en passant par Pessac ou Gradignan (Cernès), et au sud, vers Bazas ou Saint-Macaire, en passant notamment près de la paroisse de Bègles.

Plusieurs routes d'importance apparaissent dans la documentation étudiée. Ainsi, 14 mentions se rapportent à un, ou plusieurs, « *camin reyau* » (« chemin royal »)¹⁸⁷. Il s'agit de routes assez larges et rectilignes desservant les grandes villes entre elles. Selon Philippe de Beaumanoir, à la fin du XIII^e siècle, le chemin royal peut atteindre entre 10 et 20 mètres de large afin de faciliter le commerce¹⁸⁸. Nous pouvons également relever 5 mentions se rapportant au « *camin comin de Senct Jacme* » (« chemin commun de Saint-Jacques »)¹⁸⁹. Ce chemin permet aux pèlerins du nord de la France et de l'Europe de gagner Saint-Jacques de Compostelle en passant par Paris, Orléans, Tours, Poitiers, Saintes, Bordeaux et les Landes¹⁹⁰. Ces routes principales, reliant Bordeaux à un réseau d'échange terrestre plus étendu, forment une desserte générale sur laquelle se greffe un réseau secondaire. Ainsi, le « *grant camin apperat de Lengon* »¹⁹¹ (« grand chemin de Langon »), qui permet de relier Bordeaux à Saint-Macaire, dans le Haut-Pays, en est un bon exemple. Ce chemin quitte le sud de la ville et traverse les Graves en passant par le lieu dit du Sablonar avant de quitter la zone suburbaine en passant entre Talence et Bègles. Cette route sert à relier Bordeaux à une ville distante d'une quarantaine de kilomètres, mais son utilisation quotidienne par les Bordelais est différente. Cette voie de communication prend en effet d'autres dénominations dans les actes, telles que « *camin deu Sablonar apperat de Lengon* »¹⁹², « *gran camin deu Sablonar* »¹⁹³, ou

¹⁸⁵ AD Gironde, 3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481.

¹⁸⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit., p. 425.

¹⁸⁷ Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 79-79 v°, 16 avril 1456.

¹⁸⁸ VERDON, Jean, *Voyager au Moyen Age*, Paris, Perrin, 2003, p. 37.

¹⁸⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 122-122 v°, 12 décembre 1474.

¹⁹⁰ VERDON, Jean, op. cit., p. 33.

¹⁹¹ AD Gironde, H 736, fol. 12, 13 janvier 1456.

¹⁹² AD Gironde, H 736, fol. 5 v°, 6 janvier 1456.

« *gran camin deu Bordeu vert lo Sablonar* »¹⁹⁴. Ce changement de nom montre que cette route est couramment utilisée pour desservir le lieu dit du Sablonar, où se trouvent un grand nombre de tenures plantées en vigne relevant notamment de l'abbaye de Sainte-Croix¹⁹⁵. Depuis ce « grand chemin » se développe un réseau secondaire desservant les parcelles de vignes. On peut ainsi voir, au Sablonar, un « *camin comunau qui va deu Sablonar d'Arxs vert Molher Morta* » (« chemin commun qui va du Sablonar d'Ars à Molher Morta »)¹⁹⁶. Il est possible de voir des modèles similaires sur les autres routes principales : pour aller au bourdieu de la Porta (un ensemble d'exploitation), il est ainsi nécessaire d'emprunter le grand chemin de Saint-Jacques puis, à partir de ce chemin, il faut tourner dans une « *rueta* » ou « ruelle » (il s'agit peut-être d'un chemin privé) qui conduit à cette exploitation agricole¹⁹⁷. Le réseau de chemins partant des routes principales et gagnant les différentes zones des Graves semble assez dense : 69 % des tenures plantées en vigne situées dans les Graves ont un chemin mentionné parmi leurs confrontations. Il est possible de voir aussi plusieurs chemins et voies d'accès dans les confrontations d'une seule tenure de vigne : celle-ci peut être entourée de deux chemins, ou d'un chemin et d'un sentier, d'un chemin et d'une ruelle... Certains chemins communs sont destinés à relier Bordeaux aux paroisses rurales environnantes comme Bègles ou Pessac¹⁹⁸, ou bien des lieux dits ou des éléments particuliers du paysage des Graves¹⁹⁹, comme le « *camin deu Pont deu Guy* » ou le « *camin de la frema de l'Estey* »²⁰⁰. Certains noms de chemins montrent leur utilisation pour rejoindre les tenures de vignes. Ainsi, le 7 février 1459, Johan Droet dit *de Paris*, fournisseur de Sainte-Eulalie (Bordeaux), détient une vigne au Pont du Guy, située notamment « *entre lo camin Reyau d'una part [...] et deu camin comunau qui part entre las aubaredas et ladeyta vinha* » (« entre le chemin royal d'une part et le chemin commun qui part entre les aubarèdes et ladite vigne »)²⁰¹. De même, le 2 juillet 1456, Johan de Junqueyras, de Saint-Michel (Bordeaux), détient une vigne à Barreyras confrontée par une « *rueta per laquau hom intra en las vinhas* » (« ruelle par laquelle on entre dans les vignes »), et une autre vigne, au même lieu, confrontée par une « *rueta per laquau hom va au plantey deus hereteys de Johan Riquard* » (« ruelle par laquelle on va au plantier des héritiers de Johan Riquard »)²⁰². Le 26 mars 1478, Massey Hervemers, fournisseur de Saint-Michel (Bordeaux), fait l'acquisition d'une vigne au Brion confrontée notamment par un « *sendey comunau auant de Bordeu au bordiu deudeyt Pey Ap* » (« sentier commun allant de Bordeaux au bourdieu dudit Pey Ap »)²⁰³. Enfin,

¹⁹³ AD Gironde, H 734, fol. 92, 28 janvier 1451.

¹⁹⁴ AD Gironde, 3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483.

¹⁹⁵ Nous pouvons relever un total de 67 tenures plantées en vigne différentes au lieu dit du Sablonar.

¹⁹⁶ AD Gironde, H 734, fol. 135-135 v°, 22 décembre 1451.

¹⁹⁷ AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472.

¹⁹⁸ AD Gironde, H 736, fol. 3, 1^{er} janvier 1456 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478.

¹⁹⁹ AD Gironde, H 736, fol. 3, 1^{er} janvier 1456 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478.

²⁰⁰ AD Gironde, H 734, fol. 151, 3 mai 1451 ; AD Gironde, H 736, fol. 50, 6 mars 1456.

²⁰¹ AD Gironde, H 736, fol. 100-100 v°, 7 février 1459.

²⁰² AD Gironde, H 736, fol. 61-61 v°, 2 juillet 1456.

²⁰³ AD Gironde, 3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478.

le 13 mars 1456, Arnaud Hosten, de Sainte-Croix (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour une vigne située à Ayga Droin, entre un « *camin comunau de l'un cap, entro au sendey de las vinhas de l'autra cap* » (« chemin commun d'un côté, et le sentier des vignes de l'autre côté »)²⁰⁴.

Nous pouvons hiérarchiser les voies de communication présentes dans le vignoble suburbain. Les plus courantes sont les « *camin comunau* » ou « chemins communs » (360 mentions). Ce sont des routes publiques, empruntables par tous les usages sans s'acquitter d'une redevance. Elles sont sans doute assez larges pour permettre le passage de charrettes amenant le matériel agricole et vinaire sur les parcelles de vigne.

Nous relevons également 77 mentions de « *rueta* » (« ruelle ») ou de « *rua* » (« rue »). Nous n'avons pas beaucoup d'informations qui nous permettent de distinguer ces voies de communication des chemins. Les différences tiennent sans doute plus aux caractères juridiques qu'à la structure et aux dimensions de ces dessertes. Comme nous l'avons dit, il s'agit peut-être de voies privées desservant des domaines particuliers ou des ensembles agricoles.

Enfin, nous trouvons 76 mentions de « *sendey* » (« sentier »). Le 3 février 1456, Guilhem Aymeric, charpentier de Sainte-Eulalie (Bordeaux), détient une vigne à la Fauria située entre le « *grant camin deu Cayron de l'un cap, entro au petit sendey comunau de l'autra cap* » (« grand chemin du Cayron d'un côté, et un petit sentier commun de l'autre côté »)²⁰⁵. Il s'agit sans doute de chemins d'accès assez étroits. Ainsi, dans le compte de l'archevêché de 1459-1460, les charrettes utilisées par le seigneur pour percevoir la dîme n'ont pas pu emprunter ce genre de chemin et il a fallu engager des hommes pour aller la quérir à pied²⁰⁶.

Les vignes peuvent également être desservies par des voies d'accès « privées », notamment lorsqu'elles se situent sur des exploitations agricoles ou dans des ensembles fonciers. Par exemple, le 3 juin 1483, Amaniù Paleu baille trois vignes à nouveau fief à Pey Guiraud, de Bouliac (Entre-deux-Mers), mais se réserve le droit d'emprunter le chemin privé qui se trouve sur ces biens fonciers pour rejoindre le chemin commun tout proche²⁰⁷. Il s'agit également ici d'un exemple de « servitude de passage » imposée par un seigneur foncier à un tenancier²⁰⁸. La mise en location d'une partie des vignes nécessite également des arrangements concernant les dessertes privées. Ainsi, dans un bail à façon accordé le 9 mai 1465 par Johan Gasq, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard et Guiraud Gaudet, frères, de Saint-Hilaire de Fargues (Entre-deux-Mers), des clauses précisent que les locataires doivent laisser passer Ramon Miqueu, de Bouliac (Entre-deux-Mers), sur un chemin privé situé entre les biens baillés²⁰⁹. Ramon Miqueu

²⁰⁴ AD Gironde, H 736, fol. 52, 13 mars 1456.

²⁰⁵ AD Gironde, H 736, fol. 63, 3 février 1456.

²⁰⁶ AD Gironde, G 240, fol. 414 v°.

²⁰⁷ AD Gironde, 3E 86, fol. 24, 3 juin 1483.

²⁰⁸ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, op. cit., p. 21.

²⁰⁹ AD Gironde, 3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465.

est en effet un autre locataire de Johan Gasq et est donc obligé d'emprunter ce chemin privé pour gagner ses propres vignes. Les voies d'accès privées, cohérentes lorsque les vignes sont concentrées, peuvent ainsi être des contraintes en raison des fragmentations des ensembles agricoles, que ce soit par des transactions ou des mises en location.

A travers la documentation étudiée, les Graves apparaissent donc comme une zone dont le maillage est très important : les voies de communication et d'accès aux vignes, d'importances différentes, permettent de desservir les parcelles, d'y apporter le matériel vinaire, la main d'œuvre, et d'en ramener la vendange jusque dans les centres de vinification situés dans la ville où les paroisses rurales environnantes.

Après avoir présenté les caractéristiques des Graves de Bordeaux, nous pouvons tenter de restituer le paysage de ce « terroir » dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Les Graves sont avant tout une zone de monoculture viticole : la vigne est omniprésente. Nous allons débiter cette description par le nord des Graves. Le bourg de Saint-Seurin, par exemple, occupe le nord-ouest des Graves depuis la période antique. Datant également de l'Antiquité, nous pouvons relever les ruines du « *Palais Gallien* », plusieurs fois cité dans les actes et dans le compte de l'archevêché (le microtoponyme Campredan correspond aussi à ce lieu dit)²¹⁰. Il s'agit des ruines d'un amphithéâtre gallo-romain du III^e siècle pouvant sans doute accueillir de 15 000 à 17 000 spectateurs. Le microtoponyme « *Molin deu ben* » (« Moulin du Vent »)²¹¹, situé près de Terre Nègre, un peu au nord-ouest du Palais Gallien, peut quant à lui signaler la présence d'un moulin à vent à cet endroit. L'espace planté en vigne s'interrompt plus au sud à cause du ruisseau de Caudéran qui s'écoule en direction de Bordeaux. Ce cours d'eau, comme le reste du réseau hydrographique des Graves, est bordé d'aubarèdes et de *vimeneys*. Plusieurs moulins à eau sont également installés sur son cours. Nous retrouvons ensuite, au sud de ce ruisseau, une zone de monoculture viticole qui se trouve à son tour rapidement coupée par une zone marécageuse qui touche les murs de Bordeaux. Cette zone humide est la conséquence de la confluence de plusieurs cours d'eau provenant des Landes de Bordeaux. La Devèse y rejoint le ruisseau de Caudéran et un peu plus au sud, c'est le Peugue qui alimente également ce marécage avant de traverser la ville jusqu'à la Garonne. Des aubarèdes et des moulins à eau sont également visibles le long de ces ruisseaux.

Sous ces cours d'eau, une vaste zone de monoculture viticole s'étend au sud de Bordeaux. C'est dans cette zone, plus documentée par nos sources, que nous localisons la plupart de nos microtoponymes. Effectivement, les élites citadines, dont nous étudions les stratégies foncières dans ce travail, sont d'avantages présents dans le sud des Graves. Cet espace s'étend à partir de Pessac à l'ouest, est délimité au sud par le ruisseau d'Ars que nous avons déjà étudié et par l'*estey* de Sainte-Croix à l'est. On y trouve plusieurs édifices religieux comme les églises ou les chapelles de Saint-Laurent

²¹⁰ AD Gironde, G 240, fol. 323 v° - 339 et AD Gironde, 3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475.

²¹¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 1 v°, 27 mars 1474.

d'Escures, de Saint-Nicolas de Graves, de Saint-Genès, de Talence ou bien l'Hôpital de Saint-Julien, près de Bordeaux. L'habitat qui se trouve près de ces édifices paraît relativement pris dans la vigne car cette culture s'approche très près des églises et des chapelles : des parcelles de vignes et le plantier de Saint-Genès sont ainsi « près de l'église de Saint-Genès »²¹², et une vigne se situe aussi « près de l'hôpital de Saint-Julien »²¹³. Les microtoponymes de cette zone nous donnent également des informations sur sa géographie physique. Le « Sablonar d'Ars » montre la présence de terres sableuses, sans doute dues aux dépôts du ruisseau d'Ars. Près du Sablonar, le microtoponyme « Terre Nègre » (à ne pas confondre avec le « Terre Nègre » situé au nord de Saint-Seurin) signale la présence d'une terre plus sombre, peut-être plus fertile. D'autres microtoponymes comme « Artigua Velha » ou « Artigamala » sont représentatifs de sites de défrichement anciens, sans doute du XIII^e siècle. En effet, en 1279, le roi d'Angleterre Edouard I^{er} décide de diviser la forêt royale de Bordeaux en lots à défricher²¹⁴. Enfin, des lieux comme « Pissaloup » ou « Chemin du Loup » montrent la présence de cet animal à proximité de la ville au XV^e siècle ou à une époque plus reculée.

Au sud du ruisseau d'Ars, la zone de monoculture viticole des Graves se poursuit mais s'étend moins à l'ouest qu'au nord du ruisseau. Il s'agit d'un espace plus récemment conquis par la vigne, comme le montrent les microtoponymes « Cornau de Ruans » ou « Cornau d'Ars », le terme « *Cornau* » signalant un hameau de défrichement. A l'est de cet espace méridional, la vigne s'étend enfin sur le territoire de la paroisse de Bègles. Cette paroisse est séparée du reste des Graves par l'Eau Bourde qui s'écoule parallèlement à la Garonne, vers le nord, puis rejoint le ruisseau d'Ars. Les deux cours d'eau n'en forment plus qu'un, l'étier de Sainte-Croix, qui s'écoule au nord, rejoint le fossé de la ville et se jette dans le fleuve. Bègles est également séparé de la zone humide de Paludate, au nord, par un autre cours d'eau, l'Estey Mayor. La vigne paraît moins omniprésente dans cette zone : les prés, terres et bois, bien que toujours minoritaires, concurrencent faiblement la vigne. Néanmoins, sous l'impulsion du seigneur foncier Aymeric de Ségur, la vigne semble s'étendre sur de nouvelles terres dans cette paroisse²¹⁵. A partir de Bègles, et plus au sud de cette paroisse, les étiers en direction de la Garonne se multiplient, créant le marais de Tartifume, la limite sud que nous prenons pour les Graves. Ici encore, l'espace agricole confronte différents édifices, comme la chapelle de Saint-Vincent à la jonction du ruisseau d'Ars et de l'Eau Bourde, ou bien le hameau de Saint-Ujan où le chevalier Aymeric de Ségur reçoit ses redevances foncières. Les microtoponymes des vignes de Bègles nous informent également de caractéristiques géographiques. Les lieux comme « Artigua Ponis », « Artigua Surgeyra », « Artigue de Frère Gilles » ou « Cornau de l'Eglise » signalent d'anciens sites de défrichement. Le lieu « Gasta » pourrait désigner une terre abandonnée ou

²¹² AD Gironde, 3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 34-34 v^o, 3 juillet 1483.

²¹³ AD Gironde, 3E 84, fol. 29 v^o-30, 12 mai 1474.

²¹⁴ DION, Roger, *La création du vignoble bordelais*, p. 68.

²¹⁵ Nous étudierons plus précisément cet aspect dans la partie consacrée à la remise en état du vignoble.

dévastée. Enfin, la « Mota de Francs » peut indiquer une zone surélevée ou bien l'ancienne motte féodale des seigneurs de Francs dont le représentant, dans la seconde moitié du XV^e siècle, est Aymeric de Ségur.

Dans certaines paroisses rurales proches de Bordeaux, comme Saint-Seurin, Saint-Genès de Talence ou Bègles, le macrotoponyme des Graves n'est pas toujours employé pour localiser les vignes. Le 20 juin 1475 par exemple Guiraud Audiard, prêtre, de Saint-André (Bordeaux), échange une vigne franche en alleu située dans « *la terra qui es en la parrochia de Senct Seurin fors Bordeu, au loc apperat au Molin deu Bent* » (« la terre qui est dans la paroisse de Saint-Seurin, au lieu nommé le Moulin du Vent »)²¹⁶. Le découpage paroissial est ici toujours employé et le macrotoponyme des Graves n'est pas utilisé. De même, le 25 février 1456, Galharda deu Bosc effectue une reconnaissance féodale pour une vigne située « *a la parrochia de Begla, au loc apperat a Sentuyan* » (« dans la paroisse de Bègles, au lieu nommé Saint-Ujan »)²¹⁷. En revanche, le 11 mars 1456, Rollan Barbey, cordier de Saint-Michel (Bordeaux), effectue également une reconnaissance féodale pour une vigne située « *en las Grauas de Bordeu, au loc apperat au Vinhau de Sentuyan* » (« dans les Graves de Bordeaux, au lieu nommé le Vinhau de Saint-Ujan »)²¹⁸. Le macrotoponyme des Graves de Bordeaux se substitue ici à la paroisse comme premier élément de repérage géographique. Cette pratique est d'ailleurs très répandue dans les sources étudiées : 82 % des localisations de vignes dans les Graves de Bordeaux, soit 308 actes, ne mentionnent pas la paroisse, cette dernière n'étant plus une entité géographique indispensable pour ce vignoble suburbain. Les Bordelais considèrent les Graves comme un ensemble géographique cohérent où les vignes peuvent être situées à l'aide des seuls microtoponymes. La notion de « terroir » se met peu à peu en place dans les Graves de Bordeaux. Ainsi, le 2 septembre 1473, le marchand Berthomiu Nadau, de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait l'acquisition de « *una pipa de Grauas, fust et vin, deu terraton apperat de Barreyras o de Gratacap, bon, pur, noed, vendable et merchant, et lo fust ayssimedis bon et merchant de dreyta gauya* », c'est-à-dire « une pipe de vin de Graves, fût et vin, du terraton nommé Barreyras ou Gratecap, bon, pur, neuf, vendable et marchand, et le fût à savoir bon et marchand de droite jauge »²¹⁹. L'unité géographique du terroir contribue ainsi à identifier un « cru » de Graves et dépasse le découpage paroissial.

3.1.2 – La Palu de Bordeaux et Paludate

A l'instar des Graves de Bordeaux, la Palu et Paludate présentent des caractéristiques géomorphologiques et agraires particulières qui les distinguent des terroirs environnants.

²¹⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475.

²¹⁷ AD Gironde, H 736, fol. 36, 25 février 1456.

²¹⁸ AD Gironde, H 736, fol. 44-44 v°, 11 mars 1456.

²¹⁹ AD Gironde, 3E 10391, fol. 38 v°-39, 2 septembre 1473.

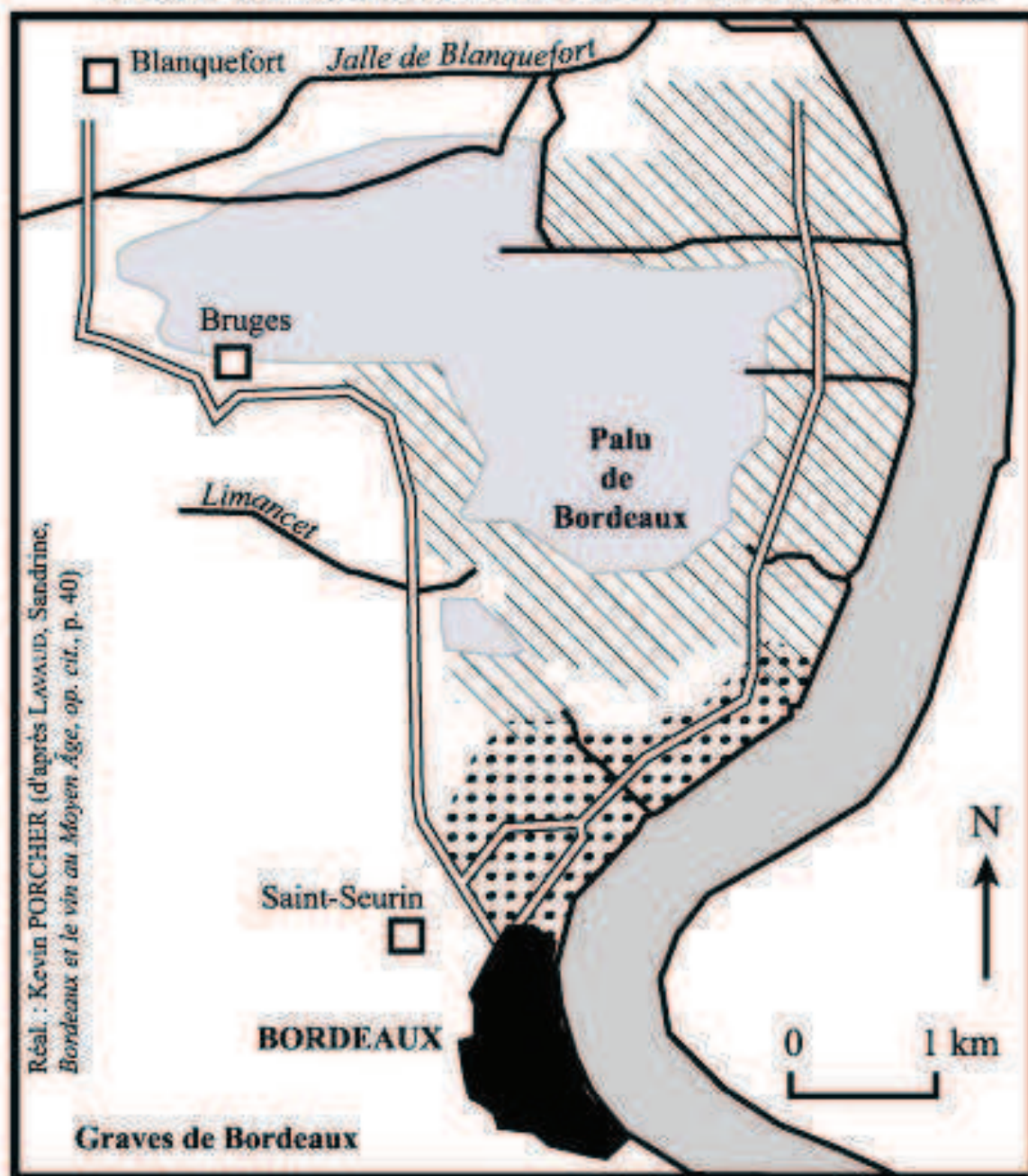
Nous avons vu auparavant que les cours d'eau en provenance des plateaux des Landes s'écoulent à travers les Graves avant d'atteindre la Garonne. Cependant, le fleuve est bordé de bourrelets alluviaux qui forment en quelque sorte une « barrière » (d'environ 7 mètres au-dessus du niveau de la mer) entre les terrasses alluviales (à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la mer) et la Garonne. Ces reliefs freinent le ruissellement provenant des plateaux et l'eau s'accumule ainsi dans des dépressions marécageuses qui longent le fleuve, les palus²²⁰. Ces milieux considérés comme hostiles à l'homme sont finalement asséchés lors de grands travaux menés à partir de 1599²²¹.

La Palu de Bordeaux est ainsi une vaste zone humide au nord de la ville, dans la paroisse de Saint-Rémi, tandis que Paludate s'étend au sud, dans la paroisse de Sainte-Croix. La carte suivante montre les aménagements de la Palu de Bordeaux.







²²⁰ LAVAUD, Sandrine, « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux à la fin du Moyen Âge », dans *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCII, 2001, p. 119-128.

²²¹ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 39.

4. La Palu de Bordeaux à la fin du Moyen Âge



Réal. : Kevin PORCHER (d'après LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge*, op. cit., p. 40)

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|  | Zone humide |  | Paroisses rurales et localités |
|  | Prés |  | Etiers |
|  | Vignes |  | Chemins |

La Palu de Bordeaux s'étend des murs de la ville au cours d'eau de la Jalle de Blanquefort, à environ 6 kilomètres au nord. Plusieurs étiers partent de cette zone humide pour gagner la Garonne. La mise en valeur des palus suburbains par les Bordelais est précoce, dès les XI^e et XIII^e siècles. Ces terres sont en effet réputées pour leur fertilité. Les premiers espaces aménagés, par le développement de terres emblavées et de prés, sont situés sur le bourrelet alluvial, relativement épargné par l'humidité des marais alentours. Ainsi, Estève Guile, fournisseur de Saint-Rémi (Bordeaux), possède une tenure de pré dans la Palu de Bordeaux, à la Sabateyra, un peu au sud de la Jalle de Blanquefort, confrontée par 3 prés (dont un de l'archevêque de Bordeaux) et le bord de la Garonne²²². Plus au sud, au Perey, Jehan de Lescala, marchand de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), détient également une terre et un pré confronté de 4 autres prés²²³. Peu à peu, les aménagements agricoles gagnent également la zone humide grâce à des systèmes de drainage, notamment des fossés d'évacuation de l'eau. La vigne s'étend alors sur les terres les plus proches de la ville, dans le sud de la Palu de Bordeaux. Les 52 tenures plantées en vigne que nous pouvons relever dans la Palu sont toutes situées dans une petite zone près des murs de la ville (jusqu'à 1,5 kilomètres de Bordeaux), entre le chemin orienté au nord menant à Bruges (Médoc) et le bord de la Garonne.

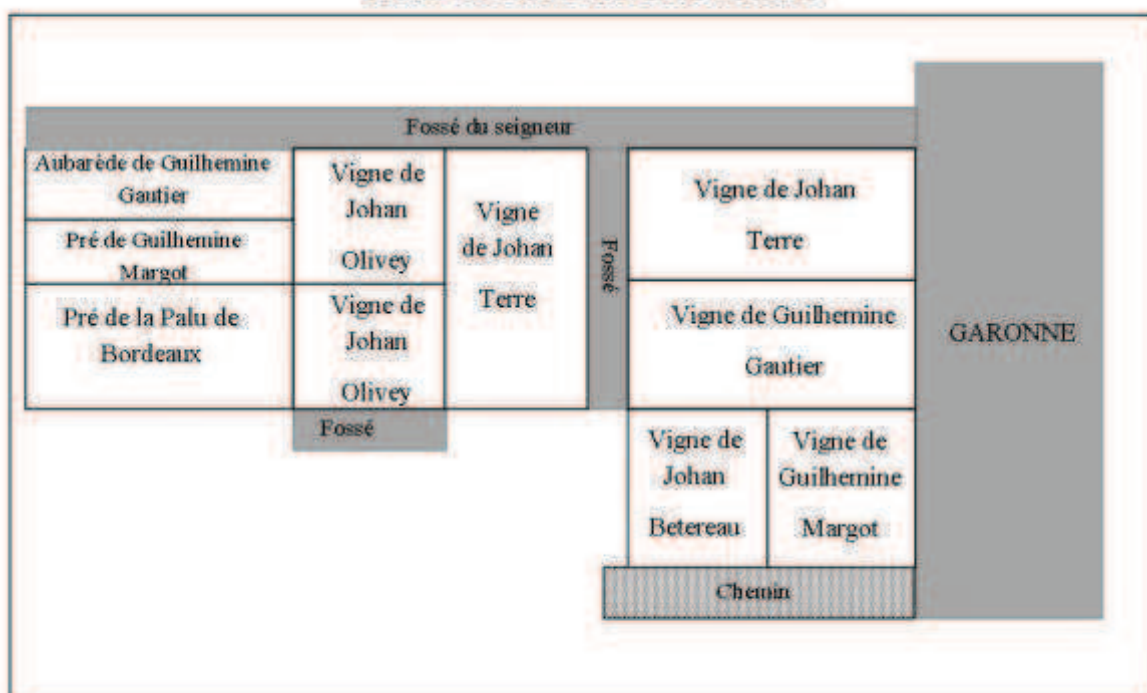
L'échantillon d'actes notarié est moins fourni que celui concernant les Graves de Bordeaux, mais une succession de 5 baux à façon passés le 30 novembre 1472 nous permet de disposer d'un exemple de paysage viticole dans la Palu de Bordeaux²²⁴. Le schéma suivant est une proposition de reconstitution de cet environnement.

²²² AD Gironde, 3E 1145, fol. 54, avril 1482.

²²³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 212 v^o, 20 janvier 1473.

²²⁴ AD Gironde, 3E 83, fol. 41-41 v^o, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v^o, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v^o-44, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 44-44 v^o, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 193 v^o, 30 septembre 1477.

Proposition de reconstitution d'un environnement dans la Palu de Bordeaux



Il s'agit ici d'un ensemble de parcelles appartenant au marchand Richard Ramon *de Feulias*, de Saint-Michel (Bordeaux). Cet ensemble fait partie d'une exploitation plus vaste, un bourdieu, entouré de fossés et de haies, qu'il a hérité de son père, Galhard Ramon *de Feulias*, également marchand de Saint-Michel (Bordeaux)²²⁵. Les bourdieux, d'après Sandrine Lavaud, sont des exploitations développées sur les zones humides des palus par le Bordelais. Les aménagements, notamment par le drainage, de ces terres incultes permet la constitution de ces ensembles d'exploitation qui étendent la vigne, une culture de rapport, sur ces espaces nouvellement conquis.

Nous pouvons voir, sur ce schéma, la présence d'éléments caractéristiques d'un paysage humide et aménagé des palus. Plusieurs fossés apparaissent dans les confrontations : quelques soient les différentes possibilités de reconstitution et d'agencement des confrontations, nous pouvons identifier trois fossés différents dans cet espace réduit. Les confrontations d'une parcelle du locataire Johan Terre montrent qu'un fossé se jette dans la Garonne. Ces fossés ont pour fonction le drainage des eaux des marécages de la Palu de Bordeaux.

Nous remarquons également la présence d'autres cultures parmi les parcelles de vigne. La locataire Guilhemine Gautier possède une aubarède près d'un des fossés, nommé « *fossat deu senhor* » (« fossé du seigneur »), et Guilhemine Margot détient un

²²⁵ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 43.

pré à proximité²²⁶. Le paysage viticole est donc plus nuancé que dans les Graves. Ainsi, le 9 avril 1483, Arnaud Vesin, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), détient une tenure de vigne, de pré et d'aubarède, dans la Palu de Bordeaux, à Lomenet, confrontée par deux tenures de vigne et de pré, un autre pré, et la rive de la Garonne²²⁷. Le paysage agricole de la Palu de Bordeaux n'est donc pas homogène mais divisé en plusieurs ensembles : la vigne, qui se rapproche d'une monoculture, dans le sud de la Palu de Bordeaux, les terres et les prés sur le bourrelet alluvial qui remonte jusqu'à la Jalle de Blanquefort, et la zone de marais, entre ce bourrelet alluvial et le chemin de Bruges.

Nous observons des différences entre la culture de la vigne dans les palus et dans les Graves de Bordeaux. Tout d'abord, l'organisation foncière, et donc le mode de gestion et d'exploitation, est en partie articulée autour des bourdieux. Il y a ainsi une concentration foncière plus relative : Richard Ramon de Feulias dispose par exemple d'un bourdieu composé d'un minimum d'une dizaine de parcelles. Néanmoins, il faut nuancer cette concentration agraire. Le 19 juillet 1489 par exemple, le marchand Johan Papey, de Saint-Siméon (Bordeaux), baille à façon un *hostau* (maison) et une vigne dans la Palu de Bordeaux, au Mugron, à deux locataires, Johan et Arnaud Arnol, frères, tonneliers de Saint-Rémi (Bordeaux)²²⁸. La tenure concernée est confrontée par une vigne appartenant à Pey Contept, une vigne de Baudin de Cauprelh, une vigne de Johan Rac, une vigne de Guilhem de Garriga et la rive de la Garonne. Nous ne relevons ici que des tenanciers différents pour chaque tenure. Ainsi, autour des bourdieux, nous pouvons supposer que le morcellement foncier est similaire à celui des Graves de Bordeaux.

Les techniques agricoles paraissent également différentes même si les sources se montrent peu détaillées à ce sujet. Lors de l'inventaire après-décès du tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), les exécuteurs testamentaires découvrent 4 bêches (« *marras* ») dans la cave « *Item II^{as} marras de palu, Item II^{as} marras de Grauas* »²²⁹. Il y a donc un outil agricole spécialisé pour les vignes des palus, différent des outils employés pour les Graves.

Les vignes des palus sont aussi réputées comme étant plus productives que les vignes des Graves, même si la qualité est apparemment moindre (il n'y a pas de désir d'obtenir spécifiquement un « vin de palu » comme c'est le cas pour le « vin de Graves »)²³⁰. Les prix de vente sont néanmoins très élevés pour les tenures plantées en vigne dans la Palu de Bordeaux. Le 9 avril 1483, Nicholau deu Clerc, tonnelier, et Johana Seguin, sont épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), vendent une tenure de vigne, de pré et d'aubarède dans la Palu de Bordeaux, à Lomenet, pour 100 francs bordelais²³¹. De même, Johan Cavaley, laboureur, et Margarida deu Galema, son épouse, de Saint-

²²⁶ AD Gironde, 3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472.

²²⁷ AD Gironde, 3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483.

²²⁸ AD Gironde, 3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489.

²²⁹ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

²³⁰ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, op. cit.*, p. 11.

²³¹ AD Gironde, 3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483.

Rémi (Bordeaux), vendent également une tenure de vigne à la Sabateyra, dans le nord de la Palu de Bordeaux, pour 100 francs bordelais également²³². Alors que la moyenne des prix de vente des tenures de vigne dans le Bordelais n'est que de 18 francs bordelais, ces tenures paraissent avoir beaucoup de valeur. La raison de ces prix peut en effet être le rendement important des vignes de palus, mais peut aussi être la dimension des tenures concernées. N'ayant cependant aucune indication de dimension pour les vignes de la Palu de Bordeaux, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses.

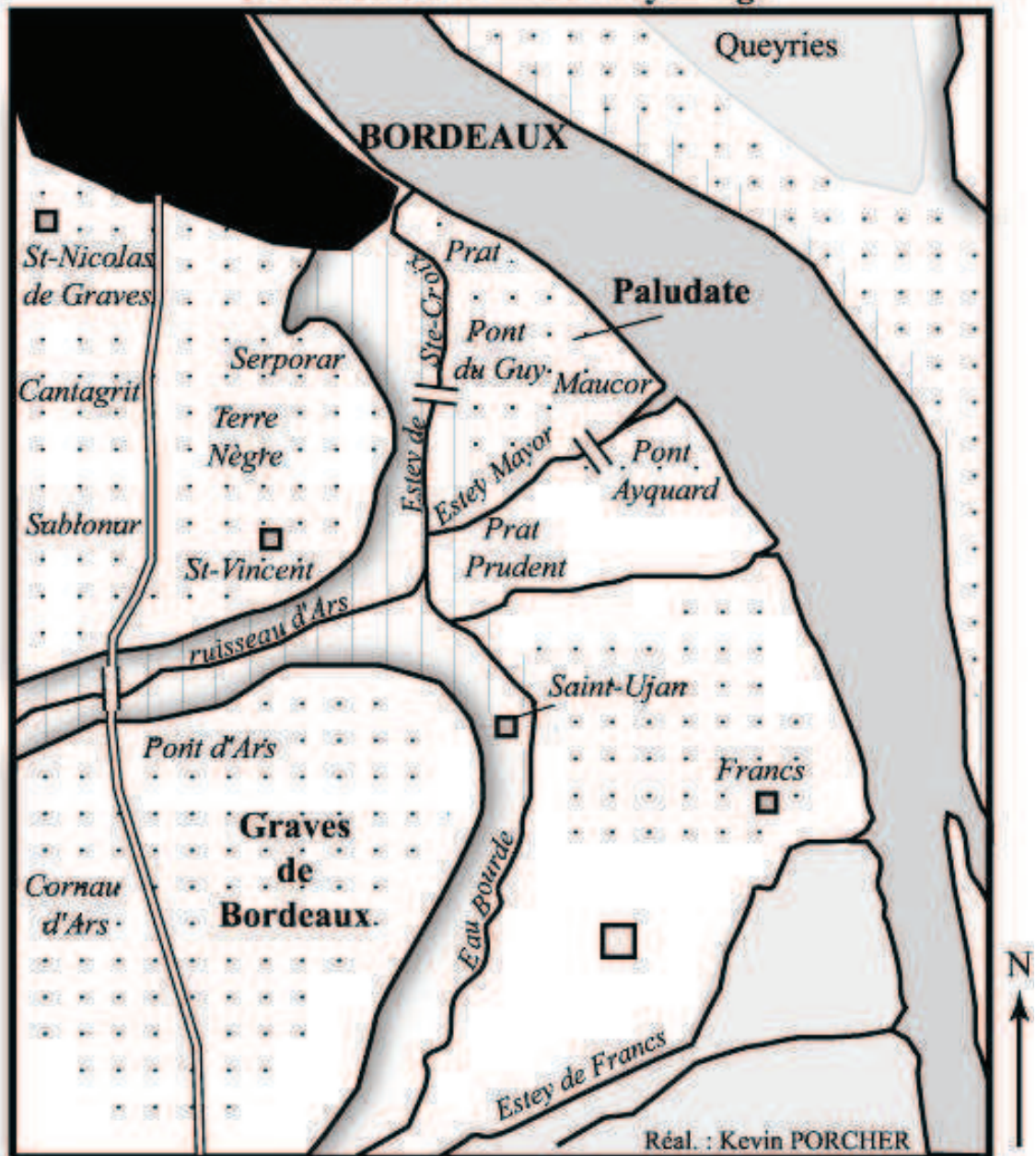
La zone de Paludate, quant à elle, se situe dans la paroisse de Sainte-Croix, au sud de Bordeaux et s'étend le long de la Garonne jusqu'à la paroisse de Bègles. Ses limites semblent assez aisées à définir. L'étier de Sainte-Croix, qui s'écoule du sud au nord, sépare les Graves de Bordeaux de Paludate. Le Pont du Guy permet de relier les deux zones²³³. Au sud, l'étier de Francs, sépare Paludate de la paroisse de Bègles²³⁴. Le cours d'eau de l'*Estey Mayor*, ou *Estey Majou*, qui part de l'étier de Sainte-Croix et se jette dans la Garonne en suivant une direction ouest-est, sépare Paludate en deux parties. Le Pont Ayquard permet vraisemblablement de travers l'*Estey Mayor*. Plusieurs moulins à eau sont visibles le long de ces différents cours d'eau.







²³² AD Gironde, 3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473.

²³³ AD Gironde, H 736, fol. 111-111 v°, 24 février 1459.

²³⁴ AD Gironde, 3E 12430, fol. 29-29 v°, 22 avril 1469 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470.

5. Paludate à la fin du Moyen Âge



-  Zones humides
-  Relief des terrasses alluviales
-  Vignes
-  Aubarèdes
-  Etiers
-  Ponts et chemins

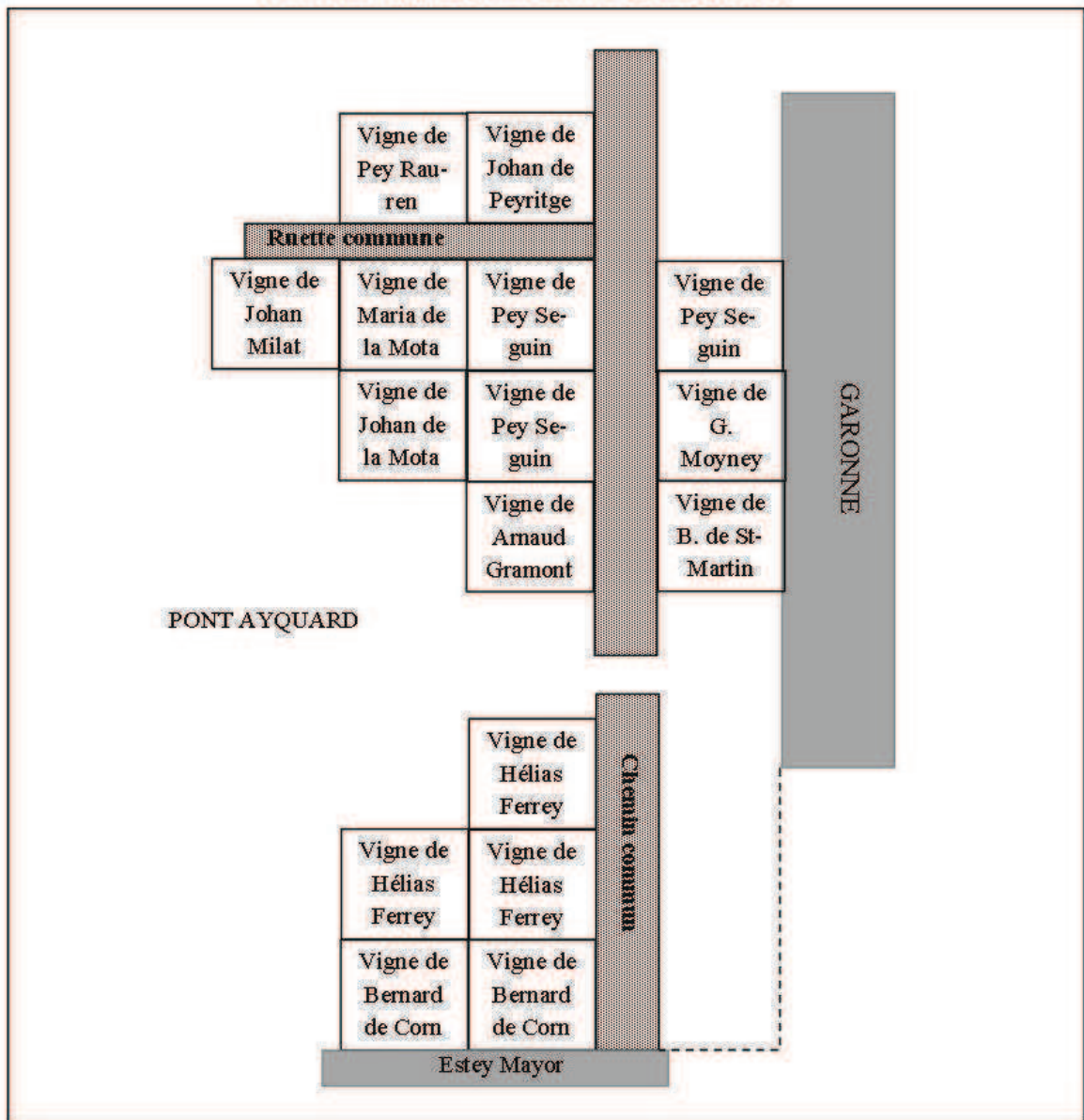
0 500 m

Contrairement à la Palu de Bordeaux, Paludate ne présente pas les caractéristiques d'une zone humide drainée par les hommes. En effet, nous ne relevons aucune mention de fossés de drainage dans les confrontations des tenures de vigne localisées à Paludate.

Le schéma suivant montre une tentative de restitution de l'environnement de plusieurs tenures plantées en vigne situées au centre de la zone de Paludate, près de l'*Estey Mayor*. L'embouchure de cet étier n'est pas représentée ici car non mentionnée dans les actes étudiés²³⁵.

²³⁵ AD Gironde, H 736, fol. 13, 13 janvier 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 31-31 v°, 25 février 1456 ; AD Gironde, H 736, fol. 31 v°, 25 février 1456.

Proposition de reconstitution d'environnement à Paludate



Cette hypothèse de restitution du paysage, sur les bords de la Garonne, ne présente pas de différences flagrantes avec le paysage des Graves de Bordeaux. La vigne paraît également couvrir une grande partie de l'espace. Nous sommes renseignés sur les environnements des vignes de Paludate par un total de 86 actes (83 concernent des transactions de vignes, 3 des transactions d'aubarèdes) qui détaillent 334 confrontations. Parmi ces confrontations, nous relevons 71 % de mentions de vignes

autour des tenures de vigne concernées²³⁶, 12 % de mentions de chemins, 6,5 % de mentions de cours d'eau (la plupart se rapportant à l'*Estey Mayor* ou à la Garonne), 5 % de mentions d'aubarèdes, 3 % de mentions de prés et 2,5 % de mentions de terres. Ainsi, le 30 mars 1451, Bernard de Chiqua, notaire de Sainte-Eulalie (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour 2 vignes situées à Paludate, au lieu dit du Prat (pré)²³⁷. Cependant, les confrontations de la première vigne ne mentionnent que 5 autres tenures de vigne et un chemin commun tandis que les confrontations de la seconde ne mentionnent que 4 vignes. La vigne semble donc s'être étendue en partie sur des espaces autrefois constitués de prés.

La Palu de Bordeaux et Paludate, comme les Graves, sont des macrotoponymes qui se substituent généralement au découpage paroissial. Le 7 janvier 1456 par exemple, Guilhem Hausten, tonnelier de Saint-Michel (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour une vigne « *qui es en Paludata, pres de Bordeu, au loc aperat a Maucor* » (« qui est en Paludate, près de Bordeaux, au lieu nommé Mauco ») et confrontée par 4 autres vignes²³⁸. Nous pouvons supposer que les palus sont également reconnues comme étant des « terroirs » particuliers.

La zone suburbaine de Bordeaux présente donc un paysage fortement marqué par la présence de la vigne. Dans les Graves, cette présence se traduit par la permanence d'une monoculture viticole à la fin du Moyen Âge. L'essor du vignoble est continu depuis son développement à la fin du XII^e siècle. En comparaison, la vigne connaît un recul à Lyon dans la seconde moitié du XV^e siècle, la bourgeoisie lyonnaise préférant investir dans l'élevage plutôt que dans le vignoble²³⁹. Dans la zone suburbaine de Bordeaux au contraire, le vignoble gagne de nouveaux espaces. Des bourdieux, ensembles d'exploitation agricoles, voient le jour dans la Palu de Bordeaux et s'y développent tandis que dans la paroisse de Bègles, des bois sont toujours défrichés dans la seconde moitié du XV^e siècle pour laisser place à la vigne²⁴⁰.

²³⁶ Comme nous l'avons dit précédemment, ce chiffre doit être relativisé car certaines confrontations mentionnent plusieurs fois la même vigne.

²³⁷ AD Gironde, H 734, fol. 148-148 v°, 30 mars 1451.

²³⁸ D Gironde, H 736, fol. 9, 7 janvier 1456.

²³⁹ Marie-Thérèse Lorcin, « Le vignoble et les vigneronns du Lyonnais au XIV^e et XV^e siècles », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, p. 30.

²⁴⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1^{er} juillet 1479 : le tenancier Pey de Born, de Bègles, reçoit du seigneur foncier Aymeric de Ségur un bois et un terrain en friche et il doit « *tirar lodeyt bost et segua et plantar vinha de bon seme* » (« couper ledit bois et friche, et planter de la vigne de bon semis ») dans les 3 ans.

3.2 – Le vignoble périurbain : l’Entre-deux-Mers, le Cernès et le Médoc

La zone d’emprise économique prépondérante de Bordeaux, dans la seconde moitié du XV^e siècle s’étend sur un rayon de 15 à 20 kilomètres autour de la ville ainsi que le long du fleuve que ce soit en amont ou en aval²⁴¹. Ayant choisi d’aborder le vignoble par le biais de la bourgeoisie bordelaise, les vignes détenues par les citoyens se retrouvent donc essentiellement dans cette zone. Nous relevons un total de 1190 tenures plantées en vigne dans le vignoble périurbain, soit 38 % des vignes étudiées. Nous n’étudions ici que les vignes détenues par les Bordelais.

Le diocèse de Bordeaux compte 408 paroisses et annexes à la fin du Moyen Âge, mais les vignes détenues par les Bordelais dans la zone périurbaine ne sont réparties que dans 61 paroisses rurales : 29 paroisses dans l’Entre-deux-Mers, 22 dans le Médoc et 10 dans le Cernès. Les macrotoponymes de l’Entre-deux-Mers et du Cernès relèvent directement d’un découpage ecclésiastique car il s’agit de 2 des 11 archiprêtres du diocèse de Bordeaux. Le Médoc, quant à lui, est un ancien « *pagus* ». A l’exception d’une partie du Cernès et des paroisses les plus occidentales de l’Entre-deux-Mers qui font partie de la banlieue de Bordeaux, l’espace périurbain relève généralement des seigneuries laïques et, plus rarement, de quelques seigneuries ecclésiastiques²⁴².

3.2.1 – L’Entre-deux-Mers

L’Entre-deux-Mers est un espace dont la forme vaguement triangulaire est limitée par deux fleuves : la Garonne, s’écoulant au sud, et la Dordogne, au nord²⁴³. Dans les sources médiévales, les fleuves comme la Garonne sont souvent qualifiés de « *mar* », ce qui explique le nom de cette région. La Garonne et la Dordogne effectuent leur confluence à la pointe nord-ouest de l’Entre-deux-Mers, au Bec d’Ambès, et forment l’estuaire de la Gironde. Il s’agit d’un espace vaste aux caractéristiques géographiques variées. Le bord de la Garonne est constitué d’une bande de basses terrasses alluviales, parfois humides, d’une largeur d’un peu plus d’un kilomètre environ. Cette bande est limitée à l’est par les forts dénivelés du plateau de l’Entre-deux-Mers qui s’élève rapidement à une soixantaine de mètres de hauteur.

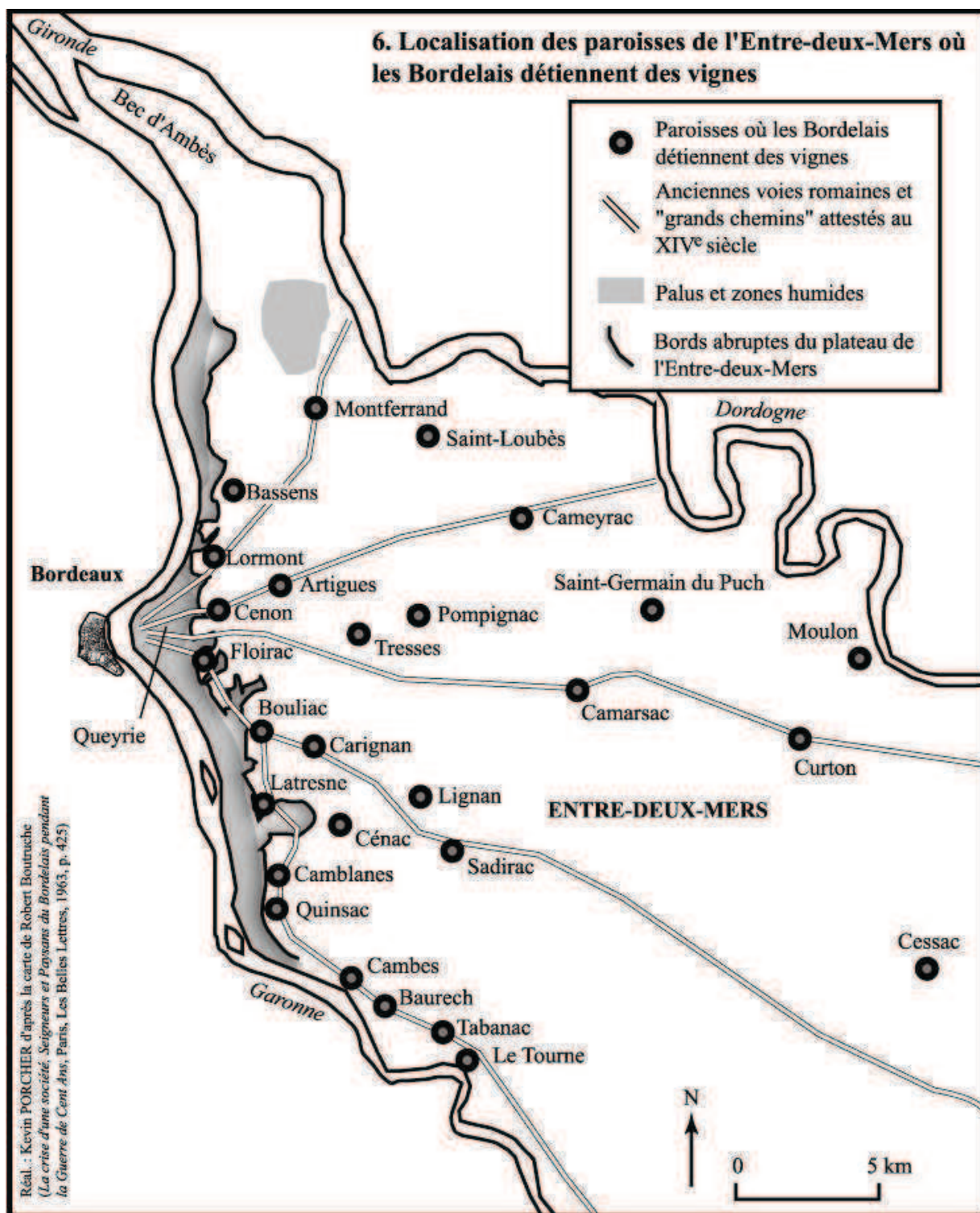
La partie occidentale de l’Entre-deux-Mers, proche de Bordeaux, est dans l’aire d’influence économique de la ville : ainsi, 61 % des vignes détenues par les Bordelais dans la zone périurbaine se situent dans l’Entre-deux-Mers.

La carte suivante montre la localisation des paroisses de l’Entre-deux-Mers dans lesquelles les Bordelais détiennent des vignes ou en font l’acquisition.

²⁴¹ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques*, Bordeaux, Ausonius, 1998, p. 110-117.

²⁴² BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d’une juridiction municipale suburbaine*, op. cit., p. 37-38.

²⁴³ Le débat continue pour définir la Dordogne comme un fleuve ou une rivière, mais la présence du phénomène du mascaret dans ce cours d’eau favoriserait la dénomination de « fleuve ».



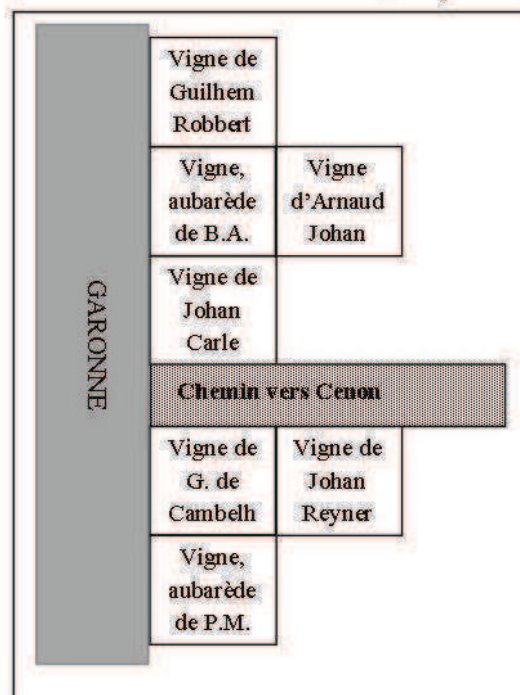
Nous remarquons tout d'abord que la zone concernée par notre étude longe la Garonne et ne s'étend pas vraiment à l'intérieur de l'Entre-deux-Mers. L'influence Bordelais est particulièrement importante sur les paroisses les plus proches de Bordeaux : Floirac, Bouliac, Cenon, Carignan et, plus au sud, les paroisses de Baurech,

Cambes, Camblanes et Quinsac. Ainsi, 78 % des vignes détenues par des Bordelais dans l'Entre-deux-Mers sont situées dans ces 8 paroisses, sur une bande longeant le fleuve sur une distance de 20 kilomètres environ.

L'espace concerné étant plus vaste, les mises en relation entre les différentes vignes mentionnées sont moins aisées que dans le vignoble suburbain. Nous pouvons toutefois, à l'aide des confrontations, restituer quelques environnements que l'on peut relever autour des vignes détenues par les Bordelais.

La palu de Queyrie, faisant immédiatement face à la ville, présente des caractéristiques géomorphologiques identiques à la Palu de Bordeaux. Comme sur la rive gauche, les cours d'eau et les ruissellements en provenance du plateau de l'Entre-deux-Mers se heurtent à un bourrelet alluvial et alimentent ainsi une zone humide. Plusieurs actes nous renseignent sur quelques tenures relevant de la noble Johana deu Puch, veuve du chevalier Loys d'Espry, dame de Roffiac et du bourdieu de la Tour Blanche, situé en Queyrie, dans la paroisse de Cenon²⁴⁴. Un autre acte, du 19 avril 1477, nous renseigne également sur l'environnement des vignes de Queyries bordant le fleuve.

Proposition de reconstitution d'environnement à Queyries



Ce schéma montre tout d'abord que les tenures de vignes concernées sont environnées par d'autres vignes ainsi que des aubarèdes et des buissons. Il s'agit d'une zone bien occupée par la vigne même si d'autres actes mentionnent parfois des prés et

²⁴⁴ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, H 734, fol. 48-49, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477.

des terres labourables parmi les vignes²⁴⁵. La plupart des biens mentionnés sont également situés à proximité du fleuve. Nous pouvons donc supposer que le bourrelet alluvial, bordant la Garonne, est occupé en priorité. Quelques vignes sont aussi environnées de fossés, servant sans doute au drainage des zones humides. Ces espaces cultivés sont ensuite reliés aux paroisses rurales, telle que Cenon, grâce à un réseau de chemins communs.

L'aménagement de la palu de Queyrie, par son système de drainage, paraît donc relativement similaire à celui de la Palu de Bordeaux. A l'instar de la rive gauche, des bourdieux se développent en Queyrie et le long de la rive droite de la Garonne. Le 5 avril 1457 par exemple, Johana deu Puch vend une rente payée par Johan Chayneu, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour un « *bordiu cubert de teule ab la vinha que si apperten ab los fossatz qui son tot alentorn ab la terra et loc qui es en ladeyta Queyria dauant Bordeu* » (« bourdieu couvert de tuiles avec la vigne qui s'y rapporte et les fossés tout autour, dans la terre et le lieu qui est en ladite Queyrie devant Bordeaux »)²⁴⁶.

Les relations avec la ville sont facilitées par les passeurs et les nombreux ports de la rive droite de la Garonne. Ce rapprochement avec Bordeaux permet le développement du vignoble sur les terrasses alluviales de l'Entre-deux-Mers faisant face à la ville. Ainsi, le 6 octobre 1473, le marchand Johan deu Bosc, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon un bourdieu et ses vignes dans la paroisse de Floirac, près du port de la Souys²⁴⁷. Ce bourdieu est confronté d'un autre bourdieu, d'une vigne et de deux chemins dont un séparant la tenure de la Garonne. Le tenancier attend de son locataire, Arnaud Brun, de Floirac, qu'il lui livre une partie de la vendange sur le port de la Souys. Les clauses précisent que Johan deu Bosc aura préalablement fait livrer à son locataire des fûts, pour y mettre la vendange, sur le port de la Souys également. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 montre que les déplacements sur le fleuve sont fréquents et assez aisés. De plus, comme le montrent les sources étudiées, des routes et des chemins relient ensuite les ports aux paroisses rurales (dont l'habitat se situe en haut des plateaux), en passant à travers les vignes qui sont ainsi desservies.

Le paysage viticole de la bande alluviale de l'Entre-deux-Mers paraît donc se développer selon un modèle semblable à ce que l'on peut trouver sur la rive gauche de la Garonne.

Une fois sur le plateau de l'Entre-deux-Mers, la vigne partage une partie de l'espace utile avec d'autres cultures. Le 10 mai 1473, un échange effectué entre Berthomiu Colet, laboureur, et Aloys de Grava, son épouse, d'Artigues (Entre-deux-Mers), et Johan deu Castonhar, prêtre, nous permet de mettre en relation quelques tenures entre elles, comme le montre le schéma suivant²⁴⁸.

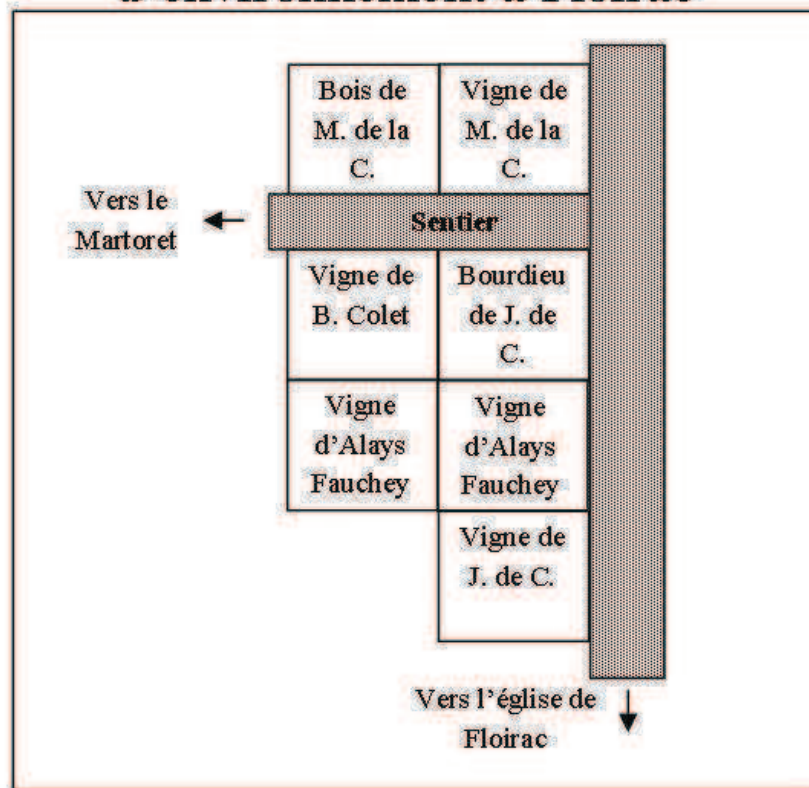
²⁴⁵ AD Gironde, H 1184, fol. 15-17, 5 avril 1457 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475.

²⁴⁶ AD Gironde, H 1184, fol. 15-17, 5 avril 1457.

²⁴⁷ AD Gironde, 3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473.

²⁴⁸ AD Gironde, 3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473.

Proposition de reconstitution d'environnement à Floirac



Les confrontations d'un bourdieu situé à Floirac, vers le lieu dit de Camplong, montrent des tenures plantées en vignes regroupées, desservies notamment par un chemin et un sentier reliant deux lieux de cette paroisse, et voisinant un bois. Néanmoins, au même endroit, au Camplong, nous pouvons voir le 31 décembre 1476, que les héritiers de Pey Makanau détiennent une tenure de « *terra et vinha* » (« terre et vigne ») : il s'agit peut-être de vignes cultivées en joualles, une alternance des deux cultures) à Camplong, confrontée de 4 tenures de terres labourables et voisine de 3 autres terres²⁴⁹. Les variations sont donc importantes dans des espaces restreints. Il est donc possible que la vigne soit regroupée en « ilots » viticoles au milieu d'autres cultures. Une polyculture de subsistance est en effet nécessaire aux communautés rurales. Certaines exploitations agricoles, notamment viticoles, paraissent isolées dans le paysage. Le 6 mars 1476 par exemple, Johan Dalhayre, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), vend un *hostau* et *mayne* (un ensemble d'exploitation) composé de terres, de vignes, de prés et d'aubarèdes, le tout en un tenant et entouré de murailles, dans la paroisse de Bouliac²⁵⁰. Les seules confrontations de ce bien foncier sont des bois et le chemin royal.

²⁴⁹ AD Gironde, 3E 85, fol. 99-99 v°, 31 décembre 1476.

²⁵⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 299, 6 mars 1476.

La polyculture se développe en s'éloignant de Bordeaux. Le 3 juillet 1470, Helena de Saint-Avit, de Saint-Pierre (Bordeaux), baille à façon un bourdieu situé à Baurech, à environ 15 kilomètres au sud de Bordeaux, près de la Garonne. Plusieurs parcelles de ce bourdieu sont plantées en vigne, mais nous relevons également des terres labourables, des prés, des aubarèdes, des *vimeneys*, des *padouens* (terres d'exploitation collective), des landes, des bois ou des « *riveyras* » (« rivières »)²⁵¹. Ces ensembles d'exploitation voués à la polyculture sont à rapprocher des *maynes* dont la finalité est l'autosuffisance de la communauté paysanne qui l'exploite²⁵². Ces ensembles d'exploitation sont très répandus dans l'Entre-deux-Mers. Ainsi, le 1^{er} décembre 1478, le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), vend à Pey Borgonh, marchand de Lormont (Entre-deux-Mers), un « *hostau, mayne, mayson cubert de teule, enuirondatz de fossatz, ab las terras, vinhas, pratz, bostz et aubaredas et outras causas audeyt hostau et mayne appartenentz* » (« *hostau, mayne, maison couverte de tuiles, environnée de fossés, avec les terres, vignes, prés, bois et aubarèdes et autres choses appartenant audit hostau et mayne* ») situé à Tresses, à environ 7 kilomètres à l'est de Bordeaux²⁵³. La vigne reste présente n'est plus ici qu'une culture parmi d'autres. De même, le 10 juillet 1476, Johan de Prunet, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), achète 6 tenures différentes, dont une plantée en vigne, à Cessac (Entre-deux-Mers), à plus de 30 kilomètres de Bordeaux²⁵⁴. La tenure de vigne acquise est immédiatement confrontée par 2 autres vignes et une terre labourable, et voisine de 8 autres terres labourables, de 3 bois et de 2 prés.

La vigne ne semble donc n'être une culture importante que sur les terrasses alluviales de l'Entre-deux-Mers, à proximité de Bordeaux. Si l'on s'éloigne de la ville, et de son influence, la part de la vigne se restreint et laisse de plus en plus la place à une polyculture de subsistance indispensable aux communautés rurales locales. En effet, d'après Fabrice Mouthon, la plus grande partie de l'Entre-deux-Mers est occupée par une « polyculture à dominante céréalière »²⁵⁵. La vigne reste présente dans les paroisses de l'intérieur du plateau, mais elle paraît nettement plus clairsemée. Quelques îlots viticoles sont visibles autour de l'abbaye de la Sauve-Majeure, au centre de l'Entre-deux-Mers²⁵⁶, mais l'emprise économique bordelaise n'y est pas développée.

La zone de l'Entre-deux-Mers où la culture de la vigne est importante correspond à l'aire d'influence économique de Bordeaux. A proximité de la ville, avec laquelle les communications sont aisées, la vigne se développe sur un modèle agraire

²⁵¹ AD Gironde, 3E 81, fol. 4 v°-5, 3 juillet 1470.

²⁵² CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *op. cit.*, p. 13.

²⁵³ AD Gironde, 3E 1631, fol. 193-195, 1^{er} décembre 1478.

²⁵⁴ AD Gironde, 3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476.

²⁵⁵ MOUTHON, Fabrice, *Les blés du Bordelais, l'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1550)*, thèse d'université non publiée, Université de Bordeaux III, 1993, annexe, carte n° 13.

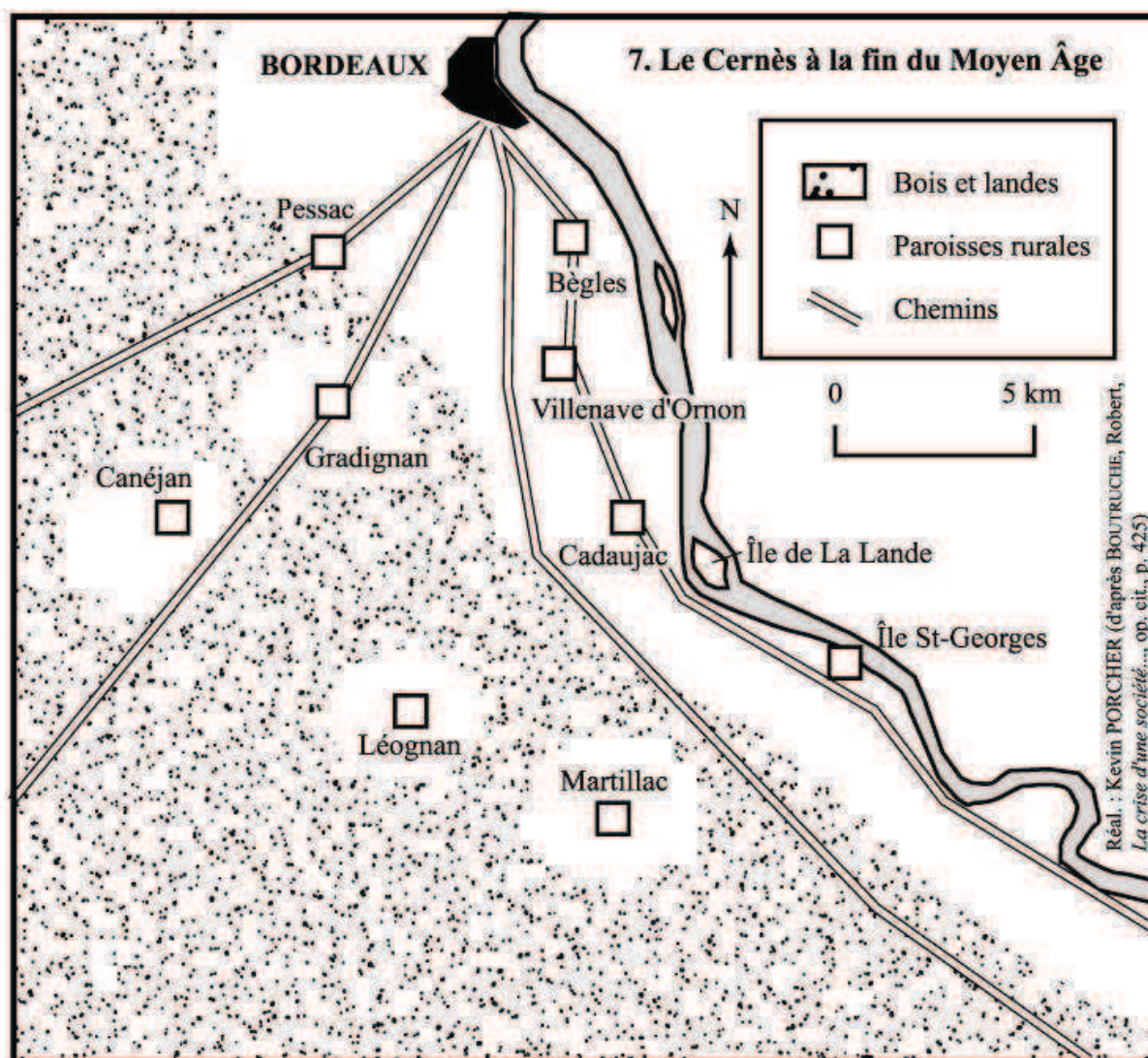
²⁵⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société*, *op. cit.*, p. 18.

proche du modèle du vignoble suburbain. Effectivement, les élites urbaines possèdent une partie du patrimoine foncier de ces paroisses proches de la ville (essentiellement Floirac et Bouliac) et peuvent donc dynamiser le développement de la vigne, une culture à vocation commerciale, dont le vin est vendu sur le marché local ou à l'étranger à partir de Bordeaux. La présence de Bordelais parmi les détenteurs de vignes dans les paroisses plus lointaines, dont l'espace agricole est surtout voué à la polyculture, montre une expansion de l'influence économique de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Cependant, les confrontations des vignes acquises par les Bordelais dans ces paroisses éloignées montrent que les logiques agricoles y sont encore centrées sur l'autoconsommation et ne correspondent pas aux logiques commerciales urbaines. Cette insertion des Bordelais dans les zones périurbaines plus lointaines correspond donc plus à un tâtonnement dans la seconde moitié du XV^e siècle.

3.2.2 – Le Cernès et le Médoc

Sur la rive gauche, les acquisitions de vignes par les Bordelais s'éloignent aussi du vignoble suburbain (Graves, Palu de Bordeaux et Paludate) et gagnent l'amont ou l'aval du fleuve.

Le nombre de vignes détenues par les Bordelais en amont, dans le Cernès, est peu important : seulement 14 % des vignes possédées par les citoyens dans la zone périurbaine sont localisées dans le Cernès. Cette zone, au sud de Bordeaux, est surtout constituée de bois et de landes dans lesquelles quelques paroisses rurales constituent des îlots de cultures, parfois dans des clairières.

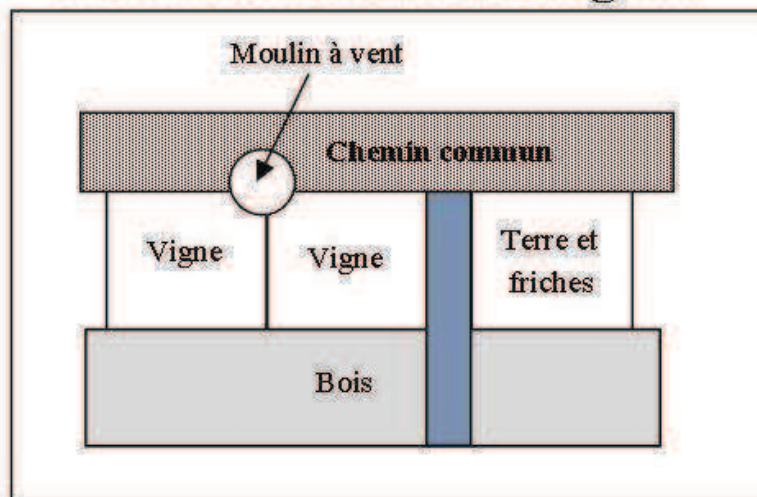


La vigne est présente dans ces paroisses isolées, reliées à Bordeaux par des routes et des chemins. Les confrontations sont moins fréquemment mentionnées dans les actes concernant des vignes situées dans le Cernès, mais quelques documents nous permettent tout de même de présenter l'environnement immédiat de tenures plantées en vigne détenues par des Bordelais.

Le 9 novembre 1474, le marchand Johan Ferron le Jeune, de Saint-Michel (Bordeaux), achète une tenure de vigne et de bois à Léognan (Cernès), à environ 11 kilomètres au sud de Bordeaux²⁵⁷. Cette tenure est confrontée par des vignes détenues par Pey et Maria de Ris, paroissiens de Léognan, une vigne détenue par Johana Rampnol, de Léognan également, par deux bois (dont un séparé de la tenure par un fossé), et par la tour de pierre d'un moulin à vent. Le schéma suivant est une proposition de reconstitution de cet environnement.

²⁵⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474.

Proposition de reconstitution d'environnement à Léognan



Le nombre important de bois mentionnés dans les confrontations montre peut-être que la vigne se trouve en bordure de clairière.

Les vignes acquises par des Bordelais dans la paroisse de Léognan font souvent partie d'un ensemble d'exploitation voué à la polyculture, comme dans les paroisses du plateau de l'Entre-deux-Mers. Ainsi, le 15 avril 1461, le marchand Johan de Cessac, de Saint-Michel (Bordeaux), achète un *hostau* avec ses terres labourables, vignes, prés, aubarèdes, friches et bois à Léognan²⁵⁸. De même, Bonafos de Vinhalongua, de Saint-Eloi (Bordeaux), achète le 19 janvier 1470 une tenure composée de terres labourables, de vignes, de prés, d'auarèdes, de *vimeney*s et de friches à Léognan, au Cornau deu Puch²⁵⁹. L'utilisation du terme « *cornau* » dans ce microtoponyme signale d'anciennes activités de défrichage dans cette zone.

La polyculture se retrouve dans la plupart des confrontations des vignes situées dans les paroisses du Cernès. A Villenave d'Ornon, à environ 6 kilomètres au sud de Bordeaux, Maria de Correya, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), détient ainsi une tenure de terre et vigne (peut-être des vignes en joualles) environnée de 4 tenures de terres labourables, d'une friche et de bois²⁶⁰. L'exploitation agricole sous forme de *mayne*, répandue dans l'Entre-deux-Mers, se retrouve également dans le Cernès²⁶¹. La vente d'un *mayne*, dans la paroisse de Canéjan, à environ 10 kilomètres au sud-ouest de Bordeaux, le 22 février 1477, par le marchand Arnaud Vesin, de Sainte-Colombe

²⁵⁸ AD Gironde, 3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461.

²⁵⁹ AD Gironde, 3E 12430, fol. 75 v°-76, 19 janvier 1470.

²⁶⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 108-108 v°, 9 novembre 1474.

²⁶¹ AD Gironde, 3E 82, fol. 24-26 v°, 13 décembre 1477.

(Bordeaux), s'accompagne d'une description des 54 parcelles qui le composent et mentionne un total de 207 confrontations (comme nous l'avons vu précédemment, certaines confrontations concernent sans doute les mêmes biens fonciers)²⁶². Ce *mayne* est majoritairement composé de terres labourables (33 parcelles distinctes et 62 mentions de terres dans les confrontations), de vignes (5 parcelles et 19 mentions dans les confrontations) et de prés (5 parcelles et 10 mentions dans les confrontations), répartis autour d'un *hostau* central. Les autres parcelles sont composées de jardins, d'aubarèdes, de bois, de friches et de landes. Nous trouvons également dans les confrontations, une « *rocha qui ben de la mota velha* » (« roche qui vient de la vieille motte »). Il s'agit peut-être d'un rocher détaché d'un relief ou bien éventuellement de ruines d'une ancienne motte castrale. Cette exploitation agricole est vouée à la polyculture, laissant une large place aux terres labourables. La vigne y est présente, mais reste minoritaire, se rapprochant ainsi de ce que l'on peut trouver dans le centre de l'Entre-deux-Mers. Les confrontations des parcelles de vigne de ce *mayne* sont en revanche intéressantes : les 5 vignes de l'exploitation sont confrontées par un total de 10 autres vignes, de 3 terres labourables seulement, d'un bois et de 2 chemins communs. Les vignes semblent ainsi regroupées en ilots de parcelles.

Le paysage semble identique sur l'île de Saint-Georges, située sur la Garonne face à Cambes (Entre-deux-Mers), à environ 12 kilomètres au sud de Bordeaux²⁶³. On y trouve ainsi une tenure composée d'une vigne, d'une terre, d'une aubarède, d'un jardin et d'un verger de pommiers le 8 juin 1478²⁶⁴. En revanche, l'île de La Lande, devant Cadaujac (Cernès), à environ 10 kilomètres au sud de Bordeaux, présente un paysage agricole différent : 12 actes notariés nous permettent d'identifier un total de 39 tenures plantées en vigne sur cette île, 8 tenures composées d'aubarèdes et de *vimeney*s et un bourdieu. Nous retrouvons donc ici un paysage fortement marqué par la présence de la vigne. Les confrontations de ces vignes et aubarèdes mentionnent également 3 fossés différents : le fossé de la Boria, le fossé du milieu de l'île et le fossé « qui va entre les vignes » de l'île²⁶⁵. Il s'agit donc apparemment d'un milieu drainé, comme les palus situés autour de Bordeaux. La présence d'un bourdieu sur cette île montre aussi que l'aménagement du milieu est semblable à celui de la Palu de Bordeaux et de Queyrie²⁶⁶. En étudiant les confrontations, nous pouvons supposer que les rives de cette île sont occupées par des aubarèdes et des *vimeney*s tandis que le centre est par contre un espace drainé et occupé par des vignes, comme le montre le schéma suivant.

²⁶² AD Gironde, 3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477.

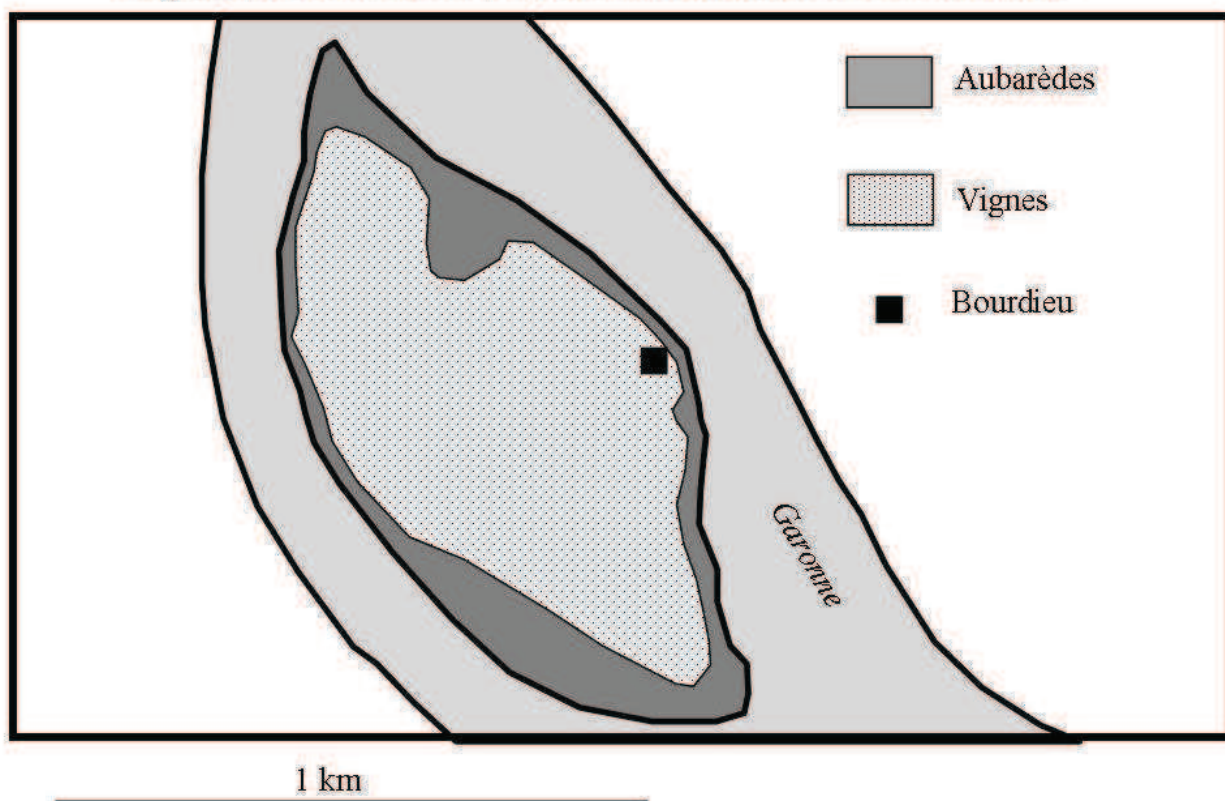
²⁶³ Cette île n'existe plus aujourd'hui.

²⁶⁴ AD Gironde, 3E 82, fol. 22-24, 8 juin 1478.

²⁶⁵ AD Gironde, 3E 7132, fol. 76 v°-77, 4 février 1466 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474.

²⁶⁶ AD Gironde, 3E 7132, fol. 76 v°-77, 4 février 1466.

Proposition de reconstitution d'environnement sur l'île de La Lande

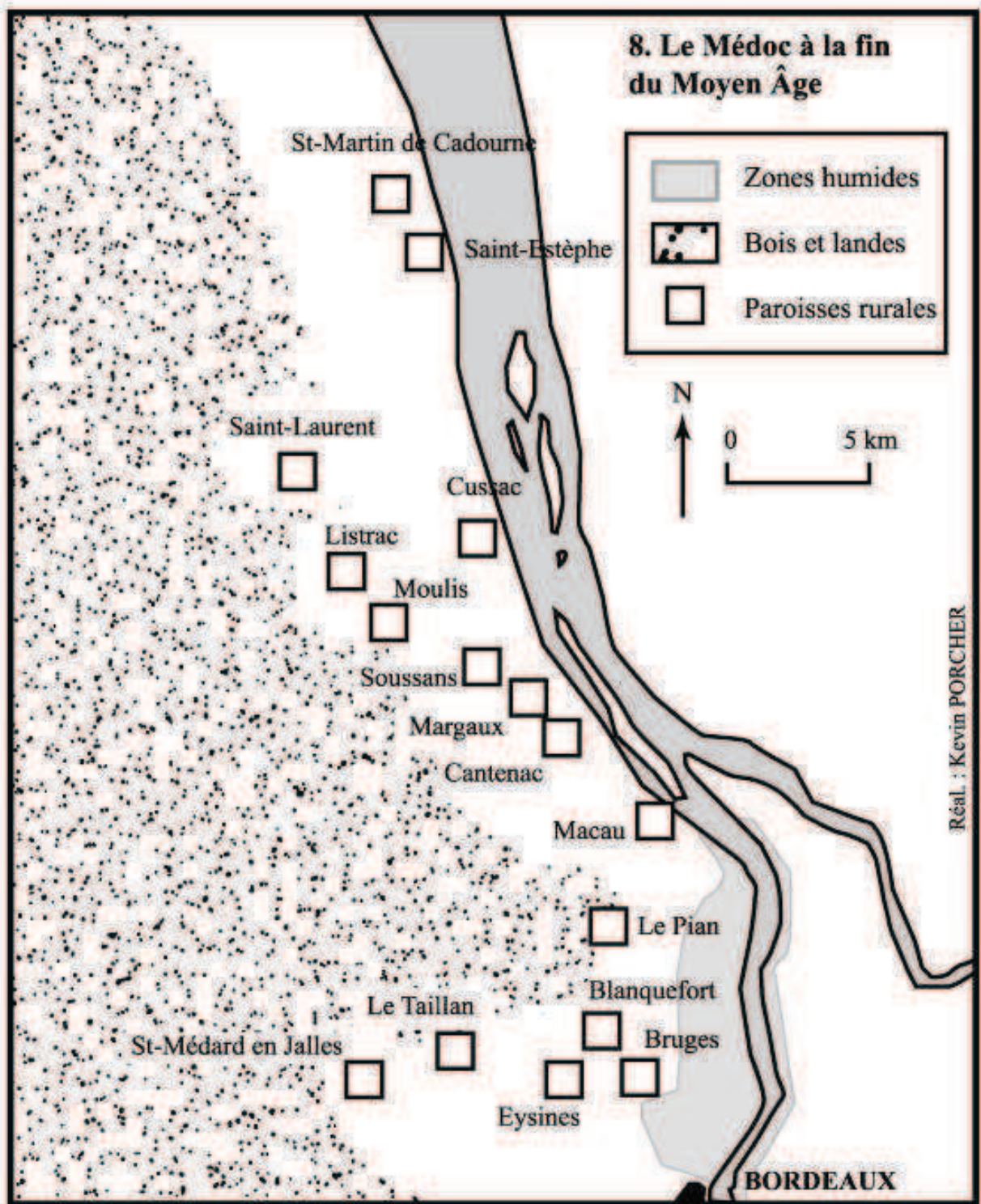


La vigne est présente dans le Cernès, mais elle paraît incorporée, en îlots de culture, dans un paysage essentiellement caractérisé par une polyculture au service des communautés rurales locales. L'influence économique de Bordeaux est en effet modérée dans cet espace et ne se caractérise donc pas par le développement de la vigne en tant que culture commerciale. L'île de La Lande se détache néanmoins dans cette présentation du Cernès. Sa mise en valeur semble être le fait de tenanciers urbains : les tenanciers identifiés sur cette île sont exclusivement des marchands, des notaires ou des veuves habitant Bordeaux²⁶⁷.

Les vignes acquises par les Bordelais sont plus nombreuses en aval de Bordeaux, dans le Médoc : 25 % des vignes détenues par les citadins dans la zone périurbaine se situent dans cette région. Ancien « *pagus* », le Médoc est divisé au XV^e siècle entre l'archiprêtré de Lesparre, au nord, et l'archiprêtré de Moulis, au sud. Ces divisions, reprises par le compte de l'archevêché de Bordeaux de 1459-1460 ne sont pas employées dans les sources notariales pour localiser les vignes, préférant la dénomination de « Médoc ».

²⁶⁷ Le baron Jehan de Campena, seigneur de cette île, n'apparaît pas comme l'instigateur de cette mise en valeur, au contraire d'Aymeric de Ségur qui s'investit dans la mise en valeur des vignes de Bègles.

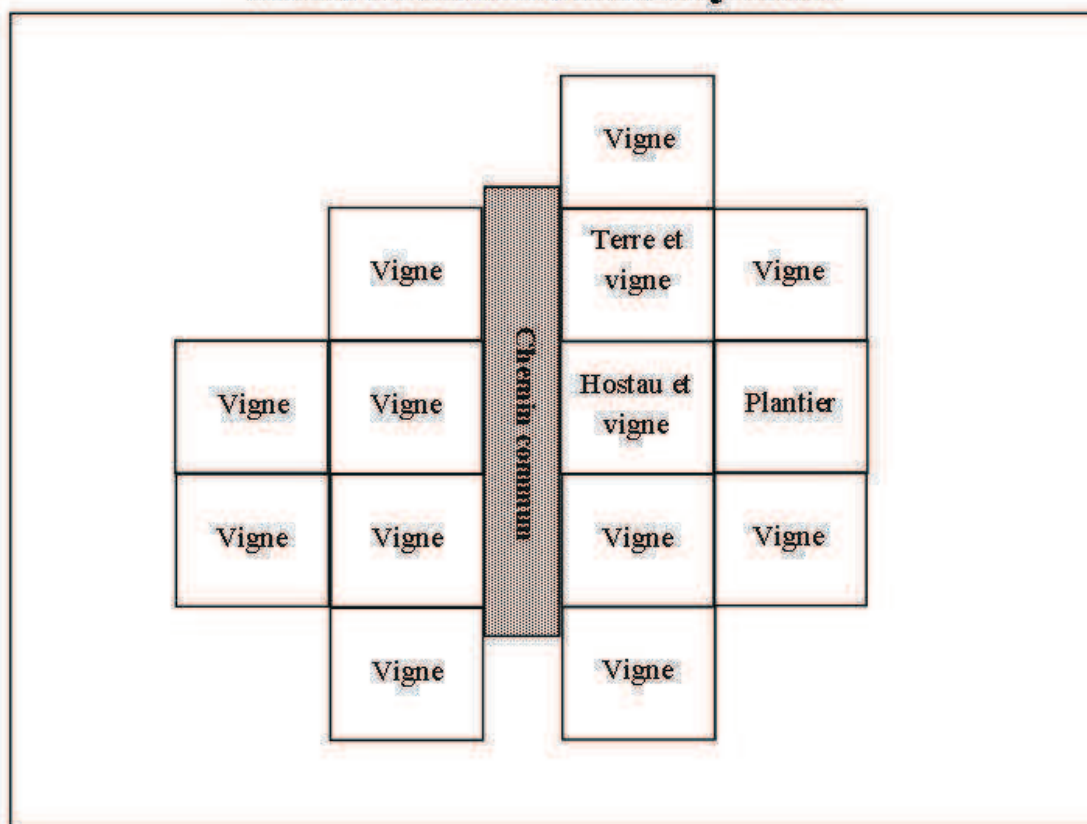
Les vignes détenues par les Bordelais sont réparties dans 22 paroisses dont près de la moitié se situent dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Bordeaux, formant un arc de cercle de paroisses dans la partie nord-ouest de la ville : il s'agit de la zone du Haut-Médoc. Le Bas-Médoc, plus au nord, n'est véritablement peuplé et cultivé qu'à proximité des rives de la Garonne. L'intérieur en revanche est composé de landes et de bois.



Les vignes détenues par les Bordelais sont essentiellement réparties dans le Haut-Médoc, région voisine des Graves de Bordeaux, et dans quelques paroisses du Bas-Médoc, sur une bande de 35 kilomètres de long environ le long de la Garonne, de Macau, au sud, à Saint-Estèphe, au nord. De la Palu de Bordeaux à Macau, les zones humides non aménagées sont des obstacles au développement de la vigne.

Les paysages de la vigne sont sensiblement différents entre le Haut et le Bas-Médoc. Le 13 janvier 1475, le marchand Arnaud de l'Escolat, de Saint-Pierre (Bordeaux), fait l'acquisition de rentes assignées sur un *hostau* et ses vignes, ainsi que sur plusieurs autres vignes attenantes, à Eysines, dans le Haut-Médoc, à 7 kilomètres au nord-ouest de Bordeaux environ²⁶⁸. Le schéma suivant est une proposition de restitution de l'environnement de ces vignes.

Proposition de reconstitution d'environnement à Eysines



Le paysage de cette partie de la paroisse d'Eysines présente d'importantes similitudes avec celui des Graves de Bordeaux. A l'exception d'une « *terra et vinha* » qui est peut-être une vigne cultivée en joualles, les tenures de vignes sur lesquelles sont assignées les rentes acquises sont toutes confrontées par d'autres vignes ou un chemin commun.

Néanmoins, les paroisses du Haut-Médoc, comme les autres paroisses périurbaines, restent surtout occupées par la polyculture. Ainsi, à Bruges, située à un

²⁶⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475.

peu plus de 2 kilomètres d'Eysines et à 4 kilomètres et demi de Bordeaux, Cecilia Fau, de Saint-Michel (Bordeaux), achète le 25 novembre 1480 une tenure de vigne cultivée à la houe près d'un bois et confrontée par une autre vigne et 3 terres labourables²⁶⁹. De même, le paysage agraire est occupé par un certain nombre de *maynes*, comme dans l'Entre-deux-Mers. Le 17 février 1466, le marchand Johan de la Casa, de Saint-Michel (Bordeaux), fait l'acquisition d'un *mayne* dans la paroisse de Caudéran, voisine de Saint-Seurin, à seulement 4 kilomètres de Bordeaux. Ce *mayne* est composé d'un *hostau*, de bois, de vignes, de prés, d'aubarèdes, de *vimeneys*, de pâturages et de *padouens* (exploitations collectives)²⁷⁰.

La polyculture est donc d'usage dans les paroisses du Haut-Médoc, mais il est possible de relever, comme à Eysines, des îlots de tenures plantées en vigne. Ces espaces particulièrement développés, ponctuels dans le paysage agricoles, sont dus à la proximité de Bordeaux et aux investissements des Bordelais dans ces paroisses proches. Effectivement, la zone d'influence économique prépondérante de Bordeaux s'étend plus facilement en aval de la ville qu'en amont, dans le Cernès. L'emprise des Bordelais sur certaines portions du territoire du Haut-Médoc se concrétise alors par le développement de cultures de rapport, comme la vigne, dans certains secteurs : 63 % des vignes détenues par les Bordelais dans le Médoc se situent dans les paroisses du Haut-Médoc.

Les investissements bordelais sont encore au niveau du tâtonnement dans le Bas-Médoc, ce qui se vérifie sur les paysages agricoles. Ainsi, le 1^{er} août 1488, Johana de Yvert et sa mère, de Moulis, à une trentaine de kilomètres au nord de Bordeaux, détiennent une vigne confrontée par une terre et une friche, une terre labourable, un cours d'eau conduisant à un moulin à eau et un chemin commun²⁷¹. De même, à Saint-Laurent, à une quarantaine de kilomètres au nord de Bordeaux, le 9 mai 1477, Guilhem Ros met en garantie une vigne lors d'un prêt accordé par un Bordelais dont nous ne connaissons pas l'identité²⁷². Cette vigne est voisine d'un *hostau*, d'une terre labourable, d'une lande et d'un bois.

Les *maynes* voués à la polyculture sont également répandus dans certaines paroisses. A Saint-Estèphe, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bordeaux, le marchand Guilhem Marin *le Jeune*, de Saint-Michel (Bordeaux), fait l'acquisition d'un *mayne* composé d'un *hostau*, de vignes, de terres labourables, de prés, d'aubarèdes, de bois et de *padouens*²⁷³.

A l'instar de l'île de La Lande, l'île de Macau, à environ 16 kilomètres au nord de Bordeaux, présente un paysage où la vigne est beaucoup plus présente. Nous sommes renseignés sur cette île par 34 actes concernant 38 tenures plantées en vigne et 21

²⁶⁹ AD Gironde, 3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480.

²⁷⁰ AD Gironde, 3E 7132, fol. 79 v^o-80, 21 février 1466.

²⁷¹ AD Gironde, 3E 82, fol. 92-92 v^o, 1^{er} août 1488.

²⁷² AD Gironde, 3E 85, fol. 161, 9 mai 1477 : l'acte se trouve sur un feuillet très endommagé dont certaines parties sont manquantes.

²⁷³ AD Gironde, 3E 84, fol. 37 v^o-38, 17 mai 1474.

aubarèdes. Parmi les 139 confrontations de ces biens fonciers, nous relevons 89 mentions de vignes, 22 mentions d'aubarèdes, 7 mentions de terres et 21 mentions de la Garonne²⁷⁴. Ainsi, le 25 février 1456, le marchand Pey Faure, de Sainte-Colombe (Bordeaux), effectue une reconnaissance féodale pour quatre vignes et une aubarède située sur l'île de Macau, au lieu dit du Freysse²⁷⁵. Ces biens fonciers sont confrontés par 11 autres vignes, une terre, une aubarède et la rive de la Garonne. Le 12 avril 1476, le marchand Arnaud Vesin, de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait également l'acquisition de deux vignes et d'une aubarède contiguës sur l'île de Macau, face au Bec d'Ambès (Entre-deux-Mers), confrontées par 7 autres vignes, 2 aubarèdes et la rive de la Garonne²⁷⁶. Nous pouvons supposer que le paysage est similaire à celui de l'île de La Lande, c'est-à-dire des vignes réparties au centre de l'île et des aubarèdes le long des rives. En revanche, nous ne relevons pas de traces de fossés.

Les vignes détenues par les Bordelais dans le Médoc ont ainsi des environnements assez variés. La polyculture domine également cette zone périurbaine, mais la vigne reste présente dans chaque paroisse, regroupée parfois en « blocs » de tenures plantées en vigne. La présence du fleuve favorise les communications entre Bordeaux et les paroisses du Bas-Médoc. Ainsi, le 21 octobre 1474, le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon un *mayne* (composé de vignes, terres, aubarèdes, *vimeneys*, prés, landes et bois) à Soussans, à une trentaine de kilomètres de Bordeaux²⁷⁷. Le locataire doit lui remettre une pipe de vin tous les ans sur les bords de l'étier de Meyra ou de l'étier de Margaux, à environ 3 kilomètres du *mayne*. On peut supposer qu'une gabare est louée pour remonter l'un ou l'autre de ces étiers afin de charger cette pipe de vin et de la ramener à Bordeaux. L'influence économique de Bordeaux est plus importante dans le Médoc que dans le Cernès. Ainsi, certains marchands, comme Arnaud Vesin, effectuent un grand nombre d'opérations foncières liées à la vigne dans cette région. Néanmoins, l'emprise des Bordelais sur le Bas-Médoc reste souvent ponctuelle et la plupart des acquéreurs ne possèdent que quelques tenures plantées en vigne éparpillées dans parmi d'autres cultures.

Malgré quelques investissements fonciers, le développement de la vigne, à vocation commerciale, dans le Médoc est donc encore restreint dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Le vignoble sur lequel nous allons travailler présente donc des paysages et des structures agraires très variés.

Les Bordelais détiennent la majorité de leurs vignes dans le vignoble suburbain, que nous pouvons qualifier de « vignoble bourgeois ». Il s'agit d'un espace proche,

²⁷⁴ Comme nous l'avons dit précédemment, certaines confrontations se réfèrent certainement plusieurs fois au même bien.

²⁷⁵ AD Gironde, H 736, fol. 32 bis v^o, 25 février 1456.

²⁷⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v^o-13, 12 avril 1476.

²⁷⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 96 v^o-97, 21 octobre 1474.

entourant la ville dans un rayon de 4 kilomètres environ. Ce territoire est partagé en 3 « terroirs » distinct : celui des Graves de Bordeaux, que les Bordelais de la seconde moitié du XV^e siècle assimilent déjà à un « cru », le « vin de Graves » ; celui de la Palu de Bordeaux, au nord, qui est un espace humide mais drainé et en partie structuré autour des bourdieux ; et celui de Paludate, plus au sud. Ces terroirs présentent un paysage de monoculture viticole à la fin du Moyen Âge, mais également un morcellement foncier important.

Beaucoup de Bordelais s'aventurent aussi à acquérir des vignes dans les espaces périurbains. Dans l'Entre-deux-Mers, dans la palu de Queyrie et sur les proches terrasses alluviales de Floirac ou de Bouliac, le développement de la vigne semble suivre des dynamiques similaires au vignoble suburbain. Les Bordelais investissent dans cet espace depuis longtemps et y exercent une forte influence économique et foncière. La culture de la vigne, à vocation commerciale, y est donc favorisée. Cependant, les pentes abruptes du plateau de l'Entre-deux-Mers bloquent cette influence. Au-delà, la polyculture à l'usage des communautés rurales prend le pas sur la vigne. Celle-ci reste présente dans la plupart des paroisses, mais est isolée entre les cultures vivrières et les espaces non cultivés. Le constat est sensiblement identique dans le Cernès ou dans le Médoc où la polyculture est également importante. Il est cependant possible d'observer quelques zones où des tenures plantées en vigne sont regroupées, comme dans certaines exploitations et surtout sur les îles de la Garonne. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, une dynamique d'investissements fonciers dans le Médoc semble peu à peu se révéler.

Il nous faut donc retenir deux principaux paysages du vignoble aux mains des Bordelais à la fin du Moyen Âge : une monoculture viticole dans le vignoble suburbain et des vignes isolées dans des espaces de polyculture ou non cultivés dans la zone périurbaine.

4 – VIGNOBLE ET SEIGNEURIE FONCIERE AUTOUR DE BORDEAUX DANS LA SECONDE MOITIE DU XV^e SIECLE

« Les sociétés rurales se meuvent à l'intérieur de cadres qui se sont constitués bien avant la période ici envisagée, et qui lui survivront »²⁷⁸. Robert Boutruche montre ici l'omniprésence des cadres juridiques dans la vie des ruraux, parfois rassemblés en communautés taises sur la base familiale. Ces cadres déterminent en effet les règles ainsi que les droits et devoirs de chacun dans les pratiques culturelles, notamment liées à la vigne. Nous allons nous pencher sur l'un de ces principaux cadres juridiques : la seigneurie foncière. Les caractéristiques de la seigneurie foncière s'appliquent à tous les types d'exploitations agricoles dans le Bordelais, mais notre étude prend le cas de la vigne comme exemple. Si l'on excepte le cas des alleux, la quasi-totalité du vignoble bordelais du XV^e siècle s'inscrit dans le cadre de seigneuries foncières ecclésiastiques et laïques, de tailles très variées.

La propriété, de droit romain, est définie par trois droits réels : l'*usus* ou le droit d'utiliser le bien, le *fructus* ou le droit de recueillir les fruits du bien, et l'*abusus* ou le droit de disposer du bien (le modifier, le céder, le louer, le transformer...) ²⁷⁹. Ces droits réels de la propriété sont indivisibles selon la conception romaine. Nous conservons cette même indivisibilité de la propriété depuis la fin de l'Ancien Régime (même si des démembrements de la propriété sont possibles, créant ainsi l'usufruit ou la nue-propriété). Durant la période médiévale, la conception de la propriété est différente. Le détenteur des droits de propriété, le seigneur foncier, peut exploiter directement son bien : il s'agit alors d'une « réserve seigneuriale ». Mais la situation la plus fréquente est le partage de la propriété entre le seigneur et le tenancier : le bien foncier est alors qualifié de « fief » en Bordelais ou de « tenure ». Le seigneur possède la « propriété éminente » sur le bien foncier, ce que l'on peut également nommer droits de « *senhoria* »²⁸⁰. Cette notion de propriété éminente se superpose aux droits réels précédemment cités et les limite. Le seigneur, détenteur de la propriété éminente, concède les droits d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus* au tenancier, ou « feudataire ». Ce dernier dispose alors des droits réels de propriété, ce que l'on qualifie de « propriété utile » (il peut exploiter le bien pour lui-même). Le seigneur foncier exige bien entendu des compensations en échange de la concession des droits de propriété utile, notamment une reconnaissance de son rôle de propriétaire éminent (le tenancier reconnaît ce rôle en versant l'*esporle*, l'équivalent du relief en Français, au seigneur foncier²⁸¹) et des redevances perçues sur l'exploitation du bien foncier (le cens ou l'*agrière* qui est

²⁷⁸ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Les Belles Lettres, Paris, 1963, p. 41.

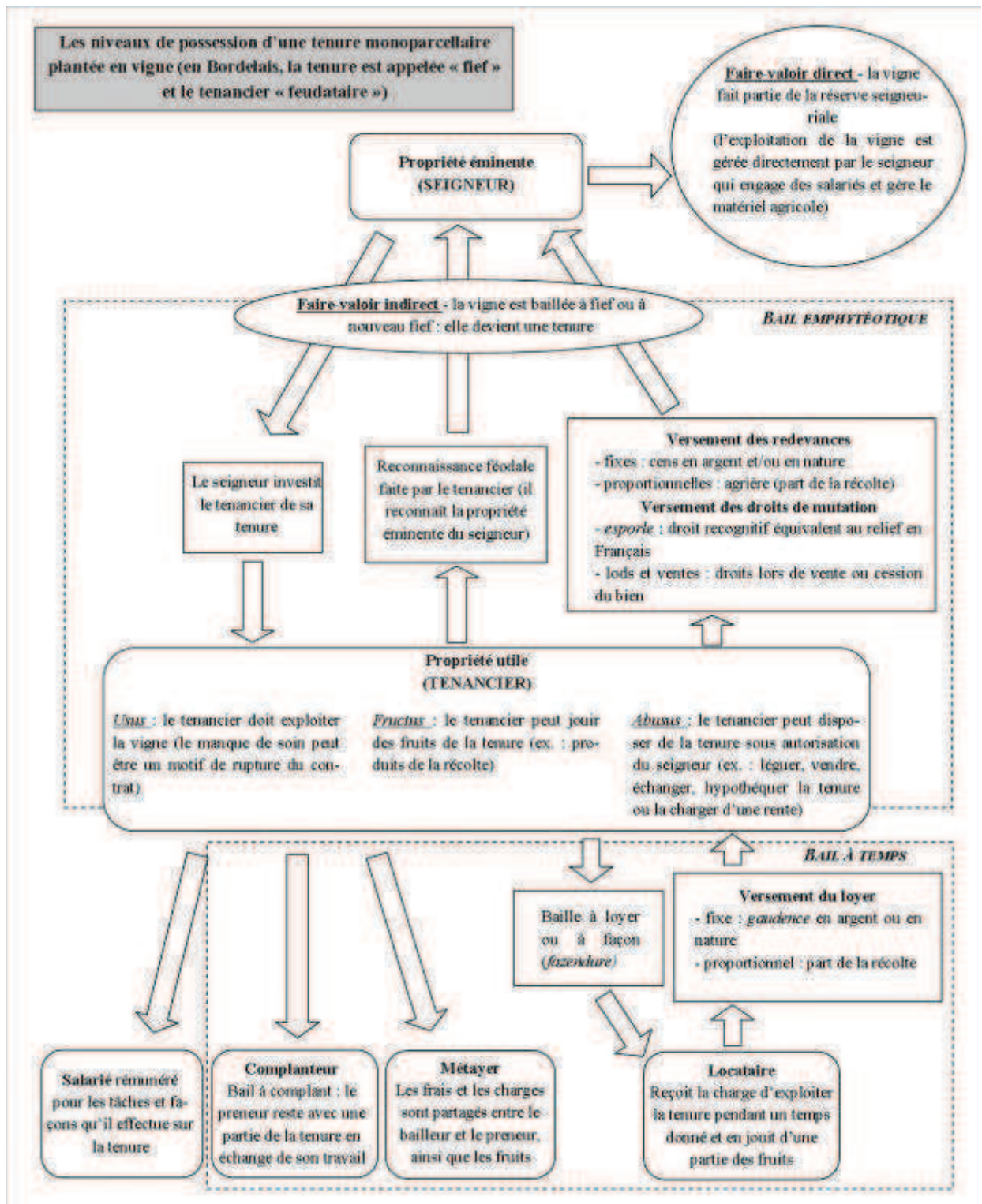
²⁷⁹ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais... », *op. cit.*, p. 25.

²⁸⁰ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 57.

²⁸¹ Ce terme vaut aussi bien pour le fief noble que pour la tenure.

l'équivalent du champart en Français). Nous présenterons plus en détail les droits et redevances perçues par le seigneur foncier dans le corps de notre étude. Le partage de la propriété selon la conception médiévale entraîne ainsi une répartition des droits, des devoirs et des rôles dans l'exploitation d'une vigne entre plusieurs intervenants. Il est donc nécessaire de décrire et d'expliquer cette division assez complexe de la propriété pour comprendre et analyser le fonctionnement du vignoble de Bordeaux, ses dynamiques, et surtout les stratégies et opérations foncières mises en œuvre. Le partage de la propriété donne en effet des possibilités différentes aux seigneurs et aux tenanciers.

Le schéma suivant, partant de l'exemple le plus simple d'une tenure monoparcellaire, résume les relations entre le seigneur foncier et le tenancier ainsi que les droits et les obligations de chacun. Nous complétons ce système seigneurial par la présentation des autres intervenants possibles, tels que les salariés ou les locataires. Ces derniers sont surtout connus grâce à l'apport des sources notariales.



Nous avons pris ici l'exemple d'une tenure mono-parcellaire, ou uni-parcellaire, plantée en vigne : le fief n'est composé que d'une seule parcelle. Par exemple, le 26 novembre 1455, Guilhem Bonon, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), fait une reconnaissance féodale pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au

plantier de Siu Blanet, auprès du monastère de Sainte-Croix²⁸². Il doit verser au seigneur 2 deniers bordelais d'*esporle* et un quart du vin produit par la vigne chaque année. Le fief de Guilhem Bonon n'est ici composé que d'une seule parcelle de vigne. Mais certains actes mentionnent aussi des situations plus complexes. Ainsi, le 30 mai 1452, Johan deu Vergéy, paroissien de Macau (Médoc), reconnaît tenir de l'abbaye de Sainte-Croix trente-sept règes de vigne à Macau, au Casterar, de même que respectivement cinq règes, dix règes et seize règes de vigne au même lieu²⁸³. Il s'agit ainsi de quatre parcelles différentes. Mais Johan deu Vergéy est investi du tout « en un fief » et ne doit s'acquitter que d'une seule *esporle* de 2 deniers bordelais et verser un quart du vin au seigneur pour les quatre parcelles. Le fief de Johan deu Vergéy est donc composé de plusieurs parcelles, de tailles différentes : c'est une tenure pluri-parcellaire ou multi-parcellaire. Cette multiplicité possible des parcelles au sein d'une même tenure peut donner des situations très variées. Le 21 septembre 1456, par exemple, Domenya de Bonagarda, paroissienne de Saint-Maixent (Bordeaux), reconnaît tenir du monastère de Sainte-Croix un plantier de vigne (blanche et rouge) avec une parcelle d'aubarède et une parcelle de terre sur l'île de Macau (Médoc), une parcelle de six pieds de vigne, ainsi qu'une parcelle de terre et une autre d'aubarède, cette fois au lieu-dit la Grant Rolha²⁸⁴. Domenya de Bonagarda est ainsi investie d'un seul fief (elle ne verse qu'une seule *esporle*) composé de six parcelles, de cultures différentes (vignes, terres et aubarèdes) et dans des lieux différents. Nous obtenons alors des situations où la structure des tenures n'est pas compacte mais au contraire dispersée²⁸⁵. Les relations entre seigneurs et tenanciers restent identiques que l'on soit dans une tenure mono-parcellaire ou pluri-parcellaire. Néanmoins, afin d'expliquer plus simplement les possibilités des tenanciers au sujet de leurs tenures, nous nous attacherons surtout à la situation mono-parcellaire.

Notre analyse adoptera la conception médiévale de la répartition des niveaux de propriété. Cette approche nous permettra de mieux comprendre le rôle de chaque intervenant dans l'exploitation foncière de la vigne. Nous étudierons tout d'abord la propriété au niveau du seigneur foncier, la propriété éminente. Du point de vue du seigneur, il existe trois situations : le cas où le seigneur exploite directement son bien (la réserve seigneuriale), celui où l'exploitation est indirecte (la tenure concédée à un tenancier), et le fermage ou le métayage qui consiste à confier l'exploitation à un fermier. Néanmoins, dans le Bordelais, seuls la perception des revenus semble être affermée : le fermage ou le métayage de l'exploitation complète ne semble pas exister dans la région. Nous accentuerons cette dernière situation, la plus fréquente dans le vignoble de Bordeaux. Nous aborderons ensuite le niveau du tenancier, celui de la propriété utile, que le corpus documentaire (notamment par les sources notariales) permet d'étudier en détail.

²⁸² AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455.

²⁸³ AD Gironde, H 735, fol. 74-74 v°, 30 mai 1452.

²⁸⁴ AD Gironde, H 736, fol. 76 v°-77, 21 septembre 1456.

²⁸⁵ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais... », *op. cit.*, p. 29-30.

4.1 – Les seigneurs fonciers

Dans cette sous-partie nous expliquerons quel rôle joue le seigneur dans l'exploitation foncière du vignoble de Bordeaux.

Nous pouvons relever un total de 163 seigneurs fonciers dans la documentation étudiée. Il s'agit pour la plupart de seigneurs ecclésiastiques (55 % des seigneurs fonciers recensés) puis de seigneurs laïcs (45 %) dont la plupart sont nobles. La catégorie des seigneurs fonciers se révèle très variée, de même que la taille et l'importance des seigneuries concernées. Cette diversité est parfaitement résumée par Robert Boutruche, « Il [le seigneur] appartient à un monde fort mêlé où le gros personnage en possession de plusieurs seigneuries, dotées chacune de leur vie propre, se rencontre avec le bourgeois alleutier qui a acensé quelques champs »²⁸⁶.

Les congrégations et communautés religieuses, toutes tailles confondues, représentent 73 % des seigneurs ecclésiastiques. Les prêtres agissant en leurs noms propres représentent quant à eux 27 % des seigneurs. Dans le vignoble suburbain et périurbain proche (dans un rayon de 20 kilomètres autour de la ville), 4 grandes seigneuries ecclésiastiques bordelaises se distinguent. De nombreuses vignes situées dans l'ouest des Graves sont mouvantes du chapitre Saint-Seurin (établie dans la sauveté de Saint-Seurin, voisine de Bordeaux) : dans la seconde moitié du XV^e siècle, nous pouvons relever 319 tenures plantées en vigne relevant de Saint-Seurin dans l'ouest des Graves²⁸⁷. Dans la même période, 141 tenures plantées en vigne situées dans le Haut-Médoc, proche de cette partie des Graves, sont également mouvantes de Saint-Seurin. Le chapitre de Saint-André se révèle également bien implanté dans les alentours de Bordeaux et notamment dans le Cernès, à Cadaujac. Nous sommes également bien renseignés sur les vignes mouvantes de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix (située dans le sud de Bordeaux), essentiellement localisées dans le sud-est des Graves et dans la paroisse de Macau (dans le Bas-Médoc). Enfin, les renseignements sont également précis concernant l'archevêché de Bordeaux grâce au compte de 1459-1460, un des plus complets qui nous soit parvenu. Cette riche seigneurie foncière dispose d'une réserve seigneuriale plantée en vigne dans les Graves de Bordeaux et dans l'Entre-deux-Mers proche, notamment à Lormont où l'archevêché possède un château. Des institutions plus modestes comme les couvents, les confréries et les hôpitaux sont également des seigneurs fonciers très présents dans le vignoble suburbain. L'Hôpital de Saint-Julien, situé près de Bordeaux, dans les Graves, est ainsi le seigneur foncier de quelques tenures plantées en vigne aux alentours et parfois attenantes au bâtiment de l'Hôpital²⁸⁸.

Les vignes situées dans la mouvance des seigneurs laïcs paraissent beaucoup moins nombreuses dans la documentation étudiée. Les seigneurs laïcs n'apparaissent

²⁸⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 79.

²⁸⁷ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat d'université, sous la direction de Jean-Bernard Marquette, Bordeaux III, 1993. Calculs effectués à partir de la matrice cadastrale de Saint-Seurin présentée en annexe.

²⁸⁸ AD Gironde, 3E 12430, fol. 55 v^o-56, 10 juin 1469 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 40 v^o, 30 novembre 1472.

que ponctuellement à l'exception de membres de la noblesse locale comme le chevalier Aymeric de Ségur, particulièrement bien implanté dans la paroisse de Bègles, dans le sud des Graves de Bordeaux. Quelques marchands, par l'acquisition d'alleux érigés en alleux-seigneuries, possèdent également des droits éminents sur une petite partie du vignoble suburbain²⁸⁹.

Les seigneurs ecclésiastiques paraissent en effet dominer le vignoble bordelais. Les 163 seigneurs fonciers identifiés exercent leur propriété éminente sur un total de 1442 tenures plantées en vigne. Parmi ces tenures, 83 % se situent dans la mouvance de seigneurs ecclésiastiques et 17 % seulement dans la mouvance de seigneurs laïcs²⁹⁰.

La seigneurie foncière, notamment dans le cas des grandes seigneuries ecclésiastiques bordelaises (nous étudions surtout l'archevêché, l'abbaye de Sainte-Croix et le chapitre de Saint-Seurin), présente une relative concentration géographique : les vignes dans la mouvance de ces seigneuries sont regroupées dans quelques zones précises autour de Bordeaux. Mais, même dans ces zones, les vignes d'un seigneur foncier peuvent côtoyer les vignes d'un autre seigneur foncier. Malgré une certaine concentration des biens, il n'y a donc pas de structure compacte de la seigneurie foncière dans la seconde moitié du XV^e siècle et les vignes n'échappent pas à cette règle. La variété de la seigneurie foncière se manifeste également par une diversité des modes d'exploitation : l'exploitation en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect.

4.1.1 – Le faire-valoir direct : la réserve seigneuriale

Le seigneur n'applique pas les mêmes méthodes d'exploitation à l'ensemble de sa seigneurie. La réserve seigneuriale, que l'on peut également qualifier de « domaine », est la partie de la seigneurie exploitée directement par une main-d'œuvre salariée : on parle alors de faire-valoir direct²⁹¹. Au contraire, la partie accensée de la seigneurie est composée de tenures concédées à des tenanciers : il s'agit d'un faire-valoir indirect. Les réserves seigneuriales n'apparaissent pas fréquemment dans les sources car elles ne font pas l'objet de transactions comparables aux tenures. Mal connue, la réserve seigneuriale semble peu développée en Bordelais. Sandrine Lavaud a montré que la « réserve » du chapitre de Saint-Seurin n'est constituée que des tenures momentanément sans tenancier suite à des confiscations, des abandons ou des déshérences. Ces biens n'apparaissent dans les sources qu'au moment où ils sortent de la réserve pour être confiés en tenure à

²⁸⁹ Par exemple : AD Gironde, 3E 84, fol. 25 v^o-26, 6 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 204, 24 mai 1475.

²⁹⁰ En comparaison, 90 % des biens fonciers de la partie rurale de la paroisse de Sainte-Eulalie (Bordeaux) sont situés dans des mouvances ecclésiastiques (MOUILLARD, Catherine, *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, mémoire de maîtrise, inédit, Bordeaux, 1988, p. 152).

²⁹¹ Nous étudierons en détail les salariés d'une réserve seigneuriale plantée en vigne dans la dernière partie portant sur la viticulture et la vinification.

l'occasion d'un bail à nouveau fief²⁹². Nous fonderons donc notre analyse sur un exemple isolé mais particulièrement précis : le compte de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1459-1460 qui nous apporte de précieuses informations sur la réserve de cette seigneurie²⁹³, la plus riche de Bordeaux à la fin du Moyen Âge. Ce compte détaille en plusieurs chapitres chronologiques et thématiques les dépenses et recettes – notamment liées à la réserve plantée en vignes – de l'archevêché durant l'année pascalle 1459 : les motifs des dépenses et les origines des recettes, en nature ou en argent, sont précisées. Nous pouvons donc, à travers cet exemple, approcher le fonctionnement d'une réserve seigneuriale plantée en vigne dans la seconde moitié du XV^e siècle.

La réserve plantée en vigne de l'archevêque paraît tout d'abord avoir une superficie limitée : on peut estimer sa surface à 2,7 hectares environ²⁹⁴. En comparaison, la surface des vignes de l'archevêché baillées à des tenanciers peut être estimée à 35 hectares (ces chiffres sont calculés sur la base des revenus en vin de la réserve et des redevances seigneuriales). De plus, il ne s'agit ici que des tenures plantées en vigne sur lesquelles le seigneur perçoit des revenus en vin. Il faut également rajouter à ce total les tenures de vignes ne rapportant que des revenus en argent : on peut relever près de 220 cens en argent perçus sur une ou plusieurs parcelles de vigne dans le compte de 1459-1460. La part de la réserve dans les parcelles plantées en vigne possédées par l'archevêché est donc largement minoritaire. A la fin de l'année 1459, l'archevêque fait stocker dans ses chais et hôtels un total de 158 pipes de vin, soit un peu plus de 700 hectolitres, reçues des vignes en faire-valoir direct et indirect²⁹⁵. Sur ce total, seulement 12 pipes proviennent des vignes de la réserve seigneuriale, soit 8 % du vin de l'archevêché²⁹⁶. La proportion peu importante du domaine dans l'ensemble des biens fonciers du seigneur est courante dans le Bordelais : les vignes exploitées directement par le seigneur sont en recul par rapport aux vignes baillées à fief à des tenanciers (nous pouvons cependant voir que la remise en état des vignes dans le Bassin parisien passe au contraire par un affermage important des réserves seigneuriales²⁹⁷). Robert Boutruche suppose que la grande majorité (les trois-quarts ou les quatre-cinquièmes) des terres arables, toutes cultures confondues, étaient confiées à des tenanciers dans le Bordelais²⁹⁸. L'observation des réserves connues des autres grandes seigneuries

²⁹² LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, *op. cit.*, p. 402.

²⁹³ AD Gironde, G 240

²⁹⁴ La production de la réserve peut être estimée à 54 hectolitres (un hectare peut produire 20 hectolitres environ).

²⁹⁵ Les jauges des pipes bordelaises ne sont pas connues avec précision, mais nous utilisons pour nos calculs une contenance équivalant à 450 litres (BRUTAILS, Jean-Auguste, « Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde », Bordeaux, *Actes de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1912).

²⁹⁶ PORCHER, Kevin, « L'approvisionnement en blés et en vin des celliers de l'archevêque de Bordeaux d'après le compte de 1459-1460 », colloque *Alimentar la ciudad en la edad media, encuentros internacionales del medievo*, Nájera, 22-25 juillet 2008.

²⁹⁷ BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Paris, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1929, p. 106.

²⁹⁸ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 45.

bordelaises permet d'aboutir au même constat : le domaine du chapitre Saint-Seurin ne comprend que quelques immeubles, jardins et champs, et ceux des monastères Sainte-Croix (à Bordeaux) ainsi que de la Sauve-Majeure (dans l'Entre-deux-Mers) ne comptent finalement que les bâtiments même de la seigneurie et leurs dépendances²⁹⁹. Ces seigneuries comportent néanmoins des surfaces importantes en vignes baillées à fief.

Les raisons de cette faible part des exploitations directes dans le vignoble bordelais sont multiples et l'une d'entre elles est le souci des seigneurs de se décharger de l'exploitation et de la gestion sur des tenanciers. L'analyse du compte de 1459-1460 révèle rapidement les contraintes dues à l'entretien et l'exploitation de la réserve seigneuriale.

Les vignes de la réserve de l'archevêché sont réparties sur trois sites différents. Le seigneur possède tout d'abord des vignes près de Bordeaux, immédiatement à l'ouest des murs de la ville. Il s'agit des « jardins » proches de l'archevêché et de ses infrastructures viticoles (lieux d'entrepôts du matériel et des vins, pressoir...³⁰⁰). Le second site de la réserve se situe dans la paroisse de Pessac, au sud-ouest des Graves, reliée à Bordeaux par plusieurs voies d'accès et équipée d'infrastructures viticoles locales (notamment pour entreposer le matériel, les fûts et les vendanges). Cette réserve remonte apparemment à l'archevêque Bertrand de Got, devenu pape en 1305 sous le nom de Clément V, à l'origine du nom de l'actuel domaine du « Pape-Clément ». Le dernier site de la réserve se situe de l'autre côté de la Garonne, dans la paroisse de Lormont (Entre-deux-Mers). D'après le compte de 1459-1460, une grande partie des activités agricoles et viticoles directement contrôlées par l'archevêque se déroulent à Lormont : l'archevêque est le « seigneur spirituel et temporel »³⁰¹ de la partie orientale de cette paroisse et y possède notamment un château³⁰². Les infrastructures agricoles y sont particulièrement équipées (entrepôts, matériel vinaire, outils divers, fouloirs...). La réserve seigneuriale de l'archevêque ne présente donc pas une structure compacte. Elle est dispersée sur trois sites relativement distants qui forment chacun des unités d'exploitations cohérentes. Pessac se trouve à environ cinq kilomètres des jardins de l'archevêché et ceux-ci se trouvent à leur tour à plus de six kilomètres de Lormont, situé sur la rive droite du fleuve.

Cette dispersion occasionne des dépenses pour les transports. Si le problème ne se pose pas pour les jardins, très proches de Bordeaux, il faut en revanche engager des charretiers et des bouviers pour acheminer le matériel vinaire et les outils à Pessac ainsi que pour ramener la vendange à Bordeaux où elle doit être pressée. La location des

²⁹⁹ *Idem.*

³⁰⁰ Le compte de l'archevêché utilise le terme « pressoir » (« *pressouer* ») mais il ne s'agit peut-être que d'un fouloir (AD Gironde, G 240, fol. 407 bis).

³⁰¹ Archives historiques, t. XIX, p. 4 : *S'enseguent las costumaz, priuilegis et obseruansas que tout a jameis an estadas obseruadas aux manans et habitans de la Sauuetat et senhoria de Lormont ; lasquaus a james perpetuaument toutz los ancestres de ladeyta Sauuetat an joy, ainsi que per toutz los archeuesques, par permission de Diu de Bordeu et senhors spirituaux et temporaux de ladeyta Sauuetat.*

³⁰² BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 44.

services de charretiers est également indispensable entre l'archevêché et Lormont mais il faut aussi payer les services de gabarriers pour les nombreuses traversées de la Garonne. Les tenanciers détenant des vignes dans le vignoble périurbain connaissent les mêmes difficultés.

Les travaux de la vigne et les vendanges étant répartis sur trois sites, il faut également multiplier le matériel vinaire et le personnel : chaque site de la réserve doit pouvoir disposer des outils, des contenants et des vendangeurs, souvent dans le même temps car la viticulture suit un calendrier précis. Le compte de 1459-1460, par sa présentation, ne nous permet pas de connaître le nombre de personnes engagées, les journaliers, pour travailler sur la réserve seigneuriale. Le document ne précise que le nombre de journées de salaire, ce qui est déjà un indicateur intéressant. Ainsi, les dépenses salariales pour les travaux dans les jardins de l'archevêché se sont élevées à 56 journées d'hommes et 18 journées de femmes (engagées pour des travaux différents), à 86 journées d'hommes et 20 journées de femmes dans la réserve de Pessac, et à 169 journées d'hommes et 17 journées de femmes dans la réserve de Lormont. Il faut ajouter à ce bilan 259 journées d'hommes à Bordeaux pour s'occuper du matériel et des vendanges de la réserve seigneuriale et de celles perçues en *agrières*. Nous obtenons alors des dépenses salariales totales pour le travail des vignes de la réserve s'élevant à 570 journées d'hommes et 55 journées de femmes en 1459-1460³⁰³. Un rapide calcul permet de comprendre le poids des dépenses salariales dans l'économie de cette seigneurie. Une journée de salaire pour un homme est en moyenne de 2 sous tournois et demi et celle d'une femme est en moyenne de 15 deniers tournois, ce qui représente un coût total d'environ 75 livres tournois pour l'archevêché. Ce coût n'est pas compensé par les revenus en vin des vignes de la réserve : celles-ci produisent 12 pipes de vin en 1459-1460, ce qui représente une valeur de 54 livres tournois³⁰⁴. En revanche, la totalité des vins de l'archevêché, issus des vignes de la réserve et des tenures baillées à fief, représente une valeur de 700 livres tournois environ³⁰⁵. Les dépenses salariales représentent une charge pour le seigneur foncier, mais les travaux réalisés par ces journaliers sur les sites de la réserve seigneuriale, notamment à Pessac et à Lormont, sont également profitables au traitement des vendanges des vignes baillées à fief. Le matériel de vinification et les contenants réparés et entretenus par ces journaliers sont en effet également utilisés pour traiter les vendanges venant de vignes extérieures à la réserve. Les corvées n'apparaissent pas dans le compte de l'archevêché de 1459. Même si cette pratique existe dans le Bordelais, elle reste extrêmement rare dans cette région car, selon Robert Boutruche, le recrutement de la main d'œuvre salariée se fait sans

³⁰³ Ces calculs ont été effectués à partir de plusieurs articles compris entre les folios 403 v° et 436 v° du compte de l'archevêché de 1459-1460.

³⁰⁴ A l'époque du compte de l'archevêché de 1459-1460, le prix d'une pipe de vin était de 6 francs bordelais en moyenne, ce qui équivaut à 90 sous tournois (AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 6 juin 1457).

³⁰⁵ Calcul effectué à partir des 158 pipes de vin perçues par l'archevêché dans l'année 1459-1460.

difficulté³⁰⁶, même si les sources notariales n'ont conservé que de très rares exemples de contrats³⁰⁷.

Les vignes des trois sites de la réserve de l'archevêché sont cultivées selon des techniques différentes : les vignes sont cultivées « à bras » dans un plantier à Lormont³⁰⁸, et « à l'araire » à Pessac³⁰⁹, enfin dans les jardins de l'archevêché, elles sont montées en treilles³¹⁰. Ces multiples méthodes de culture nécessitent donc l'acquisition de matériels et l'engagement de personnels différents : il faut notamment louer les services de laboureurs et de leurs attelages pour effectuer les façons de vigne « d'araire »³¹¹. La culture de vignes en treilles occasionne également l'achat de piquets et de lattes afin de monter la treille, une activité qui est elle-même un travail de précision. Mais la présence de ces vignes en treilles dans la réserve seigneuriale est ici un atout pour l'archevêque. Certains matériaux, notamment pour faire la treille, proviennent apparemment d'autres sites appartenant à l'archevêque, ce qui permet à ce seigneur de diminuer les frais d'acquisition de matériel³¹². Ce système fait penser à une économie en circuit fermée au sujet de certains matériaux. Mais les exemples n'étant pas assez nombreux sur cet aspect, il est difficile de pousser cette analyse plus en avant. Posséder des vignes dans la réserve seigneuriale permet également au seigneur d'en contrôler directement la production et il peut, par ses capacités d'investissement, effectuer les travaux pour en améliorer la qualité. La culture de la vigne en treille provient d'Italie et, même si elle nécessite des travaux constants (notamment en raison de la fragilité de la treille elle-même³¹³), elle est réputée pour produire des raisins de qualité³¹⁴. C'est également sur ce site de la réserve seigneuriale que nous relevons la seule mention de cépage dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge : le muscadet, planté en treilles dans les jardins et à Lormont³¹⁵. Le muscadet donne généralement un vin de table et aussi, selon Jean Barennes, un raisin de table que l'on consommait beaucoup à la table de l'archevêque³¹⁶. Ces vignes en treilles de la réserve seigneuriale produisent également du verjus, un vin acide utilisé dans la préparation des sauces et des plats en cuisine³¹⁷. Malgré les dépenses d'exploitation, posséder des vignes en faire-valoir direct

³⁰⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 53.

³⁰⁷ Par exemple : AD Gironde, 3E 12430, fol. 101 v°-103, 29 novembre 1470.

³⁰⁸ AD Gironde, G 240, fol. 406-407 et fol. 407 (bis) v°.

³⁰⁹ AD Gironde, G 240, fol. 408-408 v°.

³¹⁰ AD Gironde, G 240, fol. 403 v°-405.

³¹¹ AD Gironde, G 240, fol. 408.

³¹² AD Gironde, G 240, fol. 403 v°. Pour faire les treilles des jardins, le seigneur fait venir des lattes de la paroisse de Quinsac où il est possessionné.

³¹³ *Idem.*

³¹⁴ LOUBERGE, Louis, « Viticulture et viticulteurs en Béarn du XVI^e au XVIII^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 291-292.

³¹⁵ AD Gironde, G 240, fol. 404 et 406 v°.

³¹⁶ BARENNES, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, Bordeaux, 1912, p. 64.

³¹⁷ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

permet ainsi à l'archevêque de disposer de produits de qualité s'il le souhaite, pour sa propre consommation ou pour des activités publiques.

4.1.2 – Le faire-valoir indirect : la tenure

Pour faire exploiter ses vignes par un tiers, le seigneur peut accorder un bail emphytéotique. Par celui-ci, le seigneur cède les droits de propriété utile au preneur du bail, « l'emphytéote » (que l'on qualifie de tenancier), pour une durée indéterminée. Le tenancier acquiert ainsi les droits utiles (d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus*) tandis que le seigneur conserve la propriété éminente du bien.

Lorsque le seigneur prend l'initiative de céder une vigne de sa réserve pour en concéder les droits utiles à un tenancier, il effectue un bail à nouveau fief passé devant un notaire. Le bien foncier passe d'un mode d'exploitation directe par le seigneur à un mode d'exploitation indirecte par l'intermédiaire du tenancier : il devient donc une tenure. Par exemple, le 5 janvier 1452, Johan Robbert, un vicaire de Sainte-Croix (agissant pour le compte de ladite abbaye), accorde un bail à nouveau fief à Hélias de Perey, un laboureur de la paroisse de Latresne (Entre-deux-Mers), pour deux pièces de vigne situées dans cette même paroisse³¹⁸. Hélias de Perey reçoit ainsi les droits utiles sur cette tenure composée de deux parcelles. Nous pouvons relever 54 baux à nouveau fief dans la documentation étudiée, dont 12 sont accompagnés de clauses de réparation ou de remise en état de la vigne, ce qui nous amène à essayer de comprendre les contextes de ces contrats entre seigneurs et tenanciers. Ainsi, le 5 avril 1456, le monastère de Sainte-Croix baille à nouveau fief une pièce de vigne et d'aubarède à Pey de Lafita, le majordome du comte de Foix, qui est établi à Puy Paulin (Bordeaux)³¹⁹. L'acte précise que la tenure était autrefois confiée au tenancier Ramon Malet, un habitant de Bordeaux, mais celui-ci avait laissé la vigne (qualifiée de « *deserta* ») sans entretien pendant six ans. Nous pouvons supposer que le tenancier a déguerpi la tenure (il s'agit alors d'un abandon volontaire). La tenure est peut-être également en déshérence (sans tenancier et sans trace de ses héritiers) ou bien abandonnée en raison, par exemple, de l'insécurité ambiante après la guerre de Cent Ans. Ces situations justifient le droit de retrait du seigneur foncier qui reprend la tenure en sa main. Ce dernier cherche donc à bailler la vigne à un nouveau tenancier pour la remettre en état. Le bail à nouveau fief est l'occasion pour le seigneur d'établir de nouvelles clauses sur la tenure (par exemple des clauses de reconstruction ou d'obligation d'entretien) et de nouvelles redevances (peut-être moins élevées afin d'attirer des tenanciers³²⁰). Un seigneur n'a en effet pas le droit, par contrat, de modifier le cens (la redevance fixe)

³¹⁸ AD Gironde, H 735, fol. 93-93 v°, 5 janvier 1452.

³¹⁹ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456.

³²⁰ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 437.

d'une tenure tant que celle-ci reste dans le lignage du tenancier³²¹. Le 30 mai 1452 par exemple, à l'occasion d'un bail à nouveau fief, le tenancier produit « *plusors gens dignes de fe* » (« plusieurs gens dignes de foi ») afin de renégocier le montant des redevances³²².

Les baux à nouveau fief montrent qu'il peut y avoir plusieurs preneurs pour une seule tenure : le 30 avril 1482, Pey Rampnol et Héliot Rampnol, tous les deux frères, de la paroisse de Baurech (Entre-deux-Mers), se voient accorder un bail à nouveau fief par Ramon de la Tassera, un prêtre de Saint-Michel (Bordeaux), pour plusieurs pièces de vigne dans la paroisse de Baurech³²³. Ces tenanciers, frères, sont alors cotenanciers. La copropriété concerne généralement des membres d'une même famille (père et fils, frères, sœurs...), des époux, ou bien des associés en affaire (par exemple deux marchands³²⁴).

Le bail à nouveau fief décrit également la tenure concernée : nous pouvons trouver les cultures pratiquées (culture de vigne, vignes en jouales, vignes à bras, vignes d'araire, vignes blanches, vignes rouges...), les dimensions de la parcelle (nombre de rangées de pieds de vigne, nombre de pas de long et de côté...), ou l'état de la parcelle (déserte, détruite...). La tenure est ensuite précisément localisée à différentes échelles : tout d'abord le nom de « pays » ou le macrotoponyme, puis la paroisse, et enfin le microtoponyme. Les parcelles confrontant la tenure sont généralement précisées (il arrive que des confrontations soient omises ou laissées en blanc dans la minute notariale).

L'acte en vient ensuite à l'investiture du tenancier. Lors de cette étape, le tenancier reçoit concrètement les droits d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus* de la part du seigneur. Quelques documents de la première moitié du XV^e siècle, rapportés par Robert Boutruche, précisent des gestes symboliques effectués lors de l'investiture. En 1427, un seigneur foncier demande à son tenancier de jurer « sur les Evangiles de Dieu corporellement touchés » de respecter les clauses du contrat³²⁵. Le seigneur peut également jurer de respecter ces clauses « la main droite sur la poitrine ». Le seigneur foncier peut faire valoir des clauses particulières : la plus courante concerne les conditions d'embauche, aux frais du tenancier, des gardes chargés de surveiller le prélèvement de la récolte, et nous pouvons aussi relever des clauses d'entretien, de reconstruction ou de plantation. Mais les clauses sont surtout précises sur le versement des droits seigneuriaux par le tenancier.

³²¹ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais, *op cit.*, p. 28. Nous verrons cependant qu'il existe des exceptions sur une durée limitée.

³²² AD Gironde, H 735, fol. 75 v^o-78, 30 mai 1452.

³²³ AD Gironde, 3E 1145, fol. 61, 30 avril 1482.

³²⁴ Par exemple, Arnaud Ufey et Berthomieu de Beyres, tous deux marchands de Saint-Michel (Bordeaux), sont cotenanciers d'une vigne située dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genès (AD Gironde, 3E 86, fol. 48-48 v^o, 21 août 1483).

³²⁵ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 56.

En faire-valoir indirect, le seigneur concède les droits de la propriété utile à un tenancier mais il perçoit en échange un certain nombre de revenus d'origines variées. Le revenu le plus symbolique est également celui dont le montant est le moins élevé. Le tenancier doit effectivement payer l'*esporle* au seigneur, l'équivalent du relief. Il s'agit d'un droit recognitif de la position éminente du seigneur, le plus souvent d'un montant faible de 2 deniers bordelais. L'*esporle* est payée le plus souvent à « *senhor o affevat mudant* », c'est-à-dire à chaque changement de seigneur ou de tenancier sur la tenure. Elle peut aussi n'être payée qu'à « *affevat mudant* » ou à « *senhor mudant* ». Le paiement de ce droit suppose que le tenancier se reconnaît dépendant du seigneur qui le perçoit³²⁶. Chaque tenure, de vigne ou autre, est soumise à l'*esporle*. Son versement fixe également l'unité ou non de la tenure : le paiement d'une seule *esporle* pour plusieurs parcelles signifie que ces parcelles font partie de la même tenure (il s'agit alors d'une tenure multiparcellaire). Le paiement effectif de l'*esporle* peut faire l'objet d'un acte à part entière : nous en relevons trois dans le corpus documentaire³²⁷. Ce droit est ainsi représentatif du système seigneurial.

La propriété éminente du seigneur lui permet également d'exiger une redevance annuelle au tenancier, cette redevance étant attachée à la tenure concernée. Elle peut être versée sous deux formes. Lorsque que cette redevance est fixe et versée en argent, il s'agit du cens (47 % des redevances de l'échantillon des actes). Lorsqu'elle est proportionnelle et versée en nature, il s'agit de l'*agrière*, que l'on connaît sous le nom de champart dans les autres régions (53 % des redevances)³²⁸. Même si l'on observe une moyenne de 11 sous bordelais, le cens peut avoir des montants très variés : de 16 deniers à 5 livres³²⁹. Certains cens peuvent aussi être entièrement en argent ou en partie en nature. Le 12 mai 1451, Pey Bigey, de Latresne (Entre-deux-Mers), doit ainsi verser un cens de 5 sous bordelais, une pipe et demie de vin et deux poules « bonnes et suffisantes » au monastère de Sainte-Croix³³⁰. Selon Robert Boutruche, au XV^e siècle les montants des cens n'ont pas de rapport avec le contenu ou les dimensions de la tenure concernée. Certains cens ont été imposés plusieurs siècles auparavant et leurs montants ne peuvent pas être modifiés : les transformations des tenures, les améliorations des techniques agricoles et les fluctuations de la monnaie ont rendu toute correspondance impossible entre la valeur du cens et la tenure³³¹. Les cens sont versés chaque année au seigneur à des dates précisées dans les contrats. Il s'agit le plus souvent de fêtes religieuses : 33 % des cens sont versés à la Toussaint (1^{er} novembre) et 31 % à la Saint-Martin d'hiver (11 novembre). Le cens peut cependant être payé en plusieurs fois. Le 18 mai 1451, Hélias et Johan Gossian, père et fils, doivent verser un cens de 20

³²⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 58.

³²⁷ AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v^o, 22 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 258 v^o-259, 22 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 264-264 v^o, 24 mai 1481.

³²⁸ Robert Boutruche, travaillant sur un panel plus étendu, relève des différences plus importantes : le cens ne représenterait qu'un tiers ou un quart des redevances.

³²⁹ AD Gironde, H 734, fol. 102-102 v^o, 8 février 1451 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476.

³³⁰ AD Gironde, H 734, fol. 157-157 v^o, 12 mai 1451.

³³¹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 59.

sous bordelais et 4 deniers bordelais au monastère de Sainte-Croix aux dates suivantes : 9 sous bordelais et 4 deniers bordelais à la Chandeleur (2 février) et 11 sous bordelais à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre)³³². Le versement peut même être plus complexe. Le 6 janvier 1456, Hélias Pic, un prêtre de Saint-Michel (Bordeaux), doit ainsi verser un cens de 18 sous bordelais par an répartis selon le partage établi de la mense monastique : 2 sous bordelais donnés à l'abbé de Sainte-Croix à la Saint-Hilaire (13 janvier), 12 sous bordelais au poissonnier le même jour, et 4 sous bordelais au pitancier à la Saint-Vincent (22 janvier)³³³. Avec la dévaluation de la monnaie lors des crises de la fin du Moyen Âge, les cens fixes en argent n'ont plus un poids aussi important qu'auparavant sur les tenanciers dans la seconde moitié du XV^e siècle. Robert Boutruche suppose même que certains cens ont cessé d'être une « charge réelle » pour ne devenir qu'une « redevance recognitive du lien seigneurial »³³⁴.

L'*agrière* est une charge beaucoup plus lourde pour le tenancier et une rente beaucoup plus profitable pour le seigneur. Cette redevance est en effet proportionnelle à la récolte et s'accorde donc au niveau de production, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Les *agrières* perçues par le seigneur s'élèvent généralement à un quart de la récolte en vin ou directement en vendange (55 % des *agrières*), mais elles sont également nombreuses à un cinquième (20 % des *agrières*) et un septième de la récolte (19 % des *agrières*)³³⁵. Lorsqu'elle est versée en vendange, comme c'est souvent le cas pour les vignes des Graves possédées par le monastère de Sainte-Croix, l'*agrière* doit être portée par le tenancier directement « *sobz le trulh deudeit monestey* », c'est-à-dire « sous le treuil (une forme de pressoir) dudit monastère » (97 actes comportent cette clause)³³⁶. Les frais de transport sont donc à la charge du tenancier. L'*agrière* permet ainsi au seigneur d'être étroitement intéressé par la production viticole et le rendement de ses biens fonciers en faire-valoir indirect. Sur l'ensemble des cultures du Bordelais, les *agrières* sont de préférence perçues sur les vignes, les aubarèdes et les prés. Elles se révèlent également plus lourdes que sur les champs de céréales où la perception s'effectue plutôt sur le cinquième de la récolte (en raison de la jachère, elle n'est perçue que tous les deux ans sur les céréales). Le vignoble en faire-valoir indirect est donc assez lourdement imposé par les seigneurs. L'intérêt des seigneurs à capter une partie de la production de leurs vignes se justifie car le vin est un produit commercial et un produit d'échange important dans l'aire du commerce local et du grand commerce atlantique.

Les seigneurs ecclésiastiques perçoivent également la dîme sur les vignes en faire-valoir indirect. Ce prélèvement ecclésiastique pèse sur toutes les productions agricoles ainsi que sur les jeunes animaux et s'élève, dans le Bordelais à la fin du

³³² AD Gironde, H 734, fol. 165, 18 mai 1451.

³³³ AD Gironde, H 736, fol. 6 v^o, 6 janvier 1456.

³³⁴ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit. p. 59.

³³⁵ Pourcentages obtenus sur 103 mentions de montants d'*agrières*.

³³⁶ Par exemple : AD Gironde, H 735, fol. 82 v^o, 17 septembre 1451.

Moyen Âge, au dixième ou au quinzième des récoltes³³⁷. Néanmoins, la situation peut parfois être plus nuancée. Le 8 février 1451 par exemple, le tenancier Hélias Baquey doit verser à l'abbaye de Sainte-Croix « *lo quint deu fruyt qui vayra et creyssera cascun an per deyma et per agreyra* » (« le cinquième du fruit qui donnera et croîtra chaque année pour dîme et pour *agrière* »)³³⁸. Les deux redevances peuvent être divisées, mais dans ce cas-là l'acte ne précise pas le montant de la dîme. Quand la dîme et l'*agrière* sont confondus, l'usage consiste apparemment à suivre les habitudes de prélèvement de l'*agrière* car la part de vendange n'est pas dissociée : la redevance est alors portée par le tenancier « sous le treuil » du monastère³³⁹. Cette pratique ne suit pas les règles de perception de la dîme que l'on voit habituellement : cet impôt ecclésiastique est normalement « quérable » par le seigneur et non « portable » par le tenancier (comme c'est le cas par contre pour le cens ou l'*agrière*). Ainsi, le compte de l'archevêché précise les dépenses occasionnées par la perception des dîmes de vin selon l'usage pour l'année 1459-1460. L'archevêque doit par exemple verser 50 sous tournois pour payer vingt journées d'hommes chargés de prélever la dîme de Queyrie (sur la rive droite, en face de Bordeaux) et de l'amener à l'hôtel de l'archevêché à Lormont³⁴⁰. Durant ce temps de perception, les frais des officiers de l'archevêque sont également à prendre en compte : 32 sous tournois et 4 deniers tournois sont versés pour les dépenses de « chair, poisson et œufs » du receveur et de ses aides ainsi que pour leurs déplacements³⁴¹. Non communiqués pour la perception de la dîme, il faut cependant rajouter les dépenses dues à l'acheminement de la dîme de vin de Lormont à Bordeaux : il faut engager des gabarriers pour transporter le vin de l'autre côté de la Garonne, dans la ville, puis des charretiers pour transporter le tout du port de Bordeaux jusqu'aux celliers de l'archevêque. Prenant l'exemple d'autres trajets similaires dans le compte de 1459-1460, nous pouvons estimer le coût de ces transports à 36 sous tournois environ³⁴². Nous obtenons un coût total des dépenses pour la perception de la dîme de Queyrie à près de 6 livres tournois environ. Cette dépense est tout de même aisément compensée par la valeur de cette dîme : les 16 pipes de vin ainsi perçues ont une valeur que l'on peut estimer à 72 livres tournois environ³⁴³. La perception de la dîme s'effectue aux frais du seigneur, mais il peut exister des dîmeries, ou « granges aux dîmes » dans le vignoble bordelais dans lesquelles les dîmes sont versées par les tenanciers : ce système permet d'éviter des déplacements trop nombreux pour aller percevoir cette redevance. Près de Saint-Genès de Talence, dans les Graves de Bordeaux, une dîmerie est devenue

³³⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 63.

³³⁸ AD Gironde, H 734, fol. 102-102 v°, 8 février 1451.

³³⁹ AD Gironde, H 734, fol. 114, 8 février 1451.

³⁴⁰ AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis) v°.

³⁴¹ AD Gironde, G 240, fol. 409.

³⁴² En 1459-1460, le transport par gabarre d'une pipe de vin est estimée à 18 deniers tournois, une « voie » de charrette vaut 18 deniers tournois également, et nous savons que, pour la dîme de Queyrie, il faut transporter 16 pipes de vin (AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis) v°).

³⁴³ Nous avons déjà vu auparavant qu'une pipe de vin à cette époque coûtait environ 90 sous tournois (AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 6 juin 1457).

un microtoponyme, la *Deymeyra*³⁴⁴. Ce type de lieu sert vraisemblablement les intérêts de plusieurs seigneurs car Guilhemna Augey, épouse de Johan de Brunhagas, un marchand de Saint-Michel (Bordeaux), qui accorde un bail à nouveau fief à Pey de Maubrac, de Saint-Michel (Bordeaux), exige que l'*agrière* (valant un sixième de la récolte de vin) lui soit remise dans une dîmerie à Bouliac³⁴⁵.

A l'instar des charges d'exploitation de la vigne, le seigneur peut se décharger du rassemblement des prélèvements en nature dus par les tenanciers sur un fermier. Nous relevons ainsi treize actes d'affermage d'*agrières* et de dîmes (également nommés « accensement de dîmes »). Par exemple, le 7 septembre 1454, Johan de la Sala, vicaire du monastère de Sainte-Croix, accorde l'afferme de la dîme de vin du Taillan (Médoc), à Johan Forthon, un prêtre, vicaire de l'église du Taillan (Médoc), en échange du vin « bon, clair et neuf » de 24 pipes (le monastère est par contre chargé de fournir les 24 pipes que Johan Forthon fait remplir)³⁴⁶. D'une manière générale, l'affermage est un contrat qui permet au propriétaire d'un bien foncier d'en confier l'exploitation à un « fermier » en échange d'une redevance fixe, le « fermage ». Mais dans le corpus documentaire, les seules mentions d'affermage ne concernent pas les biens eux-mêmes mais leurs revenus. Le seigneur, ici ecclésiastique (nous prendrons comme exemple le monastère de Sainte-Croix et l'archevêché de Bordeaux), baille ainsi le pouvoir de percevoir la dîme et l'*agrière* à un tiers en échange d'une somme d'argent assez élevée (de 18 à 57 francs bordelais dans le corpus documentaire³⁴⁷). Le preneur du bail conserve alors les revenus de ces redevances. Le bail est à durée limitée, le plus souvent pour un an (« une cueillette »), de la saint Barnabé à la saint Barnabé de l'année suivante³⁴⁸. Au terme de l'afferme, le seigneur peut reprendre son pouvoir de perception des redevances. Le seigneur a ainsi l'avantage de redevoir immédiatement une somme assez élevée en argent tandis que les frais de perception et les aléas de ces redevances proportionnelles (qui peuvent être plus ou moins importantes en cas de mauvaise récolte) ne concernent que l'acquéreur de l'afferme. Durant l'année 1459-1460, l'archevêque afferme ainsi des dîmes et *agrières* à 43 fermiers en échange d'une somme totale de 375 livres tournois et 15 sous tournois³⁴⁹. Le seigneur récupère ainsi une somme en argent, une sorte de vente anticipée, sans avoir à se préoccuper de la collecte, du transport et de la vente des produits perçus auprès des tenanciers. De plus, le seigneur foncier se préserve des risques de mauvaises récoltes (il est payé avant les périodes de vendanges) et des retards de paiement des redevances par certains tenanciers. Les aléas de la perception ne pèsent donc pas ici sur le seigneur mais sur le fermier.

³⁴⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 48-48 v°, 21 août 1483.

³⁴⁵ AD Gironde, 3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473.

³⁴⁶ AD Gironde, H 734, fol. 42 v°, 7 septembre 1454.

³⁴⁷ AD Gironde, H 1183, fol. 4 v°, 16 décembre 1455 ; AD Gironde, H 1183, fol. 5-5 v°, 17 décembre 1455.

³⁴⁸ Par exemple : AD Gironde, H 1183, fol. 4 v°, 16 décembre 1455.

³⁴⁹ AD Gironde, G 240, fol. 386 à 388 v° et 467 v°.

Les seigneurs perçoivent ainsi différents droits sur leurs tenures plantées en vigne : l'*esporle* et le cens en argent, l'*agrièrre* et la dîme – pour les seigneurs ecclésiastiques – en nature. Ces droits assurent un revenu plus ou moins constant au seigneur et le rattachent au bien foncier, même si celui-ci est confié en faire-valoir indirect.

Par le versement de ces redevances, le tenancier, détenteur de la propriété utile, reconnaît donc la propriété éminente du seigneur. Cette reconnaissance s'effectue à chaque changement de tenancier à travers la reconnaissance féodale. Nous en relevons 401 dans le corpus documentaire, ce qui en fait un des types d'actes les plus fréquents. Nous retrouvons les mêmes informations dans les baux à nouveau fief et dans la reconnaissance féodale (le tenancier intervient néanmoins en premier dans les baux à nouveau fief). Ce contrat fixe également les relations entre le seigneur et le tenancier en reprenant le détail des clauses des baux à fief et nouveau fief, mais il insiste plutôt sur la reconnaissance mutuelle des droits de chacun et essentiellement sur les droits éminents du seigneur foncier³⁵⁰. Le tenancier reconnaît ainsi posséder la tenure plantée en vigne en « *feu feuament* », c'est-à-dire en « fief féodalement », de la part du seigneur³⁵¹. Ce dernier investit alors le tenancier du fief. Le tenancier et le seigneur reçoivent chacun un exemplaire de la reconnaissance féodale³⁵². Les minutes notariales, souvent la seule trace écrite à nous être parvenue, précise si l'acte est grossoyé en deux exemplaires : dans ce cas, les deux parties doivent payer les frais au notaire. Les inventaires après-décès mentionnent les « *cartas* » et « *papeys* » conservés par certains tenanciers à leurs domiciles³⁵³. On peut supposer qu'il s'agit de baux à nouveau fief ou de reconnaissances féodales. Les clauses établies par les baux à nouveau fief ne changent pas si le tenancier lègue, vend, échange ou cède la vigne à une autre personne qui devient à son tour tenancier. En cas de changement de tenancier il est donc inutile de faire un nouveau bail. Par contre le nouveau tenancier doit reconnaître la propriété éminente du seigneur par la reconnaissance féodale. Nous relevons ainsi 35 mentions de reconnaissances féodales faisant suite à des ventes ou des échanges. Souvent, le nom du précédent tenancier et le prix de vente est alors précisé. Par exemple, le 31 septembre 1471, Arnaud de Vinhac, de Carignan (Entre-deux-Mers), vend une vigne à Pey de Reynaut, un marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour 6 francs bordelais³⁵⁴. Près d'un mois et demi après, le 12 novembre 1471, Pey de Reynaut effectue dans un autre acte une reconnaissance féodale pour cette vigne auprès de Ramon de Vareynes, un prêtre, chapelain d'une chapellenie de Sainte-Colombe (Bordeaux)³⁵⁵. Les droits

³⁵⁰ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais, *op cit.*, p. 27.

³⁵¹ AD Gironde, H 734, fol. 18-18 v°, 12 avril 1454.

³⁵² Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455.

³⁵³ AD Gironde, 3E 84, fol. 187 v°-190, 24 avril 1475 : Helia de la Guacha possède ainsi plusieurs documents dans un coffre et dans une boîte de cuir noir, tous deux fermés à clé.

³⁵⁴ AD Gironde, 3E 6091, fol. 177 v°, 31 septembre 1471.

³⁵⁵ AD Gironde, 3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471.

seigneuriaux sur la pièce de vigne sont alors rappelés : Pey de Reynaut doit verser 2 deniers bordelais d'*esporle* et 4 sous bordelais de cens à chaque Toussaint.

Une reconnaissance féodale faisant suite à la vente d'une vigne précise aussi que les « *lods et vente* » ont été versés³⁵⁶. Les *lods et vente* sont des droits de mutation, comme l'*esporle*. Alors que cette dernière s'applique à chaque changement de seigneur ou de tenancier, les *lods et vente* ne doivent être versés par le tenancier qu'en cas d'acquisition onéreuse. Le seigneur perçoit ainsi 12,5 % du prix de vente de la tenure selon Robert Boutruche³⁵⁷. La perception des *lods et vente* prend donc une part importante dans les revenus que le seigneur peut retirer de ses biens fonciers en faire-valoir indirect. Le tenancier ne peut pas être mis en possession de la vigne acquise tant qu'il ne s'est pas acquitté du paiement de ce droit seigneurial. Lorsqu'un tenancier est investi d'une vigne sans qu'il ne l'ait acquis de manière onéreuse, le seigneur peut exiger un « droit d'entrée », une forme de compensation de la valeur du bien foncier. Ainsi, quand Martin Mota, prêtre, vicaire et syndic des XV Chapelains, de Saint-Projet (Bordeaux), accorde un bail à nouveau fief pour deux corrèges de vigne à Johan Johan, notaire de Saint-Michel (Bordeaux), et la future belle-mère de celui-ci, Blanca Bonou, il exige un droit d'entrée de 4 francs bordelais et demi³⁵⁸.

Détenant les droits d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus*, le tenancier possède une grande autonomie de gestion sur sa tenure. Néanmoins, les droits éminents du seigneur limitent cette autonomie car celui-ci conserve un contrôle relatif sur son bien foncier.

Le seigneur exige avant tout que la vigne baillée à fief soit correctement entretenue et exploitée par le tenancier. Les baux à fief, à nouveau fief et les reconnaissances féodales comportent la plupart du temps des clauses d'entretien plus ou moins précises. La plupart suivent le même modèle et concernent l'entretien de la vigne. Ainsi, lors d'une reconnaissance féodale du 25 septembre 1454, Peys de Luco, de Saint-Michel (Bordeaux), a l'obligation de « *obrar, laborar, coytiuar cascun an, caussar et descausar* [sic], et *podar, plegar, sacar, leuar, fudir, magescar et tersar, plantar et complantar segont los fors* [du Bordelais] » sa vigne, ce qui signifie « faire l'œuvre de la vigne, labourer, cultiver chaque année, et élaguer, plier, sarcler, lever, bêcher, effectuer les façons de mai et celles d'août, planter et complanter selon les coutumes de Bordeaux »³⁵⁹. Les travaux agricoles sont ainsi particulièrement précisés. Nous reviendrons en détail sur ces activités dans une partie ultérieure. Le seigneur peut établir d'autres clauses adaptées à la situation du bien foncier. Il peut s'agir de remettre en état le bien si celui-ci a été abandonné ou détruit : le tenancier Arnaud Guilhem, charpentier de tonneaux, de Sainte-Croix (Bordeaux) doit ainsi « réparer et redresser ledit sol, issue,

³⁵⁶ AD Gironde, 3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481.

³⁵⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 56.

³⁵⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474.

³⁵⁹ AD Gironde, H 734, fol. 44 v°45 v°-, 25 septembre 1454.

jardin et vigne de bois tout neuf »³⁶⁰. Il peut également s'agir de clauses d'amélioration ou de transformation de la tenure : en accordant un bail à nouveau fief pour un bois le 1^{er} juillet 1479, le chevalier Aymeric de Ségur exige que le tenancier défriche le bois et plante des vignes dans l'espace libéré dans un délai de trois ans³⁶¹. Le seigneur peut ainsi garder un contrôle assez étroit sur ses biens fonciers en faire-valoir indirect par l'intermédiaire des clauses émises dans les actes.

Le non-respect de ces clauses ou l'absence d'entretien de la vigne par le tenancier peut être un motif de rupture de contrat : le seigneur concède les droits de propriété au tenancier et il a parfois le pouvoir de les retirer. Le seigneur peut ainsi, après une longue procédure et un jugement³⁶², obtenir la commise de la tenure : la vigne revient alors en sa pleine possession et il peut la bailler à nouveau fief à un autre tenancier. Le 27 avril 1456 par exemple, Fort de Médoc, prêtre et recteur de Sadirac (Entre-deux-Mers), reprend au tenancier Guiraud Duran une vigne située près de Saint-Seurin³⁶³. Le tenancier n'avait pas entretenu la vigne, négligence grave qui motive la rupture du bail emphytéotique par le seigneur, et celle-ci se trouve donc « à désert » et doit être élaguée. Nous n'avons pas de précisions sur la procédure juridique qui permet à ce seigneur d'exercer la commise, mais nous avons par contre des détails sur la reprise de possession de la vigne : le seigneur pénètre ainsi dans l'espace de la tenure et se saisit d'un sarment de la vigne. La commise peut être utilisée comme une « menace » par le seigneur contre le tenancier. La noble dame Johana deu Puch, veuve du chevalier Loys d'Espry, utilise par deux fois la menace de la commise contre deux de ses tenanciers³⁶⁴. Dans les deux cas, les vignes n'ont pas été entretenues et sont en « ruines » ou « désertes ». Les tenanciers promettent alors « *expressement* » que les travaux et les façons agricoles auront été faits avant la Saint-Martin d'hiver. Il semble en effet que les seigneurs fonciers préfèrent négocier avec les tenanciers plutôt que de s'en séparer. Les deux menaces de commises ayant été exercées à la fin septembre, on peut supposer que c'est l'absence de redevances lors des vendanges qui a alerté la dame du mauvais état de ses vignes (dans les deux cas une *agrière* d'un cinquième de la vendange devait être payée).

Les sanctions que peuvent prendre les seigneurs, comme la commise, se font généralement pour des défauts de paiement des redevances, comme le relève Robert Boutruche³⁶⁵. Des amendes sont alors possibles comme le paiement de 5 sous bordelais par le tenancier en cas de retard de versement du cens³⁶⁶. Un seigneur ecclésiastique, quant à lui, peut s'adresser à l'official de Bordeaux contre un tenancier mauvais payeur ou contre un fermier qui n'a pas payé le prix de l'affirme de l'*agrière* et de la dîme :

³⁶⁰ AD Gironde, H 735, fol. 99, 1452.

³⁶¹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v^o-213 v^o, 1^{er} juillet 1479.

³⁶² BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 72.

³⁶³ AD Gironde, H 1184, fol. 3 v^o, 27 avril 1456.

³⁶⁴ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v^o, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, H 734, fol. 48-49, 21 septembre 1454.

³⁶⁵ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 72.

³⁶⁶ *Livre des Coutumes*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1890, article 116, p. 96.

l'archevêque prononce ainsi huit excommunications pour ces raisons dans l'année 1459-1460³⁶⁷.

Le seigneur peut intervenir sur une tenure dans d'autres situations. Il peut notamment s'opposer à la vente d'une de ses tenures par le tenancier : il s'agit du retrait féodal. Ce retrait est possible tant qu'il n'a pas investi l'acheteur, mais si le contrat de vente lui a été montré, le seigneur n'a que huit jours pour s'y opposer³⁶⁸. Le chapitre de Saint-Seurin exerce par exemple en 1461 son droit de retrait sur une vigne située dans les Graves, au Palais Gallien, achetée par Ramon deu Rau³⁶⁹. Le chapitre confie ensuite cette tenure à un chanoine, Pey deu Tartas, qui doit compenser le seigneur des frais de rachat versés lors de ce retrait.

Une autre prérogative du seigneur est la prononciation du ban des vendanges sur ses terres. Cette prérogative s'applique surtout sur les vignes de la zone périurbaine car, dans la banlieue de Bordeaux, le ban des vendanges est prononcé par la Jurade. Les tenanciers n'ont pas le droit, sous peine d'amende et d'exposition au pilori, de vendanger avant l'autorisation municipale³⁷⁰. Le seigneur est informé de l'état de maturation des raisins par ses officiers ou ses agents, ou bien par les tenanciers eux-mêmes. Par exemple, le 2 octobre 1454, le moine Johan de la Sala, pitancier du monastère de Sainte-Croix et vicaire général de l'abbé-administrateur³⁷¹, fait mettre le ban sur une vigne et donne ainsi l'autorisation de vendanger cette tenure³⁷². Le ban avait été demandé par le tenancier, Johan de Cardon, un prêtre de Sainte-Croix (Bordeaux), car sa vigne était en « saison de vendange ».

Enfin, le seigneur a le pouvoir de modifier les redevances qu'il perçoit sur les vignes en faire-valoir indirect. S'il n'a pas le droit d'augmenter le cens tant que le bien reste dans le lignage du tenancier, il peut en revanche le modérer à titre temporaire ou définitif. Le corpus documentaire contient six actes mentionnant des diminutions ou des modérations de cens. Mais cette opération, apparemment au détriment des intérêts du seigneur, est assortie de contreparties. Par exemple, le 16 janvier 1478, Maria Brolher et son époux, Johan de Labatut, demande une diminution du cens perçu sur des vignes au seigneur du bien, Aymeric de Ségur³⁷³. Ce dernier y consent « par sa bonne volonté » et ramène le cens de 6 livres bordelaises à 40 sous bordelais : le cens a donc été divisé par trois. Néanmoins, cette diminution n'est que temporaire et a un caractère viager : elle n'est valable que durant la vie de Maria Brolher et de son époux. Leurs héritiers auront donc à s'acquitter d'un cens rétabli à 6 livres bordelaises. De même, le 15 février 1479,

³⁶⁷ AD Gironde, G 240, fol. 437 v°, fol. 439, fol. 449 v°, fol. 450 et fol. 450 v°.

³⁶⁸ *Livre des Coutumes*, op. cit., article 128, p. 103

³⁶⁹ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 425.

³⁷⁰ *Registres de la Jurade, délibérations de 1420 à 1422*, Archives départementales de Bordeaux, Bordeaux, 1883, p. 442.

³⁷¹ L'abbé de Sainte-Croix, Pierre de Béarn, est déposé par Charles VII car il s'est impliqué dans la révolte de 1452. Un administrateur est donc mis provisoirement en place par le pouvoir français.

³⁷² AD Gironde, H 734, fol. 45 v°-46, 2 octobre 1454.

³⁷³ AD Gironde, 3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478.

Guilhem de Visa, syndic des XIII Chapelains accepte de modérer le cens qu'il perçoit sur dix-neuf règes de vigne de la part de Ramon deu Putz, de Saint-Seurin (Bordeaux)³⁷⁴. Le cens de 20 sous bordelais est alors divisé par deux. Mais en échange, le tenancier, Ramon deu Putz paye 12 francs bordelais de compensation à son seigneur, la confrérie des XIII Chapelains représentée par Guilhem de Visa.

Le seigneur conserve donc des moyens de contrôle sur son bien et sur leurs revenus, même lorsque celles-ci sont en faire-valoir indirect.

La propriété éminente du seigneur lui permet d'exercer un contrôle direct ou indirect. Dans le cas d'une exploitation directe, le seigneur détient les droits éminents et les droits utiles : la vigne est exploitée dans le cadre de la réserve. Le seigneur en retire directement les fruits mais il doit également subir les charges de l'exploitation (acquisition du matériel, salaires, transports...). Dans le Bordelais, comme dans d'autres régions françaises, les seigneurs cherchent donc plutôt à les faire exploiter indirectement, en les baillant à fief comme tenures. Le seigneur concède alors les droits utiles (l'*usus*, le *fructus* et l'*abusus*) à un tenancier qui supporte le poids de l'exploitation de la vigne. Mais le seigneur reste étroitement associé aux revenus des vignes confiées en faire-valoir indirect. Il perçoit ainsi des redevances sur la production de ses biens fonciers (qu'elles soient versées en argent ou en nature) ainsi que des droits sur les opérations foncières mettant en jeu des vignes de sa mouvance (droits de mutation). Enfin, les multiples clauses des contrats liant le tenancier au seigneur foncier permettent à ce dernier d'exercer un certain contrôle sur son bien, notamment en ce qui concerne sa remise en état ou sa mise en valeur.

³⁷⁴ AD Gironde, 3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479.

4.2 – Les tenanciers et les alleutiers

Nous allons aborder dans cette partie deux autres aspects de la propriété foncière dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge, et en premier lieu, les tenanciers, qui reçoivent du seigneur foncier la propriété utile du bien. Nous verrons en quoi consiste cette propriété utile. Les alleutiers, quant à eux, constituent une autre catégorie qui s'intègre d'une manière particulière dans le système seigneurial.

4.2.1 – Les tenanciers

Les tenanciers ont rarement été étudiés en détail : ils sont assez souvent assimilés aux ruraux qui exploitent directement la tenure. La nature des sources habituellement utilisées est une raison de cette approche. Ainsi, le compte de l'archevêché de 1459-1460, s'il cite plusieurs centaines de tenanciers, ne précise pas leurs professions ou leurs paroisses. De même, la documentation concernant l'abbaye de Sainte-Croix ou le monastère de Saint-Seurin n'adopte que le point de vue seigneurial : les baux à nouveau fief et les reconnaissances féodales apportent plus de détails quant aux professions et aux paroisses des tenanciers mais ne permettent pas de relever nettement des comportements et des stratégies économiques et foncières. Les sources notariales nous apportent quelques précisions sur ces aspects. Un grand nombre de transactions et d'opérations foncières menées par les tenanciers font en effet l'objet de contrats passés devant un notaire. Ces stratégies foncières, que nous étudierons en détail dans une partie suivante, sont rendues possibles par les droits de propriété utile détenus par les tenanciers.

a. Droits et devoirs des tenanciers

Comme nous l'avons dit précédemment, le tenancier reçoit du seigneur foncier, lors d'un bail à nouveau fief ou d'une reconnaissance féodale, les droits d'*usus*, de *fructus* et d'*abusus*.

Le droit d'*usus* permet au tenancier d'utiliser la tenure pour son usage normal³⁷⁵. Il peut ainsi cultiver la tenure afin d'en retirer des revenus. Certaines clauses de baux à façon donnent des exemples de travaux agricoles que le tenancier effectue, ou fait effectuer, sur une tenure plantée en vigne³⁷⁶. Le 21 septembre 1470 par exemple, Ramon de Lenssa, paroissien de Saint-Genès (près de Bordeaux), baille à façon une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, à un locataire et exige que ce dernier fasse « *quatre fayssons d'aray et fudir de marra en bons temps et en bonas sadons*

³⁷⁵ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais..., *op. cit.*, p. 25.

³⁷⁶ Le bail à façon permet à un tenancier de confier la tenure à un locataire pendant une durée déterminée contre un loyer.

segond los fors et las costumaz de Bordales ayssi cum a vinhas de Gravas se apparten »³⁷⁷. Le tenancier tient ici à ce que les travaux d'entretien de la vigne soient effectués, c'est-à-dire faire quatre façons agricoles à l'araire et bêcher les vignes quand la saison l'exige selon les coutumes de Bordeaux. L'usage de la tenure consiste aussi à en récolter la production. Cet usage est rarement mentionné dans les sources. On remarque cependant que le tenancier Galhart de Cambelh, poissonnier de Saint-Rémi (Bordeaux), reçoit du seigneur foncier « *congeyt de vendinhar* » (« autorisation de vendanger ») sa vigne même s'il n'a pas effectué correctement toutes les façons agricoles³⁷⁸. Le droit d'usus permet également au tenancier de mettre en valeur une tenure en plantant par exemple de nouvelles vignes. Le tenancier Ramon de Lenssa exige ainsi que son locataire plante 300 nouveaux plants de vigne chaque année (« *item plus tres centz de plant cascun an* »). Les plantations effectuées par ou à la demande du tenancier doivent en effet correspondre à la nature de la culture de la tenure. Le tenancier ne peut pas modifier la production agricole d'une tenure sans l'assentiment du seigneur³⁷⁹. Quelques baux à nouveau fief montrent des changements agricoles mais ceux-ci sont vraisemblablement motivés par les seigneurs fonciers. Le 30 juin 1477, le seigneur foncier Aymeric de Ségur fait ainsi promettre à son tenancier, Arnaud de La Cort, de Bègles (près de Bordeaux), de planter en vigne une terre dans les 2 ans³⁸⁰.

Le tenancier a le droit de « déguerpir » la tenure, c'est-à-dire de la quitter volontairement. En cas de déguerpissement, le tenancier doit néanmoins verser une compensation de 5 sous bordelais au seigneur foncier et s'acquitter de tous les arrérages éventuels (arriérés de paiement des redevances)³⁸¹. Si l'héritier d'une tenure ne souhaite pas la prendre, il peut la déguerpir sans payer cette somme au seigneur foncier tant qu'il ne s'est pas acquitté de l'*esporle* (si cette somme est payée, l'héritier se reconnaît comme tenancier du seigneur)³⁸². Nous relevons deux déguerpissements dans la documentation étudiée. Le 9 mars 1475, Pey Vidau, de Soussans (Médoc), déguerpit un *mayne* (un ensemble agricole), composé notamment de vignes, situé à Soussans³⁸³. Le 28 février 1476, un autre paroissien de Soussans (Médoc), Bertrand de Lodas, déguerpit également un autre *mayne* de cette paroisse³⁸⁴. Le déguerpissement n'est parfois qu'un moyen de pression exercé par le tenancier afin d'appuyer une demande de modération de cens au seigneur foncier. Le 15 février 1479, par exemple, le tenancier

³⁷⁷ AD Gironde, 3E 12430, fol. 89 v°-90, 21 septembre 1470.

³⁷⁸ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454.

³⁷⁹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit. p. 469.

³⁸⁰ AD Gironde, 3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477.

³⁸¹ *Livre des Coutumes*, op. cit., article 129, p. 104 et BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit. p. 74.

³⁸² *Livre des Coutumes*, op. cit., article 129, p. 104 : « *Cum se pot gurpir feu ses pagar V soudz de gurpidon. Costumas es que sy mon payre ten I feu de I senhor, et mon payre mor, et apres lo senhor deu feu me requer que prenguy de luy la causa, que sy no la vulh retenir de luy, jo non sont tingut de pendre de luy, an loc pusc leysar la causa sens ya no me costera V soudz de gurpisson. Empero sy jo ey esporlat, jo la pusc gurpir en la man deu senhor, paga[n] los sinc soudz* ».

³⁸³ AD Gironde, 3E 84, fol. 164 v°, 9 mars 1475.

³⁸⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 297 v°, 28 février 1476.

Ramon deu Putz, de Saint-Seurin (Bordeaux), remarque que sa tenure plantée en vigne est « *trop cargat de cens* » (« trop chargée de cens ») et demande une modération de cens plutôt que de « *gurpir et resignat lodeyt feu* » (« déguerpir et résigner ledit fief »)³⁸⁵. De même, comme nous l'avons dit, le seigneur foncier, en cas de manque d'entretien du bien, peut confisquer la tenure au terme d'une procédure de commise³⁸⁶. Mais il semble que les menaces de déguerpissement et de commise servent plutôt de moyens de pressions.

Le droit de *fructus* permet au tenancier de jouir des fruits de son bien. Ainsi, sur une tenure plantée en vigne, il conserve les vendanges et le vin produit à l'exception de la part versée au seigneur foncier par l'intermédiaire des *agrières* et des dîmes qui sont des redevances proportionnelles en nature. Nous avons vu que les seigneurs fonciers bordelais perçoivent de préférence un « *quart deu fruyt de vin et de vendenha cascun an* » (« un quart du fruit de vin et de vendange chaque année »)³⁸⁷. Ainsi, le tenancier conserve pour son propre usage le reste des vendanges et du vin produit, donc en moyenne les trois quarts ou les quatre cinquièmes de la production de la tenure. Le tenancier peut utiliser cette production pour sa consommation personnelle, pour la commercialiser ou comme monnaie d'échange, notamment dans les opérations de crédit. Le 30 juin 1468, le tenancier Arnaud de la Casa, de Saint-Pierre (Bordeaux), rembourse par exemple une dette de 13 francs bordelais et demi auprès de Jehan Miqueu, de Saint-Siméon (Bordeaux), en lui donnant tout le vin clairet produit sur ses vignes des Graves de Bordeaux lors des prochaines vendanges³⁸⁸.

Certains tenanciers, qui n'exploitent pas directement leurs tenures, peuvent engager des salariés ou bien les confier à des locataires pour une durée déterminée par l'intermédiaire d'un bail à façon. Les droits d'*usus* et de *fructus* sont alors en partie concédés à un locataire pour un temps limité³⁸⁹. Nous étudierons en détail cette pratique et ses conséquences dans une partie ultérieure. Les tenanciers peuvent donc garder pour leur profit les loyers et les rentes perçues sur ces locataires : il peut s'agir de rentes en argent ou proportionnelles à la récolte. Le 2 novembre 1475 par exemple, Helena de Saint-Avit, épouse du noble homme Baude de Makanau, de Saint-Pierre (Bordeaux), baille à façon deux vignes à Johan Barnabe, de Saint-Michel (Bordeaux), en échange d'une rente d'un sixième du vin produit par le locataire. Ce dernier doit également payer le cens dû par Helena de Saint-Avit au seigneur foncier de la tenure, le chapitre de Saint-André (Bordeaux)³⁹⁰.

Le tenancier cherche donc à s'assurer un profit sur la tenure. Le 30 mai 1452, Maria Johan, de Macau (Médoc), fait remarquer au seigneur foncier, l'abbaye de Sainte-

³⁸⁵ AD Gironde, 3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479.

³⁸⁶ AD Gironde, H 1184, fol. 3 v°, 27 avril 1456.

³⁸⁷ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 13 avril 1456.

³⁸⁸ AD Gironde, 3E 6091, fol. 116, 30 juin 1468.

³⁸⁹ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais..., *op. cit.*, p. 29.

³⁹⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475.

Croix (Bordeaux), que sa vigne est en trop mauvais état et qu'elle ne peut en tirer « *nulh profeyt* » (« aucun profit ») en raison de la « *ruyne* » du lieu et du montant trop élevé des *agrières*³⁹¹. Elle demande alors une modération du cens afin que la vigne lui apporte quelques revenus. La tenancière, qui menace de déguerpir la tenure, obtient finalement une diminution des redevances.

Certains tenanciers peuvent effectuer des associations afin de faire fructifier un patrimoine notamment composé de biens fonciers. Le « *cabau* » est une forme de contrat qui associe deux personnes pendant une période donnée : généralement, un des contractants apporte des capitaux et des biens que le second doit faire fructifier durant le délai fixé dans les clauses. A terme, les deux contractants se partagent les bénéfices réalisés durant la période du « *cabau* ». Le 15 septembre 1477 par exemple, le marchand Guilhem Metge, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux), désigné comme tuteur de Pey et Guilhemna Ysarn, met les biens de ses pupilles en « *cabau* » avec un autre marchand de Saint-Eloi, Arnaud de Lafont³⁹². Selon les clauses de cette association, Arnaud de Lafont devient le facteur de Pey et Guilhemna Ysarn et reçoit pour mission de faire fructifier leurs biens pendant une période de 3 ans (il s'agit peut-être du nombre d'années avant la majorité des pupilles). Ce contrat précise la liste des biens qu'Arnaud de Lafont reçoit en « *cabau* » : des marchandises diverses d'une valeur de 679 francs bordelais et 16 ardots, une somme en argent d'un total de 2492 francs bordelais, ainsi que des biens fonciers constitués d'*hostaus* (en ville et en dehors), de bourdieux, de vignes et d'aubarèdes. Arnaud de Lafont reçoit également une dette d'une valeur de 99 francs bordelais qu'il doit rembourser avant la Toussaint. L'acte détaille aussi des clauses plus particulières. Durant le temps du « *cabau* », Arnaud de Lafont doit verser chaque année 8 francs bordelais aux pupilles pour financer leur alimentation. Pendant les trois ans du contrat, Arnaud de Lafont peut par contre utiliser l'argent du « *cabau* » pour prendre des apprentis, un valet et une servante. Pour utiliser et exploiter les vignes dont il a la charge pendant trois années, il reçoit également tout le matériel vinaire nécessaire (cuves, cuveau, paniers...). Au terme du contrat, il conserve la moitié des profits des biens qu'il a fait fructifier durant le « *cabau* », il peut également garder la totalité des bénéfices issus des vignes et des loyers sur celles-ci.

Le droit d'*abusus* permet au tenancier de disposer librement de sa tenure³⁹³. Il peut tout d'abord léguer librement sa tenure. En effet, le seigneur foncier ne peut pas reprendre la tenure tant que celle-ci reste dans le lignage du tenancier. Certaines tenures sont donc exploitées par plusieurs générations de tenanciers. Le 18 mars 1444 par exemple, Estève deu Puch, tonnelier de Quinsac (Entre-deux-Mers), reçoit en héritage une vigne située à Quinsac de la part de son oncle, Pey Martin, prêtre et recteur de Quinsac³⁹⁴. Ce n'est cependant que le 7 septembre 1452 qu'il effectue une

³⁹¹ AD Gironde, H 735, fol. 75 v°-78, 30 mai 1452.

³⁹² AD Gironde, 3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477.

³⁹³ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais..., *op. cit.*, p. 28.

³⁹⁴ AD Gironde, H 735, fol. 88 v°-89, 7 septembre 1452.

reconnaissance féodale envers l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux) pour cette tenure. Les tenanciers héritant une vigne sont parfois mineurs et sont donc placés sous la tutelle ou la curatelle d'un tiers, parfois un membre de la famille, qui peut être désigné par le maire ou le sous-maire³⁹⁵. Ainsi, les tenanciers Johan et Arnalda Moritz, héritiers mineurs de Mathiu Moritz, leur père, de l'île de Saint-Georges (Cernès), sont sous la tutelle de Guilhem Blanc, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux)³⁹⁶. Les tuteurs cherchent assez fréquemment à confier l'exploitation des vignes de leurs pupilles à un tiers. Nous avons vu précédemment que le marchand Guilhem Metge, de Saint-Eloi (Bordeaux), passe pour cela par le système du « *cabau* ». Mais le bail à façon est surtout utilisé par les tuteurs. Ainsi, le 7 janvier 1477, Hélias Pinot, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur désigné par le sous-maire de Peregrina deu Bosc, baille à façon ses vignes et ses aubarèdes à un locataire³⁹⁷. De même, Johan et Guilhem Troucq, de Poitiers, tuteurs de Maria Troucq, leur nièce, donnent procuration le 25 août 1473 à Bernard de Bertulh, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour bailler à façon un bourdieu et ses vignes attenantes appartenant à cette pupille³⁹⁸. En cas d'absence d'héritier, si la tenure tombe en déshérence, le seigneur foncier peut récupérer le bien. En 1459, l'archevêché de Bordeaux récupère ainsi plusieurs tenures plantées en vigne³⁹⁹.

Le tenancier peut également vendre la tenure. Il cède ainsi la propriété utile (*usus, fructus et abusus*) à l'acquéreur contre une rémunération en argent ou en nature. Comme nous l'avons dit, le seigneur foncier peut éventuellement s'opposer à la vente. Il perçoit également de la part de l'acquéreur une somme, les « lods et ventes », qui est un droit représentant 12,5 % du prix de vente⁴⁰⁰. Le tenancier ne peut pas non plus vendre une tenure à une congrégation religieuse : en effet, le bien passerait alors dans le temporel de l'Eglise qui est inaliénable. Le seigneur ne pourrait donc plus exiger de droits sur ce bien⁴⁰¹. Toutefois, une tenure peut être vendue à un ecclésiastique agissant en son nom. La vente est suivie d'une mise en possession de l'acquéreur, qui devient le nouveau tenancier, par le vendeur, l'ancien tenancier. Ainsi, le 26 juin 1476, Maria Forthon, de Saint-Eloi (Bordeaux), vend deux pièces de vigne situées à Bouliac (Entre-deux-Mers), au Vimény, à Human Alard, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux)⁴⁰². Le même jour, Berthomiu deu Vergéy, l'époux de la vendeuse, met l'acheteur en possession de ces vignes⁴⁰³. Le notaire précise que l'acte de mise en possession est rédigé sur le lieu de la tenure, au Vimény. Berthomiu deu Vergéy guide ainsi Human

³⁹⁵ Par exemple : AD Gironde, 3E 86, fol. 51, 23 août 1483.

³⁹⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476.

³⁹⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477.

³⁹⁸ AD Gironde, 3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473.

³⁹⁹ AD Gironde, G 240, fol. 439 : « *A cause de II s. sur une sadon de vigne que tenoit Anthoine Vidau en est deu III annees d'arreirage par ce quoy ne puet apprehander son / heritier, pour ce reprins* ».

⁴⁰⁰ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.* p. 56. AD Gironde, 3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481.

⁴⁰¹ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais, *op. cit.*, p. 29.

⁴⁰² AD Gironde, 3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476.

⁴⁰³ AD Gironde, 3E 85, fol. 34, 26 juin 1476.

Alard sur le bien acheté et, une fois sur place, le quitte en laissant l'acquéreur seul. Ce dernier reste sur la tenure « *tant cum li plagut pacificament* » (« tant qu'il lui plaît, pacifiquement ») et en ferme l'accès en bloquant le portail (ce détail montre que cette vigne est clôturée)⁴⁰⁴. Cette tradition est qualifiée de « *tradicion deu barroth de la porta* » que l'on retrouve dans la plupart des mises en possessions d'espaces clos comme les *hostaus*. Dans cet acte, nous relevons également d'autres gestes qui semblent suivre ce qui semble nommé la « *tradicion de una vit* » dans d'autres sources⁴⁰⁵. Avant de quitter la tenure, le vendeur prend un sarment de la vigne et le donne à l'acquéreur. Ce dernier s'en saisit et le rompt⁴⁰⁶. Lorsque la transaction comporte plusieurs vignes, le vendeur doit donner à l'acquéreur un sarment de chaque vigne concernée⁴⁰⁷. Le 23 septembre 1465, des gestes de mise en possession sont qualifiés « *per la tradicion d'un rasin et d'una vit* »⁴⁰⁸. Cette transaction étant effectuée à une période proche des vendanges, quand les grappes sont mûres, la mise en possession comprend donc le don d'un sarment et d'un raisin.

Le tenancier peut aussi vendre une tenure à réméré. Le vendeur conserve une possibilité de rachat pendant une période donnée s'étendant souvent sur quelques années. Ainsi le 23 septembre 1475, Ramon Sadiran, de Saint-Rémi (Bordeaux), vend à réméré une tenure plantée en vigne au marchand Richard Ramon *de Feulias*, de Saint-Michel (Bordeaux)⁴⁰⁹. Ramon Sadiran peut racheter son bien durant un délai de 10 ans. Pendant ce laps de temps, l'acquéreur, Richard Ramon *de Feulias*, n'a pas le droit de vendre la vigne à un tiers ou de la mettre en gage sans en demander l'autorisation à Ramon Sadiran. Cette clause garantit le droit de recours du vendeur. De même, le 14 novembre 1472, Merigon Pison, de Lormont (Entre-deux-Mers), vend à réméré une vigne et un bois à Pey de Reynaut, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), et garde une possibilité de rachat dans les 3 ans⁴¹⁰. Le 9 décembre 1472, Pey de Reynaut souhaite faire défricher le bois pour y planter de la vigne mais il doit pour cela demander l'autorisation de Merigon Pison. Ce dernier accepte et s'engage également à payer l'achat des plants de vigne⁴¹¹. Des dispositions similaires sont prises dans un acte du 30 août 1482. Johan de Gorra, de Villenave d'Ornon (Cernès), vend un *mayne*, ayant des vignes attenantes, à Anthoni deu Vergey, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et conserve une possibilité de rachat pendant 2 ans⁴¹². Si Anthoni deu Vergey effectue des plantations de vignes sur le bien, Johan de Gorra doit lui rembourser les frais en cas de rachat. Dans ces deux exemples, le vendeur reste associé à la mise en valeur du bien

⁴⁰⁴ « *lodeyt Human barret la porta et stet dedentz tant cum li plagut* ».

⁴⁰⁵ AD Gironde, H 1186, fol. 2-2 v°, 23 mars 1469.

⁴⁰⁶ « *et per la balhansa de una vit de lasdeitas vinhas laquau aissimedis lodeyt Human prengut et romprit* ».

⁴⁰⁷ AD Gironde, 3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467.

⁴⁰⁸ AD Gironde, 3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465.

⁴⁰⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 277 v°, 23 décembre 1475.

⁴¹⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 205v°, 14 novembre 1472.

⁴¹¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 209, 9 décembre 1472.

⁴¹² AD Gironde, 3E 1145, fol. 91 v°-92, 30 août 1482.

durant le temps du recours. Nous verrons cependant que certaines ventes à réméré sont en fait des opérations de crédit : les vendeurs mettent en quelque sorte leurs tenures en gage en échange d'une somme d'argent versée lors de la vente.

Les tenures peuvent aussi être échangées entre tenanciers. Cette procédure assez simple permet d'éviter les transferts de liquidités dans les opérations foncières, même si une somme peut être adjointe à un bien pour équilibrer l'échange. Ainsi, le 31 octobre 1468, Arnaud Amani, de Saint-Eloi (Bordeaux), échange avec Sauvat lo Nègre, de Saint-Eloi (Bordeaux), une tenure d'aubarède située à Paludate contre une tenure de vigne située dans les Graves de Bordeaux⁴¹³. Arnaud Amani rajoute la somme de 4 francs bordelais à l'aubarède échangée afin d'équilibrer la valeur des deux tenures échangées.

Enfin, le tenancier peut librement hypothéquer ou mettre en gage sa tenure pour garantir un prêt. Le 27 août 1474 par exemple, Pey Guiraud, bachelier en droit de Saint-Michel (Bordeaux), contracte une obligation envers Arnaud Vesin, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour un prêt de 60 francs que celui-ci lui a accordé⁴¹⁴. Les clauses du contrat précisent que Pey Guiraud dispose de deux mois pour rembourser Arnaud Vesin, jusqu'à la Toussaint (1^{er} novembre). Il met alors en gage deux tenures plantées en vigne sur l'île de Macau (Médoc). Le prêteur peut ainsi entrer en possession de ces deux vignes en cas de non-remboursement. Ainsi, le 9 juin 1483, Vidau Filhou, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), ne parvient pas à rembourser 126 francs bordelais empruntés à Guilhemna Jorget, veuve, et à Pierre Gentet, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)⁴¹⁵. Les trois vignes, l'aubarède et l'*hostau* avec cave mis en gage sont donc saisis par les prêteurs.

En recevant les droits de propriété utile (*usus, fructus et abusus*), le tenancier dispose d'une grande liberté sur sa tenure. Certains historiens concluent effectivement que le tenancier peut être considéré comme le « propriétaire » de la tenure. Il détient les éléments du droit de propriété, c'est-à-dire l'usage, la jouissance des fruits et la disposition du bien foncier⁴¹⁶. Les droits utiles du tenancier sont seulement limités par le droit éminent du seigneur foncier qui peut émettre certaines clauses (concernant par exemple la reconstruction du bien ou sa transformation) ainsi que percevoir des droits et des redevances sur la tenure et sa production.

Le tenancier a donc des possibilités d'action importantes qui l'autorisent notamment à réaliser des stratégies foncières.

⁴¹³ AD Gironde, 3E 12430, fol. 10 v°-11, 31 octobre 1468.

⁴¹⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474.

⁴¹⁵ AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483.

⁴¹⁶ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais, *op cit.*, p. 24.

b. Présentation des tenanciers

Le corpus documentaire nous permet d'étudier un échantillon de 913 tenanciers. Parmi ceux-ci, 501 (55 %) sont citadins de Bordeaux et 412 (45 %) sont ruraux. Nous ne retenons ici que les tenanciers parties prenantes dans les sources notariales. Nous pouvons également relever 1227 tenanciers seulement mentionnés dans les confrontations des vignes concernées par les actes : à l'exception du nom, nous ne possédons que de peu d'informations sur ces tenanciers. Nous ne retiendrons donc dans l'analyse qui va suivre que l'échantillon de 913 tenanciers faisant directement l'objet de sources notariales.

La documentation étudiée traite d'un total de 1387 tenures plantées en vigne : 952 tenures sont détenues par des tenanciers bordelais et 435 sont détenues par des tenanciers ruraux. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, nous traitons en effet le vignoble du point de vue des Bordelais : les contrats ne concernant que des ruraux n'ont donc pas été retenus.

Les sources notariales que nous utilisons concernent généralement des transactions de tenures plantées en vigne (ventes, ventes à réméré...) ou des dispositions prises pour les mettre en valeur et les faire fructifier (baux à façons...) : ces sources ne révèlent donc souvent l'existence des tenanciers que lorsqu'ils effectuent des actions foncières. Ainsi, l'étude qui suit ne montre pas la totalité des tenanciers du vignoble bordelais, mais les tenanciers qui opèrent des stratégies économiques et foncières sur ce vignoble.

Nous pouvons tout d'abord remarquer que près de 20 % des tenanciers observés (soit 174 personnes) sont des femmes. A l'exception des veuves, toutes les tenancières sont en copropriété avec un époux, un père, un frère ou un neveu, ou ont tout du moins, leur accord lors des transactions.

Les veuves représentent 28 % des tenancières (34 veuves bordelaises et 15 veuves originaires d'une paroisse rurale). Contrairement aux autres femmes, leur situation juridique leur donne une relative indépendance tant qu'elles ne se remarient pas. Cette indépendance leur permet notamment de disposer des biens de l'époux décédé et donc d'effectuer librement des acquisitions ou des ventes. Certaines veuves, héritières de leurs époux, poursuivent les affaires de ces derniers⁴¹⁷. Ainsi, le 19 juin 1476, Johana de Cassiet, veuve et héritière universelle de Giron de la Sorssa, de Floirac (Entre-deux-Mers), poursuit une transaction débutée du vivant de son époux⁴¹⁸. Elle vend ainsi plusieurs vignes à Espanholet de Bayard, d'Oloron (Béarn), en échange de 20 francs bordelais. Mais, généralement, nous pouvons voir les veuves opérer leurs propres stratégies foncières. Par exemple, au décès de Pey de Cantalop, marchand de Saint-

⁴¹⁷ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 15 : 6 veuves de marchands poursuivent les affaires de leurs époux.

⁴¹⁸ AD Gironde, 3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476.

Michel (Bordeaux), sa veuve, Johana de Solhac, devient « *usufructeyritz et guoberneyritz deus bens et causas qui foren* » (« usufruitière et gouvernatrice des biens et causes qui viennent ») de son époux⁴¹⁹. Nous pouvons alors la voir bailleur à façon des bourdieux et des vignes à des locataires et donc recevoir des rentes en argent et en nature de ces opérations⁴²⁰. Les veuves peuvent également assurer la tutelle de leurs enfants, si ceux-ci sont encore mineurs, et gérer ainsi l'héritage laissé par leur père. Le 6 décembre 1476 par exemple, Arnauda de Calhau, veuve de Guilhem Chivaley, de Saint-Michel (Bordeaux), tutrice d'Arnaud, de Johan et de Johana Chivaley, ses enfants encore mineurs, héritiers de leur père, vend en leur nom une tenure de vigne située dans les Graves de Bordeaux à Johan de Cessac, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour 38 francs bordelais⁴²¹. Certaines veuves paraissent également avoir le statut de « bourgeoise », ce qui leur donne peut-être droit aux avantages de ce titre, notamment en ce qui concerne les exemptions de taxes lors des exportations de vin. Ainsi, le 21 septembre 1454, Galharda deu Mostey est qualifiée de « *vepda de la parrochia de Sancta Euladia et borguesa de Bordeu* » lorsqu'elle effectue deux reconnaissances féodales auprès de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux)⁴²².

Les sources notariales ne donnent pas beaucoup d'informations sur les ruraux. Nous ne connaissons ainsi les professions que de 6 % des tenanciers ruraux. Nous pouvons relever 11 prêtres, 5 laboureurs, 4 notaires, 2 charpentiers de pipes, puis un maçon, un forgeron et un marchand. Il est possible que les autres ruraux, pour lesquels les professions ne sont pas indiquées, soient en grande partie des travailleurs agricoles.

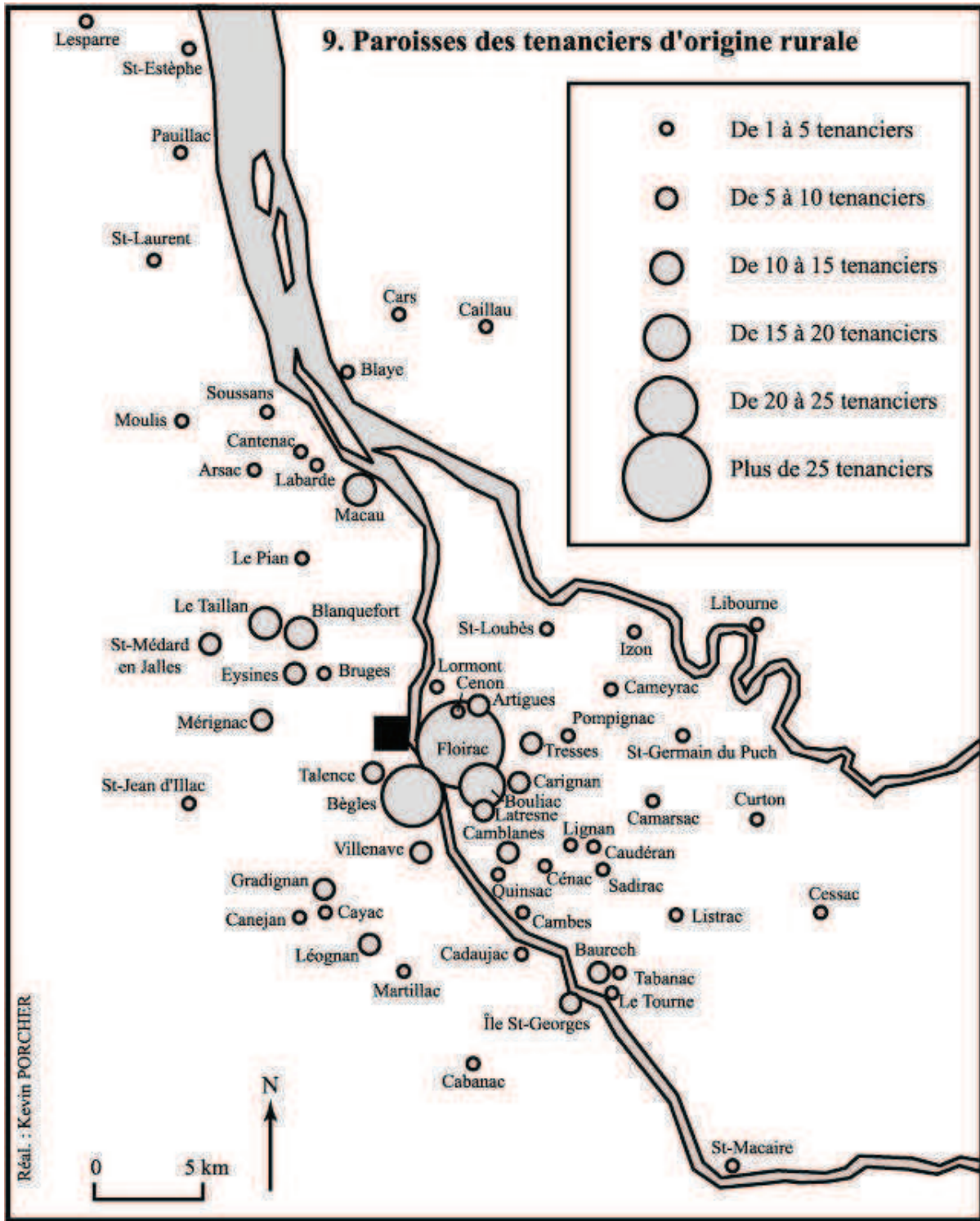
Les deux cartes suivantes montrent la localisation des tenanciers ruraux et la localisation des tenures plantées en vigne qu'ils détiennent.

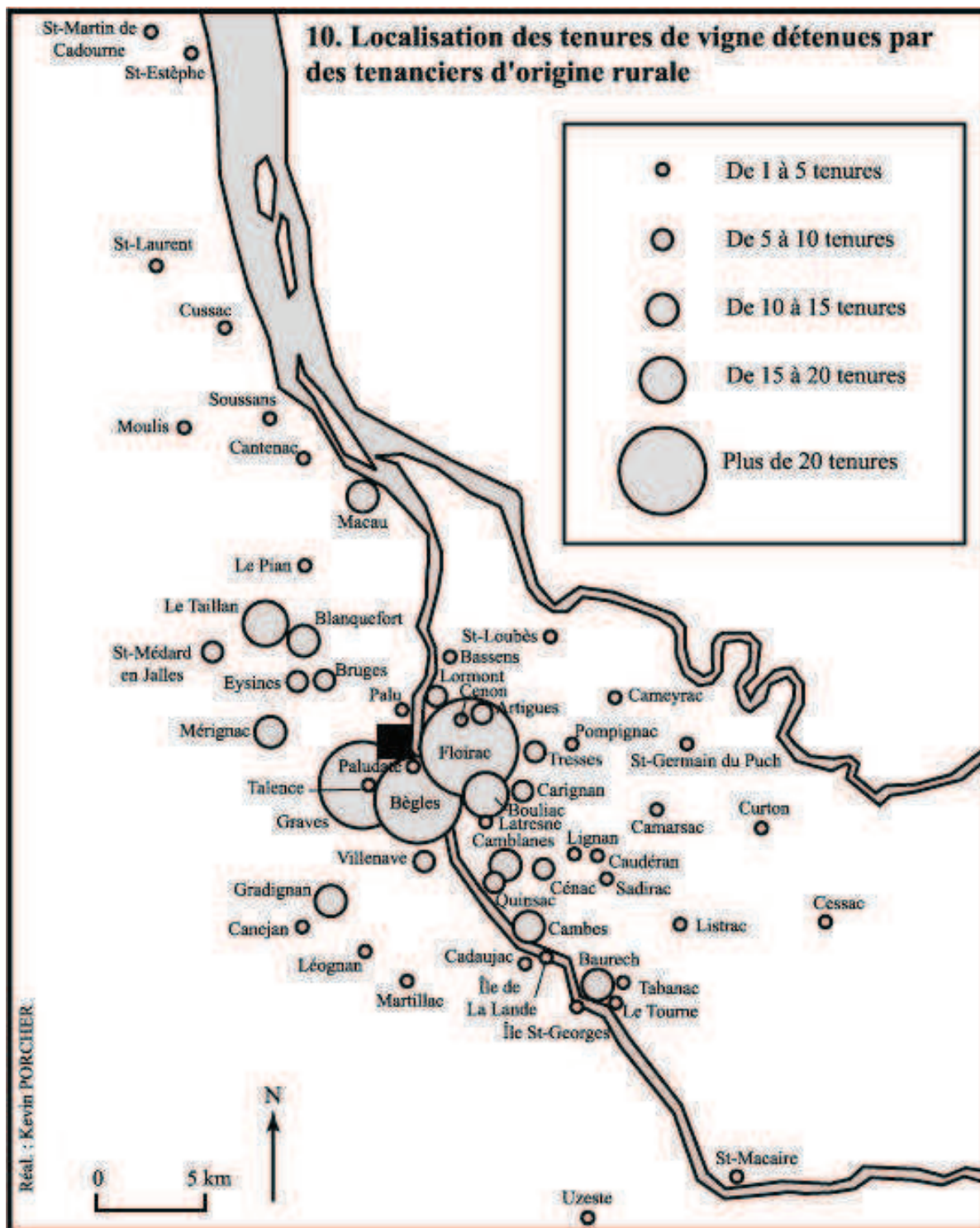
⁴¹⁹ AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472.

⁴²⁰ AD Gironde, 3E 10391, fol. 68-68 v°, 29 décembre 1473 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474

⁴²¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476.

⁴²² AD Gironde, H 734, fol. 43 v°-44, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, H 734, fol. 44-44 v°, 21 septembre 1454.





Nous constatons tout d'abord que les tenanciers ruraux étudiés sont dispersés dans la plupart des paroisses du diocèse, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de Bordeaux. Notre objectif est d'étudier le vignoble du point de vue des Bordelais : cette répartition montre donc en réalité où sont répartis les interlocuteurs des citadins qui cherchent notamment à acquérir des vignes.

En revanche, nous pouvons voir que 64 % de ces tenanciers ruraux détiennent généralement des vignes situées dans leurs paroisses. Quelques tenanciers détiennent également des vignes dans les Graves de Bordeaux (9 % des tenanciers), mais il s'agit apparemment de possessions ponctuelles : à l'exception des paroissiens de Bègles (paroisse située dans le sud des Graves), on ne relève pas plus d'un tenancier par paroisse rurale détenant une vigne dans les Graves.

Comme nous l'avons dit auparavant, les tenanciers apparaissent dans notre corpus documentaire lorsqu'ils sont en affaire ou en transaction avec des Bordelais. A travers ces deux cartes, nous voyons donc que les Bordelais qui cherchent à acquérir des vignes dans les paroisses rurales de la zone périurbaine s'adressent généralement à des tenanciers locaux.

Nous connaissons les professions de près de 46 % des tenanciers bordelais, soit 229 personnes. La catégorie majoritaire est celle des marchands qui représentent 53 % des tenanciers bordelais dont nous connaissons la profession (122 personnes). Les marchands forment une élite citadine active, mais qui ne parvient pas à s'élever au niveau des grandes familles de négociants de la fin du Moyen Âge⁴²³. Les difficultés d'accès à la noblesse dans le Bordelais freinent notamment les tentatives d'ascension sociale. Il s'agit donc essentiellement de négociants exerçant une influence locale, autour de la ville et le long de la Garonne. Les marchands bordelais sont notamment actifs dans les opérations de crédit ainsi que dans le commerce de produits très divers : draps, blés, vin, vaisselle vinaire (pipes, barriques), bois, huile, viande salée, épices, fer, laine, cidre, bassines, meules, poisson salé...⁴²⁴. Ils ne dominent pas le grand commerce atlantique auquel Bordeaux est relié, mais ils assurent une fonction d'intermédiaire entre ce grand commerce et le niveau local. Les marchands bordelais profitent toutefois de cette ouverture maritime et de l'existence de voies commerciales en direction du nord de l'Europe (Angleterre, Normandie, Flandres) pour exporter du vin produit dans les vignes des zones suburbaine et périurbaine. Les marchands bordelais bénéficient du statut de « bourgeois »⁴²⁵ qui leur permet d'être exonérés des taxes portant sur le commerce du vin. Comme nous le verrons dans notre étude, les marchands représentent la catégorie de tenanciers la plus active dans les stratégies foncières liées à la vigne.

Nous pouvons ensuite relever 9 % de laboureurs et laboureurs de vignes parmi les tenanciers bordelais. Il s'agit de travailleurs agricoles privilégiés disposant souvent de leur propre matériel. Détenant souvent des vignes dans le vignoble suburbain, ils sont assez nombreux dans les paroisses urbaines : au XIV^e et au XV^e siècle, Sandrine

⁴²³ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 15-16.

⁴²⁴ *Idem*, p. 20 à 36.

⁴²⁵ Il est difficile de définir les clauses à satisfaire pour devenir bourgeois de Bordeaux. Charles Higounet note qu'il faut avoir une maison en ville, disposer d'un revenu dont le montant n'est pas précisé et obtenir l'assentiment de la Jurade de Bordeaux (HIGOUNET, Charles, *Jurade, société, économie médiévales*, dans Histoire de Bordeaux, sous la direction de Robert Etienne, Toulouse, Privat, 1980, p. 136).

Lavaud recense ainsi 226 laboureurs de vignes habitant Bordeaux⁴²⁶. Ces laboureurs agissent assez fréquemment ensemble dans les actes notariés étudiés. Ainsi, le 23 octobre 1472, trois laboureurs, Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier, de Saint-Michel (Bordeaux), se voient accorder en bail à nouveau fief une vigne à Cenon (Entre-deux-Mers) par Bernard de Maucamp, de Saint-Michel (Bordeaux)⁴²⁷. De même, le 29 juillet 1483, deux laboureurs de Sainte-Eulalie (Bordeaux), Mynyon de la Vila et Pey Arnaud de Misenbeu, vendent par anticipation la récolte de leur tenure de vigne située dans les Graves de Bordeaux à deux marchands de Saint-Michel (Bordeaux), Arnaud Ufey et Berthomiu Beyres⁴²⁸.

Les bouchers représentent également 9 % des tenanciers bordelais étudiés. Cette catégorie professionnelle est numériquement importante à Bordeaux à la fin du Moyen Âge⁴²⁹ et investit assez activement dans le vignoble suburbain, comme les autres artisanats bordelais. Contrairement aux laboureurs, nous ne les voyons pas souvent contracter ensemble dans les sources étudiées. Ils peuvent toutefois s'adresser l'un à l'autre lors des transactions. Ainsi, le 3 octobre 1475, Ramon Forthon, boucher et bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), vend une vigne située dans les Graves de Bordeaux à un autre boucher, Guilhem Boey, bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), également⁴³⁰. La localisation de ces deux bouchers à Sainte-Colombe s'explique par la présence d'un important point de vente de viande sur la place du marché au centre de cette paroisse.

Nous pouvons aussi constater que 7 % des tenanciers bordelais sont des gens d'Eglise. Il s'agit généralement de prêtres agissant pour leur propre intérêt et non pour l'institution à laquelle ils appartiennent. Le 6 mai 1462 par exemple, Jacques Filhou, prêtre et bénéficiaire de Sainte-Colombe (Bordeaux), achète une vigne située dans les Graves de Bordeaux à Johan Guilhem *de Calhau*, de Saint-Rémi (Bordeaux)⁴³¹. Cette acquisition est réalisée pour son propre compte.

Les autres tenanciers dont nous connaissons les professions ont des activités assez variées, relevant généralement d'un niveau social moyen voire relativement aisé. Nous pouvons ainsi relever quelques hommes de loi (8 notaires et 6 bacheliers en lois), 8 cordonniers, 6 tonneliers, 5 savetiers, 5 pelletiers, 4 fourniers, 2 maîtres en théologie, 2 maçons, 2 taverniers, 2 chirurgiens, 2 barbiers, un apothicaire, un forgeron, un étainier, un meunier, un poissonnier, un charretier, un maçon... Les activités de ces personnes dans le vignoble montrent qu'un large panel de la population bordelaise

⁴²⁶ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 369.

⁴²⁷ AD Gironde, 3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472.

⁴²⁸ AD Gironde, 3E 86, fol. 40 v^o-41, 29 juillet 1483.

⁴²⁹ *Idem*, p. 365.

⁴³⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475.

⁴³¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 29 v^o, 6 mai 1462.

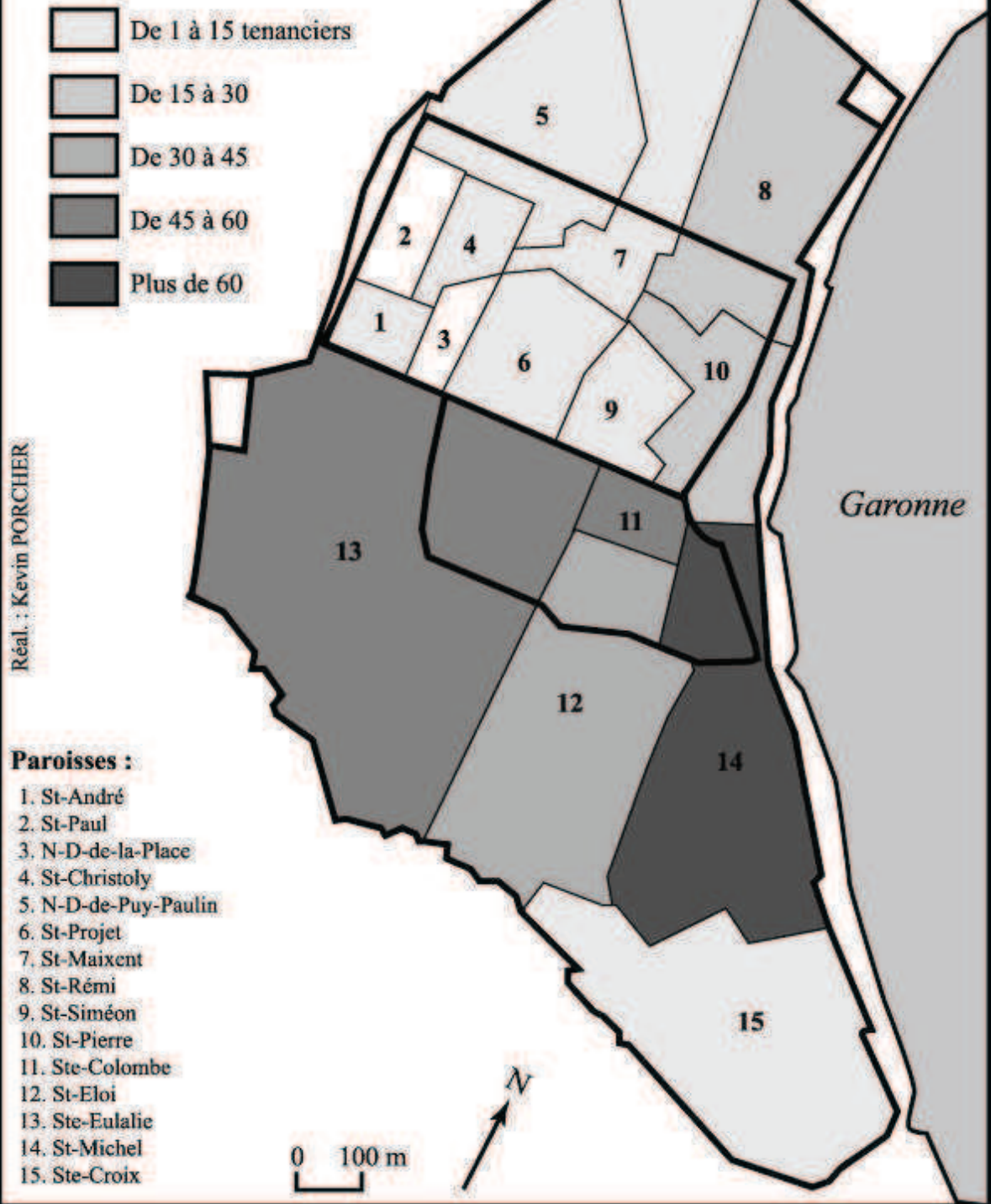
investit dans la vigne à la fin du Moyen Âge. Nous pouvons constater la même variété de tenanciers dans le vignoble parisien⁴³² et dans le vignoble lyonnais⁴³³.

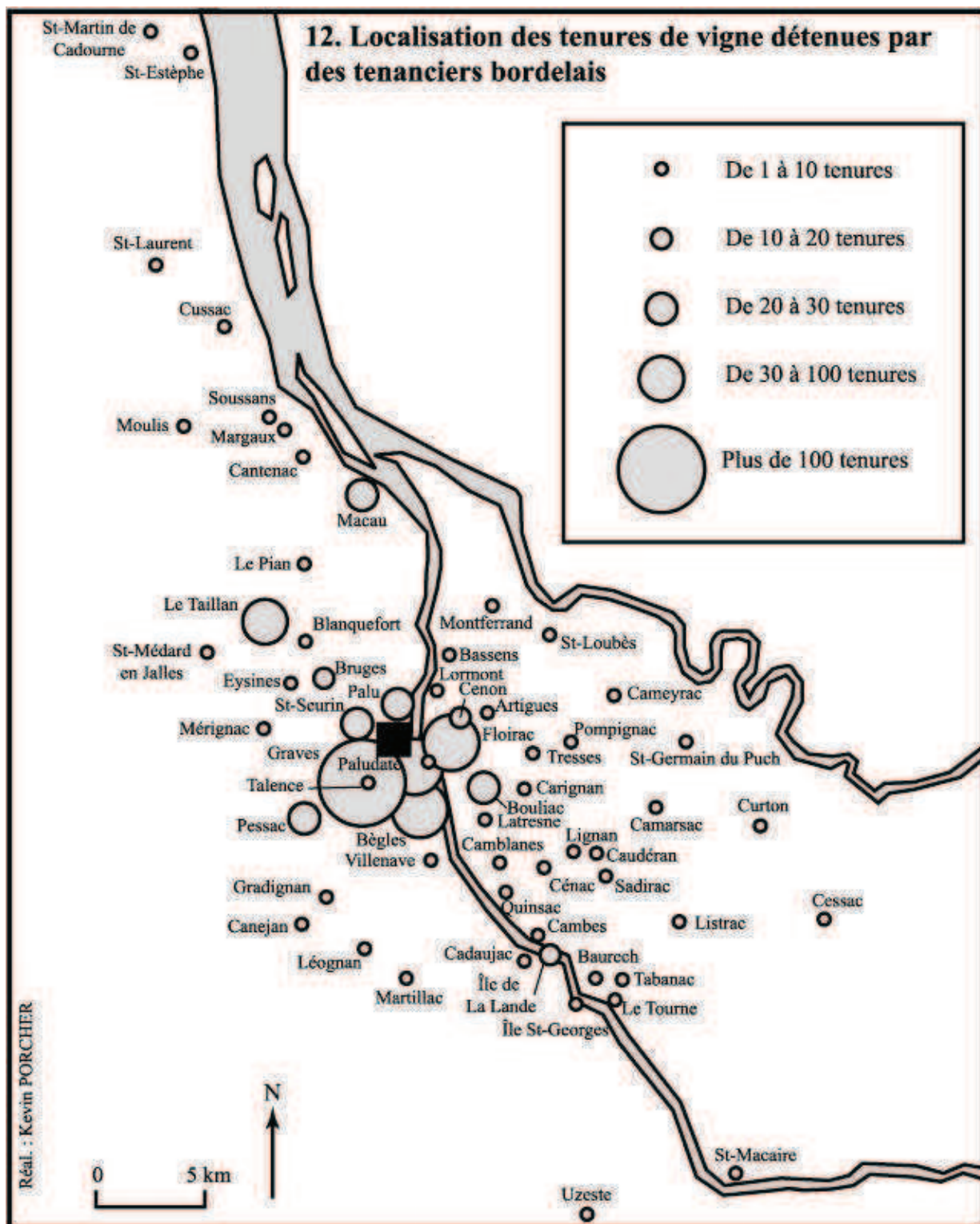
Les deux cartes suivantes montrent la localisation des 501 tenanciers bordelais étudiés dans Bordeaux et les paroisses dans lesquelles ils détiennent ou acquièrent des tenures plantées en vigne.

⁴³² FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, PUF, Paris, 1964, p. 346.

⁴³³ Marie-Thérèse Lorcin, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais au XIV^e et XV^e siècles », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, pp. 15-37, p. 28-29.

11. Paroisses des Bordelais détenant des vignes dans la seconde moitié du XV^e siècle





Nous constatons tout d'abord une forte concentration des tenanciers dans les paroisses de la troisième enceinte, dans la partie sud de Bordeaux. La paroisse Saint-Michel, qui concentre la majeure partie des activités économiques et commerciales de la ville, rassemble ainsi 49 % des tenanciers bordelais étudiés (246 personnes). Sainte-Eulalie, à l'ouest de Saint-Michel, comprend 12,5 % des tenanciers (63 personnes). Il

s'agit d'une paroisse partiellement rurale où les laboureurs et les travailleurs agricoles sont nombreux. Situés entre Saint-Michel et Sainte-Eulalie, 10 % des tenanciers sont originaires de la petite paroisse de Sainte-Colombe où les marchands et les bouchers sont relativement importants. Entre ces trois paroisses, Saint-Eloi rassemble 7 % des tenanciers. Les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Rémi qui longent la Garonne accueillent respectivement 5 % et 3 % des tenanciers bordelais. Nous relevons en revanche beaucoup moins de tenanciers dans les paroisses du *castrum* gallo-romain.

La seconde carte montre que les tenanciers bordelais possèdent généralement des vignes à proximité de la ville, dans le vignoble suburbain. Ainsi, 60 % des tenures plantées en vigne détenues par des Bordelais se situent dans la zone suburbaine : 52 % des tenures sont localisées dans les Graves de Bordeaux, 5 % à Paludate, au sud de la ville, et 2,5 % dans la Palu de Bordeaux, au nord de la ville. Les tenures plantées en vigne détenues dans le vignoble périurbain sont essentiellement situées dans l'Entre-deux-Mers (20,5 % des tenures) et surtout dans les paroisses contiguës de Floirac (9 %), de Bouliac (2 %) et de Cenon (2 %). Le Médoc, au nord de Bordeaux, concentre également 15 % des tenures plantées en vignes détenues par des tenanciers bordelais. La plupart de ces tenures sont situées à proximité de Bordeaux, dans le Haut-Médoc (9 %). En revanche, le Cernès ne rassemble que 4,5 % des tenures plantées en vignes possédées par des tenanciers bordelais.

Cette présentation des catégories socio-professionnelles des tenanciers étudiés, ainsi que leur localisation et la situation de leurs tenures plantées en vignes, nous permet d'aborder maintenant les stratégies foncières qu'ils mettent en place sur le vignoble.

4.2.2 – Les alleutiers

Environ 7 % des vignes aux mains des Bordelais ont le statut d'alleu, soit 97 biens fonciers. Selon la définition de Robert Boutruche qui a consacré un ouvrage à l'alleu en Bordelais et en Bazadais, l'alleu est un bien foncier libre, non grevé de charges féodales⁴³⁴. Le propriétaire d'un alleu, l'alleutier, n'a pas de dépendance ni de comptes à rendre à un seigneur foncier. Les actes précisent qu'une vigne est « *franqua en alo* », c'est-à-dire « franche en alleu »⁴³⁵ : le terme employé, « franc », signifie effectivement que le bien foncier est « libre » de tous droits seigneuriaux.

Comme l'a montré Robert Boutruche dans son analyse, les alleux sont très répandus autour de Bordeaux⁴³⁶. Près de 41 % des vignes franches étudiées sont

⁴³⁴ BOUTRUCHE, Robert, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal. L'alleu en Bordelais et en Bazadais du XI^e au XVIII^e siècle*, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Rodez, 1947.

⁴³⁵ Par exemple : AD Gironde, 3E 12430, fol. 25 v^o-26, 18 mars 1469.

⁴³⁶ Robert Boutruche observe une disposition des alleux très proche de la ville. Mais, n'ayant pas travaillé sur les seuls alleux viticoles, il dispose d'un panel plus large et plus complet pour effectuer une cartographie plus précise des biens francs (BOUTRUCHE, Robert, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal...*, *op. cit.*, p. 65).

réparties dans 11 paroisses rurales de l'Entre-deux-Mers, 32 % sont situées dans les Graves de Bordeaux, 16,5 % sont localisées dans le Médoc et 10,5 % dans le Cernès. Si l'on s'attache aux distances, nous pouvons constater que 59 % des vignes franches en alleu sont situées dans un rayon de 5 kilomètres autour de Bordeaux. La pratique de l'allodialité est donc très présente dans l'espace suburbain et périurbain proche.

Pour la plupart, les vignes franches semblent être des parcelles isolées : les alleux sont le plus souvent confrontés par des tenures. Le 1^{er} juillet 1473 par exemple, Arnaud Torney, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), vend à Gueyrin de Bazas, de Saint-Michel (Bordeaux), une vigne franche en alleu située dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles, entre les tenures plantées en vigne de Peyrona Maria, Pey deu Puy et Jacquet Agron, tous trois tenanciers⁴³⁷. Nous relevons tout de même quelques « blocs » de vignes franches en alleu dans le Haut-Médoc. Le 20 mai 1474, par exemple, le marchand Guilhem Ramon de Casamaior, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux), achète à Pey Eyrin le Vieux, prêtre du Taillan (Médoc), 4 petites parcelles de vignes (n'ayant que de 2 à 8 règes de vigne) toutes franches en alleu, situées au Taillan, à Peyras⁴³⁸. De même, le 19 novembre 1474, ce marchand fait de nouveau l'acquisition de 13 petites parcelles de vignes franches en alleu dans la même paroisse, au même lieu-dit, au Peyras⁴³⁹.

L'alleu est en quelque sorte une survivance d'un mode de possession hérité de l'Antiquité. En effet, d'après le droit romain, les différents aspects de la propriété sont indivisibles : le propriétaire foncier peut ainsi exploiter son bien, jouir de ses fruits et en disposer librement⁴⁴⁰. Le propriétaire alleutier dispose ainsi à la fois de la propriété éminente et de la propriété utile sur son bien. Lorsque Guilhem Ramon de Casamaior achète en 1474 les 17 parcelles de vignes franches en alleu situées au Taillan, il fait l'acquisition des droits utiles (*usus, fructus et abusus*), mais également des droits éminents. En cas de vente, les gestes de mise en possession d'un alleu ne diffèrent apparemment pas beaucoup de la mise en possession d'une tenure par un tenancier. Le 9 novembre 1474, Pey de Ris, Ysabe de Ris, sa fille, et Guilhem Vidau, son gendre, de Léognan (Cernès), vendent ainsi un bois et une vigne situés à Léognan à Johan Ferron *le Jeune*, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour 12 francs bordelais⁴⁴¹. L'acte mentionne alors la remise symbolique à l'acquéreur d'un « *rasin verd et de ung punhat de terra que lodeyt Johan Ferron prengua* » (« raisin vert et d'une poignée de terre que prend ledit Johan Ferron »).

Disposant des droits utiles et éminents, les alleutiers ont donc la possibilité d'acenser leurs biens et de les faire exploiter indirectement par des tenanciers. L'alleu

⁴³⁷ AD Gironde, 3E 10391, fol. 26, 1^{er} juillet 1473.

⁴³⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474.

⁴³⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474.

⁴⁴⁰ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », in *Cahiers Charles Higounet*, n°1, 1994, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 1995, p. 24.

⁴⁴¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474.

est alors qualifié « d'alleu-seigneurie »⁴⁴². Nous en relevons 29 dans la documentation étudiée. Généralement, ces alleux-seigneuries n'apparaissent que lorsque l'alleutier vend à un tiers la rente qu'il perçoit de ses tenanciers. Le 1^{er} avril 1475 par exemple, les alleutiers Johan Gaudera et Johan Gaudera *le Jeune*, père et fils, paroissiens de Merpins (Saintonge), représentés par Johan Gadolet, prêtre et vicaire de Saint-Siméon (Bordeaux), vendent pour 17 livres bordelaises, à la confrérie de bénéficiers des XIII Chapelains, de Notre-Dame de la Place (Bordeaux), une rente de 2 deniers bordelais d'*esporle* et de 20 sous bordelais de cens payée par les héritiers de Pey Papou notaire de Saint-Loubès (Entre-deux-Mers), assignée sur une vigne franche en alleu située à Saint-Loubès⁴⁴³. Cette vigne franche est concédée en tenure à des tenanciers par l'alleutier, qui perçoit alors un cens sur le bien. L'alleu-seigneurie s'inscrit donc dans le système seigneurial. Le 3 avril 1463, le marchand Baudinot Guilhocha, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), perçoit ainsi une rente de 2 deniers bordelais d'*esporle* à « *senhor o affevat mudant* » et 25 sous bordelais de cens sur un alleu-seigneurie de 100 règes de vigne à Léognan (Cernès)⁴⁴⁴. Ce marchand est donc considéré comme un seigneur foncier.

Nous pouvons constater que les alleutiers relevés dans le corpus documentaire sont majoritairement des marchands bordelais (63 % des alleutiers recensés), des hommes de loi (9 %) ou des artisans (9 %). Ces catégories manifestent leur intérêt pour la possession d'alleux, ou des rentes assignées sur des alleux-seigneuries. Le marchand Marticot Derin, de Saint-Michel (Bordeaux), par exemple, fait l'acquisition de 3 vignes franches en alleu dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, et à Bruges (Médoc), entre juillet 1476 et juillet 1477⁴⁴⁵. Les marchands propriétaires d'alleux ne les exploitent vraisemblablement pas eux-mêmes. Nous pouvons donc supposer qu'une fois en possession d'alleux, ils les concèdent en tenure à des tenanciers en échange d'une rente : ces biens deviennent, comme nous l'avons dit, des alleux-seigneuries.

L'alleu apporte ainsi un prestige social à son détenteur qui peut se muer en seigneur foncier. La possession de droits éminents et la position de rentier peuvent alors concrétiser une ascension économique et sociale

Les caractéristiques des différents niveaux de la propriété foncière (propriété éminente et propriété utile) assurent un équilibre entre les intérêts du seigneur foncier et les intérêts du tenancier. Cette division de la propriété se manifeste surtout par une division des revenus issus de la production agricole de la tenure. Le seigneur foncier peut recevoir une rente fixe en argent (le cens) ou proportionnelle en nature (l'*agrière*) tandis que le tenancier conserve le reste du fruit de son travail.

La division de la propriété éminente et de la propriété utile permet également souvent aux seigneurs fonciers et aux tenanciers d'opérer des stratégies foncières

⁴⁴² BOUTRUCHE, Robert, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal...*, op. cit., p. 116-117.

⁴⁴³ AD Gironde, 3E 1631, fol. 52 v°-54, 1^{er} avril 1475.

⁴⁴⁴ AD Gironde, 3E 6091, fol. 49 v°, 3 avril 1463.

⁴⁴⁵ AD Gironde, 3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 174 v° -175, 5 juillet 1477.

indépendamment les uns des autres, sur des conceptions géographiques différentes. Ainsi, les seigneurs fonciers les plus importants de notre documentation (archevêché de Bordeaux, abbaye de Sainte-Croix, chapitre de Saint-Seurin, ou, parmi les seigneurs laïcs, le chevalier Aymeric de Ségur) gèrent les revenus des tenures relevant de leur autorité en fonction de la localisation de leurs centres de perception : comme nous allons le voir, nous pouvons donc observer une relative concentration foncière des tenures autour des installations seigneuriales. L'abbaye de Sainte-Croix possède par exemple des « *treuils* » (matériels ou centres de vinification) près des Graves et de Macau (Médoc) où sont concentrées une grande partie des vignes mouvantes de cette communauté. De même, Aymeric de Ségur est attaché à la remise en état des vignes relevant de son autorité dans la paroisse de Bègles, dans le sud des Graves, à proximité d'un « *treuil* » qu'il détient à Saint-Ujan (Bègles). Cette logique spatiale n'est cependant pas partagée par les tenanciers qui ont bien souvent des tenures relevant de seigneurs fonciers différents. Ils opèrent alors, au niveau de la propriété utile, leurs propres stratégies foncières.

Cette présentation nous permet donc de voir, dans la partie suivante, les possibilités et les comportements des seigneurs fonciers et des tenanciers dans le contexte de remise en état du vignoble au lendemain de la guerre de Cent Ans.

SECONDE PARTIE
**LA REMISE EN ETAT DU VIGNOBLE AUTOUR
DE BORDEAUX AU COURS DE LA SECONDE
MOITIE DU XV^e SIECLE**

5 – UNE « RECONSTRUCTION » DANS DES CADRES TRADITIONNELS ?

Le vignoble bordelais a souvent été étudié au moment de son apogée commerciale, durant la première moitié du XIV^e siècle. Cette période est particulièrement intéressante en raison des relations entretenues entre Bordeaux et le marché anglais, principal débouché des vins produits dans la région depuis le XIII^e siècle. En effet, la Guyenne est en effet alors sous la domination du roi-duc. Les recherches sur le vignoble bordelais privilégient alors cette période faste. En revanche, les crises de la fin du Moyen Âge (épidémies et guerre) ainsi que le retour définitif de Bordeaux sous la domination française en 1453 sont souvent considérés comme une limite chronologique (*terminus ad quem*) pour l'étude du vignoble bordelais médiéval. Les logiques commerciales, le contexte économique et social, de même que les sources utilisables sont effectivement différentes pour l'extrême fin du Moyen Âge bordelais. Par exemple, dans son livre *Bordeaux et la vigne, des origines à Pey Berland* (1947), Gaston Marchou s'intéresse au vignoble bordelais mais interrompt son étude en 1453⁴⁴⁶. Robert Boutruche, dans sa thèse *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans* (1963), fait une analyse très complète de ce contexte de crise, mais la limite de 1453 reste dominante⁴⁴⁷. Ainsi, il décrit précisément les opérations de reconstruction du vignoble lors des trêves de la guerre de Cent Ans, et établit un état des lieux du monde rural après 1453 mais n'approfondit pas l'étude de la remise en état, qui sortait du cadre de son travail. Il aborde cependant la reconstruction par le biais des mouvements de population dans l'Entre-deux-Mers dans un article, *Les courants de peuplement dans l'Entre-deux-Mers, étude sur le brassage de la population rurale (du XI^e au XV^e siècle)*, en 1935⁴⁴⁸. Le principal temps de relèvement du vignoble, qui a d'ailleurs des effets durables, reste donc relativement méconnu.

Nous étudierons donc ici une période peu traitée, celle qui suit les crises de la fin du Moyen Âge et qui voit le rétablissement du vignoble bordelais dans un contexte politique et économique différent : Bordeaux se trouve de nouveau sous l'obédience française après 1453 et en raison des tensions entre la France et l'Angleterre, la ville doit trouver de nouveaux débouchés commerciaux pour son vin.

Pour bien saisir l'état du vignoble dans la seconde moitié du XV^e siècle, nous allons tout d'abord présenter brièvement la nature et les conséquences des crises de la fin du Moyen Âge sur le vignoble bordelais et sur ses possesseurs, c'est-à-dire les

⁴⁴⁶ MARCHOU, Gaston, *Bordeaux et la vigne, des origines à Pey Berland*, Fêret et fils, Bordeaux, 1947 ; LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge*, op. cit.

⁴⁴⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Les Belles Lettres, Paris, 1963.

⁴⁴⁸ BOUTRUCHE, Robert, « Les courants de peuplement dans l'Entre-deux-Mers, étude sur le brassage de la population rurale (du XI^e au XV^e siècle) », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, numéro 31, janvier 1935.

tenanciers et les seigneurs fonciers. Les informations tirées du corpus documentaire nous permettent de constater et d'étudier ces conséquences. Nous pouvons également nous interroger sur la notion de « reconstruction » traditionnellement employée par les médiévistes et sur son application quant à la situation bordelaise. Enfin, nous nous intéresserons aux réponses des seigneurs fonciers et des tenanciers ruraux dans cette période de remise en état du vignoble.

5.1.1 – « *Vinha deserta* » et « *vinha en ruyne* » : les effets visibles des crises sur le vignoble

Avant de voir en détail les conséquences des crises sur l'état du vignoble dans la seconde moitié du XV^e siècle, il est nécessaire de rappeler la nature même de ces crises. Depuis 1154, Bordeaux et le duché d'Aquitaine sont tenus à titre de fief mouvant de la couronne de France par le roi d'Angleterre, qualifié de « roi-duc ». La question de la prestation de l'hommage pour le duché est d'ailleurs une des causes du déclenchement de la guerre de Cent Ans. Relativement épargné par les opérations militaires, le Bordelais est cependant touché par les épidémies de peste qui deviennent endémiques à partir de 1348. Nous ne nous attarderons pas sur l'ensemble des difficultés connus par Bordeaux et sa région durant la guerre de Cent Ans, déjà étudiées par Robert Boutruche⁴⁴⁹, préférant nous concentrer sur les dernières années du conflit qui ont une influence directe sur l'état du vignoble. Dans la première moitié du XV^e siècle, les Bordelais sont touchés ponctuellement par le conflit franco-anglais, mais ils ont cependant pu profiter des trêves et des périodes de paix pour restaurer leurs biens fonciers dont les parcelles de vigne. Néanmoins, la multiplication des opérations militaires dans la région affaiblit le contexte économique, notamment en raison de la dévaluation des monnaies. La situation devient surtout difficile pour le Bordelais à partir de 1438. Après la signature du traité d'Arras en 1435, mettant fin au conflit franco-bourguignon, le roi de France, Charles VII, peut consacrer ses forces à la reconquête de la Guyenne. La région reste cependant un front secondaire jusqu'à la conquête de la Normandie en 1450. Les opérations militaires se rapprochent ainsi de Bordeaux. Comme le rapporte le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, en 1438, Rodrigue de Villandrando et Charles d'Albret, envoyés par Charles VII, font leur jonction devant Bordeaux après avoir ravagé le Médoc et s'établissent dans la sauveté de Saint-Seurin, « *a un trait d'arbalete* » de la ville⁴⁵⁰. Durant la nuit, les hommes d'armes se dissimulent dans les vignes des Graves « *lesquelles vignes estoient haultes comme treilles* », pour tendre une embuscade aux Bordelais et aux Anglais qui sortent de la ville pour assaillir le camp français. Nous pouvons aisément imaginer les dégâts possibles causés par cet engagement sur une partie du vignoble des Graves. Une autre attaque française, débutée en 1442, est avortée suite à la trêve de Tours de 1444 entre la France et l'Angleterre. C'est alors l'occasion pour les Bordelais de remettre en état le vignoble suite à ces opérations. Les sources de cette période montrent essentiellement des actions menées par les seigneurs fonciers (les opérations menées par les tenanciers y

⁴⁴⁹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 165-399.

⁴⁵⁰ BUCHON, Jean Alexandre, *Choix de chroniques et mémoires sur l'Histoire de France*, Paris, Desrez, 1836, p. 774.

restent très discrètes) : ils accordent des baux à nouveau fief afin de remettre des vignes en culture, les clauses prévoyant la remise en état des biens⁴⁵¹. La période de paix de plus de six ans, donne ainsi un répit aux Bordelais pour effectuer ces travaux. Ce ne sont donc pas les destructions et les dommages occasionnés par ces opérations militaires qui entraînent la remise en état visible dans le corpus documentaire : ce point est important car il nous permet de relativiser l'impact de la guerre de Cent Ans sur le vignoble bordelais.

Au printemps 1451, Charles VII déclenche une nouvelle attaque sur le Bordelais. Les opérations militaires de cette campagne se déroulent plus au nord de Bordeaux, sur la rive droite de la Gironde, vers Blaye et Bourg, et de la Dordogne, vers Libourne, Saint-Emilion et Fronsac. Bordeaux et son espace proche restent relativement épargnés. A l'approche des armées françaises, les Bordelais demandent d'ailleurs rapidement la reddition, le 12 juin 1451, et évitent ainsi des destructions trop importantes⁴⁵². Les conditions accordées par les vainqueurs sont alors plutôt favorables à la ville qui peut conserver ses privilèges, notamment au sujet du commerce du vin. Néanmoins, rapidement, les Bordelais reprennent contact avec le roi d'Angleterre qui leur envoie un corps expéditionnaire commandé par John Talbot. Finalement, l'armée anglaise est vaincue par les troupes françaises le 17 juillet 1453 lors de la bataille de Castillon et le siège est à nouveau mis devant Bordeaux. Le vignoble a été touché durant ces dernières opérations militaires. De plus, afin d'isoler et d'ôter les moyens de subsistance à la garnison anglaise de Bordeaux, plusieurs troupes françaises dévastent le Médoc : à l'occasion, quelques capitaines français « *se gouvernerent en telle manière, que pour courses qu'ils fissent sur le pays, en prenant prisonniers, dissipans et gastant les provisions et subsistances des Anglois, tant vins, foins, avoines, bleds, que autres vivre et fournitures, oncques les Anglois de Bourdeaulx, qui y estoient bien huict mille combatans, n'en ozerent jamais sortir, ny rien entreprendre sur eulx pour leur empêcher ce degast* »⁴⁵³. Lors du siège de Bordeaux, après la bataille de Castillon, les environs de la ville sont occupés par les hommes d'armes de Charles VII. Le roi place ainsi une partie de son ost et son artillerie, commandée par Jean Bureau, dans la paroisse de Lormont, dans l'Entre-deux-Mers, face à Bordeaux. De l'autre côté de la Garonne, dans les Graves, d'autres troupes font « *le degast et la ruine du païs* »⁴⁵⁴. Après la seconde reddition de la ville, le 9 octobre 1453, le roi de France prend des mesures punitives envers les Bordelais, dont la suspension des privilèges économiques et commerciaux.

Malgré ces opérations militaires et leurs conséquences directes, nous pouvons nous interroger sur les dommages et les difficultés réels de la région de Bordeaux et de son vignoble.

⁴⁵¹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 404.

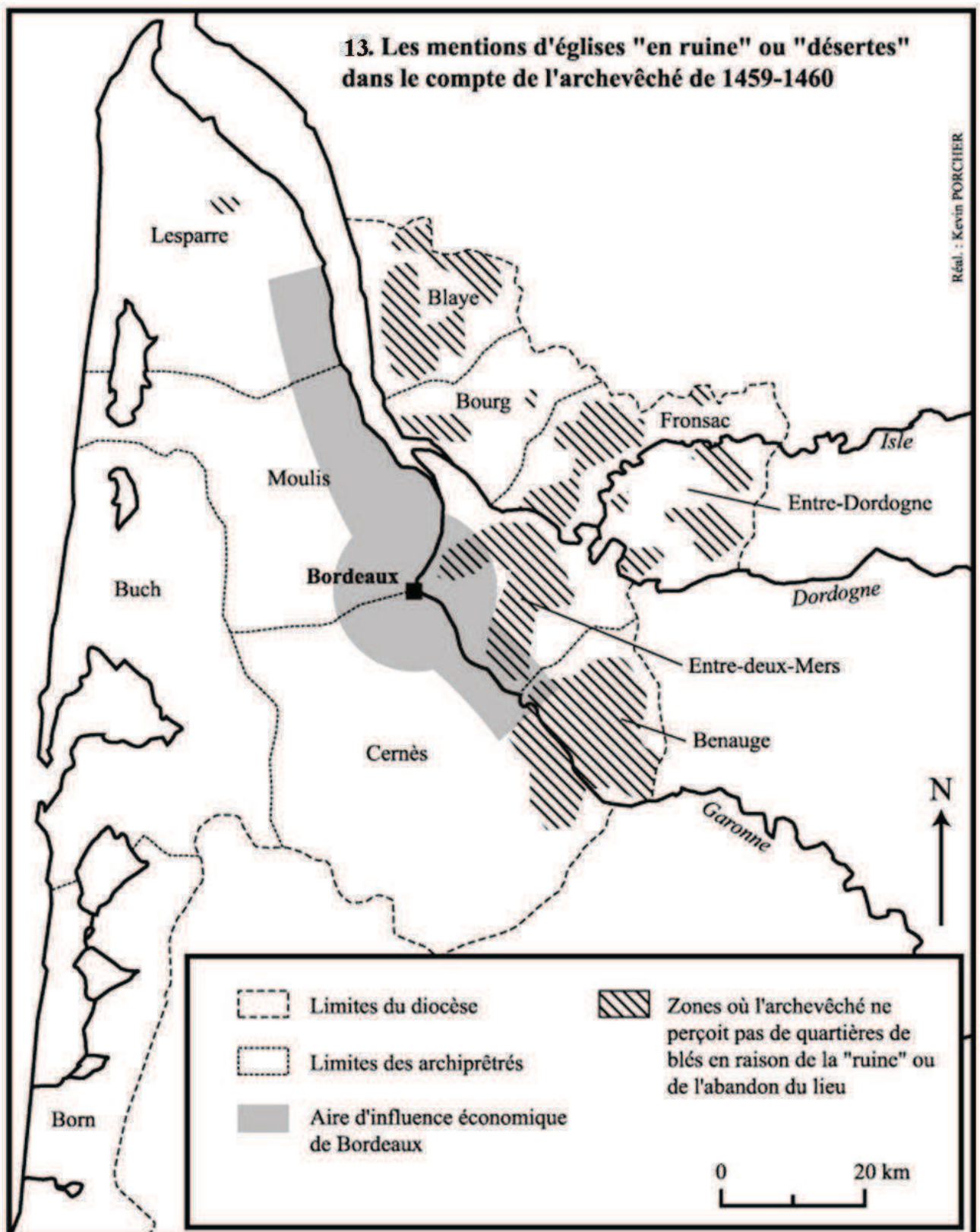
⁴⁵² *Idem*, p. 406-407.

⁴⁵³ CHARTIER, Jean, *Chronique de Charles VII, roi de France*, tome III, Paris, Jannet, 1858, p. 10.

⁴⁵⁴ *Idem*, p. 13.

Parmi les sources, le compte de l'archevêché de 1459-1460 nous offre un panorama assez complet des difficultés rurales dans les années qui suivent la fin de la guerre de Cent Ans. Robert Boutruche a d'ailleurs utilisé ce même document pour faire l'état des lieux des campagnes bordelaises au lendemain de la reconquête française⁴⁵⁵. La carte suivante montre les zones du diocèse dans lesquelles l'archevêché de Bordeaux ne parvient pas à lever les quartiers prévues pour l'année 1459-1460.

⁴⁵⁵ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 423.



Les quartiers sont un prélèvement « indirect » que l'archevêché perçoit sur les dîmes des églises locales. En 1459-1460, 43 % de ces quartiers ne sont pas payés par

les églises et sont donc inscrites dans les arriérés de paiement⁴⁵⁶. Parmi les églises ne versant pas cette contribution, la destruction ou la ruine du lieu est invoquée dans 41 % des cas et l'abandon dans 16 % : l'influence des dernières opérations militaires est certaine sur ce bilan, bien que sans doute indirecte (fuite des tenanciers et abandons des terres cultivables par exemple). Les archiprêtres au nord de la Dordogne (Blayais, Bourgeès, Fronsadais et Entre-Dordogne), sur lesquels ont porté le gros de l'attaque de 1451, apparaissent particulièrement touchés. Plus proches de Bordeaux, les archiprêtres d'Entre-deux-Mers et de Benauges connaissent également des difficultés. Ces régions ont en effet été parcourues par les troupes anglaises et françaises durant les campagnes de 1451 et 1453⁴⁵⁷.

La carte que nous réalisons grâce au compte de 1459-1460 illustre certaines difficultés du monde rural au lendemain du conflit franco-anglais. Néanmoins, ce bilan est à relativiser à propos du vignoble bordelais. Effectivement, à l'exception de quelques paroisses de l'Entre-deux-Mers, les Bordelais ne possèdent pas, ou très peu, de vignes dans les régions les plus touchées.

Les actes notariés, passés par les Bordelais, nous apportent plus d'informations sur les destructions de vignes tenues par les citadins. Nous relevons ainsi 68 mentions de vignes « désertes » (abandon ou déguerpissement par le tenancier) ou « détruites », ce qui représente environ 8 % des actes notariés du corpus documentaire. Il ne s'agit certes que de statistiques effectuées sur un échantillon, mais nous pouvons tout de même constater que les destructions dues à la guerre apparaissent moins nettement dans les vignes des Bordelais, proches de la ville, que pour l'ensemble des biens fonciers de l'archevêché, répartis dans l'ensemble du diocèse. On peut supposer que certaines vignes détruites ou abandonnées n'apparaissent pas non plus dans les sources car on ne se préoccupe pas de leur remise en état durant la période que nous étudions. En effet, les mentions de vignes désertes ou détruites précèdent souvent des clauses de remise en état : les sources nous informent donc plutôt sur des vignes que l'on s'apprête à remettre en état. Ainsi, 28 % des actes mentionnant des vignes désertes sont des baux à nouveau fief, ce qui signale que le seigneur souhaite remettre sa tenure en état.

L'étude de cet échantillon de 68 tenures plantées en vigne nous apporte néanmoins d'importantes informations sur l'état du vignoble après la guerre de Cent Ans. Nous remarquons en premier lieu que le conflit n'est pas invoqué comme la cause directe de l'état dégradé de ces vignes. Les causes ne sont d'ailleurs pas couramment détaillées. Les seules explications dont nous disposons dans le corpus documentaire attribuent l'état des vignes à leur abandon par le tenancier⁴⁵⁸. Ainsi, le 5 avril 1456, sur

⁴⁵⁶ PORCHER, Kevin, « L'approvisionnement en blés et en vin des celliers de l'archevêque de Bordeaux... », *op. cit.*, p. 358.

⁴⁵⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 427.

⁴⁵⁸ Dans la ville également, l'abandon des biens fonciers semble être la principale cause des destructions (BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007, p. 81).

l'île de Macau (Médoc), une vigne baillée à nouveau fief par le monastère de Sainte-Croix est décrite comme « déserte » car l'ancien tenancier, Ramon Malet, l'avait « laissé aller à désert »⁴⁵⁹. De plus, cette tenure n'avait plus reçu de façons agricoles ni de coups de serpe (pour tailler les sarments) depuis plus de six ans. On peut donc dater l'abandon de cette vigne de 1450 environ. De même, le 26 avril 1459, le bail à nouveau fief d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Clau de Jales reflète également les problèmes causés par les abandons : la tenure est « tombée en ruine et désert » car le seigneur « n'a trouvé [aucun] homme qui la voulait prendre »⁴⁶⁰. Le mauvais état de certaines vignes semble donc attribuable aux conséquences indirectes de la guerre plutôt qu'à des destructions causées directement par les hommes d'armes français : l'absence de tenanciers, de travailleurs, et donc d'entretien, de même que l'insécurité ambiante, est particulièrement gênante pour la vigne qui demande des soins constants⁴⁶¹. De plus, non-surveillée, la tenure plantée en vigne peut être parcourue par des animaux, sauvages ou non, qui abiment les plants. Le 30 mai 1452, une vigne est décrite comme endommagée par des « bêtes qui détruisirent et gâtèrent tout »⁴⁶². Le départ ou la fuite des tenanciers est effectivement compréhensible dans un contexte d'insécurité latente. L'exposition aux risques, ou même la peur de s'y retrouver exposé, peut expliquer les abandons de tenures. Le compte de 1459-1460 illustre cette insécurité : lorsque le receveur de l'archevêché part le 27 avril 1459 pour aller assister à l'exécution d'une sorcière dans le prieuré de Saint-Cyprien, il engage un arbalétrier comme escorte⁴⁶³. Une précaution cependant vaine car une fois dans le prieuré, le receveur est rançonné le 4 juin et se fait ensuite voler son cheval le 12 juin⁴⁶⁴.

Nous pouvons également nous demander ce que revêt la qualification de « vigne déserte ». Les sources ne décrivent pas les vignes endommagées. L'exemple précédent montre qu'une tenure de vigne « déserte » peut être une tenure qui doit être de nouveau entretenue⁴⁶⁵. Le notaire précise que la vigne nécessite des coups de serpe : on peut donc supposer que les pieds de vigne sont toujours existants malgré l'état délabré de la tenure. La vigne est plus ou moins retournée à l'état sauvage faute de l'apport des façons habituelles, notamment la taille annuelle. Nous avons un peu plus de détails le 21 septembre 1454 lorsque la noble dame Johana deu Puch menace d'exercer son droit de commise sur une vigne située en Queyrie, dans la paroisse de Cenon (Entre-deux-Mers), face à Bordeaux⁴⁶⁶. Le tenancier, Pey de las Comas étant décédé, la tenure est revenue à

⁴⁵⁹ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456.

⁴⁶⁰ AD Gironde, H 736, fol. 123-123 v°, 26 avril 1459 : « *losdeits trens de vinha et d'aubareda etc. eran tombat en ruyna et desert en tau maneira que lodeit monestey ny auer ni pode auer nulh profeyt ni no se trobana homme qui lo volut prener* ».

⁴⁶¹ LE MENE, Michel, « Le vignoble français à la fin du Moyen Age », Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 196.

⁴⁶² AD Gironde, H 735, fol. 75 v°-78, 30 mai 1452.

⁴⁶³ AD Gironde, G 240, fol. 425-429 v°

⁴⁶⁴ AD Gironde, G 240, fol. 428 et 429.

⁴⁶⁵ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456.

⁴⁶⁶ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454.

son héritier. Mais celui-ci, mineur, est sous la tutelle d'un bourgeois, Galhart de las Comas, poissonnier de Saint-Rémi (Bordeaux), qui ne se préoccupe apparemment pas de l'entretenir. Cette vigne est qualifiée de « désert qui n'a pas été bêché, labouré ni autrement ouvré » et désormais « en ruine ». Néanmoins, Galhart de las Comas ayant promis de remettre en état la vigne, le seigneur lui donne l'autorisation de récolter ce que les sarments « fous » produisent. Ainsi, malgré le manque d'entretien et le mauvais état de la tenure, celle-ci reste vraisemblablement productive et peut fournir des fruits.

Dans d'autres cas, la destruction de la tenure est peut-être beaucoup plus importante. On relève ainsi dans plusieurs actes des mentions de « terres désertes où il y avait une vigne »⁴⁶⁷. Il est intéressant de constater que les Bordelais gardent en mémoire la localisation des zones anciennement cultivées en vigne. On peut penser qu'il s'agit de tenures sur lesquelles toute trace de culture de vigne a disparu. Le 22 mai 1481, une *esporle* est par exemple payée pour « une pièce de désert sur laquelle il y avait une vigne et [qui] a été plantée en vigne nouvellement »⁴⁶⁸. Cette précision montre que certaines vignes « désertes » ont dû être replantées : ces tenures étaient donc entièrement détruites. Cet acte de 1481 paraît venir assez tardivement après la fin de la guerre de Cent Ans (1453) : le manque d'entretien ne vient peut-être pas nécessairement des conséquences du conflit, mais on peut aussi imaginer que le seigneur n'a pas fait remettre en état cette vigne plus tôt. La disparition de la culture de la vigne sur certaines tenures peut parfois être directement imputable aux opérations militaires : Robert Boutruche cite des ceps arrachés par les hommes d'armes dans les Graves, en Paludate, en Queyries et autour de Saint-Seurin⁴⁶⁹, et Michel le Mené mentionne aussi cette pratique dans d'autres régions françaises mais précise que le fait reste à prouver⁴⁷⁰. Cependant, l'abandon paraît être la cause la plus courante des vignes « désertes ».

La localisation des 68 vignes endommagées qui ont été recensées ne met pas en relief des zones du vignoble plus touchées que d'autres. Les vignes désertes sont présentes, mais de manière éparse, dans l'ensemble de l'aire d'influence des Bordelais : 37 % se situent dans le vignoble suburbain (Graves, Paludate, Palu de Bordeaux, Bègles et Saint-Seurin), 30 % dans le vignoble situé dans l'Entre-deux-Mers proche (Lormont, Cenon, Floirac et Bouliac), 20 % dans les paroisses plus en amont, dans l'Entre-deux-Mers (Cénac, Latresne, Quinsac, Cambes et Baurech), et 13 % dans le Médoc (Le Taillan, Blanquefort, Macau et Moulis).

Nous pouvons étudier quelques exemples. Ainsi, le 23 octobre 1472, les laboureurs Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier, de Saint-Michel (Bordeaux) reçoivent à nouveau fief de Bernard de Maucamp une vigne déserte à Cenon

⁴⁶⁷ AD Gironde, H 734, fol. 125 v°-126, 22 février 1451 ; AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454 ; AD Gironde, H 736, fol. 72 v°-73, 18 mars 1456 ; AD Gironde, G 1161, fol. 307, 23 mars 1467 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 82, fol. 90 v°-91 non-daté (sans doute fin juillet 1488).

⁴⁶⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481 : « *trens de desert loquau sole estar vinha et aras planta de vinha noerament* ».

⁴⁶⁹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 429.

⁴⁷⁰ LE MENE, Michel, « Le vignoble français à la fin du Moyen Age », *op. cit.*, p. 196.

(Entre-deux-Mers), à Tregeyt⁴⁷¹. Cette tenure est entourée de quatre autres vignes et d'un bien non-identifié. On constate que cette vigne déserte jouxte des vignes apparemment intactes (généralement, les actes précisent si les vignes voisines sont désertes ou non). Nous retrouvons cette situation dans la plupart des actes mentionnant des vignes endommagées. Néanmoins, on peut relever quelques rares exceptions. Le 21 septembre 1472, le même Bernard de Maucamp baille à nouveau fief sept vignes désertes, toujours situées à Cenon (Entre-deux-Mers), à Tregeyt⁴⁷². Ces tenures sont environnées de deux vignes intactes (« *vinha de Pey Ayquem* » et « *vinha de Raulat Peysson* ») et d'un bien non-identifié également désert (« *desert deudeyt Bernard de Maucamp* »). Il peut éventuellement s'agir ici d'une zone particulièrement endommagée ou non-entretenu. Généralement, les vignes désertes sont isolées, ce qui semble indiquer des dommages causés par des abandons ponctuels plutôt que par des dégâts commis par le passage ou le stationnement des troupes.

Le tableau habituel que les historiens font du Bordelais après la guerre de Cent Ans est souvent très sombre et la région est parfois présentée comme « ravagée »⁴⁷³. Les sources montrent effectivement que le monde rural a été touché par le conflit franco-anglais. Les dommages ne sont toutefois pas visibles dans l'ensemble de la région. Ainsi, à l'échelle du diocèse, les zones désolées apparaissent nettement dans les endroits où des opérations militaires ont eu lieu et couvrent de larges zones. Mais à l'échelle du vignoble bordelais, c'est-à-dire le vignoble aux mains des citadins, les destructions et les abandons sont beaucoup plus rares et semblent restreints au niveau de la tenure. L'aire d'influence des Bordelais s'étend ainsi sur un espace relativement épargné, ponctuellement endommagé par les abandons.

Il nous faut donc, à la lumière de ces résultats, reconsidérer le terme « reconstruction » pour aborder la remise en état du vignoble bordelais. Ce vignoble connaît certes des difficultés après le conflit franco-anglais, mais celles-ci ne sont pas majoritairement dues aux destructions de vignes.

5.1.2 – Les difficultés des tenanciers et des seigneurs fonciers

Nous avons vu que le vignoble contrôlé par les Bordelais sort plus ou moins intact de la guerre de Cent Ans, n'étant pas touché par des destructions de grande ampleur. Les véritables difficultés de l'exploitation des vignes dans les années qui suivent le conflit sont plutôt dues à la crise plus générale du monde rural et des seigneuries foncières. Les tenanciers et les seigneurs fonciers apparaissent effectivement affaiblis dans le troisième quart du XV^e siècle et connaissent donc des difficultés

⁴⁷¹ AD Gironde, 3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472.

⁴⁷² AD Gironde, 3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472.

⁴⁷³ LACHIVER, Marcel, *Vins, Vignes et Vignerons, Histoire du vignoble français*, Fayard, Paris, 1988, p. 121.

économiques, ce qui a des conséquences directes sur la culture de la vigne. Nous allons ainsi étudier dans un premier temps les difficultés des tenanciers, puis celles des seigneurs fonciers.

a. *Les difficultés des tenanciers*

Comme nous l'avons vu précédemment, la documentation étudiée mentionne un grand nombre de tenanciers bordelais. Il s'agit cependant d'une catégorie qui n'exploite généralement pas directement les vignes et ne connaît donc pas les difficultés des ruraux tirant directement leur subsistance des tenures qu'ils détiennent. Nous nous pencherons ici sur cette catégorie de tenanciers plus modestes. Les sources ne nous apportent pas beaucoup d'information à leurs sujets. Dans la plupart des cas, les professions ne sont pas précisées mais il est probable qu'il s'agisse de travailleurs ruraux, de cultivateurs ou bien d'ouvriers de vignes possédant une ou plusieurs tenures.

Tout d'abord, les tenanciers qui tiennent des vignes doivent assurer l'entretien de la tenure. Les sources nous ont montré que ces tâches n'étaient pas toujours accomplies par le tenancier⁴⁷⁴. En effet, les façons de la vigne représentent un investissement financier et technique (matériel agricole, location de bœufs pour les labours, salariés...), comme nous l'avons relevé avec les dépenses dues à l'entretien des vignes de la réserve de l'archevêché de Bordeaux en 1459-1460. Dans un contexte de difficultés économiques, certains tenanciers n'avaient peut-être plus les capacités financières pour effectuer ces dépenses. Mais la principale raison invoquée par les tenanciers pour expliquer leurs difficultés est le poids des redevances : les tenanciers se plaignent essentiellement des *agrières*, ces redevances proportionnelles qui leur ôtent entre un tiers ou un quart de la vendange⁴⁷⁵. Le 9 mars 1475 par exemple, Pey Vidau, paroissien de Soussans (Médoc), accumule plusieurs arriérés de paiement dans le versement de ses redevances et préfère déguerpir la vigne⁴⁷⁶. Affaiblis économiquement par le contexte de crise du monde rural, des tenanciers se révèlent ainsi incapables de continuer à exploiter leurs tenures plantées en vignes sans aide extérieure.

Certains tenanciers peuvent alors hypothéquer leurs vignes en échange d'un prêt d'argent⁴⁷⁷. Nous pouvons par exemple voir, le 24 janvier 1483, Anthoni Garrart, paroissien de Blanquefort (Médoc), dont la profession n'est pas précisée, hypothéquer une vigne en sa possession à Blanquefort, au marchand Pierre Vernhet, de Saint-Michel (Bordeaux), en échange d'un prêt de 33 francs bordelais et 26 ardis bordelais⁴⁷⁸. Entre octobre 1482 et mars 1483, nous relevons trois paroissiens de Blanquefort hypothéquant

⁴⁷⁴ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, H 734, fol. 48-49, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, H 1186, fol. 14-14 v°, 16 septembre 1460.

⁴⁷⁵ Par exemple : AD Gironde, 3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478.

⁴⁷⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 164 v°, 9 mars 1475.

⁴⁷⁷ L'hypothèque n'est cependant pas obligatoirement un marqueur des difficultés financières, mais peut seulement révéler un besoin immédiat d'argent pour effectuer une ou plusieurs opérations économiques.

⁴⁷⁸ AD Gironde, 3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483.

ainsi leurs vignes en échange de prêts d'argent⁴⁷⁹. Il ne s'agit pas nécessairement ici de personnes en difficulté financière, mais cette pratique révèle tout de même un besoin de liquidités.

Un autre recours de ces tenanciers ruraux est la vente à réméré. Ce système peut se rapprocher de la logique du crédit et de la mise en gage : le tenancier cède son bien foncier en échange d'une certaine somme (le prix de vente) mais garde la possibilité de le racheter durant un délai précisé dans le contrat. Ainsi en avril 1482, par exemple, Menyou Malet, paroissien de Bruges (Médoc), vend à Cécilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), une tenure et cinq règes de vigne à Bruges, en échange de 10 francs bordelais⁴⁸⁰. Menyou Malet peut toutefois racheter son bien avant la saint Michel. Nous relevons ainsi 103 actes de vente à réméré dans le corpus documentaire : dans 65 % des cas, on observe des tenanciers ruraux vendant leurs vignes à réméré à des Bordelais, dans 29 % des cas, la vente s'effectue entre tenanciers bordelais, et dans 6 %, la vente s'effectue entre tenanciers ruraux. Ces tenanciers ruraux tirent cependant une partie de leurs moyens de subsistance de la culture de la vigne : vendre une ou plusieurs tenures à réméré leur ôte donc ces moyens.

Il est cependant possible pour le tenancier de conserver l'usage de sa vigne et une partie de ses revenus. Le 14 décembre 1474, Guilhem Berrou le Vieux et son épouse, Johana Seguin, paroissiens de Floirac (Entre-deux-Mers), vendent à réméré une vigne située à Floirac à Pey Guilhichon, un boucher de Saint-Michel (Bordeaux)⁴⁸¹. Les vendeurs conservent la possibilité de racheter le bien durant trois années. Dans le même temps, Pey Guilhichon, désormais tenancier du bien, leur accorde un bail à façon d'une durée de trois ans également en échange d'un quart de la vendange. Nous relevons 26 baux à façon et un bail à loyer⁴⁸² faisant immédiatement suite à des ventes à réméré de cette manière. Ce système permet à un tenancier rural, qui vend sa vigne à réméré, de continuer à travailler sur sa tenure durant le délai de rachat possible, et de retirer les fruits de son travail. Il n'en n'est cependant que locataire et doit s'acquitter d'un loyer ou bien, dans le cas du bail à façon, d'une rente *gaudencière* en argent ou d'une rente proportionnelle.

Avec ces types de contrats (hypothèques, ventes à réméré, baux à loyer et baux à façon), il est possible que des tenanciers ruraux ayant des difficultés financières pour entretenir leurs vignes trouvent une « assistance » financière, notamment auprès de la bourgeoisie bordelaise (marchands et artisans). Cet apport financier s'effectue cependant au prix de lourdes contreparties et les tenanciers qui ne peuvent pas faire face aux remboursements des sommes prêtées encourent le risque de perdre totalement leurs vignes.

⁴⁷⁹ AD Gironde, 3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483.

⁴⁸⁰ AD Gironde, 3E 1145, fol. 55, avril 1482.

⁴⁸¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474.

⁴⁸² AD Gironde, 3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467.

Comme nous l'avons vu précédemment, les vignes abandonnées par les tenanciers pour diverses raisons (fuites, déguerpissements, décès...) sont reprises par les seigneurs fonciers. Ceux-ci, plutôt que d'intégrer ces tenures dans la réserve seigneuriale, ce qui serait trop coûteux, baillent ces vignes à de nouveaux tenanciers. Mais, lorsque la tenure plantée en vigne a été détruite, ou bien si elle n'a pas été entretenue depuis longtemps, les nouveaux tenanciers peuvent éprouver des difficultés à remettre en état le bien foncier et à en retirer des revenus. On remarque ainsi que 29 % des tenanciers à qui sont accordés des baux à nouveau fief concernant des vignes doivent remettre en état ou replanter totalement la tenure. Le 24 février 1451, Johan Rodey *le Vieux*, laboureur, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), se voit ainsi accorder en bail à nouveau fief une tenure de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sentier⁴⁸³. Des clauses d'entretien sont établies (« *obrar, laborar et coytiuar* ») de même que les redevances à verser (2 deniers bordelais d'*esporle* et un tiers de la vendange en *agrière*). Cependant, Johan Rodey « voit, regarde et cogite enfin que ladite pièce de vigne était tombée en grande ruine »⁴⁸⁴. Il estime alors qu'il aura des difficultés à relever cette tenure plantée en vigne et que « long temps sera passé » avant qu'il puisse verser les redevances attendues. Ce tenancier reçoit ainsi à fief une vigne qui se révèle improductive tant qu'elle n'est pas replantée et rénovée. Certains tenanciers, devant l'ampleur des dégâts de la tenure refusent même de l'exploiter, remettant ainsi en cause le contrat passé avec le seigneur foncier. Ainsi, le 30 mai 1452, Maria Johan, paroissienne de Macau (Médoc), prend à fief cinq règes de vigne à Macau, à Casterar⁴⁸⁵. Rapidement, elle remarque que la tenure est « grandement en lieu de dégâts et qu'elle ne pourra en tirer nul profit tant pour la grande ruine et parce que les bêtes détruisirent et gâtèrent tout »⁴⁸⁶. La tenancière fait alors visiter la tenure par des « gens dignes de foi » qui relatent ces dégâts dans un rapport. Munie de ces preuves, elle avertit le seigneur foncier, le monastère de Sainte-Croix, qu'elle « n'a nulle volonté de labourer, ni cultiver lesdits cinq règes de vigne, ni ne plantera ou complantera », et qu'elle « veut tout déguerpir »⁴⁸⁷. S'agissant dans ces deux situations de contrats permettant à de nouveaux tenanciers de prendre à fief une tenure plantée en vignes, nous pouvons nous interroger sur leurs remarques à propos du bien : il paraît étrange qu'ils n'aient pas relevé le mauvais état de la tenure avant d'accepter de prendre la vigne à fief. On peut penser qu'il s'agit d'un moyen de pression pour renégocier le montant des redevances dues au seigneur foncier. Ainsi, devant les rapports des « gens dignes de foi », le vicaire du monastère de Sainte-Croix décide d'abaisser l'*agrière* d'un tiers à un quart de la vendange : la tenancière, Maria Johan, promet alors de cultiver et de labourer la tenure

⁴⁸³ AD Gironde, H 735, fol. 90 v°-92 v°, 24 février 1451.

⁴⁸⁴ *Idem*, « *vist, regardat et cogitat enfin que lodeyt treus [parcelle] de vinha era tombat en grant ruyne* ».

⁴⁸⁵ AD Gironde, H 735, fol. 75 v°-78, 30 mai 1452.

⁴⁸⁶ *Idem*, « *lasdeitas V arregas de vinha dessus confrontatz et designadatz cian grandementz en loc de degast et que era non podauer nulh profeyt tant per la granda ruyna en que eran quant ayssimedis per so car los bestias destruisen et gascanan tot* ».

⁴⁸⁷ *Idem*, « *n'a nulha voluntat de laborar, ni coytiuas lasdeitas sinq arregas de vinha, ni aqueras plantar ni complanter [...] vole deu tot guerpir* ».

correctement. Considérant le changement d'attitude de Maria Johan, il est alors possible de s'interroger également sur la véritable importance des dégâts de la tenure, ceux-ci ayant peut-être été amplifiés par la tenancière pour appuyer ses revendications.

Les seigneurs fonciers, dans ce contexte de marasme économique et de manque de main d'œuvre, acceptent de diminuer les redevances sur les vignes baillées à fief en cas de revendications de la part du tenancier. La menace de déguerpir semble alors être un moyen de pression assez efficace. Dans trois des quatre actes de modération de cens, la « ruine » de la tenure plantée en vigne est invoquée comme motif de la demande du tenancier, qui menace de déguerpir si ses revendications ne sont pas prises en compte. Ainsi, le 21 février 1451 et le 26 octobre 1470, des seigneurs fonciers acceptent de réduire de moitié les cens réclamés sur des tenures plantées en vigne⁴⁸⁸. Le 15 février 1479, une diminution du cens de moitié est également acceptée par le seigneur foncier, mais en échange de 12 francs bordelais (soit trente fois la valeur du nouveau cens)⁴⁸⁹. Dans ce dernier cas, la demande de modération de la redevance a été effectuée par le tenancier avant la conclusion du contrat le liant au seigneur foncier : en effet, ce n'est qu'une fois la modération accordée que le tenancier est investi du fief. Le preneur d'une tenure plantée en vigne peut aussi réclamer une transformation de la redevance. Par exemple, le 18 mars 1478, le tenancier Hélias Rey, de Saint-Michel (Bordeaux), juge que la vigne qu'il vient de prendre à fief est « trop chargée d'*agrièrre* et était quasi en ruine »⁴⁹⁰. Il « supplie » alors le seigneur foncier de transformer le versement de l'*agrièrre* (d'un quart des vendanges) en un versement de cens fixe en argent de 20 sous bordelais. Il propose de verser en dédommagement la somme de 20 francs bordelais au seigneur (soit vingt-cinq fois la valeur du nouveau cens). Dans un contexte de dévaluation de la monnaie, le paiement des redevances en argent se révèle ainsi avantageux pour les tenanciers qui prennent à fief une tenure plantée en vigne en mauvais état. Néanmoins, comme nous venons de le voir, les diminutions ou transformation des redevances, au profit du tenancier, s'effectuent parfois en échange d'importantes compensations en argent équivalentes à plusieurs années de versement⁴⁹¹.

Malgré les facilités consentis par les seigneurs fonciers quant aux paiements des redevances, le poids de la remise en état du vignoble endommagé pèse essentiellement sur les tenanciers⁴⁹². Ainsi, Amaniu de Brenens, de Sainte-Eulalie, prenant une vigne « déserte » à nouveau fief le 3 mai 1476, doit par ses propres moyens planter de nouveaux ceps de vigne⁴⁹³. Les clauses des baux à fief ou à nouveau fief, ainsi que des

⁴⁸⁸ AD Gironde, H 734, fol. 165 v°, 21 février 1451 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 140 v°-141 v°, 26 octobre 1470.

⁴⁸⁹ AD Gironde, 3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479.

⁴⁹⁰ AD Gironde, 3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478.

⁴⁹¹ Cette pratique est également visible dans l'acte suivant : AD Gironde, 3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473.

⁴⁹² BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *L'Entre-deux-Mers et son identité*, Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997, Langon, 1998, p. 64.

⁴⁹³ AD Gironde, 3E 1631, fol. 174-175 v°, 3 mai 1476.

reconnaisances féodales, montrent bien qu'il y a transfert de charges (investissement et travail) du seigneur vers le tenancier. Le seigneur participe à cet effort au moyen de la réduction temporaire ou permanente des redevances⁴⁹⁴. La remise en état complète d'une tenure plantée en vigne occasionne un manque à gagner important, et même des pertes financières, pour le tenancier. Ce dernier doit tout d'abord investir dans l'acquisition de nouveaux cep, et s'acquitter des dépenses dues aux plantations (dépenses salariales) et à l'entretien des plants. Mais la tenure ainsi replantée n'est pas rentable avant un certain nombre d'années, au contraire d'une culture céréalière. Il faut normalement attendre trois ans pour que le cep se développe et devienne productif, et plus encore pour que la vigne produise à plein régime (5 à 6 ans). Les informations contenues dans le corpus documentaire montrent des délais assez longs. On peut voir, le 23 octobre 1472, les laboureurs Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier, de Saint-Michel (Bordeaux), prendre une vigne déserte située à Cenon (Entre-deux-Mers), à nouveau fief⁴⁹⁵. Cette vigne doit vraisemblablement être entièrement replantée avec de nouveaux pieds de vigne car ce n'est qu'au bout de six ans que les tenanciers doivent engager un garde pour surveiller les vendanges : on peut donc supposer que la vigne ne pouvait pas fournir de vendanges pendant environ trois ans et que le seigneur foncier souhaite laisser le bien sans redevance quelques années de plus afin de favoriser les tenanciers. De même, le 21 décembre 1472, Gaucemot de Marcelha, de Saint-Michel (Bordeaux), prend sept vignes désertes à Floirac (Entre-deux-Mers) à nouveau fief⁴⁹⁶ : pendant six ans également, le bail est accordé franchement. Au bout de ces six années, le tenancier doit acquitter une faible *agrière* équivalente à un sixième de la vendange. Ces actes montrent que les seigneurs fonciers peuvent laisser des vignes sans redevances foncières pendant quelques années afin de permettre au tenancier de replanter la tenure et attendre qu'elle soit productive. Mais dans cet intervalle de temps, les tenanciers doivent la planter, la travailler et l'entretenir sans en retirer de profit, même si les seigneurs fonciers acceptent de faire un geste en leur faveur. Seuls des tenanciers ayant d'autres biens fonciers ou des revenus complémentaires peuvent alors s'investir dans la remise en état d'une vigne déserte⁴⁹⁷.

Le corpus documentaire montre que les tenanciers du vignoble bordelais doivent faire face à différentes difficultés au lendemain de la guerre de Cent Ans. Ces difficultés sont essentiellement dues à des ressources financières ou techniques insuffisantes pour entretenir et exploiter correctement certaines tenures plantées en vignes. La remise en état des vignes abandonnées et détruites nécessite également un investissement relativement important hors de portée de certains tenanciers. On ne peut cependant pas

⁴⁹⁴ BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007.

⁴⁹⁵ AD Gironde, 3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472.

⁴⁹⁶ AD Gironde, 3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472.

⁴⁹⁷ Les tenanciers pouvaient accumuler plusieurs activités. Ainsi, le laboureur de vignes Pey de Beluy, paroissien de Sainte-Eulalie (Bordeaux), exerce également la profession de charpentier (AD Gironde, 3E 4807, fol. 224 v°, 29 octobre 1464).

parler de « détresse » des tenanciers du vignoble bordelais après les crises de la fin du Moyen Âge. Tout d'abord, la plupart des tenanciers possèdent plusieurs biens, de différentes natures, ce qui leur permet de conserver des revenus réguliers et de pallier les difficultés dues aux tenures en mauvais état. Ainsi, le 12 avril 1454, si les tenanciers d'une vigne située dans les Graves ne parviennent pas à s'acquitter de l'*agrière* perçue sur cette tenure, le seigneur foncier leur permet de payer la redevance en utilisant du vin provenant d'une autre de leurs vignes⁴⁹⁸. Par ailleurs, les tenanciers qui travaillent directement leurs vignes ont la possibilité, au moyen de transactions foncières comme les ventes à réméré et les baux à façons, d'acquérir des liquidités. Néanmoins, ils perdent ainsi leurs droits utiles sur la vigne au profit de la bourgeoisie bordelaise.

b. *Les difficultés des seigneurs fonciers*

A l'instar des tenanciers, les seigneurs fonciers du vignoble bordelais connaissent également des difficultés. Ils subissent essentiellement le contrecoup de la crise économique du monde rural.

Tout d'abord, les seigneurs fonciers sont directement préoccupés par le manque de main d'œuvre. L'abandon des vignes par les tenanciers est un obstacle majeur au bon fonctionnement de la seigneurie foncière : en peu de temps une vigne peut se dégrader en l'absence d'entretien. De même, la remise en état des biens endommagés n'est possible que si le seigneur foncier dispose de tenanciers acceptant de prendre en charge les travaux. Un acte du 12 avril 1454 est particulièrement révélateur de la situation des seigneurs fonciers du vignoble au lendemain du conflit⁴⁹⁹. Fort de Médoc, prêtre et chapelain d'une chapelle instituée à Saint-Seurin (près de Bordeaux), dispose d'une tenure plantée en vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Seurin, à Peyre Blanqua. Cette tenure est grevée de 2 deniers bordelais d'*esporle*, d'une *agrière* d'un quart des vendanges et de 15 sous bordelais de cens. Mais, étant trop « chargée d'*agrière* et de cens », la tenure a été abandonnée par le précédent tenancier et se retrouve « vacante ». Ce seigneur foncier annonce donc qu'il est prêt à renégocier le montant des redevances de cette vigne avec « quelque bon homme laboureur qui la voudrait prendre à quelque prix raisonnable et la labourer et cultiver chaque année »⁵⁰⁰. Il est possible que cette annonce ait été proclamée d'une manière ou d'une autre dans Bordeaux, par cri public par l'intermédiaire de la commune, ou à l'issue du prêche dominical à Saint-Seurin. Un laboureur, Guyot Andriu, et son épouse, Guilhemina deu Riu, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), se manifestent alors auprès de Fort de Médoc et se proposent de prendre le bien à fief nouveau. Néanmoins, ces deux tenanciers potentiels demandent à ne payer que 2 deniers d'*esporle* et une barrique de

⁴⁹⁸ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454.

⁴⁹⁹ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454.

⁵⁰⁰ *Idem*, « *Mossen Fort de Medoc, cum capperan que dessusdeit, auent granda affection et voluntat de la balhat a d'aucun bon home laborador qui la volussa prener a quanque pretz rasonable et laborar et coytiuar cascun an [...] au profeyt et huctilitat de luy et de ladeita caperaria et de sons successors* ».

vin pour cette vigne. Le seigneur foncier refuse mais négocie tout de même en proposant à son tour une redevance à 2 deniers d'*esporle*, une barrique de vin et 50 sous bordelais de cens. Avec cette dernière somme, le seigneur essaye certainement de compenser la perte de la redevance proportionnelle, l'*agrière*, et tente de ménager les tenanciers en proposant une redevance fixe en argent. Devant cette situation, Fort de Médoc décide de présenter le cas à la cour de l'official de Bordeaux⁵⁰¹. Pour rendre son avis, ce dernier envoie une « commission » inspecter la tenure concernée. Cette commission est composée de trois laboureurs de vignes, Anissans deu Drulhet, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), âgé de 55 ans, Arnaud Aumalhey, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), âgé de 25 ans, Pey d'Auvernia, d'Eysines (Médoc), âgé de 25 ans également, ainsi que du notaire public Johan de Beusse, de Sainte-Croix (Bordeaux), également rédacteur de l'acte. Ils ont pour mission d'évaluer la tenure plantée en vigne et de constater si, avec les redevances réclamées par les tenanciers, les intérêts du seigneur sont préservés ou non⁵⁰². Après la visite de la vigne, ils remettent leur compte-rendu à l'official. Ce dernier annonce alors à Fort de Médoc que sa proposition de redevances est acceptable⁵⁰³. Les tenanciers potentiels sont alors investis de cette tenure plantée en vigne. On peut noter que pour percevoir la barrique de vin promise en redevance, le seigneur foncier a le droit, peu après les vendanges, de venir goûter le vin et de prélever alors la meilleure barrique⁵⁰⁴. Cette pratique signifie peut-être que l'on ne mélange pas les vins produits par différentes parcelles.

Cet exemple montre que les seigneurs fonciers peuvent avoir des difficultés à trouver des tenanciers pour leurs vignes et que ceux-ci, profitant peut-être de la situation, essayent de faire valoir leurs propres revendications. Nous avons vu précédemment que certains tenanciers menaçaient de déguerpir la vigne si les diminutions de redevances qu'ils souhaitaient n'étaient pas prises en compte. Dans ce contexte économique peu favorable, les seigneurs fonciers peuvent donc avoir du mal à préserver leurs intérêts.

L'occupation de Bordeaux par les troupes françaises créa aussi des complications dans la perception de certaines redevances. En 1459, cela fait trois ans que l'archevêque de Bordeaux réclame un cens de 20 sous bordelais établi sur un bourdieu et ses vignes en Queyrie (Entre-deux-Mers), mais ce dernier est occupé par Jean Bureau (maître d'artillerie de Charles VII, nommé maire de Bordeaux par le

⁵⁰¹ L'official de Bordeaux est un juge délégué assurant la fonction juridictionnelle de l'archevêque. Sa mission est étendue aux affaires concernant des ecclésiastiques, comme Fort de Médoc (BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250-vers 1550)*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 13).

⁵⁰² *Idem*, « *si ladeita balhansa et infeudation se fade per la maneira que deyt es que aquera fere au proffeyt et utilitat de ladeita capperaria et deus capperans* ».

⁵⁰³ *Idem*, « *et lomedis senhor mossen l'official de Bordeu visa et diligentment entenduda ladeita mia relacion et causas contingud en aquera agossa et aya donat et autreyat licencia et auctoritat audeit mossen Fort de Medoc, en nome que dessus, de ffar et autreyar ladeita balhansa et infeudation en la maneira que s'en sey* ».

⁵⁰⁴ *Idem*, « *quant lo vin de ladeita vinha sera vendinhar et leuat que lodeit capperan et successors poyran auar causir tot lodeit vin que sera vadut en la medissa vinha et prener la melhor barriqua* ».

roi)⁵⁰⁵. Le receveur de l'archevêché est allé le voir à plusieurs reprises pour réclamer les redevances, sans succès. L'archevêque fait alors appel au roi pour régler l'affaire. Charles d'Albret, également venu avec l'armée française, occupe aussi une partie des territoires de l'archevêque qui ne peut plus y percevoir de cens ou de rentes (plusieurs maisons bordelaises et la châtelainie de Lentrance sont ainsi occupées)⁵⁰⁶. Certains seigneurs fonciers, en raison du contexte, peuvent ainsi avoir des difficultés à percevoir régulièrement et correctement leurs redevances foncières.

Les difficultés économiques des seigneurs fonciers après le conflit franco-anglais apparaissent également à travers les actes de rentes constituées et de ventes de rentes. La cession d'une rente, temporaire ou définitive, n'est pas nécessairement révélatrice d'un seigneur en difficulté. Ce dernier peut en effet simplement chercher à se procurer des liquidités pour une raison ou une autre (par exemple acquérir des biens plus rentables). Néanmoins, d'après Robert Boutruche, au regard des motivations exposées dans ces contrats, les cessions de rentes sont souvent des marqueurs des difficultés financières des seigneurs fonciers⁵⁰⁷.

La rente constituée est une forme de crédit (nous en relevons cinq dans le corpus documentaire) : le seigneur foncier met en garantie ses biens fonciers, notamment des vignes, en échange d'un prêt d'argent. Un seigneur peut ainsi, en contrepartie de ses droits éminents, obtenir de fortes sommes d'argent. Le chevalier Aymeric de Ségur, le 6 septembre 1470, effectue ainsi une rente constituée en faveur de Johan Laurensanas, marchand et bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux)⁵⁰⁸. Aymeric de Ségur obtient un prêt d'argent d'environ 2500 livres bordelaises assigné sur vingt rentes (*esporles, agrières* et cens) qu'il perçoit sur différents tenures plantées en vignes. Le prêteur perd immédiatement une forte somme d'argent, mais il perçoit pour son compte les redevances qui pèsent sur les vignes à la place du seigneur foncier. La perception des rentes par le marchand Johan de Laurensanas dure ainsi jusqu'au remboursement de la somme prêtée par le seigneur. Lors d'une rente constituée, aucun délai de remboursement n'est précisé : la concession de la rente peut donc devenir perpétuelle. Le prêteur récupère l'argent du prêt lors du remboursement et conserve les revenus des redevances foncières qu'il a perçu : ce système contourne ainsi l'interdiction du prêt à usure au Moyen Âge.

Les seigneurs fonciers peuvent donc monnayer leurs droits éminents et utiliser les redevances qu'ils perçoivent sur les vignes comme monnaie d'échange. Nous pouvons ainsi relever 21 ventes de rentes. Dans ce type de contrat, le seigneur foncier perd définitivement son droit de percevoir des redevances foncières au profit d'un tiers. Certains seigneurs utilisent couramment ce moyen pour obtenir des liquidités. La noble dame Johana deu Puch, veuve du chevalier Loys d'Espiry, de Saint-Siméon (Bordeaux),

⁵⁰⁵ AD Gironde, G 240, fol. 442.

⁵⁰⁶ AD Gironde, G 240, fol. 391 (certaines tenures citadines de l'archevêque sont également occupées par des hommes d'armes du roi ou bien détruites pour faire place à la construction du château du Hà).

⁵⁰⁷ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 363.

⁵⁰⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470.

tutrice de ses fils (Johan *le plus Vieux*, Charles et Johan *le Jeune* d'Espry) vend ainsi des redevances établies sur sept tenures plantées en vignes entre avril 1454 et mai 1457⁵⁰⁹. Pour conserver une possibilité de retrouver les droits éminents ainsi négociés, certains seigneurs fonciers ne vendent leurs rentes qu'à réméré (douze actes) : ils peuvent ainsi racheter leur droit de percevoir les redevances foncières pendant un certain délai. Le baron Johan de Campena, vend ainsi à réméré à Johan Landa, bourgeois et marchand de Saint-Eloi (Bordeaux), plusieurs rentes qu'il perçoit sur des vignes et aubarèdes sur l'île de La Lande en échange de 290 francs bordelais⁵¹⁰. Pendant deux ans, il conserve la possibilité de racheter ses droits. Cette pratique semble avoir la faveur de seigneurs fonciers d'origine rurale : 9 seigneurs vendeurs de rentes à réméré sur 12 sont originaires de paroisses rurales. Les acquéreurs de ces rentes sont en revanche tous citadins et, à l'exception d'un homme de loi, conseiller au Parlement⁵¹¹, tous membres de la bourgeoisie marchande. Cette répartition socio-professionnelle explique également la nature des rentes ainsi acquises : il s'agit essentiellement de versements d'*agrières* ou de barriques et pipes de vin, et non de cens fixes en argent (9 *agrières* et rentes en nature contre 3 cens en argent). Ces marchands ont les capacités financières pour acquérir ces rentes, et sont suffisamment intégrés dans les circuits du marché local et international pour commercer les vins ainsi acquis.

Les seigneurs disposent ainsi de différents moyens pour monnayer leurs droits éminents et acquérir ainsi les liquidités qui leur font défaut. Ces seigneurs fonciers disposent alors de sommes leur permettant d'opérer des placements, d'effectuer des stratégies foncières ou d'investir dans la remise en état d'autres vignes qu'ils possèdent. Les sommes obtenues ne sont pas nécessairement destinées à la vigne, mais peuvent être employées pour diverses raisons. Néanmoins, les seigneurs fonciers perdent la détention de certains de leurs droits au profit de la bourgeoisie bordelaise.

Au sortir des crises de la fin du Moyen Âge (les épidémies mais surtout les dernières opérations de la guerre de Cent Ans), le vignoble bordelais connaît des difficultés. Mais ce bilan est à relativiser : de nombreuses portions du vignoble ont traversé la guerre sans grande difficulté et sont exploitées continuellement par le même lignage de tenanciers. Les destructions dans le vignoble apparaissent également beaucoup moins importantes que ce que l'on peut trouver au nord du diocèse de Bordeaux : les difficultés sont en réalité plus structurelles et concernent surtout le domaine économique. Tandis que les tenanciers les plus modestes peuvent avoir des difficultés à faire face aux dépenses d'entretien et d'exploitation des vignes, des seigneurs fonciers doivent résoudre les problèmes causés par les abandons de leurs tenures et par les redevances non-versées. Le bilan ne doit cependant pas être excessif :

⁵⁰⁹ AD Gironde, H 734, fol. 17 v°, avril 1454 ; AD Gironde, H 1184, fol. 15-17, 5 avril 1457 ; AD Gironde, H 1183, fol. 9-9 v°, 16 mai 1457.

⁵¹⁰ AD Gironde, 3E 7132, fol. 21-23, 15 mai 1465.

⁵¹¹ AD Gironde, 3E 86, fol. 44 v°- 44 bis v°, 16 août 1483 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 44 bis v°-45, 16 août 1483 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 46-46 v°, 18 août 1483.

les seigneurs fonciers ont dans l'ensemble assez bien résisté aux crises⁵¹². Différents types de contrats permettent aux tenanciers et aux seigneurs de trouver des liquidités et des investissements extérieures : ils doivent en contrepartie céder une partie des revenus viticoles ou des droits éminents. Ces pratiques révèlent une constante dans le corpus documentaire : les moyens utilisés par les tenanciers, notamment ruraux, et les seigneurs fonciers pour résoudre leurs difficultés favorisent l'insertion de la bourgeoisie marchande dans la filière vitivinicole.

Avant d'étudier plus précisément cette implication des élites marchandes, nous allons aborder les réactions des seigneurs fonciers face aux difficultés du vignoble bordelais.

⁵¹² BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *op. cit.*, p. 88.

5.2 – La remise en état « conservatrice » du vignoble par les seigneurs fonciers

La remise en état du vignoble se fait en majorité dans le cadre traditionnel de la seigneurie foncière, c'est-à-dire le cadre normal de la possession foncière. Nous verrons par la suite que des stratégies foncières, différentes de la logique seigneuriale, peuvent également être menées par des tenanciers issus des élites urbaines de Bordeaux.

Les seigneurs fonciers, surtout d'envergure locale, montrent évidemment un intérêt certain à la remise en état des tenures plantées en vigne. Les redevances foncières représentent en effet une part importante, sinon majoritaire, des revenus des seigneurs fonciers. La remise en état ou le maintien du fonctionnement de la seigneurie foncière en temps de crise est alors une priorité : le seigneur foncier est « obligé » d'être un élément actif de la remise en état de la partie du vignoble sur laquelle il exerce ses droits éminents. En revanche, les tenanciers, surtout ceux possédant des moyens financiers, peuvent se désintéresser de vignes endommagées ou trop chargées de rentes pour aller investir dans une autre partie du vignoble ou dans un autre type de culture ou d'activité.

Nous avons vu que les seigneurs fonciers, malgré les difficultés du temps, disposent de moyens d'actions grâce à leurs droits éminents : ils peuvent notamment émettre des clauses particulières dans les baux à fief ou à nouveau fief et jouer sur le niveau des redevances pour rétablir leurs seigneuries foncières. Nous allons étudier ici les réactions de certains seigneurs fonciers, comme le chevalier Aymeric de Ségur, dans ce contexte historique, puis le maintien du cadre seigneurial dans une remise en état qui se révèle finalement « conservatrice ».

5.2.1 – L'action seigneuriale à travers l'exemple d'Aymeric de Ségur : la remise en état à l'échelle de la seigneurie

Le corpus documentaire étudié contient un grand nombre de mentions de seigneurs fonciers, laïcs ou ecclésiastiques, que nous avons étudiés auparavant. A l'exception des grandes seigneuries ecclésiastiques, comme l'archevêché de Bordeaux, le monastère de Sainte-Croix ou le chapitre de Saint-Seurin, nous n'avons pas beaucoup d'exemples d'actions et de stratégies mises en œuvre par les seigneurs fonciers du vignoble bordelais. Nous disposons cependant de 26 documents divers, particulièrement précis et révélateurs, concernant le chevalier Aymeric de Ségur.

Le chevalier Aymeric de Ségur est seigneur de Francs et de Saint-Ujan, dans la paroisse de Bègles, à environ deux kilomètres au sud de Bordeaux, dans les Graves. Lui-même peut habiter Bordeaux en temps normal. Contrairement à d'autres nobles, simplement qualifiés de « *donzet* » (damoiseau), Aymeric de Ségur porte le titre de « chevalier » ce qui le situe dans la strate supérieure de la noblesse locale. D'après Robert Boutruche, l'adoubement, onéreux, n'était pratiqué que par une minorité de

nobles bordelais car il était possible d'être noble sans être chevalier⁵¹³. Nous avons quelques indices nous permettant de connaître quelque peu sa biographie. Le 26 mai 1431, nous voyons la noble dame Jeanne de Montferrand, veuve du chevalier Jehan de Ségur, seigneur de Francs, qualifiée de « mère et tutrice » d'Aymeric de Ségur⁵¹⁴. Ce dernier est ainsi apparenté à l'importante famille noble des Montferrand, possessionnée dans l'Entre-deux-Mers, et, étant mineur au moment de l'acte, a dû naître entre 1417 et 1431. Nous pouvons également supposer qu'il est décédé entre 1481 (sa dernière apparition dans les actes) et 1489. En effet, un acte du 18 mai 1489 précise que Poton de Ségur, fils d'Aymeric de Ségur, est seigneur de Francs⁵¹⁵. Ainsi, la vie du chevalier Aymeric de Ségur se déroule sur fond de la fin de la guerre de Cent ans et de remise en état du vignoble bordelais.

Comme nous l'avons dit auparavant, la plupart des vignes relevant d'Aymeric de Ségur se situent dans la paroisse de Bègles (38 tenures documentées plantées en vigne) et plus précisément dans le lieu-dit La Raza (17). En dehors de ce noyau seigneurial, Aymeric de Ségur est le seigneur foncier d'autres vignes à Floirac, en Queyrie (11 tenures plantées en vigne dont un plantier) et à Léognan, dans le Cernès (une tenure plantée en vignes). Aymeric de Ségur apparaît donc comme un seigneur foncier d'importance moyenne, d'envergure locale, dont le territoire est beaucoup moins important que celui des grandes seigneuries ecclésiastiques de Bordeaux. Le schéma entre toutes ces seigneuries reste cependant similaire : les biens fonciers sont relativement concentrés dans une zone préférentielle, sans doute contrôlée depuis longtemps et située autour du domaine seigneurial (Bègles pour Aymeric de Ségur, Lormont pour l'archevêché, et le sud des Graves pour le monastère de Sainte-Croix). Cette concentration relative n'empêche cependant pas une extension ponctuelle du territoire dans d'autres paroisses.

La lignée des Ségur traverse le Moyen Âge jusqu'à la période contemporaine mais la seconde moitié du XV^e siècle est une période de marasme économique pour la branche principale de la famille, représentée par Aymeric de Ségur⁵¹⁶. Ses rapports avec le chapitre de Saint-André illustrent ses difficultés financières. Le 24 juillet 1466, il « supplie » le chapitre de lui accorder un délai pour le remboursement de 37 livres bordelaises⁵¹⁷. Le 5 juin 1474, Aymeric de Ségur déclare ne pas pouvoir payer des arriérés de cens (il est ici tenancier), d'une valeur de 224 livres bordelaises, qu'il doit au chapitre⁵¹⁸. Sans liquidité, il finit par se séparer de redevances qu'il percevait sur des vignes, à Floirac et dans les Graves de Bordeaux, au profit du chapitre. En mars 1474, il

⁵¹³ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 83.

⁵¹⁴ AD Gironde, G 1715, fol. 21, 26 mai 1431.

⁵¹⁵ AD Gironde, G 1725, fol. 94, 18 mai 1489.

⁵¹⁶ La famille de Ségur, enrichie progressivement par la vigne, compte plusieurs noms célèbres comme le marquis Nicolas-Alexandre de Ségur (1695-1755), surnommé « Prince des Vignes » par Louis XV, ou bien le comte Eugène de Ségur (1798-1869) dont l'épouse, Sofia Fedorovna Rostoptchina (1799-1874), marque la littérature sous le nom de « Comtesse de Ségur ».

⁵¹⁷ AD Gironde, G 285, fol. 21, 24 juillet 1466.

⁵¹⁸ AD Gironde, G 285, fol. 109, 5 juin 1474.

vend également un cens (assigné sur un *hostau*) au chapitre, sans doute en compensation d'arriérés⁵¹⁹. Afin d'obtenir des capitaux, Aymeric de Ségur utilise les moyens d'actions étudiés auparavant. Ainsi, le 20 août 1467, il vend trois rentes, dont une assignée sur une vigne à Léognan, à Baudinot Guilhocha, un marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour 160 francs bordelais⁵²⁰. Le 6 septembre 1470, Aymeric de Ségur cède, en une rente constituée (ce qui signifie qu'il peut racheter son bien), 20 rentes, dont onze assignées sur des tenures de vigne en Queyrie, à Floirac (Entre-deux-Mers), à Johan de Laurensanas, un marchand, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux)⁵²¹. Il reçoit en échange un prêt d'un total de 2500 livres bordelaises.

Dans le même temps, Aymeric de Ségur doit faire face à la remise en état de plusieurs des tenures plantées en vignes de sa mouvance. Les sources montrent les actions mises en place par ce seigneur foncier pour maintenir ou rétablir la production de ses biens.

Le premier objectif d'Aymeric de Ségur, dans ce contexte de difficultés économiques du monde rural, est de conserver la force de travail, et donc, de maintenir les tenanciers sur les tenures plantées en vignes. Ainsi, le 16 janvier 1478, il accorde une diminution de cens à Maria Brolher et Pey Pons pour un *hostau* et des vignes situés à Bègles, à Caberis⁵²². A la demande des tenanciers, Aymeric de Ségur reconnaît que les biens « sont trop chargés de cens » et diminue la redevance de 6 livres bordelaises par an à 40 sous bordelais par an (la perception est ainsi divisée par trois). Afin d'éviter le déguerpissement de ses tenanciers, Aymeric de Ségur consent des avantages. Néanmoins, ce seigneur foncier n'accorde cette diminution du cens que durant la vie de Maria Brolher et de Pey Pons : à leur décès, leurs héritiers auront à nouveau à payer un cens de 6 livres bordelaises. Aymeric de Ségur agit ici à long terme : dans ce contexte de remise en état du vignoble, il accepte les concessions, mais celles-ci ne sont pas valables une fois ce contexte difficile dépassé. De la même manière, les redevances foncières qu'il exige sont généralement favorables aux tenanciers : alors que 75 % des *agrières* pesant sur le vignoble bordelais s'élèvent à un quart ou un cinquième des vendanges, plus de 70 % des *agrières* perçues par Aymeric de Ségur ne s'élèvent qu'à un septième des vendanges. Le rapport est ainsi favorable aux tenanciers qui conservent, pour leurs propres usages, six septièmes (soit 85 %) du vin produit. Les redevances fixes en argent qu'il perçoit peuvent également se montrer très faibles : pour une tenure en friche à planter en vignes, il ne demande qu'un cens de 12 deniers bordelais par an (l'équivalent du prix de deux repas, légers, à cette époque)⁵²³. Ainsi, au prix d'un manque à gagner immédiat, Aymeric de Ségur favorise le maintien de ses tenanciers, ou

⁵¹⁹ G 285, fol. 106, mars 1474.

⁵²⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467.

⁵²¹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470.

⁵²² AD Gironde, 3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478.

⁵²³ AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1^{er} juillet 1479. Plusieurs gardes des vignes sont payés 6 deniers bordelais pour acheter de quoi dîner. Le repas doit être léger, sans doute du pain et des œufs ou du fromage, apparemment couramment consommés (AD Gironde, G 240, fol. 409).

créé des conditions favorables attirant de nouveaux tenanciers sur des tenures abandonnées et à remettre en état.

Le second objectif d'Aymeric de Ségur est de remettre directement en état de production les tenures plantées en vignes. Nous relevons des clauses liées à la remise en état des tenures dans quatre actes. Le 3 mai 1476, ce seigneur foncier accorde un bail à nouveau fief pour une terre « nouvellement plantée de plants [de vigne] » et une tenure déserte, toutes deux situées à Bègles, à la Raza⁵²⁴ : selon les clauses de l'acte, cette dernière tenure doit être rapidement plantée en vignes par le tenancier. De même, le 30 juin 1477, dans un autre bail à nouveau fief pour une tenure toujours située à Bègles, à la Grava, Aymeric de Ségur exige que le tenancier replante le bien en vigne dans les deux ans. Dans une reconnaissance féodale du 22 mai 1481 envers Aymeric de Ségur, une vigne située à Bègles, à la Raza, est qualifiée de « nouvellement plantée »⁵²⁵. Nous retrouvons une citation similaire le même jour pour une tenure de « désert sur lequel il y avait de la vigne et qui est nouvellement planté de vigne »⁵²⁶. Il s'agit donc ici de vignes auparavant désertes mais remises en état et replantées récemment. Malgré les avantages accordés aux tenanciers par Aymeric de Ségur (modération de cens, *agrières* peu élevées), on constate tout de même que le poids de la remise en état pèse en grande partie sur les tenanciers. Le même constat s'impose quand Aymeric de Ségur tente d'étendre son domaine viticole. Le 1^{er} juillet 1479, il baille un bois et une friche à nouveau fief à Pey de Born, de Bègles⁵²⁷. Aymeric de Ségur impose à ce tenancier de couper le bois et la friche, et de planter en vigne toute la tenure dans un délai de trois ans. Ce seigneur foncier est ainsi préoccupé, dans la seconde moitié du XV^e siècle, à la fois par la remise en état et par l'extension des vignes relevant de son autorité.

La géographie des actions d'Aymeric de Ségur est également riche d'informations. Pour obtenir des liquidités, nous le voyons céder des rentes qu'il percevait sur des vignes situées dans le Cernès et dans l'Entre-deux-Mers. En revanche, dans le même temps, il accentue ses efforts de remise en état, d'entretien et de maintien de l'exploitation dans la paroisse de Bègles, privilégiant le « cœur » de ses possessions au détriment de la « périphérie ». Aymeric de Ségur reçoit ainsi douze reconnaissances féodales pour des vignes situées dans cette paroisse et y accorde trois baux à nouveau fief, ce qui marquerait une volonté de remettre en ordre les tenures de la seigneurie et de les reprendre en main⁵²⁸. La cession des rentes perçues sur les tenures plantées en vignes du Cernès ou de l'Entre-deux-Mers et les efforts de remise en état des vignes de Bègles marque peut-être une priorité, une considération différente des biens fonciers, par le seigneur. Nous avons déjà vu que l'origine de la seigneurie foncière de la famille

⁵²⁴ AD Gironde, 3E 1631, fol. 174-175 v^o, 3 mai 1476.

⁵²⁵ AD Gironde, 3E 1631, fol. 257-258, 22 mai 1481.

⁵²⁶ AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v^o, 22 mai 1481.

⁵²⁷ AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v^o-213 v^o, 1^{er} juillet 1479.

⁵²⁸ BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *op. cit.*, p. 64.

de Ségur se situe à Bègles, de même que la plus grande partie des tenures⁵²⁹ : la remise en état des biens fonciers est donc accentuée dans cette paroisse. La reprise en main des tenures plantées en vignes est d'autant plus aisée à exercer dans cette zone qu'Aymeric de Ségur y dispose d'un domaine bâti. Il reçoit ainsi toutes les *agrières* de Bègles dans un *hostau*, muni d'un matériel de vinification, situé à Saint-Ujan⁵³⁰.

Le chevalier Aymeric de Ségur fait ainsi face à la remise en état des tenures plantées en vignes de sa seigneurie dans la seconde moitié du XV^e siècle. Pour résoudre les difficultés économiques qui se présentent à lui, il fait sans doute un choix entre ses différentes tenures : certaines, non-situées dans le cœur de la seigneurie, à Bègles, servent de monnaies d'échange pour obtenir des liquidités. Par contre, les vignes de Bègles sont remises en état et servent même de base à une extension du domaine viticole de la seigneurie : des bois proches de Bègles sont défrichés pour planter de nouvelles vignes. Mais dans cette période de remise en état et de marasme économique, Aymeric de Ségur doit faire des concessions envers les tenanciers afin de maintenir et d'attirer une force de travail sur son territoire : il se résout ainsi à baisser ses redevances durant ces années de rétablissement du vignoble.

Les sources nous permettent de constater les mesures prises par un seigneur foncier d'importance moyenne dans ce contexte de remise en état, mais il est difficile d'évaluer les résultats à court terme, tout au moins durant la vie d'Aymeric de Ségur. On remarque toutefois qu'au siècle suivant, la famille des Ségur retrouve une stratégie foncière active, notamment dans l'acquisition de vignes⁵³¹.

L'exemple d'Aymeric de Ségur illustre les attitudes et actions possibles des seigneurs fonciers concernant la remise en état du vignoble bordelais. Nous remarquons ainsi que le rétablissement effectué par ces seigneurs ne s'effectue pas dans une vue d'ensemble du vignoble bordelais, mais seulement dans la logique de la seigneurie foncière : l'objectif est de rétablir une culture offrant des débouchés commerciaux et permettant au seigneur de percevoir des redevances foncières. Les seigneurs fonciers utilisent ainsi tous les moyens d'actions disponibles : ils peuvent émettre des clauses de remise en état et utiliser le niveau des redevances foncières pour maintenir ou attirer des tenanciers.

L'étude des redevances foncières sur l'ensemble de la période étudiée nous donne quelques informations et illustre en partie ce contexte de remise en état du vignoble. Comme nous l'avons vu auparavant, 53 % des redevances perçues sur le vignoble bordelais sont versées en *agrières* proportionnelles à la récolte, et 47 % sont versées en cens fixe en argent : on constate donc un certain équilibre entre ces deux types de perception. Mais si l'on regarde plus précisément la situation dans le dernier

⁵²⁹ En 1396, un de ses ancêtres, le chevalier Eymar de Ségur, pose la première pierre de l'église de Bègles (*Musée d'Aquitaine, Recueil uniquement consacré aux sciences, à la littérature et aux arts, tome troisième*, Bordeaux, 1824, p. 59)

⁵³⁰ Par exemple : AD Gironde, 3E 1631, fol. 257-258, 22 mai 1481.

⁵³¹ ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Editions Privat, Toulouse, 1980, p. 190-191.

tiers du XV^e siècle, on remarque que les redevances perçues par les seigneurs fonciers sont d'avantage constituées de cens (73 % des redevances) que d'*agrières* (27 %). Ce déséquilibre entre les types de redevances est favorable aux tenanciers du vignoble. En effet, le cens, parfois fixé dès le XII^e siècle, ne peut pas être augmenté par le seigneur tant que le bail à fief reste en vigueur⁵³². Le montant du cens est exprimé en monnaie de compte et celle-ci perd progressivement de la valeur à la fin du Moyen Âge. Le cens ne correspond donc plus à la valeur réelle de la tenure (toute étude comparative entre les cens du vignoble bordelais serait aléatoire) et se montre le plus souvent inférieur à la valeur de la production viticole. En revanche, l'*agrière*, étant proportionnelle à la récolte, s'adapte aux rendements de la tenure. Les tenanciers sont donc avantagés s'ils ne doivent payer qu'un cens en argent au seigneur foncier. Ainsi, lors d'un bail à nouveau fief du 15 juillet 1473, le tenancier Johan Ery « achète » la transformation des redevances qu'il doit verser au seigneur foncier pour une vigne à Bassens (Entre-deux-Mers)⁵³³. Avant qu'il ne la prenne à fief, cette tenure était grevée d'une *agrière* équivalente à un sixième de la récolte : il ne s'agit donc pas, à l'origine, d'une redevance très élevée en comparaison des *agrières* d'un tiers ou d'un quart de la récolte. Mais Johan Ery obtient la transformation de cette *agrière* en un cens de 40 sous bordelais. Il verse tout de même la somme de 22 francs bordelais au seigneur foncier, soit près de quatorze fois la valeur du nouveau cens, en compensation. Afin de créer des conditions favorables aux tenanciers, certains seigneurs fonciers acceptent donc de ne percevoir que des cens en argent plutôt que des *agrières*, qui seraient plus rentables. On peut ainsi remarquer que dans 63 % des baux à nouveau fief accordés pendant la période étudiée, les seigneurs fonciers ne perçoivent que des cens en argent : les *agrières* (37 % des baux à nouveau fief) sont alors minoritaires. Grâce à cette pratique, les seigneurs fonciers permettent aux tenanciers de trouver profit à la culture de leurs tenures plantées en vigne. Cette stratégie, qui se caractérise par contre par un manque à gagner immédiat pour les seigneurs fonciers, est menée sur la longue durée et vise, à terme, à rétablir la prospérité de la seigneurie foncière⁵³⁴. Les tenanciers, attirés par les avantages financiers, remettent en état les tenures ou en maintiennent le niveau de production. Certains avantages accordés aux tenanciers ne sont que temporaires : nous avons par exemple vu qu'une diminution de cens accordée par Aymeric de Ségur n'est valable que durant la vie du tenancier bénéficiaire⁵³⁵.

Les stratégies économiques menées par les seigneurs fonciers pendant la remise en état du vignoble bordelais se caractérisent par la volonté de maintenir un équilibre entre les intérêts du seigneur et les intérêts du tenancier. Sans cet équilibre, la remise en état serait difficile car des tenanciers qui ne trouvent pas d'intérêt dans le travail d'une

⁵³² BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 59.

⁵³³ AD Gironde, 3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473.

⁵³⁴ Comme le montre aussi la durée de certains prêts accordés, des stratégies économiques et foncières pouvaient être menées sur le long terme et ne bénéficier qu'aux descendants.

⁵³⁵ AD Gironde, 3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478.

tenure plantée en vigne ont la possibilité de déguerpir pour trouver des conditions plus avantageuses. Ayant conscience de cette situation, les seigneurs fonciers acceptent assez fréquemment de modérer leurs redevances et de répondre aux revendications des tenanciers. Cependant, cette attitude n'est pas révélatrice d'un état de faiblesse des seigneurs fonciers : elle révèle au contraire une capacité d'adaptation aux conditions économiques. Les seigneurs fonciers restent en effet actifs dans le rétablissement du vignoble, émettant des clauses de remise en état et même d'extension du domaine viticole.

5.2.2 – L'exemple des seigneuries ecclésiastiques : des éléments stables dans la remise en état du vignoble

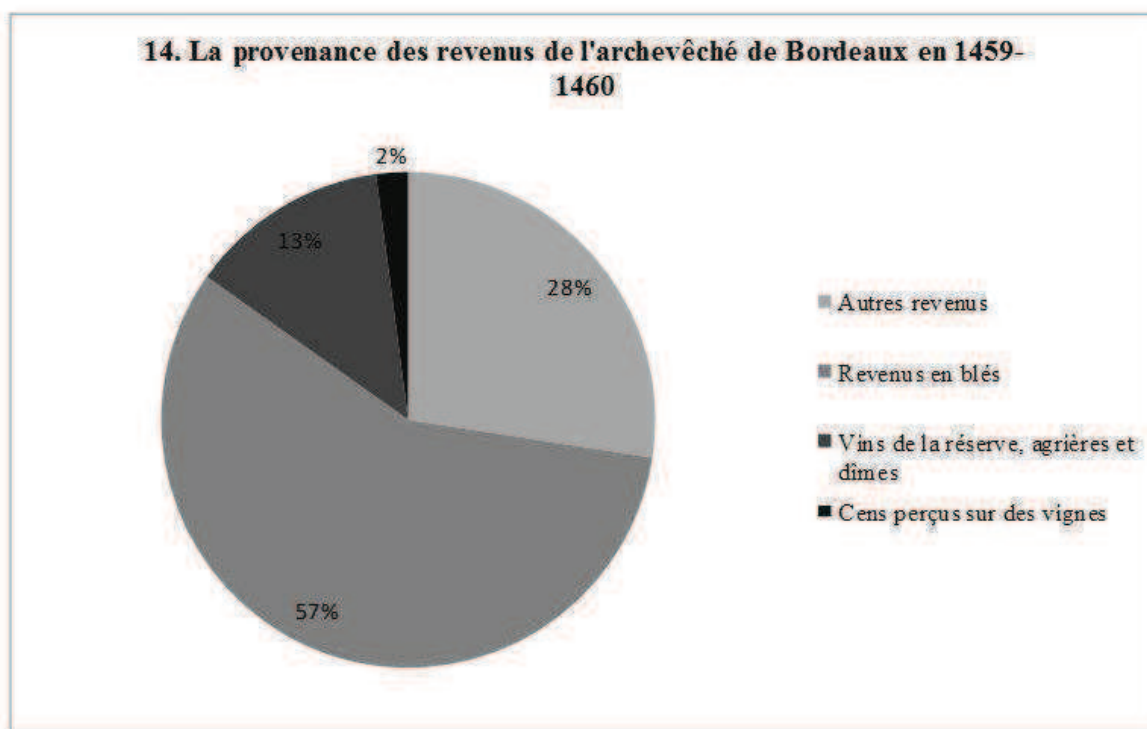
Dans les années qui suivent la fin du conflit franco-anglais, les fonctions ecclésiastiques bordelaises connaissent une brève période d'instabilité politique. Ainsi, pour s'être révolté contre Charles VII, l'abbé du monastère de Sainte-Croix et une partie du personnel sont remplacés, de même que l'archevêque de Bordeaux : le nouvel archevêque, Blaise de Gréelle (de 1456 à 1467), est un conseiller du roi⁵³⁶. Néanmoins, si l'on étudie ces seigneuries selon un point de vue foncier, elles apparaissent relativement stables après la guerre de Cent Ans. Malgré les difficultés du monde rural, qui pèsent sur une partie de leurs revenus, les seigneuries ecclésiastiques maintiennent leur puissance économique.

L'exemple le plus représentatif d'une seigneurie ecclésiastique restant stable malgré les difficultés est l'archevêché de Bordeaux. Le temporel de cette seigneurie est l'un des plus importants du Bordelais : les recettes totales du compte de 1459-1460 s'élèvent à plus de 5340 livres tournois⁵³⁷. Le graphique suivant montre la provenance de ses revenus.

⁵³⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 416.

⁵³⁷ AD Gironde, G 240, fol. 464-467 v^o : il s'agit du total des revenus en argent et des revenus en nature (blés et vins).

14. La provenance des revenus de l'archevêché de Bordeaux en 1459-1460



La plus grande partie des revenus (57 %) provient des redevances en blés versées notamment par les archiprêtres du diocèse au titre des quartiers⁵³⁸. Cette répartition correspond à l'importance des cultures de céréales, majoritaires dans le Bordelais à l'exception de Bordeaux et de sa zone suburbaine (où on peut presque parler de monoculture de la vigne). Les cens perçus par l'archevêché sur les terres céréalières et les habitations (à Bordeaux et à Lormont), les amendes et les confiscations, les revenus des affermes, des droits divers et des ventes de différents biens représentent 28 % des recettes de l'année 1459-1460. Les revenus issus des vins du domaine et des tenures plantées en vigne ne représentent en revanche que 15 % de la recette totale, ce qui correspond à environ 812 livres tournois : 700 livres tournois pour la valeur des vins de la réserve et des vins perçus en *agrières* et en dîmes (158 pipes de vin au total) ; 112 livres tournois proviennent des cens perçus sur les tenures plantées en vigne. Les redevances en nature, payées directement en vin, représentent ainsi une part plus importante que les cens.

Ainsi, en 1459-1460, soit environ sept ans après la fin du conflit, l'archevêché reste une seigneurie foncière concentrant des revenus importants. Néanmoins, elle est victime, comme la plupart des autres seigneurs fonciers bordelais, des effets des crises de la fin du Moyen Âge. Ainsi, 43 % des redevances en blés ne sont pas payées à l'archevêché de Bordeaux lors de l'année du compte. Malgré tout, le seigneur ne ressent pas le besoin d'acheter d'autres blés à l'extérieur pour compléter ses

⁵³⁸ Ces revenus proviennent des quartiers, une taxe annuelle prélevée sur les dîmes des curés de paroisse (BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 85).

approvisionnement : il revend simplement moins que d'habitude⁵³⁹. Cette seigneurie est d'ailleurs en mesure, en 1464, d'ouvrir ses greniers et ses celliers pour distribuer du pain et du vin aux pauvres de Bordeaux⁵⁴⁰. L'archevêché a donc suffisamment de ressources pour traverser la période de marasme économique qui suit la fin du conflit. Les quelques difficultés économiques ne proviennent pas non-plus du vignoble mais des terres céréalières, plus lointaines. Ainsi, l'archevêché ne perçoit pas 47 % des cens prévus en 1459-1460⁵⁴¹. Mais sur les 205 arriérés de cens relevés, seuls 25 concernent des tenures plantées en vignes, ce qui ne représente que 12 % des arriérés de cens et 13 % des tenanciers exploitant des vignes mouvant de l'archevêché. Ce bilan est facilement explicable : les ressources en blés proviennent de l'Entre-deux-Mers et des archiprêtres du nord du diocèse (Blaye, Bourg ou Fronsac), qui ont été particulièrement touchés par la campagne militaire de 1451 ; les ressources en vin, quant à elles, proviennent de la région suburbaine de Bordeaux, relativement épargnée par les opérations. Dans les 25 arriérés de cens perçus sur des tenures plantées en vignes, la « ruine » du lieu n'est invoquée qu'une seule fois⁵⁴² (alors que cette raison est invoquée dans 41 % des arriérés des cens et des quartiers de blés). L'abandon de la vigne par le tenancier (« lequel on ne put trouver »)⁵⁴³, ou les refus de payer et/ou de reconnaître la propriété éminente du seigneur⁵⁴⁴, sont les explications des 24 autres arriérés de cens. Nous voyons également que la seigneurie foncière peut avoir des difficultés à garder la trace de ses tenanciers en cas de transaction ou de legs : l'archevêché ne parvient ainsi pas à « appréhender les héritiers » d'Antoine Vidau ou ceux de Jehan Dayrac⁵⁴⁵, et il est aussi difficile d'« appréhender l'acheteur » d'une tenure plantée en vigne située au lieu-dit la Viber, dans les Graves de Bordeaux⁵⁴⁶. Ici également, les difficultés des vignes de l'archevêché ne sont pas directement dues au conflit mais à ses conséquences directes : l'abandon des vignes par les tenanciers. Nous avons quelques exemples d'un certain « désordre » structurel, mais ils ne sont pas nombreux et, dans l'ensemble, le domaine viticole de cette seigneurie foncière reste intact après la guerre de Cent Ans.

Le mode de gestion de l'archevêché de Bordeaux perdure durant la seconde moitié du XV^e siècle. Le renouvellement des responsables des grandes seigneuries ecclésiastiques peut être en effet compensé par les officiers qui s'occupent, en réalité, de la gestion des biens fonciers à la place de leurs seigneurs. Ainsi, le personnage central de la gestion du domaine viticole de l'archevêché paraît être le receveur général : il s'agit, en 1459, de Guillaume de Larue⁵⁴⁷. Il est avant tout chargé de la perception des

⁵³⁹ PORCHER, Kevin, « L'approvisionnement en blés et en vin des celliers de l'archevêque de Bordeaux... », *op. cit.*, p. 358.

⁵⁴⁰ Archives Historiques de la Gironde, tome III, p. 147.

⁵⁴¹ AD Gironde, G 240, fol. 437-463.

⁵⁴² AD Gironde, G 240, fol. 439.

⁵⁴³ AD Gironde, G 240, fol. 439.

⁵⁴⁴ AD Gironde, G 240, fol. 441 v° et 443 v°.

⁵⁴⁵ AD Gironde, G 240, fol. 439 et 441.

⁵⁴⁶ AD Gironde, G 240, fol. 440 v°.

⁵⁴⁷ *Archives départementales antérieures à 1790*, Archives ecclésiastiques, série G, n°1 à 920, Bordeaux, 1892, p. 133.

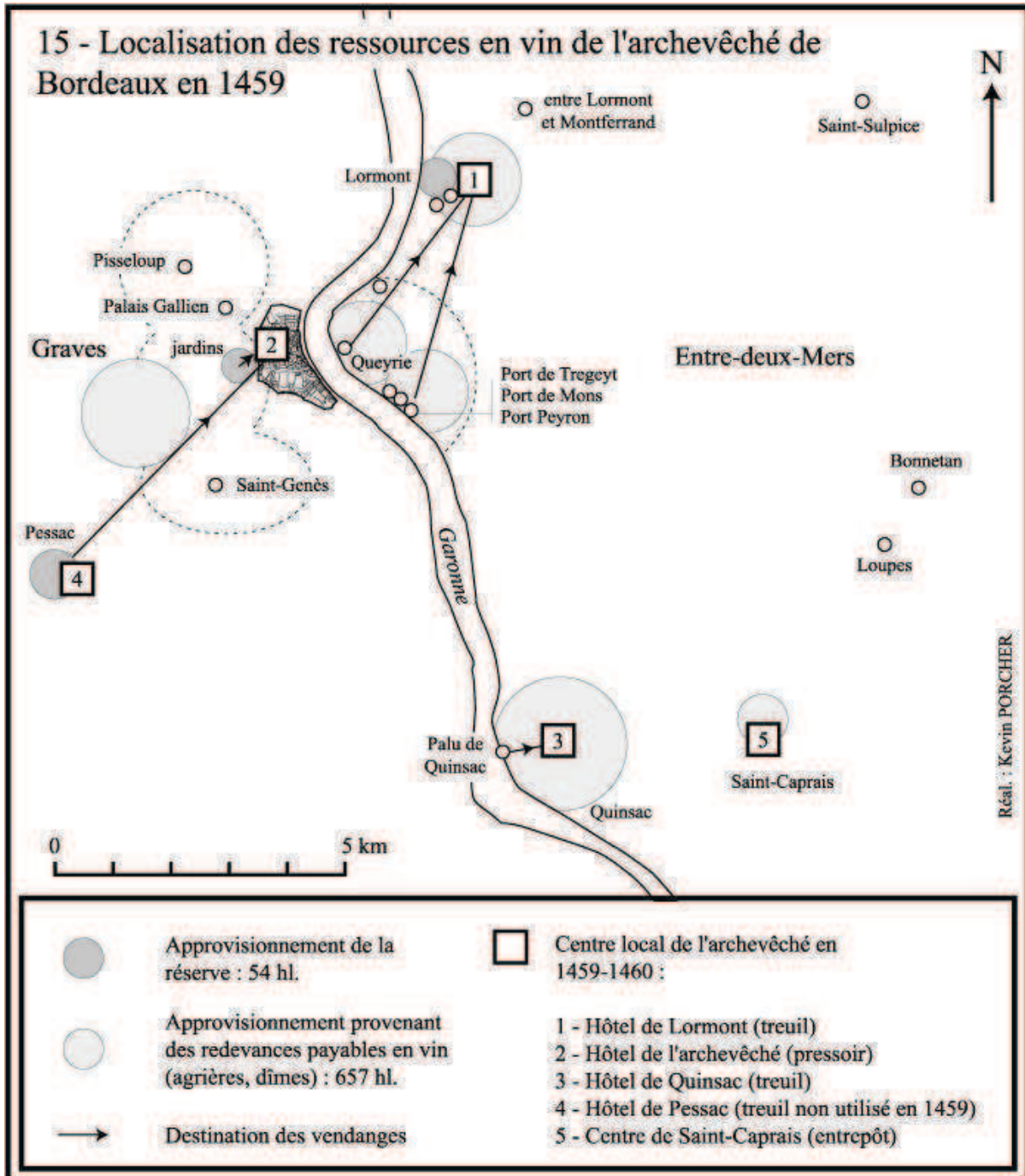
redevances, notamment en vin, et des rentes en argent perçues sur les tenures de vignes mouvantes de l'archevêché : il visite ainsi couramment les biens fonciers de la seigneurie, que ce soit à cheval ou par bateau⁵⁴⁸. Mais les fonctions du receveur sont ici plus étendues. C'est en effet à lui qu'incombe la décision des dépenses à effectuer pour l'exploitation des vignes de la réserve (acquisition du matériel, dépenses salariale), ainsi que pour l'entretien et la mise en état des bâtiments où les vendanges sont concentrées et parfois pressées⁵⁴⁹. La gestion du domaine viticole de cette seigneurie semble donc s'effectuer par l'intermédiaire de cet officier, lequel décharge ainsi un archevêque de Bordeaux absentéiste qui passe une partie de l'année à la cour du roi à Chinon⁵⁵⁰.

On observe une permanence dans la localisation et la gestion des vignes mouvantes de l'archevêché en 1459-1460. La carte suivante montre la localisation de ces vignes.

⁵⁴⁸ AD Gironde, G 240, fol. 417 et fol. 421 v° : le receveur ne se déplace pas seul. Sur le « *batel* » il est accompagné de l'équipage et à cheval il est suivi d'autres officiers et d'un page.

⁵⁴⁹ AD Gironde, G 240, fol. 408, fol. 407 (bis), fol. 420.

⁵⁵⁰ AD Gironde, G 240, fol. 423. Le receveur doit parfois effectuer plusieurs fois le trajet vers Chinon pour apporter des documents à l'archevêque.



Une partie des vignes est exploitée directement dans la réserve seigneuriale : les vignes des jardins de l'archevêché, près de Bordeaux, celles de la paroisse de Pessac, dans les Graves, et de la paroisse de Lormont, dans l'Entre-deux-Mers. Même si la taille de la réserve – et sa production annuelle d'une douzaine de pipes – paraît réduite, il s'agit tout de même d'une réserve plus importante que celle des autres seigneuries du Bordelais⁵⁵¹.

⁵⁵¹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 44.

La plupart des vignes sont exploitées de manière indirecte, en tenures : l'archevêché en retire des redevances seigneuriales. Le nombre de tenanciers de l'archevêché est difficile à déterminer car seul le nombre de pipes de vin reçues est précisé dans le cas des *agrières*, et non le nombre de tenanciers. Dans le cas des cens en argent par contre, le compte de 1459-1460 détaille la tenure et l'identité du tenancier : nous relevons ainsi au moins 189 tenanciers travaillant des tenures plantées en vigne mouvantes de l'archevêché.

L'essentiel des vignes relevant de l'archevêché est situé dans des lieux où ce seigneur possède des installations agricoles. L'exploitation des tenures plantées en vigne est normalement à la charge des tenanciers. Mais le compte de 1459-1460 montre que cette seigneurie foncière, disposant d'infrastructures viticoles, prend vraisemblablement une part dans les opérations de vinification des vendanges provenant des vignes baillées à fief, notamment en raison de la perception de redevances en nature. La plus grande partie des rentes en vin provient de la paroisse de Lormont (Entre-deux-Mers) ou de ses environs (par exemple en Queyrie) : 53 % des cens perçus sur des tenures plantées en vigne, ainsi que 37 % des *agrières* et dîmes versées en vendanges ou en vin proviennent de cette paroisse. On peut voir également que l'archevêché relève 21 % des cens assignés sur des vignes dans les paroisses voisines de Lormont : Cenon et Bassens. L'archevêché, « seigneur spirituel et temporel » de Lormont⁵⁵², y possède un « hôtel » ayant une fonction centrale dans la gestion des vignes du domaine de cette paroisse. La vaisselle vinaire y est entreposée toute l'année (à l'exception des futailles) car le responsable du cellier de l'archevêché à Lormont, Maurice Alaire, a dû la nettoyer avant son utilisation pour les vendanges de 1459⁵⁵³. Les pipes vides y sont également amenées et entreposées dans l'attente des vendanges. La vinification des vendanges de Lormont, et des vignes des alentours, s'effectue dans cet hôtel : l'archevêché y dispose d'un *treuil* (sans doute un fouloir) et le résumé des trajets montre que les gabarriers ont amené « la vaisselle vide aux lieux dessus dits, et celle-ci ramenée pleine, c'est à savoir, de Lormont, quarante pipes de vin et vendange »⁵⁵⁴. La vinification et la mise en tonneaux est donc faite sur place. Ce total de quarante pipes montre que des vendanges issues de vignes en faire-valoir indirect y sont également pressées car la réserve seigneuriale totale ne produit qu'une douzaine de pipes. Les infrastructures viticoles de l'archevêché ne sont pas destinées qu'aux vignes de la réserve seigneuriale mais également à des vignes baillées à fief.

Plus au sud, dans la paroisse de Quinsac, l'archevêché ne perçoit pas de cens en argent, mais prélève tout de même des dîmes représentant un total d'une cinquantaine de pipes de vin (soit 34 % des *agrières* et dîmes perçues sur des vignes). Comme à

⁵⁵² Archives historiques, t. XIX, p. 4 : « *S'ensequent las costumas, priuilegis et obseruansas que tout a jameis an estadas obseruadas aux manans et habitans de la Sauuetat et senhoria de Lormont ; lasquaus a james perpetuaument toutz los ancestres de ladeyta Sauuetat an joy, ainsi que per toutz los archeuesques, par permission de Diu de Bordeu et senhors spirituaux et temporaux de ladeyta Sauuetat* ».

⁵⁵³ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

⁵⁵⁴ AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis) v^o. « *Item aux gabarriers pour auoir mené la vaisselle / vuide aux lieux dessusdits et icelle ramener pleine / c'est assauoir de Lormont vin et vendange XL pippes* ».

Lormont, l'archevêché dispose d'un hôtel dans cette paroisse. Les deux bâtiments semblent avoir des rôles et des compositions similaires : le matériel vinaire est également entreposé dans l'hôtel de Quinsac⁵⁵⁵, et on peut aussi y trouver un *treuil*⁵⁵⁶. A l'instar de l'hôtel de Lormont, l'archevêché fait expédier par des gabarriers des pipes vides à Quinsac et celles-ci sont ramenées pleines de vin après les vendanges⁵⁵⁷. N'ayant pas de vignes en exploitation directe dans cette paroisse, on peut en déduire que les installations que l'archevêché détient à Quinsac ne servent qu'à vinifier les vendanges prélevées dans le cadre de la dîme. La dîme étant quérable, l'archevêché doit engager des charretiers qui, passant parmi les vignes des tenanciers, peut-être à des points de collecte, prélèvent les redevances et les amènent dans l'hôtel de Quinsac. Les vendanges y sont ensuite pressées ou foulées et le vin obtenu est mis en fût avant d'être acheminé vers Bordeaux⁵⁵⁸.

La gestion des vignes situées dans l'Entre-deux-Mers, à Lormont et à Quinsac, semble donc s'effectuer de la même manière, autour de centres locaux (hôtels) appartenant à l'archevêché : le matériel viticole détenu dans ces centres permet l'entretien et la vinification des vignes de la réserve ou bien seulement la vinification des vendanges perçues en redevances foncières.

Sur la rive gauche de la Garonne, l'archevêché détient également les droits éminents sur plusieurs vignes situées dans l'ouest des Graves de Bordeaux, essentiellement près du Palais Gallien. Cette seigneurie y prélève 22 % de ses *agrières* et dîmes de vin ainsi que 24 % de ses cens en argent assignés sur des vignes. Dans cette même zone, les vignes de la réserve seigneuriale (les jardins) sont entretenues et exploitées grâce à l'existence de bâtiments et d'infrastructures viticoles dans l'archevêché. De même, comme à Lormont et à Quinsac, les redevances en nature des tenures plantées en vignes de cette zone sont perçues en vendanges dans ces bâtiments où elles sont pressées et vinifiées. On y trouve ainsi des locaux destinés à entreposer le matériel vinaire, les outils, ainsi que les futailles vides ou pleines⁵⁵⁹. Un pressoir est également mentionné dans les bâtiments de l'archevêché : la précision du terme « pressoir » montre peut-être qu'il ne s'agissait pas d'un simple treuil mais d'un matériel plus avancé⁵⁶⁰. En revanche, pour des vignes plus éloignées, le seigneur dispose, d'un autre centre local (un hôtel) dans la paroisse de Pessac, dans le sud-ouest des Graves de Bordeaux. Cet hôtel n'est sans doute destiné qu'aux vendanges de la réserve seigneuriale située à Pessac car l'archevêché ne perçoit aucune rente en vin de

⁵⁵⁵ AD Gironde, G 240, fol. 412 v° : l'archevêché dispose également d'un cellier à Pessac.

⁵⁵⁶ AD Gironde, G 240, fol. 414 v° et 415.

⁵⁵⁷ AD Gironde, G 240, fol. 415.

⁵⁵⁸ AD Gironde, G 240, fol. 414-414 v°. En comparaison, l'abbaye de Sainte-Croix perçoit 117 *agrières* directement en vendanges (ex. : AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455). Le chevalier Aymeric de Ségur reçoit également, dans son treuil situé dans son hostau de Saint-Ujan, ses *agrières* en vendanges (ex. : AD Gironde, 3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477).

⁵⁵⁹ AD Gironde, G 240, fol. 414, 415, 416, 420 et 436 : l'archevêché dispose de plusieurs celliers dans ses bâtiments, utilisés notamment pour entreposer les vins et les sacs de blés.

⁵⁶⁰ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

cette paroisse. Contrairement aux autres hôtels, celui de Pessac n'est pas utilisé pour la vinification des vendanges dans nos sources. L'archevêché y dispose pourtant, au XIV^e siècle, d'un treuil, mais celui-ci a été détruit ou n'est plus utilisé en 1459-1460⁵⁶¹. En effet, si du matériel est entreposé à Pessac, les vendanges de cette paroisse doivent être amenées au pressoir de Bordeaux pour être pressées puis vinifiées⁵⁶².

L'analyse de la localisation des vignes de l'archevêché, qu'elles soient en faire-valoir direct ou indirect, montre ainsi qu'elles sont organisées autour de centres locaux, nommés « hôtels » dans le compte de 1459-1460⁵⁶³. Ces hôtels, déjà mentionnés dans les comptes du siècle précédent, conservent leurs rôles après le conflit franco-anglais⁵⁶⁴ : les crises de la fin du Moyen Age ne modifient donc pas beaucoup le fonctionnement de cette seigneurie ecclésiastique (seul le treuil de l'hôtel de Pessac semble hors d'usage en 1459-1460). Nous pouvons identifier ce fonctionnement comme étant une gestion effectuée par des « centres relais » (les hôtels locaux) : le centre de la seigneurie foncière, établi à Bordeaux, exerce son influence par l'intermédiaire de plusieurs centres locaux. Le schéma suivant illustre ce système d'influence à plusieurs échelles sur le vignoble de l'archevêché.

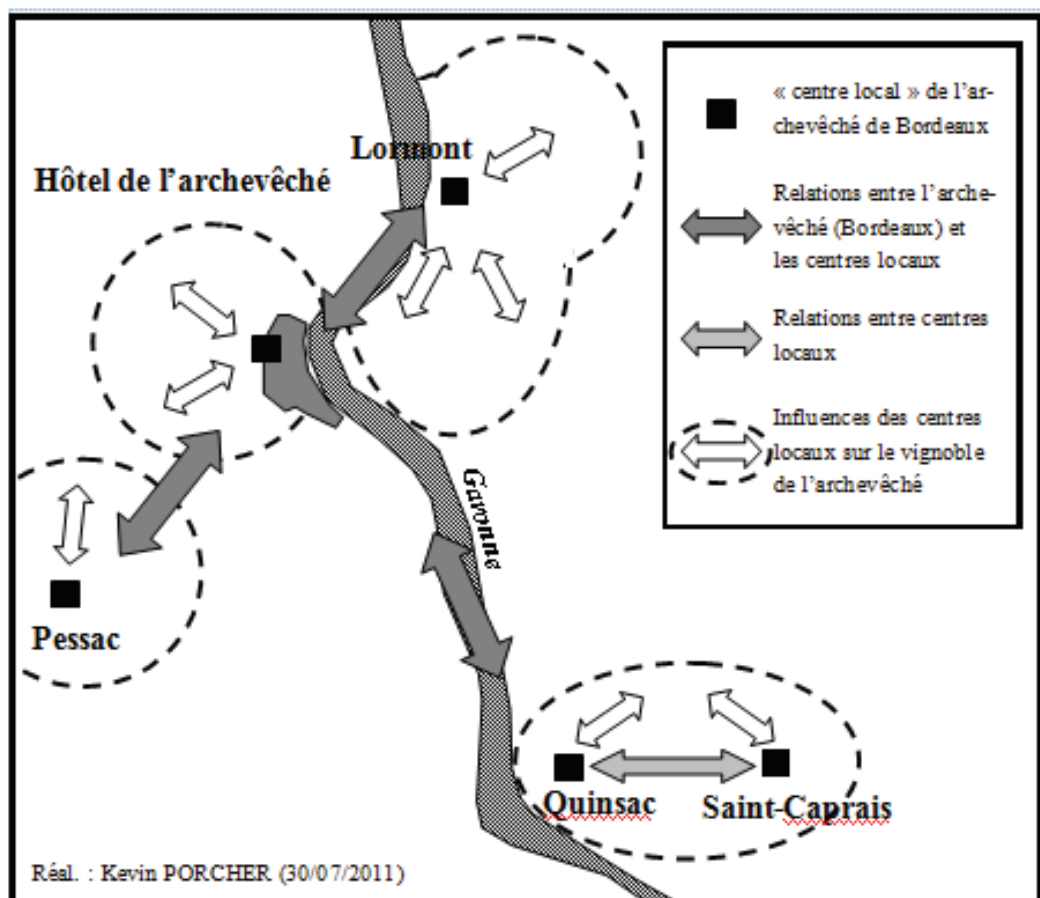
⁵⁶¹ MARQUETTE, Jean-Bernard, « La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Age », HUETZ DE LEMPS, A., PIASSOU, R., ROUDIE, Ph., *Géographie historique des vignobles*, colloque de Bordeaux, 27-29 octobre 1977, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 1978, p. 127.

⁵⁶² AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o et 409.

⁵⁶³ Cette localisation montre peut-être l'ancienne structure de la réserve seigneuriale plantée en vigne avant que certaines parcelles en soient extraites pour être confiées à des tenanciers.

⁵⁶⁴ MARQUETTE, Jean-Bernard, « La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Age », *op. cit.*, p. 127.

La gestion du vignoble de l'archevêché par des « centres locaux » ou « centres relais » de la seigneurie foncière



Nous constatons tout d'abord que, dans ce système de gestion, Bordeaux n'est pas le centre direct de la gestion du vignoble de l'archevêché : il s'agit d'un centre indirect. Nous pouvons cependant noter l'exception des vignes des Graves, proches de la ville, et donc directement gérées par l'hôtel de l'archevêché situé à Bordeaux (matériel vinaire, pressurage des vendanges et vinification). Il est possible d'identifier différentes échelles dans la gestion du vignoble de l'archevêché.

En premier, nous pouvons qualifier l'hôtel de l'archevêché, situé dans la paroisse Saint-André (Bordeaux), de « centre secondaire » de la seigneurie foncière, relié à des centres relais locaux : en effet, il abrite les gestionnaires de la seigneurie foncière (quand il se déplace, le receveur général part toujours de ce lieu⁵⁶⁵), ainsi que les celliers et greniers dans lesquels les vins et les blés sont entreposés une fois les vendanges et les récoltes effectuées. Le matériel utilisé pour les vendanges (notamment du matériel de réparation, ou des futailles, fabriqués dans les artisanats bordelais), envoyé dans les centres locaux, provient également de Bordeaux. On remarque, à

⁵⁶⁵ AD Gironde, G 240, fol. 425.

l'exception du centre local de Pessac, que le fleuve apparaît comme le vecteur principal des relations entre le « centre » situé à Bordeaux et les « centres relais » de l'Entre-deux-Mers (Lormont et Quinsac) : l'emploi de gabarriers est ainsi fréquent dans le compte de 1459-1460⁵⁶⁶.

Le deuxième niveau de gestion est constitué des centres locaux du vignoble de l'archevêché : il s'agit essentiellement des hôtels de Lormont, de Quinsac et de Pessac (Saint-Caprais, comme nous allons le voir, est dans une situation plus particulière). L'hôtel de l'archevêché, « centre » de la seigneurie foncière, a également des fonctions similaires à ces centres locaux pour les vignes des Graves et des jardins, proches de la ville : les vendanges y sont amenées pour y être pressées et le vin y est entreposé. Des outils et des matériaux (par exemple le bois pour les vignes en treilles) y sont également conservés. Le rôle de ces centres locaux est important car ils permettent au seigneur foncier de gérer les vignes en faire-valoir direct ou d'exercer plus facilement une emprise sur les vignes en faire-valoir indirect quelle que soient leurs localisations. La distance entre le « centre » de la seigneurie foncière situé à Bordeaux et les vignes éparpillées dans les zones suburbaines et périurbaines cesse ainsi d'être un obstacle majeur à une gestion efficace (notamment dans la perception des redevances foncières).

Les hôtels, centres locaux ou « centres relais », possèdent ainsi des locaux permettant d'entreposer du matériel nécessaire aux travaux de la vigne et des vendanges : vaisselle vinicole et outils (cuves, brocs, paniers, pelles, cordes...), matériaux de remplacement (cercles pour les cuves ou pour les futailles provenant de Bordeaux, douelles...), outils et matériaux de réparation (bondonnière servant à percer de nouveaux trous de bondes sur les fûts, étoupe et suif pour étanchéifier les cuves...), outils pour les vendanges (entonnoirs, déversoirs pour que le vin pressé coule dans les cuves ou les fût, tamis pour filtrer) et les « treuils » (des fouloirs ou des maies à fouler)⁵⁶⁷. Le pressoir de l'hôtel de l'archevêché à Bordeaux, sans doute un matériel particulier et plus important que les « treuils », n'apparaît que très rarement dans les sources bordelaises de la seconde moitié du XV^e siècle. Ces centres locaux (hôtels de l'archevêché à Bordeaux, à Lormont, et à Quinsac⁵⁶⁸), permettent de rassembler les vendanges des vignes des alentours, qu'elles proviennent de la réserve seigneuriale ou des vignes baillées à fief, et de les vinifier. Depuis Bordeaux, l'archevêché gère ces hôtels et prévoit la production (des vignes de la réserve et aussi des vignes en faire-valoir indirect) en y envoyant, à l'approche des vendanges, des fûts vides et du matériel⁵⁶⁹. Les vendangeurs amènent ensuite la vendange dans ces hôtels, directement, sans doute, sous les treuils et le pressoir. Des salariés de l'archevêché s'occupent ensuite de procéder au pressurage et à la mise en fût des vins⁵⁷⁰. Les pipes de vin destinées au seigneur foncier sont ensuite ramenées à Bordeaux, dans l'hôtel de

⁵⁶⁶ AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis) v°, 416, 416 v°, 417, 417 v° et 418.

⁵⁶⁷ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°-410.

⁵⁶⁸ Nous n'incluons pas ici Pessac dont le pressoir ou le *treuil* ne fonctionne pas en 1459.

⁵⁶⁹ AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis).

⁵⁷⁰ AD Gironde, G 240, fol. 410 v°.

l'archevêché, où elles sont entreposées dans différents celliers. Comme nous l'avons dit, l'archevêché utilise aussi ce matériel pour vinifier la part de vendange perçue en dîme ou en *agrière*. Il est intéressant de remarquer que le seigneur foncier prend la vinification des *agrières* à sa charge et ne demande donc pas systématiquement à percevoir ces redevances en vin. En effet, l'archevêché, comme les autres grandes seigneuries foncières de Bordeaux, dispose de matériels de vinification : pressoirs, treuils, mais également les cuves, pipes, brocs... ainsi que les bâtiments où entreposer ce matériel. Nous pouvons supposer que, au-delà du traitement des vendanges de la réserve et des vendanges perçues en redevances, ce matériel peut également servir à traiter la part de la vendange gardée par le tenancier. Ce dernier, parfois modeste cultivateur, n'a effectivement peut-être pas les moyens d'acquérir et d'entretenir l'ensemble du matériel viticole nécessaire à l'élaboration du vin. Nous restons cependant ici au niveau de l'hypothèse car nous n'avons aucune preuve de cette éventuelle pratique dans le compte de 1459-1460⁵⁷¹.

D'un point de vue plus général, le compte de 1459-1460 montre que les centres locaux, sans doute destinés originellement aux vignes de la réserve en particulier, sont également utilisés par la seigneurie foncière pour percevoir et traiter les redevances en nature. Le centre local de Saint-Caprais ne semble avoir que cette dernière fonction. En effet, des bouviers et des charretiers partent de ce centre pour aller percevoir les dîmes de vin ou de blés dans les alentours tandis que dans le même temps, ce bâtiment concentre les *agrières* de vin portées par les tenanciers⁵⁷². Ce centre local, peu équipé, n'a aucun rôle dans le traitement des vendanges et la vinification en 1459-1460 : il ne s'agit donc que d'un centre de perception, un entrepôt local, relié directement à Bordeaux par le fleuve également. Le centre de Saint-Caprais paraît aussi être « soutenu » matériellement par le centre de Quinsac (centre local de vinification et d'entrepôt plus développé) qui y expédie parfois du matériel⁵⁷³. Une fois les redevances perçues et entreposées dans ces centres locaux, elles sont ensuite transférées à Bordeaux, dans les celliers et greniers de l'archevêché.

L'archevêché de Bordeaux présente ainsi, en 1459-1460, le modèle d'une gestion assez complexe d'un vignoble par une grande seigneurie foncière ecclésiastique. La gestion est fragmentée et répartie entre plusieurs centres locaux ruraux, relais de l'autorité éminente établie en ville. Ce fonctionnement permet à la seigneurie foncière de ne pas être gênée par les distances et par la dispersion des composantes du vignoble. On observe ainsi une centralisation locale autour des « centres relais » eux-mêmes centralisés par l'archevêché. L'utilisation de l'équipement de ces centres se répartit

⁵⁷¹ Quelques inventaires de tenanciers bordelais montrent qu'ils possèdent assez souvent de la vaisselle vinaire et notamment des cuves nécessaires au foulage des vendanges. Néanmoins, il s'agit, dans ces inventaires, de tenanciers plutôt aisés, ayant des moyens d'acquérir ce matériel ainsi que d'autres produits commerciaux comme des draps, des vêtements ou des meubles : ce sont également des tenanciers qui ne travaillent pas directement la vigne mais la confie à un locataire. La situation est sans doute différente pour les tenanciers ruraux travaillant directement leurs vignes et ayant moins de possibilités financières.

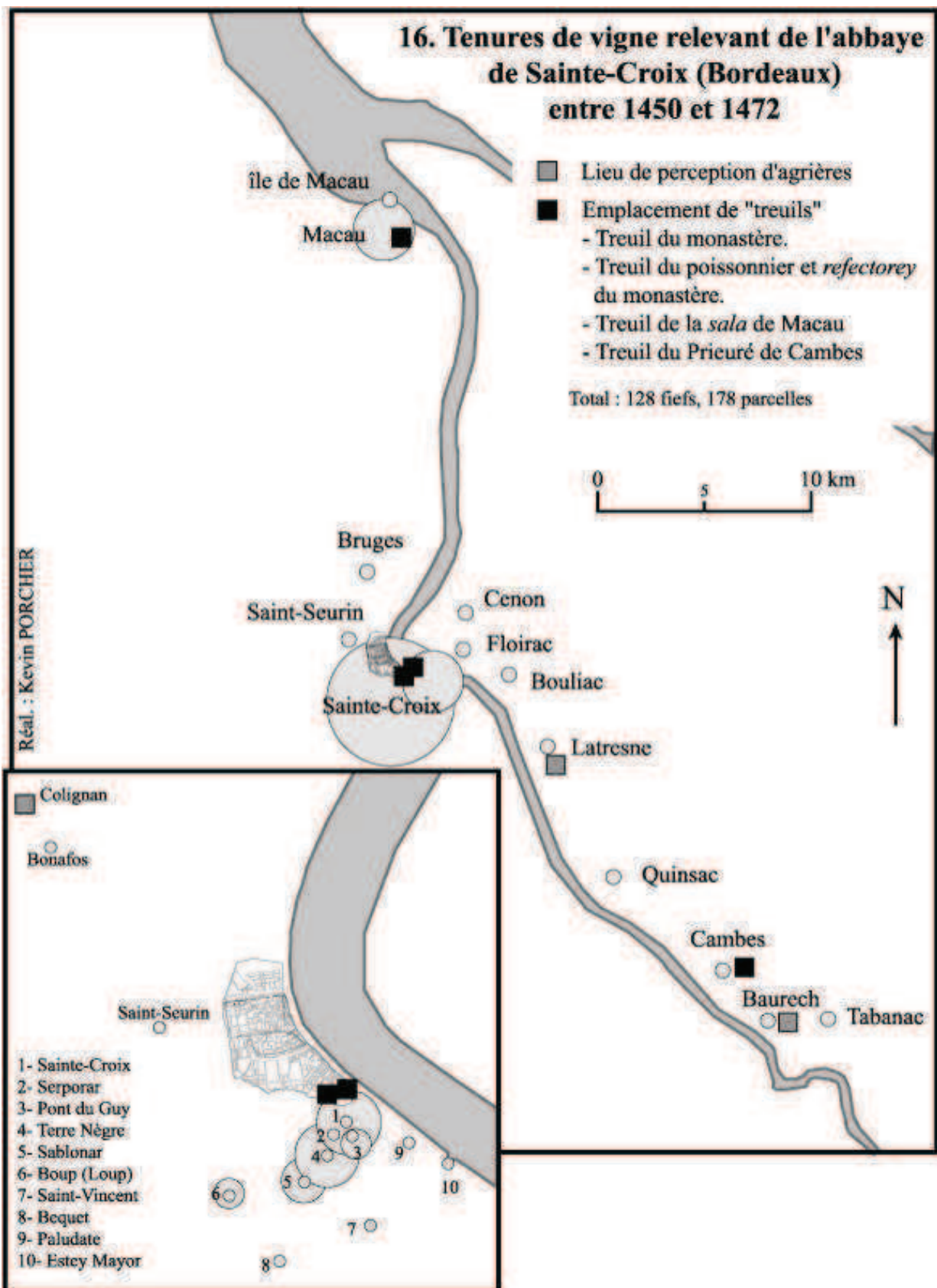
⁵⁷² AD Gironde, G 240, fol. 416-416 v°.

⁵⁷³ *Idem*.

entre traitement des vignes de la réserve seigneuriale et vinification des vendanges reçues en redevances foncières. Ce fonctionnement antérieur aux crises de la fin du Moyen Âge perdure dans la seconde moitié du XV^e siècle et se retrouve dans d'autres grandes seigneuries ecclésiastiques bordelaises. Les élites citadines relativement aisées emploient, à un niveau plus modeste, les mêmes moyens pour gérer des vignes situées à quelque distance de Bordeaux : les bourdieux, nombreux dans l'Entre-deux-Mers, peuvent ainsi être assimilés à des « centres relais ».

Nous ne possédons pas de documents tels que le compte de l'archevêché de 1459-1460 pour étudier la manière dont l'abbaye de Sainte-Croix, située dans la paroisse de Sainte-Croix (Bordeaux), supervise les vignes en faire-valoir direct ou indirect. D'ailleurs, selon Robert Boutruche, la réserve seigneuriale de cette abbaye bénédictine se limite, à la fin du Moyen Âge aux bâtiments monastiques et à leurs dépendances directes⁵⁷⁴. Néanmoins, disposant de l'exemple de l'archevêché de Bordeaux, nous pouvons constater un fonctionnement similaire de cette abbaye éclairée par 369 actes. Entre 1450 et 1461, les sources nous permettent d'étudier 321 tenures plantées en vignes baillées à fief par l'abbaye de Sainte-Croix, ce qui correspond à 435 parcelles de vignes. Nous possédons ainsi un échantillon représentatif de cette seigneurie et la carte suivante montre la répartition géographique des tenures de vignes relevant de l'abbaye de Sainte-Croix.

⁵⁷⁴ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 45.



Les vignes en faire-valoir indirect restent, pour la majorité, à proximité de l'abbaye elle-même : plus de 74 % des vignes mouvant de cette seigneurie (soit 176 tenures) sont ainsi localisées dans le sud des Graves de Bordeaux et à Paludate, une zone située immédiatement au sud de la ville. Dans les Graves elles-mêmes, la dispersion des tenures est très faible : elles sont essentiellement réparties dans un rayon d'un kilomètre au sud de Bordeaux, entre les murs de la ville et le ruisseau d'Ars. L'abbaye de Sainte-Croix, située à la limite sud de la ville, près des remparts du XIV^e siècle, se trouve au centre de ce demi-cercle. L'importance de Sainte-Croix dans cet espace foncier ne se limite pas aux vignes : cette seigneurie foncière y possède également plusieurs moulins sur l'Eau Bourde⁵⁷⁵. Dans ses locaux, l'abbaye dispose, comme l'archevêché, de matériel de vinification. Nous sommes peu informés sur ce matériel, mais des « treuils » sont mentionnés. Lors des versements d'*agrières*, les tenanciers doivent ainsi apporter leurs vendanges « sous le treuil » de l'abbé administrateur⁵⁷⁶, ou « sous » celui du poissonnier⁵⁷⁷, ou celui du sacristain⁵⁷⁸, ou bien celui du réfectoier⁵⁷⁹. Il y a donc plusieurs installations distinctes correspondant aux différentes menses, mais nous pouvons également supposer qu'il n'y a aussi qu'un seul équipement de foulage dont la dénomination change selon le bénéficiaire duquel la tenure de vigne relève. Ces « treuils » sont utilisés pour vinifier les vendanges versées en *agrières* de toutes les tenures plantées en vignes relevant de l'abbaye de Sainte-Croix situées dans les Graves de Bordeaux et en Paludate. Comme pour l'archevêché, la seigneurie foncière perçoit ici également la plupart de ses *agrières* en vendanges et non en vin déjà élaboré.

L'abbaye de Sainte-Croix perçoit également des redevances de 35 tenures plantées en vignes, composées d'un total de 67 parcelles, dans la paroisse de Macau, dans le Médoc, à une vingtaine de kilomètres au nord de Bordeaux (ce qui représente 11 % des tenures de vignes relevant de l'abbaye). Cette seigneurie foncière y dispose d'un « centre relais » ou centre local, qualifié de « *sala* »⁵⁸⁰. Ce centre local est équipé d'un « treuil » qui est utilisé pour fouler et vinifier les vendanges perçues localement en *agrières* et en dîmes⁵⁸¹. De plus, l'abbaye a des habitudes de perception dans cette paroisse qui se maintiennent après les crises de la fin du Moyen Âge. Ainsi, le 5 avril 1456, Pey de Lafita, paroissien de Puy Paulin (Bordeaux), se voit accorder un bail à nouveau fief par l'abbaye de Sainte-Croix pour une vigne et une aubarède sur l'île de Macau (celle-ci est aujourd'hui rattachée à la rive gauche du fleuve)⁵⁸². Les clauses précisent qu'il devra verser 2 deniers bordelais d'*esporle* au monastère, une *agrière*

⁵⁷⁵ Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 11 v^o-12, 9 janvier 1456 ou AD Gironde, H 736, fol. 25-25 v^o, 14 février 1456.

⁵⁷⁶ AD Gironde, H 736, fol. 9 v^o, 7 janvier 1456.

⁵⁷⁷ AD Gironde, H 736, fol. 36 v^o, 27 février 1456.

⁵⁷⁸ AD Gironde, H 736, fol. 24, 11 février 1456.

⁵⁷⁹ AD Gironde, H 736, fol. 36 v^o, 27 février 1456.

⁵⁸⁰ Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 32 v^o-32 bis, 9 février 1456.

⁵⁸¹ AD Gironde, H 736, fol. 32 bis v^o, 25 février 1456.

⁵⁸² AD Gironde, H 736, fol. 65 v^o, 5 avril 1456.

annuelle d'un cinquième des vendanges, ainsi que des pieux et lattes produit par l'aubarède, « comme les autres bourgeois et habitants de Macau ont coutume de payer ».

Dans le reste du Bordelais, l'abbaye de Sainte-Croix est le seigneur foncier de tenures plantées en vignes dispersées et en petit nombre. On relève ainsi 6 % de ces tenures dans la paroisse de Latresne (Entre-deux-Mers) et la paroisse de Baurech, plus au sud, n'en regroupe que 2 %. Les parts prises par les autres paroisses sont encore plus modestes. Néanmoins, ici encore, l'abbaye de Sainte-Croix dispose de centres locaux. Les vendanges perçues en *agrières* dans la paroisse de Cambes (Entre-deux-Mers) doivent ainsi être amenées « sous le treuil du prieuré de Cambes » où l'abbaye est représentée par un député (« *deputat* »)⁵⁸³. La seigneurie foncière possède encore d'autres centres locaux pour la perception des redevances, mais les actes ne précisent pas si ces centres ne sont que des lieux de transit avant d'amener les vendanges ou le vin à Bordeaux (ou sous un autre « treuil ») ou bien s'il s'agit également de centres locaux équipés de matériels de vinification. Des *agrières* doivent ainsi être amenées par les tenanciers à Baurech ou Latresne (Entre-deux-Mers)⁵⁸⁴, ou à Colignan (près de Saint-Seurin)⁵⁸⁵.

Même si les informations sont beaucoup plus fragmentaires pour l'abbaye de Sainte-Croix, nous constatons que son fonctionnement, par rapport aux tenures plantées en vignes qui relèvent de cette seigneurie, est très proche de celui de l'archevêché de Bordeaux. Le « centre » de cette seigneurie foncière est établi dans les locaux de l'abbaye et a également un rayonnement local sur les vignes situées à proximité. Pour les tenures plus lointaines, des « centres relais » (à Macau et à Cambes) permettent à la seigneurie foncière de percevoir et de traiter les vendanges versées par les tenanciers en dîmes ou en *agrières*. Néanmoins, nous ne sommes pas informés sur les déplacements et les relations existants entre ces différents centres locaux et le centre urbain, situé dans l'abbaye. Mais il est vraisemblable que ces relations soient comparables à celles tissées par l'archevêché avec ses propres centres locaux.

Les grandes seigneuries ecclésiastiques apparaissent donc comme des éléments stables dans le contexte de remise en état du vignoble après la fin de la guerre de Cent Ans. Cette stabilité, comme nous venons de le voir, se caractérise et est due à une structure solide dont le fonctionnement est apparemment éprouvé.

Cette stabilité du vignoble de ces seigneuries ecclésiastiques est également due à la localisation des vignes elles-mêmes et au maintien des habitudes de perception après les crises de la fin du Moyen Âge. Les grandes seigneuries ecclésiastiques comme l'archevêché de Bordeaux, l'abbaye de Sainte-Croix ou bien le chapitre de Saint-Seurin, détiennent essentiellement des tenures plantées en vignes dans la zone du vignoble

⁵⁸³ AD Gironde, H 734, fol. 91 v°-92, 28 janvier 1451.

⁵⁸⁴ AD Gironde, H 736, fol. 32, 25 février 1456.

⁵⁸⁵ AD Gironde, H 734, fol. 123, 22 février 1451 : il ne s'agit, à Colignan, que d'un lieu de perception (« *a Colinhan, la out lodeyt senhor playra et fara amassar las autras agreyras de Colinhan* »)

suburbain, dans les Graves de Bordeaux, ou bien dans l'Entre-deux-Mers proche (Lormont, Cenon, Floirac ou Bouliac). Il s'agit de zones peu endommagées par le conflit (contrairement au centre de l'Entre-deux-Mers et au nord du diocèse) sur lesquelles les modes de perception des redevances restent inchangés : dans le vignoble suburbain, où ces seigneuries sont bien implantées, les redevances sont le plus souvent prélevées sous forme d'*agrières* (ce qui est surtout avantageux pour le seigneur foncier), contrairement aux paroisses périurbaines où les cens sont plus courants. Par exemple, le chapitre de Saint-Seurin (près de Bordeaux) relève 54 *agrières* et seulement 4 cens sur les vignes du plantier d'Artigueville, dans les Graves de Bordeaux, entre 1450 et 1475. Dans le même temps, ce même seigneur foncier perçoit 68 cens et aucune *agrière* sur les vignes de la paroisse d'Eysines, dans le Médoc. Ces résultats sont similaires à ce que l'on peut constater au XIV^e siècle, avant la fin du conflit franco-anglais⁵⁸⁶. Cette localisation des tenures plantées en vigne, dans des zones relativement épargnées par les crises et soumises à des perceptions généralement avantageuses pour les seigneurs fonciers, permet à ces seigneuries ecclésiastiques d'éviter certaines difficultés économiques pesant sur le vignoble bordelais après les crises de la fin du Moyen Âge. Des habitudes de perception sont ainsi établies selon les zones géographiques et les sources montrent que ces habitudes demeurent inchangées dans la seconde moitié du XV^e siècle⁵⁸⁷.

Nous constatons ainsi que les grandes seigneuries ecclésiastiques ne modifient pas ou rarement leurs modes de perception des redevances foncières : le chapitre de Saint-Seurin n'accepte des diminutions d'*agrières* que pour 16 tenures entre 1430 et 1460⁵⁸⁸, et nous ne relevons qu'une seule modération de cens accordée par l'abbaye de Sainte-Croix⁵⁸⁹. Ces seigneuries ne paraissent pas non plus transformer d'*agrières* en cens lors de baux à nouveau fief, contrairement à d'autres seigneurs fonciers, comme Aymeric de Segur. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, 70 % des tenures de vignes mouvantes de l'abbaye de Sainte-Croix sont grevées d'*agrières* alors que 30 % seulement sont soumises à des cens. Les *agrières* sont ici majoritaires, ce qui est favorable au seigneur qui retire plus de revenus des vignes baillées à fief. De plus, ces *agrières* sont d'un montant assez élevé : 65 % de ces redevances proportionnelles sont équivalentes à un quart de la récolte. L'abbaye de Sainte-Croix, dans les années qui suivent le conflit, continue donc de prélever une quantité non-négligeable des vendanges sur les tenures plantées en vigne. La situation est plus nuancée pour le

⁵⁸⁶ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., Annexe « Matrice cadastrale ».

⁵⁸⁷ Nous n'avons pas indiqué ici les redevances perçues par l'archevêché car, si nous avons le détail des tenanciers versant des cens en argent, nous n'avons pas le détail des tenanciers versant des *agrières* en vin : seule la quantité de vin totale obtenue ainsi est indiquée.

⁵⁸⁸ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 438.

⁵⁸⁹ AD Gironde, H 734, fol. 165 v^o, 21 février 1451. Cette modération n'implique qu'indirectement le vignoble car le bien foncier concerné est un chai situé dans la rue de la Fusterie, à Sainte-Croix (Bordeaux).

chapitre de Saint-Seurin. Sur l'ensemble de la période étudiée, 53 % des tenures plantées en vigne mouvant du chapitre sont soumises à des *agrières* (surtout dans le vignoble suburbain) tandis que 47 % sont soumises à des cens (surtout dans le vignoble périurbain). Le rapport entre ces deux types de redevances paraît donc ici relativement équilibré. Mais, en étudiant plus en détail ces résultats nous observons des différences selon les périodes. On constate ainsi que dans les deux décennies qui suivent le conflit, les cens sont majoritaires dans les redevances perçues par le chapitre : 58 % des redevances pour les années 1450-1460⁵⁹⁰, et 56 % des redevances pour les années 1460-1470⁵⁹¹. En revanche, dans les années 1470-1480, les cens ne s'élèvent qu'à 34 % des redevances : les *agrières* (66 % des redevances) sont majoritaires⁵⁹².

En parallèle à ce maintien d'une organisation solide et de redevances avantageuses, nous constatons également une emprise seigneuriale forte de la part de ces seigneuries ecclésiastiques. Les 401 reconnaissances féodales dont nous avons connaissance dans le corpus documentaire illustrent cette emprise et la reconnaissance par les tenanciers des droits éminents des seigneurs fonciers. Entre 1450 et 1457, nous relevons 298 reconnaissances féodales en faveur du monastère de Sainte-Croix. De même, entre 1450 et 1480, on peut remarquer 486 reconnaissances féodales envers le chapitre de Saint-Seurin⁵⁹³. Cette concentration des reconnaissances féodales dans un laps de temps assez court pourrait être révélateur d'une remise en ordre des tenures⁵⁹⁴. Les seigneurs ecclésiastiques peuvent toutefois faire face à des difficultés ponctuelles lors de ces reprises en main. Certains tenanciers ne reconnaissent par exemple pas les droits éminents de l'archevêque de Bordeaux sur leurs vignes. Bernard de Bertulh, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), acquéreur d'une vigne en Queyrie (Entre-deux-Mers), ne reconnaît pas l'archevêque comme seigneur foncier et refuse de payer les redevances seigneuriales, ceci pour des raisons inconnues⁵⁹⁵. De telles situations sont cependant assez rares dans le compte de 1459-1460 et les réactions de l'archevêque sont promptes : un procès est ainsi immédiatement attenté contre Bernard de Bertulh devant l'official de Bordeaux.

L'attitude des seigneurs fonciers après les crises de la fin du Moyen Âge est révélatrice d'une volonté de remise en état « conservatrice ». La situation se rapproche ainsi de ce que l'on peut voir autour de Paris après la guerre de Cent Ans. Guy Fourquin remarque ainsi une « reconstruction conservatrice » de la vigne autour de Paris, mais

⁵⁹⁰ 70 cens et 50 *agrières*.

⁵⁹¹ 95 cens et 76 *agrières*.

⁵⁹² 69 cens et 136 *agrières*.

⁵⁹³ Ces reconnaissances féodales ne sont pas intégrées dans le corpus documentaire car il s'agit ici de sources de seconde main extraites des recherches de Sandrine Lavaud.

⁵⁹⁴ BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *op. cit.*, p. 64.

⁵⁹⁵ AD Gironde, G 240, fol. 441 v^o. Généralement, les arriérés de paiement des redevances ne proviennent pas d'un refus de reconnaître le seigneur foncier, mais plutôt de l'abandon de la tenure par le tenancier.

également un fléchissement des fortunes terriennes de la petite noblesse⁵⁹⁶. Le constat est similaire dans le vignoble bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les tenures plantées en vignes et endommagées sont ainsi rétablies à l'identique. La remise en état du vignoble n'est pas l'occasion, pour la plupart des seigneurs fonciers, ecclésiastiques ou laïcs, d'introduire des cultures vivrières qui seraient sans doute plus immédiatement utiles à la population au sortir de la guerre⁵⁹⁷. Mais la vigne demeure une culture rentable, ce qui explique sa permanence (même si sous le règne de Charles VII les conditions commerciales sont défavorables à Bordeaux) et, de plus, nous avons vu que le sol du vignoble périurbain se prête difficilement à d'autres cultures. La période suivant le conflit voit également l'extension du vignoble, notamment sous l'impulsion de quelques seigneurs ecclésiastiques. En 1459, par exemple, l'archevêque fait acheter près de mille nouveaux plants de vigne pour la réserve seigneuriale de Lormont (Entre-deux-Mers)⁵⁹⁸. Cet investissement dans l'agrandissement du vignoble, immédiatement après les crises de la fin du Moyen Âge, est révélateur d'une certaine stabilité foncière.

Nous constatons donc que le terme de « rupture » dans l'évolution du vignoble après le conflit franco-anglais est inadapté aux situations que nous rencontrons. En revanche nous pouvons constater une certaine permanence du vignoble, de sa structure et de son organisation.

Le cadre seigneurial est en effet un élément stable de cette période de remise en état. La reconstruction matérielle, mais surtout économique, du vignoble bordelais s'effectue dans ce cadre et, bien souvent, sous l'impulsion des seigneurs fonciers. Ces derniers, retirant une grande partie de leurs revenus de leurs biens fonciers par l'intermédiaire des redevances ont intérêt à motiver et à contrôler la remise en état du vignoble. La difficulté principale paraît être l'abandon de la tenure plantée en vigne par le tenancier. Les seigneurs fonciers peuvent alors disposer de leurs droits éminents pour remettre leurs vignes en état en passant par différentes étapes.

Nous retrouvons cette démarche dans la plupart des situations de remise en état, mais il s'agit à chaque fois de comportements et de motivations individuels. La remise en état du vignoble s'effectue sous l'impulsion d'un seigneur foncier, au profit de ce même seigneur (et par la même occasion, au profit des tenanciers) : il s'agit donc d'une logique restreinte à l'échelle de la seigneurie foncière. Il n'y a pas de démarche collective de remise en état du vignoble bordelais mais seulement des attitudes ponctuelles visant à la remise en état de quelques tenures plantées en vignes⁵⁹⁹. Ces attitudes favorisant la remise en état sont donc dispersées dans l'espace, entre seigneuries foncières, mais également dispersées dans le temps. Nous pouvons ainsi

⁵⁹⁶ FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 435 et 482.

⁵⁹⁷ D'après Robert Boutruche, de nombreux paysans, notamment en provenance du Médoc, étaient réfugiés dans la ville au lendemain de la guerre de Cent Ans, provoquant des problèmes de nourriture (BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 430)

⁵⁹⁸ AD Gironde, G 240, fol. 406 v^o-407.

⁵⁹⁹ Ce dernier est, de plus, dans des situations très variées : certaines zones ne sont pas touchées par les abandons ou les destructions tandis que d'autres comprennent plusieurs vignes désertes.

trouver des clauses de reconstructions échelonnées dans la période, dès les années 1450⁶⁰⁰, immédiatement après la fin de la guerre, mais également dans les années 1480⁶⁰¹ : ainsi, l'archevêché de Bordeaux envisage l'accroissement de son vignoble dès 1459, tandis que le chevalier Aymeric de Ségur cherche à faire reconstruire des vignes désertes en 1481, montrant peut-être un début de remise en état plus tardif.

Ces vagues de remise en état éparpillées dans le temps sont une des conséquences d'une logique restreinte à chaque seigneurie foncière. Derrière un contexte général de remise en valeur se cachent des rythmes et des modalités différentes selon les seigneurs. La somme de ces comportements individuels nous permet de réaliser un schéma de comportement collectif à tous les seigneurs fonciers.

Tout d'abord, le seigneur foncier doit avoir un tenancier pour travailler ses vignes. Il peut ainsi reprendre une tenure non-entretenu pour la bailler à nouveau fief et/ou se déclarer prêt à accepter des conditions plus favorables au tenancier. En effet, le seigneur foncier doit ensuite donner les moyens de travailler la vigne au tenancier : il peut alors alléger le poids des redevances foncières ou même les supprimer pour une durée déterminée. Enfin, une fois le tenancier investi de la tenure à des conditions satisfaisantes, le seigneur foncier a la possibilité d'émettre des clauses de remise en état : il peut ainsi obliger le tenancier à remettre en culture une vigne déserte ou abandonnée et à la cultiver correctement.

Ce contexte de remise en état de la vigne favorise également le développement d'autres stratégies foncières et l'insertion plus importante de catégories socio-professionnelles citadines dans le vignoble bordelais.

En effet, pour remettre en état leurs seigneuries foncières et peut-être pour pallier les manques à gagner dus notamment aux concessions accordées aux tenanciers, les seigneurs fonciers ont besoin de liquidités : le monnayage des droits éminents par les ventes de rentes ou les rentes constituées est un moyen de les obtenir. De même, les tenanciers qui travaillent directement la vigne peuvent également se révéler être en difficulté économique et doivent parfois hypothéquer, mettre en gage ou vendre à réméré leurs vignes. Ces difficultés facilitent l'insertion des élites citadines essentiellement marchandes, mais également artisanales, dans le vignoble bordelais. Ces élites disposent de liquidités obtenues par le négoce local ou le grand commerce atlantique et sont donc en mesure d'investir dans le vignoble : ils peuvent ainsi acquérir les vignes elles-mêmes ou bien leurs revenus (acquisition de droits éminents ou de rentes). Cet investissement des élites dans le vignoble n'apparaît pas dans la seconde moitié du XV^e siècle : le vignoble suburbain, dans les Graves de Bordeaux, est déjà depuis longtemps aux mains des Bordelais, et les élites étendent leur influence sur le vignoble dès le début des difficultés économiques⁶⁰². Néanmoins, le contexte économique suivant la fin de la guerre de Cent Ans leur est favorable et les sources de

⁶⁰⁰ Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456.

⁶⁰¹ Par exemple : AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481.

⁶⁰² BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 312 et p. 368.

la seconde moitié du XV^e siècle se montrent très détaillées à leur sujet. Leur investissement dans la vigne répond essentiellement à un objectif de rentabilité économique et ne s'inscrit donc pas dans la logique de la seigneurie foncière⁶⁰³.

⁶⁰³ A l'exception des situations où ces élites citadines se retrouvent elles-mêmes seigneurs fonciers.

6 – La poussée des investissements des élites bordelaises dans la « filière vitivinicole » à l’occasion de la remise en état du vignoble

La région de Bordeaux connaît une situation de marasme économique après la fin de la guerre de Cent Ans en 1453 : alors que 50 000 à 100 000 tonneaux de vin sont exportés chaque année au début du XIV^e siècle, seuls 8000 tonneaux environ sont vendus à la fin du XV^e siècle. Les raisons de ce marasme peuvent être imputées, comme nous l’avons vu, aux destructions directes causées par les opérations militaires ou bien par les abandons de tenures agricoles. Mais les difficultés sont également dues à la nature des mesures punitives prises par Charles VII envers les Bordelais : le roi de France, après avoir eu une attitude conciliante en 1451, restreint les possibilités commerciales de la ville après le siège de 1453. Les taxes perçues par la monarchie sur les marchandises négociées sont ainsi alourdis : le prélèvement de 4 deniers bordelais par tonneau de vin exporté s’élève à 1 livre et 5 sous bordelais⁶⁰⁴, soit une multiplication par 75 des taxes commerciales. Le commerce du vin est également entravé par la suppression des avantages commerciaux de Bordeaux : les vins du haut pays, en amont de Saint-Macaire, sont libres d’entrer dans Bordeaux pour y être exportés avant les tempêtes hivernales, ce qui représente une concurrence supplémentaire pour les vins bordelais⁶⁰⁵. De même, en raison du retour de la ville sous la domination française, les partenaires commerciaux habituels des Bordelais, les marchands anglais, font désormais l’objet de méfiance et doivent disposer d’un laissez-passer pour entrer dans l’estuaire de la Gironde. Le contexte politique et économique du lendemain de la guerre de Cent Ans apparaît donc défavorable au commerce du vin sur le marché international, notamment avec l’Angleterre, qui était le principal marché du vin bordelais durant le temps de l’Aquitaine anglaise. Un mémoire rédigé par Renaud Girard en 1453-1454 à l’attention de Charles VII montre l’importance du commerce avec l’Angleterre pour la prospérité de Bordeaux : « *L’isle d’Angleterre est un grand royaume, et riche, et y croist de grosses marchandises, comme laynnes fines, de quoy ils font draps abonamment, plombs, estaing, metal, charbon de perre et de terre, et autres marchandises, et si ont grant quantité de navire, et deux fois l’année, scavoir est environ la Toussains et au mars, viennent lesdits Anglois et C VI^{XX} II nefz à la foiz chargent les marchandises susdites, et viennent descendre audit lieu de Bourdeaux. Item ledit navire venu de tous les païs dessusdits, marchans aportent argent pour avoir leurdite marchandise, et aussi*

⁶⁰⁴ BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », dans AUGERON, Mickaël, GUILLEMET, Dominique (dir.), *Champlain ou les portes du Nouveau Monde, cinq siècles d’échanges entre le Centre-Ouest français et l’Amérique du Nord*, La Crèche, 2004, p. 43, note 14.

⁶⁰⁵ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d’une société...*, op. cit., p. 412.

lesdits Anglois apportent de l'or et de l'argent quant et eulz, bien et largement et le tout assemble, ils convertissent ledit or et argent en vins de Gascoigne, et s'en retournent chacun en leur païs et ainsi dont ledit or et argent, par le moïen dessusdit demoure audit lieu de Bourdeaux, et en païs. [...] Et pour ce, semble que sans la communicacion et marchandise dudit royaume d'Angleterre, Bourdeaus ne peuet estre Bourdeaux, car il n'y auroit point assemblée de marchans ne de marchandises »⁶⁰⁶. Le vin apparaît donc comme un produit d'échange essentiel pour les Bordelais. Après 1453, ceux-ci doivent donc trouver de nouveaux débouchés car, même si Louis XI rétablit les privilèges commerciaux de la ville entre 1461 et 1466, les relations avec l'Angleterre restent tendues jusqu'au traité de Bréquigny en 1475⁶⁰⁷. Les exportations de vins se dirigent alors vers les ports de Normandie, de Picardie et de Flandre⁶⁰⁸. Le marché du sud reste cependant peu ouvert aux vins bordelais en raison de la concurrence des vins espagnols. Les flottes marchandes anglaises, bretonnes ou normandes, venant charger du vin à Bordeaux, amènent en échange des produits de l'Europe du Nord, comme du poisson salé ou séché qui sont redistribués sur le marché local par les marchands bordelais⁶⁰⁹. Ces voies commerciales permettent aussi à la ville de s'approvisionner en produits manufacturés : draps d'Angleterre, de Flandre ou de Frise, laine, meubles⁶¹⁰... Le vin de Bordeaux est un élément essentiel dans l'acquisition de ces produits, non seulement en motivant la prise de contact avec les marchés du nord et les échanges commerciaux, mais également en étant utilisé comme monnaie d'échange lors d'opérations de compensation assimilables au troc. Par exemple, le 12 mars 1473, Ramon Branya et Pey Paludey, deux marchands de Bordeaux, cèdent 15 tonneaux de vin à Richard Brain, un marchand de Bristol, en échange de « bons draps de Bristol »⁶¹¹.

Les marchands de Bordeaux se révèlent être sur le marché bordelais des intermédiaires indispensables pour les produits sortant (vin et pastel) et entrant

⁶⁰⁶ *Archives historiques du département de la Gironde*, tome 56, édition Aubry, Paris, 1925-1926, p. 35.

⁶⁰⁷ BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », *op. cit.*, p. 43-44.

⁶⁰⁸ BOCHACA, Michel, TRANCHANT, Mathias, « Du golfe de Gascogne à la Picardie et à la Flandre maritime : le déplacement par mer des hommes et des marchandises à la fin du XV^e siècle », *Colloque Se déplacer du Moyen Âge à nos jours*, 1ère partie *Les déplacements humains*, Calais (25-26 novembre 2006). BOCHACA, Michel, « Plaidoyer pour une reprise en main en douceur de Bordeaux au lendemain de la deuxième conquête française (vers 1453-1454) », dans C. Leveleux-Teixeira, A. Rousselet-Pimont, P. Bonin, F. Garnier (dir.), *Le gouvernement des communautés politiques à la fin du Moyen Âge. Entre puissance et négociation : Villes, Finances, État*, Paris, Éditions Panthéon Assas. 2011, p. 53-63.

⁶⁰⁹ CRAEYBECKX, Jan, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris, S.E.P.V.E.N., 1958, p. 143. Le fret amené par les navires étrangers est mal connu, mais les actes notariés nous permettent tout de même de nous faire une idée des produits introduits sur le marché bordelais.

⁶¹⁰ L'inventaire après décès de la maison du marchand Ramonet de Buis recense ainsi des draps venant d'Angleterre (York, Hampton et Londres) et de Frise, de la « vaisselle d'Angleterre » et des « huches de Flandre » (AD Gironde, 3E 83, fol. 8 v^o-11, 3 juillet 1472).

⁶¹¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 74 v^o-75, 12 mars 1473. Deux marchands de Hull, en Angleterre, Richard Standich et Johan Davis, ont également la possibilité de payer 4 tonneaux de vin de Bordeaux en drap, pour une valeur de 80 francs bordelais (AD Gironde, 3E 7132, fol. 83 v^o, 10 mars 1466). La forme du troc permettait notamment aux marchands concernés d'éviter le transfert de numéraire et le recours au crédit (CRAEYBECKX, Jan, *op. cit.*, p. 141).

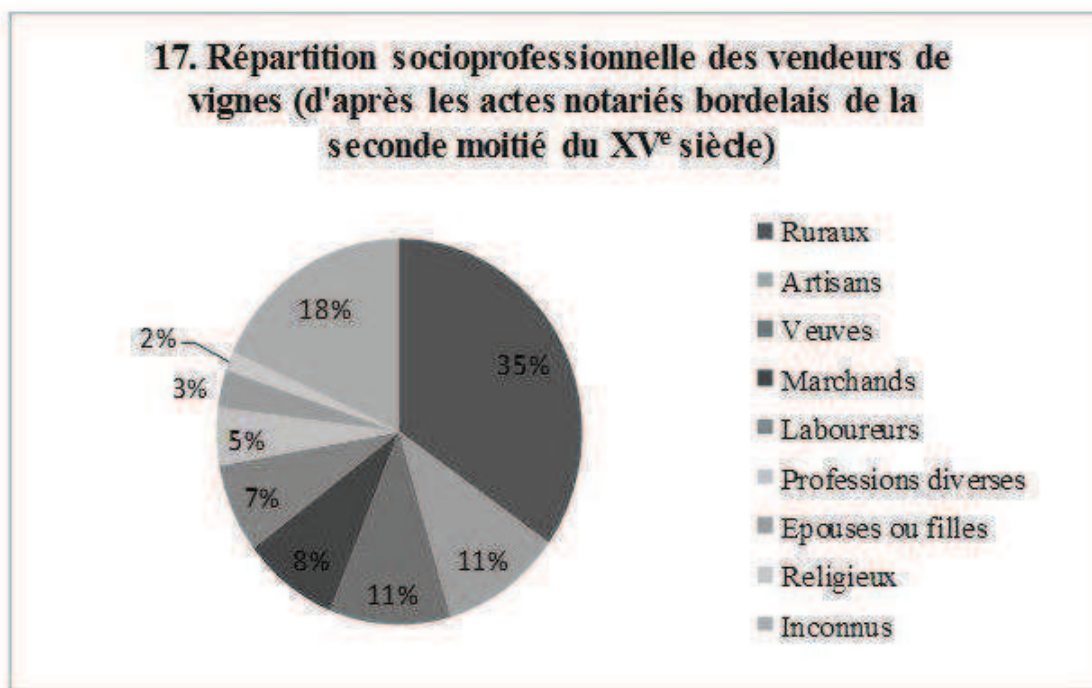
(poissons, draps, mobiliers...) ⁶¹². Cette place essentielle peut expliquer partiellement l'intérêt de la bourgeoisie marchande bordelaise à investir dans les vignes environnantes ou dans des domaines viticoles : la possession de vignes permet aux marchands de dominer une filière commerciale, de la production à la commercialisation, tout en bénéficiant, grâce au statut de « bourgeois », des exonérations fiscales (recouvrées à partir du règne de Louis XI) sur l'exportation du vin récolté dans leurs vignes ⁶¹³.

⁶¹² D'octobre 1476 à mars 1479, 21 affrètements portant sur des chargements de vin sur 32 sont effectués par des marchands bordelais. Les 11 autres le sont par des marchands d'Angleterre, de Normandie ou de Bayonne (AD Gironde, 3E 85).

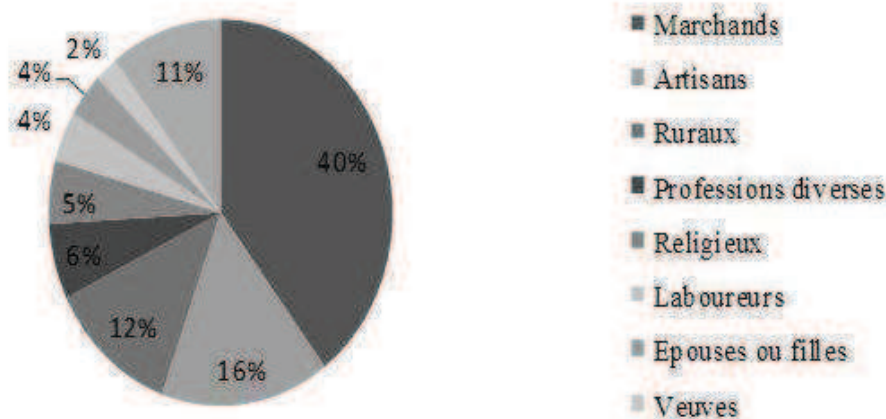
⁶¹³ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques*, Bordeaux, Ausonius, 1998, p. 65. Les bourgeois exportant des vins issus de leurs vignes sont exemptés de la grande coutume des vins (25 sous par tonneau exporté).

6.1.1 – Les stratégies d'acquisition des vignes et de leurs revenus

Avant d'aborder les stratégies d'acquisition elles-mêmes, il est intéressant de présenter les vendeurs et les acheteurs de vignes dans le vignoble bordelais. Ainsi, les deux diagrammes suivants montrent la répartition des catégories socioprofessionnelles relevées parmi les vendeurs et les acheteurs de vignes dans 189 actes de vente.



18. Répartition socioprofessionnelle des acheteurs de vignes (d'après les actes notariés bordelais de la seconde moitié du XV^e siècle)



Nous constatons tout d'abord que les vendeurs de vignes sont essentiellement des ruraux (35 % des vendeurs), dont, pour la plupart, nous ne connaissons pas la profession⁶¹⁴. Nous pouvons cependant supposer qu'il s'agit de cultivateurs. Comme nous l'avons dit dans la partie précédente, il est possible que certains de ces ruraux cèdent une partie de leurs tenures plantées en vignes en raison d'un besoin de liquidités pour pallier des difficultés financières ou bien, au contraire, mettre en œuvre des stratégies foncières ou économiques.

Les femmes aussi (filles, épouses ou veuves) sont nombreuses parmi les vendeurs ruraux (8 % des vendeurs de vignes), mais elles sont également nombreuses parmi les vendeurs bordelais (14 % des vendeurs). Il peut s'agir de femmes, autorisées par leurs époux, opérant des ventes sur leurs biens propres⁶¹⁵, ou, plus souvent, de femmes vendant des vignes héritées⁶¹⁶. Ce dernier cas explique la relative fréquence des veuves parmi les vendeurs de vignes (presque 12 % des vendeurs) : les veuves, libérées de l'autorité maritale, peuvent en effet mener leurs propres stratégies économiques, mais ces ventes peuvent aussi refléter un besoin de liquidités. D'autre part, certaines

⁶¹⁴ Les ruraux dont la catégorie socioprofessionnelle est connue dans les actes de vente ne sont que 19 (pour 46 dont la catégorie n'est pas précisée) : 15 femmes dont 3 veuves, 2 laboureurs, un artisan (maçon) et un ecclésiastique.

⁶¹⁵ Par exemple : AD Gironde, 3E 1145, fol. 42-42 v°, 26 janvier 1482.

⁶¹⁶ Par exemple : AD Gironde, 3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468 : Maria de la Barda, veuve, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), vend une vigne héritée de son mari dans les Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Geney.

veuves n'agissent pas en leur nom propre, mais en tant que tutrices de leurs enfants, héritiers de leur défunt mari⁶¹⁷.

Parmi les vendeurs originaires de Bordeaux, les catégories socioprofessionnelles paraissent diversifiées. Les artisans sont les plus nombreux (11 % des vendeurs) et ce dans des secteurs variés : nous trouvons ainsi des tonneliers, des bouchers, des cordonniers, des pelletiers, des meuniers, des étainiers, des charpentiers, des fournisseurs, des savetiers... Les laboureurs, tous originaires de la paroisse de Sainte-Eulalie (Bordeaux), en grande partie composée de travailleurs ruraux, représentent 7 % des vendeurs de vignes. Nous pouvons aussi relever 5 % de vendeurs représentant d'autres métiers : notaires, chirurgiens, barbiers, boutiquiers ou hommes d'armes (archer). Les ecclésiastiques (2 %) sont peu représentés parmi les vendeurs de vignes. Les marchands ne constituent pas non plus un pourcentage très élevé des vendeurs de vignes (8 % des vendeurs). Cette variété des catégories socioprofessionnelles des vendeurs de vignes illustre la facilité et l'ancienneté de l'insertion des Bordelais dans le vignoble, essentiellement suburbain (Graves de Bordeaux). Les vignes parviennent entre les mains de ces Bordelais par l'intermédiaire d'héritages ou de transactions foncières prenant parfois place dans des opérations de crédit. Ils s'intègrent ensuite, ici en tant que vendeurs, dans le marché foncier du vignoble bordelais.

Cette analyse des vendeurs de vignes dévoile ainsi quelques tendances : beaucoup de vendeurs sont des ruraux, mais plus de la moitié (65 %) sont des habitants de Bordeaux. Les transactions portant sur des vignes s'effectuent ainsi, pour une grande partie, entre citadins. Ceci révèle un vignoble (suburbain) déjà fortement contrôlé par les Bordelais au milieu du XV^e siècle.

L'étude des acheteurs de vignes montre des tendances nettement différentes. Nous constatons tout d'abord une part réduite des ruraux (12 % des acheteurs de vignes) par rapport aux Bordelais (88 % des acheteurs). Le nombre de ruraux montre cependant qu'il ne faut pas les restreindre à une catégorie en difficulté financière mais qu'ils ont également la possibilité d'effectuer des stratégies foncières d'acquisition.

Les catégories socioprofessionnelles sont également très variées mais quelques tendances se révèlent plus clairement que pour les vendeurs de vignes. Les marchands représentent ainsi 40 % des acquéreurs. Ils sont suivis, de loin, par les artisans (16 % des acheteurs) : il s'agit essentiellement de bouchers (7 % des acheteurs), de tonneliers (1,5 %), et, en une plus faible part, de fournisseurs, de maçons ou de cordonniers. Les autres catégories socioprofessionnelles de Bordeaux ne représentent que 6 % des acquéreurs de vignes (notaires, taverniers, hommes d'armes). Les femmes, épouses ou veuves, sont moins présentes parmi les acheteurs (6 % des acquéreurs de vignes) mais la proportion d'ecclésiastiques qui acquièrent des vignes est un peu plus élevée (5 %) que celle qui en vend.

⁶¹⁷ AD Gironde, 3E 6091, fol. 40 v^o, 12 avril 1463 : Trenqua Peytavin, veuve de Berthomiu Ymbart, de Sainte-Colombe (Bordeaux), agit en tant que tutrice de ses enfants, Johan et Peyrona Ymbart.

La variété des catégories des acheteurs de vignes montre, ainsi qu'on l'a vu pour les vendeurs, une vitalité des transactions foncières entre les Bordelais, quels que soient la profession, le statut social ou le niveau de richesse. Ce dernier point doit toutefois être nuancé car ces acheteurs citadins appartiennent tous à des catégories socioprofessionnelles relativement aisées. Nous relevons des marchands, parfois de grande envergure⁶¹⁸, des artisans, des professions demandant une formation ou des qualifications comme les hommes de loi. En revanche, nous ne voyons pas de manœuvres ou de simples ouvriers de vignes parmi les acquéreurs : la population bordelaise modeste reste absente de nos sources. Dans cette diversité des acheteurs de vignes, les marchands et les artisans, aisés, constituent la plus grande partie des acquéreurs.

Ces deux catégories, notamment les marchands, ont en effet les moyens financiers et la volonté d'acquérir des vignes. Disposant de liquidités grâce aux revenus de leurs professions, ou bien par leurs différentes activités économiques, les marchands, et également les artisans⁶¹⁹, sont les interlocuteurs privilégiés des seigneurs fonciers et des tenanciers cherchant des apports ou des soutiens financiers. Par ailleurs, les marchands et artisans tentent généralement à diversifier leurs moyens de revenus, notamment en investissant dans la terre et la possession foncière. L'ascension sociale des élites urbaines, à la fin du Moyen Age, est en effet étroitement liée à la possession foncière⁶²⁰. Posséder un patrimoine ou un domaine (souvent un bourdieu) planté en vignes, être rentier, ou même posséder des droits éminents, sont des marqueurs d'une réussite économique et sociale même si, en l'absence de terres nobles dans le Bordelais, les avantages de la possession foncière ne permettent pas de s'élever jusqu'à la noblesse. Il s'agit donc d'une élite montante dans la seconde moitié du XV^e siècle. D'un point de vue plus économique, il faut noter, en ce qui concerne les marchands, la possibilité d'écouler facilement, sur le marché local ou international, le vin obtenu des vignes possédées. On peut relever deux stratégies économiques possibles : une stratégie verticale ayant pour objectif le contrôle de la filière viticole et vinaire (de la production de vin à sa commercialisation) ; et une stratégie horizontale ayant pour objectif l'acquisition d'une base foncière solide.

⁶¹⁸ Le marchand Bernard de Bertulh, par exemple, fait de nombreuses acquisitions de vignes, s'étant constitué un patrimoine foncier conséquent dans la paroisse de Floirac, et apparaît parfois comme seigneur foncier (voir BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques*, Ausonius, Bordeaux, 1998, p. 72-74).

⁶¹⁹ Les artisans bordelais peuvent en effet avoir des activités proches de celles des marchands : ainsi, Eymon Faure, tonnelier de Saint-Michel (Bordeaux), effectue des prêts d'argent importants (AD Gironde, 3E 10391, fol. 7 v^o, 20 août 1473) ; le tonnelier Johan de la Vilota, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), rachète une créance de 46 écus d'or (AD Gironde, 3E 12430, fol. 25, 9 mars 1469) ; et le tonnelier Pey de La Font, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), vend plusieurs fois du drap (AD Gironde, 3E 12430, fol. 77 v^o, 25 janvier 1470).

⁶²⁰ COLOMBET-LASSEIGNE, Claude, *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Age, La seigneurie rurale face aux crises des XIV^e et XV^e siècles*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2006, p. 306.

L'analyse des vendeurs et des acheteurs nous permet ainsi de constater que les marchands, et dans une moindre mesure les artisans aisés, sont en capacité de développer des stratégies foncières, notamment d'acquisition, dans le vignoble bordelais. Nous nous rapprochons ici, d'une certaine manière, de l'approche économique des stratégies foncières proposée par Maurice Aymard⁶²¹. Néanmoins, les notions économiques qu'il aborde portant sur le temps long, nous ne pouvons pas les appliquer à notre champ de recherche telle qu'il les présente. Selon lui, la principale question est de savoir qui est en « position de force » par rapport au marché et peut donc élaborer une stratégie vis-à-vis de celui-ci. Cependant, plutôt que le terme « marché », nous préférons parler de « circuits économiques » à propos du vignoble bordelais. Maurice Aymard distingue alors deux catégories de personnes : ceux qui peuvent opérer des stratégies spéculatives et ceux qui subsistent par le marché et ne peuvent donc pas avoir de stratégie. Cette distinction se rapproche du cas bordelais mais nous devons y apporter quelques nuances. En effet, si les marchands, et les artisans, sont en mesure d'effectuer ces stratégies spéculatives, certaines ne se révèlent en réalité qu'occasionnelles et opérées à la faveur du contexte. A l'exception de quelques marchands, il serait aléatoire de parler de stratégie foncière générale, organisée dans un objectif précis : les marchands et les artisans semblent en grande partie agir en fonction des possibilités offertes. De même, les seigneurs fonciers et les tenanciers en difficulté ne sont pas totalement soumis au « marché » et il serait faux de dire qu'ils ne peuvent pas avoir de stratégies foncières volontaires. Pour certains, cependant, il est vrai que ces stratégies foncières peuvent avoir une portée plus limitée en raison de difficultés économiques et structurelles.

Les acquisitions de vignes ou de revenus perçus sur les vignes que nous allons maintenant étudier en détail sont pour la plupart mises en œuvre par des élites bourgeoises de Bordeaux (marchands essentiellement, et artisans). Cette culture offre en effet, par ses débouchés commerciaux, des avantages certains. Ainsi, malgré les mesures restrictives prises par Charles VII et le marasme économique et commercial du troisième quart du XV^e siècle, les marchands investissent dans la vigne : ils ont la capacité financière d'attendre le rétablissement de conditions commerciales plus favorables. Mais il faut cependant rappeler que ces stratégies s'intègrent le plus souvent dans une démarche économique et foncière plus générale et parfois non dévolue exclusivement à la vigne.

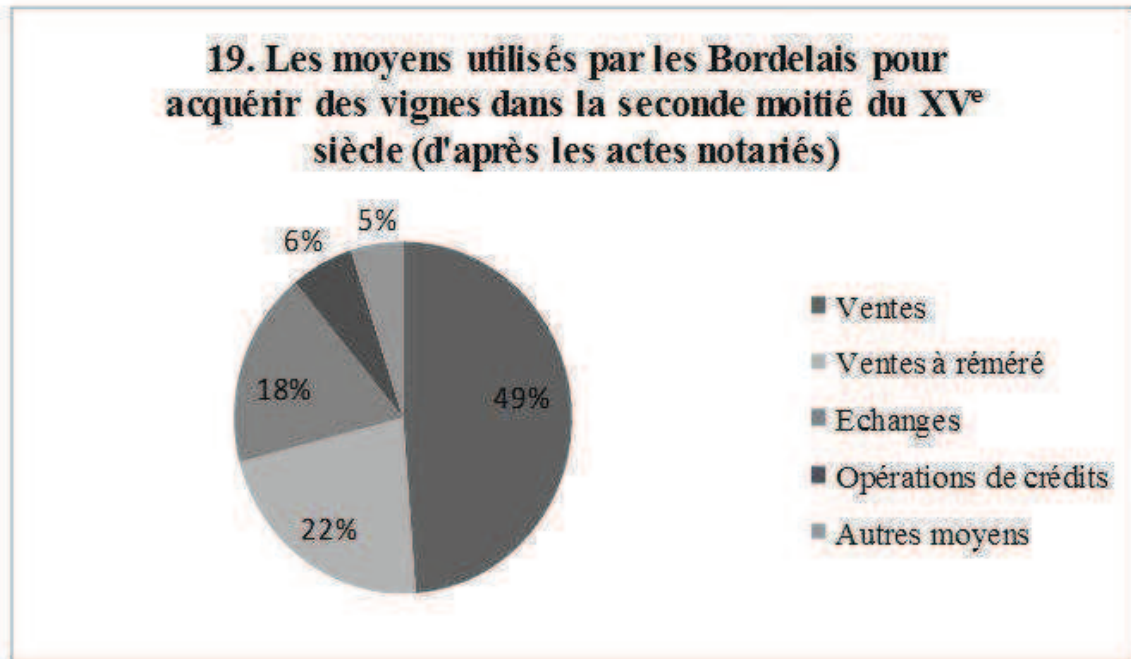
a. Les moyens d'acquisition de vignes

Nous pouvons relever, dans le corpus documentaire étudié, différents moyens d'acquisition de vignes employés par les Bordelais⁶²² : 461 actes notariés nous

⁶²¹ AYMARD, Maurice, « Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie », dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, volume 38, n°6, 1983, p. 1392-1410.

⁶²² Les acquisitions des seuls revenus de la vigne seront présentées dans la sous-partie suivante.

permettent de détailler ici les différentes pratiques d'acquisition. Nous présenterons par la suite les stratégies dans lesquelles ces moyens sont intégrés. Nous pouvons expliquer la diversité des moyens utilisés par la relative amplitude financière des élites bordelaises : disposant de liquidités, celles-ci peuvent agir de différentes manières et utiliser plusieurs approches, comme le montre le diagramme suivant.



Les ventes simples et les ventes à réméré

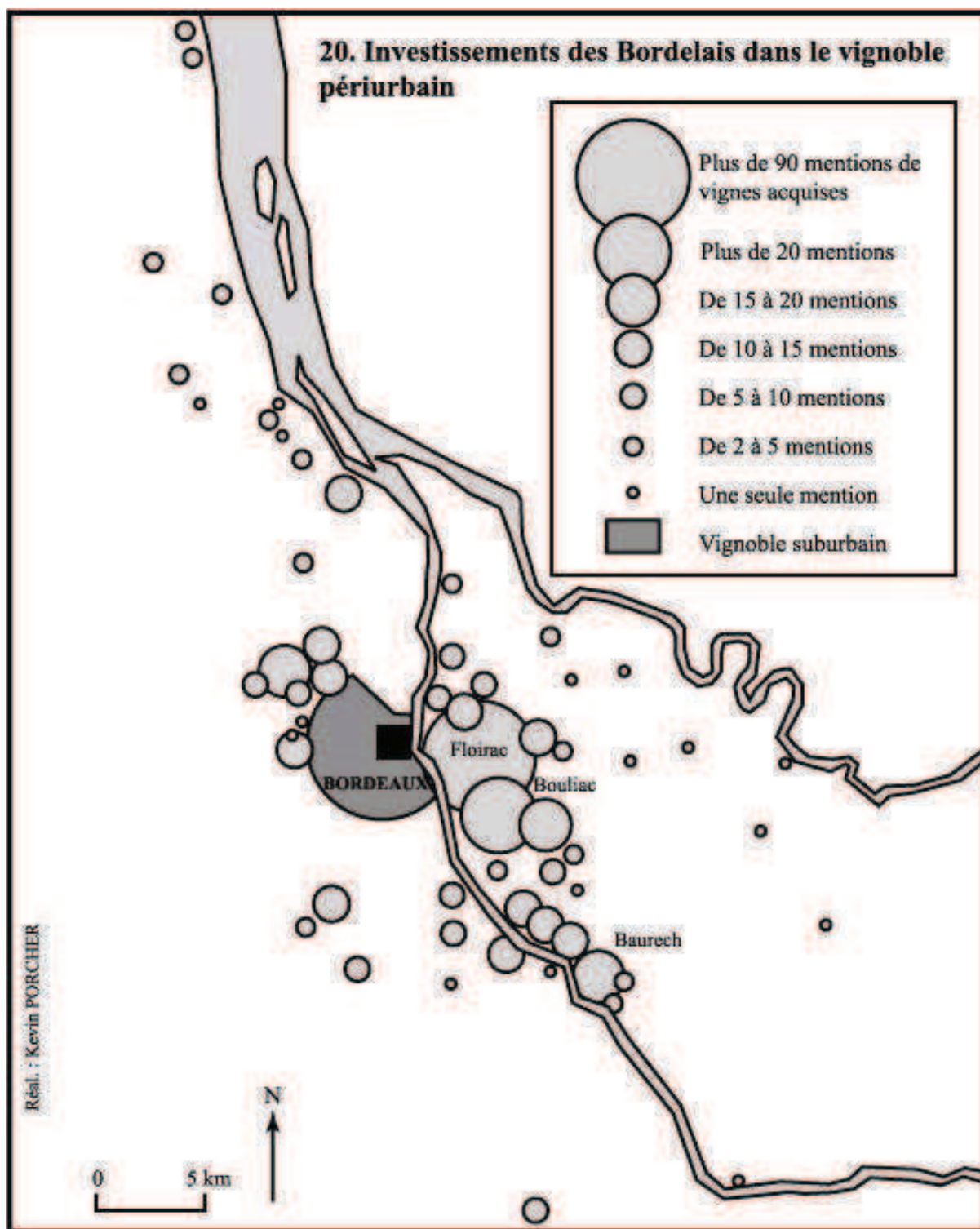
Nous remarquons tout d'abord que pour acquérir une vigne, les Bordelais utilisent en premier lieu l'achat : les actes de ventes de vignes représentent près de la moitié des acquisitions (49 %), suivis par les actes de ventes à réméré (22 %) assortis d'une clause de possible rachat par le vendeur dans un délai convenu à l'avance. Ainsi, d'après le corpus documentaire, 71 % des vignes acquises par les Bordelais changent de mains par achat⁶²³. Les échanges de vignes entre tenanciers sont également relativement fréquents dans les sources étudiées et représentent 18 % des acquisitions de vignes par les Bordelais. L'utilisation des opérations des crédits (prêts suivis de mises en gage) est plus limitée (6 % des acquisitions). Nous verrons cependant que des ventes à réméré peuvent être, en réalité, des opérations de crédit également. Enfin, des moyens divers, tels que les legs, les mariages ou les donations permettent également aux Bordelais d'entrer en possession de vignes (5 % des acquisitions).

⁶²³ Ces pourcentages représentent 225 actes de vente et 102 actes de vente à réméré de vignes.

Les tenanciers, comme nous l'avons vu précédemment, peuvent vendre leurs tenures à une tierce personne contre une somme d'argent ou une compensation en nature : la propriété utile est donc cédée à l'acheteur. Après la transaction elle-même, le vendeur (ancien tenancier) met officiellement l'acquéreur en possession du bien acheté par l'intermédiaire de gestes symboliques. L'acheteur du bien doit également verser les *lods et ventes* au seigneur foncier⁶²⁴, et reconnaître les droits éminents de ce dernier sur la tenure concernée en prêtant une reconnaissance féodale et en versant l'esperle : investi par le seigneur, il devient alors le nouveau tenancier du bien acquis, avec les droits et les devoirs qui y sont liés (usufruit de la vigne, obligation d'entretien et paiement des redevances foncières).

La carte suivante montre la localisation des vignes vendues d'après le corpus documentaire. Selon l'angle d'étude choisi, il ne s'agit ici que de vignes acquises par des habitants de Bordeaux, qui sont essentiellement des marchands ou des artisans aisés.

⁶²⁴ AD Gironde, 3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481, et BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 56.



Nous constatons dans un premier temps que la plupart des vignes acquises sont situées dans un rayon de 5 kilomètres autour de la ville, dans le vignoble suburbain. Les achats sont également nombreux dans l'Entre-deux-Mers proche et le long du fleuve, en amont et surtout en aval de Bordeaux, essentiellement le long de la rive médocaine. Cette concentration des stratégies foncières à proximité de la ville n'est pas spécifique à

la vigne. On remarque que 86 % des parcelles de toutes natures détenues par les marchands bordelais sont détenues à moins de 15 kilomètres de la ville, et 44 % des parcelles sont même situées à moins de 5 kilomètres⁶²⁵. Les achats de vignes par les élites bordelaises s'effectuent donc en grande partie dans un espace qui constitue une zone privilégiée de placements fonciers.

D'après les sources, la zone la plus proche de Bordeaux, le vignoble suburbain (Graves, Palu de Bordeaux et Paludate), regroupe 37 % des vignes achetées par les Bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle. Afin d'acquérir des vignes dans cette zone, les élites bordelaises s'adressent généralement à d'autres Bordelais : plus de 90 % des transactions de vignes dans le vignoble suburbain concernent des habitants de Bordeaux⁶²⁶. Les 10 % restant sont essentiellement composés de paroissiens de Talence, de Bègles ou de Saint-Seurin, qui sont des paroisses situées dans la zone suburbaine. L'emprise de la ville est très importante sur ce vignoble depuis sa création : les Bordelais disposant de quelques fonds à investir semblent tendre à y acheter des vignes afin de posséder un petit patrimoine foncier. Les biens fonciers achetés dans le vignoble suburbain sont en grande majorité des tenures plantées en vignes (88 % des biens achetés). Il s'agit de tenures composées de parcelles de petite taille occupées par un seul type de culture. Les tenures plus complexes, composées de vignes et d'autres cultures, sont beaucoup plus rares : les cultures associées sont souvent liées à la vigne (6 % d'*aubarèdes* et de *vimeneys*), ou sont simplement des terres que l'on retrouve essentiellement dans la Palu de Bordeaux (3 %). Les ensembles d'exploitation, regroupés en *maynes* et autour d'un *hostau* sont rares dans le vignoble suburbain (3 %). A l'exception de ces derniers, les biens vendus dans la zone suburbaine sont surtout des tenures de vignes mono-parcellaires et de petites tailles. Par exemple, le 9 janvier 1476, Jacquet de Lanest et Alays Fau, son épouse, paroissiens de Bègles (près de Bordeaux), vendent à Pey de Proensan, fournisseur de Saint-Michel (Bordeaux), une tenure de vigne d'araire, de 37 règes (rangées), dans les Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars, pour la somme de 16 francs bordelais⁶²⁷. Jean-Paul Casse, Sandrine Lavaud et Fabrice Mouthon remarquent d'ailleurs que les tenures accensées par le chapitre de Saint-Seurin dans le vignoble suburbain sont, pour la plupart, composées d'une seule parcelle : le rapport parcelles-tenure dans le territoire mouvant du chapitre est de 1,2⁶²⁸. A quelques exceptions près, les tenures de vignes du vignoble suburbain sont en moyenne composées de 13 règes⁶²⁹. Ainsi, une vigne acquise par Rollan Barbey, de Saint-Michel

⁶²⁵ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, op. cit.*, p. 62.

⁶²⁶ PORCHER, Kevin, « Vigne et vin bordelais au lendemain de la guerre de Cent Ans : données naturelles et part des hommes », colloque *Roger Dion*, Paris, 29-31 janvier 2009, CNRS Editions, Paris, 2010, p. 183.

⁶²⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476.

⁶²⁸ CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », in *Cahiers Charles Higounet*, n°1, 1994, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 1995, p. 29-30.

⁶²⁹ Moyenne effectuée sur 273 dimensions de tenures mono-parcellaires.

(Bordeaux), le 11 mars 1456, mesure 14 règes sur 17 règes et contient 255 plants de vignes⁶³⁰.

Le vignoble périurbain, quant à lui, regroupe la majorité des vignes achetées par les Bordelais : 63 % des ventes. Mais les vignes concernées sont réparties sur un espace beaucoup plus large que dans la zone suburbaine. Les vignes achetées par les Bordelais sont ainsi disséminées dans 69 paroisses rurales. L'Entre-deux-Mers, et surtout les paroisses les plus proches de Bordeaux, comme Floirac, Bouliac, Lormont, Cenon ou Carignan, sont les plus fréquentes dans les acquisitions de vignes : 33 % des achats y sont effectués. Contrairement au vignoble suburbain, les Bordelais souhaitant acquérir des vignes dans la zone périurbaine doivent surtout traiter avec des tenanciers ruraux : près de 75 % des vendeurs de vignes situées dans l'Entre-deux-Mers sont des ruraux, le plus souvent également originaires de la paroisse où la vigne est localisée. Il ne s'agit donc pas d'une zone où l'emprise de la ville s'exerce depuis longtemps : cette emprise est récente (dans le cas des paroisses de l'Entre-deux-Mers proche) ou bien simplement en développement (dans les paroisses du Médoc). Les acquisitions de vignes dans les paroisses les plus éloignées sont assez rares, la majorité des Bordelais concentrant leurs biens à proximité de Bordeaux. Les achats de vignes éloignées semblent surtout être le fait de marchands aisés et entrepreneurs, comme nous le verrons par la suite. Le contexte économique facilite parfois les achats de vignes par les élites bordelaises. Ainsi, le 3 décembre 1473, le marchand Johan de Brunhagas, de Saint-Michel (Bordeaux), achète un *hostau* avec des terres et des vignes attenantes dans la paroisse de Tresses (Entre-deux-Mers), à Peyrona de Gomes, une veuve de Tresses⁶³¹. Cette transaction est conclue pour une somme de 104 francs bordelais, ce qui représente le montant exact des arriérés de versement des redevances dues par Peyrona de Gomes au seigneur foncier. Celle-ci utilise ainsi son bien (hérité de son père) comme monnaie d'échange pour rembourser ses retards de paiement. Une fois le bien acquis, Johan de Brunhagas le bail à façon le même jour à Hélias Guissard, paroissien de Bouliac (Entre-deux-Mers). Disposant de moyens financiers, les élites marchandes ont ainsi la possibilité de s'insérer aisément dans un vignoble périurbain, aux mains des ruraux, dont certains tenanciers ont besoin de liquidités (il est possible que ces derniers, dans certains cas, soient également plus disposés à vendre leurs vignes).

La nature des biens achetés dans le vignoble périurbain révèlent des tendances identiques au vignoble suburbain. On remarque ainsi que 72 % des tenures acquises ne sont composées que de vignes. La taille et la composition des tenures sont par contre plus variées. Nous trouvons davantage de tenures pluri-parcellaires. Domenya de Bonagarda par exemple, épouse de Johan Peyraud, de Saint-Maixent (Bordeaux), acquiert le 21 septembre 1456 une tenure sur l'île de Macau (Médoc) composée de 3 parcelles : un plantier de vignes « blanches et rouges » attenant à une aubarède, 6 pieds

⁶³⁰ AD Gironde, H 736, fol. 44-44 v°, 11 mars 1456.

⁶³¹ AD Gironde, 3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473.

de vigne et une parcelle de terre et d'aubarède⁶³². Les parcelles elles-mêmes peuvent avoir des tailles diverses. Ainsi, le 6 juillet 1476, le marchand Marticot Derin, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), achète une tenure de 38 règes à Saint-Seurin (dans les Graves de Bordeaux) et une autre de 119 règes à Bruges (Médoc)⁶³³. Si les parcelles peuvent parfois être grandes, certaines sont très petites. Dans la paroisse du Taillan (Médoc), les vignes achetées par les Bordelais ont des tailles très réduites : 5 règes en moyenne pour les 8 parcelles achetées par Johan de Cessac, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)⁶³⁴, 4 règes en moyenne pour les 7 parcelles achetées par Pey de l'Alemanha, boucher de Saint-Michel (Bordeaux)⁶³⁵, et seulement 3 règes en moyenne pour les 13 parcelles achetées par Guilhem Ramon de Casamaior, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux)⁶³⁶. Nous pouvons également voir que 18 % des achats dans le vignoble périurbain concernent des unités d'exploitation (*maynes*, bourdieux, ou simplement des vignes attenantes à un *hostau*) comprenant des vignes. Les concentrations de biens et les ensembles agricoles sont effectivement plus nombreux en dehors du vignoble suburbain et ceux acquis par les élites bordelaises sont surtout concentrés dans l'Entre-deux-Mers proche (Bouliac et Floirac). Nous détaillerons par la suite ces ensembles agricoles. Enfin, 10 % des vignes acquises sont associées à d'autres cultures : il s'agit essentiellement de terres emblavées, de prés, d'*aubarèdes* et parfois de bois. Cette variété met en avant une polyculture de plus en plus importante au fur et à mesure de l'éloignement de la zone suburbaine qui, elle, est caractérisée par une monoculture viticole.

Nous manquons d'éléments d'appréciation pour analyser précisément les logiques qui sous-entendent le marché foncier et déterminent la fixation des prix. Nous ne pouvons pas, comme c'est le cas pour les ventes de vin ou les produits manufacturés⁶³⁷, établir de prix de vente type d'une tenure plantée en vignes. Ainsi, le 23 octobre 1475, une tenure de vignes de 30 règes située dans les Graves de Bordeaux, à Campredan, est vendue pour la somme de 9 francs bordelais⁶³⁸. Mais le 31 décembre 1472, dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Martin, nous pouvons relever une vigne de 2 règes seulement vendue pour 12 francs bordelais⁶³⁹. La taille seule des tenures vendues ne suffit donc pas à expliquer le montant des prix de vente. La localisation dans le vignoble ou même la répartition chronologique des prix de vente dans la période étudiée n'apporte pas plus de tendances révélatrices. L'analyse de 77

⁶³² AD Gironde, H 736, fol. 76 v°-77, 21 septembre 1456.

⁶³³ AD Gironde, 3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476.

⁶³⁴ AD Gironde, 3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476.

⁶³⁵ AD Gironde, 3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473.

⁶³⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474.

⁶³⁷ Dans la seconde moitié du XV^e siècle, nous pouvons ainsi calculer que le prix de vente d'une douzaine de pipes est de 8 francs bordelais environ que le prix de vente d'une douzaine de barriques est de 4 francs bordelais environ. Une barrique étant deux fois plus petite qu'une pipe, nous observons une correspondance entre la taille des fûts et leurs prix de vente.

⁶³⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475.

⁶³⁹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472.

actes de vente illustre cette diversité des prix. Pour cette étude, nous n'avons choisi que les actes de vente concernant des tenures mono-parcellaires plantées en vignes⁶⁴⁰. Nous pouvons relever quelques tendances : 80 % des prix de vente sont inférieurs à 30 francs bordelais, dont 34 % inférieurs à 10 francs bordelais pour une tenure de vignes. Une moyenne de 18 francs bordelais par vigne se dégage de ces calculs, mais les valeurs restent très variées, allant de 2 francs bordelais⁶⁴¹ à 280 francs bordelais⁶⁴² pour une seule tenure. Cette diversité est sans doute révélatrice d'arrangements financiers effectués entre les contractants lors de la transaction. Des remboursements de prêts peuvent ainsi être réalisés sous couvert d'une transaction foncière pour éviter l'échange de trop de liquidités ou bien pour contourner l'interdiction de l'usure au Moyen Âge. Les ventes à réméré semblent cependant être des contrats plus adaptés à cette pratique.

Un acte de janvier 1452 montre que le prix de vente d'une vigne peut être débattu entre les contractants⁶⁴³. Floreta Bardon, veuve, et Arnaud Bardon, son neveu, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), vendent ainsi une vigne dans les Graves de Bordeaux à Estève de Lopgrata, notaire public et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour le prix de 100 francs bordelais comptant. L'acte précise cependant que cette somme a été fixée après « querelles » et grâce à la décision du prévôt royal de l'Ombrière.

Les prix de vente sont souvent exprimés en monnaie de compte (francs, livres ou écus) et ne sont donc parfois pas acquittés sous forme de liquidités. Ainsi, le fourmier Johan Andraud, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), fait l'acquisition le 29 août 1480, d'une tenure de 6 règes de vigne à Blanquefort (Médoc), pour le prix de 4 francs bordelais⁶⁴⁴. Néanmoins, cette somme est payable à la Toussaint de la même année sous la forme d'une barrique de vin clairet provenant de la vigne acquise. Il n'y a donc pas, dans cette transaction, d'échange de liquidités. De la même manière, le 9 mars 1476, Pierre de More, marchand et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), achète une vigne entourée de fossés dans les Graves de Bordeaux pour 155 francs bordelais et une aune de toile⁶⁴⁵.

Nous pouvons enfin remarquer que 13 % environ des ventes de vignes sont accompagnées d'une obligation ou d'une reconnaissance de dette effectuée par l'acheteur au sujet du prix de vente à payer. Une grande partie des paiements pour toutes sortes de transactions est différée à des dates ultérieures à Bordeaux, dans la seconde moitié du XV^e siècle⁶⁴⁶. Ces reconnaissances de dette peuvent s'appliquer à l'ensemble

⁶⁴⁰ Les ventes de « vignes et terres » ou « d'*hostau*, vignes, terres, bois »... comportent trop de facteurs aléatoires sur la valeur de chaque composante de la tenure.

⁶⁴¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 294 v^o-295, 21 février 1476.

⁶⁴² AD Gironde, 3E 86, fol. 17 v^o, 21 mai 1483.

⁶⁴³ AD Gironde, H 735, fol. 62 v^o-65, janvier 1452.

⁶⁴⁴ AD Gironde, 3E 1145, fol. 4 v^o, 29 août 1480.

⁶⁴⁵ AD Gironde, 3E 1631, fol. 205 v^o-207 v^o, 9 mars 1476.

⁶⁴⁶ Par exemple, dans la seconde moitié du XV^e siècle, 74 % des sommes à payer pour la vente de pipes et de barriques étaient différées.

du prix de vente⁶⁴⁷, ou simplement à une partie : le crédit est une pratique répandue à Bordeaux à la fin du Moyen Âge⁶⁴⁸. Le 4 avril 1483, par exemple, le charpentier de pipes Bernard de la Fenestra, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), achète deux vignes dans les Graves de Bordeaux, à la Roda et à Terre Nègre, pour 145 francs bordelais⁶⁴⁹. Cet acheteur s'acquitte sur le champ de 90 francs bordelais mais fait une reconnaissance de dette pour les 55 francs restants : il doit payer 20 francs dans les 30 jours suivant l'achat et le reste à la sainte Madeleine (22 juillet), soit plus de 3 mois plus tard. Certaines dettes peuvent s'étaler sur plusieurs années. Lorsque le 21 février 1466, Johan Guiraud, Maria Aumalhey, son épouse, et Johan de Lestonar, paroissiens de Saint-Seurin (près de Bordeaux), achètent un *mayne* composé d'un *hostau*, de bois, de vignes, d'*aubarèdes*, de prés et de *padouens* à Caudéran (Médoc) pour la somme de 122 francs bordelais, ils font une reconnaissance de dette pour l'ensemble de la somme : 20 francs doivent être payés dans les 15 jours, 20 francs à la saint Michel, 20 francs 15 jours après la saint Michel 1468, 20 francs 15 jours après la saint Michel de l'année 1469, 20 francs 15 jours après la saint Michel 1470 et 20 francs 15 jours après la saint Michel 1471⁶⁵⁰. Le vendeur est finalement totalement payé 5 ans après la vente de la vigne. Le choix de la saint Michel (29 septembre) comme échéance de paiement n'est pas anodin : cette fête était couramment utilisée comme terme pour tout type de paiement car elle correspond à l'ouverture de la foire de Saint-Michel (les débiteurs, par leurs diverses activités commerciales, peuvent acquérir des liquidités à cette date et rembourser une partie de leur dette peu après)⁶⁵¹.

Les achats directs de vignes permettent aux élites bordelaises de se constituer un patrimoine foncier dont la production est facilement commercialisable. Deux zones peuvent être distinguées : le vignoble suburbain, où les transactions s'effectuent essentiellement entre Bordelais, qui est déjà sous une importante emprise urbaine ; le vignoble périurbain, où les Bordelais achètent des vignes aux ruraux, est en phase d'acquisition. Le contexte économique favorise ainsi les acquisitions de vignes de la zone périurbaine par la bourgeoisie marchande bordelaise.

Nous relevons 102 actes de vente à réméré dans la documentation étudiée. Cette pratique est révélatrice d'une insertion des élites bordelaises dans le vignoble périurbain. La répartition géographique des vignes acquises, temporairement ou définitivement, par ce moyen, le montre bien : 22 % des ventes à réméré seulement concernent le vignoble suburbain. En revanche, 78 % concernent le vignoble périurbain : 51 % de ventes à réméré dans l'Entre-deux-Mers, 22 % dans le Médoc, et 5 % dans le Cernès. Le vignoble périurbain est donc particulièrement visé par cette

⁶⁴⁷ Par exemple : AD Gironde, 3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476.

⁶⁴⁸ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 16.

⁶⁴⁹ AD Gironde, 3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483.

⁶⁵⁰ AD Gironde, 3E 7132, fol. 79 v°-80, 21 février 1466.

⁶⁵¹ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 17.

pratique. Les ventes à réméré de vignes localisées dans la zone suburbaine n'impliquent que des vendeurs et acheteurs bordelais⁶⁵². En revanche, dans la zone périurbaine, 88 % des vendeurs de vignes à réméré sont des ruraux, habitant généralement dans la paroisse où la vigne se situe. Les Bordelais, au contraire, représentent 98 % des acheteurs. Parmi ceux-ci, 76 % sont des marchands. On observe donc clairement une pénétration foncière par le biais de mécanismes de crédit qui peuvent devenir dangereux pour les vendeurs s'ils ne sont pas en capacité de racheter le bien dans le délai convenu.

Comme l'acte de vente, la vente à réméré permet l'acquisition de vignes par les Bordelais. Par exemple, le 13 décembre 1473, Johan Cavaley, laboureur, et Margarida deu Galema, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), vendent à réméré une vigne dans la Palu de Bordeaux à Berthomiu Nadau, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour la somme de 100 francs bordelais⁶⁵³. L'importance de la somme pour une seule tenure de vigne – alors que la moyenne des prix de vente est de 18 francs bordelais – montre qu'elle correspond certainement plus au montant du prêt accordé par Berthomiu Nadau qu'à la valeur réelle de la vigne. Les vendeurs conservent pendant 4 ans une possibilité de rachat. On peut donc dire que la vigne est mise en gage pour garantir le remboursement de la somme prêtée : si Johan Cavaley et Margarida deu Galema parviennent à réunir la somme avant la fin du délai de 4 ans, ils peuvent rembourser Berthomiu Nadau et récupérer leur vigne. Mais pendant le temps du recours, Berthomiu Nadau, tenancier « temporaire » de la vigne, a pu en tirer des profits. Ces profits s'ajoutent à la somme reversée pour racheter le bien : ce marchand perçoit donc, durant ce temps, une forme d'intérêt. Dans le cas contraire, Berthomiu Nadau rentre en pleine possession du bien en tant que tenancier. Cette pratique est donc clairement dans l'intérêt de l'acheteur (que l'on pourrait qualifier de « prêteur »). On remarque, dans cet exemple choisi, que l'acte est annulé à la date du 13 février 1475, ce qui signifie que Johan Cavaley et Margarida deu Galema ont pu racheter leur vigne au bout de deux ans environ. La vente à réméré n'entraîne donc pas nécessairement la pleine acquisition du bien, même si elle apporte indubitablement des profits à l'acheteur.

Certains Bordelais achètent assez fréquemment des vignes à réméré, ce qui permet d'obtenir un revenu foncier pendant quelques années et donne la possibilité d'entrer définitivement en possession de la vigne en cas de défaillance du vendeur. Ainsi, entre 1480 et 1482, Cécilia Fau, épouse de Johan Mercey, procureur au Parlement de Bordeaux, de Saint-Michel (Bordeaux), achète un total de 8 pièces de vignes lors de 7 achats à réméré⁶⁵⁴. Ces achats sont concentrés dans les paroisses voisines de Bruges et d'Eysines, dans le Médoc, environ 4 kilomètres au nord de Bordeaux. Tous les tenanciers à qui elle achète ces vignes sont originaires de ces paroisses. Pour effectuer

⁶⁵² Un seul acheteur, Pey Costans, n'est pas de Bordeaux, mais de Talence, situé dans les Graves, à 2 kilomètres de la ville (AD Gironde, 3E 1145, fol. 76, 12 juin 1482).

⁶⁵³ AD Gironde, 3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473.

⁶⁵⁴ AD Gironde, 3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 55, avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 61 v°-62, 30 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 72-72 v°, 28 mai 1482.

ces achats à réméré, elle dépense un total de 186 francs bordelais, dont 171 francs entre fin avril et fin mai 1482. Nous observons ainsi, en peu de temps, une stratégie de crédit et d'acquisition menée sur une zone géographique précise par cette bordelaise aisée. De la même manière, entre 1474 et 1476, le marchand Bernard de Bertulh, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), achète à réméré 19 tenures comprenant des vignes, dont 17 sont localisées dans la seule paroisse de Floirac (Entre-deux-Mers) où il est fortement implanté. Nous analyserons plus en détail la stratégie foncière de ce marchand dans une partie ultérieure.

Dans d'autres cas, les stratégies foncières ne sont pas aussi manifestes. Pey Guilhichon, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), apparaît dans une dizaine d'actes notariés en tant qu'acquéreur de vignes, dont quatre ventes à réméré entre 1474 et 1476 : deux des vignes ainsi acquises sont situées dans les Graves⁶⁵⁵, une se trouve à Floirac (Entre-deux-Mers)⁶⁵⁶, et une à Carignan (Entre-deux-Mers)⁶⁵⁷. Il s'agit de biens fonciers relativement dispersés. On peut donc supposer qu'il s'agit ici d'acquisitions occasionnelles, selon les opportunités offertes. De même, si les simples achats de vignes et d'aubarèdes par Pey Guilhichon se concentrent généralement à Floirac, il acquiert d'autres tenures plantées en vignes dans les Graves et même à Saint-Macaire, à une quarantaine de kilomètres au sud de Bordeaux⁶⁵⁸. Nous observons des situations assez variées : ainsi, le marchand Baudinot Guilhocha, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), vend un *hostau* et des vignes à réméré pour 100 francs bordelais à un autre marchand, Johan de Cessac, de Saint-Michel (Bordeaux), le 15 avril 1461⁶⁵⁹. Quelques années plus tard, le 21 mai 1467, le même Baudinot Guilhocha est à son tour acheteur d'un *hostau* et de plusieurs vignes pour un total de 200 livres bordelaises⁶⁶⁰, et, le 27 juillet 1468, il acquiert de la même manière une vigne dans le Médoc pour 30 livres bordelaises⁶⁶¹. Ce marchand se retrouve donc à la fois en tant que vendeur et acheteur de vignes à réméré ce qui illustre l'utilisation de ce type d'acte dans les opérations économiques de crédit.

Nous pouvons supposer qu'un certain nombre d'acquéreurs de vignes, à réméré ou non, n'agissent qu'en fonction d'une logique « opportuniste » et ne pratiquent pas de réelles stratégies foncières. Celles-ci peuvent également ne pas être clairement définies : efforts d'acquisition dans un lieu précis ou selon une procédure spécifique. La vente à réméré demeure néanmoins un moyen pratique et rentable pour les Bordelais aisés désirant investir dans le vignoble.

⁶⁵⁵ AD Gironde, 3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475 et AD Gironde, 3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476.

⁶⁵⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474.

⁶⁵⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 161, 7 mars 1475.

⁶⁵⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476.

⁶⁵⁹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461.

⁶⁶⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467.

⁶⁶¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 117, 27 juillet 1468.

Les prêts sur gage

Les difficultés économiques du monde rural, comme nous l'avons dit, facilitent l'insertion des élites citadines dans le vignoble bordelais. Les tenanciers en manque de liquidités peuvent s'adresser à des Bordelais aisés (des marchands, des artisans ou certaines veuves de marchands) pour obtenir des prêts d'argent. Ces prêts, et les dettes, sont alors garantis sur des biens fonciers, notamment des vignes, de deux manières : les mises en gages et les hypothèques.

Ces deux pratiques permettent aux élites bordelaises d'entrer potentiellement en possession d'une vigne, à l'instar des ventes à réméré. Le 20 avril 1482, par exemple, Pierre Vernhet, marchand et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), vend du blé et d'autres marchandises d'une valeur de 13 francs bordelais et demi à Austen de Hosten et Arnaud de Hosten, de Blanquefort (Médoc)⁶⁶². Ces derniers ne peuvent toutefois pas s'acquitter immédiatement de cette somme et passent une obligation pour les 13 francs bordelais et demi : ils mettent alors en gage une terre et une vigne située à Blanquefort. En cas de non-remboursement de la dette, Pierre Vernhet entre en pleine possession de la terre et de la vigne et peut en disposer. Le 9 juin 1483, Vidou Filhou, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), ne parvient pas à rembourser une dette de 126 francs bordelais due à Guilhemna Jorget, une veuve, et à Pierre Gentet, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)⁶⁶³ : 3 vignes gagées, de même qu'une aubarède et un *hostau* avec une cave sont alors saisis par les prêteurs. Une autre veuve, Guilhemna de Brach accorde également en 1475 et 1477 deux prêts garantis par des vignes à des paroissiens de Saint-Seurin (près de Bordeaux)⁶⁶⁴. Dans le prêt du 10 mai 1475, on peut voir qu'en cas de non-remboursement, Guilhemna de Brach n'entre pas en possession de la vigne, en revanche, celle-ci est vendue et la prêteuse conserve la somme ainsi obtenue en compensation.

Le prêt gagé sur des vignes attire certains Bordelais qui pensent avoir ainsi une opportunité d'acquérir des vignes en cas de non-remboursement. Ainsi, Arnaud Dupuy le Jeune et Marie Dongey, son épouse, d'Aureillan (Médoc), mettent en gage, le 21 août 1468, 22 rêges de vigne en échange d'un prêt de 19 francs bordelais et 24 ardots accordé par Bertrand du Tilhet, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux)⁶⁶⁵. Trois ans plus tard, le prêt n'a pas été remboursé et un autre paroissien de Sainte-Colombe (Bordeaux), Johan Domanas, rachète alors la créance à Bertrand du Tilhet pour le prix de 12 francs bordelais. Ce dernier vendant la créance à un prix inférieur au prêt accordé, on peut supposer qu'il ne s'attend plus à un remboursement possible. En revanche, Johan Domanas acquiert la possibilité d'acquérir la vigne mise en gage.

Certains marchands bordelais semblent pratiquer ce type d'activité de manière importante. Pierre Vernhet, marchand et bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), dont

⁶⁶² AD Gironde, 3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482.

⁶⁶³ AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483.

⁶⁶⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475 et AD Gironde, 3E 85, fol. 106 v°, 9 janvier 1477.

⁶⁶⁵ AD Gironde, 3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471.

nous avons déjà parlé, se montre très investi dans les opérations de crédit : il n'apparaît d'ailleurs dans les sources qu'en tant que prêteur dans 32 obligations⁶⁶⁶. Ce marchand n'accorde des crédits qu'à des ruraux : 15 sont originaires du Médoc (5 de Moulis et 10 de Blanquefort), et 17 de l'Entre-deux-Mers (dont 7 de Baurech). Les emprunteurs étant concentrés dans quelques paroisses, on peut supposer que Pierre Vernhet y avait des contacts ou des relations (professionnelles ou familiales). Dans 21 actes, il n'est question que de prêts d'argent, mais dans 11 actes, il s'agit de dettes contractées lors de ventes de blé (ce qui montre un investissement de ce marchand dans ce négoce). Pierre Vernhet exige souvent des garanties aux prêts qu'il accorde : dans 6 obligations, si la dette n'est pas remboursée à la date prévue, les emprunteurs doivent s'acquitter, en plus de la somme à verser, d'une majoration de 5 ou 10 livres bordelaises⁶⁶⁷. Dans 8 actes, les emprunteurs mettent également des biens fonciers en gage auprès de Pierre Vernhet : dans 7 actes, il s'agit de vignes situées dans les paroisses où résident les emprunteurs (Blanquefort et Baurech)⁶⁶⁸. Seuls 3 actes mentionnant des vignes ont été annulés, ce qui signifie que Pierre Vernhet est certainement entré en possession des 4 autres vignes par l'intermédiaire des hypothèques. Replacée dans les pratiques habituelles de ce marchand, cette stratégie d'acquisition foncière s'inscrit dans une démarche plus générale d'octroi de crédits dans l'espoir d'en tirer des profits qui vont au-delà du versement des seuls intérêts.

Comme les ventes à réméré, les prêts gagés sur des vignes ne garantissent pas aux Bordelais la prise de possession définitive du bien : l'emprunteur peut parvenir à rembourser la somme et à récupérer sa possession. Toutefois, accordant un certain nombre de prêts et achetant assez fréquemment à réméré, les élites bordelaises effectuent des investissements rentables dont quelques-uns entraînent des acquisitions définitives de biens fonciers.

Les échanges de biens

L'échange de biens fonciers est un également un moyen utilisé par les Bordelais pour acquérir des vignes, mais, comme nous l'avons dit pour les pratiques précédentes, ce moyen peut également comprendre des manœuvres économiques.

Les échanges semblent être un moyen d'acquisition essentiellement employé entre Bordelais : 75 % des échanges concernant des vignes se concluent entre tenanciers bordelais, et 25 % seulement voit intervenir un tenancier d'origine rurale. De même, le

⁶⁶⁶ Il est parfois associé à un autre marchand de Saint-Michel (Bordeaux), Johan Bayssera, auprès de qui il a parfois la fonction de « facteur » (AD Gironde, 3E 86, fol. 87-87 v°, 27 décembre 1483).

⁶⁶⁷ AD Gironde, 3E 1145, fol. 58, 20 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 58, 20 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 59 v°, 30 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 63 v°, 8 mai 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 63 v°, 8 mai 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 65 v°, 11 mai 1482.

⁶⁶⁸ AD Gironde, 3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 120 v°, février 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483.

vignoble suburbain est la zone privilégiée par ces échanges : 45 % des biens échangés sont des vignes localisées dans cette zone. Les vignes de la zone périurbaine ne représentent quant à elle que 31 % des échanges. Enfin, 24 % des biens échangés ne sont pas des vignes, mais essentiellement des habitations dans l'enceinte de Bordeaux. Nous pouvons enfin constater que les échanges permettent aux Bordelais d'acquérir des biens dans des endroits différents : 37 % des vignes échangées sont situées l'une et l'autre dans la même paroisse, mais 63 % sont localisées dans des paroisses différentes.

L'échange peut être utilisé par des Bordelais qui souhaitent regrouper géographiquement leurs biens fonciers. Par exemple, le 21 février 1475, Arnaud de Lescala, marchand de Saint-Pierre (Bordeaux), échange une vigne contre un « sol où il y avait un *hostau* » avec Amaniu de Boliac, de Saint-Michel (Bordeaux)⁶⁶⁹. Cet échange permet à Arnaud de Lescala d'obtenir un « sol » voisinant un *hostau* qu'il possède au même lieu. De même, Amaniu de Boliac obtient ainsi une vigne qui confronte une autre vigne qui lui appartient. Ces deux contractants, par l'intermédiaire de cet échange, ont donc réussi à opérer quelques regroupements de tenures.

Néanmoins, les concentrations de biens fonciers ne semblent pas être le principal objectif des échanges de vignes. En effet, un grand nombre de tenanciers cèdent des vignes situées dans des lieux où ils avaient déjà des tenures : ainsi, ils dispersent au contraire une partie de leurs patrimoines par les échanges. Guilhem Giron, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), échange avec Duran de Davensa, de Tabanac (Entre-deux-Mers), une vigne qu'il détient dans les Graves contre un bourdieu et des terres à Tabanac⁶⁷⁰. La vigne située dans les Graves confronte immédiatement une autre vigne de Guilhem Giron, mais celui-ci la cède afin d'obtenir un bourdieu, donc une exploitation agricole plus complète. Il s'agit sans doute plus ici d'une acquisition qu'un véritable échange : en paiement du bourdieu, Guilhem Giron donne une vigne accompagnée d'une certaine somme, ce qui permet de réduire l'échange de numéraire entre les contractants. Ce procédé semble assez usité pour faire des acquisitions de biens fonciers dont la valeur est assez élevée, et les vignes représentent une monnaie d'échange prisée : 37 % des vignes (provenant surtout des Graves) échangées par les Bordelais servent ainsi à acquérir des *hostaus* dans la ville de Bordeaux ou bien des bourdieux dans l'Entre-deux-Mers. Les acquisitions peuvent être plus lointaines : en échange d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, Bertrand de Lafont, de Saint-Eloi (Bordeaux), fait l'acquisition d'un *hostau* dans la ville de Rennes, en Bretagne, le 26 mars 1478⁶⁷¹.

Des Bordelais semblent donc considérer certaines de leurs vignes situées dans la zone suburbaine comme des biens échangeables pour faire des acquisitions de biens fonciers d'une valeur plus élevée dans la zone périurbaine. Cette démarche est

⁶⁶⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475.

⁶⁷⁰ AD Gironde, 3E 85, fol. 187, 14 août 1477.

⁶⁷¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478.

explicable par les difficultés des Bordelais à exercer de véritables stratégies foncières dans la zone suburbaine.

Enfin, on peut aussi penser que des opérations de crédits (notamment des remboursements de dettes ou de prêts) peuvent être réalisées lors d'échanges de vignes. Maître Johan Guisselin, chirurgien de Saint-Michel (Bordeaux), cède ainsi une vigne située à Saint-Seurin (près de Bordeaux) à Margarida d'Alays, de Sainte-Colombe (Bordeaux), en échange d'un *hostau* et *casau* (jardin) où se trouve un puits, dans la rue du Mirail, à Saint-Eloi (Bordeaux)⁶⁷². Margarida d'Alays doit également rajouter 50 francs bordelais aux biens qu'elle cède. Un *hostau* ayant généralement une valeur bien plus élevée qu'une vigne⁶⁷³, on peut penser que Margarida d'Alays rembourse un prêt par l'intermédiaire de cet échange, permettant sans doute également à Johan Guisselin de réaliser une plus-value.

Les pratiques d'Arnaud Faure, de Saint-Michel (Bordeaux), donnent un exemple de l'emploi d'une vigne comme un simple élément échangeable dans différentes opérations économiques. Le 1^{er} décembre 1474, Arnaud Faure vend à réméré une vigne située dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Salas, pour une somme de 8 francs et demi⁶⁷⁴. Le délai de rachat est d'une année seulement, ce qui montre qu'Arnaud Faure ne cherche sans doute qu'à obtenir des liquidités rapidement pour un investissement ou un placement inconnu par ailleurs. Il a d'ailleurs rapidement repris possession de sa vigne car une année plus tard, le 25 novembre 1475, il l'échange à nouveau contre une vigne située à Pessac et une somme de 10 francs bordelais⁶⁷⁵.

Ces actes notariés montrent que les vignes peuvent être utilisées comme monnaie d'échange pour effectuer des opérations financières ou bien pour mettre en œuvre des stratégies foncières tout en évitant un échange de numéraire trop important.

Les Bordelais peuvent enfin acquérir des vignes par leurs liens familiaux, notamment par legs testamentaires ou par des mariages. Nous ne nous attarderons pas sur ces acquisitions, celles-ci étant souvent ponctuelles et ne faisant apparemment pas partie de stratégies foncières liées spécifiquement à la vigne.

Des Bordelais peuvent ainsi faire l'acquisition de vignes grâce aux *maridatges* (dots) apportés par leurs épouses lors des mariages. Ainsi, le 5 mai 1474, le notaire Johan Johannis, de Saint-Michel (Bordeaux), également rédacteur de plusieurs actes du corpus documentaire, se voit accorder en bail à nouveau fief deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent⁶⁷⁶. Lors de ce contrat, il se trouve en copropriété avec Blanca Bonon, de Saint-Michel (Bordeaux). Un peu plus de trois mois

⁶⁷² AD Gironde, 3E 86, fol. 12 v°-13, 30 avril 1483.

⁶⁷³ En échange d'un *hostau* situé à Sainte-Colombe (Bordeaux), Pey Lambert, de Sainte-Colombe (Bordeaux), doit céder une pièce de vigne et 185 francs bordelais pour que les valeurs des biens échangés soient équilibrées (AD Gironde, 3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477).

⁶⁷⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 117, 1^{er} décembre 1474.

⁶⁷⁵ AD Gironde, 3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475 : la description des confrontations de la vigne permet de vérifier qu'il s'agit bien de la même tenure.

⁶⁷⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474.

plus tard, Johan Johannis épouse Guilhemna Guilhem, la fille de Blanca Bonon et de feu Galhard Guilhem⁶⁷⁷. Blanca Bonon, certainement curatrice des biens de sa fille, intègre alors les deux corrèges de vigne acquis précédemment (tout au moins, la partie qu'elle avait en copropriété) dans le *maridatge* de Guilhemna Guilhem : Johan Johannis, alors gendre de Blanca Bonon, acquiert de cette manière la pleine propriété de la vigne.

Les donations entre membres de la famille peuvent aussi permettre l'acquisition de vignes. Certaines sont faites dans un objectif intéressé : Maria de Corn, par exemple, une veuve âgée de 89 ans, fait don de 3 pièces de vigne situées dans les Graves de Bordeaux à Galhard deu Bosc, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux)⁶⁷⁸. Ce dernier est l'époux de Berthomina de Bocquorau, petite-fille de Maria de Corn. En échange de cette donation, il doit loger la donatrice chez lui et l'entretenir.

Quelques testaments de Bordelais ainsi que des partages successoraux voient également la dispersion d'une partie du patrimoine foncier planté en vigne entre plusieurs héritiers ou bénéficiaires⁶⁷⁹. Ainsi, suite au testament d'Arnaud Amaniu, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), son patrimoine foncier, en partie planté en vigne, est divisé entre ses trois filles⁶⁸⁰ : Maria Amaniu, épouse de Menyon deu Cornau, de Saint-Eloi (Bordeaux), reçoit un *hostau* et *casau* à Saint-Eloi, dans la rue du Mirail, ainsi qu'une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars ; Peyrona Amaniu, épouse de Bernard deu Bosc, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), reçoit une vigne d'araire, une autre pièce de vigne de 20 corrèges dans les Graves de Bordeaux, à la Chapelle de Talence et au Prat ; Guirauda Amaniu, enfin, épouse d'Arnaud d'Abadia, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), reçoit deux vignes dans les Graves de Bordeaux (une à Saint-Genès et l'autre aux Malhous), un *casau* de vigne à Sainte-Eulalie et une aubarède à Paludate. Toutes les vignes concernées sont situées dans un espace de quelques centaines de mètres, dans le sud des Graves de Bordeaux, près de Talence. Nous avons donc ici un exemple de patrimoine foncier planté en vigne relativement regroupé, mais partagé entre trois héritières à la suite d'un décès. De la même manière, les vignes de Johan de Saint-Sever, de Saint-Eloi (Bordeaux), sont partagées le 4 juin 1484 entre trois personnes également⁶⁸¹. Son fils, Gabriel de Saint-Sever, reçoit deux *hostaus* à Saint-Eloi (Bordeaux), dans la rue du Mirail également, un *casau* et une vigne dans les Graves de Bordeaux, près des moulins de Sainte-Croix, et un bourdieu avec ses vignes, prés, aubarèdes, cens, rentes et *agrières*, à Montferrand (Entre-deux-Mers). Son autre fils, Johan de Saint-Sever, reçoit un *hostau* et un *casau* à Sainte-Eulalie (Bordeaux), une vigne dans les Graves, au Moulin d'Ars, et diverses sommes pour la moins-value. Enfin, Grimon de Saint-Sever, vraisemblablement neveu du testateur,

⁶⁷⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474.

⁶⁷⁸ AD Gironde, 3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483.

⁶⁷⁹ Ainsi, Maria Ayquem, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), partage ses biens fonciers (notamment des vignes) entre tous ses neveux et nièces, soit 15 personnes au total (AD Gironde, 3E 12429, fol. 4 v°-5, 6 juillet 1489).

⁶⁸⁰ AD Gironde, 3E 12430, fol. 79-80 v°, 22 mai 1470.

⁶⁸¹ AD Gironde, 3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484.

reçoit un hostau à Saint-Eloi, dans la rue du Mirail, et 5 pièces de vignes dans les Graves de Bordeaux (au Bourdiou de la Porta, à Falas, à la Roda, et à la Sereyra).

Ces deux partages successoraux montrent la dispersion des tenures jusque-là concentrées. Ces dispersions sont essentiellement visibles dans les Graves de Bordeaux, ce qui explique la situation « émietée », au niveau de la propriété utile, des tenures plantée en vignes dans le vignoble suburbain. S'ajoutant aux ventes et aux échanges, les partages successoraux alimentent une forte mobilité foncière.

Des vignes faisant partie d'un patrimoine foncier peuvent également en être extraites et vendues pour financer des funérailles : la vente de biens fonciers (vignes, *hostaus*, terres, prés, voire rentes, cens...) pour cette raison apparaît couramment dans les testaments⁶⁸². Le 26 et 27 avril 1473 par exemple, Pey de las Comas, prêtre de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Johan Barbon, dit *Borglon*, étainier de Saint-Michel (Bordeaux), en tant qu'exécuteurs testamentaires, vendent trois vignes situées dans les Graves de Bordeaux pour financer les funérailles de Guilhem Vinhey, laboureur de Sainte-Eulalie (Bordeaux)⁶⁸³. On remarque que les deux acquéreurs, Ramon Malet et Amaniu Jayssan, sont également des laboureurs de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Les vignes aux mains des Bordelais, héritées ou acquises, peuvent être ainsi aisément dispersées lors du décès de leur propriétaire. Cette situation n'est pas limitée aux vignes mais à l'ensemble des patrimoines fonciers. Certains Bordelais tentent de limiter la dispersion des biens fonciers après les décès d'un membre de leur famille. L'exemple le plus détaillé concerne le marchand Bertrand d'Alays, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux). Ce marchand essaye ainsi de capter les biens fonciers (vignes et autres) légués par Johan d'Alays *le Vieux*, son père, à ses cinq frères et sœurs : une grande quantité de biens (*hostaus*, maisons, terres, vignes, bourdieux, aubarèdes, prés, landes, moulins, herbages, *padouens*... ainsi que des rentes, des cens et des *agrières*) situés dans la seigneurie d'Uzeste (à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bordeaux) ont ainsi été dispersés lors l'exécution du testament paternel. Bertrand d'Alays emploie alors plusieurs moyens d'acquisition pour récupérer ces biens. Il achète, le 6 juillet 1476, tous les biens fonciers hérités par sa sœur, Margarida d'Alays, épouse de Johan Gasc, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour 20 francs bordelais⁶⁸⁴. Quelques jours plus tard, le 24 juillet, Bertrand d'Alays échange une de ses vignes dans les Graves de Bordeaux et la somme de 260 francs bordelais avec ses deux autres sœurs, Andrina et Maria d'Alays, pour récupérer, avec d'autres biens, leurs héritages dans la seigneurie d'Uzeste⁶⁸⁵. Nous remarquons ici, une fois de plus, l'utilisation par un Bordelais d'une vigne située dans les Graves comme monnaie d'échange pour acquérir des biens plus lointains. Le lendemain, 25 juillet 1476, Bertrand d'Alays achète

⁶⁸² AD Gironde, 3E 85, fol. 8 v°, 11 avril 1476 : les exécuteurs testamentaires de Johan Amaniu peuvent vendre certains de ses biens pour payer les funérailles ou certains legs.

⁶⁸³ AD Gironde, 3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 et AD Gironde, 3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473.

⁶⁸⁴ AD Gironde, 3E 85, fol. 37, 6 juillet 1476.

⁶⁸⁵ AD Gironde, 3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476 et AD Gironde, 3E 85, fol. 43 v°- 44, 24 juillet 1476.

également à ses frères, Pey d'Alays et Fort d'Alays, ce dernier encore pupille, leurs héritages dans la seigneurie d'Uzeste pour 40 francs bordelais⁶⁸⁶. Bertrand d'Alays devient alors le détenteur de l'ensemble des biens fonciers que Johan d'Alays *le Vieux* avait divisé entre ses enfants, et en est mis en possession le 26 novembre 1476⁶⁸⁷. Néanmoins, les acquisitions de Bertrand d'Alays sont rapidement contestées et, le 17 juillet 1477, il se retrouve en conflit contre Katherina d'Alays (nous ignorons leurs liens familiaux) au sujet des biens fonciers de la seigneurie d'Uzeste : l'affaire est alors portée devant la cour du sénéchal de Guyenne et des arbitres sont désignés⁶⁸⁸. Le litige est finalement réglé par un échange : Katherina d'Alays cède des biens fonciers situés à Saint-Eloi (Bordeaux) et à Hosten (Médoc) à Bertrand d'Alays qui doit cependant, lui céder en échange l'ensemble des biens acquis dans la seigneurie d'Uzeste⁶⁸⁹.

Certaines vignes possédées par les Bordelais peuvent ainsi changer très rapidement de mains dans le contexte familial pour diverses raisons (mariages, donations, legs...).

b. La captation des revenus de la vigne

Les élites bordelaises ne cherchent pas seulement à acquérir des vignes, mais également les revenus qui y sont liés. Ces revenus peuvent être de deux sortes : en argent ou en nature. Ce dernier cas permet aux Bordelais, surtout les marchands, de disposer de vins dont la vente sur le marché local ou international peut se révéler très rentable. Les élites bordelaises disposant de possibilités financières peuvent acquérir différents types de revenus de la vigne par des moyens variés.

Les achats de rentes

Le moyen le plus direct est l'acquisition des rentes perçues par les seigneurs fonciers. Nous pouvons relever 48 acquisitions de rentes diverses dans le corpus documentaire : 30 ventes de rentes perçues sur des vignes, 11 ventes de rentes à réméré, 2 échanges de rentes et 5 rentes constituées. Près de la moitié de ces rentes sont perçues sur des vignes en alleu (22 actes). Nous pouvons également remarquer que les rentes ainsi acquises sont constituées à 54 % des redevances proportionnelles (*agrières*) et à 46 % de redevances fixes (cens). Les acquéreurs de ces rentes sont pour la plupart des marchands bordelais (55 % des acquisitions) ou des hommes de loi (18 %). Nous trouvons aussi quelques artisans (bouchers, charpentiers de pipes...).

Nous avons déjà remarqué que certains seigneurs à la recherche de liquidités, comme le chevalier Aymeric de Ségur, pouvaient vendre, définitivement ou à réméré, les cens et *agrières* qu'ils perçoivent : Johan de Laurensanas, marchand de Saint-Pierre

⁶⁸⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 44- 44 v°, 25 juillet 1476.

⁶⁸⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 85, 26 novembre 1476.

⁶⁸⁸ AD Gironde, 3E 85, fol. 177-177 v°, 17 juillet 1477.

⁶⁸⁹ AD Gironde, 3E 85, fol. 177 v°- 178 v°, 17 juillet 1477.

(Bordeaux), fait ainsi l'acquisition d'une vingtaine d'*agrières* pour le prix d'environ 2500 livres bordelaises, ce qui représente une somme très importante⁶⁹⁰. Johan de Laurensanas acquiert ainsi 6 *agrières* équivalentes à un cinquième des vendanges et 5 *agrières* à un quart des vendanges. De même, le 9 octobre 1472, à l'occasion d'une autre rente constituée, ce marchand acquiert une rente de deux pipes de vin pour 32 écus⁶⁹¹.

Certains marchands sont particulièrement actifs dans l'acquisition de rentes. Bertrand d'Alays, marchand de Saint-Michel (Bordeaux) que nous avons déjà étudié, effectue ainsi 5 achats de rentes (2 achats simples et 3 achats à réméré). Il n'acquiert que des *agrières*, proportionnelles à la récolte, le vin devant déjà être mis en fût : la rente proportionnelle est en effet beaucoup plus intéressante pour le crédit rentier, contrairement aux rentes fixes. Un des *hostaus* de Bertrand d'Alays, localisé à Tauyan, à Bouliac (Entre-deux-Mers), lui sert à concentrer les rentes ainsi perçues⁶⁹². De même, Henric de Ferranhas, licencié en lois et conseiller au Parlement de Bordeaux, achète à réméré 4 rentes assignées sur des vignes situées dans les Graves de Bordeaux entre avril et août 1483⁶⁹³. Les achats de rentes à réméré sont également des mécanismes de crédit qui peuvent se montrer très rentables pour l'acquéreur. Ainsi, le 21 avril 1483, Henric de Ferranhas achète à réméré une rente de 2 deniers d'esperle et d'un tonneau de vin (fût et vin) par an pour le prix de 200 francs bordelais sur un bourdieu franc en alleu⁶⁹⁴. Le vendeur, Grimon Negreu, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), dispose de cinq ans pour racheter son bien. L'investissement initial se montre très élevé, mais si le vendeur ne parvient pas à rembourser la somme avant le terme du recours, la rente devient la possession définitive d'Henric de Ferranhas. De plus, Grimon Negreu met en gage tous ses biens (un *hostau*, un bourdieu et des vignes à Talence) auprès d'Henric de Ferranhas s'il ne parvient pas à rembourser les 200 francs bordelais. Ce dernier a donc l'opportunité d'acquérir définitivement les revenus d'une vigne mais également un ensemble d'exploitation en cas de non-remboursement. L'acte n'ayant pas été annulé, nous pouvons d'ailleurs supposer que Grimon Negreu n'est pas parvenu à racheter ses biens.

Des rentes foncières perçues sur des vignes peuvent aussi être acquises par des échanges (le 15 juin 1454, une vigne située à Floirac est échangée contre une rente⁶⁹⁵, et le 17 juillet 1475, deux rentes, de valeur identique, sont échangées⁶⁹⁶) ou bien par des mariages. Par exemple, lors du mariage de Peregrina Ayquem et de Johan Andron, de

⁶⁹⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470.

⁶⁹¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 205-205 v°, 9 octobre 1472.

⁶⁹² AD Gironde, 3E 85, fol. 145 v°, 22 mars 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 110-110 v°, 17 janvier 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 137 v°, 24 février 1477.

⁶⁹³ Il n'acquiert également que des rentes proportionnelles.

⁶⁹⁴ AD Gironde, 3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril 1483.

⁶⁹⁵ AD Gironde, H 734, fol. 32-32 v°, 15 juin 1454.

⁶⁹⁶ AD Gironde, 3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475.

Saint-Michel (Bordeaux), le père de la mariée cède à son gendre, par l'intermédiaire du *maridatge*, une rente de 3 pipes de vin⁶⁹⁷.

On peut remarquer des litiges liés à ces diverses ventes de rentes. Guilhem Garrard, de Blanquefort (Médoc) verse par exemple une pipe de vin en rente à Ytey de Salinhac, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)⁶⁹⁸. Mais, ces deux personnes étant décédées, Peyrona de la Casa, veuve d'Ytey de Salinhac, ne parvient plus à se faire verser la rente par Johan Garrard, fils et héritier de Guilhem Garrard : les deux parties doivent alors faire appel à un arbitrage extérieur.

Les prêts accordés à des tenanciers peuvent également être l'occasion pour les Bordelais d'obtenir des revenus de la vigne. Ces revenus sont cependant ponctuels et non perçus régulièrement, comme c'est le cas pour les acquisitions de rentes foncières. Anthoni Garrat et Mengina de Clareras, son épouse, de Blanquefort (Médoc), empruntent ainsi 70 francs bordelais à Guilhem de Salinhac, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)⁶⁹⁹. Les clauses précisent alors que les emprunteurs doivent rembourser la somme prêtée en vin, à chaque saison des vendanges, jusqu'à ce que Guilhem de Salinhac s'estime payé. Des achats de vin peuvent de cette manière être effectués en même temps qu'une opération de crédit. Le 4 juillet 1473, le marchand Héliot de la Loge, de Saint-Michel (Bordeaux), se fait prêter 37 francs bordelais et 20 ardis par Sauvat de Houstans, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Roger Quer, boursier de la nef la Marie de Londres : en remboursement, Héliot de la Loge livre aux deux prêteurs deux tonneaux de vin issus de ses vignes dans les Graves de Bordeaux⁷⁰⁰.

Les Bordelais peuvent ainsi s'adresser aux seigneurs fonciers et aux alleutiers pour acquérir des revenus de la vigne et devenir ainsi des crédit-rentiers. Les acquisitions de rentes ne s'effectuent pas seulement au niveau des droits éminents (cens, agrières ou dîmes) mais peuvent concerner tous les types de rentes possibles. Ainsi, le marchand Vidau de la Farga, de Saint-Michel (Bordeaux), achète à réméré une redevance annuelle d'une barrique de vin (fût et vin) perçue en rente gaudencière : la *gaudence* est versée par des locataires établis sur un bien foncier par un bail à façon⁷⁰¹. Comme nous l'avons vu pour l'acquisition de vignes, la captation des revenus de la vigne se fait donc par l'ensemble des moyens disponibles.

L'étude des moyens d'acquisition des vignes et de leurs revenus révèle avant tout une grande variété : une diversité des types de biens achetés (tenures de petite ou grande taille, vignes simples ou associées à d'autres cultures, exploitation agricoles...) et une diversité des revenus acquis. On peut également remarquer que les élites bordelaises, essentiellement marchandes, utilisent de nombreux moyens d'acquisition. Ces moyens connaissent même des variantes assez nombreuses selon les cas

⁶⁹⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 183 v° -184 v°, 9 août 1477.

⁶⁹⁸ AD Gironde, 3E 85, fol. 125-125 v°, 3 février 1477.

⁶⁹⁹ AD Gironde, 3E 86, fol. 6, 9 avril 1483.

⁷⁰⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473.

⁷⁰¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477.

particuliers. Les Bordelais paraissent donc utiliser tous les moyens disponibles, selon l'occasion, ou selon une stratégie foncière ou économique établie. Le mécanisme du crédit apparaît comme une voie amplement utilisée pour acquérir des vignes ou pour en capter la production : les possibilités financières des marchands et des artisans aisés, qui forment l'essentiel des acquéreurs, expliquent ce choix. L'objectif des élites bordelaises dans toutes ces opérations est l'acquisition des fruits d'une culture rentable et à vocation commerciale : les acquisitions foncières sont d'ailleurs facilitées par le contexte économique du lendemain de la guerre de Cent Ans qui favorise souvent les élites citadines par rapport aux ruraux. Cette dynamique de l'investissement des élites marchandes dans le monde rural, et notamment dans la vigne, se retrouve dans des villes connaissant des situations identiques. Les mêmes pratiques sont visibles à Lyon, par exemple, dans la seconde moitié du XV^e siècle⁷⁰². Cependant, contrairement aux élites bordelaises, les Lyonnais n'investissent pas au-delà de la ceinture viticole de la ville. Alors que les seuls placements lyonnais dans le monde rural se concentrent sur l'élevage, on peut observer que les Bordelais, à la même période, investissent également dans le vignoble périurbain.

6.1.2 – Entre un vignoble suburbain émiété et « populaire » et le développement d'un vignoble périurbain à vocation commerciale

Le corpus documentaire utilisé nous permet d'étudier 675 tenanciers bordelais ayant des possessions dans le vignoble suburbain et périurbain dans la seconde moitié du XV^e siècle. Nous ne connaissons pas la profession de près de la moitié de ces tenanciers (318) par manque d'information dans les sources (seul le nom, et parfois la paroisse urbaine, sont indiqués) : les actes notariés ne donnent en effet pas beaucoup de précisions sur les tenanciers seulement présents dans les confrontations et ne faisant donc pas l'objet du contrat. Nous pouvons néanmoins travailler sur un échantillon représentatif de 357 tenanciers. Les deux diagrammes suivants indiquent les catégories socio-professionnelles des tenanciers bordelais possédant des vignes dans la zone suburbaine, et les catégories des tenanciers bordelais possédant des vignes dans la zone périurbaine (nous ne prenons donc pas en compte les tenanciers originaires de paroisses rurales car seul le point de vue citadin intéresse notre propos dans cette approche).

Nous remarquons tout d'abord de grandes différences entre le vignoble suburbain et le vignoble périurbain.

Les catégories des tenanciers bordelais sont plus équitablement réparties dans le vignoble suburbain (Graves, Palu de Bordeaux et Paludate). Quelques catégories sont un peu plus présentes, comme les femmes (23 % des tenanciers bordelais du vignoble

⁷⁰² LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, Paris, 1971, p. 28-29.

suburbain) : il peut s'agir d'épouses agissant avec l'autorisation de leurs époux, bien souvent marchands, ou alors de veuves, agissant en leur nom propre ou bien pour le compte de leurs enfants mineurs. Arnauda de Calhau, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), acquiert par exemple une vigne dans les Graves de Bordeaux pour le compte d'Arnaud Johan et de Johana Chivaley, enfants mineurs de feu Guilhem Chivaley, son époux⁷⁰³. Nous trouvons ensuite un grand nombre d'artisans (22 % des tenanciers bordelais dans cette zone), travaillant assez souvent dans les métiers du bois (tonneliers, charpentiers, menuisiers⁷⁰⁴...). Le nombre de marchands est légèrement inférieur (18 % des tenanciers bordelais recensés dans la zone suburbaine). Ce résultat paraît assez faible considérant l'investissement des marchands dans le vignoble. Nous pouvons l'expliquer par la nature des sources utilisées. Les documents nous ayant permis de faire ces statistiques sont en grande partie des transactions de vignes : la part relativement modeste des marchands dans la zone suburbaine ne traduit donc pas leur moindre présence dans cet espace, mais plutôt des activités foncières moins importantes dans ce vignoble. Les métiers de bouche (essentiellement les bouchers, les taverniers ou les poissonniers) sont également très présents parmi les tenanciers du vignoble suburbain (15 %). Les laboureurs et laboureurs de vignes ne représentent que 10 % des tenanciers bordelais et sont suivis des religieux (9 %), la plupart étant des prêtres agissant en leur propre nom. Les religieux sont en effet plus nombreux au niveau de la possession éminente qu'au niveau de la propriété utile. D'autres professions variées telles que les notaires ou des chirurgiens apparaissent également parmi les tenanciers. Il ne s'agit ici que d'un échantillon représentatif et on peut penser que les professions sont tout aussi différenciées parmi les tenanciers dont les activités ne sont pas précisées.

Cette diversité de catégories de tenanciers bordelais dans le vignoble suburbain s'explique par la proximité même de ce vignoble et de l'influence ancienne que la ville y exerce. Les vignes se transmettent dans les familles bordelaises de générations en générations, ce qui explique qu'au gré des legs et des héritages, les membres de toute profession se retrouvent en possession de vignes. Les vignes, proches, représentent également un investissement aisé, permettant aux Bordelais disposant de quelques capitaux d'acquérir un petit patrimoine foncier. Cette logique qui se retrouve aussi en ville, où des Bordelais font l'acquisition de maisons, de locaux de quelques pièces ou même de bancs de marché dans un unique objectif spéculatif, se poursuit ainsi dans la zone suburbaine toute proche. Les vignes des Graves, de la Palu de Bordeaux ou bien de Paludate, se révèlent donc accessibles aux Bordelais de la petite et moyenne bourgeoisie (les professions plus modestes, comme les serviteurs, servantes, valets, ouvriers de vignes, aides dans les ateliers artisanaux..., n'apparaissent pas en revanche parmi les tenanciers. Beaucoup de tenanciers bordelais ne semblent ainsi ne posséder qu'une ou deux tenures plantées en vignes. Le tavernier Pelegrin Richard par exemple, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), fait rédiger, alors qu'il est alité, son testament le 13

⁷⁰³ AD Gironde, 3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476.

⁷⁰⁴ AD Gironde, 3E 1631, fol. 168-169 v°, 20 décembre 1475.

novembre 1458 et décède peu de temps après car ses exécuteurs testamentaires font l'inventaire après décès de ses biens dès le lendemain⁷⁰⁵. Le mode de vie de ce tavernier paraît relativement modeste malgré quelques possessions : des meubles, matériel et fûts nécessaires au bon fonctionnement de sa taverne, dans laquelle il habite, des couvertures, draps et vêtements variés, mais qualifiés de « peu de valeur », ainsi que divers objets et ustensiles. L'inventaire révèle également que Pelegrin Richard ne possède qu'une seule vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Pisselebre. De même, dans son testament du 26 septembre 1476, Bernard Robert, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), ne mentionne qu'une seule vigne située dans les Graves de Bordeaux, qu'il cède à son épouse, Belota Bernard⁷⁰⁶. Celle-ci, tombée malade quelques semaines plus tard, demande à son tour à ses exécuteurs testamentaires de vendre cette vigne pour financer en partie ses funérailles⁷⁰⁷. Ces possessions, isolées et certainement occasionnelles, montrent un intérêt des Bordelais de la petite et moyenne bourgeoisie dans la détention de vignes. Il s'agit d'un investissement dans une culture dont les produits sont facilement commercialisables, notamment en raison du statut de bourgeois, et qui peut être employée comme monnaie d'échange pour des opérations financières ou pour garantir des emprunts d'argent. Nous pouvons donc qualifier ce vignoble de vignoble « jardin », au regard de la petite taille des parcelles, ou « populaire » car un grand nombre de Bordelais y possèdent des vignes pour différentes raisons (héritages, acquisitions ponctuelles, biens échangés...).

Le second diagramme montre en revanche des résultats très différents dans le vignoble périurbain par rapport au vignoble suburbain. Parmi les tenanciers d'origine bordelaise, les marchands sont majoritaires (73 % des tenanciers possessionnés dans cette zone). Les femmes bordelaises sont également bien représentées dans ce vignoble (15 % des tenanciers d'origine bordelaise). Quelques-unes peuvent d'une certaine manière être rapprochées de la catégorie des marchands car elles sont plusieurs à être épouses ou veuves de marchands. Ainsi, Trenqua Peytavin, veuve du marchand Berthomiu Ymbart, de Sainte-Colombe (Bordeaux), tutrice de ses enfants, Johan et Peyrona Ymbart, vend des vignes situées à Bouliac (Entre-deux-Mers) le 12 avril 1463 et accorde un bail à façon pour un bourdieu situé à Cadaujac (Cernès) le 29 septembre 1463⁷⁰⁸. De même, Guilhemna de Mons, veuve du marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon un bourdieu et les vignes alentours à Tresses (Entre-deux-Mers), le 21 décembre 1464⁷⁰⁹. Contrairement au vignoble suburbain, les autres catégories socio-professionnelles de Bordeaux ne sont pas beaucoup représentées

⁷⁰⁵ AD Gironde, H 736, fol. 93-95 v°, 13 novembre 1458 et AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

⁷⁰⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 62- 63, 26 septembre 1476.

⁷⁰⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 92-93, 9 décembre 1476.

⁷⁰⁸ AD Gironde, 3E 6091, fol. 40 v°, 12 avril 1463 et AD Gironde, 3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463.

⁷⁰⁹ AD Gironde, 3E 4807, fol. 244, 21 décembre 1464.

parmi les tenanciers de la zone périurbaine : nous ne relevons que 6 % d'artisans, 3 % de religieux, et les autres professions ne dépassent pas 1 % des tenanciers.

Ces observations montrent que le vignoble périurbain n'est pas un vignoble « populaire », contrairement à la zone suburbaine. Près de Bordeaux, la proximité facilite les acquisitions et les vignes font partie du patrimoine de plusieurs Bordelais depuis plusieurs générations. En revanche, l'investissement dans le vignoble périurbain doit prendre en compte la distance par rapport à la ville : l'exploitation de la vigne et l'acheminement des vendanges ou des vins peuvent en effet devenir problématiques. Pour résoudre ces difficultés, des investissements sont nécessaires (engagement de charretiers ou de gabarriers, ou acquisition d'un bâtiment qui peut concentrer les fruits de la vigne avant leur acheminement vers Bordeaux). De plus, à l'exception des Bordelais ayant de la famille dans les paroisses rurales, l'acquisition de vignes dans la zone périurbaine ne se fait pas par l'intermédiaire des liens familiaux (donations, héritages, mariages...). Les Bordelais de la petite bourgeoisie, comme les artisans ou les métiers de bouche, qui ne possèdent que quelques vignes dans le vignoble suburbain, n'ont donc pas les possibilités financières pour opérer des stratégies foncières dans le vignoble périurbain plus lointain : ils se cantonnent alors aux vignes proches de Bordeaux. L'acquisition de vignes dans ces paroisses rurales de l'Entre-deux-Mers et du Médoc, principalement, est donc le fait de catégories socio-professionnelles ayant de plus grandes capacités d'investissement comme les marchands bordelais enrichis par le négoce. D'après nos sources, ces marchands apparaissent quatre fois plus actifs dans le vignoble périurbain que dans le vignoble suburbain. Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons de cette différence spatiale.

La préférence des élites marchandes, montantes, de Bordeaux pour les vignes plus éloignées tient en grande partie aux caractéristiques foncières du vignoble suburbain. Le morcellement foncier, la petite taille des parcelles et les prix relativement élevés rendent les tentatives de concentration foncière difficiles.

Du seul point de vue seigneurial, la structure foncière du vignoble suburbain est relativement concentrée. Des sources ecclésiastiques comme le compte de l'archevêché de 1459-1460 montrent que cette seigneurie possède des « îlots » de tenures viticoles dans les Graves : 46 tenures réparties dans 12 lieux dits différents seulement, tous situés à moins d'un kilomètre de l'archevêché⁷¹⁰. Grâce à la précision de ce document, nous savons que plusieurs de ces tenures sont directement voisines les unes des autres, présentant ainsi un espace foncier continu. Cette homogénéité apparaît encore plus nettement dans la sauveté de Lormont (Entre-deux-Mers), immédiatement située de l'autre côté du fleuve : 95 tenures sont réparties dans 16 lieux dits. La « Rue du Marché » à elle seule rassemble 21 tenures contiguës⁷¹¹. On remarque aussi que 58 % des 128 tenures de vigne de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux) restent localisées dans

⁷¹⁰ AD Gironde, G 240, fol. 327-365, 1459.

⁷¹¹ AD Gironde, G 240, fol. 375-376 v°, 1459.

un rayon de moins d'un kilomètre autour du bâtiment, dans 9 lieux dits différents seulement⁷¹². Cette répartition dans le voisinage immédiat de l'abbaye répond avant tout à des besoins pratiques car nous avons vu que le pressoir se trouve dans le monastère même. Enfin, nous pouvons rappeler l'exemple du chevalier Aymeric de Ségur qui montre une logique similaire de concentration foncière de la part des seigneurs laïcs : sur 19 actes concernant des tenures de vigne lui appartenant, 17 mentionnent des biens situés à Bègles, dont 12 relatifs au seul lieu-dit « la Raza ».

Cependant, parallèlement à cette relative concentration au niveau de la propriété éminente, les vignes des tenanciers sont nettement plus dispersées dans la zone suburbaine, présentant ainsi une structure très émiettée au niveau de la propriété utile. Ainsi, Pierre de Proensan, fournisseur de Saint-Michel (Bordeaux), est tenancier de 6 tenures de vignes dans les Graves, mais celles-ci sont réparties dans 5 lieux-dits différents⁷¹³. Les 3 vignes de Pey Aumestre, maréchal-ferrant de Saint-Pierre (Bordeaux), sont également situées dans 3 lieux dits différents⁷¹⁴. On remarque ainsi que, dans les Graves, 10 % seulement des tenanciers possèdent un autre bien dans le voisinage immédiat de leur tenure. En comparaison, la proportion atteint 24 % dans la paroisse de Floirac (Entre-deux-Mers). Les exemples du morcellement du vignoble suburbain sont nombreux, mais on peut remarquer que la vigne vendue par Marquesa d'Arricard, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), située dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras, est confrontée par une vigne qu'elle possède, mais également par les vignes de Perrin de la Vouta, Guilhem Sorbey, Arnaud de Birou et Johanin Gautier⁷¹⁵. Ainsi, sur 6 vignes contiguës décrites dans cet acte, nous pouvons relever 5 tenanciers différents. Le compte de l'archevêché, présentant une certaine concentration seigneuriale, montre également cet émiettement de la propriété utile : en 1459, ce seigneur foncier possède un ensemble de 17 tenures dans le plantier du Palais Gallien, mais on peut y relever 15 tenanciers différents⁷¹⁶. Nous retrouvons les mêmes résultats pour les tenures de vignes identifiées au plantier de Saint-Genès entre 1476 et 1484 (17 tenures pour 15 tenanciers)⁷¹⁷. Les principales concentrations de vignes par les tenanciers apparaissent lorsqu'on approche des limites du vignoble suburbain : le laboureur Bertrand d'Esanha, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), détient ainsi 4 vignes contiguës à Bègles⁷¹⁸. Le vignoble suburbain paraît donc fractionné en centaines de tenures de vignes mono-parcellaires, d'une taille moyenne de 13 règes, aux mains de tenanciers différents.

⁷¹² AD Gironde, H 734, 1454 ; H 1183, 1455 ; H 1184, 1456 ; H 1186, 1472.

⁷¹³ AD Gironde, 3E 84, fol. 129 v°-130, 24 décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 202 v°-203, 22 mai 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 226 v°, 20 juillet 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 72 v°-73, 4 novembre 1483.

⁷¹⁴ AD Gironde, 3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481.

⁷¹⁵ AD Gironde, 3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476.

⁷¹⁶ AD Gironde, G 240, fol. 329-329 v°, 1459.

⁷¹⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476 ; AD Gironde, 3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 ; AD Gironde, 3E 81, fol. 10, 10 avril 1484. On remarque néanmoins la présence de 5 bouchers parmi ces 15 tenanciers.

⁷¹⁸ AD Gironde, 3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472.

Cette dissémination des tenanciers sur l'ensemble du vignoble suburbain s'explique par l'influence ancienne que la ville exerce sur cet espace : possédés depuis longtemps par les Bordelais, les vignes de cette zone ont souvent fait l'objet de transactions et de changements de mains. Nous avons également vu auparavant que les partages successoraux pouvaient rapidement diviser un patrimoine foncier planté en vigne entre plusieurs tenanciers.

Le morcellement des tenures et l'importante dispersion des tenanciers sont donc des obstacles majeurs à la création d'ensembles d'exploitation cohérents. Les stratégies de concentration foncière près de Bordeaux semblent donc difficiles voire impossibles à appliquer. Quelques échanges permettent des rapprochements de tenures par certains tenanciers, mais de telles actions n'ont que des effets limités et occasionnels. Certains tenanciers parviennent cependant à concentrer certaines de leurs vignes. Le boucher Guilhem Boey, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait ainsi l'acquisition, le 27 juillet 1475, auprès du curateur des biens d'Agnès Boneu, Pey Astorc, de Saint-Projet (Bordeaux), d'une vigne à Campredan, près du Palais Gallien, dans les Graves de Bordeaux⁷¹⁹. Le 23 octobre de la même année, il achète à Poncet de Ruan, de Saint-Maixent (Bordeaux), une vigne confrontant la précédente⁷²⁰. Enfin, le 11 décembre, il achète à Hélias Salhay, et Gaciana de Soubrun, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), une autre vigne confrontant une de ses tenures récemment acquises⁷²¹. Guilhem Boey parvient ainsi à concentrer trois vignes acquises auprès de trois tenanciers différents. Toutes ses vignes ne sont toutefois pas rassemblées car ce tenancier en possède une autre à Peyre Blanqua, dans un autre lieu des Graves de Bordeaux⁷²². La concentration des vignes permet aux tenanciers de les gérer plus efficacement : les vignes sont plus aisées à faire surveiller, et leur exploitation est moins onéreuse si les salariés et le matériel de vendange n'ont pas à être dispersés en plusieurs endroits. Par contre, la création d'un domaine viticole centré sur un bâtiment d'exploitation n'a qu'un intérêt limité dans les Graves : la totalité des infrastructures vitivinicoles se trouvent déjà à Bordeaux (le transport en 1459 de la vendange de Pessac jusqu'à l'archevêché, à plus de 5 kilomètres, pour y être pressée, montre jusqu'où le vignoble est dépendant de la ville⁷²³). De plus, les inventaires après-décès étudiés montrent que les habitations personnelles en ville sont parfaitement équipées en matériel agricole (futailles, vaisselle vinaire, paniers, entonnoirs...) ⁷²⁴.

Le vignoble suburbain est donc un marché d'investissement relativement fermé aux élites bordelaises de la seconde moitié du XV^e siècle en quête d'une assise foncière ou d'un accroissement de patrimoine immobilier. Le maintien, voire « l'immobilisme », de la structure du vignoble suburbain après la guerre de Cent Ans rend difficile

⁷¹⁹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 59 v^o-61 v^o, 27 juillet 1475.

⁷²⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 43-44 v^o, 23 octobre 1475

⁷²¹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 78-79 v^o, 11 décembre 1475.

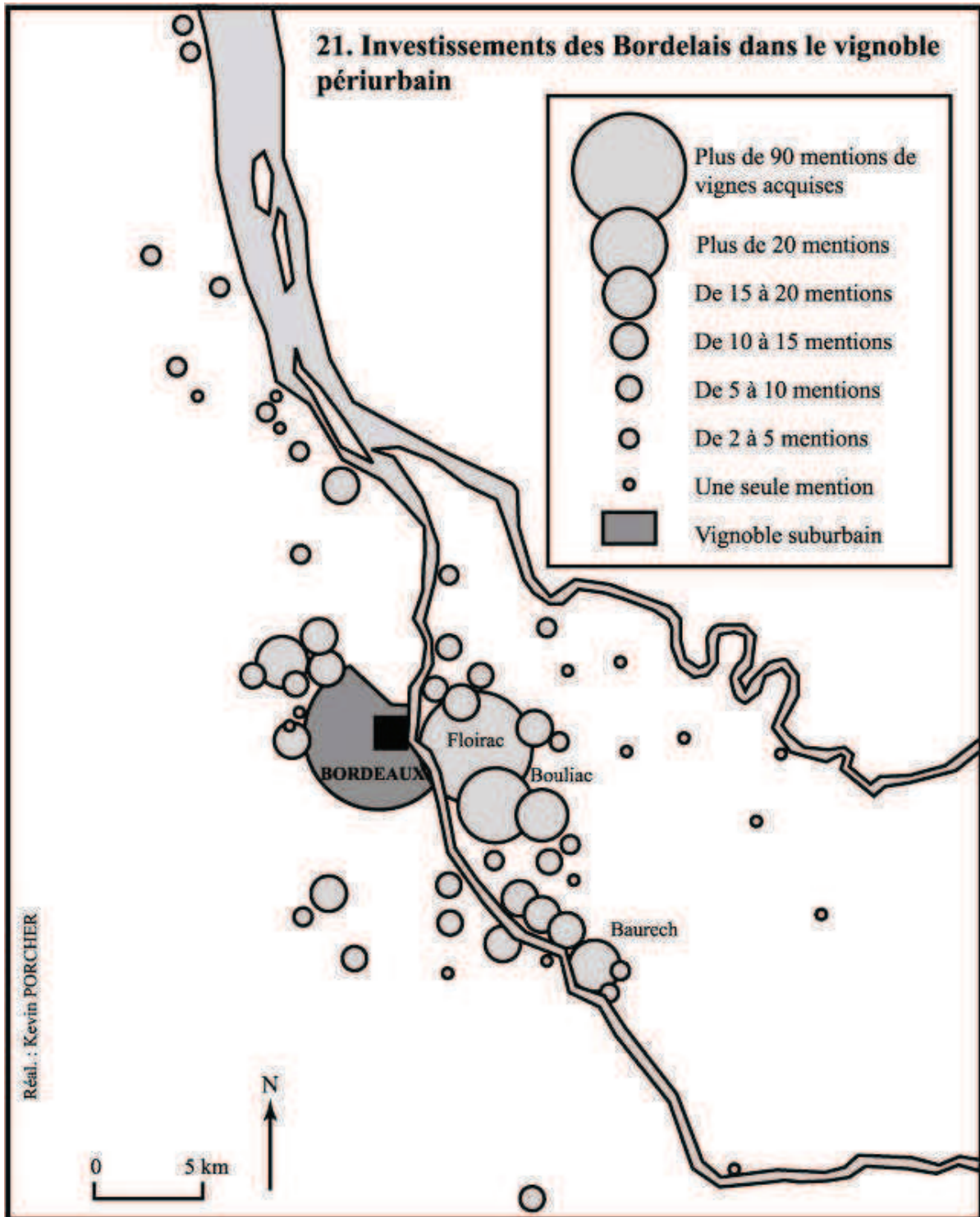
⁷²² AD Gironde, 3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475.

⁷²³ AD Gironde, G 240, fol. 407 bis v^o, 1459.

⁷²⁴ AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v^o, avril 1445 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v^o, 18 janvier 1477.

l'insertion: les élites marchandes doivent donc chercher plus loin les territoires viticoles dans lesquels investir.

Comme nous l'avons vu, les marchands investissent essentiellement dans le vignoble périurbain. Les difficultés du monde rural et les besoins de liquidités des tenanciers ruraux et de certains seigneurs facilitent cette insertion. La carte suivante montre les paroisses ciblées par ces investissements.



Nous pouvons constater que les investissements de la bourgeoisie bordelaise, se concentrent essentiellement dans l'Entre-deux-Mers, de l'autre côté de la Garonne, (61 % des acquisitions de vignes dans la zone périurbaine) et le Médoc, au nord de Bordeaux (25 %). Dans ces deux régions, certaines paroisses connaissent plus d'acquisitions de vignes de la part des Bordelais que d'autres.

Dans l'Entre-deux-Mers, 57 % des acquisitions de vignes, ou d'autres biens liés à la viticulture, par les marchands bordelais, se situent dans les paroisses faisant immédiatement face à Bordeaux : il s'agit surtout de Floirac et des paroisses aux alentours de Bouliac, Cenon, Artigues, Lormont ou Carignan. Par exemple, 70 % des biens fonciers ruraux possédés par le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), sont situés dans la seule paroisse de Floirac⁷²⁵. L'aire d'influence de Bordeaux sur le vignoble s'étend ainsi sur un demi-cercle d'une dizaine de kilomètres de diamètre prenant Bordeaux, sur l'autre rive de la Garonne, comme centre. Les acquisitions de vignes s'étendent légèrement vers l'aval, jusqu'à Montferrand, mais surtout vers l'amont : les achats et les transactions de tenures plantées en vignes sont nombreuses jusqu'à Baurech. Les biens acquis sont donc en grande partie concentrés le long de la Garonne, sur une bande d'une trentaine de kilomètres de long. En revanche, l'intérieur de l'Entre-deux-Mers n'est que le terrain d'investissements ponctuels et éparpillés. Cette répartition des investissements des marchands bordelais montre l'importance du fleuve comme voie de communication, permettant les contacts avec ces paroisses rurales puis l'acheminement des produits de la vigne vers Bordeaux. L'investissement dans l'Entre-deux-Mers se caractérise donc par la recherche de la proximité et des facilités d'accès.

Alors que le vignoble suburbain se trouve sous l'emprise majoritaire de la ville (92 % des vendeurs et 90 % des acheteurs de tenures de vignes sont Bordelais), le vignoble périurbain de l'Entre-deux-Mers voit une forte poussée des investissements citadins : 66 % des vendeurs de vignes sont d'origine rurale, mais 73 % des acheteurs sont Bordelais. Les élites citadines s'intéressent déjà aux vignes de l'Entre-deux-Mers proches (Lormont, Cenon, Floirac et Bouliac) au XIV^e siècle et dans la première moitié du XV^e siècle⁷²⁶. Les acquisitions observées sont donc révélatrices de la poursuite de ces investissements dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Dans le Médoc, nous pouvons également voir que les acquisitions de vignes par les marchands bordelais privilégient la proximité et les accès aisés. Ainsi, 60 % des acquisitions de vignes se situent dans le Haut-Médoc, au Taillan et dans les paroisses voisines de Blanquefort ou Bruges. Ces zones côtoient la limite nord des Graves de Bordeaux et sont reliées à la ville par une ancienne voie romaine⁷²⁷. Nous pouvons ensuite relever d'autres acquisitions de vignes dans les paroisses du Bas-Médoc longeant la Gironde, au nord du Bec d'Ambès, comme Macau, Cantenac, Margaux, Soussans, Moulis, Listrac, Cussac ou Saint-Laurent du Médoc. Les investissements dans le Médoc s'effectuent donc dans la zone toute proche des Graves de Bordeaux, puis sur une bande longeant le fleuve sur environ 25 kilomètres, de Macau à Saint-Laurent du Médoc. Au sud de Macau, la zone humide de la Palu de Bordeaux est un obstacle à l'établissement de la vigne (en dehors des zones asséchées près de la ville).

⁷²⁵ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 72-74.

⁷²⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 17.

⁷²⁷ *Idem*, p. 425.

Nous pouvons également noter quelques rares investissements dans les paroisses de Saint-Estèphe et de Saint-Martin de Cadourne⁷²⁸, à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bordeaux.

A l'exception des paroisses du Taillan, de Blanquefort ou de Bruges, les acquisitions des marchands Bordelais dans le Médoc sont assez peu nombreuses et éparpillées. Le Médoc est également dans une phase d'acquisition, mais celle-ci est encore plus nette et plus récente que dans l'Entre-deux-Mers : 81 % des vendeurs de vignes sont des ruraux tandis que 81 % des acheteurs sont des Bordelais. Les investissements citadins sont limités dans le Bas-Médoc : dans ces paroisses, les acquisitions de vignes sont parfois le fait d'un seul marchand. L'étude de la paroisse de Macau est particulièrement représentative. Nous connaissons assez bien les caractéristiques foncières de cette paroisse car l'abbaye de Sainte-Croix y est très présente en tant que seigneur foncier⁷²⁹. Dans nos sources, 61 % des vignes de cette paroisse ont un tenancier habitant Macau, et 2 % seulement ont des tenanciers originaires de Bordeaux. Les documents ne précisent pas les paroisses d'origine de 37 % des tenanciers. Nous ne trouvons que deux marchands faisant l'acquisition de vignes à Macau⁷³⁰ : le marchand Robin Vincent, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux)⁷³¹, qui achète deux vignes dans cette paroisse, et surtout Arnaud Vesin, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), qui y acquiert un total de 22 vignes⁷³². Il est symptomatique que les seuls renseignements dont on dispose concernent essentiellement des marchands, même si leur nombre reste limité. De même, dans les trois actes notariés concernant Saint-Estèphe, le marchand Guilhem Marin, dit *le Jeune*, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), est le seul acheteur bordelais de vignes⁷³³. Il fait à cette occasion l'acquisition d'un domaine assez conséquent composé d'un *hostau*, d'un *mayne*, de plusieurs vignes, de terres emblavées, de prés, d'aubarèdes, de bois, de pâturages, de *padouens* et d'autres droits divers. Nous ne voyons également qu'un seul habitant de Bordeaux, le marchand Guilhem Aymon, de Saint-Eloi (Bordeaux), investir dans les vignes de la paroisse de Saint-Médard-en-Jalles : en avril et juin 1483, ce marchand achète alors un total de 7 vignes à des tenanciers locaux⁷³⁴. Les investissements dans certaines paroisses du Médoc sont ainsi le fait de volontés et de stratégies particulières, dues à des marchands cherchant une assise foncière pour concrétiser et favoriser une

⁷²⁸ Aujourd'hui Saint-Seurin-de-Cadourne.

⁷²⁹ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456.

⁷³⁰ Quelques autres marchands bordelais sont également mentionnés dans les confronts.

⁷³¹ AD Gironde, 3E 12430, fol. 7, 12 septembre 1468.

⁷³² AD Gironde, 3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 51, 6 juin 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 72, 8 août 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 14, avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477.

⁷³³ AD Gironde, 3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre 1476.

⁷³⁴ AD Gironde, 3E 86, fol. 13, 30 avril 1483 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483.

ascension économique et sociale⁷³⁵. La pénétration foncière de la bourgeoisie marchande dans ces paroisses pendant la seconde moitié du XV^e siècle en est donc à son commencement.

Les acquisitions de vignes sont en revanche beaucoup moins nombreuses dans le Cernès, au sud de Bordeaux : 14 % des acquisitions par des Bordelais dans le vignoble périurbain sont effectuées dans cette zone. Nous pouvons relever quelques concentrations de tenanciers, notamment dans la paroisse de Gradignan : sur 11 transactions, 4 sont conclues par le marchand Arnaud de Garnuin, de Saint-Michel (Bordeaux), qui acquiert ainsi 6 vignes⁷³⁶, et 3 sont réalisées par Maria de Garderar, épouse de Guilhem Robert, de Saint-Michel (Bordeaux), qui acquiert 4 vignes⁷³⁷. À l'exception de cette paroisse, nous ne relevons cependant pas d'acquisition par des marchands de plusieurs vignes dans le Cernès. Les investissements y paraissent plus occasionnels et ponctuels sans que l'on puisse y déceler de véritables stratégies foncières.

La situation foncière et économique du vignoble suburbain peut ainsi pousser certaines élites bordelaises à acquérir des vignes dans des paroisses plus éloignées où la création de « blocs » de tenures contiguës est peut-être plus aisée. Cette dynamique est facilitée par des conditions économiques favorables aux marchands bordelais : en effet, certains tenanciers et seigneurs ruraux connaissent des difficultés financières après la guerre de Cent Ans et ont des besoins de liquidités. Contrairement au vignoble suburbain, nous pouvons donc supposer que les marchands bordelais traitent avec des ruraux plus disposés à vendre des vignes, définitivement ou à réméré, dans la zone périurbaine, paroisses dans lesquelles les marchands ont la plus grande partie de leur clientèle. Ce contexte permet ainsi aux élites bordelaises d'avoir des opportunités d'investissement dans les paroisses suburbaines. Certains Bordelais utilisent parfois les vignes qu'ils possèdent dans le vignoble suburbain pour acquérir des biens fonciers plus conséquents dans la zone périurbaine. Ainsi, le 14 janvier 1474, le cordonnier Hélias Gautey, de Saint-Michel (Bordeaux), échange une de ses vignes situées dans les Graves de Bordeaux, à Naujac, et la somme de 20 francs bordelais, contre un *hostau*, *mayne*, terres et vignes à Camblanes (Entre-deux-Mers), à Nauda, avec Guiraud de Bosir, de Camblanes⁷³⁸. De même, le marchand Guilhem Giron, de Saint-Michel (Bordeaux), échange le 14 août 1477 une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pradetz, et la somme de 51 francs bordelais ; contre un *hostau* couvert de tuiles, un *bourdieu*, un *mayne*, des

⁷³⁵ Le marchand Arnaud Vesin utilise plusieurs moyens pour exprimer cette ascension sociale, notamment en se faisant représenter sur des vitraux de l'église de Saint-Emilion : AD Gironde, 3E 85, fol. 39, 11 juillet 1476

⁷³⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 143, 1^{er} février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 143, 1^{er} février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 145 v°-146, 4 février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475

⁷³⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 26, 6 mai 1474.

⁷³⁸ AD Gironde, 3E 10391, fol. 75-75 v°, 14 janvier 1474.

terres, des vignes et des aubarèdes à Tabanac (Entre-deux-Mers), avec Duran de Davensa, de Cabanac⁷³⁹.

Les différentes acquisitions de vignes par les élites bordelaises connaissent ainsi une poussée dans la seconde moitié du XV^e siècle : les investissements dans le monde rural existent déjà avant et pendant la guerre de Cent Ans, mais le contexte économique favorise les acquisitions de vignes. Ces acquisitions, effectuées par des moyens différents, sont nombreuses mais touchent surtout des paroisses plus éloignées. La mainmise des élites bordelaises sur le vignoble s'étend donc dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les ruraux concernés entrent ainsi dans une logique économique dominée par les motivations et les stratégies des élites urbaines. Les tenanciers issus de la petite et de la moyenne bourgeoisie bordelaise considèrent en effet souvent la vigne comme un placement foncier qui peut facilement s'échanger. L'emprise croissante de la bourgeoisie urbaine sur le monde viticole se retrouve dans la plupart des villes⁷⁴⁰. A Lyon par exemple, les investissements dans la vigne concernent également une grande partie de la population avec que l'élevage prenne le pas sur la viticulture dans le choix des placements fonciers⁷⁴¹. De plus, les investissements dans la vigne restent concentrés autour de Lyon, et ne concernent pas vraiment les paroisses rurales.

L'insertion des Bordelais dans le vignoble périurbain, de l'Entre-deux-Mers et du Médoc surtout, permet également une transformation organisationnelle d'une partie des vignes. Les tenures détenues par des marchands bordelais ne sont pas destinées à produire des fruits dans l'intérêt des paroisses rurales, dans un objectif d'autoconsommation : la production viticole, acheminée par divers moyens vers la ville, est captée par les élites bordelaises et ensuite intégrée sur un marché local ou international. La poussée des investissements des élites entraîne donc le développement d'infrastructures et d'organisations propres à favoriser l'exploitation d'un vignoble à vocation commerciale.

⁷³⁹ AD Gironde, 3E 85, fol. 187, 14 août 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 187 v°, 14 août 1477.

⁷⁴⁰ LE MENE, Michel, « Le vignoble français à la fin du Moyen Age », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 202.

⁷⁴¹ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », *op. cit.*, p. 28.

6.2.1 – Une gestion du vignoble autour de « centres relais » : les bourgeois

Contrairement au vignoble suburbain, foncièrement bloqué, le vignoble périurbain, qui s'ouvre aux investissements bordelais, permet aux élites citadines de se constituer un patrimoine viticole ayant une meilleure cohérence tant sur le plan foncier que sur celui de la gestion économique. Nous pouvons relever de nombreuses stratégies de concentration foncières dans le vignoble périurbain de la part des marchands bordelais, ce qui permet une meilleure gestion des vignes qu'ils possèdent.

L'exemple du marchand Arnaud Vesin, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), est particulièrement représentatif de ces stratégies de concentration foncière. Afin d'obtenir des liquidités, nous le voyons vendre 54 tenures diverses (hostaus, terres, vignes, prés...) dans la paroisse de Canéjan (Cernès)⁷⁴², contre 80 francs bordelais. Le faible prix de vente montre le peu de valeur des biens fonciers. Dans le même temps, nous pouvons également voir que ce marchand possède et acquiert 6 vignes dans la paroisse du Taillan (Médoc)⁷⁴³. La moitié de ces biens confronte des vignes possédées par le marchand Guilhem Ramon de Casamaior, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), beau-frère d'Arnaud Vesin. Guilhem Ramon de Casamaior opère lui-même une stratégie de concentration de vignes dans la paroisse du Taillan⁷⁴⁴. Comme nous l'avons dit précédemment, Arnaud Vesin est surtout actif dans l'acquisition de vignes situées dans la paroisse de Macau (Médoc), où il possède un total de 22 tenures viticoles. Il emploie pour cela plusieurs moyens d'acquisition. Par exemple, le 5 avril 1476, il achète 4 vignes à Peyrona Robert, veuve, et son fils Johan Rou, paroissiens de Macau, pour 40 francs bordelais⁷⁴⁵. Le 22 décembre 1477, il achète une autre vigne qui confronte deux vignes qu'il possède déjà, dont une en copropriété avec Guilhem Ramon de Casamaior⁷⁴⁶. On peut également le voir acheter des vignes, voisines des siennes, aux enchères dans cette paroisse⁷⁴⁷. Certaines de ses vignes du Taillan servent aussi de monnaie d'échange pour acquérir des vignes à Macau : Arnaud Vesin échange, le 6 avril 1474, une vigne de 5 règes au Taillan contre 3 vignes à Macau et une plus-value 45 francs bordelais⁷⁴⁸. Les valeurs des biens échangés étant déséquilibrées, il s'agit sans doute ici d'un remboursement de prêt par l'intermédiaire de cet échange. Les opérations de crédit sont en effet utilisées par Arnaud Vesin pour

⁷⁴² AD Gironde, 3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477.

⁷⁴³ AD Gironde, 3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 153, 18 février 1475 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 17, 17 mai 1483.

⁷⁴⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474. D'après nos sources, ce marchand possède un total de 5 vignes dans la paroisse du Taillan.

⁷⁴⁵ AD Gironde, 3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476.

⁷⁴⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477.

⁷⁴⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476.

⁷⁴⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474.

opérer des concentrations de vignes à Macau. Le 6 juin 1474, il accorde un prêt de 26 francs bordelais à Pey Costaley, de Macau, qui met en gage 4 vignes situées dans cette paroisse⁷⁴⁹. Ces vignes confrontent une vigne d'Arnaud Vesin et une autre vigne de Guilhem Ramon de Casamaior. Le même procédé est employé le 27 août 1474 : ce marchand accorde un prêt de 60 francs bordelais gagé sur deux vignes de Macau, qu'il obtient finalement deux ans plus tard⁷⁵⁰. Arnaud Vesin et son beau-frère ne sont pas mentionnés dans les confrontations, en revanche, un autre marchand de Sainte-Colombe, Human Alard⁷⁵¹, y possède une vigne contiguë. Celui-ci est parfois un associé commercial d'Arnaud Vesin et ce dernier lui donne même une procuration pour inféoder certaines de ses vignes à Macau⁷⁵². Ainsi, par différentes démarches économiques, le marchand Arnaud Vesin parvient à se constituer un patrimoine foncier plutôt cohérent dans la paroisse de Macau. Il est intéressant de constater que la concentration de vignes dans cette paroisse se traduit également par un rapprochement des biens fonciers de marchands se connaissant, par association ou par liens familiaux. La poussée des investissements dans la paroisse de Macau est ici due à un petit groupe de marchands entreprenants dont Arnaud Vesin est l'élément le plus représenté dans les sources⁷⁵³. Ces marchands se révèlent être actifs à différents niveaux de la « filière vitivinicole ». Human Alard exporte ainsi deux tonneaux de vin à destination de l'Ecluse (l'avant-port de Bruges, en Flandres), sur la caravelle la Magdalena de Bordeaux, le 17 novembre 1475⁷⁵⁴. De même, Guilhem Ramon de Casamaior et Arnaud Vesin s'associent pour exporter d'importantes quantités de vin à destination d'Edimbourg, en Ecosse : ils affrètent à eux seuls toute la cargaison de la caravelle le Dauphin de Cherbourg le 11 novembre 1475⁷⁵⁵, et, le 17 novembre, expédient également 51 pipes de vin⁷⁵⁶. Ces marchands, qui investissent dans le vignoble, ont ainsi un rôle dans l'écoulement des vins sur le marché international.

Nous pouvons relever plusieurs autres stratégies de concentration. Le marchand Bernard de Bertulh, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), par exemple, possède 36 tenures, comprenant des vignes, réparties entre plusieurs paroisses de l'Entre-deux-Mers et du Médoc. Néanmoins, 70 % de ses vignes ne se situent que dans la paroisse de Floirac (Entre-deux-Mers). Ces vignes sont relativement dispersées dans cette paroisse mais ce marchand détient un bourdieu qui sert de relais entre l'ensemble de ses

⁷⁴⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 51, 6 juin 1474.

⁷⁵⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474 et AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476.

⁷⁵¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 275 v°-258, 4 novembre 1475 : procès impliquant Arnaud Vesin et dans lequel Human Alard est un des arbitres.

⁷⁵² AD Gironde, 3E 84, fol. 72, 8 août 1474.

⁷⁵³ PORCHER, Sylvie, « Un exemple de pluriactivité : les affaires d'Arnaud Vesin, bourgeois et marchand de Bordeaux, à travers les sources notariales (vers 1460 – vers 1480) », *La pluriactivité, forme de gestion des risques économiques chez les sociétés littorales en Europe atlantique (XI^e-XVI^e siècles) ?*, La Rochelle – Nantes (12 octobre 2007), à paraître.

⁷⁵⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 263 v°, 17 novembre 1475.

⁷⁵⁵ AD Gironde, 3E 84, fol. 262-262 v°, 11 novembre 1475.

⁷⁵⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 264 v°, 17 novembre 1475.

possessions⁷⁵⁷. Nous pouvons également noter des stratégies de concentration plus ponctuelles : Gendou Seguin, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), achète ainsi 3 vignes sur l'île de La Lande (Cernès)⁷⁵⁸. Chacune de ces vignes acquises confronte une autre vigne de Gendou Seguin : cette dernière concentre ainsi quelques vignes par ces achats. De même, Pey Hosten, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait l'acquisition de 4 vignes dans la paroisse de Blanquefort (Médoc) par l'intermédiaire de deux ventes à réméré et d'une mise en gage⁷⁵⁹. Cette dernière lui permet notamment d'acquérir potentiellement un *hostau* et *mayne*, avec ses terres, vignes, prés, *aubarèdes* et *vimeneys* (plantations dont les produits fournissent des ligatures pour attacher l'œuvre de la vigne ou les cercles des fûts).

L'investissement dans le vignoble périurbain offre ainsi l'opportunité aux élites bordelaises de réaliser des concentrations foncières. Nous avons étudié ici les stratégies ayant pour objectif le rapprochement des tenures plantées en vignes en un ensemble cohérent. Les Bordelais cherchent également à posséder des ensembles d'exploitation déjà constitués et composés de plusieurs parcelles.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, nous trouvons ainsi 83 acquisitions de *maynes* par des Bordelais dans le corpus documentaire utilisé⁷⁶⁰. Le *mayne* est une exploitation pluri-parcellaire consacrée à la polyculture : le *mayne* que possède le marchand Johan de la Casa, de Saint-Michel (Bordeaux), contient ainsi des bois, des vignes, des *vimeneys*, des *aubarèdes*, des prés, des droits d'usage sur les *padouens* (pâturages communaux), et d'autres droits non précisés⁷⁶¹. Un *hostau*, le bâtiment d'habitation (qui possède certainement les locaux pour entreposer le matériel agricole et les récoltes), est situé au cœur du *mayne*. Les différentes parcelles sont souvent regroupées. Les *maynes* sont tenus d'abord par des familles paysannes : ils sont nombreux et vastes dans le nord du diocèse et sur le plateau de l'Entre-deux-Mers⁷⁶². On suppose que la plupart des *maynes* ont été créés lors des défrichements du XII^e et du XIII^e siècle, mais que d'autres datent de la remise en état des tenures rurales après la guerre de Cent Ans⁷⁶³. Certains documents laissent effectivement à penser que des remembrements sont effectués par des seigneurs fonciers pour regrouper des parcelles et constituer ou agrandir des *maynes*. Le 26 mai 1459, un laboureur de Villenave d'Ornon (Cernès), Johan Guilhem, est ainsi investi d'un *mayne* avec un *hostau*, des terres et des

⁷⁵⁷ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 74.

⁷⁵⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 74-74 v^o, 18 août 1474.

⁷⁵⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 157, 22 février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 169 v^o, 17 mars 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 139, 26 février 1477.

⁷⁶⁰ Le terme « *mayne* » viendrait du latin « *mansio* » (de *manere* : rester, demeurer).

⁷⁶¹ AD Gironde, 3E 7132, fol. 79 v^o-80, 21 février 1466.

⁷⁶² LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La maison rurale et l'exploitation paysanne en Bordelais à la fin du Moyen Age (XIV^e- XV^e siècles) », in *Cahiers Charles Higounet*, n^o1, 1994, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, Bordeaux, 1995, p. 13-15.

⁷⁶³ *Idem*.

vignes situés à Villenave d'Ornon⁷⁶⁴. Des terres, des prés, des *aubarèdes* et des rivières sont également rajoutés au bien précédent et le seigneur foncier, l'abbaye de Sainte-Croix, reconnaît Johan Guilhem tenancier de l'ensemble « en un fief ». L'acte ne comporte pas beaucoup de détails, mais nous pouvons supposer qu'il y a une forme de remembrement autour de ce *mayne*.

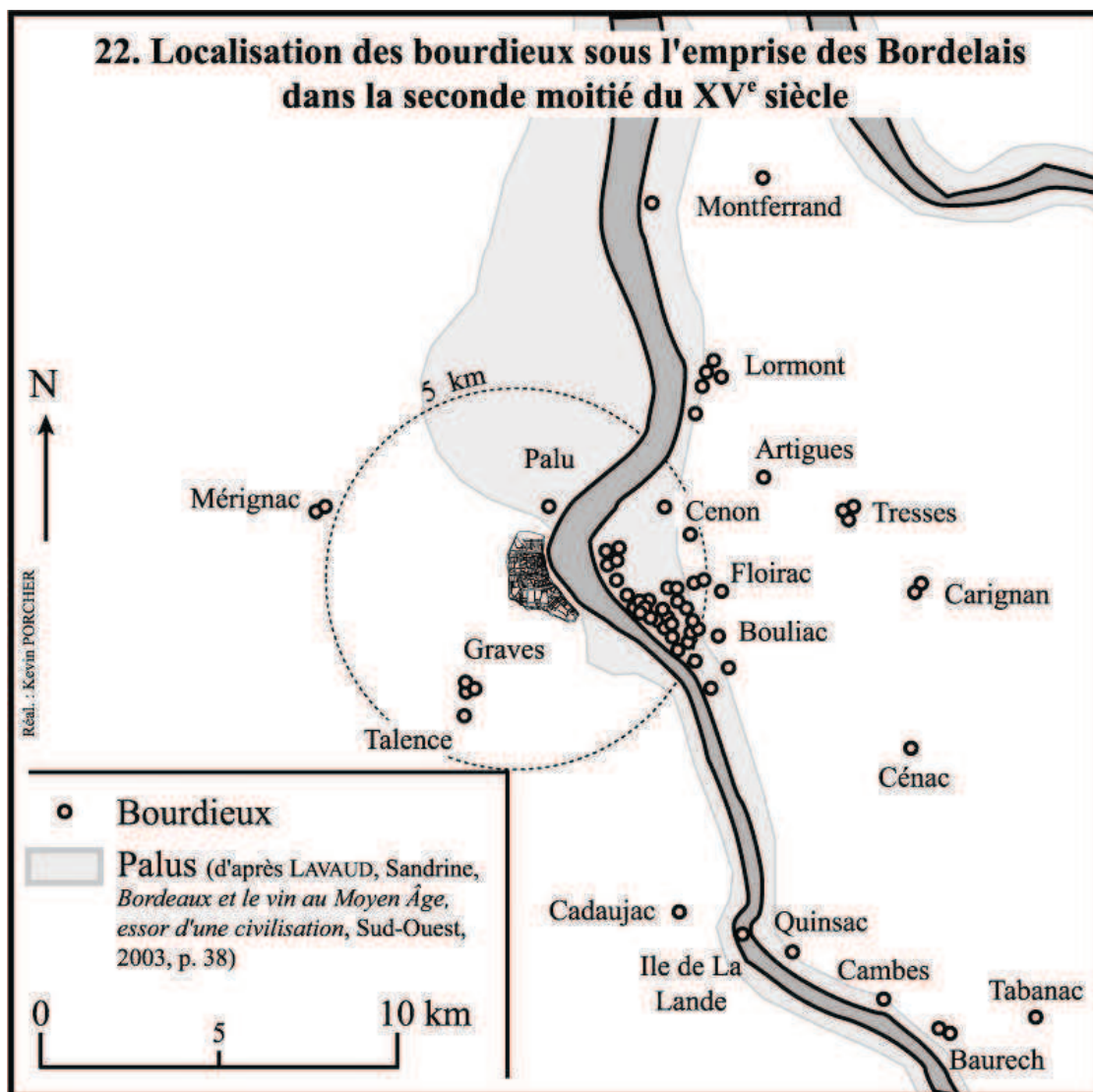
Les élites bordelaises investissent dans ces ensembles agricoles suivant une démarche générale d'acquisition de biens fonciers ruraux. Les *maynes* acquis par les Bordelais sont exclusivement situés dans la zone périurbaine, à une certaine distance de Bordeaux (ces ensembles voués à la polyculture ne se retrouvent pas dans le vignoble suburbain, à l'exception des paroisses limitrophes, comme Saint-Seurin ou Pessac) : 63 % sont situés dans l'Entre-deux-Mers et surtout dans la paroisse de Floirac, cible d'une grande partie des investissements ruraux, 18 % sont situés dans le Médoc, et 12 % dans le Cernès. Ces ensembles agricoles comportent souvent des vignes, mais sont plutôt marqués par la diversité des productions.

Les marchands bordelais cherchant une assise foncière, solide et rentable, dans le vignoble périurbain, peuvent acquérir ou constituer des bourdieux⁷⁶⁵. Il s'agit d'un bâtiment et, dans un sens plus large, d'une unité d'exploitation souvent consacrée à la vigne. La polyculture n'est pas absente de ces exploitations et nous pouvons relever 15 bourdieux mêlés à des *maynes*⁷⁶⁶. Contrairement au *mayne*, une exploitation créée à l'origine pour garantir la subsistance de communautés rurales, le bourdieu est une structure adaptée à la gestion de cultures, surtout des vignes, par et au profit des urbains.

⁷⁶⁴ AD Gironde, H 736, fol. 127 v°-128, 26 mai 1459 (voir également : AD Gironde, H 734, fol. 157-157 v°, 12 mai 1451).

⁷⁶⁵ LAVAUD, Sandrine, « L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne : l'exemple des bourdieux (XIV^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi*, t.112, juil.-sept. 2000.

⁷⁶⁶ Le marchand Anthoni deu Vergey, de Saint-Michel (Bordeaux), possède ainsi un « *mayne*, bourdieu, vignes et terres en un tenant » à Floirac (Entre-deux-Mers), à Audissan (AD Gironde, 3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482).



Le corpus documentaire nous permet d'identifier 69 bourdieux aux mains des marchands bordelais ou de leurs épouses. La plupart (88 %) sont situés dans l'Entre-deux-Mers faisant immédiatement face à Bordeaux, dans les paroisses de Cenon, Floirac et Bouliac. Ils sont très répandus sur les abords du fleuve, dans les zones humides des palus récemment drainées et asséchées, permettant ainsi l'établissement d'une exploitation agricole d'un seul tenant et d'une dimension conséquente⁷⁶⁷. Tous les bourdieux ne sont sans doute pas créés *ex nihilo* sur des espaces nouvellement aménagés pour la viticulture. Un certain nombre d'*hostaus* parsèment le vignoble périurbain sans être qualifiés de bourdieux et sans faire partie d'un *mayne* : nous en relevons 54 dans le corpus documentaire. Nous pouvons supposer qu'une fois acquis par des Bordelais disposant de liquidités suffisantes pour les transformer en exploitations vitivinicoles, ils soient qualifiés de « bourdieux ».

⁷⁶⁷ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, Bordeaux, Editions Sud Ouest, collection « Références », 2003, p. 37.

Les bourdieux forment la structure la plus récente du vignoble dans la seconde moitié du XVe siècle. Il s'agit d'une nouvelle organisation de l'espace que les sources nous permettent de détailler. Certains portent des noms qui marquent le paysage : le bourdieu de la Tour Blanche ou le bourdieu de l'Hospital en Queyrie (Entre-deux-Mers)⁷⁶⁸, le bourdieu de la Crotz ou le bourdieu de Ferroys à Floirac (Entre-deux-Mers)⁷⁶⁹, le bourdieu de la Porta ou le bourdieu de Rostanh dans les Graves, le bourdieu de la Flecha dans la Palu de Bordeaux⁷⁷⁰, ou le « grand » bourdieu de Senaud Castonh à Mérignac (Médoc). Certains, comme le bourdieu de la Porta, donnent ainsi leurs noms à des microtoponymes du vignoble bordelais⁷⁷¹.

Un bail à façon accordé le 31 décembre 1472 par Johana de Solhac, veuve, usufruitière et « gouvernatrice » des biens de feu Pey de Cantalop, son époux, marchand et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Bosc, de Mérignac (Médoc), offre la description du grand bourdieu de Senaud Castonh situé à Mérignac, à cinq kilomètres de Bordeaux⁷⁷². Il se trouve dans une zone de transition entre le vignoble suburbain et le vignoble périurbain. Le bâtiment lui-même dispose d'un toit en tuiles et de plusieurs pièces. Johana de Solhac se réserve d'ailleurs une pièce fermée à clé « pour son service ». Elle y conserve aussi « certains outils », et des bois de construction ainsi que des bois utilisés pour la tonnellerie, apparemment prélevés sur les terres du bourdieu. Le bâtiment dispose également de matériel de vinification, peut-être d'un fouloir, car Johana de Solhac exige que ses différents locataires amènent un cinquième de leurs vendanges dans ce bâtiment : ce bourdieu concentre reçoit alors les vendanges d'une quinzaine de parcelles de vignes situées en plusieurs points des Graves (de Mérignac à Pessac)⁷⁷³. En comparaison, le bourdieu du marchand Vidau de la Fargua, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), est équipé de deux cuves, d'un grand tonneau, d'un grand *dulh* (un cuveau pour recueillir le jus pressé), et un petit entonnoir pour mettre les vins dans les fûts⁷⁷⁴. Le bourdieu de Johana de Solhac dispose également d'un poulailler et d'un pigeonnier, ce qui serait une marque de prestige⁷⁷⁵. Les alentours immédiats du bourdieu accueillent des cultures variées : un jardin potager produit des légumes que Johana de Solhac a le droit de prélever sans en avertir le locataire ; elle peut également faire cueillir des roses dans les rosiers du bourdieu pour son propre usage. Le bâtiment et le jardin attenant sont entourés d'un fossé que le locataire doit curer régulièrement et, pour pénétrer sur l'exploitation, il faut passer sous un « portail » dont les deux portes sont équipées de ferrures que le locataire doit entretenir. Cette

⁷⁶⁸ AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454 ; AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis), 1459.

⁷⁶⁹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 163-163 v°, 26 septembre 1475 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461.

⁷⁷⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477.

⁷⁷¹ AD Gironde, 3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484.

⁷⁷² AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472.

⁷⁷³ AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474.

⁷⁷⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474.

⁷⁷⁵ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Age, Essor d'une civilisation, op. cit.*, p. 37.

entrée peut éventuellement être un élément de prestige. Nous pouvons supposer que d'autres locaux permettent d'accueillir du matériel de labour car les façons des vignes de ce bourdieu doivent être effectuées à l'araire, avec des bœufs.

Le bourdieu de Johana de Solhac à Mérignac semble être le cœur de son patrimoine foncier planté en vignes. Elle dispose aussi d'un *hostau* situé parmi les vignes de Pessac et d'un autre bourdieu localisé à Quinsac (Entre-deux-Mers), qu'elle baille à façon également⁷⁷⁶. Le bail à façon du bourdieu de Mérignac permet à Johana de Solhac de déléguer l'entretien de ses bâtiments et de ses vignes à un tiers et surtout d'étendre à moindre coût son territoire planté en vignes : elle exige en effet que le locataire, Johan deu Bosc, plante chaque année, au mois de février, 500 nouveaux plants de vignes, ce qui fait un total de 3500 nouveaux plants durant ce bail de 7 ans.

Un bourdieu ne forme qu'une tenure, mais celle-ci peut être divisée en plusieurs parcelles. Le marchand Richard Ramon, dit *de Feulias*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), se montre par exemple très actif dans l'acquisition et surtout dans la gestion de vignes dans la zone suburbaine et périurbaine : le corpus documentaire nous permet de lui attribuer 35 tenures liées à la vigne dont 2 bourdieux. La possession de ces biens semble faire partie d'une démarche plus générale de ce marchand qui cherche un enrichissement et une ascension sociale par la possession foncière : il achète, loue ou baille également à loyer 6 hostaus localisés à Bordeaux dans 3 paroisses urbaines différentes⁷⁷⁷, ainsi que 2 chambres⁷⁷⁸, 2 jardins, et un pré à Bègles⁷⁷⁹. Dans le seul acte ne se rapportant pas à des activités foncières, Richard Ramon accorde un bail à mi croît pour deux vaches⁷⁸⁰. Nous connaissons assez bien une partie de la division foncière du bourdieu de la Flecha, possédé par Richard Ramon dans la Palu de Bordeaux, au bord de la Garonne. De 1472 à 1477, ce marchand gère directement l'exploitation de ce bourdieu en confiant certaines parcelles de vignes ou d'*aubarède* à des locataires au cours de 5 baux à façons. Nous relevons ainsi un total de 25 parcelles, la plupart plantées en vignes et reliées entre elles par des chemins, confiées à 6 locataires : 6 parcelles sont baillées à Johan Olivey, de Saint-Michel (Bordeaux), 5 parcelles à Johan Terre, de Saint-Michel (Bordeaux), 5 parcelles à Guilhemine Margot, de Saint-Michel (Bordeaux), 4 parcelles à Guilhemine Gautey, de Saint-Eloi (Bordeaux), 2 parcelles à Johan de Betereau, de Saint-Michel (Bordeaux), et 2 parcelles à Johannot de Valentinhou dont nous ne connaissons pas la paroisse⁷⁸¹. Une parcelle de vigne du

⁷⁷⁶ AD Gironde, 3E 4807, fol. 252-252 v°, 10 janvier 1465. Le bourdieu de Quinsac appartient aussi, en copropriété, à sa sœur, Blanca Baquey.

⁷⁷⁷ AD Gironde, 3E 4807, fol. 156-156 v°, 20 avril 1464 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 243 v°, 9 octobre 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 295, 22 février 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 265v, 30 juin 1478 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 267v, 30 juin 1478.

⁷⁷⁸ AD Gironde, 3E 4807, fol. 241 v°, 11 décembre 1464.

⁷⁷⁹ AD Gironde, 3E 83, fol. 41, 30 novembre 1472.

⁷⁸⁰ AD Gironde, 3E 10391, fol. 71, 8 janvier 1474.

⁷⁸¹ AD Gironde, 3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472.

bourdieu n'est pas baillée à un locataire mais exploitée directement par Richard Ramon. Le 30 septembre 1477, ce marchand décide de confier la gestion de l'ensemble du bourdieu de la Flecha « avec toutes ses vignes » à des locataires, Johan Aurralley, de Saint-Maixent (Bordeaux) et à Pey des Camps, de Saint-Rémi (Bordeaux)⁷⁸². A l'occasion de cet acte, ce marchand change de qualificatif et se fait appeler « noble homme Richard Ramon de la Ramundia, dit *de Feulias*, seigneur de Malemort [en Limousin], de Bordeaux »⁷⁸³. La démarche d'ascension sociale par la possession foncière réussit donc dans le cas de ce marchand qui a ainsi acquis la noblesse. Mais nous pouvons remarquer que Richard Ramon n'a pas réussi à concrétiser son ascension par la possession foncière dans le Bordelais : les terres du diocèse de Bordeaux permettent d'avoir une assise foncière, éventuellement un certain prestige, et surtout d'obtenir des revenus conséquents, mais, comme nous l'avons déjà mentionné, il n'y a pas de terres nobles dans cette région. Richard Ramon a donc dû faire l'acquisition d'une terre noble dans une région voisine, dans le Limousin : la possession de la seigneurie de Malemort lui permet alors d'intégrer la noblesse. Ce cas illustre les difficultés des élites citadines de poursuivre leur ascension sociale au-delà du niveau de bourgeois aisé : les fonctions au Parlement de Bordeaux, permettant l'anoblissement, leur sont souvent fermées jusqu'au règne de François I^{er} et la possession foncière dans le seul diocèse de Bordeaux ne permet pas non plus l'accès à la noblesse.

L'exemple du marchand Bernard de Bertulh, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), permet d'étudier le rôle du bourdieu à une plus grande échelle. Comme nous l'avons vu auparavant, ce marchand, très actif également dans la possession foncière, détient la plupart de ses vignes dans la paroisse de Floirac (Entre-deux-Mers). Bernard de Bertulh possède un bourdieu, connu sous le nom de bourdieu de Fulhas, à Floirac, ce qui explique cette concentration de biens fonciers. Cependant, ces biens, contrairement aux parcelles de vignes du bourdieu de la Flecha, ne sont pas attenants au bourdieu et sont des tenures qui ne lui sont pas directement liées. Bernard de Bertulh a généralement acquis ces tenures auprès de tenanciers de Floirac. Ces derniers, par l'intermédiaire d'un bail à façon, restent ensuite sur les biens cédés pour travailler ces vignes en tant que locataires. Nous pouvons ainsi identifier une vingtaine de tenures (de simples parcelles de vignes, mais également des *maynes* et d'autres bourdieux) dispersées dans l'ensemble du territoire de la paroisse et confiées à 17 locataires, originaires de Floirac pour la plupart⁷⁸⁴. Bernard de Bertulh réclame généralement une

⁷⁸² AD Gironde, 3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477.

⁷⁸³ « *Noble home Richard Arremon de la Ramundia, alias de Feulias, senhor de Malamort, borgues de Bordeu* ».

⁷⁸⁴ AD Gironde, 3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 82 v°, 25 janvier 1474 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 89 v°-90, 18 février 1474 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 100, 11 mars 1474 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 100 v°, 14 mars 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 102 v°-103, 28 octobre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 148 v°-150, 13 février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 154, 12

rente gaudencière équivalente à un cinquième des vendanges à ses locataires. Ces derniers versent cette rente au bourdieu de Fulhas, où nous pouvons supposer que Bernard de Bertulh dispose de matériel de vinification. Ce bourdieu, situé près du village de Floirac, au centre du territoire de la paroisse, est idéalement placé pour percevoir et concentrer ces rentes. Le vin obtenu est ensuite conservé dans le bourdieu lui-même ou plus probablement expédié à Bordeaux par un des nombreux ports de Floirac, comme Trageyt ou la Souys, où les fûts seront écoulés sur le marché local ou international⁷⁸⁵. Ce bourdieu sert donc de relais local à Bernard de Bertulh qui peut y faire produire son propre vin et y recevoir ses rentes en nature.

Le corpus documentaire nous permet ainsi d'approcher les bourdieux selon trois échelles : le bâtiment lui-même, qui dispose d'infrastructures agricoles ; la gestion des vignes qui y sont attenantes ; et le poids de l'exploitation dans la gestion des autres vignes détenues par le bien-tenant du bourdieu. Nous voyons alors que les bourdieux, qui se développent dans les zones ciblées par les investissements des marchands (l'Entre-deux-Mers proche), permettent une gestion et une exploitation du vignoble au profit des bourgeois bordelais.

En conclusion, nous pouvons dire que le bourdieu est un ensemble cohérent de parcelles (surtout constituées de vignes) ordonnées autour du bâtiment principal. Cette structure paraît être ici un aboutissement des tentatives de concentration de vignes par les tenanciers bordelais. L'investissement dans les bourdieux permet aux bourgeois bordelais, essentiellement marchands, de détenir un domaine planté en vigne dans un espace relativement proche de Bordeaux (tous les bourdieux sont accessibles en moins d'une journée depuis la ville). Par ailleurs, l'organisation pluri-parcellaire des bourdieux permet aux Bordelais de répartir aisément le domaine viticole entre plusieurs locataires. En adoptant cette pratique, les propriétaires de bourdieux se déchargent de l'exploitation sur un tiers et perçoivent une rente en retour. Les tenanciers de bourdieux disposent d'une assise foncière concrétisant une ascension économique et sociale. Nous pouvons en effet supposer qu'un tenancier, également marchand et bourgeois de Bordeaux, disposant d'un domaine rural rapportant à la fois des rentes foncières et un vin pour sa propre consommation ou commercialisable, peut en retirer un certain prestige social.

Enfin, le système de gestion du vignoble par les bourdieux rappelle, à une échelle beaucoup plus modeste, l'organisation par « centres locaux » ou « centres relais » des grandes seigneureries ecclésiastiques comme l'archevêché de Bordeaux ou l'abbaye de Sainte-Croix. Les bourdieux sont effectivement des relais de l'exploitation économique du vignoble, notamment périurbain, par les élites bordelaises. Ces

avril 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 253 v°-254, 28 octobre 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 269 v°, 1^{er} décembre 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 214, 17 novembre 1477 (cf. BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 74)

⁷⁸⁵ Bernard de Bertulh apparaît ainsi dans plusieurs affrètements à destination des Flandres, de la Picardie et même du Pays Basque.

structures d'exploitation ont un poids dans la gestion (notamment matérielle) des vignes attenantes et dans la perception des rentes foncières dues par des locataires ruraux au tenancier citadin. Le bourdieu est donc un ensemble agricole non pas utilisé selon une logique rurale, mais selon une logique urbaine.

Le rôle commercial du vignoble bordelais entraîne donc la création de nouvelles structures, les bourdieux, dont l'objectif est de capter les produits des vignes, surtout périurbaines, en direction de Bordeaux et au profit des marchands citadins.

6.2.2 – Concéder la mise en valeur à un tiers : les baux à temps

Par l'intermédiaire de stratégies foncières variées, la moyenne bourgeoisie bordelaise acquiert la propriété éminente de plusieurs vignes situées dans le vignoble périurbain. Ces nouveaux tenanciers doivent assurer les devoirs liés aux vignes acquises : obligations d'entretien, d'exploitation, voire de remise en état, et versement des droits seigneuriaux. Mais ces tenanciers urbains sont majoritairement, comme nous l'avons vu, des marchands, des épouses de marchands, ou bien des artisans aisés qui suivent des objectifs économiques et commerciaux. Ils souhaitent capter et concentrer à Bordeaux les produits du vignoble mais ne sont pas ceux qui cultivent directement les vignes. Pour exploiter les biens qu'ils ont acquis, ces tenanciers urbains doivent donc faire appel à d'autres personnes qui ont les connaissances et les compétences techniques nécessaires.

Le salariat est certainement très développé dans le vignoble bordelais, mais les actes notariés n'y font que très rarement référence. Nous pouvons relever, le 12 novembre 1468, une obligation d'Arnaud Bayle, notaire, de Petrona Clasen, son épouse, et de Johana de Johan, veuve, tous trois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers un certain Huguet Andraud (nous ne connaissons ni sa profession, ni sa paroisse), de 15 francs bordelais et 12 ardis pour avoir « labouré certaines vignes »⁷⁸⁶. Nous pouvons raisonnablement supposer que Huguet Andraud est un laboureur ou un ouvrier de vignes louant ses services auprès de tenanciers urbains qui souhaitent faire exploiter leurs vignes de cette manière. Nous pouvons identifier plusieurs « laboureurs de vignes », que l'on pourrait assimiler à des vigneron⁷⁸⁷, dans le corpus documentaire, aucun n'étant cependant mentionné pour effectuer des travaux liés à la vigne : nous ne les voyons qu'en tant que vendeurs ou acheteurs de vignes⁷⁸⁸. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 est en revanche très précis sur le salariat, ce que nous étudierons plus précisément par la suite, et montre que de nombreuses personnes doivent être engagées pour exploiter des vignes.

⁷⁸⁶ AD Gironde, 3E 12430, fol. 11 v°-12, 12 novembre 1468.

⁷⁸⁷ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Age, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 75.

⁷⁸⁸ Reynaud Albert, laboureur de vignes de Saint-Pierre (Bordeaux), est actif dans les transactions de vignes (AD Gironde, 3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466).

Certains tenanciers bordelais peuvent se décharger de l'exploitation, de la vigne et des coûts représentés par l'engagement de travailleurs, en accordant des baux à façon (baux à « *fazendure* » selon la terminologie gasconne) : nous relevons 125 baux à façon concernant la vigne dans la seconde moitié du XV^e siècle. Ce type de contrat n'est pas visible avant le XV^e siècle en raison d'un manque de sources notariales. Selon l'adage médiéval « cens sur cens ne vaut pas », un tenancier ne peut pas confier à une tenure à un tiers en échange d'une redevance : le sous-accensement, pouvant nuire aux droits éminents du seigneur foncier, est ainsi interdit⁷⁸⁹. Le bail à façon permet de contourner cette interdiction car le preneur du bail n'a qu'un statut de locataire : le tenancier ne lui délègue donc pas les droits utiles de la tenure. Il s'agit également de contrats limités dans le temps, des « baux à temps », contrairement aux liens perpétuels unissant le seigneur foncier et son tenancier. La durée d'un bail à façon peut aller de 2 à 9 ans, mais dans la plupart des contrats, les locataires disposent du bien foncier pour une durée de 5 ans (31 % des actes) ou de 9 ans (29 % des actes). L'historiographie montre que de tels baux à temps accompagnent la reconstruction de zones endommagées par des conflits. En Andalousie par exemple, des baux à temps, d'une durée de 7 ans environ, se multiplient sur le vignoble après la reconquête chrétienne⁷⁹⁰. Après la guerre de Cent Ans, des baux à temps d'une durée de 1 à 9 ans sont également nombreux sur le vignoble parisien⁷⁹¹.

Pendant la durée du bail, le locataire exploite la vigne concédée et conserve une partie des fruits de son travail. Mais il doit cependant verser un loyer au tenancier concédant. Les tenanciers préfèrent le plus souvent percevoir un loyer proportionnel à la récolte : comme nous l'avons vu dans le cas des cens et des *agrières* au niveau seigneurial, les redevances proportionnelles sont plus avantageuses que les redevances en argent pour ceux qui les perçoivent. Ainsi, dans 73 % des baux à façon, les locataires doivent verser une part de la récolte aux tenanciers. Ces loyers proportionnels s'élèvent pour la plupart à un cinquième de la récolte (69 % des rentes) ou à un quart de celle-ci (23 %). Dans le cas d'une tenure chargée d'une agrière, le loyer est proportionnel à la part nette de la récolte revenant au tenancier. Nous retrouvons donc des proportions similaires aux perceptions effectuées par les seigneurs fonciers. Nous pouvons néanmoins voir, dans un cas isolé, un marchand de Saint-Michel (Bordeaux), Pey Amaniu, prélever la moitié du vin produit par son locataire⁷⁹² : il s'agit d'une perception très importante mais isolée dans le corpus documentaire. Ce bail à façon se rapproche plus du contrat de métayage. D'après les clauses, les loyers sont portables par le locataire dans un endroit choisi par le tenancier. Dans 27 % des baux à façon, le

⁷⁸⁹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁹⁰ BORRERO FERNANDEZ, Mercedes, « Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Age », Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 126.

⁷⁹¹ BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, Paris, 1929, p. 109.

⁷⁹² AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v^o, 26 janvier 1465.

tenancier ne perçoit qu'un loyer en argent, appelée *gaudence* : à l'instar des cens, les loyers en argent sont vraisemblablement moins avantageux. Nous pouvons voir des loyers combiner plusieurs types de prélèvements. Le marchand Joffre Trosves, de Saint-Michel (Bordeaux), par exemple, baille à façon un bourdieu à Bouliac à Jacques Doat, laboureur de Carignan (Entre-deux-Mers), pour une durée de 9 ans. Ce dernier doit verser chaque année au bailleur un cinquième du vin produit, une barrique de vin, et 3 francs bordelais⁷⁹³. Joffre Trosves perçoit ainsi un loyer proportionnel en nature, un loyer fixe en nature, et un loyer fixe en argent. Le marchand Richard Ramon de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon une vigne à Cenon, en Queyrie (Entre-deux-Mers), pour une durée de 7 ans⁷⁹⁴. En échange, les locataires, Gassias de Sort et Johan de la Racla, doivent lui faire amener chaque année du bois de bonne qualité dont le volume est celui d'une gabarre de 14 tonneaux⁷⁹⁵. Les situations particulières sont nombreuses et reflètent les exigences de certains tenanciers issus de la bourgeoisie marchande bordelaise. Le marchand Fortaney de la Sala par exemple, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon un *mayne* constitué d'un *hostau*, de terres, de vignes, de *vimeneys*, de bois et de landes, situé à Tresses (Entre-deux-Mers), à Ramon et Pey Quentin, père et fils, paroissiens d'Artigues (Entre-deux-Mers), pour une durée de 9 ans : en retour, ces locataires doivent amener chaque année une pipe de vin (fût et vin) chez le tenancier, à Bordeaux⁷⁹⁶. Fortaney de la Sala interdit, dans les clauses, à Ramon Quentin de vendre du vin provenant du *mayne* avant d'avoir lui-même été payé. Il peut s'agir d'une volonté de choisir une pipe de vin de meilleure qualité parmi les vins produits par son locataire, ou bien simplement d'une précaution garantissant le versement de l'intégralité du loyer avant la commercialisation de la production. Les tenanciers peuvent également se décharger du paiement des redevances seigneuriales sur les locataires. Le 2 novembre 1475, la dame Helena de Saint-Avit, épouse de Baude de Makaan, noble de Saint-Pierre (Bordeaux), baille deux vignes à façon dans les Graves de Bordeaux à Johan Barnabe, paroissien de Saint-Michel (Bordeaux), pour 9 ans⁷⁹⁷. En échange, ce locataire apporte chaque année un sixième du vin produit à Bordeaux, chez Helena de Saint-Avit, mais doit également verser 40 sous bordelais que cette dame, en tant que tenancière, doit comme cens au seigneur foncier du bien, c'est-à-dire le chapitre de Saint-André. On peut également noter que les salaires des gardes, exigés par les seigneurs fonciers pour veiller au bon déroulement des vendanges, sont généralement aux frais des locataires. Par les baux à façon, les tenanciers bordelais peuvent ainsi se décharger d'un grand nombre de frais sur leurs locataires et en retirer des revenus.

Les baux à façon sont utilisés sur l'ensemble du vignoble mais concernent essentiellement le vignoble périurbain, ce qui est logique si on considère que ce sont des

⁷⁹³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 1 v°, 28 mars 1461.

⁷⁹⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474.

⁷⁹⁵ « *Per una gabarrada de bona busca portant lo pes de quatorze tonetz cascun an* ».

⁷⁹⁶ AD Gironde, 3E 1145, fol. 123 v°, février 1483.

⁷⁹⁷ AD Gironde, 3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475.

citadins aisés qui contrôlent ces vignes et qu'ils ne les exploitent pas eux-mêmes : 72 % des baux impliquent des vignes situées dans la zone périurbaine (dont 63 % dans les seules paroisses de l'Entre-deux-Mers proche), et 28 % dans les Graves ou la Palu de Bordeaux. Les baux à façon représentent plus de 26 % des actes notariés concernant des bourgeois bordelais détenant des vignes dans l'Entre-deux-Mers.

Les baux à façon permettent en effet aux Bordelais de faire entretenir et exploiter leurs vignes par des travailleurs ruraux : 96 % des tenanciers accordant ces baux sont des Bordelais et 86 % des locataires sont des ruraux. L'insertion de la bourgeoisie aisée dans le vignoble, notamment périurbain, se vérifie à travers les catégories des bailleurs : 73 % des baux à façon sont accordés par des marchands bordelais, 12 % par des veuves, 7 % par des épouses de marchands ou d'artisans et 7 % par des artisans aisés. Par les baux à façons, les tenanciers bordelais, essentiellement marchands, font exploiter leurs vignes par des ruraux vivant à proximité de celles-ci et possédant parfois d'autres biens à proximité : 50 % des locataires sont originaires de la paroisse où la vigne est située et 10 % proviennent d'une paroisse limitrophe. Cette proximité des locataires avec le bien concédé peut s'expliquer par certains modes d'acquisition des vignes concernées par les élites bordelaises. L'exemple le plus représentatif est celui du marchand Bernard de Bertulh, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), qui accorde un total de 30 baux à façon. Parmi ces contrats, 20 suivent immédiatement, dans le même acte, une vente à réméré. Ainsi, le 30 novembre 1475, Richard Laurentz, de Floirac (Entre-deux-Mers), vend à réméré une vigne située à Floirac, au Puch de Messan, à Bernard de Bertulh, pour 40 francs bordelais et 14 ardis : Richard Laurentz dispose alors de 6 ans pour racheter son bien⁷⁹⁸. Bernard de Bertulh se trouve donc détenteur des droits utiles de cette vigne; cependant, en tant que marchand, il ne l'exploite pas lui-même. Il la baille donc à façon sur le champ, pour 6 ans, à Richard Laurentz qui en devient le locataire. Ce dernier est donc passé du statut de tenancier, détenteur des droits utiles, à celui, plus précaire, de locataire. Néanmoins, par ce procédé, Richard Laurentz a obtenu des liquidités (40 francs bordelais et 14 ardis) et reste tout de même sur sa vigne pour y retirer les fruits de son travail. Il doit cependant payer chaque année une pipe de vin à Bernard de Bertulh, le nouveau tenancier. La vente à réméré, suivie d'un bail à façon, permet donc aux marchands bordelais d'acquérir des vignes et de trouver aisément un locataire qui se charge de les exploiter. Jean Louberge identifie un mode de fonctionnement similaire dans le Jurançon à la fin du XV^e siècle : des tenanciers ruraux vendent leurs vignes par besoin d'argent ou parce qu'ils ne peuvent plus rembourser leurs emprunts, mais ils restent travailler dessus en tant que locataires⁷⁹⁹. L'argent ainsi obtenu leur sert en partie à planter des vignes sur

⁷⁹⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475. Cette vigne est confrontée de trois autres vignes appartenant à des membres de la famille de Richard Laurentz.

⁷⁹⁹ LOUBERGE, Jean, « Les contrats de *colloqui* dans le vignoble de Jurançon à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, 1985, p. 202.

d'autres terres qu'ils possèdent. Malgré les acquisitions de vignes par les citadins, les catégories de personnes travaillant la vigne restent donc sensiblement les mêmes. Néanmoins, la situation de ces travailleurs et exploitants ruraux est moins stable (ils n'ont que le statut de locataire) et une partie des revenus de la vigne est captée par la bourgeoisie bordelaise.

Les tenanciers bordelais accordent également des baux à façon pour améliorer et étendre leurs domaines viticoles : une douzaine d'actes mentionnent des plantations de vignes. Nous avons vu auparavant que Johana de Solhac, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon son bourdieu de Mérignac (Médoc) pour que le locataire, Johan deu Bosc, de Mérignac également, plante 500 nouveaux plants de vigne chaque année pendant 7 ans⁸⁰⁰. Le 21 octobre 1474, elle baille également à façon un *mayne* ainsi que 13 vignes dans la paroisse de Pessac à Bernard Boneu et Maria deu Bosc, de Pessac, pendant 7 ans⁸⁰¹. A travers les clauses de ce contrat, Johana de Solhac pousse également ses locataires à planter 500 nouveaux plants de vigne chaque année, au mois de février. Par l'intermédiaire de baux à façon, Johana de Johan, veuve de Sainte-Eulalie (Bordeaux), fait également planter 200 plants de vigne chaque année par son locataire pendant 3 ans⁸⁰², Ramon de Lenssa, de Saint-Genès (près de Bordeaux), quant à lui, fait planter 300 plants supplémentaires par an pendant 4 ans⁸⁰³, de même, Richard Ramon *de Feulias*, marchand et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), fait également planter 100 plants par an pendant 5 ans⁸⁰⁴. Certaines extensions du domaine viticole sont moins précises mais tout aussi révélatrices. A Floirac (Entre-deux-Mers), pendant 9 ans, le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), fait planter 3 règes de vigne supplémentaires sur un *mayne* baillé à façon à Richard Bros et Arnaud de la Costa, paroissiens de Floirac⁸⁰⁵. Il récupère ainsi, au terme des 9 ans du bail, un domaine augmenté de 27 règes de vignes. Le 28 octobre 1475, il baille aussi à façon un *hostau* « couvert de vignes » (peut-être des vignes grimpantes ou des treilles) avec des vignes et des aubarèdes attenantes à Ytey Galhard et Johan Grimaud, de Floirac⁸⁰⁶. Ces locataires ont pour obligation de « complanter toute la place qui est devant ledit *hostau* de bons plants avant le terme de deux ans ». Les baux à façons peuvent également permettre l'extension de la vigne sur d'autres terres agricoles. Ainsi, le 2 décembre 1476, Richard Ramon baille à façon un bourdieu et un *mayne*, composé de vignes, de terres, d'aubarèdes et de prés, le tout entouré de fossés, à Lormont (Entre-deux-Mers), et fait planter les terres en vignes par son locataire, Johan deu Brosteret, de Lormont⁸⁰⁷. De même, le marchand Anthoni deu Vergey, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux),

⁸⁰⁰ AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v^o-55, 31 décembre 1472.

⁸⁰¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v^o-96 v^o, 21 octobre 1474.

⁸⁰² AD Gironde, 3E 12430, fol. 14-14 v^o, 16 novembre 1468.

⁸⁰³ AD Gironde, 3E 12430, fol. 89 v^o-90, 21 septembre 1470.

⁸⁰⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 122-122 v^o, 12 décembre 1474.

⁸⁰⁵ AD Gironde, 3E 84, fol. 102 v^o-103, 28 octobre 1474. Il ne s'agit pas, ici, d'un bail à façon suivant une vente à réméré.

⁸⁰⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475.

⁸⁰⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 86, 2 décembre 1476.

baillie à façon un bourdieu, avec ses vignes et ses terres, en un tenant, à Floirac à Pey Costantin, paroissien de Floirac également : ce dernier dispose de trois ans pour planter toutes les terres en vignes⁸⁰⁸. Les clauses de plantation associent parfois le tenancier au locataire : Pierre de Montorelh par exemple, cordonnier et bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon 4 vignes situées à Paludate à Johan deu Putz, laboureur de Sainte-Croix (Bordeaux), pendant 9 ans⁸⁰⁹. Ce locataire doit planter chaque année deux journaux de vignes de plus. S'il plante trois journaux au lieu de deux, le tenancier, Pierre de Montorelh, doit lui rembourser le journal supplémentaire. L'extension du territoire viticole suit donc une progression déterminée et réglée par les clauses de l'acte.

Les baux à façon peuvent également comporter des sanctions possibles en cas de non-respect des clauses du contrat par le locataire, notamment en ce qui concerne les plantations. Richard Ramon *de Feulias* baille ainsi à façon une vigne située dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta, à Fortaney deu Puy, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour une durée de 7 ans⁸¹⁰. Ce dernier, ayant le statut de locataire, ne travaille certainement pas la vigne lui-même mais assume les coûts d'exploitation. Fortaney deu Puy doit planter chaque année 120 nouveaux plants de vignes sur la parcelle concédée. Si ces plantations ne sont pas effectuées « en bon temps », ce locataire risque de voir sa vigne lui être retirée par le tenancier Richard Ramon. De même, le 21 octobre 1465, Galharda de la Rua, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), se trouve en litige avec son locataire, Olivey Johanin, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux), au sujet d'une vigne baillée à façon le 14 février 1465. Ce locataire n'a effectué aucuns travaux sur cette vigne depuis la prise du bail et doit donc présenter un garant pour éviter d'en être dessaisi⁸¹¹.

Les baux à façon, surtout lorsqu'ils suivent des ventes à réméré, sont représentatifs de la poussée des investissements des élites urbaines dans le vignoble périurbain. Comme nous l'avons dit, ceux qui travaillent directement la vigne restent sensiblement les mêmes, mais les bourgeois de Bordeaux se sont intégrés au système seigneurial : devenus tenanciers, détenteurs de la propriété utile, ils forment une étape intermédiaire entre le seigneur foncier et celui qui exploite la vigne. Disposant de capitaux, ils permettent la continuité de l'entretien de tenures plantées en vignes dont les exploitants connaissent des difficultés financières et en captent même les revenus. De plus, étant parfaitement intégrés dans les circuits commerciaux locaux et internationaux, les marchands bordelais ont parfois la volonté d'étendre la viticulture qui rapporte des revenus en nature commercialisables. En émettant des clauses particulières lors des baux à façon, ces élites bordelaises favorisent ainsi le développement et l'extension de la vigne, parfois au détriment de certaines terres emblavées utiles à la subsistance des communautés rurales. Par l'insertion de la bourgeoisie bordelaise, et par les contrats

⁸⁰⁸ AD Gironde, 3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482.

⁸⁰⁹ AD Gironde, 3E 83, fol. 50-50 v°, 17 décembre 1472.

⁸¹⁰ AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472.

⁸¹¹ AD Gironde, 3E 7132, fol. 55 v°-56, 21 octobre 1465.

juridiques passés, plusieurs exploitations viticoles deviennent donc des cultures à vocation commerciale, intégrées dans des circuits économiques dominés par les citadins.

Les difficultés économiques du monde rural, des seigneurs fonciers et des tenanciers ruraux favorisent la poussée des investissements des élites bordelaises dans le vignoble. L'influence de la ville est déjà forte dans le vignoble suburbain : il s'agit d'un vignoble « populaire » où la petite et la moyenne bourgeoisie disposent de quelques vignes. Le vignoble suburbain subit cependant une fragmentation foncière trop importante, ce qui est un obstacle à la création de grands domaines viticoles. La bourgeoisie aisée, composée essentiellement de marchands, investit donc dans des vignes plus lointaines, dans la zone périurbaine : les besoins de liquidités des tenanciers ruraux facilitent cette insertion des citadins dans le vignoble périurbain. Les moyens d'acquisition employés sont nombreux et concernent à la fois la possession de vignes et la captation de leurs productions ainsi que de leurs revenus : parfois, en échange d'un investissement, les marchands bordelais acquièrent ainsi la propriété utile d'une partie du vignoble. L'influence des élites urbaines s'étend ainsi, souvent par tâtonnement, sur les vignes de l'Entre-deux-Mers et du Médoc, que l'on peut qualifier de « front pionnier » des investissements citadins.

Cette poussée des investissements par les marchands bordelais se traduit par le développement de nouvelles dynamiques spatiales sur le vignoble périurbain. Ce dernier entre de plus en plus dans une logique d'exploitation dominée par les intérêts des élites urbaines. Indépendamment des stratégies des seigneurs fonciers, les marchands bordelais appliquent souvent leurs propres stratégies sur le vignoble périurbain, concentrent des vignes, développent des bourdieux et font souvent travailler leurs biens par des locataires ruraux. Les produits de la vigne, acheminés vers Bordeaux, sont ensuite utilisés dans les opérations commerciales de ces marchands. Le corpus documentaire nous permet donc de constater le développement d'une gestion de la vigne par, et au profit, des bourgeois bordelais. Les travailleurs ruraux continuent de percevoir une partie des revenus sur les vignes acquises par les citadins, mais le contrôle économique leur échappe.

La seconde partie du XV^e siècle voit donc la consolidation des investissements des marchands bordelais dans le monde rural. La détention d'un domaine peut permettre d'accroître le prestige social du propriétaire : être rentier, produire, consommer et commercialiser son propre vin concrétise ainsi une ascension économique et sociale due aux activités de négoce⁸¹². Néanmoins, dans le Bordelais, cette ascension par la possession foncière reste limitée : Richard Ramon *de Feulias* doit ainsi acquérir la terre noble de Malemort en Limousin pour être anobli. De même, le marchand Ramon Ayquem, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), enrichi par le négoce et le grand

⁸¹² LACHIVER, Marcel, *Vins, Vignes et Vignerons, Histoire du vignoble français*, Fayard, Paris, 1988, p. 155.

commerce, fait plusieurs acquisitions de vignes, d'exploitations agricoles et de rentes en vin dans la seconde moitié du XV^e siècle⁸¹³. Son épouse, Ysabe de Ferranhas, fait également l'acquisition de vignes et de *maynes*⁸¹⁴. Mais l'ascension de Ramon Ayquem ne se concrétise réellement qu'avec l'acquisition, le 30 novembre 1477, de deux *hostaus* et maisons nobles à Montaigne et Belbeyo, dans le Périgord, pour 900 francs bordelais⁸¹⁵. La lignée des Ayquem sort ainsi de la roture. Son fils, Grimon Ayquem poursuit les acquisitions immobilières et son petit-fils, Pierre Ayquem de Montaigne participe même aux guerres d'Italie. Son arrière-petit-fils, l'écrivain Michel Ayquem (ou Eyquem) de Montaigne devient maire de Bordeaux de 1581 à 1585⁸¹⁶. L'anoblissement qui représente l'accomplissement d'une ascension économique et sociale est difficilement accessible pour les élites marchandes bordelaises qui doivent finalement investir dans des patrimoines fonciers extérieurs au diocèse de Bordeaux.

⁸¹³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 51, 21 mai 1463 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477.

⁸¹⁴ AD Gironde, 3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 50, 31 octobre 1477.

⁸¹⁵ Malvezin, Théophile, *Michel de Montaigne : son origine, sa famille*, Lefebvre, Bordeaux, 1875, p. 234-235.

⁸¹⁶ Voir également BOUTRUCHE, Robert, *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, 1966, p. 174-177.

TROISIEME PARTIE
VITICULTURE ET VINIFICATION : DE
L'EXPLOITATION DE LA VIGNE A
L'ELABORATION DU VIN

7 – La viticulture dans la région de Bordeaux à la fin du Moyen Âge

Les sources sur les techniques agricoles de la culture de la vigne sont assez variées et détaillées dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge (en 1912, l'historien bordelais Jean Barennes a d'ailleurs réalisé une étude très complète sur la viticulture et la vinification dans la région de Bordeaux au Moyen Âge grâce à une partie de ces mêmes documents)⁸¹⁷. Par contre, les documents liés aux techniques de vinification et au vin fini sont beaucoup moins nombreux et plus imprécis. Les actes notariés apportent assez souvent des informations éparses qu'il faut recouper avec d'autres sources et les travaux d'historiens sur d'autres régions viticoles. Ainsi, les baux à façon ont pour objectif l'entretien de la vigne par les locataires. Même si ces derniers sont parfois les anciens tenanciers et possèdent généralement plus de connaissances agricoles que les bailleurs citadins, les clauses détaillent les travaux à effectuer. Les travaux d'entretien et d'exploitation étant décrits dans 48 % des baux à façon, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'une clause habituellement ajoutée à ce type d'acte. Nous retrouvons donc sensiblement les mêmes informations dans chaque bail à façon. Les inventaires après décès nous apportent également un grand nombre d'informations concernant les outils et le matériel de viticulture employé dans le Bordelais après la guerre de Cent Ans. Détaillant le contenu de chaque pièce de l'habitation du défunt, ils fournissent en outre des détails concernant le stockage des outils et de ce matériel, notamment en ce qui concerne le matériel vinaire. Cependant, les activités techniques liées à la viticulture ne font généralement pas l'objet de contrats passés devant un notaire. Nous pouvons supposer que certains arrangements et certains contrats étaient oraux, ce qui expliquerait le silence important de la documentation sur la question du salariat.

Le document le plus intéressant concernant l'étude de la viticulture est le compte de l'archevêché de 1459-1460 que nous avons déjà présenté : 9 articles du compte, correspondant à un total de 29 folios, sont consacrés à l'entretien et à l'exploitation des vignes de la réserve seigneuriale⁸¹⁸. En relatant chaque dépense effectuée, le rédacteur du compte explique également les raisons de ces dépenses. Ce document nous permet ainsi de suivre, sur l'année 1459-1460, l'ensemble des travaux effectués sur les vignes du domaine archiépiscopal en exploitation directe. Le compte de l'année 1459-1460 est le plus complet et le mieux conservé pour la seconde moitié du XV^e siècle, mais la perte de la plupart des autres comptes nous empêche d'avoir des éléments de comparaison et de voir l'évolution de certaines activités au cours des années.

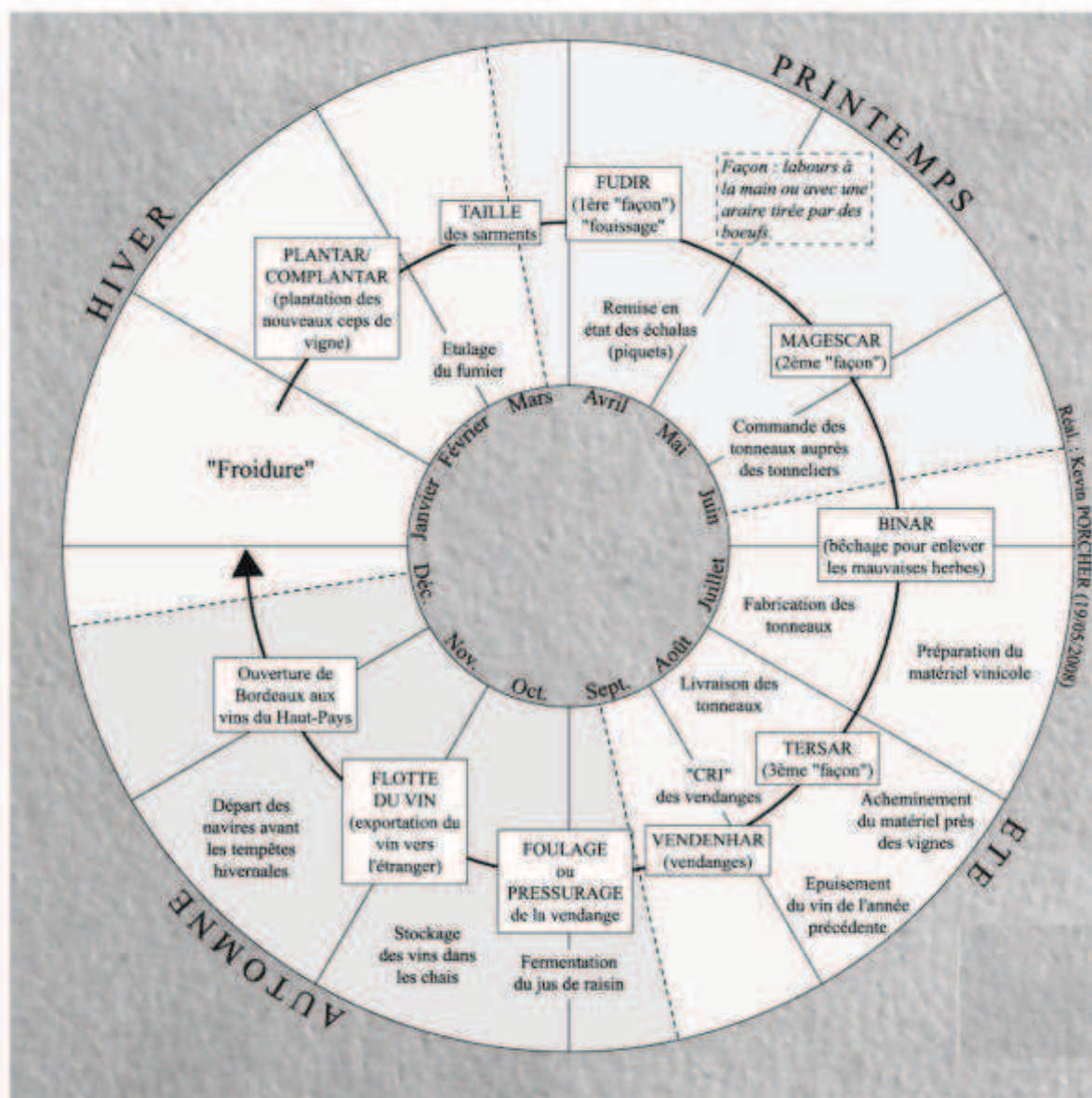
⁸¹⁷ BARENNES, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, Bordeaux, 1912.

⁸¹⁸ AD Gironde, G 240, fol. 403 v^o-436 v^o.

7.1 – Plantations et entretien de la vigne : des opérations étalées au long de l'année

Dans cette étude, nous aborderons les activités de viticulture, puis de vinification, au fil de l'année. Les travaux liés à la vigne et au vin connaissent plusieurs étapes dans l'année, comme le montre le schéma suivant.

Le cycle de la viticulture et de la vinification à Bordeaux au XV^e siècle



7.1.1 – La main d'œuvre dans le travail de la vigne et du vin

Le travail de la vigne à la fin du Moyen Âge nécessite l'emploi d'une main d'œuvre importante. Dans le cas des vignes appartenant à des ruraux, nous pouvons supposer que les façons agricoles étaient effectuées par le tenancier assisté des membres

de sa famille⁸¹⁹. Nous pouvons ainsi voir, le 22 février 1451, l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), bailleur à fief une tenure composée de deux parcelles de vignes à Johan Arros, laboureur de Colinhan (près de Saint-Seurin), en copropriété avec Pey Arros, son frère⁸²⁰. Ces deux vignes confrontent également des vignes appartenant à un autre de leurs frères, Arnaud Arros. La proximité, et la copropriété, de ces frères nous permettent de penser qu'ils travaillent ensemble, partageant éventuellement le matériel agricole. Dans le cas des vignes détenues par des tenanciers bordelais, le travail agricole doit être effectué par d'autres personnes : il peut s'agir, comme nous l'avons vu précédemment, de locataires à qui la vigne est concédée durant un temps limité lors d'un bail à façon, ou bien de salariés, qui n'apparaissent que rarement dans les sources médiévales. Les quelques mentions de salariés dans les actes notariés montrent des contrats passés pour les façons de la vigne seulement : Huguet Andraud doit ainsi recevoir 15 francs bordelais et 12 ardis de la part de trois tenanciers de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour avoir « labouré certaines vignes »⁸²¹. Le 27 septembre 1483, les tâches de Pey Feydiu, sur l'île de Saint-Georges (Cernès), sont décrites plus précisément : il s'engage à faire les façons d'une vigne détenue, en propriété éminente, par le noble homme Bernard de la Nau, de Saint-Michel (Bordeaux), c'est-à-dire « bêcher au commencement du mois d'avril prochain, labourer à la fin du mois de mai ainsi qu'en août »⁸²². Il semble que, dans ce contrat, Pey Feydiu ait été engagé par le seigneur foncier, Bernard de la Nau, pour s'occuper des vignes de son tenancier, Pey Caperonha. L'acte reste cependant très imprécis.

Quelques distinctions peuvent être faites entre les travailleurs de la vigne susceptibles d'être engagés par les tenanciers. La catégorie la plus aisée semble être celle des « laboureurs de vignes ». Il s'agirait de travailleurs spécialisés dans la viticulture, possédant leur propre matériel (comme l'araire et la houe)⁸²³. Les travailleurs qualifiés simplement de « laboureurs » étaient également actifs dans le travail de la vigne : l'absence de mention de spécialisation dans la vigne montre peut-être une plus grande polyvalence. Trois laboureurs de Saint-Michel (Bordeaux), Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier s'associent ainsi en copropriété le 23 octobre 1472 pour prendre à nouveau fief une vigne déserte à replanter en vigne dans les 6 ans dans la paroisse de Cenon (Entre-deux-Mers)⁸²⁴. D'après Robert Boutruche, les qualificatifs de laboureurs et de laboureurs de vignes représentent surtout un titre de « dignité » et de respectabilité⁸²⁵. Nous avons en effet vu que l'official de Bordeaux

⁸¹⁹ Robert Boutruche a démontré l'importance de la base familiale et des communautés taisibles (entre frères par exemple) dans le monde rural du Bordelais (BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 119).

⁸²⁰ AD Gironde, H 734, fol. 124 v^o-125, 22 février 1451.

⁸²¹ AD Gironde, 3E 12430, fol. 11 v^o-12, 12 novembre 1468.

⁸²² AD Gironde, 3E 86, fol. 58 v^o-59, 27 septembre 1483 : « so es assaver fudir au comensament deu mes d'abriu premeirament venant et magescar à la fin deu mes de may et tersar en aost ».

⁸²³ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 95.

⁸²⁴ AD Gironde, 3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472.

⁸²⁵ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 96.

s'appuie le 12 avril 1454 sur une « commission » composée de trois laboureurs de vignes « dignes de foi » de Saint-Michel (Bordeaux), de Saint-Seurin (près de Bordeaux) et d'Eysines (Médoc), pour rendre son avis sur l'état d'une vigne⁸²⁶. Il s'agit aussi de catégories socio-professionnelles relativement aisées car, dans son testament, le laboureur de vigne Héliot Arros, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), qui possède peut-être un lien familial avec les frères Arros de Colignan mentionnés plus tôt, consacre une somme assez importante de 50 livres bordelaises à ses funérailles⁸²⁷. Nous pouvons identifier 182 laboureurs et laboureurs de vignes dans la documentation étudiée, dont 67 % habitent Bordeaux et essentiellement les paroisses de Saint-Michel (35 %) et de Sainte-Eulalie (19 %). Sandrine Lavaud remarque également, sur le XIV^e et le XV^e siècle, une importante représentation des laboureurs de vignes bordelais : ils représentent ainsi 81,5 % des travailleurs agricoles recensés dans le territoire viticole mouvant du chapitre de Saint-Seurin⁸²⁸. Parmi ceux-ci, les trois quarts (soit 226 personnes) sont Bordelais, habitants des paroisses proches du vignoble suburbain comme Sainte-Eulalie ou Saint-Rémi⁸²⁹. Le nombre important de laboureurs de vignes recensés dans Bordeaux n'est pas surprenant car les professions des urbains sont plus couramment précisées dans les sources que les professions des ruraux. Nous pouvons donc présumer qu'un certain nombre de ruraux, dont nous ne connaissons pas l'activité professionnelle, sont également des laboureurs de vignes.

Les laboureurs de vignes bordelais recensés dans les sources étudiées détiennent essentiellement des vignes situées dans le vignoble suburbain, qu'ils utilisent d'ailleurs lors d'opérations foncières, à l'instar des autres tenanciers bordelais⁸³⁰. Nous les voyons plus rarement, en revanche, acquérir des vignes dans les paroisses plus lointaines du vignoble périurbain. Les laboureurs de vignes perçoivent donc des revenus provenant à la fois de leurs propres vignes, qu'ils travaillent apparemment directement, ainsi que des services qu'ils louent à des tenanciers citadins n'exploitant pas directement leurs tenures. Hélias Blanc par exemple, laboureur de Sainte-Croix (Bordeaux), possède ses propres vignes mais reçoit également des salaires payés par d'autres tenanciers de Sainte-Croix pour avoir labouré leurs vignes⁸³¹. L'activité de laboureur de vignes n'est pas toujours exclusive et Pey de Beluy, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), est ainsi qualifié de « charpentier de pipes et laboureur de vignes » lorsqu'il achète une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas⁸³². De même, le 11 décembre 1464,

⁸²⁶ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454.

⁸²⁷ AD Gironde, 3E 4807, fol. 188-188 v°, 4 juillet 1464.

⁸²⁸ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 75.

⁸²⁹ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse d'Université sous la direction de Jean-Bernard Marquette, Bordeaux III, 1993, p. 369.

⁸³⁰ Comme nous l'avons déjà dit, le laboureur de vignes Reynaud Albert, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), est actif dans les transactions foncières de vignes (AD Gironde, 3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 ; AD Gironde, 3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466).

⁸³¹ AD Gironde, H 738, fol. 46 v°, 27 avril 1458.

⁸³² AD Gironde, 3E 4807, fol. 224 v°, 29 octobre 1464.

Guilhem de Bosquau, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), possède également ces deux qualificatifs⁸³³. L'association de ces deux professions n'est pas incompatible. En effet, les premiers travaux de tonnellerie dans l'année débutent généralement au mois de juin, lorsque les commandes de fûts sont passées, c'est-à-dire après les travaux de plantation, de taille et les deux premières façons agricoles d'avril et de mai. De plus, la fabrication des fûts est souvent terminée dans le courant du mois de juillet (les actes montrent qu'ils sont alors vendus), ce qui laisse le temps à des personnes comme Pey de Beluy d'effectuer les façons du mois d'août et, éventuellement, de participer aux vendanges.

Les laboureurs de vignes ne forment apparemment pas une communauté spécifique à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Certains s'associent entre eux pour des opérations foncières. Nous avons vu les trois laboureurs, de Saint-Michel (Bordeaux), Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier prendre à nouveau fief une vigne à Canon, mais nous ignorons leurs liens. Le 29 juillet 1483, deux laboureurs de Sainte-Eulalie (Bordeaux), s'associent pour vendre du vin provenant d'une vigne qu'ils possèdent en copropriété dans les Graves de Bordeaux⁸³⁴. Les associations sont parfois dues à des liens familiaux. Ainsi, deux frères, Pey de Camont *le Vieux* et Pey de Camont *le Jeune*, tous deux laboureurs de vigne de Saint-Michel (Bordeaux), s'associent deux fois pour acquérir des vignes dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Perey Pinet et à Terre Nègre⁸³⁵. De même, les deux laboureurs de vignes Mingon deu Bosc et Guilhem de Montinhac, respectivement beau-père et gendre, détiennent une vigne en copropriété dans les Graves de Bordeaux, à Longabernha⁸³⁶. Ces exemples montrent une certaine transmission de la profession au sein du groupe familial et signale peut-être également une endogamie sociale et professionnelle. Nous ne voyons cependant pas les laboureurs de vignes bordelais s'associer comme le font les « vigneron et laboureurs de bras du pays d'Auxerre », en Bourgogne, pour défendre pendant plus de 60 ans, devant le Parlement de Paris, leurs prétentions salariales face aux tenanciers auxerrois⁸³⁷. Nous ne trouvons pas non plus de contrats d'apprentissage de laboureurs de vigne comme c'est le cas dans l'Orléanais : Françoise Michaud-Frejaille montre ainsi que les apprentis vigneron, en 1468, doivent « apprendre le fait de vignerie et le style du pressoir »⁸³⁸. La profession de vigneron, à Orléans, comprend donc à la fois les travaux agricoles ainsi que les activités liées à la vinification.

⁸³³ AD Gironde, 3E 4807, fol. 241 v^o, 11 décembre 1464.

⁸³⁴ AD Gironde, 3E 86, fol. 40 v^o-41, 29 juillet 1483.

⁸³⁵ AD Gironde, H 736, fol. 7-7 v^o, 6 janvier 1456 et AD Gironde, H 736, fol. 7 v^o, 6 janvier 1456.

⁸³⁶ AD Gironde, H 736, fol. 39, 13 mars 1456.

⁸³⁷ Archives Municipales d'Auxerre, HH 27, 1455 (voir aussi : STELLA, Alessandro, *Un conflit du travail dans les vignes d'Auxerre aux XIV^e et XV^e siècles*, *Histoires et Sociétés Rurales* n° 6, 1996, p. 221-251, Actes du colloque d'Auxerre : *Les campagnes bourguignonnes dans l'Histoire*, 28-30 septembre 1995).

⁸³⁸ MICHAUD-FREJAILLE, Françoise, « Apprentis et ouvriers vigneron. Les contrats à Orléans au XV^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 275.

Nous pouvons également relever la catégorie, certainement plus modeste, des « ouvriers de vignes » dans les sources ecclésiastiques⁸³⁹. Ces travailleurs peuvent vraisemblablement être assimilés à des « brassiers » ou à des « manœuvres » engagés occasionnellement⁸⁴⁰. Ils n'apparaissent pas dans les actes notariés, même si nous pouvons supposer que leur profession n'est simplement pas précisée dans les documents. Les sources n'apportent en effet que très peu de précision sur les aides et les salariés non spécialisés, quel que soit le secteur professionnel concerné. Les documents sont parfois plus détaillés dans d'autres régions : les comptes de seigneuries ecclésiastiques rouennaises, bourguignonnes et parisiennes mentionnent ainsi clairement les tâches et les rémunérations des « ouvriers » et « ouvriers de vignes »⁸⁴¹. Les ouvriers de vignes engagés par les tenanciers et seigneurs fonciers bordelais sont également des citadins (à l'instar des laboureurs, il est vraisemblable que la profession d'ouvriers de vignes ruraux ne soit pas précisée dans les sources)⁸⁴². L'apport migratoire suivant la fin de la guerre de Cent Ans a certainement contribué à augmenter une population de salariés agricoles potentiels⁸⁴³.

Les hommes ne sont pas les seuls salariés du vignoble suburbain et périurbain : les femmes sont également nombreuses à être employées d'après le compte de l'archevêché de 1459-1460. En revanche, les sources notariales ne les mentionnent que rarement, peut-être en raison du niveau modeste de ces salariées éventuellement engagées par de seuls contrats oraux. Le testament du 29 novembre 1470 de Thomasa Beraud, épouse d'Arnaud Andriu, paroissiens de Villenave (Cernès), à environ 6 kilomètres au sud de Bordeaux, est révélateur du statut modeste de ces salariées et des multiples activités effectuées pour obtenir des revenus⁸⁴⁴. Les legs apparaissent tout d'abord assez modestes, la somme totale n'étant que de 15 livres bordelaises : outre les diverses donations pieuses, 6 legs se révèlent être en réalité des remboursements de prêts contractés auparavant par Thomasa Beraud (2 prêts lui ont été accordés lorsqu'elle a fait l'acquisition d'un tamis et d'une charrue). Cette dernière précise également que plusieurs personnes doivent rembourser ses héritiers en raison d'activités qu'elle a effectuées pour leur compte en tant que salariée : Johan de Sequinan lui doit ainsi 16 ardits bordelais pour deux journées passées à vendanger des vignes en compagnie de sa fille (elles sont payées chacune 4 ardits, soit un denier, la journée) ; Pey de Labbat, de

⁸³⁹ Sandrine Lavaud n'en relève que 23 dans les sources concernant le chapitre de Saint-Seurin (LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 370).

⁸⁴⁰ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 96.

⁸⁴¹ BECK, Patrice, « les clos du prince. Recherches sur les établissements viti-vinicoles ducaux », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, p. 103 – 116, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, p. 114 ; BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, Paris, 1929, p. 40.

⁸⁴² LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, op. cit., p. 370.

⁸⁴³ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 430.

⁸⁴⁴ AD Gironde, 3E 12430, fol. 101 v°-103, 29 novembre 1470.

Bègles, lui doit également 16 ardis pour avoir vendangé ses vignes pendant deux journées ; Bonaffos de Vinha, enfin, lui doit 6 ardis pour une journée passée à vendanger ses vignes. Les rémunérations accordées pour ces travaux sont très faibles. Le testament révèle aussi que Thomasa Beraud tire ses revenus d'autres activités telles que la vente de pain, la réparation d'un chandelier pour une voisine, et des prêts de petites quantités d'argent. A l'instar de Thomasa Beraud, un grand nombre de salariés travaillant dans le vignoble suburbain et périurbain doivent effectuer de multiples activités afin de recueillir un revenu permettant une subsistance : ils ne sont donc pas spécialisés dans le travail de la vigne. Cette culture ayant besoin de grandes quantités de main d'œuvre à divers moments dans l'année (labours, tailles, vendanges...), de nombreux emplois journaliers sont offerts aux populations modestes du Bordelais.

Le compte de l'archevêché de 1459-1460 donne avantage de précisions sur les emplois salariés pour entretenir et exploiter les vignes de la réserve seigneuriale. Le receveur de l'archevêché supervise les dépenses salariales, mais la direction des travaux et le recrutement du personnel dans chaque paroisse où la seigneurie foncière détient des vignes est confiée à un *bordiley*⁸⁴⁵. Ce terme se rapproche peut-être étymologiquement du « bourdieu » (*bordiu* en gascon). Le compte nous montre une certaine fixité des salaires selon le degré de spécialisation. Les rémunérations les moins élevées (de 15 à 18 deniers tournois par jour⁸⁴⁶) sont surtout attribuées aux femmes, engagées pour les travaux d'entretien des vignes (assarmentage, sarclage, fumage), ainsi qu'aux aides et aux vendangeurs. La faiblesse des rémunérations explique que certains, comme Thomasa Beraud, cherchent d'autres sources de revenus. Nous trouvons ensuite ce qui semble être le salaire le plus courant : entre 2 sous tournois et 2 sous tournois 6 deniers par jour. Tous les salariés de l'archevêché qualifiés « d'hommes » le recevaient, que ce soit pour n'importe quelle tâche à n'importe quel moment de l'année. Il s'agit sans doute ici « d'ouvriers » employés occasionnellement. Les bénéficiaires d'un salaire plus élevé rentrent plutôt dans une catégorie de travailleurs indépendants qui offrent un savoir-faire ou des services spécifiques. Ainsi, les charpentiers reçoivent un peu plus de 3 sous tournois par jour en moyenne tandis que les tonneliers et les sommatiers (chargés d'aller percevoir les dîmes de vin) sont payés 6 sous tournois par jour. Ce salaire est quatre fois plus élevé que les rémunérations des femmes et des aides. Les tonneliers sont parfois accompagnés de « compagnons », d'ouvriers ou de manœuvres, mais la rémunération de ces derniers est à la charge de l'artisan. On observe donc, dans cette échelle des salaires, une reconnaissance des compétences techniques par le seigneur foncier. Nous pouvons ainsi rappeler que les dépenses totales pour le travail des vignes

⁸⁴⁵ AD Gironde, G 240, fol. 268 (compte de l'archevêché pour l'année 1412-1413) ; MARQUETTE, Jean-Bernard, « La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Âge », HUETZ DE LEMPS, A., PIJASSOU, R., ROUDIE, Ph., *Géographie historique des vignobles*, colloque de Bordeaux, 27-29 octobre 1977, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 1978, p. 134.

⁸⁴⁶ Le compte de 1459-1460 ne donne pas les salaires en monnaie bordelaise mais en monnaie tournoise. La monnaie tournoise est environ 1,6 fois moins élevée que la monnaie bordelaise (1 franc bordelais équivaut à 25 sous bordelais ou à 15 sous tournois).

de la réserve de l'archevêché de Bordeaux s'élèvent à 570 journées d'hommes et 55 journées de femmes, ce qui représente une charge salariale totale de 1500 sous tournois. Les embauches étant comptabilisées en « journées » et non en nombre de personnes, il est cependant impossible d'établir avec certitude le nombre de salariés de l'archevêché. Le compte de 1459-1460 montre également un grand nombre d'emplois annexes au travail de la vigne. Le seigneur foncier, également employeur, doit faire appel à plusieurs transporteurs. Les sommatiers chargés de percevoir la dîme font apparemment partie du personnel de l'archevêché, mais les charretiers, chargés de transporter les fûts, vides ou pleins, ainsi que le matériel, dans Bordeaux ou dans les paroisses périurbaines, sont vraisemblablement des travailleurs indépendants. De même, les gabarriers peuvent être engagés pour effectuer les traversées de matériel et de personnel sur la Garonne et peuvent également être engagés pour une durée plus longue en cas de déplacements particuliers. Le receveur engage ainsi, du 15 août au 9 novembre 1459, l'équipage d'un « *batel* » pour le prix de 9 francs et 15 sous tournois afin d'aller percevoir les quartiers de blé dans l'ensemble du diocèse en passant par la Garonne et la Dordogne⁸⁴⁷. Cette gabarre, jaugeant 20 tonneaux, est manœuvrée par un certain Raymonet, gabarrier, et trois de ses compagnons, qualifiés de *bateliers*⁸⁴⁸. A l'exception de cet équipage, les transporteurs sont la plupart du temps engagés pour de courtes durées qui suffisent à l'accomplissement du travail.

La main d'œuvre employée afin de travailler sur les vignes ou d'effectuer des tâches annexes paraît donc très variée. Les travailleurs spécialisés côtoient ainsi des journaliers et des brassiers engagés à la tâche. Les rémunérations proposées sont également diverses mais suivent une logique correspondante au savoir-faire de l'employé. Les emplois non-qualifiés sont certainement les plus nombreux mais ne font pas toujours l'objet d'une trace écrite. Malgré la faible rémunération de ces emplois, ils permettent sans doute à de nombreux Bordelais d'obtenir un maigre salaire d'appoint en plus d'autres activités professionnelles.

7.1.2 – Les plantations et l'organisation des parcelles de vigne

A l'exception de très rares mentions de muscadet dans les comptes de l'archevêché de 1459-1460⁸⁴⁹, les sources bordelaises ne donnent pas beaucoup d'information sur les cépages habituellement plantés dans le Bordelais au Moyen Âge. Les clauses des actes notariés se contentent de préciser que les vignes doivent être plantées de « *bon seme en bon temps et en bonas sadous segond los fors de Bordeu* », c'est-à-dire de « bons semis (jeunes plants) en bon temps et en bonne saison selon les

⁸⁴⁷ AD Gironde, G 240, fol. 417-417 v°.

⁸⁴⁸ PORCHER, Kevin, « L'approvisionnement en blés et en vin des celliers de l'archevêque de Bordeaux... », *op. cit.*, p. 358.

⁸⁴⁹ AD Gironde, G 240, fol. 403 v°.

coutumes de Bordeaux »⁸⁵⁰. Il s'agit d'une formule consacrée que l'on retrouve assez souvent dans les sources notariales. On peut toutefois noter qu'en baillant à nouveau fief un bois à Bègles à Pey de Born, de Bègles, le chevalier Aymeric de Segur lui fait promettre de « *tirar lodeit bosc et segua et plantar vinha de bon seme et vidaure* » (« couper ledit bois et friche et planter de la vigne de bon semis et *vidaure* »)⁸⁵¹. Ce dernier terme, « *vidaure* », que l'on peut peut-être aussi lire « *vidanre* », fait penser, avec toutes les précautions d'usage, au plant habituel du Bordelais au XVI^e siècle, la *bidure* ou *vidure*, c'est-à-dire le cabernet actuel⁸⁵². Ce terme pourrait venir du cépage *vitis biturica*, datant de l'époque romaine, ou bien, selon certaines hypothèses à considérer avec réserve, de la déformation de « vigne dure » car il s'agit d'une variété résistante. Quoiqu'il en soit, la coutume de Bordeaux ne mentionne aucune obligation ou aucune interdiction concernant le type de cépage à planter dans le vignoble bordelais, contrairement à d'autres régions viticoles comme la Bourgogne⁸⁵³. La documentation apporte en revanche quelques détails sur les types de raisins produits dans le Bordelais. Domenya de Bonagarda, épouse de Johan Peyraud, bourgeois de Saint-Maixent (Bordeaux), détient ainsi un plantier de « vigne blanche et rouge » sur l'île de Macau (Médoc)⁸⁵⁴. La réunion, sur une même parcelle, de vignes des deux couleurs se pratique aussi dans d'autres régions afin de garantir l'exploitant contre les mauvaises vendanges et les risques climatiques⁸⁵⁵. Selon Robert Boutruche, l'insistance des mentions de vignes « blanches » dans les sources montrent qu'elles étaient en minorité dans le Bordelais⁸⁵⁶. Néanmoins, le vin produit à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, le claret, peut être élaboré à partir de vignes indifféremment blanches ou rouges⁸⁵⁷.

Les tenanciers accordant des baux à façons exigent souvent de leurs locataires l'extension du domaine viticole en plantant de nouvelles vignes. La formulation de cette pratique, dans les actes notariés, distingue l'action de « *planter* » et « *complantar* ». La première mention se retrouve dans la plupart des clauses d'entretien mais semble surtout concerner de nouvelles plantations de ceps sur une terre qui n'était pas à vocation viticole auparavant. Le tenancier Amaniu de Brenens, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), doit par exemple « *plantar de bon seme* » une parcelle déserte située à Bègles, à la Raza, le 3 mai 1476⁸⁵⁸. La seconde mention, « *complantar* », concerne apparemment plus l'extension de parcelles de vignes déjà existantes. Ainsi, le 21 décembre 1472, le

⁸⁵⁰ AD Gironde, 3E 1631, fol. 139 v°-140, 9 décembre 1472.

⁸⁵¹ AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1^{er} juillet 1479.

⁸⁵² BARENNE, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, op. cit., p. 60.

⁸⁵³ *Idem*.

⁸⁵⁴ AD Gironde, H 736, fol. 76 v°-77, 21 septembre 1456.

⁸⁵⁵ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 129.

⁸⁵⁶ Nous pouvons relever deux autres mentions de vignes blanches dans le corpus documentaire, mais aucune autre mention de vigne rouge (AD Gironde, 3E 6091, fol. 165 v°-166, 4 mai 1471 ; AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v°, 26 janvier 1465). BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 34.

⁸⁵⁷ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, op. cit., p. 129.

⁸⁵⁸ AD Gironde, 3E 1631, fol. 174-175 v°, 3 mai 1476.

marchand Fortaney deu Puy, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), locataire d'une vigne située dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta, doit « *complantar cascaun an en lodeit trens de vinha et mettre lo nombre de VI^{XX} plans en bons temps* », c'est-à-dire « complanter ladite pièce de vigne et y mettre le nombre de 120 plants en bon temps »⁸⁵⁹. La méthode employée dans la région de Bordeaux pour étendre une vigne existante est certainement celle du provignage. Le laboureur Johan deu Putz, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), doit ainsi « *prouatgar cascun an dos journaus* » (« provigner chaque année deux journaux ») dans les 4 vignes qu'il détient en bail à façon à Paludate, à Mauco⁸⁶⁰. Le 6 octobre 1473, le locataire Arnaud Brun, de Floirac (Entre-deux-Mers), doit également complanter les vignes du bourdieu qu'il occupe et faire 60 « *probaiges* » (« provins ») par an « s'il y a de la place »⁸⁶¹. L'archevêché dépense aussi le salaire de 26 journées d'hommes pour planter 480 « *prouaiges* » dans le domaine de Lormont en 1459⁸⁶². Le provignage consiste à mettre en terre un rameau de la vigne mère, le provin, et le détacher une fois qu'il a pris racine. Il faut généralement effectuer cette opération par temps sec, en automne ou au printemps, pour éviter que le nouveau plant pourrisse⁸⁶³. Jean Barennes rapporte également qu'une ancienne tradition dans le Bordelais préconise de faire les provignages durant la « vieille lune », afin qu'il y ait une meilleure reprise de la plante pendant la lune montante. Une autre possibilité est le bouturage. Une bouture est taillée au milieu du rameau de vigne, puis, une fois les vrilles enlevées, elle est conservée dans de la terre humide jusqu'à sa plantation⁸⁶⁴. Il existe également, au Moyen Âge, différents procédés de greffes : Pierre de Crescens en recense onze sortes en Italie au XIV^e siècle⁸⁶⁵. Nous ne savons pas si cette dernière pratique a cours dans le Bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle car nous n'en trouvons aucune mention dans les sources⁸⁶⁶.

Les tenanciers et locataires du vignoble bordelais disposent ainsi d'une de ces techniques de reproduction de la vigne. La pratique du provignage permet de ne pas avoir à acheter de nouveaux plants de vigne. De plus, un des avantages majeurs de cette technique est la production de raisin par les nouveaux pieds de vignes dès la première année⁸⁶⁷.

⁸⁵⁹ AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472.

⁸⁶⁰ AD Gironde, 3E 83, fol. 50-50 v°, 17 décembre 1472.

⁸⁶¹ AD Gironde, 3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473.

⁸⁶² AD Gironde, G 240, fol. 406 v°.

⁸⁶³ GAULIN, Jean-Louis, « Viticulture et vinification dans l'agronomie italienne (XII^e-XV^e siècle) », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991. p. 105.

⁸⁶⁴ *Idem*.

⁸⁶⁵ MANE, Perrine, « L'iconographie du travail viticole en France et en Italie, du XII^e au XV^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991. p. 16.

⁸⁶⁶ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 35.

⁸⁶⁷ BRUN, Jean-Pierre, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Editions Errance ; collection des Hespérides, Paris, 2005, p. 58.

Si les techniques de reproduction de la vigne ne sont pas, ou ne peuvent pas, être appliquées sur une parcelle, l'exploitant doit acquérir de nouveaux ceps. Le 21 octobre 1474, par exemple, quand Bernard Boneu et Maria deu Bosc, son épouse, de Pessac, prennent un *mayne* et 11 vignes en bail à façon, ils doivent à la fois effectuer des provins sur une partie des vignes et planter chaque année, dans une autre partie, un demi-millier de « bons plants » au mois de février⁸⁶⁸. La précision du mois pour effectuer ces plantations confirme qu'il ne s'agit pas ici d'une reproduction de la vigne (qui s'effectue plutôt en automne ou au printemps). Le compte de l'archevêché de 1459-1460 nous fournit d'autres détails concernant les nouvelles plantations dans les domaines de Pessac et de Lormont. Dans cette dernière paroisse, la plus éclairée par le document, les employés de l'archevêché commencent par acheter des 525 « *barbeaulx* », des plants de vigne en gascon, au prix de 6 sous tournois la centaine⁸⁶⁹. Nous ne savons pas exactement quand se sont effectuées ces acquisitions, mais nous pouvons estimer que toutes les opérations suivantes se sont déroulées entre février et avril 1459. Une fois en possession des plants, l'archevêché dépense les salaires de « *XVI journées d'omme qui fudirent (bêchèrent) le barbeau* » ainsi que « *VII journées d'omme a auoir labouré les plantz et barbeaulx* »⁸⁷⁰. En effet, avant toute plantation de nouvelle vigne, il est nécessaire de défoncer préalablement la terre, de la retourner et de l'ameubler. Ces opérations ont lieu au cours ou à la fin de l'hiver, ce qui en fait un travail difficile car le sol est encore dur à cette époque de l'année. Les exploitants doivent ensuite creuser un trou avec une bêche pour y enfoncer ces jeunes pousses. L'iconographie, notamment française et italienne, apporte quelques précisions car on voit que le travail est partagé entre deux hommes : le premier bêche pendant que le second plante les jeunes plants. Pierre de Crescens conseille, dans son traité d'agriculture, de mettre deux pieds par trou⁸⁷¹, une technique déjà pratiquée à Reignac, au nord de Bordeaux, durant la période gallo-romaine⁸⁷². Néanmoins, rien ne laisse penser que cette pratique perdure dans le Bordelais médiéval. Une fois la plantation effectuée, il faut attendre trois ans pour que le tronc principal, le cep, se développe et que la plante devienne productive⁸⁷³.

Dans le Bordelais, à la fin du Moyen Âge, les vignes étaient organisées en règes, ou rangées. Il semble donc que les ceps ne sont pas plantés en quinconce, ou même sans ordre précis, comme dans certaines régions⁸⁷⁴. Le terme rège se rapporte à un sillon

⁸⁶⁸ AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474.

⁸⁶⁹ AD Gironde, G 240, fol. 406 v°.

⁸⁷⁰ AD Gironde, G 240, fol. 406.

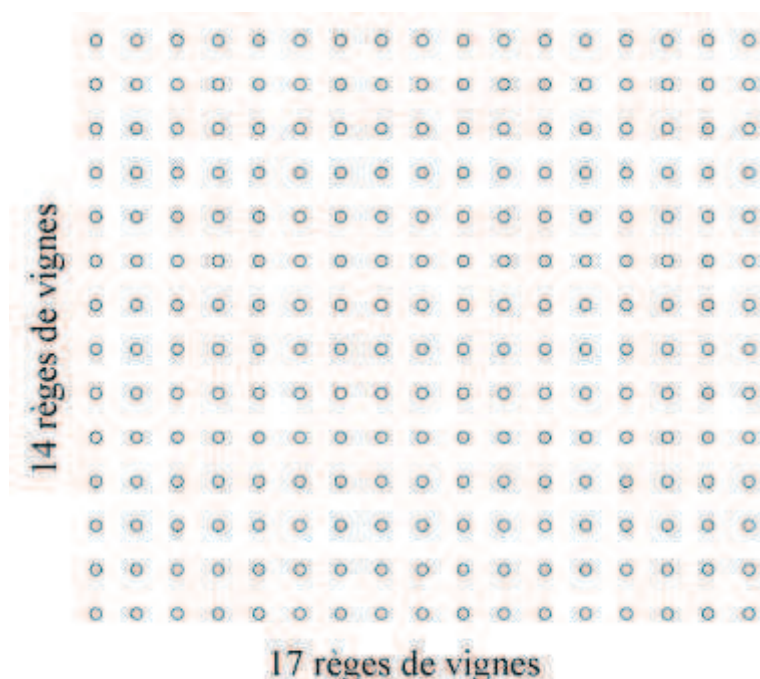
⁸⁷¹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 10.

⁸⁷² BRUN, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 114. Les recherches archéologiques ont montré que les ceps étaient plantés deux par deux dans des fosses oblongues.

⁸⁷³ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 32.

⁸⁷⁴ BARENNES, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 63.

profond dans lequel les vignes, ou d'autres pousses, sont plantées⁸⁷⁵. Le même mot peut aussi désigner une mesure de surface équivalente 100 m² environ⁸⁷⁶. Les mentions du nombre de règes par parcelle sont assez nombreuses dans la documentation : 273 actes notariés nous informent ainsi que les parcelles plantées en vignes mesurent en 13 règes en moyenne dans le vignoble suburbain et périurbain, soit 1300 m² environ. Le 11 mars 1456, la parcelle de vigne de Rollan Barbey, cordier de Saint-Michel (Bordeaux), située à Bègles est décrite comme mesurant « *XIII arregas per l'un cap et XVII arregas per l'autre cap* », soit 14 règes sur 17⁸⁷⁷. Il s'agit peut-être ici d'une description du nombre réel de rangées et non d'une mesure de surface. Le schéma suivant montre une reconstitution possible de cette parcelle.



D'après ce schéma, cette parcelle de 14 règes sur 17 règes peut contenir environ 238 pieds de vignes. Il ne s'agit cependant que d'une hypothèse car les questions restent nombreuses : nous ne sommes pas certain qu'il s'agisse de rangées réelles et nous ne connaissons pas la distance entre chaque pied de vigne au Moyen Âge. Traditionnellement, les pieds de vignes plantés en lignes sont espacés d'un mètre dans le Bordelais⁸⁷⁸. Les comparaisons avec le vignoble actuel seraient aléatoires : nous pouvons aujourd'hui relever une moyenne de 9000 pieds de vignes par hectare dans le

⁸⁷⁵ FENELON, Paul, *Vocabulaire de géographie agraire*, publié avec la collaboration de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, Gap, 1970, p. 542.

⁸⁷⁶ LAVAUD, Sandrine, « D'un vignoble populaire à un vignoble de notables : les transformations du vignoble suburbain de Bordeaux du XV^e au XVIII^e siècle », in *Annales du Midi, Propriété foncière et mode d'exploitation du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, p. 9.

⁸⁷⁷ AD Gironde, H 736, fol. 44-44 v^o, 11 mars 1456.

⁸⁷⁸ BARENNE, Jean, *op. cit.*, 63.

Médoc. Cependant, à la fin du Moyen Âge, le nombre de ceps est très inférieur. Alain Huetz de Lempis estime qu'un hectare peut contenir un millier de ceps en Castille, ce qui équivaut à une distance de 3 mètres entre chaque pied⁸⁷⁹. Les disparités régionales étaient néanmoins importantes et certains lieux peuvent contenir jusqu'à 3600 ceps par hectare à la fin du Moyen Âge. Dans les régions sèches, les vignes doivent en effet pouvoir étendre leurs racines, ce qui nécessite un espacement plus grand entre les pieds⁸⁸⁰. Nous pouvons également voir quelques vignes plantées en « joualles » dans la seconde moitié du XV^e siècle. Le 22 octobre 1456 par exemple, Johan Ramon de Montuc, bourgeois de Bordeaux, effectue une reconnaissance féodale envers l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), pour une vigne située à Cambes (Entre-deux-Mers) et une parcelle de 9 « joualles » de vigne de 30 pas de long (près de 27 mètres de long) où il y a également un châtaignier⁸⁸¹. Il s'agit d'un mode de culture que les sources mentionnent surtout à la fin du Moyen Âge : d'autres cultures (céréales ou légumineuses) sont plantées entre les règes de vigne. Cette technique permet de diversifier les productions agricoles. Il est toujours possible de voir ce mode de culture dans certaines vignes aux alentours de Cognac. Nous relevons également 81 mentions de « terres et vignes » ou « vignes et terres » dans le corpus documentaire : il est possible qu'il s'agisse de parcelles où les vignes sont cultivées en joualles⁸⁸². Parmi ces vignes, 81 % sont situées dans le vignoble suburbain et essentiellement dans l'Entre-deux-Mers (50 %). Le vin issu de ce mode de culture est généralement considéré comme inférieur à celui des vignes plantées en règes⁸⁸³.

Pendant les plantations, que ce soit par provignage ou simplement par de nouveaux plants, les exploitants doivent mettre en place « l'œuvre » de la vigne, c'est-à-dire les échelas qui supportent le cep. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 relate de tels travaux dans le domaine de Lormont. L'œuvre est composé de piquets, ou *carrassons*, qui sont installés la vigne à peine plantée. L'exploitant relie ensuite ces *carrassons* avec des lattes qui soutiennent les rameaux (de nos jours, des fils de fer sont généralement employés). Des liens de vime (une variété d'osier), vendus en torches ou en gerbes, servent ensuite à attacher les lattes aux *carrassons* et les rameaux aux lattes⁸⁸⁴. Ces matériaux viennent le plus souvent des plantations de « saules des vanniers » appelées « *vimeney*s » ou « aubarèdes » dans les sources. Ces plantations côtoient souvent les zones humides, dans les palus surtout, et sont intégrées au vignoble

⁸⁷⁹ HUETZ DE LEMPS, Alain, « Vignobles et vins de Castille du XVI^e au XVIII^e siècles », dans *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 162.

⁸⁸⁰ *Idem.*

⁸⁸¹ AD Gironde, H 736, fol. 68 v^o, 22 octobre 1456.

⁸⁸² MOUTHON, Fabrice, *Les blés du Bordelais, l'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1550)*, thèse d'université non publiée, Université de Bordeaux III, 1993, p. 18.

⁸⁸³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 64.

⁸⁸⁴ AD Gironde, G 240, fol. 406-406 v^o : « Item pour V gerbes de visme qui a serui tant liez la lacte comme a auoir playé lesdites vignes, pour ce, payé X s. t. »

suburbain et périurbain⁸⁸⁵. Le 24 avril 1483, par exemple, Johan Labas *le Vieux*, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), reconnaît posséder une tenure de vigne, de *vimeneys* et d'aubarède à Bègles, au Vinhau, c'est-à-dire près du ruisseau de l'eau Bourde⁸⁸⁶. Les trois cultures sont ici associées, ce qui permet à l'exploitant de disposer du matériel nécessaire sur place. En tant que seigneur foncier, l'abbaye de Sainte-Croix prélève, en *agrières* ou en dîmes, une part des productions des « *vimeneys* » et aubarèdes confiées aux tenanciers. Le 13 avril 1456, Pey de La Fita, majordome de Puy Paulin (Bordeaux), reconnaît ainsi détenir une vigne avec les « aubarèdes qui s'y appartiennent » sur l'île de Macau (Médoc) : ces plantations ne sont pas considérées ici comme indépendante mais comme une culture associée à la vigne⁸⁸⁷. Ce tenancier doit verser chaque année « *lo quint deu fruyt de vin et de vendenha, de pau, de lata et de carrasson portat per deyma* » (« le cinquième du fruit de vin et de vendange, de pieux, de lattes et de *carrasson* porté pour dîme ») à la « *sala* » (le centre local) que l'abbaye de Sainte-Croix détient à Macau. De même, pour avoir accordé en bail à nouveau fief 7 vignes à Floirac (Entre-deux-Mers), à Tregeyt, le seigneur foncier, Bernard de Maucamp, de Saint-Michel (Bordeaux), prélève un sixième du vin et une gerbe de vime par an qui doivent être livrés à son bourdieu situé à Tregeyt⁸⁸⁸. Johana de Solhac perçoit également dans son bourdieu de Senaud Castonh, dans le Médoc, un cinquième du vin et du vime produit sur les vignes et aubarèdes qu'elle a baillées à façon⁸⁸⁹. Le tenancier Berthomyu deu Vergey, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux), prélève également, en rente gaudencière, un cinquième du vin, un tiers de tonneau et tout le « *bibalot* » de l'aubarède et des vignes baillées à façon⁸⁹⁰. Les rentes proportionnelles permettent ainsi aux seigneurs fonciers, ou aux tenanciers baillant leurs biens à façon, de se fournir en matériel nécessaire à la mise en place de l'œuvre de la vigne. On peut remarquer que le vime a des usages assez divers car il sert également à relier les cercles de tonneaux en tonnellerie avant le développement des cerclages en fer. Nous pouvons voir, dans le compte de 1459-1460, que l'archevêché se fournit aussi bien dans les aubarèdes de la seigneurie foncière qu'à l'extérieur. Ainsi, le 6 février 1459, six femmes sont engagées pour « faire les pieux et les lattes en l'aubarède de monseigneur [l'archevêque] » à Lormont et sont, pour cela, payées 15 sous tournois au total⁸⁹¹. La production semble cependant insuffisante dans les aubarèdes de ce domaine et le receveur de l'archevêché doit faire acheter 48 lattes supplémentaires dans la paroisse de Quinsac (Entre-deux-Mers), pour le prix de 50 sous tournois, ainsi que 5 gerbes de vime pour 10 sous tournois, et les faire amener à Lormont⁸⁹². Dans le domaine de Pessac, dans le sud-ouest des Graves, nous ne relevons aucune mention de production locale de bois et d'osier

⁸⁸⁵ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁸⁶ AD Gironde, 3E 86, fol. 10, 24 avril 1483.

⁸⁸⁷ AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 13 avril 1456.

⁸⁸⁸ AD Gironde, 3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472.

⁸⁸⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474.

⁸⁹⁰ AD Gironde, 3E 85, fol. 77 v°-78, 12 novembre 1476.

⁸⁹¹ AD Gironde, G 240, fol. 406 v°.

⁸⁹² AD Gironde, G 240, fol. 406.

nécessaire à élaborer l'œuvre de la vigne. Tous ces matériaux sont fabriqués à l'extérieur de cette paroisse : les piquets sont achetés par faisceaux tandis que le vime provient de l'hôtel de l'archevêché, à Bordeaux, où les acquisitions sont certainement regroupées avant d'être acheminées sur les domaines locaux⁸⁹³. S'ils ne disposent pas d'aubarèdes ou de *vimeneys* prêts à leur fournir l'œuvre de la vigne, les exploitants peuvent se procurer ces matériaux à Bordeaux, sur le port, devant la Porte de Paux (pieux). Des inspecteurs de la ville, nommés « visiteurs », s'assurent régulièrement de la qualité du matériel proposé et de la bonne longueur des piquets et des lattes qui doivent être déclarés « bons et marchands » pour pouvoir être vendus : ces inspecteurs vérifient notamment si la qualité des bois contenus au cœur d'un faisceau est la même que celle des bois extérieurs et visibles. Une amende de 65 sous bordelais est prévue pour les commerçants qui trompent leurs clients sur la qualité des bois et osiers proposés. Une prescription de 1541, reprenant sans doute un règlement antérieur, interdit à Bordeaux la vente de pieux et de « *bibellot* » d'aubarède mesurant moins de 8 pieds et demi, soit 2 mètres 80⁸⁹⁴.

Des opérations de paillages et de fumures doivent également être effectuées sur les vignes à la fin de l'hiver, de même que sur les jeunes pousses, notamment afin de les préserver du froid. D'après le compte de 1459-1460, 12 femmes sont engagées le 25 mars 1459 pour « *auoir porté du fumyer a la petite plante* » du domaine de Pessac pour 2 sous tournois par salariée⁸⁹⁵. Ces travaux se font en même temps que la mise en place de l'œuvre de la vigne. L'acquisition de fumier n'étant pas décrite dans le compte, nous pouvons penser qu'il provient du bétail de l'archevêque. Généralement, les agronomes du Moyen Âge critiquent la fumure d'origine animale qui peut nuire à la qualité du vin obtenu par la suite⁸⁹⁶. Des règlements, dans d'autres régions, interdisent même cette pratique, mais on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un moyen pour préserver le fumier destiné aux autres cultures. Malgré tout, nous ne pouvons relever aucun interdit de ce genre dans le Bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle. Nous

⁸⁹³ AD Gironde, G 240, fol. 408 v°.

⁸⁹⁴ Archives Historiques de la Gironde, tome XXXXVI, p. 329-330 (ordonnance de 1541) : « *Le pau pour mettre et ouvrir les vignes qui se vendra sur le port et havre de cette ville sera de longueur de huict piedz et demy pour le moing et n'y aura fraude es faitz dudict pau, ains sera dedans domme celluy qui est en monstre par le dehors a peine de soixante-cinq soulz bourdeloys d'esmande. Le bibellot pour mettre et ouvrir les vignes sera aussi pour le moings de sept piedz de longueur et les feys dudict bibellot seront faitz tous marchans scavoit est que le bibellot sera par le dedans sera comme icelluy qui est mis par le dehors en aparance en facton que l'achapteur ne soit ou puisse être domagé ou trompé sur mesme peune que dessus. Et audict bibellot et pau qui n'est marchand, pourra estre vendu séparément et à vil prix pourveu que ne pourront vendre lesdictz bibellots et peaulx courtz et menuz meslés avecques telz autres paulx ou bibellotz qui seront bons et marchans et des longueurs dessus ordonnées, sur mesme peine que dessus* ».

⁸⁹⁵ AD Gironde, G 240, fol. 408 v°.

⁸⁹⁶ GAULIN, Jean-Louis, « Viticulture et vinification dans l'agronomie italienne (XII^e-XV^e siècle) », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991. p. 110.

pouvons même constater, dans les baux à façon, que les tenanciers obligent parfois leurs locataires à mettre du fumier sur les vignes. Johan deu Bosc, de Mérignac (Médoc), locataire de Johana de Solhac, de Saint-Michel (Bordeaux), doit ainsi mettre deux « *bros* (charrette à deux roues) *de bons fems* (fumier) *menut* » chaque année⁸⁹⁷. Ramon de Lenssa, de Saint-Genès (près de Bordeaux), exige également que son locataire mette chaque année deux charrettes de fumier sur ses vignes⁸⁹⁸. Les engrais employés peuvent avoir une origine autre qu'animale. D'après Jean Barennes, les exploitants mettent ainsi sur les vignes la « rûpe » ou « asse », un mélange de peaux de raisin, de pépins et de feuilles broyées, qui restaient dans les cuves après l'élaboration de la piquette⁸⁹⁹. Certains comptes de l'archevêché du XIV^e siècle mentionnent aussi l'emploi d'hommes pour aller chercher de la vase dans la Garonne afin de l'étaler sur le sol avant de planter la vigne⁹⁰⁰.

7.1.3 – « *Fudir, magescar, tersar et plagar* » : les façons de la vigne et les travaux d'entretien

A la fin de l'hiver et au début du printemps, les détenteurs de vignes doivent effectuer, ou faire effectuer, la taille « sèche » définie par l'expression « *podar las vinhas* » dans les actes notariés⁹⁰¹. Le verbe « *podar* » est également employé pour désigner l'action de rompre le sarment de vigne donné à l'acquéreur de la tenure lors de la mise en possession⁹⁰². La taille est une des activités les plus connues et les plus représentées dans l'iconographie médiévale. Elle consiste à ôter les sarments superflus qui peuvent nuire au développement du raisin, notamment en faisant obstacle à la lumière du soleil. L'exploitant doit aussi tailler les branches et couper les parties mortes du cep. Ce travail doit être fait après les dernières gelées de l'hiver et avant les « *pleurs* », c'est-à-dire avant l'apparition de la sève à l'extrémité des sarments de vigne. Selon Jean Barennes, la taille se fait traditionnellement à la « vieille lune ». Dans le compte de l'archevêché de 1459-1460, la taille des vignes de Lormont débute le mardi 6 février pour se terminer le mercredi 11 avril⁹⁰³. A Pessac et dans les jardins de l'archevêché, nous pouvons également estimer le début de la taille dans les premiers jours de février⁹⁰⁴. Parfois, la taille peut être encore plus précoce : d'après le compte de 1431-1432, les vignes de Pessac sont taillées dès le 14 janvier⁹⁰⁵. La taille des sarments

⁸⁹⁷ AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472.

⁸⁹⁸ AD Gironde, 3E 12430, fol. 89 v°-90, 21 septembre 1470 : « *deu metre cascun an dos bros de ffem dintz ladite vinha* ».

⁸⁹⁹ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 74.

⁹⁰⁰ *Idem*, d'après les Archives Historiques de la Gironde, tome XXII, p. 321-322 : « *Item pro quadrigando seu portando vasam maris ad dictum desertum ad plantandum dictam vineam* ».

⁹⁰¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 95 v°-96, 21 octobre 1467.

⁹⁰² AD Gironde, 3E 6091, fol. 108-108 v°, 12 avril 1468 : « *Et aqui medis lodeit Johan de Cessac meta en pocession lodeit mossen Fort per la tradition d'ung avet de fer tenant a la porta deudeit hostau et lodeit de Cessac s'en salhit de foros et avet podar una vitz de lasdeitas vinhas* ».

⁹⁰³ AD Gironde, G 240, fol. 406 v°.

⁹⁰⁴ AD Gironde, G 240, fol. 408-408 v° ; fol. 403 v°.

⁹⁰⁵ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 69.

de vigne est une étape importante et précise qui détermine la manière dont la plante continue à croître jusqu'aux vendanges. Si l'exploitant taille trop la vigne, celle-ci ne se développe pas suffisamment, s'il ne la taille pas assez, les grappes de raisin risquent de ne pas être assez mûres⁹⁰⁶. Dans les régions plus chaudes, il peut également y avoir des tailles à d'autres périodes de l'année, notamment après les vendanges.

La taille des sarments de vigne se fait à Bordeaux à l'aide d'une serpe particulière qualifiée de « *sarpa podaduyra* » dans les inventaires après décès⁹⁰⁷. La serpe permet en effet d'obtenir des coupures nettes sans écrasement de la tige⁹⁰⁸. Généralement, les sources bordelaises restent très succinctes sur la description de cet outil et se contentent de préciser si les serpes sont grandes ou petites⁹⁰⁹. Les sources iconographiques, notamment les calendriers français et italiens, étudiés par Perrine Mane, donnent plus d'informations sur l'apparence de ces outils⁹¹⁰. Généralement, durant la période médiévale, deux modèles de serpe peuvent être utilisés pour la taille de la vigne. La serpe à talon est la plus représentée dans les illustrations : nous pouvons d'ailleurs en voir une sur la représentation d'un vigneron gascon dans un registre anglais du XIV^e siècle⁹¹¹. Cet outil, connu dès l'époque gallo-romaine dans la région de Bordeaux⁹¹², possède une large lame faiblement courbée (le « *croc* ») munie d'une excroissance carrée sur le dos (le « *talon* »). Cette serpe peut être employée de deux manières : à l'endroit, le *croc* sert à couper les sarments superflus ; une fois retournée, le talon sert comme une petite hachette pour couper les parties mortes du cep⁹¹³. Une serpe plus simple, sans talon, a également été retrouvée lors de fouilles sur la place Camille Julian à Bordeaux : elle aurait été utilisée au XIII^e ou au XIV^e siècle. Ce modèle est principalement employé dans les régions où les grappes de vignes par cep sont nombreuses : avec une serpe débarrassée d'un talon, les travailleurs de la vigne diminuent les risques d'abîmer accidentellement le reste de la plante lors de la taille. Il faut alors un autre outil, comme une hachette, pour couper les parties mortes⁹¹⁴. Nous pouvons vraisemblablement supposer que les deux types de serpe sont utilisés dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge. Perrine Mane remarque aussi que la plupart des illustrations présentent des sarments taillés encore assez longs, ce qui laisse penser que les exploitants effectuent des « *tailles longues* » au Moyen Âge⁹¹⁵.

⁹⁰⁶ *Vignes et vins de l'Auxerrois*, Armançon, Auxerre, 2002, p. 112.

⁹⁰⁷ AD Gironde, H 736, fol. 95 v^o-96 v^o, 14 novembre 1458.

⁹⁰⁸ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 69.

⁹⁰⁹ L'inventaire après décès de Pey de Perinet, de Saint-Michel (Bordeaux), révèle ainsi une grande et une petite serpe parmi les objets possédés (AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474). Les mêmes outils sont observables dans l'inventaire après décès de Rosa Bernard, de Saint-Michel (Bordeaux) (AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v^o, 18 janvier 1477).

⁹¹⁰ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 16.

⁹¹¹ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, *op. cit.*, p. 75.

⁹¹² BRUN, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 114.

⁹¹³ *Idem*, p. 17. Cet outil est attesté dès l'époque romaine sous le nom de *falx vinatoria*.

⁹¹⁴ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 17.

⁹¹⁵ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 19.

Dans le compte de l'archevêché de 1459-1460, les mentions de tailles sont toujours suivies de citations de femmes engagées pour assarmenter les vignes. Le 10 février 1459, par exemple, des hommes sont payés 2 sous tournois 6 deniers par jour pour tailler les vignes du domaine de Pessac, dans les Graves de Bordeaux⁹¹⁶. Le même jour, le receveur paie 12 sous tournois « *pour VIII femmes qui ont assermanté ladite vigne au pris de XVIII d. t. par jour* »⁹¹⁷. Le travail de ces femmes consiste à suivre les hommes chargés de la taille et à ramasser progressivement les sarments coupés. Elles les lient ensuite en fagots et les emportent sur l'épaule, comme le montrent les illustrations de la fin du Moyen Âge. A Pessac, nous pouvons donc voir que 8 femmes suffisent pour ramasser les sarments d'une exploitation que l'on peut estimer à un hectare environ. Ces fagots sont ensuite utilisés comme bois de chauffage ou pour alimenter les fours⁹¹⁸. Les coutumes de Bordeaux précisent clairement que seuls les propriétaires des vignes peuvent utiliser les sarments coupés, de même que tous les autres bois (comme les pieux, lattes et *carrassons* usagés), pour leur profit : « *Item, defendem a totz hobreis de vinha (ouvriers de vignes) e a totz autres, e a todas, que nulh no prengua ni portia, de l'autrui vinha, cequalha, ni copde, ny eysserment, ni nulha outra obra velha ni neba, en pena de estar mes au pillareu* »⁹¹⁹. Ce règlement indique que toute personne prenant pour son compte les sarments et autres bois d'une parcelle de vigne qui ne lui appartient pas risque d'être condamnée au pilori. Les clauses sont sensiblement les mêmes pour les salariés travaillant sur une vigne pour le compte du propriétaire : « *E plus, defendem, de las medissas partz, que nulh home ne nulha fempna, hobres de vinha, cant partiran de l'obra, no traguan de la vinha hon obreran, de la lor ni de l'autrui, ni porten a lor hostaus, ni en autre loc, sequalha, copdes, seps ni eysserment, ni in nulha maneira de busca, sobre LXV soudz de guatge, e de perdre la busca, per tantas betz com faran lo contrali, e d'estar a Sent-Elegi, entro que an paguat lodeit guatge ; e qui no poira pagar lodeit guatge sera mes au pillareu, exceptat aquetz qui an vinhas, que pusquan portar an bros o am bestia, e no e outra maneira* »⁹²⁰. Les salariés qui emportent, pour leur propre compte, les sarments et le menu bois risquent d'être condamnés à 65 sous bordelais d'amende ou, en cas de non-paiement, d'être mis au pilori. Ce règlement précise que seul le propriétaire de la vigne peut donner son accord pour faire enlever le bois par des charrettes à deux roues (« *bros* ») ou par des bêtes de somme.

Après la taille, les vignes font l'objet de « façons », terme désignant les travaux du sol. Il existe plusieurs façons dans l'année, mais c'est dans le Bordelais qu'elles sont

⁹¹⁶ AD Gironde, G 240, fol. 408.

⁹¹⁷ AD Gironde, G 240, fol. 408 v°.

⁹¹⁸ *Idem*. Ce n'est qu'à partir du XV^e siècle que l'on représente de plus en plus de travailleurs variés, surtout en ce qui concerne les femmes.

⁹¹⁹ *Livre des Coutumes*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1890, « Etablissement sur l'enlèvement des bois des vignes », p. 208.

⁹²⁰ *Idem*.

le plus nombreuses⁹²¹. La coutume de Bordeaux spécifie que quatre façons sont nécessaires à l'entretien des vignes : le 21 octobre 1474, les tenanciers de Johana de Solhac, de Saint-Michel (Bordeaux), doivent « *fudir per doas fessons lo cabalhon et boyar las vinhas d'arair per quatre feyssons et far tot autras obras en bons temps* », ce qui signifie « bêcher par deux façons le cavaillon (l'espace de terre situé entre deux pieds de vigne sur la même rangée) et labourer avec des bœufs les vignes d'arair par quatre façons et faire tous les autres travaux en bon temps »⁹²². La coutume réglemente les façons des vignes du vignoble bordelais. Ainsi, le 21 septembre 1454, le notaire précise qu'une vigne située dans les Graves de Bordeaux « *no era estada fudida, magescada ni tersada cum estar deue segont los fors* » (« n'a pas été bêchée, n'a pas été labourée en mai ni en août comme elle aurait dû l'être selon la coutume »)⁹²³. Généralement, les sources ne livrent les noms que de trois façons. Le 27 septembre 1483, les travaux effectués par Pey Feydiu sur des vignes de l'île de Saint-Georges pour le compte du noble homme Bernard de la Nau, de Saint-Michel (Bordeaux), sont décrits avec quelques précisions : il s'engage à « *far las obras et fessons en l'an present a la vinha [...] so es a ssauer [sic] fudir au comensament deu mes d'abriu premeirement venant, et magescar a la fin deu mes de may, et tersar en aost* » (« faire les œuvres et façons en l'an présent dans la vigne, c'est à savoir *fudir* au début du mois d'avril prochainement venant, *magescar* à la fin du mois de mai et *tersar* en août »)⁹²⁴. Les travaux de mai sont les plus délicats car les nouvelles tiges, sans consistance, sont encore fragiles. La quatrième façon, non mentionnée dans cet acte, est effectuée en octobre, après les vendanges, selon Jean Barennes⁹²⁵. Ce dernier suppose également qu'il y a une autre façon appelée *binar* entre *magescar* et *tersar*⁹²⁶. Cette façon a sans doute pour objectif l'enlèvement des mauvaises herbes.

La première façon de l'année, parfois appelée « fouissage », est la plus pénible car la terre est encore tassée par le froid⁹²⁷. Dans le compte de 1459-1460, elle a lieu à Lormont entre le 6 février et le 11 avril 1459⁹²⁸. Les exploitants doivent alors « déchausser » les pieds de vigne afin de les débarrasser de la terre, ceci pour en enlever les parasites. Dans le même temps, le sol est remué en profondeur et en surface. Ensuite, les pieds sont de nouveau « chaussés » en terre. Les façons suivantes ne vont peut-être pas jusqu'au déchaussage, les exploitants se contentant éventuellement d'effectuer un

⁹²¹ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais au XIV^e et XV^e siècles », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, p. 19. Il n'y a que deux façons dans le vignoble lyonnais.

⁹²² AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v^o-96 v^o, 21 octobre 1474.

⁹²³ AD Gironde, H 734, fol. 43 v^o-44, 21 septembre 1454.

⁹²⁴ AD Gironde, 3E 86, fol. 58 v^o-59, 27 septembre 1483.

⁹²⁵ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 72.

⁹²⁶ *Idem.*

⁹²⁷ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 22.

⁹²⁸ AD Gironde, G 240, fol. 406 v^o : « *Item le VI^e jour de fevrier IIII^e LIX et les jours après ensuivant pour LVI journee d'omme qui ont servi tant a avoir deschaussié lesdites vignes de Lormont* ».

simple binage⁹²⁹. Le compte de 1459-1460 ne nous donne pas plus d'information car il ne mentionne que des « labours », terme qui peut également désigner la notion de « travail » dans son ensemble⁹³⁰.

Les outils employés dans les façons dépendent de la nature de la vigne. Dans le Bordelais, les vignes travaillées « à bras » sont les plus nombreuses. Dans ce cas, les exploitants doivent employer une bêche, désignée sous le terme de « *marra* » dans les sources bordelaises du XV^e siècle. Par exemple, entre autres biens fonciers, le marchand Arnaud Vesin vend 7 rêges de vignes « *de marra* » à Canéjan (Cernès)⁹³¹. Il semble qu'il existe plusieurs sortes de « *marra* » à Bordeaux après la guerre de Cent Ans : les exécuteurs testamentaires du tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), trouvent ainsi dans sa cave deux « *marras de palu* » et deux « *marras de Grauas* (Graves) »⁹³². Nous pouvons supposer qu'il s'agit d'outils et donc de techniques différentes. L'iconographie montre que ces bêches peuvent être en fer avec le manche en bois, mais également entièrement en bois : une petite couche de fer recouvre alors l'extrémité de la pièce de travail pour la renforcer. Le travailleur agricole s'en sert en appuyant le pied sur le haut du fer afin d'utiliser le poids de son corps pour accentuer sa force. Une houe peut également être utilisée à la place de la bêche au Moyen Âge : l'archevêché dépense le salaire de 8 journées d'hommes pour faire les façons de vignes « *labouré[es] a houe* » dans le domaine de Pessac⁹³³. La houe permet un travail plus rapide et plus profond, mais elle n'est pas pratique pour travailler des terres compactes : son usage entraîne souvent un tassement du sol car le cultivateur marche sur les terres à peine retournées⁹³⁴. Les inventaires après décès montrent que les Bordelais détiennent une variété d'outils agricoles dans leurs domiciles urbains. Le tavernier Pelegrin Richard possède ainsi, en plus des 4 « *marras* » une faux, une fourche ferrée, une pioche et un sarcloir (ou binette) en fer⁹³⁵.

Le vignoble bordelais comporte également quelques vignes « d'araire », travaillées avec un araire tiré par des bœufs. Les actes notariés désignent les labours de ces vignes par « *boyar las vinhas d'araire* »⁹³⁶, mais ne précisent pas la provenance des bœufs nécessaires à cette activité. L'élevage a été assez peu étudié dans le Bordelais, mais la location apparaît comme un moyen courant d'obtenir un attelage pour effectuer des travaux agricoles : les baux à *mestive* permettent au propriétaire de bœufs de louer des animaux déjà domptés et habitués à l'attelage, pour une durée déterminée et contre une redevance souvent en nature⁹³⁷. Nous pouvons par exemple voir, le 8 octobre 1476,

⁹²⁹ LAVAUD, Sandrine, « Les vignobles et vins de l'Aquitaine ducale », *Histoire médiévale hors-série n° 7 : l'Aquitaine ducale*, août-octobre 2004, p. 63.

⁹³⁰ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 34.

⁹³¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477.

⁹³² AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

⁹³³ AD Gironde, G 240, fol. 408.

⁹³⁴ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 22.

⁹³⁵ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

⁹³⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474.

⁹³⁷ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, *op. cit.*, p. 82.

le marchand Johan de Cessac, bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), acheter à réméré 8 pièces de vignes au Taillan (Médoc), à Bertrand Rampnol et Bernard Rampnol, son fils, paroissiens du Taillan⁹³⁸. Ces derniers disposent de 5 ans pour racheter leurs biens et, pendant ce délai, restent travailler les vignes lors d'un bail à façon (ils donnent à Johan de Cessac, en *gaudence*, tout le vin « pur » produit chaque année par les vignes concernées). On remarque que cinq jours plus tard, le 13 octobre 1476, le même Johan de Cessac loue, par un bail à *mestive*, deux bœufs (un roux et un auburn) à Bertrand et Bernard Rampnol pour une durée d'un an et contre 6 boisseaux de blé (3 de froment et 3 de méteil)⁹³⁹. Cette location faisant immédiatement suite à la vente de vignes, nous pouvons supposer que ces bœufs sont utilisés pour les façons agricoles. Pour effectuer les façons de Pessac, le receveur de l'archevêché loue régulièrement des bœufs auprès d'un laboureur de vignes, Regnault du Pojau, à partir de février 1459 : huit paires de bœufs sont fournies pour faire les labours de Pessac le 10 février, opération que l'on retrouve à l'identique le 7 mai, le 27 juin et le 9 juillet⁹⁴⁰. Ces dates peuvent respectivement correspondre à l'ameublissement de la terre avant de nouvelles plantations en février, aux façons de mai (*magescar*), à celles du début de l'été (*binar*) et du milieu de l'été (*tersar*). Il semble qu'au début juillet, ces bœufs ne soient utilisés que durant la semaine du lundi 9 juillet au samedi 14 juillet⁹⁴¹. La somme de 10 livres tournois 8 sous est payée à Regnault du Pojau pour cette semaine, montant que l'on retrouve également lors des locations précédentes. Le système de la location permet d'éviter à l'archevêché d'entretenir ces animaux tout au long de l'année. Le compte montre également que les araires tirés par des bœufs ne permettent pas de faire tout le travail attendu. A deux reprises, il faut en effet faire appel à des hommes pour bêcher les cavallons⁹⁴² qui sont une zone inaccessible aux attelages.

Il est aussi intéressant de noter que les vignes à bras côtoient des vignes d'araire, notamment dans les Graves de Bordeaux. L'archevêché doit ainsi à la fois louer des bœufs pour effectuer les labours du domaine de Pessac mais également engager des hommes pour les bêcher à la main. De même, le 16 novembre 1468, Johana de Johan, veuve de Sainte-Eulalie (Bordeaux), ainsi qu'Arnaud Bayle et Peyrona de Clusen, son épouse, baillent à façon deux parcelles de vignes d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin, et une vigne à bras confrontant ces dernières⁹⁴³. Les clauses précisent que le locataire, Arnaud de Vinha, forgeron de Sainte-Colombe (Bordeaux), doit effectuer « *quatre fayssons de beus (bœufs) et dos de maras* » chaque année. Effectivement, dans le vignoble suburbain, le terrain est « mollement ondulé », ce qui

⁹³⁸ AD Gironde, 3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476.

⁹³⁹ AD Gironde, 3E 85, fol. 65, 8 octobre 1476.

⁹⁴⁰ AD Gironde, G 240, fol. 408-408 v° : « *Le VII^e jour de may mil CCCC cinquante neuf a Regnault du Pojau, laboureur des vignes deudit lieu de Pessac, pour VIII paires de beufz a auoir labouré lesdites vignes, payé XI. VIII s.t.* ».

⁹⁴¹ AD Gironde, G 240, fol. 408 : « *Item en la sepmaine commençant le lundi IX^e juillet pour VIII paire de beufz a auoir labouré lesdictes vignes [...], payé XI. VIII s.t.* »

⁹⁴² Espace compris entre les pieds de vigne.

⁹⁴³ AD Gironde, 3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468.

explique en partie que ces deux types de vignes soient voisins, la bêche ou la houe étant plus employées sur les terrains situés en coteaux⁹⁴⁴. Selon Jean Barennes, une même pièce de vigne peut être à la fois à bras et à araire⁹⁴⁵.

Durant l'été précédent les vendanges, les vignes font également l'objet d'un autre type d'entretien : l'épamprage. Des femmes doivent enlever les feuilles de vignes qui peuvent faire obstacle à la lumière du soleil, facilitant ainsi la maturation des grappes de raisin. Ce travail commence généralement dès le mois de juillet et le compte de l'archevêché de 1410 montre que l'on épampré toujours le 8 septembre : il est possible qu'il s'agisse d'une année insuffisamment ensoleillée⁹⁴⁶.

Les échelas, comme nous l'avons dit précédemment, sont mis en place lors de la plantation de la vigne, mais régulièrement, il faut en remplacer des éléments. Les exploitants effectuent généralement cette tâche après les façons. Chaque année, les bois sont arrachés de terre pour être triés. Ceux qui peuvent être réutilisés sont alors aiguisés, action que l'on peut voir dans les jardins de l'archevêché dans le cas de vignes plantées en treilles⁹⁴⁷, et replantés. Les bois de l'œuvre de la vigne peuvent normalement être utilisés pendant une vingtaine d'années. Les éléments trop vieux (la « *sequalha* » mentionnée dans les coutumes de Bordeaux⁹⁴⁸) sont, comme les sarments, utilisés pour faire du feu⁹⁴⁹. Quant aux pièces de remplacement, elles sont préparées et séchées durant l'hiver afin d'être prêtes pour le printemps⁹⁵⁰. En Allemagne, Franz Irsigler signale cependant des remplacements d'échelas immédiatement après les vendanges⁹⁵¹.

Une fois « l'œuvre » remise en état, il faut y associer de nouveau la vigne. Les branches sont pliées et liées avec de l'osier sur les lattes des échelas. Parmi les travaux qu'ils ont à effectuer pour le compte du tenancier Bernard de Bertulh, marchand et bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), Guilhem de Loline et Jehan de Loline, son fils, de Floirac (Entre-deux-Mers), doivent ainsi « *leuar, plegar et ligar* » (« lever, plier et lier ») la vigne en « *bons temps* »⁹⁵². Dans la plupart des cas, des femmes sont engagées pour effectuer ce travail, comme on peut le voir dans le domaine de Pessac où une douzaine de travailleurs sont embauchés pour plier et lier la vigne vers la fin du mois

⁹⁴⁴ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 34.

⁹⁴⁵ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 70.

⁹⁴⁶ *Idem*, p. 72 (AD Gironde, G 241, fol. 122 v°: « *Item VIII... die hujus mensis solvi pro journali IX mulierum qua fuerant in vinea domini apud Laureummontem pro espampano iterum dictam vineam dandot cuilibet* »).

⁹⁴⁷ AD Gironde, G 240, fol. 404 : *Item [...] pour ung homme qui esguinsa le paul.*

⁹⁴⁸ *Livre des Coutumes*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1890, « Etablissement sur l'enlèvement des bois des vignes », p. 208.

⁹⁴⁹ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 77.

⁹⁵⁰ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 25.

⁹⁵¹ IRSIGLER, Franz, « Viticulture, vinification et commerce du vin en Allemagne occidentale des origines au XVI^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991. p. 61.

⁹⁵² AD Gironde, 3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473.

de mars⁹⁵³. Mais des hommes sont également employés pour cette tâche à Lormont⁹⁵⁴, à Pessac⁹⁵⁵ et dans les jardins de l'archevêché⁹⁵⁶.

L'absence de ces travaux d'entretien peut causer de grands dommages aux vignes. Nous avons déjà vu qu'une vigne sur l'île de Macau (Médoc) n'ayant reçu ni « *corp de sarpa ni de marra* » (« coup de serpe ni de marre ») pendant six ans se trouve « *a desert* »⁹⁵⁷. Mais la vigne peut également subir des dégâts en raison des aléas climatiques. Ainsi, alors que plus de 100 000 tonneaux de vin sont exportés dans l'année 1308-1309, il faut en compter deux fois moins l'année suivante à cause de gelées tardives, de sécheresses et de pluies abondantes pendant les vendanges. Le XV^e siècle est aussi marqué par la rentrée progressive dans le « petit âge glaciaire » étudié par Emmanuel Le Roy Ladurie. Le climat de la seconde moitié du XV^e siècle, période qui sert de cadre chronologique à notre étude, est ainsi beaucoup plus frais et présente plus d'instabilités (grandes chaleurs et grands froids)⁹⁵⁸. Les chroniques médiévales bordelaises mentionnent quelques-uns de ces aléas climatiques : en 1405, par exemple, la Garonne « *glassa* » devant Bordeaux et occasionne la perte de navires⁹⁵⁹ ; en 1442, il fait si « *grantz freytz* » pendant 15 jours après Noël que la Garonne gèle devant Libourne et qu'aucune gabarre ne peut se déplacer⁹⁶⁰ ; en 1460, le livre des Bouillons rapporte que le gel rompt les câbles d'amarrage des navires à Bordeaux⁹⁶¹ ; en 1480, à Blaye, un chroniqueur note qu'il « *feust grandes gelees et petit vin* », et, en 1505, les gelées sont si importantes que l'estuaire de la Gironde est gelé, empêchant une fois encore les navires de mer et les gabarres de se déplacer⁹⁶². Les gelées peuvent arriver assez tôt dans l'année : Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion, remarque ainsi qu'une forte gelée débute le 16 novembre 1543 et dure « *six ou sept jours* »⁹⁶³. Cette semaine de gel est suivie immédiatement après par une longue période de pluie continue « *toute la lune et l'aultre empres* ». En raison des fortes pluies, il arrive que les cours d'eau traversant les Graves débordent. Ainsi, l'inondation causée par la crue du ruisseau du Peugue, s'écoulant à l'ouest des Graves, est si

⁹⁵³ AD Gironde, G 240, fol. 408 v^o.

⁹⁵⁴ AD Gironde, G 240, fol. 406 v^o.

⁹⁵⁵ AD Gironde, G 240, fol. 408 v^o.

⁹⁵⁶ AD Gironde, G 240, fol. 404.

⁹⁵⁷ AD Gironde, H 736, fol. 65 v^o, 5 avril 1456.

⁹⁵⁸ LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat, Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Fayard, Paris, 2004, p. 104-111.

⁹⁵⁹ *Chronique bourdeloise*, Bordeaux, Simon Millange Imprimeur, 1619, fol. 1-53.

⁹⁶⁰ LEFEBRE-PONTALIS, Germain, « Petite chronique de Guyenne », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 47, Paris, 1886, p. 61-66.

⁹⁶¹ *Livre des Bouillons*, Archives Municipales, Bordeaux, 1867.

⁹⁶² « Chronique de Blaye », AA1, *Archives historiques de la Gironde*, tome XII, n^o VIII, p. 17-20.

⁹⁶³ BOCHACA, Michel, CENTINI, Frédéric, MICHEAU, Jacques, *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion (1538-1553)*, Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Emilion, Centre Montaigne (Université de Bordeaux 3), Bordeaux, 2004, p. 63 et p. 111.

importante en 1493 que les moulins situés sur son cours sont détruits⁹⁶⁴. Inversement, les sécheresses peuvent être tout aussi problématiques. En 1540, Jean de Gaufreteau note qu'à cause des fortes chaleurs et de la sécheresse qui s'ensuit jusqu'en automne, les raisins sont « *comme rostis* » et que cette année est appelée l'année « *des vins rostis* »⁹⁶⁵. En 1545, la sécheresse dure sans discontinuité d'avril à mi-août vers Saint-Emilion⁹⁶⁶. Les périodes de fortes chaleurs favorisent aussi les orages : après la sécheresse de 1545, un fort orage suivi de pluie, du 7 au 10 août, cause le décès d'un homme, tué par la foudre, ainsi que la perte de récoltes. En 1543, le dernier jour de juin avait connu un « *grand aurage de vent et de piare* (peut-être de la grêle) » qui cause « *grand mal aux eglises, maisons et vignes de Bordeaulx, Savigniac, Azac, Guistres, Rebeyrac, Lemoges* »⁹⁶⁷.

Outre les dégâts causés par les intempéries, les vignes peuvent aussi souffrir de maladies apportées par des champignons ou être endommagées par des animaux. Les oiseaux notamment, comme les étourneaux, sont par exemple cités comme nuisibles dans un compte bourguignon de 1466⁹⁶⁸. Pierre de Crescens recommande au XIV^e siècle de disposer des objets brillants ou des épouvantails parmi les vignes. Le compte de l'archevêché de 1347-1348 mentionne notamment des *diestaux*, des insectes que l'on peut éventuellement identifier comme étant des attelabes, une sorte de coléoptère s'attaquant aux vignes⁹⁶⁹. Ce même document mentionne aussi des femmes envoyées le 30 avril 1347 aux vignes de Lormont pour enlever « *las cogolhas que destruebant vineas* » (« les escargots qui détruisent les vignes »)⁹⁷⁰. En 1459, le receveur de l'archevêché doit dépenser 6 sous tournois pour le salaire de 4 femmes qui ont « *ostez les limatz* (limaces) » dans les vignes de Lormont⁹⁷¹. On peut également noter qu'une femme surnommée « *Grosse Teste* » effectue ce même travail, deux heures par jour, pendant la semaine précédant Pâques⁹⁷². Ce surnom peut être celui de son époux ou le sien. Le fait qu'elle ne travaille que deux heures par jour peut éventuellement révéler un handicap physique.

Généralement, les exploitants peuvent faire appel aux prières pour protéger leurs vignes des animaux ou des intempéries : diverses formules religieuses sont spécialement destinées à cet usage, notamment une formule attribuée à saint Grat au XI^e siècle.

⁹⁶⁴ GAUFRETEAU, Jean, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, Imprimerie G. Gounoulhou, 1876, tome I (1240 à 1599), p. 33-34.

⁹⁶⁵ *Idem*.

⁹⁶⁶ BOCHACA, Michel, CENTINI, Frédéric, MICHEAU, Jacques, *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion (1538-1553)*, *op. cit.*, p. 94.

⁹⁶⁷ *Idem*, p. 66.

⁹⁶⁸ BECK, Patrice, « les clos du prince. Recherches sur les établissements viti-vinicoles ducaux », *op. cit.*, p. 113.

⁹⁶⁹ Archives Historiques de la Gironde, tome XXII, p. 453 : « *Pro III mulieribus conductis ad prohibendum vermiculos videlicet las destraus qui devastabant vineas* ».

⁹⁷⁰ *Idem*, p. 184.

⁹⁷¹ AD Gironde, G 240, fol. 407.

⁹⁷² AD Gironde, G 240, fol. 407 : « *Item a la femme Grosse Teste pour avoir osté des limatz desdites vignes depuis le lundi lendemain du dymenche de la Passion jusques au jour de Pasques chacun jour l'espace de deux heures, à elle, payé VI s.t.* ».

Néanmoins, à Bordeaux, les seules formules connues sont postérieures à la période médiévale. Nous pouvons ainsi relever une bénédiction des champs et des vignes, datant de 1707, pour en chasser les sauterelles, les chenilles et les autres animaux, mais dont le rituel est antérieur à cette date⁹⁷³. Il faut l'assentiment de l'archevêque pour qu'un curé ou un vicaire puisse faire cette bénédiction durant laquelle il jette de l'eau bénite sur les vignes. En cas de dégâts trop importants causés par les parasites, une procession peut même être organisée dans les vignes concernées et le curé lit alors un évangile face à chaque point cardinal. Traditionnellement, les vignerons bordelais se contentent d'attacher des rameaux d'aubépine sur les échelas le jour de la fête de Saint Marcellin (26 avril)⁹⁷⁴. Dans le diocèse de Lausanne, Catherine Chêne étudie même plusieurs procès menés au XV^e siècle contre les animaux parasites dans les cultures : les procédures suivent celles de procès habituels, les animaux étant convoqués par des huissiers devant les juges puis sommés de disparaître des cultures dans des délais de quelques jours⁹⁷⁵.

D'autres dégâts importants peuvent être dus aux animaux domestiques et au bétail. En effet, les vignes bordelaises au Moyen Âge ne sont apparemment pas majoritairement protégées par des clôtures comme c'est le cas en Bourgogne à cette même époque. Les chiens, qui doivent rester attachés pendant les vendanges, les porcs, et les poules plus tardivement, sont particulièrement concernés par les prescriptions⁹⁷⁶. Ainsi, d'après les coutumes de Bordeaux, quiconque rentre sans autorisation sur une parcelle plantée en vignes et y introduit des animaux s'expose à une amende de 5 sous bordelais par animal. Un autre règlement interdit la chasse dans les vignes entre la mi-carême et la fin des vendanges⁹⁷⁷. Le contrevenant risque alors une amende de 5 sous bordelais pour lui-même, 5 sous pour sa monture et 5 sous pour ses chiens, sans compter le remboursement des dommages causés aux vignes⁹⁷⁸.

Quelques vignes sont également cultivées en treilles dans le Bordelais. Quelques maisons localisées dans Bordeaux possèdent effectivement des treilles : Johan Darrier, boucher de Tabanac (Entre-deux-Mers), fait ainsi une reconnaissance féodale pour un « *hostau, casau et trilha* » situé devant l'église du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux)⁹⁷⁹. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 contient le détail des dépenses

⁹⁷³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 180-183.

⁹⁷⁴ *Idem*, p. 80.

⁹⁷⁵ CHENE, Catherine, *Juger les vers, Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XV^e-XVI^e siècles)*, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, Lausanne, 1995.

⁹⁷⁶ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 83.

⁹⁷⁷ *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, p. 300 (art. 66) : « *Establit es que qui entrera en casau, ni en vinha, se guatgera V solz, e qui mettra bestiar en causau ou en vinha, ou en pratz, guatgera se V solz per caduna bestia, et esmendera la tala.* »

⁹⁷⁸ *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, p. 301 (art. 69) : « *Establit es que neguns no chasse en las vinhas des lo meih caresme deci que totas las vinhas sian vendeihadas ; e qui ac fara dera per son cors V solz ; par sa quavaucadura, V solz ; per los quans, V solz ; et esmendera la tala de la vinha a l'esguart de major e deus juratz.* »

⁹⁷⁹ AD Gironde, H 734, fol. 108 v°, 10 février 1451.

effectuées dans les jardins dont les vignes sont en partie cultivées en treilles. Diverses cultures sont observables dans les jardins : des herbes qu'un faucheur doit couper en mai⁹⁸⁰, des rosiers, des fèves⁹⁸¹, des prunes de Damas, ces dernières étant plantées dans des barriques coupées en deux⁹⁸², ou des graines, sans plus de précision⁹⁸³. Les plantations de muscadets dans les jardins sont plus problématiques. En effet, ce terme peut désigner une noix de muscade ou bien une variété de rose sentant la noix de muscade ; d'ailleurs, une mention du compte de 1459-1460 associe rosiers et muscadets⁹⁸⁴. Néanmoins, il s'agit plus certainement de vignes (raisins blancs). Ainsi, à Lormont, un homme est également chargé de planter des muscadets parmi les nouveaux pieds de vigne à la même époque⁹⁸⁵.

Mais les dépenses pour les jardins de l'archevêque concernent surtout les vignes en treilles. Ce type de culture vient d'Italie et est réputé comme étant plus productif que les vignes basses⁹⁸⁶. Le muscadet, notamment, peut être cultivé en treilles et donne généralement du vin de table. Selon Jean Barennes, les treilles de l'archevêché servent également à produire du vin de table qui est ensuite attaché dans des cercles suspendus aux plafonds⁹⁸⁷.

Une treille est une vigne que l'on fait pousser le long d'un support, un mur, un espalier ou un treillage en bois. Dans les jardins de l'archevêché, il semble que les vignes soient plutôt associées à de grands appareillages en bois : le mois de février 1459 est marqué par de nombreuses acquisitions de matériaux pour faire les treillages ou pour remplacer des éléments défectueux. Quelque 180 pieux sont achetés pour soutenir la structure, puis 204 traversiers, qui relient sans doute les pieux, et enfin, 28 grandes lattes pour supporter la vigne⁹⁸⁸. Ces lattes sont en fait des matériaux de remplacement car les lattes précédentes, provenant de Quinsac, se sont avérées n'être pas assez solides pour supporter la vigne. La paroisse de Quinsac, située dans l'Entre-deux-Mers, en amont de Bordeaux, côtoie en effet des zones boisées qui peuvent servir à produire le bois nécessaire à l'élaboration des treilles. Le compte de 1459 montre qu'une partie de

⁹⁸⁰ AD Gironde, G 240, fol. 404 v°.

⁹⁸¹ Les fèves, ainsi que les poix, étaient couramment cultivés dans les jardins ecclésiastiques (LAURIOUX, Bruno, *La vie quotidienne des religieux au Moyen Âge, X^e-XV^e siècle*, Hachette, Paris, 1978, p. 266).

⁹⁸² AD Gironde, G 240, fol. 404 v° : « *Item le lundi XVIII^e fevrier pour adouber une barrique en deux dueilz et dedans iceulx avoir planté les noyaulx de prunes de Damas* ».

⁹⁸³ Pour certaines graines, les travailleurs mettaient également des piquets. Il s'agissait peut-être de tuteurs.

⁹⁸⁴ AD Gironde, G 240, fol. 403 v° : « *Item pour la journee d'un homme qui planta des rosiers et des muscadets ou jardin* ».

⁹⁸⁵ AD Gironde, G 240, fol. 406 v°.

⁹⁸⁶ LOUBERGE, Louis, « Viticulture et viticulteurs en Béarn du XVI^e au XVIII^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 291-292.

⁹⁸⁷ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 64.

⁹⁸⁸ AD Gironde, G 240, fol. 403 v° : « *Item pour quinze douzaines de grant paltz a soustenir les treilles des jardins et pour XVII^{mes} XII^{mes} de trauersiers au pris de II s. VI d. t. pour XII^{mes}, pour ce payé III l. t.* » et « *Item pour XXVIII grans lates pour soustenir lesdits treilles pour ce que les lates venues de Quinsac n'estoient pas asses fortes, païé III s. VI d. t.* »

ces matériaux sont obtenus dès l'automne par la dîme de Quinsac : des lattes, des *carrassons* et du vime sont transportés par des gabarriers jusqu'au port de Grave, et ensuite, du port jusqu'au jardin de l'hôtel de l'archevêché par des charrettes⁹⁸⁹. Mais Quinsac n'est peut-être également qu'un relais dans le circuit de ces matériaux. Un grand nombre de matériaux en bois, utilisés notamment en tonnellerie, proviennent de paroisses et de villes situées en amont de la Garonne : Saint-Macaire, Marmande, Bazas, Gaujac, le Mas d'Agenais... produisent ainsi la plupart du merrain employé par les tonneliers bordelais⁹⁹⁰. L'archevêché possède un « hôtel » à Quinsac dans lequel on peut supposer que des matériaux en bois sont acheminés et entreposés depuis ces zones plus lointaines.

Une fois en possession de ces matériaux, l'assemblage (ou la simple réparation) des treilles est assez rapide. Les pieux sont plantés entre le lundi 11 et le jeudi 14 février⁹⁹¹. La journée du jeudi suffit ensuite pour assembler les lattes et les traversiers du petit puis du grand jardin⁹⁹². Le treillage est alors terminé. Le vendredi et le samedi sont consacrés à « plier » les treilles, ce qui signifie sans doute que les vignes sont mises en place sur les treillages récemment constitués ou peut-être sur les seules parties remplacées. Le vime en provenance de Quinsac sert peut-être aussi bien à assembler la structure qu'à y attacher la vigne. Par la suite, les travaux sont identiques à ceux effectués sur les vignes basses : les cepes des jardins sont taillés par des hommes puis assarmentés par des femmes⁹⁹³. Il est également fait mention du labourage du grand jardin, et des plants de muscadets, du 11 au 16 février ; à cette époque de l'année, il s'agit sans doute du « fouissage »⁹⁹⁴. Enfin, dans la seconde moitié du mois de mars, des femmes sont engagées pour sarcler et nettoyer les jardins : il s'agit d'enlever les mauvaises herbes à l'aide d'un sarcloir, une sorte de binette en fer⁹⁹⁵.

L'iconographie médiévale donne de nombreuses précisions sur l'apparence des vignes cultivées en treilles. Bien souvent, le treillage, composé d'un quadrillage en bois, est posé verticalement sur le sol et monte suffisamment haut pour que les vendangeurs doivent utiliser une échelle lors des vendanges⁹⁹⁶. Dans des cas similaires, la vigne peut être conduite en pergola, ou graticula. Le treillage se trouve alors en hauteur, disposé horizontalement ou en arc sur quatre perches en bois⁹⁹⁷. L'assemblage présente un double aspect pratique. En effet, l'iconographie montre que parfois le foulage a lieu

⁹⁸⁹ AD Gironde, G 240, fol. 415 v° : « *Item pour apporter dudit Quinsac la lacte, carrasson et visme yssyz de la X^e dudit lieu [...] Item pour cinq voyes de charrecte a admenez du port de la Grave jusques au jardin de l'ostel ladite œuvre* ».

⁹⁹⁰ PORCHER, Kevin, « Un artisanat méconnu, la tonnellerie à la fin du Moyen Âge », *Histoire et images médiévales* n° 12, février-mars 2007, p. 64 -71.

⁹⁹¹ AD Gironde, G 240, fol. 403 v°.

⁹⁹² AD Gironde, G 240, fol. 404.

⁹⁹³ AD Gironde, G 240, fol. 403 v°.

⁹⁹⁴ AD Gironde, G 240, fol. 404-404 v°.

⁹⁹⁵ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

⁹⁹⁶ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 36, Paris, Arsenal, ms. 5064, fol° 68.

⁹⁹⁷ *Idem*, p. 42, Forli, Bibl. Com., ms. 853, mois de septembre / ROYER, Claude, *Les vigneronns, Usages et mentalités des pays de vignobles*, Nancy, Espace des hommes, 1987, p. 143, *Tacuinum sanitatis* (Italie, début du XIV^e siècle).

directement sous la pergola, il n'y a donc pas besoin de porteurs de paniers pour transporter le raisin : la cuve est amenée sous l'assemblage. D'autre part, dans des jardins d'agrément, une pergola permet aussi de créer une zone de loisir à l'abri du soleil.

La documentation nous permet de voir l'exécution de nombreux travaux d'entretien de la vigne dans le Bordelais à la fin du Moyen Âge. Ces multiples travaux sont répartis dans toute l'année à des périodes précises, notamment en ce qui concerne les façons agricoles. Comme le montre le compte de l'archevêché de 1459-1460, l'entretien de la vigne nécessite une main d'œuvre abondante, ce qui permet aux catégories les plus modestes de la population de trouver une activité rémunératrice.

Les activités agricoles liées à la vigne font ainsi l'objet d'une attention particulière : des règlements sont édictés par la coutume, les clauses des baux à façon les rappellent bien souvent et le manque d'entretien, occasionnant rapidement le déclin de la vigne sur la tenure, est suivi de sanctions ou de confiscations de vigne (les seigneurs fonciers peuvent exercer la commise sur le bien concerné et nous avons vu que le tenancier Richard Ramon *de Feulias* peut retirer la vigne à son locataire si celui-ci ne suit pas les clauses édictées⁹⁹⁸). Nous allons néanmoins voir que les activités et les réglementations sont encore plus développées lors des périodes de vendanges.

⁹⁹⁸ AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472.

La fin de l'été est marquée par une succession d'étapes nécessaires au bon déroulement des vendanges. Les déplacements sont très nombreux sur les sites des vendanges et, surtout, entre la ville et les domaines viticoles.

7.2.1 – La préparation des vendanges : matériels et déplacements

Les actes notariés et le compte de l'archevêché de 1459-1460 montrent que les mois d'été sont en grande partie consacrés à l'acquisition de la vaisselle vinaire, la *bayssera*. Ce terme définit l'ensemble des récipients employés dans le processus de vinification : les corbeilles, les paniers (« *desquetz* »⁹⁹⁹), les hottes, les cuves, les entonnoirs et les tonneaux, pipes et barriques qui reçoivent à la fin le vin issu des vendanges. Concernant ces derniers, nous ne connaissons avec précision que leur contenance relative, comme le décrit un acte notarié du 10 juillet 1368 : « *duabis pipis pro uno tonello et duabus barriquis pro una pipa computatis* » (« compté deux pipes pour un tonneau et deux barriques pour une pipe »)¹⁰⁰⁰. Cette proportion est toujours vérifiable dans la seconde moitié du XV^e siècle. Ainsi, le marchand Jehan de Laurensanas, de Saint-Pierre (Bordeaux), acquiert le 9 octobre 1472 une rente de 2 pipes ou bien de 4 barriques de vin¹⁰⁰¹. Yves Renouard a montré que le tonneau bordelais a, au Moyen Âge, une contenance de 800 à 900 litres, la seconde valeur étant vraisemblablement plus proche de la réalité¹⁰⁰². Au XIV^e siècle, le mathématicien Jean de Murs compte 859 litres pour un tonneau de Gascogne¹⁰⁰³. Dans ces conditions, la pipe bordelaise doit avoir une contenance de 450 litres environ, et la barrique, de 225 litres environ. Les tonneaux, pipes et barriques doivent être achetés en grande quantité chaque année avant les vendanges, tout au moins pour la partie destinée à l'exportation car à Bordeaux les vins sont vendus « logés », c'est-à-dire avec leur contenant. Cette pratique se retrouve aussi bien pour les exportations outremer par caravelle que dans un commerce plus local : le marchand Johan Tibbaud, de Fontenay-le-Comte (Poitou), achète ainsi « *una pipa de vin clar, fust et vin* » à Jacques d'Aumey, archer de la compagnie du sénéchal de Guyenne, le 4 juin 1457¹⁰⁰⁴. Outre le marché local, les ventes outremer concernent l'équivalent de 3000 tonneaux par an entre 1456 et 1462, de 5000 à 6000 après 1462 (les mesures punitives de Charles VII à l'encontre de Bordeaux sont peu à peu abrogées par Louis XI), et de 8000 à 10 000 après 1475 (le traité de

⁹⁹⁹ AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v°, avril 1445.

¹⁰⁰⁰ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 123 (AD Gironde, G 239, fol. 175 v°, 10 juillet 1368).

¹⁰⁰¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 205-205 v°, 9 octobre 1472.

¹⁰⁰² RENOARD, Yves, « La capacité du tonneau bordelais au Moyen Âge », *Annales du Midi*, 65, 1953, p. 395-403, réimprimé dans *Etudes d'histoire médiévale*, t. I, p. 265.

¹⁰⁰³ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 129. Les valeurs étaient exprimées en « muids » et en « setiers » mais ont été retranscrites en litres par les historiens pour en faciliter la lecture.

¹⁰⁰⁴ AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 4 juin 1457.

Bréquigny détend les relations commerciales avec l'Angleterre)¹⁰⁰⁵. Il s'agit de fûts qu'il faut donc fabriquer à nouveau et racheter chaque année. Seuls les fûts dont les vins sont destinés à un usage local, dans Bordeaux et sa région, peuvent être éventuellement réemployés d'une année à l'autre¹⁰⁰⁶.

Au XV^e siècle, on utilise de moins en moins le tonneau, trop encombrant, au profit de la pipe, mais à la fin de ce même siècle, c'est la barrique qui supplante à son tour la pipe. Ce sont donc surtout ces deux derniers types de fûts que l'on trouve dans les sources bordelaises de la fin du Moyen Âge. Les acquisitions des pipes et des barriques se font selon différents processus que nous détaillerons par la suite. Le client peut s'adresser directement au tonnelier : il passe commande des fûts nécessaires au printemps, l'artisan les fabrique durant l'été et les livre à la fin de juillet ; le paiement a souvent lieu après les vendanges et la vente de vin, quand le client dispose de liquidités¹⁰⁰⁷. L'archevêché de Bordeaux semble fonctionner de cette manière car en 1459, le receveur s'adresse directement à deux tonneliers : 31 pipes et 9 barriques sont achetées à Héliot Chamadeau et à Grimon Perrot¹⁰⁰⁸. D'autres font plutôt appel à des intermédiaires tels que les marchands, comme nous le verrons dans la partie suivante. Dans le cas de l'archevêché, les pipes et les barriques achetées sont livrées à l'hôtel de l'archevêché, à Bordeaux, par charrette, chacune transportant quatre fûts en moyenne¹⁰⁰⁹. Certains clients peuvent également se faire directement livrer leurs pipes et leurs barriques dans leurs chais¹⁰¹⁰. Ils peuvent quelquefois se faire livrer sur le port, sans doute pour les amener directement ensuite sur les sites de vendanges¹⁰¹¹.

Le compte de 1459 nous donne aussi quelques renseignements sur d'autres types de récipients acquis par le receveur de l'archevêché. En plus des pipes et des barriques, le tonnelier Héliot Chamadeau fournit ainsi un « *dueil* », également nommé « *dulh* » (cuveau de la contenance d'une pipe), que l'on met sous un « *trueil* » (un fouloir)¹⁰¹². Un « *dulh* » est apparemment d'une fabrication assez simple car, dans les jardins de l'archevêché, il suffit de couper une barrique en sa moitié pour en faire deux¹⁰¹³. Le

¹⁰⁰⁵ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 78 / BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle : du marasme à la reprise des affaires », AUGERON, Mickaël, GUILLEMET, Dominique (dir.), *Champlain ou les portes du Nouveau Monde, Cinq siècles d'échanges entre les Centres-Ouest français et l'Amérique du Nord, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, 2004, p. 44.

¹⁰⁰⁶ *Idem*. La situation était identique à La Rochelle (TRANCHANT, Mathias, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2003, p. 100).

¹⁰⁰⁷ PORCHER, Kevin, « Un artisanat méconnu, la tonnellerie à la fin du Moyen Âge », *Histoire et images médiévales* n° 12, février-mars 2007, p. 64 -71.

¹⁰⁰⁸ AD Gironde, G 240, fol. 413 ; Grimon Perrot est également connu par deux actes notariés (AD Gironde, 3E 84, fol. 183, 18 août 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 235 v°, 27 mars 1478).

¹⁰⁰⁹ AD Gironde, G 240, fol. 413 v° : *Item pour XVI voyes de charecte a avoir admené en l'ostel de l'arcevesche les pippes et barriques cy dessus escriptes*.

¹⁰¹⁰ AD Gironde, 3E 85, fol. 175 v°, 10 juillet 1477 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 357, 17 juin 1480.

¹⁰¹¹ AD Gironde, 3E 83, fol. 5, 12 mai 1472 : sur le port du Calhau.

¹⁰¹² AD Gironde, G 240, fol. 413 : « *Item pour ung dueil tenant une pippe lequel a servy pour mectre dessoubz le trueil, achecté dudit Chamadeu* ».

¹⁰¹³ AD Gironde, G 240, fol. 404 v° : « *Item le lundi XVIII^e feuurier pour adouber une barrique en deux dueilz et dedans iceulx auoir planté les noyaulx de prunes de Damas et fait autres besongnes* ».

receveur de l'archevêché doit également se procurer de nouvelles cuves à l'approche des vendanges. Il commence par louer une cuve, dont la capacité nous est inconnue, et qu'il fait mener à l'hôtel, à Bordeaux, à ses frais. Plus tard, il complète cette location par l'achat de deux autres cuves de contenances impressionnantes : la première peut contenir de quatorze à quinze pipes (de 6300 à 6750 litres) et la seconde de neuf à dix pipes (de 4050 à 4500 litres)¹⁰¹⁴. Ces cuves sont transportées du port de Tropeyte, dans le nord de la ville, jusqu'à l'hôtel de l'archevêché à l'aide de quatre paires de bœufs. Il est donc possible qu'elles aient été fabriquées par des tonneliers de la paroisse de Saint-Rémi, où ce port est situé¹⁰¹⁵. Mais nous pouvons également supposer que ces cuves viennent de l'extérieur de la ville et ont donc dû être acheminées par bateau jusqu'à Bordeaux. Ces récipients ont une valeur élevée car ils coûtent 12 livres tournois au receveur, ce qui équivaut au prix d'un peu plus d'une douzaine de pipes à cette époque. Le receveur fait également l'acquisition de deux « *grandes canelles* », c'est-à-dire des robinets, pour les équiper¹⁰¹⁶. Enfin, une autre cuve, certainement d'occasion, est achetée au seigneur de Cours¹⁰¹⁷. Elle a dû être amenée à l'hôtel, à Bordeaux, et « *adouber* » (réparée), ce qui signifie sans doute un remplacement ou un renforcement des cercles.

Quelques inventaires après décès du XV^e siècle montrent que certains Bordelais possèdent une grande variété de vaisselle vinaire utilisable à leur domicile, dans la ville. En 1445, par exemple, l'*hostau* de Guilhem Forthon, marchand et bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), contient 12 pipes, 30 barriques, un tonneau, 3 cuves dont une petite, et une soixantaine de paniers (« *desquetz* ») utilisés pour les vendanges¹⁰¹⁸. Le 30 mars 1475, Pey de Perinet, de Saint-Michel (Bordeaux), possède, quant à lui, 4 pipes, 4 barriques, une longue barrique, 2 barricots, un tonneau, un tiers de tonneau, 2 gros « *dulh* » et 2 petits « *dulhs* »¹⁰¹⁹. Rosa Bernard, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), détient un tonneau et 2 « *dulhs* » dans l'ouvroir de la boutique de son époux décédé, ainsi que 3 « *dulhs* », 16 pièces de vaisselle vinaire non précisée, 3 barriques et 2 pipes de vin vieux (de la vendange de l'année précédente), et une barrique de vin « *pinpin* »¹⁰²⁰. Les domiciles des Bordelais permettent donc d'entreposer une grande partie des fûts en attendant leur utilisation pendant la vinification.

¹⁰¹⁴ AD Gironde, G 240, fol. 413 : « *Primo pour deux grans vuves neusves achectees [...], la plus grant tenant de XIII a XV pippes et l'autre de IX à X pippes [...] Item pour le louage d'une cuve laquelle je loue par avant que achectasse les cuves cy devant escriptes, payé pour louaige et menaige, XI s. VI d.t.* ».

¹⁰¹⁵ Si la tonnellerie n'y était pas aussi présente que dans les paroisses de Saint-Michel ou Sainte-Eulalie, nous comptons tout de même neuf tonneliers à Saint-Rémi.

¹⁰¹⁶ AD Gironde, G 240, fol. 411 v°.

¹⁰¹⁷ AD Gironde, G 240, fol. 413 v°.

¹⁰¹⁸ PORCHER, Sylvie, *La paroisse Sainte-Colombe vers 1460-1480, topographie, économie et société*, 2007, mémoire de Master 2 inédit, sous la direction de Michel Bochaca, p. 199-215 (d'après AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v°, avril 1445).

¹⁰¹⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474.

¹⁰²⁰ AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477.

Avant les vendanges, les Bordelais doivent également acheter ou remplacer le petit matériel destiné aux vendangeurs ou employé lors de la vinification. Le receveur de l'archevêché fait également l'acquisition en 1459 d'un « *colladour a couler le vin* »¹⁰²¹ qui est sans doute un panier servant à filtrer le moût ou le vin selon Jean-Bernard Marquette¹⁰²². Le receveur achète également des « *canelles* » et plusieurs brocs de terre cuite¹⁰²³. Nous trouvons des acquisitions identiques pour les vignes de Pessac : brocs, terrines et pots de terre cuite¹⁰²⁴. Nous pouvons supposer que ces récipients sont principalement utilisés lors du processus de vinification et non pendant les vendanges : les documents mentionnent en effet que deux brocs supplémentaires sont achetés après les vendanges¹⁰²⁵ ; leur utilisation se fait donc sans doute à cette période. Nous relevons également des acquisitions de pelles, instruments que l'on retrouve à plusieurs reprises dans les comptes des années précédentes. Elles servent peut-être à manipuler la vendange et le marc lors du pressurage. Il est également question de l'achat d'une corde pour « tirer de l'eau » à Lormont, ce qui révèle certainement la présence d'un puits sur place¹⁰²⁶. Plus accessoirement, on relève aussi un achat isolé de farine, sans doute pour nourrir les employés¹⁰²⁷. Enfin, il est fait mention de l'acquisition d'une « *clef servant au guichet de la grande porte du treuil* »¹⁰²⁸. Ce détail nous permet d'aborder une question de vocabulaire concernant les sources du XV^e siècle : le terme « *treuil* » vient du latin « *torcular* » qui désigne le pressoir ou le fouloir, ou plus généralement le lieu où il se situe. Dans nos sources, il est employé dans ces deux sens et l'achat d'une clé pour en fermer la grande porte concerne ici le bâtiment contenant le pressoir ou le fouloir. La plupart des illustrations médiévales montrent à ce sujet des constructions ouvertes n'ayant souvent qu'un toit soutenu par quelques piliers¹⁰²⁹. Mais il s'agit vraisemblablement d'un moyen utilisé par l'illustrateur pour montrer facilement l'intérieur. La présence d'une clé laisse plutôt supposer que le bâtiment est clos.

Le matériel déjà possédé par les exploitants bordelais peut être endommagé lors des opérations techniques ou bien se dégrader lors de trop longues périodes de stockage. Durant l'été, les Bordelais vérifient alors l'état du matériel de viticulture et de vinification. Ils peuvent ainsi voir ce qu'il faut remplacer – ce qui cause les achats décrits précédemment – et ce qui doit être remis en état. Les réparations de matériel concernent essentiellement les pipes et les barriques. Il est à noter que ces mêmes

¹⁰²¹ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹⁰²² MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 129.

¹⁰²³ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹⁰²⁴ AD Gironde, G 240, fol. 415 : « *Item pour brocs, terrine et pots de terre* ».

¹⁰²⁵ AD Gironde, G 240, fol. 412.

¹⁰²⁶ AD Gironde, G 240, fol. 410 : « *Item pour une corde a thirez [sic] eaue* ».

¹⁰²⁷ AD Gironde, G 240, fol. 410 v^o.

¹⁰²⁸ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹⁰²⁹ MANE, Perrine, *op. cit.*, illustrations p. 43 et 45.

éléments doivent faire l'objet d'entretien et de réparations après la période des vendanges, comme nous le verrons par la suite.

Pour effectuer ces remises en état, le receveur de l'archevêché fait appel à des tonneliers, souvent les mêmes que ceux qui fournissent la vaisselle vinaire. Ainsi, Héliot Chamadeau est engagé du lundi 2 juillet au samedi 21 juillet pour « *refaire la vaisselle* »¹⁰³⁰. Il est pour cela assisté de « *compaignons* » et « *d'ouvriers* ». Ces précisions de vocabulaire montrent certainement ici aussi une hiérarchisation des spécialisations. Le receveur embauche ainsi « *Heliot Chamadeau, tonnelier, [...] et ses compaignons* » : il s'agit peut-être d'autres tonneliers associés ou d'apprentis. En revanche, Héliot Chamadeau est payé « *pour XII jours d'ouvriers par lui mis a parachever de reffaire et adoubber LXVII pieces de vaisselle* » : même si la rémunération des ouvriers est à la charge du receveur, leur emploi s'est effectué sous l'impulsion du tonnelier qui est sans doute leur employeur direct. Ces artisans doivent ainsi remettre en état 67 fûts ou cuves pour le compte de l'archevêché. Le verbe « *adoubber* », signifiant à l'origine « *frapper* », se rapporte probablement au mouvement de frappe pour enfoncer des cercles sur un tonneau. Le tonnelier utilise à cette intention un maillet et une châsse, une sorte de burin de bois appliqué sur le cercle à enfoncer, de sorte que ce dernier ne subit pas les coups de plein fouet. Les achats suivants vont dans le sens de cette hypothèse car le receveur doit faire l'acquisition de 24 faisceaux de coudre de pipe et 4 faisceaux de coudre à barrique, matériaux à faire des cercles¹⁰³¹. La majorité des réparations subies par la vaisselle vinaire de l'archevêché concerne effectivement les cerclages qui sont des éléments fragiles sur les fûts durant toute la période médiévale et avant l'apparition des cerclages en fer. L'article se rapportant à la paroisse de Quinsac est le plus représentatif de la fragilité de ces pièces. Dans la seconde moitié du mois d'août, il faut acheter deux grands cercles pour la grande cuve, deux cercles pour la petite cuve et du coudre pour cercler les « *dulhs* »¹⁰³². Des charpentiers, peut-être des charpentiers de pipes, effectuent ces réparations pour le compte de l'archevêché. Par la suite, il faut encore remplacer un cercle de la grande cuve de Quinsac qui n'a pas tenu et s'est rompu pendant les vendanges¹⁰³³. Ce dommage a peut-être été causé lors de déplacements de cette cuve. Selon Perrine Mane, les cercles des extrémités des fûts (« *talacium* ») sont ceux qui nécessitent le plus de réparations, contrairement aux cercles médians¹⁰³⁴. Ces cercles sont sans doute plus exposés aux éléments extérieurs quand les tonneaux, pipes ou barriques sont entreposés

¹⁰³⁰ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°.

¹⁰³¹ AD Gironde, G 240, fol. 409 v° : « *Item pour XXIII faiz de coudre a pippe, au pris de III s. t. le faiz et pour III faiz de coudre pour barrique au pris de II s. t. le faiz* ».

¹⁰³² AD Gironde, G 240, fol. 414 : « *Item pour deux grans sercles qui serurent pour la grant cuue dudit Quinsac et pour autres deux sercles qui serurent pour la petite cuue et pour une mole de coudre qui seruy pour reliez les dueilz, pour tout payé XX s. VI d. t.* ».

¹⁰³³ AD Gironde, G 240, fol. 414 v° : « *Item pour ung sercle qui se rompy de la grant / cuue, payé II s. t.* ».

¹⁰³⁴ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 27.

dans les chais ou les celliers. On peut avancer trois éléments d'explication sur les causes de l'usure des cercles : les insectes, qui sont plus attirés par le bois du cerclage que par celui des douelles ; les déplacements par roulage qui doivent abîmer les extrémités des fûts ; enfin, les douelles courbées de force aux extrémités doivent exercer une certaine pression sur le cerclage à cet endroit. Les Bordelais conservent parfois du matériel de remplacement dans leur domicile : le tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), de même que le marchand Guilhem Forthon, de Sainte-Colombe (Bordeaux), détiennent ainsi des torches de vime qui peuvent être utilisées pour relier les cercles en bois¹⁰³⁵.

Les réparations effectuées par Héliot Chamadeau, ses compagnons, ainsi que ses ouvriers, concernent également les douelles et les pièces de fond des pipes et des barriques. Le receveur de l'archevêché doit ainsi racheter 6 douelles neuves et 30 pièces de « *meyans* »¹⁰³⁶. Le « *meyan* » est la demi-douelle la plus longue au centre de la pièce de fond. Ces pièces sont facilement abîmées lors des transports des fûts. Leurs déplacements, vers les sites de vendanges et dans les celliers, se font par gabarres mais surtout par charrette : les cahots des chemins finissent par déjoindre les douelles des pipes et des barriques mieux adaptées au transport maritime.

Enfin, il est nécessaire de procéder à quelques réparations sur les pressoirs ou simples fouloirs. Ce travail est effectué par des charpentiers sans plus de précision et des manœuvres¹⁰³⁷. Le compte de 1459-1460 n'apporte pas beaucoup de détail et ne mentionne qu'une « mise au point » du « *treuil* »¹⁰³⁸. Nous savons néanmoins qu'il faut adouber, ou frapper avec un maillet et un coin de bois, le « *treuil* » à l'aide de suif battu et d'étaupe¹⁰³⁹. Les charpentiers doivent employer ces produits pour obstruer les interstices entre les différentes pièces de bois de ce matériel, ce qui rappelle les techniques de calfatage sur les coques des navires. Jean-Bernard Marquette a également relevé l'emploi de poix et de mousse pour ce même usage dans les comptes de l'archevêché de 1356, 1357, 1361 et 1412¹⁰⁴⁰. D'autre part, s'il s'agit d'un pressoir à vis, il est également possible que le suif serve à graisser cette vis¹⁰⁴¹. Par ailleurs, les documents concernant Quinsac montrent que, dans la seconde moitié du mois d'août, deux hommes sont payés pour « *asseoir les cuves, ycelles nectoyer et y mectre de l'eau, et pareillement sur le trueil* » en prévision des vendanges¹⁰⁴². Il est fort possible que ce matériel n'ait pas été lavé depuis les vendanges précédentes : aux vendanges de

¹⁰³⁵ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458, et AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v°, avril 1445.

¹⁰³⁶ AD Gironde, G 240, fol. 410 v° : « *Item pour XXX pieces de meyans au pris de IX d. t. la couple, et pour VI douelles neusues au pris de VI d. t. la piece* ».

¹⁰³⁷ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹⁰³⁸ Idem. : « *Item pour II journees de charpentier et II journees d'omme manneurier a auoir mis a point ledit treuil* ».

¹⁰³⁹ En 1497, les comptes mentionnent de la bourre et de l'étaupe pour boucher les interstices des treuils et des cuves (BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 94, d'après les *Archives historiques*, t. XXII, p. 393-700).

¹⁰⁴⁰ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 128.

¹⁰⁴¹ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰⁴² AD Gironde, G 240, fol. 414.

1361 par exemple, le marc était resté sur les maies de foulage depuis les vendanges de 1360¹⁰⁴³. On remarque que le « *treuil* » est mentionné indépendamment des cuves lors de ce nettoyage. Nous pouvons donc supposer qu'il ne s'agit pas, à Quinsac, d'un simple fouloir mais bien d'un appareil de pressurage.

Enfin, il est intéressant de souligner que les artisans engagés pour les réparations – charpentiers ou tonneliers – ne doivent fournir que leur savoir-faire. L'acquisition des matériaux de remplacement incombe au propriétaire du matériel à réparer : le compte de 1459-1460 montre que les engagements de tonneliers ou de charpentiers sont toujours suivis, sans doute sur la recommandation de ces derniers, d'achats de cercles, de coudre, de vime ou de douelles. On peut même supposer que le propriétaire doit parfois procurer les outils nécessaires aux travaux : il est ainsi question d'une vieille essette, un outil de tonnelier, à emmancher après l'embauche du tonnelier Héliot Chamadeau¹⁰⁴⁴. De plus, les inventaires après-décès montrent ici encore que les Bordelais, propriétaires de vignes, possèdent assez souvent des cercles, des douelles ou des outils de tonnellerie chez eux¹⁰⁴⁵ : Guilhem Forthon détient ainsi un rabot pour les pipes, deux doloires (la hache utilisée par les tonneliers), un compas, un tire-fond (pour replacer la pièce de fond sur un tonneau) et une tarière ; Pey de Perrinet possède également un tire-fond et une doloire¹⁰⁴⁶. On peut penser que les vigneron réparent eux-mêmes leur vaisselle vinaire, mais le compte de l'archevêché montre la nécessité d'engager des artisans spécialisés dans ces types de travaux.

L'acheminement du matériel viticole vers les vignes est assez bien connu grâce au compte de l'archevêché de 1459-1460. Même s'il s'agit ici de l'exemple de l'organisation d'une grande seigneurie ecclésiastique, nous pouvons supposer que les exploitants bordelais, d'un niveau plus modeste, agissent de même à une plus petite échelle.

Les tonneaux, pipes et barriques contenant le vin issu des vendanges de Lormont, de Quinsac, de Saint-Caprais et sans doute de Pessac, sont conservés toute l'année dans les chais possédés par l'archevêché dans la ville. A l'approche des vendanges, la plupart de ces fûts sont vides – le vin ne se conservant pas plus d'une année au Moyen Âge – et il est donc possible de les réutiliser pour les vendanges à venir. A ces futailles anciennes, il faut également ajouter la vaisselle neuve qui est également entreposée en ville avant les vendanges, comme nous l'avons vu précédemment. Le compte de 1459 est assez précis pour que nous puissions reconstituer le trajet exact emprunté par toutes ces pipes et barriques de l'hôtel de l'archevêché

¹⁰⁴³ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 133.

¹⁰⁴⁴ AD Gironde, G 240, fol. 410 : « *Item pour adoubber et esmancher la vielle essete* ».

¹⁰⁴⁵ En Italie, les inventaires montrent également que les vigneron possèdent ce type de matériel (MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 29, d'après GUIDOTTI, A., « *Agricoltura e vita agricola nell'arte Toscana del tre e quattrocento* », dans *8^e Convegno internazionale : cività ed economica agricola in Toscana nei secoli XIV^e-XV^e*, Pistoia, 21-24 avril 1977, p. 76).

¹⁰⁴⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474 et AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v^o, avril 1445.

jusqu'aux sites des vendanges : ces trajets montrent les relations existantes entre le centre de cette seigneurie foncière, à Bordeaux, et les « centres locaux » de la seigneurie, dans le monde rural.

Dans le cas de Lormont (Entre-deux-Mers), le voyage se décompose en trois étapes. En 1459, 41 pipes et 5 barriques vides sont transportées par charrette de l'hôtel de l'archevêché jusqu'au port de Tropeyte : 14 voyages ayant été nécessaires, chaque charrette contient en moyenne 3 ou 4 fûts. Il est également intéressant de constater que les 8 premiers voyages sont moins chers (12 deniers tournois par voyage) que les 6 suivants (18 deniers tournois par voyage), ce tarif étant apparemment le prix normal¹⁰⁴⁷. Nous retrouvons des pratiques identiques pour presque tous les trajets par charrette. Ensuite, des gabarriers embarquent les fûts et leur font traverser la Garonne jusqu'au port de Lormont. Contrairement aux charretiers qui sont payés en fonction du nombre de voyages, les gabarriers se font payer en fonction du nombre de fûts transportés, soit 18 deniers tournois par pipe, vide ou pleine. Le compte se révèle donc moins précis sur le nombre de voyages par gabarre, d'un port supérieur à celui de la charrette, mais les articles précédents du document nous donnent quelques indications : l'approvisionnement en bois de chauffage mentionne des batelées pouvant transporter de 13 à 20 tonneaux, soit 26 à 40 pipes¹⁰⁴⁸ ; de même, le « *batel* », loué par le receveur pour aller chercher les quartiers de blés, a une capacité de 20 tonneaux également¹⁰⁴⁹. Une fois débarqués au port de Lormont, les fûts sont transportés près des vignes, jusqu'à « l'hôtel » de l'archevêque, de nouveau par charrette (à 15 deniers tournois par voyage)¹⁰⁵⁰. Il s'agit peut-être des bâtiments du château que les archevêques de Bordeaux détiennent dans la paroisse de Lormont¹⁰⁵¹. Le trajet est le même pour deux douzaines de pipes vides qui sont transportées jusqu'à Queyrie. Nous ne savons pas si ces fûts sont destinés à Lormont, qui se trouve un peu plus au nord de cette zone, ou à un autre lieu de vendange dans les environs : du vin vient notamment d'un lieu appelé le « *Roc de Kairye* » dans le compte mais nous n'avons aucune autre précision sur cet endroit¹⁰⁵².

Les étapes sont sensiblement identiques pour les 63 pipes vides emmenées à Quinsac (Entre-deux-Mers). Curieusement, il n'a suffi que de 6 voyages de charrette (4 pour 15 deniers tournois et 2 pour 18 deniers tournois) pour transporter la totalité de ces

¹⁰⁴⁷ AD Gironde, G 240, fol. 408 bis : « *Item pour porter de l'ostel de l'arceveschie jusques au port de Trompecte quarante et une pippe et cinq barriques vvides ou a en XIII tours icelles menées a plusieurs et diverses fois, les VIII tours au pris de XII d.t. pour tour et les aultres VI tours au pris de XVIII d.t. pour tour* ».

¹⁰⁴⁸ AD Gironde, G 240, fol. 402 v°-403. A partir du XV^e siècle, on commence à jauger les navires en tonneaux.

¹⁰⁴⁹ AD Gironde, G 240, fol. 417-417 v°.

¹⁰⁵⁰ AD Gironde, G 240, fol. 408 bis.

¹⁰⁵¹ MOUTHON, Fabrice, « Aspects du bourg de Lormont au XIV^e siècle », dans *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité (actes du 4^e colloque tenu à Saint-Loubès, Lormont et Saint-Louis-de-Montferrant les 15, 16 et 17 octobre 1993)*, Périgueux, 1994, p. 27-34.

¹⁰⁵² AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis).

fûts jusqu'au port de Grave, dans le sud de la ville¹⁰⁵³. Ce port dessert les paroisses de rive droite situées en amont de Bordeaux, dont Quinsac. Les pipes sont ensuite emmenées « *par eaue* » mais nous ne savons pas vers quel port, Quinsac n'étant pas au bord de la Garonne. Il est fort possible que les fûts soient débarqués à Cambes et menés ensuite à Quinsac par la route qui longe la Garonne. En effet, le compte de 1459-1460 décrit également le trajet de 8 pipes et demie à destination de Saint-Caprais (Entre-deux-Mers), paroisse qui se trouve à peu de distance de Quinsac. Après avoir été embarqués au port de Grave, les fûts sont alors déchargés au port de Cambes puis transportés à Saint-Caprais¹⁰⁵⁴.

Le compte de 1459-1460 ne mentionne aucun acheminement de pipes et de barriques à destination de Pessac. Il est possible que « l'hôtel » détenu par l'archevêché dans cette paroisse dispose déjà du matériel nécessaire. Mais nous pouvons également voir que la vendange, à peine ramassée, est acheminée directement à Bordeaux : il est donc inutile d'expédier de grandes quantités de pipes et de barriques dans ce lieu.

Nous pouvons donc observer un fourmillement d'activités à l'approche des vendanges : le matériel est acheté, réparé et transporté dans les jours qui précèdent. Les périodes de travail de nombreux artisans et de nombreux transporteurs s'articulent donc autour des vendanges.

L'étude des déplacements de matériel commandités par l'archevêché montre comment cette seigneurie foncière utilise ses « centres locaux » : disposer de bâtiments à proximité des vignes permet notamment d'entreposer au plus près les contenants nécessaires à la viticulture puis à la vinification. On peut supposer que les élites marchandes bordelaises emploient de la même manière mais, à une autre échelle, leurs bourgeois, situés en grande partie dans l'Entre-deux-Mers.

7.2.2 – « *Triguerar a vendenhar* » : amasser et acheminer les vendanges

Jusqu'à la mi-août, chaque fleur de vigne fécondée devient un grain de raisin. Ensuite, les acides et le sucre augmentent dans les grappes jusqu'à leur faire prendre la teinte qu'elles ont lors des vendanges. Elles arrivent alors à maturité et peuvent être cueillies pour faire le vin. On estime généralement que les vendanges ont lieu une centaine de jours après la floraison de la plante (le développement des rameaux et des feuilles)¹⁰⁵⁵.

Le pouvoir municipal étend son autorité sur la banlieue de Bordeaux (le vignoble suburbain) : dans cet espace, le ban des vendanges est donc prononcé par la Jurade¹⁰⁵⁶. Des inspecteurs et des officiers municipaux sont envoyés entre la fin août et

¹⁰⁵³ AD Gironde, G 240, fol. 415.

¹⁰⁵⁴ AD Gironde, G 240, fol. 416 v°.

¹⁰⁵⁵ *Vignes et vins de l'Auxerrois*, Editions de l'Armançon, Auxerre, 2002, p. 112.

¹⁰⁵⁶ BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250 – vers 1550)*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 138.

le mois d'octobre dans les vignes de la banlieue afin de juger de l'état des raisins¹⁰⁵⁷. Dans l'ouest des Graves, le chapitre de Saint-Seurin s'est peu à peu accaparé le droit de prononcer le ban des vendanges dès le XIV^e siècle¹⁰⁵⁸. Dans les seigneuries rurales, en dehors de la juridiction municipale, ce travail est effectué par les agents du seigneur foncier¹⁰⁵⁹. Dans la banlieue de Bordeaux, le ban des vendanges est prononcé par cri public. Ainsi, le 26 août 1420, les Jurats font procéder à « un cri général afin que personne ne soit hardi pour vendanger dans les Graves de Bordeaux avant huit jours sous peine de 65 sous d'amende et la perte de la vendange »¹⁰⁶⁰. Ceux qui tentent de vendanger avant la proclamation officielle du ban s'exposent effectivement à de fortes sanctions. Du temps de la domination anglaise, par exemple, le roi Richard I^{er} « *Cœur de Lion* » décrète qu'une telle infraction coûte 5 sous d'amende ou une oreille¹⁰⁶¹. Les coutumes de Bordeaux interdisent de couper et de vendre du raisin avant l'octave de la Saint-Michel (29 septembre)¹⁰⁶². Il est également interdit de transporter du raisin en cachette sous peine de voir son attelage confisqué et d'être condamné au pilori. De même, les simples employés, vendangeurs et charretiers doivent refuser de travailler avant le ban des vendanges pour éviter une amende de 65 sous bordelais et la perte du cheval ou des bœufs, et de la charrette¹⁰⁶³.

Les tenanciers ont également l'obligation d'engager un garde durant le temps des vendanges. Cette clause est comprise dans chaque acte mentionnant les devoirs du tenancier par rapport au seigneur foncier. La fonction de ces gardes n'est cependant pas précisée dans les sources. Au haut Moyen Âge, des constitutions bourguignonnes précisent que les vignes doivent être gardées jour et nuit par des gardiens (« *custodes vineae* ») armés pour contrer les voleurs de grappes de raisin et de matériel¹⁰⁶⁴. Au XVIII^e siècle, les gardes (« *messieurs des vignes* »), choisis par la communauté ou la paroisse, n'ont par contre qu'un rôle dissuasif et leur armement est alors limité¹⁰⁶⁵. A Bordeaux, au XV^e siècle, le garde a plus certainement une fonction de surveillance sur

¹⁰⁵⁷ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 82.

¹⁰⁵⁸ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, *op. cit.*, p. 128.

¹⁰⁵⁹ BOUTRUCHE, Robert, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰⁶⁰ BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 138.

¹⁰⁶¹ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 83.

¹⁰⁶² *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, article 70 p. 301 : « *Establit es que neguns no gruna en las vinhas de Bordeu deus homes de la Comunia, ni porta razims, ni agras per vendre de ci que ab octave de Sent Miqueu* ».

¹⁰⁶³ *Registres de la Jurade, délibérations de 1420 à 1422*, Bordeaux, 1883, p. 442 : 26 août 1420, « *E plus fô ordenat que no fus si ardit boey, ni carretey, ni saumatey, que porte ni carreye bendeunha de las Grauas en la bila, dessa digius ad uyt, sus la pena de XLV soudz et de perdre lo rossin o los beus, et los bros, e las carretas* ».

¹⁰⁶⁴ DUBREUCQ, Alain, « La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, p. 39 – 55, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, p. 47.

¹⁰⁶⁵ « Hommes et femmes des vignes », dans *Nos ancêtres, vie et métiers, n° 34, Métiers de la vigne et du vin, XIV^e-XX^e siècles*, p.33 – 44, novembre-décembre 2008, p. 35.

le tenancier pour le compte du seigneur. Il s'agit alors de préserver les intérêts du seigneur foncier en veillant à ce que le tenancier ne vendange pas avant la proclamation du ban des vendanges et qu'il ne garde pas pour son compte une trop grande part de la récolte. D'après Robert Boutruche, le garde a pour mission la surveillance du tenancier, mais aussi des vendangeurs, ainsi que l'ensemble du personnel intervenant pendant la période des vendanges¹⁰⁶⁶. Il peut également percevoir la part de la récolte destinée au seigneur, prenant ainsi le rôle de « *agreyrador* »¹⁰⁶⁷.

Le salaire des gardes est à la charge des tenanciers. Ils reçoivent généralement une petite somme pour exercer leur fonction. Dans les années 1450, cette somme est généralement de 2 deniers bordelais de « *garderia* » par jour¹⁰⁶⁸. Elle augmente petit à petit après la guerre de Cent Ans, passant parfois à 2 sous bordelais et 6 ardis¹⁰⁶⁹, s'inscrivant dans une hausse générale des salaires agricoles¹⁰⁷⁰. Les gardes reçoivent également une somme plus importante (généralement de 5 sous bordelais) pour leur repas. Le garde peut choisir de prendre cette somme ou bien de se faire directement fournir le repas par le tenancier¹⁰⁷¹. La somme allouée au repas paraît relativement importante : en 1459, le receveur de l'archevêché ne dépense que 3 sous bordelais pour un repas composé d'œufs et de fromage¹⁰⁷². Le 2 avril 1473, le tenancier Pey d'Alemanha, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), doit fournir un « dîner de viande » au garde chaque jour¹⁰⁷³. Cette précision étant isolée, il est possible qu'il s'agisse d'un cas particulier ou d'un arrangement peut-être lié à la profession du tenancier.

Afin de mieux situer les dates des vendanges que nous pouvons identifier dans la documentation étudiée, nous avons mis entre parenthèses et en italique les dates selon le temps astronomique réel. En effet, les dates mentionnées dans les sources sont inscrites selon le calendrier julien (en vigueur jusqu'en 1582) et accusent une différence de 9 jours avec les dates du calendrier grégorien.

En 1459, les vendanges débutent le samedi 15 septembre (*24 septembre*) à Pessac¹⁰⁷⁴ et le lundi 17 septembre (*26 septembre*) pour les vignes de Lormont (Entre-deux-Mers)¹⁰⁷⁵ ainsi que pour les jardins de l'archevêché¹⁰⁷⁶. Durant cette année, les vendanges ont lieu à une époque normale et presque simultanément selon les paroisses. Les comptes des années précédents montrent que, généralement, le cri des vendanges de

¹⁰⁶⁶ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁰⁶⁷ *Idem*, p. 66.

¹⁰⁶⁸ Par exemple : AD Gironde, H 734, fol. 91 v^o-92, 28 janvier 1451.

¹⁰⁶⁹ AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v^o, 26 janvier 1465.

¹⁰⁷⁰ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, *op. cit.*, p. 430.

¹⁰⁷¹ AD Gironde, H 736, fol. 2 v^o-3, 1^{er} janvier 1456.

¹⁰⁷² AD Gironde, G 240, fol. 425 v^o.

¹⁰⁷³ AD Gironde, 3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473.

¹⁰⁷⁴ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis). Il faut aussi prendre en compte le retard de neuf jours qu'avait à cette époque l'année civile sur l'année astronomique.

¹⁰⁷⁵ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o.

¹⁰⁷⁶ AD Gironde, G 240, fol. 409.

Pessac est proclamé plus tôt : la troisième semaine d'août en 1361 alors que les vignes de Lormont et des Graves ne sont vendangées que dans les 10 premiers jours de septembre cette année-là ; les 22 et 23 septembre pour les vignes de Pessac en 1410, mais le 30 septembre dans les Graves et les 5 et 6 octobre à Lormont. Selon Jean-Bernard Marquette, ces dates différentes sont certainement représentatives de la volonté de vendanger dans les meilleures conditions de maturation¹⁰⁷⁷. Nous pouvons effectivement voir, le 17 septembre (*26 septembre*) 1454, que le pitancier de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), Johan de la Sala, « feyt metre lo ban sur I treus de vinha los fruytz pendentz qui es en Paludata pres de Bordeu » (« fait mettre le ban sur une pièce de vigne, les fruits pendants, qui est en Paludate, près de Bordeaux ») car « ladeita vinha fussa en sadon de vendinhar » (« ladite vigne se trouve en saison de vendange ») et « donar congeyt de vendinhar » (« donne l'autorisation de vendanger ») au tenancier, Johan de Cardon, de Sainte-Croix (Bordeaux)¹⁰⁷⁸. L'autorisation de vendanger est ici donnée en fonction de l'état de la vigne afin que les vendanges se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Les vendanges se déroulent donc généralement entre fin septembre et début octobre. Entre 1539 et 1545, à Saint-Emilion, les vendanges ont lieu régulièrement entre le 24 septembre et le 9 octobre¹⁰⁷⁹.

Le calendrier civil et religieux s'adapte à cette période de vendange qui mobilise, comme nous l'avons vu, une grande partie des Bordelais, qu'ils soient exploitants, artisans, aides, ouvriers, manœuvres ou journaliers. Comme un grand nombre de parlements de France selon Olivier de Serres, le parlement de Bordeaux, créé en 1462, connaît un fonctionnement ralenti du 7 septembre (*16 septembre*) jusqu'au 11 novembre (*20 novembre*), à la Saint Martin¹⁰⁸⁰. Ainsi, durant ce laps de temps, les conseillers du Parlement et les notables qui participent à son fonctionnement peuvent s'occuper des vendanges de leurs domaines. De même, un calendrier des Saints du diocèse de Bordeaux montre l'absence de fête entre le 28 août et le 10 octobre¹⁰⁸¹. Rien ne vient donc ralentir le travail des vendangeurs et des ouvriers agricoles.

Le compte de l'archevêché de 1459-1460 nous donne les sommes totales payées aux salariés, ainsi que le nombre de vendangeurs employés. Ainsi, 18 vendangeurs sont engagés à Pessac et le receveur doit verser 18 deniers tournois par jour pour payer l'ensemble de ces travailleurs¹⁰⁸². La somme totale payée à la fin des vendanges est de 28 sous, soit 336 deniers, ce qui nous permet de supposer une durée de travail de 18 jours ouvrables environ, du samedi 15 septembre (*24 septembre*) au vendredi 5 ou au

¹⁰⁷⁷ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 133.

¹⁰⁷⁸ AD Gironde, H 734, fol. 45 v^o-46, 2 octobre 1454.

¹⁰⁷⁹ BOCHACA, Michel, CENTINI, Frédéric, MICHEAU, Jacques, *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion (1538-1553)*, *op. cit.*, p. XXXV.

¹⁰⁸⁰ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 88.

¹⁰⁸¹ Bibliothèque municipale de Bordeaux, T3822, *Proprium Sanctorum Dioecesis Burdigalensis ad formam breviarii*, 1640.

¹⁰⁸² AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) : « Item le quinze^{me} jour septambre IIII^c LIX furent vendangées les vignes deudit Pessac et y ot XVIII vendangeurs au pris de XVIII d. t. pour chacun jour pour ce païé XXVIII s. t. ».

samedi 6 octobre (*14 ou 15 octobre*). Ce résultat est obtenu une fois les dimanches enlevés. Nous disposons en revanche de plus de détails pour les vendangeurs de Lormont (Entre-deux-Mers) : 16 vendangeurs sont engagés et sont payés, chacun, 5 ardis par jour de travail (soit entre 0,6 et 0,75 denier tournois)¹⁰⁸³. Nous disposons donc ici du salaire journalier. La somme totale versée par le receveur pour ces salaires à la fin des vendanges est de 20 sous, soit 240 deniers, ce qui correspond à 10 jours ouvrables, du lundi 17 septembre (*26 septembre*) au samedi 29 septembre (*8 octobre*). Enfin, dans les jardins de l'archevêché, 7 vendangeurs sont embauchés et la somme de leurs salaires journaliers est de 2 sous tournois par jour¹⁰⁸⁴. La somme totale versée pour les salaires lors des vendanges des jardins étant de 14 sous, le travail a donc duré 7 jours ouvrables seulement, du lundi 17 septembre (*26 septembre*) au lundi 24 septembre (*3 octobre*).

En 1459, le compte de l'archevêché mentionne un total de 22 salariés embauchés pour travailler dans les vignes de Pessac : 18 vendangeurs, 3 porteurs de paniers et un aide qui sert à mettre les paniers sur le dos des porteurs¹⁰⁸⁵. Nous observons à peu près la même répartition des tâches dans les vignes de Lormont qui rassemblent 16 vendangeurs, 4 porteurs de paniers et un aide, qui a la même fonction qu'à Pessac. Dans les jardins de l'archevêché en revanche, seuls les jours de travail sont comptabilisés. En plus des salaires des 7 journées de vendangeurs, 4 journées de porteurs sont mentionnées¹⁰⁸⁶. Il est également possible que des femmes et des enfants soient engagés pour couper les grappes, travail qui leur est habituellement attribué au Moyen Âge : nous avons vu précédemment que Thomasa Beraud, de Villenave (Cernès), est employée en compagnie de sa fille pour participer à diverses vendanges¹⁰⁸⁷. L'iconographie du XV^e siècle symbolise parfois les vendanges par une femme coupant des grappes de raisin¹⁰⁸⁸. Cette pratique est peut-être plus répandue dans les exploitations familiales, où les membres de la famille élargie peuvent être sollicités pour participer aux vendanges.

Durant les vendanges, le travail commence certainement au lever du soleil pour se terminer avec le coucher, ce qui fait une douzaine d'heures de travail¹⁰⁸⁹. Il est cependant possible qu'il y ait eu des arrangements pour les salariés, également possesseurs ou locataires de vignes. Nous avons remarqué auparavant que les « laboureurs de vignes » possèdent très souvent leurs propres vignes également. Nous n'avons pas d'exemple d'arrangement de ce genre dans le Bordelais dans la seconde

¹⁰⁸³ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o : « *Item le XVII^{me} jour dudit mois de septembre fut vendangé le plantey dudit Lormont et y ot XVI vendangeurs au pris de V ard. par jour, pour ce paié XX s. t.* ».

¹⁰⁸⁴ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o : « *Item en la sepmaine commençant le lundi XLII^e jour de septembre pour VII journées de vendangeurs a vendanger le jardin de l'ostel, au pris de II s. t. par jour, pour ce payé XIII s. t.* ».

¹⁰⁸⁵ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o.

¹⁰⁸⁶ AD Gironde, G 240, fol. 409.

¹⁰⁸⁷ AD Gironde, 3E 12430, fol. 101 v^o-103, 29 novembre 1470.

¹⁰⁸⁸ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 29, HUETZ DE LEMPS, Alain, *op. cit.*, p. 164.

¹⁰⁸⁹ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 124.

moitié du XV^e siècle, mais au XIV^e siècle, à Auxerre, les corvéables ont le droit de quitter prématurément les vignes des seigneuries ecclésiastiques pour aller s'occuper de leurs propres vendanges¹⁰⁹⁰. Sur les domaines de l'archevêque de Bordeaux, le repas des employés est assuré et le compte de 1459-1460 nous donne une idée des aliments consommés. A Pessac, du poisson, sans doute le repas du vendredi, est acheté pour les vendangeurs et les autres salariés¹⁰⁹¹. A Lormont, seule de la viande est mentionnée¹⁰⁹², mais à Quinsac, le receveur fait l'acquisition de poisson, de viande et d'huile¹⁰⁹³. Jean Barennes relève même dans le compte de 1410-1411 l'engagement d'une femme pour « servir en cuisine pour toutes les vendanges »¹⁰⁹⁴. Il est également possible que les vendangeurs reçoivent des rations de vin à leur repas¹⁰⁹⁵. Une illustration de 1486 par le peintre Erhart Reuwick d'Utrecht nous donne une idée précise d'un repas dans les vignes : des vendangeurs, rassemblés en groupe, se partagent une grande écuelle et un pichet de vin tandis qu'un porteur de panier continue sa besogne¹⁰⁹⁶.

La première action à effectuer durant les vendanges consiste à couper les grappes de raisin, ce qui peut se faire de deux manières : à la main ou avec un outil tranchant. Cette dernière méthode est la plus employée en France à la fin du Moyen Âge, comme le montre l'iconographie des calendriers de cette époque¹⁰⁹⁷. La main du vendangeur enveloppe alors la grappe, pour que les raisins ne tombent pas, et il coupe la tige avec une sorte de petit couteau ou une serpette qu'il tire vers lui. Nous pouvons ainsi relever 5 « *cotets* » (couteaux) au domicile de Guilhem Forthon¹⁰⁹⁸. Dans les treilles, il faut parfois monter sur une échelle pour vendanger les vignes les plus hautes¹⁰⁹⁹. Les grappes sont ensuite mises dans un panier posé aux pieds du vendangeur. Il s'agit vraisemblablement des « *desquetz* » que l'on voit dans certains inventaires après décès. La présence de porteurs montre que ces paniers doivent être vidés dans des hottes ou d'autres récipients facilement transportables. Ce travail est effectué par les aides précédemment mentionnés : « *Item pour ung aide, lequel a servi a lever les panyers parmy la vigne sur les porteurs* »¹¹⁰⁰. Nous n'avons aucune description de ce matériel dans le compte de 1459-1460, mais l'iconographie médiévale nous permet une

¹⁰⁹⁰ *Vignes et vins de l'Auxerrois, op. cit.*, p. 27.

¹⁰⁹¹ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o : « *Item pour poisson pour lesdits vendangeurs et les susdits hommes* ».

¹⁰⁹² AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o.

¹⁰⁹³ AD Gironde, G 240, fol. 414 v^o : « *Item durand lesdites vendanges fut despendu en char, poisson et huile en plusieurs et diverses parties* ».

¹⁰⁹⁴ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 91 (d'après AD Gironde, G 241, fol. 123 v^o : « *Item pro loquerio unius mulieris conducte pro serviendo in coquina per totas vindemias* »).

¹⁰⁹⁵ *Idem.*, p. 92 (d'après AD Gironde, G 238, fol. 33 v^o : mention de vins bus « *tam in operandis vincis quam in vindemiis* »).

¹⁰⁹⁶ Fnc 80 v^o, *Pèlerinage en Terre Sainte de Bernard de Breydenbach*, Mayence, 1486, d'après Erhart Reuwick d'Utrecht (Dépôt de la Bibliothèque de Beaune).

¹⁰⁹⁷ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 31.

¹⁰⁹⁸ AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v^o, avril 1445.

¹⁰⁹⁹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 34.

¹¹⁰⁰ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o.

fois encore d'aborder précisément cet aspect technique. Les porteurs semblent utiliser plus facilement des hottes que l'on transporte dans le dos : l'aide procurée aux porteurs pour charger la vendange va dans ce sens. Il s'agit de récipients cylindriques ou tronconiques en osier tressé ou en bois et munis de sangles, comme un sac à dos. Vers la fin du Moyen Âge, ces hottes peuvent voir leur fond renforcé par une planche de bois, comme la barre de fond d'un tonneau¹¹⁰¹. Sur une illustration peu précise d'un registre anglais du XIV^e siècle, nous pouvons aussi voir un porteur gascon utilisant une corbeille munie d'une anse. Il transporte ce panier comme un baluchon, suspendu à un bâton¹¹⁰². Un grand nombre d'illustrations médiévales montre des porteurs munis d'un bâton dont l'extrémité inférieure est parfois recourbée. D'après les illustrations, les porteurs s'en servent parfois comme bâton de marche, mais nous pouvons sans doute plus rapprocher ces instruments des « fouloirs » ou des « pigeous » en usage en Bourgogne. Ces bâtons sont employés pour tasser la vendange dans les contenants situés au bord des vignes. Plus anecdotique, l'iconographie révèle aussi que certains porteurs de paniers profitent de leurs trajets pour manger quelques raisins issus de leur hotte.

La destination de ces porteurs varie d'un domaine à l'autre en raison du matériel disponible sur place. A Lormont et dans les jardins de l'archevêché, ils portent directement la vendange au « treuil », ce qui signifie que le bâtiment, contenant le matériel de vinification, est très proche des vignes¹¹⁰³. Il s'agit certainement de « l'hôtel » que l'archevêché possède à Lormont. Les vendanges des jardins sont sans doute amenées au « pressouer » de l'archevêché, dans l'hôtel de Bordeaux¹¹⁰⁴. A Pessac, l'archevêque ne dispose apparemment pas de matériel de vinification en 1459. Les porteurs doivent donc vider leurs hottes dans d'autres récipients plus grands, situés sans doute au bord des vignes, sur les nombreux chemins d'accès. Il peut s'agir de « dulhs » en bois, mesurant entre 20 et 50 centimètres de hauteur, qui comportent peut-être des poignées latérales ou de simples oreilles. En Italie, les vendangeurs utilisent souvent de vastes comportes en osier mais nous n'en avons aucune représentation en France¹¹⁰⁵. Dans l'Auxerrois, les hottes sont parfois vidées dans de vieux tonneaux et on foule une première fois les grappes avec un fouloir. Ensuite, les fonds sont remis sur les fûts et le tout est transporté au pressoir¹¹⁰⁶. A Pessac, nous savons seulement que la vendange est transportée à Bordeaux par un char à bœufs. Il faut alors 5 voyages pour amener la totalité de la récolte en ville¹¹⁰⁷. Perrine Mane explique que c'est à partir des XIV^e et XV^e siècles que l'on commence à utiliser des attelages pour transporter les vendanges¹¹⁰⁸. Dans le Bordelais, il s'agit plus vraisemblablement de simples « bros » à

¹¹⁰¹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 34 .

¹¹⁰² LAVAUD, Sandrine, *op. cit.*, p. 130.

¹¹⁰³ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o et fol. 409.

¹¹⁰⁴ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o.

¹¹⁰⁵ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 34-37.

¹¹⁰⁶ *Vignes et vins de l'Auxerrois*, *op. cit.*, p. 39.

¹¹⁰⁷ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o : « *Item pour cinq voyes d'une paire de bœufs a avoir admené a Bourdeaulx la vendange desdites vignes* ».

¹¹⁰⁸ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 37.

deux roues ayant une plus petite capacité de transport¹¹⁰⁹. Pour gagner du temps, la charrette attend parfois garée à côté des vignes et les hottes sont directement vidées dedans¹¹¹⁰. Nous pouvons relever des pratiques identiques dans la perception des *agrières* par les seigneurs fonciers : le chapitre de Saint-Seurin fait ainsi déposer de la vaisselle vinaire près des vignes pour récupérer les redevances en nature¹¹¹¹. De même, le 11 novembre 1476, Maria de Garderar, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), baille à façon une vigne située à Floirac (Entre-deux-Mers) à un locataire contre un cinquième de la vendange¹¹¹². Les clauses précisent que cette part doit être déposée par le locataire « *au cap de ladeita vinha* » (« au bout de ladite vigne ») où Maria de Garderar la fait sans doute prélever par un charretier.

Les travaux viticoles, la préparation des vendanges et les activités des vendanges elles-mêmes montrent l'importance, dans le Bordelais, des « centres locaux ». Nous avons surtout étudié ici le rôle des « hôtels » locaux de l'archevêché de Bordeaux, qui sont les plus détaillés dans les sources, mais nous pouvons supposer que l'abbaye de Sainte-Croix fait le même usage de ces différents centres dispersés aux alentours de la ville telle que la « *sala* » de Macau (Médoc). La bourgeoisie marchande bordelaise utilise apparemment les bourdieux répartis dans l'Entre-deux-Mers de la même manière. Ces « centres relais » sont indispensables dans le vignoble périurbain sous l'influence de la ville¹¹¹³. Les décisions, notamment en ce qui concerne l'emploi de salariés ou la gestion des vendanges, sont prises à Bordeaux et une grande partie du matériel provient de la ville. Les hôtels et bourdieux locaux reçoivent ce matériel et servent de relais à la gestion du vignoble au profit des seigneurs fonciers et de certains tenanciers issus de l'élite marchande bordelaise. C'est également dans ces « centres locaux » que les crédits-rentiers perçoivent et concentrent leurs rentes proportionnelles (dîmes et *agrières* au niveau de la propriété éminente et rente gaudencière au niveau de la propriété utile) avant de les acheminer vers Bordeaux. Ces centres exercent donc une influence technique, agricole et foncière sur le vignoble.

¹¹⁰⁹ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 91 : d'après Jean Barennes, une charge de vendange était appelée une « saumée » (« *salmata vindemie* »)

¹¹¹⁰ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 37.

¹¹¹¹ LAVAUD, Sandrine, *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, *op. cit.*, p. 456-459.

¹¹¹² AD Gironde, 3E 85, fol. 76-76 v°, 11 novembre 1476.

¹¹¹³ Le vignoble suburbain, beaucoup plus proche de la ville, a moins besoin de « centres relais » sur place pour être géré : la répartition des bourdieux montre par exemple leur relative rareté aux alentours immédiats de Bordeaux.

Après avoir étudié les activités liées à la viticulture et aux vendanges, nous pouvons également aborder, au travers des sources, les activités de vinification. Nous allons donc ici continuer notre présentation du processus technique à l'origine de l'élaboration du vin à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Les sources médiévales nous permettent aussi d'approcher une activité essentielle de la filière « vitivinicole » : la tonnellerie. L'analyse de cet artisanat et son intégration dans l'économie bordelaise montre le rôle de la bourgeoisie marchande dans cette activité. L'insertion des marchands bordelais dans le vignoble, par la poussée des investissements dans la vigne, s'accompagne en effet d'une implication importante de ces élites dans les aspects économiques de la tonnellerie bordelaise.

Nous pouvons ainsi voir, à travers l'exemple de la tonnellerie, que la bourgeoisie marchande exerce une forte influence sur la plupart des activités liées à la culture de la vigne, mais aussi à l'élaboration du vin, à la fabrication de la vaisselle vinaire et à la mise en chai ou en cellier. Les marchands ne se contentent donc pas, dans la seconde moitié du XV^e siècle, d'être actifs dans la commercialisation du vin, mais sont également impliqués dans les opérations techniques en amont de ce commerce.

Les sources bordelaises de la seconde moitié du XV^e siècle nous permettent d'étudier les activités de vinification, mais elles se révèlent toutefois moins détaillées sur cette étape de l'élaboration du vin. Nos recherches doivent donc être complétées par les travaux effectués sur d'autres régions et également par l'iconographie médiévale.

8.1.1 – Presser, fouler et vinifier : les vins produits à Bordeaux à la fin du Moyen Âge

La vinification, dans le Bordelais de la seconde moitié du XV^e siècle, doit se faire en grande partie dans les bourdieux, très présents dans les actes notariés. Nous avons en effet vu que les propriétaires de bourdieux peuvent utiliser ces bâtiments pour percevoir les parts de vendanges versées par les locataires. Le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), reçoit par exemple une vingtaine de rentes proportionnelles dans son bourdieu de Fulhas, à Floirac (Entre-deux-Mers). De même, Johana de Solhac, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), dispose de locaux destinés à entreposer des outils dans son bourdieu de Mérignac et y perçoit également les rentes proportionnelles versées par ses différents locataires. Ces bourdieux sont donc certainement équipés de matériel de vinification, à l'instar des « hôtels » de l'archevêché, mais les sources notariales n'apportent pas beaucoup d'informations à ce sujet. Nous pouvons voir que le marchand Pey Martin, de Saint-Projet (Bordeaux), baille à nouveau fief le 11 novembre 1479 une vigne située à Bègles à Mathieu Boyzard, laboureur, et Galharda Servent, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), pour un sixième de la vendange portée au « *treuil* » possédé par Pey Martin à l'Estey Coait¹¹¹⁴. Le document ne précise pas si ce « *treuil* » est situé dans un bourdieu, mais il montre tout de même que certains marchands disposent de matériel de vinification.

En 1459, nous pouvons identifier avec certitude trois centres de vinification dans les domaines de l'archevêché : l'hôtel de Bordeaux, l'hôtel de Lormont (Entre-deux-Mers) et l'hôtel de Quinsac (Entre-deux-Mers). Cette dernière paroisse ne semble pas avoir eu de rôle dans la vinification des vendanges de l'archevêché avant le XV^e siècle¹¹¹⁵. Au XIV^e siècle, les comptes de l'archevêché montrent que Pessac possède également un « *treuil* »¹¹¹⁶. Néanmoins, comme nous venons de le voir, il n'existe plus ou n'est plus utilisé en 1459 car la vendange de cette paroisse doit être amenée à Bordeaux par charrette. Les raisons de l'absence de matériel de vinification à Pessac en 1459 peuvent être variées : ce matériel a pu être détruit à l'occasion des sièges de Bordeaux à la fin de la guerre de Cent Ans, il a pu être abandonné à cause de l'usure, ou bien considéré comme inutile en raison de la proximité du matériel de vinification de

¹¹¹⁴ AD Gironde, 3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479.

¹¹¹⁵ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 126.

¹¹¹⁶ *Idem*, p. 127.

l'archevêché en ville. Les trois centres de vinification de l'archevêché en 1459 possèdent le matériel nécessaire pour traiter les vendanges des vignes environnantes et même celles des paroisses voisines. Le « *treuil* » de l'hôtel de l'archevêché de Bordeaux concentre ainsi les vendanges des jardins, de Pessac, et des Graves selon Jean-Bernard Marquette. Celui de Lormont vinifie les vendanges des vignes possédées dans cette paroisse et des vignes alentour sur lesquelles l'archevêché perçoit des redevances. Enfin, celui de Quinsac accueille peut-être également les vendanges de Saint-Caprais, paroisse située à proximité.

Les informations sur les aspects techniques de la vinification dans la région de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle sont peu nombreuses. Nous savons pourtant qu'il existe plusieurs moyens pour presser le raisin : il peut s'agir d'un simple foulage ou bien de l'utilisation d'un pressoir. Le faible nombre de mentions de « pressoirs » et de dépenses qui y sont liées laisse penser que le simple foulage dans une cuve est dominant à la fin du Moyen Âge à Bordeaux.

Lors du foulage, les porteurs de paniers commencent par verser les grappes dans des cuves à fouler, les raisins gardant leurs peaux et parfois leurs feuilles¹¹¹⁷. Durant la plus grande partie du Moyen Âge, selon Perrine Mane, ces cuves à fouler sont disposées en plein air, à proximité des vignes afin de commencer rapidement le foulage du raisin¹¹¹⁸. Mais en France, vers le XV^e siècle, les exploitants préfèrent mettre les cuves dans une grange ou dans le bâtiment du pressoir, ce qui est vraisemblablement le cas dans les domaines de l'archevêché en 1459. Nous avons effectivement vu que lors des vendanges, les porteurs de paniers prennent directement la direction du « *treuil* » à Lormont ou dans les jardins de l'archevêché. De plus la mention d'une clé pour le « *guichet de la grande porte du treuil* » montre qu'il s'agit d'un bâtiment fermé¹¹¹⁹. A la fin de la période médiévale, les cuves à fouler prennent des formes plus larges que hautes, aux parois légèrement inclinées. Elles ont des dimensions relativement importantes, de 70 centimètres à 1 mètre et demi de hauteur selon Perrine Mane. Précédemment, nous avons également relevé la présence de cuves de 4000 litres à 6700 litres environ dans l'hôtel de l'archevêché à Bordeaux¹¹²⁰. Nous pouvons penser que ces cuves servent au foulage car elles sont rapidement équipées de « *deux grandes canelles* » (robinets). Au XV^e siècle, les cuves à fouler sont de plus en plus souvent posées sur des cales ou des poutres qui séparent le récipient du sol. Quelquefois, les illustrations montrent même un véritable petit plancher surélevé¹¹²¹. Les comptes mentionnent également la mise en place de paille au fond des cuves¹¹²². Cette paille sert vraisemblablement de filtre devant la « *canelle* » afin que le marc du raisin ne se joigne

¹¹¹⁷ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 124.

¹¹¹⁸ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 37.

¹¹¹⁹ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹¹²⁰ AD Gironde, G 240, fol. 413.

¹¹²¹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 39.

¹¹²² AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v^o : « *Item pour paille pour mectre es cuves, payé VI d.t.* ».

pas au vin et ne bouche pas la sortie de la cuve¹¹²³. L'iconographie montre que l'on dispose ensuite une petite cuve ou un pot sous ce robinet pour recueillir le jus du raisin¹¹²⁴.

Avant même l'intervention des fouteurs, il est possible de retirer un premier jus : sous l'effet de leur propre poids, les grappes de raisin laissent échapper ce qui est appelé la « mère-goutte ». Elle sert à élaborer le vin le plus apprécié¹¹²⁵.

Ensuite, des hommes, les « *foladors* », s'occupent de fouler les raisins dans les cuves¹¹²⁶. Le compte de 1459-1460 est assez imprécis sur ce travail. Il ne fait mention que d'hommes « aidant au treuil » pendant les vendanges¹¹²⁷. Il peut tout aussi bien s'agir de fouler les grappes que de manier un pressoir, s'il y en a un, ou effectuer d'autres menues besognes. Il est possible que les vendangeurs et les fouteurs soient les mêmes personnes¹¹²⁸. Le foulage s'effectue à l'aide des pieds, les chausses ôtées et la chemise relevée, le fouteur étant dans la cuve et se tenant les deux mains sur les bords. L'iconographie montre aussi qu'il peut aider le porteur de hotte à déverser son contenu dans la cuve. Quelquefois, pour accélérer la presse des raisins, il y a deux fouteurs au travail dans la même cuve à fouler¹¹²⁹. Ils peuvent également utiliser des maillets ou des pilons de bois en plus de la seule force des pieds¹¹³⁰. On en voit un exemple sur la façade de la cathédrale Notre-Dame à Paris¹¹³¹. Ce travail continue peut-être tard dans la soirée car on relève des achats de dix livres de chandelles utilisées au « *treuil* » de Bordeaux lors des vendanges, et six livres pour le « *treuil* » de Quinsac¹¹³². Le foulage présente deux avantages majeurs : tout d'abord, il met en contact le jus du raisin avec les ferments qui se trouvent sur la peau et il permet aussi de laisser les pépins intacts quand le travail est fait avec les pieds. En effet, les pépins des raisins contiennent une huile qui peut être nuisible à la qualité du vin¹¹³³.

Il est possible que l'archevêché dispose également d'un pressoir dans la seconde moitié du XV^e siècle. En effet, le rédacteur du compte de 1459 distingue bien, dans le vocabulaire, un « *pressouer* » présent à l'hôtel de l'archevêché à Bordeaux par rapport aux autres « *treuils* »¹¹³⁴. De même, certains de ces « *treuils* » correspondent peut-être à

¹¹²³ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 140.

¹¹²⁴ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 39.

¹¹²⁵ *Idem.*, p. 37, VERDON, Jean, *op. cit.*

¹¹²⁶ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 96.

¹¹²⁷ AD Gironde, G 240, fol. 409 v° : « *Item pour IIII journées d'omme a auoir aidé a ceulx du treuil, païé VI d.t.* ».

¹¹²⁸ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 134.

¹¹²⁹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 41.

¹¹³⁰ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 124.

¹¹³¹ *Portail du Couronnement de la Vierge*, vers 1210 (LORENTZ Philippe, SANDRON, Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge. Espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Editions Parigramme / Compagnie parisienne du livre, Paris, 2006, p. 35)

¹¹³² AD Gironde, G 240, fol. 412 : « *Item durand les vendanges a esté despensé dix livres de chandelles, au pris de XVIII d.t. la livre* », et fol. 415 : « *Item pour six livres de chandelle, payé IX s.t.* ».

¹¹³³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 96.

¹¹³⁴ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

des matériels de vinification plus complexes que de simples cuves à fouler. Dans la région de Lyon, les « *truels* » désignent notamment des pressoirs¹¹³⁵. Ainsi, un cuveau de la contenance d'une pipe (450 litres), est acheté au tonnelier Héliot Chamadeau pour le mettre « *dessoubz le treuil* »¹¹³⁶. La documentation mentionne de nombreux « *treuils* » dans le Bordelais, qu'ils soient dans les installations des grandes seigneuries ecclésiastiques ou bien entre les mains de particuliers. Nous ne connaissons cependant pas l'importance et la complexité réelle de ces matériels. Nous ne trouvons aucune représentation de « pressoir mystique » dans les églises de la région¹¹³⁷. Au Moyen Âge, les pressoirs, tout au moins les plus imposants, font partie des équipements les plus chers et sont donc peu communs. Ils appartiennent souvent à de grands propriétaires ou à des institutions ecclésiastiques¹¹³⁸. Dans la région de Trèves, par exemple, la majorité des pressoirs appartiennent à des seigneurs ecclésiastiques¹¹³⁹.

Il existe plusieurs modèles de pressoirs au Moyen Âge. Jean-Bernard Marquette suppose que celui de l'archevêché est un pressoir à levier. Il a en effet relevé plusieurs mentions de « *bitz* » (ce qui signifie peut-être « vis ») qu'il faut graisser¹¹⁴⁰. Ces « pressoirs à levier », à balancier ou à abattage, sont composés d'un arbre mobile muni d'un contrepoids et manié par une vis située à son extrémité¹¹⁴¹. On peut en voir une reproduction à la taille normale à la Maison de la Vigne et des Vins à Chablis (Manoir du Petit Pontigny) : avec ce matériel, le pressurage d'une charge de raisin dure une douzaine d'heures (six presses sont nécessaires pour en extraire tout le jus). Il s'agit alors du pressoir le plus répandu à cette époque. Le XV^e siècle voit également le développement des « pressoirs à roue centrale ». Matériel plus simple et plus petit, la vis est au centre de la cuve et permet de descendre progressivement la presse (ou meule) sur le moût. Ce pressoir est moins coûteux que le modèle à levier mais a un rendement inférieur¹¹⁴². Des fouilles récentes menées à l'emplacement de l'ancien port de Tropeyte ont par ailleurs permis de mettre à jour quatre montants qui auraient pu soutenir un pressoir installé à proximité des chais. L'analyse dendrochronologique situe l'abattage des arbres employés dans la construction de cet appareil entre 1397 et 1408. Il est donc

¹¹³⁵ LACHIVER, Marcel, *Vins, vignes et vignerons, Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 155.

¹¹³⁶ AD Gironde, G 240, fol. 413.

¹¹³⁷ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 95.

¹¹³⁸ BORRERO FERNANDEZ, Mercedes, « Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Âge », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 140.

¹¹³⁹ CLEMENS, Lukas, « Trèves, centre de la viticulture dans la moyenne vallée de la Moselle au Moyen Âge : esquisse d'un projet de recherche », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Âge et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 254.

¹¹⁴⁰ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 127.

¹¹⁴¹ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 44.

¹¹⁴² *Idem.*, VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 127.

possible qu'il serve encore dans la seconde moitié du XV^e siècle¹¹⁴³. La reconstitution supposée montre un pressoir « double casse-cou », un matériel qui peut presser une grande quantité de raisin en une seule fois en utilisant un système à contrepoids plutôt qu'un système à vis¹¹⁴⁴. Comme nous l'avons dit, il est possible que seul l'hôtel de l'archevêché dispose d'un véritable pressoir. Dans les locaux de Lormont et de Quinsac, il ne s'agit peut-être que de simples « maies »¹¹⁴⁵. Ces appareils, souvent représentés dans les illustrations de « pressoirs mystiques »¹¹⁴⁶, ressemblent vaguement aux premières presses d'imprimerie. Une petite table à rebord, munie d'un déversoir à l'avant, est confrontée de deux vis qui permettent de descendre progressivement une presse sur le moût disposé sur la table. Le déversoir permet alors au jus de se déverser dans une petite cuve placée au pied de la table. L'iconographie médiévale montre avec précision le maniement de cet outil.

Le compte de 1459-1460 ne nous permet pas de savoir combien de personnes travaillent par « *treuil* ». A titre de comparaison, le pressoir à abattage de la Maison de la Vigne et des Vins à Chablis nécessite l'emploi de 10 hommes. Mais le compte nous montre surtout les engagements fréquents de personnel pour « aider au *treuil* », engagements qui se font au début de chaque semaine selon les besoins. Ainsi, après les vendanges des jardins de l'archevêché, quelques jours après la mi-septembre, il faut 4 « journées » d'hommes pour travailler au « *treuil* » de l'hôtel¹¹⁴⁷. Le lundi 24 septembre (3 *octobre*), l'abondance des vendanges nécessite 13 journées d'hommes supplémentaires, suivies de 6 journées à partir du lundi 1^{er} octobre (10 *octobre*), 12 journées à partir du lundi 8 octobre (17 *octobre*) et 2 journées à partir du lundi 22 octobre (31 *octobre*)¹¹⁴⁸. Il faut ajouter à cela l'engagement de deux hommes et d'un « *gojat* » (un valet ou un servent) pour « *mectre a point* » la vendange de Pessac¹¹⁴⁹. On peut également remarquer la présence de deux salariés présentés nominativement, ce qui signifie qu'ils ont une certaine importance ou un savoir-faire particulier : Guillemot Constain, employé au « *treuil* » pendant un mois et six jours, ainsi qu'un dénommé Thomas pendant un mois¹¹⁵⁰. Le « *treuil* » de l'archevêché a donc servi pendant plus

¹¹⁴³ De tels outils en bois pouvaient être employés durant de nombreuses années tout en faisant l'objet d'entretiens constants. Ainsi, la grande grue en bois de Bruges a servi de 1293 à 1767 (VANDEWALLE, André, *Les marchands de la Hanse et la banque des Médicis : Bruges, marché d'échanges culturels en Europe*, Stichting Kunstboek, Bruges, 2002, p. 25)

¹¹⁴⁴ GERBER, Frédéric, GRANCHA, Christophe, SILHOUETTE, Hélène, « Du vin dans la ville : du pépin de raisin au double casse-cou », *Archéologia* n° 424, Juillet-août 2005, *Dossier Bordeaux, 25 siècles d'histoire*, p. 63.

¹¹⁴⁵ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 127.

¹¹⁴⁶ Ce type d'illustration représentait Jésus-Christ dans un pressoir duquel se déversait son sang et non du vin.

¹¹⁴⁷ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°-411 v°.

¹¹⁴⁸ *Idem*.

¹¹⁴⁹ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v°.

¹¹⁵⁰ AD Gironde, G 240, fol. 412 : « *Item a Guillemot Constain pour avoir servy audit trueil par l'espace d'un mois et VI jours par marché a lui fait, payé XLIX s.t. [...] Item a ung appelle Thomas pour avoir servy audit trueil par l'espace d'un mois par marché a lui fait, payé XXX s.t.* ».

d'un mois après les vendanges. Les opérations une fois terminées, le « *treuil* », et peut-être le bâtiment entier, doivent être nettoyés par 5 hommes¹¹⁵¹.

Les aménagements des « *treuils* » de l'archevêché paraissent donc nécessiter une main d'œuvre assez conséquente. Néanmoins, en l'absence de précisions sur ce matériel, nos conclusions restent ouvertes. Nous pouvons supposer que du matériel complexe est employé dans certains lieux de vinification dans la région de Bordeaux, surtout s'il s'agit de matériel appartenant à de riches seigneuries foncières comme l'archevêché, mais il est probable que la plupart des exploitations bordelaises ne pressent les vendanges qu'à l'aide d'un simple fouloir.

Dans le Bordelais médiéval, les sources montrent que l'on produit plusieurs sortes de vin : vin clairnet, vin rouge, vin blanc, verjus et des vins de qualité inférieure. Toutefois, les documents ne font pas toujours la distinction entre ces vins : par exemple, à partir du XV^e siècle, les comptes de l'archevêché précisent rarement s'il s'agit de vin rouge ou de vin clairnet¹¹⁵². De même, si le nombre de tonneaux, pipes et barriques est précisé dans les comptes de la coutume de Bordeaux de 1448-1449, leurs contenus ne sont pas détaillés¹¹⁵³.

L'inventaire des biens du tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), détaille les vins disponibles dans sa taverne au moment de son décès¹¹⁵⁴. Il possède ainsi une pipe et une barrique de vin clairnet déjà vendues à un marchand anglais, une barrique de vin clairnet pour la clientèle, 3 barriques de breuvage simple (nous ne savons pas de quel vin il peut s'agir), deux tiers de tonneau de breuvage simple et un petit barriquet de breuvage simple également. Nous pouvons également relever 2 pipes et un tiers de tonneau remplis de « *radrinat et de vendinha* » (peut-être des vendanges non-vinifiées).

Dans les domaines de l'archevêque comme dans le reste de la région, le vin dominant est le clairnet, ou « *bin clar* », un vin ressemblant à l'actuel rosé¹¹⁵⁵. Anthoni Columbier, archer du seigneur de Bourbon, exige que le clairnet qu'il achète le 11 juin 1461 soit de « *grossa color* »¹¹⁵⁶. Cette précision peut éventuellement signifier que la couleur du vin sert à vérifier sa qualité. Le clairnet représente entre 82 % et 96 % de la production bordelaise d'après Jean-Bernard Marquette. En 1459, les vignes de Quinsac donnent 51 pipes de clairnet, soit près de 230 hectolitres, sur une production totale de 57 pipes pour ce domaine¹¹⁵⁷. Le vin clairnet est élaboré avec du raisin noir ou rouge (parfois, les vignerons mêlent raisins noirs et blancs dans la cuve pour éclaircir le

¹¹⁵¹ AD Gironde, G 240, fol. 412 v°.

¹¹⁵² MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 141.

¹¹⁵³ AD Gironde, E 101.

¹¹⁵⁴ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

¹¹⁵⁵ Par exemple : AD Gironde, 3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475.

¹¹⁵⁶ AD Gironde, H 1186, fol. 24 v°, 11 juin 1461.

¹¹⁵⁷ AD Gironde, G 240, fol. 415 : les sources mentionnent 51 pipes de « (*b*)*vin clar* », forme gasconne de vin clairnet.

vin¹¹⁵⁸). Une fois pressé, le jus de raisin est soumis à une courte fermentation en cuve, parfois pendant moins de vingt-quatre heures selon Olivier de Serres¹¹⁵⁹. Un séjour plus long dans la cuve risque d'augmenter le dépôt dans le liquide, ce qui obscurcirait le vin. Le claret est ensuite vinifié dans les fûts où il se colore légèrement pour devenir rouge transparent. L'élaboration de ce vin est donc rapide et le 25 septembre 1480, le marchand Guissarnaud de la Peysseyra et Hugueta de Casanova, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), entendent disposer de deux barriques de vin claret huit jours seulement après les vendanges¹¹⁶⁰. Le claret est particulièrement apprécié par les consommateurs du Moyen Âge qui considèrent qu'il réunit les qualités du vin blanc et du vin rouge sans en avoir les défauts¹¹⁶¹. Bien que représentatif de la production bordelaise, le vin claret existe également dans d'autres régions autour d'Orléans ou de Beaune. Ce type de vin est aussi identifié selon sa qualité : les petits clarets sont de faible qualité tandis que les gros clarets sont de qualité supérieure¹¹⁶².

La seconde production du Bordelais est le vin rouge, appelé également vin vermeil. Ce type de vin n'apparaît qu'irrégulièrement dans les sources françaises du Moyen Âge ; Jean Verdon suggère donc que sa consommation reste marginale¹¹⁶³. Effectivement, dans les comptes de 1459, seules deux pipes de vin rouge, provenant du plantier de Lormont, sont mentionnées¹¹⁶⁴. Après le pressurage, le jus de raisin rouge est versé dans une cuve que l'on recouvre vraisemblablement de planches. Les parties solides, comme les morceaux d'enveloppes de raisin, remontent à la surface et forment une masse pâteuse : le « chapeau ». Selon Jean Barennes, il s'agit d'une technique peu sûre car le gaz carbonique issu de la fermentation ne forme pas un matelas imperméable à la surface de la cuve et laisse donc rentrer l'air. Ce dernier risque d'acidifier le chapeau, ce qui gâte le goût du vin¹¹⁶⁵. La fermentation dure apparemment une dizaine de jours. D'après Jean Verdon, l'eau n'entre pas dans la fabrication du vin rouge bordelais, il s'agit d'un vin pur¹¹⁶⁶ : les vins lymphatés sont plutôt de qualité inférieure.

Le vin blanc est le plus apprécié au Moyen Âge, bien qu'il soit rarement présent dans les sources notariales et mentionné deux fois seulement dans les comptes de l'archevêché de 1459 : quatre barriques viennent de Queyrie et, en plus du vin rouge, le plantier de Lormont produit également trois barriques de vin blanc¹¹⁶⁷. On fait du vin blanc avec du raisin blanc ou avec du raisin rouge vinifié en blanc. Une fois la vendange pressée, on met directement le jus dans une pipe ou une barrique sans fermentation préalable dans une cuve, comme on le fait pour le vin rouge. La fermentation se fait

¹¹⁵⁸ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 158.

¹¹⁵⁹ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 139.

¹¹⁶⁰ AD Gironde, 3E 1145, fol. 11, 25 septembre 1480.

¹¹⁶¹ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 158.

¹¹⁶² *Idem.*

¹¹⁶³ *Idem.*, p. 157.

¹¹⁶⁴ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v°.

¹¹⁶⁵ BARENNES, Jean, *op. cit.*, p. 98.

¹¹⁶⁶ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 158.

¹¹⁶⁷ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) v° / fol. 408 (bis) v°.

alors dans le fût. Les sources notariales nous permettent de constater la valeur relative du vin blanc par rapport aux autres vins. Le 12 juillet 1457, le marchand Johan Tibbaud, de Fontenay-le-Comte (Poitou), achète ainsi une barrique de vin clairet pour 3 francs bordelais¹¹⁶⁸. De même, le 29 août 1480, Léonard Brumard, de Saint-Maixent (Bordeaux), achète une vigne à Blanquefort (Médoc) pour 4 francs bordelais qu'il paie sous la forme d'une barrique de vin clairet¹¹⁶⁹. En revanche, le 26 novembre 1462, le marchand Pey de Reynaut, de Sainte-Colombe (Bordeaux), reçoit en bail à nouveau fief un *hostau* et un chai à Saint-Siméon (Bordeaux)¹¹⁷⁰. N'ayant pas acquis ce bien de manière onéreuse, ce marchand doit s'acquitter d'un droit de 40 francs bordelais d'entrée qu'il paye sous la forme d'une barrique de vin blanc. Pour la même contenance, la barrique de vin blanc paraît avoir une valeur dix fois plus importante que le vin clairet.

Les restes de la vendange, le marc ou *raspe*, peuvent encore être utilisés après la fabrication des vins clairet, rouge et blanc. Pressé une fois de plus, le marc donne du « *treuillis* » ou « *pressis* », un vin de presse de qualité nettement inférieure. Le vin « *pempan* » ou « *pinpin* » entre peut-être dans cette catégorie¹¹⁷¹. Il doit surtout être employé pour ouiller les autres fûts ou pour faire des coupages. Ainsi, en paiement d'une afferme, le moine Johan de la Sala, de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), souhaite être payé par 24 pipes de vin clairet « *lodeit vin plen et ulhat* », c'est-à-dire ouillé¹¹⁷². Ensuite, le marc restant peut encore servir à faire de la piquette, un vin mouillé ou lymphaté¹¹⁷³. On verse alors de l'eau dessus et on en retire un liquide vaguement alcoolisé qui ne dépasse pas 2 ou 3 degrés¹¹⁷⁴. D'après Jean-Bernard Marquette, il est possible d'employer le marc pour faire de la piquette jusqu'à Noël. Ensuite, le marc devient inutilisable dans la fabrication du vin mais il a encore quelque intérêt. Selon Olivier de Serres, il était parfois donné aux animaux de basse-cour, aux volailles¹¹⁷⁵, et, comme nous l'avons dit précédemment, on s'en sert aussi comme engrais. Il est probable que les vins désignés comme « *brevatges* » ou « breuvage simple » dans les sources représentent ces vins de qualité inférieure. Ainsi, le 18 octobre 1474, Vidau de la Farga, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), perçoit une rente d'un quart du vin produit sur sa vigne « *tant vinelar que bevratge [sic]* »¹¹⁷⁶. Ce terme ne désigne apparemment pas les vins vieux car des gabariers engagés par l'archevêché doivent rapporter des pipes de breuvage directement issues des vendanges de l'année à Quinsac¹¹⁷⁷.

¹¹⁶⁸ AD Gironde, H 1183, fol. 12, juillet 1457.

¹¹⁶⁹ AD Gironde, 3E 1145, fol. 4 v°, 29 août 1480.

¹¹⁷⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 42-42 v°, 26 novembre 1462.

¹¹⁷¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477 : Rosa Bernard conserve une barrique de « *pempan* » dans son chai.

¹¹⁷² AD Gironde, H 734, fol. 42 v°, 7 septembre 1454.

¹¹⁷³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 99.

¹¹⁷⁴ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 174.

¹¹⁷⁵ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 141 (d'après Olivier de Serres).

¹¹⁷⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474.

¹¹⁷⁷ AD Gironde, G 240, fol. 415.

Le compte de 1459-1460 fait mention d'un dernier type de vin : le verjus. Sa production suit un processus différent des vins précédents. Il est issu de cépages particuliers ou de grappes de raisin trop jeunes pour être normalement cueillies (lors de vendanges trop précoces, il était ainsi possible d'obtenir du verjus par accident)¹¹⁷⁸. Au XIV^e siècle, Pierre de Crescens distingue deux sortes de verjus. Pour faire du « verjus clair », on cueille les grappes quand elles sont vertes, on les « pile » et on rajoute du sel au moût (ce qui n'est pas obligatoire). Ensuite, il faut l'exposer au soleil pendant deux ou trois jours et le tout est pressé pour faire le vin. Il est également possible de faire du « verjus sec » en chauffant le moût sur un plat en fer avant de l'étaler au soleil. On obtient ainsi un verjus plus compact, coagulé « comme miel »¹¹⁷⁹. Dans les domaines de l'archevêché, le verjus est obtenu à partir des vignes cultivées en treilles dans les jardins et, selon Jean Barennes, du sel entre effectivement dans sa composition¹¹⁸⁰. Le vin obtenu à partir de ce raisin encore vert est plus acide que les autres alcools. Le verjus n'est donc pas destiné à une consommation directe : il est plutôt employé dans la préparation des aliments, comme les sauces, au même titre que le vinaigre¹¹⁸¹.

Jean Barennes ne trouve par contre aucune trace d'eau-de-vie, ou « *eau ardente* », avant le XVI^e siècle à Bordeaux : pour prévenir les incendies, un règlement du 26 août 1559 interdit aux habitants d'en fabriquer ou d'en importer des quantités trop importantes¹¹⁸².

A Bordeaux, comme dans d'autres régions, le vin nouveau fait l'objet de bénédictions religieuses : un recueil liturgique du XV^e siècle de Saint-André décrit notamment une « *benedicto vini novi* » pour bénir le vin de toute la région, transcrit ici en français moderne.

« Nous vous supplions, Seigneur tout-puissant, Jésus-Christ, vous qui avez rassasié cinq mille hommes avec cinq pains et deux poissons, vous qui avez changé l'eau en vin aux noces de Cana, en Galilée, vous qui êtes la vraie vigne, nous vous supplions de multiplier sur vos serviteurs votre pitié miséricordieuse comme vous l'avez fait pour nos pères qui ont espéré en elle et de daigner bénir et sanctifier cette créature de vin que vous avez accordée en aliment à vos serviteurs pour que tout endroit où il aura été versé de ce vin ou pour que toute personne qui en aura bu soit rempli de la divine bénédiction, et que ceux qui en reçoivent avec action de grâce soient sanctifiés dans leurs entrailles, nous vous supplions, Dieu Sauveur du Monde, vous qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles ».¹¹⁸³

¹¹⁷⁸ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 125.

¹¹⁷⁹ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 86 (d'après Pier' de Crescenzi, *Le Livre des profits champêtres*, Paris, 1486).

¹¹⁸⁰ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis) : « *Aultre mise et despense faicte [...] a cause / du verjus des treilles des jardins* » ; BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 86.

¹¹⁸¹ *Idem*, p. 163. Comme dans le cas du vinaigre, l'acidité du verjus permet de refroidir les aliments.

¹¹⁸² BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 103 (Archives Municipales de Bordeaux, JJ 368).

¹¹⁸³ *Idem* (G 904, fol. 144 v^o).

Mais les vins ne se conservent pas longtemps, comme on peut le faire actuellement. Le claret, notamment, vieillit mal et doit être bu rapidement¹¹⁸⁴. Les vins durent un an tout au plus, et leur qualité ainsi que leur prix décroissent rapidement. A partir du mois d'août, les vins de l'année précédente sont déjà qualifiés « d'antiques ». Les comptes de l'archevêché rapportent même des mentions de vin « *viel* » dès le mois de mai¹¹⁸⁵. Au bout de quatorze ou seize mois, le vin bordelais devient finalement imbuvable¹¹⁸⁶.

Certains acheteurs de vin attribuent la qualité de cette boisson à son lieu de production. Ainsi, dans les sources notariales, les ventes précisent si le vin provient des Graves ou non. Le marchand Berthomiu Nadau, de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait ainsi l'acquisition d'une pipe de vin « *de Grauas, deu tarratou apperat de Barreyras et de Gratacap* »¹¹⁸⁷. L'origine du vin est détaillée ici jusqu'au niveau du microtoponyme, mais les exigences des acheteurs peuvent être encore plus précises. Ainsi, le marchand Johan Tibbaud, de Fontenay-le-Comte (Poitou), achète ainsi le 4 juin 1457 à Jacques d'Aumey, archer de la compagnie du sénéchal de Guyenne, et à Johana Curada, son épouse, une pipe et demie de vin claret qui est issu « *l'an present en lurs vinhas et deu melhor pies* »¹¹⁸⁸. De même, en juillet 1457, le même marchand achète à Bertrand Barbasca, de Saint-Rémi (Bordeaux), une barrique de vin issu d'un « *pies au choys deudeit Johan Tibbaud* »¹¹⁸⁹. Ce marchand souhaite donc acquérir un vin provenant de pieds de vigne choisis.

8.1.2 – La mise en chai et en cellier

Après la fermentation, le vin est mis dans les tonneaux, pipes ou barriques où il est conservé et transporté. L'iconographie médiévale montre avant tout la grande variété de récipients utilisés. Durant les opérations de transvasement, ils ne sont presque jamais identiques d'une illustration à l'autre. Il semble que l'on utilise tous les contenants disponibles à la seule condition que leur transport soit aisé. Le plus souvent, le vigneron utilise un grand pichet en bois, en métal ou en terre cuite pour tirer le vin hors de la cuve où il a fermenté (nous pouvons en voir un exemple sur un vitrail de la cathédrale de Tournai). Sur une miniature de Johannès de Montelucio, un homme utilise un récipient dont la construction s'apparente aux productions de la tonnellerie : des douelles en bois maintenues par des cercles et les deux extrémités fermées par des pièces de fond. Mais contrairement aux pipes et aux barriques, ce récipient a une forme cylindrique ovoïde et

¹¹⁸⁴ LAVAUD, Sandrine, « Les vignobles et vins de l'Aquitaine ducale », *op. cit.*, p. 64.

¹¹⁸⁵ AD Gironde, G 240, fol. 436 : « *Item pour la despense de messires les vicaires depuis que le vin viel failli* ».

¹¹⁸⁶ HIGOUNET, Charles, « Le paysage urbain et suburbain médiéval », Etienne, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux, Histoire de Bordeaux*, Editions Privat, Toulouse, 1980, p. 126.

¹¹⁸⁷ AD Gironde, 3E 10391, fol. 38 v°-39, 2 septembre 1473.

¹¹⁸⁸ AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 4 juin 1457.

¹¹⁸⁹ AD Gironde, H 1183, fol. 12, juillet 1457.

un trou de bonde proéminent pour faciliter le déversement¹¹⁹⁰. Ensuite, pour mettre le vin dans le fût, il faut employer un entonnoir, qualifié de « *enfonilh* » dans les inventaires après-décès¹¹⁹¹, dont les formes peuvent être très variées. Le modèle le plus fréquent semble être un simple récipient d'une trentaine de centimètres de diamètre environ, souvent rond mais quelquefois carré. Cet entonnoir peut être en bois (il a alors la forme d'un seau ou d'un baquet)¹¹⁹²; mais certaines représentations montrent peut-être des modèles en terre cuite¹¹⁹³, voire en métal¹¹⁹⁴. Bien que les illustrations ne nous permettent pas de voir la totalité de l'instrument, le fond de ce récipient doit être muni d'un tube (« *canera* »¹¹⁹⁵) pour déverser le liquide dans les fûts. Des fouilles dans des maisons vigneronnes à Dracy ont par exemple permis de mettre à jour un entonnoir en bois dont l'embouchure est constituée d'un tube de cuivre. Ce dernier est maintenu par une rondelle, en cuivre également, clouée dans le fond de l'entonnoir : il s'agit d'un réemploi car la rondelle a été découpée dans une coupe¹¹⁹⁶. Généralement, le vigneron effectue seul cette opération de remplissage des fûts¹¹⁹⁷, parfois assis sur la barrique elle-même, comme on le voit sur une mosaïque de la basilique de Saint-Denis. Néanmoins, une tapisserie du musée de Cluny montre qu'une femme maintient l'entonnoir sur le trou de bonde pendant que le vigneron y vidait un grand pichet de vin. Le remplissage se fait toujours par le trou de bonde, l'ouverture de la pièce de fond, quant à elle, servant au soutirage.

Il est difficile d'estimer la production totale des vignobles aux mains des Bordelais après la guerre de Cent Ans. Dans la première décennie qui suit la fin du conflit, les exportations de vin de Bordeaux s'élèvent à 5000 ou 6000 tonneaux par an, et dans les années 1460-1470, les exportations s'élèvent à 8000 ou 10 000 tonneaux¹¹⁹⁸. Il ne s'agit cependant que des chiffres des vins exportés. La quantité de vin vendue sur le marché local reste difficile à quantifier.

La comparaison entre le nombre de fûts acheminés sur les domaines avant les vendanges et le nombre de fûts pleins ramenés à Bordeaux nous permet d'avoir une idée assez précise de la production viticole des vignes exploitées directement par l'archevêché en 1459. Les observations précédentes sur le transport des pipes et des barriques vides nous donnent des informations sur les quantités de vin attendues :

¹¹⁹⁰ Miniature de Johannès de Montelucio extraite d'un livre d'heures (XV^e siècle).

¹¹⁹¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474.

¹¹⁹² On le voit sur un vitrail de la cathédrale de Tournai et peut-être sur l'illustration du *Port de Bruges* (XV^e siècle).

¹¹⁹³ La tapisserie sur les vendanges et la vinification conservée au musée de Cluny (vers 1500) présente un entonnoir qui pourrait être en bois taillé ou en terre cuite.

¹¹⁹⁴ Le *Livre des simples médecines* (fin XV^e siècle) montre une femme utilisant un entonnoir en métal pour remplir un barriquet avec du baume.

¹¹⁹⁵ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 129.

¹¹⁹⁶ PESEZ, Jean-Marie, *op. cit.*, p. 243.

¹¹⁹⁷ MANE, Perrine, *op. cit.*, p. 48.

¹¹⁹⁸ BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », *op. cit.*, p. 43

environ 19 575 litres à Lormont (41 pipes et 5 barriques), 10 800 litres en Queyrie (24 pipes), 28 350 litres à Quinsac (63 pipes) et 3825 litres à Saint-Caprais (8 pipes et demie). Bien entendu, ces quantités ne sont que des estimations car nous ne sommes pas certain des mesures exactes des fûts à la fin du Moyen Âge et une certaine marge d'erreur est possible.

Après les vendanges, le retour des pipes et des barriques à Bordeaux nous montre que des fûts se sont révélés superflus ou que la quantité de vin attendue n'a pas été atteinte. En effet, une pipe manque dans le nombre de fûts pleins ramenés du plantier de Lormont, mais nous n'en connaissons pas la raison. Par contre, le compte de 1459-1460 précise que des gabariers doivent ramener de Queyrie 6 pipes vides qui n'ont pas été remplies¹¹⁹⁹. De même, parmi les 63 pipes envoyées à Quinsac, les gabariers ramènent 51 pipes de vin clairet, 6 pipes de « breuvage » et 4 pipes vides (3 pipes ont disparu de ce compte)¹²⁰⁰. Enfin, à Saint-Caprais, seules 7 pipes sont ramenées sur les 8 et demie envoyées (sans doute 8 pipes et une barrique)¹²⁰¹. Dans ce dernier cas, seul le retour des fûts pleins est mentionné, les vides étant peut-être restés sur place. La production des domaines de l'Archevêché en général se révèle donc légèrement plus faible en 1459, la différence avec la quantité prévue n'étant que de 5625 litres environ (12 pipes et demie).

Nous ne pouvons pas être aussi précis concernant la quantité de vin produite à Pessac car aucune pipe ou barrique n'est mentionnée au sujet de cette paroisse. Néanmoins, Jean-Bernard Marquette, dans son étude des comptes des années précédentes, relève une moyenne de 3 tonneaux, soit 2700 litres environ¹²⁰². La production des jardins, quant à elle, peut être estimée à 10 pipes et demie (4725 litres environ)¹²⁰³.

¹¹⁹⁹ AD Gironde, G 240, fol. 408 (bis) v° : « *Item a eulx [gabariers] pour avoir mené et ramené audit lieu de Kairye VI pippes vvides qui ne furent pas emplyes* ».

¹²⁰⁰ AD Gironde, G 240, fol. 415.

¹²⁰¹ AD Gironde, G 240, fol. 416 v°.

¹²⁰² MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 127.

¹²⁰³ AD Gironde, G 240, fol. 464 : « *Des vignes et jardins de monseigneur, X pippes et demi* ».

Localisation	Quantité acheminée	En litres	Quantité ramenée	En litres	Différence	Superficie supposée
Jardins	-	-	10,5 pipes	4725	-	2,4 hectares
Lormont	41 pipes, 5 barriques	19575	40 pipes, 5 barriques pleines (4 barriques de blanc, 2 pipes de rouge).	19125	1 pipe	9,5 hectares
Pessac	-	-	3 tonneaux (6 pipes)	2700	-	1,3 hectare
Queyrie	24 pipes	10800	18 pipes	8100	6 pipes	4 hectares
Quinsac	63 pipes	28350	51 pipes de vin clair, 6 pipes de breuvage	25650	4 pipes (+ 3)	13 hectares
Saint-Caprais	8,5 pipes	3825	7 pipes	3150	1,5 pipes	1,5 hectare
Total de la production	-	-	138,5 pipes, 5 barriques	63450	-	32 hectares

Munis de ces informations, nous pouvons estimer la production totale des domaines exploités directement par l'Archevêché à 3 tonneaux, 132 pipes et demie et 5 barriques, soit 63 450 litres environ. En considérant qu'au Moyen Âge il faut un hectare pour produire un peu plus de deux tonneaux (2000 litres environ)¹²⁰⁴, les vignes de l'archevêché doivent couvrir approximativement 32 hectares.

Une fois les vendanges terminées et le vin ramené à Bordeaux, il faut se livrer à diverses opérations dont une, non des moindres, est la réparation de la vaisselle vinaire. A l'instar des travaux d'entretien effectués avant les vendanges, comme nous l'avons vu auparavant, les propriétaires de vignes engagent des tonneliers ou des charpentiers pour réparer encore une fois les pipes et les barriques. Nous pouvons supposer que cette vaisselle vinaire est abîmée durant son voyage de retour. Nous avons vu précédemment que l'état des routes endommage les douelles et les cercles de ces fûts. L'autre argument en faveur de cette hypothèse est que nous ne voyons aucune réparation sur des cuves après les vendanges, sans doute parce qu'elles n'ont pas subi de transport.

Les tonneliers ou les charpentiers doivent notamment « foncer » ou « mettre à point » des pipes et des barriques provenant des différents domaines de l'archevêché. Cette opération consiste vraisemblablement à réparer ou changer les cercles car ces

¹²⁰⁴ TRANCHANT, Mathias, *op. cit.*, p. 97

mentions sont parfois suivies d'achats de faisceaux de coudre et de torches de vime¹²⁰⁵. Les comptes montrent que la plupart des travaux de réparation concernent les cercles : achat de coudre ou de saule¹²⁰⁶ pour faire les cercles et achat de vime pour refaire leurs liens. Ces matériaux semblent être achetés en grande quantité car il faut quatre voyages de charretier pour amener tous les faisceaux de coudre¹²⁰⁷. Les réparations nécessitent également l'acquisition d'un certain nombre de nouvelles pièces de fond : 15 pièces dans la semaine du 17 septembre (*26 septembre*), 10 pièces dans la semaine du 1^{er} octobre (*10 octobre*), 8 pièces dans la semaine du 8 octobre (*17 octobre*) et 6 pièces dans la semaine du 15 octobre (*24 octobre*)¹²⁰⁸.

Outre ces réparations, il faut également faire d'autres opérations sur les vins, comme le ouillage (le terme vient de l'expression « remplir jusqu'à l'œil », c'est-à-dire jusqu'au trou de bonde du fût). Des vins de moins bonne qualité sont employés pour compléter les contenus des pipes et des barriques après les vendanges et tout au long de l'année. Les comptes montrent un certain nombre d'opérations de ouillage. Ainsi, il faut une pipe et demie pour « *remplir les vins incontinant* », un tiers de « *tonnet* » pour parachever de remplir une barrique, ou une pipe de claret pour ouiller régulièrement les vins du même genre du cellier du Jeu de Paume ou de la taverne¹²⁰⁹.

Après les vendanges, une partie des vins est destinée à l'exportation et quitte donc rapidement Bordeaux. A l'époque de la domination anglaise, une flotte de près de 200 navires, selon Froissart, emmène les pipes et les barriques vers les marchés bretons, anglais ou flamands. Selon les comptes de la coutume de Bordeaux de 1448-1449, l'archevêque, Pey Berland, fait expédier l'équivalent de 134 pipes de vin sur les marchés étrangers¹²¹⁰. Mais dans le cas des vins restant dans la ville, destinés à un commerce ou à une consommation locale, se pose la question de leur stockage. Il faut néanmoins préciser que la conservation des vins n'est que temporaire et ne dépasse certainement pas la vendange de l'année suivante (nous avons précédemment abordé le problème de la qualité des vins « vieux »).

L'archevêché de Bordeaux possède plusieurs entrepôts capables d'accueillir les vins issus de ses vignes. Dans la ville tout d'abord, les sources mentionnent un « grand cellier » dans l'hôtel de l'archevêque : il sert aussi bien à entreposer du vin que les

¹²⁰⁵ AD Gironde, G 240, fol. 411 : « *Item en ladite sepmaine [1^{er} octobre] pour VI journee de tonnellerie a auoir seruy tant a foncer des pippes comme a mettre a point les pippes qui venoient de Lormont, au pris de VI s.t. par jour* ».

¹²⁰⁶ AD Gironde, G 240, fol. 412.

¹²⁰⁷ AD Gironde, G 240, fol. 411 v° : « *Item pour quatre voyes de charetier a admenez a plusieurs fois la coudre susdite* ».

¹²⁰⁸ AD Gironde, G 240, fol. 410 v°, 411 et 411 v°.

¹²⁰⁹ AD Gironde, G 240, fol. 436 : ce folio présente un certain nombre d'opérations de ouillage ou de remplissage.

¹²¹⁰ AD Gironde, E 101, du 5 au premier octobre 1448, l'archevêque de Bordeaux prend part à 14 affrètements avec un total de 67 tonneaux embarqués.

produits des dîmes¹²¹¹. L'hôtel est également équipé d'un « petit cellier » où sont conservées des barriques, et d'un « cellier de derrière »¹²¹². Un cellier dit « du Jeu de Paume » est aussi dévolu au stockage des vins de l'archevêché¹²¹³. Ce dernier est peut-être loué pour l'occasion. Bien que la vendange de Pessac soit amenée à Bordeaux pour y être vinifiée, cette paroisse participe également à la conservation des vins. L'archevêché y possède au moins un cellier qu'il a fallu nettoyer avant les vendanges : avant le 17 septembre (*26 septembre*), deux hommes doivent ôter la « terre » et des charrettes sont louées pour se débarrasser des « immondices »¹²¹⁴. L'accès de ces celliers est vraisemblablement contrôlé : l'achat d'une clé montre qu'il est possible de verrouiller l'entrée du cellier de Pessac¹²¹⁵ ; et lorsque deux fenêtres sont percées en 1459 dans le grand cellier de Bordeaux, elles sont immédiatement « ferretz » (ce qui signifie sans doute qu'elles sont fermées par des barreaux)¹²¹⁶.

De plus petits propriétaires de vignes ou de simples marchands de vin doivent également faire face au stockage. Comme nous l'avons dit, les bourdieux servent en partie à recevoir les rentes en nature que perçoivent les Bordelais sur leurs exploitations rurales. Ces bâtiments semblent donc aussi capables d'assurer la conservation des vins jusqu'à leur consommation ou leur vente. Par ailleurs, les sources notariales montrent la présence de plusieurs espaces de stockage à Bordeaux. Certains *hostaus* sont équipés de caves, désignées sous le terme « *vouta* » ou « *serey* » dans les documents¹²¹⁷. L'*hostau* acquis le 11 mars 1456 par Helias Artaud *le Jeune*, de Saint-Michel (Bordeaux), dispose ainsi d'un chai vouté dans l'*hostau*¹²¹⁸. Dans sa cave, le tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), entrepose une grande variété de matériel plus ou moins en rapport avec le vin¹²¹⁹. On y trouve ainsi une pipe et 2 barriques de vin clairet, 3 barriques de breuvage, deux tiers de tonneau de breuvage, un petit barriquet de breuvage également, 2 pipes et un tiers de tonneau de « vendange », un tiers de tonneau et 2 barriques remplis de fèves, un tonneau, une barrique et un tiers de pipe vides, 2 gros cuveaux, un petit cuveau, 7 paniers pour les vendanges, trois torches de vime, un faisceau de coudre à barrique, deux tarières pour percer les fûts, une tarière « de tavernier », un petit entonnoir et un grand, un déversoir pour le vin, 4 brocs, 7 fillettes (une mesure de vin), un demi-pichet, un bouteillon, 14 gobelets, 2 assiettes, mais également 11 boisseaux de froment, un quart de fût pour mesurer le blé, un pilon

¹²¹¹ AD Gironde, G 240, fol. 412 v° et 420.

¹²¹² AD Gironde, G 240, fol. 409 v° et 412 v°.

¹²¹³ AD Gironde, G 240, fol. 412 v° et 436 : le jeu de paume existait depuis 1356.

¹²¹⁴ AD Gironde, G 240, fol. 409 : « *Item pour XII tours de charrecte a mener les immondices qui auoient este ostees de deuant le selier de Pessac Item pour deux journees d'omme a auoir nectayé les selliers et gecté ladite terre* ».

¹²¹⁵ AD Gironde, G 240, fol. 420 : « *Item pour une clef pour le celier de Pessac, paye XII d. t.* ».

¹²¹⁶ AD Gironde, G 240, fol. 420 : « *Item pour ferretz icelles deux fenestres, paie III s. t.* ».

¹²¹⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 42 v°-43 v° / 131 v°-132 / 140 v°-141, 1476 – 1477 et AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483.

¹²¹⁸ AD Gironde, H 736, fol. 39-39 v°, 11 mars 1456 : « *tot aquet hostau et chay ab la vouta qui es dedentz* »

¹²¹⁹ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

pour le mil, une brouette, une petite serpe pour la taille de la vigne, 2 bêches de palu, 2 bêches de Graves, une pioche, une fourche ferrée, un crochet à viande, une épée à deux mains et un manteau en grosse laine grise. De même Pey de Perrinet, de Saint-Michel (Bordeaux), détient dans sa cave un tonneau, un tiers de tonneau, 4 pipes, 4 barriques, une barrique longue, 2 barriquots, 2 gros cuveaux, 2 petits cuveaux, un entonnoir, 2 serpes, 2 bêches, 2 pioches, un tire-fond et une guisarme¹²²⁰. Rosa Bernard, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), détient aussi 16 pièces de vaisselle vinaire sans autre précision, 3 barriques et 2 pipes de vin vieux, une barrique de vin « *pinpin* » et 3 cuveaux¹²²¹. Enfin, Guilhem Forthon, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), possède dans sa cave 18 pipes de vin claret et 12 barriques de vin claret également¹²²². Les domiciles des Bordelais recèlent donc de grandes capacités de stockage des vins. Un acte libournais du 25 février 1538 nous donne une idée de la conception d'une cave : un accès sur la rue pour descendre les barriques de vin et un accès à l'intérieur de la maison ; il y a également deux fenêtres ferrées¹²²³. On descend les fûts dans les caves à l'aide de pans inclinés ou d'une sorte d'échelle spécialement prévue pour le déplacement de vaisseaux vinaires (on retient alors les pipes ou les barriques à l'aide d'une corde)¹²²⁴. Ils sont ensuite installés sur des tins en bois¹²²⁵. Il arrive également que des fûts volumineux (tonneaux et foudres) soient construits sur place en raison d'un accès trop étroit¹²²⁶.

Les Bordelais détiennent ou louent également des chais. Ces entrepôts, essentiellement construits en bois, servent au stockage de diverses marchandises dont les fûts de vin. Certains sont associés à des *hostaus* et à des caves¹²²⁷. Nous en relevons 44 dans le corpus documentaire étudié. Le 21 février 1451 par exemple, le marchand Johan Clar, de Saint-Michel (Bordeaux), demande une modération de cens pour un chai situé à Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue de la Fusterie, confronté par deux autres chais et la rive de la Garonne¹²²⁸. Les chais sont en effet souvent regroupés près du fleuve et des zones portuaires au sud de la ville, vers la rue de la Rousselle et dans la rue de la Fusterie¹²²⁹. On remarque à ce sujet la proximité des tonneliers qui travaillent en grande partie dans la rue Carpenteyre, à Saint-Michel (Bordeaux), qui se situe dans le prolongement de la rue de la Fusterie. Selon Sandrine Lavaud, près de la moitié des chais de Bordeaux forme aussi une ligne continue sur les berges du port de Tropeyte, au

¹²²⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474.

¹²²¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477.

¹²²² AD Gironde, 3E 4807, fol. 49-55 v°, avril 1445.

¹²²³ BOCHACA, Michel, « La maison libournaise vers 1500-1550 à travers les sources notariales », *Revue historique et archéologique du Libournais*, tome LXIII, n° 236, 2^{ème} trimestre 1995, p. 33-45.

¹²²⁴ PORCHER, Kevin, « La tonnellerie à la fin du Moyen Âge », *Histoire et images médiévales* n° 12, février-mars 2007, p. 65.

¹²²⁵ AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458.

¹²²⁶ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 128.

¹²²⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 140 v°-141, 4 mars 1477 : « *hostau, vouta, serey et chay* » près du cimetière Saint-Jean à Saint-Michel (Bordeaux)

¹²²⁸ AD Gironde, H 734, fol. 165 v°, 21 février 1451.

¹²²⁹ LAVAUD, Sandrine, *op. cit.*, p. 55-57.

nord de la ville, causant notamment des problèmes d'accès¹²³⁰. La mention d'une « *rua deus Chays* » à Saint-Rémi (Bordeaux), dans un acte notarié de 1462, illustre la présence importante de chais dans cette partie de la ville¹²³¹.

Cette étude montre la présence de nombreuses infrastructures utilisées pour la fabrication et le stockage des vins à Bordeaux à la fin du Moyen Âge. La position des chais, notamment, facilite le stockage des vins provenant par gabarres des vignobles périurbains. De même, la proximité des ports rend plus aisé l'exportation de ces vins par caravelles.

En revanche, la question de l'utilisation de pressoirs reste ouverte. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 ne mentionne pas directement l'utilisation de matériels complexes tels que des pressoirs (même si un « *pessouer* » est cité¹²³²) ou des maies à fouler, mais plusieurs dépenses laissent penser qu'un tel outillage est employé. Néanmoins, en raison de la rareté de ces mentions dans les sources bordelaises de la seconde moitié du XV^e siècle, nous pouvons supposer que la majorité des Bordelais utilise plutôt de simples cuves à fouler.

¹²³⁰ LAVAUD, Sandrine, *op. cit.*, p. 54.

¹²³¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 36, juillet 1462.

¹²³² AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

L'artisanat de la tonnellerie est assez bien documenté à Bordeaux, notamment en ce qui concerne ses aspects économiques et commerciaux. Un échantillon de 158 actes notariés nous permet d'étudier le fonctionnement de cette activité essentielle dans la conservation du vin à la fin du Moyen Âge.

8.2.1 – Le « *mestey de carpentaria de pipas* » : les tonneliers et la tonnellerie à Bordeaux

Dans le compte de l'archevêché de Bordeaux de 1459-1460, les tonneliers sont désignés nominativement¹²³³. Il s'agit ici d'une marque de considération : ces artisans sont reconnus comme des personnes qualifiées possédant un savoir-faire technique. Malgré cette reconnaissance, la tonnellerie bordelaise ne possède aucune organisation propre avant l'époque moderne. Nous ne pouvons pas non plus identifier de solidarité professionnelle entre les tonneliers : les mariages ou les testaments ne donnent la preuve d'aucune endogamie professionnelle.

De 1453 à 1483, nous relevons 58 tonneliers dans les sources notariales. Le premier décompte des tonneliers bordelais est postérieur au Moyen Âge : en 1762, on dénombre 317 chefs de famille occupés à fabriquer des barriques¹²³⁴. Nous n'avons recensé que les tonneliers dont nous sommes certains de la profession. Certains artisans, qualifiés de « *carpenteys* » (charpentiers) sont écartés¹²³⁵. Il est cependant possible qu'il s'agisse de tonneliers : Pey Rosseu est ainsi à la fois qualifié de « *carpente de tonetz* » (charpentier de tonneau) et de simple « *carpente* »¹²³⁶. D'autres artisans sont aussi appelés « *carpente de grossa fuste* », mais il s'agit apparemment de personnes chargées de travailler les charpentes des habitations¹²³⁷. Nous nous intéressons donc aux « *carpenteys de tonetz* » ou « *carpenteys de pipas* » (charpentiers de pipes) que nous qualifions dans cette étude de « tonneliers ».

Les tonneliers bordelais sont principalement établis dans les paroisses de Saint-Michel (38 % des tonneliers recensés), dans la rue Carpenteyre¹²³⁸, Sainte-Eulalie (20 %) et Saint-Rémi (15 %). Cette répartition est explicable par la localisation des artisans bordelais en général qui sont surtout situés dans les paroisses plus récentes de la troisième enceinte. Les paroisses de Saint-Michel et Saint-Rémi sont proches de la Garonne. En effet, le fleuve permet dans un premier temps d'acheminer les matériaux dont ils ont besoin pour fabriquer les pipes et les barriques. Ensuite, la Garonne est la voie d'exportation des fûts finis et remplis.

¹²³³ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°.

¹²³⁴ AUGIER, Louis, *Recherches sur les corporations et confréries d'arts et métiers de la ville de Bordeaux au XVII^e et XVIII^e siècle*, Bordeaux, 1884, p. 481.

¹²³⁵ Par exemple : AD Gironde, H 736, fol. 11 v°, 9 janvier 1456.

¹²³⁶ AD Gironde, H 734, fol. 29 v°, 8 mai 1454.

¹²³⁷ AD Gironde, 3E 83, fol. 73 v°, 1^{er} mars 1473.

¹²³⁸ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 126.

Il semble que peu de tonneliers aient une origine bordelaise. Sur 9 apprentis tonneliers, 7 viennent de paroisses rurales, la plus proche, Saint-Genès, étant située à une trentaine de kilomètres de Bordeaux¹²³⁹. Il s'agit donc souvent, selon la définition de Françoise Michaud-Fréjaville, de migrants¹²⁴⁰. Nous retrouvons cette caractéristique chez plusieurs artisans bordelais : sur 36 contrats d'apprentissage concernant divers artisanats, seuls 6 apprentis sont originaires de Bordeaux. Il s'agit également d'apprentis assez jeunes, âgés en moyenne de 15 ans, tous mineurs au regard de la responsabilité civile car un tuteur ou un garant est présent dans chaque contrat d'apprentissage. A l'exception des apprentis originaires de Bordeaux, on s'aperçoit que tous les apprentis tonneliers bordelais sont orphelins de père et/ou de mère. La venue d'un apprenti tonnelier à Bordeaux peut donc être due au décès de leurs parents ainsi qu'à la présence d'un proche dans la ville. Un des apprentis, Bernardon de Campet, originaire de Merens-les-Vals (Ariège), se trouve ainsi sous la tutelle de Mondeta de Campet, une veuve de Saint-Michel (Bordeaux), qui est sans doute une parente¹²⁴¹. L'apprentissage du métier de tonnelier dure de 4 à 5 ans en moyenne dans la seconde moitié du XV^e siècle à Bordeaux, ce qui correspond aux habitudes des autres métiers artisanaux à la fin du Moyen Âge¹²⁴². Durant le temps de l'apprentissage, les apprentis tonneliers n'ont pas l'autorisation de quitter leurs maîtres pour un autre, ni pour entrer en religion, ni pour se marier. Une amende de 12 francs bordelais par année d'apprentissage doit être payée par l'apprenti en cas de non-respect de ces clauses. Les tuteurs ou les proches parents ont parfois l'obligation de ramener l'apprenti auprès de son maître en cas de départ avant la fin de l'apprentissage¹²⁴³. Ces tuteurs et ces parents doivent également rembourser au maître les dommages causés par l'apprenti. On peut penser qu'il s'agit de dégâts occasionnés durant les différentes étapes de fabrication des pipes et des barriques. Nous n'avons pas beaucoup de précision sur la nature de ces dommages à l'exception du contrat de Thomas de Glan, de Saint-Projet (Bordeaux). Il y est dit que le père de l'apprenti, Marquet de Glan, doit rembourser tout ce que son fils aurait fait brûler : « *lodeyt Marquet de Glan, son pay, [...] pagar tot so que lodeyt aprentis fare ardent audeyt son mestre* »¹²⁴⁴. Cette précision fait sans doute référence à l'étape de la chauffe, technique qui n'est pourtant pas généralisée dans la tonnellerie médiévale. De son côté, le maître a également des devoirs envers l'apprenti tonnelier. Il doit notamment l'héberger, même si l'apprenti vient de Bordeaux également, lui fournir de quoi manger

¹²³⁹ AD Gironde, 3E 12430, fol. 6-6 v°, 9 septembre 1469 ; AD Gironde, 3E 2351, fol. 20 v°-21, 11 novembre 1469 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 80 v°, 30 juin 1470 ; AD Gironde, 3E 12430, fol. 102-102 v°, 1^{er} décembre 1470 ; AD Gironde, 3E 10391, fol. 55-55 v°, 11 novembre 1473 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 102 v°, 8 novembre 1482.

¹²⁴⁰ MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, *Une ville, une destinée : recherches sur Orléans et Jeanne d'Arc*, Paris, 2005, p. 22. Un apprenti est un migrant s'il vient d'une paroisse éloignée de plus de 30 kilomètres.

¹²⁴¹ AD Gironde, 3E 2351, fol. 20 v°-21, 11 novembre 1469.

¹²⁴² GEREMEK, Bronislaw, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles, Etudes sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Âge*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1968.

¹²⁴³ AD Gironde, 3E 86, fol. 11 v°, 28 avril 1483.

¹²⁴⁴ AD Gironde, 3E 10391, fol. 55-55 v°, 11 novembre 1473.

et boire, ainsi que de quoi se vêtir et se chausser. On remarque que l'apprenti ou sa famille ne doit rien payer au maître pour financer cet entretien. Outre ces dispositions, les maîtres ont l'obligation d'enseigner leur métier à l'apprenti. Parfois les contrats d'apprentissage précisent les compétences attendues. L'apprenti Poncet Faure doit ainsi apprendre à « *far una pipa e tonet* » (« faire une pipe et un tonneau »)¹²⁴⁵. Bernardon de Campet doit aussi apprendre à « *arimatx una [pipa] a nau* » (« arrimer une pipe à neuf »), ce qui signifie sans doute de savoir changer les cercles, voire les douelles¹²⁴⁶. Arnaud de la Hassa, quant à lui, doit apprendre à « *far pipas, bariquas et autre bayssera* » (« faire des pipes, des barriques et les autres vaisselles vinaires »)¹²⁴⁷. Ces exemples montrent que les charpentiers de pipes ou de tonneaux ne se restreignent donc pas à la fabrication d'un seul type de fût. A la fin de l'apprentissage, le maître doit fournir à son apprenti tous les outils nécessaires à l'exercice du métier. Ces donations facilitent ainsi l'entrée de l'apprenti dans la profession. Une clause du contrat d'apprentissage de Ramon de Gabat montre que l'apprenti reçoit de son maître, à la fin du temps d'enseignement, « *los feramentz et l'abilhament per far et leuar una pipa* » (« les outils et l'habillement pour faire et lever une pipe »).¹²⁴⁸ Il est possible que le terme « habillement » désigne les matériaux entrant dans la fabrication d'un fût. Cette disposition est peut-être révélatrice d'un « chef-d'œuvre » à réaliser par l'apprenti prouvant ainsi sa maîtrise des techniques de tonnellerie¹²⁴⁹.

Nous ne savons pas combien de personnes travaillent avec le tonnelier pour fabriquer des pipes et des barriques. On peut supposer que les tonneliers emploient effectivement un personnel salarié. Nous avons vu dans le compte de l'archevêché de 1459-1460 que le tonnelier Héliot Chamadeau travaille avec des « compagnons » et des « ouvriers » qui ont sans doute des statuts différents¹²⁵⁰. Les tonneliers ayant des apprentis ont également une main d'œuvre bon-marché à disposition pour effectuer leurs travaux. Nous pouvons également voir qu'au terme de son apprentissage, l'apprenti Ramon de Gabat devient un « *baylet* » (« valet ») de son maître, Johan deu Puch, charpentier de pipes de Saint-Eloi (Bordeaux)¹²⁵¹. Nous ne relevons qu'un seul contrat de travail dans la documentation étudiée. Le 10 janvier 1465, Pey Amani, charpentier de pipes de Sainte-Eulalie (Bordeaux), engage Jamet de Costa, paroissien de Flaueac (Dordogne), pour 6 mois de travail payés 7 francs bordelais¹²⁵². Contrairement aux « ouvriers », ce salarié n'est donc pas payé ou embauché à la tâche.

¹²⁴⁵ AD Gironde, 3E 12430, fol. 6-6 v°, 9 septembre 1469.

¹²⁴⁶ AD Gironde, 3E 2351, fol. 20 v°-21, 11 novembre 1469.

¹²⁴⁷ AD Gironde, 3E 12430, fol. 102-102 v°, 1^{er} décembre 1470.

¹²⁴⁸ AD Gironde, 3E 12430, fol. 80 v°, 30 juin 1470.

¹²⁴⁹ BOUTRUCHE, Robert, *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, 1966, p. 70. Les tailleurs et les potiers d'étain bordelais doivent effectivement faire un chef-d'œuvre au terme de leurs apprentissages.

¹²⁵⁰ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°.

¹²⁵¹ AD Gironde, 3E 12430, fol. 80 v°, 30 juin 1470.

¹²⁵² AD Gironde, 3E 4807, fol. 251 v°, 10 janvier 1465.

L'étude des activités techniques de la tonnellerie à Bordeaux à la fin du Moyen Âge nécessite une approche déductive en raison du manque d'informations dans les sources. Pour cela, l'iconographie médiévale, les ouvrages techniques de l'époque moderne, comme l'*Encyclopédie*, et l'observation des activités dans les tonnellerie actuelles nous permettent de présenter la succession des étapes de fabrication probables d'un fût à la fin du Moyen Âge.

Le premier travail du tonnelier dans le processus de fabrication d'une barrique ou d'une pipe est la transformation des merrains en douelles. Le merrain est l'élément principal de la tonnellerie : transformé, il permet de faire la plupart des éléments en bois du fût (douelles, pièces et barres de fond). Il s'agit d'une sorte de planche en chêne ou en châtaignier. Nous ne savons pas si le merrain est mis à sécher au XV^e siècle. En effet, les sources notariales montrent parfois que la fabrication des fûts se fait immédiatement après la livraison du merrain¹²⁵³. Nous n'avons par contre aucune mention se rapportant au séchage. Aujourd'hui, il faut attendre 3 ans, le temps que le bois se vide de sa sève, avant d'utiliser le merrain. Nous pouvons cependant supposer que le merrain est exporté préalablement séché vers Bordeaux. Nous étudierons par la provenance des matériaux de tonnellerie.

Une fois en possession des merrains, le tonnelier doit les transformer en douelles avant de les utiliser. Il utilise alors une doloire (une hache pesant une dizaine de kilogrammes) afin d'affiner les merrains. Le choix de saint Jean-Baptiste comme patron des tonneliers serait dû à sa décapitation par une doloire. La longueur des merrains est égalisée selon la jauge de Bordeaux et ils deviennent donc des douelles, appelées également « douves ». L'intérieur est ensuite légèrement évidé avec un rabot afin de donner un arrondi à la douelle. On peut reconnaître cette activité dans les agissements de deux personnages des *Heures de la Duchesse de Bourgogne*. Ils utilisent un rabot à deux manches sur un merrain lui-même posé sur une petite table. Sur cette illustration, cette activité est effectuée par les tonneliers, mais à Bayonne, les merrains sont confiés à d'autres artisans, les « *doalers* »¹²⁵⁴. Nous ne savons cependant pas ce qu'il en est pour les tonneliers bordelais. Le dernier travail sur la douelle consiste à en régulariser les bords, ou « profils », afin d'améliorer l'étanchéité de la structure une fois assemblée. Les tonneliers de la fin du Moyen Âge utilisent pour cela un grand rabot retourné, la « colombe ». Il s'agit d'un objet ayant la forme d'un banc incliné d'environ 1 mètre et demi de long. Bien que la première représentation d'une colombe date de 1568 seulement, l'étude des douelles médiévales tend à montrer que l'utilisation de cet instrument est effective dès le XV^e siècle.

Nous n'avons ni illustration ni renseignement sur la « mise en robe » des fûts. Néanmoins, les illustrations de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert nous permettent de constater de grandes différences par rapport aux techniques actuelles.

¹²⁵³ AD Gironde, 3E 84, fol. 44-44 v^o, 25 mai 1474.

¹²⁵⁴ GOYHENECHÉ, Eugène, *Bayonne et la région bayonnaise du XII^e au XV^e siècle, Etudes d'histoire économique et sociale*, Servicio Editorial Universidad del País Vasco, 1990, p. 255.

Dans la tonnellerie moderne, le tonnelier place les douelles dans un moule circulaire en bois formant ainsi une structure rappelant la forme d'un seau ou d'une robe, d'où le nom de cette étape. Selon l'*Encyclopédie*, les douelles sont assemblées en équilibre et le tonnelier place un cercle autour de cet assemblage. Ensuite, il tourne autour de la structure en redressant les douelles le long du cerclage. La dernière douelle doit être enfoncée de force avec un maillet en bois. Le fût, à la fin de cette étape, a plutôt une forme cylindrique. Les douelles sont placées selon un ordre choisi par le tonnelier afin d'assurer la solidité de l'ensemble. Généralement, il alterne une douelle large et une étroite.

L'artisan doit ensuite « mettre en forme » la structure. Cette opération, à la période médiévale, diffère fortement également des techniques actuelles. Aujourd'hui, il faut chauffer la structure précédemment décrite par l'intermédiaire d'un feu de copeau placé au centre. Dans le même temps, les douelles sont régulièrement mouillées avec une vadrouille (une serpillère) et on utilise un câble, dit de bâtissoir, afin de resserrer le bas de la structure. A la fin de cette étape, le fût a acquis sa forme bombée définitive. Toutefois, nous pouvons supposer que la chauffe n'est pas systématique au Moyen Âge. Nous n'avons en effet aucune description de cette action, que ce soit dans les documents écrits ou iconographiques. Dans l'*Encyclopédie*, un tonnelier utilise un câble de bâtissoir pour courber et resserrer les douelles avant d'y mettre les cercles, mais sans assouplir la structure par un feu de copeau. Nous pouvons supposer que les tonneliers bordelais agissent de la même manière dans la seconde moitié du XV^e siècle, cependant, nous avons vu qu'un apprenti doit faire rembourser les éléments qu'il peut brûler¹²⁵⁵. Il doit donc tout de même y avoir des travaux dans lesquels le feu entre en compte, peut-être quand le resserrage se révèle trop difficile à la seule force des bras. Les copeaux utilisés pour faire les feux dans les ateliers proviennent certainement des déchets occasionnés par les rabots. L'iconographie médiévale montre en effet que le ramassage des copeaux dans l'atelier d'un charpentier est confié à un jeune apprenti¹²⁵⁶.

Pendant la mise en forme définitive du fût, les tonneliers mettent progressivement les cercles en place. Ils les placent du plus large au plus étroit afin d'accentuer la courbure des douelles pendant la mise en place. Ces cercles, au Moyen Âge, sont en bois et non en fer. Les cercles en fer n'apparaissent en France qu'au XVII^e siècle bien que l'on relève tout de même quelques exceptions. L'article 68 du *Capitulare de villis vel Curtis imperii* (datant de la fin du VIII^e siècle ou du début du IX^e siècle) précise : « Nous voulons que les juges [intendants] aient toujours prêtes de bonnes barriques liées de fer, qu'ils puissent envoyer chez l'ennemi [à l'armée] et au palais »¹²⁵⁷. Nous ne trouvons cependant aucune autre mention de cercles en fer après cette date. A Bordeaux, les cercles sont faits avec des bois flexibles (coudre, châtaignier,

¹²⁵⁵ AD Gironde, 3E 10391, fol. 55-55 v°, 11 novembre 1473.

¹²⁵⁶ Enluminure de Jean Bourdichon, *La famille du menuisier*, extrait de « Les Etats de la France », France, fin du XV^e siècle (Paris, BnF, Ms. Fr. 2374, fol. 1 v°).

¹²⁵⁷ VERDON, Jean, *op. cit.*, p. 115.

noisetier, frêne...)¹²⁵⁸. Les sources notariales précisent que les pipes et les barriques sont « couvertes d’aulan » (cercles de noisetier)¹²⁵⁹. Pour augmenter la flexibilité de ces bois, les artisans les font parfois tremper dans de l’eau¹²⁶⁰. Ces cercles sont attachés par des liens de vime (osier) provenant des *aubarèdes* et *vimeneys* proches des vignes. Le tonnelier enfonce ensuite les cercles sur le fût à l’aide de son maillet et d’une châsse, une sorte de burin de bois, parfois renforcé de fer à son extrémité. La châsse est apposée sur le cercle afin d’éviter de lui taper dessus directement avec le maillet. Ce dernier est, semble-t-il, toujours tenu par la main droite tandis que la gauche maintient la châsse. Comme nous le verrons plus tard, les tonneliers utilisent parfois un second maillet au lieu de la châsse. Les *Heures de la Duchesse de Bourgogne* sont particulièrement instructives concernant la pose des cerclages à cette époque. Sur les grands ouvrages (tonneaux, pipes ou grandes cuves), les tonneliers se mettent à deux pour enfoncer les cercles. Ils entament un mouvement giratoire autour du fût afin d’enfoncer régulièrement le cercle sur la structure. Ce mouvement est aujourd’hui connu sous le nom de « danse du tonnelier »¹²⁶¹. Sur une structure plus petite (barrique ou petite cuve), le tonnelier travaille seul.

Les sources notariales ne nous informent pas sur le nombre exact de cercles sur les fûts bordelais. Néanmoins, le livre des Coutumes, dans un article datant vraisemblablement de la fin du XIV^e siècle, nous apporte quelques précisions. Les plieurs de coudre doivent créer des lots de douze cercles (six cercles dedans et six cercles dehors)¹²⁶². On peut supposer qu’il s’agit du nombre de cercles nécessaires à faire un fût. Cependant, leur disposition exacte demeure obscure. L’étude de l’iconographie médiévale nous permet de proposer la répartition suivante : trois cercles de tête à chaque extrémité et trois cercles entre les zones de collet et de bouge. Les cercles des extrémités sont appelés « talacium »¹²⁶³. Un grand nombre d’illustrations de fûts médiévaux privilégie en effet quatre zones de cerclage au lieu des six zones actuelles. D’autres représentations médiévales montrent des cercles regroupés vers les extrémités, c’est-à-dire six cercles, ou plus, accolés à chaque bout de la futaille. Parfois, seul le trou de bonde, au centre du fût, est laissé découvert, le reste de la structure étant entièrement couverte par les cercles. Il faut préciser que, quelle que soit la répartition des cercles sur la structure, ils ne sont jamais situés sur le bouge comme on peut le voir sur certaines illustrations. Dans cette position, ils n’auraient aucun intérêt technique car ils servent principalement à maintenir la courbure des douelles.

Le trou de bonde est également percé lors de la fabrication du fût. Le tonnelier utilise alors un foret prévu à cet effet, la « bondonnière ». Nous savons que cet outil

¹²⁵⁸ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 131.

¹²⁵⁹ AD Gironde, 3E 85, fol. 358, 15 mai 1480 : « *cubertas d’aulan* ».

¹²⁶⁰ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 131 : « *Pro trempano, plicando et potando coudra, talucia, bastardos* » (*Archives Historiques du département de la Gironde*, tome XXII, p. 188).

¹²⁶¹ SOYEZ, Jean-Marc, *Les ébénistes du vin*, Paris, 1991, p. 52.

¹²⁶² *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, p. 598 : « *Pleguadors de codra [...] liguera a dotzenas, en arodet, VI cercles dedentz et VI deforas* ».

¹²⁶³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 131.

existe au XV^e siècle à Bordeaux car les comptes de l'archevêché y font parfois référence : « *Item pour ung gros tazier bondonier et bertoquier et pour ung guimbellet, payé pour tout XI s. VI d.t.* »¹²⁶⁴. Selon Jean-Bernard Marquette, le *guimbellet* était une sorte de foret ou une vrille¹²⁶⁵. Le tavernier Pelegrin Richard, de Saint-Michel (Bordeaux), détient également plusieurs tarières bondonnières dans sa cave¹²⁶⁶. Le trou de bonde est foré dans la douelle la plus large de la structure, sans doute afin de maintenir la solidité de l'ensemble. Cette douelle prend alors le nom de « douve de bouche ». Cette ouverture est située au point le plus bombé du fût, la bonde, et est immédiatement cautérisée après sa perforation. On appelait parfois cet orifice un « œil », le fait de le boucher consistait alors à « l'aveugler ». Il s'agit ici de l'origine du mot « ouiller » (« *aouiller* »¹²⁶⁷) qui signifie « remplir jusqu'à l'œil ». Les représentations médiévales nous informent sur l'apparence des trous de bonde au Moyen Âge. Sur les *Heures de la Duchesse de Bourgogne*, nous pouvons voir l'existence d'une petite ouverture située près du trou de bonde. Il s'agit d'une prise d'air. Sur cette même illustration, cet orifice est indistinctement placé au-dessous ou au-dessus du trou de bonde. Sur un vitrail de la cathédrale de Tournai, on peut également remarquer que le trou de bonde a une forme rectangulaire, ce que nous retrouvons parfois sur des tonneaux plus modernes. Cet orifice est bouché par un coin de bois, le « bondon », simplement nommé « *bonde* » dans le compte de 1459-1460¹²⁶⁸, parfois associé à un morceau de tissu afin d'en assurer l'étanchéité.

Le trou de bonde n'est pas la seule ouverture du tonneau. En effet, nous pouvons voir sur une grande quantité d'illustrations médiévales des orifices pratiqués sur la pièce de fond également, les « trous d'esquive ». Ils sont ordinairement bouchés par un « *bartotz* », une sorte de bouchon de bois que Léo Drouyn traduit par « esquive »¹²⁶⁹. Ils servent au soutirage du vin tandis que le trou de bonde est principalement utilisé pour le remplissage ou le lavage. Il est difficile de savoir quand le trou d'esquive était percé. Les forets et les bondonnières évoqués précédemment dans les comptes de l'archevêché servent peut-être à percer les pièces de fond sur les sites des vendanges¹²⁷⁰.

La dernière étape importante dans la fabrication des fûts consiste à mettre en place les pièces de fond. Toutes les pièces qui constituent cet élément sont regroupées sous le terme « *fonsaille* » que l'on retrouve dans quelques actes notariés et dans les comptes de l'archevêché de 1459-1460¹²⁷¹. Avant tout, le tonnelier doit faire le jable, une rainure dans l'intérieur des futailles, à chaque extrémité. Pour cela, il utilise un

¹²⁶⁴ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹²⁶⁵ MARQUETTE, Jean-Bernard, *op. cit.*, p. 132.

¹²⁶⁶ AD Gironde, H 736, fol. 95 v^o-96 v^o, 14 novembre 1458.

¹²⁶⁷ AD Gironde, H 734, fol. 42 v^o, 7 septembre 1454 et AD Gironde, G 240, fol. 436-436 v^o.

¹²⁶⁸ AD Gironde, G 240, fol.411 v^o et 415.

¹²⁶⁹ DROUYN, Léo, *Archives historiques de la Gironde*, tome XXII, p. 694 (cité par BARENNE, Jean, *op. cit.* p. 130.)

¹²⁷⁰ AD Gironde, G 240, fol. 410.

¹²⁷¹ AD Gironde, 3E 83, 13 mars 1473 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 184, 3 décembre 1471 / AD Gironde, 3E 4807, fol. 144v^o, 29 mars 1464 ; AD Gironde, G 240, fol. 410 v^o et 411 v^o

biseau (le chanfrein) et un rabot conçu pour cette action (le jabloir). Cette entaille permet ensuite d'emboîter les pièces de fond dans le fût. Les fonds eux-mêmes sont des assemblages de demi-douelles en nombre impair, cinq, sept ou neuf. Le tonnelier utilise un compas pour mesurer les dimensions du fût en fabrication. Il reporte ensuite ces mesures sur la structure de demi-douelles qu'il découpe circulairement. Une fois le premier fond mis en place, le second est placé à l'aide d'un tire-fond (un genre de crochet)¹²⁷². Les demi-douelles de la pièce de fond ont des noms précis. Selon Léo Drouyn, la planche centrale se nommait « *meyan* »¹²⁷³. Les douelles qui l'encadrent immédiatement sont les « aisseliers » tandis que les plus proches du bord sont les « chanteaux », terme qui viendrait du latin « *canthum* », le coude. Afin d'améliorer l'étanchéité de la pièce de fond, les tonneliers introduisent traditionnellement du jonc ou du roseau de rivière entre chaque demi-douelle. Cependant, nous n'avons aucune preuve que cette action est effectuée au XV^e siècle. L'iconographie médiévale nous permet de remarquer un autre élément important des pièces de fond, il s'agit des barres. En effet, sur la plupart des représentations de fût, nous pouvons relever une à trois barres de fond. Selon le livre des Coutumes, la mise en place des barres de fond fait partie du travail des tonneliers bordelais : « *Carpenter de tonet no prendra mas II soudz per jorn et II soudz per far I tonet Vien et septen, de totas fayssons estancquat et barrat* »¹²⁷⁴. Les sources notariales, cependant, ne mentionnent aucun fût barré, que ce soit dans les transactions ou dans les affrètements. La barre de fond est cependant un élément nécessaire aux tonneaux, pipes et barriques destinés au transport, notamment au transport maritime. Cette demi-douelle placée en travers de la pièce de fond permet à celle-ci de mieux résister à la pression intérieure du liquide quand les fûts sont empilés. Nous ne savons pas si les barres de fond sont placées sur le fût lors de sa fabrication ou peu de temps avant son exportation lorsqu'il était rempli. Les illustrations médiévales nous permettent de comprendre de quelle manière les barres sont tenues sur les pièces de fond. Dans la plupart des cas, la barre, taillée en biseau sur ses extrémités, est coincée dans le jable. Des chevilles en bois ou des cales sont parfois rajoutées (en nombre impair également).

Nous n'avons que des mentions limitées de lavage des fûts dans les comptes de l'archevêché de 1459. Dans la semaine du 17 octobre, « *ung homme a lavez [sic] des pippes* »¹²⁷⁵, et en septembre, le receveur paie le salaire de « *la journee de deux hommes qui laverent certaines pippes et les misdrent en pille* »¹²⁷⁶. Il ne s'agit cependant pas de lavages suivant la fabrication des fûts, mais des lavages précédant l'utilisation de ces pipes lors des vendanges de l'année 1459. Le rôle du lavage immédiatement après la fabrication du fût sert à repérer les fuites éventuelles et de gonfler le bois afin d'assurer l'étanchéité de l'ensemble.

¹²⁷² AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474.

¹²⁷³ DROUYN, Léo, *op. cit.*, p. 701 (cité par BARENNE, Jean, *op. cit.* p. 130.)

¹²⁷⁴ *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, p. 598.

¹²⁷⁵ AD Gironde, G 240, fol. 411 v^o.

¹²⁷⁶ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

Ces aspects techniques nous informent indirectement sur l'aspect et la qualité des fûts produits à cette époque : l'utilisation possible de bois encore verts, la relative fragilité du cerclage en bois par rapport au cerclage en fer et l'absence de chauffe rendent la structure plus fragile et moins étanche. Comme nous l'avons vu dans les hôtels de l'archevêché de Bordeaux, une partie du travail des tonneliers bordelais est d'ailleurs consacrée aux réparations des tonneaux, pipes et barriques (remplacement de douelles, de cercles, problèmes d'étanchéité...) ¹²⁷⁷.

Nous pouvons distinguer une trentaine de qualificatifs différents attribués aux pipes et aux barriques dans les ventes de fûts une fois fabriqués. Les termes que l'on retrouve le plus souvent sont « *pipa* » ou « *fust de pipa* » ¹²⁷⁸ (53 mentions) sans précision supplémentaire. Le terme de « *barrica* » ¹²⁷⁹ (15 mentions) est également fréquent. La plupart des qualificatifs associés concernent l'âge de la futaille et le fait qu'elle ait déjà servi ou non (vieille, neuve), la jauge ou la nature des cercles. Les actes notariés nous informent donc plus sur la nature des fûts que sur leur aspect.

Certaines illustrations présentent des tonneaux ayant une forme plus allongée qu'actuellement, comme dans les *Heures de la Duchesse de Bourgogne*. On ne saurait dire dans ce cas s'il s'agit d'une forme réelle ou d'une interprétation de l'artiste. Sur d'autres représentations, les pipes et barriques ont une forme cylindrique ou faiblement bombée tandis que les fûts actuels possèdent des douelles fortement courbées. Cet aspect semble confirmé par les découvertes archéologiques. En effet, les quelques tonneaux médiévaux qui nous sont parvenus montrent une même forme cylindrique. On peut notamment le constater avec les fûts retrouvés dans la cargaison d'une cogue coulée vers 1460 en sortant du port de Dantzig ¹²⁸⁰. Une forme moins bombée qu'actuellement semble logique. Les cerclages médiévaux en bois et en osier ne permettent pas de maintenir des douelles fortement courbées comme le feraient des cerclages en fer.

La ville de Bordeaux possède au XV^e siècle une jauge spécifique mentionnée dans les sources notariales. Le charpentier de pipes Johan Martin, de Sainte-Croix (Bordeaux), vend ainsi le 17 juin 1480 une « *dotzena de barricas nebas, bonas, cubertas d'aulan, de la ganya de Bordeu* » (« douzaine de barriques neuves, bonnes, couvertes d'aulan, de la jauge de Bordeaux ») ¹²⁸¹. Le 11 juin 1461, Anthoni Columbier, archer du seigneur de Bourbon, vend une pipe de vin de « *dreyta ganya* », c'est-à-dire de « droite jauge » ¹²⁸². Théophile Malevezin suppose que la barrique bordelaise, à l'époque anglaise, a une « forme et des dimensions particulières » qui la distingue des

¹²⁷⁷ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°, 410, 410 v°, 411, 411 v° et 412 v°.

¹²⁷⁸ Par exemple : AD Gironde, 3E 84, fol. 55 v°, 8 janvier 1473.

¹²⁷⁹ Par exemple : AD Gironde, 3E 2351, fol. 25 v°, 13 janvier 1470.

¹²⁸⁰ D'HAENENS, Albert, *L'Europe de la mer du Nord et de la Baltique, le monde de la Hanse*, Anvers, 1984, p. 378.

¹²⁸¹ AD Gironde, 3E 85, fol. 357, 17 juin 1480.

¹²⁸² AD Gironde, H 1186, fol. 24 v°, 11 juin 1461.

contenants des régions voisines. Il s'agit d'une « véritable marque de fabrique protégée par les lois et un privilège auquel les Bordelais attachaient un grand prix »¹²⁸³. L'adaptation d'une jauge spécifique est une mesure importante car elle permet d'identifier facilement les vins de la ville. Elle a également donné lieu à plusieurs types de fraude. Ainsi, en 1219 le roi d'Angleterre Henri III sanctionne la ville pour une diminution frauduleuse de la capacité des tonneaux de vin bordelais importés à la cour¹²⁸⁴. Plus récemment, Mathias Tranchant a montré, qu'au Moyen Âge, certains Rochelais modifient leurs fûts selon la jauge bordelaise pour vendre leurs vins à un meilleur prix¹²⁸⁵. La jauge est donc garante de l'origine géographique des fûts et des vins : il s'agit d'un outil indispensable pour le commerce du vin bordelais.

8.2.2 – L'intégration des bourgeois dans les circuits économiques de la tonnellerie

Bien qu'associée à la filière vinicole, la tonnellerie est un artisanat qui possède sa propre filière économique dans l'acheminement des matériaux et dans la vente des produits finis. L'échantillon étudié montre que cette filière est en grande partie dominée par les marchands bordelais.

En amont de la fabrication des pipes et des barriques, l'acquisition des matériaux en dehors de la région de Bordeaux est presque exclusivement le fait des marchands (70 % des achats de merrains sont effectués par des marchands bordelais). Par exemple, le 4 avril 1475, Léonard de la Bordaria, du Mas d'Agenais (diocèse de Bazas), livre « *ung miley de meyrame de pipaille bon et comptat* » à Arnaud Dabadia, marchand de Saint-Michel (Bordeaux)¹²⁸⁶. Le merrain fait l'objet de la plupart des acquisitions de matériaux de tonnellerie par des marchands.

Les autres matériaux mentionnés sont le coudre et le vime. Ces deux éléments sont employés dans la fabrication des cercles qui maintiennent la structure des fûts. Ces derniers sont souvent réalisés en coudre (noisetier), mais également avec différents bois flexibles comme nous l'avons vu précédemment. Ils sont ensuite vendus la plupart du temps en faisceaux (« *faiz* »)¹²⁸⁷. Les comptes de l'archevêché montrent toutefois des achats de « *moles de coudre* », ainsi que des « *moles de saulx* » (saule)¹²⁸⁸. Nous ne savons pas à quoi correspondaient exactement ces mesures. Le vime, quant à lui, est de l'osier utilisé pour lier les cercles de coudre. Si les actes que nous avons dépouillés ne font pas mention de ce type de matériaux, le livre des Coutumes, les registres de la Jurade et les comptes de l'Archevêché livrent quelques informations. Le vime est

¹²⁸³ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 124.

¹²⁸⁴ VERDON, Jean, *Boire au Moyen Âge, op. cit.*, p. 132.

¹²⁸⁵ TRANCHANT, Mathias, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2003, p. 102.

¹²⁸⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 177, 4 avril 1475.

¹²⁸⁷ AD Gironde, G 240, fol. 409 v°.

¹²⁸⁸ AD Gironde, G 240, fol. 412.

notamment vendu en « *torche* »¹²⁸⁹ (c'est-à-dire en rouleau) ou en gerbe (« *guarba de vime* »¹²⁹⁰, la plupart du temps par lots de mille unités.

Le rôle intermédiaire des marchands dans l'acheminement de ces matériaux de tonnellerie est notamment important en raison de l'éloignement des régions productrices. Le vime est produit près de Bordeaux, dans les nombreuses *vimeney*s qui côtoient les vignes situées près de cours d'eau. Mais l'approvisionnement en bois pour la tonnellerie est plus problématique. Quelques bois du Médoc peuvent fournir ponctuellement du matériel. Ainsi, le 27 mai 1474, Johan Dalhayre acquiert plusieurs vignes au Taillan (Médoc)¹²⁹¹. La vente comprend également plusieurs « *pesas de fusta* » (« pièces de fût ») qui sont toujours dans un bois proche. Nous pouvons ainsi relever quelques provenances locales. Quelques fournisseurs sont originaires de paroisses du haut pays Bordelais : Johan Grodut, de Saint-Macaire¹²⁹², Pey de Riquau de Bazas¹²⁹³, Guilhem Escalan et Robin Porchey de Marmande¹²⁹⁴, Johan de Lafita et Johan de la Mencheyra de Gaujac¹²⁹⁵, et Léonard de la Bordaria du Mas d'Agenais¹²⁹⁶. Certains matériaux proviennent également de Benauge (Targon)¹²⁹⁷ et de l'Entre-deux-Mers¹²⁹⁸. Libourne¹²⁹⁹ et Bourg¹³⁰⁰ sont aussi mentionnés. Mais généralement, les historiens contemporains s'accordent à penser que les forêts du Bordelais à la fin du Moyen Âge, dont la géographie est au demeurant mal connue, n'ont pas la capacité pour fournir en matières premières les ateliers de tonnellerie de la ville. On peut constater l'insuffisance des forêts de cette région au début du XVI^e siècle, bien que cette situation semble problématique depuis quelques décennies. Ainsi, une enquête ordonnée par François I^{er} le 16 avril 1520 nous apprend que le Bordelais, en particulier, et la Guyenne, en général, connaissent des difficultés pour s'approvisionner en bois de tonnellerie : « *les bois duquel pays de Bourdeloys et Guienne ont esté presque du tout destruits tellement que a peyne au pays l'on ne peult trouver boys pour faire les fustz et pipes* »¹³⁰¹. Ce manque de bois semble avoir été provoqué par une surexploitation des forêts au cours des années antérieures encouragée par la possibilité d'exporter le bois de la région (« *estoit permis de tirer les boys hors du pays de Bourdeloix par mer, comme autrefois a esté faict à cachetes il se commectroit plusieurs abus* »)¹³⁰². Les bois

¹²⁸⁹ AD Gironde, G 240, fol. 412 v^o.

¹²⁹⁰ *Livre des Coutumes*, op. cit., p. 601.

¹²⁹¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 46, 27 mai 1474.

¹²⁹² AD Gironde, 3E 6091, fol. 81, 21 mars 1467 / AD Gironde, 3E 83, 13 mars 1473.

¹²⁹³ AD Gironde, 3E 12430, fol. 69-69 v^o, 21 septembre 1469.

¹²⁹⁴ AD Gironde, 3E 1145, fol. 109, 15 décembre 1482 / AD Gironde, 3E 12430, fol. 73 v^o-74, 25 octobre 1469.

¹²⁹⁵ AD Gironde, 3E 6091, fol. 146 v^o, 29 septembre 1470.

¹²⁹⁶ AD Gironde, 3E 84, fol. 177, 4 avril 1475.

¹²⁹⁷ AD Gironde, 3E 4807, fol. 144 v^o, 29 mars 1464. Il s'agit du vendeur Ramon Cosin.

¹²⁹⁸ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 129. Nous n'avons cependant pas le détail des paroisses.

¹²⁹⁹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 184, 3 décembre 1471. Il s'agit du vendeur Guilhem Larquey.

¹³⁰⁰ *Livre des Coutumes*, op. cit., p. 601.

¹³⁰¹ *Archives historiques du département de la Gironde*, tome XXXI, p. 303-306.

¹³⁰² *Idem*.

proviennent donc de régions voisines : la Saintonge et l'Angoumois au nord, le Périgord et le Limousin à l'est, le Labourd et le Roquefortais au sud¹³⁰³. Le réseau fluvial facilite les relations économiques avec ces régions¹³⁰⁴ : le bois destiné à l'archevêché est par exemple exclusivement livré par « *batel* »¹³⁰⁵. Ainsi, Ramon Cosin, de Targon (Benauges) livre, le 29 mars 1464, 300 merrains de pipes et leurs pièces de fond au marchand Héliot de la Lopge, de Saint-Michel (Bordeaux), sur le port de Bordeaux¹³⁰⁶. De même, Johan de Lafita et Johan de la Mencheyra, du diocèse de Dax, livrent, le 29 septembre 1470, 2000 merrains de pipes et 500 merrains de barriques au marchand Arnaud de Lescala, de Saint-Pierre (Bordeaux), sur le port de Tropeyte¹³⁰⁷. Une fois débarqués à Bordeaux, les merrains sont inspectés par des « visiteurs de merrains » délégués par la municipalité¹³⁰⁸. En effet, par un règlement du 13 avril 1407, renouvelé en 1541, la Jurade décrète l'interdiction aux tonneliers de se servir de merrains non inspectés et qui ne sont pas déclarés « *bons et merchantz* »¹³⁰⁹.

Il est probable que les personnes qui vendent le merrain aux marchands bordelais ne sont pas eux-mêmes les producteurs de ces matériaux. Robin Porchey, charpentier de Marmande, est le seul vendeur de merrain à travailler dans le secteur du bois¹³¹⁰. Nous pouvons donc supposer que le circuit d'approvisionnement des matériaux de tonnellerie vers Bordeaux est parsemé d'intermédiaires.

L'introduction de ces matériaux en ville se fait d'ailleurs par l'intermédiaire des marchands bordelais. Nous pouvons constater cette intermédiation grâce à l'exemple d'Arnaud d'Abadia, marchand de Saint-Michel (Bordeaux). Le 4 octobre 1474, ce marchand vend 3000 merrains à Estève Martin, charpentier de pipes de Saint-Eloi (Bordeaux)¹³¹¹. Plus tard, le 4 avril 1475, il achète un millier de merrains à Léonard de la Bordaria, savetier du Mas d'Agenais¹³¹². L'ordre chronologique de ces transactions montre qu'il ne s'agit pas des mêmes merrains, mais ces opérations sont néanmoins révélatrices du rôle d'intermédiaire joué par les marchands dans l'approvisionnement des tonneliers en matériaux de tonnellerie. Certains marchands pratiquent des transactions particulières permettant d'éviter le transfert de monnaies. Le 25 mai 1474, le marchand Johan Dalhayre, de Saint-Michel (Bordeaux), cède 2000 merrains à Guilhem Johan, charpentier de pipes de Sainte-Eulalie (Bordeaux)¹³¹³. Ce tonnelier doit rendre par la suite 1000 merrains au marchand sous la forme de pipes renforcées de

¹³⁰³ BOUTRUCHE, Robert, *Bordeaux de 1453 à 1715*, *op. cit.*, p. 95 ; BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 129 ; GOYHENECHÉ, Eugène, *op. cit.*, p. 254 ; *Livre des Coutumes*, *op. cit.*, p. 601.

¹³⁰⁴ BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1450 - vers 1550)*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1968.

¹³⁰⁵ AD Gironde, G 240, fol. 402 v°.

¹³⁰⁶ AD Gironde, 3E 4807, fol. 144 v°, 29 mars 1464.

¹³⁰⁷ AD Gironde, 3E 6091, fol. 146 v°, 29 septembre 1470.

¹³⁰⁸ LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge, Essor d'une civilisation*, *op. cit.*, p. 84.

¹³⁰⁹ BARENNE, Jean, *op. cit.*, p. 128 : « *E plus sia cridat que nulh no prengua ni recepia aucun mayrame tant entro sia bitat, sotz la pena que dessus* ».

¹³¹⁰ AD Gironde, 3E 12430, fol. 73 v°-74, 25 octobre 1469.

¹³¹¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 91-91 v°, 4 octobre 1474.

¹³¹² AD Gironde, 3E 84, fol. 177, 4 avril 1475.

¹³¹³ AD Gironde, 3E 84, fol. 44-44 v°, 25 mai 1474.

coudre et garde les 1000 merrains restant à titre de salaire. Enfin, nous pouvons voir, le 25 octobre 1469, le marchand Gaucemot Pelet, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), s'associer au tonnelier Johan de Vilota, également de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour acheter du merrain et du coudre¹³¹⁴. Les marchands bordelais semblent ainsi prendre une place déterminante dans ce circuit d'approvisionnement.

L'étude du circuit de vente des pipes et des barriques montre des tendances similaires. Les tonneliers, qui ont fabriqué les fûts, sont les vendeurs les plus nombreux (27 vendeurs de fûts sur 55) mais sont suivis immédiatement par les marchands (15 vendeurs). Les marchands bordelais apparaissent également comme étant les principaux acquéreurs de fûts (28 acheteurs sur 45).

Nous pouvons voir que les tonneliers ne vendent leurs fûts qu'à des Bordelais parmi lesquels 67 % sont des marchands. Ce résultat paraît relativement logique car nous avons vu que les marchands sont également ceux qui investissent le plus dans les vignes et dans la création ou l'acquisition de domaines. Mais un certain nombre de ces marchands n'achètent ces pipes et ces barriques que dans la perspective de les revendre par la suite et non dans un usage personnel. Nous voyons effectivement souvent les marchands acquérir des pipes et des barriques par douzaines et non par unités. Le 9 septembre 1479 par exemple, le marchand Bernard de la Corneyra, de Saint-Pierre (Bordeaux), achète 6 douzaines de pipes à Johan Barrau, charpentier de pipes et de Saint-Rémi (Bordeaux)¹³¹⁵. On peut supposer que ces acquisitions n'ont été faites que dans un objectif spéculatif. Même si la documentation utilisée est fragmentaire, nous ne relevons aucune vigne n'appartenant à ce marchand dans l'ensemble des sources étudiées. En revanche les artisans achètent souvent des quantités plus petites. Ainsi, le 27 mars 1478, le forgeron Johan Logal, de Saint-Projet (Bordeaux), achète 9 pipes et 6 barriques à Grimon Perrot, charpentier de pipes de Sainte-Eulalie (Bordeaux)¹³¹⁶. Nous avons vu précédemment que les artisans bordelais sont relativement nombreux parmi les tenanciers du vignoble suburbain. Il est donc possible que ce forgeron fasse l'acquisition d'une quantité de fûts précise afin de loger les vins de ses vignes.

Certains marchands apparaissent nettement dans un rôle d'intermédiaire dans le circuit des fûts à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Par exemple, le marchand Pey Chalvet, de Saint-Michel (Bordeaux), achète le 19 juillet 1471 2 douzaines de pipes auprès de Jacquet Moyron, « *paticey* » (confectionneur de pâtés) de Saint-Pierre (Bordeaux)¹³¹⁷. Le même jour, il revend une douzaine de pipes au marchand Arnaud de la Funha, de Sainte-Colombe (Bordeaux)¹³¹⁸. Son fournisseur étant un autre artisan, nous constatons que le circuit des intermédiaires peut également incorporer d'autres professions.

¹³¹⁴ AD Gironde, 3E 12430, fol. 73 v°-74, 25 octobre 1469.

¹³¹⁵ AD Gironde, 3E 1631, fol. 217-218, 9 septembre 1479.

¹³¹⁶ AD Gironde, 3E 85, fol. 235 v°, 27 mars 1478.

¹³¹⁷ AD Gironde, 3E 6091, fol. 174, 19 juillet 1471.

¹³¹⁸ AD Gironde, 3E 6091, fol. 174 v°, 19 juillet 1471.

Les autres transactions ne nous permettent pas de suivre de cette manière d'autres lots de pipes ou de barriques. Cependant, nous pouvons quand même observer quelques situations d'intermédiaires. Ainsi, le marchand Johan Ferron *le Jeune*, de Saint-Michel (Bordeaux), achète deux douzaines de pipes à Johan Andron, tonnelier de Saint-Pierre (Bordeaux), le 8 janvier 1473¹³¹⁹. Le 27 août 1474, on peut le voir vendre deux douzaines de pipes à Hélias de Bosc, courtier de Saint-Michel (Bordeaux)¹³²⁰. Enfin, le 24 mai 1475, il se retrouve de nouveau acquéreur de deux douzaines de pipes auprès d'Estève Martin, tonnelier de Saint-Eloi (Bordeaux)¹³²¹. Les intervalles entre ces transactions sont assez importants, mais ces documents suffisent tout de même à illustrer les activités d'intermédiaires de ces marchands. Il est intéressant de constater que Johan Ferron s'adresse toujours à des tonneliers lorsqu'il s'agit de s'approvisionner en pipes. On remarque également que les quantités de futailles achetées ou vendues par ce marchand sont toujours les mêmes, indice probable d'une habitude commerciale.

La situation est sensiblement identique avec Johan Grimmel, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), qui achète une douzaine de pipes le 16 avril 1464 à Jehan Peyrou et Aymar Grenpa, charpentiers de Saint-Maixent (Bordeaux)¹³²². On peut penser qu'il s'agit de tonneliers car en mai 1483 on relève un Johan Peyron qualifié de charpentier de pipes¹³²³. Quelques mois plus tard, le 26 septembre 1464, Johan Grimmel vend deux douzaines de pipes à Nolot de Revesques, un autre marchand de Saint-Michel (Bordeaux)¹³²⁴. Nous ne savons pas si ce dernier se fournissait en fûts pour son usage personnel ou pour les revendre à son tour par la suite.

Guilhem Marin *le Jeune*, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), apparaît à cinq reprises dans les transactions. Il est tout d'abord qualifié de savetier et fait l'acquisition d'une quinzaine de pipes auprès de Pierre de la Costa, tonnelier de Saint-Michel (Bordeaux)¹³²⁵. Rapidement, cependant, il était associé à son père, Guilhem Marin *le Vieux*, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), dans la vente d'une douzaine de pipes à Galharda Disarta, une veuve de Saint-Michel (Bordeaux)¹³²⁶. Par la suite, il n'apparaît plus qu'en tant que marchand et acquéreur de pipes. Il s'adresse la plupart du temps à des tonneliers (Johan Barrau et Bernard de la Fenestra¹³²⁷) et achète de très grandes quantités de futailles : 48 pipes à Guilhem Martin, prieur de Fonsac¹³²⁸, et 180 pipes à Johan Barrau. La quantité de fûts achetée à Bernard de la Fenestra est inconnue, cependant la somme dépensée durant cette transaction (55 francs bordelais et 20 ardots) suggère que le marché concernait un nombre important de pipes et de barriques.

¹³¹⁹ AD Gironde, 3E 83, fol. 55 v°, 8 janvier 1473.

¹³²⁰ AD Gironde, 3E 84, fol. 81 v°, 27 août 1474.

¹³²¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 203 v°-204, 24 mai 1475.

¹³²² AD Gironde, 3E 4807, fol. 162, 16 avril 1464.

¹³²³ AD Gironde, 3E 86, fol. 17, 21 mai 1483.

¹³²⁴ AD Gironde, 3E 4807, fol. 213, 26 septembre 1464.

¹³²⁵ AD Gironde, 3E 7132, fol. 28 v°-29, 5 juin 1465.

¹³²⁶ AD Gironde, 3E 7132, fol. 53 v°, 2 octobre 1465.

¹³²⁷ AD Gironde, 3E 1631, fol. 218-219, 19 août 1479 et AD Gironde, 3E 86, fol. 44, 8 août 1483.

¹³²⁸ AD Gironde, 3E 85, fol. 175 v°, 10 juillet 1477.

Les activités du marchand Baudinot Guilhocha, de Saint-Michel (Bordeaux), sont un bon exemple des rapports fréquents entre tonneliers et marchands dans le commerce des pipes et des barriques. Durant la première partie du mois de mai 1468, ce marchand s'adresse par trois reprises à des tonneliers pour s'approvisionner en pipes : Robert Xantongey (18 fûts)¹³²⁹, Gaspar de Grautz (24)¹³³⁰ et Guilhem de Bayait (36)¹³³¹. Plus tard, le 11 juin, il s'adresse également à Johan Barda (12 fûts)¹³³² ; nous ne connaissons cependant pas la profession de ce dernier. La situation de Baudinot Guilhocha nous montre que les marchands peuvent multiplier leurs fournisseurs, sans doute afin d'avoir plus rapidement des quantités importantes de futailles. Nous pouvons supposer qu'il souhaitait ensuite les revendre immédiatement profitant ainsi des grandes exportations de vin du printemps¹³³³. On peut également penser qu'il envisage de les revendre pendant l'été auprès de clients ruraux qui cherchent à renouveler leurs stocks de futailles¹³³⁴. Nous n'avons cependant aucune date de livraison qui nous permette de poursuivre cette analyse plus précisément. Baudinot Guilhocha est également actif dans les transactions de vignes – même s'il semble surtout intéressé par l'acquisition de rentes pesant sur les vignes¹³³⁵ – et nous pouvons aussi supposer que quelques-uns de ces 90 fûts sont utilisés pour son propre usage. Cette situation nous montre qu'il peut y avoir plusieurs modèles de transactions entre les marchands et les tonneliers. En effet, le cas de Baudinot Guilhocha illustre la multiplicité des fournisseurs de certains intermédiaires. Dans un autre cas, on peut voir un marchand, Vidau Costantin, de Saint-Michel (Bordeaux), s'adresser deux fois au même tonnelier, Jacques de la Rucla¹³³⁶, en moins de six jours. Les situations peuvent donc être très différentes.

Ces transactions illustrent bien les activités des intermédiaires marchands dans la seconde moitié du XV^e siècle. Bien que la plupart des actes ne nous décrivent pas d'une façon aussi globale les opérations des marchands bordelais dans le commerce des pipes et des barriques, nous pouvons relever quelques similitudes. Les quantités de fûts achetées par tous les marchands sont assez importantes (deux douzaines de pipes en moyenne) et ils s'adressent presque exclusivement à des tonneliers pour s'approvisionner en pipes et en barriques, comme c'est le cas pour ces intermédiaires avérés.

L'étude des professions suggère qu'il existe parfois plusieurs intermédiaires entre le tonnelier et l'utilisateur. Ainsi, les transactions concernant Pey Chalvet montre au moins deux niveaux d'intermédiaires. En effet, ce marchand se fournit auprès d'un

¹³²⁹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 112, 6 mai 1468.

¹³³⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 109 v^o, 7 mai 1468.

¹³³¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 110 v^o, 12 mai 1468.

¹³³² AD Gironde, 3E 6091, fol. 114, 11 juin 1468.

¹³³³ De même, on peut penser qu'il avait besoin de pipes pour ses propres affrètements.

¹³³⁴ MOUTHON, Fabrice, « Fortaney Dupuy, un marchand bordelaise au début du XVI^e siècle », *Annales du Midi*, n^o 106, 1994, p. 369.

¹³³⁵ AD Gironde, 3E 6091, fol. 49 v^o, 3 avril 1463 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 91 v^o-92 v^o, 20 août 1467.

¹³³⁶ AD Gironde, 3E 86, fol. 4-4 v^o, 5 août 1483 / fol. 7, 11 août 1483.

pâticier qui, lui-même, a dû acquérir ses futailles auprès d'un tonnelier ou d'un autre intermédiaire. Nous n'avons aucune certitude que le client de Pey Chalvet, Arnaud de la Funha, achète ces fûts pour son usage personnel. Nous pouvons également vérifier cette hypothèse en considérant les quantités de pipes et de barriques échangées. Les tonneliers effectuent en effet les ventes les plus élevées lorsque le client est un marchand. Les quantités diminuent vraisemblablement au fur et à mesure des transactions jusqu'au client utilisateur. Chaque niveau d'intermédiaires redistribue en plus petits lots les pipes et les barriques acquises : une trentaine de fûts en moyenne au niveau des tonneliers, deux douzaines à celui des intermédiaires marchands et une douzaine dans le cas des autres professions. On peut donc penser que le circuit commercial de la tonnellerie bordelaise a une structure pyramidale.

Ces intermédiaires, pour la plupart marchands, se chargent donc ensuite de la vente des pipes et des barriques, acquises auprès des tonneliers ou des différents niveaux d'intermédiaires, à des utilisateurs, parfois ruraux. Ainsi, 11 acheteurs de fûts d'origine rurale sont essentiellement localisés dans les paroisses de l'Entre-deux-Mers proche, le long de la Garonne, dans des zones de vignoble où l'influence urbaine est importante¹³³⁷. Nous pouvons également relever une quinzaine d'acheteurs bordelais de petites quantités de pipes et de barriques qui les utilisent certainement pour leur propre usage : Pey Seguin, charpentier de Saint-Michel (6 pipes achetées)¹³³⁸, Guilhem Johan, de Saint-Eloi (6 pipes et 6 barriques)¹³³⁹, Arnaud Martin, de Sainte-Eulalie (8 pipes)¹³⁴⁰, Pey de Ferrat, de Sainte-Eulalie (4 barriques)¹³⁴¹, Guilhem Forquand, laboureur de Sainte-Eulalie (8 pipes environ)¹³⁴², Pey de Casse, tondeur de draps de Saint-Siméon (6 pipes)¹³⁴³, Johan Logal, forgeron de Saint-Michel (7 pipes et 2 barriques)¹³⁴⁴, Johan Rollau, de Saint-Michel (1 pipe)¹³⁴⁵, Pey de Cayre, laboureur de Sainte-Eulalie (6 barriques)¹³⁴⁶, Amaniu Deugua, fournisseur de Saint-Projet (9 pipes et 6 barriques)¹³⁴⁷, Hélias Darta, de Saint-Rémi (6 pipes)¹³⁴⁸, et Johan Boyssou, de Saint-Rémi (6 barriques)¹³⁴⁹. L'exemple de Pey de Cayre, laboureur de Sainte-Eulalie (Bordeaux), est

¹³³⁷ AD Gironde, 3E 1145, fol. 59, 25 août 1482 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 55, 14 juin 1474 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 36 v°, 16 août 1462 ; AD Gironde, 3E 6091, fol. 109 v°, 14 septembre 1467 ; AD Gironde, 3E 83, fol. 16, 21 juillet 1472 ; AD Gironde, 3E 86, fol. 55, 5 septembre 1483 ; AD GIRONDE, 3E 6091, fol. 196 v°, 6 juillet 1472 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 74 v°, 10 juin 1482 ; AD Gironde, 3E 2351, fol. 25 v°, 13 janvier 1470 ; AD Gironde, 3E 2351, fol. 20, 20 septembre 1469 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 239, 14 septembre 1475.

¹³³⁸ AD Gironde, 3E 6091, fol. 55 v°, 19 septembre 1463.

¹³³⁹ AD Gironde, 3E 7132, fol. 77 v°, 12 février 1466.

¹³⁴⁰ AD Gironde, 3E 6091, fol. 115, 30 juin 1468.

¹³⁴¹ AD Gironde, 3E 6091, fol. 110 v°, 14 septembre 1468.

¹³⁴² AD Gironde, 3E 12430, fol. 69 v°, 21 septembre 1469.

¹³⁴³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 175 v°, 5 septembre 1471.

¹³⁴⁴ AD Gironde, 3E 83, fol. 26, 11 septembre 1472.

¹³⁴⁵ AD Gironde, 3E 6091, fol. 236, 3 juillet 1473.

¹³⁴⁶ AD Gironde, 3E 6091, fol. 237, 13 août 1473.

¹³⁴⁷ AD Gironde, 3E 85, fol. 235 v°, 27 mars 1478.

¹³⁴⁸ AD Gironde, 3E 1145, fol. 8 v°, vers 1480.

¹³⁴⁹ AD Gironde, 3E 86, fol. 53, 23 août 1483.

assez représentatif des arrangements commerciaux passés entre les intermédiaires et les clients utilisateurs des fûts. Il fait ainsi l'acquisition, le 13 août 1473, de 6 barriques auprès de Jacquet Moyron, « *paticy* » de Saint-Pierre (Bordeaux), pour 9 francs bordelais et 24 ardis. Nous avons vu précédemment que Jacquet Moyron a parfois un rôle d'intermédiaire. Pey de Cayre doit rembourser ce dernier en une pipe de vin de Graves valant 5 francs bordelais et fait une reconnaissance de dette pour le reste de la somme. Cet arrangement rappelle ceux observés par Fabrice Mouthon au sujet du marchand Fortaney Dupuy : ce marchand approvisionne des ruraux en pipes et en barriques et ceux-ci le remboursent par la suite en vin¹³⁵⁰.

La tonnellerie apparaît ainsi comme un artisanat possédant son propre circuit économique et commercial dont la plupart des étapes sont urbaines. Cet artisanat permet toutefois de fournir les exploitants des vignes suburbaines et périurbaines en pipes et en barriques, contenants nécessaires à la filière « vitivinicole ».

Le circuit économique de la tonnellerie paraît également très fragmenté en raison du nombre important d'intermédiaires. Il y a effectivement des intermédiaires entre chaque étape : des intermédiaires bordelais et non bordelais permettent l'acheminement des matériaux à Bordeaux ; des intermédiaires bordelais vendent ces matériaux aux tonneliers qui les transforment en pipes et en barriques ; les tonneliers vendent ensuite les fûts à des intermédiaires bordelais qui les revendent, parfois après plusieurs transactions, aux clients qui les utilisent finalement.

Cette étude montre que les marchands bordelais s'insèrent activement dans cet artisanat. Ils parviennent à contrôler les différentes étapes, motivent la production par leurs commandes élevées de pipes et des barriques, et retirent des revenus, parfois directement en vin, de la revente de ces fûts. Nous constatons donc une logique assez similaire à celle observée lors des investissements des marchands dans le vignoble périurbain. Ainsi, les marchands captent les revenus de la filière vinaire (exploitation des vignes, perception de rentes en argent ou en nature) et ceux de la filière économique de la tonnellerie (revenus des ventes et revenus en nature). Il s'agit ici d'investissements situés en amont de la commercialisation du vin. Dans celle-ci, les marchands ont un rôle encore plus actif car ils composent l'essentiel des vendeurs de vin sur le marché local et sur le marché international. Nous pouvons donc observer une emprise forte des élites marchandes bordelaises sur l'ensemble de la filière « vinivicole ».

¹³⁵⁰ MOUTHON, Fabrice, « Fortaney Dupuy, un marchand bordelais au début du XVI^e siècle », *Annales du Midi*, n° 106, 1994, p. 368. Si le compte n'est pas assuré par le versement en vin, une somme est ajoutée par les acheteurs.

CONCLUSION

CONCLUSION

Contrairement à d'autres villes, Bordeaux dispose de sources notariales qui dévoilent plusieurs aspects du vignoble bordelais à la fin du Moyen Âge. Les documents de la seconde moitié du XV^e siècle permettent ainsi d'étudier le vignoble aux mains des Bordelais au lendemain de la guerre de Cent Ans, une période qui est restée peu étudiée dans cette région à l'exception de travaux plus généraux. Robert Boutruche consacre ainsi la dernière partie de son ouvrage, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, à la situation du Bordelais après les dernières opérations militaires du conflit franco-anglais¹³⁵¹. Néanmoins, son étude se concentre sur l'ensemble du diocèse et non sur le seul vignoble bordelais. La question de la reconstruction du vignoble après la guerre de Cent Ans reste ainsi en suspens. Au niveau de l'ensemble du diocèse, les reconstructions sont nécessaires. Le nord de la région, aux alentours de Blaye ou de Bourg, de même que le centre de l'Entre-deux-Mers, connaît des dommages apparemment importants. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 montre que cette seigneurie foncière ne perçoit pas 43 % des redevances de blés attendues, notamment en raison des paroisses « *en ruyne* », « *desertes* » ou « *vacquantes* » dans ces zones¹³⁵². Dans Bordeaux même, des reconstructions sont nécessaires¹³⁵³. Cependant, la reconstruction est surtout due à des abandons de biens et à des occupations de maisons par les troupes du roi de France. En 1459, l'archevêché ne perçoit aucun cens depuis 4 ans sur la maison de Raymond de la Guerre, dans la paroisse Saint-Paul (Bordeaux), « *qui est occuppee par les gens d'armes* »¹³⁵⁴. Si Bordeaux et ses alentours sont relativement épargnés par les dommages directs dus au conflit, une remise en état foncière et économique est nécessaire.

Les vignes de la zone suburbaine, de même que celles visibles dans la zone périurbaine, ne semblent pas être endommagées outre mesure. Les mentions de vignes détruites ou désertes sont peu nombreuses dans la documentation étudiée (8 % des actes notariés seulement en mentionnent). A l'instar de l'immobilier urbain, les dommages semblent surtout être causés par le manque d'entretien consécutif à des abandons ou des déguerpissements volontaires de la part des tenanciers. Les vignes laissées à l'abandon, parfois endommagées par des animaux¹³⁵⁵, nécessitent alors des travaux de remise en état qui s'effectuent dans le cadre de la seigneurie foncière. La documentation étudiée détaille particulièrement les actions d'un seigneur foncier laïc, le chevalier Aymeric de

¹³⁵¹ BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société...*, op. cit., p. 399-433.

¹³⁵² Par exemple : AD Gironde, G 240, fol. 452 v^o.

¹³⁵³ BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007, p. 81.

¹³⁵⁴ AD Gironde, G 240, fol. 437 v^o.

¹³⁵⁵ AD Gironde, H 735, fol. 75 v^o-78, 30 mai 1452.

Ségur. L'exemple de ce seigneur est assez représentatif de la remise en état d'une partie du vignoble. Aymeric de Ségur vend ainsi diverses rentes foncières, assignées notamment sur des vignes de l'Entre-deux-Mers, afin de disposer de liquidités¹³⁵⁶. Les sources ne précisent cependant pas l'utilisation directe des sommes obtenues. En revanche, ce seigneur semble particulièrement actif dans la remise en état des tenures plantées en vigne relevant de son autorité dans la paroisse de Bègles. Cette remise en état s'effectue par l'intermédiaire de baux à nouveau fief, accordés à de nouveaux tenanciers qui bénéficient parfois de clauses favorables (diminution de l'*agrière* ou modération du cens) mais qui peuvent également devoir accomplir des travaux de remise en état (plantation sur des tenures de vigne désertes). Outre l'état délabré de la tenure, une des difficultés des seigneurs fonciers est de trouver des tenanciers disposés à effectuer les réparations. L'exemple de Fort de Médoc souhaitant bailler à nouveau fief une tenure de vigne endommagée, et acceptant de renégocier le montant des redevances avec les tenanciers potentiels, illustre cette difficulté¹³⁵⁷. Certains tenanciers peuvent également profiter de ces situations pour réclamer des charges seigneuriales moins élevées ou bien des délais de versement. La menace du déguerpissement, par les tenanciers, et celle de la commise, par les seigneurs fonciers, peut montrer certaines tensions préalables à des négociations. Nous ne trouvons pas beaucoup d'exemples prouvant que ces menaces soient régulièrement mises en exécution. Disposant de la propriété éminente, les seigneurs peuvent ainsi mettre en place des conditions favorables à la remise en état d'une partie du vignoble en émettant des clauses particulières lors des baux à nouveau fief.

L'état du vignoble bordelais au lendemain de la guerre de Cent Ans est donc à nuancer. Des dommages sont notables mais ils semblent peu nombreux et causés de manière indirecte par le conflit. Le vignoble bordelais semble donc relativement épargné par la guerre de Cent Ans, contrairement à d'autres régions. Par exemple, après la reconquête chrétienne, le vignoble andalou doit être reconstruit¹³⁵⁸ ; de même, les vignobles suburbains de Paris et de Lyon font l'objet de reconstructions relativement importantes après la guerre de Cent Ans¹³⁵⁹.

Le contexte de remise en état du vignoble favorise la poussée des investissements des élites citadines bordelaises dans cette culture. Les bourgeois

¹³⁵⁶ AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470.

¹³⁵⁷ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454.

¹³⁵⁸ BORRERO FERNANDEZ, Mercedes, « Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Age », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire*, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, 1991, p. 126.

¹³⁵⁹ BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, Paris, 1929, p. 112 ; FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, PUF, Paris, 1964, p. 432-435 ; LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais au XIV^e et XV^e siècles », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, p. 26.

bordelais aisés disposent en effet de liquidités à investir alors que des seigneurs fonciers ou des tenanciers ruraux cherchent parfois, au contraire, à en obtenir en raison de difficultés financières ou tout simplement pour effectuer certaines opérations économiques. A travers les sources, les activités des tenanciers sont connues : nous pouvons les voir exercer leurs droits sur leurs tenures, notamment les vendre, définitivement ou à recours, les mettre en gage ou en hypothèque, les échanger, les donner ou les léguer. Cet aspect est très peu étudié au sujet du vignoble bordelais, la plupart des travaux adoptant l'angle seigneurial. Utilisant des registres de notaires bordelais, nous constatons une surreprésentation des citadins bordelais, et surtout des marchands, ce qui nous permet de mesurer plus précisément l'influence urbaine sur le vignoble. Ces Bordelais cherchent à acquérir des vignes ou bien simplement à capter les revenus des tenures plantées en vigne, notamment le vin, aisément commercialisable sur le marché local ou international. Les stratégies d'acquisition de vignes ou de captation de leurs revenus sont variées. La plupart des démarches paraissent occasionnelles. Ainsi, le marchand Pierre Gentet, de Saint-Michel (Bordeaux), saisit deux vignes gagées en raison du non remboursement d'un prêt accordé¹³⁶⁰. Ce marchand n'apparaît cependant dans aucune autre transaction de vignes dans la documentation étudiée. D'autres démarches d'acquisition semblent faire partie d'une stratégie plus déterminée. Le marchand Pey Hosten, de Sainte-Colombe (Bordeaux), fait l'acquisition, par plusieurs moyens, de plusieurs vignes dans la seule paroisse de Blanquefort (Médoc)¹³⁶¹. De même, le marchand Pierre Vernhet, de Saint-Michel (Bordeaux), obtient plusieurs vignes au Médoc par la seule pratique du prêt garanti par une hypothèque¹³⁶². Les exemples sont assez nombreux et concernent essentiellement des marchands, qui ont les moyens financiers pour investir dans le vignoble.

L'intérêt des marchands dans la possession du vignoble est en partie déterminé par les débouchés possibles de sa production. La vocation commerciale du vignoble bordelais date en effet de l'Antiquité et a motivé son extension au Moyen Âge. Malgré le marasme économique du lendemain de la guerre de Cent Ans, la commercialisation du vin sur le marché local continue, notamment par l'intermédiaire des tavernes, dont le nombre est difficile à estimer à Bordeaux. De même, la perte du marché anglais est rapidement compensée par l'exportation de vin vers les ports flamands. Les marchands bordelais prennent souvent une place d'intermédiaire dans le circuit commercial du vin à Bordeaux¹³⁶³. Ces débouchés rentables expliquent l'intérêt de ces marchands dans la possession de vignes ou la captation de ses revenus. Ils expliquent également que la poussée des investissements des élites bordelaises dans le vignoble soit continue et

¹³⁶⁰ AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483.

¹³⁶¹ AD Gironde, 3E 84, fol. 157, 22 février 1475 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 139, 26 février 1477.

¹³⁶² AD Gironde, 3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 120 v°, février 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483 ; AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483.

¹³⁶³ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 30-33 et 38-51.

durable à la fin du Moyen Âge. La comparaison avec d'autres villes montre ici aussi des différences. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, nous pouvons également observer une poussée des investissements des marchands parisiens dans la terre, et notamment dans le vignoble, autour de Paris¹³⁶⁴. Mais cet investissement reste limité en raison de la concurrence de bourgeoisies locales, originaires de plusieurs bourgs situés autour de Paris. De plus, contrairement à Bordeaux, l'acquisition de la propriété éminente est plus difficile pour les marchands parisiens, l'aristocratie locale, vivant de l'administration et des offices, étant encore bien implantée dans la possession foncière¹³⁶⁵. A Lyon, les marchands investissent également dans le vignoble suburbain, culture à vocation commerciale à l'instar de Bordeaux¹³⁶⁶. Sous la poussée de ces investissements, le vignoble lyonnais se développe et s'étend. En revanche, le vignoble périurbain ne subit pas la mainmise des marchands lyonnais, ceux-ci se désintéressant apparemment des paroisses rurales avant la seconde moitié du XV^e siècle. Les placements ruraux des Lyonnais se multiplient ensuite, mais la vigne n'est plus leur domaine de prédilection : les urbains préfèrent investir dans l'élevage. On observe même un « recul de la vigne » après le milieu du XV^e siècle autour de Lyon.

A Bordeaux, les élites urbaines multiplient au contraire des stratégies foncières et économiques diverses, portant sur des territoires de plus en plus lointains, pour capter la production viticole. La poussée des investissements des élites bordelaises dans la vigne a des conséquences importantes sur l'évolution géographique du vignoble, notamment dans l'extension de la vigne, et dans la constitution d'espaces fonciers cohérents, organisés autour de bâtiments d'exploitation, les bourdieux.

La documentation choisie permet aussi d'étudier les techniques de viticulture et de vinification en usage dans le vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 est ainsi un document particulièrement précis dans sa description des travaux de viticulture¹³⁶⁷. Le travail de la vigne, notamment les plantations et les façons agricoles, sont détaillées dans ce document, de même que dans les actes notariés. Ces activités sont ainsi fréquemment rappelées dans les baux à façon. Les sources étudiées nous informent de différents types de culture de la vigne. La plupart semblent être cultivées à la « *marra* » ou bêche, ou bien à l'araire selon les types de milieu ou la fortune du propriétaire. Des treilles sont également mentionnées dans les jardins de l'archevêché ou bien dans la ville elle-même¹³⁶⁸. L'époque des vendanges sont en revanche moins éclairées par les sources disponibles. Les dépenses de l'archevêché de Bordeaux nous renseignent surtout sur l'embauche de personnels et sur

¹³⁶⁴ BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, op. cit., p. 84-85.

¹³⁶⁵ FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age*, op. cit., p. 346 et 482.

¹³⁶⁶ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », op. cit., p. 16-30.

¹³⁶⁷ AD Gironde, G 240, fol. 403 v^o-436 v^o.

¹³⁶⁸ AD Gironde, G 240, fol. 403 v^o ; AD Gironde, H 734, fol. 108 v^o, 10 février 1451.

les achats de matériels. Beaucoup d'éléments restent cependant à définir. Ainsi, la question reste ouverte quant au matériel de vinification utilisé à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Les termes répandus de « *treuil* » peuvent aussi bien désigner un bâtiment où s'effectue la vinification, un fouloir ou bien un pressoir. Ce dernier terme n'apparaît qu'une seule fois dans la documentation¹³⁶⁹. Nous pouvons donc douter qu'un tel matériel complexe soit répandu autour de Bordeaux après la guerre de Cent Ans. Le manque de données archéologiques et l'absence d'iconographie bordelaise sur les pressoirs tendrait à montrer un usage plus répandu du fouloir.

Les sources révèlent aussi le rôle important tenu par les tonneliers bordelais dans un grand nombre d'opérations liés à la vinification. Ces artisans, reconnus comme ayant un savoir-faire particulier, fabriquent la vaisselle vinaire utilisée dans l'élaboration et la conservation du vin, mais interviennent également lors des préparations et réparations de cette vaisselle. Le compte de l'archevêché nous donne de multiples informations sur les salariés : nombre de journées de travail, montant des salaires, travaux effectués. Nous pouvons supposer, qu'à l'exception des travailleurs spécialisés (tonneliers ou laboureurs de vignes¹³⁷⁰), la plupart des salariés n'interviennent dans les opérations de viticulture et de vinification que par opportunité, pour acquérir un supplément de revenus. Au XV^e siècle, beaucoup de « vigneron » n'apparaissent pas dans les sources bourguignonnes car ils n'exercent cette activité que de manière occasionnelle¹³⁷¹. Ces catégories modestes de la population n'apparaissent presque pas dans les sources étudiées (les contrats de travail sont sans doute le plus souvent oraux), mais le compte de l'archevêché montre qu'ils doivent être nombreux à travailler dans le vignoble bordelais.

Plusieurs vins sont produits à Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle. Le plus répandu est le vin « claret », rosé actuel, consommé dans la région, comme le montre un inventaire après-décès de tavernier, et exporté¹³⁷². Nous trouvons également des productions de vin rouge, de vin blanc et de vin de moins bonne qualité, comme le vin pinpin.

Notre étude s'achève au moment où le vin est commercialisé, que ce soit sur le marché local ou le marché international. L'étude de ce commerce nécessite en effet d'autres sources. Concernant le marché local, l'inventaire après-décès de Pelegrin Richard nous permet de connaître l'apparence d'une petite taverne bordelaise dans la

¹³⁶⁹ AD Gironde, G 240, fol. 407 (bis).

¹³⁷⁰ Certains Bordelais accumulent les deux fonctions, montrant que l'une et l'autre peuvent être pratiquées à des temps différents (AD Gironde, 3E 4807, fol. 224 v^o, 29 octobre 1464).

¹³⁷¹ THEUROT, Jacky, « Vigne et vigneron des vignobles secondaires du comté de Bourgogne. Les pays des avant-monts, de Dôle à Montpirey-le-Château (XIII^e – XV^e siècles), dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n^o 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 175 – 202, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, p. 195.

¹³⁷² AD Gironde, H 736, fol. 95 v^o-96 v^o, 14 novembre 1458.

seconde moitié du XV^e siècle¹³⁷³. Une seule salle est destinée aux clients dans l'*hostau* de ce tavernier qui réside à l'étage. La taverne semble modeste : nous ne trouvons qu'une seule table, deux bancs et quelques chandeliers pour éclairer la pièce. Des gobelets, tasses et chopines sont conservés dans la salle et dans la cave, avec 6 barriques et 3 pipes de vin à l'usage de la clientèle. Les ventes de particulier à particulier, les dons et les rémunérations en nature permettent également de redistribuer le vin sur le marché local. Grâce à la comptabilité anglo-gasconne, l'exportation du vin bordelais sur le marché international est mieux connue au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle que dans la seconde moitié du XV^e siècle, pour laquelle nous n'avons pas de document comptable à l'exception du registre de la Comptable de Bordeaux pour l'année 1482-1483¹³⁷⁴ : 8000 tonneaux environ sont exportés par navires vers l'Angleterre et la Flandres en 1482-1483, ce qui est bien loin des 104 815 tonneaux exportés vers l'Angleterre en 1308-1309¹³⁷⁵.

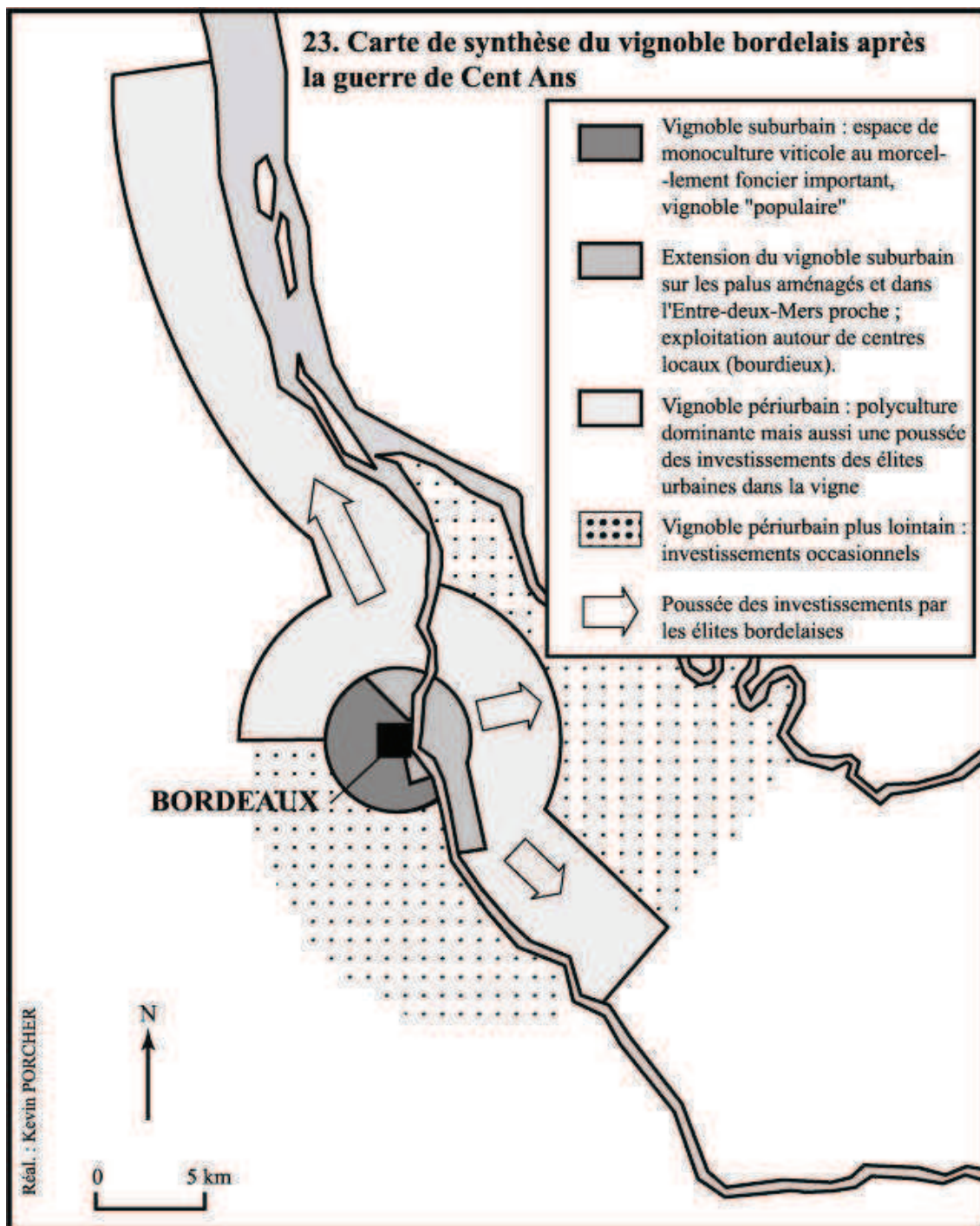
Les documents nous enfin permis d'étudier certains aspects spatiaux du vignoble bordelais. Le compte de l'archevêché de 1459-1460 révèle notamment une grande mobilité entre Bordeaux et les différentes parties du vignoble relevant de cette seigneurie foncière. Les déplacements et les transports sont nombreux et fréquents, surtout à l'approche des vendanges, lorsque le matériel doit être acheminé, et après la vinification, quand le vin doit être entreposé dans les celliers et les chais urbains. Les routes, chemins et dessertes, de même que les gabariers sur la Garonne, facilitent les liens entre les Bordelais et leurs vignes, que ce soit pour les exploiter directement, en gérer l'exploitation, ou en retirer des revenus (acheminement des rentes foncières).

La carte suivante apporte une synthèse du fonctionnement et des dynamiques du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans.

¹³⁷³ *Idem.*

¹³⁷⁴ *Archives historiques du département de la Gironde*, tome L, Bordeaux, 1915, p. 1-166.

¹³⁷⁵ En plus du registre de la Comptable de Bordeaux, nous disposons d'une centaine de contrats d'affrètements entre 1468 et 1483 (BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, *op. cit.*, p. 38).



En premier lieu, le vignoble suburbain peut être qualifié de vignoble « populaire ». Les Bordelais, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle, peuvent faire l'acquisition d'une vigne dans cette zone, s'ils en ont les moyens, afin de placer une partie de leurs liquidités et d'en retirer des revenus. Ce vignoble présente une certaine cohérence au niveau de la propriété éminente : le chapitre de Saint-Seurin est fortement établi dans l'ouest des Graves de Bordeaux et de nombreuses vignes du sud de cette zone relèvent de l'abbaye de Sainte-Croix. A une échelle plus modeste,

Aymeric de Ségur est le seigneur foncier d'un certain nombre de vignes dans la paroisse de Bègles, au sud de Bordeaux. En revanche, nous observons un important morcellement agraire dans le vignoble suburbain, qui se caractérise par une forte dispersion des tenanciers. Quelques-uns parviennent à détenir quelques vignes contiguës dans cette zone, mais les concentrations sont assez rares et ne concernent que quelques parcelles. Le vignoble suburbain représente donc un espace foncier bloqué pour les tenanciers cherchant à constituer des ensembles d'exploitation.

Les élites citadines cherchant à investir dans la vigne se tournent donc vers des espaces plus ou moins éloignés, dans le vignoble périurbain. La poussée des investissements de ces élites concerne véritablement ces espaces après la guerre de Cent Ans. Ces placements permettent à une bourgeoisie bordelaise enrichie par le négoce d'acquérir des revenus supplémentaires et de concrétiser une ascension sociale par la possession foncière. La détention d'un alleu-seigneurie ou d'un bourdieu peut apporter un certain prestige social à son propriétaire. Cette ascension sociale reste cependant limitée car les Bordelais ne peuvent pas acquérir de terres nobles, permettant l'anoblissement, dans la région. Quelques marchands, comme Richard Ramon *de Feulias* ou Ramon Eyquem, parviennent à s'élever, mais seulement par l'acquisition de terres nobles à l'extérieur du diocèse.

Le vignoble périurbain le plus proche de Bordeaux, c'est-à-dire les paroisses de Cenon, Floirac ou Bouliac dans l'Entre-deux-Mers, est le cadre de dynamiques assez proches de celles du vignoble suburbain. La vigne est depuis longtemps développée dans cette zone et les zones humides de palus sont aménagées pour accueillir cette culture spéculative. Contrairement au vignoble suburbain cependant, l'espace est en partie structuré par les tentatives de concentration foncière et les bourdieux¹³⁷⁶. Ces ensembles d'exploitation permettent aux Bordelais de posséder une propriété pouvant apporter un certain prestige social, de même que des revenus en argent et en nature. Certains bourdieux peuvent être des centres de vinification (certains possèdent un « *treuil* »¹³⁷⁷). Les Bordelais qui ont baillé à façon des vignes afin de les faire exploiter par des locataires peuvent aussi utiliser leurs bourdieux pour concentrer les loyers qu'ils perçoivent. Le marchand Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), utilise ainsi son bourdieu de Fulhas situé dans la paroisse de Floirac (Entre-deux-Mers)¹³⁷⁸. L'utilisation par les citadins de « centres locaux » pour gérer matériellement leurs vignes et pour percevoir des loyers et des rentes en nature se rapproche du mode de gestion pratiqué par certaines grandes seigneuries ecclésiastiques bordelaises (l'archevêché et l'abbaye de Sainte-Croix). Les bourdieux représentent ainsi des relais de l'influence urbaine sur le vignoble périurbain proche.

Les dynamiques sont différentes dans le vignoble périurbain plus lointain, c'est-à-dire les paroisses du plateau de l'Entre-deux-Mers, du Cernès et du Médoc. Ces

¹³⁷⁶ La Palu de Bordeaux, contrairement au reste du vignoble suburbain, paraît assez proche de ce modèle.

¹³⁷⁷ AD Gironde, 3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479.

¹³⁷⁸ BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI*, op. cit., p. 74.

espaces représentent des « fronts pionniers » de l'investissement des élites urbaines dans la vigne. Contrairement au vignoble suburbain, il ne s'agit pas ici d'un vignoble « populaire ». L'acquisition et la gestion de vignes éloignées de Bordeaux semblent être plus fréquemment le fait de marchands bordelais cherchant à effectuer des placements fonciers. Les situations mentionnées dans les sources peuvent être très variées. Certaines acquisitions peuvent être occasionnelles ou ponctuelles tandis que d'autres suivent une stratégie foncière. Ainsi, le marchand Arnaud Vesin, de Sainte-Colombe (Bordeaux), effectue diverses transactions afin d'acquérir des vignes dans la paroisse de Macau (Médoc), se rapprochant ainsi des possessions de son beau-frère, Guilhem Ramon de Casamaior, et d'un de ses associés, Human Alard¹³⁷⁹. Une pression foncière moins forte dans le vignoble périurbain que dans le vignoble suburbain facilite la constitution d'ensembles cohérents par les Bordelais.

Nous pouvons nous interroger sur les réseaux de relations qui permettent à un marchand bordelais d'acquérir une vigne située dans une paroisse éloignée. Plusieurs éléments de réponse sont possibles. Tout d'abord, l'aire relationnelle des marchands bordelais s'étend autour de Bordeaux et le long de la Garonne et de la Gironde, couvrant ainsi des espaces identiques à ceux des vignes acquises. Il est donc probable que les ruraux à qui ces marchands s'adressent pour acquérir des vignes soient également des relations professionnelles. Il peut aussi s'agir de relations familiales, plusieurs Bordelais ayant des origines rurales. Le marchand Arnaud Vesin par exemple, est originaire de Saint-Emilion, y possède de la famille et se fait représenter sur les vitraux de l'église de cette paroisse. Néanmoins, ses placements dans la vigne se situent plutôt à Macau.

Les investissements des élites bordelaises dans les vignes entraînent ainsi une évolution des dynamiques économiques du vignoble. Tout d'abord, dans l'objectif d'accroître la production de cette culture à vocation commerciale, certains Bordelais ont un rôle important dans l'extension du vignoble dans la seconde moitié du XV^e siècle. Ne détenant souvent que la propriété utile de la tenure, les élites bordelaises ne peuvent pas en modifier la culture (par exemple transformer une terre en vigne) sans l'assentiment du seigneur foncier. En revanche, ils peuvent faire augmenter le nombre de vignes sur leurs tenures. Par l'intermédiaire des baux à façon, à court terme, les citadins font exploiter leurs vignes par des travailleurs ruraux qui sont parfois les anciens tenanciers de la tenure concernée. A Lyon par exemple, cette pratique est préférée au salariat¹³⁸⁰. Les clauses émises par les Bordelais lors des baux à façon mentionnent assez souvent des travaux de plantation à effectuer régulièrement, chaque année, dans l'objectif d'augmenter la surface plantée en vigne. Par ce mode de gestion, les élites citadines contribuent à propager le vignoble bordelais. De plus, l'influence

¹³⁷⁹ AD Gironde, 3E 84, fol. 8-8 v^o, 6 avril 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 35 v^o, 17 mai 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 51, 6 juin 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 72, 8 août 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474 ; AD Gironde, 3E 84, fol. 294 v^o-295, 21 février 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 14, avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 5-5 v^o, 5 avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v^o-13, 12 avril 1476 ; AD Gironde, 3E 85, fol. 228-228 v^o, 22 décembre 1477.

¹³⁸⁰ LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », *op. cit.*, p. 36.

bordelaise s'étendant sur des paroisses rurales plus lointaines, l'objectif de l'exploitation de certaines tenures de vigne évolue : elles passent sous les logiques économiques et commerciales des élites urbaines qui cherchent à développer une viticulture à vocation commerciale. Souvent travaillées par des ruraux, ayant parfois le statut de simples locataires, ces vignes périurbaines sont gérées par des urbains et dans l'intérêt de ces derniers. Une partie des produits de la vigne est acheminée en ville, parfois par l'intermédiaire des bourdieux, et le vin est ensuite commercialisé par les marchands bordelais sur le marché local ou international. L'investissement des élites bordelaises dans des vignes de plus en plus éloignées contribue ainsi à apporter de nouvelles dynamiques au vignoble périurbain, à accroître sa production dans un objectif commercial, et à étendre l'influence de la ville sur la production viticole de la région.

Après la guerre de Cent Ans, le vignoble bordelais évolue peu à peu vers une gestion plus centrée par la ville. Des marchands bordelais cherchent à faire évoluer le vignoble périurbain, sur lequel des modifications foncières sont possibles, contrairement au vignoble suburbain, vers une viticulture organisée, à vocation commerciale. Le développement continu des bourdieux, structures d'exploitation viticoles que l'on peut qualifier de « modernes »¹³⁸¹, est révélateur de cette évolution du vignoble périurbain à la fin du Moyen Âge. Le vignoble bordelais tend aussi à fournir une production dont on reconnaît la qualité au regard du lieu de production. Le marchand Johan Tibbaud, de Fontenay-le-Comte (Poitou), achète du vin « de Graves » provenant des « meilleurs pieds » des vignes des vendeurs¹³⁸². En remboursement d'un prêt, le marchand Sauvat de Houstans, de Sainte-Colombe (Bordeaux), exige d'être remboursé en « vin de Graves »¹³⁸³. De même, si les tenanciers de Fort de Médoc, chapelain, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), ne peuvent pas lui fournir en *agrière* une barrique de vin provenant de la vigne baillée à fief en raison de vendanges insuffisantes, ils doivent remplir la barrique avec du vin provenant d'un « autre bon lieu suffisant comme celui de ladite vigne, et dans les Graves de manière que ledit chapelain soit contenté »¹³⁸⁴. Certains lieux, comme les Graves de Bordeaux apparaissent donc déjà comme un « terroir » fournissant un « cru » de qualité. La notoriété des vins de Bordeaux est également garantie par la coutume de la ville. Ainsi, quiconque décrie « les vins desdits bourgeois » est soumis à une amende de 300 sous bordelais et doit parcourir la ville en tous sens après avoir été déshabillé¹³⁸⁵.

¹³⁸¹ LAVAUD, Sandrine, « L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne, l'exemple des bourdieux (XIVe-XVIe siècles) », dans *Annales du Midi*, t. 112, n° 231, juillet-septembre 2000.

¹³⁸² AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 4 juin 1457 ; AD Gironde, H 1183, fol. 10 v°, 6 juin 1457.

¹³⁸³ AD Gironde, 3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473.

¹³⁸⁴ AD Gironde, H 734, fol. 19-23, 12 avril 1454 : « *ladeita barriqua deudeit vin de aucun autre tant bon loc et tant sufficient cum lo de la medissa vinha et de Grauas en maneyra que lodeit capperan se tenga per content sens tota contradiction* ».

¹³⁸⁵ *Livre des Coutumes*, op. cit., p. 617 : « *Si nulh [...] blayma o feyt blaymar per degun ginh los vins deudeyt borgues [...] que se gatgeres tres cens soudz, et sera menat en Senct-Ylege, et aqui sera mes tot nud, en bragas, sobre una clida, et, d'aqui en fora, sera aresseguat sobre ladeyta clida entro a Porta Medoca, et de Porta Medoc areyra per davant Senct-Peyre, et per l'Ombreyra, et per lo Pont jusques a*

L'évolution du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans est donc toujours déterminée par sa vocation commerciale. Cette dernière incite les élites bordelaises à étendre et à améliorer ce vignoble, augmentant ainsi l'emprise foncière et économique de Bordeaux sur la production viticole rurale. Cette étude peut être poursuivie avec d'autres sources, nous permettant d'aller plus loin dans l'exhaustivité. D'autres documents, même peu nombreux, peuvent en effet révéler de nouvelles problématiques sur le vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans.

Senct-Ylege ». De même, tout tavernier bordelais décriant le vin risque d'avoir la langue percée et de parcourir la ville (*idem*, p. 366).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources imprimées

Anciens et Nouveaux Statuts de la ville et cité de Bordeaux, Bordeaux, 1701
Archives historiques de la Gironde, tome L, Bordeaux, 1915, « Registre de la Comptabilité de Bordeaux (1482-1483) », p. 1-166.
Livre des Bouillons, Bordeaux, 1867
Livre des Coutumes, Bordeaux, 1890
Livre des Privilèges, Bordeaux, 1878
Registres de la Jurade, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, archives municipales, 1873
Registres de la Jurade, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, Bordeaux, archives municipales, 1883.

LEFEVRE-PONTALIS, Germain, « *Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442* », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, numéro 47, Paris, 1886, p. 53-79.
« *Chronique bordelaise* », Bordeaux, Simon Millange Imprimeur, 1619, fol. 1-53.
GAUFRETEAU, Jean de, « *Chronique bordelaise* », Bordeaux, 1876, t. I, p. 33-34
« *Chronique de Blaye* », AA1, *Archives historiques de la Gironde*, t. XII, n° VIII, p. 17-20

Carte générale de la France, feuille 104, de Cassini, établie de 1756 à 1815.
Carte topographique de Guyenne de Belleyme (1785), planches 27 et 34, AD Gironde, 2 Fi 1486 et AD Gironde, 2 Fi 1483.

Sources manuscrites

Nous travaillons ici sur un corpus de 1139 documents : 768 actes notariés sont issus du fonds de la Garde-Note de Bordeaux, constitué au XVIII^e siècle ; 378 actes sont issus du fonds de Sainte-Croix ; le compte de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1459-1460 est conservé sous la côte G 240, mais suivant des comptes des années précédentes, seuls les folios 315 à 471 intéressent notre propos. Nous travaillons également sur 499 documents issus du fonds de Saint-Seurin, dépouillés et classés par Sandrine Lavaud dans *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIV^e-XV^e siècles)*, thèse de Doctorat d'Université, Bordeaux, 1993, sous la direction de Jean-Bernard Marquette.

Fonds de la Garde-Note :

Fontanelle :

AD33, 3E 6091, 28 mars 1461 - 4 juillet 1473 (52 actes)

Dubosc :

AD33, 3E 4807, 8 septembre 1464 - 26 janvier 1465 (26 actes)

Johanis :

AD33, 3E 7132, 9 mai 1465 - 19 mars 1466 (22 actes)

Buseyon :

AD33, 3E 12430, 21 juillet 1468 - 18 novembre 1472 (42 actes)

Ribery :

AD33, 3E 10391, 2 avril 1473 - 17 mars 1474 (58 actes)

Blanchard :

AD33, 3E 12429 et 3E12429, 6 septembre 1470 - 8 février 1482 (82 actes)

Benech :

AD33, 3E 1145, 15 janvier 1477 - 22 mars 1483 (74 actes)

Simon d'Artiguemale : 15 avril 1470 au 18 décembre 1483 (412 actes)

AD33, 3E 81 : 9 actes

AD33, 3E 82 : 24 actes

AD33, 3E 83 : 33 actes

AD33, 3E 84 : 154 actes

AD33, 3E 85 : 144 actes

AD33, 3E 86 : 48 actes

Fonds de Sainte-Croix :

Jehan Beusse :

AD33, H 734, 8 janvier 1450 au 29 septembre 1454 (98 actes)

AD33, H 735, 6 février 1451 - 14 septembre 1452 (31 actes)

AD33, H 1183, (12 actes)

AD33, H 1184, (9 actes)

AD33, H 1186, (15 actes)

Compte de l'archevêché :

AD 33, G 240, Comptes de l'archevêché, 1459 – 1460 : 158 folios

Fonds de Saint-Seurin :

Sources de seconde main : AD 33, G 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1252, 1256, 1276, 1300, 1329, 1386, 1426, 1439, 1660 et 1661, 2 janvier 1450 au 16 février 1478 (499 actes)

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

La France à la fin du Moyen Âge

BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, 4 volumes, Paris, éd. J. Quicherat, 1855-1859.

CALMETTE, Joseph, *Les dernières étapes du Moyen Age français*, Paris, Hachette, 1944.

KENDALL, Paul Murray, *Louis XI, « ... L'universelle araigne... »*, Paris, Fayard, 1974.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat, Clanicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard, 2004.

LOT, Ferdinand, FAWTIER, Robert, (dir.) *Histoire des institutions françaises au Moyen Age, tome premier, Institutions seigneuriales*, Paris, PUF, 1957.

Economie à la fin du Moyen Âge

BAUTIER, Robert-Henri, *Sur l'histoire économique de la France médiévale, la route, le fleuve, la foire*, Paris, Variorum, 1991.

BECK, Patrice (dir.), *L'innovation technique au Moyen Age*, Actes du VI^e Congrès International d'archéologie médiévale, Paris, Edition Errance, 1998.

CAMBIER, Pierre, *La vie économique en France à la fin de la guerre de Cent Ans*, Paris, Editions Sirey, 1942.

CASSAGNE-BROUQUET, Sophie, *Les métiers au Moyen Age*, Rennes, Editions Ouest-France, 2008.

CHENON, Emile, *Etude sur l'histoire des alleux*, Paris, L. Larose et Forcel Editions, 1888.

COULET, Noël, *Aix en Provence : espace et relations d'une capitale (milieu XIV^e-milieu XV^e siècles)*, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 1988.

DEMADE, Julien, « Transactions foncières et transactions frumentaires : une relation de contrainte ou d'opportunité ? L'exemple des tenanciers de l'Hôpital de Nuremberg (1432-1527) », dans Laurent Feller, Chris Wickham, *Le marché de la terre au Moyen Age*, Rome : Ecole Française de Rome, 2005, p. 341-403.

FOURQUIN, Guy, *Histoire économique de l'occident médiéval*, Paris, Artaud, 1964.

GANDILHON, René, *Politique économique de Louis XI*, Paris, PUF, 1941.

GEREMEK, Bronislaw, *Le salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles, Etudes sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Age*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1968.

GILLIODTS VAN SEVEREN, Louis, *Recueil de chroniques, chartres et autres documents concernant l'histoire et les Antiquités de la Flandres, Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges – recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville*, Bruges, Société d'émulation de Bruges, 1904.

GOYHENECHÉ, Eugène, *Bayonne et la région bayonnaise du XII^e au XV^e siècle, Etudes d'histoire économique et sociale*, Bilbao, Servicio Editorial Universidad del Pais Vasco, 1990.

KALLEN, Suart A., *A medieval merchant*, Thomson Gale, United States of America, Lucent, 2005.

LAURIOUX, Bruno, *Manger au Moyen Age*, Paris, Hachette littérature, coll. Pluriel, 2002.

MOULIN, Léo, *La vie quotidienne des religieux au Moyen Age, X^e- XV^e siècle*, Paris, Hachette, 1978.

LE MENE, Michel, « Les redevances à part de fruits dans l'ouest de la France au Moyen Age », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1985, p. 9-25.

PECOUT, Thierry, « Confessus fuit et in veritate recognovit se tenere. L'aveu et ses enjeux dans les reconnaissances de tenanciers en Provence, XIII^e-XIV^e siècle », dans L.

- Faggion et L. Verdon, *Quête de vérité, quête de soi. Moyen Age et temps modernes*, Aix-en-Provence : PUP, 2006, p. 173-205.
- PELHAM, R.A., « The Foreign Trade of the Cinque Ports in the year 1307-1308 », in *Studies in Regional Consciousness and Environment*, I.C. Peate, 1930.
- PELHAM, R.A., « Medieval foreign trade : eastern ports », in DARBY, H.C. (dir.), *An Historical Geography of England before 1800*, Cambridge University Press, Cambridge, 1936, p. 298-329.
- PIRENNE, Henri, *Un grand commerce d'exportation au Moyen Age : les vins de France*, Paris, Annales d'Histoire économique et sociale, t.V, 1933, p. 225-243.
- RONCIERE, Charles de la, *Florence, centre économique régional au XIV^e siècle*, thèse, 5 vol., Aix-en-Provence, 1976.
- SICARD, Germain, SICARD, Mireille, « Redevances à part de fruits et métayage dans le Sud-Ouest de la France au Moyen Age », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1985, p. 61-73.
- TRANCHANT, Mathias, *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Age*, Rennes, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 2003.

Le monde rural à la fin du Moyen Âge

- ABBE, Jean-Loup, *Société, espace et parcellaire. Contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Age (XII^e-XV^e siècles)*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des Recherches, compte-rendu dans HSR n° 22, 2004, p. 274-279.
- ANTOINE, Annie, *Campagnes de l'Ouest, Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999.
- ARNOUX, Mathieu, BEAUR, Gérard, VARET-VITU, Anne (dir.), *Exploiter la terre, Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours*, Actes du Colloque de Caen, 10-13 septembre 1997, Caen, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- BERTHE, Maurice, *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Septième Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre 1985, Flaran, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1987.
- BERTHE, Maurice (dir.), *Endettement paysan et crédit rural dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail Toulouse, 1998.
- BLOCH, Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Pocket Agora, 2006.
- BOIS, Guy, *Crise du féodalisme : économie rurale et démographie en Normandie du début du XIV^e siècle au milieu du XVI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de Sciences Po, 1976.
- BOISSINOT, Philippe, « Archéologie des façons culturelles », in *Burnouf et al.*, Sophia Antipolis, APDCA, 1997, p. 85-112.
- BOURIN-DERRUAU, Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e siècle)*, Paris, l'Harmattan, 1987.
- BOURIN, Monique, MARTINEZ SOPENA, Pascual, *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XI^e-XIV^e siècles)*, *Réalités et*

- représentations paysannes*, colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- BOUTRUCHE, Robert, *L'histoire rurale de la France* (*Journal des Savants*, 1933, n°5, p. 200-209 ; n°6, p. 250-260).
- BRUN, Jean-Pierre, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Paris, Editions Errance ; collection des Hespérides, 2005.
- CHAPELOT, Jean, « Société rurale et économie de marché en Saintonge aux XV^e et XVI^e siècles, L'exemple de la seigneurie de Taillebourg et de ses environs », *Revue Saintonge-Aunis*, t. 10, 1984, p. 63-104.
- CHARBONNIER, Pierre, *Une autre France, La seigneurie rurale en basse Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, 2 vol., Clermont-Ferrand, Publication de l'Institut d'Etudes du Massif Central, 1980.
- COLARDELLE, Michel (dir.), *L'homme et la nature au Moyen Age, Paléoenvironnement des sociétés occidentales*, Actes du V^e Congrès international d'archéologie médiévale, Paris, Errance, 1996.
- COLOMBET-LASSEIGNE, Claude, *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Age, La seigneurie rurale face aux crises des XIV^e et XV^e siècles*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006.
- CURSENTE, Benoît, MOUSNIER, Mireille (dir.), *Les Territoires du médiéviste*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- DAUZAT, Albert, *Le village et le paysan de France*, Paris, Gallimard, coll. *Le paysan et la terre*, 1941.
- DEBIEN, Gabriel, *En Haut-Poitou, Défricheurs au travail, XV^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1952.
- DEMANGEON, Albert, *La géographie de l'habitat rural, Annales de Géographie*, Paris, Armand Colin, 1927, p. 1-23 ; 97-114.
- DERVILLE, Alain, *L'économie française au Moyen Age*, Paris, Ophrys, coll. Synthèse Histoire, 1995.
- DION, Roger, *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrauit, 1934.
- DUBY, Georges, *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, col. Champs Histoire, 1999.
- DUBY, Georges (dir.), *Histoire de la France rurale*, t.I, *La formation des campagnes françaises des origines au XIV^e siècle*, t.II, *L'âge classique des paysans de 1340 à 1789*, Paris, Points, 1999.
- DURAND, Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du mirail, 1998
- DURAND, Aline, « L'émergence d'outils empruntés aux sciences biologiques végétales », dans *Dossiers d'archéologie et sciences des origines n° 314 : L'archéologie médiévale en France depuis 30 ans*, Faton, juin 2006, p. 10-13.
- FELLER, Laurent, *Paysans et seigneurs au Moyen Age, VIII^e-XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2007.
- FELLER, Laurent., WICKHAM, Chris (dir.), *Le marché de la terre au Moyen Age*, Rome, Ecole Française de Rome, 2005.
- FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise, *Le village médiéval et son environnement. Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1998.
- FENELON, Paul, *Vocabulaire de géographie agraire*, Gap, publié avec la collaboration de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, 1970.

- FOSSIER, Robert, *Le paysan au Moyen Age*, Paris, 1984.
- FOSSIER, Robert, *Paysans d'Occident (XI^e-XIV^e siècles)*, Paris, PUF, 1984.
- FOSSIER, Robert, *Le paysan d'Occident au Moyen Age*, Paris, Nathan, 1989.
- FOSSIER, Robert, *Villages et villageois au Moyen Age*, Paris, Editions Christian, 1995.
- FOURQUIN, Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Age, du milieu du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, PUF, Paris, 1964.
- GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne, 1450-1680, L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, série « Histoire moderne », 1983.
- GUERIN, Isabelle, *La vie rurale en Sologne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, *Annales. Economie, Sociétés, Civilisations*, vol. 17, n°2, 1962, p. 383-385.
- GUILAINE, Jean, *Pour une archéologie agraire. A la croisée des sciences de l'homme et de la nature*, Paris, Armand Colin, 1991.
- GUILBERT, Sylvette, « La reconstruction des campagnes champenoises après la Guerre de Cent Ans », *104^e Congrès des Sociétés savantes*, Bordeaux, 1979, Paris, 1981, p. 123-142.
- HELAS, Jean-Claude, « Le manse en Gévaudan au milieu du XV^e siècle », « Hommage à Charles Higounet », dans *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval, Annales du Midi*, tome 102, Toulouse, Privat, 1990, p. 173-175.
- HIGOUNET, Charles, « Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la France du sud-ouest, du XI^e au XIV^e siècle », rééd. dans *Paysages et villages neufs du moyen âge*, Bordeaux, 1975, p. 373-397.
- HIGOUNET, Charles, (dir.) *Géographie historique du village et de la maison rurale. Actes du colloque tenu à Bazas (19-21 octobre 1978)*, Paris, Editions du CNRS, 1979.
- HIGOUNET, Charles, *Paysages et villages neufs au Moyen Age*, Paris, Fédération historique du Sud-Ouest, 1975.
- LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997.
- LARTIGAUT, Jean, « Seigneurs et paysans du Quercy vers la fin du XV^e siècle », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1974, p. 237-252.
- LARTIGAUT, Jean, *Les campagnes du Quercy après la Guerre de Cent Ans (vers 1440-vers 1500)*, Toulouse, Privat, 1978.
- LAURENT, Jeanne, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle, la Quévaïse*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1972.
- LE MENE, Michel, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age (vers 1350 – vers 1530)*, Etude économique, Nantes, Cid Editions, 1982.
- LE MENE, Michel, *Villes et campagnes de l'ouest au Moyen Age*, Nantes, Ouest Editions, 2001.
- LETURCQ, Samuel, *La vie rurale en France au Moyen Age, X^e-XV^e siècle*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 2004.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire des Paysans Français, de la Peste noire à la Révolution*, Paris, Editions du Seuil, PUF, 2002.
- LETURCQ, P., *La vie rurale en France, X^e-XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2004.
- LORCIN, Marie-Thérèse, *Les campagnes de la région lyonnaise aux XIV^e et XV^e siècles*, Lyon, M. T. Lorcin Université de Californie, 1974.
- MANE, Perrine, *Le travail à la campagne au Moyen Age, étude iconographique*, Paris, Picard, 2006.
- MANESSE, Léon, *Les paysans et leurs seigneurs avant 1789 (féodalité, ancien régime)*, Paris, Combet et C^{ie}, Editeurs, 1899.

- MARTIN, Jean-Martin, « Le travail agricole : rythmes, corvées, outillage », dans *Terra e uomini nel Mezzogiorno normanno-svevo*, p. 113-158.
- MOLENAT, Jean-Pierre, *Campagnes et monts de Tolède du XII^e au XV^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 1997.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation, 1150-1850, Essai historique*, Paris, Fayard, 2002.
- MORICEAU, Jean-Marc, « Le changement agricole, Transformations culturelles et innovation (XII^e-XIX^e siècles) », dans *Histoire des sociétés rurales*, n°1, 1994.
- MORNET, Elizabeth (dir.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, Bibliothèque de l'école des chartes, 1995.
- PICHOT, Daniel, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- REIGNIEZ, P., *L'outil agricole en France au Moyen Age*, Paris, Errance, 2002.
- ROUPNEL, Gaston, *Histoire de la campagne française*, Paris, Bernard Grasset, 1932.
- RUAS, Marie-Pierre, « Carpologie médiévale en France, Essor et terrains », dans *Dossiers d'archéologie et sciences des origines n° 314 : L'archéologie médiévale en France depuis 30 ans*, Paris, Fatou, juin 2006, p. 18-21.
- SIVERY, Gérard, *Terroirs et communautés rurales dans l'Europe occidentale au Moyen Age*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1990.
- SIVERY, Gérard, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen Age*, Paris, Université de Lille III, 1977, 2 volumes.
- SIVERY, Gérard, « Les tenures à part de fruits et le métayage dans le nord de la France et les Pays-Bas (jusqu'au début du XVI^e siècle) », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1985, p. 27-42.
- TITS-DIEUAIDE, M.-J., « Les campagnes flamandes, du XIII^e au XVIII^e siècle, ou les succès d'une agriculture traditionnelle », dans *Annales E.S.C.*, 1984, p. 590-611.
- VERDON, Laure, *La terre et les hommes au Moyen Age*, Paris, Ellipses, coll. Le monde : une histoire, mondes médiévaux, 2006.
- TRICARD, Jean, « La tenure en Limousin et Marche à la fin du XV^e siècle : étude des structures agraires et foncières », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1976, p. 23-39.
- TRICARD, Jean, « Livres de raison et présence de la bourgeoisie dans les campagnes limousines (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1995, p. 709-722.
- TRICARD, Jean, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle, Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Médiévales, 1996.

LA VITICULTURE ET LA VINIFICATION AU MOYEN ÂGE

Etudes générales

- BILLARD, Raymond, *La vigne dans l'Antiquité*, Lyon, Jeanne Laffitte, 1913.
- BILLOT, Claudine, « Le vigneron et l'accès au pressoir », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra, Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 57-62.

- BILLOT, Claudine, « Pressoirs, cuves et autres choses servant à fouler, cuver et presser les vins », *Milieux naturels, espaces sociaux...*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 469-477.
- ENJALBERT, Henri, *Histoire de la vigne et du vin, l'avènement de la qualité*, Paris, Bordas, 1975.
- DION, Roger, *Le paysage de la vigne. Essais de géographie historique*, Paris, Payot, 1990.
- DION, Roger, « Viticulture ecclésiastique et viticulture princière au Moyen Age », *Revue historique*, juillet-septembre 1954, Paris, La Revue Historique, 1954, p. 1-22.
- DION, Roger, *Grands traits d'une géographie viticole de la France*, Première partie dans *Revue D'histoire générale de la Philosophie et d'Histoire générale de la civilisation*, n° 37, janvier-mars 1944, Lille, Société de Géographie de Lille, 1944.
- DION, Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1959.
- ENJALBERT, Henri, *Histoire de la vigne et du vin, l'avènement de la qualité*, Paris, Bordas, 1975.
- GARRIER, Gilbert, *Histoire sociale et culturelle du vin*, Paris, Larousse, 1995.
- GARRIER, Gilbert, *Le vin des historiens*, Suze-la-Rousse, Actes du I^{er} symposium Vin et Histoire, coll. De « L'Université du vin », 1990.
- GARRIER, Gilbert, *Les mots de la vigne et du vin*, Paris, Larousse, 2001
- GERBER, Frédéric, GRANCHA, Christophe, SILHOUETTE, Hélène, « Du vin dans la ville : du pépin de raisin au double casse-cou », *Archéologia* n° 424, Juillet-août 2005, p. 63.
- GRAND, Roger, DELATOUCHE, Raymond, *L'Agriculture au Moyen Age, de la fin de l'empire romain au XVI^e siècle*, Paris, Editions de Boccard, 1950.
- GRAND, Roger, *Contribution à l'histoire du régime des terres : le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1917.
- HENRY, Albert, *Langage œnologique en langue d'oïl (XII^e-XV^e siècles)*, Belgique, Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques, 1996.
- HIGOUNET, Charles, « Une carte des vins du XIII^e siècle », *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, série 5, t.5, 1980, p. 23-29, réimp. dans *Villes, société et économies médiévales*, Bordeaux, 1992, p. 363-369.
- HIGOUNET, Charles, « Esquisse d'une géographie des vignobles européens à la fin du Moyen Age », *I vini italiani nel medioevo*, Florence, 1984, p. VII-XXII, réimp. ibid., p. 385-394.
- JAMES-RAOUL, Danièle, THOMASSET, Claude (dir.), *De l'écrin au cercueil. Essai sur les contenants au Moyen Age*, Paris, PUPS, 2007.
- JULIEN LE PAULMIER, *Traité du vin et du sidre (sic)...*, traduit du latin par Jacques de Cahaignes, Caen, 1589.
- LACHIVER, Marcel, « La viticulture française à l'époque moderne », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.
- LACHIVER, Marcel, *Vins, Vignes et Vignerons, Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988.
- LE MENE, Michel, « Le vignoble français à la fin du Moyen Age », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque*

moderne, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991, p. 189-206.

LEVADOUX, Louis, *La vigne et sa culture*, Paris, PUF, 1961.

LOGETTE, Lucien (dir.), *La vigne et le vin*, Lyon, Edition La Manufacture et La cité des sciences et de l'industrie, 1988.

LORCIN, Marie-Thérèse, « Des testaments de vigneron » », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, Actes du colloque de Lyon, 18-19 octobre 1996, Lyon, 1996, p. 51-56.

MANE, Perrine, *Calendriers et techniques agricoles (France-Italie, XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, Le Sycomore, 1983.

MANE, Perrine, « L'iconographie des manuscrits du *Traité d'Agriculture* de Pier'de Crescenzi », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Age, Temps modernes*, 97 (1985), p. 727-818.

MANE, Perrine, « L'iconographie du travail viticole en France et en Italie, du XII^e au XV^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

MANE, Perrine, « Vignerons et vigneronnes dans l'iconographie médiévale », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 17-22.

MATHEUS, Michael, « *Gefeuert Wein*, « Un procédé de vinification très particulier au Moyen Age », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Apprentis et ouvriers vigneron. Les contrats à Orléans au XV^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

PERRIN, Armand, *La civilisation de la vigne*, Paris, Gallimard, Coll. DEFFONTAINES, *Géographie humaine*, 1938.

PESEZ, Jean-Marie, « Témoins archéologiques de la viticulture médiévale », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

PESEZ, Jean-Marie, « Cave, cellier et maison vigneronne au Moyen Age », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 11-15.

PEYNAUD, Emile, RIBEREAU-GAYON, Jean, *Sciences et Techniques de la vigne*, t.1 et t.2, Paris, Dunod, 1971.

PITTE, Jean-Robert, *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 1983.

RENOUARD, Yves, « Vignobles, vignes et vins de France au Moyen Age », *Le Moyen Age*, 1960, p. 337-349, réimp. dans *Etudes d'histoire médiévale*, Paris, Revue Historique, p. 225-233.

RENOUARD, Yves, « Le vin vieux au Moyen Age », *Annales du Midi*, LXXVI (1964), republié dans *Etudes d'histoire médiévale*, 1, Paris, Revue Historique, 1968, p. 249-256.

RICHARD, Jean, « Aspects historiques de l'évolution du vignoble bourguignon », *Géographie historique des vignobles*, Colloque de Bordeaux, Paris, Don Jean Glénisson, 1978, t. I, p. 187 sq.

- ROBINSON, Jancis, *Le livre des cépages*, Paris, Editions Hachette, 1988.
- THOMASSET, Claude, « Le tonneau dans la littérature médiévale », JAMES-RAOUL, Danièle,
- JULIEN, André, *Topographie de tous les vignobles connus*, Paris, 1827, réimp. Paris – Genève, Champion-Slatkine, 1985.
- VALLERY-RADOT, M., *Vigne et vin composantes d'une civilisation*, Paris, Office international de la vigne et du vin, 1989.
- VERDON, Jean, *Le Vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.
- VERDON, Jean, *Le Vin au Moyen Age, production et producteurs. Actes du 2^{ème} congrès des médiévistes*, Grenoble, 4-6 juin 1971, Grenoble, 1978.
- VERDON, Jean, *Boire au Moyen Age*, Paris, Perrins, 2002.
- VERHULST, Adriaan, *Le paysage rural : les structures rurales de l'Europe du Nord-Ouest, Typologie des sources du Moyen Age occidental*, fascicule 73, Turnhout.
- VIGNAUD, Laurent-Henri, « Pressoir sanglant, vignes barbues et raisins bigarrés. Le vin, la vigne et le raisin comme « merveilles de la Nature » chez les érudits du XVI^e et du XVII^e siècle », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 283 – 305, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.
- VUE, Blandine, « Microtoponymie de la vigne et archéologie des paysages : huit siècles de comparaison en pays de Langres », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 57 – 81, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.
- WANG, V., « Les structures des mesures agraires géométrique ; aspects quantitatifs et analyse historique dans le bordelais », *Cahiers de métrologie*, 13, p. 5-52.
- WEINHOLD, Rudolf, *Vivat Bacchus, Une histoire du vin et de la viticulture*, Zurich, Editions Stauffacher, 1976.

Etudes locales (France)

- BECK, Patrice, « Dans les vignes du duc de Bourgogne : le clos Chenôve au XIV^e siècle », dans *Les campagnes bourguignonnes dans l'histoire* (Actes du Colloque d'Auxerre, 28-30 septembre 1995) *Histoire et Sociétés rurales*, 5, 1996, p. 119-130.
- BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne, de 1450 à 1560*, Paris, Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1929.
- BILLOT, Claudine, *Chartres à la fin du Moyen Age*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1987.
- BILLOT, Claudine, *Chartres aux XIV^e et XV^e siècles, Une ville et son plat pays*, Paris, Edition de l'EHESS, « Civilisation et société 76 », 1987.
- BRELAUD, Jean-Pierre, « La mise en valeur du domaine viticole de quelques fondations beaunoises à la fin du Moyen Age », dans *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 5, La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XXI^e siècles)*, (Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des Bourgognes », Beaune – 16 avril 2005), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005, p. 31 – 48.

- BRUNET, Roger, *Les campagnes toulousaines*, Revue de la géographie urbaine, Toulouse, 1967.
- CHEDEVILLE, André, *Chartres et ses campagnes (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 1973.
- COMET, Georges, « Les vigneron en Provence à la fin du Moyen Age », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 23-29.
- DELAFOSSÉ, Marcel, « Notes d'histoire sociale. Les vigneron d'Auxerrois (XIV^e-XVI^e siècle) », *Annales de Bourgogne*, 20, Dijon, 1948, p. 7-41.
- DELSALLE, Paul, « Qu'est-ce qu'une vigne dans le comté de Bourgogne ? (XIV^e – XVII^e siècles) », dans *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XXI^e siècles)* Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des Bourgognes », Beaune – 16 avril 2005, Beaune, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005, p. 11 – 29.
- DENIAU, Jean, « La vigne et le vin à Lyon au XV^e siècle », *Etudes rhodaniennes*, Vol.6, n°3, 1930, p. 263-276.
- DUBREUCQ, Alain, « La vigne et la viticulture dans la loi des Burgondes », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 39 – 55, Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001, Dijon, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.
- DURAND, Georges, *Vin, vigne et vigneron en Lyonnais et Beaujolais (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Lyon, Editions de l'EHESS, 1979.
- EPINAT, Abbé J., « Le vignoble forézien au Moyen Age », *Bulletin de la Diana*, tome 28, 1942, p. 27-88.
- FAURY, J., « Les vignobles du collège de Périgord aux XIV^e et XV^e siècles : étude d'histoire toulousaine », *Annales du Midi*, Toulouse, 79, 1966, p. 461-479.
- GALTIER, Gaston, « La bataille des vins d'Henri d'Andeli. Un document sur le vignoble et le commerce des vins dans la France médiévale », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, 1968, p.5-41.
- GALTIER, Gaston, « Le vignoble et le vin en Languedoc oriental de la fin du XI^e siècle à la Guerre de Cent Ans », *Etudes médiévales dédiées à Augustin Fliche*, Montpellier, 1952, p. 101-122.
- GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001, p. 95-101.
- GERMAIN, René, *Les campagnes bourbonnaises à la fin du Moyen Age (1370-1530)*, Moulins, Pu Blaise Pascal, 1997.
- GLENISSON, Jean, « La reconstruction agricole en Saintonge méridionale au lendemain de la guerre de Cent Ans », *Revue Saintonge-Aunis*, 1975, p.65-101.
- GRECIANO, Pierre-Alain, *Cenon, l'occupation du sol et le peuplement d'une paroisse du Bordelais entre la Préhistoire et la fin du Moyen Age*, mémoire de maîtrise inédit, Bordeaux III, 1988.
- GUILBERT, Sylvette, « Vigne et vin dans les délibérations des conseils municipaux des villes champenoises (1417-1431) », dans *Vins, vignes et terroirs de l'Antiquité à nos jours*, Reims, CRDP, 1999.

- HEBERT, MICHEL, *Tarascon au XIV^e siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*, Aix-en-Provence, Edisud, 1979.
- HIGOUNET-NADAL, Ariette, « Le vignoble et le vin à Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Vignobles et vins d'Aquitaine, actes du XX^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1970, p. 27-28.
- LAGANDRE, Aline, « Les vigneron de Côteaux dans la Côte de Beaune au Moyen Age », dans LAGARDERE, Vincent, « Vignes et variétés de cépages en al-Andalus (VIII^e-XV^e siècle) », dans *Los impactos exteriores sobre la agricultura y el mundo rural mediterráneo*, Madrid : Casa de Velazquez – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – Université d'Alcala, 1997.
- LEBECQ, Stéphane, « Vignes et vins de Vaucelles : une esquisse », *l'Economie cistercienne, troisièmes journées internationales d'histoire, Flaran, 1981*, Paris, 1983, p. 197-206.
- LEFEVRE, Simone, « Les contrats de plantation et l'extension du vignoble en Ile-de-France (Xe-XIII^e siècle) », dans *Paris et Île-de-France – Mémoires (tome 35, 1984), La vigne et le vin en Île-de-France, Actes du quatrième colloque de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 1984.
- LEGUAY, Jean-Pierre, « Le paysage péri-urbain au XV^e siècle : l'aspect et le rôle de la campagne voisine dans la vie des cités bretonnes au Moyen Age », *Mémoire de la Société historique et archéologique de Bretagne*, Rennes, Société archéologique de Bretagne, 1980, p. 63-127.
- LE MENE, Michel, « Le vignoble angevin à la fin du Moyen Age. Etude de rentabilité », *Le Vin au Moyen Age, production et producteur*, Actes du congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Grenoble, 1971, p. 81-99.
- LENTSCH, Roberte, « Le vin et la vigne à la cour des papes d'Avignon », dans *Le document de l'olivier, L'Olivier, suppl. 25*, 1991.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le vignoble et les vigneron du Lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 2, Publications de la Sorbonne, 1971, pp. 15-37.
- LOUBERGE, Jean, « Les contrats de *colloqui* dans le vignoble de Jurançon à la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, Auch, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, 1985, p. 201-206.
- LOUBERGE, Louis, « Viticulture et viticulteurs en Béarn du XVI^e au XVIII^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.
- MADIGNIER, Jacques, « L'influence des institutions ecclésiastiques dans la constitution du vignoble bourguignon : l'exemple du chapitre d'Autun (XI^e – XIV^e siècles) », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 83 – 93, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.
- MAGUIN, M., « Economie, politique et viticulture en Lorraine centrale aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de l'Est*, 1985, 3, p. 193-207.

MAGUIN, Martine, *La vigne et le vin en Lorraine : l'exemple de la Lorraine médiévale à la fin du Moyen Age*, Nancy, 1982.

MANE, Perrine, « Le travail de la vigne et du vin en pays méditerranéen au Moyen Age », dans *Le vin au Moyen Age dans le bassin méditerranéen*, Béziers, 1993, p. 19-39.

MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Vignerons des villes et vigneron des champs en Berry et en Orléanais à la fin du Moyen Age », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 33-70.

MUSSET, Lucien, « Essai sur les vignobles des monastères normands (X^e-XIII^e siècles). Recueil en hommage à Jean Fournée », *Cahiers Léopold Delisle*, Nogent-sur-Marne, Société Parisienne d'Histoire, 1978, p. 231-244.

PEPKE-DURIX, Hannelore, « Les débuts de la constitution du vignoble de l'hôtel-Dieu de Beaune », dans *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 5, *La vigne et les hommes en Bourgogne et alentour, propriété et propriétaires (XIV^e-XXI^e siècles)*, p. 49 – 63, (Actes des premières rencontres « Aujourd'hui, l'histoire des Bourgognes », Beaune – 16 avril 2005), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2005.

PEPKE-DURIX, Hannelore, « Le vignoble bourguignon, un milieu privilégié pour l'approche de la vie économique à la fin du Moyen Age », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 117 – 131, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

PIPONNIER, Françoise, « Autour des celliers dijonnais : des mobiliers aux activités des vigneron (XIV^e-XV^e siècle) », dans L. Feller, P. Mane, F. Piponnier (dir.), *Le village médiéval et son environnement, Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1998, p. 391-411.

PIPONNIER, Françoise, « Fortune et genre de vie des vigneron dijonnais (fin XIV^e-XV^e siècle) », dans G. Garrier, J.-M. Pesez, A. Stella (dir.), *Les vigneron au Moyen Age au phylloxéra*, *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 3-4, 1996, p. 41-49.

RICHARD, Jean, « Le vignoble et les vins de Bourgogne au Moyen Age : un état de la recherche », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 9 – 17, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Paris, Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

ROSEN, Jean, « Faïence et vin en Bourgogne de la fin du XVI^e à la fin du XIX^e siècle : exemples de typologie et d'iconographie », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 307 – 333, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

STELLA, Alessandro, *Un conflit du travail dans les vignes d'Auxerre aux XIV^e et XV^e siècles*, *Histoires et Sociétés Rurales* n° 6, 1996, p. 221-251, Actes du colloque d'Auxerre : *Les campagnes bourguignonnes dans l'Histoire*, 28-30 septembre 1995.

THEUROT, Jacky, « Vigne et vigneron des vignobles secondaires du comté de Bourgogne. Les pays des avant-monts, de Dôle à Montpirey-le-Château (XIII^e – XV^e siècles), dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin*, n° 2, *Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 175 – 202, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

THEVENOT, Emile, « Les origines du vignoble bourguignon. Les conditions de son établissement », *Annales de Bourgogne*, octobre-décembre 1952, p. 245-257.

THIBAUT, Pierre, « Les Parisiens et le vin à la fin du XV^e siècle », dans *Paris et Île-de-France – Mémoires (tome 35, 1984), La vigne et le vin en Île-de-France, Actes du quatrième colloque de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, Périodiques des sociétés savantes, 1984.

TOURNIER, Claude, « Notes sur la culture de la vigne et les vigneron à Dijon entre 1430 et 1560 », *Annales de Bourgogne*, juillet-septembre 1952, p. 141-159.

Etudes locales (Etranger)

BORRERO FERNANDEZ, Mercedes, « Le vignoble d'Andalousie au Bas Moyen Age », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, 1991.

BRUMONT, Francis, « Transformations du vignoble de Vieille-Castille au XVII^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

CHAINEUX, Marie-Claire, *Culture de la vigne et commerce du vin dans la région de Liège au Moyen Age*, Liège, Publication n°65 du centre Belge d'Histoire rurale, 1981.

CLEMENS, Lukas, « Trèves, centre de la viticulture dans la moyenne vallée de la Moselle au Moyen Age : esquisse d'un projet de recherche », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, Abbaye de Flaran, 1991.

CLOUT, Hugh, *Histoire de Londres, Que sais-je ?*, Paris, PUF, 1999.

GAULIN, Jean-Louis, « Viticulture et vinification dans l'agronomie italienne (XII^e-XV^e siècle) », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

GENICOT, Léopold, *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Age (1199-1429)*, t.I, *La seigneurie foncière*, Thèse d'agrégation, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1943.

HUETZ DE LEMPS, Alain, « Vignobles et vins de Castille du XVI^e au XVIII^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

HUETZ DE LEMPS, Alain, *Vignobles et vins du Nord-Ouest de l'Espagne*, Bordeaux, Université, 1967, 2 vol., 1004 p.

IRSIGLER, Franz, « Viticulture, vinification et commerce du vin en Allemagne occidentale des origines au XVI^e siècle », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

LA RONCIERE, Charles-Marie De, « Le vignoble florentin et ses transformations au XIV^e siècle », *Le Vin au Moyen Age, production et producteur*, Actes des congrès de la

Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Grenoble, 1971, p. 125-159.

PINI, Antonio Ivan, « La viticulture italienne au Moyen Age : recherches et acquis de l'historiographie récente », *Le vigneron, la viticulture et la vinification en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Onzièmes journées internationales d'histoire, 8, 9, 10 septembre 1989, Auch, centre culturel de l'abbaye de Flaran, 1991.

RONCIERE, Charles de la, « Le vignoble florentin et ses transformations au XIV^e siècle, dans *Le vin au Moyen Age : production et producteurs*, Actes du IIe Congrès des Médiévistes (Grenoble, 4-6 juin 1971), s.1, 1978, p. 125-161.

RUCQUOI, Adeline, *Valladolid au Moyen Age (1080-1480)*, Paris, Editions Publisud, 1993.

SARRAZIN, Jean-Luc, « L'activité d'un rassembleur de terre en Pays de Rays vers le milieu du XV^e siècle », *Annales de Bretagne*, Rennes, 1981, p. 135-155.

SCHETTINO, Maria Teresa, « La boisson des dieux. A propos du banquet de Cléopâtre », *Dialogues d'histoire ancienne*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 59-73.

VANDEWALLE, André, *Les marchands de la Hanse et la banque des Médicis : Bruges, marché d'échanges culturels en Europe*, Bruges, Stichting Kunstboek, 2002.

BORDEAUX A LA FIN DU MOYEN ÂGE

Economie et commerce bordelais à la fin du Moyen Âge

AUBIN, Gérard, *La seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publication de l'Université de Rouen et du Havre, 1976.

BECK, Patrice, « Les clos du prince. Recherches sur les établissements viti-vinicoles ducaux », dans GARNOT Benoît (dir.), *Cahiers d'histoire de la vigne et du vin, n° 2, Vins, vignes et vigneron en Bourgogne du Moyen Age à l'époque contemporaine*, p. 103 – 116, (Actes du Colloque des Annales de Bourgogne, Dijon – 9 février 2001), Centre d'histoire de la vigne et du vin, 2001.

BERNARD, Jacques, *Navire et Gens de mer à Bordeaux, vers 1400-vers 1560*, 3 vol., Paris, S.E.V.P.E.N., 1968.

BLOCK, Christian, *Seigneurs et Seigneuries en Entre-deux-Mers, de la veille de la guerre de Cent Ans, à la veille des guerres de religions, 1300-1562*, mémoire de D.E.A. inédit, Bordeaux III, 1997.

BOCHACA, Michel, *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, Espaces et réseaux de relations économiques*, Bordeaux, Ausonius, 1998.

BOCHACA, Michel, « Le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle, du marasme à la reprise des affaires », dans AUGERON, Mickaël, GUILLEMET, Dominique (dir.), *Champlain ou les portes du Nouveau Monde, cinq siècles d'échanges entre le Centre-Ouest français et l'Amérique du Nord*, La Crèche, Geste Editions, 2004, p. 43.

BOCHACA, Michel, « El control del puerto de Burdeos y de su trafico mercantil del siglo XIII al XV : jurisdicciones y estructuracion del espacio », BOLUMBURU, Beatriz Arizaga, SOLORZANO TELECHEA, Jesus Angel, *Ciudades y villas portuarias del atlantico en la edad media*, Najera, Actas, 2004, p. 91-113.

- BOCHACA, Michel, « Reconstruction urbaine et marché immobilier à Bordeaux après la guerre de Cent Ans », *XXXIII Semana de Estudios Medievales, Estella, 17 a 21 de julio de 2006*, Pamplona, 2007.
- BOCHACA, Michel, « Maison d'habitation, cadre de vie domestique et patrimoine foncier à Saint-Emilion fin XV^e et début XVI^e siècle », *Revue archéologique de Bordeaux*, tome LXXXIV, 1993, p. 159-165.
- BOCHACA, Michel, « La maison libournaise vers 1500-1550 à travers les sources notariales », *Revue historique et archéologique du Libournais*, tome LXIII, n° 236, 2^{ème} trimestre 1995, p. 33-45.
- BOCHACA, Michel, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent ans », *L'Entre-deux-Mers et son identité*, Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997, Langon, 1998, p. 61-68.
- BOCHACA, Michel, CENTINI, Frédéric, MICHEAU, Jacques, *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion (1538-1553)*, Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Emilion, Centre Montaigne (Université de Bordeaux 3), Bordeaux, 2004.
- BOCHACA, Michel, MOUTHON, Fabrice, MOUTHON-SEPEAU, Nathalie, *La bastide de Libourne au lendemain de la guerre de Cent ans, l'organisation de l'espace urbain*, Bordeaux, Centre Charles Higounet, 1995.
- BOCHACA, Michel, TRANCHANT, Mathias, « Du golfe de Gascogne à la Picardie et à la Flandre maritime : le déplacement par mer des hommes et des marchandises à la fin du XV^e siècle », Actes du 6^e colloque européen de Calais (2006-2007), Calais, 2009, p. 135-146.
- BOCHACA, Michel, *La banlieue de Bordeaux, Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250 – vers 1550)*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- BOCHACA, Michel, « Banlieues et détroits municipaux : les espaces suburbains soumis à la juridiction des communes du Bordelais (XIII^e-XVI^e siècles) », dans *Histoire, économie et société*, 15^e année, n°3, 1996, p. 353-365.
- BOUTRUCHE, Robert, *La crise d'une société, Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Paris, Les Belles Lettres, 1963, 596 p.
- BRUTAIS, Jean-Auguste, « Les fiefs du roi et les alleux en Guienne », dans *Annales du Midi*, 1917, p. 55-86.
- BRUTAIS, Jean-Auguste, *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, 1912.
- CASSE, Jean-Paul, LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La Tenure en Bordelais aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », in *Cahiers Charles Higounet*, n°1, 1994, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3, 1995, p. 21-36.
- JAMES, M.-K., « Les activités commerciales des négociants en vins gascons en Angleterre durant la fin du Moyen Age », *Annales du Midi*, t. 21, 1953, p.35-48.
- CASSAGNE, B., *La formation et l'évolution du tissu paroissial des Landes et des Graves de Bordeaux (IV^e-XIV^e siècles)*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1983.
- CHAIGNIAU, F., *La seigneurie foncière de l'abbaye de Blasimon, 1471-1481*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1985.
- CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes, La Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998.
- DENARDI, Mélina, *Paysans et artisans en Entre-deux-Mers (XV^e-milieu XVI^e siècle)*, mémoire de D.E.A. inédit, Bordeaux III, 1997.

- ENJALBERT, Henri, *Les grands vins de Saint-Emilion, Pomerol et Fronsac*, Paris, Bardi, 1983.
- ETIENNE, Robert (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Editions Privat, Toulouse, 1980.
- FAVREAU, Marc, *Les « portraits » de Bordeaux, Vues et plans gravés de la capitale de la Guyenne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Editions de l'Entre-deux-Mers, coll. Archives et chroniques d'Aquitaine, 2007.
- FERAL, Pierre, « Arrentements perpétuels, baux de métayage et à cheptel en Gascogne, du XVI^e au XVII^e siècle », in *Les revenus de la terre, complant, champart, métayage en Europe occidentale (IX^e-XVIII^e siècles)*, Auch, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran, Septièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre, 1985, p. 145-181.
- FRANCISQUE-MICHEL, *Histoire du Commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, tome I et tome II*, Editions Pyrémone / Princi Negue, 2005, première édition en 1867.
- GARDELLES, J., *Bordeaux, cité médiévale*, Bordeaux, éd. L'Horizon chimérique, 1989.
- HIGOUNET, Charles (dir.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971.
- LAVAUD, Sandrine, MOUTHON, Fabrice, « La maison rurale et l'exploitation paysanne en Bordelais à la fin du Moyen Age (XIV^e- XV^e siècles) », in *Cahiers Charles Higounet, n°1*, 1994, Bordeaux 3, Bordeaux, Université Michel de Montaigne, 1995, p. 9-20.
- LAVAUD, Sandrine, « L'emprise foncière de Bordeaux sur sa campagne : l'exemple des bourgeois (XIV^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi*, t.112, juil.-sept. 2000, Toulouse, Privat, 2000, p 315-329.
- LOUBES, abbé G., « Routes de la Gascogne médiévale », *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Age et aux temps modernes*, Flaran 2, Auch, 33-55.
- MALVEZIN, Th., *Histoire du commerce de Bordeaux depuis les origines jusqu'à nos jours*, 3 vol., Bordeaux, 1982.
- MICHEL, Francisque, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*, Bordeaux, Féret et Fils, 2 vol., 1867-1870.
- MOUTHON, Fabrice, *Les blés du Bordelais, l'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1550)*, thèse d'université non publiée, Université de Bordeaux III, 1993.
- MOUTHON, Fabrice, « Fortaney Dupuy, un marchand bordelais au XVI^e siècle », *Annales du Midi*, Toulouse, Privat, 1994, p. 353-373.
- PORCHER, Kevin, « Un artisanat méconnu, la tonnellerie à la fin du Moyen Age », *Histoire et images médiévales* n° 12, février-mars 2007, p. 64 -71.
- PORCHER, Kevin, « L'approvisionnement en blés et en vin des celliers de l'archevêque de Bordeaux d'après le compte de 1459-1460 », colloque *Alimentar la ciudad en la edad media, V Encuentros internacionales del medievo*, Nájera, 22-25 juillet 2008, Instituto de Estudios Riojanos, Logroño (Espagne), 2009, p. 351-368.
- RENOUARD, Yves, *Études d'histoire médiévale*, 2 vol. Paris, Bibliothèque générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1968.

Le vignoble bordelais à la fin du Moyen Âge

- ARQUE, P. *La vigne et le vin en Gironde (Société de Géographie commerciale de Bordeaux, 1938, p. 16-23).*

- BARENNE, Jean, *Viticulture et vinification en Bordelais au Moyen Age*, Bordeaux, M. Mounastre-Picamilh, 1912.
- BLOCK, Christian, *Histoire de l'occupation du sol et peuplement de la paroisse de Bouliac entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise inédit, Bordeaux III, 1996.
- BOCHACA, Michel, « Le commerce du vin à Libourne au début du XVI^e siècle », in *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. LXI, 1993, p. 29-36.
- BOUTOULLE, Frédéric, « La vigne et le négoce du vin en Bordelais et en Bazadais de la fin du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle », dans *Annales du Midi*, tome 112, Toulouse, juil., p. 275-298.
- BOUTOULLE, Frédéric, *Occupation du sol et peuplement dans le bassin de l'Engranne de la Préhistoire à la fin du Moyen Age*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1986.
- BOUTRUCHE, Robert, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal : l'alleu en Bordelais et en Bazadais, du XI^e au XVIII^e siècle*, Rodez, Imprimerie P. Carrère, 1947.
- CASSARD, Jean-Christophe, « Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, vol. 95, n° 162, Toulouse, 1978, p. 119-133.
- CASSARD, Jean-Christophe, « Vins et marchands de vins gascons au début du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, t. 137, Toulouse, 1978, p. 121-140.
- CAVIGNAC, J., « La vigne en Haut-Médoc au XVI^e siècle », dans *Vignobles et vins d'Aquitaine, histoire, économie, art, actes du XX^e congrès d'études régionales (novembre 1967)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1970, p. 79-92.
- CHOLLEY, André, « Problèmes de structure agraire et d'économie rurale », in *Annales de Géographie*, Avril-Juin 1946, t.55, n°298, Paris, Armand Colin, 1946, p. 81-101
- DENARDI, Mélina, *Histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la paroisse de Saint-Loubès entre la préhistoire et le milieu du XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise inédit, Bordeaux III, 1996.
- DION, Roger, *La création du vignoble bordelais*, Angers, Editions de l'Ouest, 1952.
- DROUYN, Léo, *Bordeaux en 1450. Description topographique*, Bordeaux, Editions Pyrémonde, 1874.
- DUPHIL, S., « Le développement et les paysages de la banlieue nord-ouest de Bordeaux-Caudéran et le Bouscat », dans *Revue historique de Bordeaux*, 1952, t. I, nouvelle édition, p. 129-148.
- ENJALBERT, Henri, « Comment naissent les grands crus : Bordeaux, Porto, Cognac », dans *Annales E.S.C.*, 8^e année, n°3, 1953, p. 2-32.
- ENJALBERT, Henri, *Les pays aquitains. Le modelé des sols*, Bordeaux, Bière Bordeaux, 1960.
- FARAVEL, S., *Occupation du sol et peuplement de l'Entre-deux-Mers bazadais de la préhistoire à 1550*, thèse d'université, Bordeaux, 1991.
- FRAPIER, G., *Le paysage rural du Bordelais aux XII^e et XIII^e siècles d'après le cartulaire de Saint-Seurin*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1956.
- HARLE, Pierre, *Les padouens du Bordelais, Etude historique*, Thèse de Doctorat, Bordeaux, Imprimerie de Y. Cadoret, 1910.
- HIGOUNET, Charles, *La Seigneurie et le vignoble de Château-Latour. Histoire d'un grand cru du Médoc (XIV^e-XX^e siècle)*, 2 vol., Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1974.

- HIGOUNET, Charles, « Pour une géographie du vignoble aquitain médiéval », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*. 2^e congrès, Grenoble, 1971, p. 103-117.
- HIGOUNET, Charles, « Paysages, mise en valeur, peuplement de la banlieue sud de Bordeaux à la fin du XIII^e siècle », dans *Revue historique de Bordeaux*, t. XXVI, 1977.
- KEHRIG, Henri, *Le privilège des vins à Bordeaux jusqu'en 1789*, Bordeaux, G. Masson, 1886.
- LARELLE, Jean-Luc, sous la direction du professeur Pierre Barrere, *Morphologie de l'Entre-deux-Mers occidentale*, T.E.R. de géographie, Bordeaux, UER de géographie de Bordeaux III, 1983.
- LAFFORGUE, Gilbert, THIERY, Paul, *La culture de la vigne dans le Bordelais*, Paris, Baillière et Fils, 1929.
- LAFFORGUE GILBERT, RIEDEL ET FRANC DE FERRIERE, *Les Graves de Bordeaux* (Direction des Services agricoles de la Gironde, Bordeaux, 1936).
- LAVAUD, Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen Age, Essor d'une civilisation*, Bordeaux, Editions Sud Ouest, collection « Références », 2003, 216 p.
- LAVAUD, Sandrine, « La palu de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales du Midi*, t. 114, janv.-mars 2002, Toulouse, Privat, 200, p. 25-44.
- LAVAUD, Sandrine, « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux au Moyen Age », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCII, 2001, p. 119-128.
- LAVAUD, Sandrine, « D'un vignoble populaire à un vignoble de notables : les transformations du vignoble suburbain de Bordeaux du XV^e au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t.107, n°210, avril-juin 1995, Toulouse, Privat, 1995, p. 195-217.
- LAVAUD, Sandrine, « Les vignobles et vins de l'Aquitaine ducale », *Histoire médiévale Hors série n° 7 : l'Aquitaine ducale*, août-octobre 2004, p. 60-66.
- LAVAUD-RENAUDIE, Sandrine, « Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux à la fin du Moyen Age », dans *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCII, Bordeaux, 2001, p. 119-128.
- MARCHOU, Gaston, *Bordeaux et la vigne, des origines à Pey Berland*, Bordeaux, Fêret et fils, éditeurs, 1947, 284 p.
- MARQUETTE, Jean-Bernard, « La vinification dans les domaines de l'archevêque de Bordeaux à la fin du Moyen Age », HUETZ DE LEMPS, A., PIJASSOU, R., ROUDIE, Ph., *Géographie historique des vignobles*, colloque de Bordeaux, 27-29 octobre 1977, Paris, Editions du Centre national de la Recherche scientifique, 1978, p. 123-147.
- MATHIEU, Marie-Pierre, *Occupation du sol et peuplement de la paroisse de Floirac, entre la Préhistoire et la fin du Moyen Age*, mémoire de maîtrise inédit, Bordeaux III, 1992.
- MOUILLARD, C., *Le vignoble de la paroisse Sainte-Eulalie*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1988.
- MOUTHON, Fabrice, « Villes et organisation de l'espace en Bordelais à la fin du Moyen Age (vers 1475-1525) », *La ville au Moyen Age*, t.1, *Ville et espace*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 120^e congrès, éd. Du C.T.H.S., 1998, p.293-311.
- MOUTHON, Fabrice, « Les élites rurales du Bordelais bas-médiéval à travers les sources notariales, Méthodes d'identification et apport à l'étude de l'organisation de l'espace (fin XV^e-début XVI^e siècle) », dans ANTOINE, Annie, *Campagnes de l'Ouest, Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999.

- PITTE, Jean-Robert, *Bordeaux-Bourgogne, Les passions rivales*, Paris, Hachette Littératures, 2005.
- PONTET, Josette, JOURDAN, Jean-Paul, BOISSON, Marie, *A la recherche de l'Aquitaine*, Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, Bordeaux, 2003.
- PORCHER, Kevin, « Vigne et vin bordelais au lendemain de la guerre de Cent Ans : données naturelles et part des hommes », colloque *Roger Dion*, Paris, 29-31 janvier 2009, Paris, CNRS Editions, 2010, p. 175-188.
- PUGNIER, Alain, *Talence et son vignoble du XIII^e siècle à 1548*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1987.
- POUSSOU, Jean-Pierre, « Les structures foncières et sociales des vignobles de Caudéran et du Bouscat en 1771 », dans *Vignobles et vins d'Aquitaine, histoire, économie, art, actes du XX^e congrès d'études régionales (novembre 1967)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1970, p. 208-235.
- PUGNIER, Alain, *Le vignoble des Graves du Moyen Age au milieu du XVII^e siècle*, mémoire inédit, D.E.A., Bordeaux, 1989
- RENOUARD, Yves, « La capacité du tonneau bordelais au Moyen Age », *Annales du Midi*, t. 65, Toulouse, Privat, 1953, p. 395-403
- RENOUARD, Yves, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Age », *Revue historique*, t. 221, 1959, réimp. dans *Etudes d'histoire du Moyen Age*, t. I, Paris, Revue Historique, 1968, p. 297.
- RIOL, Jean-Louis, *Le vignoble de Gaillac depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1910.
- SENAC DE MONSEMBERNARD, Guy, « Un village gascon à la fin de la guerre de Cent Ans : Ausat », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, fascicule 4, p. 437-470.
- LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Age, Les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)*, Bordeaux, Ausonius-Publications, coll. Scripta Varia 5, 2002.
- RODRIGUEZ, N., *Les paroisses de Pessac et Mérignac à l'époque médiévale*, mémoire inédit, T.E.R., Bordeaux, 1988.
- SILLIERES, Pierre, « Les origines de la viticulture bordelaise », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. 2, 3^e série, 2003, p. 9-24.
- Bordeaux, vignoble millénaire*, avec la collaboration de G. AUBIN, S. LAVAUD, et Ph. ROUDIE, éd. L'Horizon chimérique, Bordeaux, 1996.
- TRABUT-CUSSAC, Jean-Paul, « Quelques données sur le commerce du vin à Libourne autour de 1300 », *Annales du Midi*, t. 61, 1963, p. 7-30.

Table des cartes et des graphiques

1. Nombre d'actes notariés par années (entre 1460 et 1484).....	p. 36
2. L'aire d'influence économique de Bordeaux vers 1475.....	p. 38
3. Les Graves de Bordeaux à la fin du Moyen Âge.....	p. 46
4. La Palu de Bordeaux à la fin du Moyen Âge.....	p. 63
5. Paludate à la fin du Moyen Âge.....	p. 68
6. Localisation des paroisses de l'Entre-deux-Mers où les Bordelais détiennent des vignes.....	p. 73
7. Le Cernès à la fin du Moyen Âge.....	p. 79
8. Le Médoc à la fin du Moyen Âge.....	p. 84
9. Paroisses des tenanciers d'origine rurale.....	p. 119
10. Localisation des tenures de vigne détenues par des tenanciers d'origine rurale.....	p. 120
11. Paroisses des Bordelais détenant des vignes dans la seconde moitié du XV ^e siècle.....	p. 124
12. Localisation des tenures de vigne détenues par des tenanciers bordelais.....	p. 125
13. Les mentions d'églises « en ruine » ou « désertes » dans le compte de l'archevêché de 1459-1460.....	p. 136
14. La provenance des revenus de l'archevêché de Bordeaux en 1459-1460.....	p. 158
15. Localisation des ressources en vin de l'archevêché de Bordeaux en 1459.....	p. 161
16. Tenures de vigne relevant de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux) entre 1450 et 1472.....	p. 169
17. Répartition socioprofessionnelle des vendeurs de vignes (d'après les actes notariés bordelais de la seconde moitié du XV ^e siècle).....	p. 180

18. Répartition socioprofessionnelle des acheteurs de vignes (d'après les actes notariés bordelais de la seconde moitié du XV ^e siècle).....	p. 181
19. Les moyens utilisés par les Bordelais pour acquérir des vignes dans la seconde moitié du XV ^e siècle (d'après les actes notariés).....	p. 185
20. Investissements des Bordelais dans le vignoble périurbain.....	p. 187
21. Investissements des Bordelais dans le vignoble périurbain.....	p. 211
22. Localisation des bourdieux sous l'emprise des Bordelais dans la seconde moitié du XV ^e siècle.....	p. 220
23. Carte de synthèse du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans..	p. 320

Table des matières

INTRODUCTION

Introduction.....	p. 3
1 – Bilan historiographique et état des lieux de la recherche.....	p. 7
1.1 – Les travaux généraux sur le vignoble médiéval.....	p. 7
1.1.1 – Les apports récents de l’archéologie.....	p. 7
1.1.2 – Les œuvres littéraires.....	p. 8
1.1.3 – Les apports de l’iconographie médiévale.....	p. 10
1.1.4 – Les études générales sur le vignoble médiéval.....	p. 11
1.2 – Les travaux régionaux sur le vignoble médiéval.....	p. 15
1.2.1 – Les études régionales.....	p. 15
1.2.2 – Les études sur les vignobles étrangers.....	p. 19
1.2.3 – Les études sur le vignoble bordelais.....	p. 21
2 – Apports et limites des sources utilisées et problématique de la recherche.....	p. 28
2.1 – Présentation du corpus documentaire.....	p. 28
2.1.1 – Les sources manuscrites.....	p. 28
2.1.2 – Les sources imprimées.....	p. 32
2.2 – La méthodologie appliquée au corpus documentaire.....	p. 33
2.2.1 – Les documents des fonds seigneuriaux.....	p. 33
2.2.2 – Les documents des fonds notariaux.....	p. 34

PREMIERE PARTIE

LE VIGNOBLE BORDELAIS AU SORTIR DE LA GUERRE DE CENT ANS : PERMANENCE DES PAYSAGES ET RESISTANCE DES CADRES SEIGNEURIAUX

3 – Les paysages viticoles autour de Bordeaux : une géographie du vignoble étroitement liée au fleuve.....	p. 42
3.1 – Le vignoble suburbain : les Graves, la Palu de Bordeaux et	

Paludate.....	p. 44
3.1.1 – Les Graves de Bordeaux.....	p. 44
3.1.2 – La Palu de Bordeaux et Paludate.....	p. 61
3.2 – Le vignoble périurbain : l’Entre-deux-Mers, le Cernès et le Médoc..	p. 72
3.2.1 – L’Entre-deux-Mers.....	p. 72
3.2.2 – Le Cernès et le Médoc.....	p. 78
4 – Vignoble et seigneurie foncière autour de Bordeaux dans la seconde moitié du XV^e siècle.....	p. 89
4.1 – Les seigneurs fonciers.....	p. 93
4.1.1 – Le faire-valoir direct : la réserve seigneuriale.....	p. 94
4.1.2 – Le faire-valoir indirect : la tenure.....	p. 98
4.2 – Les tenanciers et les alleutiers.....	p. 110
4.2.1 – Les tenanciers.....	p. 110
a – Droits et devoirs des tenanciers.....	p. 110
b – Présentation des tenanciers.....	p. 117
4.2.2 – Les alleutiers.....	p. 126

SECONDE PARTIE

LA REMISE EN ETAT DU VIGNOLE AUTOUR DE BORDEAUX AU COURS DE LA SECONDE MOITIE DU XV^e SIECLE

5 – Une « reconstruction » dans des cadres traditionnels ?.....	p. 131
5.1 – Bilan des crises de la fin du Moyen Âge sur le vignoble bordelais...	p. 133
5.1.1 – « <i>Vinha deserta</i> » et « <i>vinha en ruyne</i> » : les effets visibles des crises sur le vignoble.....	p. 133
5.1.2 – Les difficultés des tenanciers et des seigneurs fonciers.....	p. 140
a – Les difficultés des tenanciers.....	p. 141
b – Les difficultés des seigneurs fonciers.....	p. 146
5.2 – La remise en état « conservatrice » du vignoble par les seigneurs fonciers.....	p. 151
5.2.1 – L’action seigneuriale à travers l’exemple d’Aymeric de Ségur : la remise en état à l’échelle de la seigneurie.....	p. 151

5.2.2 – L'exemple de seigneuries ecclésiastiques : des éléments stables dans la remise en état du vignoble.....	p. 157
6 – La poussée des investissements des élites bordelaises dans la « filière vitivinicole » à l'occasion de la remise en état du vignoble.....	p. 177
6.1 – Une intégration active des élites bourgeoises dans la « filière vitivinicole ».....	p. 180
6.1.1 – Les stratégies d'acquisition des vignes et de leurs revenus....	p. 180
a – Les moyens d'acquisition de la vigne.....	p. 184
Les ventes simples et les ventes à réméré.....	p. 185
Les prêts sur gage.....	p. 195
Les échanges de biens.....	p. 196
b – Les captations des revenus de la vigne.....	p. 201
Les achats de rentes.....	p. 201
6.1.2 – Entre un vignoble suburbain émietté et « populaire » et le développement d'un vignoble périurbain à vocation commerciale.....	p. 204
6.2 – La mise en valeur du vignoble par les élites bourgeoises.....	p. 216
6.2.1 – Une gestion du vignoble autour de « centres relais » : le bourdieux.....	p. 216
6.2.2 – Concéder la mise en valeur à un tiers : les baux à temps.....	p. 225

TROISIEME PARTIE

VITICULTURE ET VINIFICATION : DE L'EXPLOITATION DE LA VIGNE A L'ELABORATION DU VIN

7 – La viticulture dans la région de Bordeaux à la fin du Moyen Âge.....	p. 234
7.1 – Plantations et entretien de la vigne : des opérations étalées au long de l'année.....	p. 235
7.1.1 – La main d'œuvre dans le travail de la vigne et du vin.....	p. 235
7.1.2 – Les plantations et l'organisation des parcelles de vigne.....	p. 241
7.1.3 – « <i>Fudir, magescar, tersar et plagar</i> » : les façons de la vigne et les travaux d'entretien.....	p. 249
7.2 – Une courte période d'intense activité : les vendanges.....	p. 262
7.2.1 – La préparation des vendanges : matériels et déplacements...	p. 262

7.2.2 – « <i>Triguerar a vendenhar</i> » : amasser et acheminer les vendanges.....	p. 270
8 – La vinification et la tonnellerie à Bordeaux à la fin du Moyen Âge.....	p. 278
8.1 – Vinifier et entreposer le vin.....	p. 279
8.1.1 – Presser, fouler et vinifier : les vins produits à Bordeaux à la fin du Moyen Âge	p. 279
8.1.2 – La mise en chai et en cellier.....	p. 288
8.2 – La tonnellerie : un maillon essentiel de la « filière vitivinicole ».....	p. 296
8.2.1 – Le « <i>mestey de carpentaria de pipas</i> » : les tonneliers et la tonnellerie à Bordeaux.....	p. 296
8.2.2 – L’intégration des bourgeois dans les circuits économiques de la tonnellerie.....	p. 305

CONCLUSION

Conclusion.....	p. 314
Sources et bibliographie.....	p. 325
Table des cartes et des graphiques.....	p. 345
Table des matières.....	p. 347

Table des annexes

ANNEXE 1	Corpus des actes notariés, de 1450 à 1482, classés par paroisse où les vignes sont situées.....	p. 2
ANNEXE 2	Tableau des seigneurs fonciers, des tenanciers et des locataires, par paroisse, de 1450 à 1483.....	p. 198
ANNEXE 3	Pièces justificatives 1 : différents types de contrats conclus par des Bordelais, concernant les vignes.....	p. 409
	Pièces justificatives 2 : testament et inventaire après-décès de Pelegrin Richart, tavernier de Saint-Michel (Bordeaux).....	p. 417
	Pièce justificative 3 : Description d'un bourdieu dans un bail à façon	p. 422

ANNEXE 1 : corpus des actes notariés, de 1450 à 1483, classés par paroisse où les vignes sont situées.

VIGNOBLE PERIURBAIN

1 - ENTRE-DEUX-MERS

ARTIGUES (Entre-deux-Mers)

CASAU FORTHON

AD Gironde, 3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 - Reconnaissance féodale de Guilhem Guibert, d'Artigues (Entre-deux-Mers), envers Ramon Martin, compte, et Arnaud Tibaudeau, *borsey*, de la confrérie de la Sainte-Trinité (Saint-Michel), pour :

- la moitié par indivis d'un *hostau* et *cortiu* à Artigues, à Casau Forthon.
 - 2 vignes au même lieu.
 - un pré et *jaugar* à Estoryaboc.
 - un pré à la Caussada.
 - un pré aux Claus.
 - un vigne au *puch deus Claus*.
 - 9 règes de terre à la Plassa.
 - 14 règes de pré à la Caussade.
- 2 d. b. d'esperle, 35 s. b. de cens livré à Bordeaux à la Toussaint.

FA

AD Gironde, 3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 - Vente par Blanca de la Sala, veuve, et Pey et Maria Ceutot, ses enfants, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), et Guilhem deu Mayniu (pour lui) et Marquesa Ceutot, de Mérignac, et Pey de Grava, de Pompignac, à Hélias deu Puch, d'Artigues (Entre-deux-Mers), de leurs droits sur un *hostau*, *mayne*, bourdieu, terre et vignes à Artigues, au Fa.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 46, 15 octobre 1473 - Vente à réméré par Arnalda de Fau, épouse de Hélias Joffre, de Bouliac, à Pey Sorbey, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, *mayne*, terres, vignes, qui sont autour, à Artigues, au Fa.

29 F. b., sauf les droits du seigneur, rachat possible jusqu'à la Toussaint dans 2 ans. annulé (5 d. b.), bail à *fazendure* accordé pendant 2 ans, 1/6 du vin et du blé.

FONT DUNA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 70 v°, 25 mai 1482 - Vente à réméré par Pey Guibert, d'Artigues (Entre-deux-Mers), à Vidau Peytavin, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'une pièce de vigne à Artigues, à la Font Duna.

6 F. b., rachat possible dans les 5 ans, suivie d'un bail à *fazendure* (1/5 des fruits).

PUCH DEUS CLAUS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 - Reconnaissance féodale de Guilhem Guibert, d'Artigues (Entre-deux-Mers), envers Ramon Martin, compte, et Arnaud Tibaudeau, *borsey*, de la confrérie de la Sainte-Trinité (Saint-Michel), pour :

- la moitié par indivis d'un *hostau* et *cortiu* à Artigues, à Casau Forthon.
- 2 vignes au même lieu.
- un pré et *jaugar* à Estoryaboc.
- un pré à la Caussada.
- un pré aux Claus.
- un vigne au *puch deus Claus*.
- 9 règes de terre à la Plassa.

- 14 règes de pré à la Caussade.
2 d. b. d'esperle, 35 s. b. de cens livré à Bordeaux à la Toussaint.

VINHA BRASSENS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 125 v°-127, 13 avril 1478 - Vente par Guilhem Fau, de Cenon (Entre-deux-Mers), à Arnaud de Bravas, d'Artigues (Entre-deux-Mers), d'une pièce de vigne et de terre entourée de fossés, à Artigues, à la *Vinha Brassens*.

Confronts : 2 *jaugars* / 1 terre.

11 F. b. 26 ard. b., sauf les droits des chapelains de Saint-Michel.

BASSENS (Entre-deux-Mers)

BARRAUQUINA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 93 v°, 23 février 1474 - Échange entre Pey Lauric et Guilhemna de la Rua, son épouse, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey de las Comas, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Pey Lauric et Guilhemna de la Rua cèdent un *hostau* et *casau* à Sainte-Eulalie (Bordeaux), rue de Veyrines.

- Pey de las Comas une vigne à Saint-Pierre de Bassens, à la Barrauquina. + 16 F. b.

BRIOU

AD Gironde, 3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 - Reconnaissance féodale d'Ysabe Guy, veuve, tutrice de Léonard, Aleyssina, Johana Mercey, enfants de Marin Mercey, envers les XV chapelains, pour :

- une terre à Saint-Pierre de Bassens (Entre-deux-Mers), au Briou. Confronts : 2 terres / 1 terre et vigne / chemin.

- une terre à Saint-Pierre de Bassens, au Poyous. Confronts : 1 terre / 1 vigne.

2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens payables à la Notre-Dame de Chandeleur à Bordeaux.

CASAU BLANC

AD Gironde, 3E 6091, fol. 13-13 v°, 25 septembre 1461 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard Mota, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Johan de Sarertes, de Bassens (Entre-deux-Mers), pour :

- un *trens* de terre et vigne à Bassens, au *Casau Blanc*. Confronts : 2 terres et 2 vignes.

- une terre et vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes.

- 3 règes de vigne et terre au même lieu.

1/5 du fruit livré à Bordeaux. Clause d'entretien.

CORBIN

AD Gironde, 3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473 - Bail à nouveau fief accordé par Maria de Viraluda, épouse de Frances Daymenhac, noble homme, et Bona de Viraluda, sa sœur, nobles dames, à Johan Ery, cordonnier, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), pour un *hostau* couvert de tuiles, *mayne*, terre et désert à Saint-Pierre de Bassens, à Corbin.

Confronts : 3 vignes / chemin.

Bail à nouveau fief le 1^{er} janvier 1457 (n.s.) devant maître Pey Birochel. 2 d. b. d'esperle, 1/6 du blé, du vin et du foin. Arière remplacée par un cens de 40 s. b., moyennant 22 F. b.

GAMBETA

AD Gironde, 3E 85, fol. 77 v°-78, 12 novembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Berthomyu deu Vergey, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Bertrand de la Perra et Bernardin de Seytera, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour :

- un plantier de vigne à Saint-Pierre de Bassens (Entre-deux-Mers), à la Gambeta. Confronts non précisés.

- un *trens* d'aubarède au même lieu.

Pendant 3 ans ou 3 cueillettes à dater dudit jour pour 1/5 du fruit de vin par an. Doit demander le garde (à dîner par jour). Tout le *bibalot* de l'aubarède. Le vin de 1/3 de tonneau de gaudence.

Clauses d'entretien de la vigne (*obrar* bien et loyalement) et de l'aubarède (*estepar*).

Clauses en cas de non entretien.

PRES DE L'ÉGLISE – FONT JOYU

AD Gironde, 3E 84, fol. 206-206 v°, 7 juin 1475 - Reconnaissance féodale de Bernard Rafin, marchand, bourgeois, de Libourne, envers Gaston de Montferrand, noble homme, seigneur de Montferrand, de Langoiran, Veyrines, Cubzac, pour :

- un *hostau* couvert de tuiles, pré, terre, vigne et *vimeney* à Bassens, dessus l'église.
- une pièce de pré et vigne au même lieu.
- une vigne à Bassens, à Font Joyu.

PUCH DE TARTE

AD Gironde, 3E 6091, fol. 165 v°-166, 4 mai 1471 - Vente par Bernard Ramel, notaire, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Pey Faure, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un *puch* à Saint-Pierre de Bassens, le Puch de Tarte, sauf la vigne blanche qui est au milieu.

64 F. b., sauf les droits du seigneur de Montferrand.

BAURECH (Entre-deux-Mers)

BORDONET

AD Gironde, 3E 81, fol. 4 v°-5, 3 juillet 1470 - Bail à *fazendure* accordé par Hélène de Saint-Avit, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Marguerite Gontier, veuve, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- la moitié par indivis d'un *hostau*, bourdieu et terres alentour à Baurech, à Bordonet.
- la moitié par indivis de tous les autres *hostaus*, maisons, terres, vignes, bois, landes, prés, *pastenxs*, *padonens*, *ayguas*, *riveyras*, *vimeneys*, *aubarèdes* et héritages appartenant audit *hostau*.
- la moitié par indivis d'un *corrège* de vigne au même lieu.
- la moitié par indivis d'un *trens* de jardin et ... à Baurech, au même lieu.
- la moitié par indivis d'un *trens* d'aubarède au même lieu.

Bail pendant 9 ans ou 9 récoltes.

15 s. de gaudence portés à Bordeaux à la Toussaint. Repas et 2 d. au garde.

CAMPANRIAN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 60-60 v°, 30 avril 1482 - Vente d'une rente par Pey de Compnas, de Baurech (Entre-deux-Mers), à Guilhem Bernard, compte, et Johan Taren, borsei, de la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), de 2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens (payés à la Notre-Dame de Mars, à Bordeaux), assignés sur une terre labourable (36 règes) à Baurech, à Campanrian, et sur 7 règes de vigne au même lieu.

10 l. b.

LA CAUSADA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 65-65 v°, 11 mai 1482 - Vente d'une rente par Jordan Daniel, de Baurech (Entre-deux-Mers), à Ramon Martin, compte, et Arnaud Tibaudeau, borsei, de la confrérie de la Sainte-Trinité (Saint-Michel), de 2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens, assignés sur une pièce de terre et vigne à Baurech, à la Causada (réserve faite de 14 règes de terre).

10 l. b. (bien franc en alleu).

LA COMA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 60 v°-61, 30 avril 1482 - Vente d'une rente par Johan de la Begrana, de Baurech (Entre-deux-Mers), à Johan Bodier, marchand, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle, 15 s. b. de cens payables à la saint Martin d'hiver à Bordeaux, assignés sur un *hostau* et vigne en un tenant à Baurech, à la Coma.

12 F. b., bien franc en alleu.

FONT DAUDOCH

AD Gironde, 3E 1145, fol. 119, 5 février 1483 - Obligation de Bertran de Beturi, de Baurech (Entre-deux-Mers), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 16 F. b. 2 ard. b. à cause de prêt.

Hypothèque sur un *hostau*, terre et vigne à Baurech, à la Font Daudoch. Payables le 1^{er} septembre.

GALUATGES

AD Gironde, 3E 12430, fol. 74-75, 5 janvier 1470 - Bail à *fazendure* accordé par Johan de la Plassa, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Bernard de la Plassa, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), pour :

- un bois à Baurech, à Galuatges.
- une terre et vigne au même lieu.
- un bois à Baurech au même lieu.

1/6 du fruit porté à l'*hostau* dudit Johan à Bordeaux. Clause d'entretien pour la vigne.

LISSAN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 91-91 v°, 29 août 1482 - Reconnaissance féodale de Richard Vidau, de Baurech (Entre-deux-mers), envers Johana Faure, honnête dame, veuve, pour un *hostau*, *mayne*, vigne et *casau* à Baurech, à Lissan.

2 d. b. d'esperle, une pipe de vin par an livrée à la saint Michel sur le port de Baurech.

MERLE

AD Gironde, 3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483 - Obligation d'Arnaud de Loma, de Baurech (Entre-deux-Mers), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 12 F. b. à cause de prêt, payables le 1^{er} septembre. Hypothèque sur une vigne à Baurech, à Merle. annullé (5 d. b.)

PEUGUE

AD Gironde, 3E 1145, fol. 125-126 v°, 12 mars 1483 - Vente d'une rente par Johan Faure, de Baurech (Entre-deux-Mers), à Guilhem de la Talhada, compte, et Johan Bernard, borsey, de la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), de 2 d. b. d'esperle, ... s. b. de cens, francs en alleu, assignés sur deux pièces de vigne à Baurech, au Peugue.

20 l. b.

LAS PLANTAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 153-153 v°, 18 février 1475 - Bail à nouveau fief accordé par Pey de Saudonas et d'autres chapelains de Saint-Seurin (Bordeaux), à Pey Dautés, de Sadirac (Entre-deux-Mers), pour une pièce de vigne à Baurech et Saint-Caprais, à las Plantas.

2 d. b. d'esperle, 15 s. b. de cens payés à la saint Martin, à Bordeaux.

PLANTEY

AD Gironde, 3E 1145, fol. 61, 30 avril 1482 - Bail à nouveau fief accordé par Ramon de la Tassera, prêtre, chapelain, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey et Heliot Rampnot, frères, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- une pièce de vigne à Baurech, au *Plantey*.
- une pièce de vigne au même lieu.

2 d. b. d'esperle, 2 l. b. de cens payés à Toussaint.

PLANTIER DE LUSAN

AD Gironde, 3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Deu Puy, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- une pièce de terre à Baurech, au Puyau de Lusan. Confronts : vigne de Johan Vidau / terre dudit *affevat* / terre de Guilhem Vidau / chemin commun / terre de Johan de la Forcada.

- une pièce de terre au même lieu. Confronts : terre de Guilhem Vidau / terre de Johan de la Forcada / vigne de Johan Picaud / terre dudit *affevat*.

- un rège de vigne à Baurech, au plantier de Lusan. Confronts : vigne dudit *affevat* / *hostau* et *casau* dudit *affevat* / vigne de Conthor Porquey.

2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens portés à Bordeaux à la saint Martin d'hiver.

PUYAU D'ANESSAN

AD Gironde, H 735, fol. 81 v°, 11 avril 1452 - Reconnaissance féodale de Johan Arabios, de Baurech, envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Baurech, à la Tapi. Confronts : vigne de Johan Arabios / terre labourable de Pey Augey, de Baurech / vigne de Johan Arabios / terre labourable d'Arnaud Arrogey, de Baurech.

- un trens de vigne au même lieu, au Puyau d'Anessan, autrement à Daynard. Confronts : vignes et terres des héritiers de feu Ramon de la Mota, bourgeois, de Bordeaux, de chaque côté.

Investiture en un fief par le vicaire du monastère de Sainte-Croix, le tout compté pour un fief, à 2 d. b. d'esperle, 20 s. portés au monastère à la Nativité.

PUYAU DE LUSSAN, A LA FORCADA D'AGUILHEYS

AD Gironde, 3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465 - Vente d'une rente à ... de Pis, douzet, de Saint-Martin de Cambes (Entre-deux-Mers), de 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens, payables par Villon... et Johan et Pey Marchel, ses fils, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour un hostau, estatge, vigne et casau, à Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys.

Confronts : vigne des héritiers de Johan Moliney / vigne et bois d'Anthoni de Betloguet / chemin royal.

Bien franc en alleu.

16 l. b.

PUYAU DE LA ...

AD Gironde, 3E 1145, fol. 115 v°-116, 28 janvier 1483 - Vente par Richard Vidau, de Baurech (Entre-deux-Mers), à Pey Galart, d'une pièce de vigne à Baurech, au Puyau de la ...

Confronts : 3 vignes / 1 *hostau*.

10 l. b.

RUDELA

AD Gironde, H 736, fol. 32, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Arrabios, laboureur, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour un trens de vigne à Baurech, à Rudela.

Confronts : terre de Guilhem Carret / terre de Hélias Rogey / vimeney des héritiers de feu Galhot Ayquem / aubarède du chapelain de l'église.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté à l'estar du seigneur à Baurech.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 34 v°, 16 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Maria Ayquem, veuve, pour une aubarède et jardin, avec des fossés autour, à Baurech (Entre-deux-Mers), à la Rudela.

Confronts : chemin commun / jardin et désert d'Arnaud de Montaupey / terre et vigne d'Arnaud Arrabros, de Baurech / chemin commun vers Port Vieux / terre de Guilhem Carret, dit *Chiquot*.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. par an de cens (Toussaint).

AD Gironde, H 736, fol. 35, 16 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Ayquem pour une aubarède et jardin à Baurech (Entre-deux-Mers), à Rudela.

Confronts : aubarède du fieffé / chemin commun / terre de Hélias et Pey Rogey / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. de cens par an.

TAPI

AD Gironde, H 735, fol. 81 v°, 11 avril 1452 - Reconnaissance féodale de Johan Arabios, de Baurech, envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Baurech, à la Tapi. Confronts : vigne de Johan Arabios / terre labourable de Pey Augey, de Baurech / vigne de Johan Arabios / terre labourable d'Arnaud Arrogey, de Baurech.

- un trens de vigne au même lieu, au Puyau d'Anessan, autrement à Daynard. Confronts : vignes et terres des héritiers de feu Ramon de la Mota, bourgeois, de Bordeaux, de chaque côté.

Investiture en un fief par le vicaire du monastère de Sainte-Croix, le tout compté pour un fief, à 2 d. b. d'esperle, 20 s. portés au monastère à la Nativité.

TOUR DE GAMARDA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 120 v°, février 1483 - Obligation d'Arnaud Ongal, de Baurech (Entre-deux-Mers), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 28 F. b. à cause de prêt, payables le 1^{er} septembre. Hypothèque sur une vigne à Baurech, à la Tour de Gamarda.

BOULIAC (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 40 v°, 12 avril 1463 - Vente par l'honnête dame Trenqua Peytavin, veuve de feu Berthomiu Ymbart, tutrice de Johan et Peyrona Ymbart, ses enfants, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Pierre Guitey, de Bouliac.

- un pré à Bouliac.

- une vigne déserte à Bouliac.

12 F. b., sauf les droits de mossen [blanc], prêtre (2 d. d'esperle, 20 s. de cens).

Reconnaissance de dette pour 12 F. b., payables à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 85, fol. 110-110 v°, 17 janvier 1477 - Vente à réméré d'une rente par Guilhem Guiraud, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à l'honnête homme Bertran Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d.b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et 1 barrique de vin clair, bon et marchand (fût et vin bon), de rente par an (Saint-Michel de septembre à l'*hostau* de Caujan ou sur le port de Grave au *causit* du Bertrand Dalays). 20 l. b., rachat possible pendant 2 ans.

AD Gironde, 3E 85, fol. 137 v°, 24 février 1477 - Vente à réméré d'une rente par Pey Guiraud, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à l'honnête homme Bertran Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une barrique de vin clair, pur, neuf, vendable et marchand (fût et vin bon), payables chaque année à la Saint-Michel de septembre au port de Graves de Bordeaux ou à l'*hostau* de Tauyan (Bouliac).

20 l. b., rachat possible pendant 2 ans.

[Rajout le 20 octobre 1479].

AD Gironde, 3E 85, fol. 145 v°, 22 mars 1477 - Vente d'une rente par Seguin deus Claus, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à l'honnête homme Bertran Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 1/3 de tonneau, pipe ou barrique (?) de vin bon, pur, neuf, vendable et marchand, par an (livrable à Bordeaux ou à l'*hostau* de Cauyan).

6 F.b.

AD Gironde, 3E 86, fol. 75 v°-76, 11 novembre 1483 - Échange entre Guilhem de Canaveras, de Bouliac, et Guilhem Garney, de Bouliac.

- Guilhem de Canaveras cède un bois et jardin à Bouliac.

- Guilhem Garney cède une vigne à Bouliac.

BAS LA COSTA DES SEDESSEY

AD Gironde, 3E 7132, fol. 68-68 v°, 27 décembre 1465 - Vente à réméré par Johan de Ceysac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *trens* de terre à Bouliac, de *Bas la Costa des Sedessey*.

Confronts : 2 vignes / *riu* / chemin commun.

Bien franc en alleu, rachat possible dans les 5 ans.

CODAC

AD Gironde, H 736, fol. 74, 31 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Gasc, *le plus vieux*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *trens* d'aubarède à Bouliac (Entre-deux-Mers), à Codac.

Confronts : terre et bois de Johan Miqueu / aubarède de Johan Prebost / aubarèdes de Guilhem Fau et de Pey Brun *le Vieux*.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. 16 d. b. par an de cens.

LA COLOMENGUE

AD Gironde, 3E 84, fol. 299, 6 mars 1476 - Vente par Johan Dalhayre, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), procureur donné par la cour du maire à Marguerida de Junqueyras, fille du noble homme David de Junqueyras,

à Guilhem Garney, de Bouliac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau* couvert de tuile, entouré de murailles, avec le *mayne* en un tenant, avec les terres, vignes, prés et aubarèdes, à Bouliac à la Colomengue.
Confronts : chemin royal / bois et jardin d'Estève Makaan, honorable homme.
120 F. b., sauf les droits du seigneur.

FIGUEYRAS, FIGUEYRONS (autrement au Perfaict)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 1 v°, 28 mars 1461 - Bail à *fazendure* accordé par Joffre Trosves, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Jacques Doat, laboureur, de Carignan (Entre-deux-Mers), pour un bourdieu, où se trouvent 36 journaux de vigne, à Bouliac, à la Figueyras.
Bail accordé pendant 9 ans ou 9 cueillettes, à partir de la Saint-Martin d'hiver.
1/5 du fruit de blé et de vin, payable en une barrique de vin par an, à la Saint-Martin audit bourdieu, et 3 F. b. livrés à la Saint-Michel de 1462. Doit demander le garde « quand viendront les vendanges » et lui payer 2 s. 6 d. de *gardenaria*. Clauses d'entretien de la vigne : *obrar, semensar, podar, leuar, plegar, fudir et magescar*.
Joffre Trosves et ses gens se réservent le droit d'utiliser ledit bourdieu.

AD Gironde, 3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473 - Reconnaissance féodale de Peyrona Ayquem, veuve, de Saint-Pierre (Bordeaux), envers Johan de Campena, noble homme, seigneur de l'Île de la Landa, pour :
- une pièce de vigne à Bouliac, aux Figueyras. Confronts : terre et pré de feu maître Colin lo Sabatey / *lo garlanda* de la vigne et pré de ladite Peyrona / fief du seigneur de la Retge / terre et vigne de Jacques Guodoin. 2 d. d'esperle, 25 s. de cens livrés à la Saint-Martin à Bordeaux.
- une pièce de terre et vigne au même lieu, autrement au Perfaict. Confronts : terre de feu Héliot Ros, dit *la Doga* / pré de Pasqueta, veuve de feu Fortin de Saubias / *estey de Beu*. 2 d. d'esperle, 15 s. de cens livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.
- une pièce de pré et aubarède au même lieu. Confronts : vigne et pré de Guilhem Moyney, de Bouliac / terre et pré de Guilhemot Guiraud, de Bouliac / terre et jardin de Pey Johan, de Bouliac / terre et pré de Pey de Castanheda, de Carignan. 2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 9 s. de cens livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 286-289, 13 juin 1481 - Échange entre Bertrant Daurays, marchand bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Johan Ferri, charretier bourgeois de Saint-Rémi (Bordeaux).
- Bertrant Daurays cède une vigne à Bouliac, à Figueras. Confronts : vigne de Guirauda deu Bosc, épouse de Marsau Cluchey, notaire, rouille entre / rive de la Garonne. + 4 F. b.
- Johan Ferri cède 10 règes de terre à Blanquefort, à Ratey. Confronts : 3 terres.

MAYNE DEU TRENCH

AD Gironde, 3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476 - Échange entre Pey deus Claus *le Jeune* et Phelipa de Linas, son épouse, de Bouliac (Entre-deux-Mers), et Pey Arnaud, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) :
- Pey deus Claus et Phelipa de Linas cèdent un corrége de vigne franc en alleu à Bouliac, au Mayne deu Trench. Confronts : vigne de [illisible] / vigne de Pey deus Claus / chemin commun / vigne de Pey deus Claus.
- Pey Arnaud cède une pièce de vigne [nature illisible] franche en alleu au même lieu. Confronts : vigne de Pey deus Claus / chemin commun / terre et *vimeney* dudit Pey de ... et de Ramon de Laguna / vigne de Johan Guiraud / vigne des héritiers de Vidau deus Claus. + 8 F. b. 48 ard. b. pour la moins valu.

MOLINAR

AD Gironde, 3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477 - Vente d'une rente par Johan de Cessac, de Saint-Michel (Bordeaux), à l'honorable homme et sage maître Bertrand de Prochel, licencié en lois, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et 2 F. b. de cens payables chaque année en 2 termes (1 F. b. à la Nativité, 1 F. b. à la saint Pierre de Cadegre, à l'*estar* de Bertran de Prochel). Rente assignée sur :
- un trens de vigne, franc en alleu, à Bouliac (Entre-deux-Mers), au Molinar. Confronts : vigne de Johan de Cessac / vigne des héritiers de Nolin Salamon¹ / vigne de Johan Grava / terre des héritiers de Nolin Salamon.
- un trens de pré franc en alleu au même lieu. Confronts : pré de Héliot de l'Estatge / terre labourable des héritiers de Nolin Salamon / aubarède de Bernard de Bertulh / chemin commun.

¹ De Bouliac (Entre-deux-Mers)

- un treus de vigne, pré, aubarède et vimeney francs en alleu à Camblanes (Entre-deux-Mers), au Port Neuf. Confronts : vigne et pré de Johan de Cessac qui meut de *mossen lo captan* / vigne et terre de Héliot Gautey, cordonnier, de la rue Bouquière² / rive de la Garonne / vimeneys de Johan de Cessac.
34 F.b.

MOTA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 47, 21 octobre 1473 - Bail à nouveau fief accordé par Johan de Brunhagas, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Balau, de Bouliac (Entre-deux-Mers), pour une vigne à Bouliac, à la Mota.
Confronts : 3 vignes / 1 jardin.
2 d. d'esperle, 1/6 du fruit porté au bourdieu voisin. Doit demander le garde.

MOTA DE COLOM

AD Gironde, 3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 - Bail à nouveau fief accordé par Guilhemna Augey, épouse de Johan de Brunhagas, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de Maubrac, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne à Bouliac, à la Mota de Colom.
Confronts : chemin commun / vigne de [blanc] deu Vergey, épouse d'Arnaud de Merlin / vigne de Peyrona Ayquem³.
2 d. b. d'esperle, 1/6 du fruit porté à la *deymeyra*. Doit demander le garde (dîner par jour).

MOTA GUIRAUD

AD Gironde, 3E 86, fol. 24, 3 juin 1483 - Bail à nouveau fief accordé par l'honnête homme Amaniu Paleu, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Guiraud, de Bouliac (Entre-deux-Mers), pour :
- une vigne à Bouliac, à Motha Guiraud. Confronts : 3 vignes dont une dudit Paleu / chemin.
- une vigne, même lieu, même confronts.
- une vigne, même lieu, même confronts.
3 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens payables à Bordeaux, à la Saint-Martin. Amaniu Paleu se réserve un droit de passage vers le chemin commun.

PEYRAC

AD Gironde, H 736, fol. 5, 5 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias de Ceysac, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le poissonnier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne à Bouliac (Entre-deux-Mers), au Peyrac.
Confronts : terre du fieffé / terre et vigne des héritiers de Guilhem Salamon / bois des héritiers de Guilhem Salamon / cause du seigneur de Roqueys et cause du fieffé.
Investiture à 2 d. b. d'esperle et 15 s. b. par an de cens (payables au poissonnier à la Saint-Martin).

PSADA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), procureur de Johan et Guilhem Trouq, tuteurs de Maria Trouq, leur nièce, de Poitiers, à Pey de Gaston, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *hostau*, bourdieu, terres, vignes, prés et aubarèdes à Bouliac, à la Psada.
Confronts : terres et vignes de David de Brosses / tour et vignes de David de Brosses et d'Arnaud de Grant Johan / rive de la Garonne / vigne / pré d'Arnaud de Grant Johan / pré de Coderc de Bouliac.
Bail accordé pendant 5 ans ou 5 cueillettes.
1/5 du fruit porté au bourdieu. Doit demander le garde (6 ard. b. et à dîner par jour). 4 F. b. par an de gaudence payable à la Toussaint. Clauses d'entretien de la vigne (*obrar*) et des aubarèdes (*cuyar et estrepar, recurar* les fossés).

² De Sainte-Colombe (Bordeaux)

³ Veuve, de Saint-Pierre (Bordeaux)

PUCH DE TAUYAU

AD Gironde, 3E 84, fol. 256-256 v°, 2 novembre 1475 - Vente par Hélias Grimard, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Fauchey, de Bouliac, d'une pièce de vigne à Bouliac, au Puch de Tauyau.

Confronts : vigne dudit Pey / chemin commun.

14 F. b., sauf les droits de Trenca Torney (2 d. d'esperle, 16 d. de cens) – reconnaissance de dette pour les 14 F. b.

PUYAU DE LA LANDA

AD Gironde, 3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Johan Gasq, fils de feu Bernard Gasq, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard et Guiraud Gaudet, frères, de Saint-Hilaire de Fargues (Entre-deux-Mers), pour :

- un *trens* de vignes à Bouliac, au Puyau de la Landa. Confronts : chemin commun / terre des héritiers de Johan Aymar / fief des héritiers de Naudin Guiraud.

- 14 règes de terre labourables au même lieu, devant l'*hostau* de Bernard d'Ayquem.

- 5 règes de terre à Bouliac, devant l'*hostau* de Bernard d'Ayquem. Confronts : terre de Guilhem Seguin / terre des héritiers de Pey de Cabirac / chemin commun / terre des héritiers de Bruna d'Ostuip.

- 6 règes de terre à Bouliac, à Blanqua. Confronts : Terre de Bruna Bernada / terre de Monin Ramon / mayne de Pey d'Ayquem.

- la moitié d'un *hostau*, appentis et *casau* à Bouliac, au Puyau de la Landa. Confronts : chemin commun / *hostau* et vigne des héritiers de Guilhem Seguin.

Bail accordé pendant 9 ans, 1/5 du vin et du blé porté audit *hostau* deu Puyau de la Landa. 2 s. b. et demi au garde et un dîner « de viande » par jour.

Doivent « *obrar* » la vigne et labourer la terre qui seront visitées chaque année par « deux hommes de bien », clauses d'entretien de l'*hostau*.

Lesdits frères doivent laisser passer Ramon Miqueu, de Bouliac, par ledit *casau* pour aller et venir aux vignes qu'il tient dudit Johan Gasq.

Témoins : Michel Calhey, bachelier en décret, vicaire et clerc, de Saint-Michel (Bordeaux), Ramon Miqueu, de Bouliac (Entre-deux-Mers), Guilhem Paludern, clerc, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux).

PUYAU DE TAUYAU / PORGE DE TAUYAN

AD Gironde, 3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474 - Vente par Guilhou Hosten, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à Hélias Grimard, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Bouliac, au Puyau de Tauyau.

Confronts : vigne de Pey Fauchey⁴ / chemin commun.

8 F. b. payés comptant, sauf les droits de Trenca Torney, épouse de Nicholau Lan... (16 d. b. de cens).

AD Gironde, 3E 85, fol. 154, 15 avril 1477 - Vente par Johan Salamon, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à l'honnête homme Johan Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *trens* de vigne à Bouliac, au Porge de Tauyan.

Confronts : vigne de ...[Johan ?] de la Grava / vigne des héritiers de feu Nolin Salamon / vigne de la dona de Tauyan.

10 F. b., sauf les droits des héritiers de feu Johan Gassias, desquels meut le bien.

RASADUYS

AD Gironde, 3E 86, fol. 24-24 v°, 3 juin 1483 - Vente d'une rente par Pey Guiraud, de Bouliac, à Arnaud Paleu, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'un quart de la vendange d'une vigne à Bouliac, à la Rasaduys.

Confronts : 2 vignes (dont l'une d'Arnaud Paleu) / chemin.

Doit porter la récolte à l'*hostau* et bourdieu dudit Arnaud au Porge (Bouliac). Doit demander le garde (6 d. et dîner).

16 F. b.

⁴ De Bouliac (Entre-deux-Mers)

RIBEYRA DE BROSTERA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre 1475 - Reconnaissance féodale de Martin Laudoy et Peyrona de Tauyan, son épouse, de Bouliac (Entre-deux-Mers), envers Médard de Campena, donzet, seigneur de Cautemerle, héritier du tiers des biens de Trenqua Gassias, sa mère, pour :

- une pièce de vigne à Bouliac, au Trench. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.
- une pièce d'aubarède à Bouliac, à la Ribeyra de Brostera. Confronts : 4 aubarèdes.
- une pièce d'aubarède au même lieu.
- une pièce d'aubarède au même lieu.

2 d. b. d'esperle, 50 s. b. de cens (payables à la Toussaint, à Bordeaux).

TRENCH

AD Gironde, 3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre 1475 - Reconnaissance féodale de Martin Laudoy et Peyrona de Tauyan, son épouse, de Bouliac (Entre-deux-Mers), envers Médard de Campena, donzet, seigneur de Cautemerle, héritier du tiers des biens de Trenqua Gassias, sa mère, pour :

- une pièce de vigne à Bouliac, au Trench. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.
- une pièce d'aubarède à Bouliac, à la Ribeyra de Brostera. Confronts : 4 aubarèdes.
- une pièce d'aubarède au même lieu.
- une pièce d'aubarède au même lieu.

2 d. b. d'esperle, 50 s. b. de cens (payables à la Toussaint, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475 - Vente par Galhard Miqueu, de Bouliac (Entre-deux-Mers), à Guilhem Garney, de Bouliac.

- une pièce de vigne à Bouliac, au Trench. Confronts : chemin commun / vigne des hers de Vidau deus Claus / vigne de Ramon de la Grava.
- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey deus Claus, le Jeune / bois des hers de Vidau deus Claus / chemin commun / bois de Pey deus Claus le Jeune.

14 F. b., sauf les droits de Pey Arnaud, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), 6 ard. / an.

RUADA

AD Gironde, H 735, fol. 47 v°-50 v° , 11 novembre 1451 - Bail à fazendure accordé par Arnaud Guilhem, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Guilhem Maurin, dit Motinot, de Saint Syméon de Bouliac, pour :

- un hostau, maine et vigne à Bouliac, à la Ruada. Confronts : terre de Johan Gassias, bourgeois de Bordeaux / vigne de Pey de la Salada, de Bouliac / chemin commun / vigne de Vesseyta de la Valada.
- un trens de vigne, dit le Petit Mayne, au même lieu. Confronts : terre de Johan Mas, de Bordeaux / chemin commun / terre de Héliot d'Estatge, de Bouliac / chemin commun.
- un trens de terre, au Camp. Confronts : chemin commun / autre chemin commun / vigne et terre des héritiers de *dymey*, de Bouliac / chemin commun.
- un trens de terre, à Pontelhs.
- un trens de pré au Plapar.
- un trens de pré à la Ropta.
- un trens de pré aux Champaneys.
- un trens de pré au Plantey deu Brostar.
- un trens de bois à Pontilhon.

- un trens de bois à Perey. Confronts : terre et vigne d'Arnaud Serin / cause de la dona de Brigalha / terre et vigne d'Arnaud Serin / terre et cause d'Arnaud Guilhem.

Arnaud Guilhem fait Guilhem Maurin *senhor, proprietari, procurador et demandedor*.

9 cueillettes à partir de la date de l'acte.

15 l. b. de gaudence par an (payable à la fin de chaque année).

- 1/4 du vin et vendange qui *bayra et creyssera cascun an* livrable dans ledit hostau et maine. Doit demander le garde (2 d. 6 ard. par jour).
- 1/4 du blé.

Doit *obrar, laborar et coytiuar, so es a ssauer podar, plegar, sacar, leuar, fudir et magescar* et toutes les façons.

Clauses d'entretien des terres et des bois.

Arnaud Guilhem consent à ce que les 15 l. b. de gaudence soit utilisées pour les réparations de l'*hostau*.

Durant les 9 ans, Guilhem Maurin doit *fade o fade far ung caban a la cautz deud. Hostau per tenir sa bayssera o sons autres ordilhs que en la fin deud. terme lod. Guilhem Maurin o sons hers lo pusqu... de ffar si se volen et lo far abatre et darroquat et portat la out a lur pleyra et lor sera vist fazedor sens nulha contradiction.*

Jurisdiction de l'honorable sage et discret seigneur mossen l'officier de Bordeaux, du noble et puissant seigneur le sénéchal de Guyenne, du juge de la cour de Gascogne, du prévôt royal de lo...d... de Bordeaux.

TRONYOUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Galharda Guitard, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Seguinot deus Claus, de Bouliac (Entre-deux-Mers), pour une pièce de vigne à Bouliac, à Tronyous.

Confronts : vigne de Hélias Grimard⁵ / vigne de Pey Guiraud⁶ / chemin commun / vigne de ladite Galharda.

Bail accordé pendant 5 ans.

1/5 du fruit porté au bourdieu de ladite Galharda, à Bouliac. Doit demander le garde et lui donner à dîner et 6 d. b. par jour.

VIMENEYS/ VIMENEY

AD Gironde, 3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Vidau de la Fargua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), comme curateur des biens de Ramon de Bertulh, bachelier en droit, de Saint-Michel (Bordeaux), à Peyrot de Haures, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un *hostau*, bourdieu, couvert de tuiles, vignes et *vimeneys* appartenant à l'*hostau*, à Bouliac, à Vimeneys.

Bail accordé pendant 5 ans.

¼ du fruit et ¼ du vin coulé « *tant vinelar que bevratge* » porté audit bourdieu, garde (dîner). Lui baille deux cuves, un grand tonneau, un grand *dulh*, un *meyansey*, un petit *escoleduy* et un *foraduy*. 5 ans, 5 F. b. à la Saint-Michel à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476 - Vente à réméré par Maria Forthon, épouse de Berthomiu deus Vergey, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Human Alard, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de deux trens de vigne francs en alleu à Bouliac (Entre-deux-Mers), au Vimeneys.

Confronts : vigne de Johana de Malbilar, épouse de Johan deus Clay / vigne de Pey Amaniu⁷ / vigne des héritiers de la dona de Guilhem de Belin / rive de la Garonne / vigne des héritiers de Taudon de Dux, de R... et d'Estève Makanam.

100 F. b. Rachat possible pendant 5 ans.

Pendant ledit terme, Human Alard doit payer chaque année 3 F. b. de gaudence à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 85, fol. 34, 26 juin 1476 [fait à Bouliac, au Vimeneys] - Gestes de mise en possession de la vigne précédente.

Per la tradicion et balhansa de la clau et deu barrolh de la porta de lad. torrata que lod. Human pngut. et qut. lodeit Berthomiu sen salhit deffors lod. Human barret la porta sobre fin [mot barré] stet dedentz tant cum li plagut et puis en salhit i barret ed med. lad. partida am la clau et sen per tot ab sin lad. clau et per la balhansa de una vit de lasd. vinhas laqu. aissimed. Lod. Human prengut et romprit et apres que lod. Berthomiu sen fut salhit etc. lod. Human etc. y stet etc. tant bun. li plagut pacificament etc.

CAMARSAC (Entre-deux-Mers)

SAYNA

AD Gironde, 3E 83, fol. 24, 4 septembre 1472 - Vente par Pey Henaud, prêtre, de Camarsac, à Guilhem Jaubert, honorable homme, de Tresses, d'un *hostau*, terres, vignes et landes à Camarsac (Entre-deux-Mers), à Sayna.

40 F. b. payés comptant. Sauf les droits du noble homme Johan de Ségur, seigneur de Pardaillau, de Puch Agud et de Moulon (2 d. b. d'esperle, 1 F. b. de cens).

⁵ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

⁶ De Saint-Michel (Bordeaux)

⁷ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

CAMBES (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 10391, fol. 88 v°, 16 février 1474 - Bail à gage accordé par Galhard de la Boysseda, de Cambes, tuteur des enfants d'Arnaud de la Boysseda, à Pey Dauglais, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).

- un hostau, mayne, bordiu, terres et vignes qui sont autour à Cambes.
- des autres terres, vignes, prés, bois, aubarèdes appartenant audit mayne.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 112-112 v°, 15 janvier 1483 - Vente par Johan Faure, de Baurech, à Héliot Faure, son frère, de Baurech, de la moitié d'une vigne à Cambes.

BERDAN

AD Gironde, H 735, fol. 25 v°, 1^{er} mars 1452 - Bail à nouveau fief accordé par *mossen* Johan de la Sale, pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), agissant pour l'administrateur et pour maître Ramon de la Mossa, scelleur de l'*estare* de ..., à Arnaud Guiraud, forgeron, de Cambes, pour un trens de terre à Cambes, au Berdan.

Confronts : terre et vigne de Galharda de Rua / terre d'Arnaud Guiraud / (terres ?) de Johan de la Casca et d'Arnaud Guiraud.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens par an (payables au pitancier à la saint Martin d'hiver).

CAMP GOMBAUD

AD Gironde, 3E 84, fol. 155 v°-156, 22 février 1475 - Échange entre Johan de Fortespeti, de Latresne (Entre-deux-Mers), et Galhard de Siran, de Cambes (Entre-deux-Mers).

- Johan de Fortespeti cède une pièce de vigne à Cambes, à Camp Gombaudo. Confronts : terre labourable d'Arnaud de Cond / terre de Guilhemna Mauriu / chemin commun / bois de Ramon de la Planca / vigne de Galhard Costan. + 74 F. b.

- Galhard de Siran cède une pièce de terre à Cambes, à Carcanat. Confronts : terre de Galhard de la Boysseda / chemin commun / terre de Fortis de Re...

ESTATGE BELH DE L'AUBARIC

AD Gironde, H 736, fol. 85, 11 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de la Tasta, de Cambes, pour un trens de vigne à Cambes, à l'Estatge Belh de l'Aubaric.

Confronts : terre et vigne de Guilhem de Roberic / vigne deu fieffé / chemin commun / terre de Johan deu Claus.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 6 d. b. par an de cens (saint Croix).

GALHARDINS / GALHARDETZ / GALHARDEUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 119 v°, 8 décembre 1474 - Vente par Trenquina deus Batz, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Aymeric, de Cambes (Entre-deux-Mers), d'une pièce de vigne à Cambes, aux Galhardins.

Confronts : vigne de Johan de Fortespecis⁸ / terre de Pardalhon Huguon.

3 F. b.

AD Gironde, 3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474 - Reconnaissance féodale de Pey Aymeric et Pelegrina deus Batz, son épouse, de Cambes (Entre-deux-Mers), envers Guilhem Moralha, prêtre, chapelain, de Saint-Siméon (Bordeaux), pour :

- une pièce de vigne à Cambes, aux Galhardetz. Confronts : vigne de Johan de Fortespecis⁹ / terre de Pardalhon Huguon / terre de Galhard Costan.

- une pièce de terre à Cambes, à la Boria de Girac. Confronts : terre de Guiraud Tays / chemin commun.

2 d. b. d'esperle, 3 s. b. 1 d. b. et maille de cens payés à la saint Martin d'hiver, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477 - Reconnaissance féodale de Johan Fortespecis, savi homme, de Latresne, envers Arnaud Costantin, *dit Senat*, prêtre, chapelain, de Saint-André de Bordeaux (Pey Reveyra, docteur et chanoine), pour une vigne à Cambes, aux Galhardeus.

⁸ De Latresne.

⁹ De Latresne.

Confronts : vigne de Bernin deus Batz, fief d'Artigamala / chemin commun / vigne dudit *affevat*, fief de Guilhem Darriet / terre de Galhard Chalet, fief de Junqueyras.

Reçoit l'investiture à 15 d. b. d'esperle et 15 s. b. de cens payés à la saint Martin d'hiver à Bordeaux.

Témoins : Arnaud Fort, Bernard Carinf... de Sainte-Colombe (Bordeaux).

GIRONVILA

AD Gironde, H 734, fol. 91 v°-92, 28 janvier 1451 (n.s.) - Reconnaissance féodale de Guilhem de la Forcada, de Cambes (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Cambes (Entre-deux-Mers), à Gironvila.

Confronts : fief du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / cause de Guilhem de la Forcada (fief de Saint-Michel de Bordeaux) / fief du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / terre de Guilhem de la Forcada / terre de Guilhem Maurin.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh deu priorat de Cambas*.

Doit demander la garde au seigneur ou à son député au prieuré (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

ESCOUSSAN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 104 v°-105, 10 novembre 1482 - Vente par Galhard Disarn, de Maynac (Entre-deux-Mers), à Eymon Faure, charpentier de pipes, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Cambes, à Escoussan.

25 F. b., sauf les droits du seigneur.

MAS, AUX CLAUS DE PARLAT

AD Gironde, H 734, fol. 113, 12 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Ramon envers le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- 9 jouales de vigne de 30 pas de long (*nau joalas de vinha out sole auer I castanh et tenent trenta pas de lonc*) à Cambes (Entre-deux-Mers), au Mas, autrement aux Claus de Parlat. Confronts : vigne de Johan Ramon / vigne d'Arnaud deu Claus, de Cambes.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Ramon / vigne d'Arnaud deu Claus.

Investiture en un fief par le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 2 s. b. par an de cens, payables au pitancier à la Toussaint.

AD Gironde, H 736, fol. 68 v°, 22 octobre 1456 - Reconnaissance féodale de l'honorable homme Johan Ramon de Montuc, bourgeois et citadin, de Bordeaux, pour :

- 9 *joalas* de vigne *out sole auer I castanh et tenen XXXta pas de lonc*, à Cambes, au Mas, autrement aux Claus de Parlat. Confronts : vigne du fieffé / vigne d'Arnaud deu Claus, de Cambes.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne du fieffé / vigne d'Arnaud deu Claus.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. par an de cens (Toussaint).

MATHIUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 17, 23 avril 1474 - Vente de rente par Arnaud, Galhard et Johan Robert, frères, de Cambes (Entre-deux-Mers), à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et 30 ard. de cens livrés à la Saint-Georges, à Bordeaux.

10 F. b. et paiement de l'esperle (?).

Rente assignée sur une vigne à Cambes, aux Mathius.

AD Gironde, H 734, fol. 91, 8 janvier 1450 - Reconnaissance féodale de Hélias deu Brion, de Cambes (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de terre, vigne et bois à Cambes, à Pela Auca.

Confronts : fief des héritiers de feu Amaniu Ayquem / bois, terre et jaugar de Johan de la Casca et d'Agnès de la Boysseda / fief d'Amaniu Ayquem / fief de Saint-Jacques (Bordeaux).

Investiture de tout comme un fief par l'administrateur du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 6 s. b. par an de cens, payables à la Toussaint au monastère.

PLANTIER DE FREMANT

AD Gironde, 3E 83, fol. 2 v^o, 8 avril 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Pey de la Porta, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard de Calen, dit Camus la Borada, de Cambes (Entre-deux-Mers), pour une pièce de vigne à Cambes, au plantey de Frémant.

Confronts : vigne de Pey de Belanda / vigne de la Bastide / vigne de Johan de Belaubie, le Vieux / vigne de Pey de Belaubie.

Bail pendant 9 ans.

20 s. de gaudence portés à Bordeaux à la Saint-Martin d'hiver. Clauses d'entretien.

PRUET

AD Gironde, 3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474 - Vente par Trenquina deus Batz, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), et Ytey Hugon, de Quinsac (Entre-deux-Mers), à Pey Aymeric, de Cambes (Entre-deux-Mers), de :
- une pièce de vigne à Cambes, à Pruet. Confronts : vigne de Peyrotic deus Claus / vigne de Guilhem Guiraud¹⁰ / chemin commun.

- une pièce de terre à Cambes, à Lestatge de Labatut. Confronts : 4 terres.

- une terre au même lieu.

4 F. b. payables à la Saint-Michel (obligation).

PUCH DE CASTET

AD Gironde, H 1184, fol. 5-5 v^o, 6 septembre 1456 :

Datum burdigale die / VI^{ta} mensis septembris / anno q...mo ... LVI^o.

Cum Galhard de la Boysseda / lo Velh, de la parrochia de Cambas etc. / ag...rpit en las mans de mossen / Bernard Johan, monge et cambarey / deudeit monestey de Sancta Crotz,

Tot / aquet trens de vinha etc. qui es en / ladeita parrochia de Cambas, au loc apperat / au Puch de Castet.

Entre la vinha de Galhard de Siran, d'una part, / et la vinha de Pey de la Boysseda / d'autre part, et dura etc. deu camin / comunau, de l'un cap, entro a la / [fol. 5 v^o] / vinha et terra de Arnaud de Remas et / de Johan Arrabirs, de l'autre cap etc. /

Loquau juret que non aue nulha / carta ni nulh document, et que / si d'assi en auant ed ne trobana / nulh que ed lo restituire audeit cam-/barey o a sons successors etc. mandat... / si prometent en virtut deu segra-/ment deus estant et juserit etc. que / jameys plus res no demandera / sobre ladeita vinha etc. en alcuna / maneira, laquau g...pizon lodeit / mossen Bernard Johan, cambarey, acceptet / etc.

Testibus Arnaut de la Boysseda, lo / Velh, et Pey de la Barca, cleric.

THOMAS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 66 v^o, 16 mai 1482 - Vente d'une rente par Arnaud Vergey, de Cambes (Entre-deux-Mers), à Guilhem Bernard, compte, et Johan Taren, borsey, de la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), de 2 d. d'esperle, 5 s. de cens, francs en alleu (Saint-Fort à Bordeaux), assignés sur 2 pièces de vigne à Cambes, à Thomas.

6 l.

CAMBLANES (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 85, fol. 145 (144), entre le 15 et le 17 mars 1477 - Fin d'un acte de vente d'un bien foncier dans une paroisse de l'Entre-deux-Mers (sans doute à Camblanes).

Confronts : vigne de Pey de Laubesc / terre dudit Guilhem Peytavin [précédemment cité dans l'acte] / vigne de Johan Chabron et des héritiers de feu Guilhem de Lafont / fiefs de l'église de Camblanes / terre d'Arnaud deu Mostey, Laurentz de Maupertus, Bernard deu Torn et de Héliot deu Torn.

4 l. b., bien franc en alleu.

¹⁰ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

ACHANES

AD Gironde, 3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 - Vente à réméré par le discret homme *mossen* Guilhem Blanc, prêtre, tuteur des biens de Johan et Arnalda Moritz, héritiers de Mathiu Moritz, Maria ...esin, veuve, et Menjou Barreira, de l'Île Saint-Georges (Cernès), à Vidau de la Farga, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau*, *maine* et vigne environnante à Camblanes (Entre-deux-Mers), au Puch Dila. Confronts : chemin commun / vigne de Pey Calhau / vigne de Galhard de Mala Rua.
 - un trens de vigne au même lieu, à Achanes. Confronts : vigne de Pey Ambon / vigne de Bernard deu Jorn / chemin commun / vigne de Galhard de Mala Rua.
 - un trens de pré à Camblanes, à la G...ahereyra. Confronts : bois de Pey de la Best / chemin commun / chemin / pré de Johan de Cabiers.
 - un trens de terre à Camblanes. Confronts : *riu* / chemin commun.
 - un trens de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de l'Aubesat / terre / chemin commun / terre.
 - un pré. Confronts : chemin / *lo baysson* de Johan G... / pré.
- 50 F. b., payés comptant. Rachat possible pendant 4 ans.

BET CAMP

AD Gironde, 3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477 - Vente à réméré d'une rente par Menaud Pinson, de Camblanes (Entre-deux-Mers), à Vidau de la Farga, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une barrique de vin pur, neuf (fût et vin bon) par an de gaudence (Saint-Michel de septembre, porté à l'*estar* de Vidau de la Farga à Bordeaux), assignée sur un *hostau* couvert de tuiles et 1 trens de vigne appartenant à l'*hostau*, à Camblanes, à Bet Camp.

Confronts : vigne de Forthin Amangey / terre et vigne de la chapelle de mossen Johan deu Terralh / chemin commun allant à l'église / chemin commun allant à la rivière.

20 F.b., bien franc en alleu, rachat possible pendant 4 ans.

BEUTEYSSAN

AD Gironde, 3E 84, fol. 144 v°, 3 février 1475 - Reconnaissance féodale de Guilhem de La Font, de Camblanes (Entre-deux-Mers), envers Pey Paludey, chapelain de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *hostau* couvert de tuiles avec la terre en un tenant à Camblanes, à Beuteyssan.

Confronts : vigne dudit Guilhem / fief du Pitancier de Sainte-Croix / chemin commun / terre labourable dudit Guilhem.

2 d. d'esperle, 10 s. de cens (Saint-Martin à Bordeaux).

ESTATGE DE MAUBIN

AD Gironde, 3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476 - Reconnaissance féodale de Pey Cod le Vieux, de Camblanes (Entre-deux-Mers), envers le discret homme *mossen* Pey Paludey, prêtre, chapelain, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un *hostau* couvert de tuiles avec la vigne et le *casau* qui sont à côté à Camblanes, à l'Estatge de Maubin. Confronts : terre et vigne de Pey de ... / vigne de Catherina deu Puch / chemin commun / vigne dudit Pey Cod.
- un trens de vigne à Camblanes, à Venteyssan. Confronts : chemin commun / *segue* de monseigneur le prieur de Saint-Jacques / chemin / vigne dudit Pey Cod.

Esporle illisible, 20 s. b. par an de cens (payables par moitié en 2 termes).

FONT GASSION

AD Gironde, 3E 85, fol. ?, ? - Vente par Arnaud de las Tolhas, de Camblanes (Entre-deux-Mers), à Pey de Rocqueys, de Camblanes (Entre-deux-Mers) :

- un trens de terre labourable à Camblanes, à Font Gassion. Confronts : chemin commun / vigne de Pey de Rocqueys / chemin commun / terre de Pey Ricard, de Latresne.
- un trens de terre au même lieu.

[fin de l'acte manquante]

MAYNE DE TRUNCARD

AD Gironde, 3E 84, fol. 152 v°-153, 17 février 1475 - Reconnaissance féodale de Richard Ramon, de Camblanes (Entre-deux-Mers), envers Pey deu Grava, prêtre, chapelain, bénéficiaire, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de terre labourable et une vigne à Camblanes, au *mayne* de Truncard.
2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 10 s. b. de cens payés à Noël, à Bordeaux.

NAUDA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 75-75 v°, 14 janvier 1474 - Échange entre Guiraud de Bosir, de Camblanes, et Hélias Gautey, cordonnier bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).

- Guiraud de Bosir cède un *hostau*, mayne, terres et vignes autour à Camblanes, à Nauda.

- Hélias Gautey cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Naujac. Confronts : 2 vignes / 2 chemins. + 20 F. b.

Le 19 janvier 1474 : investiture dudit Gautey.

PORT NEUF

AD Gironde, 3E 84, fol. 223-223 v°, 7 juillet 1475 - Échange entre Audeta Fau, épouse de Ramon de Lausac, de Saint-Pierre (Bordeaux), et Bernard de la Corneyra, marchand de Saint-Pierre (Bordeaux).

- Audeta Fau cède un *hostau* à Saint-Pierre (Bordeaux), rue du Ha de Lesparre. Confronts : *hostau* de Semeguin de Mage / *hostau* de Berthomiu de Layre / rue / *casau* de Pey Rostanh. Sauf les droits du seigneur.

- Bernard de la Corneyra cède 3 rêges de pré à Camblanes, au port neuf. Confronts : pré de Clameu / pré des hers de Johan deus Batz / vigne et aubarède de Bernard Olivey / segue de Héliot Deymey. + 20 F. b.

PUCH DILA

AD Gironde, 3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 - Vente à réméré par le discret homme *mossen* Guilhem Blanc, prêtre, tuteur des biens de Johan et Arnalda Moritz, héritiers de Mathiu Moritz, Maria ...esin, veuve, et Menjou Barreira, de l'Île Saint-Georges (Cernès), à Vidau de la Fargua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau*, *maine* et vigne environnante à Camblanes (Entre-deux-Mers), au Puch Dila. Confronts : chemin commun / vigne de Pey Calhau / vigne de Galhard de Mala Rua.

- un trens de vigne au même lieu, à Achanes. Confronts : vigne de Pey Ambon / vigne de Bernard deu Jorn / chemin commun / vigne de Galhard de Mala Rua.

- un trens de pré à Camblanes, à la G...ahereyra. Confronts : bois de Pey de la Best / chemin commun / chemin / pré de Johan de Cabiers.

- un trens de terre à Camblanes. Confronts : *riu* / chemin commun.

- un trens de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de l'Aubesat / terre / chemin commun / terre.

- un pré. Confronts : chemin / *lo baysson* de Johan G... / pré.

50 F. b., payés comptant. Rachat possible pendant 4 ans.

VENTEYSSAN

AD Gironde, 3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475 - Reconnaissance féodale d'Arnaud et Pey deu Mostey, frères, de Camblanes (Entre-deux-Mers), envers Pey Paludey le Vieux, chapelain, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *hostau* et terre à Camblanes, à Venteysan.

Confronts : vigne des heritiers de Canalhac / chemin commun / fief des heritiers d'Arnaud de Garos.

2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*. 10 s. b. de cens payés à la Saint-Martin à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 84, fol. 269 v°-270, 2 décembre 1475 - Vente par Johan Chabron, de Camblanes (Entre-deux-mers), à Pey Cod le Vieux, de Camblanes (Entre-deux-Mers), d'une pièce de vigne à Camblanes, à Venteysan.

Confronts : une vigne de Pey Daugar.

11 l. b., sauf les droits de Pey Paludey, prêtre¹¹.

AD Gironde, 3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476 - Reconnaissance féodale de Pey Cod le Vieux, de Camblanes (Entre-deux-Mers), envers le discret homme *mossen* Pey Paludey, prêtre, chapelain, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un *hostau* couvert de tuiles avec la vigne et le *casau* qui sont à côté à Camblanes, à l'Estatge de Maubin.

Confronts : terre et vigne de Pey de ... / vigne de Catherina deu Puch / chemin commun / vigne dudit Pey Cod.

¹¹ De Saint-Michel (Bordeaux)

- un trens de vigne à Camblanes, à Venteysan. Confronts : chemin commun / *segue* de monseigneur le prieur de Saint-Jacques / chemin / vigne dudit Pey Cod.
Esporle illisible, 20 s. b. par an de cens (payables par moitié en 2 termes).

CAMEYRAC (Entre-deux-Mers)

GRAND CASAU DE L'ÉGLISE

AD Gironde, 3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477 - Reconnaissance féodale de Pey de la Font le Vieux, de Cameyrac (Entre-deux-Mers), agissant pour Pey de la Font le Jeune, et Arnaud de la Font, ses frères, absents, envers Alemana Augey, épouse de Pey Chalvet, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Cameyrac, au Grand Casau de l'Église.

Confronts : vigne de l'église de Cameyrac / terre de Guiraud de la Longar.

2 d. b. d'espore, à *dona ou affevat mudant*, 6 ard. b. par an de cens payés à la saint Martin d'hiver, à l'*estar* d'Alemana Augey à Bordeaux.

CARIGNAN (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 85, fol. 116 v°, 24 janvier 1477 - Litige entre l'honorable homme Bernard de Bertulh, marchand, bourgeois de Bordeaux, et Arnaud Daricard, de Saint-Michel (Bordeaux), au sujet d'un trens de vigne à Carignan (Entre-deux-Mers) appartenant au père défunt de Bernard de Bertulh.

Arbitres de Bernard de Bertulh : maître Arnaud Diuzarde, notaire public, et Vidau de la Farga, marchand.

Arbitres d'Arnaud Daricard : Johan Massey, notaire, et Steve deu Rucau.

GRAVAT – MAYNE DE JORDAN – VINHA CONTAN – CASAU DE JACQUES - CORRASQUET

AD Gironde, 3E 12430, fol. 85 v°-86, 15 août 1470 - Vente par Pey de Geta, de Canéjan, à Menjon de Salas, de Canéjan, de :

- un *mayne*, terres, vignes, bois, landes, prés, aubarèdes, eaux, de Canéjan, dit *lou mayne de Jordan*. Appartenait à Menyou de Geta de son vivant.

- 8 rêges de vigne derrière, à Canéjan, à la Gravat. Confronts : 2 vignes / 1 terre.

- 6 rêges de vigne de bras, à Canéjan, à la Vinha Contan. Confronts : 1 vigne / 2 terres / chemin.

- un *casau* entouré de fossés à Canéjan, au *casau* de Jacques. Confronts : 2 chemins / 1 terre.

- 4 rêges de terre à Canéjan, au Corrasquet. Confronts : 2 terres / chemin.

13 F. b. sauf les droits du seigneur d'Ornon. Reconnaissance de dette pour les 13 F. b. (1/2 à la Saint-Vincent, 1/2 à la Saint-André).

AD Gironde, 3E 84, fol. 28, 8 mai 1474 - Reconnaissance féodale de Guilhem Gramont, de Carignan (Entre-deux-Mers), envers Maria Augey, épouse de Pey Chalvet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de terre, bois et vigne à Carignan à Gravat.

Confronts : terre de Nicholau de Ribas / bois de Johan de Ratabop¹² / chemin commun / terre et bois de Nicholau de Ribas.

2 d. b. d'espore, 50 s. b. de cens payés à la Toussaint, à Bordeaux – doit payer 16 F. b. d'arréage.

MAYNE D'ARROS

AD Gironde, 3E 4807, fol. 234 v°-235, 23 novembre 1464 - Bail à *fazendure* accordé par Halays Amaniu, veuve, et Pey de Quinssac, du Caillau (Entre-deux-Mers), à Guilhem Reynaud, de Carignan (Entre-deux-Mers), pour un *hostau*, bourdieu, terres et vignes qui sont alentour, à Carignan, au Mayne d'Arros.

PUCH DE RATABOP

AD Gironde, 3E 6091, fol. 93 v°-94, 2 septembre 1467 - Reconnaissance féodale d'Anthoni Maynard, fils et héritier de feu Aymar Maynard, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le noble homme Naudonet de la Cassanha, *douzet*, pour un bourdieu, terres, vignes qui sont alentour, à Carignan, au Puch de Ratabop.

Confronts : 2 chemins / 2 terres et vignes.

Investiture à 2 d. b. d'espore, 5 l. b. de cens payés à la saint Jean Baptiste, à Roqueys.

¹² De Carignan.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 124-124 v°, 1^{er} mars 1483 - Vente d'une rente par Johan de Ratabop et Pey Faure, son fils adoptif, de Carignan (Entre-deux-Mers), à Poncet Faure, charpentier de pipes, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), de 2 d. b. d'espore, 10 s. b. de cens, francs en alleu (payés à la saint Aubin, à Bordeaux), assignée sur une vigne à Carignan, au Puch de Ratabop.
10 l. b.

PUYATOU

AD Gironde, 3E 1145, fol. 122, 22 février 1483 - Reconnaissance féodale de Pey deu Cadonh, de Carignan (Entre-deux-Mers), envers la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), pour une pièce de vigne à Carignan, au Puyatou.
2 d. b. d'espore, 12 s. b. de cens payés à la Toussaint, à Bordeaux.

VINHAC

AD Gironde, 3E 6091, fol. 177 v°, 31 septembre 1471 - Vente par Arnaud de Vinhac, de Carignan (Entre-deux-Mers), à Pey de Reynaut, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une vigne à Carignan, à Vinhac.
Confronts : vigne de Nicolau de Ribas / vigne de Pey deu Clau / vigne d'Arnaud Dizerde / terre de Pey deu Chanal.
6 F. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471 - Reconnaissance féodale de Pey de Reynaut, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Ramon de Vareynes, prêtre, chapelain d'une chapellenie instituée à Sainte-Colombe (Bordeaux) par feu mossen Arnaud de Lesuge, prêtre, pour un trens de vigne à Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac. – Il s'agit de la vigne précédente [cf. 3E 6091, fol. 177 v°, 31 septembre 1471]
2 d. d'espore, 4 s. de cens livré à la Toussaint à l'ostar de Ramon de Vareynes.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 184 v°-185, 13 décembre 1471 - Échange entre Pey de Reynaut, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Guilhem Ferrant, de Saint-Pierre de Sauveterre (Comminges).
- Pey de Reynaut cède une vigne à Carignan, à Vinhac. + 49 F. b.
- Guilhem Ferrant cède un *hostau* à Saint-Émilion, rue qui va à la Grand Font de Saint-Émilion.

VIRALONGUA

AD Gironde, 3E 84, fol. 161, 7 mars 1475 - Vente à réméré par Johan Martin deus Claus et Johana de la Vila, son épouse, de Carignan (Entre-deux-Mers), à Pey Guilhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Carignan, à Viralongua.
20 F. b., rachat possible dans les 2 ans. Sauf les droits de monseigneur de Rostanh.

CENAC (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 75, 9 janvier 1470 - Vente (?) par Hélias de Montanhas, prêtre, et Harry Coque, *gainey* de Saint-Siméon (Bordeaux), exécuteur testamentaire de Guilhem Grely, à Guilhem Chaumere, apothicaire de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une terre, vigne, *casau* et bois à Cénac.
6 F. b., sauf les droits du captal de Foix (30 s. de cens).

CLARENGA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481 - Bail à nouveau fief de Bernard Olivey, douzet, envers Ayquart Siquart, de Cénac (Entre-deux-Mers), d'une pièce de désert que tenait Bernard deus Camps, à Cénac, à la Clarenga.
Confronts : vigne dudit Siquart (fief de Bernard Olivey) / terre dudit Siquart (fief de la Mota de Cénac) / chemin commun / vigne de Johan Cabreys (fief de l'église de Cénac).
2 d. d'espore, 5 s. de cens (Toussaint à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 261-262, 24 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Pey Eymart, de Cénac (Entre-deux-Mers), envers Bernard Olivey, *donzet*, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour :
- une terre à Cénac, à la Gren. Confronts : chemin qui va à la *salarger* / 2 terres dont 1 fief dudit Bernard Olivey.

- une terre à Cénac, à la Garnya.
- une vigne à Cénac, à la Clarenga.
2 d. b. d'espore, 1/7 du blé et 1/4 du vin livrable dans la paroisse de Cénac. Garde.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 264-264 v°, 24 mai 1481 - Espore d'Ayquart Siquart, de Cénac (Entre-deux-Mers), envers Bernard Olivey, *donzet*, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour une vigne à Cénac, à la Clarenga.
Confronts : vigne de Pey Eymart (fief dudit Bernard Olivey) / vigne déserte / vigne et terre.
2 d. b. d'espore, 1/4 du fruit porté à Cénac. Garde. Clauses d'entretien.

FOSSAT BEGUEY

AD Gironde, 3E 1145, fol. 56, 24 avril 1482 - Vente de rente par Bernard Ganhey, de Saint-André de Cénac (Entre-deux-Mers), à Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'espore à *affévat mudant* et 10 s. b. de cens, francs en alleu (?), payables à la Saint-Martin d'hiver, sur une pièce de vigne à Cénac, à Fossat Beguey.
7 F. b. 5 ard. b.

FUS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 100 v°, 21 décembre 1461 - Vente par Gregou de Monbardon, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem Bernard de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* et bourdieu avec 8 journaux de vigne, à Cénac (Entre-deux-Mers), *aus Fus*.
Confronts : bourdieu de Ramon de Rostanh.
55 F. b.

PUYAU DE MONTZ

AD Gironde, 3E 84, fol. 300, 11 mars 1476 - Vente à réméré par Guilhem de Montz et Conthor de Calinhau, de Cénac (Entre-deux-Mers), à Johan Dalhayre, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Cénac, au Puyau de Montz.
Confronts : chemin commun / terre labourable d'Arnaud de la Guarrigua.
20 F. b., rachat possible dans les 2 ans, sauf les droits du chapitre Saint-André (20 ard./ an).

VILLANOVA

AD Gironde, 3E 4807, fol. 206, 29 août 1464 - Bail à *fazendure* accordé par Johan deu Puy, de Cénac (Entre-deux-Mers), à Bernard d'Avesquat, de Cénac, pour un *hostau*, terres et vignes qui sont alentour, à Cénac, à Villanova.
Bail accordé pendant 9 ans à partir de la saint Martin.
1/5 du blé et du vin par an porté à l'*hostau* mentionné, 2 s. b. 6 ard. b. de garde, 1 écu d'or à la saint Martin (?).
Clauses d'entretien des vignes.

CENON (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475 - Vente par Guilhem et Pey Johan, père et fils, de Saint-Maixent (Bordeaux), à Marticot Derin, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Cenon en Queyrie.
Confronts : pré des hers de Héliot de Lostau / terre labourable de Baudinot Costantin que tient Johan Ayquem / vigne de Grimon de Bordeu / vigne de Johan Salomon (fossé entre).
- un corrège de vigne au même lieu – même confronts.
28 F. b. payés comptant, gestes de mise en possession.

ARDILEYS

AD Gironde, 3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476 - Reconnaissance féodale de Pélégrina Amaniu, fille et héritière de feu Johan Amaniu, épouse de Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'honorable dame Johana de Bordeaux, veuve, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour un bourdieu, un *hostau* couvert de tuiles, vignes, terres, aubarèdes et prés appartenant audit *hostau* à Cenon (Entre-deux-Mers), à Ardileys.
Confronts : chemin commun / vigne de Symon le Tiou, dit *Johan Barbe* / rive de la Garonne.
2 d. b. d'espore à *dona ou affévat mudant*, 5 l. b. de cens par an (Saint-Martin d'hiver à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 1145, fol. 43 v°, 26 janvier 1482 - Vente à réméré par Bertrand Dalhan, de ... en Médoc, à ... et Margarida deu Mossar, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), de 10 règes de vigne à ..., aux Ardilhas. 3 F. b. 10 ard., sauf les droits de monseigneur de Rauzan, rachat possible à la Toussaint. Bail à *fazendure* / 5 s., jusqu'à la Toussaint.

CAMPGRAN

AD Gironde, H 736, fol. 71, 11 mars 1456 - Reconnaissance féodale de maître Gilis de Crocagen, épicier, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour un trens de vigne à Cenon, à Campgran. Confronts : vigne et hostau de mossen Bernard Lormant, prêtre / vigne de Johan Astorc, de Cenon / chemin commun. Bien acheté à Pey Ramon, de Cenon, pour 5 F. b. Investiture à 2 d. b. d'esperle, 6 d. b. par an de cens (Nativité).

FONTANILHAS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 102, 17 mars 1474 - Vente à réméré par Malhard de Lalenan, et son épouse, de Cenon (Entre-deux-Mers), à Johan deu Bosc, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne à Cenon à Fontanilhas. 30 F. b., rachat possible dans les 2 ans. Bail à *fazendure* accordé pendant 2 ans.

GASSIAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 277 v°, 23 décembre 1475 - Vente à réméré par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Sadiran, de Saint-Rémi (Bordeaux), d'une pièce de vigne (64 *piesas*) à Cenon, à Gassias. Confronts : vigne de Johan Barrau / vigne de Guilhem Conte¹³ / vigne de Johana de Candeyran¹⁴. 100 F. b. payés comptant. Possibilité de rachat pendant 10 ans à compter dudit jour. Pendant les 10 ans, Richard Ramon n'a pas le droit de vendre ou de « transporter » la pièce de vigne à une autre personne pour un meilleur prix, ni pour *mendre*, et il doit le notifier audit Ramon Sadiran (?). Fol. 279, 26 décembre 1475, vente effective du bien.

HOSSA DE GRAMONT

AD Gironde, 3E 85, fol.143, 8 mars 1477 - Obligation de Jacques Carboneu, de Cenon (Entre-deux-Mers), envers Johan Rozan, de Saint-Michel (Bordeaux), de 4 F. b. à cause de prêt, payables pendant les 3 années suivantes. Somme gagée sur un *mayne* et *hostau* couvert de tuiles avec ses vignes à Cenon, à la Hossa de Gramont.

PORT DE MONS

AD Gironde, H 734, fol. 71, 29 avril 1455 - Vente par Seguin Miran, *filadey*, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Vidau Milon, fourmier, de Sainte-Croix (Bordeaux), d'un trens de vigne à Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons. Confronts : vigne et plantier de Johan Costantin / bois et cause de mossen Helias deu Bosc, prêtre / cause des héritiers de feu Naudinot Bec / cause de feu Pey Miran, forgeron. 30 l. b., sauf les droits de Johan de Costanh, bourgeois, de Bordeaux (2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit).

AD Gironde, 3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477 - Vente par Pey Artaud, fils et héritier universel de feu Bernard Artaud, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Pey Guioneau, *sabatey*, de Saint-Michel (Bordeaux), de : - une *bessana* de vigne à Cenon (Entre-deux-Mers), en Queyrie, au port de Montz. Confronts : vigne de Pey de la Brinhac / vigne de Johan Daudey, *filadey* / vigne de Pey de la Brinhac / vigne de Pey Artaud / vigne de Pey de la Brinhac.

¹³ Bourgeois, de Saint-Christoly (Bordeaux) ?

¹⁴ De Saint-Seurin (Bordeaux)

- une *bessana* de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon Gales / vigne de Pey de la Brinhac / vigne de Johan deu Cios / vigne de Nolin Chabron.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey de la Brinhac / vigne de Ramon Gales.

20 F. b., 2 d. b. d'esperle, part du vin.

Les *bessanas* meuvent du cellier de Sainte-Croix, le trens meut des héritiers de feu Johan Gassias, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 85, fol. 157, 19 avril 1477 - Procuration donnée par Berthomiu deu Vergey, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Pierre deu Bosc, clerc, pour transporter à Pierre Guioneau, *semelator* (sabatey ?), tous les fruits d'une vigne en Queyrie (Entre-deux-Mers), au port de Montz.

Pour 18 F. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477 [fait au port de Montz, en Queyrie (Entre-deux-Mers)] - Vente par Pey deu Bosc, clerc, de Saint-Michel (Bordeaux), comme procureur de Berthomiu deu Vergey, à Pey Guioneau, d'un trens de vigne, vimeney et aubarède à Saint-Michel (Bordeaux) [?], Entre-deux-Mers près de la bastide en Queyrie, au port de Montz.

Confronts : vigne de mossen Johan de Brossaronda, prêtre / vignes des héritiers de Cassanhas et de mossen Johan de Brossaronda / fossé / vignes de Bernard Rodey / aubarèdes et *boyssons* de [blanc].

18 F. b., sauf les droits de l'archevêque de Bordeaux (le septième broc de vin *colat*).

POYAU DU PORGE

AD Gironde, H 734, fol. 126-126 v°, 24 février 1450 - Reconnaissance féodale de Pey Masoey, de Cenon (Entre-deux-Mers), et Johan Masoey, son fils, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un *hostau*, *mayne*, héritage, terre et vigne à Cenon (Entre-deux-Mers), au Poyau du Porge.

Confronts : chemin commun / vigne d'Arnaud Ramon et de Pey Ramon, de Cenon (Entre-deux-Mers) / terre des héritiers de feu Bernard Avansac, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / fief de Landiras.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 6 d. b. d'esperle et 8 s. b. par an de cens payables au monastère à l'administrateur à la Nativité.

QUEYRIE (MICROTOPONYME HYPOTHETIQUE)

AD Gironde, H 1184, fol. 15-17, 5 avril 1457 - Vente de rente par la noble dame Johana deu Puch, veuve du noble homme Loys d'Espry, chevalier, de Saint-Siméon (Bordeaux), agissant pour les nobles hommes Johan d'Espry le plus Vieux, Charles d'Espry, et Johan d'Espry le Jeune, ses fils, héritiers universels de Loys d'Espry, à Guilhem de Fortecha, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- 2 d. b. d'esperle et 3 s. b. de cens, que lui doit la noble demoiselle Elena de la Ginebia, épouse du noble homme Johan de Boyssset, du Médoc, pour un trens de vigne et pré au bourdieu de la Tour Blanche, à Cenon, en Queyrie. Confronts : vigne d'Arnaud Faure, dit Denot / vigne et cause de Johan Chayneu (fief de Johan Gassias, marchand, de Sainte-Eulalie) / fossé / terre d'Arnaud Faure / chemin commun.

- 2 d. b. d'esperle et 2 s. b. de cens, que lui doit Johan Chayneu, servent, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour un bourdieu couvert de tuiles, vigne et fossés tout autour, en Queyrie, devant Bordeaux. Confronts : vigne de Guilhem Johan, marchand / vigne d'Elena de la Guebra / chemin commun.

AD Gironde, 3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem Eble, de Saint-Projet (Bordeaux), à Héliot deu Bosc, *corretey*, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un bourdieu et *hostau* couvert de tuiles, vignes alentours à Cenon, en Queyries. Confronts : *estey communau* / vigne de Johana Eymeric, veuve, épouse de feu Vidau deu Puy / rive de la Garonne / vigne de Gassiot Degal.

- une vigne dite déserte au même lieu. Confronts : vigne de Helietas de Cabados, épouse de Ramon Bodier / vigne de Naudin de Monhac / vigne de Berguamata.

- une pièce de vigne « faite à la manière de *lila* » au même lieu. Confronts : vigne dudit bourdieu / vigne de Berguamata / vigne dudit Gaubaud / bois de Guilhem Elbe.

- un corrège de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Gassiot Degal / vigne dudit bourdieu.

- un bois et aubarède au même lieu appartenant audit bourdieu.

Pendant 3 ans, ¼ du fruit porté audit bourdieu. Demander garde (6 ard. b. et à dîner par jour). Clause d'entretien.

AD Gironde, 3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme de Saint-Michel (Bordeaux), à Garsias de Sori et Johan de la Racla, pour une pièce de vigne à Cenon, en Queyrie.

Confronts : vigne de Johan Barrau / vigne de Matinot de Trinquina / vigne de Johana Candeyran¹⁵ / rive de la Garonne.

Bail accordé pendant 7 ans.

Per una gabarrada de bona busac portant lo pes de quatorze tonetz cascun an, porté 8 jours après la Saint-Jean Baptiste, au port des Salinières.

TASTONA

AD Gironde, 3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475 - Bail à nouveau fief accordé par Hélène de Saint-Avit, épouse de Baude de Makaanau, écuyer, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan deu Rauc, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de terre et de vigne à Cenon, à la Tastona.

Confronts : vigne dudit Johan / le bois du Cipressa / terre labourable de Johan Ramon.

2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 14 s. de cens livrés à Noël, à Bordeaux.

TREGEYT

AD Gironde, 3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Symon Gelibert, Guillaume Lusson et Johan Garnier, laboureurs, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne déserte à Cenon, à Tregeyt.

Confronts : vigne de Bernard de Bertulh / vigne dudit de Maucamp / vigne de Reulet Peyssou¹⁶, fief dudit Maucamp / vigne de Pey Prevost, fief dudit de Maucamp.

6 d. d'esperle, 1/5 du fruit livré au bourdieu dudit seigneur, près du port de Tregeyt. Passé 6 ans, doivent en plus demander le garde, 6 d. au garde, et à dîner / jour.

AD Gironde, 3E 85, fol. 94-95, 16 décembre 1476 - Testament de Mondeta de Campet, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), en état de maladie.

Bail à *fazendure* accordé à Johanot de Nabarbas, d'un trens de vigne à Tregeyt, pendant 3 ans à partir de la Toussaint, pour 1 F. b. et 1/6 du vin par an de gaudence.

CESSAC (Entre-deux-Mers)

LA BORIA

AD Gironde, 3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476 - Vente par Johan de Prunet, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey deu Prat, de Cessac (Entre-deux-Mers), de :

- un trens de terre à Cessac [lieu dit ?]. Confronts : fief du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / ... d'Estève Maurin / *hostau* d'Estève Maurin (qui meut des héritiers de Johan Ferron) / chemin commun / fief dudit monastère.

- un corrège de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Estève Maurin / terre d'Estève Maurin / vigne des XIII Chapelains / ... d'Estève Maurin.

- 20 règes de terre, prés et bois, à la Boria. Confronts : pré d'Estève Maurin / bois de Guilhem de Mauborc / chemin commun / terre qui meut de Ramon deu Bosc.

- ? règes de terre [lieu dit ?]. Confronts : chemin commun / terre d'Estève Maurin / fief de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne et *estatge* de Peyrot Amaniu.

- 12 règes de terre. Confronts : terre d'Estève Maurin / terre d'Estève Maurin / chemin commun.

- *sert an la terra* au Casau Vieux. Confronts : fief de l'abbaye de la Seuba / bois de Montolin de Bouliac / *sert* de Peirot Amaniu / *sert* de Montolin de Bouliac.

4 F. b. sauf les droits des XIII chapelains. Suivie d'une reconnaissance de dette pour les 4 F. b.

CURTOU (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre 1483 - Échange entre l'honorable homme Johan Faure, marchand et trésorier de la ville, et l'honnête homme Ayquem Faure, son frère, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhemna Ricarda, épouse de Ramon de la Farga de Saint-Jean de Libourne.

- Johan Faure cède une terre labourable à Floirac, à *Casau* (franc en alleu) + 40 l. b. pour la moins-value.

¹⁵ De Saint-Seurin (près de Bordeaux).

¹⁶ Laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux)

- Ayquem Faure cède 1/3 par indivis d'un *hostau*, *mayne*, terres, vignes, bois, aubarèdes, prés, *vimeraies*, acquis par le décès de Mondina Teysseneira, à Curtou (Entre-deux-Mers).

FLOIRAC (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 85, fol. 76-76 v°, 11 novembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Maria de Garderar, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Galhard de Capdurant, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un *trens* de vigne à Floirac (confronts non précisés).

Bail accordé pendant 5 ans à dater dudit jour.

1/5 du vin porté chaque année *au cap de ladite vigne*. Doit demander le garde (12 ard. b. par jour). Clauses d'entretien : Galhard de Capdurant doit *obrar* la vigne.

AD Gironde, 3E 86, fol. 27, 7 juin 1483 - Vente par Johan Dudou le Vieux, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Benedeyt deu Vinhau, maître en théologie (Mineur), d'une vigne à Floirac.

AD Gironde, 3E 86, fol. 69 v°-70, 29 octobre 1483 - Bail à *fazendure* accordé par le noble homme Jacmes Angevin, fils et procureur du noble homme *mossen* Bernard Angevin, chevalier, seigneur de Rauzan, de Pujols et de Sadirac, du Tilh, à Johan de la Myda, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un *hostau* couvert de tuiles, bourdieu, terres, vignes et bois à Floirac.

AUDISSAS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 64, 24 décembre 1462 - Bail à nouveau fief accordé par Johan Vaque, marchand de Saint-Pierre (Bordeaux), à Jehan Deutut, de Floirac, demeurant à la Souys, pour 2 *trens* de vigne déserte à Floirac, à Audissas.

Confronts : chemin public / vigne de la dona de la Cheyra / pré de Johan Salamon¹⁷ / rive de la Garonne.

12 d. d'esperle, 40 s. de cens livrés à Noël, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473 - Échange entre Bernard de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers), et Johan Dudou, de Floirac (Entre-deux-Mers) :

- Bernard de Mauborc cède une vigne à Floirac, aux Berus. Confronts : vigne de Montesin de Dureya et de Pey deu Bosc¹⁸ / vigne, bois et *vimeney* de Margarita de Bocglon / vigne de Johan Laurentz¹⁹.

Et une autre vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Anthoni Guiraud / vigne de Johan Laurentz / vigne de Jacmet Pelon / *vimeney* de Pey de Pomeys²⁰.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482 - Bail à *fazendure* accordé par Anthoni deu Vergey, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Costantin, de Floirac, d'un *mayne*, bourdieu, vignes et terres qui sont en un tenant à Floirac, à Audissan.

Confronts : chemin commun / *mayne* et bourdieu de Hélias Garand, marchand / pré dudit Anthoni / rive de la Garonne.

9 ans, 1/5 de la vendange + 3 l. b. de gaudence par an, 6 ard. de garde. Doit complanter le *trens* de terre dans les 3 ans.

BEM

AD Gironde, 3E 6091, fol. 47 v°-48, 12 mars 1463 - Vente par Anthoni Veseau, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), à Guilhemot Gilis, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux).

- une vigne et *vimeney* à Floirac, au Bem. Confronts : 3 vignes / chemin royal.

- un bois entouré de fossés à Artigues, au Bosc de Jaqot Pelou. Confronts : 2 bois.

10 l. b. sauf les droits du vicaire de Sainte-Colombe (Bordeaux) (2 d. d'esperle, 10 s. 5 d. de cens).

AD Gironde, 3E 6091, fol. 53 v°, 12 août 1463 - Reconnaissance féodale de Guilhem Gilis, de Saint-Pierre (Bordeaux), envers Johan Faure, prêtre chapelain d'une chapellenie dans le couvent des Mineurs (par Johan de Betonha, bourgeois de Bordeaux), pour une vigne et *vimeney* à Floirac, au Bem.

2 d. d'esperle, 10 s. 5 d. de cens (à Bordeaux, à la Saint-Martin d'hiver).

¹⁷ De Bouliac (Entre-deux-Mers)

¹⁸ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁹ De Floirac (Entre-deux-Mers)

²⁰ De Floirac (Entre-deux-Mers)

BEYROUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 125-125 v°, 14 décembre 1474 - Vente par Guilhem deu Hayet et Johana Faure, son épouse, de Floirac, à Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de bois à Floirac à Beyrous. Confronts : bois des hers de Trencia Barat, bois de Trenquina deu Bedat, veuve de feu Hélias de *Casauvelh*, vigne de Reynou Aymar, bois de Thomas deu Tuc.
12 F. b. sauf les droits du seigneur.

BONAFFOS

AD Gironde, 3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Bertrand deu Tilhet, dit *lo Bigordan*, marchand, bourgeois, et Peyrona Rodey²¹, son épouse, de Sainte-Colombe (Bordeaux), curateurs nommés par la cour du sous maire de Johan Coybo, fils et héritier de Guilhem Coybo, *cordurey*, à Bernard de Vinhas et Johan Dupanha, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- un *hostau*, bourdieu, *mayne*, terres et vignes à Floirac, à Bonaffos.
- une vigne à Floirac, à Ganhonay.
- une vigne à Floirac, à Monthon.

Bail accordé pendant 9 ans à compter de la Saint-Martin.
1/5 des fruits (vin, blés gros et menus) porté au bourdieu de Bertrand deu Tilhet et de Peyrona Rodey à Floirac, à Porquet pour le vin et le blé à la Souys. 4 F. b. de gaudence payables à la Saint-Michel (à Bordeaux), 6 ard. b. de garderie. Clauses d'entretien de l'*hostau*.

BORGUARIA

AD Gironde, 3E 84, fol. 246, 10 octobre 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Pey Guiraud le Jeune, dit lo Mayoran, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand de Saint-Michel (Bordeaux) :

- un demi *hostau* couvert de tuile à Floirac au Puch de Messan au lieu dit « aux Guirauds ». Confronts : *hostau* de Pey Guiraud dit Peyrotet, sol en indivis entre lesdits Guiraud, chemin commun, cortiu de Johan et Pey Guiraud.
- un journal de terre labourable à Floirac à la Borguaria. Confronts : terre de Johan Guiraud, terre d'Anthoni Guiraud, vigne de Pey Sorbey.

23 F. b. rachat possible dans les 5 ans à compter dudit jour. Sauf les droits du seigneur. Ledit vendeur doit tenir ledit demi *hostau* étanche et couvert.

BOURDIEU DE FERROYS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461 - Bail à *fazendure* accordé par Jehan Vaque, marchand, et Peyron de Guitou, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Berthomiu de Cluz, de l'évêché de Lescar en Béarn, pour 30 journaux de vigne au bourdieu de Ferrois, à Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferrois.
Confront : vigne de Sausstot de Castanhos / autres confrontations.
Bail accordé pendant 9 ans.
1/5 du fruit de vin et de vendange porté au bourdieu de Ferrois. Clauses d'entretien : *obrar, coytiuar, podar, plegar, fudir, magescar segond la costuma de Bordales*.

BRUNET

AD Gironde, 3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 - Échange entre Menyou de la Comera, laboureur et Conthor Sentongey, son épouse, de Tresses, et Arnaud et Arnaud deu Vinhau, frères, marchands bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux).
- Menyou de la Comera cède une vigne à Floirac, à Brunet. Confronts : 2 vignes dont 1 desdits Arnaud / fief du vicair de Saint-Projet.
- Arnaud et Arnaud deu Vinhau cèdent une terre à Floirac, à Carrassola, franche en alleu. + 49 F. b.

²¹ Veuve de Guilhem Coybo et mère de Johan Coybo.

CAMPLONG

AD Gironde, 3E 84, fol. 233 v°, 21 août 1475 - Vente à réméré par Anthoni Guiraud, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de terre labourable (3 journaux) à Floirac (Entre-deux-Mers), au Camplong. Confronts : terre de Pey Guiraud²² / vigne des heritiers de Corbagnan / vigne du seigneur de Rauzan / terre du seigneur de Rauzan.
15 F. b. rachat dans les 2 ans, sauf les droits du seigneur.

CAMPS D'ALHAN

AD Gironde, 3E 84, fol. 212 v°, 17 juin 1475 - Vente par Bernard de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Ramon Andriu, forgeron, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'une pièce de pré à Floirac, aux Camps d'Alhan. Confronts : terre et lande des heritiers de Johan Ramon / terre labourable de Peyrona de Clam... / terre et vigne de ladite Peyrona / pré, fief d'Arnaud Costantin.
11 F. b. sauf les droits d'Arnaud Costantin, marchand, de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 84, fol. 25 v°-26, 6 mai 1474 - Vente / rente à réméré de Johana Dalhayre, veuve et Jacques Robert, son fils, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 deniers d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et 15 s. de cens (Toussaint, à Bordeaux), assignés sur une *planta de vinha* à Floirac à *Casau*. Confront : vigne dudit Jacques Robert, vigne de Johan Fau demeurant rue Neuve, chemin commun.
12 F. b. payés comptant – possibilité de rachat dans les 3 ans – paiement de l'esperle 300 s. par rapport à 15 s. (5 %).

CARRASSOLA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 - Échange entre Menyout de la Comera, laboureur et Conthor Sentongey, son épouse, de Tresses, et Arnaud et Arnaud deu Vinhau, frères, marchands bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux).
- Menyout de la Comera cède une vigne à Floirac, à Brunet. Confronts : 2 vignes dont 1 desdits Arnaud / fief du vicair de Saint-Projet.
- Arnaud et Arnaud deu Vinhau cèdent une terre à Floirac, à Carrassola, franche en alleu. + 49 F. b.

CASAUS

AD Gironde, 3E 4807, fol. 201-202 v°, 17 août 1464 - Vente à réméré par Grassian Coybon, fils et héritier pour sa part de Guilhem Coybon, *cordurey* bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), autorisé par Johan Rocha, clerc notaire, son curateur donné par le sous maire, à Johan Faure, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et l'honnête dame Blanqua Blanc, veuve :
- un *hostau, mayne, bordiu*, terre et *casau* qui est alentour à Floirac, à *Casaus*. Confronts : chemin commun / terre de Gd. Robert / chemin commun / chemin commun.
- un *plantey* de vigne près du bien précédent, franc en alleu.
200F. b., rachat possible.

CASAU NOGUEY AU CORNAU DE PUCH MAURON

AD Gironde, 3E 84, fol. 148 v°-150, 13 février 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* d'Arnaud et Johan Joffre, frères de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de terre labourable (3 journaux) à Floirac à *Casau* Noguey au *cornau* de Puch Mauron. Confronts : terre de Johan Blanc, terre des hers d'Anthoni deu Noguey et de Guilhem Seguin, vigne de Johan Blanc, fief des hers Trenqua Horment.
16 F. b. rachat dans les 3 ans.
Bail à *fazendure* pendant 3 ans – 1/5 des fruits porté au bourdieu dudit Bernard à Fulhas.

CAUMONT

AD Gironde, 3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Johan Guiraud de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux) :

²² De Bouliac (Entre-deux-Mers)

- une pièce de vigne à Floirac à Caumont. Confronts : vigne de Pey Guiraud dit Peyrotet, vigne d'Anthoni Guiraud, chemin commun.
 - une pièce de terre labourable à Floirac au Puch de Messan au lieu dit « devant à Richard ». Confronts : terre de Pey Guiraud, chemin commun, terre de Guilhem Berron le Vieux.
- 23 F. b. rachat possible dans les 5 ans à compter dudit jour. Sauf les droits du seigneur (vigne). Terre en alleu. Ledit Johan reconnaît tenir les 2 pièces au 1/5 pendant 5 ans, porté à Fulhas.

COMA

AD Gironde, H 734, fol. 146 v°-147, 10 avril 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Johan envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trenc de vigne à Baurech (Entre-deux-Mers), à la Coma et à la Costa.

Confronts : vigne de Pey Johan (fief de Johan de Prinnet, mouvant du monastère) à 1/5 du fruit / vigne des héritiers de feu Ramon de la Mota, bourgeois, de Bordeaux / chemin / bois et cause de Pey Johan.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté à Baurech, où les autres fieffés du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) doivent apporter leurs agrières.

Doit demander le garde (tarif blanc).

CORNAU D'ALHAU

AD Gironde, 3E 84, fol. 253 v°-254, 28 octobre 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* d'Arnaud Bernard, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *héritage, terres et vignes* à Floirac au *cornau* Dalhau.

10 F. b. rachat possible dans les 5 ans à compter dudit jour.

Maria Baston, épouse dudit Arnaud Bernard, Johan Bernard, leur fils, et Bernard deu Puy, dit Berdolet, leur gendre, pouvant prolonger ledit terme de rachat.

Reconnaissant tenir ledit héritage au 1/5 du vin et du blé gros et menu portés au bourdieu de Fulhas.

CORNAU DE LA LANDA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 89 v°-90, 18 février 1474 - Vente à réméré par Arnaud Bernard et Maria Baston, son épouse, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, marchand bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, mayne, bourdieu terres et vignes qui sont autour à Floirac au *cornau* de la Landa. Autres dépendances dudit mayne. Biens francs en alleu.

40 F. b., rachat possible dans les 5 ans.

Vente suivie d'un bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh pendant 5 ans pour 1/5 du fruit (vin et blé) porté à Fulhas. Clauses d'entretien.

CORNAU DE MESSAN

AD Gironde, 3E 10391, fol. 65 v°-66, 21 décembre 1473 - Échange entre Pey de Pomeys, de Floirac, et Johan deu Castenhar, prêtre de Floirac,

- Pey de Pomeys cède une vigne à Floirac, au *cornau* de Messau. Confronts : rue commune qui va à las Gravas. Et 1 vigne au même lieu.

- Johan deu Castenhar cède une vigne au même lieu.

+ vente.

CORNAU DE PARATGE

AD Gironde, 3E 84, fol. 132 v°-133, 5 janvier 1475 - Vente par Bernard de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, marchand de Saint-Michel (Bordeaux) :

- une pièce de vigne à Floirac au *cornau* de Paratge. Confronts : vigne de Johan Coybo, vigne dudit Bernard de Bertulh, vigne dudit Bernard de Bertulh.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne dudit de Bertulh, vigne de feu Bertran deu Silhet, vigne de feu Bertran deu Silhet.

3 F. b. bien franc en alleu, 1^{er} fief du chapitre Saint-André.

COSTA

AD Gironde, H 734, fol. 146 v°-147, 10 avril 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Johan envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Baurech (Entre-deux-Mers), à la Coma et à la Costa.

Confronts : vigne de Pey Johan (fief de Johan de Prinnet, mouvant du monastère) à 1/5 du fruit / vigne des héritiers de feu Ramon de la Mota, bourgeois, de Bordeaux / chemin / bois et cause de Pey Johan.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté à Baurech, où les autres fieffés du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) doivent apporter leurs agrières.

Doit demander le garde (tarif blanc).

AD Gironde, H 734, fol. 147, 10 avril 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Johan envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un *estatge* et maison couverte de tuiles à Baurech, à la Costa. Confronts : vigne des héritiers de feu Johan de Prinnet / vigne de Pey Johan / chemin commun / vignes des héritiers de Johan de Prinnet et la petite *augeyra*.

- un trens de vigne à Baurech, à la Capia. Confronts : chemin commun / vigne des héritiers de feu maître Guilhem de Maussan.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de feu Bernard de la Casca / vigne des héritiers de maître Guilhem de Maussan / chemin commun / vigne de feu Pey de Castet / vigne des héritiers de Johan de Prinnet.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 20 s. b. de cens payables à l'administrateur au monastère (10 s. b. à Pâques, 10 s. b. à la Toussaint).

Clauses d'entretien de l'*estatge* et des vignes.

COSTA DE FERROYS

AD Gironde, 3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472 - Vente par Guilhemina Bibion, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Héliot Forthon, de Bouliac (Entre-deux-Mers), d'une pièce de vigne à Floirac, à la Costa de Ferroys.

Confronts : vigne de Johan Poyo / vigne de Pitres de Mons²³ / chemin royal.

110 F. b., obligation pour 50 F. b. Sauf les droits des bénéficiers de Saint-Pierre (Bordeaux) (2 F. b. 5 s. de cens).

FERROYS (AUTREMENT A PORT VELH)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 140 v°-141 v°, 26 octobre 1470 - Modération de cens demandée par Johan Baqua, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), aux XV Chapelains, pour une pièce de vigne et de terre à Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.

2 d. b. d'esperle, 3 l. b. de cens. Ledit Johan fait valoir que « *lodit vinha et terra era debenguda a ruyna et no era complantada et no pode susportar lodit cens* ». Le cens de 3 l. b. est ramené à 30 s. b. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Loline, et Johan de Loline, son fils, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour :

- un moulin et aubarède à Bouliac et Floirac, à Ferroys. Bail accordé jusqu'à la Saint-Michel et pendant les 9 années suivantes. 12 F. b. par an payables à la Toussaint.

- 2 pièces de vigne, une pièce de terre et une pièce de bois au même lieu. 1/5 du fruit de vin, de vendange et de blé par an, portés au bourdieu de Fulhas, à Floirac. Doit demander le garde (6 ard. b. et à dîner par jour).

Clauses d'entretien du moulin et des vignes (*obrar, laborar et cuytar* chaque année, *podar, levar, plegar, ligar, saquar, fudir, magescar, plantar, entreplantar, probagar* et toutes les autres façons).

AD Gironde, 3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475 - Vente par Pey Estorc, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Hélias Forthon, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau* couvert de tuile à Floirac, à Ferroy, au *port Velh*, avec toutes les vignes, terres, prés et aubarèdes.

Confronts : *hostau* dudit Hélias / vigne dudit Hélias / chemin commun.

40 F. b., sauf les droits de Johan Rauset, prêtre, bénéficié, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475 - Reconnaissance féodale de Hélias Forthon, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Johan Rauset, prêtre, bénéficié de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

²³ De Floirac (Entre-deux-Mers)

- un bourdieu et *hostau* couvert de tuiles, *casau*, *mayne* à Floirac, à Ferrois, autrement au Port Velh. Confronts : chemin commun / vigne de Johan Peyronin²⁴ / fief de l'épouse de Guilhotin Makanau.
- une pièce de terre, vigne, aubarède et pré au même lieu. Confronts : pré de Pitres de Montz / pré de Johan Peyronin.

Investiture à 4 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens (payables à Saint-Martin, à Bordeaux).
[concerne l'hostau acheté dans l'acte 3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475 ?]

AD Gironde, 3E 85, fol. 214, 17 novembre 1477 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à (Johan de Claneria ?) de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un trens de vigne à Floirac, au Ferroys.

Confronts : chemin commun / vigne des héritiers de ... / chemin commun / terre de mossen Arnaud Jaubert, prêtre.

9 ans, agrière (?) à la « maison » de Fulhas, 16 ard. b. par an de gaudence (Saint-Michel)

FLOYRAGUET

AD Gironde, 3E 6091, fol. 167 v°, 6 avril 1471 - Vente à réméré par Anthoni et Pey Guiraut, cousins, de Floirac, à Berart Peyronin, de Floirac, d'une vigne à Floirac, à Floyraguet.

Confronts : 2 vignes / chemin / bois.

20 F. b., rachat possible dans les 3 ans.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 60 v°-61, 3 décembre 1473 - Vente à réméré par Johan de Ramafort, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Richard Paumen, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'une vigne à Floirac, à Floyraguet.

Confronts : une vigne / chemin.

15 F. b., rachat possible dans les 2 ans. Bail à *fazendure* accordé pendant 2 ans, 1/5 du fruit. Garde.

AD Gironde, 3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474 - Bail à nouveau fief accordé par Pey deu Grave, prêtre bénéficiaire et sacristain de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan et Richard Rapit, frères, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau* et *mayne* et terre et vigne à Floirac, à Floyraguet.

Confronts : *mayne* desdits *affévatz* / terre et vigne des *hers* de Pey Estève / chemin commun / terres et vignes des *hers* de Johan Gombaoud.

2 d. d'esperle, 27 s. de cens (Noël, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 84, fol. 102 v°-103, 28 octobre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Richard de Bros et Arnaud de la Costa, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un *hostau* couvert de tuiles, *mayne*, héritage et terres et vignes à Floirac à Floyraguet.

Bail accordé pendant 9 ans, pour 1/5 du vin et du blé gros et menu porté au bourdieu de Fulhas. 1 F. b. de loyer par an (Toussaint à Bordeaux). 6 ard. b. et à dîner au garde.

Richard de Bros et Arnaud de la Costa doivent planter 3 rêges de vigne de « *bon plan* » chaque année.

AD Gironde, 3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474 - Vente à réméré par Johan de Ramafort, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :
- un *hostau* couvert de tuile avec la vigne qui est aux environs dudit *hostau* à Floirac à Floyraguet. Confronts : *mayne* des héritiers d'Arnaud de Sensins / vigne de Pey de Cornelhou / chemin commun / terre labourable des héritiers d'Arnaud de Sensins.

- une pièce de vigne à Floirac au Trench. Confronts : rue commune / vigne de Johana de Ramafort et Richard de Bros, son époux²⁵ / chemin commun / vigne de Pey Torney.

60 F. b. sauf les droits du seigneur, rachat possible dans les 5 ans.

Vente suivie d'un bail à *fazendure* accordé pendant 5 ans pour 1/5 du fruit porté au bourdieu dudit Bernard à Fulhas.

AD Gironde, 3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de la Chaneria, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau* couvert de tuiles, *mayne*, vignes et terres labourables qui lui appartiennent, à Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet.

Confronts : *hostau* et *mayne* de Johan Peyronin²⁶ / chemin commun / fief des héritiers de Daudin de Junqueyras²⁷ / chemin commun.

²⁴ Laboureur, de Floirac (Entre-deux-Mers)

²⁵ De Floirac (Entre-deux-Mers).

Bail accordé pendant 9 ans à partir dudit jour, 1 F. b. de gaudence par an (payable à la Saint-Michel de septembre), 1/5 du vin et du blé gros et menu porté chaque année à Fulhas. Doit demander le garde (6 ard. b. et à dîner par jour).

Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 85, fol. 99, 28 décembre 1476 - Complément de l'acte précédent. Bernard de Bertulh recevra deux tiers de pipe de vin blanc bon, payables en deux termes (un tiers de pipe à la Saint-Michel de septembre, le reste à la Saint-Michel de septembre 1478).

AD Gironde, 3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 - Vente par Pey deu Cayre, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey de Sireys, marchand, et Katherina deu Casse, son épouse, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un *hostau* couvert de tuiles, bourdieu et *claus* avec les terres, vignes et héritages de l'*hostau* à Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet.

Confronts : bourdieu et vigne de l'honorable homme Bernard de Bertulh / chemin commun / terre et *treytin* de Guilhem Carboneu, fournisseur.

60 F. b., sauf les droits de l'honorable dame Johana de Colinhan, épouse du noble homme Pierre de Rostanh (39 ard. b. par an de cens) pour l'*hostau* et la vigne ; sauf les droits des vicaires et chapelains bénéficiaires de l'église de Saint-Michel (Bordeaux) (1 F. b. par an de cens) pour le reste.

Vente suivie de la mise en possession (détails pour l'*hostau* mais pas pour la vigne).

GANHONAY

AD Gironde, 3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Bertrand deu Tilhet, dit *lo Bigordan*, marchand, bourgeois, et Peyrona Rodey²⁸, son épouse, de Sainte-Colombe (Bordeaux), curateurs nommés par la cour du sous maire de Johan Coybo, fils et héritier de Guilhem Coybo, *cordurey*, à Bernard de Vinhas et Johan Dupanha, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- un *hostau*, bourdieu, *mayne*, terres et vignes à Floirac, à Bonaffos.

- une vigne à Floirac, à Ganhonay.

- une vigne à Floirac, à Monthon.

Bail accordé pendant 9 ans à compter de la Saint-Martin.

1/5 des fruits (vin, blés gros et menus) porté au bourdieu de Bertrand deu Tilhet et de Peyrona Rodey à Floirac, à Porquet pour le vin et le blé à la Souys. 4 F. b. de gaudence payables à la Saint-Michel (à Bordeaux), 6 ard. b. de garderie. Clauses d'entretien de l'*hostau*.

GRAVETA (DE MESSAN)

AD Gironde, 3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474 - Vente à réméré par Johana Barreyra, épouse de Seguin Fau, et Bernard de Mauborc, son fils, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne, bois et pré à Floirac à la Graveta.

22 F. b., rachat possible dans les 5 ans.

Bail à *fazendure* pour 1/5 du fruit (vin, foin et *hobra*) porté à Fulhas (garde).

AD Gironde, 3E 84, fol. 204, 24 mai 1475 - Vente d'une rente par Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Guilhichon, boucher de Saint-Michel (Bordeaux).

Rente de 2 deniers d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* – 28 sous de cens.

Que Guilhem de la Clausura, prieur de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan de la Clausura, prieur d'Artigues, paient audit Bernard pour une vigne à Floirac à la Gravetas de Messan. Confronts : vigne de Jehan Chicon, terre d'Alays Fauchey, plantier de Hélias de Lestatge, corrège de vigne de Hélias de Lestatge.

25 l. 1/2.

LESPEROU

AD Gironde, 3E 10391, fol. 63 v°, 7 décembre 1473 - Vente par Bernard Mege, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne franche en alleu à Floirac (Entre-deux-Mers) à Lesperou qu'il dit avoir achetée à Frances de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers).

²⁶ Laboureur, de Floirac (Entre-deux-Mers)

²⁷ De Saint-Michel (Bordeaux)

²⁸ Veuve de Guilhem Coybo et mère de Johan Coybo.

Confronts : 3 vignes dont une de Bernard de Bertulh.
4 F. b.

MARTORET

AD Gironde, 3E 10391, fol. 60 v°-61, 1^{er} décembre 1473 - Vente par Bernard de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une terre franche en alleu à Floirac à Martoret.

Confronts : 2 terres / 2 vignes / chemin.
6 F. b.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Ramon Andriu, forgeron, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un *hostau*, terres et vignes alentour à Floirac à Martoret. Confronts : les vignes dudit Bernard et de Ramon de Bertulh, fief du prieur de Saint-Jacques / chemin / vigne et *casau* dudit Bernard et Ramon de Bertulh.

- une vigne au même lieu. Confronts : vignes dudit Bernard et Ramon de Bertulh.

23 F. b. et demi, rachat possible dans les 8 ans. Pendant les 8 ans, Ramon Andriu tient les biens au 1/5 du fruit.

AD Gironde, 3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474 - Vente à réméré par Johan Dudou, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- un *hostau* et mayne, terres, vignes, claus à Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret. Confronts : fief des héritiers d'Arnaud de Garos / vignes de Guilhem de la Clausura²⁹ / chemin commun.

- une pièce de vigne à Floirac, au Fondius deus vers. Confronts : vigne des héritiers de Martsin / bois et vimeney du fief des héritiers de Garos / fief des héritiers de Johan Lamentz / chemin commun.

31 F. b. rachat possible dans les 5 ans, sauf les droits du seigneur.

Vente suivie d'un bail à *fazendure* accordé pendant 5 ans pour 1/5 du fruit porté au bourdieu dudit Bernard à Fulhas.

AD Gironde, 3E 84, fol. 154, 12 avril 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard de Mauborc, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'une pièce de terre labourable à Floirac, à Martoret.

Confronts : vigne de Jacques Pelon / terre des héritiers de Johan Rabey / chemin commun.

Bail accordé pendant 5 ans, 1/5 du fruit porté au bourdieu dudit de Bertulh à Fulhas. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 40-40 v°, janvier 1482 - Bail à *fazendure* accordé par... à Bertrand Johan, pour une vigne à Floirac, à Martonet, pendant 8 ans.

- Au Pereys de Gombaudo

AD Gironde, H 734, fol. 32-32 v°, 15 juin 1454 - Échange entre Galhard de la Farga et Jacques Pelon, laboureurs, de Floirac (Entre-deux-Mers) :

- Galhard de la Farga échange 14 ard. b. de rente que lui doit Jacques Pelon pour 3 journaux de terre à Cenon, à la Plassa. Confronts : terre de Chiquot de Pomeys / terre de Johan Ramon / pré de Jacques Pelon / chemin royal.

- Jacques Pelon échange un trens de vigne à Floirac, à Martoret, autrement au Pereys de Gombaudo. Confronts : chemin royal de chaque côté. Sauf les droits de l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) (2 d. b. d'esperle, 2 s. b. par an de cens).

MESSAN

AD Gironde, 3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473 - Échange entre Berthomieu Colet, laboureur, et Aloys de Grava, son épouse, d'Artigues, et Johan deu Castonhar, prêtre.

- Berthomieu Colet et Aloys de Grava cèdent un *hostau*, *mayne*, bourdieu, terre, vignes et *casau* qui sont alentour à Floirac, à Messau. Confronts : bois de Maurissa de la Caperana / fief de Bernard de Bertulh / vigne d'Alays Fauchey / vigne de Berthomieu Colet, fief de Sainte Croix / vigne de Maurissa de la Caperana / sentier commun allant du Martoret à l'église de Floirac / grand chemin commun – 1 corrége de vigne au même lieu.

²⁹ Charpentier de pipes, de Saint-Michel (Bordeaux)

Confronts : vigne d'Alays Fauchey / vigne (fief de Bernard de Bertulh) / vigne d'Alays Fauchey. *Et l'en an feyt certan senhor*. Sauf les droits de Maurrissa (2 d. d'esperle, 2 d. de cens par an).

- Johan deu Castonhar cède une vigne au même lieu, franche en alleu. Confronts : vigne de Pey deu Bosc / vigne de mossen Johan [deu Castonhar] / vigne de Pey deu Bosc / chemin commun. + 28 F. b.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 100 v°, 14 mars 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Campduran, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau*, mayne, vigne alentour à Floirac, au Messan.

Bail accordé pendant 2 ans. 1/4 du fruit porté à Fulhas. Garde.

AD Gironde, 3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476 - Vente par Anthoni Guiraud, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un trens de vigne à Floirac. Confronts : ... de Pey Guiraud³⁰ / terre de Pey Guiraud.

- un trens de vigne à Floirac, à Messan. Confronts : ... de Pey Guiraud / vigne de Johan ... / vigne de Pey Guiraud, fils de Pey Guiraud.

16 F. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 85, fol. 14 v°, avril 1476 - La vente précédente est transformée en vente à réméré. Rachat possible dans les 5 ans.

MONTHON

AD Gironde, 3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Bertrand deu Tilhet, dit *lo Bigordan*, marchand, bourgeois, et Peyrona Rodey³¹, son épouse, de Sainte-Colombe (Bordeaux), curateurs nommés par la cour du sous maire de Johan Coybo, fils et héritier de Guilhem Coybo, *cordurey*, à Bernard de Vinhas et Johan Dupanha, de Baurech (Entre-deux-Mers), pour :

- un *hostau*, bourdieu, *mayne*, terres et vignes à Floirac, à Bonaffos.

- une vigne à Floirac, à Ganhonay.

- une vigne à Floirac, à Monthon.

Bail accordé pendant 9 ans à compter de la Saint-Martin.

1/5 des fruits (vin, blés gros et menus) porté au bourdieu de Bertrand deu Tilhet et de Peyrona Rodey à Floirac, à Porquet pour le vin et le blé à la Souys. 4 F. b. de gaudence payables à la Saint-Michel (à Bordeaux), 6 ard. b. de garderie. Clauses d'entretien de l'*hostau*.

PARATGE

AD Gironde, 3E 10391, fol. 82 v°, 25 janvier 1474 - Vente à réméré par Bertrand deu Tilhet, dit *lo Bigourdan*, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne à Floirac à Paratge.

24 F. b., rachat possible dans les 2 ans.

Bail à *fazendure* accordé pendant 4 ans. 1/5 du fruit porté à Fulhas et garde.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 100, 11 mars 1474 - Vente à réméré, et bail à *fazendure*, de Bertrand deu Tilhet³², de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- une vigne franche en alleu à Floirac en Paratge. Confronts : 3 vignes dont une de Bernard de Bertulh.

- une vigne franche en alleu au même lieu. Confronts : 3 vignes dont une de Bernard de Bertulh.

8 F. b. avec possibilité de rachat dans les 4 ans.

Vente suivie d'un bail à *fazendure* pendant 4 ans, 1/5 du vin livré à Fulhas, garde.

PEYS DE GOMBAUD

AD Gironde, H 736, fol. 84 v°-85, 2 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Galhard de la Farga, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un trens de vigne à Floirac, aux Peys de Gombaudo.

Confronts : chemin commun / vigne de Galhard et Jacquet Pelon / chemin commun / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. par an de cens (Exaltation de septembre).

³⁰ De Bouliac (Entre-deux-Mers)

³¹ Veuve de Guilhem Coybo et mère de Johan Coybo.

³² Marchand

PLANTEY DE TAUYAN

AD Gironde, 3E 1631, fol. 163-163 v°, 26 septembre 1475 - Reconnaissance féodale de Peyrona Grava, veuve, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Médard de Campena, donzet, seigneur de Cautemerle, fils et héritier du tiers des biens de Trenqua Gassias, sa mère, pour une pièce de vigne à Floirac, au plantier de Tauyan.

Confronts : 4 vignes.

2 d. b. d'esperle, 1/4 des fruits porté au bourdieu de la Crotz, garde, clauses d'entretien.

PORT VIEUX

AD Gironde, 3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472 - Vente par Guilhemina Bibion, épouse de Pey de Castilhon, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Héliot Forthon, de Bouliac (Entre-deux-Mers) :

- un *hostau* et *casau* à Floirac, au Port Vieux. Confronts : le chemin vieux / *hostau* de Pey Estorc³³ / vigne dudit Estorc / chemin royal.

- 4 pièces de vigne au même lieu. Confronts : pré de Guilhem de Perrotin³⁴ / chemin royal / pré de Pitres de Mons / chemin vieux.

40 F. b. payés comptant. Sauf les droits de Johan Rauset, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) (2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens). Donne la clé et le *barroilh*.

PUCH D'ALHAU

AD Gironde, 3E 7132, fol. 57 v°-58, 6 novembre 1465 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Talhac, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers le gardien des Mineurs de Bordeaux, pour un *hostau*, terre et vigne à Floirac, au Puch d'Alhau.

2 d. b. d'esperle (à seigneur ou *affévat mudant*), 20 s. b. de cens (Noël, à Floirac).

AD Gironde, 3E 7132, fol. 61 v°, 21 novembre 1465 - Arriérés de Guilhem de Tralhac, de Floirac, envers le gardien des Mineurs de Bordeaux, de 20 l. b. pour les arrérages d'un *hostau*, terre et vigne à Floirac, au Puch Dalhau.

AD Gironde, 3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474 - Vente à réméré par Guilhem et Arnaud de Trilhac, père et fils, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux) [?], de :

- un *hostau* et *mayne*, vignes, terres et prés, à Floirac, au Puch d'Alhau. Confronts : vigne de Peyrona Rodey et Johan Coybo, son fils, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / vigne de Pey de Balinhau (chemin entre) / terre et vigne de Peyrona Ramon / chemin commun.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Fau, marchand, de la rue Neuve [à Saint-Michel] (Bordeaux) / chemin commun / vigne d'Arnaud Halhau, prêtre.

20 F. b. payés comptant. Sauf les droits des Mineurs de Bordeaux³⁵ pour le *mayne*, de l'abbé de La Sauve pour la vigne.

Rachat possible dans les 5 ans.

Vente suivie d'un bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh pour 1/5 du vin porté au bourdieu de Bernard de Bertulh à Fulhas.

PUCH MAURON

AD Gironde, 3E 6091, fol. 181, 23 novembre 1471 - Vente par Anthoni et Pey Guiraut, de Floirac, à Berart Peyronin, de Floirac, d'une vigne à Floirac, à Puch Mauron.

42 F. b.

PUCH DE MESSAN (GAUTEY)

AD Gironde, 3E 10391, fol. 72, 11 janvier 1474 - Vente à réméré par Johan Guiou, notaire, bourgeois, au parlement de Bordeaux, et Maria Metge, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard de Bertulh,

³³ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

³⁴ De Floirac (Entre-deux-Mers)

³⁵ A Saint-Eloi (Bordeaux)

honorabile homme, bourgeois, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, mayne et bourdieu, terres et vignes à Floirac au Puch de Messan.
55 F. b. – rachat possible dans les 2 ans.

AD Gironde, 3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Pey Guiraud dit Peyrotet, de Floirac, envers Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Floirac au Mont sur le puch de Messan. Confronts : chemin commun, vigne de Jehan Guiraud, vigne de Jehan Guiraud et d'Anthoni Guiraud, terre labourable dudit Pey Guiraud.
7 F. b. payés comptant – possibilité de rachat dans les 3 ans.
Vigne baillée à *fazendure* pendant 3 ans (1/5 du fruit).

AD Gironde, 3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474 - Vente à réméré (et bail à *fazendure*) par Guilhem Berrou lo Velh et Johana Seguin, son épouse, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Pey Guilhichon, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey.
Confronts : vigne dudit Pey Guilhichon / vigne de Guiraud Mauran / vigne et *casau* de Johan Laurentz / chemin commun.
30 l. b., sauf les droits du chapitre de Saint-André (30 ard. / an), gestes de prises de possession. Bail à *fazendure* pendant 3 ans (1/4 des fruits), possibilité de rachat dans les 3 ans.

AD Gironde, 3E 84, fol. 125, 14 décembre 1474 - Vente par Pey Guiraud le Jeune, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Pey Guilhichon, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey.
Confronts : vigne de Pey Guilhichon / vigne de Guilhem Berrou le Vieux / vigne de Johan Guiraud.
5 F. b., sauf les droits du chapitre de Saint-André. Gestes de prise de possession.

AD Gironde, 3E 84, fol. 164-164 v°, 9 mars 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Johan Laurentz le Vieux, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et la moitié par indivis d'un *hostau* et bourdieu à Floirac à Gautey.
Confronts : mayne de Guilhem Berron, mayne de Johan Laurentz le Jeune, chemin commun, mayne de Pey Guiraud le Vieux.
30 F. b. rachat possible dans les 4 ans, sauf les droits du chapitre Saint-André.
Bail à *fazendure* pendant 4 ans en une barrique de vin clair, fût et vin, portée chaque année à ses dépens sur le port de la Souys.

AD Gironde, 3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ytey Galhard et Johan Grimaud, de Floirac (Entre-deux-Mers), d'un *hostau* couvert de vigne [?] avec les vignes et aubarèdes, à Floirac au Puch de Messan.
1 F. b., 1/4 du fruit porté au bourdieu de Fulhas.
Les locataires doivent *complantar tota la plassa qui es davant ledit hostau de bon plan ... dintz lo terme de dos ans*.

AD Gironde, 3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475 - Vente à réméré par Pey Guiraud de Floirac (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux) :
- un demi-*hostau* couvert de tuiles à Floirac au Putz de Messan. Confronts : *hostau* de Pey Guiraud, dit lo Maioran, chemin commun, *cortiu* de Johan Guiraud (autre moitié de l'*hostau*).
- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Berron, vigne de Johan Laurentz, vigne de Pey Guiraud, dit Peyrotet, vigne d'Anthoni Guiraud.
13 F. b. rachat possible dans les 4 ans.

AD Gironde, 3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475 - Vente à réméré et bail à *fazendure* de Richard Laurentz, de Floirac (Entre-deux-Mers), et Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Floirac, au Puch de Messan. Confronts : vigne de Johan Laurentz le Vieux, vigne de Johan Laurentz, vigne de Johan Laurentz le Vieux et de Johan et Pey Guiraud.
40 F. b. 14 ard. rachat possible dans les 6 ans. Bien franc en alleu.
+ bail à *fazendure* – 6 ans – 1 pipe de vin par an portée sur le port de la Souys. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 84, fol. 269 v°, 1^{er} décembre 1475 - Vente à réméré par Johan Laurentz le Jeune, de Floirac, à Bernard de Bertulh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux) :
- une pièce de vigne à Floirac au Puyau de Messan. Confronts : vigne de Guilhem Berron, *sallude* et sou dudit Johan, chemin commun, vigne de Richard Laurentz.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Berron, vigne de Richard Laurentz, vigne d'Anthoni Guiraud.

30 F. b. 25 ard. Rachat possible dans les 6 ans. Bien franc en alleu.

Vente suivie d'une reconnaissance au 1/5 porté à la *sola* deudat Bernard à Fulhas. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476 - Vente par Guilhem de la Clausura, dit *de Bretin*, charpentier de pipes, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Guilhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne à Saint-Vincent de Floirac (Entre-deux-Mers), aux Graves de Floirac, autrement au Puch de Messan.

Confronts : vigne de Pey Guilhichon / vigne de Guilhem de la Clausura, d'Artigues (Entre-deux-Mers) / vigne des héritiers de feu mossen Naudin d'Estatge, prêtre.

30 F. b. 36 ard. b., sauf les droits du seigneur (2 d. b. d'esperle, 14 s. b. par an de cens).

AD Gironde, 3E 85, fol. 99-99 v°, 31 décembre 1476 - Vente à réméré par Richard Laurentz, de Floirac (Entre-deux-Mers), à l'honorable homme Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un trens de terre à Floirac, au Puch de Messan, autrement à Camplong. Confronts : terre de Johan Laurentz / terre du seigneur de Rauzan, de Johan Laurentz et de Richard Laurentz / Chemin commun / fief des héritiers de Pey Makanam.

- un trens de terre au même lieu. Confronts : terre de Johan Laurentz / terre et vigne des héritiers de Pey Makanau / terre de Pey Guiraud, dit Peyrotet / terre de Richard Laurentz.

15 F. b., le 1^{er} trens franc en alleu, le 2^{ème} : 15 d. b. de cens.

Rachat possible pendant 6 ans.

AD Gironde, 3E 85, fol. 99 v°, 31 décembre 1476 - Complément de l'acte précédent. Richard Laurentz devra livrer chaque année 1/5 du blé à la *sala* de Fulhas et demander le garde.

RAUSIS

AD Gironde, H 734, fol. 17 v°, 5 avril 1454, acte incomplet, mention de :

- un trens de vigne (appartenant à Margarida de Montferrand ?) à Floirac, à Rausis. Confronts : vigne de Guilhem Andriu / vigne de Johan Arropit / vigne de Pey Lemosin / vigne des sœurs augustines.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Dorde Artic / vigne de Peyroton de Coqut / vigne de Pey Ussey / vigne de Pey de Correya.

AD Gironde, H 734, fol. 18, 12 avril 1454, mise en possession faite par Pey Lemosin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Graciana de Chart, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Floirac, à Rausis.

Confronts : pré de Pey Lemosin / vigne du plantier de Pey Lemosin / chemin commun / vigne de Pey deu Puy, de Floirac.

Mise en possession par *la tradition de una vit de ladeita vinha*.

AD Gironde, 3E 81, fol. 6-6 v°, 8 octobre 1470 - Bail à nouveau fief accordé par Hélène de Saint-Avit, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Pey Costantin, dit Bera Brossa, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un trens de vigne à Floirac, à Rausis.

2 d. 40 ard. portés à Bordeaux à la Toussaint.

SALIN

AD Gironde, 3E 84, fol. 175-175 v°, 25 mars 1475 - Procès entre Bertrand Dalays, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Naudin Bernard, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour une vigne à Floirac à Salin.

Arbitres : Johan Gasc, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux) pour le premier / Arnaud de Lafita, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour le second.

LA SOUYS [AUTREMENT AU NOGUEY]

AD Gironde, H 735, fol. 6 v°, février 1452 - Vente par Pey de Passacaza, marchand, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), en présence de Plazensa de la Cassanha, sa mère, consentante, à *mossen* Pey Robbert, prêtre, bénéficiaire de l'église de Saint-Eloi (Bordeaux), comme personne privée, d'un bourdieu couvert de tuiles avec les terres et vignes alentour, à Floirac, à la Souys.

Confronts : non précisés.

60 F. b. comptant, sauf les droits du seigneur.

Et prometo de far laudar [louer], aprohar et ratifficar la presenta / venda a Helion Granhol, sa molher, totas horas que / per lod. Mossen Pey Robbert en sera requerit etc.

Témoins : Johan d'Archiac, dit Peyrolet, barbier, de Saint-Eloi (Bordeaux), Menyon deu Perey, dit Caupena, charretier, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

AD Gironde, H 734, fol. 17 v°, avril 1454 - Vente par la noble dame Johana deu Puch, veuve, épouse de feu mossen Loys d'Espiry, chevalier, seigneur de Montuc, à Pey Lemosin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une rente de 2 d. b. d'esperle et de 1/4 du fruit de vin et de vendange perçue sur deux trens de vigne à Floirac, à la Souys.

[rente que versait Pey Lemosin (?)]

36 F. b.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 - Bail à *fazendure* accordé par Johan deu Bosc, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur de Ytey Blanc, fils de feu Pey Blanc, marchand, et Peyrona de la Casa, veuve d'Ytey de Salinhac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), tutrice de Guilhamot de Salinhac, son fils, héritier d'Ytey de Salinhac, à Arnaud Brun, de Floirac, d'un *hostau*, bourdieu et vignes à Floirac à la Souys.

Confronts : chemin commun / vigne de Gaucem deu Tuc / bourdieu et vigne de Johan deu Tuc / rive de la Garonne (chemin entre).

Bail accordé pendant 9 ans, 9 cueillettes.

1/4 du fruit de vin et de vendange porté au port de la Souys, 40 s. b. par an de gaudence payables à la Toussaint, 2 barriques de vin porté à la saint Michel (fûts livrés par les bailleurs sur le port de la Souys). Doit demander des gardes (6 ard. b. par jour chacun). Les bailleurs doivent mettre l'*hostau* en état. Clauses d'entretien de la vigne (*podar, plegar, ligar, saquar, fudir, magescar, et plantar, entreplantar, et faire 60 probaiges* par an si il y a de la place).

AD Gironde, 3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475 - Vente à réméré par Guilhem deu Hayet et Johana Faure, son épouse, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Johana Barinhola, veuve, de Saint-Eloi (Bordeaux) :

- un *hostau* couvert de tuiles, mayne à Floirac, à la Souys. Confronts : chemin commun / vigne d'Arnaud deu Vinhau³⁶ / vigne des heritiers de Johan deu Tuc / vigne de Perrin Rostanh.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Metge³⁷ / vigne de Guilhem Fau / vigne de Thomas deu Tuc.

- une pièce de vigne aux Claus, prés. Confronts : pré d'Arnaud Laurentz / vigne de Blanquina ... / vigne de monseigneur Dages.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Galhard de Berthomiu / vigne de la Carbirola / vigne de Pey Guiraud³⁸ / vigne de monseigneur de Campbas.

- une pièce de vigne à Rausis. Confronts : terre labourable de Guilhem Metge / vigne de Guilhem Faure / vigne de Guiraud ..., boucher / pré de Guilhem Metge.

200 F. b., rachat possible dans les 3 ans. Sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477 [fait à Floirac, à la Soys] - Vente à réméré par Guilhem deu Hayet et Johana Faure, son épouse, de Saint-Vincent de Floirac (Entre-deux-Mers), à l'honnête homme Bertrand Dalays, dit *de Pelhoy*, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* couvert de tuiles, appentis et *casau* avec une vigne, à Floirac, à la Soys.

Confronts : chemin commun / vigne de Perron de Rostanh / vigne d'Arnaud de Vinhau³⁹ / vigne des héritiers de feu Johan deu Tuc⁴⁰.

25 F. b. déjà payés, sauf les droits du vicaire et des chapelains bénéficiers de l'église de Sainte-Eulalie (Bordeaux), rachat possible pendant 2 ans, 1/4 du vin par an, livrable à l'*hostau* de Bertran Dalays.

Gestes de mise en possession.

AD Gironde, 3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477 [fait à Floirac, à la Souys, autrement au Noguey] - Vente à réméré par Berard Peyronin, de Floirac (Entre-deux-Mers), à l'honorable dame Ysabe de Ferrangues, épouse de l'honorable homme Ramon Ayquem, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- deux *hostaus* et appentis à Floirac, à la Souys, autrement au Noguey. Confronts : vigne de Berard Peyronin / *hostau* des héritiers de Johan deu Tuc / *estey* commun / chemin commun.

³⁶ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

³⁷ De Saint-Eloi (Bordeaux)

³⁸ De Saint-Michel (Bordeaux)

³⁹ Forgeron, de Sainte-Eulalie (Bordeaux)

⁴⁰ De Floirac (Entre-deux-Mers)

- un trenc de vigne au même lieu. Confronts : *estey* commun / vigne du vendeur / rive de la Garonne / vignes des héritiers de Johan deu Tuc.
- un plantier de vigne avec les aubarèdes aux Taleyrans. Confronts : *rueta* commune / terre et vigne de Ramon Pinet / chemin commun / aubarèdes confrontant la vigne.
300 F. b., sauf les droits des seigneurs, rachat possible pendant 3 ans.
Gestes de mise en possession de l'*hostau*.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 45 v°, février 1482 - Vente d'une rente par Johan de ..., de Saint-Michel (Bordeaux), à Hélias de la Peyra, prêtre, du fruit qui viendra d'une vigne à Floirac, à la Souys.
30 F. b.

AD Gironde, 3E 86, fol. 3 v°-4, 5 avril 1483 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Salinhac, honnête homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Gui de Montarmand, commandeur de l'hôpital du Pont Saint-Jean, du Temple de Bordeaux et de Benon en Médoc, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, pour un *hostau*, vigne et bourdieu en un tenant et en un *clau*, à Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys.
Confronts : chemin commun / vigne de Gaucem deu Tuc / vigne de Johan de Tuc.
9 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant*, 40 s. b. de cens (Noël, au Temple à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 86, fol. 80-80 v°, 29 novembre 1483 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem de Salinhac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Belet, laboureur, de Bordeaux, pour un *hostau* couvert de tuiles, bourdieu, vignes et *vimeneys* à Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys.
Bail accordé pendant 5 ans pour 1/4 du fruit.

TALEYRANS

AD Gironde, 3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476 - Bail accordé par l'honorable homme Johan de Serras, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Bernard Peyronin, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour :
- un *hostau* et bourdieu avec ses vignes à Floirac, à la Peys, autrement au Noguey.
- un trenc de vigne à Floirac, aux Taleyrans. Confronts : vigne / aubarède de Johan de Serras.
- un trenc de vigne au même lieu. Confronts : vigne dudit Johan de Serras / planta de Ramon Puet / chemin commun / vigne de Ramon Puet.
Bail accordé pendant 9 ans à partir de la Toussaint. 14 l. b. par an, 1/4 du fruit (vin et vendanges desdites vignes) par an. Garde (2 s. b. et demi par jour et à dîner).
Clauses d'entretien de l'*hostau* (*obrar, estanc, recaparat*)
Prêt par Bernard Peyronin à Johan de Serras de 45 F. b. Si Johan de Serras tarde à rembourser la somme, Bernard Peyronin garde les biens baillés.

AD Gironde, 3E 85, fol.142, 7 mars 1477 - Bail à fief accordé par Alemana Eble, fille de feu Conthor G..., et épouse de Johan deu Camin, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à l'honorable homme Johan Dalhayre, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *hostau* couvert de tuiles, vignes, bois et bourdieu à Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans.
Confronts : vigne d'Alemana Eble, mouvant de Johan deu Tuc / fief de Johan Gassias⁴¹ / chemin commun / terre et vigne de Guilhem Guiraud, de Floirac.
2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affeuada mudant*, 20 s. b. de cens par an, payables en 2 termes (10 s. b. à la Toussaint et 10 s. b. au premier jour de Carême).

AD Gironde, 3E 86, fol. 35-35 v°, 4 juillet 1483 - Vente à réméré par Bernard Peyronin, de Floirac (Entre-deux-Mers), à Johan Rasin, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne à Floirac, aux Taleyrans.
Confronts : 2 vignes / un bois.
44 F. b.
Sauf les droits des héritiers de Grimon de Bordeu⁴² (12 d. b. par an), rachat possible jusqu'à la Toussaint.

TREGEYT

AD Gironde, 3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Reulet Peyssou, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne à Floirac, à Tregeyt.

⁴¹ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

⁴² De Saint-Michel (Bordeaux)

Confronts : fief de Bernard de Bertulh / vigne de Gaucemot de Marcelha, fief dudit Bernard de Maucamp / vigne de Pey Ayquem et de Guiraud Blanc⁴³ / fief désert dudit de Maucamp.
2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 1/5 du fruit livré au bourdieu dudit de Maucamp à Floirac.

AD Gironde, 3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Galhard, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : fief de Bernard de Bertulh / fief dudit de Maucamp / les aubarèdes de l'*hostau* du contrôleur / fief dudit de Maucamp.

2 d. d'esperle, 1/5 du fruit livré au bourdieu dudit de Maucamp à Floirac, près du port. Clauses d'entretien, 6 ard. de garde, 2 d. de terrage, à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guiraud Blanc, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne, bois et aubarède à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : aubarède de Pochon Guassias / pré de Bernard de Bertulh / vigne et bois de Pey Goute / fief dudit seigneur.

2 d. d'esperle, 20 s. de cens payable à Bordeaux à la Toussaint, 1/12 du fruit livré au bourdieu dudit seigneur.

AD Gironde, 3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guiraud Blanc, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne et aubarède à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : vigne de Pey Ayquem / fief de Bernard de Bertulh / vigne de Raulet Peyron / rive de la Garonne.

Pendant 9 récoltes, 1/5 du fruit porté au bourdieu dudit seigneur. Doit demander le garde, lui donner 6 ard. de garde et 2 d. de terrage et un dîner par jour.

AD Gironde, 3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Ayquem, pour une pièce de vigne à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : vigne de Guiraud Blanc / vigne de Raulet Peyron / vigne et aubarède des héritiers de Héliot Compte / fief de l'abbé de la Sauve / fief dudit de Maucamp / rive de la Garonne.

1/5 du fruit porté au bourdieu dudit seigneur. Doit demander le garde, lui donner 6 ard. de garde et 2 d. de terrage et un dîner par jour.

AD Gironde, 3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Gaucemot de Marcelha, de Saint-Michel (Bordeaux), de 7 pièces de vigne désertes à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : vigne de Pey Ayquem / vigne de Raulet Peysson / fief désert de dudit Bernard de Maucamp.

2 d. d'esperle.

Bail accordé franchement pendant 6 ans, ensuite le locataire doit livrer 1/6 du fruit et une gerbe de vime par an au bourdieu dudit seigneur à Tregeyt. Doit également payer 6 ard., 2 d. de terrage et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476 - Reconnaissance féodale de Pey deu Bosc, de Floirac (Entre-deux-Mers), envers l'honorable homme Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens d'auubarède à Floirac, à Tregeyt.

Confronts : aubarède du discret homme Pey de Villambitz, prêtre / aubarède de l'honorable homme Baudinot Costantin / *rueta* commune / aubarède de Pey Guilhichon, boucher⁴⁴.

2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* (portés à l'*estar* de Bernard de Bertulh à Bordeaux), 1 F. b. 4 ard. b. de cens (Toussaint).

VIDAU HERREY

AD Gironde, 3E 81, fol. 5 v°-6, 8 octobre 1470 - Bail à nouveau fief accordé par Hélène de Saint-Avit, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan Peyronin, laboureur, de Floirac (Entre-deux-Mers), pour un trens de vigne à Floirac, à Vidau Herrey.

2 d. d'esperle, une barrique de vin blanc, fût et vin bon (au choix de ladite dame) livrée sur le port de Calhau, à Bordeaux.

⁴³ De Saint-Michel (Bordeaux)

⁴⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

TASTA GROSSA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467 - Vente par Johan Peyron, dit lo Bic, charpentier de pipes, de Cenon (Entre-deux-Mers), à Johan Vaque, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Tasta Grossa. Confronts : ruelle commune / vigne de Bernicot de Costa, de Saint-Rémi (Bordeaux) / vigne de Gassiot de Carrethey, de Saint-Maixent (Bordeaux) / ruelle / vigne de Naudin de Lestanc.

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Rua deus Mors. Confronts : vigne de Helies Eble / vigne de Vidau de Montflanquin / vigne de Guiraut Geoffre, de Saint-Christoly (Bordeaux) / vigne des héritiers de Estevenot de Boquaous.

25 l. b., sauf les droits de l'hôpital de Saint-André (3 l. de cens).

LATRESNE (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 735, fol. 93-93 v°, 5 janvier 1452 - Bail à nouveau fief accordé par *mossen* Johan Robbert, licencié en décrets et vicaire du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Hélias de Perey, laboureur, de Latresne (Entre-deux-Mers), pour :

- un trens de vigne et de terre à Latresne, au Puch Solas. Confronts : vigne d'Estève deu Perey / terre de Dorde Bertrand / terre de Dorde Bertrand / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. par an de cens portés au pitancier à l'Epiphanie.

- un trens de vigne au même lieu, à Casau Grimaud. Confronts : vignes d'Estève deu Perey de chaque côté / chemin commun / vigne de Dorde Bertrand.

2 d. b. d'esperle, 18 d. b. par an de cens portés au pitancier à l'Epiphanie.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 55 v°, avril 1482 - Vente d'une rente par Ramon ... et son épouse, de Latresne (Entre-deux-Mers), à Guilhem Bernard, compte, et Johan Taren, borsey, de la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur (Saint-Michel), de 2 d. d'esperle, 10 s. de cens, francs en alleu (à la Saint-Marc), assignés sur 3 pièces de vigne à Latresne.

10 l. b.

ARTIGA DE FAS

AD Gironde, H 734, fol. 156-156 v°, 13 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Conthor de Feulenxs, épouse de Guiraud Austen, de Latresne, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de terre et d'aubarède, à Latresne, à Artiga de Fas.

Confronts : terre de Johana de Feulenxs, sa sœur / terre et désert de Johan de la Brinhac / terre et *sega* de Guilhem et de Bernard de Malartic, de Latresne.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 3 s. b. 4 d. b. de cens, payables à l'administrateur au monastère à la Nativité.

ARTIGA DE HIS

AD Gironde, H 734, fol. 157, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Bernard Bonon, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de terre à Latresne, à l'Artiga de Hus.

Confronts : terre de Peyrona Bonon, épouse d'Arnaud Arreynaud, de Latresne / terre d'Arnaud deu Bosc, de Latresne / vigne d'Arnaud deu Bosc / terre de Ramon Hamon.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 6 s. b. 8 d. b. par an de cens, payables au lendemain de la Nativité.

AD Gironde, H 736, fol. 66, 2 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Malartic, laboureur, de Latresne, pour un trens d'aubarède et vimeney à Latresne, à Artiga de His.

Confronts : terre et aubarède de Conthor de Feulenx, épouse de Guiraut Hausten / terre et désert de Pey Bonon / terre et désert de Guilhem de Malartic / terre labourable de Pey Vigey.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. 4 d. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 66 v°, 18 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Conthor de Feulenx, épouse de Guiraud Hausten, de Latresne, pour un trens de terre et d'aubarède à Latresne, à Artiga de Fis.

Confronts : terre et cause de Johana de Feulenx / terre et désert de Johan de Labrinhac / terre de Pey Vigey / terre et sègue de Guilhem et Bernard de Malartic, frères.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. 4 d. b. par an de cens.

LA BARDA

AD Gironde, 3E 4807, fol. 112-112 v°, 8 septembre 146 - Bail à *fazendure* accordé par Galharda Guitard, épouse de Helias Forney, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), autorisée par son mari, à Pey de Campnas, de Latresne (Entre-deux-Mers), pour :

- un *hostau* couvert de tuiles, *casau* et terre à Latresne, à la Barda.

- « *plus la ungtat de tota aquera granya cuberta de teula ab lo casau qui es detrac* » au même lieu, et toutes les terres, vignes, prés, bois, aubarèdes, jardins et vimeneys.

Bail accordé de la date de l'acte jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, puis de la Saint-Martin d'hiver pendant 9 ans. Cancellé le 26 juillet 1463.

3 l. b. par an à la Saint-Martin. Clauses d'entretien.

BONAFONT

AD Gironde, 3E 86, fol. 72 v°-73, 4 novembre 1483 - Vente à réméré par Arnaud et Bernard Deymey, père et fils, de Latresne (Entre-deux-Mers), à Pey de Proensan, fournisseur, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- un *hostau* couvert de tuiles à Latresne, à Bonafont.

- une vigne à Latresne.

- une vigne à Latresne.

60 F. b., rachat possible. Bail à *fazendure* accordé pendant 4 ans pour 1/5 du fruit.

ESTEY DE LA SALAGA

AD Gironde, H 1184, fol. 6-6 v°, 21 octobre 1456 - Vente par Johana Pichey, épouse de Hélias de la Plassa, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Delmas, laboureur, de Latresne (Entre-deux-Mers), et à Héliona deu Bosc, son épouse (absente), de :

- un trens de bois à Latresne, dans la *ballega* de Bordeaux, à l'*estey* de la Salarga. Confronts : estey de la Salarga / bois d'Estève Gaucem (fief de *mossen* de Foix) / vigne et aubarède de Johana Pichey (fief du monastère de Sainte-Croix) / bois d'Arnaud Miqueu, bourgeois de Bordeaux / bois d'Arnaud Miqueu (fief de l'abbé et couvent du monastère de Sainte-Croix). Bien à 2 d. b. d'esperle et 5 s. b. de cens, payables au chantre du monastère à la saint Martin d'hiver.

- un trens de bois au même lieu, à la *Maynarda sobre la mar*. Confronts : vigne de Johana Pichey (fief du chantre du monastère de Sainte-Croix) / bois de Johan Barba / sentier / fief du chantre du monastère et *mossen* de Foix, dit fief de Lauriabau / rive de la Garonne. Bien à 2 d. b. d'esperle et 8 s. b. de cens, payables au chantre du monastère de Sainte-Croix à la saint Michel.

- un trens de vigne et d'aubarède au même lieu, à la *Maynarda*. Confronts : estey de la Salarga / bois de Johana Pichey / rive de la Garonne / bois de Johana Pichey. Bien à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange.

20 l. b.

MAYNARDA SOBRE LA MAR

AD Gironde, H 1184, fol. 6-6 v°, 21 octobre 1456 - Vente par Johana Pichey, épouse de Hélias de la Plassa, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Delmas, laboureur, de Latresne (Entre-deux-Mers), et à Héliona deu Bosc, son épouse (absente), de :

- un trens de bois à Latresne, dans la *ballega* de Bordeaux, à l'*estey* de la Salarga. Confronts : estey de la Salarga / bois d'Estève Gaucem (fief de *mossen* de Foix) / vigne et aubarède de Johana Pichey (fief du monastère de Sainte-Croix) / bois d'Arnaud Miqueu, bourgeois de Bordeaux / bois d'Arnaud Miqueu (fief de l'abbé et couvent du monastère de Sainte-Croix). Bien à 2 d. b. d'esperle et 5 s. b. de cens, payables au chantre du monastère à la saint Martin d'hiver.

- un trens de bois au même lieu, à la *Maynarda sobre la mar*. Confronts : vigne de Johana Pichey (fief du chantre du monastère de Sainte-Croix) / bois de Johan Barba / sentier / fief du chantre du monastère et *mossen* de Foix, dit fief de Lauriabau / rive de la Garonne. Bien à 2 d. b. d'esperle et 8 s. b. de cens, payables au chantre du monastère de Sainte-Croix à la saint Michel.

- un trens de vigne et d'aubarède au même lieu, à la *Maynarda*. Confronts : estey de la Salarga / bois de Johana Pichey / rive de la Garonne / bois de Johana Pichey. Bien à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange.

20 l. b.

PICARET

AD Gironde, H 734, fol. 156 v°, 13 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Conthor de Feulenxs, épouse de Guiraud Austen, de Latresne, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne, au Picaret.

Confronts : vignes de Guiraud Austen (fiefs du monastère) / vigne de Hélias Ligey.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté au Picaret.

Doit demander le garde (2 d. b. et 20 d. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 157-157 v°, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Bigey, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un *estatge, mayne, hostau*, terres, vignes, bois et autres causes à Latresne, au Picaret. Confronts : chemin commun qui va à la Salarga / chemin commun devant le fief du seigneur du Ga et du chapelain de Saint-André (Bordeaux) / vigne d'Arnaud Riquart (fief du monastère) / fief du seigneur de Latresne.

- un trens de terre au même lieu, à Prat Neu. Confronts : terre de Johan Grel / ruelle commune qui va à la Salarga / chemin commun / vigne de maître Pey Gascon, procureur de Bordeaux.

- un trens de terre au même lieu. Confronts : fief du seigneur du Ga / fief de *mossen* le Captal / vigne de Pey Riquard, de Latresne / terre et vigne de Pey Riquard.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, le vin d'une pipe et demi par an, 5 s. b. de cens et 2 poules « bonnes et suffisantes » par an, portées au monastère à la saint Martin d'hiver.

Et per lo vin de una pipa et meya de vin / clar, bon, pur, noed, vendable et merchant, de tau cum bayra / et creyssera en lasdeitas vinhas cascun an de cens, feyt et entonat lodeit vin / a la vista deusdeits senhors abat o administrador et couvent o de lur certan / mandament portada, et renduda ladeita pipa et meya / de vin cascun an totas plenas et aulhadas, la que lo vin s... feyt / a sons perilhs, despens et costatges, sobre lo port de la Slarga, / empero losdeits senhors administrador et couvent deuen fornir lo fust / per metre lodeit vin et lodeit affeuat que lo deu venir s...car audeit / monestey a Bordeu et portar a son hostau a sons propras costatges et / despens.

AD Gironde, H 734, fol. 157 v°, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Berthomiu Arriquard [Riquard], de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne, au Picaret.

Confronts : chemin commun / vigne de Berthomiu Riquard (fief du monastère).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté au Picaret.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député (2 d. b. et 20 d. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 155 v°, 13 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Guiraud Austen, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne (Entre-deux-Mers), au Picaret.

Confronts : *mota* de Picaret / vigne de Guiraud Austen et de Conthor de Feulenxs, son épouse / terre de Guiraud Austen / vigne de Guiraud Austen et de son épouse.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté au Picaret.

Doit donner 2 d. b. et 20 d. b. par jour au garde [pas précisé qu'il doit « demander » le garde].

AD Gironde, H 734, fol. 156, 13 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Guiraud Austen, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne, au Picaret.

Confronts : vigne de Guiraud Austen / vigne de Hélias Vigey, de Latresne / vigne de Pey Riquard, de Latresne / vigne de Guiraud Austen et de Conthor de Feulenxs, son épouse.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté au Picaret.

Doit donner 2 d. b. et 20 d. b. par jour au garde [il n'est pas précisé s'il doit « demander le garde »].

AD Gironde, H 734, fol. 156, 13 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Guiraud Austen, de Latresne, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne, au Picaret.

Confronts : hostau et mayne de Conthor de Feulenxs, épouse de Guiraud Austen / vigne de Pey Vigey (fief du monastère) / chemin commun / vigne et terre de Conthor de Feulenxs, de Johana de Feulenxs, sa sœur, et de Conthor de Malhac (fief du monastère).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté au Picaret.

Doit donner 2 d. b. et 20 d. b. pour le dîner par jour au garde [il n'est pas précisé s'il doit « demander le garde »].

AD Gironde, H 736, fol. 66, 18 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Guiraud Hausten, de Latresne, pour un trens de vigne à Latresne, à Picaret.

Confronts : *mota* de Picaret / vigne de Guiraud Hausten / terre de Guiraud Hausten / vigne de Guiraud Hausten et de Conthor de Feulx, sa mère.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à Latresne, au Picaret.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 19 d. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 66, 18 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Guiraud Hausten pour un trens de vigne à Latresne, au Picaret.

Confronts : vigne de Guiraud Hausten / vigne de Pey Vigey / vigne de Pey Riquart / vigne de Guiraud Hausten et de Conthor de Feulx, sa mère.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à Picaret.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 20 d. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 66 v°, 18 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Guiraud Hausten pour un trens de vigne à Latresne, à Picaret.

Confronts : hostau et mayne de Conthor de Feulx / vigne de Pey Vigey / chemin commun / vigne et terre de Conthor de Feulx et de Johana de Feulx, sa sœur.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté au Picaret.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 20 d. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 66, 18 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Conthor de Feulx pour un trens de vigne à Latresne, à Picaret.

Confronts : vignes de Guiraud Hausten / vigne de Pey Vigey.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à picaret.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 20 d. b. par jour)

PUCH DE DRAT

AD Gironde, H 734, fol. 157 v°-158, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale d'Adam Forthon, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Latresne, au Puch de Doat.

Confronts : chemin commun / terre d'Estève Gaucen et des ses frères, de Latresne / vignes de l'*estatge* de [acte à compléter]

AD Gironde, H 736, fol. 64-64 v°, 9 octobre 1456 - Reconnaissance féodale d'Adam Forthon, laboureur, de Latresne, pour un trens de vigne à Latresne, au Puch de Drat.

Confronts : chemin commun / terre d'Estève Gaucem et de ses frères / vignes de Guiraud Hausten et de Conthor et Johana de Feulx, sœurs, de Latresne / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 14 s. b. par an de cens.

PUCH SOLAS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 119 v°-120 v°, 6 mai 1478 - Reconnaissance féodale de Pey de la Balma, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers Vidau Marro, prêtre, vicaire, de Saint-Christoly (Bordeaux), pour une pièce de vigne à Latresne, au Puch Solas.

Confronts : 2 vignes.

2 d. b. d'esperle, 12 s. b. de cens (payables à la Toussaint).

SEUPUCH

AD Gironde, H 734, fol. 156 v°-157, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale d'Arnaud de Fis, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de terre à Latresne, à Seupuch. Confronts : terre et vigne de Trenquina Faure / terre et vigne de Pey de Caparian / vigne de mossen Hélias Chabiou / vigne de Ramon Blanc.

- deux corrèges de terre à Latresne, à la Gra. Confronts : terre d'Arnaud deus Claus, dit Hastinhas, de Latresne / terre des héritiers de Pey de Perron, de Latresne / terre de Johan de Caparian le Jeune, fils de Guiraud / terre et *jaugar* de Johana deus Claus, héritière de Pey deus Claus, de Latresne.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 3 s. b. de cens payables au monastère à la Nativité.

LIGNAN (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 1183, fol. 6, 17 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à maître Guilhem Tibbaud, notaire public, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une dîme de blé et de vin perçue à Saint-Caprais et Lignan (Entre-deux-Mers).

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

19 F. b., payables à la Toussaint.

AD Gironde, H 1186, fol. 17 juin 1461 - Partage d'afferme :

- Une afferme avait été accordée par *mossen* Ramon de Cleu, vicaire du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), *mossen* Martin Malet, prêtre, Pey de la Futa et Frances de Leon, de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johan Maynal le Jeune, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour les dîmes et agrières de Saint-Caprais et de Lignan (Entre-deux-Mers).

Afferme accordée de la prochaine saint Barnabé et pendant un an.

40 F. b., payables à Toussaint.

- Johan Maynal promet de partager la moitié des revenus de l'afferme avec Gombaude Gaucem, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), si celui-ci s'acquitte de la moitié des 40 F. b.

- Gombaude Gaucem donne deux boisseaux de froment à Johan Maynal pour l'avoir « accueilli ».

LA BARCA

AD Gironde, 3E 84, fol. 197 v°, 9 mai 1475 - Vente d'une rente par Johan Bayle, de Lignan (Entre-deux-Mers), à Johan Dalhayre, honnête homme de Saint-Michel (Bordeaux). 1/5 du vin sur une pièce de vigne à Lignan à la Barca, bien franc en alleu.

Confronts : vigne de Bertrand Bayle / terre labourable de Johan Bayle / vigne d'Arnaud Bayle.

7 F. b.

POYAU DE MARTINHAU

AD Gironde, 3E 12430, fol. 71 v°-72, 21 octobre 1469 - Bail à nouveau fief accordé par Pey Moreu, prêtre, prieur de l'hôpital Saint-Julien (Bordeaux), à Guilhem de Puchereur *le Jeune*, de Lignan (Entre-deux-Mers), (pour le profit dudit prieuré), d'une terre et vigne à Lignan (Entre-deux-Mers), au Poyau de Martinhau.

4 s. b. 6 d. b. de cens (à Noël, à l'hôpital), 8 d. b. d'esperle (à seigneur ou *affevat mudant*).

LORMONT (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 131 v°-132, 17 février 1474 - Reconnaissance féodale de Pey Borgonh, de Lormont (Entre-deux-Mers), envers Ramon Martin, prêtre, chapelain, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une pièce de vigne à la Sauveté de Lormont, aux F...

Confronts : vigne dudit Pey / ...

Ledit Martin reconnaît avoir été payé de tous les arriérés. 2 d. b. d'esperle, 8 s. b. de cens (Toussaint, à Bordeaux).

BONA PATZ

AD Gironde, 3E 1631, fol. 49-50, 21 octobre 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem Johan, marchand, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), à Johan de Labatut, de Lormont (Entre-deux-Mers), pour une pièce de vigne à Lormont, en Queyries, à Bona Patz.

Confronts : 2 vignes / chemin.

Bail accordé pendant 9 ans, 1/4 du fruit porté au bourdieu dudit Guilhem Johan en Queyries, 1 F. b. de gaudence à la Saint-Michel, clauses d'entretien.

BOURDIEU D'ORINHAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 86, 2 décembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Brosteret, de Saint-Martin de Lormont (Entre-deux-Mers), pour :

- un bourdieu, mayne et *hostau* couvert de tuiles, entourés de fossés, à Lormont, au *Bordiu Dorinhas*.

- aubarèdes et prés à Lormont, à *Hont Guodau*.

Bail accordé pendant 9 ans à compter dudit jour.

1/5 du vin et du blé gros et menu par an de rente, et 4 F. b. par an livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

Au bout de 6 ans, Johan deu Brosteret ne sera plus tenu de payer 1/5 du fruit des trens de terre (à l'exception de la dernière année).

Clauses d'entretien de l'*hostau*. Doit planter et complanter les trens de terre avec des bons plants (de vigne ?).

Doit demander le garde et lui payer 6 ard. et à dîner par jour).

COLOMEY

AD Gironde, 3E 6091, fol. 197 v°-198, 28 juillet 1472 - Vente par Johan Duboys, homme de guerre demeurant à Villandraut, à Berthomiu Bayle, marchand bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un *casau* à Lormont, au *colomey*.

Confronts : *casau* et *hostau* dudit acheteur / 1 vigne / 2 chemins.

12 F. b., sauf les droits de l'archevêque de Bordeaux.

FIGUEY VELH

AD Gironde, 3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Mochey, de Lormont, pour une pièce de vigne à Lormont, à *Figuey Velh*.

Confronts : vigne de Berthomiu Bayle⁴⁵ / chemin commun / vigne de Johan Bonet⁴⁶ / terre de Pey Ysarn⁴⁷.

Bail accordé pendant 9 ans.

1/5 du fruit porté au bourdieu dudit Ramon, 15 ard. le jour des vendanges. Clauses d'entretien.

PONTET

AD Gironde, 3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474, - Vente par Pey de Bernatera et Galharda de la Rua, son épouse, de Lormont (Entre-deux-Mers), à Johan Rosseu, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et aubarède à Lormont, au Pontet.

Confronts : vigne et aubarède de Guilhem Johan / vigne et aubarède de Pey deu Pas / bourdieu de Guilhem Johan, chemin entre / rive de la Garonne.

24 F. b. payés comptant, sauf les droits de Grimon de Bordeu.

PUCH DE LORMONT (A COTE DE L'EGLISE)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 205v°, 14 novembre 1472 - Vente à réméré par Merigon Pison, de Lormont, à Pey de Reynaut, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une vigne et bois à Lormont, à côté de l'église, sur le Puch de Lormont.

Confronts : 2 vignes / *porge* / chemin qui va au port.

140 F. b., sauf les droits de l'église de Saint-Michel (4 F. b. et demi), rachat possible dans les 3 ans à compter de Noël.

Fol. 209, 9 décembre 1472 : ledit Pison autorise Pey de Reynaut à faire défricher le bois et planter de la vigne. Il s'engage à payer l'achat des plants.

QUEYRIE (MICROTOPONYME HYPOTHETIQUE)

AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°, 21 septembre 1454 - Menace de commise exercée par la noble dame Johana deu Puch, veuve, épouse de feu mossen Loys d'Espry, chevalier, seigneur de Montuc, comme dame du cornau de Roffiac, à Lormont, et du bourdieu appelé la Tour Blanche, devant Bordeaux, en Queyrie, à Cenon (Entre-

⁴⁵ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

⁴⁶ Même personne que Johan Boneu, de Lormont ?

⁴⁷ Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

deux-Mers), contre Galhart de Cambelh, poissonnier, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), comme tuteur et administrateur de Galhart de las Comas, son *filhou*, fils et héritier universel de feu Pey de las Comas, son père, sur un trens de vigne en Queyrie, devant Bordeaux.

Confronts : vigne des héritiers de feu Johan Reyner, *monadey* / vigne et aubarède de Pey de la Moleyra / chemin commun allant à Cenon / rive de la Garonne.

Clauses : Investiture par Johana deu Puch à 2 d. b. et 1/5 du fruit de vin et de vendange porté au bourdieu de la Tour Blanche. Doit demander le garde (2 d. b., 2 s. b. 6 d. b. ou à dîner par jour, selon le choix du garde).

La vigne est à l'*erm et a desert* et n'a pas été *estada, fudida ni magescada, ni autrement obrada*. Johana deu Puch veut donc exercer la commise sur la vigne qui est « quasi en ruine ».

Johana deu Puch donne quand même à son tenancier la *licencia et congeyt de vendinhar ladeita vinha*. Il promet « expressément » qu'il aura fait *fudir* la vigne avant la saint Martin d'hiver et qu'il fera toutes les façons.

AD Gironde, H 734, fol. 48-49, 21 septembre 1454 - Menace de commise exercée par la noble dame Johana deu Puch, veuve, épouse de feu mossen Loys d'Espiry, chevalier, seigneur de Montuc, comme dame du cornau de Roffiac, à Lormont (Entre-deux-Mers), contre Bernard Audevert, dit de la Cleta, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), sur un trens de vigne et d'aubarède à Lormont, en Queyrie.

Confronts : vignes d'Arnaud Johan et d'Arnaud de l'Estanc / vigne de Guilhem Robbert, héritier de Pey d'Aubareda / rive de la Garonne / vigne de Johan Carle, marchand.

Clauses : Investiture par Johana deu Puch à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange porté en Queyrie, au Pontet. Doit demander le garde (2 d. b., 2 s. b. et demi ou à dîner par jour, selon le choix du garde).

La vigne est à l'*erm et a desert* et n'a pas été *estada, fudida ni magescada, ni autrement obrada*. Johana deu Puch veut donc exercer son droit de commise sur la vigne. Bernard Audevert, Blanqua de Lausac, son épouse, et Domenya Audevert, sa fille, promettent de restaurer et de faire les travaux de la vigne avant la saint Martin d'hiver.

AD Gironde, H 1183, fol. 9-9 v°, 16 mai 1457 - Vente d'une rente par la noble dame, *madona* Johana deu Puch, veuve, épouse de feu *mossen* Loys d'Espiry, chevalier, agissant comme dame du *cornau* de Roffiac, à Lormont (Entre-deux-Mers), et du bourdieu de Queyrie, appelé la Tour Blanche (*Thor Blanca*), qui est devant Bordeaux, à Cenon (Entre-deux-Mers), à Johan de Brunhagas, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle et 5 s. b. de cens assignés sur :

- un bourdieu couvert de tuiles, terre et vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Hauscenot de Marulh, notaire public / rive de la Garonne / vigne de Johan de Brunhagas.

- une aubarède et *vimeney* en Queyrie, à Lormont (Entre-deux-Mers). Confronts : vigne de Hauscenot de Marulh / vigne d'Arnaud de Lestanc, laboureur / rive de la Garonne / cause de Johan de Brunhagas et de Jauffrion deu Bosc.

- un trens de vigne, aubarède et *vimeney* au même lieu. Confronts : vigne de Pey d'Aubareda / vigne de Peyrona Fauquey et de Guilhem Fauquey, son frère / rive de la Garonne / vigne d'Arnaud Forthon, étainier.

- deux trens de vigne et *vimeney*s au même lieu. Confronts : chemon commun / vigne de Jauffrion deu Boys / vigne de Johan de Brunhagas / vigne de Blanqua Rabbit, veuve.

12 F. b. comptant (1 F. b. pour 25 s. b.), mise en possession.

AD Gironde, 3E 83, fol. 38-38 v°, 16 novembre 1472 - Vente par Guilhem Ayquem, laboureur, de Cenon (Entre-deux-Mers), à Maria de Font Gombaud, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et aubarède à Lormont, en Queyrie.

Confronts : fief de l'honorable homme Grimon de Bordeaux⁴⁸ / rive de la Garonne.

Sauf les droits dudit Grimon de Bordeaux à 1/5 du fruit.

Vente suivie d'une obligation de 18 F. b. (la moitié à Noël, l'autre moitié à Mardi Gras).

- **La Begueyressa (vers la Bastide – vers Trageyt)**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 - Rente constituée de Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, envers Johan de Laurensanas, marchand bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux).

- 2 fois 2 d. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Geralt, charpentier et ..., dit le bâtard, pour un plantier en Queyries, à la Begueyressa, vers la Bastide.

- 2 d. d'esperle, 1/5 du vin dus par Guilhem Auset, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu, vers Trageyt.

⁴⁸ De Saint-Michel (Bordeaux)

- 2 d. d'esperle, 1/5 du vin dus par Bertran Robert, tuilier, pour une vigne confrontant celle de Guilhem Auset.
 - 2 d. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Fournery, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.
 - 2 d. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Leutard, pour une vigne au même lieu, confrontant la vigne de Bertran Robert.
 - 2 d. d'esperle, ¼ du vin dus par Guilhem Foucault, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne à Bègles, au plantier de la Mota.
 - 2 d. d'esperle, ¼ du vin dus par Pey Estut Johan, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.
 - 2 d. d'esperle, ¼ du vin dus par Aymeric de Segur et Amani de Lassar, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.
 - 2 d. d'esperle, ¼ du vin dus par Pey Martin, boucher, pour une vigne au même lieu.
 - 2 d. d'esperle, ¼ du vin dus par ... dit Fortic, pour une vigne au même lieu.
 - 1/5 du fruit dû par ..., dit le Grand Perrin, pour une vigne audit plantier dont le moulin.
 - toute *la Mota senhoria, begueyrou, aubarèdes* appartenant à la *Mota, casau* et bois autour, et les prés qui sont en *cabanats*, baillés au ¼ du fruit. Confronts : padouens des hommes de Bègles / estey de Francs.
 - 2 d. d'esperle, 8 boisseaux et ½ de froment que Guilhem Macassou, pâticier de Saint-Projet (Bordeaux), paie pour 20 sadous de terre, paroisse de Parempuyre, *siuta* de Cayssac.
 - 2 d. d'esperle, 2 boisseaux de froment que Johan Olaneu, charretier de Saint-Rémi (Bordeaux), paie pour 4 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.
 - 2 d. d'esperle et 3 boisseaux de froment que Guilhem Guilhoten le Vieux, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), paie pour 6 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.
 - 2 d. d'esperle et 3 boisseaux de froment que Pey Ayquem, dit de la Boeyra, paie pour 6 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.
 - 6 boisseaux de froment que Guilhem Guilhoten le Jeune paie pour 6 sadous de pré à la *siuta* de Cayssac, et agrières.
 - 6 boisseaux de froment que Johan Leutard paie pour 6 sadous de pré à la *siuta* de Cayssac.
 - 6 boisseaux de froment que Guilhem Foucault, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), paie pour 6 sadous de pré à Bègles, au plantier de la *Mota*.
- 400 écus pour les 5 agrières de Queyries (1/5). 400 F. b. pour les agrières du plantier de la *Mota* (1/4). 600 écus pour la *Mota*, seigneurie, *vignerie, hostau* et mⁱⁿ. 200 F. b. pour les réparations que feu Arnaud de Garos aurait faites au mⁱⁿ. 2 écus 80 l. pour les 22 boisseaux de froment de cens (*parenpuyre*).

MOULON (Entre-deux-Mers)

MAYNE LIGÉY OU DE LANNON

AD Gironde, 3E 6091, fol. 24 v^o, 1^{er} mars 1462 - Bail à nouveau fief accordé la noble dame Ysabe deu Puch, veuve, dame de Montlau et de Visquete, à Jehan Guiraudou, notaire, d'un *mayne*, terres, vignes à Moulon, dit le Mayne Lige y ou de Lannon.
20 s. de cens (à Montlau).

PALU DE MONTFERRAND (Entre-deux-Mers)

CODOUHEYS

AD Gironde, 3E 86, fol. 24 v^o-25 v^o, 4 juin 1484 - Partage des biens et choses de feu Johan de Saint-Sever⁴⁹ entre l'honnête homme Pey de Saint-Sever, procureur de Grimon de Saint-Sever, fils de Nicolau de Saint-Sever, et Johan et Gabriel de Saint-Sever, frères, fils de feu Johan de Saint-Sever.

À Grimon de Saint-Sever :

- *hostau cantoney* à Saint-Eloi (Bordeaux), rue du Mirail, rue de Causserouge. Confronts : *hostau* de Pey Masuey (2 côtés).
- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux au bourdieu de la Porta. Confronts : 3 vignes / chemin.
- un corrége de vigne (environ la journée de 2 hommes) au même lieu.
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Falas.
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Roda. Confronts : 3 vignes / chemin.
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Sereyra. Confronts : 3 vignes / chemin.

À Gabriel de Saint-Sever :

- 2 *hostaus cantoney* se touchant à Saint-Eloi (Bordeaux), rue Causserouge et rue du Mirail.

⁴⁹ De Saint-Eloi (Bordeaux)

- *casau* et vigne devant la muraille de la ville, devant les Mennes (moulins ?) de Sainte-Croix. Confronts : 2 *casaus* / grand chemin des Mennes.

- bourdieu et vignes, prés, aubarèdes, cens, rentes et agrières qui en dépendent à la Palu de Montferrand, au Codouheys. Confronts : *estey* de Codouheys / fief du seigneur du Gua / Garonne.

À Johan de Saint-Sever :

- *hostau* et *casau* à Sainte-Eulalie (Bordeaux), près des Augustins.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars. Confronts : 2 vignes / chemin.

- 10 F. b. reçus de Pey de Saint-Sever au nom dudit Grimon.

- 20 F. b. reçus de Gabriel de Saint-Sever pour la moins-value.

Les biens meubles seront partagés par 1/3.

GAMBETA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473 - Reconnaissance féodale de Guilhem d'Artigas, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), envers Guilhemna Augey, épouse de Johan de Brunhagas, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne (5 pieds sur 4,5) à la Palu de Montferrand, à la Gambeta.

Confronts : vigne de David Hosten / vigne des héritiers d'Arnaud de Lenyac / rive de la Garonne / *prada* et aubarède du seigneur de Montferrand.

2 d. b. d'espore, 1/6 du fruit porté au bourdieu voisin. Doit demander le garde (5 ard. 2 d. b. par jour). Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 - Bail à nouveau fief accordé par Guilhemna Augey, épouse de Johan de Brunhagas, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de Maubrac, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne à la Palu de Montferrand, à la Gambeta.

Confronts : vigne d'Arnaud Rossau / vigne des héritiers d'Arnaud de Lenyac / rive de la Garonne / fief de Montferrand⁵⁰.

2 d. b. d'espore, 1/6 du fruit porté au bourdieu voisin. Doit demander le garde (2 s. 6 d. b. par jour).

Également une aubarède au même lieu.

Confronts : *casau* de Guilhem d'Artigas⁵¹ / vigne de Colas [blanc] / rive de la Garonne / chemin commun.

2 d. b. d'espore, 5 s. b. par an de cens livrés à la Saint-Martin d'hiver, à Bordeaux.

POMPIGNAC (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 210 v°, 12 septembre 1464 - Vente à réméré par Vylloim (William ?) Ebel, Anglais, de Pompignac, à Baudin Doddin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, *mayne*, terres, vignes audit *hostau* et *mayne* appartenant, à Pompignac à [blanc].

49 F. b., rachat possible dans les 7 ans, ledit Ebel tiendra le bien au 1/5 des fruits.

CORNAU DE NAUYAN

AD Gironde, 3E 12430, fol. 98-98 v°, 2 novembre 1470 - Bail à *fazendure* accordé par Arnaud Melon, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey de Labatut, de Montussan (Entre-deux-Mers), pour un *hostau*, héritages, terres et vignes à Pompignac, au Cornau de Nauyan.

Bail accordé pendant 4 ans à compter dudit jour.

Une pipe de vin (fût et vin desdites vignes) livrée sur le port de Lormont et 1/6 du blé sur le champ. Garde.

Témoins : Pierre Gassias, charpentier de pipes de Saint-Eloi (Bordeaux)

QUINSAC (Entre-deux-Mers)

LA BRIVEYRE

AD Gironde, 3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 - Échange de rente entre Pierre Darrostanh, douzet bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), et Martin de la Mota, prêtre, vicaire de Saint-Projet, compte et syndic des XIII chapelains.

- Pierre Darrostanh cède 2 d. d'espore et 20 s. de cens francs en alleu que les hers de maître Estève deu Cortiu paient pour une vigne à Quinsac, à la Briveyre. Confronts : 2 vignes / chemin.

⁵⁰ Gaston de Montferrand, seigneur de Montferrand.

⁵¹ De Saint-Rémi (Bordeaux)

- Martin de la Mota cède 2 d. d'esperle et 20 s. de cens francs en alleu que Espanheta de Bordaus (défunte) payait pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pissabop. Confronts : 3 vignes.

CALHAU D'AMBES

AD Gironde, 3E 82, fol. 90 v°-91 - Bail à nouveau fief accordé par Ramon Bertran, prêtre, chapelain de Saint-Pierre (Bordeaux), à Pey Morand et ses fils (Arnaud et Bernard), bourgeois de Saint-Rémi (Bordeaux), d'une pièce de bois et désert lequel « *sole estar vinha* » à Saint-Pierre de Quinsac en Barès (Entre-deux-Mers) au Calhau d'Ambes.

Confronts : vigne de Johan de Grava, de Saint-Pierre (Bordeaux) / rive de la Garonne / *padonens* de Montferrand.

2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 1/5 du fruit. Lesdits Morand se sont présentés au chapelain et ont sollicité l'investiture du fief.

ESCOLAN

AD Gironde, 3E 10391, fol. 84-84 v°, 3 février 1474 - Vente par Pey de Cambertran *le Jeune*, de Quinsac (Entre-deux-Mers), à Vincens Peyronet, de Quinsac (Entre-deux-Mers), d'une vigne à Quinsac, à Escolan. 4 F. b.

LAS GRAVAS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 57 v°, 20 novembre 1473 - Vente par Johan Chorrineu, prêtre, de Saint-Laurent (Médoc), à Johan Hugon, de Quinsac (Entre-deux-Mers), de :

- « *tota aquera cramba ab la terra et vinha* » qui sont alentour, à las Gravas.

- une pièce de vigne au même lieu.

- une pièce de vigne au même lieu.

18 F. b. reconnaissance de dette pour 10 F. b., payables à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 77 v°-78, 19 janvier 1474 - Reconnaissance féodale de Johan Hugon, de Quinsac (Entre-deux-Mers), envers Gui Tevenin, prêtre, vicaire, de Quinsac, pour une chambre et vignes qui sont autour, à Quinsac, à las Gravas.

GUITARD ET FREMAND

AD Gironde, 3E 85, fol. 67 v°, 14 octobre 1476 - Bail à fazendure accordé par Guilhem de la Lopge, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de la Font, de Quinsac (Entre-deux-Mers), pour un *hostau*, *mayne*, terres, vignes, prés, aubarèdes et palus appartenant audit *mayne*, à Quinsac, à Guitard et à Fremand. [Pas de précision au sujet des confronts]

Bail accordé pendant 9 ans ou 9 cueillettes à partir de la Saint-Michel de septembre.

1/4 du vin livrable chaque année au port de Ceysac, 3 F. b. de gaudence par an, payables à la Saint-Michel.

Clauses d'entretien de l'*hostau* et des vignes et aubarèdes.

JOHANNENCHS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 72 v°, 28 mai 1482 - Reconnaissance féodale de Guilhem de las Tastas, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Ramon Martin, compte, et Arnaud Tibaudeu, borseu, de la confrérie de la Sainte-Trinité (Saint-Michel), d'un 1/3 par indivis de la moitié d'un *hostau*, une corrége de vigne, terre et *casau* à Quinsac, aux Johannenchs.

2 d. d'esperle, 2 s. de cens (Saint-Seurin à Bordeaux)

LAUBEY

AD Gironde, 3E 85, fol. 178 v° -179, 18 juillet 1477 - Échange entre l'honorable homme Martin Bacquey, de Saint-Michel (Bordeaux), et Pey Laubey, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Martin Bacquey cède un *hostau* à Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue des Maruitz. Confronts : *hostau* de Ytey Blanc, fils et héritier universel de feu Pey Blanc / *hostau* de Pey Laubey / rue / *hostau* de Ytey Blanc. Sauf les droits du chapitre de Saint-André (Bordeaux) (2 s.b. de cens).

- Pey Laubey cède un treus de vigne franc en alleu à Quinsac (Entre-deux-Mers), à Laubey. Confronts : bois de Pey Laubey / *hostau* de Pey Laubey / ... / terre et vigne d'Arnaud de + 20 F. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 179- 179 v°, 18 juillet 1477 - Vente à réméré d'une rente par Pey Laudey, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), à Martin Bacquey, de Saint-Michel (Bordeaux), de 7 l. b. par an (Toussaint), pour 130 F. b. Rente assignée sur l'*hostau* mentionné dans l'acte précédent.
Rachat possible dans les 7 ans.

MARSAN

AD Gironde, 3E 10391, fol. 99 v°, 11 mars 1474 - Échange entre Johan de la Rua, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Galhard Chalet, de Quinsac (Entre-deux-Mers).
- Johan de la Rua cède une vigne à Quinsac, à Marsan. 1 bois à Quinsac, au Gevesta.
- Galhard Chalet cède un bois franc en alleu à Quinsac, au Puch deus Johanencx. Confronts : vignes dudit de la Rua. 1 vigne au même lieu. Confronts : vignes dudit de la Rua.

PORT

AD Gironde, 3E 4807, fol. 252-252 v°, 10 janvier 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Blanqua Baquey et Johana de Solhac, sœurs, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Corres, *sabatey* de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, bourdieu, mayne, terres et vignes qui sont alentour, à Quinsac, au port.

PUCH DE JOHANENCX

AD Gironde, 3E 10391, fol. 99 v°, 11 mars 1474 - Échange entre Johan de la Rua, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Galhard Chalet, de Quinsac (Entre-deux-Mers).
- Johan de la Rua cède une vigne à Quinsac, à Marsan. 1 bois à Quinsac, au Gevesta.
- Galhard Chalet cède un bois franc en alleu à Quinsac, au Puch deus Johanencx. Confronts : vignes dudit de la Rua. 1 vigne au même lieu. Confronts : vignes dudit de la Rua.

PUCH DE SARRAC

AD Gironde, 3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471 - Reconnaissance féodale de Johan Forterpecis, de Latresne (Entre-deux-Mers), envers les XIII chapelains, pour :
- 9 règes de terre à Quinsac, au Puch de Sarrac. Confronts : vigne dudit *affevat* (fief de Saint-Seurin) / *riu*.
- 30 règes de terre au même lieu. Confronts : vigne susdite / terre dudit *affevat* (seigneur de Cambes).
- 16 règes de terre à Quinsac, à la Forcada. Confronts : vigne dudit *affevat* / 2 chemins.
2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens (Pentecôte, à Bordeaux). Reconnaissent avoir été payés des arriérés.

UGUONS

AD Gironde, 3E 85, fol. 140-140 v°, 3 mars 1477 - Vente d'une rente par Galhard Chalet, de Quinsac (Entre-deux-Mers), au vénérable et sage maître Bertran le Prochel, licencié en décrets et bachelier en lois, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d.b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et 10 s.b. de cens par an (Saint-Martin, à l'*estar* dudit seigneur à Bordeaux). Rente assignée sur un *hostau* couvert de tuiles et sur les trens de terre et de vigne appartenant audit *hostau*, à Quinsac, aux Uguons.
Confronts : trens de terre et de vigne / vigne de Arnaud ...
10 l. b., bien franc en alleu.

SADIRAC (Entre-deux-Mers)

PEY FAU

AD Gironde, 3E 83, fol. 70 v°-71, 24 février 1473 - Reconnaissance féodale de Menjou de Broqueyra, de Sadirac (Entre-deux-Mers), envers Johana de Junqueyras, noble dame, pour :
- un *hostau* et *casau* à Sadirac, à Laurian.
- une pièce de vigne à Pey Fau.
- une pièce de pré et de sègue à Pont, à Las Barreyras.
2 d. d'esperle et 10 s. de cens (Pâques, à Bordeaux).

SAINT-CAPRAIS (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 1183, fol. 6, 17 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à maître Guilhem Tibbaud, notaire public, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une dîme de blé et de vin perçue à Saint-Caprais et Lignan (Entre-deux-Mers).
Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).
19 F. b., payables à la Toussaint.

AD Gironde, H 1186, fol. 17 juin 1461 - Partage d'afferre :

- Une afferme avait été accordée par *mossen* Ramon de Cleu, vicaire du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), *mossen* Martin Malet, prêtre, Pey de la Futa et Frances de Leon, de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johan Maynal le Jeune, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour les dîmes et agrières de Saint-Caprais et de Lignan (Entre-deux-Mers).

Afferme accordée de la prochaine saint Barnabé et pendant un an.

40 F. b., payables à Toussaint.

- Johan Maynal promet de partager la moitié des revenus de l'afferre avec Gombaudo Gaucem, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), si celui-ci s'acquitte de la moitié des 40 F. b.

- Gombaudo Gaucem donne deux boisseaux de froment à Johan Maynal pour l'avoir « accueilli ».

SAINT-CREBASI (Entre-deux-Mers)

POYAU DE COMPNAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 169-169 v°, 11 juin 1477 - Vente par Gombaudo Aric, de Saint-Crebasi (Saint-Cibard ?)(Entre-deux-mers), à Jorge Guardi, de Saint-Crebasi (Entre-deux-Mers), d'une rente de 1/5 du vin et du blé gros et menu sur un mayne, héritage, terres et vignes à Saint-Crebasi, au Poyau de Compnas et de toutes les autres possessions de Gombaudo Aric dans cette paroisse.
7 F. b., rachat possible pendant 7 ans.

SAINT-GERMAIN DU PUCH (Entre-deux-Mers)

CAPERA DE JUNQUEYRAS

AD Gironde, 3E 83, fol. 71-71 v°, 24 février 1473 - Reconnaissance féodale de Guirauda Lambert, veuve, de Saint-Germain du Puch (Entre-deux-Mers), envers Johana de Junqueyras, noble dame, pour :

- un *hostau* à Saint-Germain, à la Capera de Junqueyras.

- une pièce de terre et de vigne au même lieu. Confronts : terre du *mayne* d'Arnaud de Montestruc⁵² / terre d'Artigamala / chemin commun.

- une pièce de terre au Cayrefore.

- une pièce de terre aux Vidaus.

- une pièce de pré à la Font.

- une pièce de bois à la Laguna Darobert.

- un buisson à la Font.

- une pièce de terre à Croignon.

4 d. d'esperle, 3 F. b. livrés à Pâques, à Bordeaux.

SAINT-LOUBES (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 52 v°-54, 1^{er} avril 1475 - Rente constituée de Johan Gadolet, prêtre, vicaire de Saint-Siméon (Bordeaux), procureur de Johan Gaudera et de Johan Gaudera, son fils, paroisse de Merpins en Saintonge, héritiers de Pey de Fiu, prêtre, envers les XIII chapelains (Notre-Dame de la Place), de 2 d. d'esperle et 20 s. de cens francs en alleu (Saint-Martin d'hiver) que les héritiers de Pey Papou, notaire défunt, de Saint-Loubès (Entre-deux-Mers) payaient audit Pey de Fiu à raison d'une vigne et d'une terre à Saint-Loubès .

17 l. b.

⁵² De Macau (Médoc)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 92 v°-94, 30 avril 1476 - Vente par Johan et Johan Anne, frères, de Saint-Romain de Blaye, à Ramon de la Porta, de Saint-Loubès, de 20 règes de vigne à Saint-Loubès .

DESERT

AD Gironde, H 736, fol. 142 v°, 9 mars 1458 - Reconnaissance féodale de Pey deu Prat, de Saint-Loubès (Entre-deux-Mers), pour un trens de vigne à Saint-Loubès, au Désert.

Confronts : vigne d'Arnaud deu Prat / vigne de Pey Guilhem, de Saint-Loubès / terre de Bernicon.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 18 d. b. par an de cens.

TRENCH DE RINHAC

AD Gironde, H 736, fol. 119, 2 mai 1459 - Reconnaissance féodale d'Arnaud de Barreyras, laboureur, de Saint-Loubès, pour :

- un trens de terre et de vigne à Saint-Loubès, au Trench de Rinhac. Confronts : vigne et terre de Galhard de Lopa / vigne de Guiraud Guilhem / trench de Rinhac / casau de Pey de Barreyras.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Bernard de las Fargas / vigne du fieffé / terre et pré de Pey de Barreyras / trench de Rinhac.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 118 v°-119, 21 mai 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Robbert, laboureur, de Saint-Loubès (Entre-deux-Mers), pour un trens de terre et de vigne à Saint-Loubès, au trench de Rinhac.

Confronts : vigne de Guilhem Ebrard / terre et vigne de Pey deu Prat / trench de Rinhac / casau de Pey de Barreyras.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 8 s. b. par an de cens (saint Seurin).

SAINT-MACAIRE (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 [fait à Saint-Macaire] - Vente par Johan de Clusen, bourgeois, de Saint-Macaire (Benauges), et Arnauda Vicard, son épouse, à Pey Guilhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne à Saint-Macaire, au Puch devant la ville.

Confronts : vigne d'Anthoni de Habar / vigne de Guilhemot Amanbin / chemin commun / vigne de Naudinot Boey / vigne de Ramon Cosin / vigne de Johanot de Casse / vigne de Pichmon / vigne de Naudinot Boey.

60 F. b., sauf les droits de l'*Hostau* du Port duquel meut la vigne, 2 s. b. de cens par an, et sauf les droits de mossen Pey Cosin, 20 ard. b. d'esperle par an.

Mise en *pocession reau*.

Pendant un an à partir de la Toussaint, Pey Guilhichon doit *soubre* ladite vigne.

SAINT-MARTIN (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 1184, fol. 14-14 v°, 28 mars 1457 - Reconnaissance féodale de Johan Portas, *pelhey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers mossen Fort de Médoc, prêtre, recteur de l'église de Sadirac (Entre-deux-Mers), chapelain d'une chapellenie instituée dans l'église de Notre-Dame des ..., et du prieuré de Saint-Jacques de Bordeaux, agissant pour feu Johana de Dinhan, bourgeoise, de Bordeaux, et de ses héritiers, pour :

- un trens de vigne et de vimeney à Saint-Martin de Cambes (Entre-deux-Mers), à Fra...aud. Confronts : sou de la chapellenie / vigne d'Arnaud Guiraud, forgeron, de Cambes / fief de la chapellenie.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : fief de la chapellenie / cause / sentier commun.

Investiture par Fort de Médoc de tout comme d'un seul fief à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange et de *tot autre fruyt qui vayra*, portés à l'*estar* du chapelain à Cambes.

La perception était à 1/4 du fruit, mais *lodeit feu era a l'erm et a desert* et il fallait l'*obrar et reparar*, la perception a donc été ramenée à 1/5.

Doit demander le garde et lui donner 2 d. b. de garde et 2 s. b. 6 d. b.

SAINT-PIERRE DE QUINSAC (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 735, fol. 88 v°-89, 7 septembre 1452 - Reconnaissance féodale d'Estève deu Puch, charpentier de tonneaux, de Saint-Pierre de Quinsac (Entre-deux-Mers), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne et de terre *vuyta* à Saint-Pierre de Quinsac, à las Tastas, près du cimetière.

Confronts : chemin commun / vigne d'Estève deu Puch / terre de Guilhem Degon, de Quinsac / chemin commun.

Reçu en *portion hereditaria* de *mossen* Pey Martin, prêtre, recteur de Quinsac, son oncle (acte du 18 mars 1444 de Bernard Aney, notaire public, de Bordeaux).

Investiture par *mossen* Johan de la Peyra, prêtre, procureur de l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 3 s. 9 d. b. par an de cens porté à la Nativité au poissonnier du monastère.

SAINTE-CROIX DU MONT (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, H 1183, fol. 5 v°, 17 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), au discret homme *mossen* Mathiu de Mota, prêtre, archiprêtre, de Leprat (Benauges), pour les dîmes et agrières de blé et de vin perçues à Leprat et Sainte-Croix du Mont.

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette). 37 F. b., payables à la Toussaint.

TABANAC (Entre-deux-Mers)

FERROYS

AD Gironde, H 735, fol. 73 v°, 4 février 1452 - Reconnaissance féodale d'Arnaud deu Bosc, laboureur, de Tabanac (Entre-deux-Mers), envers le couvent et le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de terre et de vigne à Tabanac, à Ferroys.

Confronts : fief et cause de Hélias Chivaley le Vieux / vigne de Guilhem Darriet / chemin commun / terre de Hélias Chivaley, fief du seigneur de Curton.

Investiture par *mossen* Johan de la Peyra, prêtre, procureur des seigneurs, pour lui et pour Johan de la Sala, pitancier du monastère.

2 d. b. d'esperle, 2 s. 1 d. b. par an de cens (1 d. à la Nativité, 2 s. au pitancier à la saint Martin d'hiver, portés au monastère).

PESA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 108, 12 décembre 1482 - Reconnaissance féodale de Pey Barin, de Tabanac (Entre-deux-Mers), envers Ramon Domenechs, prêtre, chapelain (frères mineurs), pour un *hostau*, *mayne*, terres, vignes, *jaugars*, bois en un tenant à Tabanac, à Pesa.

4 d. b. d'esperle, 4 l. b. de cens (la moitié à la saint Jean-Baptiste, la moitié à Toussaint, à Bordeaux).

PUYAU DE LABATUT

AD Gironde, 3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Guilhem de Fortecha, marchand de Saint-Pierre (Bordeaux), à Bertrand Sagarpey et Prosina Sagarpay, sa mère.

- un *hostau*, *casau* et vignes alentour, à Tabouac, au Puyau de Labatut. Confronts : chemin commun / terre dudit de Fortecha / plantier dudit de Fortecha.

- un corrége de vigne dans la même paroisse, à la Graveyra. Confronts : vigne d'Arnaud Martin / vigne d'Alemana Bureu / chemin commun.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Martin / vigne de Jordan Damen / terre dudit de Fortecha / vigne de Jordan Damen.

- un *trens* de terre dans la même paroisse, au Puyau de Labatut. Confronts : chemin commun / feu dudit de Fortecha / chemin commun / plantier dudit de Fortecha.

- un *trens* de terre dans la même paroisse, aux Grolheys. Confronts : chemin commun / terre de Jordan Damen.

- un *trens* de terre à Vinha Meynard, dans les paroisses de Tabanac et de Baurech. Confronts : vigne dudit de Fortecha / vignes de Fortecha et d'Alemana Borreu et Jordan Damen.

- un *trens* de terre dans la paroisse de Tabanac, au Clausart. Confronts : chemin commun (2 côtés) / terre de Jordan deu Bosc.

- un *trens* de terre et vimeney dans la même paroisse, au Tecs. Confronts : P. de ... Darmon / B. de Johan Faure / B. de Grimon de la Tasta / B. de Johan Darnou.

9 ans ou 9 cueillettes. 3 F. b. / an pour le premier bien à la Saint-Martin d'hiver. 1/5 des fruits des autres biens et garde (6 d. et à dîner). 1/3 pour le P., 1/2 du vime. Clauses d'entretien.

Le TOURNE (Entre-deux-Mers)

LAS COMPAS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 86-86 v^o, 5 février 1474 - Reconnaissance féodale de Bertrand Roand, de Le Tourne (Entre-deux-Mers), envers Bernard et Ramon de Bertulh⁵³, honorables hommes, frères, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- une vigne à La Tourne à las Compas. Confronts : 2 vignes et chemin.
- une vigne au même lieu.
- un bois au même lieu.

2 d. b. d'espore et 2 s. b. de cens payables à la Toussaint à Bordeaux.

RADONET

AD Gironde, 3E 1631, fol. 160 v^o-161 v^o, 5 juillet 1475 - Reconnaissance féodale de Peyrona Helies, veuve, de Le Tourne (Entre-deux-Mers), tutrice d'Ysabe deu Bosc, fille de feu Johan deu Bosc⁵⁴, envers les XIII chapelains, pour :

- un *hostau* couvert de tuiles, les appentis, murs, *mayne*, *estatge*, terres, vignes alentour à Le Tourne, à Radonet.
- 16 règes de terre labourable au même lieu.
- une pièce de terre au bas du *mayne*.
- une pièce de terre et vigne à Le Tourne, au Bugat.

2 d. b. d'espore, 50 s. b. de cens (la moitié à la Saint-Martin d'hiver, la moitié à Pâques, à Bordeaux).

TRESSES (Entre-deux-Mers)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 244, 21 décembre 1464 - Bail à *fazendure* accordée par Guilhemna de Mons, veuve de Bernard de Bertulh, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Confoleux, de Tresses, pour un *hostau et bordiu, terras et vinhas qui son alentour en I claus* à Tresses.

Bail accordé pour 5 ans à compter de la Saint-Martin pour 1/5 du fruit (vendange, blés gros et menus) porté au *commendement de ladite dame à la Souys, à Vimeneys ou à la Bastide*.

Doit demander garde (2 s. b. 6 d. b. de garde et dîner).

Doit tenir *ledit hostau estanc, claus, recaperat durant lodit terme et lasdites vinhas hobradas cascun an padadas levadas plegadas fudidas magescadas plantadas et probogadas et lasdites terras laboradas come se apparten*.

LA FONT DE LA PEYRA

AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v^o, 26 janvier 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Amaniu, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Martin Laudays, de Bouliac, pour :

- un *hostau* et *trens* de vigne à Tresses, à Mézac.
- une vigne au même lieu.
- un *trens* de vigne et de planta blanqua à Tresses, à la Font de la Peyra.
- un bois à Tresses.
- un *trens* de terre et de *bruga* à Tresses.
- un *trens* de pré à Tresses.

Bail accordé pendant 7 ans.

La moitié du fruit portée au port de la Monnaie, à Bordeaux. Doit demander le garde et lui payer 2 s. 6 ard. et à dîner. 45 s. de *gaudence* livré à la Saint-Martin, sauf la première année.

Clause d'entretien des vignes et clause de réparation de l'*hostau* pour Pey Amaniu.

MAISON NEUVE

AD Gironde, 3E 1631, fol. 193-195, 1^{er} décembre 1478 - Vente par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Borgonh, marchand, de Lormont (Entre-deux-Mers), d'un *hostau mayne maison cubert de tuile environdatz de fossatz ab las terras, vinhas, pratz, bostz et aubaredas et autres causas audit hostau et mayne appartenentz, à Tresses, à la Maison Neuve*.

⁵³ Marchand et bachelier en droit.

⁵⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

Pour 100 F. b. sauf les droits des bénéficiers de Saint-Projet (4 l. b. de cens).

MAYNE DE LA HARGUA – AUX VIDAUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 5-5 v°, 1^{er} avril 1474 - Vente à réméré suivie d'un bail à *fazendure* par Pey de Guinhan *le Vieux* et Pey de Guinhan *le Jeune*, de Tresses (Entre-deux-Mers), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un *hostau*, mayne et *estatge* avec les terres, vignes et prés à Tresses, au mayne de la Hargua. Confronts : chemin commun / terre labourable de Johan Borgues / terre labourable de Pey Vidau / vigne d'Arnaud de Brineyra.

- un mayne à Tresses, aux Vidaus. Confronts : chemin commun / vigne de Monin Martin / bois des Vidaus / terre labourable des Vidaus / vigne des Vidaus.

- une terre labourable (5 journaux) au même lieu, même confronts.

34 F. b., possibilité de rachat dans les 3 ans, 1/5 du blé gros et menu porté au bourdieu dudit Bernard à Sulhas.

MELAC

AD Gironde, 3E 4807, fol. 260 v°, 26 janvier 1465 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Amaniu, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Martin Laudays, de Bouliac, pour :

- un *hostau* et *trens* de vigne à Tresses, à Mélac.

- une vigne au même lieu.

- un *trens* de vigne et de planta blanqua à Tresses, à la Font de la Peyra.

- un bois à Tresses.

- un *trens* de terre et de *bruga* à Tresses.

- un *trens* de pré à Tresses.

Bail accordé pendant 7 ans.

La moitié du fruit portée au port de la Monnaie, à Bordeaux. Doit demander le garde et lui payer 2 s. 6 ard. et à dîner. 45 s. de *gaudence* livré à la Saint-Martin, sauf la première année.

Clause d'entretien des vignes et clause de réparation de l'*hostau* pour Pey Amaniu.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 - Vente par Peyrona de Gomes, veuve, fille de Pey de Gomes, de Tresses (Entre-deux-Mers), à Johan de Brunhagas, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, terres, vignes à Tresses, à Mélac. Les vignes, prés et bois appartiennent audit *hostau*. Il s'agit de l'héritage de Pey de Gomes (époux décédé de Peyrona de Gomes).

104 F. b. lesquels étaient dus en arrérage audit Johan de Brunhagas, seigneur du fief.

Bail à *fazendure* de ces terres accordé le même jour par Johan de Brunhagas à Hélias Guissard, de Bouliac (Entre-deux-Mers) – bail accordé pendant 9 ans, 1/5 du fruit (blé et vin), 3 l. de gardeuse livrés à la Saint-Martin d'hiver – clause d'entretien.

AD Gironde, 3E 84, fol. 88-88 v°, 26 septembre 1474 - Vente par Guilhem de Sezembat, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Frances de Carrasset, de Camarsac (Entre-deux-Mers), d'un bourdieu, *hostau* couvert de tuiles, terres, vignes et bois à Tresses, à Mélac.

Confronts : bourdieu de Ramon deu Bosc / chemin commun.

100 F. b., sauf les droits de Johan Gassias⁵⁵.

Reconnaissance de dette de 63 F. b. 40 ard. (15 F. b. à la Saint-Michel de 1475 et 14 F. b. par an à la Saint-Michel jusqu'au paiement complet).

PUCH DE MELAC (autrement au Casau deu Trench)

AD Gironde, 3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476 - Vente par Janicot de Panet, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Amaniu, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *trens* de terre et de pré à Tresses (Entre-deux-Mers), au Puch de Mélac, autrement au Casau deu Trench.

Confronts : vigne dudit Pey Amaniu / terre de Peyrot [blanc] / chemin commun / fief de Johan Ferron le Jeune⁵⁶ / chemin commun.

6 F. b., sauf les droits du discret homme Bernard Maurin, prêtre hospitalier, de Puch Mauson (2 d. b. d'esperle, 3 s. b. de cens).

⁵⁵ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

⁵⁶ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

PUYAU DE MELHAC

AD Gironde, 3E 1145, fol. 57-57 v°, 19 avril 1482 - Reconnaissance féodale de Hélias Sorrut, de Bouliac, envers Bernard Maurin, prêtre, chapelain, de Saint-Michel (Bordeaux), gouverneur de l'hôpital des XIII pauvres institué par Arnaud de Puchmotou le Vieux, pour un *hostau*, terres, vignes, prés et autres choses appartenant audit *mayne* à Tresses, au Puyau de Melhac.

2 d. d'esperle, 6 s. ½ de cens livrés à la Saint-Martin d'hiver, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 123 v°, février 1483 - Bail à *fazendure* accordé par Fortaney de la Sala, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Quentin et Pey Quentin, son fils, d'Artigues (Entre-deux-Mers), pour la moitié d'un *hostau*, *mayne*, terre, vigne, *vimeney*, bois et lande à Tresses, au Puyau de Melhac.

Bail accordé pendant 9 ans.

Une pipe de vin (fût et vin bon) de *gaudence* portée à la Saint-Luc, à Bordeaux. Clauses d'entretien de l'*hostau*. Ramon Quentin ne peut vendre le vin du *mayne* qu'après avoir payé Fortaney de la Sala. Cancellé le 6 mai 1483.

Autres actes :

BORDEAUX

PRES DES CHARTREUX, DERRIERE LES CHAIS

AD Gironde, 3E 4807, fol. 217-217 v°, 12 octobre 1464 - Échange entre Jacques Guasbert, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhemna de Mons, veuve de Bernard de Bertulh de Saint-Michel (Bordeaux).

- Jacques Guasbert cède un *hostau et chay ab lo sou qui es davant*, derrière les chais près des Chartreux. Confronts : sou et place des pupilles de Bertulh / *hostau* et chai de ... / rive de la mer / les vignes de ..., fossé entre.

- Guilhemna de Mons cède un *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue deus Pomeys. Confronts : rua communau / *casau* de ... / le mur de la ville, chemin entre + 15 l. b. pour la moins-value.

AD Gironde, 3E 4807, fol. 217 v°, 12 octobre 1464 - Guilhemna de Mons, veuve de Bernard de Bertulh de Saint-Michel (Bordeaux), donne procuration à Baudin Doddin pour prendre possession dudit chai. [Jacques Guasbert investit Baudin Doddin, procureur de ladite Guilhemna de Mons, *dudit hostau et chay per la tradition et balhensa deu barralh de la porta deudit hostau et chay etc. deuquau hostau et chay dessus confronté etc. ledit Jacques salhit de foras et lodit Baudin Doddin sen entret dedens et barriet la porta sobre sin etc.*]

RUE DE LA ROUSSELLE

AD Gironde, 3E 81, fol. 2, 19 novembre 1470 - Reconnaissance féodale d'Arnaud de Claruns, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Hélène de Saint-Avit, noble dame, épouse du noble homme Baude de Makanau, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour un *hostau* et chai dans la rue de la Rousselle.

2 d. / 2 F. b. payables à la Toussaint.

SAINTE-CROIX, DANS LA SAUVETE

AD Gironde, H 734, fol. 145, 1^{er} avril 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Blanc *le Vieux*, Pey Blanc *le Jeune*, pour eux et pour Johan Blanc, son frère, et Galharda Blanc, épouse de Menyon de Lana, absents, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour une maison et chai qu'ils tiennent en commun dans la sauveté du monastère, devant la rivière.

Confronts : *hostau* et chai du monastère / maison et chai des *affeutz / carreyra* publique / issue dudit chai du monastère.

Investiture en deux fiefs par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) :

-1^{er} fief : 1/3 de la maison et chai qui est devant la maison du monastère ; 6 d. b. d'espoule et 12 d. b. de cens (6 d. b. payables à l'abbé et 6 d. b. payables au poissonnier à la saint Martin d'hiver).

[acte à compléter]

Bien racheté le 19 juin 1462 par Guilhem de la Clausura pour 60 F. b.

SAINTE-CROIX, GRANDE CARREYRA

AD Gironde, H 734, fol. 155-155 v°, 12 mai 1451 - Bail à nouveau fief accordé par *mossen* Henric, évêque de Bazas, seigneur et administrateur général du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour lui, pour *mossen* Galhard Fau, moine et aumônier, et pour tout le couvent du monastère de Sainte-Croix, à Pey de Medinas, filadey, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un sou, issue, *casau* et vigne, à Sainte-Croix (Bordeaux), dans la Grande Carreyra.

Confronts : maison, issue et *casau* de Caterina de Correyra, fille de Gassion de Correyra, de Sainte-Croix (Bordeaux) / mais, *casau* et vigne de Johana et Marquesa de Bonhas, sœurs / Grande Carreyra / *casau* et vigne de Johan de Chabrunhac, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux).

Clause de réparation du sou avant Pâques.

AD Gironde, H 735, fol. 99, 1452 - Bail à nouveau fief accordé par le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Arnaud Guilhem, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un sou (*hostau*), issue, *casau* et vigne dans la sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue de la Grande Carreyra de Sainte-Croix. Confronts : *hostau*, issue et *casau* de Caterina de Correyra, épouse de Guilhem Milon, laboureur / maison, *casau* et vigne des héritiers de Johana et Marquesa de Bomay, soeurs / rue / *casau* et vigne des héritiers de Johan de Chabrinhac, de Saint-Eloi (Bordeaux).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix. Clauses d'entretien de la vigne (*obrar, laborar, plantar, complatar* et toutes les *fayssons* nécessaires)

L'hostau est en ruine, sauf un petit mur qui a été refait devant. Arnaud Guilhem a l'obligation de *reparar, emendar et redressar lodeyt sou, yssuda, casau et vinha [...]* de *fusta tot neu*.

SAINTE-CROIX, LONGABERCHA

AD Gironde, H 736, fol. 75-75 v°, 9 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Borgonhon, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans la paroisse de Sainte-Croix (Bordeaux), à Longabercha.

Confronts : vigne de Migon deu Bosc et de Guilhem de Montinhac, son gendre / vigne de Ramon de Clarenx et de ses *parsonays*, de la Porte Médoc / fossé, vigne de Ramon de Clarenx et de ses *parsonays*.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 8 s. b. 10 d. b. par an de cens (8 d. b. au seigneur, 5 s. b. 10 d. b. au sacristain, 10 s. b. 4 d. b. au poissonnier, à la saint Martin d'hiver).

SAINTE-CROIX, PRAT

AD Gironde, H 734, fol. 143, 30 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Guiraud de la Porta, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 9 pièces de vigne à Sainte-Croix (Bordeaux), au Prat.

Confronts : vigne de Johan Reynaud / vigne de Montasin Bonon / rive de la Garonne / *estey* des Moulins.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit et la dîme *talhada* de vin et de vendange par an porté *sobre lo trullh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 154 v°, 12 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Renaud, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne [à Sainte-Croix] près des moulins du monastère, au Prat.

Confronts : vigne de Rogey Gabarreu, demeurant à Poyous / vigne de Thomas de la Porta, de Saint-Michel (Bordeaux) / rive de la Garonne / chemin de l'estey des moulins du monastère.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit et la dîme *talhada* de vin et de vendange porté à Bordeaux.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 127-127 v°, 7 avril 1459 - Reconnaissance féodale de Seguin Bonon, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne et d'aubarède derrière les moulins du monastère, devant les murs de la ville, au Prat.

Confronts : vigne et cause de Giron de la Porta, tavernier / vigne de Johan Bonon, cleric / rive de la Garonne / *estey* des moulins.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit en dîme taillable porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

SAINTE-CROIX, PRES DU CIMETIERE ET DU COUVENT DES SŒURS MINEURES

AD Gironde, H 735, fol. 5, 13 février 1452 - Vente par Guilhem de la Lana, cleric, demeurant à Sainte-Croix (Bordeaux), à mossen Johan de Cardon, prêtre, comme personne privée, d'un *hostalet* couvert de tuile et de son appentis avec un four à l'intérieur ainsi que de casaus dans la sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue de Sainte-Croix, près du cimetière de Sainte-Croix et du couvent des soeurs mineures.

Confronts : casau et vigne du prieur de Sainte-Croix, fief du monastère de Sainte-Croix / vigne et casau de feu Pey Miqueu, fief de mossen Johan de Cardon / rue de Sainte-Croix / vigne et causa de Guilhemna Joglar, veuve de Johan de Salues, notaire, de Sainte-Croix / vigne du monastère.

30 F. b. comptant, sauf les droits de l'abbé ou administrateur, poissonnier et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux).

Témoins : Johan de Aula, pitancier, Guilhem Faly, infirmier du monastère, Johan de Catio...o, prêtre, Ramon de Cenac et Pierre de Fontans, de Sainte-Croix (Bordeaux)

SAINTE-CROIX, RUE DE LA FUSTERIE

AD Gironde, H 734, fol. 165 v°, 21 février 1451 - Modération de cens demandée par Berthomiu de Lar, de Sainte-Colombe (Bordeaux), Johan Clar, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johana de Luhubraga, son

épouse, à l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un hostau, maison et chai à Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue de la Fusterie.

Confronts : maison et chai d'Arnaud Guilhem, charpentier de tonneaux / cause du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / hostau, maison et chai de Pey et Guilhem deu Bosc, frères / maison du chantre du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / rive de la Garonne.

Bien soumis à 2 s. b. d'esperle et 103 s. b. par an de cens.

Les tenanciers considèrent le bien comme étant « trop chargé de cens » et « en ruines », et menacent de déguerpir le fief. L'administrateur du monastère accepte de modérer le cens à sa moitié.

AD Gironde, H 734, fol. 166-166 v°, 24 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Pey deu Vergéy, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un hostau et chai dans la sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue de la Fusterie, devant la Garonne.

Confronts : hostau de Galharda de l'Espinassa, fille de Bertrand de l'Espinassa, de Saint-Michel (Bordeaux) / hostau de Hélias deu Prat, dit *Porgat*, de Sainte-Croix (Bordeaux) / rive de la Garonne / cause de Hélias deu Prat.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, 8 d. b. de cens, payables au monastère à la saint Martin d'hiver, et pour un *bran* (*bian* ?) par an pour l'œuvre du monastère.

SAINTE-CROIX, RUE DU PORT

AD Gironde, H 735, fol. 85 v°, 2 juin 1452 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Moyney, épouse de Pey deu Putz, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un hostau et chai dans la sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue du Port.

Confronts : autre moitié de l'hostau et chai d'Arnaud Blanc / hostau et cause de Guilhem et de Pey Andriu, de Floirac / rue du Port / casau, issue et place d'Arnaud et Pey Blanc.

Investiture par le vicaire du monastère de Sainte-Croix, à 1 d. b. d'esperle, 16 d. 1,5 maille b. par an de cens.

AD Gironde, H 1184, fol. 3 v°-4, 27 juillet 1456 - Vente par Pey deu Ban, laboureur, de Carinhan (Entre-deux-Mers), à Pey deu Putz, *barriley*, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), de la moitié d'un chai devant l'église de Sainte-Croix, dans la rue du Port.

Confronts : autre moitié du chai / *hostau* de mossen Pey Chivaley, prêtre / *casaus* et *salhidas* de l'*hostau* du prieuré de Solac / rue du Port / *casaus* de Pey deu Vergéy et de Pey deu Putz.

5 l. b. déjà payés, sauf les droits de l'abbé et du couvent du monastère de Sainte-Croix.

SAINTE-CROIX, RUE SANG...ENGA

AD Gironde, H 734, fol. 108 v°, 10 février 1451 - Reconnaissance féodale pour deux moitiés d'*hostaus*, appentis, *casaus* et issues à Sainte-Croix (Bordeaux), dans la rue Sang...enga.

Confronts : la moitié d'un *hostau*, *causa* et treille devant l'église du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux).

SAINTE-CROIX, RUEYRA

AD Gironde, H 736, fol. 58, 21 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Galharda Blanc pour une maison et chai, avec une terre, dans la sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux), devant la Rueyra.

Confronts : *hostau* et chai du monastère / maison et chai de Pey Blanc et de ses *parsonéys* / *carreyra* / issue du chai et de la maison.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 d. b. par an de cens.

SAINTE-CROIX, DEVANT LE PORGE

AD Gironde, 3E 1145, fol. 97, 18 octobre 1482 - Vente par maître Johan de la Coma, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Arnaud de Mans, de Pau en Béarn, d'un *hostau* couvert de tuiles, murailles, sous, places, vigne et *casau* qui est en un tenant, à Sainte-Croix (Bordeaux), dans la sauveté, devant le porge.

Confronts : *hostau* et *casau* du sous prieur / vigne de Pey Truataut / vignes des hers de Bernard de Salas / chemin commun qui passe devant ladite église / fief du pitancier / *casau* et *trilha* de Seguinot de la Brosta.

67 F. b. ½, sauf les droits du pitancier (2 d. d'esperle, 4 F. b. 36 ard. de cens).

SAINT-PIERRE, PRES DU PORT CALHAU, DEVANT L'HOSTAU DU ROI.

AD Gironde, 3E 84, fol. 241 v°, 21 septembre 1475 - Bail à loyer accordé par Johan Amaniu, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à maître Johan Naudin, notaire, et Clariota de Lubragua, son épouse, de Saint-Pierre (Bordeaux), d'un *hostau* et chai à Saint-Pierre (Bordeaux), près du port du Calhau devant l'*hostau* du roi.
Confronts : *hostau* de Johan Amaniu / rue / *hostau* de Pierre Bachay / rue allant à la muraille de la ville.
De la Toussaint, pendant 2 ans. Payables 36 F. b./ an/ quartier. Clauses d'entretien.

SAINT-PIERRE, RUE DES DAMADEYS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 203-204, 7 octobre 1472 - Échange entre Jacques de Claveyras, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), tuteur de Jacques Vaquier, et Guilhem Colier, de Saint-Pierre (Bordeaux).
- Jacques de Claveyras cède un *hostau* et chai à Saint-Pierre (Bordeaux), rue des Damadeys. Confronts : *hostau* et chai des hers de Peyrona Rauda / sol et chai de Bernard Tanel, notaire / rue / mur de la ville. Sauf les droits de Pierre de Grimoard, prêtre (2 d. d'esperle, 10 l. / an).
- Guilhem Colier cède un *hostau* devant l'église Saint-Pierre. Confronts : *hostau* de Fortaney de ... / Devèze / rue / *hostau* de Johan Royan. Sauf les droits du chantre de Sainte-Croix (8 l. / an).

SAINT-MICHEL, DEVANT LE CIMETIERE DE SAINT-JEAN

AD Gironde, 3E 85, fol. 140 v°-141, 4 mars 1477 - Bail à loyer accordé par le discret homme mossen Pey de Visa, prêtre, bénéficiaire de l'église de Saint-Michel (Bordeaux), en son nom propre, à Arnaud de Visa, marchand, de Saint-Christoly (Bordeaux), d'un *hostau*, voûte à l'intérieur, *serey* et chai, à Saint-Michel (Bordeaux), avant le cimetière de Saint-Jean.
Confronts : *hostau* de Guitard Jauberd, étainier / *hostau* de Hélietas da Reveysson / rue publique / *casau* de Gassiot de Lafita.
30 l. b. chaque année pendant 4 ans.

SAINT-MICHEL, AU POYADUY DE SAINT-MICHEL

AD Gironde, 3E 86, fol. 9 v°, 23 avril 1483 - Vente à réméré de Pey Chalvet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Podenx, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* à Saint-Michel, au Poyaduy de Saint-Michel, et d'un *hostau* et chai touchant au précédent.
Confronts de l'*hostau* de Pey Chalvet : les *hostaus* de Johan Landa / rue / *hostau* des hers de Laurent Baudec.
Confronts de l'*hostau* de Johan de Podenx : *hostau* de Johan Tareau, *sabatey* / *hostau* d'Arnaud de Bordabrun / *hostau* de mossen Hélias de la Peira, prêtre / *hostau* précédent / ruelle de Maubec.
300 F. b., rachat possible dans les 3 ans.
Vente du même *hostau* par les mêmes personnes le 13 mai 1483 (fol. 14 v°-15).

SAINT-MICHEL, RUE CAGUABEU

AD Gironde, 3E 84, fol. 226 v°, 20 juillet 1475 - Bail à gage accordé par Arnaud de Garnuin, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de Proensan et Maria de Capverd, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* et chai à Saint-Michel (Bordeaux), rue Caguabeu.
Confronts : *hostau* dudit Arnaud / *hostau* de Guilhem de Garderar / rue / *casau* de Maria de Garderar, veuve.
24 F. b. (durée inconnue), durant ledit terme, Pey et Maria paient les rentes au seigneur.

SAINT-MICHEL, RUE CLARA

AD Gironde, 3E 12430, fol. 94 v°-95, 1^{er} juin 1470 - Vente par Ramon Bertrand, de Gradignan, à Johan Mabile, laboureur, et Guilhemna Cloet, son épouse, d'un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue Clara.
Confronts : *hostau* de Mondeta deu Castanh / chemin commun qui va *deu portau Sent Julian* à *Santa Crotz / carreyra publica* (rue Clara) / *casau* et vigne d'Audey deu Bosc.
15 F. b., sauf les droits du prieur de Saint-Jacques.

SAINT-MICHEL, RUE SAUGU...GA

AD Gironde, H 736, fol. 124 v°, 27 avril 1459 - Reconnaissance féodale de Blanqua Do et Conthor Do, sœurs germaines, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un hostau, issue, casau et vigne à Saint-Michel, dans la rue Saugu...ga, autrement la grande carrayra de Sainte-Croix.

Confronts : casaus et hostaus de la rue de Neyriyan / hostaus, casaus des héritiers de Johan de Labat et de Johana Curada, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 12 d. b. d'esperle, 3 s. b. par an de cens.

SAINT-MICHEL, RUE SUR LE FOSSE, DEVANT LA BARBACANE

AD Gironde, 3E 82, fol. 57-64, 16 décembre 1476 - Procès devant le Parlement entre Berthomieu deu Vergey, marchand, et Maria Forthon, son épouse, de Saint-Eloi (Bordeaux), demandeurs, et Arnaud de Garnuin, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), défendeur.

Procès à propos d'un hostau, casau et chai à Saint-Michel (Bordeaux), rue sur le Fossé devant la barbacane. Confronts : ruelle par laquelle on va de la rue de dessus le Fossé au couvent des Mineurs / hostau des hers de Arnaud de Garos / casau et hostau de Guilhem de Salignac / rue de dessus le Fossé par devant / ruelle qui vient de la rue Crabeyra.

SAINT-MICHEL, « SOUS LA GRAVA »

AD Gironde, H 734, fol. 88, 19 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Johan deu Ran, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour deux parts d'un *hostau* et chai à Saint-Michel (Bordeaux), « sous la Grava ».

Confronts : *hostau* et chai de Guilhem Gasc, charpentier de tonneau, de Saint-Michel (Bordeaux) / *hostau* et cause des héritiers de Ramon deus Batz / rive de la Garonne / cause des héritiers de feu mossen Ayquard Osten, prêtre / cause de Montezin, dit Mayrefont, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture de tout comme un fief par Peys, administrateur du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour le sacristain et pour l'œuvre du monastère, à 2 d. b. d'esperle et 6 d. b. par an de cens, payables au monastère à la Nativité.

SAINT-MICHEL

AD Gironde, H 736, fol. 39-39 v°, 11 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias Artaud le Jeune, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un hostau et chai vouté à l'intérieur, avec les murs et un portail (*ab lo mur de l'un costat deuert lo portau de vayssac ab lo mur entegre et mech pe de terra qui es dedentz lo portau de la Graua et ab la meytat deu mur qui es deuert darrey ab la terra etc.*), à Saint-Michel (Bordeaux).

Confronts : hostau de Ramon de Biron, barbier / hostau de Johan Galan / rue publique / *madera* de Vidau de la Lana, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 8 d. b. par an de cens (Nativité).

SAINT-PIERRE, RUE DE L'OMBRIERE (A L'ANGLE DE LA PLACE)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 236 v°-237, 30 novembre 1464 - Vente par l'honorable homme Loys Quonau, *douzet*, homme d'arme de la compagnie du noble homme Holivey de Coytevin *senescout qui fo de Bordeu*, à Johan Amani, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, chai et appentis à Saint-Pierre (Bordeaux) dans la rue de l'Ombrière.

Confronts : place de l'Ombrière (bout et côté) / *hostau* de [blanc].

40 F. b. comptés pour 6 tonneaux de vin clair, bons, purs, neufs, vendables et marchands, sauf les droits du roi de qui vient le bien.

Guilhemna la Pillharda reconnaît le même jour avoir en garde et commande ledit *hostau* et chai et *la clau daquest*.

Harri Robert, de Guignan en Bretagne donne son accord à la vente.

SAINT-REMI, AUX CHARTRONS, AU BORD DE LA GARONNE.

AD Gironde, 3E 84, fol. 280 v°, 11 janvier 1476 - Échange entre Bernard de Bertullh, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Renier le Gautier, apothicaire, facteur de Pey Faure de Sainte-Colombe (Bordeaux).

- Bernard de Bertulh cède un *sou et muralhas ont sole haver hostau et chay* à Saint-Rémi (Bordeaux) aux Chartrons. Confronts : *hostau* et chai d'Arnaud de Lescalas, sou dudit Bernard, fossé des vignes de [...], Garonne. Sauf les droits du seigneur. Ledit Bernard s'est réservé le droit de bâtir quand il lui plaira sur les murs dudit *sou en ajudant tenir las cadenas de fusta et autras fustas*.
- Renier le Gautier cède un jardin et aubarède à Camblanes au Plapar. Confronts : terre du hers de Johan de Gassias. Bien franc en alleu.

SAINT-REMI, RUE DES CHAYS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 36, juillet 1462 - Vente par l'honorable homme maître Arnaud Massip, bachelier en lois de Saint-Pierre (Bordeaux), à Joffre Trosves, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), d'un chai et *casau* derrière à Saint-Rémi (Bordeaux), rue des Chays.

Confronts : chai de Johan Reveille / chai de Guilhem Johan, marchand / chemin public / rue de l'*ostau*.
Acte inachevé.

SAINT-SIMEON, RUE DU CANCERA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 86 v°-87, 8 juin 1467 - Vente par Baudinot Costantin, fils de feu Johan Costantin, autorisé par maître Arnaud Duzende, son curateur, à maître Jehan Dereux, d'un *hostau* et chai couvert de tuiles à Saint-Siméon (Bordeaux), rue du Cancéra.

Confronts : *hostau* et *casau* de Guiraud de Passerasa / *hostau* de Helies Eble / rue du Cancéra / Devèze.

73 l. b., l'acheteur reconnaît savoir que ledit Costantin est en procès avec les religieux de Sainte-Croix. Mise en possession le 11 juin « *per lo barrolh de la porta dudit hostau et sen entret* ».

SAINT-SIMEON, RUE DU PUTZ DE PAUHACAP

AD Gironde, 3E 6091, fol. 42-42 v°, 26 novembre 146 - Bail à nouveau fief accordé par l'honorable et discret homme maître Arnaud Massip, bachelier en lois de Saint-Pierre (Bordeaux), à Pey de Reynaut, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un *hostau*, *casau* et chai à Saint-Siméon (Bordeaux), rue du Putz de Pauhacap.

Confronts : *hostau* deu Fraysse / *hostau* ... / *carreyra* / *causa* de Johan Ferradre.

Investiture à 12 d. d'espore à seigneur ou *affévat mudant*. 50 s.b. de cens (Saint-André, à Bordeaux). 40 F. b. d'entrée payés en une barrique de vin blanc.

Pey de Reynaut doit réparer et mettre en état l'*hostau* et le chai d'ici 1 an. Mise en possession le jour même « *per la tradition deu barrolh de la porta premeyra deudit hostau* ».

2 – MEDOC

AUREILLAN (Médoc)

FORTANEY

AD Gironde, 3E 1145, fol. 65 v°-66, 12 mai 1482 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Cartz, d'Aureillan (Médoc), envers Blanca de Jales, pour 18 règes de vigne à Aureillan, à ... Fortaney.

LAS GRAVAS, AU CORNAU DE GERMINHAU

AD Gironde, 3E 1145, fol. 49 v°, 9 mars 1482 - Vente par Arnaud de La Forcada, d'Aureillan (Médoc), à Arnaud de Diuzarde, notaire, d'une pièce de terre et désert, à Aureillan, à las Gravas, dans le *cornau* de Germinhau.

Confronts : 3 vignes (dont celle de l'acheteur).

2 F. b. et demi, bien franc en alleu.

TASTA VINHEYRA, AU PLANTIER DE LAS GRAVAS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 50, 11 mars 1482 - Vente par Johan Gaucem, d'Aureillan (Médoc), à Arnaud Diuzarde, notaire, d'une terre déserte, bois, *jaugars* et 13 règes de terre labourable, tout en un tenant, à Aureillan, à Tasta Vinheyra et au plantier de Las Gravas.

Confronts : 2 vignes / 2 terre et vigne.

9 F. b., bien franc en alleu.

TRES CASAS

AD Gironde, 3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471 - Dette d'Arnaud Dupuy le Jeune et Marie Dongey, son épouse, de Saint-Pierre d'Aureillan, envers Bertrand du Tilhet, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 19 F. b. 24 ard.

Somme gagée sur 22 règes de vigne à Aureillan, à Tres Casas, par un contrat du 21 août 1468.

Johan Domanas, de Sainte-Colombe (Bordeaux), endosse la créance contre 12 F. b. payés à Bertrand du Tilhet.

BLANQUEFORT (Médoc)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 236, juillet 1473 - Vente par Léonard Bernard, maçon, de Blanquefort (Médoc), à Bernard de la Corneyra, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), d'un *hostau*, terres, vignes et aubarèdes à Blanquefort.

30 F. b., reconnaissance dette pour 15 F. b. payables à Toussaint.

AD Gironde, 3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475 - Vente d'une rente par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Ayquem, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'espore à seigneur ou affévat mudant et une barrique de vin (fût et vin clair) sur les biens confrontés que tiennent Pey, Johan et Nicholau Furt, et Arnaud Civas, à Blanquefort (Médoc).

24 F. b.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 - Obligation d'Anthoni Garrart, de Blanquefort (Médoc), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 33 F. b. 26 ard. b. à cause d'un prêt, payables le 1^{er} septembre. Hypothèque sur une pièce de vigne à Blanquefort.

CAMIN DE BELHAN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 - Obligation de Johan deu Poge, de Blanquefort (Médoc), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 10 F. b. 46 ard. b. à cause de prêt, payables à Notre-Dame de septembre. Hypothèque sur 4 règes de terre et 6 de vigne, paroisse de Blanquefort, au Camin de Belhan.

CAMPS DE QUEYSSAC

AD Gironde, 3E 84, fol. 157, 22 février 1475 - Vente à réméré par Johan Ferri, de Queyssac, à Blanquefort (Médoc), à Pey Hosten, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Blanquefort, aux Camps de Queyssac.

4 F. b. 40 ard., rachat possible dans les 4 ans.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482 - Obligation d'Austen de Hosten et Arnaud de Hosten, son fils, de Blanquefort (Médoc), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 13 F. b. et demi pour la vente de blé et autres marchandises. Gagés sur une pièce de terre et de vigne à Blanquefort, aux Camps de Queyssac.

CLAPAUTZ

AD Gironde, 3E 7132, fol. 63 v°, 13 décembre 1465 - Obligation de Guilhem deu Grava, de Saint-Martin de Blanquefort (Médoc), envers Pey Forthon de Leyra, de Saint-Michel (Bordeaux), de 50 F. b. pour la vente de vignes et de terres à Blanquefort, à Clapautz.

Payables en deux termes (25 F. b. à la Toussaint, le reste à la Toussaint de 1467).

CORNAU DE'ESTANHON

AD Gironde, H 1183, fol. 5-5 v°, 17 décembre 1455 -Afferme accordée par Bernard de Rinal, cleric, procureur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Maria de Hossas, épouse de Gassiot Digal, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une dîme et une agrière de blé et de vin perçues au *cornau* d'Estanhon, à Blanquefort.

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

57 F. b., payables à la Toussaint.

MALET

AD Gironde, 3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483 - Obligation de Johan de la Riu, de Blanquefort (Médoc), envers Pierre Vernhet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 15 F. b., payables le 1^{er} septembre. Hypothèque sur une vigne à Blanquefort, à Malet. annullé (5 d. b.)

POYAU DE CLAPAUTZ

AD Gironde, 3E 84, fol. 169 v^o, 17 mars 1475 - Vente à réméré par Guilhem deu Grava, de Blanquefort (Médoc), à Pey Hosten, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de :

- 9 règes de terre et vigne à Blanquefort, au Poyau de Clapautz. Confronts : vigne d'Arnalda de Vinhey / vigne de Johan Forthon de Leyra⁵⁷ / chemin commun.

- 4 règes de terre et vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnalda de Vinhey / vigne des héritiers d'Héliona Gaucem / chemin commun.

5 F. b., rachat possible dans 2 ans.

QUEYSSAC (autrement au Cornau deus Ferri)

AD Gironde, 3E 85, fol. 139, 26 février 1477 - Obligation de Johan Ferri, de Blanquefort (Médoc), fils de feu Ramon Ferri, envers Pey et Guilhem Hosten⁵⁸, de 28 F. b. 47 ard. b. à cause de prêt, payable « de jour en jour ». Somme gagée sur un *hostau* et *mayne* avec ses terres, vignes, prés, aubarèdes, *vimeneys* et autres possessions et héritages, appartenant à Johan Ferri à Blanquefort, à Queyssac, autrement au Cornau deus Ferri.

VENSSAN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 4 v^o, 29 août 1480 - Vente par Johan Audraud, fournier, de Saint-Michel (Bordeaux), à Léonard Brumard, de Saint-Maixent (Bordeaux), de 6 règes de vigne à Blanquefort, à Venssan.

Confronts : vigne de maître ..., *faure* / vigne de ... / chemin commun / plantier blanc.

4 F. b., sauf les droits du chapitre Saint-Seurin (6 d. b. d'esperle, 2 d. b. de cens). Payables à la Toussaint sous forme d'une barrière de « bon, claret, marchand », de ladite vigne.

BRUGES (Médoc)

AD Gironde, H 1183, fol. 4 v^o, 16 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johan lo Franc, homme d'arme et capitaine de Veyrines (Médoc), pour des dîmes et agrières de blé et de vin perçues à Bruges, à Colinhan et à Saint-Seurin (Bordeaux). Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

18 F. b., payables à la Toussaint.

CALHAU ARIOCH

AD Gironde, 3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480 - Vente à réméré par Migou Malet, de Bruges (Médoc), à Cecilia Fau, épouse de l'honorable homme Johan Mercey, dit *deu Bronx*, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à bras à Bruges, à Calhau Arioch, près du bois de la Boria.

Confronts : vigne de Senac deu Bordiu / terre de Johan Galhard / terre dudit Senac / terre d'Arnaud Galhard⁵⁹.

15 F. b., bien franc en alleu, rachat possible à la prochaine Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 54 v^o, avril 1482 - Vente à réméré par Menyou Malet, de Bruges, à Cecilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Bruges, à Calhau Arioch.

40 F. b., bien franc en alleu, rachat possible à la Saint-Michel.

⁵⁷ De Saint-Michel (Bordeaux)

⁵⁸ De Sainte-Colombe (Bordeaux)

⁵⁹ De Cantenac (Médoc)

AD Gironde, 3E 1145, fol. 61 v°-62, 30 avril 1482 - Vente à réméré par Pey Forthon, de Bruges (Médoc), à Cécilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), de 7 règes de vigne à Bruges, à Calhau Arioeh.

Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.

8 F. b., rachat possible à la Saint-Michel.

CANTALAUDA

AD Gironde, 3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477 [fait à Bruges (Médoc), à la Poyocas] - Vente à réméré par Arnaud Galhard, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 11 règes de terre et de vigne à Bruges (Médoc), à Cantalauda. Confronts : terre de Pey Forthon⁶⁰ / vigne de Johan de Lafont / chemin de Molerin / *Rontau de las Poyocas*. Bien franc en alleu.

- 34 règes de terre et de vigne à Bruges, à las Poyocas. Confronts : vigne de Johan Rey⁶¹ / vigne et terre de Domenge Ayquem / *Rontau de las Poyocas* / terre de Johan Conge. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin 25 F. b., rachat possible pendant 3 ans.

HOREST

AD Gironde, 3E 85, fol. 81-81 v°, 18 novembre 1476 - Vente par Harri de la Grava et par Pey Gassias, son gendre, de Bruges (Médoc), à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de terre labourable à Bruges, à Horest.

Confronts : terre de Guiraud de Bordeaux / terre de Johan Galhard / chemin commun / *rontau* (?) des vignes.

20 F. b., sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin près de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 85, fol. 81 v°, 18 novembre 1476 - La vente précédente est transformée en vente à réméré pendant 1 an.

LA PEYORAS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 55, avril 1482 - Vente à réméré par Menyou Malet, de Bruges, à Cecilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux).

- une pièce de vigne à Bruges, à La Peyoras.

- 5 règes de vigne au même lieu.

10 F. b., sauf les droits du chapitre Saint-Seurin (1/5 du fruit), rachat possible à la Saint-Michel.

PLANTIER DE MOLERIN

AD Gironde, 3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476 [fait à Saint-Pierre de Bruges (Médoc) - Au plantey de Molerin], vente par Guilhem Galhard, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), demeurant au Boscat, à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 119 règes de vignes et de terres à Bruges (Médoc), au plantey de Molerin. Confronts : terre labourée de Pey Goudat / terre labourée des héritiers de feu Estève Garen / vigne des héritiers dudit Estève Garen / chemin et entrée du plantey de Molerin.

- 38 règes de terre et de vigne à Saint-Seurin, au Puch de la Menset. Confronts : vigne des héritiers d'Estève Garen / terre dudit vendeur / chemin royal / terre labourée dudit vendeur.

80 F. b., sauf les droits de l'*hostau* de Junqueras pour les 119 règes, sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin pour les 38 règes (7 ard. b. d'espoule), une partie franche en alleu.

AD Gironde, 3E 85, fol. 84-84 v°, 22 novembre 1476 - Vente à réméré par Guilhem Galhard, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 19 (119 ?) règes de vigne et de terre à Bruges (Médoc), au plantier de Molerin. Confronts : terre labourable de Pey Goudat / terre labourable des héritiers de feu Estève Garen / vigne des héritiers de feu Estève Garen / chemin du plantier.

- 38 règes de terre et de vigne au Corrège du Boscarrat, devant le chemin de la terre de Saint-Seurin, au Puch de la Menset.

Rachat possible pendant 3 ans à partir de la Saint-Michel de septembre.

⁶⁰ Du Taillan (Médoc)

⁶¹ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

[cf. AD Gironde, 3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476]

LAS POYOCAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477 [fait à Bruges (Médoc), à la Poyocas] - Vente à réméré par Arnaud Galhard, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 11 règes de terre et de vigne à Bruges (Médoc), à Cantalauda. Confronts : terre de Pey Forthon / vigne de Johan de Lafont / chemin de Molerin / *Rontau de las Poyocas*. Bien franc en alleu.

- 34 règes de terre et de vigne à Bruges, à las Poyocas. Confronts : vigne de Johan Rey / vigne et terre de Domenge Ayquem / *Rontau de las Poyocas* / terre de Johan Conge. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin 25 F. b., rachat possible pendant 3 ans.

PRE LAMBERT

AD Gironde, 3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477 - Vente par Arnaud Ayquem, de Bruges (Médoc), au Cornau de Beguinhou, à Guilhem Guiraud, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens d'aubarède à Bruges, au Pré Lambert.

Confronts : aubarède de Guilhem Guiraud / aubarède de Pey Gassias, de Bruges / aubarède de Domenge Ayquem.

2 F. b. et demi, bien franc en alleu.

SABLON

AD Gironde, H 735, fol. 84 v°, 3 mai 1452 - Reconnaissance féodale de Valensa Ramon, de Bruges (Médoc), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un hostau et mayne (12 pas *d'ample* et 25 pas de long) à Bruges, au Sablon. Confronts : hostau et mayne de Guilhemna Ramon, sa *parsoneryra*, fief du monastère / vigne de Valensa Ramon, fief du monastère / chemin commun / hostau de Guilhemna Ramon, fief du monastère.

- 23 règes de vigne et de terre au même lieu. Confronts : vigne d'Assalhida de la Gorssa / vigne de Valensa Ramon.

Investiture par *mossen* Bernard Robbert, licencié en décrets, vicaire et procureur du monastère de Sainte Croix, comptés comme 2 fiefs : l'hostau à 2 d. b. d'esperle, 16 d. b. par an de cens, portés au monastère à la saint Seurin ; les règes de vigne à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à Saint-Seurin. Doit demander le garde.

TULHAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 207 v°-208, 10 novembre 1477 - Testament de Pey Johan, de Saint-Pierre de Bruges (Médoc).

Mention d'un corrège de vigne à Bruges, à las Tulhas. Confronts : vigne et *hostau* de Johan Aroch / vigne de Rauca Johan / vigne et *hostau* de Johan Aroch / chemin commun.

CADAUJAC (Médoc)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 245 v°, 24 décembre 1464 - Vente par Johan Borgonh le Jeune, de Cadaujac, à Johan Seguin, de Cadaujac, d'une *trens* de terre et 7 règes de vigne à Cadaujac.

LO BORDIU

AD Gironde, 3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463 - Bail à *fazendure* accordé par Trenqua Peytavin, veuve de Berthomiu Ymbart, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Johan et Guilhem Seguin, frères, de Cadaujac, d'un bourdieu, terres et vignes à Cadaujac, au lieu appelé lo Bordiu.

9 ans à compter dudit jour. 1/5 de la vendange, 1/7 du blé gros et menu portés audit bourdieu. Pendant 3 ans les terres ne paieront pas.

CENT CAPS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 110 v°, 22 janvier 1471 - Vente par Guilhem Massip, de Cadaujac, à Johan Seguin, de Cadaujac, de 28 règes de terre labourable à Cadaujac, à Cent Caps.

Confronts : 2 terres / chemin / terre et vigne.

½ écu, bien franc en alleu.

MANS

AD Gironde, 3E 4807, fol. 191 v°-192, 22 juillet 1464 - Vente par Johan Galan, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), tuteur donné par le sous maire de Bordeaux de Thomas, Johan, Peyrona et Trenquina Ymbart, à Johan et Guilhem Seguin, frères, de Cadaujac (Cernès), d'un *hostau*, terre, vignes et *casau* à Cadaujac, à Mans. Fol. 192 v° : obligation desdits frères pour 100 l. b.

MORNA

AD Gironde, 3E 85, fol. 47 v°, 17 août 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Amaniou, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Galhard Gasc, de Cambes (Entre-deux-Mers), pour un trens d'aubarède à Cadaujac (terre Gasque), à Morna.

Confronts : aubarède de Johan Aubic et de ses consorts / vigne de Johanicot Ymbard / terre et pré d'Estève Makanau / rive de la Garonne.

Bail accordé pendant 9 ans, la moitié de la production livrable chaque année au port de Grave ou de la Salinière.

Clauses d'entretien de l'aubarède (doit complanter chaque année 60 *latas*).

CANTENAC (Médoc)

CORNAU DE BEUQUEYRAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 118 v°, 28 janvier 1477 [suite d'un acte du 27 janvier 1476 auprès du notaire Johan Riche] - Vente par Pey Azoel, fils de Maria deu Sesquaron, veuve, de Cantenac (Médoc), à Vidau de la Farga, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* couvert de tuiles, *casau*, mayne, terres, vignes, prés, bois, landes, aubarèdes et vimeneys à Cantenac, au Cornau de Beauqueyras.

Confronts : terre et vigne des héritiers de feu Pey Robert / fossé commun / *carreira* et chemin commun.

55 F. b. 35 ard. b., sauf les droits du seigneur.

CORNAU DISSAN

AD Gironde, 3E 85, fol. 145 (144)-145 v°, 18 mars 1477 - Donation (en marge d'un testament) par Johana Despis, veuve, de Cantenac (Médoc), à Johana de Lafont, épouse de Guilhem Sento, absente, et à Arnaud Galhard, de Cantenac, de la moitié de 3 *hostaus* couverts de tuiles (et tous les biens leur appartenant : terres, vignes, prés, bois, landes, aubarèdes et vimeneys), à Cantenac, au Cornau Dissan.

FOSSE NEUF

AD Gironde, 3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Bori, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Ysabel de Meynac, noble dame, dame de Cantenac (Médoc), pour :

- une pièce de vigne à Cantenac, au Fossé neuf. Confronts : pré de Johan Doat, de Cantenac / vigne des héritiers de Pey de Vignas / fossé neuf / vigne d'Arnaud Galhard⁶².

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Doat / vigne de Pey Ayquem / vigne des héritiers de Bernard de la Palu / fossé neuf.

- une demi-pièce de vigne au même lieu.

Biens acquis de Johan deu Mas, prêtre, le 27 mai 1479.

CUSSAC (Médoc)

AD Gironde, 3E 84, fol. 38 v°-39, 19 mai 1474 - Vente d'une rente à réméré par Johan Amaniou, de Saint-Laurent (Médoc), à Bertrand Dalays, dit de Pilhou, marchand de Saint-Michel (Bordeaux). 1/5 du vin et du blé que lui doit Pey Colom de la paroisse de Cussac pour des vignes et des terres.

20 F. b., rachat possible dans les 2 ans.

PEDOUYAT

⁶² De Cantenac (Médoc)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 279-282, 1^{er} juin 1481 - Échange entre Arnaud de Bracassat, honorable homme, bachelier en décrets, de Saint-Projet (Bordeaux), et Johana de Lagarda, de Pouillac (Médoc) :
- Arnaud de Bracassat cède une vigne à Cussac (Médoc), à Pedouyat.
- Johana de Lagarda cède un *hostau, mayne*, terres et vignes à Saint-Etienne de Calonges, à Hoyssin

EYSINES (Médoc)

AD Gironde, H 1183, fol. 13-13 v°, 14 juin 1457 - Afferme accordée par frère Guilhem Faure, moine et *enfermey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), et Pey de Gravar, clerc, regisseur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à mossen Vidau Dicon, mossen Johan de Cardin, prêtres, pour toutes les dîmes, agrières et autres droits de blé, de vin et de tous les autres fruits qui appartiennent au sacristain du monastère à Essines, Autelhan et au Piau (Médoc).

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).
37 F. b. (1 F. b. compté 25 s. b.), payables à la Toussaint.

AD Gironde, H 1186, fol. 19 v°-20, 7 février 1461 (n.s.) - Afferme accordée par frère Pey de Ferreyras, moine, sacristain, du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Pey Arnaud et Johan de Bolhon, marchands, de Sainte-Colombe (Bordeaux), représentant également Pey Faure, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), absent, de la dîme de blé et de vin *que lodeit secrestan a [...] acostumat de prendre, leuar et culhir* à Eysines (Médoc).
Afferme accordée à partir de la prochaine saint Barnabé (une cueillette).
20 écus d'or (de « bon or et de bon poids du coin de France »).

ARTIGUE ARNAUD

AD Gironde, 3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 - Vente à réméré par Arnaud Martin, d'Eysines (Médoc), à Cécilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de terre et vigne à Eysines, à Artigue Arnaud.

Confronts : vigne de Pey Boges / chemin commun.

35 F. b., sauf les droits du chapitre Saint-Seurin, rachat possible à la Saint-Michel.

CADEHAUTZ

AD Gironde, 3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475 - Échange entre Arnaud de Lescala, honnête homme marchand de Saint-Pierre (Bordeaux), et Amani de Boliac, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Arnaud de Lescala cède une pièce de vigne à Eyssines, au Cadehautz. Confronts : vigne d'Arnaud Galhard / vigne de Johan Robert. 24 règes de vigne et de terre au même lieu. Confronts : vigne de Pey Bureu / vigne dudit Amani. Se réserve la directe : le 1^{er}, 2 d. b. d'esperle, 24 s. b., le 2nd, 2 d. b. d'esperle, 10 s. b.

- Amani de Boliac cède un sou *out sole haver hostau au los casaus*, à Eyssines, au Noguey. Confronts : *hostau* dudit Arnaud de Lescala / *hostau* de Guilhemna de Boliac / terre de Gaucem Faure.

CAREYS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 14-15 v°, 3 avril 1475 - Vente par Pey Andraud le Vieux, de Eysines (Médoc), à Johan Papey, marchand, bourgeois, de Saint-Siméon (Bordeaux), de :

- 10 règes de vigne à Eysines, à Careys. Confronts : 2 vignes / chemin.

- 5 règes de vigne blanche au même lieu. Confronts : 2 vignes / chemin.

- 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : 2 vignes / chemin.

10 F. b. 24 ard. b., se soumettent à la juridiction du sénéchal (du) prévôt de l'Ombrière et de l'official de Bordeaux.

COLOMEY

AD Gironde, 3E 84, fol. 96 v°-87, 19 septembre 1474 - Vente par Pey de Caushora, *dit Hilhou*, d'Eysines (Médoc), à Guiraud Faure, clerc, de Saint-Michel (Bordeaux), de 13 règes de vigne à Eysines, au Colomey.

Confronts : terre d'Arnaud Depronne / vigne de Pey de Caushora *le Vieux*.

25 F. b. 37 ard. b. payés comptant, sauf les droits de l'abbé de Sainte-Croix. Clause : ledit Guiraud aura le vin qui viendra chaque année pour le prix qu'il se vendra en la cité de Bordeaux de marchand à marchand. Le breuvage qui sortira desdits fruits doit demeurer audit Pey.

LAS COMAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475 - Vente d'une rente par Arnaud Gombaud, demeurant au *cornau* de las Comas, à Eysines (Médoc), à Arnaud de l'Escolat, honorable homme, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 25 s. b. de cens à la saint Michel, à Bordeaux ou à l'*hostau* du Plessau, à Eysines, rente assignée sur :

- un *hostau* et *mayne* avec les vignes qui sont autour, à Eysines, à Las Comas. Confronts : *mayne* de Blanca Gombaud / chemin commun / *plantey* des héritiers de Galhard deu Boscat.

- 10 règes de vigne et de terre à proximité, à la Siucta. Confronts : vigne d'Adam Lambert / vigne d'Aycard Guiraud / chemin commun.

- 3 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Cornalet⁶³ / vigne de Johan de La Landa / chemin commun.

- 3 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey deu Vergey / vigne de Johan Dazin / chemin commun.

- 5 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Ayquem / vigne dudit Johan Dazin.

16 F. b.

GRAVETA, SUR LE PUYAU DE LA SINTA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 117, 27 juillet 1468 - Vente à réméré par Bernard deu Prat, *dit Bidos*, de Eysines (Médoc), à Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne à Eysines (Médoc), à la Graveta sur le Puyau de la Sinta.

30 l. b., rachat possible dans un an à la Toussaint à compter dudit jour.

LABAS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 266-267, 1^{er} juin 1481 - Reconnaissance féodale de Pey Martin, d'Eysines (Médoc), envers la confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin), pour :

- une vigne à Eysines, à La Labas. Confronts : 1 vigne / 1 bois / chemin.

- une terre et vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes / 1 terre et vigne.

2 d. b. d'esperle, 8 s. b. 4 d. b. de cens (Notre-Dame de Chandeleur dans la Sauveté).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 267-267 v°, 1^{er} juin 1481 - Reconnaissance féodale de Hélias Martin, d'Eysines (Médoc), envers la confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin), pour :

- une vigne à Eysines, à Las Labas. Confronts : bois de Johan Martin / vigne de Pey d'Auvernha / vigne d'Hélias Martin (fief de la confrérie).

- une vigne et terre au même lieu. Confronts : vigne de Pey d'Auvernha / vigne de Pey Martin⁶⁴ / vigne de Pey et Johan Martin / vigne de Johan Martin *le Jeune*.

- 6 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne et terre de Pey d'Auvernha / vigne et terre de Pey Martin (fief de la confrérie) / vigne de Pey Dauvernha / vigne dudit Hélias Martin.

2 d. b. d'esperle, 4 s. b. 2 d. b. de cens (Notre-Dame de Chandeleur dans la sauveté).

LISTRAC (Médoc)

AD Gironde, H 1183, fol. 11 v°, 7 juillet 1457 - Afferme accordée par la religieuse *dona, madona* Mathelina de Beleguey, abbesse du couvent des sœurs mineures (Bordeaux), à Aymeric de Frontinhan, de Listrac (Médoc), pour une dîme de blé et de vin perçue à Listrac (Médoc).

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

4 l. b. et demi, payables à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 247 v°-248 v°, 1479 - Accensement de la dîme par les chanoines de Saint-Seurin (dont Amaniù de la Crotz et Galhard Andriu), envers Johan Lambert, prêtre, et Ramon Ceutat, de Listrac (Médoc). Dîme de blé et de vin et des autres choses que le chapitre lève à Listrac.

1 an, 25 s. b. (Toussaint).

⁶³ Du Taillan (Médoc).

⁶⁴ D'Eysines (Médoc)

CAPUT

AD Gironde, 3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480 - Vente à réméré par Héliot Arnaud, de Listrac (Médoc), à Pey Vidau, marchand, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne à Listrac, au Caput. Confronts : vigne de Johan Blanc / terre de Pey deu Poncet / chemin commun.

- 11 rêges de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey deu Vinhau / vigne de Naudin de ...

Rachat possible.

CORNAU DE DAVIDAR

AD Gironde, 3E 85, fol. 160, 2 mai 1477 - Vente de rente par le discret homme maître Pey Guiraud, bachelier en loi, de Saint-Michel (Bordeaux), à l'honnête homme Bertrand Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux).

- 3 barriques de vin, fût et vin, que Johan Daremon, de Listrac (Médoc), demeurant au Cornau de Davidar, lui doit.

- 2 barriques de vin, fût et vin, que Guilhem Mauran, demeurant au Cornau de Davidar, lui doit.

[somme illisible].

MACAU (Médoc)

AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 13 avril 1456.

Datum in eodem monestario Sancte Cructis

Die XIIIa mensis aprilis anno

Domini millio CCCC LVItto.

Conugada etc. que lo religios home fray Johan de la Sala, monge et pitancey / deudeit monestey, cum procurador substituit que dessus etc. a balhat / et liurat etc. en feus feuament etc. et cum de ffeu noed etc. a Pey / de la Fita, magendome de la mayson de Puy Paulin, per lo tres puyssant / senhor mossen lo comte de Foix etc. a quimedis present etc.

Tot aquet / trens de vinha deserta, ab las aubaredas que si apperten ab la / terra et loc etc. qui es en la yla de Maquau, entre las confronts / deius escrit etc. ensemps ab tot lo dreyt etc. et / furen de Ramon Malet, habitant de Bordeu, laquau las aue leyssadas / auor a l'erm et a desert en tau maniera que plus de seys antz aue / que no yue agut corp de sarpa ni de marre cum se trobana / per leyau information sur feyta etc. et ayssimedis per la inpper-/tion deudeit feu etc. et lodeit procurador etc. que l'en vestit etc. / ab dos deneyns etc. d'esperle etc. et per lo quint deu fruyt / de vin et de vendenha, de pau de lata et de carrasson etc. portat etc. / per deyma et per tot sobre lo trulh deudeit senhor dintz la sala / de Maquau cum los autres borgues et habitantz deudeit loc de / Maquau an acostumat de pagar etc. deu esporlar etc. no pot / metre a casat etc. Garentia etc. duas cartas / d'una tenor etc.

Presentibus ibidem magister Augerir de Pulcro visu notario publico / Arnaldo de Casamaiore, clerico, et Matheo de Camps, etc.

AD Gironde, 3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 - Échange entre Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Naudinot de Montestruc et Arnaud de Montestruc, son cousin, de Macau (Médoc).

- Arnaud Vesin cède 10 rêges de vigne dont il met lesdits de Montestruc en possession.

Acte incomplet.

BRENON

AD Gironde, 3E 12430, fol. 7, 12 septembre 1468 - Vente par Arnaud Cau..., d'Arsac, à Robin Vincent, marchand bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne à Macau, à Brenon. Confronts : 4 vignes.

- un *trens* de vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes / 1 désert.

10 F. b., sauf les droits de l'honorable homme Galhard Duchs (2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit).

CASCAR

AD Gironde, H 1186, fol. 14-14 v°, 16 septembre 1460 - Engagement de Ramon Arnaud, de Macau (Médoc), de *fudir* une vigne à Macau (Médoc), à Cascar, avant la fin mars et de la *magescar* avant la fin mai. Dans le cas contraire, la commise sera prononcée.

A pud... maquallau in Medoco / die XVI mensis septembris / anno quo ... LX°.

Conoguda etc. que Ramon Arnaud, deudeit loc / de Maquau, a promeut et se es obligat / de auer fudit la vinha que ten au / Cascar deu Maquau, entre certan confrontations, / laquau aue leyssat a fudir etc. so es / a ssauer dintz la fin deu mes de mars / prumey venent et auer magescar dintz / la fin deu mes de may emp... sequent / et au cas que ayssimo at age feyt volo / que fossa ladeita vinha girpida et que / lodeit senhor ne pusque far a sa propra voluntat / sens auctoritat de nulh jutge en aucuna / [fol. 14 v°] / maneyra et ab asso messire lo / vicari lo relaxet lo ban que era / sobre ladeita vinha etc. obligeant etc. / sotzmets etc. a totz jutges ... / Test... Johan Melon lo Velh, Johan / Melon, son filh et Johan deu Puy.

Aquimedis Johan deu Puy, barbey, / deudeit loc se oblige en la medis for a / que lo preced... per I^a vinha que ten en / lodeit Cascar, laquau aue leyssat a / fudir etc. ...

CASTERAR

AD Gironde, H 734, fol. 106, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Cornelhon, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- trois *sadons* de vigne à Macau, au Casterar. Confronts : vigne de Johan Gaucem / vigne de Johan de Saugas / sentier du Casterar / sentier du pré.

- deux *sadons* de vigne au même lieu. Confronts : *padouen* du Casterar / vigne du *Chansalant* et d'Agnès Martin / sentier du Casterar / chemin qui va par devant le Casterar.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit par an porté *sobre lo trulh* du seigneur à Macau.

Doit demander le garde (12 d. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 106-106 v°, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Gaucem, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 32 arrèges de vigne à Macau, au Casterar.

Confronts : vigne de Guilhem de Cornelho / vigne de Johan Ademar / sentier du Casterar / sentier du pré.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit par an porté *sobre lo trulh* du seigneur à la *sala* de Macau.

Doit demander le garde (12 d. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 106 v°, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Ademar, de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), de 22 arrèges de vigne à Macau, au Casterar.

Confronts : vigne de Johan Gaucem / vigne de Johan deu Vergey / sentier du Casterar / sentier.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit par an porté *sobre lo trulh* du seigneur à la *sala* de Macau.

Doit demander le garde (12 d. b. par jour)

AD Gironde, H 734, fol. 119, 7 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem Nadau, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- 14 règes de vigne à Macau, au Casterar de Macau. Confronts : vigne de Johan de Saugas / vigne de Johan deu Vergey / sentier du Casterar / sentier du Prat.

- 8 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan deu Vergey / vigne de Ramon Comte / sentier du Casterar / sentier du Prat.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à Macau.

Doit demander le garde (12 d. b.).

AD Gironde, H 734, fol. 119 v°, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Ramon Arnaud, de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- 12 règes de vigne à Macau, au Casterar. Confronts : vigne de Johan deu Vergey / vigne de Naudina Franqua, Johan Costans, Maria Johan et Johan deu Vergey / sentier du Casterar / sentier du Prat.

- 25 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Gaucem, fils de Pey / vigne de Pey Richard / sentier du Casterar / *coissy*... devant le Casterar.
Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du seigneur à Macau.
Doit demander le garde (12 d. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 140-140 v°, 28 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Ramon de Perisson, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 9 règes de vigne *de l'un cap* et 14 règes de vigne *de l'autre cap*, à Macau, au Casterar.
Confronts : vigne de Johan deu Vergéy / vigne de Martin de Martin / sentier du Casterar / chemin commun.
Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du seigneur à la *sala* de Macau.
Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et 12 d. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 72 v°-73, 1452 - Reconnaissance féodale de Johan de Sarnac envers le monastère de Sainte-Croix pour :
- 10 arrèges de vigne à Macau, au Casterar. Confronts : vigne de Johan deu Vergéy / vigne de Peyron Robbert / sentier du Casterar / sentier du pré.
- 15 arrèges de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan deu Vergéy / vigne de Ramon de Montastruc / sentier du pré.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté à la *sala*. Doit demander un garde (12 d. de *gardaria* par jour) pour chaque pièce de vigne.
Clauses d'entretien (*obrar, laborar* chaque année).

AD Gironde, H 735, fol. 73, 1452 - Reconnaissance féodale de Ramon Comte, de Macau, envers le monastère de Sainte-Croix pour 7 arrèges de vigne à Macau, au Casterar.
Confronts : vigne de Guilhem Nadau / vigne de Maria Johan / sentier du Casterar / fief de Cautemerle.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté à la *sala* de Macau. Doit demander le garde (12 d. de *gardaria* par jour).
Clauses d'entretien (*obrar*...).

AD Gironde, H 735, fol. 74-74 v°, 30 mai 1452 - Reconnaissance féodale de Johan deu Vergéy, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers le monastère de Sainte-Croix, pour :
- 37 arrèges de vigne à Macau, au Casterar Confronts : vigne de Guilhem Arnaud / vigne de Maria Johan, épouse de Johan de Montbelhen, notaire / sentier du Casterar / sentier du pré.
- 5 arrèges de vigne au même lieu. Confront : vigne de Guilhem Nadau / vigne de Johan de Sarnac / sentier du Casterar / sentier du pré.
- 10 arrèges de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Ademar / vigne de Johan de Sarnac / sentier du Casterar / sentier du pré.
- 16 arrèges de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon de Peyrisson / vigne de Guilhem Nadau / sentier du Casterar / chemin du Casterar.
Investiture en un fief par Bernard Robbert, vicaire du monastère, à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à la *sala* à Macau. Doit demander le garde (12 d. b. de *gardaria* par jour). Clauses d'entretien.

AD Gironde, H 735, fol. 75 v°-78, 30 mai 1452 - Bail à fief accordé par l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à Maria Johan, épouse de Johan de Montbelheneyta, notaire public, de Notre Dame de Macau (Médoc), pour :
- 5 arrèges de vigne à Macau, à Casterar. Confronts : vigne de Peyrona Robbert / vigne de Johan deu Vergéy / sentier du Casterar / sentier du pré.
2 d. b. d'esperle, 1/3 du fruit de vin et de vendange qui *y bade et creysse* chaque année, porté à la *sala* du monastère à Macau. Doit demander le garde (12 d. b. par jour).
Maria Johan remarque que *lasd. V arregas de vinha dessa confrontatz et designadatz cian grandementz en loc de degast et que era non pod auer nulh profeyt tant per la granda ruyna en que eran quant ayssimedis per so car los bestias destruisen et gascanan tot quant que era y pode far et no remenchs per so car era trop acar pretz de agreyra, sur so lad. Maria Johan, affeuada, s'en fussa sunguda enuert l'ondrable et discret mossen Bernard Robbert, licenciati en decretz et vicari et procurador ... deu reverend payre l'abbé du monastère de Sainte-Croix. Maria Johan présente également plusors gens dignes de fe et n'a nulha voluntat de laborar, ni coytiuar lasd. sinq arregas de vinha, ni aqueras plantar ni complantar antz las vole deu tot guerpir.*
Le vicaire, dans la sala de Macau, après les rapports de *gens dignes*, décide d'abaisser le *ters deud. fruyt de vin et de vendenha que lad. Maria Johan deue et era tenguda et aue usat et acostumat de donar et pagar cascun an*

en sa sadon per deyma et per agrieyra [...] au quart deud. fruyt de vin et de vendenha. Maria Johan promet d'obrar et laborar le fief.

Autre reconnaissance féodale de Maria Johan pour :

- un sou à la *parropia et sauvetat de Maquau*, dans la rue de la grande carreyra.

- un sou et estatge dans la rue des Naus.

- un estatge au même lieu, touchant l'estatge précédent.

- un trens de vigne et de terre sur l'île de Macau, à Port Maurin. Confronts : vigne d'Arnaulda Bonessa / fief du monastère de Sainte-Croix / vigne de Nolot Reuesquas, marchand, de Bordeaux / vigne de Bertrand Usana.

- un trens de vigne et des règes d'aubarède, confrontant la vigne précédente, près du plantier de Nolot Reuesquas. Confronts : vigne et aubarède d'Arnaud de Bonaffos / fief du monastère de Sainte-Croix / rive de la Garonne.

Investiture par le vicaire du monastère de Sainte-Croix, biens comptés pour 4 fiefs : 2 sous comptés pour 1 fief, à 2 d. b. d'esperle, 3 d. b. par an de cens / l'estatge compté pour 1 fief, à 2 d. b. d'esperle, 6 d. b. par an de cens. À rajouter pour chaque sou et estatge : 1 mesure de froment et 1 poule. Maria Johan est soumise aux mêmes devoirs que les autres *borgues* et habitants de Macau.

Les vignes et aubarèdes comptées pour 1 fief, à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin et de vendange, de pieux, de lates et de carrasson, pour dîme et agrière.

Le tout porté à l'*estar*, à la *sala* de Macau, du monastère de Sainte Croix à la saint Thomas.

AD Gironde, H 735, fol. 78, 30 mai 1452 - Reconnaissance féodale de Johan Gaucem, fils de Pey [Gaucem ?], de Macau, envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Macau, au Casterar.

Confronts : vigne de Guilhem Arnaud / vigne de ... Daubrida / cossuy / chemin et sentier qui va au fief de Sainte-Croix et de Cantemerle.

Investiture par le vicaire du monastère de Sainte-Croix à 2 d. b. d'esperle, 5 s. 6 d. b. par an de cens, portés à la *sala* du monastère à Macau à la saint Thomas.

LA COSTA / LA COSTA DE MACAU

AD Gironde, H 734, fol. 140, 28 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Ramon de Perisson, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Macau (Médoc), à la Costa de Macau.

Confronts : vigne de feu Guiraud de Maderas / vigne de Guilhem Arnaud, de Macau / rive de la Garonne / chemin commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 6 d. b. de cens, payables à Bordeaux à la saint Thomas.

AD Gironde, H 1186, fol. 2-2 v°, 23 mars 1469 - Vente par Pey de la Rua, laboureur, de Notre-Dame de Macau (Médoc), à Ramon de Peyrisson, de Macau (Médoc), d'un *les* de vigne à Macau, à la Costa.

Confronts : vigne de Guilhem Martin, dit de Rogey, de Macau / vigne de Thomas de Damenssan, dit de Seytran, *donzet* / chemin / rive de la Garonne.

27 F. b. (1 F. b. compté 25 s. b.), sauf les droits de l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) (esperle et 5 d. b. de cens).

Mise en possession *per tradicion de una vit*.

AD Gironde, H 1186, fol. 2 v°-3, 31 mars 1469 - Cession par Thomasa Blanc, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), à Ramon de Montastruc, laboureur, de Notre-Dame de Macau (Médoc), de ses droits sur deux *les* de vigne à Macau (Médoc), à la Costa.

Confronts : vignes des héritiers de Guiraud de Maderan / chemin de la Costa / rive de la Garonne.

Cession faite pour les « agréables services » de Ramon de Montastruc.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 54-54 v°, 8 novembre 1473 - Vente par Johan Arnaud, de Labarde (Médoc), à Gassiot de Bisac et Guilhemina de Bisac, sa tante, de Macau (Médoc), d'une vigne à Macau, à la Costa.

AD Gironde, 3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474 - Échange entre Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et maître Pey Guiraud, bachelier en loi, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Arnaud Vesin cède 5 règes de vigne au Taillan, au Seguot Dostenot. Sauf les droits du seigneur.

- Pey Guiraud cède 3 pièces de vigne à Macau, à la Costa. Sauf les droits de la dame de Lausac. Rajoute 45 F. b.

PRAT

AD Gironde, H 734, fol. 103 v°-104, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan ... envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- trois trens de vigne à Macau, au Prat. Confronts : vigne d'Arnaud de Troffinhan / vigne de Blancqua Demet / chemin du pré / rive de la Garonne.

- un trens de vigne sur l'île de Macau. Confronts : vigne de Ramon Johan / vigne de Assalhida de Cabon / vigne de Bertrand deu Sana / vigne de Pey Ronessues.

- deux trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon Johan / vigne d'Arnaud de Troffinhan / vigne de Mossen Johan Berniquel / aubarède de Guilhem Martin.

Investiture en deux fiefs par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) :

- 1^{er} fief : vignes à Macau, au Prat ; 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an. Doit demander chaque année le garde au seigneur (2 d. b. par jour).

- 2nd fief : trens de vigne sur l'île de Macau ; 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an, porté à la *sala* du monastère à Macau.

AD Gironde, H 734, fol. 116 v°-117, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Pey de la Rua, de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un *les* de vigne à Macau (Médoc), au Prat. Confronts : cause de Ramon Malet / cause de Maria Boneu / chemin commun / rive de la Garonne.

- un demi *les* de vigne au même lieu. Confronts : cause de Johan de Bauria / cause de Blancqua de Lagunagran / chemin commun / rive de la Garonne.

Investiture en fief à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député à Macau chaque année (12 d. b. par jour).

- 8 arrèges d'aubarède sur l'île de Macau. Confronts : cause de Hélias Baquey / cause de Marquesa Ros / vigne de Johan de Garos / rive de la Garonne.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : cause de Hélias Baquey / vigne de Johan de Garos / rive de la Garonne devant l'Ambes / cause de Maria Boneu.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de *carrasson* pour dîme et agrière par an.

Toutes les redevances étant portées *sobre lo trulh* du monastère à Macau.

QUEYRON

AD Gironde, 3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476 - Vente par Peyrona Robert, veuve, et Johan Rou, son fils, de Macau (Médoc), à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de :

- 16 règes de vigne à Macau, à la Sauveté, au Queyron. Confronts : *segua* de Johan Rou / vigne d'Assalhida Furt⁶⁵ / chemin commun / terre labourable des héritiers de Bertrand de Sorbey.

- 12 règes de vigne et 6 règes de terre au même lieu. Confronts : vigne de Bona de Bern / terre d'Assalhida Furt / chemin commun / terre de Bertrand de Sorbey.

- 6 règes de vigne et 3 règes de terre. Confronts : vignes d'Assalhida Furt / chemin commun / vigne de Bertrand de Sorbey.

- 6 règes de vigne et 3 règes de terre. Confronts : chemin commun / vigne d'Assalhida Furt / chemin commun / terre des héritiers de Bertrand de Sorbey.

40 F. b., sauf les droits du seigneur (12 ard. b. par an de cens)

ILE DE MACAU (Médoc)

AD Gironde, H 735, fol. 88, 6 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Saint Gili, laboureur, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne sur l'île de Macau. Confronts : vigne de Johan de Saugas / vigne de Bertran du Sana / vigne de Bertran du Sana / vigne de Nolot de Revesques, bourgeois, de Bordeaux.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de ... Saugas / vigne de Thonet de Feulias ou de son épouse / rive de la Garonne.

- un trens d'aubarède au même lieu. Confronts : cause de Thonet de Feulias.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin et de vendange, de pieux, de lattes et de carrassons, portés à la *sala* du monastère à Macau.

⁶⁵ De Macau (Médoc)

AD Gironde, H 734, fol. 114, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Marquina Ros, de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne sur l'île de Macau (Médoc). Confronts : cause de Blancqua de Lagunagran / cause de l'épouse de Thomet de Feulias / cause de Johan de Saugas.

- un trens d'aubarède au même lieu. Confronts : cause de *mossen* Gaucem / cause de Pey de la Rua / rive de la Garonne.

Investiture par l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de *carrasson* pour dîme et agrière porté *sobre le trulh* du seigneur à Macau.

Doit demander le garde (12 d. b.).

AD Gironde, H 734, fol. 103 v°-104, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan ... envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- trois trens de vigne à Macau, au Prat. Confronts : vigne d'Arnaud de Troffinhan / vigne de Blancqua Demet / chemin du pré / rive de la Garonne.

- un trens de vigne sur l'île de Macau. Confronts : vigne de Ramon Johan / vigne de Assalhida de Cabon / vigne de Bertrand deu Sana / vigne de Pey Ronessues.

- deux trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon Johan / vigne d'Arnaud de Troffinhan / vigne de Mossen Johan Berniquel / aubarède de Guilhem Martin.

Investiture en deux fiefs par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) :

- 1^{er} fief : vignes à Macau, au Prat ; 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an. Doit demander chaque année le garde au seigneur (2 d. b. par jour).

- 2nd fief : trens de vigne sur l'île de Macau ; 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an, porté à la *sala* du monastère à Macau.

AD Gironde, H 734, fol. 116 v°-117, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Pey de la Rua, de Macau (Médoc), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un *les* de vigne à Macau (Médoc), au Prat. Confronts : cause de Ramon Malet / cause de Maria Boneu / chemin commun / rive de la Garonne.

- un demi *les* de vigne au même lieu. Confronts : cause de Johan de Bauria / cause de Blancqua de Lagunagran / chemin commun / rive de la Garonne.

Investiture en fief à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange pour dîme et agrière par an.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député à Macau chaque année (12 d. b. par jour).

- 8 arrèges d'aubarède sur l'île de Macau. Confronts : cause de Hélias Baquey / cause de Marquesa Ros / vigne de Johan de Garos / rive de la Garonne.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : cause de Hélias Baquey / vigne de Johan de Garos / rive de la Garonne devant l'Ambes / cause de Maria Boneu.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de *carrasson* pour dîme et agrière par an.

Toutes les redevances étant portées *sobre lo trulh* du monastère à Macau.

AD Gironde, H 734, fol. 141-141 v°, 28 mars 1451 – Reconnaissance féodale de Johan de Garos envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne et d'aubarède sur l'île de Macau. Confronts : terre de *mossen* Gaucem [blanc] / cause de l'épouse de Thomet de Feulias / cause de [blanc], dit *lo Gatey* / rive de la Garonne / cause de Vidau Graney et de Peyrot lo Carmontes.

Bien acquis suite à une donation faite par Pey de la Rua et *mossen* Gaucem [blanc], prêtre.

Bien estimé *expressat* à 45 l. b.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : cause de Hélias Baquey / terre de Ramon Malet et de Pey de la Rua.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de *carrasson* pour dîme et agrière porté à la *sala* du seigneur à Macau.

Clause d'entretien des vignes (*obrar*) et des aubarèdes (*curar* et *estregar*).

AD Gironde, H 1183, fol. 7 v°, 19 janvier 1456 (n.s.), [fait à Macau (Médoc)] - Vente par Margarida Boson, veuve, bourgeoise, de Saint-Pierre (Bordeaux), et Bertrand de Usana, son fils, à Pey Costaley, dit *lo Negre*, de Notre-Dame de Macau (Médoc), et Blanca de Lagunagran, de Macau (Médoc), d'un trens de vigne et aubarède sur l'île de Macau [confronts non précisés].

Vente effectuée devant maître Johan deus Chadassantz, notaire public.

AD Gironde, H 736, fol. 65 v°, 5 avril 1456 - Bail à nouveau fief accordé à Pey de Lafita, majordome de la maison de Puy Paulin (Bordeaux), pour le très puissant seigneur le comte de Foix, pour un trens de vigne déserte avec les aubarèdes qui y sont liées sur l'île de Macau.

Et furen de Ramon Malet habitant de Bordeu loquau las aue lyssadas auar a l'erm et a desert en tau maneira que plus de seys ans aue que no yue agut corp de sarpa ni de marre.

- un trens de vigne et d'ubarède au même lieu. Confronts : vigne de Gassiot de Calon / vigne de Pey de la Rua / vignes de mossen Gaucem de la Rua, prêtre, et de Ramon de Montastruc, laboureur, de Macau.

- un trens d'ubarède au même lieu. Confronts : aubarède de Pey de la Rua / cause de Guilhem de Saugas / aubarède de Guilhem d'Estibarot / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de carrasson, porté pour dîme sous le treuil du seigneur à la *sala* de Macau (« comme les autres bourgeois et habitants de Macau ont coutume de payer »).

AD Gironde, H 736, fol. 62-62 v°, 5 juillet 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Mons, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne et d'ubarède sur l'île de Macau. Confronts : vigne et cause de Nolot de Revesques, marchand, bourgeois, de Bordeaux / vigne et cause de Blanqua de Lagunagran, de Macau / vigne de Blanqua de Lagunagran et de Johan Robbert, de Macau / rive de la Garonne.

- un plantier de vigne et d'ubarède au même lieu. Confronts : vigne de Frances de l'Ern / vigne des héritiers de mossen Johan deu Forn, prêtre / vigne de Frances de l'Ern / rive de la Garonne.

- un trens d'ubarède de Johan Gaucem au même lieu. Confronts : vigne de Frances de l'Ern / rive de la Garonne / trens de vigne et d'ubarède de Guilhem de Montz.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin, vendange, pieux, lattes, carrassons, porté sous le treuil du seigneur à Macau.

AD Gironde, H 736, fol. 76 v°-77, 21 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Domenya de Bonagarda, épouse de Johan Peyraud, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), pour :

- un plantier de vigne blanche et rouge, avec l'ubarède qui est *au cap*, avec la terre, sur l'île de Macau. Confronts : terre, vigne et aubarède de Pey de la Fita, bourgeois, de Bordeaux / vigne de mossen Gaucem de la Rua et de Peyrot lo Carmont / vigne de l'honorable homme Hugues Viau, sous-maire de la cité de Bordeaux / rive de la Garonne.

- 6 pieds de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan d'Ardileys, dit *lo Gatey* / vigne / vigne de Vidau Garney / rive de la Garonne devant Ambes.

- un trens de terre et d'ubarède au même lieu, à la Grant Rolha. Confronts : aubarède d'Arnaud de Bonin / aubarède de mossen Gaucem de la Rua / rive de la Garonne devant Gelet / aubarède.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur, à la *sala* de Macau.

AD Gironde, H 736, fol. 128 v°, 21 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Pey deu Pin, dit *la Costa*, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), pour un plantier de vigne et d'ubarède sur l'île de Macau.

Confronts : vignes de Guilhem de Guiton / vigne / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur à la *sala* de Macau.

AD Gironde, H 736, fol. 136 v°-137, 25 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Pey Furt le Vieux, de Macau (Médoc), pour :

- un trens d'ubarède sur l'île de Macau. Confronts : aubarède de Maria Boneu / aubarède de Gaucem de la Rua / aubarèdes de Maria Boneu.

- un trens d'ubarède au même lieu. Confronts : aubarède / aubarède / aubarède de Johan Gaucem.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté à la *sala* de Macau.

AD Gironde, H 736, fol. 137, 25 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Guilhem deu Poyau, de Macau (Médoc), pour 6 trens de vigne et d'ubarède sur l'île de Macau.

Confronts : vigne des héritiers d'Estève Espiret / aubarède et vigne de Vidau Garney / vigne de Vidau Garney / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté à la *sala* de Macau.

AD Gironde, 3E 4807, fol. 223-223 v°, 27 octobre 1464 - Vente par Helitz Richard, fille de Pelegrin Richard, épouse de Johan de Saint-Maixent, à Arnaud Bernard et Pey Peri, de Lugayac, d'une vigne et aubarède sur l'île de Macau.

AD Gironde, 3E 84, fol. 51, 6 juin 1474 - Obligation de Pey Costaley, de Macau (Médoc), envers Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 26 F. b. à cause de prêt d'argent et de vente de viande salée et de drap, payables à la Toussaint.

Pey Costaley met en gage 4 pièces de vigne sur l'Île de Macau.

Confronts : vigne de Peritou lo Carpentey, fief des Prêcheurs de Bordeaux / vigne d'Arnaud Vesin / vigne de Guilhem Ramon [de Casamaior]⁶⁶ / vignes dudit débiteur.

AD Gironde, 3E 84, fol. 72, 8 août 1474 - Procuration par Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Amani Alard, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour inféoder des terres, vignes et aubarèdes sur l'Île et la paroisse de Macau où il est lui-même possédé.

AD Gironde, 3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476 - Achat aux enchères par Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne sur l'Île de Macau.

Confronts : vigne d'Arnaud de Montestruc⁶⁷ / vigne de Bernard de Baliros / vigne d'Arnaud Vesin / aubarède de Bernard de Baliros.

12 F. b. Vigne appartenant à Blanca, veuve de Hélias de Montestruc qui lui a cédé ses droits.

AD Gironde, 3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477 - Vente par Johan de la Rua, de Macau (Médoc), à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un trens de vigne sur l'île de Macau.

Confronts : vigne d'Arnaud Vesin / vigne de Guilhem de la Rua, frère de Johan de la Rua / vigne d'Arnaud Vesin et de Guilhem Ramon (de Casamaior ?).

[fin de l'acte manquante]

FREYSSE

AD Gironde, H 736, fol. 32 bis v°, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Faure, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour :

- un plantier de vigne et d'auubarède sur l'île de Macau, au Freysse. Confronts : fief du monastère / cause du fieffé / rive de la Garonne.

- un trens de vigne au même lieu : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / terre et cause des héritiers de Ramon de la Brosta / vigne et aubarède de Ramon Mosseyron et de Nolot Revescas / rive de la Garonne devant Jalet / autre rive devant Ambes.

- un trens de vigne au même lieu : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / vigne et cause de Bertrand d'Usana / cause de Bernard Motas et des héritiers de mossen Johan deu Forn / cause de Johan de Montbelhon, notaire.

- un trens de vigne au même lieu, à Morlan : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / cause de Bertrand d'Usana / cause de Bertrand d'Usana.

Investiture à 2 d. b. d'espore, 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de carrassons, porté sous le treuil du seigneur à la *sala* de Macau.

GRANT ROLHA

AD Gironde, H 736, fol. 76 v°-77, 21 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Domenya de Bonagarda, épouse de Johan Peyraud, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), pour :

- un plantier de vigne blanche et rouge, avec l'auubarède qui est *au cap*, avec la terre, sur l'île de Macau. Confronts : terre, vigne et aubarède de Pey de la Fita, bourgeois, de Bordeaux / vigne de mossen Gaucem de la Rua et de Peyrot lo Carmont / vigne de l'honorable homme Hugues Viau, sous-maire de la cité de Bordeaux / rive de la Garonne.

- 6 pieds de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan d'Ardileys, dit *lo Gatey* / vigne / vigne de Vidau Garney / rive de la Garonne devant Ambes.

- un trens de terre et d'auubarède au même lieu, à la Grant Rolha. Confronts : aubarède d'Arnaud de Bonin / aubarède de mossen Gaucem de la Rua / rive de la Garonne devant Gelet / aubarède.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'espore, 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur, à la *sala* de Macau.

⁶⁶ Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

⁶⁷ De Macau (Médoc)

MORLAN

AD Gironde, H 736, fol. 32 v°-32 bis, 9 février 1456 - Reconnaissance féodale de Bernard Motas, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour un plantier de vigne sur l'île de Macau, au Morlan.

Confronts : vigne de Gaucem de la Rua / vigne de Guilhem et maître Benedeyt de Guiton, frères / vigne des héritiers de mossen Johan deu Forn, prêtre / vignes des héritiers de mossen Johan deu Forn / vigne de Pey deu Pin / rive de la Garonne devant Ambes.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin et de vendange, de pieux, de lattes et de carrassons, porté à la *sala* du seigneur à Macau.

AD Gironde, H 736, fol. 32 bis v°, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Faure, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour :

- un plantier de vigne et d'aubarède sur l'île de Macau, au Freysse. Confronts : fief du monastère / cause du fieffé / rive de la Garonne.

- un trens de vigne au même lieu : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / terre et cause des héritiers de Ramon de la Brosta / vigne et aubarède de Ramon Mosseyron et de Nolot Revescas / rive de la Garonne devant Jalet / autre rive devant Ambes.

- un trens de vigne au même lieu : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / vigne et cause de Bertrand d'Usana / cause de Bernard Motas et des héritiers de mossen Johan deu Forn / cause de Johan de Montbelhon, notaire.

- un trens de vigne au même lieu, à Morlan : cause des héritiers de mossen Johan deu Forn / cause de Bertrand d'Usana / cause de Bertrand d'Usana.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de carrassons, porté sous le treuil du seigneur à la *sala* de Macau.

MORLAU DEVERS AMBES – AU FREYSSE

AD Gironde, H 734, fol. 102-102 v°, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Hélias Baquey envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne et aubarède sur l'île de Macau, au Bec devert Macau. Confronts : vigne et aubarède de Pey de la Rua / fief du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Pey de la Rua / aubarèdes de Pey de la Rua et de Guilhem de la Rua.

- 7 sadons de terre à Macau. Confronts : fief de Cautemerle / fief du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) / chemin du Ferrollhar.

- un trens de vigne à Ludedon, à la Barroquina. Confronts : vigne de feu Arnauda Robbert / vigne de Pey de la Landa / chemin commun.

- deux arrèges de vigne au même lieu. Confronts : vigne de feu Arnauda Robbert / vigne d'Arnauda Robbert / chemin commun.

- 5 arrèges de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnauda Robbert / vigne des héritiers de Guilhem de Lafita / vigne des héritiers d'Arnauda Robbert, dit la Qualan.

Investiture de tout comme de trois fiefs par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) :

- 1^{er} fief : vigne et aubarède sur l'île de Macau ; 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit par an pour dîme et agrière.

- 2^{ème} fief : 7 sadons de terres ; 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit par an pour dîme et agrière.

- 3^{ème} fief : 2 règes, 5 règes et trens de vigne à la Barrauquina ; 2 d. b. d'esperle, 2 d. b. par an de cens payables à la saint Thomas.

Les redevances en nature doivent être amenées à la *sala* du monastère à Macau.

AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474 - Obligation de Pey Guiraud, bachelier en droit, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 60 F. b. à cause de prêt, payables à la Toussaint.

Gagés sur une pièce de vigne sur l'île de Macau, à Morlau devers Ambes.

Confronts : vigne de Nolot de Revesques⁶⁸ / vigne du seigneur deu Vergey / vigne de Guilhem de Sauguas / rive de la Garonne.

Gagés également sur une pièce de vigne sur l'île de Macau, au Freysse.

Confronts : vigne de Human Alard, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / vigne de Johan Faure / vigne de Hélias de Panissolas.

⁶⁸ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476 - Échange entre Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et le discret homme maître Pey Guiraud, bachelier en droit, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Arnaud Vesin cède 3 règes de vigne au Taillan, à Saint-Coyras, au Cornau de Germinhan. Confronts : vigne des héritiers de Pey Johan de Seguonas / *Iesta de ... Calatiau*. + 120 F. b. pour la moins value.

- Pey Guiraud cède une pièce de vigne sur l'île de Macau, à Morlau devers Ambes. Confronts : vigne de Nolot de Revesques⁶⁹ / vigne du seigneur de Vergey / vigne de Guilhem de Sauguas / rive de la Garonne devers Ambes. Et une pièce et demi de vigne sur l'île de Macau, au Freysse. Confronts : vigne de Human Alard⁷⁰ / vigne de Johan Faure, dit *Johanot de Pey Guiraud* / vigne de Hélias de Panissolas / l'aubarède suivante. Et un trens d'aubarède au même lieu. Confronts : vigne précédente / rive de la Garonne. Sauf les droits de l'abbé de Sainte-Croix (Bordeaux) et des XIII Chapelains.

[cf. AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474]

AD Gironde, 3E 85, fol. 14, avril 1476 - Mise en possession des biens de l'acte précédent par Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à maître Pey Guiraud, de Saint-Michel (Bordeaux).

POMEY

AD Gironde, H 736, fol. 61 v°-62, 15 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Bertrand d'Usana, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour un trens de vigne sur l'île de Macau, devant Ambes, au Pomey.

Confronts : vigne et aubarède des héritiers de Johan de Banora, laboureur, de Macau / vigne et cause de Bertrand Masson, bourgeois, de Bordeaux / rive de la Garonne / vigne et cause de Blanqua de Lagunagran, veuve / vigne et cause.

Bien acheté à Pey Costaley, dit *Peyrot lo Negre*, charpentier de grosse fuste, et Blanqua de Lagunagran, veuve, de Macau, pour 13 nobles d'or, de bon or et de bon poids d'Angleterre et de poids neuf, et 31 F. b. comptant (chaque Franc pour 25 s. b.).

Investiture à 2 d. b. d'esporle, 1/5 du fruit de vin, vendange, pieux, lattes, carrassons, porté sous le treuil à la *sala* de Macau.

MARGAUX (Médoc)

MOULIN DU VENT

AD Gironde, 3E 84, fol. 1 v°, 27 mars 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Vidau de la Fargua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Arnaud, de Soussans (Médoc), pour des terres et des vignes à Margaux, au Moulin du Vent.

Bail accordé pendant 8 ans.

Deux pipes de vin clair portées sur le port de la Meyra dans la paroisse de Soussans.

MERIGNAC (Médoc)

ARTIGUA

AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Solhac, veuve, usufruitière des biens de son mari, feu Pey de Cantalop, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Bosc, de Mérignac (Médoc), pour :

- un *hostau* et bourdieu à Mérignac, à l'Artigua.

- une pièce de vigne à Mérignac, à Prilau.

- une pièce de vigne à Pessac, à Milou.

Bail accordé pendant 7 ans.

1/5 du fruit de la vendange et du blé gros et menu par an livré audit bourdieu. Doit payer 6 ard. b. et à dîner au garde, chaque jour des vendanges.

Clauses d'entretien : *hostau (estanc et recaperat de teule, de clau et de fulha)*, vignes (*obrar, podar, tersar, fudir, plantar*), fossé du *casau (fossederar, curatz)*, entretien des plantes réservées à l'usage de Johana de Solhac.

⁶⁹ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

⁷⁰ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

Clauses d'amélioration : Johan deu Bosc doit planter et complanter chaque année 500 bons plants en février dans les trens de vigne (il doit mettre 2 *bros* de fumier sur ces nouveaux plants chaque année)

Clauses de réserve : Johana de Solhac se réserve une pièce fermée à clé dans le bourdieu, elle peut également élever des poules et des pigeons dans le bourdieu, elle peut prendre les légumes qu'elle souhaite dans le bourdieu, sans demander auparavant, et elle peut prendre les roses des rosiers du bourdieu. Johan deu Bosc n'a pas le droit de prendre du bois de chauffage ou du bois d'œuvre dans le bourdieu.

CALHAU

AD Gironde, 3E 6091, fol. 212 v°, 20 janvier 1473 - Échange entre Johan de la Font, de Mérignac, et Jehan de Lescala, marchand de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux).

- Johan de la Font cède une terre et pré dans la Palu de Bordeaux, au Perey. Confronts : 4 prés.
- Jehan de Lescala cède 6 règes de vigne à Mérignac, au Calhau. + 40 F. b. confronts : 4 vignes.

CASAU DE GUILHEM AYQUEM

AD Gironde, 3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476 - Vente par Pey de Lilet, de Mérignac (Médoc), à Hélias deu Puch, de Mérignac (Médoc), de :

- un trens de vigne à Mérignac, au Casau de Guilhem Ayquem. Confronts : terre de Pey Arnaud et du vendeur / terre de Hélias deu Puch / chemin commun / terre de Pey de Lilet.
 - un *hostau* au même lieu. Confronts : *hostau* de Hélias deu Puch / terre de Pey Arnaud / *padouen* / terre et *casau* de Hélias de Puch.
- 17 F. b. 6 ard. b., sauf les droits du seigneur. [cf. obligation précédente].

AD Gironde, 3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477 - Échange entre Hélias deu Puch, de Saint-Vincent de Mérignac, et Pey de Lilet, de Mérignac :

- Hélias deu Puch cède 2 règes de vigne à Mérignac, au Joalat. Confronts : vigne de Pey de Lilet / vigne de Johana de Meyniu / chemin commun / *casau* de Pey de Lilet. – 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey de Lilet / vigne de Pey Arnaud / chemin commun / terre et bois de Pey de Lilet. Biens francs en alleu. + 24 F. b.
- Pey de Lilet cède un trens de vigne à Mérignac, au Casau de Guilhem Ayquem. Confronts : terre de Pey Arnaud⁷¹ et de Pey de Lilet / terre de Hélias de Puch / chemin commun / terre de Pey Arnaud et de Pey de Lilet. Sauf les droits de *mossen* Johan Camulong, prêtre. – la moitié d'un *hostau* couvert de tuiles à côté de l'autre moitié de l'*hostau* de Hélias de Puch. Confronts : autre moitié de l'*hostau* de Hélias deu Puch / terre de Pey Arnaud / *pardoent* / terre et *casau* de Hélias deu Puch. Sauf les droits du chapitre de Saint-André de Bordeaux.

CAUSHORAN

AD Gironde, 3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473 - Vente à réméré par Pey de Marronet, de Mérignac (Médoc), à Pey Clau, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 8 règes de vigne d'araire dans la paroisse de Mérignac, à Caushoran.

Confronts : vigne de Johan de Cardoar / vigne de Hélias de Marronet / chemin commun / vigne de Guilhem Arroch⁷².

4 F. b. Rachat possible dans un an.

CORNAU DE BEUTRE – FORCADA – CAP DE FEU

AD Gironde, 3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474 - Vente à réméré par Johan de Lome, de Mérignac (Médoc), à Pey de Lome, de Mérignac, de :

- une vigne à Mérignac, au *cornau* de Beutre. Confronts : vigne de Guilhem deu Bosc⁷³ / vigne dudit Pey de Lome / chemin commun / bois de Guilhem deu Bosc.
 - une vigne au même lieu. Confronts : vigne de Thomas Ramon / vigne dudit Pey de Lome / chemin commun / bois de Guilhem deu Bosc.
 - 6 règes de vigne à Mérignac, à la Forcada. Confronts : vigne dudit Pey de Lome / vigne de Pinot de Cabernas / chemin qui va de Houtanin à Bourus / vigne de Johan Guilhem.
- 4 F. b. 36 ard. b., rachat possible avant la Noël.

⁷¹ De Soussans.

⁷² Sans doute de Bordeaux.

⁷³ De Sainte-Croix (Bordeaux)

AD Gironde, 3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479 - Vente par Ramon de Lome et Ramon Fauchey, de Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Galhard Rey, de Saint-Jean d'Illac (Médoc), de :

- 8 règes de vigne à Mérignac (Médoc), au *cornau* de Beutre, au cap de Fau. Confronts : vigne de Johan Andraud / vigne de Guilhem Andraud / chemin commun.

- 5 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Andraud / vigne de Nicolau Andraud / vigne dessus confrontée / *la belhey* dudit Johan Andraud.

6 F. b. payés comptant, sauf les droits de monseigneur Huga (1/5).

GUARRIE

AD Gironde, 3E 86, fol. 15 v°-16, 17 mai 1483 - Échange entre Amaniu d'Arsac, noble home, et le discret home *mossen* Richard Martin, prêtre des bénéficiers de Saint-Seurin (près de Bordeaux).

- Amaniu d'Arsac cède 3 *hostaus* et *casau*.

- Richard Martin cède un *casau* et bourdieu, *mayne*, terres, vignes, près à Mérignac, à Guarrie.

JOALAT

AD Gironde, 3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477 - Échange entre Hélias deu Puch, de Saint-Vincent de Mérignac, et Pey de Lilet, de Mérignac :

- Hélias deu Puch cède 2 règes de vigne à Mérignac, au Joalat. Confronts : vigne de Pey de Lilet / vigne de Johana de Meyniu / chemin commun / *casau* de Pey de Lilet. – 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey de Lilet / vigne de Pey Arnaud / chemin commun / terre et bois de Pey de Lilet. Biens francs en alleu. + 24 F. b.

- Pey de Lilet cède un trens de vigne à Mérignac, au *Casau* de Guilhem Ayquem. Confronts : terre de Pey Arnaud⁷⁴ et de Pey de Lilet / terre de Hélias de Puch / chemin commun / terre de Pey Arnaud et de Pey de Lilet. Sauf les droits de *mossen* Johan Camulong, prêtre. – la moitié d'un *hostau* couvert de tuiles à côté de l'autre moitié de l'*hostau* de Hélias de Puch. Confronts : autre moitié de l'*hostau* de Hélias deu Puch / terre de Pey Arnaud / *pardoent* / terre et *casau* de Hélias deu Puch. Sauf les droits du chapitre de Saint-André de Bordeaux.

LAUDA POYANA (AUTREMENT A CALHAVET)

AD Gironde, 3E 84, fol. 12, 17 avril 1474 - Vente par Andrina Disaron, veuve, et Gaston Arrosth, son fils, de Mérignac, à Jaubert Guibaud, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 10 règes de vigne à Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet.

Confronts : vigne de Guilhem Andraud / vigne de Maria Robert / sentier commun / vigne de Bernard de Labatut.

11 F. b. 57 ard., sauf les droits de monseigneur de Montferrand.

PLANTIER DE SEGUEY

AD Gironde, 3E 12430, fol. 205 v°, 31 octobre 1472 - Vente à réméré par Johan Borgadey, de Mérignac (Médoc), à Robin Vincent, marchand, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne d'araire à Mérignac, au plantier de Seguey.

Confronts : 4 vignes / chemin

20 F. b., sauf les droits du chapitre Saint-Seurin, rachat possible jusqu'à la Toussaint.

PRILAU

AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Solhac, veuve, usufruitière des biens de son mari, feu Pey de Cantalop, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Bosc, de Mérignac (Médoc), pour :

- un *hostau* et bourdieu à Mérignac, à l'Artigua.

- une pièce de vigne à Mérignac, à Prilau.

- une pièce de vigne à Pessac, à Milou.

Bail accordé pendant 7 ans.

1/5 du fruit de la vendange et du blé gros et menu par an livré audit bourdieu. Doit payer 6 ard. b. et à dîner au garde, chaque jour des vendanges.

⁷⁴ De Soussans.

Clauses d'entretien : *hostau (estanc et recaperat de teule, de clau et de fulha)*, vignes (*obrar, podar, tersar, fudir, plantar*), fossé du *casau (fossederar, curatz)*, entretien des plantes réservées à l'usage de Johana de Solhac.

Clauses d'amélioration : Johan deu Bosc doit planter et complanter chaque année 500 bons plants en février dans les trens de vigne (il doit mettre 2 *bros* de fumier sur ces nouveaux plants chaque année)

Clauses de réserve : Johana de Solhac se réserve une pièce fermée à clé dans le bourdieu, elle peut également élever des poules et des pigeons dans le bourdieu, elle peut prendre les légumes qu'elle souhaite dans le bourdieu, sans demander auparavant, et elle peut prendre les roses des rosiers du bourdieu. Johan deu Bosc n'a pas le droit de prendre du bois de chauffage ou du bois d'œuvre dans le bourdieu.

LA VINHOLA

AD Gironde, 3E 12430, fol. 207 v°-208, 18 novembre 1472 - Vente par Arnaud de Maurrinet, de Mérignac (Médoc), à Robin Vincent, marchand, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne à Mérignac, à la Vinhola.

Confronts : 2 vignes / chemin.

Vente pour 8 F. b.

MOULIS (Médoc)

CAMPS DE TASTE

AD Gironde, 3E 82, fol. 92-92 v°, 1^{er} août 1488 - Échange entre Johanna de Yvart et sa mère demeurant à Castelnaud, à Saint-Saturnin de Moulis (Médoc), et Ramon Ceutot, de Semelhau, à Saint-Martin de Listrac (Médoc) :

- Johanna de Yvart cède une pièce de terre et désert à Moulis. Confronts : vigne desdites mère et fille / chemin commun / *la jalle* du moulin dudit Ceutot / terre d'Arnaud deu Bosc.

- Ramon Ceutot cède une terre à Moulis, aux Camps de Taste, anciennement à la Bori deu Terme. Confronts : 3 terres / 1 sentier.

PESSAC (Médoc)

BRANAS

AD Gironde, 3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Lartigua, demeurant au *cornau* de Pessac (Livrac), pour :

- une pièce de vigne à Pessac, au Puyau. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères⁷⁵ / chemin commun.

- une pièce de vigne à Pessac, au Lauderey. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun / *padouen communau*.

- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun.

- 21 règes de vigne à Pessac, au Cadihaut. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / sentier commun.

- une pièce de vigne à Pessac, à Branac. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / vigne de Guilhem de Casa⁷⁶ / vigne de Pey Hosten⁷⁷ / vigne de Hélicona de la Canau⁷⁸.

- 26 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon deu Poyau / vigne de Pey Ceutot⁷⁹.

- 20 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Arnaud de la Casa⁸⁰ / vigne de Ramon deu Mossar.

Bail accordé pendant 7 ans.

2 F. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

⁷⁵ De Pessac.

⁷⁶ De Pessac.

⁷⁷ De Pessac.

⁷⁸ De Pessac.

⁷⁹ D'Artigues.

⁸⁰ De Pessac ?

CADIHAUT

AD Gironde, 3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Lartigua, demeurant au *cornau* de Pessac (Livrac), pour :

- une pièce de vigne à Pessac, au Puyau. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / chemin commun.

- une pièce de vigne à Pessac, au Lauderey. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun / *padouen communau*.

- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun.

- 21 règes de vigne à Pessac, au Cadihaut. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / sentier commun.

- une pièce de vigne à Pessac, à Branassas. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / vigne de Guilhem de Casa / vigne de Pey Hosten / vigne de Héliana de la Canau.

- 26 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon deu Poyau / vigne de Pey Ceutot⁸¹.

- 20 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Arnaud de la Casa / vigne de Ramon deu Mossar.

Bail accordé pendant 7 ans.

2 F. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

CLAUS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 68-68 v°, 29 décembre 1473 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Solhac, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnaud deu Bosc et Pey Mentrossa, son gendre, de Pessac, pour :

- une vigne à Pessac, aux Claus. Confronts : 2 vignes / 2 fiefs.

- une vigne d'arrire et bois au même lieu.

- une vigne au même lieu.

Bail accordé pendant 9 ans, 1/5 du fruit (vin), porté au grand bourdieu de ladite Johana (dit de Senant [Senaud Castonh]). Garde. Clause d'entretien.

LAUDEREY

AD Gironde, 3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Lartigua, demeurant au *cornau* de Pessac (Livrac), pour :

- une pièce de vigne à Pessac, au Puyau. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / chemin commun.

- une pièce de vigne à Pessac, au Lauderey. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun / *padouen communau*.

- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun.

- 21 règes de vigne à Pessac, au Cadihaut. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / sentier commun.

- une pièce de vigne à Pessac, à Branassas. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / vigne de Guilhem de Casa / vigne de Pey Hosten / vigne de Héliana de la Canau.

- 26 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon deu Poyau / vigne de Pey Ceutot⁸².

- 20 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Arnaud de la Casa / vigne de Ramon deu Mossar.

Bail accordé pendant 7 ans.

2 F. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

MILOU

AD Gironde, 3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Solhac, veuve, usufruitière des biens de son mari, feu Pey de Cantalop, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Bosc, de Mérignac (Médoc), pour :

- un *hostau* et bourdieu à Mérignac, à l'Artigua.

- une pièce de vigne à Mérignac, à Prilau.

- une pièce de vigne à Pessac, à Milou.

Bail accordé pendant 7 ans.

1/5 du fruit de la vendange et du blé gros et menu par an livré audit bourdieu. Doit payer 6 ard. b. et à dîner au garde, chaque jour des vendanges.

⁸¹ D'Artigues.

⁸² D'Artigues.

Clauses d'entretien : *hostau* (*estanc et recaperat de teule, de clau et de fulha*), vignes (*obrar, podar, tersar, fudir, plantar*), fossé du *casau* (*fossederar, curatz*), entretien des plantes réservées à l'usage de Johana de Solhac.

Clauses d'amélioration : Johan deu Bosc doit planter et complanter chaque année 500 bons plants en février dans les trens de vigne (il doit mettre 2 *bros* de fumier sur ces nouveaux plants chaque année)

Clauses de réserve : Johana de Solhac se réserve une pièce fermée à clé dans le bourdieu, elle peut également élever des poules et des pigeons dans le bourdieu, elle peut prendre les légumes qu'elle souhaite dans le bourdieu, sans demander auparavant, et elle peut prendre les roses des rosiers du bourdieu. Johan deu Bosc n'a pas le droit de prendre du bois de chauffage ou du bois d'œuvre dans le bourdieu.

AD Gironde, 3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Solhac, veuve, honorable dame, épouse de feu Pey de Cantalop, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard Boneu et Maria deu Bosc, son épouse, de Pessac (Médoc), pour :

- un *hostau* couvert de tuiles et *mayne* à Pessac, à Noest.
- deux pièces de vigne à Pessac, à l'Église.
- une pièce de vigne à Pessac, à Ayrau.
- une pièce de vigne à Pessac, au Perey.
- une pièce de vigne à Pessac, à la Tasta.
- une pièce de vigne à Pessac, au Pomey de Milou.
- une pièce de vigne, bois et *bernada* à Pessac, à Milou Bas.
- une pièce de vigne, terre et bois à Pessac, à Milou.
- 28 règes de vigne et de bois à Pessac, au Troncquerar.
- une pièce de bois, pré.
- une pièce de bois, terre, vigne et *pelvas* à Milou.
- 10 règes de bois à la Tasta.
- un *casau* près dudit *hostau* et *mayne*.

Bail accordé pendant 7 ans, 1/5 du vin et du blé gros et menu, et du vime porté au bourdieu de ladite dame, dit le bourdieu de Senaud Castonh (Mérignac).

Les acheteurs sont tenus de « *fudir per doas fessons lo cabalhou et boyar las vinhas daraire per quatre feyssons et far tot autras obras en bons temps* » selon la coutume de Bordeaux. Clauses d'entretien de l'*hostau*. Doivent « *fudir lodit casau en lo mes de mars cascun an et magescar en bons temps et provatyar lasdites vinhas et lodit casau ben et degudament. Et plus deven metre en lasdites trais de vinha en lo mes de fevrey cascun an mech miley de bon plan a lesgard de ladite dona et dos bros de bon feuns* ».

PLANTEY PEITEVIN

AD Gironde, 3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475 - Échange entre Johan Darman, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Arnaud Faure, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Johan Darman cède une rège de vigne à Pessac, *lo plantey Peitevin*. Confronts : vigne de Guazen Ceutat / vigne dudit Darman / vigne de Eyméric Caudera - + 10 F. b.10 ard., sauf les droits du seigneur.
- Arnaud Faure cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux au Plantey de Salas. Confronts : vigne de Menjou Luchas, *cauderey* / vigne de Ramon Faure / vigne dudit Darman / vigne de Johan de Saint-Seve – sauf les droits des hers du seigneur de Rostanh (1/6).

Cf. AD Gironde, 3E 84, fol. 117, 1^{er} décembre 1474

PUYAU

AD Gironde, 3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Lartigua, demeurant au *cornau* de Pessac (Livrac), pour :

- une pièce de vigne à Pessac, au Puyau. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / chemin commun.
- une pièce de vigne à Pessac, au Lauderey. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun / *padouen communau*.
- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / chemin commun.
- 21 règes de vigne à Pessac, au Cadihaut. Confronts : vigne de la dona de Cantalop / sentier commun.
- une pièce de vigne à Pessac, à Branassas. Confronts : vigne de Ramon et Arnaud deu Poyau, frères / vigne de Guilhem de Casa / vigne de Pey Hosten / vigne de Héliana de la Canau.
- 26 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Ramon deu Poyau / vigne de Pey Ceutot⁸³.

⁸³ D'Artigues.

- 20 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Arnaud de la Casa / vigne de Ramon deu Mossar.
Bail accordé pendant 7 ans.
2 F. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

Le PIAN (Médoc)

AD Gironde, H 1183, fol. 13-13 v°, 14 juin 1457 - Afferme accordée par frère Guilhem Faure, moine et *enfermey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), et Pey de Gravar, clerc, regisseur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à mossen Vidau Dicon, mossen Johan de Cardin, prêtres, pour toutes les dîmes, agrières et autres droits de blé, de vin et de tous les autres fruits qui appartiennent au sacristain du monastère à Essines, Autelhan et au Piau (Médoc).

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).
37 F. b. (1 F. b. compté 25 s. b.), payables à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 108-108 v°, 12 avril 1468 - Vente par Johan de Cessac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à *mossen* Fort Feydan, prêtre, du Pian (Médoc), d'un *hostau* à la paroisse du Piau, terres, vignes, prés, aubarèdes appartenant audit *hostau*.

26 F. b. sauf les droits du seigneur.

« *Et aqui medis lodit Johan de Cessac meta en pocession lodit mossen Fort per la tradition dung avet de fer tenant a la porta deudit hostau et lodit de Cessac sen salhit de foros et avet podar une vitz de lasdite vinhas* ».
Obligation de 26 F. b. (10 F. b. à Quasimodo, le reste à la Saint-Michel).

CALOMEYS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482 - Échange entre Pey Amaniu, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Anthoni Bernier, clerc de Bordeaux.

- Pey Amaniu cède une pièce de vigne à Paludate. Confronts : vigne de Guissarnaud de Vinholas / vigne de Mathelina ... / pré de Guilhem de Lestonac / vigne de Pey Sabatey. Et 5 pièces de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Sabatey / vigne de Pey Amaniu / pré de ..., estey entre. Fiefs relevant du vicair et des chapelains de Saint-Michel (Bordeaux).

- Anthoni Bernier cède 2 règes de vigne à Le Pian, à Calomeys. + 25 F. b.

LAS ROMINAS

AD Gironde, 3E 12430, 21 juillet 1468 - Bail à nouveau fief accordé par Anthoni de la Brossa, procureur de l'hôpital de Bardenac, à Arnaud deu Grava, de Le Piau, d'une *trens* de bois et *jaugar* à Le Piau, à las Rominas. Confronts : vigne (fief dudit hôpital) / bois.

2 d. d'esporle (seigneur ou *affévat*), 20 s. b. à l'*hostau* de Bardenac, à Bordeaux (Saint-Martin d'hiver).

SAILLANS (Médoc)

BELAFORT

AD Gironde, 3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474 - Vente par Ricard de Peyras et Peyrona deu Ugey, son épouse, de Martignas (Médoc), à Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *trens* de vigne, *bosc et casau environat de maderas*, dans la paroisse de Saillans (Médoc), à Belafort.

Confronts : vigne de Johan Ferron *le Vieux*⁸⁴ / bois de Johan Guilhem / chemin commun.

16 F. b. payés comptant, sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (27 ard. b. par an).

⁸⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

SAINT-ESTEPHE (Médoc)

LA BARRA

AD Gironde, 3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474 - Vente à réméré par Johan et David Aymon, de Saint-Estèphe (Médoc), à Guilhem Marin *le Jeune*, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne (4 *sadous*) à Saint-Estèphe, à la Barra.

Confronts : vigne de Pey Douile / terre de Johan de Mouenx / chemin commun.
11 F. b., rachat possible dans les 2 ans.

HONC PETITA-MARLOZET

AD Gironde, 3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474 - Vente à réméré, par Andriu Guistard, de Saint-Estèphe (Médoc), à Guilhem Marin *le Jeune*, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau*, mayne, vignes, terres, prés, aubarèdes, bois, *pastenx*, *podouens*, et autres droits appartenant audit mayne, à Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita. Confronts : héritage de Robert Guistard, frère dudit vendeur / héritage dudit Marin.

- vignes, terres, *casaus*, à Saint-Estèphe, à Marlozet.

30 F. b., possibilité de rachat dans les 4 ans, sauf les droits de la dame de Gramont.

Mayne baillé le jour même à *fazendure* pour une barrique de vin portée à l'*hostau* dudit Guilhem à la Landa, le jour de la Saint-Michel.

LA RUNDAR

AD Gironde, 3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre 1476 - Vente par Pey Brule, de Saint-Estèphe (Médoc), à Guilhem Marin *le Jeune*, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne et bois à Saint-Estèphe, à la Rundar.

Confronts : vigne de Johan Bernard, de Saint-Estèphe / terre et vigne de Johan Bernard / chemin commun allant de Tastas à Saint-Estèphe / *brosterar* de [blanc] qui meut de l'*hostau* de Tastas.

30 F. b., sauf les droits du seigneur.

Transformée en vente à réméré pendant 3 ans.

SAINT-LAURENT (Médoc)

CAMENSAC

AD Gironde, 3E 85, fol. 161, 9 mai 1477 - Suite d'un acte précédent : Guilhem Ros, Alem Bonore et Estève Dodon reconnaissent que Guilhem Ros s'est obligé pour tous. Ils engagent un trens de vigne à Saint-Laurent (Médoc), à Camensac.

Confronts : *hostau* d'Estève Dodon et Alem Bonore / lande / terre / lande et bois.
[fin de l'acte manquante].

CORNAU DE CAMENSAC

AD Gironde, 3E 83, fol. 4, 25 avril 1472 - Vente à réméré par Estève deu Dou, laboureur, du *cornau* de Camensac, de Saint-Laurent (Médoc), à Bernard (Guilhem Ramon ?) de Casamaior, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, vignes, terres et bois dans la paroisse de Saint-Laurent, au *cornau* de Camensac.

Sauf les droits du captal de Buch (32 ard. b., 1 pipe de vin par an)

62 F. b., rachat possible à la saint Michel pour le même prix.

SAINT-MARTIN DE CADOURNE (Médoc)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 56, 28 septembre 1463 - Vente par Bernard Demplages, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Jacques de Claveyras et Pey de la Vinha, de Notre-Dame de Lesparre (Lesparre), de 2 *hostaus*, terres, vignes, prés et aubarèdes à Saint-Martin de Cadourne (Médoc).

140 F. b.

AD Gironde, 3E 84, fol. 71 v°, 4 août 1474 - Acensement de revenus par Bernard de Noalhas, prêtre, prieur de Saint-Martin de Cadourne (Médoc), envers Johan Faure, prêtre demeurant audit prieuré, et Blasi Appies,

marchand de Saint-Eloi (Bordeaux), de tous les profits (blé et vin) et autres revenus dudit prieuré, dudit jour à la Saint-Barnabé.
66 écus payés comptant, le prieur les tient quitte de toute décimes.

SAINT-MAUBERT (Médoc)

PLANTIER DE MAYRAU

AD Gironde, 3E 84, fol. 54, 13 juin 1474 - Bail en gage accordé par Johan de Baloguasle *le Jeune*, de Saint-Maubert (Médoc), à Guilhem Marin le Jeune, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne à Saint-Maubert, au *plantey* de Mayrau.

SAINT-MEDARD EN JALLES (Médoc)

CORBIAC

AD Gironde, 3E 86, fol. 13, 30 avril 1483 - Vente par Johan Arnaud et Alemania Martin, son épouse, de Saint-Médard en Jalles, à Guilhem Aymon, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :
- une pièce de vigne à Saint-Médard, à Corbiac. Confronts : 2 vignes.
- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : 2 vignes.
24 F. b., sauf les droits du seigneur.

LAS GRAVAS

AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 - Vente par Johan Forthon, de Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Guilhem Aymon, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :
- une vigne à Saint-Médard, à las Gravas. Confronts : 2 vignes / chemin.
- 7 règes de vigne à Saint-Médard, à Santinhas. Confronts : 2 vignes / chemin.
10 F. b. 15 ard. b., sauf les droits du seigneur.

MAYNE DE GASSIAS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 275-277, 3 mai 1481 - Rente constituée de Arnaud Dayquat et Johana Perulhar, son épouse, du *cornau* de Gayas, dans le mayne de Gassias, paroisse de Saint-Médard en Jalles, envers Pey Eyrent, licencié en droit, chancelier de Saint-Seurin, comme personne privée, de 2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens (lendemain de Pâques) francs en alleu, sur un *hostau, casau, mayne*, terre, vigne et aubarède au mayne de Gassias.
30 F. b.

PEY DEU PUCH

AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 - Vente par Arnaud de la Laguna, de Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Guilhem Aymon, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :
- 13 règes de vignes à Saint-Médard, à Pey deu Puch. Confronts : vigne / 2 chemins.
- 13 règes de vigne à Saint-Médard, au Vinhau. Confronts : vigne / 2 chemins.
- 7 règes de vigne à Saint-Médard, au Vinhau. Confronts : vigne / 2 chemins.
12 F. b., sauf les droits du seigneur.

PUYAU DE BERASORT

AD Gironde, 3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472 - Vente à réméré par Bernard deu Cohort, de Saint-Médard en Jalles, à Martin Compte, de Saint-Médard en Jalles, de 11 règes de vigne à Saint-Médard, au Puyau de Berasort.
Confronts : vigne de Maria deu Puch / vigne de Johan Boneu / *camín de la routau / la routau*.
5 F. b. moins 10 ard. b. payés comptant. Sauf les droits du chapelain de Saint-Seurin (3 ard. de cens).
Possibilité de rachat au terme de 7 ans. Martin Compte donnera audit Bernard 3 ard. b./ an.

SANTINHAS

AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 - Vente par Johan Forthon, de Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Guilhem Aymon, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- une vigne à Saint-Médard, à las Gravas. Confronts : 2 vignes / chemin.
 - 7 règes de vigne à Saint-Médard, à Santinhas. Confronts : 2 vignes / chemin.
- 10 F. b. 15 ard. b., sauf les droits du seigneur.

VINHAU

AD Gironde, 3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 - Vente par Arnaud de la Laguna, de Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Guilhem Aymon, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- 13 règes de vignes à Saint-Médard, à Pey deu Puch. Confronts : vigne / 2 chemins.
- 13 règes de vigne à Saint-Médard, au Vinhau. Confronts : vigne / 2 chemins.
- 7 règes de vigne à Saint-Médard, au Vinhau. Confronts : vigne / 2 chemins.

12 F. b., sauf les droits du seigneur.

SAINT-SEURIN DU PL...GES (Médoc)

VILAR-SEUDEY DEU VILAR-VIAU

AD Gironde, 3E 6091, fol. 113 v°-114, 11 juin 1468 - Vente à réméré par Anthoni Maynard, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Jacques de Claveynes, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- « *tota saqueras maderas de peyra out sole avet hostau, mayne et yssida devert lo putz, terra et vinha de bras qui es tot en ung claus* », à Saint-Seurin du Pl...ges (Médoc), au Vilar.

- 10 règes de vigne d'araire au Seudey deu Vilar.
- 11 règes de vigne dans la même paroisse.
- 5 règes de vigne dans la même paroisse, au Viau.
- autre terres, vignes, bois *jaugars* appartenant audit mayne.

60 F. b., sauf les droits des héritiers de la dame Ysabe de Montferrand (2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens), rachat possible jusqu'à Noël.

SOUSSANS (Médoc)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 205-205 v°, 9 octobre 1472 - Rente constituée en vin par Frances de Mortenha, noble homme douzet de Saint-Martin de Cadourne (Médoc), envers Jehan de Laurensan, honorable homme marchand bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), de 2 d. d'esperle le vin de 2 pipes ou de 4 barriques bon, clair, vendable et marchant / an, rendu sur le port de Meyra. Que Bernard deu Vergéy, de Soussans, lui paie pour un *hostau*, terres, vignes, prés et autres choses dans la paroisse de Soussans.

32 écus, rachat dans 1 an à compter de Noël.

BERGOSA (LE MAYNE DE JOHAN ESTEVE)

AD Gironde, 3E 84, fol. 96 v°-97, 21 octobre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey deu Tastar, de Soussans (Médoc), pour un *hostau* couvert de tuiles et mayne à Soussans, à la Begorsa, plus les terres, vignes, bois, aubarèdes, prés, landes, vimeneys et autres héritages appartenant audit bordiu.

Bail accordé pendant 5 ans pour une pipe de vin par an portée sur *l'estey* de Meyra ou à *l'estey* de Margaux. Doit tenir ledit *hostau* étanche et les vignes et terres travaillées.

AD Gironde, 3E 84, fol. 164 v°, 9 mars 1475 - Déguerpissement de Pey Vidau, de Soussans (Médoc), à cause d'arriérés envers Johan Dalhayre, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), au sujet d'un *hostau*, *mayne* et héritages, terres, vignes, prés, aubarèdes à Soussans, dit le mayne de Johan Estève, à la Bergosa.

MARSAC

AD Gironde, 3E 84, fol. 297 v°, 28 février 1476 - Déguerpissement de Bertrand de Lodalas, de Soussans (Médoc), envers Bernard de Bertulh, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), au sujet d'un

hostau couvert de tuiles avec les vignes, terres, aubarèdes, prés, *vimeney*s, landes et autres *maynes* et héritages appartenant audit *hostau*, à Soussans à Marsac.

Le TAILLAN (Médoc)

AD Gironde, H 734, fol. 42 v°, 7 septembre 1454 - Afferme accordée par mossen Johan de la Sala, vicaire, pour le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à mossen Johan Forthon, prêtre, vicaire, de l'église du Taillan (Médoc), pour la dîme de vin du Taillan.

Afferme accordée du jour de l'acte et pendant un an (une cueillette), en échange du vin de 24 pipes, sans le fût, bon, clair, nouveau, marchand et du Taillan, *portat lodeit vin, plen et ulhat dintz lodeit monestey, feyt a la vista deudeit vicari deudeit monestey o de son depputat etc. en conti... que sera leuat etc. et que deura venir prendre lo just dintz lodeit monestey et portar a sons despens audeit au Telhan etc.*

AD Gironde, H 1183, fol. 13-13 v°, 14 juin 1457 - Afferme accordée par frère Guilhem Faure, moine et *enfermey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), et Pey de Gravar, clerc, régisseur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à mossen Vidau Dicon, mossen Johan de Cardin, prêtres, pour toutes les dîmes, agrières et autres droits de blé, de vin et de tous les autres fruits qui appartiennent au sacristain du monastère à Essines, Autelhan et au Piau (Médoc).

Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

37 F. b. (1 F. b. compté 25 s. b.), payables à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 - Échange (don en) entre Arnaud Vesin, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Salhida Furt, veuve, et Johan Rou, de Macau, de 10 règes de vigne au Taillan. Les met en possession. (?)

AD Gironde, 3E 85, fol. 67, 13 octobre 1476 - Mise en possession faite par Bertran Rampnol et Bernard Rampnol, son fils, du Taillan (Médoc), à Johan de Ceysac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), au sujet de vignes.

[cf. : AD Gironde, 3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476].

BORDIU-LUGAT-CONQUESCA-HOSSA MARTIN-BOYSSON DE LAS RAGAS-SABLONET

AD Gironde, 3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476 - Vente à réméré par Bertrand Rampnol et Bernard Rampnol, son fils, du Taillan (Médoc), à Johan de Cessac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 5 règes de vigne au Taillan, au Bordiu. Confronts : vigne de Johan de la Correya / vigne de Peyrona Bernard⁸⁵ / chemin commun / fronton (?) commun.

- 5 règes de vigne au Taillan, à Lugat. Confronts : vigne de Johan de la Correya / vigne de Nagaya (?) de Peysson / chemin commun / fronton (?) commun.

- 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Forthon Rampnol / fronton (?) commun / fronton (?) commun.

- 3 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Aymeric Arnaud / chemin commun / fronton (?) commun.

- 4 règes de vigne au Taillan, à la Conquesca. Confronts : vigne de *mossen* de Roca, prêtre / vigne de Thomas deu Bosc / chemin commun / fronton (?) commun.

- 13 règes de vigne au Taillan, à Hossa Martin. Confronts : vigne de Alem de la Gardaria / bois de Laurentz Ayquem / vigne de Johan Gererraud / bois de Pey Faure.

- 5 règes de vigne au Taillan, au Boysson de las Ragas. Confronts : vigne du recteur du Taillan / vigne de Laurentz Ayquem / chemin commun / bois de Pey Faure.

- 4 règes de vigne, au Taillan, à Sablonet. Confronts : vigne de Peyrona Bernard / vigne de Guilhem Ramon de Casamaior / vigne de Guilhem Ramon [de Casamaior] / vigne de Johan deu Poyau⁸⁶.

37 F. b. et demi, biens francs en alleu, rachat possible dans les 5 ans. Bertrand et Bernard Rampnol doivent donner chaque année à Johan de Cessac tout le vin pur issu des vignes.

AD Gironde, 3E 85, fol. 65, 8 octobre 1476 - Location par Johan de Cessac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bertran Rampnol et Bernard Rampnol, son fils, du Taillan (Médoc), de deux bœufs (un roux et un auburn) pendant un an, pour 6 boisseaux de blé (3 de froment, 3 de méteil), livrables à la saint Jean-Baptiste. Clauses complémentaires comprenant la somme de 24 F. b.

⁸⁵ Du Taillan (Médoc)

⁸⁶ Du Taillan (Médoc)

FONT DE CASTET

AD Gironde, 3E 6091, fol. 217-217 v^o, 1^{er} mars 1473 - Vente par Johan de Cornalet *le Vieux*, du *cornau* de Germiguan, au Taillan (Médoc), à Johan Amaniou, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de :
- une terre, bois, *bernada* et aubarède au Taillan, à Font de Castet. Confronts : l'*ayguer* / 2 bois et aubarèdes / un bois et pré.
- 24 règes de vignes au même lieu.
50 F. b. sauf les droits du seigneur.

GAURSSA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 160, 26 juin 1475 - Obligation de Ramon Fau de la Lemanha, du Taillan (Médoc), envers Johan Ebrart, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), tenant à cens les biens de l'*hostau* du Freysse, de ... livres 16 ard. b. d'arriéré à cause de vignes au Taillan, à la Gaurssa. Promet de payer à la Saint-Michel.

LAUDINA-TASTA VINHEYRA-CHEMIN DE L'ÉGLISE-RAYA SAP-HOROMINET

AD Gironde, 3E 83, fol. 64 v^o-65 v^o, 3 février 1473 - Échange entre Pey Rampnol, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Pey de l'Alemanha, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux) :
- Pey Rampnol cède une pièce de vigne au Taillan (Médoc), à Laudina. Confronts : vigne de Pey de Larranan, prêtre / vigne d'Arnaud Dougey / chemins communs. Et :
- 6 règes de vigne au Taillan, à Tasta Vinheyra. Confronts : vigne d'Arnaud Fau / vigne de Pey Blanc⁸⁷ / chemin commun.
- 5 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Vidau de Larranan / vigne de Bertrand de Lot / chemin commun.
- 5 règes de vigne au Taillan, sur le chemin de l'église. Confronts : bois d'Amaniou de la Gorsa.
- 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey de Larranan, prêtre.
- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Marthelot Blanc / *la lesca* de Pey ...
- 5 règes de vigne au même lieu.
- 4 règes de vigne au Taillan, à Raya Sap. Confronts : terre de Pey de Larranan, prêtre / vigne dudit Pey de l'Alemanha.
- Pey de l'Alemanha cède une pièce de vigne au Taillan, à Horominet. Et une pièce de vigne au Taillan, au même lieu.

PEYRAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 30-30 v^o, 20 mai 1474 - Vente à réméré par Pey Eyrin *le Vieux, dit lo Camus*, prêtre, du Taillan (Médoc), à Guilhem Ramon de Casamaior, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :
- 7 règes de vigne et de terre au Taillan, à Peyras. Confronts : terre et vigne de Nicholau deu Poyau⁸⁸ / chemin commun.
- 8 règes de vigne et de terre au même lieu. Confronts : vigne dudit deu Poyau / vigne d'Arnaud Vesin / chemin commun.
- 2 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Vesin / terre de Johan Gaucem / chemin commun.
- 3 règes de vigne et de terre au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Vesin / vigne de Guilhem Gaucem / chemin commun.
11 F. b. payés comptant, biens francs en alleu, possibilité de rachat dans les 3 ans.

AD Gironde, 3E 84, fol. 112-113 v^o, 19 novembre 1474 - Vente par Pey Eyrin *le Vieux, dit lo Camus*, prêtre, du Taillan (Médoc), à Guilhem Ramon de Casamaior, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :
- 7 règes de vigne au Taillan, au Peyras. Confronts : terre et vigne de Nicholau deu Poyau⁸⁹ / chemin commun.
- 8 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne dudit Nicholau / vigne d'Arnaud Vesin / chemin commun.
- 2 règes de vigne au même lieu.
- 3 règes de vigne au même lieu.
- 2 règes de vigne et 2 de terre aux *planteys*.
- 2 règes de vigne et 2 de terre aux *planteys*.
- 3 règes de vigne et 6 de terre au Peyras.

⁸⁷ De Saint-Michel (Bordeaux)

⁸⁸ Du Taillan (Médoc)

⁸⁹ Du Taillan (Médoc)

- 2 règes de vigne au même lieu.
 - 2 règes de vigne à Garbaud.
 - 4 règes de vigne et 4 de terre aux Devers.
 - 2 règes de vigne à Terrahort.
 - 3 règes de vigne au même lieu.
 - 3 règes de vigne à la Graveta.
- 46 F. b. 38 ard. b., biens francs en alleu.

AD Gironde, 3E 84, fol. 153, 18 février 1475 - Vente par Pey Martin, de Blanquefort (Médoc), à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 2 règes de vigne au Taillan, aux Peyras.
Confronts : vigne d'Arnaud Vesin.
2 F. b., bien franc en alleu.

PUCH DE CORNALET

AD Gironde, 3E 1145, fol. 107-108, 12 décembre 1482 - Vente par Pey Forthon le Jeune, du Taillan (Médoc), à Arnaud Diuzarde, notaire, de 6 règes de vigne au Taillan, au Puch de Cornalet.
Confronts : 2 vignes / chemin.
8 F. b. ... ard. b., bien franc en alleu.

SEGUOT DOSTENOT

AD Gironde, 3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474 - Échange entre Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et maître Pey Guiraud, bachelier en loi, de Saint-Michel (Bordeaux) :
- Arnaud Vesin cède 5 règes de vigne au Taillan, au Seguot Dostenot. Sauf les droits du seigneur.
- Pey Guiraud cède 3 pièces de vigne à Macau, à la Costa. Sauf les droits de la dame de Lausac. Rajoute 45 F. b.

SEYS CASAUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 40 v°-41, 21 mai 1474 - Vente par Nicholau de Linas, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Johan Dalhayre, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 3 règes de vigne au Taillan, *aus Seys Casaus*.
Confronts : vigne de Guilhou de La Forcada / *fronton communau* / terre de Guilhou de La Forcada.
3 F. b. payés comptant.

CORNAU DE GERMINHAU-VIA PRADESA-MARRET DEU BRUN

AD Gironde, 3E 84, fol. 46, 27 mai 1474 - Vente par Johana deu Poyau, veuve, et Aymeric de Reffenis, son fils, du Taillan (Médoc), à Johan Dalhayre, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :
- un *hostau* couvert de tuiles, *mayne*, terres et vignes au Taillan à Germinhau.
Confronts : *hostau* et vigne de Johan de Manas⁹⁰ / vigne de Guilhem Maynard / chemin commun.
- 3 règes de terre labourable et 3 règes de vigne au Taillan, à la Croix. Confronts : vigne de Johan Forthon, recteur du Taillan / terre de Johan de Manas / chemin commun.
- 3 règes de vigne et 3 règes de terre au Taillan, à Via Pradesa.
Confronts : vigne dudit Johan Dalhayre / terre de Johan de Manas.
- 4 règes de vigne au même lieu
- 2 règes de vigne et 4 règes de terre au même lieu.
- 2 règes de vigne au même lieu.
- 7 règes de vigne à Le Taillan au Marret deu Brun. Confronts : vigne de Nicholau deu Poyau⁹¹.
- une cuve, 3 pipes, une barrique, un *dulh* et une *foraduyra*.
- *dos traps et quatre pesas de fusta* qui sont dans la paroisse de Saint-Aubin dans le bois dit de Pey Maynard.
- 2 règes de vigne au Taillan aus *Planteys*. Confronts : vigne de Gueyrin Ferot / vigne de Peyrona Dougey.
- 10 règes de vigne et 9 règes de terre au même lieu.
36 F. b., sauf les droits du seigneur de Maurian (2 d. b. d'esperle, une demie pipe de vin et 15 ard. b. de cens).

⁹⁰ Sainte-Colombe (Bordeaux)

⁹¹ Du Taillan (Médoc)

AD Gironde, 3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476 - Échange entre Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et le discret homme maître Pey Guiraud, bachelier en droit, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Arnaud Vesin cède 3 règes de vigne au Taillan, à Saint-Coyras, au Cornau de Germinhan. Confronts : vigne des héritiers de Pey Johan de Seguonas / *Iesta de ... Calatiau*. + 120 F. pour la moins value.

- Pey Guiraud cède une pièce de vigne sur l'île de Macau, à Morlau devers Ambes. Confronts : vigne de Nolot de Revesques⁹² / vigne du seigneur de Vergey / vigne de Guilhem de Sauguas / rive de la Garonne devers Ambes. Et une pièce et demi de vigne sur l'île de Macau, au Freysse. Confronts : vigne de Human Alard⁹³ / vigne de Johan Faure, *dit Johanot de Pey Guiraud* / vigne de Hélias de Panissolas / l'aubarède suivante. Et un trens d'aubarède au même lieu. Confronts : vigne précédente / rive de la Garonne. Sauf les droits de l'abbé de Sainte-Croix (Bordeaux) et des XIII Chapelains.

[cf. AD Gironde, 3E 84, fol. 81, 27 août 1474]

- **Via Pradosa – las Gravas**

AD Gironde, 3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475 - Vente par Johana Meynard, veuve, du Taillan (Médoc), à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de :

- 10 règes de vigne au Taillan, à Via Pradosa. Confronts : vigne d'Arnaud Vesin / vigne de Galhard et Johan Seguin / chemin commun.

- 6 règes de terre et de bois au Taillan, à las Gravas. Confronts : vigne de Guilhem Ramon de Casamaior⁹⁴.
5 F. b., bien franc en alleu.

AD Gironde, 3E 86, fol. 17, 17 mai 1483 - Vente par Pey de la Riu, dit Chicotou, et Perrona Bernard, son épouse, de Saint-Pierre du Taillan, à Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 6 règes de vigne au Taillan, au *cornau* de Germinhan, au lieu appelé à Via Pradosa.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins.

5 F. b.

VEYRINES (Médoc)

CLAUS DEU BORDIU

AD Gironde, 3E 83, fol. 72 v°-73, 27 février 1473 - Échange entre Naudinot Torney, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), et Gueyrin de Bazas, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Naudinot Torney cède un *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue des Vignes. Confronts : *casau* du seigneur deus Camps / *casau* de Cornilha lo Sabatey / rue / *casau* des héritiers de la Brosta. + 10 F. b.

- Gueyrin de Basatz cède 10 règes de vigne d'araire à Veyrines (Médoc), au Claus deu Bordiu

3 – CERNES

CADAUJAC (Cernès)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 245 v°, 24 décembre 1464 - Vente par Johan Borgonh le Jeune, de Cadaujac, à Johan Seguin, de Cadaujac, d'une *trens* de terre et 7 règes de vigne à Cadaujac.

LO BORDIU

AD Gironde, 3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463 - Bail à *fazendure* accordé par Trenqua Peytavin, veuve de Berthomiu Ymbart, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Johan et Guilhem Seguin, frères, de Cadaujac, d'un bourdieu, terres et vignes à Cadaujac, au lieu appelé lo Bordiu.

9 ans à compter dudit jour. 1/5 de la vendange, 1/7 du blé gros et menu portés audit bourdieu. Pendant 3 ans les terres ne paieront pas.

⁹² Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

⁹³ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

⁹⁴ Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

CENT CAPS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 110 v°, 22 janvier 1471 - Vente par Guilhem Massip, de Cadaujac, à Johan Seguin, de Cadaujac, de 28 règes de terre labourable à Cadaujac, à Cent Caps.

Confronts : 2 terres / chemin / terre et vigne.

½ écu, bien franc en alleu.

MANS

AD Gironde, 3E 4807, fol. 191 v°-192, 22 juillet 1464 - Vente par Johan Galan, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), tuteur donné par le sous maire de Bordeaux de Thomas, Johan, Peyrona et Trenquina Ymbart, à Johan et Guilhem Seguin, frères, de Cadaujac (Cernès), d'un *hostau*, terre, vignes et *casau* à Cadaujac, à Mans. Fol. 192 v° : obligation desdits frères pour 100 l. b.

MORNA

AD Gironde, 3E 85, fol. 47 v°, 17 août 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Amaniou, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Galhard Gasc, de Cambes (Entre-deux-Mers), pour un trens d'aubarède à Cadaujac (terre Gasque), à Morna.

Confronts : aubarède de Johan Aubic et de ses consorts / vigne de Johanicot Ymbard / terre et pré d'Estève Makanau / rive de la Garonne.

Bail accordé pendant 9 ans, la moitié de la production livrable chaque année au port de Grave ou de la Salinière.

Clauses d'entretien de l'aubarède (doit complanter chaque année 60 *latas*).

CANEJAN (Cernès)

AD Gironde, 3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 - Vente par Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Ramon de Launa et Vidau de Castet, de Saint-Vincent de Canejan (Cernès), de :

- un *hostau* couvert de tuiles à Canejan, au Puyou de l'église. Confronts : fief du prieur de Camparian / *causa* et *estatge* de Pey de Quimalo/ chemin *gleysey* / vigne de Pey de Quimalo.

- un pré au même lieu. Confronts : chemin / [blanc] / lande du seigneur d'Ornon / *causa* de Martin Hosten, Pey de Quimalo et de Guilhem de la Palu.

- un trens de terre (7 sadous et 3 règes) au même lieu. Confronts : *causa* dudit *hostau* / terre de Pey de Quimalo/ chemin commun / *causa* de Martin Saulan et Pey de Launa / vigne des héritiers de Pey Dayan.

- 40 règes de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de Quimalo/ chemin commun / terre des héritiers de Pey Dayan.

- 15 règes de terre et *brostey* au même lieu. Confronts : terre de Pey de Launa / terre de Pey de Quimalo/ *causa* des héritiers de Pey Dayan.

- 11 règes de vigne à la Gueyrau. Confronts : vigne de Pey de Quimalo/ vigne des héritiers de Pey Dayan / *causa* de Pey de Quimalo/ terre de Johan de la Palu.

- 16 règes de terre au même lieu. Confronts : terre de Johan de la Palu / terre de feu Ramon de la Fora / vigne de Pey de Quimalo.

- 15 règes de terre et bois au même lieu. Confronts : terre de Menjon de Salas / terre de Pey de Quimalo/ terre appartenant audit *hostau* et *mayne*.

- un trens de vigne à Pey Galhard. Confronts : *causa* de Martin Hosten / vigne de Pey de Quimalo / chemin commun / vigne et bois de Pey de Quimalo.

- un trens de terre au Cayret. Confronts : terre de Pey de Quimalo / terre des héritiers de Pey Dayan.

- un trens de terre à la Longard. Confronts : terre de Pey de Quimalo / terre des héritiers de Pey Dayan / chemin commun.

- un trens de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de Quimalo / *causa* dudit *hostau* et *mayne* / terre des héritiers de Pey Dayan.

- un trens de terre à la Longa. Confronts : terre de Pey de Quimalo/ terre de Johan de la Palu / terre de Siméon de l'Estatge / terre de Johan de la Palu.

- 10 règes de terre à Pey Galhard. Confronts : terre des héritiers de Johan Fort / terre des héritiers de Pey Dayan / chemin commun.

- un trens de terre au Moulin de la Rocca. Confronts : terre de Menjon de Salas / terre de Johan de la Palu / chemin commun / *causa* des héritiers de Johan Fort et de Galhot de Labat.

- *vessous* de terre à la Rocca. Confronts : terre de Menjon de Salas / terre de Johan de Labat / terre des héritiers de Pey Dayan.

- un trens de terre à Gladas. Confronts : *rocha qui ben de mota velha* / terre de Pey de Quimalo/ terre des héritiers de Pey Dayan / chemin commun / vigne de Johan de Labat.
- 9 règes de terre et de *sega* aux Claus. Confronts : *sega* et bois de Johan de la Palu / terre dudit *hostau* et *mayne* / chemin commun / terre de Pey de Quimalo.
- 22 règes de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de Quimalo / *sega* et bois de feu Ramon de la Fora, de Pey de Quimalo, de l'*hostau* et *mayne* et de Johan de la Palu / chemin commun / terre de Johan de la Palu.
- 10 règes de terre au Genest. Confronts : terre des héritiers de Pey Dayan / chemin commun.
- 7 règes de terre à l'Église. Confronts : vigne de Menjon de Salas / terre des héritiers de Johan Fort / *causa* de Guilhem de la Palu / chemin commun.
- 4 règes d'aubarèdes et de pré au Pré de Labat. Confronts : *causa* de Pey de Quimalo / chemin commun / *riu corrant*.
- 45 règes de terre au Genestar. Confronts : *brostey* de Pey de Lamne / terre de Pey de Quimalo / *brostey* de Johan de la Palu.
- 10 règes de terre au même lieu. Confronts : terre et vigne de Pey de Quimalo.
- 5 règes de pré à l'Église. Confronts : pré de Pey de Quimalo / *causa* de Pey de Lamne / vigne dudit *hostau* et *mayne* / terre de Pey de Quimalo.
- 17 règes de pré au même lieu. Confronts : pré de Pey de Quimalo / terre et pré dudit *hostau* et *mayne* / terre de Pey de Lamne.
- un trens de terre à l'Église. Confronts : terre de Guilhem de la Palu / chemin commun.
- un trens de terre au même lieu. Confronts : vigne de Pey de Quimalo / *causa* de Pey de Lamne / *causa* de Guilhem deu Trench / chemin commun.
- un trens de terre au Puch de l'Église. Confronts : terre et *sega* de Pey de Lamne / chemin commun.
- 40 règes de terre à Pey Taran. Confronts : terre de Johan de Labat / terre de Guilhem de la Palu / *riu corrant* / chemin commun.
- 13 règes et 2 *vessons* de vigne à la Rost. Confronts : vigne de Pey de Quimalo / vigne des héritiers de Johan Fort / chemin commun.
- 8 règes de *sega* au même lieu. Confronts : *causa* de Pey de Quimalo / vigne dudit *hostau* et *mayne* / fief d'Ornon.
- *maderas*, bois et jardin à la Rost. Confronts : *causa* des héritiers de Johan Fort / fief d'Ornon / chemin commun / *causa* de Pey de Quimalo.
- un trens de terre *erda pelon* à Gradignan, à la Boria deu Luc. Confronts : terre de Pey de Lamne / fief d'Ornon / terre et *boria* du seigneur d'Ornon / *causa* de Pey de Castet / bois et *jaugar* du seigneur d'Ornon.
- un trens de bois au Bois deus Bens. Confronts : lande et bois du seigneur d'Ornon / fief de [blanc] / chemin commun.
- un trens de bois au Pas de la Peyra. Confronts : chemin commun / bois et lande de Guiraud Balan.
- 10 règes de bois au même lieu. Confronts : *padouan* du seigneur d'Ornon / *Rolha correnta* / chemin commun.
- 15 règes de *jaugar* et de terre au Fucon. Confronts : ... des héritiers dudit Fucon / chemin commun.
- un trens de *brosterar* au Sentrar. Confronts : *causa* de Menjon de Salas / *causa* des héritiers de Johan Fort / chemin commun.
- un trens de lande *barradat* au Bois Hosten. Confronts : *causa* de Martin Saulan / lande du seigneur d'Ornon / *causa* de Martin Saulan / chemin commun.
- un trens de terre à la Planta Dayan. Confronts : terre de Pey ...
- un trens de pré à l'Église. Confronts : Pey de Quimalo / terre dudit *mayne* / chemin commun / pré de Pey de Quimalo.
- un trens de vigne au Poyau. Confronts : vigne de Pey de Lamne / vigne de Pey de Lamne / vigne de Pey de Quimalo.
- un trens de terre au Pré de l'Église. Confronts : terre de Pey de Quimalo / pré dudit *mayne*.
- un trens de terre à la Croix. Confronts : chemin commun / Pey de Quimalo / chemin commun.
- 7 règes de vigne de *marra* à l'Église. Confronts : vigne de Pey de Quimalo / terre de Siméon de Lestatge / terre de Johan de la Palu.
- un trens de terre au Trens du Pré. Confronts : terre de Pey de Quimalo / pré dudit *mayne* / terre de Pey de Quimalo / terre de Pey de Quimalo / pré de Pey de Quimalo et dudit *hostau*.
- 7 règes de terre au lieu dit Derrière l'Église. Confronts : terre de Pey de Lamne / chemin commun / pré dudit *mayne*.
- 5 règes de *bernadar* au Casau de Labat. Confronts : *causa* de Johan de Labat / *riu*.
- 7 règes de terre et *sega* au Pré de Labat. Confronts : chemin commun / *causa* de Pey de Quimalo / pré de Johan de Labat.
- 10 règes de terre à la Rocca. Confronts : *causa* de Pey de Quimalo / *causa* des héritiers de Pey Dayan / chemin commun / *riu*.

- 10 règes de terre au même lieu. Confronts : terre de Pey de Quimalo / Martin Hosten / Pey de Quimalo / chemin commun.
 - 15 règes de terre à la Pela deus Claus. Confronts : Pey de Quimalo / chemin commun.
 - 11 règes de terre à *genestar* au Poyou. Confronts : *genestar* et *sega* dudit hostau / causa [blanc] / terre de Pey de Quimalo / terre des héritiers de Pey Dayan.
- 80 F. b. déjà payés, sauf les droits de monsieur le maire et des jurats de Bordeaux et du seigneur d'Ornon.

AD Gironde, 3E 85, fol. 137, 22 février 1477 - Obligation de Ramon de Launa, Bernard deu Castet, Pey de Saint-Sever le Vieux, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), Richard Daricard, de Saint-Pierre de Gradignan, Pey Costan, de Saint-Genes de Talance, et Ayquem deu Taudin, de Pessac, envers Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 80 F. b. en raison de la vente précédente, payables en 5 termes (16 F. b. à chaque prochaine Toussaint).

AD Gironde, 3E 85, fol. 137, 22 février 1477 - Complément des actes précédents – concerne Ramon de Launa, Bernard deu Castet et Pey de Castet, de Canejan.

EGLISE DE CANEJAN

AD Gironde, 3E 12430, fol. 12, 3 novembre 1468 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Dayou, à Menyou de Jumen, de Canéjan, de 10 règes de terre et 6 règes de vigne à Canéjan, à l'église de Canéjan.

DILATZ (Cernès)

AD Gironde, 3E 85, fol. 167 v°-168, 6 juin 1477 - Acensement par le discret homme mossen Guilhem Caudeyre, prêtre, de Podensac, et Arnaud Costau, de Podensac, envers Guilhem Giron, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan deu Vergey, de Dilatz (terre Gasque), de toute la dime sur le blé gros et menu, le vin, les bêtes et les *abelhas de porcxs* et tous les autres droits sur ce qui appartient au recteur de Dilatz, à partir dudit jour jusqu'à la fête de Saint-Nicolas de décembre.

64 F. b. payables en 2 termes

GRADIGNAN (Cernès)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 25 v°-26, 18 mars 1469 - Vente à réméré par Pey et Bernard de Mathiu, de Gradignan (Cernès), à Johan de Las Gravas, prêtre, de l'hôpital de Cayac, de 10 règes de vigne à Gradignan.

5 F. b., rachat possible dans les 3 ans.

Témoins : Arnaud de Vinhau, forgeron, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 99, 24 mai 1470 - Reconnaissance féodale de Johan de Cantalop le Jeune, de Gradignan, envers les Augustins (Bordeaux), pour plusieurs règes de terre et bois.

Confronts pour un bois à Gradignan, au Durans : bois / chemin / vigne.

2 d. b. d'espoule, 15 s. b. de cens (Pâques, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475 - Vente par Bertrand de Barret et Maria deu Serey, son épouse, de Gradignan (Cernès), à Arnaud de Garnuin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 5 règes de vigne et 11 *bessons* de vigne à Gradignan.

Confronts : vigne de Johan de Tarist⁹⁵ / vigne d'Arnaud de Garnuin (des 2 côtés).

8 F. b. et demi. Bien franc en alleu.

BOSSET

AD Gironde, 3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 - Vente par Pey deu Bedat et Peyrona deu Truch, son épouse, et Johan de la Grava, de Bègles, à Maria de Garderar, épouse de Guilhem Robert, de Saint-Michel (Bordeaux), de 13 règes de vigne à Gradignan, à Bosset.

Confronts : vigne de Guilhem deu Truch / vigne de Guiraud deu Truch / chemin commun.

6 F. b.

⁹⁵ De Saint-Pierre de Calen (évêché de Bazas)

AD Gironde, 3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 - Vente par Pey deu Bedat et Peyrona deu Truch, son épouse, de Bègles, à Maria de Garderar, épouse de Guilhem Robert, de Saint-Michel (Bordeaux), de 13 règes de vigne à Gradignan, à Bosset.

Confronts : vigne de Bernard deu Truch / chemin commun / sentier commun.

6 F. b. payés comptant, sauf les droits du prieur de Cayac.

CAP DEU BOSC

AD Gironde, 3E 84, fol. 26, 6 mai 1474 - Vente par Guilhem deu Truch, de Gradignan (Cernès), à Maria de Garderar, épouse de Guilhem Robert, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 10 règes de vigne à Gradignan, au Cap deu Bosc. Confronts : terre labourable de Ramon Dauba / vigne de Johan de Cantalop / vigne de ladite Maria / fief de l'hôpital de Bardenac.

- 4 règes de vigne au même lieu. Confronts : terre de Ramon Dauba / vigne de Dorde Arthos, prêtre / vigne de ladite Maria / bois de Johan de Cabernas.

4 F. b. 10 ard. payés comptant.

FOSSA AYSSAC

AD Gironde, 3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477 - Vente par Ramon Mathiu, de Gradignan (Cernès), à Johan Audiard, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de 23 règes de terre labourable à Gradignan, à la Fossa Ayssac.

Confronts : vigne de Bernard deu Cascar / vigne de Johan Audiard / chemin commun / vigne de Vicentz de Benauges.

7 F. b. comptant.

GUOEYTA

AD Gironde, 3E 84, fol. 143, 1^{er} février 1475 – Vente par Guilhem de Lajus, de Gradignan (Cernès), à Arnaud Garnuin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et bois et 2 journaux de terre labourable à Gradignan, à la Guoeyta.

32 F. b., sauf les droits du prieur de Cayac.

AD Gironde, 3E 84, fol. 145 v°-146, 4 février 1475 - Échange entre Arnaud de Garnuin, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhem de Lajus, de Gradignan.

- Arnaud de Garnuin cède 40 règes de terre labourable à Gradignan, à Brissou. Confronts : chemin commun / bois et terre *bareyta* de Johan de Tarist / terre de Guilhem de Lajus. Bien franc en alleu.

- Guilhem de Lajus cède une pièce de vigne, de bois, 2 journaux de terre à Gradignan, à la Guoeyta + 32 F. b., sauf les droits du prieur de Cayac.

LARBONT / LARBOUD

AD Gironde, 3E 84, fol. 143, 1^{er} février 1475 - Vente par Bertrand deu Puy, de Gradignan (Cernès), à Arnaud de Garnuin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 20 règes de vigne à Gradignan, à LARBONT.

7 F. b., sauf les droits du prieur de Camparian.

AD Gironde, 3E 86, fol. 6 v°-7, 12 avril 1483 - Vente par Pey deu Cornau, de Carignan (Cernès), à Guilhem Metge, honnête homme, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de 5 règes de vigne à Gradignan, à Larboud.

Confronts : vigne de Maria deu Serey, épouse de Bertrand de Barret⁹⁶ / bois de Johan de la Porta.

3 F. b. payés comptant.

ILE DE LA LANDE (Cernès)

AD Gironde, 3E 7132, fol. 76 v°-77, 4 février 1466 - Vente par Johana de La Landa, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Paludey *le Vieux*, clerc, notaire public, de Saint-Michel (Bordeaux), de 5 pièces de vigne dans l'Île de La Lande.

Confronts : 4 vignes / 1 bourdieu et vigne / fossé du milieu de l'Île.

5 l. b. sauf les droits du seigneur.

⁹⁶ De Gradignan.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 83 v°-84, 3 février 1474 - Échange entre Graciau de Veusac, de Duras, et Johana de Veusac, sa sœur épouse de Baudin Doddin, marchand de Saint-Michel (Bordeaux).

- Graciau de Veusac cède des *hostaus*, *casaus*, sous, moulins, terres, vignes, bois et aubarèdes dans la ville et pouvoir de Cassanulh à lui donnés par Catherine de Bertulh, sa mère + une vigne et une terre.

- Baudin Doddin cède 2 pièces de vigne dans l'Isle de la Lande sur la Gironde.

AD Gironde, 3E 85, fol. 48-49, 23 août 1476 - Vente à réméré par le noble homme et puissant seigneur, le baron Johan de Caupena, seigneur de Mes, de Severs, de Saubussa en ..., et de l'île de Lalande (évêché de Bordeaux), à Bernard de Bertulh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de certaines ... sur l'île de Lalande, franchises en alleu.

177 F. b. (77 F. b. tout de suite, 100 F. b. 15 jours après la Saint-Martin).

Pendant 4 ans.

BEC

AD Gironde, 3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474 - Reconnaissance féodale de Guilhem Paludey, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Campena, noble homme, baron, seigneur de Mes et de l'île de la Lande, pour une pièce de vigne et *vimeney* sur l'île de La Lande, au Bec.

Confronts : vigne de Guilhem Faure et Arnaud Faure, frères / vigne de Johan Forthon / la *persinta* / fossé qui va au milieu des vignes de l'île.

Investiture par Pey de Labat, prêtre, procureur dudit seigneur⁹⁷.

2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 1/5 du fruit porté à la Mota dudit seigneur dans l'île. Doit payer 2 d. et 10 ard. b.(pour le repas) au Garde.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 74-74 v°, 10 juin 1482 - Vente à réméré par Bernicot Faure et Mota Cotet, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de Cos, prêtre, d'une pièce de vigne sur l'île de La Lande, au Bec.

40 F. b., sauf les droits de monseigneur de Domes.

Rachat possible à la Saint-Martin d'hiver.

LAS BORIAS / LA BORIA

AD Gironde, 3E 7132, fol. 21-23, 15 mai 1465 - Vente d'une rente à réméré par le noble homme Johan de Campena, baron, seigneur de Mes, de Saubusse et de l'île de La Lande, à l'honorable homme Arnaud Landa, marchand, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- 2 d. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, et 12 s. 6 d. de cens franc en alleu que Ytey de Salinhac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), lui paie pour une vigne et aubarède sur l'île de la Lande, à las Borias.

Confronts : 2 aubarèdes / *persinta* vers Cadaujac / rive de la Garonne.

- diverses rentes sur des aubarèdes au même lieu.

290 F. b. Possibilité de rachat dans les 2 ans.

AD Gironde, 3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474 - Vente par Guilhem et Bernard deu Bosc, père et fils, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Gendou Seguin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne sur l'île de la Lande, à la Boria. Confronts : vigne de Guilhem de Salinhac⁹⁸ / vigne de ladite Gendou Seguin / fossé de la Boria / *pesinta* vers Cadaujac.

- une vigne au même lieu, à Serras. Confronts : vigne de Bodin Doddin⁹⁹ / vigne de ladite Gendou / fossé de la Boria / vigne de Johan deu Bosc¹⁰⁰.

- une vigne au même lieu. Confronts : vigne de Baudin Doddin / vigne de ladite Gendou / rive de la Garonne / vigne.

24 F. b., sauf les droits du seigneur de Mes¹⁰¹ (1 boisseau de froment, ¼ de fève, une livre d'huile de noix).

AD Gironde, 3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475 - Reconnaissance féodale de Gendou Seguin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Campena, noble homme, seigneur de Saubussa, en l'évêché de Dax, et de l'île de la Lande dans le diocèse de Bordeaux, pour :

⁹⁷ Johan de Labat, est également procureur de Johan de Campena (même personne ?)

⁹⁸ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

⁹⁹ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁰ Prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰¹ Johan de Campena

- une pièce de vigne sur l'Île de la Lande, à la Boria. Confronts : vigne de Guilhem de Salinhac¹⁰² / vigne de ladite Gendou / fossé *deu mey de ladite borie / persinta* devers Cadaujac.
- une pièce de vigne sur l'Île de la Lande, à Serras. Confronts : vigne de Baudin Doddin¹⁰³ / vigne de ladite Gendou / fossé *deu mey loc de la boria* / vigne de Johan deu Bosc, prêtre¹⁰⁴.
- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de ladite Gendou / rive de la Garonne / vigne.
Investiture par Johan de Labat, prêtre, procureur dudit seigneur.
2 d. d'esperle, 1 boisseau de froment, ¼ de fève, 1 livre d'huile de noix. Le blé et les fèves livrés à Notre-Dame d'août, et l'huile à Mardi Gras, à Bordeaux.

DEVANT CADAUJAC

AD Gironde, 3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476 - Bail à fief accordé par le noble homme et puissant seigneur Johan de Campena, seigneur de Sertis et de Saubussa (évêché de Dax), et de l'île de La lande (archevêché de Bordeaux), à l'honorable homme Johan Grimel, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un treus d'aubarède sur l'île de La lande, devant Cadaujac.

Confronts : aubarède de Johan Grimel / aubarède de Guilhem de Salinhac¹⁰⁵, fils de feu Ytey de Salinhac¹⁰⁶ / rive de la Garonne devant Cadaujac.

Sauf les droits du discret homme *mossen* Johan de Labat, prêtre, procureur de Johan de Campena (2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 6 s. b. 3 d. b. de cens, payable à Notre-Dame de février).

AD Gironde, 3E 85, fol. 164, 23 mai 1477 - Suite au mariage d'Agnota Dodin, fille de Baudin Dodin, et de Berthomyu deu Vergey, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux) - l'épouse avait apporté 200 F. b. de maridatge – Baudin Dodin fait don à son gendre d'un treus d'aubarède, ... et *vimeney* sur l'île de La Lande, devant Cadaujac.

Confronts : aubarède et *vimeney* de Berthomiu deu Vergey / aubarède de Guilhem de Salinhac, fils et héritier de Ytey de Salinhac / rive de la Garonne.

Berthomyu deu Vergey n'a pas à payer les 20 F. b., sauf les droits du seigneur (2 d. b. d'esperle, 3 s. b. de cens).

SERRAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474 - Vente par Guilhem et Bernard deu Bosc, père et fils, de Sainte-Croix (Bordeaux), à Gendou Seguin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne sur l'Île de la Lande, à la Boria. Confronts : vigne de Guilhem de Salinhac¹⁰⁷ / vigne de ladite Gendou Seguin / fossé de la Boria / *pesinta* vers Cadaujac.

- une vigne au même lieu, à Serras. Confronts : vigne de Bodin Doddin¹⁰⁸ / vigne de ladite Gendou / fossé de la Boria / vigne de Johan deu Bosc¹⁰⁹.

- une vigne au même lieu. Confronts : vigne de Baudin Doddin / vigne de ladite Gendou / rive de la Garonne / vigne.

24 F. b., sauf les droits du seigneur de Mes¹¹⁰ (1 boisseau de froment, ¼ de fève, une livre d'huile de noix).

AD Gironde, 3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475 - Reconnaissance féodale de Gendou Seguin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Campena, noble homme, seigneur de Saubussa, en l'évêché de Dax, et de l'Île de la Lande dans le diocèse de Bordeaux, pour :

- une pièce de vigne sur l'Île de la Lande, à la Boria. Confronts : vigne de Guilhem de Salinhac¹¹¹ / vigne de ladite Gendou / fossé *deu mey de ladite borie / persinta* devers Cadaujac.

- une pièce de vigne sur l'Île de la Lande, à Serras. Confronts : vigne de Baudin Doddin¹¹² / vigne de ladite Gendou / fossé *deu mey loc de la boria* / vigne de Johan deu Bosc, prêtre¹¹³.

¹⁰² Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), fils et héritier de feu Ytey de Salinhac.

¹⁰³ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁵ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁶ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁷ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁸ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁰⁹ Prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹¹⁰ Johan de Campena

¹¹¹ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), fils et héritier de feu Ytey de Salinhac.

¹¹² Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹¹³ De Saint-Michel (Bordeaux)

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de ladite Gendou / rive de la Garonne / vigne.
Investiture par Johan de Labat, prêtre, procureur dudit seigneur.
2 d. b. d'esperle, 1 boisseau de froment, ¼ de fève, 1 livre d'huile de noix. Le blé et les fèves livrés à Notre-Dame d'août, et l'huile à Mardi Gras, à Bordeaux.

TRESSES

AD Gironde, 3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473 - Reconnaissance féodale de Johan deu Bosc, prêtre, discret homme, bénéficiaire, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Caupena, noble homme, baron, seigneur de l'Île de La Lande, pour une pièce de vigne sur l'Île de La Lande, à Tresses.
Confronts : vigne de Guilhem Paludey, notaire¹¹⁴ / vigne de Baudin Doddin¹¹⁵ / vigne de Pey deu Bosc et de son frère / rive de la Garonne.
2 d. d'esperle, 1/5 du fruit livré en ladite île à l'*hostau* de la Mota.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 - Rente par Jacques de Clameras, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), et Ginneta Brigarel, veuve de Johan Vaque, de Saint-Pierre (Bordeaux), tous deux exécuteurs testamentaires de Johan Vaque, à Johan Ayquem, de Macau, d'une vigne à Ludadon, à Jelet.
Confronts : *issac communau* / fief de Labat de Borner / vigne de mossen Johan deu Clau / vigne de messire Theodoric de Delf¹¹⁶ / vigne du seigneur de Vergey / vigne des héritiers de Johan de la Gleysa¹¹⁷ / rive de la Garonne.
50 F. b., sauf les droits du seigneur de Gassac. Gestes de mise en possession.

ILE SAINT-GEORGES (Cernès)

AD Gironde, H 1183, fol. 5, 16 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pantancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à frère Johan de Tuq..., moine et chantre du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour une dîme de blé et de vin perçue à l'Île Saint-Georges.
Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).
19 F. b., payables à la Toussaint.

LEOGNAN (Cernès)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461 - Vente à réméré par l'honorable homme Gombaut (Baudinot) Guilhocha, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à l'honorable homme Johan de Creyssac¹¹⁸, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau*, apprentis, terres et vignes dudit *hostau* à Léognan (Cernès).
Confronts : 2 chemins communs / fief de Sainte-Croix de Bordeaux / Fau Blanche.
100 F. b., sauf les droits de Bernard Olivey¹¹⁹ (2 d. d'esperle et 15 s. de cens).
Possibilité de rachat dans les 3 ans.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 93-93 v°, 23 juin 1470 - Vente d'une rente par Arnaud deu Puch le Vieux, de l'Île Saint-Georges, à Arnaud deu Puch le Jeune, son frère, de Léognan, de 2 d. b. d'esperle et 40 s. b. de cens que ledit Arnaud le Jeune lui payait pour un *hostau*, terres, vignes, prés, bois, aubarèdes et *jaugars* à Léognan.
120 F. b., bien franc en alleu. Reconnaissance de dette pour 11 F. b. et demi.

LA CAMAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 - Vente par Pey de Ris et Guilhem Vidau, son gendre, et Ysabe de Ris, son épouse, de Léognan (Cernès), à Johan Ferron le Jeune, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de la moitié par indivis d'un bois (l'autre moitié à Maria de Correya, veuve) à Léognan, à la Camas, *los Panissars* (franc en alleu).

¹¹⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹¹⁵ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹¹⁶ Docteur en médecine.

¹¹⁷ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

¹¹⁸ Sans doute Johan de Cessac.

¹¹⁹ Écuyer, *donzet*, de Saint-Pierre (Bordeaux)

Confronts : chemin commun / *au vis de la peyra du molin deu vent* / bois terre et *jaugar* de Johan Carle, fossé entre / *la peyra dudit molin* / les vignes *deus* Travessans qui sont à ladite Maria et de Pey de Ris / vigne des heritiers de Johana Rampnol.

12 F. b. payés comptant, symbolique remise d'*ung rans verd et de ung punhat de terra que ledit Johan Ferron prengua*.

CORNAU DEU PUCH

AD Gironde, 3E 12430, fol. 75 v°-76, 19 janvier 1470 - Vente par Bonaffons de Vinhalongua, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Barbon de Bruet, de Léognan (Cernès), d'une terre, vigne, pré, aubarèdes, *jaugars*, vimeneys à Léognan, au *cornau* deu Puch.

4 F. b., sauf les droits du seigneur d'Ornon.

LA GRAVA

AD Gironde, 3E 84, fol. 68-68 v°, 29 juillet 1474 - Échange entre Fort deu Serey, de Gradignan (Cernès), et Fort de la Lana, de Léognan (Cernès).

- Fort deu Serey cède un *hostau* à Léognan, à Lescarran, où demeure un dénommé Lescarran. Et la moitié d'une terre à Léognan, à Lescarran.

- Fort de la Lana cède 3 rêges de vigne à Léognan, à la Grava près de l'eau Bourde. + 40 F. b. 20 ard. b.

LA LOUVIERE

AD Gironde, 3E 6091, fol. 95 v°-96, 21 octobre 1467 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Baudinot Guilhocha, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Ramon Mexey, de Villenave, d'un *hostau*, terres et vignes à Léognan, à la Louvière.

Lequel *hostau* fut de Pey Vidau et aujourd'hui dudit Baudinot.

5 ans / 5 cueillettes.

« *ludit hostau estanc, claus et recaparat ben et degudament et lasdites vinhas hobrau laborar cum es podar fevar plegar et coyttivar en bons temps et en bonas sadous* ».

Les vignes au ¼, les terres au 1/5.

SAINT-SOLA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 49 v°, 3 avril 1463 - Vente d'une rente à réméré par Pey de Grasen, de Léognan, (Cernès), à Baudinot Guilhocha, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. d'esperle, à seigneur ou *affévat mudant*, et 25 s. b. de cens (Toussaint) assignés sur 100 rêges de vigne à Léognan, à Saint-Sola.

Confronts : 2 vignes / chemin commun.

Bien franc en alleu.

20 F. b. 50 ard.

Possibilité de rachat jusqu'à la Saint-Martin d'hiver

MARTILLAC (Cernès)

CASAU SAINT-MARTIN

AD Gironde, 3E 6091, fol. 118-118 v°, 26 juillet 1468 - Vente par Bonafos de Vinhalonga, de Martillac (terre Gasque), à Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- la moitié d'un *hostau*, terre et vignes à Martillac.

- vigne à Martillac, au *casau* Saint-Martin.

- 9 rêges de vigne au même lieu.

- 5 terres à Martillac.

22 F. b.

MAUYAN (Cernès ?)

AD Gironde, 3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467 - Vente de rentes par le noble homme Aymeric de Ségur, chevalier, dit de Francs, seigneur de l'*hostau* de Sent Ujan, de Bègles, à l'honorable homme Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 2 d. b. d'esperle (seigneur ou *affevat mudant*) et 4 l. b. de cens, franc en alleu (?), que Guiraut de Pretz, de Léognan, lui paie.

- 2 d. b. d'esperle (seigneur ou *affevat mudant*) et 4 l. b. de cens que Guilhem Casta, de Léognan, paie pour un *hostau* et *mayne* à Léognan.

- 2 d. b. d'esperle (seigneur ou *affevat mudant*) et 26 s. b. de cens que Vidau ..., de Martillac, paie pour une vigne à Mauyan.

160 F. b. payés comptant.

Fait en la présence de Menaut de Cana, clerc, demeurant chez Aymeric de Ségur.

VILLENAVE (Cernès)

AD Gironde, 3E 84, fol. 108-108 v°, 9 novembre 1474 - Vente par Guilhem deu Bosc, laboureur de Villenave (Cernès), à Johan Ferron le Jeune, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux).

- 10 rêges de terre labourables à Villenave, à *Debat lo Segua*. Confronts : terre labourable de Maria Correya / terre labourable de Guilhem Bocquey / bois appelé la Royau / terre et *segue* de ladite Maria.

- une pièce de bois et *jaugar* au même lieu. Confronts : chemin commun / terre et vigne de ladite Maria.

5 F. b. payés comptant, rameau et poignée de terre.

AD Gironde, 3E 82, fol. 24-26 v°, 13 décembre 1477 - Vente après décès par Blanca Vidau, épouse de Johan de Linas, de Latresne (Entre-deux-Mers), à Ramon et Maria Vidau, frère et sœur, enfants de feu Johan Vidau, de Villenave (Cernès), (contraire ?), d'un tiers par indivis d'un *hostau*, vigne et casau à Villenave, au cornau de Durat.

Confronts : bois et sègue de Johan de Cessac / chemin commun.

Le tiers par indivis des terres, vignes, bois, landes, prés et autres choses appartenant au dit *mayne* dans les paroisses de Villenave et de Bègles.

26 F. b. (25 s. b. : 1 F. b.)

AD Gironde, 3E 1145, fol. 91 v°-92, 30 août 1482 - Vente à réméré par Johan de Gorra, de Villenave (Cernès), à Anthoni deu Vergey, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* couvert de tuiles, *mayne*, héritage, terre et vigne « tout en un circuit », à Villenave.

120 F. b. sauf les droits du seigneur, rachat possible dans les 2 ans.

Ledit deu Vergey « pourra planter et complanter dans lesdits héritages durant ledit terme, et à la fin ledit de Gorra sera tenu de payer les façons que ledit Anthoni aura fait ».

CARBONYNS

AD Gironde, 3E 7132, fol. 59-59 v°, 7 novembre 1465 - Vente par Arnaud et Pey Bernard, père et fils de Villenave (Terre Gasque), à Maria de Correya, veuve de Saint-Michel (Bordeaux).

- un trens de terre et de vigne à Villenave, à Carbonyns. Confronts : terre et vigne de ladite Maria / terre / chemin.

- 2 rêges de terre et vigne au même lieu. Confronts : terres et vignes de ladite Maria.

- toutes les terres et vignes appartenant auxdits Bernard dans le *mayne* de ladite Maria, à Carbonyns.

CORNAU DE VILLENAVE

AD Gironde, 3E 1145, fol. 76 v°, juin 1482 - Restitution d'héritage par Johan de Besseyras, cordonnier de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Johan de Grossa, de Villenave.

- un *hostau* couvert de tuiles, terres et vignes en un tenant au *cornau* de Villenave en ladite paroisse. Confronts : cimetièrre / *padonen* (chemin entre).

- un pièce de vigne au même lieu.

Fol. 76 v°-77, Johan de Grossa vend ces biens à Anthoni deu Vergey dit Darbis pour 100 F. b., sauf les droits du seigneur.

CORREYAU

AD Gironde, 3E 84, fol. 99 v°, 24 octobre 1474 - Vente par Bertrand Dalays, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), à Arman Richard, de Villenave (Cernès), d'un *hostau* et *mayne* à Villenave à Correyau et ses dépendances.

Confronts : terre de Pey Tilhac / terre dudit Arman / *estey* de Correyau / chemin commun.

90 F. b., sauf les droits du seigneur.

VIGNOLE SUBURBAIN

GRAVES DE BORDEAUX

AD Gironde, 3E 7132, fol. 54, 4 octobre 1465 - Accensement par Bertrand de la Faya, *borsey* de la confrérie de la Sainte-Trinité (Carmes de Bordeaux), à Audeta de la Landa, veuve de Sainte-Eulalie (Bordeaux), ¼ du fruit d'une vigne dans les Graves de Bordeaux.

De Notre-Dame de septembre passé à Noël / 8 l. b. payables à mardi gras.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 80-80 v°, 22 janvier 1474 - Échange entre Yvonet de Gorloan, *fournier* bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Bertris Arnaud, son épouse, et Guilhem deu Forn, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).

- Yvonet de Gorloan et Bertris Arnaud cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux aux Malhous. Confronts : 4 vignes. – une vigne au même lieu confrontant la précédente.

- Guilhem deu Forn cède une vigne dans les Graves de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 205 v°-207 v°, 9 mars 1476 - Vente par Guilhem Laurens dit lo Duc, cordonnier bourgeois, et Maria deu Castanhet, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pierre de More, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne entourée de fossés dans les Graves de Bordeaux.

Confronts : fossé de la ville / vigne de Johan Duranton / chemin qui va au Pont du Gui / fossé du monastère de Sainte-Croix.

155 F. b. et 1 aune de toile.

AD Gironde, 3E 85, fol. 56 v°- 57, 14 septembre 1476 - Vente par Johan Jaubert, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), à Andriu Borgonh, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de vin clair provenant de la vigne dudit vendeur dans les Graves de Bordeaux, payable 10 F. b. chaque pipe, soit 30 F. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 62- 63, 26 septembre 1476 - Testament de Bernard Robert, de Saint-Michel (Bordeaux).

Clauses principales :

- un trens de vigne franche en alleu dans les Graves de Bordeaux (les exécuteurs doivent lui faire parvenir chaque année un fût de vin) à Belota Bernard, son épouse.

- exécuteurs testamentaires : mossen Johan Rodey, prêtre, Bertran Beyrney et Bernard Rodey.

AD Gironde, 3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477 - Complément du testament de Rosa Bernard, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux) :

Inventaire de ses biens dans son *hostau* de la rue Bouquière, à Saint-Michel (Bordeaux).

Confronts : *hostau* de feu Alphonse Ferrandes, son époux / *hostau* de Johan Gasc, dit de las Fargas / rue / *hostau* de [blanc].

Salle dudit *hostau* au dessus de l'*obraduy* :

Chambre derrière la salle :

- une grande serpe.

- une petite serpe.

Obraduy au rez-de-chaussée de l'*hostau* :

- un tonneau et 2 *dulhs*.

Serey de l'*hostau* :

- 3 *dulhs* et 16 pièces de vaisselle vinaire (pipes, barriques et barriquots).

- 3 barriques et 2 pipes de vin vieux.

- une barrique de *pempan*.

Rosa Bernard possède également des vignes dans les Graves de Bordeaux (sans doute au Serporar) héritées d'Alphonse Ferrandes, son époux.

AD Gironde, 3E 85, fol. 187, 14 août 1477 - Échange entre Guilhem Giron, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Duran de Davensa, de Saint-Martin de Cabanac.

- Guilhem Giron cède un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à ...letz. Confronts : vigne de *mossen* ... de Johan, prêtre, bénéficiaire de l'église de Saint-Michel / vigne d'Arnaud Jaubert, laboureur / chemin commun / vigne de Guilhem Giron. Sauf les droits de l'abbaye de Sainte-Croix (Bordeaux). + 51 F. b.

- Duran de Davensa cède un *hostau* couvert de tuiles, bourdieu, *mayne*, terres, aubarèdes et autres droits et devoirs appartenant audit *mayne*, à Saint-Martin de Cabanac, à Dun Peys. Confronts : lande de *mossen* de Lestun / bois et lande de *mossen* Pey de Saudanas, prêtre / terre et bois de *mossen* Pey de Saudanas et de Johan de Tarist, dit Betat / lande du seigneur de Lestun. Sauf les droits du seigneur de Lestun (reconnaissance féodale à 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant*, 1 F. b. par an de cens)

AD Gironde, 3E 85, fol. 187 v°, 14 août 1477 (suite de l'acte précédent) - Mise en possession des biens précédents par Guilhem Giron à Duran de Davensa.

AD Gironde, 3E 86, fol. 44 v°- 44 bis v°, 16 août 1483 - Vente d'une rente à réméré par Anthoni de Brossinhac, *breutey* de Saint-Michel (Bordeaux), à Henric de Ferranhas, honorable homme, licencié en loi conseiller au Parlement, clerc de la ville, de Saint-Michel (Bordeaux) (contraire ?), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant* et 1 pipe de vin, fût et vin bon, vin nouveau, pur et du cru de Graves de Bordeaux, sur les vignes désignées.

Le terme de recours est jusqu'à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 86, fol. 44 bis v°-45, 16 août 1483 - Vente d'une rente à réméré par Pey Mercey *le Vieux*, de Saint-Genes de Talence, à Henric de Ferranhas, honorable homme, licencié en loi, conseiller au Parlement, clerc de la ville, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant* et une demi - barrique de vin issu des Graves de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 86, fol. 46-46 v°, 18 août 1483 - Vente d'une rente à réméré par Bernard et Héliot de La Vila, père et fils, de Saint-Genes de Talence, à Henric de Ferranhas, honorable home, licencié en loi, conseiller au Parlement, clerc de la ville, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant* et une demi-barrique de vin issu des Graves de Bordeaux.

ARTIGUA VELHA / ARTIGUEVILLE (AUTREMENT A PRADERAS)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 90 v°-91, 13 avril 1476 - Reconnaissance féodale de Guiraud Blanc, marchand, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), envers Pierre Ausmond, clerc, chapelain, de Saint-Seurin (Bordeaux), pour 18 rèses de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Artigua Velha, autrement à Praderas.

Confronts : 3 vignes / chemin.

Ledit chapelain reconnaît avoir été payé de tous les arriérés depuis 1450.

2 d. b. d'esperle, 8 s. b. de cens (à Saint-Seurin).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 266, 25 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Richard Vidau, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), envers la confrérie du Saint-Esprit, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), pour une terre et vigne dans les Graves de Bordeaux, à Artigueville.

Confronts : 3 terres et vignes / une vigne.

2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens (à Saint-Seurin, dans la sauveté).

AYGA DROIN

AD Gironde, H 736, fol. 32 bis, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale d'Anissans deu Drulhet, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs et Ayga Droin.

Confronts du 1^{er} corrège : vigne des héritiers de Johan de la Guebra, marchand / vigne d'Arnaud Cautharit, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Vidau de Pardelhan, fournier, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun / fief de l'*enfermey* du monastère.

Confronts du 2nd corrège : vigne de Bernard Fauchey, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Vidau de Pardelhan / chemin commun / fief de l'*enfermey*, le sentier entre.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 10 s. b. 6 d. b. par an de cens, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 12 v°-13, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Vidau de Pardelhan, fournisseur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne de 3 corrèges dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs et Ayga Droin.

Confronts du premier corrège : vigne de Bernard Fauchey, *bouvier* / vigne d'Amissans deu Drulhet, charpentier / chemin commun de Lengon / vigne d'Amissans deu Drulhet.

Confronts du second corrège : vigne d'Amissans deu Drulhet / vignes de feu Arnaud Santz de Montz et des héritiers d'Amaniu de Ligardos, notaire public / sentier / vigne d'Amissans deu Drulhet.

Confronts du troisième corrège : sentier / vigne des héritiers d'Amaniu de Ligardos / corrège de vigne précédent / vigne et cause de Peyrona Austen.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, et à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 52, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Arnaud Hausten, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, près d'Ayga Droin.

Confronts : vigne de Johan Rollan, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Menyon deu Perey, dit *Campena*, charretier / chemin commun / sentier des Vignes.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 40-40 v°, 25 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Lambert pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Ayga Droin.

Confronts : vigne de Vidau de Pardelhan, fournisseur / vigne de Jauffrion de Cessac, boucher / vigne des héritiers de Vidau de Pardelhan / vigne de Jauffrion de Cessac.

Vigne acquise auprès de [blanc], fille et héritière d'Ysabe Forthon, pour 10 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 4 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 62 v°, 5 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Ramon Bertrand, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Ayga Droin.

Confronts : vigne d'Arnaud Borgonhon / vigne de l'hôpital de Saint-Antoine / vignes de Johan Galhart et de Peyrona Herben, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Marquesa de Limanhas, épouse de Jacques de Montasets, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. par an de cens.

AD Gironde, 3E 7132, fol. 57, 2 novembre 1465 - Reconnaissance féodale de ..., de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan Jussiau, prêtre licencié en droit, chapelain (chapellenie des Mineurs / Arnaud de Martas), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Ayga Droin.

Confronts : 3 vignes / 2 chemins.

Investiture à 2 d. b. d'esperle (seigneur ou *affevat*), 1/5 du fruit (porté à Bordeaux), 2 d. b. de terrage et 2 s. b. de garde.

AD Gironde, 3E 7132, fol. 57-57 v°, 2 novembre 1465 - Reconnaissance féodale d'Ytey de Salinhac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan Jussiau, prêtre, chapelain (chapellenie des Mineurs / Arnaud de Martas), de 2 règes de vigne dans les Graves de Bordeaux à Ayga Droin.

Confronts : 4 vignes / sentier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle (à seigneur ou *affevat mudant*), 40 s. b. de cens.

AYGARS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 161 v°-164, 21 octobre 1475 - Reconnaissance féodale d'Agnès Chalvet, honnête dame, épouse de maître Theodoric de Delf, docteur en médecine, envers les XIII Chapelains, d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Aygars.

Ils reconnaissent avoir été payés des arriérés. 2 d. b. d'esperle, 14 s. b. de cens (Saint-Martin d'hiver, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 10 v°-11, 31 octobre 1468 - Échange entre Arnaud Amaniu, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux), et Saubat lo Negre, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux).

- Arnaud Amaniu cède une aubarède à Paludate. Confronts : 1 aubarède / 2 chemins / un pré. + 4 F. b.

- Saubat lo Negre cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Ayguatz. Confronts : 3 vignes.

BARREYRAS

AD Gironde, H 734, fol. 93 v°-94, 26 janvier 1451 - Reconnaissance féodale de Galharda Guitard, épouse de Hélias Forney, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras. Confronts : vigne de Maria Forthon, de Saint-Rémi (Bordeaux) / vigne de Bernard Costans, boucher.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Maria Forthon / vigne de Johan Bonon, dit Mayresont, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Maria Forthon / chemin commun.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 2 s. b. 6 d. b. par an de cens, payables à la Nativité au monastère de Sainte-Croix (Bordeaux).

AD Gironde, H 734, fol. 42 v°-43, 20 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Bernard Perrot, charpentier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras.

Confronts : vigne d'Arnaud Guibaud (fief de Guilhem Martin) / vigne de Grimon Perrot, charpentier de tonneaux, demeurant au grand Caffarnan / ruelle publique / vigne d'Arnaud Guitart.

Investiture par mossen Johan de la Sala, moine, pitancier, mossen Peys, administrateur du monastère et le vicaire, à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange, porté au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 40, 25 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Lambert, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras. Confronts : vigne des héritiers de Johan Ferradre / vigne de Guilhem Martin, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guilhem Martin / chemin commun.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Martin / vigne de Ramon Grasset, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de Pey Brelhan / vigne de Guilhem Martin.

Les trens de vigne ont été achetés à [blanc], fille et héritière d'Ysabe Forthon, pour 16 l. b.

Investiture à 6 d. b. d'esperle, 32 s. b. 6 d. b. par an de cens (saint Michel).

AD Gironde, H 736, fol. 77 v°, 31 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Galharda Guitard, épouse de Hélias Forney, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras. Confronts : vigne de Pey Lambert, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Johanicot Landa, de la rue Sainte-Catherine.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Lambert / vigne des héritiers de Johan Bonon, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Lambert / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 32 s. b. 6 d. b. par an de cens (Nativité).

AD Gironde, H 736, fol. 61-61 v°, 2 juillet 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de Junqueyras, bourgeois et citadin, de Bordeaux, pour :

- un plantier de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Désert et à Barreyras, vers le chemin de Bègles. Confronts : ruelle par laquelle on va au plantier des héritiers de Johan Riquard / vigne de Johan de Junqueyras / chemin commun vers le pont de Lados / fief du prieuré de Saint-Julien de Bordeaux. Bien franc en alleu.

- un trens de vigne au même lieu, dans le plantier. Confronts : plantier du Désert / vigne franche de Johan de Junqueyras / ruelle commune / vigne de Johan de Junqueyras / fief du prieuré de Saint-Julien de Bordeaux.

- un corrége de vigne au même lieu, dans le plantier du Désert : ruelle par laquelle on entre dans les vignes / vigne franche de Johan de Junqueyras / grand chemin commun vers le pont de Lados / vignes du prieuré de Saint-Julien.

Investiture pour le plantier à 2 d. b. d'esperle, 17 s. b. par an de cens (saint Michel), 1/6 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Investiture du trens de vigne à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Investiture du corrége à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, 3E 7132, fol. 76-76 v°, 31 janvier 1466 - Reconnaissance féodale de Guiraud de la Porta, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Bernard de Maucamp, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras.

Confronts : 2 vignes / chemin commun / fief de Saint-Julien.

2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 1/3 du fruit. Doit payer 2 s. b. et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 - Vente à réméré¹²⁰ (et bail à loyer) par Alain Lasne, boulanger, de Saint-Michel (Bordeaux), et Margarida Reynaut, son épouse, à Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau* et *sou qui es darrey* à Saint-Michel (Bordeaux), au *Putz deus Casaus*. Confronts : *hostau* dudit Baudinot et de son épouse / *hostau* desdits vendeurs et d'Estienne Lasne / rue du *Putz deus Casaus* / *casau* des héritiers de Pey Macanau. 2 d. b. d'esperle, 5 l. b. de cens.

- un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Bareyras. Confronts : vigne de Richard Pastour / vigne de Menyon Masoey / *rueta* / vigne de Menyon Masoey / chemin de la Roda. Bien franc.

- un *trens* de vigne à la Palu de Bordeaux à Figueyras. Confronts : vigne d'Arnaud de Grant Johan / vigne de feu Johan Brun / vigne dudit Grant Johan / *la mar*. Rente à ¼ du fruit.

200 l. b., sauf les droits de *mossen* Johan deu Bosc¹²¹ pour l'*hostau*, sauf les droits de la dona de Grant Gaucem pour la vigne à Bareyras, sauf les droits de l'Hôpital de Saint-André pour la vigne de Figueyras (esperle et 1/5 du fruit).

Possibilité de rachat possible pendant un an à partir de la Toussaint.

Bail à loyer accordé aux vendeurs pour 20 l. b. payables par quart.

Gestes de mise en possession de l'*hostau*, par le *barrollh* de la porte, en présence des vendeurs et de Baudinot Guilhocha. Gestes de mise en possession de la vigne, par la *balhanssa d'una vitz de cascuna de lasd. correyas de vinhas*, en présence d'Alain Lasne, de Johan Rosseu¹²², procureur de Baudinot Guilhocha, de Pey de Sireys¹²³ et de Maurice deu Jardin (notaire absent apparemment).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 98, 27 octobre 1470 - Bail à *fazendure* accordé par Peyrona Lambert, épouse d'Yvonet Riu, *cordurey*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Bernard Guilhot, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras.

Confronts : 2 vignes / chemin.

Bail accordé pendant 3 ans à compter de la Saint-Martin d'hiver. 1 F. b. 40 ard. b. par an (payables à la Saint-Martin d'hiver). Clause d'entretien « *plegar, fudir, magescar et tersar* ».

AD Gironde, 3E 84, fol. 169, 17 mars 1475 - Vente à réméré par Pey de La Porta, *pelhey* de Saint-Michel (Bordeaux), à Ysabe de Ferranhas, de Saint-Michel (Bordeaux).

- une vigne dans les Graves de Bordeaux à Barreyras. Confronts : vigne de Johan deu Ranc / vigne de Bernard de Fenestra / ruelle de Barreyras / vigne de Johan Landes.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au *plantey* de Pey Piney. Confronts : vigne de Héliot Joffre / vigne des hers de Johan Negreu / chemin commun / vigne de Johan Guoffran.

25 F. b., rachat possible avant Noël, sauf les droits des bénéficiers de Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 - Vente par Marquesa Darricard, veuve, tutrice de Grimon et Ramon Martin, ses fils, fils de feu Johan Martin, à Pey Guilhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras.

Confronts : vigne de Perrin de la Vouta / vigne de Guilhem Sorbey / vigne de ladite Marquesa / vigne d'Arnaud de Birou, barbier / vigne de Johanin Gautier.

128 F. b., sauf les droits de Guilhem Marsalha, prêtre (8 l. b. par an). Donne procuration à Grimon Martin et Pey de Guerraux pour mettre en possession ledit Guilhichon.

AD Gironde, 3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476 - Vente par Pey de la Porta, *pelhey*, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Audiard, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Barreyras.

Confronts : vigne de Bernard de la Fenestra¹²⁴ / vigne de Guiraud de la Porta, tavernier¹²⁵ / vigne de Johan Landa / rue commune.

69 F. b. sauf les droits du vicaire et des bénéficiers de Saint-Michel (Bordeaux) (20 s. b. par an de cens).

AD Gironde, 3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable homme Johan Dalhayre, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur désigné par la cour du maire et du sous-maire de Margarida de

¹²⁰ Vraisemblablement à la suite de dettes contractées envers Baudinot Guilhocha.

¹²¹ Prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹²² Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹²³ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

¹²⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹²⁵ De Saint-Michel (Bordeaux)

Junqueyras, fille de feu l'honorable homme Daudin de Junqueyras, à Johana de Vidard, veuve, de Saint-Projet (Bordeaux), de :

- 2 pièces de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Bareyras. Confronts : vigne d'Arnaud de Gibiac, barbier, appartenant à l'*hostau* de Junqueyras / vigne appartenant audit *hostau* / vigne / vigne.

- 2 corrèges de vigne au même lieu. Confronts : *rueta* commune / vigne de Margarida de Junqueyras qu'elle tient de *mossen* Pey Castanh, prêtre / chemin commun qui va de Bordeaux à Bègles / vigne.

Pendant 7 ans à partir dudit jour. 1/4 du vin des 2 corrèges, livrable chaque année à l'*estar* de Margarida à Bordeaux. Doit demander le garde (6 ard. b. par jour).

Ladite Johana de Vidard doit *obrar* les vignes (*plantar, complantar, fudir, magescar, tersar*... en bon temps)

AD Gironde, 3E 1145, 15 janvier 1477 - Vente par Guilhem Murralha, chapelain de la chapellenie de Saint-Michel et de Saint-Projet (Bordeaux), à Pey Bayus, bourgeois, *forney*, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux à Bareyras.

Confronts : vigne du noble homme Bernard Angevin, seigneur de Rauzan / vigne de Guilhem Moneday / chemin commun / vigne de Pey Aymeric, dit *la Boria*¹²⁶.

20 F. b. Vigne baillée à nouveau fief à Guilhem Murralha.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480 - Vente par Johan Guissalin, chirurgien à Bordeaux, à ... et Johan de Messinhac, frères, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint-Jacques.

Confronts : vigne desdits acheteurs / vigne de Johan de Gruna et d'Amaniu de Benech / chemin commun.

« *dotze vintz* » F. b., sauf les droits de l'hôpital Saint-Jacques (7 d. b. d'esperle, 1/6).

BECQUET DU CHEMIN D'ARS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 186, ... - Reconnaissance féodale de Johan Hambourg, honorable homme marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Pey Coade, prêtre chapelain (Mineurs), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bequet du chemin d'Ars.

Confronts : ruelle qui va à la Raza / vigne dudit Hambourg franche en alleu.

Vigne acquise par échange de Ramon deu Valt, notaire + 50 l. b. (4 février 1476). Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit, garde (2 s. b. de terrage, 2 s. b. 6 d. de garde).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 86 v°-87, 21 août 1470 - Reconnaissance féodale de Mengou de La Borda, et Peyrona Junen, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Pey Moreu, prieur de Saint-Julien près de Bordeaux, pour une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Baquat d'Ars.

Confronts : 3 vignes / chemin

2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit (au prieuré de Saint-Julien). Reconnaît 1 écu, reste des *vendas* et *reyvendas* à Toussaint.

BECQUET DE SAINT-JACQUES

AD Gironde, 3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480 - Vente par Johan Guissalin, chirurgien, à Bordeaux, à ... et Johan de Messinhac, frères, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint-Jacques.

Confronts : vigne desdits acheteurs / vigne de Johan de Gruna et d'Amaniu de Benech / chemin commun.

« *dotze vintz* » F. b., sauf les droits de l'hôpital Saint-Jacques (7 d. b. d'esperle, 1/6).

BECQUET DE SAINT-VINCENT

AD Gironde, H 734, fol. 94, 26 janvier 1451 - Reconnaissance féodale de Johan d'Andrenexs, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint-Vincent.

Confronts : vigne de Pey de Puyalet, *sabatey* / vigne / vigne de Johan de Rataboup / chemin commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b., 5 s. b. pour le dîner par jour).

¹²⁶ De Cambes (Entre-deux-Mers)

BERRAR

AD Gironde, 3E 4807, fol. 194 v^o-195, 3 août 1464 - Vente à réméré par Hélias deus Claus, *breutey* bourgeois, et Aloys Martin, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Borgonh, *topiney* de Saint-Michel (Bordeaux).

- *hostau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue Colombeyra. Confronts : *hostau* de Joffre de Cessac / chose des hers de Pey Laursau / rue / chose de Ramon deu Laur.

- vigne dans les Graves de Bordeaux, au Berrar. Confronts : vigne de Blanqua deu Claus / vigne des hers de ... / ruelle commune / vigne de Johan Matholins et Pey Riquard.

30 F., rachat possible jusqu'à la Saint-Martin.

LA BOMBA

AD Gironde, H 734, fol. 144 v^o-145, 1^{er} avril 1451 - Reconnaissance féodale de [acte à compléter : référence à un acte précédent] envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un corège de vigne dans les Graves de Bordeaux à la Bomba. Confronts : vigne de Pey Gascon, procureur de la ville de Bordeaux / vigne de Guilhem Seguin, dit *Bet Ulh*, boucher / vigne de Peyrona Santz, épouse d'Arnaud da Ruan / chemin commun.

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pey [Perey] Pinet. Confronts : vigne de Guilhem Gasc, charpentier, et de Seguin de Mayac, *trulhey*, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johan de Maye de la Marqua / vigne de Johan de la Mesura, dit *Calhau*, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an pour la vigne à la Bomba, et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an pour la vigne à Pey Pinet, portés *sobre lo trulh* du monastère, et 20 d. b. par an de cens pour la vigne à Pey Pinet (16 d. b. payables à l'abbé à l'Assomption, 4 d. b. payables au poissonnier à l'Assomption).

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 31, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias Ferrey, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Bomba.

Confronts : vigne et cause de Guilhem Bonon deu Camin, charpentier, de Saint-Michel (Bordeaux) / Pey Johan, marchand, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne des héritiers de Johan Forset, forgeron, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / chemin commun / vigne de Hélias Vaquey.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, 3E 10391, fol. 81, 21 janvier 1474 - Échange entre Bertrand de la Barreyra, de Saint-Michel (Bordeaux), et Ramon Faure, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Bertrand de la Barreyra cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Bo... Confronts : 4 vignes.

- Ramon Faure cède une vigne à Paludate, à Manco. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.

AD Gironde, 3E 85, fol. 104-104 v^o, 7 janvier 1477 - Échange entre Johana de Miranda, épouse de Bernard de Saubanhac, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhem deu Putz, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Johana de Miranda cède un *hostau* entouré d'un mur, à Saint-Michel (Bordeaux), dans la Rue deus Menutz. Confronts : *hostau* de Guilhem deu Pus / *hostau* de Johan Mercey / rue / *hostau* des héritiers de feu Johan Logal. Sauf les droits du chapitre Saint-André de Bordeaux (3 s. b. par an de cens).

- Guilhem de Putz cède un corège de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Bomba. Confronts : vigne de Pey Bonon, dit *deu Camin*, dit *Beulaygne* / vigne de Johana de Tarta / vigne de Gonta [blanc] / vigne de Hélias Pinot¹²⁷. Et un corège de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Becquet Saint-Vincent. Confronts : vigne de Henric de Mons, fils et héritier de feu Pitres de Mons¹²⁸ / vigne de [blanc] / chemin commun / vigne des héritiers de feu Pey Blanc¹²⁹. + 120 F. b.

Gestes de mise en possession de l'*hostau*.

¹²⁷ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹²⁸ De Floirac (Entre-deux-Mers)

¹²⁹ De Saint-Michel (Bordeaux)

BOUP

AD Gironde, H 734, fol. 87 v, 1450 - Reconnaissance féodale de Judicta Helias, veuve, épouse de feu Johan deu Rane, dit du Prat, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Boup.

Confronts : vigne de Judicta Helias et de Johana et Guirauda deu Rane, ses filles / vigne / vigne de Peyrona Santz / vigne de Pey Siquart, dit Montadres, laboureur.

Investiture par *mossen* Peys, administrateur du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b., 2 s. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 110 v°-111, 24 février 1459 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Montinhac pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Boup.

Confronts : vigne de Johan deu Rant / vigne de Johan deu Chay, boucher / vigne de Pey Siquart / vigne de Thomiu Moyney, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux).

Bien acheté, avec un autre corrége de vigne, à Johan deu Rant, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 8 l. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, somme inconnue pour dîner).

BOURDIEU DE LA PORTA-FALAS-RODA-SEREYRA-MOULIN D'ARS

AD Gironde, 3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 - Partage des biens et choses de feu Johan de Saint-Sever¹³⁰ entre l'honnête homme Pey de Saint-Sever, procureur de Grimon de Saint-Sever, fils de Nicolau de Saint-Sever, et Johan et Gabriel de Saint-Sever, frères, fils de feu Johan de Saint-Sever.

À Grimon de Saint-Sever :

- *hostau cantoney* à Saint-Eloi (Bordeaux), rue du Mirail, rue de Causserouge. Confronts : *hostau* de Pey Masuey (2 côtés).

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux au bourdieu de la Porta. Confronts : 3 vignes / chemin.

- un corrége de vigne (environ la journée de 2 hommes) au même lieu.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Falas.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Roda. Confronts : 3 vignes / chemin.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Sereyra. Confronts : 3 vignes / chemin.

À Gabriel de Saint-Sever :

- 2 *hostaus cantoney* se touchant à Saint-Eloi (Bordeaux), rue Causserouge et rue du Mirail.

- *casau* et vigne devant la muraille de la ville, devant les Mennes (moulins ?) de Sainte-Croix. Confronts : 2 *casaus* / grand chemin des Mennes.

- bourdieu et vignes, prés, aubarèdes, cens, rentes et agrières qui en dépendent à la Palu de Montferrand, au Codouheys. Confronts : *estey* de Codouheys / fief du seigneur du Gua / Garonne.

À Johan de Saint-Sever :

- *hostau* et *casau* à Sainte-Eulalie (Bordeaux), près des Augustins.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars. Confronts : 2 vignes / chemin.

- 10 F. b. reçus de Pey de Saint-Sever au nom dudit Grimon.

- 20 F. b. reçus de Gabriel de Saint-Sever pour la moins-value.

Les biens meubles seront partagés par 1/3.

BOURDIEU DE LA PORTA (VOIR SAINT-GENES DE TALENCE, DANS LES GRAVES)

AD Gironde, 3E 84, fol. 25, 6 mai 1474 - Vente par Johan Meyney, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Audiard, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta. Confronts : fossé dudit bourdieu / vigne d'arair de ... / chemin commun / désert de ...

- une pièce de vigne au même lieu, au *Plantey*. Confronts : vigne de Ramon Bocquey, dit *lo clerc d'Auglas* / vigne de Ramon deu Lau, dit *Moudou*, boucher / chemin commun / aubarède dudit Bocquey.

18 F. b. et une pipe de vin payés comptant, sauf les droits des bénéficiaires de Saint-Pierre (1/5 du fruit).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 168-169 v°, 20 décembre 1475 - Bail à nouveau fief accordé par Noël de Lesterar, fils et héritier de Bertran de Lesterar, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Bonzon de Merinhi, menuisier, bourgeois,

¹³⁰ De Saint-Eloi (Bordeaux)

de Saint-Projet (Bordeaux), pour une pièce de vigne déserte dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta.

Confronts : 3 vignes / ruelle.

2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens payés à la Toussaint à Bordeaux. 4 F. b. d'entrée. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483 - Vente par Maria Deuga, épouse de maître Johan ..., de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Bernard, *sabatey*, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta.

Confronts : 2 vignes / chemin / aubarède.

24 F. b., sauf les droits des bénéficiaires de Saint-Pierre.

AD Gironde, 3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 - Donation entre vifs par Maria de Corn, veuve, âgée de 89 ans, à Galhard deu Bosc, honnête homme, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour que ledit Galhard l'entretienne, de :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Malhous.

- un vigne au même lieu, près de l'église de Saint-Genes.

- un corrége de vigne au même lieu, au plantey du bourdieu de la Porta (franc en alleu).

- *hostau* et *casau* où elle demeure.

Galhard deu Bosc est marié à Berthomina de Bocquorau, laquelle est la fille du fils défunt de Maria de Corn.

AD Gironde, 3E 86, fol. 48, 21 août 1483 - Reconnaissance féodale de l'honnête homme Galhard deu Bosc, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), envers Guiraud Audiard, prêtre, chapelain, de Saint-André (Bordeaux), (chapelle fondée par Vincent deu Riu, trésorier de Saint-André), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins.

2 d. b. d'esperle, 40 s. b. de cens livrés à Noël, à Bordeaux.

BRENARD

AD Gironde, 3E 6091, fol. 35 v°, 16 juillet 1462 - Rente par Vayre Guilhem, veuve, et Simon de Mage, son fils, notaire, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan Gasc, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une *trens* de terre et vigne dans les Graves de Bordeaux, au Brenard.

Confronts : chemin commun.

21 F. b., sauf les droits de *mossen Olivey* [blanc], 2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens.

BRION

AD Gironde, 3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 - Échange entre Bertran de Lafont, *cordurey*, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Massey Hervemers, fournisseur, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Bertran de Lafont cède un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Brion. Confronts : vigne des héritiers de feu Gerbays, *cordey* / vigne de Johan Tibbaud, dit Chebrinhac / chemin commun allant de Bordeaux à Pessac / sentier allant de Bordeaux au bourdieu de l'honorable homme Pey Ap. Sauf les droits de Pey Ap (2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit, et 7 ard. b. de garde).

- Massey Hervemers cède 8 rêges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : vigne de Johan Vinan / vigne de Massey Hervemers / chemin commun / vigne de Johan Vinan. Sauf les droits de *mossen Pey* de la Coma, prêtre. + 50 F. b.

Suivi de la mise en possession des 8 rêges de vigne.

AD Gironde, 3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478 - Échange entre Massey Hervemers et Bertran de Lafont :

- Massey Hervemers cède un *hostau* dans la ville de Rennes (Bretagne).

- Bertran de Lafont cède un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Brion. Confronts : vigne de l'honorable homme Pey Ap / vigne de Johan Tibbaud, dit Chebrinhac / sentier allant de Bordeaux au bourdieu de Pey Ap / vigne de Pey Ap.

Suivi d'une mise en possession de la vigne.

CABREYRA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 70 v°-72 v°, 15 décembre 1475 - Échange entre Pey Gombaudo, prêtre bénéficiaire de Saint-Projet (Bordeaux), comme personne privée, et Johan Papey, marchand bourgeois de Saint-Siméon (Bordeaux).

- Pey Gombaude cède un *hostau* et ses appartenances à Saint-Siméon (Bordeaux), rue Legre. Confronts : *hostau* des hers de Guilhem Heliou, cordonnier / *hostau* des hers d'Amaniu de Molarn / *casau* de Gilis de Croqueguen / fief de la chapelle de Saint-Seurin (20 s.). + 100 F. b.
- Johan Papey cède une pièce de terre dans les Graves de Bordeaux, à la Cabreyra. Confronts : 2 terres / une vigne. 1 pièce de vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes / 1 terre. 1 aubarède au Vimey. Confronts : une vigne / 1 terre / rive du riu / ruelle commune.

CAMPEYRAND

AD Gironde, 3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 - Échange entre Hélias de la Moleyra et Jacmes, son fils, de Saint-Christoly (Bordeaux), et Peyrona de Pizou, veuve, et Johana deu Drulhet, sa fille, épouse de Guilhem de Larrey, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Hélias et Jacmes de la Moleyra cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand, une *rulha à travers*, mouvant de l'abbé de la Sauve. Confronts : 4 vignes dont une de Moleyra et une à la mère et à la fille.
- Peyrona de Pizou et Johana deu Drulhet cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux, au grand *plantey* de Saint-Seurin, mouvant du chapelain de Saint-Seurin. Confronts : 2 vignes / ruelle + une somme pour la moins-value.

AD Gironde, 3E 83, fol. 7 v°, 22 juin 1472 - Reconnaissance féodale de Johan Mymaud, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Pey Moreu, prêtre, prieur de l'hôpital de Saint-Julien (près de Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand.

Confronts : ruelle / vigne de Johan de Johan / chemin commun qui va à Pessac.

2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens payable à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472 - Donation faite par Pey Cancra et Marquesa Jorbran, son épouse, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Conthor de Rauxans, veuve, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Rasa. Confronts : vigne / vigne de Girou ..., tavernier / vigne de Borbon / vigne de Talot.
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand. Confronts : vigne de la veuve de feu Bertrand Queysey / vigne de Jacob Coleu¹³¹ / vigne.

AD Gironde, 3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Margarida Abaussac, honorable dame, veuve, tutrice de Johan et Margarida Baudel, enfants de feu Forthin Baudel, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey de Monbetan, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour une pièce de terre et de vigne dans les Graves de Bordeaux à Campeyrand.

Confronts : vigne de Jacob Coleu¹³² / vigne d'Arnaud de la Funha¹³³ / vigne de ... / vigne de Johan Barbon¹³⁴ / ruelle.

Bail accordé pendant 5 ans ou 5 cueillettes.

4 l. b. par an livrés à la Toussaint, à Bordeaux. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 7-9, 23 mars 1475 - Vente par Conthor de Ranssos, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Lap, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux à Campeyrand.

Confronts : 4 vignes.

15 F. b.

AD Gironde, 3E 84, fol. 269, 1^{er} décembre 1475 - Vente par Pey Lambert, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey Boyssou, *saquier*, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand. Confronts : vigne des héritiers de Johan de la Rua et de Ramon Malet¹³⁵ / ruelle commune.
 - une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Arnaud / vigne de Leytissa ... / ruelle commune.
- 30 F. b., sauf les droits de la confrérie de saint Jean-Baptiste (Sainte-Eulalie) à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit. Suivi d'une reconnaissance de dette de 14 F. b. (6 F. b. au *capdan*, le reste à Mardi Gras).

¹³¹ Bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux)

¹³² Bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux)

¹³³ De Sainte-Colombe (Bordeaux)

¹³⁴ Etainier, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹³⁵ Laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux)

CAMPREDAN (PRES DU PALAIS GALLIEN)

AD Gironde, 3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 - Vente par Johan Boneu, de Lormont, et Pey Astorc, curateur des biens d'Agnès Boneu, fille de feu Johan Boneu, héritière de Hélias Boneu, de Saint-Projet (Bordeaux), et les exécuteurs testamentaires dudit Boneu, à Guilhem Boey, boucher bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu).

Confronts : une vigne / chemin.

26 F. b. sauf les droits des XV chapelains (5 s. b. de cens).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475 - Vente par Ponsset deu Ruan, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), à Guilhem Boey, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de 30 règes de vigne et de terre dans les Graves de Bordeaux, à Campredan.

Confronts : 2 vignes (dont l'une dudit Boey).

9 F. b. sauf les droits des XV chapelains.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 78-79 v°, 11 décembre 1475 - Vente par Hélias Salhay, bourgeois, et Gaciana de Soubrun, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Guilhem Boey, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campredan.

Confronts : 2 vignes (dont une de Guilhem Boey) / chemin.

4 F. b., sauf les droits de la confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin).

CAMPS DE BÈGLES

AD Gironde, 3E 12430, fol. 26-26 v°, 18 mars 1469 - Échange entre Arnaud Galant, marchand bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Galant, son frère, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).

- Arnaud Galant cède un corrége de vigne dans les Graves, au Camps de Bègles. Confronts : vigne de Pey deu Puy, *sabatey* / vigne de Nicolau Bolou, pâticier de Saint-Michel (Bordeaux) (bout et côté).

- Pey Galant cède un tiers par indivis d'un *hostau* au Pont Saint-Jean à Saint-Michel (Bordeaux), vers la *ribeyra*. Confronts : *hostau* de Trenqua de Bedat, épouse de Bérart de Saint Cric / feu de mossen Charles deus Estars, maire / *carreyra publica* / *lyma de la mar*.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 78 v°, 3 mai 1470 - Reconnaissance féodale de Johana de Gasen, épouse d'Ayquard Bernard, de Bègles, envers Arnaud de Bedat, de Bègles, pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles.

Confronts : 2 vignes / chemin commun.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 78 v°-79, 3 mai 1470 - Reconnaissance féodale de Migou Duran, de Bègles, envers Arnaud de Bedat, de Bègles, pour :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles. Confronts : 2 vignes / chemin commun.

- une vigne au même lieu. Confronts : 2 vignes / chemin commun.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : 2 vignes / chemin commun.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes.

1/5 du fruit porté aux Camps de Bègles. Garde (à dîner).

AD Gironde, 3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476 - Échange entre Bertrand Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Andrina et Maria Dalays, sœurs, héritières de feu Johan Dalays le Vieux, par l'intermédiaire de leurs époux, respectivement Bernard de Tarist, fils de Johan de Tarist, de Saint-Pierre de Calen (évêché de Bazas) et Estève de Harerar, de Tusan (diocèse de Bordeaux), suite à un acte précédent du 4 juin 1475 fait par maître Sciote de Cultura, notaire public.

- Bertrand Dalays cède un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles. Confronts : ruelle allant à Saint-Ujan / vigne de Jacquet Agron, *cordurey* / chemin commun / vigne de [blanc]. Sauf les droits du seigneur. + 260 F. b.

- Andrina et Maria Dalays cèdent la moitié d'un *hostau* et la « voûte qui est dedans » (les parties étant divisées entre les soeurs et Pey Dalays, leur frère germain), à Saint-Eloi (Bordeaux), sur le Fossé. Confronts : sou du fossé de la ville / *hostau* des héritiers de feu Johan de Saint-Paul, valet, de Lesperon (évêché de Dax) et de Margarida Dalays, épouse de Johan Gasc, de Sainte-Colombe / rue publique du fossé – La moitié d'un *hostau*, apprentis et place *buyta*, à côté de l'*hostau* précédent, sur le Fossé. Confronts : *hostau* de Pey deu Casterar et de feu Guilhem deu Prat / *hostau* de Margarida Dalays et des héritiers de Johan de Saint-Paul / rue du Fossé / fossé de la ville – La moitié de tous les autres biens et causes pour lesdites épouses : *hostaus*, maisons, vignes, terres,

bois, landes, *molas*, moulins, rentes, cens, arrérages, aubarèdes, *vimeneys*, *casaus*, jardins... appartenant aux sœurs dans la seigneurie d'Uzeste.

Mise en possession desdits biens par Johan de Tarist et Estève de Harerar envers Bertrand Dalays (description des gestes de mise en possession, *barroth de la porta*)

AD Gironde, 3E 85, fol. 43 v°- 44, 24 juillet 1476 - Obligation de Bertran Dalays, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Tarist et Estève de Harerar, de 140 F. b. reste d'une plus grande somme à cause de l'échange précédent, payables la moitié à la prochaine Saint-Barnabé et l'autre moitié à la Saint-Marc de 1478.

AD Gironde, 3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477 - Échange entre Arnaud Galand, marchand, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Lamic, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) :

- Arnaud Galand cède un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles. Confronts : vigne d'Arnaud Galand / vigne d'Arnaud Visey / vigne d'Arnaud de Mons, de Bègles / vigne de Richard Dale / *rueta* / vigne de Guonsalbe ... Sauf les droits du seigneur (5 s. b. de cens). + 200 F. b.

- Pey Lamic cède un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, à Cap de Bey. Confronts : vigne de l'honorable homme Johan Grimel / vigne d'Estève Spert / vigne de Guilhem Renon / vigne d'Arnaud Guilhem deu Jars / chemin commun. Sauf les droits de Helias Galand et de Trenquina Galand, enfants d'Arnaud Galand. Arnaud Galand accorde à Pey de Lamic la possibilité de rachat de son bien d'ici 2 ans.

CANTAGRIT

AD Gironde, 3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473 - Vente par Arnaud Ytey, *liguey*, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey de Linars, prêtre, en son nom propre, d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : vigne de Perrinot de Colin / vigne de Guilhem Jorget et Menyon Vey... / vigne de Johan Aymeric / sentier commun.

15 F. b., sauf les droits du seigneur (2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit, 6 ard. b. par jour pour le garde).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 15 v°-17, 5 avril 1475 - Bail à nouveau fief accordé par Martin de la Mota, prêtre, vicaire, de Saint-Projet (Bordeaux), à Galhard de Brach, poissonnier, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit.

Confronts : 5 vignes.

Galhard a acquis cette vigne par échange avec Johan de Saint-Sever et Helena Priver, son épouse, et pour 50 F. b. de moins-value.

2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens (la moitié à la Saint-Jean, la moitié à Noël).

AD Gironde, 3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477 - Échange entre Conthor Bonon, veuve, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Pey Lambert, de Sainte-Colombe (Bordeaux) :

- Conthor Bonon cède un *hostau* à Sainte-Colombe (Bordeaux), dans la rue Bouquière. Confronts : *hostau* de Pey de la Sanha / *hostau* de Jacquet Lovanh / rue / apprentis de Pey de Guaripaud. Sauf les droits du prieur et des frères prêcheurs de Bordeaux (2 d. b. d'esperle, 5 l. b. de cens).

- Pey Lambert cède un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : illisibles pour la plupart / vigne de Ramon ..., tavernier. Sauf les droits du seigneur de Rostanh. + 185 F. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 156 v°, 19 avril 1477 - Suite de l'acte précédent : Conthor Boneu donne une procuration à son fils, Bernard Hortic, pour qu'il mette Pey Lambert en possession du bien échangé.

AD Gironde, 3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 - Échange entre Bertran de Lafont, *cordurey*, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Massey Hervemers, fourmier, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Bertran de Lafont cède un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Brion. Confronts : vigne des héritiers de feu Gerbays, *cordey* / vigne de Johan Tibbaud, dit Chebrinhac / chemin commun allant de Bordeaux à Pessac / sentier allant de Bordeaux au bourdieu de l'honorable homme Pey Ap. Sauf les droits de Pey Ap (2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit, et 7 ard. b. de garde).

- Massey Hervemers cède 8 règes de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : vigne de Johan Vinan / vigne de Massey Hervemers / chemin commun / vigne de Johan Vinan. Sauf les droits de *mossen* Pey de la Coma, prêtre. + 50 F. b.

Suivi de la mise en possession des 8 règes de vigne.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 301 v°-303, ... - Échange entre Héliona de Pomerada, épouse de Bertran de Lera, d'Artigues (Entre-deux-Mers), et Léonard de la Brausta, prêtre de la Sauveté de Saint-Seurin.

- Héliona de Pomerada cède la moitié d'un *hostau* par indivis, verger, terres et vignes dans la paroisse de Muet (diocèse Dax).
- Léonard de la Brausta cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cautagrit. Confronts : vigne de Yveta Griva / vigne de la dame de Baurech / sentier ou chemin commun / vigne de ...

AD Gironde, 3E 1145, fol. 114, 16 janvier 1483 - Vente d'une rente par Robert Demons, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Johan Gales, compte, et Ramon Gales, borse, de la confrérie de la Trinité (Saint-Michel), de 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens, francs en alleu, assignés sur une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit.
Confronts : 2 vignes / 1 ruelle.
20 F. b.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 125, 9 mars 1483 - Échange entre Johan Bernard, sabatey de Saint-Michel (Bordeaux), et Bertrand Barbin, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).
- Johan Bernard cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : 3 vignes / chemin commun. Sauf les droits de Johan de Rostanh.
- Bertrand Barbin cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au bourdieu de la Porta. Confronts : 2 vignes (dont 1 dudit Johan Bernard) / 1 aubarède / chemin. Sauf les droits des bénéficiaires de Saint-Pierre. + 16 F.

CAP DE BEUF / CAP DE BEY

AD Gironde, 3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 - Échange entre Pey Lamic, *liguey*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Galhard de Brach, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) :
- Pey Lamic cède un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf. Confronts : vigne de l'honorable homme Johan Grimmel / vigne d'Esteve Spert / vigne de Guilhem Renon / vigne d'Arnaud Guilhem deu Jars / chemin commun. Sauf les droits de Héliot Galand et Trenquina Galand, pupilles, enfants et héritiers universels de feu Maria de Beyrac, leur mère (2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens).
- Galhard de Brach, un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron. Confronts : vigne de Johan de Laguna / sentier commun / vigne d'Arnaud de Gebias, barbier / vigne de Johan Aussan / vigne de Pey Bernard, dit Chabanes / vigne de feu Johan deu Puy, dit de Gensac. - 1 corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Bertaud / vigne de Gaucemot Pilet / vigne de Johana de China / vigne de Gaucemot Pilet. Sauf les droits du seigneur de Rostanh (16^{ème} panier du fruit de vin, 12 ard. b. de garde). + 200 l. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 156, 17 avril 1477 - Suite de l'acte précédent : Galhard de Brach donne la possibilité à Pey Lamic de racheter son bien jusqu'à la fête de la Madeleine et pendant 1 an jusqu'à la suivante.

AD Gironde, 3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477 - Échange entre Arnaud Galand, marchand, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Lamic, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) :
- Arnaud Galand cède un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles. Confronts : vigne d'Arnaud Galand / vigne d'Arnaud Visey / vigne d'Arnaud de Mons, de Bègles / vigne de Richard Dale / *rueta* / vigne de Guonsalbe ... Sauf les droits du seigneur (5 s. b. de cens). + 200 F. b.
- Pey Lamic cède un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, à Cap de Bey. Confronts : vigne de l'honorable homme Johan Grimmel / vigne d'Estève Spert / vigne de Guilhem Renon / vigne d'Arnaud Guilhem deu Jars / chemin commun. Sauf les droits de Helias Galand et de Trenquina Galand, enfants d'Arnaud Galand. Arnaud Galand accorde à Pey de Lamic la possibilité de rachat de son bien d'ici 2 ans.

CAPDEVILLE

AD Gironde, 3E 1631, fol. 209-210, 8 janvier 1479 - Vente par Pey Arnaud, charpentier, de Saint-Projet (Bordeaux), à Phelip Gabareu, prêtre, de la sauveté de Saint-Seurin, d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Capdeville.
Confronts : 3 vignes / chemin.
8 F. b. sauf les droits de la confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin).
[cf. : 3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479]

AD Gironde, 3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479 - Reconnaissance féodale de Robin Pichon, cordonnier, et Trenquina de Monhac, son épouse, de Notre-Dame du Puy Paulin (Bordeaux), envers les XIII chapelains (église de Notre-Dame de la Place).

- une pièce de vigne (8 journaux d'homme) dans les Graves de Bordeaux, à Capdeville. Confronts : vigne de Guilhem Ramon de Casamaior, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux) / chemin commun / vigne des hers de Robin Aymeric.

- une pièce de vigne (7 journaux d'homme) dans les Graves de Bordeaux, au Viney. Confronts : vigne de Guilhem Guilhoten, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux) / vigne / terre de Guilhem Andron, dit deus Minotz, de Saint-Pierre (Bordeaux).

2 d. b. d'espore à seigneur et *affevat mudant*, 40 s. b. de cens (½ à Pâques, ½ à la Saint-Michel, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479 - Reconnaissance féodale de Phelip Gabareu, discret homme, prêtre, demeurant en la sauveté de Saint-Seurin (Bordeaux), envers la confrérie du Saint-Esprit, de Saint-Seurin (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Capdeville.

Confronts : vigne de Guilhem de La Gleysa, fournier / vigne d'Ayquem Andron / chemin commun / vigne de Richart ... / vigne de Hélias Forthon, maçon.

Achetée à Pey Arnaud, charpentier de Saint-Projet (Bordeaux) pour 8 F. b., 2 d. b. d'espore, 1/4 du fruit (livré à la sauveté de Saint-Seurin), 2 d. b. de terrage au garde, 26 d. b. de garde.

[cf. : 3E 1631, fol. 209-210, 8 janvier 1479]

CARRET

AD Gironde, 3E 86, fol. 85 v°-86, 18 décembre 1483 - Échange entre Henric de Ferronhas, licencié en lois, conseiller au parlement et clerc de la ville, et Arnaud Destanc, marchand, et Ysabe deu Camin, son épouse, de Sainte-Colombe (Bordeaux).

- Henric de Ferronhas cède un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Carret. Confronts : vigne / chemin. + 200 F. pour la moins-value, sauf les droits du seigneur de Rostanh (1/6).

- Arnaud Destanc et Ysabe deu Camin cèdent un *trens* d'aubarède à Cadaujac en terre Gasque, environné de fossé. Confronts : aubarède / Garonne / *estey* de Courejan. Franche en alleu.

CARYON

AD Gironde, H 1184, fol. 18 v°-19, 30 avril 1457 - Bail à fazendure accordé par Arnaud de Va, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Labatut, meunier, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Cayron.

Confronts : vigne des héritiers de Brugas / vigne de Johan de la Mota, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne d'Arnaud Borgonhon / vigne de [blanc].

Bail accordé pendant 9 ans.

5 s. b. de gaudence, 1/4 du fruit par an (agrière payée au seigneur de Lalande).

CLAUS DE JALES / DE GELES

AD Gironde, H 736, fol. 123-123 v°, 26 avril 1459 - Bail à nouveau fief accordé à Holvey Hamon, *crotley*, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Claus de Geles. Confronts : vigne et cause du fieffé (fief du monastère) / vigne de Ramon Peyreyra, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / chemin commun / aubarède du fieffé.

- un *trens* d'aubarède au même lieu. Confronts : vignes du fieffé / *estey* des moulins / aubarède de Johan Hostaley / vigne et aubarède de Guilhem de la Lopya, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 4 d. b. d'espore, 1/5 du fruit de vin, de vendange, de pieux, de lattes et de carrassons, porté sous le treuil de la table commune.

Le second *trens* d'aubarède est « tombé en ruine et désert » et ne procure « nul profit » et ne trouve aucun homme pour y travailler, accentuant la « grande ruine et destruction ».

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 3 s. b. 4 d. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 124-124 v°, 26 avril 1459 - Reconnaissance féodale de Holvey Hamon pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Claus de Jales.

Confronts : vigne du fieffé / vigne de Ramon Peyreyra, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / chemin commun / aubarède du fieffé.

Investiture à 2 d. b. d'espore, 5 s. b. par an de cens.

CRESPIAC-ESCURAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477 - Vente par Johan Bertran et Bernarda Guilhem, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à l'honorable homme Ramon Ayquem, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau* couvert de tuiles, mayne et *claus* à Sainte-Eulalie, dans les Graves de Bordeaux, à Crespiac. Confronts : chemin commun / vigne de Hélias Guilhem *la segua entre mech* / pré et aubarède de Nicholau Landa.

- un trens de pré à Escuras. Confronts : vigne d'Arnaud de Vinhau, *le Jeune*¹³⁶ / *riu* commun / pré de Hélias Guilhem / aubarède de Ratabop.

- un corrége de pré au même lieu. Confronts : pré de Hélias Guilhem / *riu* commun / pré de Bernarda Guilhem / *riu* commun.

- un corrége de pré au même lieu. Confronts : pré de Johan de Ratabop¹³⁷ / corrége précédent / vigne de Johan Bertran.

100 F. b. L'*hostau* et *claus* sous les droits de Nicholau Landa (2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat mudant*, 40 s. b. par an de rente), les autres biens sous les droits de *mossen* B... (2 d. b. d'esperle, 28 s. b. par an de rente), sauf un corrége de pré sous les droits d'une chapellenie (l'église où elle est instituée n'est pas inscrite) (10 s. b. par an de sens).

AD Gironde, 3E 85, fol. 152 v°, 3 avril 1477 - Investiture faite par Johan Bertran et Bernarda Guilhem, son épouse, à Ramon Ayquem, des biens fonciers précédents.

AD Gironde, 3E 85, fol. 152 v°, 3 avril 1477 - La vente des biens précédents est transformée en vente à réméré : rachat possible jusqu'à la Toussaint et de la Toussaint pendant 2 ans.

ESCLUSA

AD Gironde, 3E 86, fol. 66 v°, 15 octobre 1483 - Obligation de Johan d'Ornon, de Saint-Michel (Bordeaux), rue Bouquière, envers Arnaud et Ramon deu Rua, père et fils de Blanquefort (Médoc), de 85 F. b. pour la vente de vin, payables à Mardi Gras.

Johan Dornon engage une vigne dans les Graves de Bordeaux, à l'Esclusa, près de l'église de Saint-Seurin. Confronts : 2 vignes / chemin. Et une vigne dans les Graves de Bordeaux à la Rasa. Confronts : 3 vignes / chemin.

ESTEY DES MOULINS, DEVANT L'ESTEY DE LA MAR

AD Gironde, H 734, fol. 151, 3 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Thomas Hugon, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à l'*estey* des Moulins, devant l'*estey* de la Mar.

Confronts : *grant rolha* (grande roue ?) de la *cra deusdeit molins* / vigne d'Arnaud Mesquin, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin de la *frema deudeit estey* / rive de la Garonne.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit et la dîme *talhada* de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

ESQUINAU

AD Gironde, 3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466 - Vente par Jauffriou de Cessac, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), en son nom et comme exécuteur testamentaire d'Arnaud Ayquem, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Darman, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux à Esquinau.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins communs.

21 F. b. sauf les droits de l'honorable homme Ramonin Rostanh (2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affévat* et 1/5 du fruit).

¹³⁶ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

¹³⁷ De Carignan (Entre-deux-Mers)

LA FAURIA

AD Gironde, H 735, fol. 90 v°-92 v°, 24 février 1451 - Bail à fief accordé par le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johan Rodey le Vieux, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sentier, autrement à la Fauria.

Confronts : vigne d'Arnaud Guilhem, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de [blanc] / grand chemin / petit sentier commun.

2 d. b. d'esperle, 1/3 du fruit par an porté au trulh de la *conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d. b., ... par jour). Clauses d'entretien (*obrar, laborar, coytivar* chaque année).

Johan Rodey *vist, regardat et cogitat enfin que lodeyt trens de vinha era tombat en grant ruyne et estime qu'il ne pourra pas releuar ni far plus d'assi en auant lodeyt trens de vinha* et que *lonc temps aue passat* depuis l'établissement de la perception.

Investiture *per tradicion et balhansa de vis de lad. ... [vinha ?] que lo balhet en las mans ensemps.*

AD Gironde, H 734, fol. 179 v°-180, 2 juin 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sendey et à la Fauria.

Confronts : vigne de Bernard deu Bosc, *caudeley*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Guilhem de la Sala et de sa mère, de Saint-Michel (Bordeaux) / grand chemin, dit le chemin du Cayron / sentier commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh de la conau... taula* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 13 v°, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Bernard deu Bosc, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fauria.

Confronts : vigne de Johan de Beusse, notaire, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Johana de Preys / chemin commun / sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 63, 3 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric, charpentier, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fauria.

Confronts : vigne de Guilhem Achart, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bernard deu Bosc, *caudeley*, de Saint-Michel (Bordeaux) / grand chemin du Cayron / petit sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 30, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric, charpentier de pipes, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fauria.

Confronts : vigne de Bernard deu Bosc, *caudeley* / vigne de Guilhem Achart, dit *de la Sala* / grand chemin / sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b.)

AD Gironde, H 736, fol. 30-30 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fauria.

Confronts : vigne d'Arnaud Guilhem, charpentier, de Sainte-Croix (Bordeaux) / fief de *l'enfermey* / grand chemin / sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

LA FONT

AD Gironde, 3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 - Rente constituée de Pey Gassias, noble home bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Arnaud Bernard, de Bègles.

- 2 d. b. d'esperle et 8 s. b. cens que Mingou Duran, de Bègles, lui paie pour une terre à Bègles, à la Gleysa. Confronts : 2 terres / *hostau* dudit Mingou / chemin commun. Bien franc en alleu.

- 2 d. b. d'esperle et 5 s. b. de cens que Johan Bosset lui paie sur 12 règes de vigne à Bègles, au cornau de la Gleysa. Confronts : chemin / 2 terres / maison.

- 2 d. b. d'esperle et 5 s. b. de cens que lui paie Bernard de la Villa de Saint-Genes pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Font.
18 l. b.

FONT CANISSAN

AD Gironde, 3E 6091, fol. 198-199, 5 août 1472 - Échange entre Vidau Canet, de Saint-Maixent (Bordeaux), et Galhard Arros, de Saint-Maixent (Bordeaux).

- Vidau Canet cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Tremblède. Confronts : 3 vignes / chemin. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (5 s. / an).

- Galhard Arros cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Font Canissan. Confronts : 3 vignes / chemin qui va à Bequinhou. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (1/4 du fruit, 2 s. 1/2 de gaudence). + 3 F. b.
Reconnaissance de dette pour les 3 F. b.

AD Gironde, 3E 82, fol. 13 v°-15 v°, 20 mars 1479 - Bail à nouveau fief accordé par Johan Genes, chapelain de Saint-Seurin, à Pey Beleuguey, prêtre, de Saint-Aubin (Médoc), pour 3 corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Font Canissan.

Confronts : vigne de Pey Boissou / sentier commun / terres de Johan Andron vers la rivière.

AD Gironde, 3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1489 - Vente par Johan Guerin, dit Grand Johan, et l'honnête dame Johana Carreta, son épouse, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), à Robbert Salas et Pierres de la Loza, sabateys, bourgeois, de Saint-Siméon (Bordeaux), d'un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Font Canisan.

Confronts : vigne de Robbert Salas et Pierres de la Loza (fief des XV Chapelains) / vigne de feu Guilhem Maurici / terre / vigne de Frances Joinneu, de Saint-Siméon (Bordeaux).

Vente faite pour 16 F. b., sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (2 d. 6 s. b.)

FONTANAT GRANT

AD Gironde, 3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479 - Échange entre Hélias Vachey, de Saint-Maixent (Bordeaux), et Pey Aumestre, maréchal de Saint-Pierre (Bordeaux).

- Hélias Vachey cède une pièce de vigne et aubarède (3 corrèges de vigne) dans les Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant. Confronts : vigne de Richart ... / vigne de Daniel Andriu / vigne de Johan Vachey de Saint-Christoly (Bordeaux) / chemin commun qui va à Mérignac / rive de la riu.

- Hélias Vachey cède un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Tertba. Confronts : vigne d'Agnès Gaucem, épouse de Johan Got / chemin commun / vigne de Bernicot de la Costa / vigne de Hélias de la Barreyra. + 15 F. 25 s. b.

Sauf les droits et devoirs dus aux seigneurs. Le 1^{er} : chapitre Saint-Seurin (1/4 du fruit), le 2^{ème} : archevêque de Bordeaux (1/4 du fruit).

FOSSA

AD Gironde, 3E 82, fol. 31-33, 29 octobre 1477 - Fief nouveau (bail à nouveau fief) accordé par Guilhem de Visa, discret homme, syndic de Guiraud Audiart, Johan Landa et Pey Gombaud, prêtres, chapelains de la Trezaine (Notre-Dame de la Place), à Johan de Cabanac, discret homme, prêtre, pour lui et Amigou de Cabanac, son frère, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fossa.

Confronts : chemin commun / vigne / vigne d'Olivey de Grava, *sabatey*.

2 d. b. d'esperle, agrière à 1/4, portée à Bordeaux. 2 d. b. de terrage, 6 d. b. de garde / jour. 1 F. b. d'entrée. Doit demander le garde. « Obrar, laborar et coytnar... ». Vigne baillée pour 3 ans ou 3 cueillettes faites seulement.

FOSSA LEON

AD Gironde, 3E 6091, fol. 25, 12 mars 1462 - Reconnaissance féodale de Johan Martin, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), envers Charles, seigneur d'Albret, comte de Dreux, captal de Buch, seigneur de l'*hostau* de Tartas en la ville de Bordeaux, pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Fossa Léon.

Bien acheté aux exécuteurs testamentaires de Menot Godart pour 12 F. b. Investiture par Johan deu Castanh, procureur dudit seigneur, 2 d. b. d'esperle (seigneur et tenancier *mudant*), 15 s. b. de cens (à l'*hostau* de Tartas).

Témoïn : Jehan de Capdeville, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux), Guilhem de Las Fons, cordonnier, de Saint-Projet (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 86, fol. 33 v°-34, 3 juillet 1483 - Échange entre Jacques Jousset, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Planche, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux).

- Jacques Jousset cède une vigne franche en alleu dans les Graves de Bordeaux, à Fossa Léon. + 200 F. b. pour la moins-value.

- Johan Planche cède une vigne, *planta* et *vimeney* à Paludate, à Maucor. Confronts : 3 vignes / chemin. une vigne au même lieu. une vigne au même lieu. Sauf les droits des seigneurs.

Le même jour, Johan Planche cède la vigne obtenue à Peyrona deu Corau.

AD Gironde, 3E 86, fol. 39, 22 juillet 1483 - Échange (et *cabau*) entre l'honnête dame Johana de la Forcada, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), associée à Jacques Jousset, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Planche, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux).

- Johana de la Forcada et Jacques Jousset cèdent 3 journaux de vignes dans les Graves de Bordeaux à Fossa Léon. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin. + 200 F. b. pour la moins-value.

- Johan Planche cède une vigne, *planta*, *vimeney* à Paludate, à Maucor. Confronts : 4 vignes (dont la vigne suivante). 1 corrége de vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes (dont la vigne précédente) / Garonne.

200 F. b. payés comptant par *ledit Geutet deu cabau que ed teu de ladite dona Johana en lostau deusdit*.

AD Gironde, 3E 86, fol. 59 v°, 6 octobre 1483 - Vente par Johan Plancha, de Saint-Michel (Bordeaux), à l'honnête dame Johana de la Forcada, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne (3 journaux) dans les Graves de Bordeaux, à Fossa Léon.

Confronts : 2 vignes / terre / chemin.

54 F. b., reconnaissance de dette de 54 F. b., payables à la Saint-Martin d'hiver.

FOSSA SAINT-GENEYS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468 - Vente par Maria de la Barda, veuve, héritière de Clément Bernard, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey de Barda, le Vieux, de Villenave, à Estève Loys, barbier de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Geney.

Confronts : vigne de Guilhem Martin, *pelhey* / ruelle commune / chemin commun / vigne de Pey deu Bosc.

12 F. b., sauf les droits des XIII chapelains.

Témoïn : Johan deus Batz, agriculteur de Sainte-Croix (Bordeaux).

FUBLANC

AD Gironde, 3E 1145, fol. 54, avril 1482 - Échange entre Bernard de la Fenestra, charpentier de pipes de Saint-Michel (Bordeaux), et Estève Guile, *forney* de Saint-Rémi (Bordeaux), et Guilhemina Guile, sa fille.

- Bernard de la Fenestra cède un rège de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Fublanc. Confronts : 4 vignes. 2 autres règes au même lieu, confrontant la précédente. + 20 F. b.

- Estève et Guilhemina Guile cèdent une pièce de pré à Saint-Rémi, palu de Bordeaux, à la Sabateyra. Confronts : pré de ... / pré dudit Estève Guile / rive de la Garonne / pré de l'archevêque.

Sauf les droits du vicaire et des chapelains de Saint-Eloi (20 s. b. de cens) pour la 1^{ère} rège.

Sauf les droits du vicaire et des chapelains de Saint-Michel (18 ard. b.) pour les 2 autres règes.

Sauf les droits de l'abbé de Saint-Romain de Blaye (40 s. b.) pour le pré.

GRATECAP (autrement à la Menudas) près du portail de Sainte-Croix

AD Gironde, H 734, fol. 94-94 v°, 3 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem Granhol, de Saint-Pierre (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Pey Bernard / vigne de Guilhemna d'Alemanha / chemin commun / vigne de Venca Mathiu.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde à l'administrateur ou à son député chaque année (2 d. b., 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 111-111 v°, 11 février 1451 - Reconnaissance féodale de Bernard Johan, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens et plantier de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : chemin commun / fief de Saint-André / ruelle commune.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 4 d. b. d'esperle et 70 s. b. de cens, payables 50 s. b. au seigneur (la moitié à la saint Martin, l'autre moitié à la Purification de Notre-Dame de février), 15 s. b. au pitancier (10 s. b. à la saint Martin, 5 s. b. à la saint André) au monastère [manque 5 s. b.], plus la dîme et agrière du fruit de vin et de vendange.

AD Gironde, H 734, fol. 179, 2 juin 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Lemosin, forgeron, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Ramon et Johan de Cabirac / vigne de Auda de Borc, épouse d'Arnaud Pinson, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de Johan Austen, charpentier, de Saint-Michel (Bordeaux) / ruelle commune.

Investiture à 4 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh de la conau... taula* du monastère, et 15 s. b. par an de cens payables à l'administrateur au monastère à la Toussaint.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 3, 1^{er} janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Fayola, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Pey Siquard / vigne de Peyrona Barlet, teysseneyra / vigne de Helias Mangon / vigne des héritiers de feu Seguin de Mayac, tailhey / chemin commun, dit le chemin de Bègles.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 et la dîme du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh de la table* commune du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b.).

AD Gironde, H 736, fol. 12-12 v°, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Guiraud Barbey, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap. Confronts : vigne de Guiraud de Ségur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Ramon Blanc, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / ruelle du Ruet / vigne de Guiraud de Ségur.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guiraud de Ségur / vigne de Hélias Arnaud, laboureur / chemin commun / vigne de Ramon Blanc.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour que *triguera*¹³⁸ à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 27 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Jaquet Berdet, *manestrey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Johan Rossen et de Hélias Rossen, frères / vigne de Pey Milon, de Saint-Rémi (Bordeaux) / vigne desdits frères / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 29-29 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Salamon, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Bernard Fauquet, boucher / vigne de Héliona de Feciffenet / ruelle commune / vigne de Ramon Joglar et de Guiraud de Ségur.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 38 v°-39, 8 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Gasbert, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Hélias de la Birssa, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Hélias Bernard, charpentier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johan Guilhem, laboureur / ruelle commune / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune, 3 s. b. par an de cens (saint Martin d'hiver).

¹³⁸ Tarder ?

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 45 v°, 12 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Chabanas pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne des héritiers de Johan de Cros, paticier / vigne de Pey Bernard, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Johan Martin / chemin commun / vigne de Johan Martin.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 63, 3 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Lemosin pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Ramon de Cabirac, bouvier / vigne des héritiers de Johan Masson, charpentier / ruelle commune.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 69 v°-70, 23 juillet 1456 - Reconnaissance féodale de Peyrona Varlet, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap, près du chemin de Bègles.

Confronts : vigne de Guilhem de Puch Breton, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vignes de Hélias de Vilareyau, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun de Bègles / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit en dîme taillable porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 114 v°, 10 mars 1459 - Reconnaissance féodale d'Auda de la Marsela, épouse d'Arnaud Guilhem de Tirnet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

Confronts : vigne de Johan Lemosin, forgeron / vigne / chemin commun / vigne de Ramon de Cabirac, bouvier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 18 s. b. par an de cens, 1/4 du fruit porté sous le treuil du seigneur dans le monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner).

AD Gironde, 3E 4807, fol. 228, 8 novembre 1464 - Cession par Reynon Aymas, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhemna Baudian, veuve, d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap, près du portail de Sainte-Croix.

L'en a feyta dama (alleu?).

AD Gironde, 3E 81, fol. 1-1 v°, 2 novembre 1470 - Reconnaissance féodale de Johan Brunet le Jeune, de Saint-Michel (Bordeaux), envers la noble dame Hélène de Saint-Avit, épouse de Baude de Makanau, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

- une vigne au même lieu.

2 d. b. ¼ portés à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 81, fol. 1 v°, 2 novembre 1470 - Reconnaissance féodale de Pey Brunet, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Hélène de Saint-Avit, épouse de Baude de Makanau, de Saint-Pierre (Bordeaux), pour :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap.

- une vigne au même lieu.

2 d. b. ¼ porté à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 38 v°-39, 2 septembre 1473 - Obligation de Berthomiu Nadau, marchand bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Jacob Coleu, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux), de 8 F. b. pour la vente d'une pipe de vin de Graves *deu terratou apperat de Barreyras et de Gratacap*. Payables à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 84, fol. 6 v°, 1^{er} avril 1474 - Vente à réméré par Hélias Guiraud¹³⁹ et Guissota de Saint-Martin, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Brun, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Menudas autrement à Gratecap.

Confronts : vigne des sœurs mineures¹⁴⁰ / fief de Moulenin / chemin public.

¹³⁹ *Pelhey*.

16 F. b. payés comptant. Sauf les droits du chapitre de Saint-André.
Rachat possible dans les 4 ans.

AD Gironde, 3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem de la Lopge, de Saint-Michel (Bordeaux), à Hélias de la Lopge, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :
- un trens de vigne de 12 journaux de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Gratecap. Confronts : vigne de Johan et Pey Brunet / vigne de Johan de Blaye / vigne de [blanc].
- un corrège de vigne au même lieu. Confronts : vigne précédente.
Pendant 9 ans ou 9 cueillettes à partir de la Nativité. 4 F. b. par an (à la Nativité) de gaudence.
Clauses d'entretien de la vigne (*obrar* et *terssar*).

GRAVETA (PRES D'UN PONT ?)

AD Gironde, 3E 85, fol. 214-214 v°, 21 novembre 1477 - Vente à réméré par Pey Dirlanda, de Saint-Michel (Bordeaux), à Martin Clinhet, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux).
- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Graveta (près d'un pont ?). Confronts : terre labourable de Pey Dirlanda / chemin commun.
- un trens de terre labourable confrontée à la vigne précédente. Confronts : chemin commun / vigne.
200 F. b., sauf les droits du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), 20 s. b. de cens pour le trens de vigne (suivi d'une mise en possession de ce bien).
Rachat possible de la Nativité pendant 2 ans.

(PRES DE) HOPITAL SAINT-JULIEN

AD Gironde, 3E 84, fol. 29 v°-30, 12 mai 1474 - Reconnaissance féodale de Guilhem deu Pontz, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Guilhem de Laubar, prêtre, bénéficiaire de Saint-André (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de l'hôpital Saint-Julien.
Confronts : vigne du prieur de Saint-Julien / vigne de Johan de Berri / chemin commun au deux bouts.
2 d. b. d'esperle, ¼ du fruit porté à l'hôpital Saint-Julien. 2 d. b. et à dîner par jour au garde, 2 et demi de garde.

LONGABORNHA

AD Gironde, H 736, fol. 23 v°, 23 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Montinhac, laboureur, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Longabornha.
Confronts : vigne de Vidau de Pinsac, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne d'Alays Teyssoney / chemin commun / vigne de Pey de la Roqua, charpentier, de Saint-Michel (Bordeaux)
Investiture à 2 d. b. d'esperle, ¼ du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 39, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de la Roqua, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :
- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Longabornha. Confronts : vigne de Sevequin Mitfforda / vigne de Migon deu Bosc et de Guilhem de Montinhac, son gendre, laboureurs / fief de Maria Comte / vigne de Guilhem Seguin, tavernier.
- un trens de vigne au même lieu. Confronts : chemin commun / vigne de Sevequin Mitfforda / vigne de Guilhem Seguin / vigne de Hélias Teysseney, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux).
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour, au choix du garde).

AD Gironde, H 736, fol. 35 v°-36, 16 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Maria Ayquem pour :
- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Longa Brunha, derrière le monastère des sœurs mineures, sous le fossé de la ville. Confronts : vigne de Maria Ayquem / vigne de Maria Ayquem / fossé de la ville.
- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne précédente / vigne de Maria Ayquem / vieux mur du monastère des sœurs mineures / vignes des sœurs mineures / fossé de la ville.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. de cens pour la 1^{ère} vigne, 12 d. b. de cens pour la 2^{nde} vigne.

AD Gironde, H 736, fol. 107-107 v°, 19 février 1459 - Reconnaissance féodale de Bernard Forthon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Longabornha.

¹⁴⁰ De Sainte-Croix (Bordeaux)

Confronts : vigne de Guilhem de Montinhac, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Ramon de Clarenx, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Amaniou, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux).
Bien acheté à Guilhem Gramange, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 15 l. b.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

LUC

AD Gironde, 3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Estorc, honnête homme, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem deu Vergey, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :
- une vigne et aubarède dans les Graves de Bordeaux, au Luc. Confronts : terre de Pey Bonou / vigne de Audet ... *caudeley* / vigne de Héliot et Arnaud Darnan / *riu* du pont de Lados.
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet. Confronts : vigne de Robert de Mons / vigne de Motinot de Mesquin / vigne de Nicot ...
- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : vigne de Bernard de Lanau / vigne de la épouse de Johan de Segur / chemin commun.
Bail accordé pendant 5 ans.
5 F. b. par an livrés à la Toussaint, à Bordeaux.

MALHOUS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 77 v°-78, 26 janvier 1470 - Vente à réméré par Johan de Cessac, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Robert, prêtre, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Malhous.
Confronts : 3 vignes / chemin commun.
40 F. b., sauf les droits du chapelain. Rachat possible dans les 2 ans.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473 - Reconnaissance féodale de Guirauda Amaniou, épouse d'Arnaud de l'Abadia, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Johan de Saint-Johan, docteur en sainte théologie, gardien des Mineurs de Bordeaux (Saint-Eloi), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux aux Malhous.
Confronts : chemin commun / vigne de Pey d'Anthone / vigne de Dorde Arthos, prêtre / vigne de *mossen* Fortis.
2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens payables à la Saint-Martin d'hiver au couvent à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 80-80 v°, 22 janvier 1474 - Échange entre Yvonet de Gorloan, *fournier* bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Bertris Arnaud, son épouse, et Guilhem deu Forn, marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).
- Yvonet de Gorloan cède une vigne dans les Graves de Bordeaux aux Malhous. Confronts : 4 vignes. – une vigne au même lieu confrontant la précédente.
- Bertris Arnaud et Guilhem deu Forn cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 - Donation entre vifs par Maria de Corn, veuve, âgée de 89 ans, à Galhard deu Bosc, honnête homme, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour que ledit Galhard l'entretienne, de :
- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Malhous.
- une vigne au même lieu, près de l'église de Saint-Genes.
- un corrége de vigne au même lieu, au *plantay* du bourdieu de la Porta (franc en alleu).
- un *hostau* et *casau* où elle demeure.
Galhard deu Bosc est marié à Berthomina de Bocquorau, laquelle est la fille du fils défunt de Maria de Corn.

MIMEY

AD Gironde, 3E 6091, fol. 169, 4 février 1471 - Obligation de Guilhemina Rampnol, veuve de Bernard Prevost, et Jehan Martin, boucher, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), envers Arnaud de L'Escala, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), de 200 F. b. à cause de prêt, payables à la Saint-Michel.
Hypothèque : vigne dans les Graves de Bordeaux, au Mimey. Confronts : 3 vignes / chemin.

MOLHER MORTA

AD Gironde, H 734, fol. 141 v°-142, 29 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Ramon Paschau, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé et le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Forquet de Molher Morta.

Confronts : vigne de Guilhem de Miranda, boucher.

AD Gironde, H 736, fol. 46, 10 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Berlenc, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Molher Morta, près du chemin de Bègles.

Confronts : chemin commun de Bègles / chemin commun vers Saint-Vincent / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 57 v°, 21 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Galharda Blanc, veuve, épouse de feu Menyon de Lana, clerc, notaire public, de Saint-Projet (Bordeaux), pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Molher Morta. Confronts : vignes de Guilhem Berlent, *pelhey*, de Galharda Blanc et de Pey Bonon, marchand / vigne de Guilhem d'Arneysson, forgeron, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Galharda deus Hers / vigne de Guilhem de Miranda, boucher.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem de Miranda / vigne de Guilhem de Miranda / ruelle commune.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

MONS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481 - Reconnaissance féodale de Bertrand Chamdavoyne, maçon, de Saint-Projet (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une terre dans les Graves de Bordeaux, aux Mons.

Confronts : terre et vigne de Pey Aumestre¹⁴¹ / terre de ... / sentier commun / terre et vigne des héritiers de Pey Sanh.

Bien acheté à Guiraud Vert, de Cauderan, pour 40 F. b. (lods et ventes).

Investiture à 2 d. b. d'esperle. Agrière à 5 s. b. de cens livrés à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 104, 2 novembre 1482 - Vente par Johan Tebbaud le Jeune, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Agnes Tebbaud, épouse de Ramon Martin, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnaud Guilhem de la Poyanera, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et vimeney dans les Graves de Bordeaux, aux Mons.

Confronts : 2 vignes / 1 aubarède.

11 F. b. et demi.

MOTA D'AYRE

AD Gironde, 3E 6091, fol. 29 v°, 6 mai 1462 - Vente par Johan Guilhem, dit *de Calhau*, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Jacques Filhou, prêtre, bénéficiaire, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Mota d'Ayre.

Confronts : 3 vignes / chemin commun.

10 l. b., sauf les droits du seigneur (2 s. b. de cens).

AD Gironde, 3E 6091, fol. 51, 21 mai 1463 - Vente à réméré par Domenge de Bonagarda, autorisée par Jehan Peraut, son mari, à Guilhemot Gilis, de Saint-Pierre (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Mota d'Ayre.

Confronts : vigne de Johan de Galo, sabatey de Saint-Maixent (Bordeaux) / vigne de Ramon Ayquem, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne / terre.

15 l. b., sauf les droits des XV chapelains (2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens), rachat possible dans les 4 ans (acte annullé).

¹⁴¹ Maréchal-ferrant, de Saint-Pierre (Bordeaux)

AD Gironde, 3E 10391, fol. 78 v°, 20 janvier 1474 - Échange entre Jauffriou de Cessac, boucher bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Pierre Dauglas, marchand de Saint-Michel (Bordeaux).

- Jauffriou de Cessac cède une aubarède au Pont du Gui. Confronts : 2 aubarèdes / chemin / *estey*.

- Pierre Dauglas cède une vigne franche en alleu dans les Graves de Bordeaux à Mota Dayra.

MUR SARRASIN

AD Gironde, 3E 4807, fol. 229-229 v°, 13 novembre 1464 - Vente par Miqueu de la Torgaria, *cordurey* de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Marquis, de Floirac, d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Mur Sarasin.

Confronts : vigne de Agues ... / vigne dudit Miqueu / chemin commun / vigne de Guiraud Audran.

20 F. b., sauf les droits du prieur de Saint-Jacques (1/6 du fruit).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468 - Bail à *fazendure* accordé par Johana de Johan, veuve, Arnaud Bayle et Peyrona Clusen, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Arnaud de Vinhau, forgeron, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour :

- un *trens* de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin.

- un *trens* de vigne d'araire au même lieu.

- un *trens* de vigne de bras au même lieu.

Dudit jour pendant 3 ans. 6 F. 20 ard. / an (Saint-Martin)

Doit « *padar, plegar, fudir et magescar et tersar, Item ladoray far de quatre fayssons de bens et dos de moras Item de botar diutz lasdites vinhas dos cens de plantz Item lo jornau de tres homes de sostatradis no deu hy estenar durant lodit terme* ».

AD Gironde, 3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474 - Mariage de Johan Johan, clerc, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhemna Guilhem, fille et héritière de feu Galhard Guilhem et de Blanca Bonou, sa mère, de Saint-Michel (Bordeaux).

L'épouse apporte :

- la moitié par indivis d'un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue des Faures.

- un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue de Plantarosa.

- deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent (fief des XV chapelains à 2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens). Confronts : vigne de Johan Pelety / vigne de Guilhem Ramon de Casamaior¹⁴² / vigne d'Arnaud Dissac / vigne de Héliot ..., dit Pinhou / terre de Johan de Bolhou / terre de Cochet de Becgla. [cf. : 3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474]

Ladite Blanca Bonou conserve :

- l'autre moitié par indivis de l'*hostau* de la rue des Faures.

- un *hostau* dans la rue de Plantarosa.

- un *trens* de vigne en alleu dans les Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin. Confronts : vigne de Ramon Guilhocha / vigne de ... / ruelle commune.

AD Gironde, 3E 84, fol. 129 v°-130, 24 décembre 1474 - Échange et vente à réméré entre Johan de la Proensan, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Pey de Proensan, *sauman*, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Johan de la Proensan cède deux *hostaus* à Saint-Pierre (Bordeaux), rue du Petit Judas. Confronts : *hostau* d'Arnaud de la Corneyra, dit *Maudilhot* / *hostau*, fief du seigneur de La Landa / rue / mur du château de l'Ombrière par devant et l'*hostau* de maître Ramon Guilhocha. Sauf les droits du seigneur de La Landa et de Bernard Olivey.

- Pey de Proensan cède une pièce de vigne d'araire, où il y a une *juncta*, dans les Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin, autrement le Petit Becquet. Confronts : vigne de Jacmin ... de Bègles / ruelle commune / règes de vigne dudit Pey de Proensan. Sauf les droits de Saint-Julien, près de Bordeaux (1/7). + 250 F. b. pour la moins-value.

Pey de Proensan donne un an à Johan de Proensan pour racheter la vigne.

NAUYAC

AD Gironde, 3E 10391, fol. 75-75 v°, 14 janvier 1474 - Échange entre Guiraud de Bosir, de Camblanes, et Hélias Gautey, cordonnier bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux).

- Guiraud de Bosir cède un *hostau*, mayne, terres et vignes autour à Camblanes, à Nauda.

¹⁴² Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

- Hélias Gautey cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Naujac. Confronts : 2 vignes / 2 chemins. + 20 F. b.

Le 19 janvier 1474 : investiture dudit Gautey.

AD Gironde, 3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479 - Reconnaissance féodale de Guilhem et Guilhem Galhard, père et fils, bourgeois, de Saint-Christoly (Bordeaux), envers la Confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Nauyac.

Confronts : vigne dudit *affevat*, fief du chapelain de Saint-Seurin / vigne.

2 d. b. d'esperle, 2 s. b. de cens payés à la saint Seurin, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482 - Vente / mise en possession par Pey Robert, dit Lapin, prêtre de Saint-Eloi (Bordeaux), à Thomas Faure, *colomey* marchand bourgeois de Saint-Projet (Bordeaux).

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Naujac. Confronts : chemin royal / vigne de Naudin Blanc (Puy Paulin) / chemin commun / vigne des hers d'Olivey Charpes.

- une vigne au même lieu. Confronts : vigne de Hélias Lugey / vigne de ... / vigne précédente.

NAUYAN

AD Gironde, 3E 12429, fol. 9, 10 août 1489 - Reconnaissance féodale de Martin Petreau, maçon, de Saint-Maixent (Bordeaux), envers la confrérie du Saint Esprit, établie dans l'église de Saint-Seurin (Bordeaux), pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Nauyan. Confronts : vigne de Maria de Vares (anciennement à mossen Aymeric Rey, prêtre) / vigne de Martin Petreau (fief de Notre-Dame de Saint-Seurin) / vigne de Maria de Vares / vigne d'Arnaud Conte, dit *Nyela*.

- un corrége de vigne au même lieu (*lo jornau de ung home o enuiron*). Confronts : vigne de Martin Petreau (fief d'une chapellenie) / vigne Human Audoy / vigne de Guilhem de la Palu.

Investiture par Jehan de Cabanac, prêtre, de la confrérie, pour 5 s. b. de cens (payable à la Toussaint, à Saint-Seurin).

PEREY PINET

AD Gironde, H 734, fol. 117, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Galhard Ramon, dit *de Feulias*, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet. Confronts : vigne de Guilhem Bonon / vigne de Johan de Maye / vigne de Guilhem Bonon / vigne suivante / ruette commune.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Bonon / vigne de Galhard Ramon / vigne précédente / vigne d'Ytey Malusset.

Biens acquis auprès de Johan de Maye pour 50 F. b.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 6 s. b. 6 d. b. par an de cens, payables à la saint Michel au monastère.

AD Gironde, H 734, fol. 117 v°, 8 février 1451 - Reconnaissance féodale de Galhard Ramon, dit *de Feulias*, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de Galhard Ramon / vigne de Katerina Forthon, épouse de Pey Ayquem / vignes d'Ytey Malusset et de Katerina Forthon / vignes de Johan de Maye, de Pey Blanc le Vieux, de Pey Blanc le Jeune et de Johan Blanc.

Investiture par le pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 4 s. b. par an de cens, payables au pitancier, au monastère, à la saint Michel.

AD Gironde, H 736, fol. 24 v°-25, 11 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Bernard pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de Pey de la Mesura / vigne de Johan de Maye / vigne de Johan de Maye / vigne des héritiers de Guilhem Limosin.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 48 v°, 3 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Vilanova pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Perey Pinet.

Confronts : vigne de Pey Berthomiu, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Pey Lemosin, barbier / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. 6 d. b. par an de cens (saint Michel).

AD Gironde, H 736, fol. 114 v^o, 12 février 1459 - Reconnaissance féodale de Pey de la Roqua, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de maître Raucon lo Tolh, savant en droit / vigne de maître Guilhem de Segonhac, prêtre / vigne d'Arnaud et Pey Blanc / chemin commun.

Bien acheté à Guilhemna Maurin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), et à Johan Gasc, son fils.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 74 v^o, 31 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Maurin, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), tutrice et administratrice des personnes et biens de Johan Gasc *le Jeune*, son fils, pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de maître Ramon Bernard, *lo Tolh*, savant en droit / vigne de mossen Guilhem de Segonhac / vigne de Pey Blanc et de Guilhem Blanc / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 40 v^o-41, 12 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Katerina Forthon, épouse de Pey Ayquem, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet. Confronts : vigne de Guilhemna Bernard, veuve, épouse de Guilhem Gales, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Ramon Gran, charpentier de tonneaux, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne / vigne de Johan de Maye / vigne de Bernard Costans, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Johan Rosseu, gabarrier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guilhem, Johan et Pey Lemosin, frères, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 et 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 45, 12 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Chabanas, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de Johan Negreu, boucher / chemin commun / vigne de Guilhem Bonon, charpentier de tonneaux / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 38, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Richard Ramon pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Perey Pinet.

Confronts : vigne de Guilhem Bonon, charpentier de tonneaux / vigne précédente / cause de Guilhem Bonon / ruelle commune.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 16 s. b. par an de cens (saint Michel).

PETIT BECQUET, AU MOULIN D'ARS

AD Gironde, 3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476 - Vente par Jacquet de Lanest et Alays Fau, son épouse, de Bègles, à Pey de Proensan, fournier, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne d'araire (37 règes), dans les Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars.

Confronts : vigne de Johan Dalays¹⁴³ / vigne dudit Pey / ruelle commune allant du moulin d'Ars au Pont de Lado.

16 F. b., sauf les droits du prieur de Saint-Julien.

Fol. 290, 7 février 1476 (n.s.), même acte.

¹⁴³ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

PEREYRA DE CARRET

AD Gironde, 3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476 - Vente par Johan de Cessac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnauda de Calhau, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), tutrice de ses enfants, Arnaud Johan et Johana Chivaley, pupilles, enfants de feu Guilhem Chivaley, son mari, d'un corrège de vigne à bras dans les Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret.

Confronts : vignes desdits pupilles / vigne de l'honorable homme Johan Dalhayre¹⁴⁴.

38 F. b. (18 F. b. déjà payés par Arnauda de Calhan), sauf les droits du seigneur de Rostanh (2 d. b. d'esperle, 1/6 du vin par an).

PEY PINET

AD Gironde, H 736, fol. 48, 3 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Vilanova, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pey Pinet.

Confronts : vigne de Guilhemna Brelhan, épouse de Johan Portas, *pelhey* / vigne de Ramon deu Meppley, *cordurey* / chemin commun / vigne de Guilhem Bonon deu Camin, charpentier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 38, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Richard Ramon, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pey Pinet.

Confronts : vigne de Richard Ramon / vigne de Caterina Forthon, épouse de Pey Ayquem / vignes de Ytey Malusset et de Caterina Forthon / vignes de Johan de Maye et de Pey Blanc, *pelhey*.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 4 s. b. par an de cens (saint Michel de septembre).

PEYRAT (Sainte-Croix)

AD Gironde, H 734, fol. 165, 18 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Gossian, pour lui et pour Hélias Gossian, son père, absent, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Sainte-Croix (Bordeaux), au Peyrat.

Confronts : vigne de Bernard de Salas, marchand / vigne de Johan de Chabrinhac, de Saint-Eloi (Bordeaux) / mur de la cité (chemin entre) / vignes de Johan Gossian et des héritiers d'Arnaud Mesquin, *filadey*, de Saint-Michel (Bordeaux).

Bien acquis auprès de *mossen* Johan de Castetnau, prêtre, de Mathiu Olivey et de Johan Brun, notaire, exécuteurs testamentaires de feu *mossen* Hélias Jordan, prêtre, pour 200 l. b. (acte par Johan de Castenet, notaire public, le 3 mars 1451 n. s.).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 s. b. 4 d. b. d'esperle et 20 s. b. 4 d. b. par an de cens (9 s. b. 4 d. b. à l'administrateur à la Purification Notre-Dame de Chandeleur, 11 s. b. à la fête de l'Exaltation de sainte Croix).

Et plus per I / bian a acostumat que deuen far losdeits affeutz cascun / an a las obras deudeit monestey.

AD Gironde, H 736, fol. 50-50 v°, 6 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Jacglar pour un casau et vigne à Sainte-Croix (Bordeaux), au Peyrat.

Confronts : casau et cause de Johan Miqueu, de Sainte-Croix (Bordeaux) / cause et casau du monastère / casau des héritiers de Ramon de Ramon / vigne et casau du sous-prieur de Sainte-Croix / casaus, causes et vignes des héritiers de Johan Miqueu, de *mossen* Johan de Cardon, prêtre, et de Pey Reyney, laboureur.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 8 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 38 v°, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de *mossen* Johan Goffran, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Sainte-Croix (Bordeaux), au Peyrat.

Confronts : vigne de Bernard de Salas, marchand / vigne de Johan de Chabrinhac, de Saint-Eloi (Bordeaux) / mur de la ville (chemin commun entre) / vignes du fieffé et des héritiers d'Arnaud Mesquin, *filadey*, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 s. b. 4 d. b. d'esperle, 20 s. b. 4 d. b. par an de cens (Chandeleur).

¹⁴⁴ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

PEYRE BLANQUA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475 - Vente par Ramon Forthon, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem Boey, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua.

Confronts : 2 vignes / chemin.

10 F. b. sauf les droits de la confrérie Notre-Dame de Saint-Seurin (5 s. b. de cens).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 167 v°-168, 4 décembre 1475 - Reconnaissance féodale de Johan de Brunhagas, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Amaniou de la Crotz, bachelier en décrets, chapelain (frères prêcheurs)¹⁴⁵, pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua.

Confronts : 3 vignes, chemin commun.

2 d. b. d'esperle, 30 s. b. de cens livrés à la Saint-Martin d'hiver, à Bordeaux.

LA PEYSSONERIA

AD Gironde, H 736, fol. 2, 31 novembre 1455 - Reconnaissance féodale de Pey Siquard, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la *Peyssoneria*.

Confronts : vigne de Guilhem Fau, dit *Sacha*, charpentier de tonneaux, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de feu Bernard Aney, notaire / chemin commun / vigne d'Aymeric deu Bosc, dit *Marot*, charpentier de vaisseaux de mer (*vayssetz de mar*).

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté « sous le trulh du poissonnier du monastère ».

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. par jour pour dîner).

Deux chartes faites.

AD Gironde, H 736, fol. 8 v°, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Amaniou pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la *Peyssoneria*.

Confronts : vigne des héritiers de Guiraud de Ségur / vigne des héritiers de Guiraud de Ségur / fief des héritiers de Guilhem deu Casse.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 60 s. b. par an de cens (la moitié à la Toussaint, la moitié à Pâques).

AD Gironde, H 736, fol. 25 v°, 14 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Chappen pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la *Peyssoneria*.

Confronts : vigne de Pey Chappen / vigne d'Arnaud Miqueu / chemin commun / vigne des héritiers de Borbonet de Riquart.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 28, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem deu Bedat, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la *Peyssoneria*.

Confronts : vigne d'Anthoni Martin, laboureur, de Sainte-Croix (Bordeaux) / chemin commun / vigne des héritiers de Bernard Aney, notaire / chemin commun / ruelle commune.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 119 v°, 16 avril 1459 - Reconnaissance féodale de Vidau Milon, fourmier, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour deux corréges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la *Peyssoneria*.

Confronts : chemin commun / vigne de Vidau Milon / vigne de Johan de Bunchas / vigne.

Bien acheté, avec deux petits *marretz*, à Johan deu Brocar, sauman, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 10 l. b.

Investiture du 1^{er} corrége à 2 d. b. d'esperle, 6 d. b. par an de cens.

Investiture du 2nd corrége à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 1186, fol. 3, 29 mars 1469 :

XXIX ... mensis / marcii, anno quo s...

¹⁴⁵ De Saint-Seurin (Bordeaux)

Cum fray Johan de Ferranhas, monge / et peyssoney deudeit monastey etc. a a... / etc. a Ramon Gasc, parropiant de Sadirac, / Entre-doas-Mars, present, etc. I petit / deymon appertenen a ladeita peyssoneria / en ladeita parropia de Sadirac etc. a dauer / etc. deu jorn de sent Barnaue pru-/mey venent, entro a l'autre sent Barna-/be, empres seguent l^a culhida / feyta etc. per lo pretz de ung / ters de pipa de bin, fust et bin etc. / a pagar dintz lo jorn de Totz-/Santz etc. prumey venent etc. Obligeant etc. Sotzmets etc. ...

PEYTAVIN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 76, 12 juin 1482 - Vente à réméré par Jacques Bertrand, tanneur, et Gracen Centot, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey Costans, de Saint-Genes (Talence), d'une pièce de terre et de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Peytabin.

Confronts : 2 vignes / 1 terre.

14 F. b., sauf les droits de monseigneur de Rostanh, rachat possible à la Saint-Martin. Pey Costans prendra la cueillette et rabattra 2 F. b. sur les 14 F. b.

PICOU-PLANTIER DE GRESPRAT-BUON

AD Gironde, 3E 1631, fol. 202 v^o-205, 20 août 1478 - Partage entre Johan Conte, bourgeois, de Saint-Christoly (Bordeaux), et Arnaud Conte, son frère, d'Eysines (Médoc), héritiers de Guilhem Conte, leur père, bourgeois de Saint-Christoly (Bordeaux).

- un *hostau* à Saint-Christoly (Bordeaux), dans la Grande Rue de la Porte Dijeaux. Confronts : *hostau* de Guilhem Galhard / rue / *casau* desdits Johan et Arnaud Conte.

- un *casau* dudit *hostau*. Confronts : ledit *hostau* / *casau* de Guilhem Aroch / *casau* de Verdot deu Riu.

- un *hostau* et *casau*, commun auxdits frères et Guilhem Aroch, à Saint-Christoly (Bordeaux), rue du Temple. Confronts : *casau* de Guilhemina Rolant et Guilhem Galhard / *hostau* et *casau* de Guilhem Blanc, maçon / *casau* de Johan Dayou.

- un *hostau*, bourdieu et *mech mur* dans les Graves de Bordeaux, à Picou. Confronts : *mech mur* et apprentis de Guilhem Galhard / chemin commun / vigne desdits frères.

- une terre et vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Galhard¹⁴⁶ / chemin commun selon la borne / vigne de Guiraud Blanc¹⁴⁷ / rive du riu.

- une vigne, *casau* et *vimeney* au même lieu. Confronts : vigne, *casau* et *vimeney* de Guilhem Galhard selon les bornes / vigne et aubarède d'Arnaud deu Vinbau le Vieux¹⁴⁸ / pré de Guyou Pepin / riu / vigne desdits frères.

- une vigne (30 rèses) dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Gresprat. Confronts : terre et vigne de Guilhem Galhard / terre et vigne de Heliona de la Landa / vigne de Johan Archambaud / chemin commun

- une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Buon. Confronts : vigne de Johan Bertrand / vigne de Johan Archambaud / terre de Johan Bertrand¹⁴⁹ / chemin commun / vigne de Blanca de Feulias.

Ont également hérité des biens de Guilhem Galhard.

PIN

AD Gironde, 3E 1145, fol. 54 v^o, avril 1482 - Vente à réméré par Arnaud ..., de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Johan Mercey, procureur au parlement, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Pin.

Confronts : 3 vignes / chemin commun.

30 F. b., rachat possible à la Saint-Michel.

PIPARS

AD Gironde, 3E 85, fol. 187 v^o, 20 août 1477 - Échange entre Vidau de la Farga, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Pey Bardon, charpentier de pipes, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Vidau de la Farga cède un *hostau* et *casau* à Saint-Michel, dans la rue de la Vinhas. Confronts : rue / *hostau* des héritiers de Guiraud de ...estera / rue de las Solhas / *casau* de Daudin de Cha... Sauf les droits de Johan de Manas (le *casau* est franc en alleu).

¹⁴⁶ De Saint-Christoly (Bordeaux)

¹⁴⁷ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁴⁸ Forgeron, de Sainte-Eulalie (Bordeaux)

¹⁴⁹ De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

- Pey Bardon cède un trenc de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pipars. Confronts : vigne de Pey [blanc] de Saint-Christoly (Bordeaux) / chemin commun / vigne de [blanc], *cordey* / chemin commun. Sauf les droits des seigneurs et du chapitre de Saint-Seurin (près de Bordeaux). + 2 F. b.

PISSELEBRE

AD Gironde, H 736, fol. 93-95 v°, 13 novembre 1458 - Testament de Pelegrin Richard, tavernier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), dans son lit et malade « de son corps » :

- Recommande son âme et son corps à Jésus Christ, à la Vierge, à saint Michel l'Archange, à saint Pierre, à toute la « cour céleste du Paradis » et au saint Sépulcre.
- Demande à être enseveli au cimetière de l'église de Saint-Michel (Bordeaux).
- Demande les « *septeme, trenteme et capdan* » pour ses obsèques et funérailles.
- Consacre 15 l. b. à ses funérailles.
- Lègue 13 F. b. et demi (chaque franc valant 25 s. b.) à Guilhem de la Caussada, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux).
- Lègue 2 F. b. à un dénommé Johanicot, demeurant à Saint-Pierre de Bassens (Entre-deux-Mers).
- Lègue 40 ard. b. à Arnaud Guiraud, forgeron, de Cambes (Entre-deux-Mers).
- Lègue une « certaine somme » à Ramon Augey, *pelhey*, par obligation.
- Lègue 14 F. b. aux chapelains de Saint-Pierre (Bordeaux).
- Lègue 15 s. b. à Guiraud Arnaud, de Saint-Germain du Puch, *per causa de certan carrechs de vin*.
- Doit 3 l. b. à la dona de Rollan, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), pour la gaudence d'un trenc de vigne.
- Demande que sa mère soit entièrement payée de son maridatge.
- Institue Johan et Heylitz Richard, son fils et sa fille, héritiers universels.
- Institue le discret homme mossen Johan de Johan, prêtre et *loctenent* (?) de l'église de Saint-Michel (Bordeaux), et Bernard deu Prat, *filadey*, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), exécuteurs testamentaires, payés chacun 10 s. b.
- Témoins : Arnaud deu Bosc et Bernard deu Prat, *filadeys*, de Sainte-Croix (Bordeaux), Ytey Lambert, Johan Gales, Guilhem Ademar et Guilhem de Binchas, et Johan de Beusse, notaire public.

AD Gironde, H 736, fol. 95 v°-96 v°, 14 novembre 1458 - Inventaire après décès de Pelegrin Richard, tavernier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), demeurant à la rue de Neyriano, ordonné par le discret homme Johan de Johan, prêtre et *loctenent* de l'église de Saint-Michel (Bordeaux), et Bernard deu Prat, *filadey*, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), exécuteurs testamentaires de Pelegrin Richard par son testament fait en sa maison le 13 novembre 1458, en la présence de Johan de Beusse, notaire public, *affin que la memoria et lo nombre daquetz no se pogossa ni pusque ni deya deperir ni edz no postossan estre repres per temps avenir per frau per barat o per negligensia per deguna persona o personas o en alcuna autre maneyra*.

Les exécuteurs invoquent la « Sainte Vraie Croix et le nom de Jésus Christ » avant de commencer l'inventaire de l'hostau de Pelegrin Richard.

Dans la chambre :

- Un lit où Pelegrin Richard dormait, avec un coussin et une chape de la seconde sorte.
- Une couverture blanche, bordée de rouge et de noir.
- Deux autres couvertures identiques.
- Sept draps suffisants.
- Une arche lit (*arqualey*) où Pelegrin Richard dormait.
- Deux toiles suffisantes.
- Une *longueyra*.
- Une huche plate dans laquelle se trouve un sac avec certains *encartamentz*.
- Une ceinture de cuir et une bourse de cuir qui y est attachée (dans laquelle se trouve un gros de France)
- Un couteau de peu de valeur attaché à la ceinture.
- Une huche de peu de valeur.
- Une petite huche de peu de valeur sans couvercle.
- Une huche plate dans laquelle se trouve un sac qui contient *environ de sinq quartz de fava*.
- Un *tredolh ab torn*.
- Une faux pour couper le blé.
- Une sarcle de fer.
- Un *bedech bon et sufficient*.
- Une échelle.
- Une *estona*.
- Deux sacs.

- Un entonnoir (*coladuy de ligua*).
- Un *pediquet*.
- Une petite bassine.
- Une grosse bassine.
- Une salade d'armes de peu de valeur.
- Une *cauya de fust* pour tenir *poralha*.
- Un *botelhon* couvert.
- Une galoche avec des clous dedans.

Dans la salle :

- Une table avec deux *estaunetz*.
- Deux bancs.
- Deux *carminaus* de fer.
- Un trépied de fer.
- Une petite balle pour tenir la *fau*.
- Une petite bassine.
- Une petite bassine *meyanseyra*.
- Trois *compritau*.
- Un gros panier de peu de valeur.
- Une *segas*.
- Une *gresala*.
- Un chandelier de fer.
- Une *aste* de fer.
- Une cuillère d'airain.
- Une *lichafucha de cobre*.
- Une grosse serpe *strepadyera*.
- Deux *tamichs*.
- Une *padera*.
- Une moitié de *prestineyra* avec deux *estaunetz*.
- Un chandelier de fer.
- Une cane de carton.
- Une chopine de trois *fulhetas* d'étain.
- Une lanterne.
- Une *gresa*.
- Une grosse *cuya* et deux petites.
- Une barrique pour garder le pain.
- Une barrique pour garder de la cendre de peu de valeur.
- Une robe noire de peu de valeur appartenant à Pèlerin Richard.
- Deux jupons de peu de valeur.
- Un chaperon rouge de peu de valeur.
- Une cape *betada* de gabarrier de peu de valeur.
- Une autre robe de peu de valeur.
- Un couvercle *dola* (*d'ola* ?) de fer de peu de valeur.

Dans le *serey* :

- Une pipe et une barrique pleines de vin clair vendues à un marchand anglais d'Angleterre.
- Deux barriques de breuvage simple.
- 2/3 de tonneau de breuvage simple.
- Un petit barriquet de simple breuvage.
- Une autre barrique de breuvage.
- Une petite serpe *podadyra*.
- Quatre paniers portables.
- Trois paniers moyens.
- Une épée de *duas manxs* (à deux mains ?)
- Une *valle* pour tenir la viande.
- Quatre brocs et *trenchons* trois *taberneys*.
- Sept *fulhetas* et un demi pichet pour mesurer le vin.
- Une *tarayre* de tavernier (*tarayre taberney*).
- Un clavet.
- Un bouteillon où il y avait 9 *caneras*, petites et grandes.

- Deux *mercas* de vin.
- Deux *mercas* de vin.
- Un *gimbelet* (gobelet ?).
- Deux *enfouilh*s, un petit et un grand.
- Une barrique vide.
- Une fourche ferrée.
- Un *estolady* de vin.
- Deux *tarayres* de fût (*tarays fustey*s).
- Deux *assetas*.
- Trois *dulhs* bons et suffisants, deux gros et un petit.
- Deux marres de palu (*marras de palu*).
- Deux marres de Graves (*marras de Graves*).
- Une pioche (*pica*).
- Trois torches de vime.
- Une *baluta* dans laquelle se trouvent 8 boisseaux de froment.
- Deux pipes et 1/3 de tonneau pleins de *radrinat* et de *vendinha*.
- Un gros tonneau vide.
- Une barrique de vin clair.
- 1/3 de tonneau et deux barriques pleines de *fava*.
- 1/3 de pipe vide.
- Trois boisseaux et un quart de fût pour mesurer le blé.
- Un pilon pour piler du *milh* (mil ?)
- Un faisceau de coudre de barrique.
- Une *minera* de peu de valeur.
- Un brouette.
- Une grosse *grisa* neuve.

Autour :

- Un *casau*.
- Un *hostau* dans la même rue.

Dans cet *hostau* :

- Un gros *dulh* bon et suffisant.
- Deux barriques vides.
- Quatre tins de peu de valeur.

Autour :

- Une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Pisselebre.
- Une *botas de vinhey* de peu de valeur dans le premier *hostau*.

Témoins : Gassias Barreyra, Ramon Adhemar, laboureurs, messire Johan de Beusse.

AD Gironde, 3E 4807, fol. 238, 1^{er} décembre 1464 - Vente par Conthor et Guilhem de Causson, frère et sœur, à Ramon de Mans, breutey et Desirada de Cabirac, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre.

Confronts : vigne de Johan Leunha / vigne de ... / vigne de ...

25 F. b. sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 - Vente par Johan deu Saranh et Esclarmonta de la Via, son épouse, Bérard de la Borda et Maria deu Saranh, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Durant, *sabatey*, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pissalebre.

Confronts : 3 vignes / chemin commun.

46 F. b.

AD Gironde, 3E 84, fol. 297-297 v°, 23 février 1476 - Vente par Johan de Berdas, de Vautiran, et Johan deu Saranh, de Saint-Michel (Bordeaux), à Hélias Grimard, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de 3 pièces de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pisselebre.

30 l. b., sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (2 d. b. d'esperle, 40 s. b. de cens).

PISSALOP (PISSELOUP)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 191 v°-192, 8 juillet 1472 - Vente à réméré par Johan Carboneu, marchand, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Bernard de Caya, dit *la Crabeta*, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pissalop. Confronts : 3 vignes / chemin.

- « *une sinta de pers garnida de lonc en lonc d'argent sobredamat ab la bocle et lo pendent pesant dos marcx et sincq onsses d'argent* ».

66 F. b. 40 ard. b., rachat possible jusqu'à la Saint-André.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 - Échange de rente entre Pierre Darrostanh, douzet bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), et Martin de la Mota, prêtre, vicaire de Saint-Projet, compte et syndic des XIII chapelains.

- Pierre Darrostanh cède 2 d. b. d'esperle et 20 s. de cens francs en alleu que les hers de maître Estève deu Cortiu paient pour une vigne à Quinsac, à la Briveyre. Confronts : 2 vignes / chemin.

- Martin de la Mota cède. 2 d. b. d'esperle et 20 s. de cens francs en alleu que Espanheta de Borda (défunte) payait pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Pissabop. Confronts : 3 vignes.

PLANTIER DES AYGUAS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 - Vente en exécution d'un testament (5 août 1472) par Pey de Las Comas, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Johan Barbon, étainier, de Saint-Michel (Bordeaux), exécuteurs testamentaires de Guilhem Vinhey, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Amaniu Jayssan, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas.

Confronts : vigne d'Estève [blanc], barbier / vigne de Mingon Doela / chemin commun / vigne de Guiraud ...

66 F. b. 10 ard. b.

Sauf les droits du seigneur .

PLANTIER DE LA BOMBA

AD Gironde, H 736, fol. 24, 11 février 1456 - Reconnaissance féodale de Vidau de Pardelhan, fournier, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Bomba.

Confronts : vigne des héritiers de Guilhem Gasc, charpentier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Bonon du Camin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du sacristain du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 50 v°-51, 12 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Blanca Gaucem, veuve, bourgeoise, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Bomba.

Confronts : vigne de Pey Johan / vigne des héritiers de Hélias Borgonhon / vigne de Jauffrion Maurin, dit *lo Peysson* / vignes de Pey Vigoros et de Fort de Miranda, boucher / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 85 v°, 8 avril 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud de Montz, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Bomba.

Confronts : vigne de Pey Lemosin / vigne de Bernard Vincens, *cauderey* / chemin commun / vignes de Pey Bonon et de Guilhemna de Vilanava.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

PLANTIER DE LA BOUP

AD Gironde, H 734, fol. 150 v°, 28 avril 1451 - Reconnaissance féodale de Johana de Bar, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantier de la Boup.

Confronts : vigne de Michalet Baulet, fournier, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de mossen Hélias Pic, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Vidau Phelipon, mercier, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / chemin commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.
Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 150 v°, 28 avril 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Rey, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux au Plantier de la Boup.

Confronts : vigne de Hélias Arnaud, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Poscan, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Johana de Bar / chemin commun.

Bien acquis auprès de Johana de Bar pour 1 noble d'or.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 42, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Moyney pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Boup.

Confronts : vignes de Thomas Moyney de tous côtés / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. par an de cens (Nativité).

AD Gironde, H 736, fol. 42-42 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Moyney pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Boup. Confronts : vigne de Thomas Moyney / vigne des héritiers de Conthor Ricard / chemin commun / vigne de Thomas Moyney.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Conthor Ricard / vigne de Guilhem Aygat / chemin commun / vigne de Peyrona d'Estausan, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 42 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Moyney pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Boup.

Confronts : vigne de Giron Fauren / vigne de Pey et Arnaud de Saint-Sever / chemin commun / vigne de Giron Fauren.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 8 d. b. par an de cens (Toussaint).

PLANTIER DE COLONA

AD Gironde, 3E 12430, fol. 88 v°-89, 13 septembre 1470 - Échange entre Guilhem Forquand, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Descuras, de Saint-Eloi (Bordeaux), rue Leyteyra.

- Guilhem Forquand cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Rasa. Confronts : 4 vignes / chemin. Sauf les droits du seigneur. + 35 s. b. pour la moins-value.

- Pey Descuras cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, au *plantey* de Colona. Confronts : 3 vignes / chemin. Sauf les droits du seigneur.

Témoin : Pierre Gassias, charpentier de pipes de Saint-Eloi (Bordeaux).

PLANTIER DU LUC

AD Gironde, H 736, fol. 64 v°-65, 15 avril 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de la Sala, dit *Lengomesat*, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier du Luc.

Confronts : vigne de Johan de la Sala / vigne de Guilhem de Vinhas / ruelle commune / vigne de Guilhem de Vinhas.

Vigne acquise par échange auprès du frère Johan Fortis, des Carmes, fils de Johana Godoffrey.

Investiture à 8 d. b. d'esperle, 3 s. b. 4 d. b. par an de cens.

PLANTIER DES MALHOUS

AD Gironde, 3E 84, fol. 300 v°, 12 mars 1476 - Vente par Pey deu Cayre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Johan Audiard, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au *Plantey* des Malhous.

Confronts : vigne de Guilhem deu Forn¹⁵⁰ / vigne de ... / vigne de ...
(Fiche incomplète : autre élément vendu).

PLANTIER DE MISSAU

AD Gironde, 3E 83, 28 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Johan Tridou, prêtre, bénéficiaire, de Saint-Seurin (Bordeaux), à Pey de Mons, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *plantey* au *lo Colomey*, dans les Graves de Bordeaux, au *Plantey* de Missau.

Confronts : vigne et *planta* de Johan de Lestonar¹⁵¹ / la *planta* / vigne et terre dudit Johan de Lestonar / terre de Guilhem de Candeyran, dit de Martin¹⁵².

Bail accordé pendant 7 ans.

15 l. b. par an, payables à la Toussaint, à Saint-Seurin.

PLANTIER DE MOLHER MORTA

AD Gironde, H 736, fol. 24 v°, 11 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhmina Bernarda, veuve, épouse de feu Guilhem Gales, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Forquet de Molher Morta.

Confronts : vigne de Guilhem de Miranda, boucher, et d'Arnaud Borgonhon, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun / vigne de [blanc] / ruelle commune.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 76, 9 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Borgonhon pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Molher Morta.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 140, 22 avril 1457 - Reconnaissance féodale de mossen Raymond Martin, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Forquet de Molher Morta.

Confronts : vigne de Pey de Chalossa / vigne de Pey de Chalossa / chemin commun / vigne de Menyonin Dalant.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. ou à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 127 v°, 8 avril 1459 - Reconnaissance féodale de Guilhem d'Arneysson, forgeron, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Forquet de Molher Morta.

Confronts : vigne d'Arnaud Borgonhon / vigne de Guilhem de Miranda / ruelle commune / vigne de Galharda deus Hers.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du seigneur.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

PLANTIER DE PEREY PINET

AD Gironde, H 736, fol. 7-7 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Camont *le Vieux*, et Pey de Camont *le Jeune*, laboureurs, frères, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Perey Pinet.

Confronts : vignes de mossen Johan de Cardon, prêtre, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Johan de la Thor, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Robbert Fauchey, savetier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens par an (6 d. b. à l'administrateur)

AD Gironde, H 736, fol. 10 v°-11, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Negreu, boucher, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux à Perey Pinet.

Confronts : vigne de Guilhmina de Brelhon, épouse de Johan Portey, *pelhey* / vigne de Hélias deus Claus, boucher / chemin commun / vigne de Guilhem Bonon, charpentier.

¹⁵⁰ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁵¹ De Saint-Seurin (Bordeaux)

¹⁵² Boucher, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens (à Notre-Dame de Mars).

AD Gironde, H 736, fol. 14 v°, 15 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Ramon deu Meppley, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantier de Perey Pinet.

Confronts : vigne des héritiers de Pey Berthomiu, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Guilhem Bonon, charpentier de tonneaux / chemin commun / vigne de Ramon Gran, charpentier de tonneaux.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune, 7 d. b. et demi par an de cens (payables à la saint Thomas).

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 84 v°, 11 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Faure, dit *Janisson*, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Perey Pinet.

Confronts : vigne de Blanca Pic, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Johan Rostanh, bourgeois, de Bordeaux / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du seigneur au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 129, 25 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Pey Blanc, *le plus Vieux*, marchand, Pey Blanc, *le Jeune*, son neveu, et Johan de Meyra, notaire, curateur, de Pey Blanc, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Perey Pinet.

Investiture à 2 d. b. d'esperle (autres conditions non mentionnées).

AD Gironde, H 1186, fol. 22, 26 mai 1461 – Vente par Blanca Pic, veuve, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Itey Costantin, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), de :

- un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantey de Perey Pinet. Confronts : corrèges de vignes précédents (fief des chapelains de Saint-Michel) / chemin commun vers Gratecap / vigne.

- un corrège de vigne au même lieu. Confronts : vigne précédente / vigne de Johan Faure, dit Johamsson / chemin commun vers Gratecap / vigne.

25 l. b., sauf les droits du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) et des chapelains de Saint-Michel (Bordeaux).

AD Gironde, H 1186, fol. 23, 27 mai 1461 - Investiture accordée par Blanca Pic, veuve, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Itey Costantin, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantey de Perey Pinet.

Mise en possession par *tradition et balhensa de una bit laquau bit lomedis Itey prengo et podet de sas mans et ladeita Blanca s'en salhit et lodeit Itey y demoret tant q... a luy plaso et tant que luy suffit et s'en tingo per content etc. de laquau possession lodeit Itey Requerit instrument etc.*

[cf. AD Gironde, H 1186, fol. 22, 26 mai 1461]

PLANTIER DE PEY PINEY

AD Gironde, 3E 84, fol. 169, 17 mars 1475 - Vente à réméré par Pey de La Porta, *pelhey* de Saint-Michel (Bordeaux), à Ysabe de Ferranhas, de Saint-Michel (Bordeaux).

- une vigne dans les Graves de Bordeaux à Barreyras. Confronts : vigne de Johan deu Ranc / vigne de Bernard de Fenestra / ruelle de Barreyras / vigne de Johan Landes.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au *plantey* de Pey Piney. Confronts : vigne de Héliot Joffre / vigne des hers de Johan Negreu / chemin commun / vigne de Johan Guoffran.

25 F. b., rachat possible avant Noël, sauf les droits des bénéficiers de Saint-Michel.

PLANTIER DE PICOU

AD Gironde, 3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 - Règlement de la succession d'Arnaud de la Funha, défunt, de Sainte-Colombe (Bordeaux), qui a fait son testament : Pey de la Funha, son fils, est héritier universel. Ramon deu Bosc, notaire, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Bertrand de la Font, cordonnier, de Saint-Michel (Bordeaux), sont les exécuteurs testamentaires. Ils autorisent ledit Pey à vendre à Pey deu Grava, prêtre, sacristain et bénéficière, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au *Plantey* de Picou. Confronts : vigne de Richard Ramon, dit de Feulias¹⁵³ / vigne de Saussot de Fort / vigne d'Arnaud Diguas / chemin commun.

¹⁵³ De Saint-Michel (Bordeaux)

- deux pièces d'aubarède qui sont « en la rivière au plus près du moulin d'Escures ». Confronts : aubarède et *bernada* de Saussot de Fort / aubarède de Richard Ramon, dit de Feulias / bord du ruisseau du moulin d'Escures / aubarède de Nolot de Revesques¹⁵⁴.

- une autre pièce d'aubarède au même lieu. Confronts : aubarède de Pey Pelegrin / ruisseau du moulin d'Escures qui va vers Bordeaux.

30 F. b., sauf les droits du chapelain de Saint-Michel (1/5 du fruit, 3 s. b. 9 d. b.)

PLANTIER DE PISSABOP (FOUARS)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 96 v°, 1^{er} octobre 1470 - Reconnaissance féodale de l'honorable homme Johan Compte, prêtre de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), envers Johan Guitard, clerc, chapelain (chapellenie de l'hôpital Saint-Jacques par maître Martin de Sancta Elena, notaire), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Pissabop, à Fouars.

Confronts : 3 vignes / chemin.

Investiture par maître Grimon Dornou, bachelier en *ars*, procureur dudit Guitard, à 2 d. b. d'esporle, 12 s. b. 6 d. b., payables à la Toussaint.

PLANTIER DE LAS PLASSAS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 116, 30 juin 1468 - Obligation d'Arnaud de la Casa, de Saint-Pierre (Bordeaux), envers Jehan Miqueu, bourgeois de Saint-Siméon (Bordeaux), de 13 F. ½ à cause de la vente d'une douzaine ½ de pipes bonnes et marchandes.

Baillera tout le vin clair qui viendra de sa vigne qui est dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Las Plassas. Paiera la moins-value à la Saint-Michel.

Témoin : Pey Amaniou, charpentier de pipes de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

PLANTIER DE LA RAZA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 - Échange entre Pey deu Puyol et Maria Grant, son épouse, de Saint-Macaire, et Johan Faure, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Pey deu Puyol et Maria Grant cèdent un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue de Macalhau, devant l'Ome Papou. Confronts : *hostau* et *casau* de Guilhem Borgonhou. Sauf les droits de l'hôpital Saint-Jacques.

- Johan Faure cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza. Confronts : 2 vignes / ruelle.

Pey deu Puyol et son épouse vendent ladite vigne à Bernard de Bonnoch, de Sainte-Colombe, (Bordeaux), pour 15 F. b.

PLANTIER DE LA ROQUEYRA

AD Gironde, 3E 12430, fol. 136, 2 avril 1471 - Vente par Johan de la Vinhac, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Arnaud Garnuin, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux au plantier de la Roqueyra. Confronts : 3 vignes / chemin.

- 40 corréges de vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes.

- 2 corréges de vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes.

6 F. b., sauf les droits de Johan de Laurensanas.

PLANTIER DE SAINT-GENES (PRES DE L'EGLISE)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 - Vente par Guilhem de Guitou, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), à Pey de Lemanha, *breutey* de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves, au *Plantey* de Sent Genes, près de l'église.

Confronts : vigne des hers de Guilhem de Lartiga / vigne de ... / chemin commun / vigne de l'acheteur.

18 l. b., l'en a fait certain seigneur (alleu). Témoin : Pey deu Moulin, *breutey* de Saint-Michel (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476 - Vente à réméré par Baudinot Olivey, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Guilhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au *Plantey* de Saint-Genes.

¹⁵⁴ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

Confronts : vigne de Hélias Pinot¹⁵⁵ / vigne de Guiraud [blanc], boucher / rue (et chemin ?) qui va à l'église de Saint-Genes / vigne de [blanc].

20 F. b. payables en « bons deniers comptant », sauf les droits du seigneur (*cappans beneficiatz* ?) de 2 d. b. d'esperle, 6 s. b. de cens.

Baudinot Olivey peut racheter son bien à partir dudit jour jusqu'au prochain Mardi Gras.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Ramon Forthon, boucher, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers les XIII chapelains, pour :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genes. Confronts : 3 vignes (dont une de Ramon Forthon) / chemin.

- une vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes dont la précédente.

Achetées 36 F. b. à Pierre Emgibaud. Paiement des lods et ventes. Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 81, fol. 10, 10 avril 1484 - Mention en confronts d'une vigne de l'honorable dame Hélène de Saintout, veuve, dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genes.

PLANTIER DE SAINT-LAURENT

AD Gironde, 3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 - Vente en exécution d'un testament (5 août 1472) par Pey de Las Comas, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) et Johan Barbon, dit Borglon, étainier, de Saint-Michel (Bordeaux), exécuteurs testamentaires de Guilhem Vinhey, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Ramon Malet, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent. Confronts : vigne / vigne / vigne / chemin commun.

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes. Confronts : vigne de Ytey [blanc] / vigne des héritiers de Davis Coquand / chemin commun / vigne de Ytey [blanc].

52 F. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474 - Échange entre Pey Lambert, laboureur de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Forrey, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Pey Lambert cède un *hostau* et *casau* à Sainte-Eulalie (Bordeaux), rue Peymantada de rue Boan. Confronts : *hostau* de Pey ... dit Larchey / *hostau* d'Arnaud de Salinha, épicier / *casau* de Johan Hilhou. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (2 d., 30 s.)

- Pey Forrey cède une pièce de vigne (3 rêges) dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent. Confronts : vigne de Johanot de Cronhou / vigne / vigne des hers de feu Perrotin / vigne des hers de Galhard de la Tour. Sauf les droits de la confrérie de Saint-Jean (Sainte-Eulalie), 1/5 du fruit, 9 s. de garde. + 60 F. b. (reconnaissance de dette pour les 60 F. b.)

PLANTIER DE SAINT-MARTIN

AD Gironde, 3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472 - Vente par Estève de Monfrilhou, laboureur, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), à Nicolau deu Pont, barbier, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), de 2 rêges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Martin.

Confronts : 3 vignes / ruelle-chemin.

12 F. b. sauf les droits du prieur de Saint-Martin (1/3 du fruit).

PLANTIER DE SAINT-NICOLAS

AD Gironde, 3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473 - Reconnaissance féodale de Pey de Alemanha, boucher, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Hugues de la Brossa, abbé et prieur de l'hôpital de Notre-Dame de Bardenac, pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Nicolas.

Confronts : vigne de Margarita de Maubec / vigne de Giron [blanc] / vigne / vigne.

2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit (porté à l'*hostau* de Bardenac appelé la Saumataria). 5 s. b. et un dîner de viande au garde pendant la durée des vendanges.

¹⁵⁵ De Saint-Michel (Bordeaux)

PLANTIER DE SAINT-SEURIN (GRAND PLANTIER)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464 - Échange entre le religieux homme frère Johan Mercey commandeur de Montarouch, et Pey de Mons, marchand, et Johana de Clarens, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Johan Mercey cède un *hostau* et bourdieu, et vignes et bois alentour, à Lormont, à Roffiac. Confronts : vigne et *casau* de Guilhem de Somatan / vigne et mayne de Richard Huyt / grand chemin commun qui va *la font de peyre en Queyries* / terre et désert dudit Guilhem de Somatan.

- Pey de Mons et Johana de Clarens cèdent un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, au *Plantey* de Saint-Seurin. Confronts : vigne de Pey Aumalhey / vigne de ... / vigne de ... + 100 F. b.

AD Gironde, 3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 - Échange entre Hélias de la Moleyra et Jacques, son fils, de Saint-Christoly (Bordeaux), et Peyrona de Pizou, veuve, et Johana deu Drulhet, sa fille, épouse de Guilhem de Larrey, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Hélias et Jacques de la Moleyra cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand, une *rulha à travers*, mouvant de l'abbé de la Sauve. Confronts : 4 vignes dont une de Moleyra et une à la mère et à la fille.

- Peyrona de Pizou et Johana deu Drulhet cèdent une vigne dans les Graves de Bordeaux, au grand *plantey* de Saint-Seurin, mouvant du chapelain de Saint-Seurin. Confronts : 2 vignes / ruelle + une somme pour la moins-value.

PLANTIER DE SAINT-VINCENT

AD Gironde, 3E 86, fol. 57-57 v°, 15 septembre 1483 - Échange entre Bernard de la Fenestra, de Saint-Michel (Bordeaux), et Pey Faure, dit la Costa, *cordurey* de Saint-Michel (Bordeaux).

- Bernard de la Fenestra cède un *hostau* à Saint-Michel (Bordeaux), devant le canton de la rue des Faures et le *porge sau et Johan*. Confronts : *hostau* du discret homme *mossen* Pey Devisa, prêtre / *hostau* de Martin Seguin, *cordurey* / rue publique par laquelle on va de la rue des Faures vers la porte de Graves / *hostau* dudit Devisa. Sauf les droits du seigneur de Lalande (12 ard. b./ an).

- Pey Faure cède une vigne et aubarède dans les Graves de Bordeaux au plantier de Saint-Vincent. Confronts : terre labourable / vigne / chemin / estey du P^l. du Guy. Sauf les droits de Sainte-Croix (25 s. b./ an). + 100 F. b. Reconnaissance de dette pour les 100 F. b.(Toussaint).

PLANTIER DE SALAS

AD Gironde, 3E 84, fol. 117, 1^{er} décembre 1474 - Vente à réméré par Arnaud Faure, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Darman, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux au *plantey* de Salas.

Confronts : vigne de Menjou Luchas, *cauderey* / vigne de Johan Forthon / vigne de Ramon Faure¹⁵⁶ / vigne de Johan Darman / vigne de Johan de Saint-Sever¹⁵⁷.

8 F. b. et demi. Sauf les droits des héritiers de monseigneur de Rostanh (1/6 du fruit).

Rachat possible dans un an.

Gestes de mise en possession : « *baille una vit laqua vit ledit Johan Daran prengua et romput et apres que lodit Arnaud Faure sen salhet defforas lodit J.D. stet et demoret dedentz paucificament et de lasquas causas* ».

AD Gironde, 3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475 - Échange entre Johan Darman, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Arnaud Faure, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Johan Darman cède une rège de vigne à Pessac, lo plantey Peitevin. Confronts : vigne de Guazen Ceutat / vigne dudit Darman / vigne de Eymeric Caudera - + 10 F. b. 10 ard. b., sauf les droits du seigneur.

- Arnaud Faure cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux au *Plantey* de Salas. Confronts : vigne de Menjou Luchas, *cauderey* / vigne de Ramon Faure / vigne dudit Darman / vigne de Johan de Saint-Seve – sauf les droits des hers du seigneur de Rostanh (1/6).

Cf. AD Gironde, 3E 84, fol. 117, 1^{er} décembre 1474

PLANTIER DU SENTIER

AD Gironde, H 736, fol. 63, 3 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier du Sentier.

¹⁵⁶ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁵⁷ De Saint-Eloi (Bordeaux)

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du seigneur.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

PLANTIER DE LA SEREYA

AD Gironde, 3E 85, fol. 141, 4 mars 1477 [fait à l'hôpital de Saint-Julian] - Vente par Pey Estorc, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem deu Putz, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), de :
- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantey de la Sereya. Confronts : vigne de Guilhem deu Putz / vigne de [blanc], épouse de Johan Viman, notaire / chemin commun / chemin commun.
- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Tussey / vigne du por... de Saint-Julian / chemin commun / vigne de Margarida de Sausins, épouse de Augey [blanc] / vigne de Guilhem Alamor, *dit Bonan*, fils de feu Johan Alamor, fournisseur.
30 F. b., sauf les droits du compte et *borsey* de la confrérie de Saint-Eutrope et Saint-Blast, fondée dans l'église Saint-Jacques de Bordeaux¹⁵⁸ (1/4 du vin).

PLANTIER DU SERPORAR

AD Gironde, H 736, fol. 2 v°-3, 1^{er} janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Martin, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Serporar.
Confronts : vignes de Johan Port, *pelhey*, et de Johan de la Thor / vigne de Johan de la Thor / chemin commun qui va du Serporar au serey Pinet / vigne de Pey Martin, son frère.
Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh de la table* commune du monastère.
Doit demander le garde (2 d. b. de *gardaria* et à dîner, ou 5 s. b. pour le dîner, au choix du garde, chaque jour, chaque année).
Deux chartes faites.

AD Gironde, H 736, fol. 72-72 v°, 17 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de la Thor pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier du Serporar.
Confronts : vigne de Pey Vidau / vigne des héritiers de Pey de Borc / vigne de Peyrona deu Pison / chemin commun.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 113 v°-114, 12 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Guilhem de la May, sergent royal, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour deux rêges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier du Serporar.
Confronts : vigne d'Auda de Borc, épouse de Guilhem Arnaud de Tirrnet, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Blanqua Raucon, de Notre-Dame de Macau / vigne d'Amissantz deu Drulhet, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin qui vient de l'église de Saint-Vincent de Graves, et va vers le Pont du Guy.
Bien acheté à Ramon Gassias, boutiquier, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour 15 l. b., le 1^{er} avril 1458.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. 6 d. b. par an de cens au sacristain (saint Michel de septembre).

PLANTIER DE SEYS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 23 v°, 2 janvier 1469 - Vente par Johan Masse, laboureur demeurant au Fanhas, à Saint-Eloi (Bordeaux), à Micheu Colet, laboureur de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Seys.
Confronts : 3 vignes / chemin commun.
10 F., sauf les droits de monseigneur de Rostanh.

¹⁵⁸ Hôpital Saint-Jacques, à Saint-Eloi (Bordeaux)

PLANTIER DE SORP

AD Gironde, 3E 12430, fol. 103-103 v°, 27 décembre 1470 - Vente par Miqueu Colet, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Pey Maubaton, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Sorp.

Confronts : 3 vignes / chemin.

10 F. b. sauf les droits du seigneur de Rostanh (4 F. b. à Toussaint).

PLANTIER DEU SORT

AD Gironde, H 734, fol. 46-46 v°, 9 novembre 1454 - Vente par Guilhem de Vinchas, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Sciote de Cultura, notaire public, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier deu Sort.

Confronts : vigne de Sciote de Cultura / vigne / vigne de [blanc], dit le *Conestable*, gabarrier / chemin *bian*.

10 F. b. déjà payés, sauf les droits de Johan de Rostanh, bourgeois, de Bordeaux (2 d. b. d'esperle et 1/6 du fruit).

PLANTIER DE TERRE NEGRE

AD Gironde, H 736, fol. 5 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Pey deu Putz, charpentier de grosse fuste, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, dans le plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne de Pey de Sotzsilhon / vigne de Bernard Romel / vigne de Peyrona Audanerta et de Guilhem [blanc] / chemin du Sablonar, dit de Langon / vigne de Johan de Bondebrun et [blanc].

Le trens de vigne a été acquis auprès de Johan de la Thor, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 10 l. b. Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. 8 d. b. de cens (payables à la Saint-Seurin) et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh de la table* commune du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. par jour et 5 s. b. ou à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 10, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Johan Balhi, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne des héritiers d'Estève de Sotzfilhon / vigne de Guilhem Reymon, *estlopey*, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey de Sotzfilhon / chemin de Lengon.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia* et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 25 v°-26, 26 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de Bordabrun, sergent de ville, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre. Confronts : vigne de Menyon deu Perey, dit *Campeña* / vigne du fieffé / vigne de Menyon deu Perey / vigne de Pey Lemosin, marchand.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Rollan, notaire / vigne de Pey Lemosin / vigne de Johan et Bernard de Rataboup, frères / vigne de Guilhem de Brelhan.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune, 4 s. b. par an de cens (saint Seurin).

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 52 v°-53, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Austen pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne de Bernard et Johan Seruent, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne d'Arnaud Berthomiu / chemin commun de Lengon.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/8 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 69 v°, 27 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Mathiu Nicalhat, laboureur, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), comme tuteur, administrateur et gouverneur des personnes et des biens de Miqueu et Peyrona Aubertun, enfants et héritiers de Pey Aubertin, pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne de Galhart Ytey, tavernier / vigne de Symon Ytey / chemin commun / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 90, 27 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Bernard Romel, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne de Johan de la Thor / vigne de Johan Balhi / chemin du Sablonar d'Arx / vigne de Pey de Sotz Fillhon, laboureur.

Bien acheté à Guilhem Reymon, *estlaponey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) pour 11 F. b. (chaque franc pour 25 s. b.).

Investiture à 2 d. b. d'esporle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner).

AD Gironde, H 1184, fol. 20-20 v°, 16 mai 1457 - Vente par Guilhem Gramange, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à mossen Vidau Dicon, prêtre, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), d'un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Plantey de Terre Nègre. [Confronts non mentionnés].

80 ard. b. déjà payés, bien franc en alleu.

AD Gironde, H 736, fol. 106 v°-107, 11 février 1459 - Reconnaissance féodale de Jacques Deimas, *filadey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vigne d'Arnaud Austen, laboureur, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Pey Lemosin, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Lemosin / sentier commun.

Bien acheté à Menyon deu Perey, dit *Campena*, charretier, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour 13 F. b. 15 s. b.

Investiture à 2 d. b. d'esporle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 1186, fol. 12-12 v°, 21 mai 1460 - Vente par Pey Lemosan, barbier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnaud de la Via, dit *le Pillart*, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Terre Nègre.

Confronts : vignes de Jacques Deumas, *filadey*, de Saint-Michel (Bordeaux), et de Johan de Bordabrun, « servant du maire », de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Johan de Bordabrun / vigne de Jacques Deumas / vignes de Guilhem [blanc], fournier, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et de Guilhem Milon, laboureur, de Sainte-Croix (Bordeaux).

20 l. b., sauf les droits du seigneur.

PLANTIER VELH (autrement à Bonaffont)

AD Gironde, 3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479 - Modération de cens demandé par Ramon deu Putz, de Saint-Seurin (Bordeaux), à Guilhem Galhard, de Saint-Seurin (Bordeaux), pour 19 et 10 règes de vigne et de terre dans les Graves de Bordeaux, au Plantey Velh, autrement à Bonaffont.

Confronts : vigne de Johan de Colinhau, dit *Bran* / vigne d'Andriu Beu / vigne de Bernard de Colinhau / chemin commun / vigne de Johan de Colinhau, dit *Beliet*.

Sauf les droits des XIII Chapelains (20 s. b. de cens).

Ramon deu Putz ayant fait valoir que le fief était trop chargé de rente ou de cens demande que « plutôt que de déguerpir et résigner ledit fief », lui soit consentie une diminution de cens de 20 à 10 s. b. contre le paiement de 12 F. b.. Guilhem de Visa, syndic des XIII Chapelains, accepte la diminution et investit Ramon deu Putz du fief.

PLASSA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 - Échange entre Johan de La Gleysa et Johana de Sent-Seve, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Johan Lap, marchand bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux).

- Arnaud Faure Arnaud Faure cèdent une pièce de vigne d'araire (3 journaux) dans les Graves de Bordeaux à la Plassa. Confronts : 2 vignes / chemin qui va au bourdieu Darrostanh.

- Johan Lap cède une vigne à Saint-Seurin, à la Reclusa. Confronts : 3 vignes / chemin. + 30 F. b.

PONT DU GUY

AD Gironde, H 734, fol. 151, 3 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Thomas Hugon, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar, devant le Pont du Guy.

Confronts : vigne des héritiers de feu Mabila de la Brea, épouse de Pey Robert, de Saint-Michel (Bordeaux) / vignes de Johan de Vinchas et de Pey Torney, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de feu Pey de Borc / vigne de Johan de Vinchas.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère, et 2 s. b. 6 d. b. par an de cens, payables à l'administrateur au monastère à la Toussaint.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 4 v°-5, 3 janvier 1456 - Bail à nouveau fief accordé par frère Mathiu Pecol, bachelier en décrets, prieur du prieuré de Montihamar, vicaire général du cardinal administrateur général du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), autorisé par les lettres patentes du cardinal (avec pendants en cire rouge, de son sceau pontifical), et Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère, à Arnaud Domenchs, laboureur, bourgeois, de Saint-Christoli (Bordeaux), pour :

- un trens de terre et vigne déserte dans les Graves de Bordeaux, au Pont du Guy.

- 40 arrèges de terre au même lieu.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 29 s. b. par an de cens (payables au pitancier à la Nativité)

AD Gironde, H 736, fol. 25-25 v°, 14 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Chappen, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un trens d'aubarède et de jardin dans les Graves de Bordeaux, au pont du Gui. Confronts : cause des héritiers de Pey Reynaud, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) / jardin et aubarède de Ramon Furt, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / chemin commun / aubarède de Bernard Reynaud, de Saint-Eloi (Bordeaux).

- un trens d'aubarède et de jardin au même lieu, près de l'*estey* des moulins du monastère, devant l'église de Saint-Vincent. Confronts : aubarède et jardin d'Arnaud Itey, laboureur / cause de feu Johan deu Boysson / cause / *estey* des moulins du monastère.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit par an.

AD Gironde, H 736, fol. 88-88 v°, 23 février 1456 - Reconnaissance féodale du discret homme mossen Mique Calhey, prêtre, chapelain d'une chapellenie instituée et fondée à l'église de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à l'Arenay du Pont du Guy et au Serporar.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens pour la table commune (saint Martin d'hiver), 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger)

Et detz soutz de ladeita moneda de cens / mas per so car ladeita vinha era dessoblada et quasi debinguda a l'erm et a ruyna / en tau maneira que lodeit mossen Miqueu, ni sons ancestres, capperans de ladeyta / capperiana mon auen podut auer ni poden nulh proffeyt.

Mossen Galhard Ros, prieur claustré.

Mossen Symon de Loge, sous-prieur.

Mossen Bernard Johan, *cauderey*.

Mossen Bernard Gimel, *reffectorey*.

Mossen Johan de la Sala, pitancier.

Mossen Guilhem Faure, *enfermey*.

Mossen Guilhem Reynaud, *hostaley*.

Mossen Johan Caque, chantre.

Mossen Pey Adhemar, prieur (Benauges).

Frère Arnaud de Casamayor, moine claustré.

AD Gironde, H 736, fol. 111-111 v°, 24 février 1459 - Reconnaissance féodale de Pey deu Puy, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, au Pont du Guy, à Prat Pudent. Confronts : vigne de Pey Guilhon / vigne de Jauffrion de Cessac, boucher / vigne d'Arnaud Torney, marchand, de la Rocela / vigne de Hélias Mangon, charretier.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne / vigne / vigne de Hélias Mangon, charretier.

Bien acheté à Bernard de Sainte-Croix, dit *lo Senhor deus Camps*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 1 écu d'or du coin de France et du poids neuf.

Investiture à 4 d. b. d'esperle, 15 d. b. par an de cens (saint Michel de septembre), 1/7 du fruit porté sous le treuil du seigneur au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 36, 27 février 1456 - Reconnaissance féodale de Jauffrion de Cessac, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens d'aubarède et de jardin au Pont du Guy, à la Graveta.

Confronts : aubarède des héritiers de Guybot Faure / aubarède de Johan de Ségur, dit *Martin* / chemin commun / *estey* des moulins du monastère.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 18 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 46 v°-47, 3 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johana Baron, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Pont du Guy.

Confronts : vigne de Héliona de las Tastas, épouse de Ramon Castanh, sergent royal / vignes des héritiers de Galhart Andraud / vigne de Pey de Borc.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. 6 d. b. par an de cens (Toussaint), 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 112, 7 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Portas, tondeur de draps, bourgeois, de la rue des Faures, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar, près du Pont du Guy.

Confronts : vigne des héritiers de Richard de Feulias, marchand / la *veney* du Pont du Guy / chemin commun / vigne de Guilhem de Bunchas.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 128-128 v°, 31 mars 1459 - Reconnaissance féodale de Bernard d'Irlanda, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens d'aubarède dans les Graves de Bordeaux, au Pont du Guy.

Confronts : aubarède de mossen Arnaud de Subreta, prêtre, et de Ramon de Grava, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun / *estey* du Pont du Guy qui va aux moulins / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 79-79 v°, 16 avril 1456 - Reconnaissance féodale de Galharda Disarta, épouse de Bernard d'Irlanda, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne, environnée de sègues, dans les Graves de Bordeaux, au Pont du Guy, à la Graveta.

Confronts : terre de la fieffée / chemin commun.

- 40 règes de vigne au même lieu. Confronts : chemin commun / terre de la fieffée / chemin royal / terre d'Arnaud Sautz, marchand, du Pont Saint-Jean.

Investiture du trens à 2 d. b. d'esperle, 20 s. b. par an de cens (saint Martin d'hiver).

Investiture des 40 règes à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté au monastère.

AD Gironde, H 736, fol. 100-100 v°, 7 février 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Droet, dit de Paris, fournisseur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Pont du Guy.

Confronts : chemin royal / fief du monastère / chemin commun qui part d'entre les aubarèdes et les vignes / fief du monastère.

Bien acheté à Pey Jaubert, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour 21 F. b. le 9 décembre 1458.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. par an de cens (Pâques).

PONT DE LADOS

AD Gironde, H 736, fol. 3 v°, 1^{er} janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Gensota Oley, veuve, de Saint-Seurin (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne et d'aubarède dans les Graves de Bordeaux, au Pont de Lados.

Confronts : chemin commun / vigne des héritiers de Galhard deu Casse / chemin commun / *riu* de l'*ayga* deu moulin d'Arxs.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 9 s. b. de cens, payables à la saint Hilaire au monastère.

Deux chartes faites.

AD Gironde, H 736, fol. 11 v°-12, 9 janvier 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Hausten, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens d'aubarède dans les Graves de Bordeaux, au pont de Lados.

Confronts : aubarède de Pey Blanc et de ses *parsonneys* / aubarède de Ramon Brulhet, de Bègles / *may de l'estey* des Moulins du monastère / aubarède de Ramon Brulhet.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. et 6 d. b. par an de cens (saint Michel de septembre).

PRAT, PRES DE L'ESTEY DES MOULINS DU MONASTERE

AD Gironde, H 735, fol. 80-80 v°, 26 mars 1452 - Reconnaissance féodale de Katerina Benedeyt, épouse de Hélias de la Landa, notaire public, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Prat.

Confronts : vigne de Guilhem Buscey et de Guilhem Gabarreu, *tondadors* / *estey* de la Tauleyra / vignes de Ramon Beleuguey, marchand / rive de la Garonne.

Investiture par le vicaire du monastère de Saitne-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 15 s. par an de cens, portés au monastère à la saint Martin d'hiver.

AD Gironde, H 736, fol. 67, 2 octobre 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Ugon, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Prat, près de l'*estey* des moulins du monastère.

Confronts : grande roue des moulins / vigne des héritiers d'Arnaud Miqueu / chemin / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit comme dîme taillable porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 1184, fol. 18, 16 avril 1457 - Vente de droits par Johana Bediat, épouse de Pey Lemosin, barbier, de Saint-Michel (Bordeaux), à Peyrot de Laborda, barbier, de Saint-Michel (Bordeaux), sur un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Prat, [confronts non mentionnés].

20 l. b.

PORTAIL DU HA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 45 v°, 20 décembre 1462 - Bail à *fazendure* accordé par Trenqua Peytavin, veuve, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Johan Cot, pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, près du portail du Hâ.

Confronts : 3 vignes / chemin commun.

Bail accordé pendant 9 ans, 1 F. b. de gaudence à Toussaint, clauses d'entretien.

PUCH BOCQUEY

AD Gironde, 3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 - Vente par Reynaud Albert, laboureur de vignes de Saint-Pierre (Bordeaux), curateur donné par le sous maire à Guilhem et Johan deu Bosc, frère et sœur pupilles, héritiers de Ramon deu Bosc, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), à Borgueta Ayquem, veuve, épouse dudit feu Ramon deu Bosc, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Puch Boquey.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins communs.

Sauf les droits des chapelains de Saint-Michel. Investiture par la « *tradition d'un rasin et d'une vit* ».

AD Gironde, 3E 86, fol. 17 v°, 21 mai 1483 - Vente par Pey Clau, de Saint-Michel (Bordeaux), à *mossen* Bernard de Soys, prêtre, d'une vigne dans les Graves de Bordeaux au Puch Bocquey.

Confronts : chemin de Bordeaux à Bessac / chemin de Bordeaux au Briou / vigne.

280 F. b. sauf les droits de Ramonin de Rostanh (1/5).

QUEYRON

AD Gironde, 3E 84, fol. 202 v°-203, 22 mai 1475 - Obligation de Giraud de la Plau, et Audeta Ramon, son épouse, de Saint-Eloi (Bordeaux), envers Pierre de Proensan, de Saint-Michel (Bordeaux), de 6 F. b. pour vente mutuelle, payables à la Saint-Michel.

Engagent une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Queyron. Confronts : vigne de Helies Bacquey / vigne des héritiers de Girou de la Johanier / *estey* / chemin commun.

- **Grand Queyron**

AD Gironde, 3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 - Vente par Johan Ossan, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Arnaud deu Prat, de Mérignac (Entre-deux-Mers), exécuteurs testamentaires de Bernard de Colinhau, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), par instrument reçu de maître Johan Ridolet, notaire public, à Bysion Costan, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.

Confronts : vigne des héritiers de Héliot Hennaud / chemin commun / ruelle commune / chemin commun.
36 F. b., sauf les droits de l'honorable homme Johan de Rostanh, citadin de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472 - Vente par Micheu Felart, charpentier de *grosse fuste*, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Johan, *pelhey*, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.

Confronts : vigne dudit Guilhem Johan / vigne de Guilhem Ros / vigne de frère Duron / vigne de Girou Barreyra et de Guilhem de la Caussoda.

10 F. b. payés comptant, sauf les droits du prieur de Saint-Jacques.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 22, 1475 - Bail à nouveau fief accordé par les XV chapelains, Martin de la Mota, vicaire de Saint-Projet, compte, à Arnaud Mercey, de Saint-Christoly (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.

Confronts : chemin commun / 2 vignes / ruelle.

Achetée 24 F. b. à Guirauda Massip, épouse de feu Pey de Larcha.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 - Reconnaissance féodale de Jauffriou et Guilhem Rey, frères, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), au nom de Bernard, Johan et Pey Rey, leurs frères, héritiers de Pey Rey, envers Aymeric de Ségur, cleric chapelain (Mineurs), de Bègles, d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.

Confronts : 4 vignes / ruelle.

2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit livré à Bordeaux. Doit payer le garde.

AD Gironde, 3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 - Échange entre Pey Lamic, *liguey*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Galhard de Brach, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) :

- Pey Lamic cède un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf. Confronts : vigne de l'honorable homme Johan Grimel / vigne d'Esteve Spert / vigne de Guilhem Renon / vigne d'Arnaud Guilhem deu Jars / chemin commun. Sauf les droits de Héliot Galand et Trenquina Galand, pupilles, enfants et héritiers universels de feu Maria de Beyrac, leur mère (2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens).

- Galhard de Brach cède un trens de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Grand Queyron. Confronts : vigne de Johan de Laguna / sentier commun / vigne d'Arnaud de Gebias, barbier / vigne de Johan Aussan / vigne de Pey Bernard, dit Chabanes / vigne de feu Johan deu Puy, dit de Gensac. – 1 corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne d'Arnaud Bertaud / vigne de Gaucemot Pilet / vigne de Johana de China / vigne de Gaucemot Pilet. Sauf les droits du seigneur de Rostanh (16^{ème} panier du fruit de vin, 12 ard. b. de garde). + 200 l. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 156, 17 avril 1477, suite de l'acte précédent : Galhard de Brach donne la possibilité à Pey Lamic de racheter son bien jusqu'à la fête de la Madeleine et pendant 1 an jusqu'à la suivante.

- **Petit Queyron**

AD Gironde, 3E 10391, fol. 48, 23 octobre 1473 - Vente par Johan de la Rua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Anthoni Boytia, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Petit Queyrou. Confronts : 3 vignes / chemin.

- une vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes / chemin.

29 F. b. sauf les droits du prieur de Saint-Jacques. Reconnaissance de dette pour les 29 F. b., payables en 6 ans.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 49 v°, 25 octobre 1473 - Vente par Johan de la Rua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Jaubert, tavernier, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- une vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, au Petit Queyron. Confronts : 3 vignes / chemin.

- une vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes.

62 F. b. sauf les droits du prieur de Saint-Jacques (1/4 du fruit). Reconnaissance de dette pour les 60 F. b., payables en 6 termes (chaque Toussaint).

AD Gironde, 3E 85, fol. 110 v°-111, 17 janvier 1477 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem de la Rey, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bernard Guillhot, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Petit Queyron.

Confronts : vigne de Guilhem de la Cassanha / vigne d'Arnaud Martin / chemin commun.

Bail accordé pendant 5 ans ou 5 cueillettes à partir de la Nativité.

40 s. b. par an de gaudence (Saint-Martin d'hiver), sauf les droits du seigneur.

Clauses d'entretien : *obrar, podar, plegar, lenar, sacquar, fudir, magescar et tersar* et toutes les autres façons.

RASA (CF. BEGLES)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 88 v°-89, 13 septembre 1470 - Échange entre Guilhem Forquand, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Pey Descuras, de Saint-Eloi (Bordeaux), rue Leyteyra.

- Guilhem Forquand cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Rasa. Confronts : 4 vignes / chemin. Sauf les droits du seigneur. + 35 s. b. pour la moins-value.

- Pey Descuras cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, au *plantey* de Colona. Confronts : 3 vignes / chemin. Sauf les droits du seigneur.

Témoin : Pierre Gassias, charpentier de pipes de Saint-Eloi (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472 - Donation faite par Pey Cancra et Marquesa Jorbran, son épouse, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Conthor de Rauxans, veuve, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Rasa. Confronts : vigne / vigne de Girou ..., tavernier / vigne de Borbon / vigne de Talot.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Campeyrand. Confronts : vigne de la veuve de feu Bertrand Queysey / vigne de Jacob Coleu¹⁵⁹ / vigne.

AD Gironde, 3E 84, fol. 156, 22 février 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem Metge, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Johan Gassias, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 3 rêges de vignes dans les Graves de Bordeaux, à la Rasa.

Bail accordé pendant 5 ans.

¼ du fruit, 7 ard. b. et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 86, fol. 66 v°, 15 octobre 1483 - Obligation de Johan Dornon, de Saint-Michel (Bordeaux), rue Bouquière, envers Arnaud et Ramon deu Rua, père et fils de Blanquefort (Médoc), de 85 F. b. pour la vente de vin, payables à Mardi Gras.

Johan Dornon engage une vigne dans les Graves de Bordeaux, à l'Esclusa, près de l'église de Saint-Seurin. Confronts : 2 vignes / chemin. Et une vigne dans les Graves de Bordeaux à la Rasa. Confronts : 3 vignes / chemin.

LA RECLUSE

AD Gironde, H 734, fol. 18-18 v°, 12 avril 1454 - Reconnaissance féodale de Johana de Born, épouse de Johan Mercey, laboureur, bourgeois, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), envers mossen Forthon de Médoc, prêtre, chapelain d'une chapelle instituée et fondée dans l'église de Saint-Seurin (Bordeaux), par feu mossen Guilhem de la Casa, *calonge* de ladite église, pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Recluse, près de la Recluse.

Confronts : vigne de Galhart de Cambelh, poissonnier, de Saint-Rémi (Bordeaux) / vigne de Peyrona [blanc], épouse de [blanc] / chemin commun / vigne de Peyrona [blanc].

Vigne obtenue par *via de permutation* auprès d'Arnaud de l'Artigue, de Saint-Rémi (Bordeaux). Johana de Born obtient la vigne auprès de Forthon de Médoc pour 32 l. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 12 s. b. par an de cens, payables à la Pentecôte à l'*estar* du chapelain à Bordeaux.

Acte suivi d'une reconnaissance de dette de Johana de Born et Johan Mercey envers Forthon de Médoc pour 4 l. b., payables à la saint Michel.

¹⁵⁹ Bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux)

RODA

AD Gironde, 3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 - Vente par Johana Darreyssou, épouse de Johan Langles, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Bernard de la Fenestra, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de la Roda. Confronts : vigne de Vidau Milon / vigne de ... / grand chemin allant de Bordeaux au Sablonar / vigne de Johana de la Brossa / vigne de ... Sauf les droits du chapitre de Saint-André (80 ard. b.)

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terra Negra. Sauf les droits de monseigneur de Lalande (30 ard. b.)

145 F. b. Reconnaissance de dette pour 55 F. b., 20 F. b. sous 30 jours, le reste à la Madeleine.

AD Gironde, 3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483 - Procès seigneurial de Guyenne entre Bernard de la Fenestra, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johana Darreyssou, épouse de Johan Langles, de Saint-Rémi (Bordeaux), à propos de l'héritage de Hélieta Darreyssou, sœur de ladite Johana. Les parties recourent à un arbitrage et désignent Johan Guofrau, prêtre (Bertrand le Piochel, bachelier en droit, licencié), Léonard Gay (Pey Teyssey, notaire de la cour de l'official). Elles s'obligent au paiement de 50 marcs d'argent.

Au terme de l'arbitrage, Johan Langles, au nom de son épouse, renonce à un *hostau* dans la rue des Faures à Saint-Michel (Bordeaux) - à un autre *hostau* dans la même rue - à une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de la Roda. Confronts : vigne de Ysabe Milon / vigne de Ramon de Messinhac dit Tombaloli / vigne de Pey Guilhichou, boucher / chemin commun - à une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terra Negra. Confronts : vigne de Margarida Vincentz / vigne de ... / vigne des hers de Mondon ... en son vivant prieur de Saint-Pierre de Bordeaux / vigne de ...

ROQUEYRA

AD Gironde, 3E 6091, fol. 24, 12 février 1462 - Vente par l'honnête dame Margarida Monadey, épouse de l'honorable homme Johan de Faget, de Latresne (Entre-deux-Mers), à Henry Guon, cordonnier bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Roqueyra.

15 F. b. sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 87-87 v°, 5 septembre 1470 - Reconnaissance féodale de Johana Ascart, épouse de Pey de Saint-Martin, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers la confrérie de Saint-Pierre (chapelle de Saint-Pierre de Talence), d'un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux à la Rocqueyra.

Confronts : 4 vignes, dont une de ladite Johana.

2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens (payables à Saint-Seurin, à la chapelle de Saint-Pierre).

AD Gironde, 3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473 - Reconnaissance féodale de Guiraud Brun, boucher, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Pey de Tauriac, prêtre, recteur de Galhan, chapelain d'une chapellenie fondée par Pey Mo... à l'église de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Roqueyra.

Confronts : vigne de Johan Beuna / vigne de Pey et Johan Alpont, frères / [blanc].

Investiture par Johan de Rauset, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), procureur du seigneur.

2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens payables à la saint Michel de septembre à l'*estar* à Bordeaux.

RUA DEUS MORS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467 - Vente par Johan Peyron, dit lo Bic, charpentier de pipes, de Cenon (Entre-deux-Mers), à Johan Vaque, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), de :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Tasta Grossa. Confronts : ruelle commune / vigne de Bernicot de Costa, de Saint-Rémi (Bordeaux) / vigne de Gassiot de Carrety, de Saint-Maixent (Bordeaux) / ruelle / vigne de Naudin de Lestanc.

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Rua deus Mors. Confronts : vigne de Helies Eble / vigne de Vidau de Montflanquin / vigne de Guiraut Geoffre, de Saint-Christoly (Bordeaux) / vigne des héritiers de Estevenot de Boquaous.

25 l. b., sauf les droits de l'hôpital de Saint-André (3 l. b. de cens).

LA RUET

AD Gironde, H 736, fol. 6 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale du discret homme mossen Hélias de Pic, prêtre, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le poissonnier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Ruet.

Confronts : vigne du fieffé / vigne de feu Mathiu deus Pins, et appartenant désormais à Pey Brost, paticier / chemin commun / vigne de feu Simonet Sebatey.

Investiture à 14 d. b. d'esperle et 18 s. b. par an de cens (2 s. b. à l'abbé à la Saint-Hilaire, 12 s. b. au poissonnier, 4 s. b. au pitancier à la Saint-Vincent).

LA RUET DU FIGUEY BLANC

AD Gironde, H 736, fol. 8 v°, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Amaniou, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Ruet du Figuey Blanc.

Confronts : vigne de Guilhemna Jacglar, veuve / vigne des héritiers de mossen Pey Gasc / chemin du Pont du Guy / vigne de Pey Calhan, de Sainte-Eulalie.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange, et 4 F. b. par an de cens (à la saint Mathias pour l'argent) porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de garderia, 5 s. b. pour dîner par jour).

SABLONAR DEU BREMAR

AD Gironde, 3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480 - Reconnaissance féodale de Conthor de l'Espira, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), envers la confrérie de Saint-Pierre de Talence, pour :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar. Confronts : vigne de ladite Conthor / vigne d'Arnaud deu Noguey.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne précédente / vigne de Martin Baquey / vigne d'Arnaud deu Noguey.

Agrière non précisée.

SABLONAR D'ARXS

AD Gironde, H 734, fol. 92, 28 janvier 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Fauchey, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs.

Confronts : vigne de Pey de Pont, *ligney*, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vignes d'Anissans deu Drulhet, de Saint-Michel (Bordeaux), et de Matiu deus Pans, de Sainte-Croix (Bordeaux) / grand chemin du Sablonar / sentier.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 138 v°, 13 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Baroneu, *fustey*, de Sainte-Croix (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne et de terre *vuyta* environnée de fossés par un côté et par deux caps, dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs.

Confronts : place *vuyta* du Sablonar / vigne de Pey Archembaud / chemin commun / sentier commun.

Bien acquis auprès de Pey Jaubert et Alays Massip, son épouse, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour 80 l. b. (acte par Hélias de la Lada, notaire public, le 7 novembre 1448).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 4 d. b. d'esperle et 10 s. b. de cens payables au monastère à la Toussaint.

AD Gironde, H 734, fol. 182, 3 octobre 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Augey, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs.

Confronts : vigne de Thomelin et Johan Flament, frères / vigne de feu Pey de Pont, *ligney* / vigne de Pey de Cabana Blanqua / sentier commun.

Bien acquis auprès de Guilhem Aymeric, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 10 l. b. (acte par maître Johan Huguet, notaire public, le 1^{er} avril 1449).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 43 v°-44, 21 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Galharda deu Mostey, veuve, bourgeoise, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), épouse de feu Pey de Cabana Blanqua, maçon, comme tutrice et administratrice testamentaire des biens et causes d'Arnaud, Guilhan, Pey et Maria de Cabana Blanqua, ses enfants, enfants et héritiers universels de Pey de Cabana Blanqua, envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs.

Confronts : vigne de Ramon de Puch, pelhey, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Guilhemot Brun, laboureur, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Ramon de la Costa, de Sainte-Croix (Bordeaux) / chemin commun / vigne d'Arnaud de la Rua, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Investiture par mossen Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère, vicaire de l'administrateur du monastère, de Galharda deu Mostey, au nom de ses enfants, à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an, porté *sobre le trulh de la co... taula deudeit monestey*.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia* et à dîner par jour).

La vigne *no era estada fudida, magescada ni versada cum estar deue segont los fors* et Galharda deu Mostey promet qu'elle aura fait *feyt descaussar et caussar ladeita vinha ben et degudament dintz lo jorn de sent Martin* et qu'elle aura fait *fudir et magescar* la vigne avant les prochaines vendanges.

AD Gironde, H 734, fol. 44-44 v°, 21 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Galharda deu Mostey, veuve, bourgeoise, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), épouse de feu Pey de Cabana Blanqua, maçon, comme tutrice et administratrice testamentaire des biens et causes d'Arnaud, Guilhan, Pey et Maria de Cabana Blanqua, ses enfants, enfants et héritiers universels de Pey de Cabana Blanqua, envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs et Ayga Droin.

Confronts : vigne des *affeutz* / terre appelée le Sablonar (fief du monastère) / chemin commun de Langon / vigne de feu Pey d'Armey (fief du monastère).

Investiture par mossen Johan de la Sala, vicaire de l'abbé du monastère, de Galharda deu Mostey au nom de ses enfants à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange par an.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 32 bis, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale d'Anissans deu Drulhet, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs et Ayga Droin.

Confronts du 1^{er} corrège : vigne des héritiers de Johan de la Guebra, marchand / vigne d'Arnaud Cautharit, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Vidau de Pardelhan, fournisseur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun / fief de l'*enfermey* du monastère.

Confronts du 2nd corrège : vigne de Bernard Fauchey, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Vidau de Pardelhan / chemin commun / fief de l'*enfremey*, le sentier entre.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 10 s. b. 6 d. b. par an de cens, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 11, 8 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Flamenc, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Ayga Droin, près du Sablonar d'Arxs.

Confronts : vigne de Pey de Pont Ligüey, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vignes de Itey Manoin, de Saint-Michel (Bordeaux), et des héritiers de Hélias et Pey de Cabana Blanqua / chemin commun / sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 15 s. b. de cens (saint Michel de septembre), 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil du poissonnier du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia* et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 11 v°, 9 janvier 1456 - Reconnaissance féodale d'Alays Barneu, fille et héritière de feu Johan Barneu, charpentier, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne environnée de fossés *per l'un costat et per los dos caps* dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs.

Confronts : *plassa vuyta* du Sablonar / vigne de Pey Chambaud / chemin commun / sentier commun.

Investiture à 4 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens (Toussaint).

AD Gironde, H 736, fol. 12 v°-13, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Vidau de Pardelhan, fournisseur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne de 3 corrèges dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arxs et Ayga Droin.

Confronts du premier corrège : vigne de Bernard Fauchey, *bouvier* / vigne d'Amissans deu Drulhet, charpentier / chemin commun de Lengon / vigne d'Amissans deu Drulhet.

Confronts du second corrège : vigne d'Amissans deu Drulhet / vignes de feu Arnaud Santz de Montz et des héritiers d'Amaniu de Ligardos, notaire public / sentier / vigne d'Amissans deu Drulhet.

Confronts du troisième corrège : sentier / vigne des héritiers d'Amaniu de Ligardos / corrège de vigne précédent / vigne et cause de Peyrona Austen.

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, et à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 118 v°, 24 février 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Brun, notaire public, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sablonar d'Arx.

Confronts : vigne du fieffé / sentier commun / fief de la confrérie de Notre-Dame, de Saint-Michel (Bordeaux) / fief de Saint-Julien.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

SAINT-LAURENT

AD Gironde, 3E 1145, fol. 89 v°, 27 août 1482 - Reconnaissance féodale d'Anthoni de Brossinhac, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Guilhem Bernard, compte, et Johan Taren, boursier de la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Laurent.

Confronts : 3 vignes / 1 terre.

2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens (Toussaint à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483 - Obligation de Vidou Filhou, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Guilhemna Jorget, veuve, et Pierre Geutet, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de 126 F. pour la vente de vin (saisie gage).

Ledit Filhou abandonne audit Geutet 2 vignes dans les Graves de Bordeaux à Saint-Laurent, une vigne dans les Graves au plantey de Simblanet, 1 *sadou* d'aubarède, 1 *hostau et vouta* à Sainte-Eulalie, rue Feysan Martin. Cessions faites pour ladite somme.

SAINT-NICOLAS (PRES DE SAINT-JULIEN)

AD Gironde, 3E 4807, fol. 224 v°, 29 octobre 1464 - Vente par Conthor et Guilhem de Raussou, frère et sœur, bourgeois de Saint-Eloi (Bordeaux), à Pey de Beluy, charpentier et laboureur de vignes, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas.

Confronts : 2 vignes / chemin.

11 F. b.

AD Gironde, 3E 83, fol. 40 v°, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Faure, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux à Saint-Nicolas, près de Saint-Julien.

Confronts : vigne dudit Richard Ramon / vigne de Perrinot Ayquem, *ligney*, de la paroisse Sainte-Eulalie / vigne / rue commune / vigne *deu Miqueys*.

1/4 du fruit porté à Saint-Seurin, doit donner 6 d. et à dîner au garde.

Sauf les droits du seigneur.

SAINT-NICOLAS, SUR LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES

AD Gironde, 3E 82, fol. 50-51 v°, 9 mai 1477 - Vente par Johan de Lauderou et Arnaud de Basatz, de Saint-Nicolas de Graves (près de Bordeaux), à Guiraud de Campernam, de Saint-Nicolas de Graves, d'un hostau à Saint-Nicolas de Graves, sur le grand chemin de Saint-Jacques.

Confronts : vigne de Perrin de Campernam / vigne de Guiraud de Campernam.

4 F. b. 45 ard. payés comptant.

SAINT-VINCENT / DERRIERE L'EGLISE DE SAINT VINCENT

AD Gironde, H 734, fol. 147-147 v°, 29 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Johan de Harisinendi, charretier, de Saint-Projet (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de Saint-Vincent.

Confronts : vigne de Pey de la Vila / vigne de Pey Poscan, charretier, dit *lo Jaet*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / chemin commun / terre de Hélias de las Plassas et de son frère, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Bien acquis auprès de Jacmet de la Roqua pour 1 noble d'or.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 12 v°, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Jaqueta de la Roqua, de Saint-Projet (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent, devant l'*estey* des Moulins du monastère. Confronts : vignes de Ramon deu Puch, dit *lo Negre, pelhey* / cause de Jaqueta de la Roqua / aubarède de Guilhem Ayquart, marchand / vigne de Jaqueta de la Roqua / terre de Bernard de la Grava, de Bègles.

- un corrége de vigne et d'aubarède au même lieu. Confronts : aubarède de Ramon deu Puch / aubarède des héritiers de feu Pey de la Vila / terre de Bernard de la Grava / rue de Lados.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 5 s. b. par an de cens (sainte Croix de mai).

AD Gironde, H 736, fol. 46, 10 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Berlenc pour un trens d'aubarède et jardin dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 46 v°, 10 février 1456 - Reconnaissance féodale de Bertrand de Batz, charpentier de *rodas*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Lados, près de l'église de Saint-Vincent. Confronts : vigne de Hélias Moyney / vigne de Guilhem Salin / chemin commun / vigne de Guilhemot Brun.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Bernard de Ramon / vigne de Guilhem Gabarra, de Saint-Maixent (Bordeaux) / chemin commun / vigne de Guilhem Gabarra.

Investiture en un fief à 4 d. b. d'esperle, 21 d. b. et demi par an de cens.

AD Gironde, H 736, fol. 65, 15 avril 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de la Sala pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 l. b. par an de cens.

AD Gironde, 3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 - Bail à nouveau fief accordé par Guilhem de Guitou, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), à Pey de Lemanha, *breutey* de Saint-Michel (Bordeaux), d'une *trens* d'aubarède et de jardin à Saint-Vincent.

Confronts : aubarède de Johan Dalhayre / aubarède des hers de Richard Porteisken / aubarède de Pey de Puch Motou / fossé et vignes de ...

1 d. b. d'esperle, 1 d. de rente (Saint-Michel), 7 l. b. d'entrée.

AD Gironde, H 736, fol. 76 v°, 21 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de Harisimendi, charretier, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de l'église de Saint-Vincent.

Confronts : vigne de Pey de la Vila / vigne de Pey Postan, charretier / chemin commun / vigne de Hélias de las Salas et son frère, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 109 v°-110, 28 décembre 1470 - Donation par Hélias Guichard, de Bouliac, et Ramon de Landa, de Floirac, héritiers de Vidau de Camparian, à Olivey Hugon, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, Saint-Vincent.

Promet de payer 8 F. b. (1/2 à Pâques, 1/2 à la Saint-Jean Baptiste).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 81, 13 juillet 1470 - Vente par Yvonnet Tuab, *sabatey* de Saint-Michel (Bordeaux), à Olivey Hamon, *sabatey* de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent.

Confronts : une vigne / 2 chemins / riu de la Doa.

40 l. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474 - Bail à nouveau fief accordé par Martin Mota, prêtre, vicaire, de Saint-Projet (Bordeaux), syndic des XV chapelains, à Johan Johan, notaire¹⁶⁰, et à Blanca Bonou, épouse de Menjou deu Puy, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 2 corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent.

Confronts : vigne de *Johan* Peletey, prêtre / vigne de Guilhem Ramon de Casamaior¹⁶¹ / vigne de Baudinot Dissac / vigne de Héliot ..., dit Pinhou / terre de Pey Cochot / terre de ...

2 d. b. d'esperle à *affevat mudant*, 25 s. b. de cens livrés à la Saint-Seurin, à Bordeaux. Droit d'entrée à 4 F. b. ½. [cf. : 3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474]

AD Gironde, 3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474 - Mariage de Johan Johan, clerc, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhemna Guilhem, fille et héritière de feu Galhard Guilhem et de Blanca Bonou, sa mère, de Saint-Michel (Bordeaux).

L'épouse apporte :

- la moitié par indivis d'un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue des Faures.

- un *hostau* et *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), rue de Plantarosa.

- deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent (fief des XV chapelains à 2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens). Confronts : vigne de Johan Peletey / vigne de Guilhem Ramon de Casamaior¹⁶² / vigne d'Arnaud Dissac / vigne de Héliot ..., dit Pinhou / terre de Johan de Bolhou / terre de Cochot de Becgla. [cf. : 3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474]

Ladite Blanca Bonou conserve :

- l'autre moitié par indivis de l'*hostau* de la rue des Faures.

- 1 *hostau* dans la rue de Plantarosa.

- un trens de vigne en alleu dans les Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin. Confronts : vigne de Ramon Guilhocha / vigne de ... / ruelle commune.

SALAS

AD Gironde, 3E 85, fol. 92-93, 9 décembre 1476 - Testament de Belota Bernard, veuve, épouse de feu Bernard Robert, de Saint-Michel (Bordeaux), en état de maladie.

Mentionne un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Salas, qui lui appartient.

SENDEY

AD Gironde, H 734, fol. 179 v°-180, 2 juin 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem Aymeric, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Sendey et à la Fauria.

Confronts : vigne de Bernard deu Bosc, *caudeley*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Guilhem de la Sala et de sa mère, de Saint-Michel (Bordeaux) / grand chemin, dit le chemin du Cayron / sentier commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh de la conau... taula* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner par jour).

SEREYA

AD Gironde, 3E 10391, fol. 47 v°, 23 octobre 1473 - Vente par Johan de la Rua, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pierre Forre, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux à la Sereya.

Confronts : 3 vignes / chemin.

28 F. b. sauf les droits du seigneur de Lalande (1/4 du fruit). Reconnaissance de dette pour les 28 F. b., payables en 4 termes (4 Toussaint).

AD Gironde, 3E 85, fol. 153-153 v°, 10 avril 1477 - Échange entre Johan de Saint-Sever, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Johan Ytey, *liguey*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Johan de Saint-Sever cède un sou et *cramba* avec le *casau* à Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue Claire. Confronts : *cramba* de Johan de Saint-Sever / *cramba* et *hostau* de Bernard Faure / *casau* d'Estève Soltzsilhon / rue Claire. Sauf les droits du prieur de Saint-Jacques (6 d. b. d'esperle, 15 s. b. de cens).

¹⁶⁰ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁶¹ Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

¹⁶² Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux)

- Johan Ytey cède un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Sereya. Confronts : vigne des héritiers de Pey deu Cadroy / vigne de Pey de Bayus, fournier / rua commune / vigne de Pey de Bayus. Sauf les droits du chapitre de Saint-André de Bordeaux (2 d. b. d'espore, 2 s. b. et demi et 10 d. b. de garde ou à dîner).

AD Gironde, 3E 86, fol. 40 v°-41, 29 juillet 1483 - Vente anticipée de récolte par Mynyou de la Vila et Pey Arnaud de Misenbeu, laboureurs, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à l'honnête homme Arnaud Ufey et Berthomiu Beyres, marchands, de Saint-Michel (Bordeaux). « *Tot lo pendent de vin et vendenha qui es presentament qui sera en la culhida de l'an present en tota aquera correya de vinha qui es en las Gravas de Bordeu au loc apperat a la Sereya* »

Confronts : 3 vignes / chemin.

16 F. b., sauf les droits du seigneur féodal (1/3 du fruit).

SERPORAR

AD Gironde, H 734, fol. 147 v°-148 - Reconnaissance féodale de Johana Sauret, fille et héritière de feu Johan Sauret, et Beneyt Sauret, son frère, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Thomas Hugon, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bertrand Boysson, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Guilhem de Vinchas, de Saint-Michel (Bordeaux).

Bien acheté par Johan Sauret à Gassias deu Trulh et Guilhemna Jordan, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 15 l. b. (acte par Johan de Salves, notaire public, le 14 février 1447).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johana Sauret, pour elle et pour son frère, à 2 d. b. d'espore et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 44 v°45 v°-, 25 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de mossen Peys de Luco, prêtre, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), agissant comme chapelain d'une chapelle instituée à l'église de Saint-Michel (Bordeaux) par feu Pey Castanh le Vieux, envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Veney du Pont du Guy et au Serporar.

Confronts : vigne de feu mossen Bernard deus Claus, prêtre, et de Pey de Borc, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey deu Borc / vigne de Johan Eymon / ruelle commune qui va vers Saint-Vincent / vigne de Pey deu Borc.

Investiture par mossen Johan de la Sala, moine, pitancier du monastère de Sainte-Croix, vicaire de l'administrateur, à 2 d. b. d'espore, 1/4 du fruit porté *sobre lo trulh de la co... taula*, et 10 s. b. par an de cens, payables à la saint Martin d'hiver, au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour). Obligation d'entretien de la vigne (*obrar, laborar, coytiuar* chaque année, et *caussar et descausar*, et *podar, plegar, sacar, leuar, fudir, magescar et tersar, plantar et complantar* selon la coutume).

AD Gironde, H 736, fol. 71 v°, 21 février 1456 - Reconnaissance féodale de Peyrona deu Pison, fille de Bernard deu Pison, épouse d'Anissantz deu Drulhet, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Guilhem de Garrigar / vignes de Blanca Raucon, épouse de Johan Masson, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / chemin commun / vigne des héritiers de Johan deu Prat, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'espore, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 88-88 v°, 23 février 1456 - Reconnaissance féodale du discret homme mossen Mique Calhey, prêtre, chapelain d'une chapellenie instituée et fondée à l'église de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à l'Areney du Pont du Guy et au Serporar.

Investiture à 2 d. b. d'espore, 5 s. b. par an de cens pour la table commune (saint Martin d'hiver), 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger)

Et detz soutz de ladeita moneda de cens / mas per so car ladeita vinha era dessoblada et quasi debinguda a l'erm et a ruyna / en tau maneira que lodeit mossen Miqueu, ni sons ancestres, capperans de ladeyta / capperiana mon auen podut auer ni poden nulh proffeyt.

Mossen Galhard Ros, prieur claustré.

Mossen Symon de Loge, sous-prieur.

Mossen Bernard Johan, *cauderey*.
Mossen Bernard Gimel, *reffectorey*.
Mossen Johan de la Sala, pitancier.
Mossen Guilhem Faure, *enfermey*.
Mossen Guilhem Reynaud, *hostaley*.
Mossen Johan Caque, chantre.
Mossen Pey Adhemar, prieur (Benauges).
Frère Arnaud de Casamayor, moine claustré.

AD Gironde, H 736, fol. 27 v^o-28, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johana Fauret, fille et héritière de Johan Fauret, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Johana Ugon, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bertrand Boysson / vigne / vigne de Guilhem de Bunchas, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 47-47 v^o, 3 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Betrand de l'Estoterar, dit *Boysson*, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Johana de Grava, épouse de Monilon Galan, de Sainte-Colombe (Bordeaux) / vigne de mossen Guilhem Costantin, prêtre / vigne des héritiers de Héliot Brun / vigne d'Amabila de Brea, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 40 v^o, 9 mars 1456 – Reconnaissance féodale de Peyrona Porteyra, fille et héritière de Johan Portey, de Saint-Michel (Bordeaux) pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : vigne de Ramon de Paschan, charpentier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Héliot Brun, poissonnier / ruelle commune / vigne de Héliot Brun.

- 8 règes de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhemna Ebrelha, épouse de Johan Portas, *pelhey* / vigne de Johan Richard, savetier, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Ramon de la Thor / chemin commun.

Investiture du trens de vigne à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. par an de cens.

Investiture des 8 règes de vigne à 2 d. b. d'esperle, 18 d. b. par an de cens, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour que *triguera* à vendanger)

AD Gironde, H 736, fol. 70 v^o-71, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johan deu Rauc, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne du fieffé / vigne de la chapellenie de Pey Castanh / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 72, 17 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de la Tor, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Johana Godoffrey, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guilhem et Pey Martin, frères / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. 6 d. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 100 v^o-101, 7 février 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Alamos, fournisseur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Johan de Ségur, marchand, de la rue Bouquière / vigne / vigne de Johan Galas, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de mossen Hélias l'Abessa, prêtre, recteur de Saint-Projet (Bordeaux) / vigne de Pey d'Anglas, *cordurey*, de la rue Neuve / vigne.

Bien acheté à Arnaud Amaniu, tavernier, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 50 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 60 F. b. par an de cens (Toussaint).

AD Gironde, H 736, fol. 101-101 v°, 7 février 1459 - Reconnaissance féodale de Johan Alamos pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Pierres d'Anglas, *cordurey* / vigne de Guilhema Jaglar, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne du fieffé (fief du pitancier du monastère, 3 l. b. de cens) / chemin commun du Pont du Guy.

Bien acheté à Arnaud Amani, tavernier, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour 30 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 110-110 v°, 24 février 1459 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Montinhac, laboureur, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : vigne de Johan deu Rant, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de mossen Miqueu Calhey, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johan de la Barreyra / vigne de Guilhem deu Garriga, laboureur.

Bien acheté, avec un autre corrége de vigne au plantier de la Boup, à Johan deu Rant, marchand, bourgeois, de la rue Bouquière, pour 8 l. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, somme inconnue pour dîner par jour).

AD Gironde, 3E 6091, fol. 216 v°, 24 février 1473 - Vente par Pey Gassias, charpentier de pipes, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Jaubert de Chiqua, marchand, de Saint-Pierre (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins.

25 F. b.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473 - Vente par Johana deu Fach, d'Izon (Entre-deux-Mers), héritière (en sa part) de *mossen* Jacmes deu Fach, prêtre, à Johan Faure et Johan Faure, son fils, marchands, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux au Serporar.

Confronts : vigne de Pey deu Casterar / vigne de Hoylhem Maquasson, de Saint-Projet (Bordeaux) / vigne des héritiers de Richard de Puchautey / vigne.

24 F. b., sauf les droits du seigneur (2 d. b. d'esperle, 35 s. b. de cens).

AD Gironde, 3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Estorc, honnête homme, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem deu Vergéy, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- Une vigne et aubarède dans les Graves de Bordeaux, au Luc. Confronts : terre de Pey Bonou / vigne de Audet ... *caudeley* / vigne de Héliot et Arnaud Darnan / *riu* du pont de Lados.

- Une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet. Confronts : vigne de Robert de Mons / vigne de Motinot de Mesquin / vigne de Nicot ...

- Une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : vigne de Bernard de Lanau / vigne de la épouse de Johan de Segur / chemin commun.

Bail accordé pendant 5 ans.

5 F. b. par an livrés à la Toussaint, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475 - Vente à réméré par Pey de La Porta, *pelhey*, de Saint-Michel (Bordeaux), à Ysabe de Ferranhas, épouse de Ramon Ayquem, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- un *hostau* à Saint-Michel (Bordeaux), sur les fossés. Confronts : *hostau* de Ramon deu Luc, marchand / *hostau* de Bernada Morencq / rue dudit fossé.

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : vigne de Johan de Limen / vigne d'Alphonse Ferrandes¹⁶³ / chemin commun / vigne de l'*enfremey* de Sainte-Croix.

400 F. b., rachat possible dans les 6 ans, sauf les droits du chapitre Saint-Seurin et de *mossen* de Lalande (vigne franche en alleu).

Hostau tenu en loyer et clause d'entretien. 24 F. b. payés la moitié à Pâques, la moitié à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 - Vente par Arnaud de Lamarzela, Johana Blanqua, son épouse, Johan de Lamarzela, leur fils, et Johana Joyn, son épouse, de Sainte-Croix (Bordeaux), à *mossen* Guilhem de Soltzfilhou, prêtre, d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar.

Confronts : 3 vignes / chemin.

¹⁶³ De Saint-Michel (Bordeaux).

45 F. b. sauf les droits du vicaire et des chapelains de Saint-Michel (40 s. b. de rente).

- **Cornau deu Forquet**

AD Gironde, H 736, fol. 70, 20 septembre 1456 - Reconnaissance féodale de Menyon deu Cornau, laboureur, fils et héritier de Siméon deu Cornau, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar, au Cornau deu Forquet, devant Gratecap.

Confronts : chemin commun / vigne de Johana Botanda, fille de Rogey Pebre.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

- **Près de la Bidey**

AD Gironde, H 736, fol. 50, 6 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Jacglar pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar, près de la Bidey.

Confronts : vigne de Johan Martin, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guilhem Amani, tavernier / chemin commun qui va au Pont du Guy / vigne de Johan Martin.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour)

SIU BLANET

AD Gironde, H 734, fol. 122-122 v°, 16 février 1451 - Reconnaissance féodale d'Agnès deus Batz, épouse de Johan Gassias, charpentier de vaisseau, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet.

Confronts : vigne de Bertrand deu Bosc, laboureur, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne des héritiers de feu Hélias Fort, dit *l'Abat*, charpentier de tonneau, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 139-139 v°, 19 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Maria de Casamaior, épouse de Pey Espert, *fustey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet.

Confronts : vigne de Guilhem Siquard et de Pey Archembaud / vigne de Pey deu Casse, *intadant*, de Bordeaux / vignes de Héliot Barri, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux), de Ramon de Rataboup et de Bertroya Forthon (sentier entre) / aubarède et cause de Pey Archembaud et Guilhem Siquard.

Bien acquis par Maria de Casamaior suite à une donation faite par Arnauda Melat, sa fille, fille et héritière de feu Johan Melat, de Saint-Michel (Bordeaux) (acte par Johan Peyron, notaire public).

Bien estimé *expressat* à 22 l. b.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 144 v°, 1^{er} avril 1451 – Reconnaissance féodale de [référence à un acte précédent] envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour une corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet.

Confronts : vigne de feu Maria Usana / vigne de Hélias deu Caudiar, dit *d'Estevena* / vigne / vigne des héritiers de Johan Masquin, charpentier de vaisseau, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et à dîner).

AD Gironde, H 734, fol. 154 v°, 10 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Peyrona Barri envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet.

Confronts : vigne de Pey [blanc] / vigne de Maria Comte, épouse de Johan de Cale, de Saint-Pierre (Bordeaux) / vignes de Pey Miqueu, de Saint-Croix (Bordeaux) / vigne de Guilhem de Rampson, dit *Cotina* / vigne de Peyrona Barri.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 134 v°-135, 22 décembre 1451 - Reconnaissance féodale de Pey de Sotz Silhon, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur et administrateur de la personne, biens et causes d'Esteve de Sotz Silhon, son neveu, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet et à Font Capeyron.

Confronts : vigne de Johan Faureu, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bertroya Forthon, veuve, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Maria Compte, épouse de feu Johan de Brale, de Saint-Pierre (Bordeaux) / chemin commun.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère, 12 d. b. par an de cens, payables au sacristain à la saint Vincent.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 41 v°-42, avril 1452 - Litige entre Johan Lenna, fils et héritier de Johan Lenna, de Saint-Michel (Bordeaux), et Maria d'Escuras, tutrice et administratrice d'Arnauda de Carreyra, fille et héritière de Pey Carreyra, et de ses biens, pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet.

Confronts : vigne de Guilhem Boneu / vigne de Mathiu Olivey, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Olivey Henri, *sabatey*, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne d'Arnaud Boneu et de Johan Ros, prêtre.

Johan Lenna abandonne ses prétentions sur la vigne en échange de 3 F. b.

Dicta die et anno

Conoguda etc. que cum Johan Lenna, filh qui ffo de Johan / Lenna, de la parrochia de Sent Miqueu de Bordeu, et Maria / d'Escuras, cum tuteyritz et leyau administrayritz de la persona, / bens et causas de Arnauda de Carreyra, filha et hereteyra / de Pey Carreyra, de la medis parrochia de Sent Miqueu / de Bordeu, agossan aucun debat et desacort entre / lor et etc. de ... sobre I trens de vinha qui es en / las Grauas de Bordeu, au plantey aperat de Siu-/-blanet.

Entre la vinha de Guilhem Boneu, deu camin / de una part, et la vinha de Mathiu Oliuey, / parropiant de Sent Miqueu et borgues de Bordeu d'otra part, / et dura etc. de la vinha de Holiuey Henri, seba-/-tey, de la parrochia de Sancta Euladia de Bordeu de l'un cap, / entro a la vinha de Arnaud Bonneu et de mossen Johan / Johan [sic] Ros, prestre, de l'autre cap.

Et asso per causa / que lod. Johan Lenna, filh et heretey deud. Johan Lenna, / diese et asserisse que lad. Vinha se appartine a luy et etc. / et lad. Maria d'Escuras, cum tuteyritz de lad. Arnauda / Carreyra diese tot le contrali, et deppuys empres / plusors dictas, lasd. Partidas se acorderen en la / forma que s'en secc.

So es a ssauer que lod. Johan / Lenna per sa bona voluntat aquitat et etc. a lad. / Maria d'Escuras en nme que dessus per fugir et euitat / tot pleyt et debat etc. tot lo dreyt que ed aue sobre / lod. Trens de vinha etc. per los agradables [seruices ?] / [fol. 42] et per lo pretz et soma de tres ff. etc. maudant ... / que jameys res no y demandar et etc. oblige... etc. sos... / et etc. / Presentibus ibidem Scioto de lo Pergata, notari, ... Ramondo / Fabri, carpentario, et Johanne deu Riu, parropiano Sancti Michaelis / et burgensis burd...

AD Gironde, H 736, fol. 1 v°- 2, 26 novembre 1455 - Reconnaissance féodale (selon *los fors et costumas* de Bordeaux) de Guilhem Bonon du Camin, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- Des corréges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siublanet. Confronts : vigne de mossen Johan Ros, prêtre / vigne des héritiers de Guilhem Cabos / vigne de Johan Ros.

- Un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vignes des héritiers de Guilhem Cabos de chaque côté / sentier.

- Un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Guilhem Cabos / vigne de Guilhem Costantin / vigne de Mathiu Olivey / vigne des héritiers de Guilhem Cabos.

- Un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Bonon, fieffé / vigne de Hélias ... / vigne d'Arnaud [blanc] / vigne de Hélias de Cegolhac, *torpiney*.

Investiture par le frère Mathiu ..., bachelier en décret, prieur du prieuré de Montihamar. [fin de l'acte manquant]

AD Gironde, H 736, fol. 8 v°-9, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Maria d'Esturas, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Confronts : vigne de Guilhem Bonon, charpentier de tonneaux / vigne de Ramon de la Costa, charpentier / sentier commun / vignes de Guilhem Cabos, clerc, et de Holiuey Henri, savetier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune par an.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 14, 14 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias deu prat, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet. Confronts : vignes de Guilhem Bonon, laboureur et Maria d'Esturas, veuve / vigne de Peyrona Miqueu / chemin commun / vigne précédente.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vignes de Maria d'Esturas, de Mathiu Olivey et de Jacques Martel, maçon, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Peyrona Miqueu / chemin commun / vigne de Maria d'Esturas / vigne des héritiers de Bertrand Arona, de Saint-Michel (Bordeaux).

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de feu Guilhem Cabos, clerc / vigne de Johana Botaud / vigne d'Arnaud de Salinhac / vigne de Ramon de la Costa, charpentier, de Sainte-Croix (Bordeaux).

Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour que *triguera* à vendanger les 3 corréges).

AD Gironde, H 736, fol. 27 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Peyrona Benedeyta, veuve, bourgeoise, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Confronts : vigne de Pey Bertran et de Johana Amangeyta, son épouse / vigne de Hélias de Cogolhac, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 28 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Pruet pour :

- un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet. Confronts : vigne de Guilhem Bonon deu Camin / vigne de Pey Rosseu, charpentier de tonneaux / vigne de Maria d'Esturas / vigne de Mathiu Olivey.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Bonon deu Camin / vigne de Pey Rosseu / vigne de Guilhem Bonon / sentier commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour chaque jour que *triguera* à vendanger).

AD Gironde, H 736, fol. 30 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Lombard de Loza, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Confronts : vigne de Bernard Gautey / vigne de Johan d'Arricard, laboureur / vigne de Pey Deffeyt / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune, 3 d. b. par an de cens.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 53, 3 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Agnès deus Batz, épouse de Johan Gassias, gabarrier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un treus de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, 3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Pey Estorc, honnête homme, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), à Guilhem deu Vergey, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- une vigne et aubarède dans les Graves de Bordeaux, au Luc. Confronts : terre de Pey Bonou / vigne de Audet ... *caudeley* / vigne de Héliot et Arnaud Darnan / *riu* du pont de Lados.

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet. Confronts : vigne de Robert de Mons / vigne de Motinot de Mesquin / vigne de Nicot ...

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : vigne de Bernard de Lanau / vigne de la épouse de Johan de Segur / chemin commun.

Bail accordé pendant 5 ans.

5 F. b. par an livrés à la Toussaint, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 85, fol. 20 v°, 16 mai 1476 - Vente par Aymar ..., et un associé, laboureurs, de Saint-Michel (Bordeaux), au discret homme Johan deu Bosc, prêtre, bénéficiaire de Saint-Michel (Bordeaux), d'un treus d'auarède franc en alleu dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Confronts : aubarède de Guiraud de Passarasa / aubarède des héritiers de ... / aubarède de Johan de la Rua¹⁶⁴ / aubarède de [blanc].
4 l. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 - Bail à fazendure accordé par Hélias Pinot, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur désigné par le sous-maire de Pérégina deu Bosc, pupille, fille de feu Jacquet deu Bosc, à Pey de Proensan, *sauman*, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne d'araire et aubarède dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet.

Confronts : vigne de Guilhem [blanc] / vigne de Johan Aros / sentier commun / *estey* du moulin d'Ars.

Bail accordé pendant 5 ans ou 5 cueillettes à partir dudit jour, pour 5 F. b. 40 ard. b. de gaudence par an (payables à la Toussaint). Doit *obrar* la vigne.

[Rajout le 25 juin 1482 a. s.]

AD Gironde, 3E 1145, fol. 106 v°-107, 1^{er} décembre 1482 - Échange entre Naulin Escot, frère mineur à Bordeaux, et Arnaud Martin, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Naulin Escot cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin.

- Arnaud Martin cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Sinblanet. Confronts : 3 vignes / chemin. 39 F. b. payables en 2 termes à chaque Toussaint.

- **Plantier de Siu Blanet (à Font Cappeyron)**

AD Gironde, H 734, fol. 49-49 v°, 29 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Peyrona Miqueu, épouse de Thomas Rocha, de Sainte-Croix (Bordeaux), et de ses frères, enfants et héritiers universels de feu Pey Miqueu, leur père, envers l'abbé du couvent du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet. Confronts : vigne de Guilhem Arman, *fustey*, de Saint-Michel (Bordeaux) / ruelle commune / vigne.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de feu Maria Comte, épouse de Johan de Pale / vigne / chemin commun / vigne de Guilhem Cabos, clerc.

Investiture en un fief par mossen Johan de la Sala, moine, pitancier, vicaire général de l'administrateur du monastère, à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du seigneur administrateur, au monastère.

Doit demander le garde (2 d. b., 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 49 v°-50, 29 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Peyrona Miqueu, de Sainte-Croix (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour deux corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet.

Confronts du 1^{er} corrège : vigne de feu Arnaud Blanc / vigne de l'épouse d'Estève de Podenxs / vigne d'Amaniu Ligey / vigne de Johan Veyrat.

Confronts du 2nd corrège : vigne de Holvey Henri / vigne de Ramon de la Costa, charpentier / vigne de Maria Comte / rue commune.

Investiture en un fief par mossen Johan de la Sala, vicaire du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit porté *sobre lodeit trulh*.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 50, 29 septembre 1454 - Reconnaissance féodale de Peyrona Miqueu, de Sainte-Croix (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet. Confronts : vigne de Holvey Henri / vigne de Ramon de la Costa, charpentier, de Sainte-Croix (Bordeaux) / ruelle commune / vigne de Maria Comte, épouse de feu Johan de Bale.

- un corrège de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johana Amangeyra / vigne d'Arnaud Blanc, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guilhem de la Cotina, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne d'Amaniu Ligey, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Johan Barda, charpentier, de Saint-Eloi (Bordeaux).

Investiture en un fief par Johan de la Sala, moine, pitancier et vicaire de l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit porté *sobre lodeit trulh*.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner pour *cascun jorn que triguera a vendinhar lasdeitas doas correyas de vinha*).

¹⁶⁴ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455 - Reconnaissance féodale de Guilhem Bonon envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet.

Confronts : vigne de Maria Comte, épouse de feu Johan de Cale / vigne de Maria d'Esturas, veuve / vigne de feu Holivey Henri, sabatier / vignes de Bernard et Johan de Rataboup.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre le trulh de la table* commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour pour dîner).

Deux chartes faites.

AD Gironde, 3E 84, fol. 4, 30 mars 1474 - Inventaire après décès par Johan Darman, marchand, et Hélias Perinot, paroissiens de Saint-Michel (Bordeaux), tuteurs et curateurs des personnes et des biens de Héliot, Johaneta, Pey, Aguesta et Ramon de Perinet, enfants de feu Pey de Perinet.

Mention de 2 corrèges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Siu Blanet

« *au serey ung tonet, dos gros dulh, dos petitz dulhs, tres pipas, quatre barricas, ung tertz de tonet, ung enfonilh, una segua, una sarpa granda, una petita, una longua barica, dos barricotz, ung balle, doas picas, doas marras, una pipa, ung crot, ung daudet, una guisarna, certanas taulas de corau, ung tirefons, ung tradeu. Et plus to taquet hostau ... sendt Miqueu de Bordeu au loc apperat davan lome de Papou entre certanas confrontations. Et plus doas correyas de vinha a Simblanet. Item ung trens de vinha qui es en Gravas de Bordeu au loc apperat a Mauco* ».

AD Gironde, H 736, fol. 1, 26 novembre 1455 - Reconnaissance féodale de Guilhem Bonon envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siublanet.

Confronts : vigne de Maria Comte, épouse de feu Johan de Cale / vigne de Maria d'Esturas, veuve / vigne de feu Holivey Henri, sabatier / vignes de Bernard et Johan de Rataboup.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre le trulh de la table* commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour pour dîner).

Deux chartes faites.

AD Gironde, H 736, fol. 9, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Maria d'Esturas pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siu Blanet.

Confronts : vigne de Guilhem Bonon, laboureur / vigne de Mathiu Olivey, marchand / vigne de feu Holivey Henri, savetier / vigne d'Arnaud Borneu et de mossen Johan Ros, prêtre.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 9 v°, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Rosseu, *moliney*, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Siu Blanet.

- un corrège de vigne près dudit plantier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de l'administrateur, 16 d. b. par an de cens (Saint-Michel de septembre).

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour)

AD Gironde, 3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem de la Rey, marchand, et Johana deu Drulhet, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de la Costa, charpentier de pipes, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet.

Confronts : vigne d'Arnaud Saffey / vigne des héritiers de Johaneta de Horda et de Cap Blanc / ... de Johana deu Drulhet.

Bail accordé pendant 9 ans à dater dudit jour, 2 F. b. par an de gaudence (payables à la Saint-Martin d'hiver) portés à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483 - Obligation de Vidou Filhou, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Guilhemna Jorget, veuve, et Pierre Geudet, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de 126 F. pour la vente de vin (saisie gage).

Ledit Filhou abandonne audit Geutet 2 vignes dans les Graves de Bordeaux à Saint-Laurent, une vigne dans les Graves au *plantey* de Simblanet, 1 *sadou* d'aubarède, 1 *hostau et vouta* à Sainte-Eulalie, rue Feyssan Martin. Cessions faites pour ladite somme.

TERRAFORT

AD Gironde, 3E 12430, fol. 25 v°, 11 mars 1469 - Bail à *fazendure* accordé par Johan lo Baylau, fournisseur de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Bernard deu Puch, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), d'une *trens* de vigne d'araire dans les Graves de Bordeaux, à Terrafort.

Confronts : 2 vignes / 1 aubarède / chemin commun.
1/6 du fruit.

TERRE NÈGRE (autrement à Aygua)

AD Gironde, H 734, fol. 134-134 v°, 22 décembre 1450 - Reconnaissance féodale de Pey de Sotz Silhon, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre. Confronts : vigne d'Arnaud deu Perey, dit Caupena / vigne de Johan Donat, laboureur / vigne de Pey deu Pus, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne précédente (sentier entre).

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Bernard et Johan de Rataboup, frères, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Hélias de Brea, laboureur / vigne des héritiers de Johana de la Landa.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde.

AD Gironde, H 734, fol. 122, 16 février 1451 - Reconnaissance féodale de Maria Galhard, de la rue Boau, à Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de la chapellenie de mossen Johan Berniquel / vigne des héritiers de feu Gaucem de Moncasetz, fournisseur / vigne de Johana Ferment / vigne d'Amaniu de Monlarin / vigne de Pey Baquay / vigne de Guilhem de Rehiac.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 14 s. b. par an de cens, payables au monastère à l'administrateur à la Toussaint, et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année *quant temps et sadon sera de vendenihar* (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner, au choix du garde).

AD Gironde, H 734, fol. 135-135 v°, 22 décembre 1451 - Reconnaissance féodale de Pey de Sotz Silhon, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur et administrateur de la personne, biens et causes d'Esteve de Sotz Silhon, son neveu, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre, près du Sablonar d'Arxs.

Confronts : vigne de Hélias Galhard, fournisseur, de Saint-Michel (Bordeaux) / chemin commun qui va du Sablonar d'Arxs vers Molher Amorta / grand chemin de Langon / vigne de Pey de Sotz Silhon.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou à son député (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 89 v°-90, 14 septembre 1452 - Reconnaissance féodale de Pey Rollan, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 2 corréges de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne des héritiers de Peyrona Estève / vigne de Bernard et Johan S...ent, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne des héritiers de feu Arnaud Salamin, de Saint-Eloi / chemin commun.

Investiture par *mossen* Johan de la Peyra, prêtre, procureur de l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/8 du fruit porté sous le *trulh* de la *conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 90-90 v°, 14 septembre 1452 - Reconnaissance féodale de Pey Rollan, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vignes d'Arnaud Days, dit Cautiran, charpentier de tonneaux / vigne de Johan de Rataboup, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vigne de Pey Rollan / vigne de Robbert de la Clausura, dit Bertin, charpentier de

tonneaux, et de Nolot Arramon, charpentier de tonneaux, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Fortaney de Camps, laboureur, de Sainte-C...

Investiture par *mossen* Johan de la Peyra, prêtre, procureur de l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le trull de la *conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d. b., et à dîner par jour). Clauses d'entretien de la vigne (*obrar; laborar, coytiuar*).

AD Gironde, H 735, fol. 90 v°, 14 septembre 1452 - Reconnaissance féodale de Pey Rollan, notaire, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Pey Rollan / vigne de Johan et Bernard de Rataboup, frères / vigne de Johan et Bernard de Rataboup, frères / vigne des héritiers de feu Galhard de la Landa, boucher / vigne de [blanc].

Investiture par Johan de la Peyra, prêtre, procureur de l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le trull du monastère. Doit demander le garde (2 d. b., à dîner par jour). Clauses d'entretien de la vigne (*obrar*).

AD Gironde, H 736, fol. 7 v°, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Camont *le Vieux*, et Pey de Camont *le Jeune*, laboureurs, frères, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Bernard Vincents, cauderey / vigne des héritiers de Johan Moliney, notaire / vigne de Ramon Torney, dit *Baudey*, sergent de ville.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange par an de cens porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 12, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Peyrona Audeneta, veuve, épouse de feu Pey Robin, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Johan Chemit et de Johan Donat / vigne de Menyon deu Perey, dit *Campena* / grand chemin de Lengon / vigne de Menyon deu Perey.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de table commune, 3 s. b. 4 d. b. par an de cens (saint Martin d'hiver).

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 6 *esterlins velhs* [sterlings vieux] pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 28 v°, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johana d'Ameyra, veuve, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Maria Galhard / vigne des héritiers d'Arnaud Salamon, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vignes de Pey Rollan, notaire / vigne des héritiers d'Arnaud Days / vigne de Guilhemna Heyraud, épouse de feu Guilhem de la Coma, *pelhey*, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 32 v°, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Pibanh, fils et héritier de Hélias Pibanh, fournier, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Bernard Vincens, cauderey / vigne de Pey et Pey de Camont, frères, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de Johanicot Moliney, notaire, bourgeois, de Saint-Pierre (Bordeaux) / vigne de Ramon Torney, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune, 4 d. b. par an de cens.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 26, 26 février 1456 - Reconnaissance féodale de Johan de Bordabrun pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre. Confronts : vigne de Bernarda Sernent, épouse de Ramon de Rataboup / sentier commun / vigne de Johan Donat.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Johan, marchand / vigne de Pey de Sotzfilhon / vigne de Pey Lemosin / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 51-51 v°, 12 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Blanca Gaucem pour un trenc de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Nègre.

Confronts : vigne de Johan Rollan, *cordurey* / vigne / vigne de Héliona deu Vimey, veuve, et de Pey Barbey, barilier / vigne de Johana de Letra, épouse de Johan, sergent royal, de Saint-Eloi (Bordeaux) / vignes de Baudinot Bassau et des héritiers de Johan Galhard, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 6 s. b. par an de cens.

AD Gironde, 3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478 - Diminution de cens demandée par Hélias Rey, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), aux XV chapelains pour un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Negre, autrement à Ayga.

Confronts : vigne / vigne d'Arnaud Losta / vigne des héritiers de Ytey de Salinhac, dit la Coma.

2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit.

Il semble à Hélias Rey que la corrége de vigne est trop « *cargada d'agreyra et era quasi a ruyna* ». Il « *supplicat* » les XV chapelains de « *moderar et retornar a vint soudz de cens... et lor dera paguere la soma de vint francs bordales per comprar tant de cens o de renda* ».

AD Gironde, 3E 1631, fol. 120 v°-121, 26 mai 1478 - Reconnaissance féodale de Johan deu Puyau, épicier, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers la confrérie du Corps de Dieu, pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terre Negre, près du moulin du Vent.

Confronts : 3 vignes / chemin.

2 d. b. d'esperle, 2 s. b. de cens (à Pâques, à Bordeaux).

AD Gironde, 3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 - Vente par Johana Darreyssou, épouse de Johan Langles, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Bernard de la Fenestra, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de la Roda. Confronts : vigne de Vidau Milon / vigne de ... / grand chemin allant de Bordeaux au Sablonar / vigne de Johana de la Brossa / vigne de ... Sauf les droits du chapitre de Saint-André (80 ard. b.)

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terra Negra. Sauf les droits de monseigneur de Lalande (30 ard. b.)

145 F. b. Reconnaissance de dette pour 55 F. b., 20 F. b. sous 30 jours, le reste à la Madeleine.

AD Gironde, 3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483 - Procès seigneurial de Guyenne entre Bernard de la Fenestra, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johana Darreyssou, épouse de Johan Langles, de Saint-Rémi (Bordeaux), à propos de l'héritage de Hélieta Darreyssou, sœur de ladite Johana. Les parties recourent à un arbitrage et désignent Johan Guofrau, prêtre (Bertrand le Piochel, bachelier en droit, licencié), Léonard Gay (Pey Teyssey, notaire de la cour de l'official). Elles s'obligent au paiement de 50 marcs d'argent.

Au terme de l'arbitrage, Johan Langles, au nom de son épouse, renonce à un *hostau* dans la rue des Faures à Saint-Michel (Bordeaux) - à un autre *hostau* dans la même rue - à une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, près de la Roda. Confronts : vigne de Ysabe Milon / vigne de Ramon de Messinhac dit Tombaloli / vigne de Pey Guilhichou, boucher / chemin commun - à une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Terra Negra. Confronts : vigne de Margarida Vincentz / vigne de ... / vigne des hers de Mondon ... en son vivant prieur de Saint-Pierre de Bordeaux / vigne de ...

TERTBA

AD Gironde, 3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479 - Échange entre Hélias Vachey, de Saint-Maixent (Bordeaux), et Pey Aumestre, maréchal de Saint-Pierre (Bordeaux).

- Hélias Vachey cède une pièce de vigne et aubarède (3 corréges de vigne) dans les Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant. Confronts : vigne de Richart ... / vigne de Daniel Andriu / vigne de Johan Vachey de Saint-Christoly (Bordeaux) / chemin commun qui va à Mérignac / rive de la riu.

- Pey Aumestre cède un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Tertba. Confronts : vigne d'Agnès Gaucem, épouse de Johan Got / chemin commun / vigne de Bernicot de la Costa / vigne de Hélias de la Barreyra. + 15 F. b. 25 s. b.

Sauf les droits et devoirs dus aux seigneurs. Le 1^{er} : chapitre Saint-Seurin (1/4 du fruit), le 2^{ème} : archevêque de Bordeaux (1/4 du fruit).

TREMBLEDE

AD Gironde, 3E 6091, fol. 198-199, 5 août 1472 - Échange entre Vidau Canet, de Saint-Maixent (Bordeaux), et Galhard Arros, de Saint-Maixent (Bordeaux).

- Vidau Canet cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Tremblède. Confronts : 3 vignes / chemin. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (5 s. / an).
- Galhard Arros cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Font Canissan. Confronts : 3 vignes / chemin qui va à Bequinhou. Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (1/4 du fruit, 2 s. 1/2 de gaudence). + 3 F. b. Reconnaissance de dette pour les 3 F. b.

TRENGUEIYA – VINEY

AD Gironde, 3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477 - Vente par le discret homme *mossen* Arnaud deu Putz, prêtre, bénéficiaire, de l'église collégiale de Saint-Seurin (près de Bordeaux), agissant en son nom propre, à Bernard Barreyra, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), de :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Trengueiya. Confronts : vigne de A(d ?)...ys Blanc / vigne de Ramon de Beros / vigne de Dita de la Fut / vigne de Johana deu Boscat.
- un trens de vigne au même lieu, au Viney.

17 F. b., sauf les droits du compte et du boursier de la confrérie instituée à Saint-Seurin pour le premier trens de vigne, sauf les droits du commandeur du Temple de Bordeaux pour le second trens de vigne.

Obligation de résidence Bernard Barreyra.

AD Gironde, 3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479 - Reconnaissance féodale de Robin Pichon, cordonnier, et Trenquina de Monhac, son épouse, de Notre-Dame du Puy Paulin (Bordeaux), envers les XIII chapelains (église de Notre-Dame de la Place).

- une pièce de vigne (8 journaux d'homme) dans les Graves de Bordeaux, à Capdeville. Confronts : vigne de Guilhem Ramon de Casamaior, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux) / chemin commun / vigne des hers de Robin Aymeric.

- une pièce de vigne (7 journaux d'homme) dans les Graves de Bordeaux, au Viney. Confronts : vigne de Guilhem Guilhoten, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux) / vigne / terre de Guilhem Andron, dit deus Minotz, de Saint-Pierre (Bordeaux).

2 d. b. d'esperle à seigneur et *affevat mudant*, 40 s. de cens (1/2 à Pâques, 1/2 à la Saint-Michel, à Bordeaux).

VINHAU DE SAINT-UJAN

AD Gironde, H 736, fol. 44-44 v°, 11 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Rollan Barbey, *cordurey*, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne, aubarède et *bernada* dans les Graves de Bordeaux, au Vinhaou de Saint-Ujan. Le trens de vigne est de 14 règes d'un côté et XVII règes de l'autre (soit 255 plants).

Confronts : vigne, aubarède et *bernada* de Rollan Barbey / chemin commun / *ayga* qui vient du moulin d'Arxs. Investiture à 2 d. b. d'esperle, 12 d. b. par an de cens.

YLETS

AD Gironde, H 736, fol. 60-60 v°, 15 avril 1456 - Reconnaissance féodale de Jonffre de Monsset, *pelhey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne et jardin dans les Graves de Bordeaux, aux Ylets, près de l'*estey* des moulins du monastère.

Confronts : cause d'Arnaud Borgonhon / vigne et cause de Guilhem de la Lopya / cause de Johan Gayrau, *cordurey* du monastère de Sainte-Croix / *estey* des moulins du monastère.

Bien acheté à Mingon Malet, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), pour 14 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 2 s. b. 6 d. b. par an de cens Nativité).

GRAVES DE BORDEAUX (BÈGLES)

ARTIGUA PONIS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479 - Bail à nouveau fief accordé par Pey Martin, marchand, bourgeois, de Saint-projet (Bordeaux), à Mathieu Boyzard, laboureur, et Galharda Servent, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Bègles, à Artigua Ponis.

Confronts : 2 vignes / chemin / rouille / pré dudit Pey Martin.

2 d. b. d'esperle, 1/6 du fruit porté au treuil dudit Pey Martin à l'*estey Coait*, garde, clauses d'entretien.

ARTIGUA SURGEYRA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 158 v°-159, 22 mai 1475 - Reconnaissance féodale de Pey Faure, cordonnier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, chevalier, noble homme seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une pièce de vigne à Bègles, à Artigua Surgeyra, en Paludate.

Confronts : 3 vignes / rouille / un pré.

Bien acheté à Johan Guilhem et Conthor David pour 50 F.

2 d. b. d'espore, 6 s.b. 8 d. b. de cens livrés à la Saint-Etienne après Noël, à Bordeaux.

ARTIGUE DE FRERE GILLES

AD Gironde, 3E 1631, fol. 28-30 v°, 27 juin 1475 - Échange entre Amani de Brenens, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Ramon Brulhet, de Bègles.

- Amani de Brenens cède une pièce de pré à Bègles, à l'artigue de frère Gilles. Confronts : 3 prés / chemin commun. 20 rêges de pré à Bègles, au Plantou. Confronts : 2 prés dont celui dudit Ramon / chemin commun. 15 rêges de pré au même lieu. Confronts : 2 prés / chemin commun. 12 rêges de pré au même lieu. Confronts : un pré / chemin commun. 1 pièce de pré au même lieu. Confronts : un pré / 1 terre et vigne. 1 sadou de pré à Villenave, à Fort Hosten. Confronts : 2 prés / 1 artigue.

- Amani de Brenens cède une pièce de pré à Villenave, à la Gralha. Confronts : 2 prés / les terres de Villenave / fief des bénéficiers de Sainte-Eulalie.

CABERIS

AD Gironde, 3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478 - Diminution de cens demandée par Maria Brolher, épouse de Johan de Labatut, et Pey Pons, de Bègles, auprès d'Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour deux *hostaus* et *cortius* (avec vignes et terres) à Bègles, à Caberis.

Précédemment : 12 d. b. d'espore, 12 l. b. de cens.

Brolher et Pons se sont partagés lesdits *hostaus*, terres et vignes. Ils demandent qu'il en soit fait de même pour les redevances, ce qui fera 6 d. b. et 6 l. b. chacun.

Aymeric de Ségur, « par sa bonne volonté, regardant et connaissant que lesdits *hostaus*, vignes et terres étaient trop chargés de cens », ramène les 6 l. de cens à 40 s., payables à la Toussaint.

Cette diminution n'est valable que durant la vie de Maria Brolher et Johan de Labatut.

CAMPS DE BEGLES (autrement Cau Grant)

AD Gironde, 3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 - Vente par Bertrand Despanha, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Ysarn, marchand bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- un corrége de vigne à Bègles, aux Camps de Bègles. Confronts : vigne de Gaucem Brulhet, de Bègles / vigne dudit Bertrand / vigne de Pey Chalvet¹⁶⁵ / vigne de Richard Guodala / vigne de ... / planta de Gaucem Brulhet / terre et vigne.

- un corrége de vigne dans ledit plantey des Camps de Bègles. Confronts : vigne de Pey Chalvet / vigne des héritiers d'Arnaud Teysseney / vigne dudit Bertrand.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Gueyrin Darengossa / vigne dudit Bertrand / vigne de Johan de Correyan.

- un corrége de vigne à Bègles, à la Forcada de Saint-Pey. Confronts : vigne de ... / désert du recteur de Saint-Eloi (Bordeaux) / chemin commun / vigne de Guilhem de las Fons, cordonnier¹⁶⁶.

15 F. b. payés comptant. Sauf les droits de Pey L'Abadia, prêtre (2 d. b. d'espore, 13 ard. b. de cens), pour le 1^{er} corrége. Sauf les droits de la confrérie Notre-Dame (Saint-Michel de Bordeaux) (2 d. b. d'espore, 10 s. b. de cens) pour les trois derniers corréges.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 26, 1^{er} juillet 1473 - Vente par Arnaud Torney, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Gueyrin de Bazas, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne franche en alleu dans les Graves de Bordeaux, à Bègles, aux Camps de Bègles.

Confronts : vigne de Peyrona Maria, épouse de Richard Guodala / vigne de Pey deu Puy, *sabatey* / vigne de Jacquet Agron, *cordurey* de Bordeaux / vigne.

11 F. b.

¹⁶⁵ De Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁶⁶ De Saint-Projet (Bordeaux)

AD Gironde, 3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479 - Reconnaissance féodale de Gaucemot Pelet, marchand bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers la confrérie du Saint-Esprit (à Saint-Seurin), pour une pièce de vigne à Bègles, aux Camps de Bègles.

Confronts : vigne de Guilhem de La Brosta / vigne de Johan Ramon / vigne de Pey Deupuch / vigne d'Arnaud Bernard / vigne d'Arnaud de La Brosta.

Achetée de Johan de Lorna, dit Gronhou, 20 F. b., ... esporle, 1 s. b. de cens (Toussaint à Saint-Seurin).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 221 v°-224, 1^{er} mai 1479 - Échange entre Pey de *Casau*, bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux), et Arnaud de la Brosta, de Bègles.

- Pey de *Casau* cède un *hostau* contre les murailles, sou et *casau* à Saint-Eloi (Bordeaux), rue de Fonhas. Confronts : *hostau* dudit Pey de *Casau* (fief des XV chapelains) / *hostau* d'Arnaud Johan / rue / *casau* de Johan Ysabeau.

- Arnaud de la Brosta cède une pièce de vigne à Bègles, aux Camps de Bègles. Confronts : 3 vignes / chemin. + 8 F. b.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1^{er} juillet 1479 - Bail à nouveau fief accordé par Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de francs et de Saint-Ujan, de Bègles, à Pey de Born, de Bègles, pour une pièce de bois (à mettre en vigne), sègue et terre à Bègles, aux Camps, autrement à Cau Grant.

Confronts : 5 vignes.

2 d. b. d'esporle, 12 d. b. de cens livrés à Noël, à Bordeaux.

Pey de Born promet *de tirar lodit bost et segua et plantar vinha de bon seme et vidame* dans les 3 ans.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 73 v°-74, 7 juin 1482 - Reconnaissance féodale de Guilhem Metge, marchand de Saint-Eloi (Bordeaux), tuteur de Héliatas et Guilhemina Ysarn, filles de feu Pey Ysarn, marchand, envers Guilhem Bernard, comte (compte ?), et Johan Toren, borsej, de la confrérie de Notre-Dame (Saint-Michel).

- une pièce de vigne à Bègles, aux Camps de Bègles. Confronts : 4 vignes.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vignes dont la précédente.

2 d. b. d'esporle, 5 s. b. de cens (Toussaint à Bordeaux).

CORNAU DE LA GLEYSA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 - Rente constituée de Pey Gassias, noble home bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Arnaud Bernard, de Bègles.

- 2 d. b. d'esporle et 8 s. b. de cens que Mingou Duran, de Bègles, lui paie pour une terre à Bègles, à la Gleysa. Confronts : 2 terres / *hostau* dudit Mingou / chemin commun. Bien franc en alleu.

- 2 d. b. d'esporle et 5 s. b. de cens que Johan Bosset lui paie sur 12 règes de vigne à Bègles, au *cornau* de la Gleysa. Confronts : chemin / 2 terres / maison.

- 2 d. b. d'esporle et 5 s. b. de cens que lui paie Bernard de la Villa de Saint-Genes pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Font.

18 l. b.

FEYROHAN

AD Gironde, 3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481 - Reconnaissance féodale de Pey de Born, de Bègles, envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour plusieurs règes de terre à Bègles, à Feyrohan.

Parmi celles-ci, 30 règes de terre sont confrontées par : terre d'Arnaud de la Braustes / vigne de Miqueu Garrit / vigne dudit Pey de Born.

2 d. b. d'esporle, 1/7 du blé porté à Saint-Ujan.

FORCADA DE SAINT-PEY

AD Gironde, 3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 - Vente par Bertrand Despanha, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Ysarn, marchand bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), de :

- un corrége de vigne à Bègles, aux Camps de Bègles. Confronts : vigne de Gaucem Brulhet, de Bègles / vigne dudit Bertrand / vigne de Pey Chalvet / vigne de Richard Guodala / vigne de ... / planta de Gaucem Brulhet / terre et vigne.

- un corrége de vigne dans ledit *plantey* des Camps de Bègles. Confronts : vigne de Pey Chalvet / vigne des héritiers d'Arnaud Teysseney / vigne dudit Bertrand.

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Gueyrin Darengossa / vigne dudit Bertrand / vigne de Johan de Correyan.
- un corrége de vigne à Bègles, à la Forcada de Saint-Pey. Confronts : vigne de ... / désert du recteur de Saint-Eloi (Bordeaux) / chemin commun / vigne de Guilhem de las Fons, cordonnier.
15 F. b. payés comptant. Sauf les droits de Pey Labadia, prêtre (2 d. b. d'esperle, 13 ard. de cens), pour le 1^{er} corrége. Sauf les droits de la confrérie Notre-Dame (Saint-Michel de Bordeaux) (2 d. b. d'esperle, 10 s. b. de cens) pour les trois derniers corréges.

GASQUA / GASTA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 39 -41, 30 novembre 1474 - Bail à nouveau fief accordé par Hélias de Santanilhas, prêtre, chapelain (Saint-Siméon et Mineurs), à Guilhem de la Brosta, de Bègles, pour :

- une pièce de vigne à Bègles, à la Pelisseyou. Confronts : 3 vignes / 1 terre.

- une pièce de vigne à Bègles, à la Gasta. Confronts : 4 vignes.

2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens (Toussaint).

AD Gironde, 3E 1631, fol. 168-168 v°, 20 décembre 1475 - Reconnaissance féodale de Ramon Daudet, de Bègles, envers Aymeric de Ségur, clerc, chapelain de Bègles, pour :

- une pièce de vigne à Bègles, à la Palisseyra de Vilambitz. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.

- une pièce de vigne à Bègles, à la Gasqua. Confronts : 4 vignes.

2 d. b. d'esperle, 25 s. de cens livrés à la Toussaint, à Bordeaux.

GRAVA

AD Gironde, 3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477 - Bail à nouveau fief accordé par Aymeric de Ségur, noble homme, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, à Arnaud de La Cort, de Saint-Pierre de Bègles, pour une pièce de terre (à planter en vigne) à Bègles, à Grava.

Confronts : vigne de Pey de la Brosta / vigne de Pey Chalort / terre de Johan de Grazen / vigne d'Arnaud Bernard et Ramon de Gueys.

2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer 2 d. b. de terrage, 2 s. b. 6 d. b. et à dîner au garde.

Arnaud de La Cort promet de planter ou de faire planter ladite terre en vigne avant le terme de 2 ans. Il promet également d'effectuer correctement les différentes façons.

LUCHAC

AD Gironde, 3E 1631, fol. 289-289 v°, 1481 - Reconnaissance féodale de Guilhem de la Brosta, *le Vieux*, de Bègles, envers les Prêcheurs de Bordeaux, pour un pré à Bègles, à Luchac.

Confronts : pré d'Arnaud Garric (fief du seigneur de Francs) / pré d'Arnaud Garric (fief des Prêcheurs) / vigne de Mingou Durran / chemin commun.

2 d. b. d'esperle, 4 s. b. 6 d. b. de cens. Fin manquante.

MOTA DE FRANCS

AD Gironde, 3E 1145, fol. 91, 29 août 1482 - Vente par Johan Blancan et Desirada Deugas, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Bruchs, charpentier de pipes de Bègles, d'une pièce de vigne et vimeney à Bègles, à la Mota de Francs.

Confronts : 2 vignes / bois / rive de la Garonne.

19 F. b., sauf les droits du seigneur.

PALISSEYRA DE VILAMBITZ

AD Gironde, 3E 1631, fol. 168-168 v°, 20 décembre 1475 - Reconnaissance féodale de Ramon Daudet, de Bègles, envers Aymeric de Ségur, clerc, chapelain de Bègles, pour :

- une pièce de vigne à Bègles, à la Palisseyra de Vilambitz. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.

- une pièce de vigne à Bègles, à la Gasqua. Confronts : 4 vignes.

2 d. b. d'esperle, 25 s. b. de cens livrés à la Toussaint, à Bordeaux.

PELISSEYOU

AD Gironde, 3E 1631, fol. 39 -41, 30 novembre 1474 - Bail à nouveau fief accordé par Hélias de Santanilhas, prêtre, chapelain (Saint-Siméon et Mineurs), à Guilhem de la Brosta, de Bègles, pour :

- une pièce de vigne à Bègles, à la Pelisseyou. Confronts : 3 vignes / 1 terre.

- une pièce de vigne à Bègles, à la Gasta. Confronts : 4 vignes.

2 d. b. d'esperle, 20 s. b. de cens (Toussaint).

PLANTEY D'ARTIGUEYRON

AD Gironde, 3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 - Vente par Guilhemna de Labat, veuve, [illisible] et Naudin Faur, ses fils, de [illisible], à Pey de Salanana, de [illisible], d'une pièce de ... (vigne ?) à Bègles, au Plantey d'Artigueyron.

Confronts : vigne de ... de Abrinhac / vigne de Johan ... / vigne de ... de Abrinhac / rive de la Garonne.

9 F. b.

Concerné également Johan de Garos (seigneur ?).

PLANTIER DEU CASSE

AD Gironde, 3E 84, fol. 92, 5 octobre 1474 - Contrat entre Guilhem de Coturas, prêtre, et Bernard Dabidet, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Bernard de Lanau, noble homme de Saint-Michel (Bordeaux).

Les 1^{ers} doivent « *obrar, podar, plegar, fudir, magescar, provatgar et garnir de bona obra et far totas autras obras au bons temps segond los fors de Bordales* » d'ici Notre-Dame d'août, une pièce de vigne à Bègles, au Plantey deu Casse.

PLANTIER DE LA MOTA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 - Rente constituée de Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, envers Johan de Laurensanas, marchand bourgeois de Saint-Pierre (Bordeaux).

- 2 fois 2 d. b. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Geralt, charpentier et .., dit le bâtard, pour un plantier en Queyries, à la Begueyressa, vers la Bastide.

- 2 d. b. d'esperle, 1/5 du vin dus par Guilhem Auset, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu, vers Trageyt.

- 2 d. b. d'esperle, 1/5 du vin dus par Bertran Robert, tuilier, pour une vigne confrontant celle de Guilhem Auset.

- 2 d. b. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Fourney, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.

- 2 d. b. d'esperle, 1/5 du vin dus par Johan Leutard, pour une vigne au même lieu, confrontant la vigne de Bertran Robert.

- 2 d. b. d'esperle, 1/4 du vin dus par Guilhem Foucault, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne à Bègles, au plantier de la Mota.

- 2 d. b. d'esperle, 1/4 du vin dus par Pey Estut Johan, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.

- 2 d. b. d'esperle, 1/4 du vin dus par Aymeric de Segur et Amaniu de Lassur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne au même lieu.

- 2 d. b. d'esperle, 1/4 du vin dus par Pey Martin, boucher, pour une vigne au même lieu.

- 2 d. b. d'esperle, 1/4 du vin dus par ... dit Fortic, pour une vigne au même lieu.

- 1/5 du fruit dû par ..., dit le Grand Perrin, pour une vigne audit plantier dont le moulin.

- toute la *Mota senhoria, begueyrou, aubarèdes* appartenant à la *Mota, casau* et bois autour, et les prés qui sont en *cabanats*, baillés au 1/4 du fruit. Confronts : padouens des hommes de Bègles / estey de Francs.

- 2 d. b. d'esperle, 8 boisseaux et 1/2 de froment que Guilhem Macassou, pâticier de Saint-Projet (Bordeaux), paie pour 20 sadous de terre, paroisse de Parempuyre, *siuta* de Cayssac.

- 2 d. b. d'esperle, 2 boisseaux de froment que Johan Olaneu, charretier de Saint-Rémi (Bordeaux), paie pour 4 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.

- 2 d. b. d'esperle et 3 boisseaux de froment que Guilhem Guillhoten le Vieux, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), paie pour 6 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.

- 2 d. b. d'esperle et 3 boisseaux de froment que Pey Ayquem, dit de la Boeyra, paie pour 6 sadous de pré en la *siuta* de Cayssac.

- 6 boisseaux de froment que Guilhem Guilhoten le Jeune paie pour 6 sadous de pré à la *siuta* de Cayssac, et agrières.
 - 6 boisseaux de froment que Johan Leutard paie pour 6 sadous de pré à la *siuta* de Cayssac.
 - 6 boisseaux de froment que Guilhem Foucault, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), paie pour 6 sadous de pré à Bègles, au plantier de la *Mota*.
- 400 écus pour les 5 agrières de Queyries (1/5). 400 F. b. pour les agrières du plantier de la *Mota* (1/4). 600 écus pour la *Mota*, seigneurie, *vignerie*, *hostau* et mⁱⁿ. 200 F. b. pour les réparations que feu Arnaud de Garos aurait faites au moulin. 2 écus 80 l.b. pour les 22 boisseaux de froment de cens (*parempuyre*).

PLANTIER DE SAINT-JULIEN

AD Gironde, 3E 12430, fol. 55 v°-56, 10 juin 1469 - Vente par Pey Moreu, prêtre, prieur de l'hôpital Saint-Julien (Bordeaux¹⁶⁷), procureur de Kathelina deu Seguy, veuve de Guilhem de la Crotz et héritière de Pey de la Crotz, fils dudit Guilhem et également son fils, à Guilhem de Mons, de Bègles, d'une vigne et aubarède à Bègles, au plantier de Saint-Julien.

26 F. b.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 68 v°, 5 septembre 1469 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Mons, de Bègles, envers Pey Moreu, prêtre, prieur de l'hôpital Saint-Julien (Bordeaux), pour :

- un *trens* de terre, vigne, *casau* et aubarède à Bègles, au plantier de Saint-Julien.

- un autre *trens* de terre au même lieu.

2 d. b. d'esperle, 18 s. b. de cens (la moitié à Noël, la moitié à Saint-Laurent).

RAZA

AD Gironde, 3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476 - Échange entre Ramon Dagueys, de Saint-Pierre de Bègles, et Ramon Daudet, de Saint-Pierre de Bègles :

- Ramon Dagueys cède un *trens* de vigne à Bègles, à la Rasa. Confronts : vigne de Pey Chalort / vigne de Pey de la Brosta / terre de Vidau de la Brosta / vigne de Johana Faure. + 10 F. b. et demi.

- Ramon Daudet cède 3 *règes* de terre à Bègles, à Artigatidon. Confronts : terre de Ramon Daudet / terre d'Arnaud Degalen / terre d'Arnaud Guarric / chemin commun. Franches en alleu.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 258-259 v°, 22 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Guilhem Audet, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une vigne à Bègles, à la Raza.

Confronts : 3 vignes (dont une dudit Guilhem Audet).

Bien acheté à Ramon Martin, notaire, pour 22 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle. Agrière à 1/7 du fruit par an porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer le garde.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481 - Esperle (?) par Vidau Lambert, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour *tot aquet trens de desert loquau sole estar vinha et aras planta de vinha merament*, à Bègles, à la Raza.

Confronts : 3 vignes / 1 chemin.

Bien acheté à Poton de Casanova pour 14 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle. Agrière à 1/7 du fruit par an porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer 2 d. b. de terrage et 5 s. b. au garde. Clauses d'entretien.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Galhard deu Bosc, marchand, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles).

Confronts : 2 vignes dont une dudit Galhard deu Bosc (fief de Saint-Ujan¹⁶⁸).

Bien acheté à Poton de Casanova pour 28 F. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle. Agrière à 1/7 du fruit par an porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer 2 d. b. de terrage et 5 s. b. au garde. Clauses d'entretien.

¹⁶⁷ Hors les murs, près de Sainte-Eulalie (Bordeaux)

¹⁶⁸ Donc Aymeric de Ségur.

- **A Cordou / et / à l'Arenay**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 23 v°-25, 2 mai 1475 - Vente par Johan Beuffis, *moliney*, de la Sauveté de Sainte-Croix (Bordeaux ?), à Arnaud Teysseny¹⁶⁹, laboureur, de Bègles, de :

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), à l'Arenay. Confronts : 3 vignes / chemin commun.

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), à Cordou. Confronts : 3 vignes.

- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), à l'Arenay. Confronts : ruelle dudit Arenay / terre.

9 F. b. sauf les droits d'Aymeric de Ségur, noble homme chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan.

- **Au lieu dit à la Videy**

AD Gironde, 3E 82, fol. 78-79 v°, 10 février 1479 - Bail à nouveau fief accordé par Aymeric de Ségur, chevalier, noble homme, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, à Helias Guiraud, *pelhey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), et à Pey de Denenssa, *pelhey*, de Saint-Michel (Bordeaux), absent, pour une pièce de vigne d'araire, à la Raza (Bègles), au lieu dit à la Videy.

Confronts : vigne de Bernard... / vigne / *rua* de la Videy / vigne.

2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*, et 1/7 du vin.

Droits d'entrée : 4 écus d'or de pied neuf et 5 écus de France.

Doivent payer 2 d. b. de terrage et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 282 v°-283, 1^{er} juin 1481 - Reconnaissance féodale de Ramon Faure, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour :

- une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), près de la Videy. Confronts : vigne de Johan Audiard¹⁷⁰ / vigne de Jacquet la Bayn, marchand / chemin commun.

- une vigne au même lieu. Confronts : vigne de ... / vigne de Johana Malhart, épouse de Huguet Guilhem / chemin commun / vigne de ...

2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer le garde.

- **Au Plantier de Mas**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 258 v°-259, 22 mai 1481 - Esperle (?) par Arnaud Melon, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une vigne d'araire à la Raza (Bègles), au Plantier de Mas.

Confronts : 2 vignes / chemin commun / la *rua comunau*.

2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer 15 s. b. au garde et 6 d. b. de terrage. Clauses d'entretien.

- **Près du chemin de Langon**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 186 v°-187, 1475 - Reconnaissance féodale d'Arnaud deu Pontet, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), près du chemin de Langon.

Confronts : chemin / 2 vignes / une vigne et terre.

2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté à Saint-Ujan. Doit payer le garde.

AD Gironde, 3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478 - Reconnaissance féodale de Pey de Las Comas, prêtre, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, noble homme, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), près du chemin de Langon.

Confronts : vigne de Pey Carle / vigne d'Estienne Martin / chemin commun / vigne et terre de Johan Bernard / vigne de Matha Torney.

Bien acquis par échange avec Arnaud deu Pontet, de Sainte-Eulalie (Bordeaux)¹⁷¹.

Investiture à 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*. Agrière au 1/6 du fruit portée au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer 2 d. b. de terrage, 5 s. b. et à dîner au garde.

¹⁶⁹ Parent homonyme d'Arnaud Teysseny décédé en 1472 ? (cf. 3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472)

¹⁷⁰ Marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux).

¹⁷¹ Même vigne que la précédente (cf. 3E 1631, fol. 186 v°-187, 1475).

- **A Rua deu Prat**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 174-175 v°, 3 mai 1476 - Bail à nouveau fief accordé par Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, à Amaniu de Brenens, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un *trens* de terre *plantat de plans* dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles) à *Rua deu Prat*. Confronts : *rua* de la Raz / 2 vignes / 1 terre.

- une pièce de vigne déserte au même lieu.

- une pièce de terre au même lieu.

2 d. b. d'espoule, 1/7 du fruit. Doit payer 2 d. b. de terrage et 6 d. b. au garde.

Amaniu de Brenens promet de *trayre lodit desert... et lo plantar de bon seme*.

- **A Rua deus Cassanhos**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 - Reconnaissance féodale de Vidau Lambert, boucher, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers Aymeric de Ségur, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Raza (Bègles), à la *Rua deus Cassanhos*.

Confronts : vigne de Matha Torney, veuve / vigne de Bernard ... (fief de Frances Pate¹⁷²) / *rua communau* / vigne d'Arnaud deu Pontet.

Bien acheté à Arnaud Gales, prêtre, et Johan Gales, son frère pour 23 F. b. (paiement lods et vente).

Investiture à 2 d. b. d'espoule. Agrière à 1/7 du fruit porté au *trulh* de Saint-Ujan. Doit payer le garde.

- **La Tare de Estinart**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 257-258, 22 mai 1481 - Reconnaissance féodale de Hélias S..., de Bègles, envers Aymeric de Ségur, chevalier, seigneur de Francs et de Saint-Ujan, de Bègles, pour *tot aquet trens de terra noerament plantat de vinhha* à la Raza (Bègles), à la Tare de Estinart.

Confronts : une vigne / 3 terres.

2 d. b. d'espoule, 1/7 du fruit porté au *trulh* de Saint-Ujan. Clauses d'entretien.

SAINT-UJAN

AD Gironde, 3E 86, fol. 51, 23 août 1483 - Vente par l'honnête homme Bernard de Menssanges, de Saint-Michel (Bordeaux), curateur nommé par la cour du sous maire des biens et des personnes des enfants pupilles de Johan Lap et Margarida de Juncalas, à Maria Deugua, épouse de maître Johan Lebas, maçon de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne et aubarède à Bègles, à Saint-Ujan. Confronts : vignes et aubarèdes dudit Johan Lebas.

130 F. b.

- **la rua Streyta**

AD Gironde, H 736, fol. 36, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Galharda deu Bosc pour un *trens* de vigne à Bègles, à Saint-Ujan, autrement à la *rua Streyta*.

Confronts : *rua Streyta* / vigne d'Arnaud de la Brosta / vigne des héritiers de Pey de Veyrac / vigne de Pey de Puch Bicton.

Investiture à 2 d. b. d'espoule, 10 s. b. par an de cens (Nativité).

VINHAU (PRES DE SAINT-UJAN)

AD Gironde, 3E 86, fol. 10, 24 avril 1483 - Reconnaissance féodale de maître Johan Labas *le Vieux*, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Martin Vacquey, honorable homme, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- une pièce de terre, vigne, vimeney, aubarède et bernada à Bègles, au Vinhaus, près de Saint-Ujan. Confronts : chemin commun / vigne, terre, vimeney, aubarède et bernada des héritiers de Johan Lap¹⁷³ / l'eau qui va au monastère de Sainte-Croix.

- une pièce de vigne, terre, pré, vimeney, aubarède et bernada au même lieu. Mêmes confronts que dessus. Sauf que le poissonnier de l'abbaye de Sainte-Croix a 14 et 17 rèses (12 d. b. de cens).

¹⁷² De Sainte-Eulalie (Bordeaux)

¹⁷³ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

12 ard. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant*. 2 F. b. 44 ard. b., 2 d. b. de cens (la moitié à la Toussaint, la moitié à Pâques à Bordeaux).
Fol. 10 v°, reconnaissance de dette de 30 F. b. à cause de la vente.

GRAVES DE BORDEAUX (SAINT-GENES (DE TALENCE))

AD Gironde, 3E 12430, fol. 85, 3 août 1470 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Melon, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'honnête dame Maria Faure, veuve, pour une vigne à Saint-Genes de Talence, à Talence.
Confronts : 2 vignes / chemin / riu.
2 d. b. d'esperle, 12 s. b. 6 d. b. (Toussaint).

AD Gironde, 3E 83, fol. 46, 3 décembre 1472 - Vente par Johan Bernard, cordonnier, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Conthor de Rauxans, veuve, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une vigne dans les Graves de Bordeaux, près de Saint-Genes.
Confronts : vigne de ladite Conthor / vigne de Guilhem de Rauxans.
8 F. b. payés comptant.
Sauf les droits des XIII chapelains (cens).

AD Gironde, 3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 - Vente en exécution d'un testament (5 août 1472) par Pey de Las Comas, prêtre, et Johan Barbon, dit Borglon, étainier, de Saint-Michel (Bordeaux), exécuteurs testamentaires de Guilhem Vinhey, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à Ramon Malet, laboureur, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), de :
- une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent. Confronts : vigne / vigne / vigne / chemin commun.
- un corège de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes. Confronts : vigne de Ytey [blanc] / vigne des héritiers de Davis Coquand / chemin commun / vigne de Ytey [blanc].
52 F. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473 - Obligation de Héliot de La Loge, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), envers Sauvat de Houstans, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Roger Quer, *borsey*, de la nef la Marie de Londres, de 37 F. b. 20 ard. à cause de prêt.
Héliot de la Loge s'engage à payer la somme avec 2 tonneaux de vin de ses vignes dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genès.

AD Gironde, 3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475 - Vente à réméré par Hélias Pinot, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Guillhichon, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes.
Confronts : vigne dudit Hélias Pinot / chemin commun / ruelle commune / vigne de Guilhem Chivaley.
30 F. b., rachat possible dans les 2 ans. Sauf les droits de l'abbé de Bertulh (2 d. b. d'esperle, 6 s. b. de cens).
Bail à *fazendure* accordé par Pey Guillhichon à Hélias Pinot pour 2 ans – 5 F. b. payés à la saint Michel, à Bordeaux.

AD Gironde, 3E 1631, fol. 243 v°- 246 v°, 7 décembre 1479 - Échange entre Pey de Nicolau et Guilhemina Vaquey, son épouse, de Saint-Genes (Talence), et Johan Martin, dit Audrand, de Saint-Genes.
- Pey de Nicolau et Guilhemina Vaquey cèdent une vigne.
- Johan Martin cède une terre.

- **Boria des Soleys**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 66 v°-68 v°, 21 octobre 1475 - Vente à réméré par Pey Estève, *dit deu Cros*, de Saint-Genes (Talence), à Gassiot de Lagarda, de Saint-Genes, d'une pièce de vigne à Saint-Genes, à la Boria des Soleys.
Confronts : terre / vigne et bois / chemin.
20 F. b., rachat possible dans les 5 ans.

- **Bourdieu de la Porta**

AD Gironde, 3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Fortaney deu Puy, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à la paroisse Saint-Genes, au Bourdieu de la Porta.

Confronts : vigne de Dorde Arthos, prêtre / chemin de Saint-Jacques / la ruelle qui part dudit chemin de Saint-Jacques et va au bourdieu de la Porta / la *riu communau*.

Bail accordé pendant 7 ans ou 7 cueillettes.

24 ard. b. par an livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux.

Doit *obrar, plegar, tersar* et doit *complantar cascun an en lodit trens de vinha et mettre lo nombre de VI^{xx} plans en bons temps* sous peine de se voir retirer la vigne.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 125, 9 mars 1483 - Échange entre Johan Bernard, sabatey de Saint-Michel (Bordeaux), et Bertrand Barbin, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Johan Bernard cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit. Confronts : 3 vignes / chemin commun. Sauf les droits de Johan de Rostanh.

- Bertrand Barbin cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, au bourdieu de la Porta. Confronts : 2 vignes (dont 1 dudit Johan Bernard) / 1 aubarède / chemin. Sauf les droits des bénéficiers de Saint-Pierre. + 16 F. b.

- **Deymeyra**

AD Gironde, 3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475 - Bail à *fazendure* accordé par Hélène de Saint-Avit, épouse du noble homme Baude de Makaanau, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan Barnabe, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes de Talence, à la *Deymeyra*. Confronts : vigne de Guilhemot de la Logge, *pelhey* de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johan de Saint-Sever, portier, de Saint-Eloi (Bordeaux).

- un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Lagros / vigne de Guilhemot de la Logge / ruelle / vigne précédente.

Bail accordé pendant 9 ans.

1/6 du vin porté à Bordeaux. Doit demander le garde et le payer 6 ard. b. et à dîner ou 12 ard. b. sans dîner.

40 s. b. de rente que ladite dame doit par an au chapelain de Saint-André.

AD Gironde, 3E 86, fol. 48-48 v°, 21 août 1483 - Reconnaissance féodale de l'honnête homme Arnaud Ufey et Berthomiu de Beyres, marchands, de Saint-Michel (Bordeaux), envers la confrérie Saint-Nicolas et Sainte-Catherine (Sainte-Eulalie), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux à Saint-Genes, près de la *deymeyra*.

Confronts : 3 vignes / chemin.

2 d. b. d'esperle, 6 s. b. de cens payables à la Saint-Nicolas d'hiver à Bordeaux.

- **Eglise de Saint-Genès**

AD Gironde, 3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 - Donation entre vifs par Maria de Corn, veuve, âgée de 89 ans, à Galhard deu Bosc, honnête homme, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour que ledit Galhard l'entretienne, de :

- un corrége de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Malhous.

- un vigne au même lieu, près de l'église de Saint-Genes.

- un corrége de vigne au même lieu, au *plantey* du bourdieu de la Porta (franc en alleu).

- *hostau* et *casau* où elle demeure.

Galhard deu Bosc est marié à Berthomina de Bocquorau, laquelle est la fille du fils défunt de Maria de Corn.

- **Plantier de Cap de Basche**

AD Gironde, 3E 1631, fol. 139 v°-140, 9 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem Johan, marchand, bourgeois, de Saint-Maixent (Bordeaux), à Menaud Dayan, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes, au plantier de Cap de Basche.

Confronts : 2 vignes / 2 chemins.

Bail accordé pendant 9 ans, 1/4 du fruit livré à Bordeaux, 2 F. b. par an les 2 premières années, 1F. b. par an les suivantes. Garde (6 ard. b.)

Doit faire labourer et *coytinar, podar, plagar, fudir, magescar et tessar, plantar et complantar et aproboyar de bon seme en bon temps et en bonas sadous* selon la coutume de Bordeaux.

- **Plantier de Saint-Genès**

AD Gironde, 3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 - Échange entre l'honorable homme Arnaud Ufey et Berthomiu de Beynes, marchands de Saint-Michel (Bordeaux), et Peyrona deu Mur, épouse de Ramon Chivaley, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Arnaud Ufey et Berthomiu de Beynes cèdent 2 rêges d'aubarède, paroisse du Virelade en terre Gasque. + 24 F. b. pour la moins-value.

- Peyrona deu Mur cède une vigne dans les Graves de Bordeaux au *plantey* de Saint-Genes. Confronts : 3 vignes / chemin / fief de la confrérie de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine (église de Sainte-Eulalie).

Quittance de Ramon Chivaley.

- **Terrafort**

AD Gironde, 3E 12430, fol. 76-77, 22 janvier 1470 - Échange entre Arnaud Melon, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Arnaud Breton, de Saint-Michel (Bordeaux) :

- Arnaud Melon cède un corrège de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Serporar. Confronts : 3 vignes (dont une de Guilhem Borgonh, *topiney*) / chemin commun. + 43 F. b. + 9 rêges de vigne dans les Graves de Bordeaux, aux Artigans. Confronts : 3 vignes / 1 bois. Franche en alleu. Une terre (1 journal de bœuf) au même lieu (fief des héritiers de Johan de Bordeu). Une vigne à Saint-Genes, à Talence. Confronts : 2 vignes / *riu* / chemin commun. Fief de Maria Faure (6 d. b. de cens).

- Arnaud Breton cède un *hostau* couvert de tuiles, *casau*, terres, vignes alentour en un même claus, à Saint-Genes, à Terrafort. Fief de l'église Sainte-Colombe (15 s. b. de cens).

- **Tilhac**

AD Gironde, H 735, fol. 62 v°-65, janvier (?) 1452 - Vente par Floreta Bardon, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), épouse de feu Johan Meyney, et Arnaud Bardon, son neveu, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Sciote de Lopgrata, notaire public, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), et à Guilhem de Campanha, marchand, son compagnon, absent, d'un trens de vigne et de vimeney dans les Graves de Bordeaux à Tilhac.

Confronts : vignes de Hélias Arros, laboureur, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), de chaque côté / ruelle commune / *riu* du Moulin d'Ars.

100 F. b. comptant (après *querelhar*), chaque F. pour 25 s. b.

Sauf les droits du prieur du prieuré de la Rama (esporle et 2 s. b. et 7 c... de froment bon et marchand de cens par an).

Rachat possible pendant 3 ans à partir de la prochaine Nativité.

Juridiction du sénéchal de Guyenne, du prévôt royal de l'Ombrière, du juge de la cour de Gascogne.

AD Gironde, 3E 12430, fol. 89 v°-90, 21 septembre 1470 - Bail à *fazendure* accordé par Ramon de Lenssa, de Saint-Genes (près de Bordeaux), à Pey Ruan, de Saint-Genes, pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Genes, à Tilhac.

Confronts : 3 vignes (dont 1 dudit Ramon) / chemin.

Bail accordé pendant 4 ans à compter de la Saint-Michel. 3 F. b. 50 ard. / an.

Ledit Pey doit « *metre cascun an dos bros deffen diutz ladite vinha ... cascun an Item plus tres centz de plant cascun an Item plus dos homes cascun an aprobatgar ladite vinha Item plus deu donar cascun an ladite de Ruan a ladite vinha quatre fayssons daray et dus cops fudir de marra en bons temps et en bonas sadous segond los fors et las costumaz de bordales ayssicum a vinhas de Gravas se apparten* ».

TALENCE (DEVANT LA CHAPELLE)

AD Gironde, 3E 12430, fol. 79-80 v°, 22 mai 1470 - Partage successoral entre Peyrona Amaniu, épouse de Bernard deu Bosc de Sainte-Eulalie (Bordeaux), Maria Amaniu, épouse de Menyou deu Cornau de Saint-Eloi (Bordeaux), et Guirauda Amaniu, épouse d'Arnaud d'Abadia, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) – héritières d'Arnaud Amaniu leur père.

Maria Amaniu : *hostau* et *casau* à Saint-Eloi (Bordeaux), rue du Miralh devant les Augustins. Confronts : *hostau* et *sota* de Pey Chappeu / *hostau* des hers de Pey Siquard / *carreyra* / *casau* de Saint-Jacques rue entre – vigne *darrayre* dans les Graves de Bordeaux au *plantey* du Moulin Darx. Confronts : 2 vignes / chemin / estey du moulin.

Peyrona Amaniu : vigne *darray ab vint correyou aubras* dans les Graves de Bordeaux à la *cappera* de Taleussa. Confronts : 3 vignes / chemin – vigne dans les Graves à *prat* Prudent à Paludate. Confronts : 3 vignes / un pré –

casau à Sainte-Eulalie (Bordeaux), rue Bernard Puicela. Confronts : *hostau* et *casau* de Poncet Corteys, *pastissey* / *carreyra* Pey Mentada / *rua* Fressau.

Guirauda Amaniù : vigne dans les Graves à Saint-Genes. Confronts : 3 vignes / grand chemin commun – vigne de bras dans les Graves *aus Malhos*. Confronts : 2 vignes / 2 chemins – *casau* de vigne à Sainte-Eulalie (Bordeaux). Confronts : 2 chemins / chemin commun – aubarède à Paludate. Confronts : 3 aubarèdes.

AD Gironde, 3E 84, fol. 122-122 v°, 12 décembre 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnaud deu Mas, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour une vigne dans les Graves de Bordeaux, devant la chapelle de Talence.

Confronts : chemin commun de Saint-Jacques / vigne de Dorde Arthos, prêtre / ruelle qui part dudit chemin de Saint-Jacques et va au bourdieu de la Porte / *riu communau*.

Bail accordé pendant 5 ans.

3 F. b. par an, livrés à la Toussaint, à Bordeaux. Clauses d'entretien : doit mettre et complanter 100 plants chaque année.

GRAVES DE BORDEAUX (SAINT-SEURIN)

AD Gironde, H 1183, fol. 4 v°, 16 décembre 1455 - Afferme accordée par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Johan lo Franc, homme d'arme et capitaine de Veyrines (Médoc), pour des dîmes et agrières de blé et de vin perçues à Bruges, à Colinhan et à Saint-Seurin (Bordeaux). Afferme accordée de la saint Barnabé passée à la prochaine saint Barnabé (une cueillette).

18 F. b., payables à la Toussaint.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 106 v°-107, 1^{er} décembre 1482 - Échange entre Naulin Escot, frère mineur à Bordeaux, et Arnaud Martin, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Naulin Escot cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin.

- Arnaud Martin cède une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Sinblanet. Confronts : 3 vignes / chemin. 39 F. b. payables en 2 termes à chaque Toussaint.

BOUSCAT AU PIN

AD Gironde, 3E 86, fol. 12 v°-13, 30 avril 1483 - Échange entre maître Johan Guisselin, honnête homme chirurgien de Saint-Michel (Bordeaux), et Margarida Dalays, honnête dame de Sainte-Colombe (Bordeaux).

- Johan Guisselin cède une pièce de vigne à Saint-Seurin (près de Bordeaux), près du Bouscat au Pin. Confronts : vigne de mossen ... / vigne dudit Johan. Sauf les droits du prieur de Saint-Jacques.

- Margarida Dalays cède un quart par indivis d'un *hostau* et *casau* et puits à Saint-Eloi (Bordeaux), rue du Mirail. Confronts : *hostau* et *casau* dudit Johan / *hostau* et *casau* de Helena Darengossa, honnête dame, épouse de Bertrand de Villiers / rue / *casau* du prieur de Saint-Jacques. Sauf les droits du prieur de Saint-Jacques. + 50 F. b.

BRECAÿNE

AD Gironde, 3E 85, fol. 106 v°, 9 janvier 1477 - Obligation de Johan Gombaù, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), envers Guilhemna de Brach, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), de 19 F. b. 6 ard. b. à cause de prêt, payables à la Saint-Michel de septembre.

Met en gage un trens de vigne à Saint-Seurin, à la Brecaÿne.

Confronts : vigne du vendeur / vigne de Guilhem Br... / chemin commun / chemin commun.

PEYRA BLANQUA

AD Gironde, H 734, fol. 19-23 , 12 avril 1454 - Acte indéterminé concernant une vigne que possède *mossen* Fort de Médoc, prêtre, bénéficiaire de l'église Saint-Michel (Bordeaux), chapelain d'une chapellenie instituée, ordonnée et fondée dans l'église Saint-Seurin (Bordeaux), dans la chapelle saint Georges, par feu mossen Arnaud Ayquem de Saint-Germain, prêtre, dans les Graves de Bordeaux, au Plantier de Saint-Seurin, autrement à Peyra Blanqua.

Confronts : vigne de Chamadeu / vigne de Galharda Fortheu, veuve, de Saint-Projet (Bordeaux) / vigne de l'Estarrac / vigne de Ramon Ferran / vigne de Johanicot de Marcelha / vignes de Galharda Fortheu / vigne de Nicholau Arnaud, cordier.

2 d. b. d'esporle, 1/4 du fruit de vin et de vendange par an, et 40 s. b. par an de cens.

PLANTIER DU BONAFOS

AD Gironde, H 734, fol. 124 v°-125, 22 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Arros, laboureur, et de Pey Arros, son frère, absent, de Colinhan, à Saint-Seurin (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), et le prieur du prieuré de Saint-Martin de Montudaye, de Bordeaux, pour :

- 2 parts d'un corrége de vigne à Saint-Seurin (Bordeaux), au Plantier de Bonafos, près de Colinhan. Confronts : vigne d'Arnaud Arros, leur frère, et *lur parsoney* de Saint-Seurin / vigne et cause de Guilhem deu Lamemar, de Saint-Seurin (Bordeaux) / vigne de Guilhem deu Lamemar / vignes de Guilhem deu Boscat et de Guilhem Andron / chemin des Beauquetz qui va vers Bruges.

- 2 parts d'un corrége de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem deu Lamemar / vigne d'Arnaud Arros / chemin des Beauquetz / vignes de Guilhem deu Lamemar, de Guilhem deu Boscat et de Guilhem Andron. Investiture en un fief à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté à Colinhan.

Doit demander le garde (2 d. b. et 2 s. b. pour le dîner par jour).

PLANTIER DU LAVENAR

AD Gironde, H 734, fol. 123, 22 février 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Bochey, laboureur, de Colinhan, à Saint-Seurin (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Saint-Seurin (Bordeaux), au Plantier du Lavenar.

Confronts : vignes de Johan de Colinhan, de Saint-Seurin (Bordeaux) / chemin commun qui va à Bruges / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté à Colinhan où il plaira au seigneur de percevoir les agrières de Colinhan (*a Colinhan, la out lodeyt senhor playra et fara amassar las outras agreyras de Colinhan*).

Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et 2 s. b. pour le dîner par jour).

TREMBLEDA

AD Gironde, H 734, fol. 132 v°-134, 28 février 1451 - Vente par Seguin de Balha, Peyrona de Balha et Guilhemna de la Moleyra, veuve, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux), à Guiraud Alard, habitant au Boscat, à Saint-Seurin (Bordeaux), de :

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Trembleda, près du Boscat. Confronts : vigne de Nolin Andron / chemin commun / chemin commun allant à Blanquefort / terres et vignes de Nolin Andron, Pey Bertran et Margarida Andron.

60 l. b., sauf les droits du monastère de Sainte-Croix (2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin et de vendange par an porté à Colinhan).

Doit demander le garde (2 d. b. et 2 s. b. ou à dîner par jour).

GRAVES DE BORDEAUX (CAUDERAN)

CORNAU DE LESTOUAC

AD Gironde, 3E 7132, fol. 78 v°, 17 février 1466 - Vente par Pey Aumalhey, dit Barba, de Blanquefort (Médoc), à Johan de la Casa, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un *hostau* et *mayne* à Saint-Seurin, près de Bordeaux, à Caudéran, au *cornau* de Lestouac, ainsi que les bois, vignes, *vimeneys*, *aubarèdes*, *prés*, *pastencz*, *paduentz* et autres appartenances audit Aumalhey à Caudéran.

123 F. b. 26 ard. b. payés comptant.

AD Gironde, 3E 7132, fol. 79 v°-80, 21 février 1466 - Vente par Johan de la Casa, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Guiraud, dit Champay, et Maria Aumalhey, son épouse, et Johan de Lestonar, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), d'un *hostau* et *mayne* à Saint-Seurin, près de Bordeaux, à Caudéran, au *cornau* de Lestouac, ainsi que les bois, vignes, *vimeneys*, *aubarèdes*, *prés*, *pastencz*, *paduentz* et autres appartenances audit Johan de la Casa *losquaus foren de Pey Aumalhey*.

122 F. b. payés.

Reconnaissance de dette (6 termes) : 20 F. b. dans 15 jours / 20 F. b. à la Saint-Michel / 20 F. b. 15 jours après / 20 F. b. 15 jours après la Saint-Michel 1469 / 20 F. b. après la Saint-Michel 1470 / 20 F. b. après la Saint-Michel 1471.

[Cf. AD Gironde, 3E 7132, fol. 78 v°, 17 février 1466]

CAPDEVILLE

AD Gironde, 3E 1631, fol. 267-269 v°, 1^{er} juin 1481 - Bail à nouveau fief accordé par Bernard Demgeys, prêtre, compte de la confrérie du Saint-Esprit (Saint-Seurin), à Galhart Seguin, prêtre de la sauveté de Saint-Seurin, d'une vigne dans la sauveté à Capdeville.

Confronts : chemin commun qui va à Castet Fort / vigne de Thomalin ..., tondeur / vigne de Maria ... / vigne de Hélias Sautz.

2 d. b. d'esperle, 5 s. b. de cens (Saint-Seurin dans la sauveté). 20 F. b. d'entrée.

DEVANS

AD Gironde, 3E 1631, fol. 88 v°-90, 11 mars 1476 - Échange entre Johan Brun et Ytier Brun, son fils, demeurant à Caudéran, à Saint-Seurin (près de Bordeaux), et Pey Brutey, de Saint-Seurin.

- Johan et Ytier Brun cèdent 30 rêges de terre à Saint-Seurin, aux Devans. Confronts : 2 terres.

- Pey Brutey cède 8 rêges de terre au même lieu. Confronts : terre dudit Johan Brun / vigne. + 10 F. b.

Sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin (1/5).

ESTANHEY (autrement au PRADETZ)

AD Gironde, 3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476 - Échange entre Johan de Ceysac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et Arnaud Andraud, de Notre-Dame de Puy Paulin (Bordeaux) :

- Johan de Ceysac cède un *vimeney* à Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret. Sauf les droits du pitancier de Sainte-Croix (Bordeaux). + 12 F. b.

- Arnaud Andraud cède un désert de vigne à Saint-Seurin (près de Bordeaux), à l'Estanhey, autrement au Pradetz. Confronts : vigne de Johan de Ceysac / vigne des frères Carmes de Bordeaux / *estey* commun / pré de Guiraud Bernard / trens de désert. Sauf les droits du discret homme *mossen* Johan de la Puyada et *mossen* Andriu Tigu, prêtres d'une chapelle fondée dans l'église de Saint-André de Bordeaux et de Notre-Dame de Dax (2 d. b. d'esperle, 10 s. b. par an de cens).

AD Gironde, 3E 85, fol. 96 v°, 19 décembre 1476 - Vente par Pey de Bonafont, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan de Ceysac, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un trens de désert à Saint-Seurin (près de Bordeaux), à l'Estanhey.

Confronts : vigne de l'épouse de Colin Noël / pré de *Motin da Romam*.

11 F. b., bien franc en alleu.

MACHACOUP

AD Gironde, 3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475 - Obligation d'Arnaud Tridou, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), envers Guilhemna de Brach, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), de 27 F. b. à cause de prêt, payables à la Saint-Michel.

Engage une pièce de vigne à Saint-Seurin à Machacoup. Confronts : vigne d'Arnaud Boey, vigne de Gassiot Aumalhey, vigne de Blanca Duran, chemin commun. S'il n'a pas payé la somme, elle peut la vendre passée la Toussaint.

MOULIN DU VENT – TERRE NEGRE

AD Gironde, 3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475 - Échange entre Pey Gassias, honorable homme, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Guiraud Audiard, prêtre, résident à Saint-André (Bordeaux).

- Pey Gassias cède un moulin « moulant avec ses eaux » à Léognan. « *lo molin de la Rodet* ». Comportant un *hostau* couvert de tuiles, garni de tous les autres instruments. Sauf les droits du prieur de Cayac (2 d. b. d'esperle, 4 l. b. de cens et un boisseau de froment).

- Guiraud Audiard une pièce de vigne franche en alleu à Saint-Seurin, au Moulin du Vent autrement à Terre Negre. Confronts : vigne de Maurice Jardin, *corretey* / vigne de Héliot..., de Saint-Maixent / ruelle commune / vigne d'araire de ... + 60 F. b.

Acte suivant : Pey Gassias vend la vigne à Johan Audiard, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477 - Vente par Ysabe de Castanhons, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux), à Audeta deu Prat, épouse de Johan deu Luc, et Pey de Campet, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un corège de vigne dans les Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin.

Confronts : vigne des héritiers de feu Lestot de Saint-Projet / vigne de Johan de Poyau / vigne des héritiers de Lestot de Saint-Projet.

6 F. b. et demi, sauf les droits du seigneur (1/4 du vin par an).

PLANTIER DE MOGEDOC (derrière le doyenné)

AD Gironde, 3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481 - Vente à réméré, par Baudinot Milon et Pasqueta Goudat, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Pey Milon, charpentier (de pipes) de Saint-Rémi (Bordeaux), d'une pièce de vigne dans les Graves de Bordeaux, dans la sauveté de Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc, derrière le doyenné.

Confronts : vigne de ladite Pasqueta / vigne de Johan de Lopa / grand chemin qui va à Pont Long.

92 F. b., sauf les droit du seigneur, rachat possible dans 13 ans.

PRADINET

AD Gironde, 3E 1145, fol. 13 v°, 31 octobre 1480 - Vente par Johan Ramon et Johana de Candeyran, son épouse, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Johana de Candeyran, épouse de Gelet de la Clida, de Saint-Maixent (Bordeaux), d'un *hostau* et *mayne* à Saint-Seurin, au Pradinet, plus les terres, vignes, prés, *casaus*, aubarèdes, *jaugars*, bois, landes, *pastencs* et *padouens* et autres héritages.

160 F. b.

PUCH DE LA MENSET

AD Gironde, 3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476 [fait à Saint-Pierre de Bruges (Médoc), au plantey de Molerin] - Vente par Guilhem Galhard, de Saint-Seurin (Bordeaux), demeurant au Boscat, à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :

- 119 règes de vignes et de terres à Bruges (Médoc), au plantey de Molerin. Confronts : terre labourée de Pey Goudat / terre labourée des héritiers de feu Estève Garen / vigne des héritiers dudit Estève Garen / chemin et entrée du plantey de Molerin.

- 38 règes de terre et de vigne à Saint-Seurin, au Puch de la Menset. Confronts : vigne des héritiers d'Estève Garen / terre dudit vendeur / chemin royal / terre labourée dudit vendeur.

80 F. b., sauf les droits de l'*hostau* de Junqueras pour les 119 règes, sauf les droits du chapitre de Saint-Seurin pour les 38 règes (7 ard. b. d'espore), une partie franche en alleu.

LA RECLUSA

AD Gironde, 3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 - Échange entre Johan de La Gleysa et Johana de Sent-Seve, son épouse, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), et Johan Lap, marchand bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux).

- Johan de La Gleysa et Johana de Sent-Seve cèdent une pièce de vigne d'araire (3 journaux) dans les Graves de Bordeaux à la Plassa. Confronts : 2 vignes / chemin qui va au bourdieu Darrostanh.

- Johan Lap cède une vigne à Saint-Seurin, à la Reclusa. Confronts : 3 vignes / chemin. + 30 F. b.

TREMB

AD Gironde, 3E 85, fol. 174 v° -175, 5 juillet 1477 - Johan Rossen, bourgeois, de Blaye, cède « son autorité et sa puissance » à Peyrona deu Primey, son épouse, pour tous leurs biens meubles et immeubles.

2^{ème} partie de l'acte : vente par Peyrona deu Primey à Marticot Derin, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux).

- un trens de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, à Tremb. Confronts : vigne de Johan Ros / vigne de [blanc] / vigne de Johan Ros.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : 4 vignes.

20 F. b., le plus petit trens franc en alleu, pour les deux autres – droits du compte et du *borsey* de la confrérie de Notre-Dame instituée à Saint-Seurin.

TRENELLADA

AD Gironde, 3E 1145, fol. 42-42 v°, 26 janvier 1482 - Vente par Mondeta de Seytran, autorisée par son mari Hélias Guiraud, à Johan Ponullh, de Saint-Christoly (Bordeaux), d'une pièce de vigne déserte à Saint-Seurin, à Trenelleda.

Confronts : vigne de Bertrand Darioeda (2 côtés) / vigne de Ysabe de Casau, de Saint-Rémi (Bordeaux) / chemin commun.
5 F. b. comptant, le reste à la Saint-Michel.

VIA LONGER

AD Gironde, 3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 - Vente à réméré par Seguin Conge, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Cecilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Saint-Seurin, à Via Longer.
Confronts : 2 vignes / chemin.
28 F. b., sauf les droits du seigneur de Castet en d'Orthe (1/5 du fruit), rachat possible à la Saint-Michel.

GRAVES DE BORDEAUX (PALU DE BORDEAUX)

BOURDIEU DE LA FLECHA

AD Gironde, 3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Betereau, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne à la Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha.

Confronts : terre et vigne du bourdieu / vigne dudit Richard Ramon / rive de la Garonne / vigne de Johannot de Valentinhou.

Bail accordé pendant 5 ans.

1/5 du fruit porté au bourdieu de la Flécha, 30 s. b. par an livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux. Doit payer 6 ard. b. b. et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, honorable homme, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhemine Margot, de Saint-Michel (Bordeaux).

- 10 pièces de vigne à la palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha. Confronts : chemin qui va au Pas de la Pancela / 12 pièces de vigne que tiennent Guilhemine Gautey et Johan Donna / rive de la Garonne.

- une terre déserte au même lieu. Confronts : vigne de Guilhemine Gautey / le Pas de la Pancela / vigne de Johan Olivey.

Bail accordé pendant 5 ans.

1/5 du fruit porté au bourdieu de la Flécha, 15 s. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux. Doit payer 12 ard. b. au garde.

AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Terre, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- 5 pièces de vigne à la palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha. Confronts : vigne de Guilhemine Margot¹⁷⁴ / rive de la Garonne / fossé dudit seigneur.

- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Olivey / fossé de Johannot ... / fossé dudit seigneur.

Bail accordé pendant 5 ans.

1/5 du fruit porté au bourdieu de la Flécha, 30 ard. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux. Doit payer 6 ard. b. et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhemine Gautier, de Saint-Eloy (Bordeaux), et Johan Donna, de Saint-Projet (Bordeaux), pour :

- 12 pièces de vigne à la palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha. Confronts : vigne de Johan Terre / vigne de Johan Betereau / fossé / rive de la Garonne.

- une aubarède et vimeney au même lieu. Confronts : désert de Guilhemine Margot / fief de monseigneur de Labatut / vigne de Johan Olivey / le Pas de Prucela.

Bail accordé pendant 5 ans.

1/5 du fruit porté audit bourdieu, 1 F. b. livré à la Saint-Martin, à Bordeaux ; et 24 ard. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux (pour l'aubarède).

AD Gironde, 3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan Olivey, de Saint-michel (Bordeaux), pour :

¹⁷⁴ De Saint-Michel (Bordeaux)

- une pièce de vigne à la palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha. Confronts : le pré de la palu de Bordeaux / vigne de Johan Terre / fossé dudit seigneur.
- une pièce de vigne au même lieu. Confronts : vigne dudit Johan Olivey / désert de Guilhemine Margot / fossé du seigneur de Labrit / vigne de Johan Terre.
Bail accordé pendant 5 ans.
1/5 du fruit porté audit bourdieu, 10 s. b. livrés à la Saint-Martin, à Bordeaux. Doit payer 6 ard. b. et à dîner au garde.

AD Gironde, 3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477 - Bail à *fazendure* accordé par Richard Ramon, dit de Feulias, seigneur de Malemort en Limousin, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan ...rralhey, de Saint-Maixent (Bordeaux), et à Pey des Camps, de Saint-Rémi (Bordeaux), pour :

- un bourdieu avec toutes ses vignes dans la Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flecha. Confronts : vigne de l'honorable homme Johan Grimel¹⁷⁵ / vigne de Guilhem Johan / vigne de Giles Croqueguen¹⁷⁶ / vigne des héritiers de feu Valentinhou¹⁷⁷ / vigne et désert de Johan Eymey / aubarède de Richard Ramon / chemin commun.

- une aubarède au même lieu, de l'autre côté du chemin commun.
[absence de la fin de l'acte]

ESTEY MAYOR

AD Gironde, 3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 - Vente par Reynaud Albert, laboureur de vigne de Saint-Pierre (Bordeaux), curateur donné par le sous maire à Guilhem et Johan deu Bosc, frère et sœur pupilles, héritiers de Ramon deu Bosc, boucher de Saint-Michel (Bordeaux), à Borgueta Ayquem, veuve, épouse dudit feu Ramon deu Bosc, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne à la Palu de Bordeaux, près de l'*Estey Maior*.
Confronts : ledit *estey* / ruelle commune.
25 F. b. payés comptant.

ESTEY DE LA TINLEYRA

AD Gironde, 3E 84, fol. 15 v°-16, 20 avril 1474 - Bail à gage de Ramunda accordé par Gardemar, veuve, et Héliot deu Bosc, son fils, et Johana de Labadia, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem de Fontenay, honorable homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de la moitié par indivis d'une pièce de vigne à la Palu de Bordeaux, à l'*estey* de la Tiuleyra.
Confronts : l'*estey* de la Tiuleyra / rive de la Garonne / chemin commun.
30 F. b. payés comptant (15 jours).

AD Gironde, 3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474 - Vente à réméré par Ramunda de Gardemar, veuve, Héliot deu Bosc et Johana l'Abadia, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), à Estève Layne, marchand, honorable homme de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et d'auubarède à la Palu de Bordeaux, à l'*estey* de la Tinleyra.
Confronts : *estey* de la Tinleyra / vigne de maître Theodoric de Delf, docteur en médecine / rive de la Garonne / chemin commun.
200 F. b. payés comptant, rachat possible jusqu'à la Toussaint. Ledit Estève fera la cueillette. Sauf les droits du chapitre Saint-Seurin (5 s. b. de cens).
Ledit deu Bosc doit payer à Guilhem de Fontenay une somme, passé le terme, ledit Estève se substituera à lui.

FIGUEYRAS

AD Gironde, 3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 - Vente à réméré¹⁷⁸ (et bail à loyer) par Alain Lasne, boulanger, de Saint-Michel (Bordeaux), et Margarida Reynaut, son épouse, à Baudinot Guilhocha, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), de :
- un *hostau* et *sou qui es darrey* à Saint-Michel (Bordeaux), au *Putz deus Casaus*. Confronts : *hostau* dudit Baudinot et de son épouse / *hostau* desdits vendeurs et d'Estienne Lasne / rue du *Putz deus Casaus* / *casau* des héritiers de Pey Macanau. 2 d. b. d'espore, 5 l. b. de cens.

¹⁷⁵ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁷⁶ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

¹⁷⁷ Johannot de Valentinhou (cf. 3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472)

¹⁷⁸ Vraisemblablement à la suite de dettes contractées envers Baudinot Guilhocha.

- un *trens* de vigne dans les Graves de Bordeaux, à Bareyras. Confronts : vigne de Richard Pastour / vigne de Menyon Masoey / *rueta* / vigne de Menyon Masoey / chemin de la Roda. Bien franc.

- un *trens* de vigne à la Palu de Bordeaux à Figueyras. Confronts : vigne d'Arnaud de Grant Johan / vigne de feu Johan Brun / vigne dudit Grant Johan / *la mar*. Rente à ¼ du fruit.

200 l. b., sauf les droits de *mossen* Johan deu Bosc¹⁷⁹ pour l'*hostau*, sauf les droits de la dona de Grant Gaucem pour la vigne à Bareyras, sauf les droits de l'Hôpital de Saint-André pour la vigne de Figueyras (esporle et 1/5 du fruit).

Possibilité de rachat pendant un an à partir de la Toussaint.

Bail à loyer accordé aux vendeurs pour 20 l. b. payables par quart.

Gestes de mise en possession de l'*hostau*, par le *barrollh* de la porte, en présence des vendeurs et de Baudinot Guilhocha. Gestes de mise en possession de la vigne, par la *balhanssa d'una vitz de cascuna de lasd. correyas de vinhas*, en présence d'Alain Lasne, de Johan Rosseu¹⁸⁰, procureur de Baudinot Guilhocha, de Pey de Sireys¹⁸¹ et de Maurice deu Jardin (notaire absent apparemment).

LOMENET

AD Gironde, 3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483 - Vente par Nicholau deu Clerc, charpentier de pipes, et Johana Seguin, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), à Arnaud Vesin, honnête homme, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une pièce de vigne, terre, pré et aubarède à Saint-Rémi, dans la Palu de Bordeaux, à Lomenet.

Confronts : vigne et pré de Johan Boyssou / vigne et pré de Micheu de Rocha / rive de la Garonne / pré de ...
100 F. b. payés comptant, sauf les droits des héritiers d'Aymon de Trenlou (40 ard. b. par an).

MIGRON

AD Gironde, 3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489 - Bail à fazendure accordé par Jehan Papey, marchand, bourgeois, de Saint-Siméon (Bordeaux), à Johan Arnol et Arnaud Arnol, frères, charpentiers de pipes, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), d'un *hostau* et vigne dans la Palu de Bordeaux, au Migron.

Confronts : vigne de *mossen* Pey Contept, prêtre / vigne des héritiers de Baudin de Cauprelh / rive de la Garonne / vigne de Johan Rac / vigne de Guilhem de Garriga.

Bail accordé pour 9 ans à partir de la Toussaint, pour 20 F. b. par an.

PRADETZ

AD Gironde, 3E 4807, fol. 278 v°-279, ... - Vente par Maurici deu Jardir, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Lestonar, de Saint-Seurin (près de Bordeaux), d'une vigne dans la Palu de Bordeaux, à Pradetz.

AD Gironde, 3E 81, fol. 3 v°-4, 15 avril 1470 - Bail à nouveau fief accordé par Héléna de Saint-Avit, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Arnaud de Lafont, laboureur, de Caudéran, pour :

- un *trens* de pré et aubarède à la Palu de Bordeaux, à Pradetz. Confronts : vigne de Héléna de Saint-Avit.

- un *trens* de pré et aubarède au même lieu.

2 d. b. d'esporle, ¼ du fruit en agrière.

AD Gironde, 3E 85, fol. 75, 7 novembre 1476 - Bail à nouveau fief accordé par le noble homme Pey Estève, dit *de Bordeaux*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan de Ceysac [Cessac], marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un *trens* de vigne près des Chartrons (Palu de Bordeaux), à Pradetz.

Confronts : vigne de Johan de Ceysac / chemin commun / vigne de Johan de Ceysac / *estey* commun.

2 d. b. d'esporle à seigneur ou *affevat mudant*, 2 F. b. par an de cens, payables à la Nativité et porté à l'*estar* du seigneur à Bordeaux.

Johan de Ceysac doit *obrar* la vigne.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473 - Vente à réméré par Johan Cavaley, laboureur, et Margarida Deu Galema, son épouse, de Saint-Rémi (Bordeaux), envers Berthomiu Nadau, marchand, bourgeois de Sainte-Colombe (Bordeaux), d'une vigne à la Palu de Bordeaux, paroisse Saint-Rémi, à la Sabateyra.

Confronts : 2 vignes / 2 prés.

¹⁷⁹ Prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁸⁰ Marchand, de Saint-Michel (Bordeaux)

¹⁸¹ Marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux)

100 F. b., rachat possible dans les 4 ans. annullé le 13 février 1475 (n.s.). Johan Cavaley reconnaît tenir la vigne dudit Nadau.

GRAVES DE BORDEAUX (PALUDATE)

AD Gironde, H 735, fol. 88-88 v°, 6 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem de Saint Gili, laboureur, de Notre-Dame de Macau (Médoc), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- 2 *les* de vigne à Macau, à la Costa. Confronts : vigne et cause de Guilhem de Guiton / vigne et cause de Pey de la Rua / chemin commun / rive de la Garonne.

- un *les* de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de Ramon de la Brosta / vigne et cause de ... d'Auissan, dit de Seytiran / chemin commun / rive de la Garonne/

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 12 d. b. de cens porté à la saint Thomas à l'aumônier du monastère, à la *sala*.

AD Gironde, H 734, fol. 141 v°, 29 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Bernard de la Guyinna, laboureur, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), envers l'abbé, le poissonnier et le *refectorey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne à Paludate.

Confronts : vigne d'Ytey Olivey, de Sainte-Eulalie (Bordeaux) / vigne de Beney de Birac et de Pey de la Berla, son c...hat / vignes et pré de Hélias Mangon, de Saint-Michel (Bordeaux).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/5 du fruit de vin porté *sobre lo trulh* du poissonnier et *refectorey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux).

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 179-179 v°, 2 juin 1451 - Reconnaissance féodale de Pey Beliard, tavernier, de Saint-Projet (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne à Paludate.

Confronts : vigne de Pey Agard le Vieux, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bertrand de Saint-Martin / ruette commune / rive de la Garonne.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh de la conau... taula* du monastère.

Doit demander la garde (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 85 v° (bis), 2 juin 1452 - Reconnaissance féodale d'Aupays Eyrin, épouse d'Arnaud Hugon, de Quinsac (Entre-deux-Mers), tutrice des biens et causes de Guilhemna et Maria Moyney, filles de feu Guilhem Moyney, envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 5 pièces de vigne à Paludate.

Confronts : vigne de Raulin Rigaud de chaque côté / rive de la Garonne / chemin commun.

Investiture par le vicaire du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le *trulh* de la *conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 86 v°-87, 29 avril 1452 - Reconnaissance féodale de Guilhem Blanc, dit Godard, *filadey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un treus de vigne à Paludate.

Confronts : vigne de Guilhem Blanc / vigne d'Arnaud de la Funha / vigne de Pey Combent / rive de la Garonne.

Bien acheté à Reynon de Bros, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), procureur de Maria Masson, son épouse, et Peyrona de Guiton, veuve de Bertrand Masson, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), tutrice de Mabila Masson, sa fille, le 5 avril 1452 (acte par Hélias de la Landa, notaire public).

25 F. b.

Investiture par Bernard Robbert, vicaire du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendanges porté sous le *trulh de conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d., 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 45 v°-46, 2 octobre 1454 - Autorisation de vendanger accordée par mossen Johan de la Sala, moine, pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), vicaire général de l'administrateur, à mossen Johan de Cardon, prêtre, de Sainte-Croix (Bordeaux), tuteur et administrateur de Pey et Johan de Cardon, frères, fils et héritiers de feu Ramon de Cardon.

L'autorisation est accordée pour une vigne à Paludate, près de Bordeaux, sur laquelle Johan de la Sala avait fait mettre le ban. Johan de Cardon avait demandé l'autorisation de vendanger car la vigne était « en saison de vendange ».

AD Gironde, H 1183, fol. 4 v°, 15 décembre 1455 - Investiture accordé par frère Johan de la Sala, moine et pitancier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à Jacques Paud, barbier, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour une vigne à Paludate.

AD Gironde, H 736, fol. 7, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de mossen Helias Pic envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) pour un trens de vigne à Paludate, près de Bordeaux.
Confronts : vigne de Helias de la Gleysa / vignes d'Arnaud de Corn et mossen Johan de Card, prêtre / chemin commun / vigne de Guilhem et Arnaud de Saint-Martin.
Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh de la table commune*.
Doit demander le garde (2 d. b. de garde et 5 s. b.).

AD Gironde, H 736, fol. 9, 7 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Hausten, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Mauco.
Confronts : vigne de Pey de Pruet, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Guirauda Gregori, épouse de Bertrand de La Font, *cordurey*, de la rue Bouquière / vigne de Hélias Bernard, filadey / vigne de Ramon de Biron, barbier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux).
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner par jour)

AD Gironde, H 736, fol. 31 v°, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias Ferrey pour 7 pièces de *verssana* de vigne et 3 *bessonatz* à Paludate.
Confronts : vigne de Johan Austen / vigne du fieffé / vigne de Bernard de Corn / vigne de Guilhem Jordan, de Sainte-Croix (Bordeaux).
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/6 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 36 v°, 27 février 1456 - Reconnaissance féodale de Jauffrion de Cessac pour :
- un trens de vigne à Paludate. Confronts : vigne des héritiers de Pey de Borc, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Morin Gay, sergent (fief d'Itey Olivey, de Sainte-Eulalie, Bordeaux) / vigne de Peyrona Santz, épouse d'Arnaud d'Arnan, charpentier de tonneaux, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Bernard Sadot, de Saint-Michel (Bordeaux).
- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey de Cantalop, *pelhey*, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey de Vanhaus, demeurant à Trompette / vigne d'Arnaud Santz, *bouvier* / *terras vuytas* devant le chemin de Pont Ayquart.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit, la moitié portée sous le treuil du seigneur, l'autre moitié sous le treuil du *refectorey* et du poissonnier.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour que *triguera* à vendanger)

AD Gironde, H 736, fol. 28, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Pey de Pruet, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate.
Confronts : vigne de Pey Gombaud / vigne de Guilhem Austen / vigne de Guilhem Blanc / pré de Peyrona deu Prat, épouse de Ramon de Biron, barbier, de Saint-Michel (Bordeaux).
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Seguin pour un trens de vigne à Paludate.
Confronts : vigne des héritiers de Guilhemna Moyney / vigne de Johana de Pesa, épouse de Guilhem Fau / vigne de Jacques Pinot / rive de la Garonne.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil du monastère.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. 6 d. b. par jour).

AD Gironde, 3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482 - Échange entre Pey Amaniu, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Anthoni Bernier, cleric de Bordeaux.
- Pey Amaniu cède une pièce de vigne à Paludate. Confronts : vigne de Guissarnaud de Vinholas / vigne de Mathelina ... / pré de Guilhem de Lestonac / vigne de Pey Sabatey. Et 5 pièces de vigne au même lieu.
Confronts : vigne de Pey Sabatey / vigne de Pey Amaniu / pré de ..., estey entre. Fiefs relevant du vicaire et des chapelains de Saint-Michel (Bordeaux).
- Anthoni Bernier cède 2 rêges de vigne à Le Pian, à Calomeys. + 25 F. b.

ESTEY MAYOR

AD Gironde, H 735, fol. 84, 25 avril 1452 - Reconnaissance féodale de Giraud de la Barreyra, *mariney*, bourgeois, de Sainte-Croix (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, près de Bordeaux, sous l'*estey Mayor*. Confronts : vigne de [blanc] / vigne de [blanc] / [blanc] / [blanc].

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/6 du fruit, porté *sobre lo trulh de la conau... taula* du monastère. Doit demander le garde (2 d. b., 12 d. b. par jour). Clauses d'entretien de la vigne (*obrar*).

FRANCS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 29-29 v°, 22 avril 1469 - Échange entre l'honnête dame Blanca Andron, autrement de Lausac, veuve de Saint-Eloi (Bordeaux), et Pey deu Cayre, bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

- Blanca Andron cède un *hostau* et *casau* à Saint-Eloi (Bordeaux), rue du Miralh. Confronts : *hostau* de Laffita, *magendome* de Puch Paulin / *hospitau* et *casau* de Saint-Jacques / *carreyra publica*. Sauf les droits du prieur de Saint-Jacques.

- Pey deu Cayre cède une vigne à Paludate, à Francs. Confronts : *estey* du moulin de Francs / Garonne / ruelle commune. + 60 F. b.

MAUCOR / MAUCO

AD Gironde, H 734, fol. 117 v°, 26 janvier 1451 - Reconnaissance féodale de Guilhem Jordan, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour 11 pièces de vigne à Paludate, à Mauco.

Confronts : vigne des héritiers de Bernard de Bios / vigne d'Anthoni d'Ordilhan / vigne de Peyrona de la Rua / rive de la Garonne.

Bien acquis auprès de Vidon de Pardelhan, fournier, pour 10 F. b. (acte passé devant Arnaud de Menderisqueta, notaire public).

Investiture à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 99, 4 février 1451 - Reconnaissance féodale d'Anthoni d'Ordilhan envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Mauco. Confronts : vigne de Vidau Tibbaudeu, de Pardaillan / vigne de Guilhem Audet, de la rue Peymentada, à Maucaillau / rive de la Garonne / vigne de Guilhem Audet.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Guilhem Audet / vigne de Pey deu Bosc / vigne de feu Hélias Aurelha / vigne de Guilhem Audet.

Investiture en un fief par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou a son député chaque année (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 100 v°-101, 4 février 1451 - Reconnaissance féodale de Guirauda Gregori, épouse de feu Colin deu Forn, *cordurey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), comme tutrice et administratrice des personnes, biens et causes de Pey, Magenssa, Margarida, Johaneta et Johaneta deu Forn, ses enfants, enfants et héritiers de Colin deu Forn, envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Mauco.

Confronts : vigne de Ramon Torney, dit Bardey / vigne de Johan Grimeyrin, *cordurey* / vignes d'Aymar Benin, *coudrey*, et de Pey Baquey, dit le Medoquin / vigne de Johana de Fromitz / vigne de Guilhem de Vinchas.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) de Guirauda Gregori au nom de ses enfants à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou a son député (2 d. b., 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 125-125 v°, 22 février 1451 - Reconnaissance féodale d'Aymar deu Bosc et Arnaud deu Bosc, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Mauco.

Confronts : vigne d'Arnaud deu Puyau, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey d'Ordilhan, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Johana deus Batz, épouse de Poncet Bloye, marchand / rive de la Garonne / vigne de feu Hélias Aurelha.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/4 du fruit du vin et de vendange par an porté *sobre lo trullh* du monastère.
Doit demander le garde au seigneur ou à son député chaque année (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 734, fol. 166 v°, 24 mai 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Gossian, clerc, demeurant à Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Mauco.

Confronts : vigne de Pey Guilhem, dit *lo Prat* / vignes des héritiers de Hélias Seguin / chemin commun / vigne d'Arnaud Gramont, mercier.

Bien acquis auprès de Galhard de l'Estey, tuteur et gouverneur des héritiers de feu Johan Sauret, pour 13 l. b. et demi (acte par Johan Auffredi, notaire public).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 1/7 du fruit de vin et de vendange porté au monastère (esperle ?).

Doit demander le garde (2 d. b. et 5 s. b. ou à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 13 v°-14, 14 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Johana Gasc, épouse de Johan Gayrin, *cordurey* du monastère, pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Mauco. Confronts : vigne de Johana Gasc / vigne de feu Guilhem Gachat / vigne de feu Pey de Rua, charpentier de tonneau / rive de la Garonne.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Johan Gayrin / vigne de Pey Robbert (fief de Vilota d'Armangon) / vigne de Guilhem deu Puy, héritier de Bernard de la Faya, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johana de Foruntz.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Nabaria deus Tornes veuve / vigne de feu Pey de Rua, charpentier / vigne des héritiers de Johan de la Guebra, marchand / vigne de feu Guilhem de Bunchas.

Investiture en 3 fiefs, chacun à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange pour le 1^{er} fief, 1/5 pour le 2nd fief, 1/7 pour le 3^e fief, porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia* pour chaque fief, 5 s. b. pour dîner pour chaque jour que *triguera* à vendanger les trens de vigne).

AD Gironde, H 736, fol. 29 v°-30, 24 février 1456 - Reconnaissance féodale de Conthor deu Bosc, veuve, bourgeoise, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Maucor.

Confronts : vigne de Peyrona Fau, épouse de Vidau Milon, fournisseur, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Peyrona de la Riu / vigne / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. ou à dîner).

AD Gironde, H 736, fol. 70 v°, 7 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud deu Poyau, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Maucor. Confronts : vigne de Peyrona de la Riu / vigne des héritiers d'Anthoni d'Ordilhan, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Navarra deus Tornes, veuve, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers d'Anthoni d'Ordilhan.

- un autre trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers d'Anthoni d'Ordilhan / vigne de Pey deus Bosc, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers d'Anthoni d'Ordilhan / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 53 v°, 13 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Agnès deus Batz pour un trens de vigne à Paludate, à Maucor.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 72 v°, 18 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Aymar deu Bosc et Arnaud deu Bosc, frères, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Maucor.

Confronts : vigne d'Arnaud deu Peyau / vigne d'Anthoni d'Ordilhan / vigne de Johana deus Batz et d'Agnès deus Batz, sa sœur / rive de la Garonne / vigne de Hélias Aurelha.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 118, 31 mai 1459 - Reconnaissance féodale de Sciote de Lopgrata, notaire public, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Maucor.

Confronts : vigne de Johana Gasc, épouse de Johan Gayrin, *codiney* / vigne de Conthor de Boscmanent, veuve / vigne d'Aymar et Arnaud deu Bosc, frères.

Bien acheté à Conthor de Boscmanent pour 20 l. b.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 6 ard. b. par jour).

AD Gironde, 3E 83, fol. 50-50 v°, 17 décembre 1472 - Bail à *fazendure* accordé par Pierre Montorenlh, *cordurey*, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johan deu Putz, laboureur, demeurant en la Grand'Rue de Sainte-Croix à Saint-Michel (Bordeaux), pour 4 pièces de vigne à Paludate, à Mauco.

Bail accordé pendant 9 ans ou 9 cueillettes.

2 F. b. ½ de gaudence (Toussaint, à Bordeaux). Sauf les droits des seigneurs.

Ledit Johan doit *probatgar cascun an dos jornaus en lasdites vinhas*, s'il plante trois journaux, ledit Pierre devra lui fournir le supplément.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 81, 21 janvier 1474 - Échange entre Bertrand de la Barreyra, de Saint-Michel (Bordeaux), et Ramon Faure, de Saint-Michel (Bordeaux).

- Bertrand de la Barreyra cède une vigne dans les Graves de Bordeaux, à la Bomba Confronts : 4 vignes.

- Ramon Faure cède une vigne à Paludate, à Manco. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin.

AD Gironde, 3E 86, fol. 33 v°-34, 3 juillet 1483 - Échange entre Jacques Jousset, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Planche, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux).

- Jacques Jousset cède une vigne franche en alleu dans les Graves de Bordeaux, à Fossa Léon. + 200 F. b. pour la moins-value.

- Johan Planche cède une vigne, *planta* et *vimeney* à Paludate, à Maucor. Confronts : 3 vignes / chemin. une vigne au même lieu. une vigne au même lieu. Sauf les droits des seigneurs.

Le même jour, Johan Planche cède la vigne obtenue à Peyrona deu Corau.

AD Gironde, 3E 86, fol. 39, 22 juillet 1483 - Échange (et *cabau*) entre l'honnête dame Johana de la Forcada, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), associée à Jacques Jousset, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Planche, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux).

- Johana de la Forcada et Jacques Jousset cèdent 3 journaux de vignes dans les Graves de Bordeaux à Fossa Léon. Confronts : 2 vignes / 1 terre / chemin. + 200 F. b. pour la moins-value.

- Johan Planche cède une vigne, *planta*, *vimeney* à Paludate, à Maucor. Confronts : 4 vignes (dont la vigne suivante). 1 corrége de vigne au même lieu. Confronts : 3 vignes (dont la vigne précédente) / Garonne.

200 F. b. payés comptant par *ledit Geutet deu cabau que ed teu de ladite dona Johana en lostau deusdit*.

PONT AYQUART

AD Gironde, H 734, fol. 108 v°, 10 février 1451 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Gramon, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.

Confronts : vigne d'Arnaud Servent (fief de Perrica et d'Andriu de Saubamaior, de Sainte-Croix) / vigne de Pey Guilhem, dit lo Brac, de Sainte-Croix (Bordeaux) / chemin ou ruelle commune / vigne.

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur (2 d. b., 5 s. b. par jour pour le dîner).

AD Gironde, H 734, fol. 148-148 v°, 30 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Bernard de Chiqua, notaire public, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquart, devant Prat Prident. Confronts : chemin commun / vigne de Bernard de Chiqua / vigne de Bernard de la Guyinna / vigne de Benedeyt de Birac / vigne de Galharda Amaniu, épouse de Ramon Martin / vigne de Bernard de Chiqua.

- 5 pièces de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Hélias Bernard / vigne de Bernard de la Guyinna / vigne de Johan Foxs / vigne de Bernard de Chiqua.

Investiture en deux fiefs par l'administrateur, le *refectorey*, le poissonnier et le *cambarey* du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) :

- 1^{er} fief : 1^{er} trens de vigne ; 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit.

- 2nd fief : 5 pièces de vigne ; 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit (la moitié *sobre lo trulh* de la *conau taula* du monastère, la moitié *sobre lo trulh* du poissonnier et *refectorey* du monastère) et 3 s. b. par an de cens, payables au *cambarey* au monastère à la saint Martin d'hiver.

Doit demander le garde pour chaque vigne (2 d. b. et 5 s. b. pour le dîner par jour)

AD Gironde, H 734, fol. 148 v°, 30 mars 1451 - Reconnaissance féodale de Bernard de Chiqua, notaire public, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers l'abbé, le *refectorey*, le poissonnier ou le sous-poissonnier, du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne, avec les aubarèdes d'un côté, à Paludate, à Pont Ayquart, devant Prat Prident.

Confronts : vigne de Johan Margarit / vigne de Bernard de Chiqua / vigne de Johan et Thomas Moyney, frères / chemin commun.

Investiture en un fief par l'administrateur, le *refectorey*, le poissonnier ou le sous-poissonnier du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit (la moitié portée *sobre lo trulh* du seigneur, l'autre moitié *sobre lo trulh* du poissonnier et *refectorey*) et 25 s. b. par an de cens, payables au sous-poissonnier au monastère à la saint Martin d'hiver.

Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 41 v°-42, 6 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Thomas Moyney, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.

Confronts : vigne d'Arnaud Sautz, *bouvier*, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Johan Claneu, dit *Sabot* / vigne des héritiers de Galhart de Cessac, boucher / vigne de Johan Richard, savetier.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit, la moitié portée sous le treuil de la table commune, l'autre moitié sous le treuil du poissonnier.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 11 v°, 9 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Jacques Priot, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, au Pont Ayquart.

Confronts : vigne des héritiers de Guilhemna Moyney / vigne de mossen Hélias Pic, prêtre / ruelle commune / vigne de Pey Seguin, dit *lo Rey de Moncalhau*.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de vin et de vendange porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 13, 13 janvier 1456 - Reconnaissance féodale de Maria de la Mota, épouse de Gassias deu Vergey, tavernier, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, devant Pont Ayquart.

Confronts : vigne de Pey Fauren, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Seguin, dit *lo Rey* / vigne de Johan de la Mota / vigne de Johan Milat.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de l'administrateur.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 67-67 v°, 11 février 1456 - Reconnaissance féodale de Bernard de Chiqua, clerc, notaire public, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard. Confronts : chemin commun / vigne du fieffé / vigne de Bernard de la Gruma / vigne de Beneyt de Birac / vigne de Galhota Amaniu / vigne du fieffé.

- 5 pièces de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Hélias Bernard / vigne de Bernard de la Gruma / vigne de Johan Foxs / vigne précédente.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 3 s. b. par an de cens 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 67 v°-68, 11 février 1456 - Reconnaissance féodale de Bernard de Chiqua, pour un trens de vigne avec ses aubarèdes à Paludate, à Pont Ayquard.

Confronts : vigne de Johan Margarit / vigne de Bernard de Chiqua / vigne de Thomas Moyney et de ses neveux / chemin commun.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 19 s. b. par an de cens (saint Martin d'hiver), 1/7 du fruit, la moitié portée sous le treuil de la table commune, l'autre moitié portée sous le treuil du poissonnier et *refectorey* du monastère.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 26-26 v°, 18 février 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Gramont, marchand, bourgeois, de Sainte-Colombe (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.

Confronts : vigne d'Arnaud Sernent / vigne de Pey Guilhem / ruelle commune / vigne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 24, 21 février 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhem Gramange, laboureur, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.
Confronts : vigne d'Arnaud Borgonhon, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de feu Pey Miqueu, de Sainte-Croix (Bordeaux) / chemin commun / vigne de Pey de Banhans, de Saint-Rémi (Bordeaux).
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil du seigneur.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 31-31 v°, 25 février 1456 - Reconnaissance féodale de Hélias Ferrey pour
- 11 pièces de *versana* et 3 *cabessons* de vigne à Paludate, à Pont Ayquard. Confronts : vigne de Hélias Ferrey / chemin commun / vigne du fieffé / vigne de Bernard de Corn.
- 17 pièces de vigne au même lieu, près de l'Estey Mayor. Confronts : vigne de Bernard de Corn / chemin commun / vigne de Hélias Ferrey / Estey Mayor.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 75 v°-76, 9 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Arnaud Borgonhon pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.
Confronts : vigne de Hélias Bequet, lanternier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Jacques Paud, barbier / ruelle commune.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil du seigneur.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 39 v°, 16 juin 1456 - Reconnaissance féodale de Jacques Paud, barbier, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.
Confronts : vigne d'Arnaud Borgonhon, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Pey Guilhem / ruelle commune / ruelle commune.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 71-71 v°, 29 août 1456 - Reconnaissance féodale de Johana de la Farga, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard, près de l'Estey Mayor.
Confronts : vigne de mossen Hélias de Puch Eyrem, prêtre / chemin commun / estey Mayor / vigne du prier claustré du monastère.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Seguin pour un trens de vigne à Paludate, devant pont Ayquard.
Confronts : vigne de Pey Seguin / vigne de Johan de la Peyritge, laboureur / chemin commun / vigne de Mabila de la Mota.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 23, 29 août 1456 - Reconnaissance féodale de Pey Seguin pour un trens de vigne à Paludate, à Pont Ayquard.
Confronts : vigne de Pey Seguin / vigne d'Arnaud Gramont, mercier / vigne de Pey de la Mota / chemin commun.
Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/6 du fruit porté sous le treuil de la table commune.
Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour).

AD Gironde, 3E 1145, fol. 99 v°, 19 octobre 1482 - Vente par Pey de Salanova, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), à Arnaud et Mathiu de Mans, de Pau, en Béarn, d'une pièce de vigne à Paludate, au Pont Ayquard.
Confronts : 3 vignes / chemin commun.
25 F. b., sauf les droits de l'abbé de Sainte-Croix (1/7 du fruit).

PRAT PRUDENT

AD Gironde, H 734, fol. 107, 5 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan lo Bastard, *sabatey*, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, devant Prat Prident.

Confronts : ruelle commune / vigne de Pey Miqueu, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de feu Pey d'Ordilhan, de Sainte-Croix (Bordeaux) / vigne de Guilhem Amani, de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange par an, la moitié portée *sobre lo trulh* du seigneur administrateur, l'autre moitié *sobre lo trulh* du poissonnier et *reffectorey*.

Doit demander le garde (2 d. b., 5 s. b. par jour pour le dîner).

AD Gironde, H 734, fol. 125 v°-126, 22 février 1451 - Reconnaissance féodale de Johan Arros, laboureur, et de Pey Arros, son frère, de Colinhan, à Saint-Seurin (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Prat Prident. Confronts : vigne des héritiers de feu Pey Reynaud, marchand / terre de Johan Aymeric / vignes des héritiers de Pey de Borc, d'Honoreta de Manas et de Johan et Pey Arros.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vignes de Pey de Cantalop, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), de Galhard de Cessac, boucher, d'Arnaud Sautz, boucher, et des héritiers de feu Pey de Borc / vignes de Johan et Pey Arros / chemin commun / vigne de Bernard Sadot, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux).

- un trens de terre deserte ou il y avait un vigne au même lieu. Confronts : vigne de feu Pey Baudel, marchand / vigne de Pey Gaubert, dit *lo Peny* / ruelle commune / vigne de Johan et Pey Arros.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne des héritiers de feu Pey Baudel, marchand / vigne de Johan et Pey Arros / chemin commun.

Investiture en 4 fiefs à 2 d. b. d'esperle et 1/7 du fruit de vin et de vendange par an porté *sobre lo trulh* du monastère pour chaque fief.

Doit demander le garde (2 d. b. et 2 s. b. 6 d. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 72 v°-73, 18 mars 1456 - Reconnaissance féodale d'Aymar et Arnaud deu Bosc pour :

- un trens de vigne à Paludate, à Prat Prudent. Confronts : vigne des héritiers de Pey Reynaud, marchand / terre de Johana Uyant / vigne de Pey de Borc et de Honoreta de Manas / vignes de Pey Guilhem.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vignes de Pey de Cantalop, marchand, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), et des héritiers de Galhard de Cessac, boucher, d'Arnaud Sans, bouvier, et des héritiers de Pey de Borc / vignes du fieffé / chemin commun / vigne de Bernard Sadot, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux).

- un trens de terre deserte où il y avait une vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Gaubert, dit *lo Peny* / vigne de Pey Baudel, marchand / ruelle commune / vigne du fieffé.

- un trens de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Pey Baudel / vigne du fieffé / chemin commun / vigne du fieffé.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 2 s. b. 6 d. b. par jour et pour chaque vigne).

AD Gironde, H 736, fol. 60, 5 avril 1456- Reconnaissance féodale de Pey Brast, paticier, bourgeois, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à Prat Pudent.

Confronts : vignes de Hélias Mangon, charretier / pré de Thomas d'Estambit.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. par jour).

AD Gironde, H 736, fol. 58, 21 juin 1456 - Reconnaissance féodale d'Agnès Reynaud, épouse de Richard Boneu, marchand, bourgeois, de Saint-Projet (Bordeaux), pour un trens d'aubarède et jardin à Paludate, à Prat Pudent.

Confronts : chemin commun / fief du monastère / cause de Johan Gassias, marchand / cause.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/5 du fruit de pieux, de lattes, de carrasson et de vime porté au monastère.

AD Gironde, H 736, fol. 58 v°, 21 juin 1456 - Reconnaissance féodale d'Agnès Reynaud pour un trens de vigne à Paludate, à Prat Pudent.

Confronts : terre et cause de Johan Aymeric, laboureur / chemin commun / chemin commun / vigne de Gombaud de Pleniges.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 15 s. b. par an de cens (saint Martin).

PRE DE SAINTE-CROIX

AD Gironde, H 734, fol. 100 v°, 4 février 1451 - Reconnaissance féodale de Seguin Bonon, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux), envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne et aubarède derrière les moulins du monastère, près des murs de la ville, au pré de Sainte-Croix.

Confronts : vigne de Guiraud de la Porta, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne des héritiers de feu Johan Bonon, frère de Seguin Bonon / rive de la Garonne / *estey* des Moulins de Sainte-Croix).

Investiture par l'administrateur du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux) à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit de vin et la dîme *talhada* porté *sobre lo trulh* du monastère.

Doit demander le garde au seigneur ou a son député (2 d. b. et à dîner par jour).

AD Gironde, H 735, fol. 82 v°, 17 septembre 1451 - Reconnaissance de Guilhem de la Clausura, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Michel (Bordeaux), tuteur et administrateur, désigné par l'*officier* de Bordeaux, de la personne et des biens de Johan Bonon, de Saint-Michel (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour :

- 4 pièces de vigne dans les Graves de Bordeaux, au Pré de Sainte-Croix (au Prat ?). Confronts : vignes de Seguin Bonon, son frère, de chaque côté / rive de la Garonne / *estey* des moulins de Sainte-Croix.

- 4 pièces de vigne au même lieu. Confronts : vigne de Giron de la Porta, tavernier / vigne de Seguin Bonon.

Investiture par mossen Pey de Loes, pour le monastère de Sainte-Croix, à 2 d. b. d'esperle, 1/4 et la *deyma talhada* de vin et de vendange, portés *sobz lo trulh deud. monastey*. Doit demander le garde (2 d. b., 5 s. b.).

AD Gironde, H 736, fol. 49 v°-50, 6 mars 1456 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Jacglar, veuve, de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne près des moulins du monastère, à Paludate, au Pré de Sainte-Croix. Le trens de vigne mesure 8 pieds.

Confronts : vigne de Guilhemna Mesquin, fille d'Arnaud Mesquin / vigne de mossen Hélias Aulet / *estey* des moulins du monastère / rive de la Garonne.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 et la dîme taillable du fruit porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, à dîner par jour)

PRES DE L'ESTEY MAYOR (CAP DE L'ESTEY MAYOR)

AD Gironde, 3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 - Bail à *fazendure* accordé par Reynaud Albert, laboureur de vigne, de Saint-Pierre (Bordeaux), curateur donné par le sous maire à Guilhem et Johana deu Bosc, frère et sœur, pupilles, héritiers de Ramon deu Bosc, boucher, de Saint-Michel (Bordeaux), à Bertrand Beyrey, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne en Paludate, près de Bordeaux, près de l'*estey Mayor*.

Confronts : 3 vignes (dont 1 des 2 pupilles) / *estey Mayor*.

Bail accordé pendant 4 ans, 1 F. b. par an (à Toussaint). Témoin : Pierre Brasou, charpentier à Saint-Pierre (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 10391, fol. 43-43 v°, 9 octobre 1473 - Vente par Catherine Ligey, épouse de Johan de la Forest, de Saint-Martin d'Eysines, à Sauvat lo Negre, tavernier, bourgeois, de Saint-Eloi (Bordeaux), d'une vigne à Paludate.

Confronts : vigne de Héliona Ligey / vigne de Johan de la Grava / *estey Mayor* / vigne de Fasart.

3 F. b.

Reconnaissance de dette pour les 3 F. b., payables à la Saint-Martin d'hiver.

AD Gironde, 3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475 - Vente par Johan Taven, *sabatey*, Galhota Bastard, épouse de Nicholau Cosin, de Saint-Michel (Bordeaux), à Cornelha Handric, *sabatey* de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne à Paludate, au cap de l'*estey maior*.

Confronts : vigne de l'abbé de Sainte-Croix / *estey maior* / vigne de Pey Estève, dit de Bordeaux / chemin commun.

8 F. b., sauf les droits du seigneur.

PRES DES MOULINS DU MONASTERE

AD Gironde, H 736, fol. 121-121 v°, 18 avril 1459 - Reconnaissance féodale du discret homme mossen Johan Bonon, prêtre, de Saint-Michel (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, près des Moulins du monastère.

Confronts : vigne de Guiraud de la Porta, tavernier, de Saint-Michel (Bordeaux) / vigne de Seguin Bonon, tavernier, son frère / rive de la Garonne / *estey* des moulins du monastère.

Investiture à 2 d. b. d'esperle, 1/4 du fruit en dîme taillable porté sous le treuil de la table commune.

Doit demander le garde (2 d. b. de *garderia*, 5 s. b. pour dîner).

LA RIVET

AD Gironde, 3E 1145, fol. 112, 15 janvier 1483 - Bail à *fazendure* accordé par Guilhem de la Lotya, de Saint-Michel (Bordeaux), à Johana Blanca, veuve, et Pey de Saint-Celhey, son fils, de Saint-Michel (Bordeaux), pour une pièce de vigne à Paludate, à la Rivet.

Confronts : 2 vimeneys / une vigne / une vigne et vimeney.

Pendant 6 ans.

VINHAS DEU BEDAT

AD Gironde, H 735, fol. 85-85 v°, 2 juin 1452 - Reconnaissance féodale de Guilhemna Moyney, épouse de Pey deu Putz, charpentier de tonneaux, bourgeois, de Saint-Rémi (Bordeaux), envers le monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un trens de vigne à Paludate, à *las Vinhas deu Bedat*.

Confronts : vigne de Bertrand de Saint-Martin / vigne des héritiers de Hélias Seguin / ... de Hélias de la Gleysa, de Bordeaux / rive de la Garonne / chemin commun qui va à l'*estey Mayor*.

Investiture par le vicaire du monastère de Sainte-Croix à 1 d. b. d'esperle, 1/7 du fruit de vin et de vendange porté sous le trulh de la *conau... taula* du monastère, 4 d. b. par an de cens portés au monastère. Doit demander le garde (2 d. b. et à dîner par jour).

GRAVES DE BORDEAUX (TALENCE)

AD Gironde, 3E 10391, fol. 50, 27 octobre 1473 - Bail à *fazendure* accordé par Arnaud Torney, de Saint-Michel (Bordeaux), à Pey Mercey *le Jeune*, de Saint-Genes de Talence, pour :

- une vigne d'araire et une vigne de bras, un pré, dans les Graves de Bordeaux, à Talence. Confronts : 2 vignes / chemin / ruisseau

- une aubarède au même lieu.

Pendant 6 ans. 1/4 du fruit porté à Bordeaux. Garde.

AD Gironde, 3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril 1483 - Vente d'une rente à réméré par Grimon Negreu, de Sainte-Eulalie (Bordeaux), à maître Henric de Ferranhas, honorable homme, licencié en loi, conseiller au Parlement, clerc de la ville, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 d. b. d'esperle à seigneur ou *affevat mudant* et un tonneau de vin, fût et vin, par an, assignés sur des biens francs en alleu dans les Graves de Bordeaux.

200 F. b. payés comptant, rachat possible dans les 5 ans.

Grimon Negreu s'oblige sur tous ses biens : un *hostau* couvert de tuiles, bourdieu et vignes à Talence. Confronts : terre de Pey de la Villa / terre et vigne de Héliot de Lagoyran / chemin commun / la lande et padouan de la comtau d'Ornon.

CORNAU D'ARS

AD Gironde, 3E 12430, fol. 55-55 v°, 10 juin 1469 - Vente par l'honnête dame Blanqua de Lensac, veuve, et Mondot Destabit, son fils, de Saint-Eloi (Bordeaux), à Huguet Audiant, de Saint-Genes, d'une terre à Saint-Genes, au *cornau* Darcx.

Confronts : vigne de l'acheteur / vigne de ladite Blanqua / vigne de Johan Audiant.

4 F. b., sauf les droits du seigneur.

AD Gironde, 3E 86, fol. 58-58 v°, 27 septembre 1483 - Bail à *fazendure* accordé par Johan Dalhayre, honorable homme marchand bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), à Menjou Perey, de Taleuce, d'un *hostau* couvert de tuiles, vignes, mayne, à Talence au *cornau* d'Ars.

Confronts : vigne d'Arnaud Guilhem de Passeute, marchand de Sainte-Colombe (Bordeaux ?) / chemin / vigne / chemin.

Pendant 7 ans, 1/4 du fruit (à Bordeaux), garde, clause d'entretien, planter la moitié.

PLANTEY DA RUAN

AD Gironde, 3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477 - Mariage entre Thomasa Horest, de Sainte-Colombe (Bordeaux), et Johan de Caumontes, de Saint-Michel (Bordeaux).

30 l. b. pour Thomasa Horest (donnés par Borgueta Ayquem, mère de Johan de Caumontes) et 30 l. b. supplémentaires (donnés par Borgueta Ayquem, autorisée par Hélias Furt, son époux).

Thomasa Horest donne en maridatge un lit *costa* et coussin, une couverture de laine rouge et un *sobresen* blanc, le tout de grande taille, un petit *testut* de *seda*, garni de boucles et de pendants en argent, et un *trens* de vigne à Talence, au Plantey Da Ruan.

Confronts : vigne des héritiers de feu Semeguin de Mage¹⁸² / vigne du seigneur de Rostanh (fossé entre) / vigne des héritiers de feu Semeguin de Mage / chemin commun / vigne de Johan Gasc, dit *la Farga*¹⁸³.

¹⁸² De Saint-Pierre (Bordeaux)

¹⁸³ De Sainte-Colombe (Bordeaux)

PAROISSE INCONNUE

AD Gironde, 3E 7132, fol. 55 v°-56, 21 octobre 1465 - Bail à *fazendure* accordé par l'honorable dame Galharda de la Rua, veuve de Saint-Michel (Bordeaux), à Olivey Johanin, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux). Bail passé le 14 février 1465 (n.s.) devant Johannis : « *et cum depuys lodit Olivey Johanin agos leyssat de obrar ladite vinha* ». Le 21 octobre, Olivey produit Pey Forthon, de Saint-Michel (Bordeaux), comme garant.

Témoin : Giraud Blanc, laboureur de Saint-Michel (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 12430, fol. 11 v°-12, 12 novembre 1468 - Obligation entre Arnaud Bayle, notaire public, Petrone Clasen, son épouse, et Johana de Johan, veuve de Sainte-Eulalie (Bordeaux), envers Huguet Andraud, de 15 F. b. 12 ard. pour avoir labouré certaines vignes.

AD Gironde, 3E 6091, fol. 177, 29 septembre 1471 - Vente par Pey Doat, de Camblanes, à Jacques Doat, son frère, de la moitié d'un *hostau* et vignes.

AD Gironde, 3E 83, fol. 33 v°, 29 octobre 1472 - Affrètement entre Ramon Pey, prêtre, de Saint-Eloi (Bordeaux), et Pey Pey, de Moulis (Médoc) : ils mettent en commun leurs biens et choses, meubles et immeubles ainsi que l'or, argent, *hostaus*, maisons, vignes, terres, prés, rentes, cens, revenus, *pastenx*, *padouens*, landes, aubarèdes, *vimeneys*, bourdieux, rivières.

AD Gironde, 3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474 - Bail à *fazendure* accordé par Johan de las Martols, clerc, notaire, de Saint-Pierre (Bordeaux), à Johan Charcelc, laboureur, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une vigne derrière les chais.

Confronts : rue de Cocut / vigne de Thibaud Bec / désert de Johan Bocheley et de Johan de la Martols.

Bail accordé pendant 7 ans à compter de la Saint-Seurin. 1/5 du vin à l'*hostau* de la Martols à Bordeaux. Garde.

AD Gironde, 3E 84, fol. 113 v°, 22 novembre 1474 - Mariage de Johana Bonou, fille de Pey Bonou, de Saint-Michel (Bordeaux), avec Guilhem deu Vergey, de Saint-Michel (Bordeaux).

Apporte 1 *casau* dans la rue des Boeys, 2 corrèges de vigne au plantier de la Vinha.

AD Gironde, 3E 84, fol. 218-218 v°, 27 juin 1475 - Obligation de Pey Ros, de Saint-Estèphe (Médoc), envers Pey de la Porta, pelhey de Saint-Michel (Bordeaux), du vin de 4 barriques (vin seul), à raison d'une barrique par an portée à Bordeaux aux dépens du débiteur.

AD Gironde, 3E 85, fol. 17 v°, mai 1476 - Échange entre maître Pey Guiraud, bachelier en lois, et Arnaud Vesin, marchand, de Sainte-Colombe (Bordeaux), concernant des vignes et aubarèdes.

AD Gironde, 3E 85, fol. 28 v°, 11 juin 1476 - Vente par Pey Delmas, d'Ante..., à Johan Dalhayre, de Saint-Michel (Bordeaux), de rêges de vigne à la paroisse d'Ante...

Confronts : vigne / chemin commun / vigne de Pey Eyrin.

... F. b. 20 ard. b.

AD Gironde, 3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476 - Contrat indéterminé concernant feu Giron de la Sorssa, de Floirac (Entre-deux-Mers), qui devait la somme de 20 F. b. à Espanholet de Bayard, d'Oloron (?) en Béarn, à cause *deu loguey de una gabarra*. L'affaire est reprise par Johana de Cassiet, veuve de Giron de la Sorssa et son héritière universelle, et Berard Peyronin, de Floirac, apparemment gérant des biens de Giron de la Sorssa. Berard Peyronin donnera « certaines vignes » à Arnaud Dalhan, procureur de Espanholet de Bayard, pour lesdits 20 F. b.

Arbitres désignés : Guilhem Fau et Colas Bochier.

Berard Peyronin donne également 10 F. b. à Arnaud Dalhan.

AD Gironde, 3E 85, fol. 58- 60, 17 septembre 1476 - Litige entre Margarida Camadeu, épouse de feu Johan Amaniu, et Marticot Derin, son gendre, époux de Pélégrina Amaniu, héritière universelle de Johan Amaniu, suite à l'exécution testamentaire des dernières volontés de feu Johan Amaniu, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux) [cf. testament AD Gironde, 3E 85, fol. 8 v°-11 v°, 11 avril 1476].

Le litige a été réglé par monsieur le maire et sa cour et avec l'aide de Johan Faure et Pey Arnaud, marchands, voisins et amis de Margarida Camadeu, qui ont calculé les sommes.

Résultat : Outre les autres donations, Margarida Camadeu reçoit 1200 l. b. et 5155 l. b. 13 s.b., 1/3 des *hostaus*, *bordius*, vignes, terres, prés, aubarèdes, *vimeneys*, cens, rentes, jardins et bois. Marticot Derin reçoit 1584 F. b.

50 ard. b. et 2017 F. b. 15 ard. b., ainsi que 2/3 de tous les biens. S'il vend quoique ce soit, Margarida Camadeu en reçoit 1/3, en outre, il devra assurer la subsistance de Margarida Camadeu (vêtir, chausser, manger et boire).

AD Gironde, 3E 85, fol. 98-98 v°, 28 décembre 1476 - Mariage entre Johana deus Claus, fille de Pey deus Claus, de Bouliac (Entre-deux-Mers), et Pey Gaucem, fils de Guilhem Gaucem, de Bouliac (Entre-deux-Mers). 10 l. b. de *maridatge*.

Pey de Gaucem fait don à son épouse de 10 l. b. en cas de décès.

Johana deus Claus recevra également la moitié de ses biens et causes (en terres ou en vignes).

AD Gironde, 3E 85, fol. 109 v°, 16 janvier 1477 - Contrat indéterminé concernant l'honorable homme Johan de Lausac, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Johan, notaire public (absent), au sujet du chai de Velin à l'hostau de Fortatha.

AD Gironde, 3E 85, fol. 109 v°, 16 janvier 1477 - Suite du contrat précédent.

AD Gironde, 3E 85, fol. 125-125 v°, 3 février 1477 - Litige entre l'honnête dame Peyrona de la Casa, veuve, épouse de feu Ytey de Salinhac, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Guerrard, de Saint-Martin de Blanquefort (Médoc), au sujet d'une pipe de vin de rente que devait Guilhem Guarrard, père défunt de Johan Garrard, à Ytey de Salinhac.

Arbitres de Peyrona de la Casa : le religieux homme Benedeyt Vinhau, maître en sainte théologie du couvent des mineurs de Bordeaux, et Pey Brun.

Arbitres de Johan Guerrard : le discret homme Bernard deu Rinhau, prêtre recteur de Blanquefort, et Martin Bacquey, bourgeois de Bordeaux.

AD Gironde, 3E 85, fol. 183 v° -184 v°, 9 août 1477 (fait à Blanquefort en Médoc, dans la maison de l'honorable Raymon Ayquem, bourgeois de Bordeaux) - Mariage entre Peregrina Ayquem, fille de l'honorable homme Ramon Ayquem, de Saint-Michel (Bordeaux), et Johan Andron, de Lauzac (nom ou paroisse d'origine ?).

Maridatge de 350 F. b. + 30 l. b. de rente (en cas de décès, la somme revient à Ramon Ayquem), 3 pipes de vin de rente.

L'époux donne également 350 F. b. ainsi que des bijoux, étrennes et donations d'or et d'argent.

AD Gironde, 3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477 - *Cabau* tenu par Arnaud de Lafont, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), de Guilhem Metge, marchand, de Saint-Eloi (Bordeaux), tuteur désigné par la cour du maire et du sous-maire de Pey et Guilhemna Ysarn, enfants de feu Pey Ysarn, pendant 3 ans.

Clauses principales :

- Arnaud de Lafont devient facteur des enfants de feu Pey Ysarn et doit faire fructifier les biens et sommes reçus en *cabau*.

- il reçoit en cabau 679 F. b. 16 ard. b. en marchandises, 1819 F. b. en argent, 287 F. b. 29 ard. b. de Pey de Casterar et Johan de Bolhon, et 386 F. b. 29 ard. b. et un prêt de 99 F. b. qu'il doit rembourser à la Toussaint.

- il reçoit également des *hostaus*, bourdieux, vignes et aubarèdes dans les Graves de Bordeaux et dans l'Entre-deux-Mers, et des *casaus* et *hostaus* en ville.

- pendant les 3 ans du cabau, Arnaud de Lafont devra verser chaque année 8 F. b. à Pey et Guilhemna Ysarn pour leur alimentation.

- selon les termes du *cabau*, Arnaud de Lafont pourra prendre des apprentis, un valet et une servante. Il recevra les cuves, *foraduyras*, *dulhs* et autre vaisselle nécessaire pour les vignes.

- pour son travail, Arnaud de Lafont conservera la moitié des profits des biens mis en *cabau* ainsi que la totalité des profits issus des vignes et des loyers des *hostaus*. Ses dépenses pour se vêtir, se chausser et se nourrir sont à ses frais, exceptés 4 F. b. pour son habillement.

AD Gironde, 3E 85, fol. 50 (?), 31 octobre 1477 - Vente par Arnaud deu Castet, de Cadaujac (terre Gasque), à l'honorable dame Ysabe de Ferranges, épouse de l'honorable homme Ramon Ayquem, de Saint-Michel (Bordeaux), d'un hostau couvert de tuiles et mayne, terres, vignes, prés, bois, aubarèdes et autres dépendances à ...

[fin de l'acte manquante]

AD Gironde, 3E 1145, fol. 11, 25 septembre 1480 - Obligation de Sarransot deu Vinhau, épicier de Saint-Michel (Bordeaux), envers Guissarnaud de La Peysseyra, marchand, et Hugueta de Casanova, son épouse, de Saint-Michel (Bordeaux), de 2 barriques de vin claret, fût et vin bon, pur, neuf, du vin de sa cueillette, 8 jours après la cueillette.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 72-72 v°, 28 mai 1482 - Vente à réméré par Arnaud Martin, d'Eysines, à Cecilia Fau, épouse de Johan Mercey, de Saint-Michel (Bordeaux), d'une pièce de vigne et terre.
50 F. b., rachat possible à la Saint-Michel.

AD Gironde, 3E 1145, fol. 116 v°, janvier 1483 - Vente d'une rente par Johana deus Bans, veuve, et Bernard de Mons, son fils, de Saint-Michel (Bordeaux), à Guilhem Bernard, compte, et Johan Taran, borsey, de la confrérie de Notre-Dame de Chandeleur (Saint-Michel), de 2 d. d'esperle, 12 s. b. de cens francs en alleu, assignés sur une pièce de vigne.

AD Gironde, 3E 86, fol. 6, 9 avril 1483 - Obligation d'Anthoni Garrat et Mengina de Clareras, son épouse, de Blanquefort (Médoc), envers Guilhem de Salinhac, honnête homme marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de 70 F. b. à cause de prêt.
Payables à la saison des vendanges en vin jusqu'à remboursement de ladite somme. Gagés sur un *hostau*.

AD Gironde, 3E 4807, fol. 180, 27 juin 1464 - Procès (arbitrage), entre Jehan Meyney, *pelhey* bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), et Guilhem Borgonh, *topiney* bourgeois de Saint-Michel (Bordeaux), à propos d'un bien que Guilhem Borgonh a acheté à Arnaud Bordeu, laboureur de vigne de Saint-Michel (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 4807, fol. 188-188 v°, 4 juillet 1464 - Testament de Héliot Arros, laboureur de vigne bourgeois de Sainte-Eulalie (Bordeaux).

AD Gironde, 3E 83, fol. 4 v°, 9 mai 1472 - Reconnaissance de dettes d'Arnaud Douguey, laboureur de Le Taillan (Médoc), envers Arnaud Bertrand, marchand de Saint-Michel (Bordeaux), de 50 F. b. 18 ard. pour prêt, payables à la Saint-Michel. Arnaud Douguey s'engage sur ses biens.

AD Gironde, 3E 85, fol. 184 v° -185 v°, 11 août 1477 - Obligation de Bardolon de Cornau, marchand, d'Orthez (Béarn), envers Robert Baron, marchand, de Bristol (Angleterre), de 5 pipes de pastel et 5 mesures bonnes et marchandes en compensation d'une vente de 9 draps et demi de Bristol, bon et marchand.

ANNEXE 2 : Tableau des seigneurs fonciers, tenanciers et locataires, par paroisse, de 1450 à 1483.

BORDEAUX

B.F. Bail à Fief
 B.Fa. Bail à Fazendure
 B.N.F. Bail à Nouveau Fief
 R.C. Rente constituée
 R.F. Reconnaissance Féodale
 V.R. Vente à Réméré

NOTRE-DAME DE LA PLACE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
XIII chapelains	Église de Notre-Dame de la Place	Seigneurs	Graves de Bordeaux, à Capdeville Graves de Bordeaux, au Viney		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479 (R.F.)
		Seigneurs	Vigne et terre à Saint-Loubes		3E 1631, fol. 52 v°-54, 1 ^{er} avril 1475 (R.C.)
		Seigneurs	Assignée dans les Graves de Bordeaux, à Naujac	Accorde la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 19 v°-22, 20 avril 1475 (R.C.)
DOMENCHS, Johan			Assignée dans les Graves de Bordeaux, à Naujac	Accorde la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 19 v°-22, 20 avril 1475 (R.C.)
LAUBA, Guilhem de	Compte		Assignée dans les Graves de Bordeaux, à Naujac	Accorde la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 19 v°-22, 20 avril 1475 (R.C.)
VISA, Guilhem de	Discret homme, <u>syndic de Guiraud</u> Audiart, J. Landa et Pey Gombaud, prêtres, chapelains de la Trezaine	Seigneur	Graves de Bordeaux, à la Fossa.		3E 82, fol. 31-33, 29 octobre 1477 (B.N.F.)

NOTRE-DAME DE PUY PAULIN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ANDRAUD, Arnaud		Tenancier	Floirac, à Martoret	Acquiert un vimeney	3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476 (échange)
		Tenancier	Saint-Seurin, à	Cède un désert de	3E 85, fol.

			l'Estanhey	vigne	96, 18 décembre 1476 (échange)
BLANC, Naudin		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Naujac		3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482
BODIER, Johan	Marchand	Crédit rentier	Baurech, à la Coma	Achète la rente	3E 1145, fol. 60 v°-61, 30 avril 1482 (V. de rente)
CABANAC, Amigou de		Tenancier associé de son frère Johan de Cabanac	Graves de Bordeaux, à la Fossa.		3E 82, fol. 31-33, 29 octobre 1477 (B.N.F.)
CABANAC, Johan de	Discret homme, prêtre	Tenancier associé de son frère Amigou de Cabanac	Graves de Bordeaux, à la Fossa.		3E 82, fol. 31-33, 29 octobre 1477 (B.N.F.)
CARRETA, Johana	Associée de J. Guerin, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Canisan	Vend une vigne	3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429 (V.)
COMPTE, Johan	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Pissabop		3E 12430, fol. 96 v°, 1 ^{er} octobre 1470 (R.F.)
FAURE, Poncet	Charpentier de pipes	Crédit rentier	Carignan, au Puch de Ratabop	Achète la rente	3E 1145, fol. 124-124 v°, 1 ^{er} mars 1483 (V. de rente)
GUERIN, Johan, dit Grand Johan	Associé de J. Carreta, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Canisan	Vend une vigne	3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429 (V.)
GUILHOTEN Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Viney		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479
LESCALA, Johan de		Tenancier	-Palu de Bordeaux, au Perey -Mérignac, au Calhau	-Acquiert une terre et un pré -Cède une vigne	3E 6091, fol. 212 v°, 20 janvier 1473 (échange)
		Tenancier	-Eysines, au Cadehautz -Eysines, au Noguey	-Cède une terre et des vignes -Acquiert un sou <i>out sole haver hostau au los casaus</i>	3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475 (échange)
MONHAC, Trenquina de	Associée de R. Pichon, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Capdeville et au Viney		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479 (R.F.)
PICHON, Robin	Cordonnier, associé de T. de Monhac, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Capdeville et au Viney		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479 (R.F.)
VIDAU, Pey	Marchand	Tenancier	Listrac (Médoc), au Caput	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480 (V.R.)

SAINT-ANDRE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Chapelain	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>		3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
	Chapitre	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 84, fol. 6 v°, 1 ^{er} avril 1474
		<i>Seigneur</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à La Roda		3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 (V.)
	Hôpital	Seigneur	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467 (V.)
		Seigneur	Palu de Bordeaux, à Figueyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
AUDIARD, Guiraud	Prêtre, chapelain de Saint-André	Tenancier	Léognan, au Moulin de la Rodet	Acquiert le moulin	3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475 (échange)
			Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre	Cède la vigne	3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475 (échange)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 86, fol. 48, 21 août 1483 (R.F.)
COSTANTIN, Arnaud	Prêtre, chapelain	Seigneur	Sainte-Eulalie en Borès, à Prat Blanc		3E 1145, 15 janvier 1477 (R.F.)
<i>Dit Senat</i>		Seigneur	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477 (R.F.)
LAUBAR, Guilhem de	Prêtre, bénéficiaire	Seigneur	Graves de Bordeaux, près de l'Hôpital Saint-Julien		3E 84, fol. 29 v°-30, 12 mai 1474 (R.F.)
La PUYADA, Johan de	Prêtre – associé d'A. Tigu	Seigneur	Saint-Seurin, à l'Estanhey		3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476
TIGU, Andriu	Prêtre – associé de J. de la Puyada	Seigneur	Saint-Seurin, à l'Estanhey		3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476

SAINT-CHRISTOLY

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CONTE, Guilhem		Tenancier (confront)	Cenon, à Gassias		3E 84, fol. 277 v°, 23

					décembre 1475
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Picou	Décédé – concerne A. et J. Conte, ses fils	3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
CONTE, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Picou	Partage les biens de G. Conte, son père, avec A. Conte, son frère	3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478 (partage)
	Associé d'A. Conte, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
	Associé d'A. Conte, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
GALHARD, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou	Vigne dans des « bornes »	3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Gresprat		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
	Associé de G. Galhard, son fils	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479 (R.F.)
	Associé de G. Galhard, son fils ?	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479
GALHARD, Guilhem	Associé de G. Galhard, son père	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479 (R.F.)
	Associé de G. Galhard, son père ?	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479
GEOFFRE, Guiraut		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
MARRO, Vidau	Prêtre, vicaire	Seigneur	Latresne, au Puch Solas		3E 1631, fol. 119 v°-120 v°, 6 mai 1478 (R.F.)
MOLEYRA, Hélias de la	Associé de J. Moleyra, son fils	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Campeyrand -Graves de Bordeaux, au grand <i>plantey</i> de Saint-Seurin	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 (échange)
?, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Pipars.		3E 85, fol. 187 v°, 20 août 1477
VACHEY, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479

SAINTE-COLOMBE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ALARD, Human	Marchand	Procureur	Ile de Macau	Agit pour A. Vesin	3E 84, fol. 72, 8 août 1474 (proc.)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freysse		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freysse	Même vigne que la précédente	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
		Tenancier	Bouliac, au Vimeneu	Achète la vigne à réméré	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476 (V.R.)
AMANIU, Johan	Marchand	Tenancier	Le Taillan (Médoc), à Font de Castet	Achète la vigne	3E 6091, fol. 217-217 v°, 1 ^{er} mars 1473 (V.)
AMANIU, Pélégrina	Epouse de M. Derin	Tenancier	Cenon (Entre-deux- Mers), à Ardileys		3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476 (R.F.)
ASCORT, Johana		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Rocqueyra		3E 12430, fol. 87-87 v°, 5 septembre 1470 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Rocqueyra	Confronte la vigne précédente	3E 12430, fol. 87-87 v°, 5 septembre 1470
BARREYRA, Bernard	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya	Achète la vigne	3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477 (V.)
BAYLE, Berthomiu	Marchand	Tenancier (confront)	Lormont, à <i>Figuey Velh</i>		3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475
BIBION, Guilhemina		Tenancier	Floirac, à la Costa de Ferroys	Vend la vigne	3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472 (V.)
		Tenancier	Floirac, au Port Vieux	Vend la vigne - épouse de Pey de Castilhon	3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472 (vente)
BOEY, Guilhem	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)	Achète la vigne	3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua	Achète la vigne	3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campredan	Achète la vigne	3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475 (V.)

		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campredan		3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campredan	Achète la vigne	3E 1631, fol. 78-79 v°, 11 décembre 1475 (V.)
BONNOCH, Bernard de		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza	Achète une vigne	3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 (échange)
BONON, Conthor	Veuve	Tenancier	-Sainte-Colombe (Bordeaux), rue Bouquière -Graves de Bordeaux, à Cantagrit	-Cède un hostau -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477 (échange)
BORDEAUX, Johana de	Veuve	Seigneur	Cenon (Entre-deux-Mers), à Ardileys		3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476 (R.F.)
CAMIN, Johan deu		Conjoint	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Epoux d'Alemana Eble	3E 85, fol. 142, 7 mars 1477
CAMIN, Ysabe deu	Associée de son époux Arnaud Destanc	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Carret -Cadaujac en terre Gasque	-Acquiert une vigne -Cède une aubarède	3E 86, fol. 85 v°-86, 18 décembre 1483 (échange)
CANDEYRAN, Guilhem de, dit de Martin	<i>Boucher</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au plantier de Missau</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 83, 28 novembre 1472</i>
CASSE, Katherina deu	Associée de P. de Sireys, son époux	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Achète la vigne	3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
CASTILHON, Pey de		Conjoint	Floirac, au Port Vieux	Epoux de Guilhemina Bibion	3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472
CHAUMERE, Guilhem	Apothicaire	Tenancier	Cénac	Achète une terre, vigne, <i>casau</i> et bois	3E 12430, fol. 75, 9 janvier 1470 (V. ?)
CLINHET, Martin	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Graveta (près d'un pont ?)	Achète une vigne et une terre à réméré	3E 85, fol. 214-214 v°, 21 novembre 1477 (V.R.)
COYBO, Guilhem	<i>Cordurey</i>	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon	Décédé – concerne son fils, Johan Coybo	3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
COYBO, Johan		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon	Sous la curatelle de P. Rodey (sa mère) et de B. du Tilhet	3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
	Associé à P. Rodey, sa mère	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474
COYBON, Grassian	fils et héritier de Guilhem	Tenancier	Floirac, à <i>Casaus</i>	Vend les biens à réméré	3E 4807, fol. 201-202 v°, 17 août 1464

	Coybon, <i>cordurey</i> bourgeois de Sainte- Colombe (Bordeaux), autorisé par Johan Rocha, clerc notaire, son curateur donné par le sous maire				(V.R.)
CROQUEGUEN, Gilis	Marchand	Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477
DALAYS, Margarida		Seigneur	Seigneurie d'Uzeste	Vend ses droits	3E 85, fol. 37, 6 juillet 1476 (V.)
	Fille et héritière de Johan Dalays, épouse de Johan Gasc, dit de las Fargas		Seigneurie d'Uzeste	Met Bertrand Dalays en possession de tous ses biens	3E 85, fol. 85, 26 novembre 1476 (procuration)
		Tenancier	-Saint-Seurin (près de Bordeaux), près du Bouscat au Pin. -Saint-Eloi, rue du Mirail.	-Acquiert une vigne -Cède ¼ par indivis d'un <i>hostau</i> et <i>casau</i> et puits	3E 86, fol. 12 v°-13, 30 avril 1483 (échange)
DAURAYS, Bertrand	Marchand	Tenancier	-Bouliac, à Figueras -Blanquefort, à Ratey	-Cède une vigne -Acquiert une terre	3E 1631, fol. 286-289, 13 juin 1481 (échange)
DESTANC, Arnaud	Marchand, associé de son épouse et Ysabe deu Camin	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Carret -Cadaujac en terre Gasque	-Acquiert une vigne -Cède une aubarède	3E 86, fol. 85 v°-86, 18 décembre 1483 (échange)
DOMANAS, Johan		Créancier	Aureillan, à Tres Casas	Endosse une créance de Bertrand du Tilhet (vigne promise en gage)	3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471
EBLE, Alemana	Epouse de Johan deu Camin	Seigneur	Floirac (Entre-deux- Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol.142, 7 mars 1477 (B.F)
		Tenancier ou seigneur (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), aux Taleyrans	Vigne mouvant de Johan deu Tuc	3E 85, fol.142, 7 mars 1477
<i>ESTORC, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, au Port Vieux</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre</i>

					1472
		Tenancier (confront)	Floirac, au Port Vieux		3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472
		Tenancier	Graves de Bordeaux, -au Luc -à Siu Blanet -au Serporar		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys	Vend la vigne	3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya	Vend la vigne	3E 85, fol. 141, 4 mars 1477 (V.)
FAURE, Pey	Marchand	Tenancier	Bassens, au Puch de Tarte	Achète la vigne – vigne « blanche »	3E 6091, fol. 165 v°-166, 4 mai 1471 (V.)
FILHOU, Jacques	Prêtre, bénéficiaire	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Mota d'Ayre	Achète la vigne	3E 6091, fol. 29 v°, 6 mai 1462 (V.)
FORTHON, Ramon	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua	Vend la vigne	3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès		3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès		3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481
La FUNHA, Arnaud de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou	Décédé, concerne Pey de la Funha, son fils	3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
La FUNHA, Pey de		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou	Vend la vigne - autorisé par R. du Bosc et B. de la Font, exécuteurs testamentaires d'A. de la Funha	3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
GASC, Johan	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Brenard	Achète la vigne	3E 6091, fol. 35 v°, 16 juillet 1462 (V.)
		Conjoint	Seigneurie d'Uzeste	Epoux de Margarida Dalays	3E 85, fol. 37, 6 juillet 1476 (V.)
dit de las Fargas	Époux de Margarida Dalhays		Seigneurie d'Uzeste		3E 85, fol. 85, 26 novembre 1476 (procuration)

<i>Dit la Farga</i>		Tenancier (confront)	Talence, au Plantey da Ruan		3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477
GAUTEY, Héliot	Cordonnier	Tenancier (confront)	Camblanes, au Port Neuf		3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477
GUIBAUD, Jaubert	Marchand	Tenancier	Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet.	Achète la vigne	3E 84, fol. 12, 17 avril 1474 (V.)
GUIRAUD, Pey	Bachelier en lois	Tenancier	?	Vignes et aubarèdes	3E 85, fol. 17 v°, mai 1476 (échange)
<i>GUON, Henry</i>	<i>Cordonnier</i>	Tenancier	<i>Graves de Bordeaux, à la Roqueyra.</i>	Achète la vigne	<i>3E 6091, fol. 24, 12 février 1462 (V.)</i>
HAMBOURG, Johan	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bequet du chemin d'Ars.		3E 1631, fol. 186, ... (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bequet du chemin d'Ars.		3E 1631, fol. 186, ...
HOREST, Thomasa		Tenancier	Talence, au Plantey da Ruan	Apporte la vigne en maridatge à J. de Caumontes	3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477 (mariage)
HOSTEN, Guilhem	Associé de P. Hosten	Créditeur	Blanquefort, à Queyssac (aut. au Cornau deus Ferri)	Reçoit une vigne en gage	3E 85, fol. 139, 26 février 1477 (oblig.)
HOSTEN, Pey	Marchand	Tenancier	Blanquefort, aux Camps de Queyssac	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 157, 22 février 1475 (V.R.)
		Tenancier	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475 (V.R.)
	Associé de G. Hosten	Créditeur	Blanquefort, à Queyssac (aut. au Cornau deus Ferri)	Reçoit une vigne en gage	3E 85, fol. 139, 26 février 1477 (oblig.)
HOUSTANS, Sauvat de	Marchand – associé de Roger Quer	-	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès	Se fait payer en vin	3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473 (oblig.)
LAMBERT, Pey	Laboureur	Tenancier	-Sainte-Colombe (Bordeaux), rue Bouquièrè -Graves de Bordeaux, à Cantagrit	-Acquiert un hostau -Cède une vigne	3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477 (échange)
LAMBERT, Vidau	Boucher	Tenancier	Bègles, à la Raza	A acheté la vigne - vigne déserte reconstruite	3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481, (esporle)
		Tenancier	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>	Achète la vigne	3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 (R.F.)
LAP, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à	Achète la vigne	3E 1631, fol.

			Campeyrand		7-9, 23 mars 1475 (V.)
	Marchand	Tenancier	-Graves de Bordeaux à la Plassa -Saint-Seurin, à la Reclusa	-Acquiert une vigne d'araire -Cède une vigne	3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 (échange)
		Tenancier (confront)	Bègles, au Vinhau		3E 86, fol. 10, 24 avril 1483
LESUGE, Arnaud de	Prêtre - fondateur d'une chapellenie à Sainte-Colombe	Seigneur (sa chapellenie)	Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac	Décédé – concerne le chapelain de sa chapellenie (R. de Vareynes)	3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471 (R.F.)
MANAS, Johan de		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Germinhau		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Le Taillan, à la Croix</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 46, 27 mai 1474</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Le Taillan, à Via Pradesa</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 46, 27 mai 1474</i>
MOTA, Bernard		Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), à Casau Blanc		3E 6091, fol. 13-13 v°, 25 septembre 1461 (B.Fa.)
NADAU, Berthomiu	Marchand	Tenancier	Palu de Bordeaux (Saint-Rémi), à la Sabateyra	Achète la vigne à réméré	3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473 (V.R.)
PASSEUTE, Arnaud Guilhem de	Marchand	Tenancier (confront)	Talence au <i>cornau</i> d'Ars		3E 86, fol. 58-58 v°, 27 septembre 1483
PEYTAVIN, Trenqua	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux, près du portail du Hà		3E 6091, fol. 45 v°, 20 décembre 1462 (B.Fa.)
	Veuve de Berthomiu Ymbart, tutrice de Johan et Peyrona Ymbart, ses enfants	Tenancier	Bouliac	Vend un pré et une vigne déserte	3E 6091, fol. 40 v°, 12 avril 1463 (V.)
		Tenancier	Cadaujac, au lieu appelé lo Bordiu.		3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463 (B.Fa.)
La PROENSAN, Johan de	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin	Acquiert la vigne	3E 84, fol. 129 v°-130, 24 décembre 1474 (échange et V.R.)
			Saint-Pierre (Bordeaux), rue du Petit Judas	Cède 2 <i>hostaus</i>	

PUYAU, Johan deu	Epicier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre, près du Moulin du Vent		3E 1631, fol. 120 v°-121, 26 mai 1478 (R.F.)
RAMPNOL, Pey		Tenancier	Taillan, à Laudina	Cède la vigne	3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473 (échange)
			Taillan, à Horominet	Acquiert la vigne	
REYNAUT, Pey de	Marchand	Tenancier	Carignan, à Vinhac	Achète la vigne	3E 6091, fol. 177 v°, 31 septembre 1471 (V.)
		Tenancier	Carignan, à Vinhac	Même vigne que la précédente	3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471 (R.F.)
		Tenancier	-Carignan, à Vinhac -Saint-Émilion, rue qui va à la Grand Font de Saint-Émilion	-Cède une vigne -Acquiert un hostau	3E 6091, fol. 184 v°-185, 13 décembre 1471 (échange)
		Tenancier	Lormont, sur le Puch de Lormont	Achète la vigne à réméré – défriche un bois pour y planter une vigne.	3E 6091, fol. 205v°, 14 novembre 1472 (V.R.)
RODEY, Peyrona	Associée de B. du Tilhet, son époux	Tenancier (curatrice)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon	Redevances livrées dans son bourdieu et sur le port – agit pour Johan Coybo	3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
	Associée de J. Coybo, son fils	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474
SAINT-MARTIN, Pey de	Marchand	Conjoint	Graves de Bordeaux, à la Rocqueyra	Epoux de Johana Ascart	3E 12430, fol. 87-87 v°, 5 septembre 1470
SIREYS, Pey de	Marchand	Témoin de l'investiture	-Graves de Bordeaux, à Bareyras -Graves de Bordeaux, à Figueyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	Associé de K. deu Casse, son épouse	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Achète la vigne	3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
TILHET, Bertrand du, <i>lo Bigordan</i>	Marchand – associé de P. Rodey, son épouse	Tenancier (curateur)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon	Redevances livrées dans son bourdieu et sur le port – agit pour Johan Coybo	3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
		Créancier	Aureillan, à Tres Casas	vigne promise en gage	3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471 (dette)
		Tenancier puis locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), à Paratge	Vend la vigne à réméré et se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> .	3E 10391, fol. 82 v°, 25 janvier 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier puis	Floirac (Entre-deux-	Vend la vigne à	3E 10391,

		locataire	Mers), à Paratge	réméré et se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> .	fol. 100, 11 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
VAREYNES, Ramon de	Prêtre, chapelain de la chapellenie d'Arnaud de Lesuge	Seigneur (pour la chapellenie)	Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac		3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471 (R.F.)
VESIN, Arnaud	Marchand	Tenancier	Taillan, au Seguot Dostenot	Cède la vigne	3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474 (échange)
			Macau, à la Costa	Acquiert la vigne	
		Crédit rentier	Cambes, aux Mathius	Achète la rente	3E 84, fol. 17, 23 avril 1474 (vente de rente)
		Tenancier	Macau	Cède la vigne en échange	3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		-	Ile de Macau	Reçoit la vigne en gage	3E 84, fol. 51, 6 juin 1474 (mise en gage)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 51, 6 juin 1474
		Seigneur	Ile de Macau	Inféode des vignes	3E 84, fol. 72, 8 août 1474 (proc.)
		-	Ile de Macau -Morlau devers Ambes -Freyse	Reçoit les vignes en gage	3E 84, fol. 81, 27 août 1474 (mise en gage)
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474
		Tenancier	Le Taillan, à Via Pradosa	Achète la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475 (V.)
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Via Pradosa		3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475
		Tenancier	Le Taillan, aux Peyras	Achète la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 153, 18 février 1475 (V.)

		Tenancier (confront)	Le Taillan, aux Peyras		3E 84, fol. 153, 18 février 1475
		Tenancier	Ile de Macau	Achète aux enchères	3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476 (enchères)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476
		Tenancier	Macau, au Queyron	Achète les vignes	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476 (V.)
		Tenancier	Taillan, à Saint-Coyras, au Cornau de Germinhan	Cède la vigne	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476 (échange)
			Ile de Macau, Morlau devers Ambes	Acquiert la vigne	
		Tenancier	?	Vignes et aubarèdes	3E 85, fol. 17 v°, mai 1476 (échange)
		Tenancier	Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise	Vend ses biens	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)
		Tenancier	Ile de Macau	Achète la vigne	3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477 (V.)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477
	Associé de Guilhem Ramon de Casamaior	Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477
		Tenancier	Palu de Bordeaux, à Lomenet	Achète la vigne	3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483 (V.)
		Tenancier	Le Taillan, au Cornau de Germinhan, à Via Pradosa	Achète la vigne	3E 86, fol. 17, 17 mai 1483 (V.)
VINHAU, Arnaud deu	Associé de Arnaud deu Vinhau, son frère Marchand bourgeois	Tenancier	-Floirac, à Carrassola -à Floirac, à Brunet	-Cède une terre -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 (échange)
		Tenancier (confront)		Vigne	
VINHAU, Arnaud deu	Associé de Arnaud deu Vinhau, son frère Marchand bourgeois	Tenancier			3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 (échange)
		Tenancier (confront)		Vigne	

SAINTE-CROIX

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Abbé du monastère de Sainte-Croix	Seigneur	Eysines (Médoc), au Colomey		3E 84, fol. 96 v°-87, 19 septembre 1474 (V.)
		Tenancier (confront)	Paludate, au cap de l' <i>estey maior</i>		3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475
		Seigneur	Macau, Morlau devers Ambes et au Freysse		3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
		Seigneur	Paludate, à Pont Ayquart		3E 1145, fol. 99 v°, 19 octobre 1482
	Cellier de Sainte-Croix	Seigneur	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
	<i>Enfremey</i> de Sainte-Croix	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475
	Pitancier de Sainte-Croix	Seigneur	Floirac, à Martoret		3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476
	Poissonnier de Sainte-Croix	Seigneur	Bègles, au Vinhau		3E 86, fol. 10, 24 avril 1483
SAINTE-CROIX		Seigneur	Léognan (Cernès)		3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461 (V.R.)
BEUFFIS, Johan	<i>Moliney</i> (de la sauveté de Sainte-Croix)	Tenancier	La Raza (Bègles), -à Cordou -à l'Areney	Vend la vigne	3E 1631, fol. 23 v°-25, 2 mai 1475 (V.)
BLANQUA, Johana	Associée d'A. de Lamarzela, de J. de Lamarzela et de J. Joyn	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)
BOSC, Bernard du	Associé de Guilhem du Bosc, son père	Tenancier	Ile de La Lande, -à la Boria -à Serras	Vend la vigne	3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474 (V.)
BOSC, Guilhem du	Associé de Bernard du Bosc, son fils	Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac, au cornau de Beutre</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474</i>
		Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
		Tenancier	Ile de La Lande, -à la Boria	Vend la vigne	3E 84, fol. 74-74 v°, 18

			-à Serras		août 1474 (V.)
	Sœurs Mineures	Tenanciers (confront)	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 84, fol. 6 v°, 1 ^{er} avril 1474
COMA, Johan de la		Tenancier	Sainte-Croix, dans la sauveté, devant le porge	Vend un hostau, sous, places, casau et vigne	3E 1145, fol. 97, 18 octobre 1482 (V.)
JOYN, Johana	Associée d'A. de Lamarzela, de J. Blanqua et de J. de Lamarzela	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)
LAMARZELA, Arnaud de	Associé de J. Blanqua, de J. de Lamarzela et de J. Joyn	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)
LAMARZELA, Johan de	Associé d'A. de Lamarzela, de J. Blanqua et de J. Joyn	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)

SAINT-ELOI

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Le gardien des Mineurs	Tenancier / seigneur ?	Floirac, au Puch Dalhau		3E 7132, fol. 61 v°, 21 novembre 1465 (arriérés)
AMANIU, Arnaud		Tenancier	.-Paludate -Graves de Bordeaux, aux Ayguatz	-Cède une aubarède -Acquiert une vigne	3E 12430, fol. 10 v°-11, 31 octobre 1468 (échange)
AMANIU, Pey		Tenancier	-Paludate -Piau, à Calomeys	-Cède six vignes -Acquiert deux vignes	3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482 (échange)
		Tenancier (confront)	Paludate		3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482
ANDRON, Blanqua, autrement de Lausac		Tenancier	-Saint-Eloi, rue du Miralh -Paludate, à Francs	-Cède un <i>hostau</i> et <i>casau</i> -Acquiert une vigne	3E 12430, fol. 29-29 v°, 22 avril 1469 (échange)
APPIES, Blasi	Marchand associé de Johan Faure	Débit rentier	Revenus du prieuré de Saint-Martin de Cadourne		3E 84, fol. 71 v°, 4 août 1474 (acensement de revenus)
AUDIARD, Johan	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Achète la vigne	3E 84, fol. 25, 6 mai 1474 (V.)

		Tenancier	Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre	Achète la vigne	3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier des Malhous	Achète la vigne	3E 84, fol. 300 v°, 12 mars 1476 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Achète la vigne	3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476 (V.)
		<i>Tenancier</i>	<i>Gradignan, à la Fossa Ayssac</i>	<i>Concerne des terres</i>	<i>3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477 (V.)</i>
		Tenancier (confront)	Gradignan, à la Fossa Ayssac		3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477
		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près de la Videy		3E 1631, fol. 282 v°-283, 1 ^{er} juin 1481
AYMON, Guilhem	Marchand	Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Corbiac	Achète la vigne	3E 86, fol. 13, 30 avril 1483 (V.)
		Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Pey deu Puch et au Vinhau	Achète la vigne	3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 (V.)
		Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à las Gravas et à Santinhas	Achète la vigne	3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 (V.)
BARINHOLA, Johana	Veuve	Tenancier	Floirac, à la Souys	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475 (V.R.)
BAYUS, Pey	Fourmier	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Achète la vigne – y accorde un bail à nouveau fief	3E 1145, 15 janvier 1477 (V. et B.N.F.)
BOCQUERAU, Berthomina	Epouse de Galhard deu Bosc	Conjointe.	Graves de Bordeaux, -au Malhous. -près de l'église de Saint-Genès. -au plantier du bourdieu de la Porta	Petite-fille de la donatrice.	3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 (donation)
BOSC, Galhard du	Marchand	Tenancier	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481
		Acquéreur	Graves de Bordeaux, -au Malhous. -près de l'église de Saint-Genès. -au plantier du bourdieu de la Porta	Reçoit la donation de Maria de Corn, la grand-mère de son épouse, B. de Bocquerau.	3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 (donation)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 86, fol. 48, 21 août 1483 (R.F.)
BOSC, Ramon		Tenancier	Tresses (Entre-deux-	Bourdieu	3E 84, fol.

du		(confront)	Mers), à Mézac		88-88 v°, 26 septembre 1474
	Notaire	Exécuteur testamentaire d'A. de la Funha	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou	Autorise la vente à P. de la Funha	3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
CANCRA, Pey	Associé de Marquesa Jorbran, son épouse	Tenancier ou seigneur (Cède)	Graves de Bordeaux, -à la Rasa -à Campeyrand	Donation	3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
CASAMAIOR, Guilhem Ramon de	Marchand	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
		Tenancier	Le Taillan, à Peyras	Achète la vigne à réméré – franche en alleu	3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474 (V.R.)
		Tenancier	Le Taillan, à Peyras	Achète la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent	Même vigne que la précédente ?	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 51, 6 juin 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à las Gravas		3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Sablonet		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Sablonet		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
	Associé d'Arnaud Vesin	Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477
		Tenancier (confront)	Graves, à Capdeville.		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479
COADE, Pey	Prêtre chapelain (Mineurs)	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bequet du chemin d'Ars.		3E 1631, fol. 186, ... (R.F.)
COLEU, Jacob		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Vend une pipe de vin.	3E 10391, fol. 38 v°-39, 2 septembre 1473 (oblig.)

CORN, Maria de	Veuve (âgée de 89 ans)	Donatrice	Graves de Bordeaux, -au Malhous. -près de l'église de Saint-Genès. -au plantier du bourdieu de la Porta	Fait la donation à Galhard deu Bosc, l'époux de sa petite-fille.	3E 86, fol. 34-34 v°, 3 juillet 1483 (donation)
DESCURAS, Pey		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à la Rasa -Graves de Bordeaux, au <i>plantey</i> de Colona	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 12430, fol. 88 v°-89, 13 septembre 1470 (échange)
DESTABIT, Mondot de	Associé de B. de Lensac, sa mère	Tenancier (confront)	Saint-Genes, au <i>cornau</i> Darcx.		3E 12430, fol. 55-55 v°, 10 juin 1469
DOMENECHS, Ramon	Prêtre, chapelain (mineur)	Seigneur	Tabanac, à Pesa		3E 1145, fol. 108, 12 décembre 1482 (R.F.)
FAURE, Johan	Prêtre chapelain dans le couvent des Mineurs	Seigneur	Floirac, au Bem		3E 6091, fol. 53 v°, 12 août 1463 (R.F.)
FORTHON, Maria		Tenancier	Bouliac, au Vimeney	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476 (V.R.)
GASSIAS, Pey	Charpentier de pipes	Témoin	Pompignac, au Cornau de Nauyan		3E 12430, fol. 98-98 v°, 2 novembre 1470
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 6091, fol. 216 v°, 24 février 1473 (V.)
GAUTEY, Guilhemine	Associée de Johan Donna	Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472
	Associée de Johan Donna	Locataire	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
JAUBERT, Guilhem	Tavernier	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron	Achète la vigne	3E 10391, fol. 49 v°, 25 octobre 1473 (V.)
JOHAN, Guilhem	<i>Pelhey</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Achète la vigne	3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472
JORBRAN, Marquesa	Associée de Pey Cancra,	Tenancier ou seigneur	Graves de Bordeaux, -à la Rasa	Donation	3E 83, fol. 45-46, 3

	son époux	(Cède)	-à Campeyrand		décembre 1472
JUSSIAU, Johan	Licencié en droit, chapellenie des Mineurs	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Ayga Droin		3E 7132, fol. 57, 2 novembre 1465 (R.F.)
	Prêtre, chapelain	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Ayga Droin		3E 7132, fol. 57-57 v°, 2 novembre 1465 (R.F.)
LAFONT, Arnaud de	Marchand	Tient le cabau	Graves de Bordeaux et Entre-deux-Mers	Agit pour Pey et Guilhemna Ysarn	3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477 (cabau)
LAFONT, Bertran de	<i>Cordurey</i>	Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Brion -Graves de Bordeaux, à Cantagrit	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 (échange)
		Tenancier	-Rennes -Graves de Bordeaux, au Brion.	-Acquiert un hostau -Cède une vigne	3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478, (échange)
LANDA, Arnaud	Marchand	Crédit rentier	Île de La Lande, à las Borias	Achète la rente	3E 7132, fol. 21-23, 15 mai 1465 (V.R. de rente)
LENSAC, Blanqua de	Veuve, associée de M. Destabit, son fils	Tenancier (confront)	Saint-Genes, au <i>cornau</i> Darcx.		3E 12430, fol. 55-55 v°, 10 juin 1469
MASSE, Johan	Laboureur	Tenancier	Graves, au plantier de Seys	Vend une vigne	3E 12430, fol. 23 v°, 2 janvier 1469 (V.)
MAUBATON, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Sorp	Achète la vigne	3E 12430, fol. 103-103 v°, 27 décembre 1470 (V.)
METGE, Guilhem	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Rasa		3E 84, fol. 156, 22 février 1475 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à la Souys</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à la Souys</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475</i>
		<i>Tuteur</i>	<i>Graves de Bordeaux et Entre-deux-Mers</i>	<i>Tuteur de Pey et Guilhemna Ysarn</i>	<i>3E 85, fol. 192 v°-193</i>

					v ^o , 15 septembre 1477 (cabau)
	Tuteur de H. et G. Ysarn, filles de feu Pey Ysarn	Tenancier	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 1145, fol. 73 v ^o -74, 7 juin 1482 (R.F.)
		Tenancier	Gradignan, à Larboud	Achète la vigne	3E 86, fol. 6 v ^o -7, 12 avril 1483 (V.)
MONBETAN, Pey de	Laboureur	Locataire	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 53 v ^o -54, 29 décembre 1472 (B.Fa.)
Lo NEGRE, Sauvat		Tenancier	-Paludate -Graves de Bordeaux, aux Ayguatz	-Acquiert une aubarède -Cède une vigne	3E 12430, fol. 10 v ^o -11, 31 octobre 1468 (échange)
	Tavernier	Tenancier	Paludate	Achète la vigne	3E 10391, fol. 43-43 v ^o , 9 octobre 1473 (V.)
La PERRA, Bertrand de	Associé de B. de Seytera	Locataire	Bassens, à la Gambeta		3E 85, fol. 77 v ^o -78, 12 novembre 1476 (B.Fa.)
PEY, Ramon	Prêtre	Seigneur	-	Affrèrement avec Pey Pey (Moulis)	3E 83, fol. 33 v ^o , 29 octobre 1472 (affrèrement)
La PLAU, Giraud de	Associé d'A. Ramon, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Queyron	Met sa vigne en gage	3E 84, fol. 202 v ^o -203, 22 mai 1475 (oblig.)
RAMEL, Bernard	Notaire	Tenancier	Bassens, au Puch de Tarte	Vend la vigne – vigne « blanche »	3E 6091, fol. 165 v ^o -166, 4 mai 1471 (V.)
RAMON, Audeta	Associée de G. de la Plau, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Queyron	Met sa vigne en gage	3E 84, fol. 202 v ^o -203, 22 mai 1475 (oblig.)
RAUSSOU, Conthor de	Associée de G. de Raussou, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas	Vend la vigne	3E 4807, fol. 224 v ^o , 29 octobre 1464 (V.)
RAUSSOU, Guilhem de	Associé de C. de Raussou, sa sœur	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas	Vend la vigne	3E 4807, fol. 224 v ^o , 29 octobre 1464 (V.)
RAUXANS, Conthor de	Veuve	Tenancier ou seigneur (reçoit)	Graves de Bordeaux, -à la Rasa -à Campeyrand	Donation	3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
		Tenancier	Graves de Bordeaux, près de Saint-Genès	Achète la vigne	3E 83, fol. 46, 3 décembre 1472 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux,		3E 83, fol.

		(confront)	près de Saint-Genès		46, 3 décembre 1472
ROBERT, Pey	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Malhous	Achète la vigne à réméré	3E 12430, fol. 77 v°-78, 26 janvier 1470 (V.R.)
ROBERT, Pey, dit Lapin	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Naujac	Vend deux vignes	3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482 (V.)
SAINT-JOHAN, Johan de	Docteur en sainte théologie, gardien des Mineurs	Seigneur	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473 (R.F.)
SAINT-SEVER, Gabriel de	Associé de J. de Saint-Sever, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars	Reçoit les vignes en partage – hérite de J. de Saint-Sever	3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 (partage)
SAINT-SEVER, Grimon de		Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta -Palu de Montferrand, au Codouheys	Reçoit les vignes en partage – hérite de J. de Saint-Sever	3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 (partage)
SAINT-SEVER, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas		3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474
	Portier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>		3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
		Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue Claire -Graves de Bordeaux, à la Sereya	-Cède un sou et cramba -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 153-153 v°, 10 avril 1477 (échange)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta -Palu de Montferrand, au Codouheys	Décédé – concerne Pey, Johan et Gabriel et de Saint-Sever	3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 (partage)
SAINT-SEVER, Johan de	Associé de Gl. de Saint-Sever, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Moulin d'Ars	Reçoit les vignes en partage – hérite de J. de Saint-Sever	3E 86, fol. 24 v°-25 v°, 4 juin 1484 (partage)
SEYTERA, Bernardin de	Associé de B. de la Perra	Locataire	Bassens, à la Gambeta		3E 85, fol. 77 v°-78, 12 novembre 1476 (B.Fa.)
TEBBAUD, Johan, <i>le Jeune</i>	Associé d'A. Tebbaud	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Mons	Vend la vigne	3E 1145, fol. 104, 2 novembre 1482 (V.)
VERGEY, Berthomieu deu		Conjoint	Bouliac, au Vimeneu	Epoux de Maria Forthon	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
	Marchand	Tenancier	Bassens, à la Gambeta		3E 85, fol. 77 v°-78, 12 novembre 1476 (B.Fa.)

		Tenancier	Queyrie (Entre-deux-Mers)		3E 85, fol. 157, 19 avril 1477 (Procuration)
	Époux d'Agnota Dodin, fille de Baudin Dodin	Tenancier	Île de La Lande, devant Cadauja	Aubarède et <i>vimeneu</i>	3E 85, fol. 164, 23 mai 1477 (donation suite à un mariage)
		Tenancier (confront)			
VINHALONGUA, Bonaffons de		Tenancier	Léognan (Cernès), au Cornau deu Puch	Vend la vigne	3E 12430, fol. 75 v°-76, 19 janvier 1470 (V.)
VINHAU, Benedeyt deu	Maître en théologie (Mineur)		Floirac	Achète la vigne	3E 86, fol. 27, 7 juin 1483 (V.)
YSARN, Guilhemna	Associée de P. Ysarn, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux et Entre-deux-Mers	Héritière de Pey Ysarn, son père – mineur (G. Metge : tuteur)	3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477 (cabau)
YSARN, Pey	Marchand	Tenancier	Bègles, -Camps de Bègles -Forcada de Saint-Pey	Achète la vigne	3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 (V.)
		Tenancier (confront)	Lormont, à <i>Figuey Velh</i>		3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475
		Tenancier	Graves de Bordeaux et Entre-deux-Mers	Décédé – concerne Pey et Guilhemna Ysarn	3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477 (cabau)
YSARN, Pey	Associé de G. Ysarn, sa sœur	Tenancier	Graves de Bordeaux et Entre-deux-Mers	Héritier de Pey Ysarn, son père – mineur (G. Metge : tuteur)	3E 85, fol. 192 v°-193 v°, 15 septembre 1477 (cabau)
	Frères Mineurs	Seigneurs	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474
	Gardien des Mineurs	Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch d'Alhau		3E 7132, fol. 57 v°-58, 6 novembre 1465 (R.F.)
	<i>Recteur</i>	<i>Tenancier ou seigneur (confront)</i>	<i>Bègles, à la Forcada de Saint-Pey</i>	<i>Désert</i>	<i>3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472</i>
ESCOT, Naulin	Frère mineur	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin -Graves de Bordeaux, à Sinblanet	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 1145, fol. 106 v°-107, 1 ^{er} décembre 1482 (échange)

SAINTE-EULALIE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
-----	---------	----------	---------------------	-------------	-----------

	Vicaire et chapelains bénéficiaires	Seigneur	Floirac, à la Souys		3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477
Confrérie de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine		Seigneur	Graves de Bordeaux au <i>plantey</i> de Saint-Genes		3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 (échange)
AMANIU, Peyrona		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la chapelle de Talence	Partage avec ses deux sœurs	3E 12430, fol. 79-80 v°, 22 mai 1470 (partage)
AYQUEM, Perrinot	<i>Ligney</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas (près de Saint-Julien)		3E 83, fol. 40 v°, 30 novembre 1472
BARBIN, Bertrand		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Cantagrit -Graves de Bordeaux, au <i>bourdieu</i> de la <i>Porta</i> .	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 1145, fol. 125, 9 mars 1483 (échange)
BARDA, Maria de la	Veuve, héritière de C. Bernard, associée de P. de Barda, le Vieux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Genes	Vend la vigne	3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468 (V.)
BARON, Guilhem		Tenancier	Sainte-Eulalie en Borès, à Prat Blanc		3E 1145, 15 janvier 1477 (R.F.)
BAYLE, Arnaud	Notaire public, associé de P. Clasen, son épouse, et J. de Johan	Tenancier			3E 12430, fol. 11 v°-12, 12 novembre 1468 (oblig.)
	Associé de P. Clusen, son épouse, et J. de Johan	Tenancier	Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin	Vigne d'araire et de bras, clause de plantation	3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468 (B.Fa.)
BAYLAU, Johan lo	Fournier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Terrafort.	Une vigne	3E 12430, fol. 25 v°, 11 mars 1469 (B.Fa.)
BELUY, Pey de	Charpentier et laboureur de vignes	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas	Achète la vigne	3E 4807, fol. 224 v°, 29 octobre 1464 (V.)
BERNARD, Johan	Cordonnier	Tenancier	Graves de Bordeaux, près de Saint-Genès	Vend la vigne	3E 83, fol. 46, 3 décembre 1472 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Achète la vigne	3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483 (V.)
BERTRAN, Johan	Associé de B. Guilhem, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Crespiac et à Escuras	Concerne un <i>hostau</i> et des prés – vend son bien	3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477

					(V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Escuras		3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Buon		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Buon		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
BESSEYRAS, Johan de	Cordonnier	Tenancier	<i>Au cornau</i> de Villenave	Cède un hostau et une vigne	3E 1145, fol. 76 v°, juin 1482 (restitution d'héritage)
BORDA, Mengou de La	Associé de P. Junen, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Baquat d'Ars		3E 12430, fol. 86 v°-87, 21 août 1470 (R.F.)
BRACH, Galhard de	Poissonnier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 1631, fol. 15 v°-17, 5 avril 1475 (B.N.F.)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf -Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.	-Acquiert une vigne -Cède deux vignes	3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 (échange)
BRENENS, Amaniu de		Tenancier	La Raza (Bègles), à <i>Rua deu Prat</i>	Vigne et désert à mettre en vigne	3E 1631, fol. 174-175 v°, 3 mai 1476 (B.N.F.)
CASTANHET, Maria deu	Associée de G. Laurens, son époux		Graves de Bordeaux	Vend la vigne	3E 1631, fol. 205 v°-207 v°, 9 mars 1476 (V.)
CAYRE, Pey deu		Tenancier	-Saint-Eloi, rue du Miralh -Paludate, à Francs	-Acquiert un <i>hostau</i> et <i>casau</i> -Cède une vigne	3E 12430, fol. 29-29 v°, 22 avril 1469 (échange)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier des Malhous	Vend la vigne	3E 84, fol. 300 v°, 12 mars 1476 (V.)
	Laboureur	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Vend la vigne	3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
CLUSEN, Peyrona	Associée d'A. Bayle, son époux, et J. de Johan	Tenancier			3E 12430, fol. 11 v°-12, 12 novembre 1468 (oblig.)
	Associée d'A. Bayle, son époux, et de J. de Johan	Tenancier	Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin	Vigne d'araire et de bras, clause de plantation	3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468 (B.Fa.)
COLET, Miqueu	Laboureur	Tenancier	Graves, au plantier de Seys	Achète une vigne	3E 12430, fol. 23 v°, 2 janvier 1469 (V.)

		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Sorp	Vend la vigne	3E 12430, fol. 103-103 v°, 27 décembre 1470 (V.)
COLINHAU, Bernard de		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Décédé – concerne ses exécuteurs testamentaires	3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 (V.)
Las COMAS, Pey de	Prêtre	Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, -plantier de Saint-Laurent -Saint-Genès	Vend la vigne comme exécuteur	3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 (V.)
		Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas	Vend la vigne comme exécuteur	3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 (V.)
		Tenancier	-Sainte-Eulalie , rue de Veyrines. -Saint-Pierre de Bassens, à la Barrauquina	-Acquiert un hostau et casau -Cède une vigne	3E 10391, fol. 93 v°, 23 février 1474 (échange)
		Tenancier	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon	Acquiert la vigne par échange	3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 (échange)
COSTAN, Bysion		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Achète la vigne	3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 (V.)
DEMONS, Robert		Tenancier	Assignée sur une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Vend la rente	3E 1145, fol. 114, 16 janvier 1483 (V. de rente)
FILHOU , Vidou		Tenancier débiteur	-Graves de Bordeaux à Saint-Laurent -Graves au <i>plantey</i> de Simblanet	Cède pour gage : -2 vignes -1 vigne	3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483 (obligation)
FORQUAND, Guilhem		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à la Rasa -Graves de Bordeaux, au <i>plantey</i> de Colona	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 12430, fol. 88 v°-89, 13 septembre 1470 (échange)
FORRE, Pierre	Laboureur	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Achète la vigne	3E 10391, fol. 47 v°, 23 octobre 1473 (V.)
FORREY, Pey		Tenancier	-Sainte-Eulalie (Bordeaux), rue Peymantada de rue Boan -Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent	-Acquiert un hostau et casau -Cède une vigne	3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474 (échange)
GALANT,	Marchand	Tenancier	-Graves, au Camps de	-Cède une vigne	3E 12430,

Arnaud			Bègles -Au Pont Saint-Jean à Saint-Michel	-Acquiert 1/3 par indivis d'un <i>hostau</i>	fol. 26-26 v°, 18 mars 1469 (échange)
GALAND, Arnaud	Marchand	Tenancier crédeur	-Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles -Graves de Bordeaux, à Cap de Bey.	-Cède une vigne -Acquiert une vigne d'arair	3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477 (échange)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles	Vigne	
GALANT, Pey	Marchand	Tenancier	-Graves, au Camps de Bègles -Au Pont Saint-Jean à Saint-Michel	-Acquiert une vigne -Cède 1/3 par indivis d'un <i>hostau</i>	3E 12430, fol. 26-26 v°, 18 mars 1469 (échange)
GALAND, Helias et Trenquina	Enfants d'Arnaud Galand.	Seigneurs	Graves de Bordeaux, à Cap de Bey.		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477 (échange)
GASSIAS, Johan		Seigneur	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mézac		3E 84, fol. 88-88 v°, 26 septembre 1474 (V.)
		Locataire	Graves de Bordeaux, à la Rasa		3E 84, fol. 156, 22 février 1475 (B.Fa.)
		Seigneur (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol. 142, 7 mars 1477
		Seigneur	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
		Seigneur	Bouliac, au Porge de Tauyan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 154, 15 avril 1477
GASSIAS, Pey		Tenancier	Léognan, le Moulin de la Rodet	Cède un moulin	3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475 (échange)
			Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre	Acquiert une vigne franche	
		Tenancier	Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre	Vend la vigne (obtenue précédement)	3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475
	Noble homme	Seigneur	-Bègles, à la Gleysa -Bègles, au <i>cornau</i> de la Gleysa -Graves de Bordeaux, à la Font	-Une terre -Deux vignes	3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 (R.C.)
La GLEYSA, Johan de		Tenancier (confront)	Ludadon, à Jelet	Décédé – concerne ses héritiers	3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472
La GLEYSA, Johan de	Associé de Johana de Sent-Seve, sa femme	Tenancier	-Graves de Bordeaux à la Plassa -Saint-Seurin, à la Reclusa	-Cède une vigne d'arair -Acquiert une vigne	3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 (échange)
GUILHEM,	Associée de	Tenancier	Graves de Bordeaux, à	Concerne un	3E 85, fol.

Bernarda	J. Bertran, son époux		Crespiac et à Escuras	hostau et des prés – vend son bien	151 v°-152, 2 avril 1477 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Escuras	Concerne un pré	3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477
				Vente des biens précédents transformée en vente à réméré	3E 85, fol. 152 v°, 3 avril 1477
HAMON, Olivey		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent	Achète la vigne	3E 12430, fol. 81, 13 juillet 1470 (V.)
HUGON, Olivey			Graves de Bordeaux, Saint-Vincent	Reçoit une vigne	3E 12430, fol. 109 v°- 110, 28 décembre 1470 (donation)
JAYSSAN, Amaniu		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas	Achète la vigne	3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 (V.)
JOHAN, Johana de	Veuve – associée d'A. Bayle et P. Clusen				3E 12430, fol. 11 v°-12, 12 novembre 1468 (oblig.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin	Vigne d'araire et de bras, clause de plantation	3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468 (B.Fa.)
JUNEN, Peyrona	Associée de M. de La Porta, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Baquat d'Ars		3E 12430, fol. 86 v°-87, 21 août 1470 (R.F.)
LAMIC, Pey	Ligey	Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf -Graves de Bordeaux, au Grand Queyron.	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 (échange)
LAMBERT, Pey	Laboureur	Tenancier	-Sainte-Eulalie, rue Peymantada de rue Boan -Graves de Bordeaux, au plantier de Saint- Laurent	-Cède un hostau et casau -Acquiert une vigne	3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474 (échange)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Vend la vigne	3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475 (V.)
LAMBERT, Peyrona	Epouse d'Yvonnet Riu	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 12430, fol. 98, 27 octobre 1470 (B.Fa.)
LAURENS, Guilhem dit lo Duc	Cordonnier associé de Maria deu Castanhet, son épouse		Graves de Bordeaux	Vend la vigne	3E 1631, fol. 205 v°-207 v°, 9 mars 1476 (V.)
LAURIC, Pey	Associé de	Tenancier	-Sainte-Eulalie, rue de	-Cède un hostau	3E 10391,

	Guilhemna de la Rua, son épouse		Veyrines. -Saint-Pierre de Bassens, à la Barrauquina	et casau -Acquiert une vigne	fol. 93 v°, 23 février 1474 (échange)
LESTERAR, Bertrand de		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Décédé – concerne Noël de Lesterar, son fils	3E 1631, fol. 168-169 v°, 20 décembre 1475 (B.N.F.)
LESTERAR, Noël de		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Héritier de Bertran de Lesterar, son père	3E 1631, fol. 168-169 v°, 20 décembre 1475 (B.N.F.)
LINAS, Nicolau de		Tenancier	Le Taillan, aux Seys Casaus	Vend la vigne	3E 84, fol. 40 v°-41, 21 mai 1474 (V.)
LOYS, Estève	Barbier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Genèys	Achète la vigne	3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468 (V.)
MALET, Ramon	Laboureur	Tenancier	Graves de Bordeaux, -plantier de Saint-Laurent -Saint-Genès	Achète la vigne	3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 (V.)
	Associé de J. de la Rua	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Décédé – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475
MARTIN, Ramon	Prêtre	Seigneur	Lormont (Entre-deux-Mers)		3E 1631, fol. 131 v°-132, 17 février 1474 (R.F.)
MAS, Arnaud du		Locataire	Graves de Bordeaux, devant la chapelle de Talence	Plants de vigne à rajouter	3E 84, fol. 122-122 v°, 12 décembre 1474 (B.Fa.)
MAYNARD, Anthoni		Tenancier	Saint-Seurin du Pl...ges (Médoc), au Vilar	Vend la vigne à réméré	3E 6091, fol. 113 v°-114, 11 juin 1468 (V.R.)
MELON, Arnaud		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Cède la vigne	3E 12430, fol. 76-77, 22 janvier 1470 (échange)
			Saint-Genès, à Terrafort	Acquiert la vigne	
		Tenancier	Saint-Genès, à Talence		3E 12430, fol. 85, 3 août 1470 (R.F.)
		Tenancier	Pompignac, au Cornau de Nauyan		3E 12430, fol. 98-98 v°, 2 novembre 1470 (B.Fa.)
		Tenancier	La Raza (Bègles), au Plantier de Mas	Vigne d'araire	3E 1631, fol. 258 v°-259, 22 mai 1481 (esporle)
MESSINHAC, Johan de	Associé de son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint-Jacques	Achète la vigne	3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux,		3E 1145, fol.

		(confront)	au Bequet de Saint-Jacques		11 v°-12, octobre 1480
MISENBEU, Pey Arnaud de	Laboureur – associé de M. de la Vila	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Vend la récolte à l'avance	3E 86, fol. 40 v°-41, 29 juillet 1483 (V. de récolte)
MUR, Peyrona deu	Épouse de Ramon Chivaley	Tenancier	-Virelade en terre Gasque -Graves de Bordeaux au <i>plantey</i> de Saint-Genes	-Acquiert deux aubarèdes -Cède une vigne	3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 (échange)
NEGREU, Grimon		Tenancier	Graves de Bordeaux	Vend sa rente à réméré	3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril 1483 (V.R. de rente et oblig.)
			Talence	S'oblige sur ses vignes	
OSSAN, Johan	Associé d'A. deu Prat	Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Vend la vigne comme exécuteur de Bernard de Colinhau	3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 (V.)
PATE, Frances		Seigneur (confront)	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>		3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481
PELET, Gaucemot	Marchand	Tenancier	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479 (R.F.)
La PLASSA, Johan de		Tenancier	Baurech, à Galuatges		3E 12430, fol. 74-75, 5 janvier 1470 (B.Fa.)
PONTET, Arnaud du		Tenancier	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon	[*↓]	3E 1631, fol. 186 v°-187, 1475 (R.F.)
		Tenancier	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon	Cède la vigne par échange [* même vigne]	3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478 (R.F.)
		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>		3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481
PUCH, Bernard deu		Locataire	Graves de Bordeaux, à Terrafort.	Une vigne	3E 12430, fol. 25 v°, 11 mars 1469 (B.Fa.)
RAUSET, Johan	Prêtre	Seigneur	Floirac, au Port Vieux		3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472 (V.)
		Procurateur du seigneur	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra	Chargé de l'investiture	3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473 (R.F.)
		Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys		3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475
		Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.		3E 84, fol. 267, 25

					novembre 1475 (R.F.)
REY, Bernard		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Héritier avec ses frères de feu Pey Rey	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
REY, Guilhem	Associé de Jauffriou Rey, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Agit au nom de Bernard, Johan et Pey, ses frères – héritiers de Pey Rey	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
REY, Jauffriou	Associé de Guilhem Rey, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Agit au nom de Bernard, Johan et Pey, ses frères – héritiers de Pey Rey	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
REY, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Héritier avec ses frères de feu Pey Rey	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Bruges, à las Poyocas		3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
REY, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Héritier avec ses frères de feu Pey Rey	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
REY, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Décédé – concerne ses héritiers (ses fils)	3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
RIU, Yvonet	<i>Cordurey</i>	Conjoint	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Epoux de Peyrona Lambert	3E 12430, fol. 98, 27 octobre 1470 (B.Fa.)
RUA, Guilhemna de la	Associée de Pey Lauric, son époux	Tenancier	-Sainte-Eulalie, rue de Veyrines. -Saint-Pierre de Bassens, à la Barrauquina	-Cède un hostau et casau -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 93 v°, 23 février 1474 (échange)
SENT-SEVE, Johana de	Associée de Johan de La Gleysa, son époux		-Graves de Bordeaux à la Plassa -Saint-Seurin, à la Reclusa	-Cède une vigne d'arair -Acquiert une vigne	3E 1631, fol. 112-114, 30 octobre 1477 (échange)
SERRAS, Johan de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers, aux Taleyrans)	Bail la vigne	3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476 (B)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers, aux Taleyrans)	Confronte la vigne précédente	3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476
TAURIAC, Pey de	Prêtre, recteur	Seigneur	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra	Agit comme chapelain d'une chapellenie de Sainte-Eulalie	3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473 (R.F.)
LA VILA, Mynyou de	Laboureur – associé de P.A. de Misenbeu	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Vend la récolte à l'avance	3E 86, fol. 40 v°-41, 29 juillet 1483 (V. de récolte)
VINCENT,	Marchand	Tenancier	Macau, à Brenon	Achète la vigne	3E 12430,

Robin					fol. 7, 12 septembre 1468 (V.)
		Tenancier	Mérignac, au plantier de Seguey	Achète la vigne (vigne d'araire)	3E 12430, fol. 205 v°, 31 octobre 1472 (V.R.)
		Tenancier	Mérignac, à la Vinhola	Achète la vigne	3E 12430, fol. 207 v°- 208, 18 novembre 1472 (V.)
La VINHAC, Johan de		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Roqueyra	Vend la vigne	3E 12430, fol. 136, 2 avril 1471 (V.)
VINHAU, Arnaud de	Forgeron	Tenancier	Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin	Vigne d'araire et de bras, clause de plantation	3E 12430, fol. 14-14 v°, 16 novembre 1468 (B.Fa.)
		Témoin	Gradignan		3E 12430, fol. 25 v°-26, 18 mars 1469
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Escuras		3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477
<i>Dit le Vieux</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
VINHEY, Guilhem	Laboureur	Tenancier	Graves de Bordeaux, -plantier de Saint- Laurent -Saint-Genès	Décédé : vigne vendue après son décès	3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas	Décédé : vigne vendue après son décès	3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 (V.)
YTEY, Arnaud	<i>Ligney</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Vend la vigne	3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473 (V.)
YTEY, Johan		Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue Claire -Graves de Bordeaux, à la Sereya	-Acquiert un sou et cramba -Cède une vigne	3E 85, fol. 153-153 v°, 10 avril 1477 (échange)
Confrérie de Saint-Eutrope et Saint-Blast		Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya		3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
Confrérie de saint Jean- Baptiste		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre

					1475
Confrérie de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, près de la Deymeyra		3E 86, fol. 48-48 v°, 21 août 1483 (R.F.)

SAINT-JULIEN (HOPITAL)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Saint-Julien	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin		3E 84, fol. 129 v°-130, 24 décembre 1474
MOREU, Pey	Prêtre, prieur de l'hôpital	Procureur	Bègles, au plantier de Saint-Julien	Agit comme procureur de Kathelina deu Seguy	3E 12430, fol. 55 v°-56, 10 juin 1469 (V.)
		Seigneur	Bègles, au plantier de Saint-Julien	Concerne la vigne précédente	3E 12430, fol. 68 v°, 5 septembre 1469 (R.F.)
		Seigneur	Lignan (Entre-deux-Mers), au Poyau de Martinhau		3E 12430, fol. 71 v°-72, 21 octobre 1469 (B.N.F.)
MOREU, Pey		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Baquat d'Ars		3E 12430, fol. 86 v°-87, 21 août 1470 (R.F.)
	Prêtre, prieur de l'hôpital	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 7 v°, 22 juin 1472 (R.F.)
	Prieur de l'hôpital	Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, près de l'Hôpital Saint-Julien		3E 84, fol. 29 v°-30, 12 mai 1474
	Prieur	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars		3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476

SAINT-MAIXENT

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
..., Héliot		Tenancier (confront)	Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre		3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475
...RRALHEY, Johan	Associé de Pey des Camps	Tenancier	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477 (B.Fa.)
ARROS, Galhard de		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Tremblède -Graves de Bordeaux, à Font Canissan	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 6091, fol. 198-199, 5 août 1472 (échange)
BRUMARD, Léonard		Tenancier	Blanquefort, à Venssan	Achète la vigne	3E 1145, fol. 4 v°, 29 août 1480 (V.)
CANET, Vidau		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Tremblède	-Cède une vigne	3E 6091, fol. 198-199, 5

			-Graves de Bordeaux, à Font Canissan	-Acquiert une vigne	août 1472 (échange)
CANDEYRAN, Johana de	Epouse de G. de la Clida	Tenancier	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Pradinet	Achète la vigne	3E 1145, fol. 13 v°, 31 octobre 1480 (V.)
CARRETEY, Gassiot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
LA CLIDA, Gelet de		Conjoint	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Pradinet	Epoux de Johana de Candeyran	3E 1145, fol. 13 v°, 31 octobre 1480
GALO, Johan de,	<i>Sabatey</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Mota d'Ayre		3E 6091, fol. 51, 21 mai 1463
JOHAN, Guilhem	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, au plantier de Cap de Basche		3E 1631, fol. 139 v°-140, 9 décembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Lormont, à Bona Patz		3E 1631, fol. 49-50, 21 octobre 1475 (B.Fa.)
JOHAN, Guilhem	Associé de son fils Pey Johan	Tenancier	Cenon en Queyrie	Vend deux vignes	3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475 (V.)
JOHAN, Pey	Associé de son père G. Johan	Tenancier	Cenon en Queyrie	Vend deux vignes	3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475 (V.)
MARTIN, Jehan	Boucher – associé de G. Rampnol	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Mimey	Met sa vigne en hypothèque	3E 6091, fol. 169, 4 février 1471 (oblig.)
PETREAU, Martin	Maçon	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Une vigne	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Deux vignes	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489
RAMPNOL, Guilhemina	Veuve – associée de J. Martin	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Mimey	Met sa vigne en hypothèque	3E 6091, fol. 169, 4 février 1471 (oblig.)
RUAN, Ponsset deu		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campredan	Vend la vigne	3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475 (V.)
VACHEY, Hélias		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant -Graves de Bordeaux, à la Tertba.	-Cède une vigne et une aubarède -Acquiert une vigne	3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479 (échange)

SAINT-MICHEL

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
?		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Ayga Droin		3E 7132, fol. 57, 2 novembre 1465 (R.F.)
ABADIA, Arnaud de l'	Marchand – époux de Guirauda Amaniu	Conjoint	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473 (R.F.)
ABADIA, Johana l'	Associée de H. deu Bosc, son époux et de R. de Garderar		Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tiuleyra	Baille la moitié d'une vigne	3E 84, fol. 15 v°-16, 20 avril 1474 (Bail à gage)
	Associée de H. deu Bosc, son époux et de R. de Garderar	Tenancier	Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474 (V.R.)
ABAUSSAC, Margarida	Veuve	Tenancier (tutrice)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Tutrice de Johan et Margarida Baudel	3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472 (B.Fa.)
L'ALEMANHA, Pey de	Boucher	Tenancier	Taillan, à Horominet	Cède la vigne	3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473 (échange)
			Taillan, à Laudina	Acquiert la vigne	
		Tenancier (confront)	Taillan, à Raya Sap		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Nicolas		3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473 (R.F.)
AMANIU, Guirauda		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la chapelle de Talence	Partage avec ses deux sœurs	3E 12430, fol. 79-80 v°, 22 mai 1470 (partage)
	Epouse d'Arnaud de l'Abadia	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473 (R.F.)
AMANIU, Pélégrina	Épouse de Marticot Derin, héritière universelle				3E 85, fol. 58- 60, 17 septembre 1476 (litige)
AMANIU, Pey	Marchand	Tenancier	Tresses, -à Mélac -à la Font de la Peyra		3E 4807, fol. 260 v°, 26 janvier 1465 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Vimeney		3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
		Tenancier	Tresses, au Puch de Mélac	Terre et pré	3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476 (V.)

		Tenancier (confront)	Tresses, au Puch de Mélac		3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476
D'ARICARD, Arnaud			Carignan	Litige avec Bernard de Bertulh	3E 85, fol. 116 v°, 24 janvier 1477 (litige)
ARNAUD, Bertris	Associée de Yvonet de Gorloan, son époux	Tenancier	-Graves de Bordeaux aux Malhous. -Graves de Bordeaux	-Cède deux vignes -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 80-80 v°, 22 janvier 1474 (échange)
ARNAUD, Pey	Marchand	Tenancier	Bouliac, au Mayne deu Trench	Acquiert une vigne (franche)	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476 (échange)
			Bouliac, au Mayne deu Trench	Cède une vigne (franche)	
AUDET, Guilhem		Tenancier	Bègles, à la Raza	A acheté la vigne	3E 1631, fol. 258-258 v°, 22 mai 1481 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 258-258 v°, 22 mai 1481
AUDRAUD, Johan	Fournier	Tenancier	Blanquefort, à Venssan	Vend la vigne	3E 1145, fol. 4 v°, 29 août 1480 (V.)
AUGEY, Alemana		Seigneur	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise	Epouse de Pey Chalvet	3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477 (R.F.)
AUGEY, Guilhemna		Seigneur	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Epouse de Johan de Brunhagas	3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473 (R.F.)
		Seigneur	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota de Colom	Epouse de Johan de Brunhagas	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 (B.N.F.)
		Seigneur	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Epouse de Johan de Brunhagas	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 (B.N.F.)
AUGEY, Maria		Seigneur	Carignan, à Gravat	Epouse de Pey Chalvet	3E 84, fol. 28, 8 mai 1474 (R.F.)
AYMAS, Reynon		Tenancier ?	Graves de Bordeaux, à Gratecap, près du portail de Sainte-Croix	Cède une vigne	3E 4807, fol. 228, 8 novembre 1464 (cession)
AYQUEM, Arnaud	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Esquinau	Décédé – concerne Jauffriou de Cessac, son exécuteur testamentaire	3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466
AYQUEM, Borgueta	Veuve, épouse de feu Ramon deu Bosc	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Puch Boquey	Achète une vigne à ses enfants	3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 (V.)

		Tenancier	Palu de Bordeaux, près de l' <i>Estey</i> <i>Maior</i>	Achète une vigne à ses enfants	3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
AYQUEM, Ramon		Conjoint	Graves de Bordeaux, au Serporar	Epoux d'Ysabe de Ferranhas	3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475
	Marchand	Crédit rentier	Blanquefort (Médoc)	Achète la rente	3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475 (V. de rente)
		Conjoint	Floirac (Entre-deux- Mers), à la Souys et aux Taleyrans	Epoux d'Ysabe de Ferranhas	3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477
		<i>Tenancier</i>	<i>Graves de</i> <i>Bordeaux, à</i> <i>Crespiac et à</i> <i>Escuras</i>	<i>Concerne un</i> <i>hostau et des prés</i> <i>– achète le bien</i>	<i>3E 85, fol.</i> <i>151 v°-152,</i> <i>2 avril 1477</i> <i>(V.)</i>
AYQUEM, Ramon	Père de Peregrina Ayquem			Cède la rente	3E 85, fol. 183 v° -184 v°, 9 août 1477 (Donation de rente pour un mariage)
AYQUEM, Ramon		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Mota d'Ayre		3E 6091, fol. 51, 21 mai 1463
AYQUEM, Peregrina	Filla de Ramon Ayquem et épouse de Johan Andron, de Lauzac			Cède la rente	3E 85, fol. 183 v° -184 v°, 9 août 1477 (Donation de rente pour un mariage)
BACQUEY, Martin	Honorable homme	Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue des Maruitz. -Quinsac (Entre- deux-Mers), à Laubey	-Cède un hostau -Reçoit une vigne	3E 85, fol. 178 v° -179, 18 juillet 1477 (échange)
			Quinsac (Entre- deux-Mers), à Laubey	Achète la rente assignée sur la vigne	3E 85, fol. 179- 179 v°, 18 juillet 1477 (Vente de rente à réméré)
BANS, Johana deus	Veuve, associée de Bernard de Mons, son fils		Assignée sur une vigne (lieu indéterminé)	Vend la rente	3E 1145, fol. 116 v°, janvier 1483 (V. de rente)
BAQUEY, Blanqua	Sœur et associée de Johana de Solhac	Tenancier	Quinsac, au port		3E 4807, fol. 252-252 v°, 10 janvier 1465 (B.Fa.)
BARBON, Johan	Etainier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472

<i>dit Borglon</i>		Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, -plantier de Saint-Laurent -Saint-Genès	Vend la vigne comme exécuteur	3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473 (V.)
		Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas	Vend la vigne comme exécuteur	3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473 (V.)
BARDON, Pey	Charpentier de pipes	Tenancier	-Saint-Michel, dans la rue de las Vinhas -Graves de Bordeaux, à Pipars.	-Acquiert un hostau et casau -Cède une vigne	3E 85, fol. 187 v°, 20 août 1477 (échange)
BARNABE, Johan		Locataire	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>		3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475 (B.Fa.)
BARREYRA, Bertrand de la		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à la Bo... -Paludate, à Manco.	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 81, 21 janvier 1474 (échange)
BASTARD, Galthota	Associée de Johan Taven, sabatey, femme de Nicholau Cosin		Paludate, au cap de l' <i>estey maior</i>	Achète une vigne	3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475 (V.)
BATZ, Trenquina deus	Veuve – associée de Y. Hugon	Tenancier	Cambes, à Pruet	Vend la vigne	3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474 (V.)
		Tenancier	Cambes, aux Galhardins	Vend la vigne	3E 84, fol. 119 v°, 8 décembre 1474 (V.)
BAUDEL, Forthin	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Décédé – concerne ses enfants (Johan et Margarida) sous la tutelle de Margarida Abaussac	3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472 (B.Fa.)
BAUDEL, Johan	Associé de Margarida Baudel, sa sœur	Tenancier mineur	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Sous la tutelle de Margarida Abaussac	3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472 (B.Fa.)
BAUDEL, Margarida	Associée de Johan Baudel, son frère	Tenancière mineure	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Sous la tutelle de Margarida Abaussac	3E 83, fol. 53 v°-54, 29 décembre 1472 (B.Fa.)
BAZAS, Gueyrin de		Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), rue des Vignes	Acquiert un <i>casau</i>	3E 83, fol. 72 v°-73, 27 février 1473 (échange)
			Veyrines, au Claus deu Bordiu	Cède une vigne	
		Tenancier	Bègles, aux Camps de Bègles	Achète la vigne	3E 10391, fol. 26, 1 ^{er} juillet 1473 (V.)
BERNARD, Belota	Epouse de B. Robert	Tenancier	Graves de Bordeaux	Reçoit la vigne en legs	3E 85, fol. 62- 63, 26 septembre

					1476 (test.)
		Tenancier ou seigneur	Graves de Bordeaux, à Salas		3E 85, fol. 92-93, 9 décembre 1476 (test.)
BERNARD, Guilhem	<i>Associé de J. Taren</i>		<i>Assignée sur trois vignes à Latresne</i>	Achète la rente	<i>3E 1145, fol. 55 v°, avril 1482 (V. de rente)</i>
	Compte de la confrérie de N-D de la Chandeleur – associé de J. Taren	Crédit rentier	Baurech, à Campanrian	Achète la rente	3E 1145, fol. 60-60 v°, 30 avril 1482 (V. de rente)
		Crédit rentier	Assignée sur deux vignes à Cambes, à Thomas	Achète la rente	3E 1145, fol. 66 v°, 16 mai 1482 (V. de rente)
	Associé de J. Taren	Seigneur	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 1145, fol. 73 v°-74, 7 juin 1482 (R.F.)
	Compte de la confrérie de N-D de la Chandeleur – associé de J. Taren	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Laurent		3E 1145, fol. 89 v°, 27 août 1482 (R.F.)
BERNARD, Guilhem	Associé Johan Taran, borsey		Assignée sur une vigne (lieu indéterminé)	Achète la rente	3E 1145, fol. 116 v°, janvier 1483 (V. de rente)
BERNARD, Johan	<i>Sabatey</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Achète la vigne	3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483 (V.)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Cantagrit -Graves de Bordeaux, au bourdieu de la Porta.	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 1145, fol. 125, 9 mars 1483 (échange)
		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux, au bourdieu de la Porta.</i>		3E 1145, fol. 125, 9 mars 1483
BERNARD, Johan	Boursier de la confrérie de N-D de Chandeleur – associé de G. de la Talhada	Crédit rentier	Baurech, au Peugue	Achète la rente	3E 1145, fol. 125-126 v°, 12 mars 1483 (V. de rente)
BERNARD, Rosa	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux (sans doute au Serporar)	Décédée - héritière d'Alphonse Ferrandes, son époux.	3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477 (inv. après décès)
<i>BERTRAND,</i>		Créditeur		Pour dettes. Le	<i>3E 83, fol. 4</i>

<i>Arnaud</i>				débiteur s'engage sur ses biens	v°, 9 mai 1472 (reconnaissance de dettes)
BERTULH, Bernard de		Conjoint	Tresses	Décédé – concerne sa veuve, G. de Mons	3E 4807, fol. 244, 21 décembre 1464
<i>BERTULH, Bernard de</i>	<i>Marchand</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472</i>
		Tenancier (confront)	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472</i>
		Seigneur (confront)	Floirac, à Messau	Un fief indéterminé et une vigne	3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473
		Tenancier	Bouliac et Floirac, à Ferroys		3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473 (B.Fa.)
		Procureur	Bouliac, à la Psada	Baille pour le compte de J. et G. Trouq, eux-mêmes tuteurs de leur nièce.	3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret	Achète la vigne	3E 10391, fol. 60 v°-61, 1 ^{er} décembre 1473 (V.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Lesperou	Vigne franche en alleu – achète la vigne	3E 10391, fol. 63 v°, 7 décembre 1473 (V.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Lesperou	Confronte la vigne précédente	3E 10391, fol. 63 v°, 7 décembre 1473
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Achète la vigne à réméré	3E 10391, fol. 72, 11 janvier 1474 (V.R.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret	Achète la vigne à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i>	3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474 (V.R. et

					B.Fa.)
	Associé de R. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
	Associé de R. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
	Associé de R. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Paratge	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> .	3E 10391, fol. 82 v°, 25 janvier 1474 (V.R. et B.Fa.)
	Associé de R. de Bertulh, son frère	Seigneur	Le Tourne (Entre-deux-Mers), à Las Compas		3E 10391, fol. 86-86 v°, 5 février 1474 (R.F.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Graveta	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> .	3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac, au cornau de la Landa	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> – bien franc en alleu	3E 10391, fol. 89 v°-90, 18 février 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Paratge	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> – bien franc en alleu	3E 10391, fol. 100, 11 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Paratge	Confronte la vigne précédente	3E 10391, fol. 100, 11 mars 1474
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Paratge	Confronte la vigne précédente	3E 10391, fol. 100, 11 mars 1474
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Messan		3E 10391, fol. 100 v°, 14 mars 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac, au Puch d'Alhau	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), -au mayne de la Hargua -aux Vidaus	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 5-5 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R. – B.F)
		Tenancier	Floirac au Mont sur le puch de Messan.	Achète à réméré - accorde un bail à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474 (V.R. et

					B.Fa.)
		Crédit-rentier	Floirac, à Casau.	Achète la rente à réméré	3E 84, fol. 25 v°, 6 mai 1474 (Vente de rente à réméré)
		Tenancier	Saillans (Médoc), à Belafort	Achète la vigne	3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474 (V.)
		Tenancier	Soussans (Médoc), à la Bergosa		3E 84, fol. 96 v°-97, 21 octobre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 102 v°-103, 28 octobre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret	Achète la vigne à réméré – la baille à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Achète la vigne à réméré – la baille à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac au <i>cornau</i> de Paratge	Achète deux vignes	3E 84, fol. 132 v°-133, 5 janvier 1475 (V.)
		Tenancier (confront)		Deux vignes	
		Tenancier	Floirac à Gautey	Achète une vigne et la moitié d'un hostau et bourdieu à réméré	3E 84, fol. 164-164 v°, 9 mars 1475 (V.R. et B. Fa.)
			Floirac à la Gravetas de Messan.	Vend une rente	3E 84, fol. 204, 24 mai 1475 (Vente de rente)
		Crédit rentier	Blanquefort (Médoc)	Vend sa rente	3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475 (V. de rente)
		Tenancier	-Floirac à Caumont -Floirac au Puch de Messan au lieu dit « devant à Richard »	Achète à réméré : -une vigne -une terre labourable	3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475 (V.R. et B. Fa.)
		Tenancier	Floirac au <i>cornau</i> Dalhau	Achète un héritage, terres et vignes à réméré	3E 84, fol. 253 v°-254, 28 octobre 1475 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan		3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475 (B.Fa.)

		Tenancier	Floirac, au Puch de Messan	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475 (V.R. et B. Fa.)
		Seigneur	Soussans (Médoc), à Marsac	Déguerpissement de son Tenancier	3E 84, fol. 297 v°, 28 février 1476 (déguerpt.)
		Tenancier	Floirac, à Messan	Achète la vigne	3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476 (V.)
		Seigneur	Floirac, à Tregeyt		3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476 (R.F.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier (hérité de son père)	Carignan	Litige avec Arnaud d'Aricard	3E 85, fol. 116 v°, 24 janvier 1477 (litige)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, au Molinar</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477</i>
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 236, 3 avril 1477
		Tenancier	Floirac, au Ferroys		3E 85, fol. 214, 17 novembre 1477 (B.Fa.)
		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à la Maison Neuve	Vend la vigne	3E 1631, fol. 193-195, 1 ^{er} décembre 1478 (V.)
BERTULH, Ramon de	Associé de B. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
	Associé de B. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
	Associé de B. de Bertulh	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
	Bachelier en droits – associé de B. de Bertulh, son frère	Seigneur	Le Tourne (Entre-deux-Mers), à Las Compas		3E 10391, fol. 86-86 v°, 5 février 1474 (R.F.)
		Tenancier	Bouliac, à Vimeneys	Représenté par V. de la Fargua	3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474 (B.Fa.)
BETEREAU, Johan de		Locataire	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la		3E 83, fol. 41-41 v°, 30

			Flécha		novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472
BEYRES, Berthomiu	Marchand – associé d’A. Ufey	Tenancier	-Virelade en terre Gasque -Graves de Bordeaux au <i>plantey</i> de Saint-Genes	-Cède deux aubarèdes -Acquiert une vigne	3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 (échange)
		Négociant	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Achète la récolte à l’avance	3E 86, fol. 40 v°-41, 29 juillet 1483 (V. de récolte)
	Associé d’A. Ufey	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, près de la Deymeyra		3E 86, fol. 48-48 v°, 21 août 1483 (R.F.)
BEYREY, Bertrand		Locataire	Paludate, près de l’ <i>estey Mayor</i> .		3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 (B.Fa.)
BLANC, Guiraud		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt	Avec Pey Ayquem	3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472 (B.N.F.)
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
BLANC, Pey	Marchand	Tenancier (confront)	Taillan, à Tasta Vinheyra		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
		Tenancier	Floirac, à la Souys	Décédé – concerne Ytey Blanc	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba		3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
BLANC, Ytey		Tenancier	Floirac, à la Souys	Héritier de Pey Blanc – mineur (tuteur : Johan deu Bosc)	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)

BLANCA, Johana	Associée de P. de Saint-Celhey, son fils	Locataire	Paludate, à la Rivet		3E 1145, fol. 112, 15 janvier 1483 (B.Fa.)
BLANCAN, Johan	Associé de Desirada Deugas, son épouse	Tenancier	Bègles, à la Mota de Francs	Vend une vigne et vimeney	3E 1145, fol. 91, 29 août 1482 (V.)
BOLIAC, Amani de		Tenancier	-Eysines, au Cadehautz -Eysines, au Noguey	-Acquiert une terre et des vignes -Cède un sou <i>out sole haver hostau au los casaus</i>	3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475 (échange)
BOLIAC, Amani de		Tenancier (confront)	-Eysines, au Cadehautz -Eysines, au Noguey	Vigne	3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475
BOLOU, Nicolau	Pâticier	Tenancier (confront)	-Graves, au Camps de Bègles		3E 12430, fol. 26-26 v°, 18 mars 1469
BONOU, Blanca	Associée de Johan Johan, notaire	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent	Epouse de Menjou deu Puy	3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474 (B.N.F.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au mur Sarrasin (alleu)	Veuve de Galhard Guilhem - mariage de sa fille, Guilhemna Guilhem, avec Johan Johan	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
BONOU, Johana	Épouse de Guilhem deu Vergey		Plantier de la Vinha	Apporte une vigne	3E 84, fol. 113 v°, 22 novembre 1474 (Mariage)
La BORDA, Bérard de	Associé de J. deu Saranh, E. de la Via et M. deu Saranh, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 (V.)
BORDEAUX, Grimon de		Seigneur	Lormont, en Queyrie		3E 83, fol. 38-38 v°, 16 novembre 1472 (V.)
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Lormont, en Queyrie</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 38-38 v°, 16 novembre 1472</i>
		Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Décédé – concerne ses héritiers	3E 86, fol. 35-35 v°, 4 juillet 1483 (V.R.)
BORGONH, Guilhem		Tenancier	-Saint-Michel, rue Colombeyra -Graves de Bordeaux, au Berrar	Achète à réméré : -un hostau -une vigne	3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464 (V.R.)
BORI, Arnaud	Marchand	Tenancier	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf	Vignes achetées à Johan deu Mas	3E 1145, fol. 12 v°-13, 17

					octobre 1480 (R.F.)
BOSC, Audey deu		Tenancier (confront)	Saint-Michel, rue Clara		3E 12430, fol. 94 v°- 95, 1 ^{er} juin 1470
BOSC, Guilhem du	Associé de Johana du Bosc, sa sœur	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Puch Boquey	Héritier de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
	Associé de Johana du Bosc, sa sœur	Tenancier	Palu de Bordeaux, près de l' <i>Estey Maior</i>	Héritier de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
	Associé de Johana du Bosc, sa sœur	Tenancier	Paludate, près de l' <i>estey Mayor</i> .	Héritier de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 (B.Fa.)
BOSC, Hélias deu	<i>Corretey</i>	Locataire	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474 (B.Fa.)
BOSC, Héliot deu	Associé de J. l'Abadia, son épouse et R. de Garderar		Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra	Baille la moitié d'une vigne	3E 84, fol. 15 v°-16, 20 avril 1474 (bail à gage)
	Associé de J. l'Abadia, son épouse et R. de Garderar	Tenancier	Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474 (V.R.)
BOSC, Jacquet deu		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet	Décédé – concerne sa fille Pérégrina deu Bosc	3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 (B.Fa.)
<i>BOSC, Johan du</i>	<i>Prêtre</i>	<i>Seigneur</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Putz deus Casaus.</i>	<i>Hostau</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)</i>
		Tenancier	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473 (R.F.)
	Associé de Pey du Bosc, son frère	Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473
		Tenancier (confront)	Ile de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
	<i>Bénéficiaire de Saint-Michel</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Siu Blanet</i>	<i>Achète une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 20 v°, 16 mai 1476 (V.)</i>
BOSC, Johan du	Marchand – associé de Peyrona de la Casa	Tenancier	Floirac, à la Souys	Tuteur de Ytey Blanc, fils de Pey Blanc (Saint- Michel)	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)

		Tenancier	Cenon (Entre-deux-Mers), à Fontanilhas	Achète la vigne à réméré – la baille à <i>fazendure</i>	3E 10391, fol. 102, 17 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Le Tourne, à Radonet	Concernes sa fille, Ysabe deu Bosc	3E 1631, fol. 160 v°-161 v°, 5 juillet 1475 (R.F.)
BOSC, Johana du	Associée de G. du Bosc, son frère	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Puch Boquey	Héritier de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
	Associée de G. du Bosc, son frère	Tenancier	Palu de Bordeaux, près de l' <i>Estey Maior</i>	Héritier de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
	Associée de G. du Bosc, son frère	Tenancier	Paludate, près de l' <i>estey Mayor.</i>	Héritière de Ramon du Bosc (curateur : Reynaud Albert)	3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 (B.Fa.)
BOSC, Pérégrina deu		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet	Fille et héritière de Jacquet deu Bosc – pupille (tuteur : Hélias Pinot)	3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 (B.Fa.)
BOSC, Pey du	Associé de Johan du Bosc, son frère	Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473
	Associé de M. de Dureya	Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
	Clerc		Près de la bastide en Queyrie, au port de Montz	Vend une vigne, vimeney et aubarède pour Berthomiu deu Vergey	3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477 (V.)
BOSC, Ramon du		Tenancier décédé	Graves de Bordeaux, à Puch Boquey	Ses enfants vendent une vigne	3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, près de l' <i>Estey Maior</i>	Décédé - ses enfants vendent une vigne	3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
	Boucher	Tenancier	Paludate, près de l' <i>estey Mayor.</i>	Décédé – concerne Guilhem et Johana du Bosc, ses enfants	3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 (B.Fa.)
BOSC, Ysabe du		Tenancier	Le Tourne, à Radonet	Fille de Johan deu Bosc – mineure (tutrice : Peyrona Helies)	3E 1631, fol. 160 v°-161 v°, 5 juillet 1475 (R.F.)
BOYSSON, Pey	<i>Saquier</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Achète la vigne	3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475 (V.)
BOYTIA, Anthoni		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron	Achète la vigne	3E 10391, fol. 48, 23

					octobre 1473 (V.)
BRACH, Guilhemna de	Veuve	Créditeur	Saint-Seurin à Machacoup		3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475 (Obligation)
	Veuve	Créditeur	Saint-Seurin, à la Brecaayne	Accepte une vigne en gage	3E 85, fol. 106 v°, 9 janvier 1477 (obligation)
BRETON, Arnaud		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Acquiète la vigne	3E 12430, fol. 76-77, 22 janvier 1470 (échange)
			Saint-Genès, à Terrafort	Cède la vigne	
BROSSINHAC, Anthoni de	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Laurent		3E 1145, fol. 89 v°, 27 août 1482 (R.F.)
		Débit rentier		Vend la rente	3E 86, fol. 44 v°- 44 bis v°, 16 août 1483 (V. de rente à réméré)
BRUN, Guiraud	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra		3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473 (R.F.)
BRUN, Johan	Notaire	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 6 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R.)
BRUNET, Johan, <i>le Jeune</i>		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 81, fol. 1-1 v°, 2 novembre 1470 (R.F.)
	Associé de P. Brunet	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476
BRUNET, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 81, fol. 1 v°, 2 novembre 1470 (R.F.)
	Associé de J. Brunet	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476
BRUNHAGAS, Johan de	Marchand	Conjoint	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Epoux de Guilhemna Augey	3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473
		Conjoint	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota de Colom	Epoux de Guilhemna Augey	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
		Conjoint	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Epoux de Guilhemna Augey	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
		Seigneur	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota		3E 10391, fol. 47, 21 octobre 1473

					(B.N.F.)
		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Acquiert la vigne en remboursement d'arrérages	3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 (V.)
		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Baile immédiatement à <i>fazendure</i> la vigne précédente à un tiers	3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua		3E 1631, fol. 167 v°-168, 4 décembre 1475 (R.F.)
CABIRAC, Desirada de	Associée de Ramon de Mans, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre	Achète une vigne	3E 4807, fol. 238, 1 ^{er} décembre 1464 (V.)
CALHAU, Arnauda de	Veuve de G. Chivaley	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret	Achète la vigne – agit comme tutrice de ses enfants, Arnaud Johan et Johana Chivaley	3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476 (V.)
CAMADEU, Margarida	Épouse de feu Johan Amaniu	Tenancier / seigneur ?		Reçoit un tiers des biens de Johan Amaniu	3E 85, fol. 58- 60, 17 septembre 1476 (litige)
CAMPET, Mondeta de	Veuve	Tenancier	Cenon, à Tregeyt	Bail accordé dans son testament.	3E 85, fol. 94-95, 16 décembre 1476 (test. – B.Fa.)
CAMPET, Pey de	Associé de Audeta deu Prat	Tenancier	Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin		3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477 (V.)
CANTALOP, Pey de		Seigneur (ou Tenancier)	Mérignac (Médoc), -l'Artigua -Prilau -Milou	Décédé – concerne sa veuve, Johana de Solhac	3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472
		Conjoint	Pessac, à Milou	Concerne sa veuve, Johana de Solhac	3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474
La CASA, Johan de	Marchand	Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Achète la vigne	3E 7132, fol. 78 v°, 17 février 1466 (V.)
		Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Vend la vigne – vigne précédente	3E 7132, fol. 79 v°-80, 21 février 1466 (V.)
La CASA, Peyrona de	Veuve – associée de Johan deu Bosc	Tenancier	Floirac, à la Souys	Tutrice de Guilhem de Salinhac, fils de son époux, Ytey de Salinhac	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)

	Honnête dame, épouse de feu Ytey de Salinhac		Saint-Martin de Blanquefort ?		3E 85, fol. 125-125 v°, 3 février 1477 (litige suite à une vente de rente)
CASAMAIOR, Bernard de	Marchand	Tenancier	Saint-Laurent (Médoc), au cornau de Camensac	Achète à réméré	3E 83, fol. 4, 25 avril 1472 (V.R.)
CASTANHONS, Ysabe de	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin	Vend la vigne	3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477 (V.)
CAUMONTES, Johan de		Tenancier	Talence, au Plantey da Ruan	Reçoit la vigne en maridatge de T. Horest	3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477 (mariage)
CESSAC, Jauffriou de	Boucher	Tenancier (exécuteur testamentaire)	Graves de Bordeaux, à Esquinau	Vend la vigne – agit comme exécuteur testamentaire d'Arnaud Ayquem	3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466 (V.)
		Tenancier	-Pont du Gui -Graves de Bordeaux à Mota Dayra.	-Cède une aubarède -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 78 v°, 20 janvier 1474 (échange)
CESSAC, Johan de	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Malhous	Vend la vigne à réméré	3E 12430, fol. 77 v°- 78, 26 janvier 1470 (V.R.)
<i>CESSAC, Johan de</i>	<i>Marchand</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Bouliac, de Bas la Costa des Sedessey</i>	<i>Vend à réméré - concerne une terre</i>	<i>3E 7132, fol. 68-68 v°, 27 décembre 1465 (V.R.)</i>
		Tenancier	Le Pian (Médoc)	Vend la vigne	3E 6091, fol. 108-108 v°, 12 avril 1468 (V.)
		Tenancier	Le Taillan, au Bordiu	Achète la vigne à réméré – franche en alleu	3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476 (V.R.)
		Propriétaire	Concerne les vignes du Taillan, au Bordiu ?	Loue 2 bœufs à B. et B. Rampnol (Tenanciers de l'acte précédent)	3E 85, fol. 65, 8 octobre 1476 (bétail)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, à Pradetz (près des Chartrons)		3E 85, fol. 75, 7 novembre 1476 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Pradetz (près des Chartrons)		3E 85, fol. 75, 7 novembre 1476

		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Pradetz (près des Chartrons)		3E 85, fol. 75, 7 novembre 1476
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret	Vend la vigne	3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476 (V.)
		Tenancier	Floirac, à Martoret	Cède un vimeney	3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476 (échange)
			Saint-Seurin, à l'Estanhey	Acquiert un désert de vigne	
		Tenancier (confront)	Saint-Seurin, à l'Estanhey		3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476
		Crédit rentier	-Bouliac, au Molinar -Camblanes, au Port Neuf	Vend sa rente	3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477 (V. de rente)
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Molinar		3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477
		Tenancier (confront)	Camblanes, au Port Neuf		3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Camblanes, au Port Neuf</i>	<i>Concerne un vimeney</i>	<i>3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477</i>
CHALVET, Pey		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
		Conjoint	Carignan, à Gravat	Epoux de Maria Augey	3E 84, fol. 28, 8 mai 1474
		Conjoint	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise	Epoux d'Alemana Augey	3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477
		Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), au Poyaduy	Vend le chai – concerne un hostau et chai	3E 86, fol. 9 v°, 23 avril 1483 (V.R.)
CHARCEL, Johan	Laboureur	Locataire	Derrière les chais, près de la rue de Cocut		3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474 (B.Fa.)
CHIVALEY, Arnaud Johan	Pupille – associé de sa sœur, Johana	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret	Sous tutelle d'Arnauda de Calhau, sa mère	3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476 (V.)

	Pupille – associé de sa sœur, Johana	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret		3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476
CHIVALEY, Guilhem		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476
CHIVALEY, Johana	Pupille – associée de son frère Arnaud Johan	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret	Sous tutelle d'Arnaud de Calhau, sa mère	3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476 (V.)
	Pupille – associée de son frère Arnaud Johan	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret		3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476
CLARENS, Johana de	Associée de, son époux Pey de Mons	Tenancier	-Roffiac -Graves de Bordeaux, au <i>Plantey</i> de Saint-Seurin	-Acquiert un <i>hostau</i> et <i>bourdieu</i> , et vignes et bois -Cède une vigne	3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464 (échange)
CLARUNS, Arnaud de	Marchand	Tenancier	Rue de la Rousselle	Chai	3E 81, fol. 2, 19 novembre 1470 (R.F.)
CLAUS, Blanca deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Berrar		3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464
CLAUS, Hélias deus	Boucher – Associé de Aloys Martin, son épouse	Tenancier	-Saint-Michel, rue Colombeyra -Graves de Bordeaux, au Berrar	Vend à réméré : -un <i>hostau</i> -une vigne	3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464 (V.R.)
CLAU, Pey	Marchand	Tenancier	Mérignac, à Caushoran	Achète la vigne à réméré	3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473 (V.R.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux au Puch Bocquey	Vend une vigne	3E 86, fol. 17 v°, 21 mai 1483 (V.)
La CLAUSURA, Guilhem de, <i>de Bretin</i>	Charpentier de pipes	Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474
La CLAUSURA, Guilhem de	Prieur de Saint-Michel Associé de Johan de la Clausura, prieur d'Artigues	Tenancier	Floirac à la Gravetas de Messan		E 84, fol. 204, 24 mai 1475 (Vente de rente)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Vend la vigne	3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476 (V.)
CORRES, Johan	<i>Sabatey</i>	Locataire	Quinsac, au port		3E 4807, fol. 252-252 v°, 10 janvier

					1465 (B.Fa.)
CORREYA, Maria de	Veuve	Tenancier	Villenave, à Carbonyns	Achète des terres et vignes, et toutes les terres des Bernard	3E 7132, fol. 59-59 v°, 7 novembre 1465 (V.)
		Tenancier (confront)	Villenave, à Carbonyns		3E 7132, fol. 59-59 v°, 7 novembre 1465
La COSTA, Johan de	Charpentier de pipes	Locataire	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet		3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476 (B.Fa.)
COTET, Mota	Associée de Bernicot Faure, son époux	Tenancier	Ile de La Lande, au Bec	Vend à réméré	3E 1145, fol. 74-74 v°, 10 juin 1482 (V.R.)
CREYSSAC, Johan de	Marchand	Tenancier	Léognan (Cernès)	Achète la vigne à réméré	3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461 (V.R.)
DALHAYRE, Johan	Marchand	Tenancier	Le Taillan, aux Seys Casaus	Achète la vigne	3E 84, fol. 40 v°-41, 21 mai 1474 (V.)
		Tenancier	Le Taillan, à Germinhau	Achète la vigne	3E 84, fol. 46, 27 mai 1474 (V.)
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Via Pradesa		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
		Seigneur	Soussans (Médoc), à la Bergosa	Déguerpissement de son Tenancier pour arriérés	3E 84, fol. 164 v°, 9 mars 1475 (déguerpt.)
		Crédit rentier	Assignée sur une vigne à Lignan, à La Barca	Achète une rente	3E 84, fol. 197 v°, 9 mai 1475 (V. de rente)
	Procureur donné par la cour du maire à Marguerida de Junqueyras, fille du noble homme David de Junqueyras	Tenancier	Bouliac à la Colomengue	Vend un hostau et mayne	3E 84, fol. 299, 6 mars 1476 (V.)
		Tenancier	Cénac, au Puyau de Montz	Achète une vigne à réméré	3E 84, fol. 300, 11 mars 1476 (V.R.)
		Tenancier	Paroisse d'Ante...	Achète une vigne	3E 85, fol. 28 v°, 11 juin 1476 (V.)
		Tuteur (seigneur)	Graves de Bordeaux, à Bareyras	Tuteur de Margarida de Junqueyras	3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux,		3E 85, fol.

		(confront)	à la Pereyra de Carret		90 v°-91, 6 décembre 1476
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol.142, 7 mars 1477 (B.F.)
	Marchand	Tenancier	Talence au <i>cornau</i> d'Ars	Baille un <i>hostau</i> couvert de tuiles, vignes, mayne	3E 86, fol. 58-58 v°, 27 septembre 1483 (B. Fa.)
DALAYS, Bertrand, de Pelhoy	Honnête homme	Crédit rentier	Cussac	Achète la rente sur des terres et des vignes	3E 84, fol. 38 v°-39, 19 mai 1474 (V. R. de rente)
	Marchand	Crédit rentier	Seigneurie d'Uzeste	Achète les droits	3E 85, fol. 37, 6 juillet 1476 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles	Cède la vigne	3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476
			Seigneurie d'Uzeste	Acquiète la vigne	(échange)
		Tenancier	Seigneurie d'Uzeste	Achète la vigne	3E 85, fol. 44- 44 v°, 25 juillet 1476 (V.)
			Seigneurie d'Uzeste	Margarida Dalays le met en possession de tous ses biens	3E 85, fol. 85, 26 novembre 1476 (procuration)
		Crédit rentier		Achète la rente	3E 85, fol. 110-110 v°, 17 janvier 1477 (V. de rente à réméré)
		Tenancier	Floirac, à la Souys	Achète la vigne à réméré	3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477(V. R.)
		Crédit rentier	Payable à l' <i>hostau</i> de Tauyan (Bouliac)	Achète la rente	3E 85, fol. 137 v°, 24 février 1477 (vente de rente à réméré)
		Crédit-rentier	Lieu indéterminé	Achète la rente	3E 85, fol. 145 v°, 22 mars 1477 (vente de rente)
		Crédit rentier	Listrac (Médoc), au Cornau de Davidar	Achète les rentes	3E 85, fol. 160, 2 mai 1477 (V. de rente)
			Biens fonciers dans la seigneurie		3E 85, fol. 177-177 v°,

			d'Uzeste		17 juillet 1477 (litige)
		Tenancier / seigneur	-Saint-Eloi, au lieu dit Sur le Fossé -Seigneurie d'Uzeste	-Acquiert un hostau, sou et place voûtée -Cède ses biens et droits	3E 85, fol. 177 v°- 178 v°, 17 juillet 1477, (échange)
DALAYS, Bertrand	Honorable homme, marchand	Tenancier	Villenave à Correyau	Vend un hostau et mayne	3E 84, fol. 99 v°, 24 octobre 1474 (V.)
DALAYS, Bertrand			Floirac, à Salin	En litige avec Naudin Bernard pour une vigne	3E 84, fol. 175-175 v°, 25 mars 1475 (Procès)
DALAYS, Johan	Marchand	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars		3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476
		Tenancier	Bouliac, au Porge de Tauyan	Achète la vigne	3E 85, fol. 154, 15 avril 1477 (V.)
DALAYS, Johan		Seigneur	Seigneurie d'Uzeste	Décédé – concerne M. Dalays, sa fille	3E 85, fol. 37, 6 juillet 1476
DARMAN, Johan	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Esquinau	Achète la vigne	3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas	Achète la vigne à réméré – gestes de mise en possession	3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474 (V.R.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas		3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474
		Tenancier	-Pessac, <i>lo plantey Peitevin</i> -Graves de Bordeaux au Plantey de Salas	-Cède une vigne -Acquiert une vigne	3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
		Tenancier (confront)		Deux vignes	
DARRICARD, Marquesa	Veuve	Tenancier (tutrice)	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Vend la vigne - agit pour G. et R. Martin, ses fils – veuve de J. Martin	3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
DAUGLAS, Pierre	Marchand	Tenancier	-Pont du Gui -Graves de Bordeaux à Mota Dayra.	-Acquiert une aubarède -Cède une vigne	3E 10391, fol. 78 v°, 20 janvier 1474 (échange)
DAYAN, Menaud		Locataire	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, au plantier de Cap de		3E 1631, fol. 139 v°-140, 9 décembre

			Basche		1472 (B.Fa.)
DEMLAGES, Bernard	Marchand	Tenancier	Saint-Martin de Cadourne (Médoc)	Vend la vigne	3E 6091, fol. 56, 28 septembre 1463 (V.)
DENENSSA, Pey de	<i>Pelhey</i> – associé de Helies Guiraud	Tenancier	La Raza (Bègles), à la Videy	Vigne d'araire	3E 82, fol. 78-79 v°, 10 février 1479 (B.N.F.)
DERIN, Marticot	Marchand	Tenancier	Cenon en Queyrie	Achète la vigne	3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475 (V.)
		Tenancier	-Bruges (Médoc), au plantier de Molerin. -Saint-Seurin, au Puch de la Menset.	Achète la vigne	3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476 (V.)
	Époux de Pélégrina Amaniu, héritière universelle de Johan Amaniu	Tenancier / seigneur ?		Reçoit deux tiers des biens de Johan Amaniu	3E 85, fol. 58- 60, 17 septembre 1476 (litige)
		Tenancier	-Bruges (Médoc), au plantier de Molerin. -Saint-Seurin, au Puch de la Menset.	Achète la vigne à réméré – vigne précédente	3E 85, fol. 84-84 v°, 22 novembre 1476 (V.R.)
		Conjoint	Cenon (Entre-deux- Mers), à Ardileys	Epoux de Pélégrina Amaniu	3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476 (R.F.)
		Tenancier	Bruges, -à Cantalouda -à las Poyocas	Achète la vigne à réméré – (Cantalouda : franche)	3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477 (V.R.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, à Tremb	Achète trois vignes	3E 85, fol. 174 v° -175, 5 juillet 1477 (Cession d'autorité et vente)
DEUGA, Desirada	Associée de Johan Blancan, son époux		Bègles, à la Mota de Francs		3E 1145, fol. 91, 29 août 1482 (V.)
DEUGA, Maria		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Vend la vigne - épouse de Johan ...	3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483 (V.)
	Épouse de maître Johan Lebas, maçon	Tenancier	Bègles, à Saint-Ujan	Achète une vigne et une aubarède	3E 86, fol. 51, 23 août 1483 (V.)
DIRLANDA, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Graveta (près d'un pont ?)	Vend une vigne et une terre à réméré	3E 85, fol. 214-214 v°, 21 novembre 1477 (V.R.)
		Tenancier (confront)		Terre labourable	
DODDIN, Baudin	Marchand	Tenancier	Pompignac	Achète la vigne	3E 4807, fol. 210 v°, 12

					septembre 1464 (V.R.)
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473
	Époux de Johana de Veusac		-Cassanulh -Isle de la Lande sur la Gironde		3E 10391, fol. 83 v°- 84, 3 février 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Ile de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
		Tenancier (confront)	Ile de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
DRULHET, Johana deu	Associée de Peyrona de Pizou, sa mère	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Campeyrand -Graves de Bordeaux, au grand <i>plantey</i> de Saint- Seurin	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 (échange)
	Associée de Peyrona de Pizou, sa mère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466
	Associée de G. de la Rey, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet		3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet	Fief indéterminé	3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476
D'ESPANHA, Bertrand	Laboureur	Tenancier	Bègles, -Camps de Bègles -Forcada de Saint- Pey	Vend la vigne	3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 (V.)
		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
L'ESPIRA, Conthor de	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480

ESTEVE, Pey, dit de <i>Bordeaux</i>	Noble homme	Seigneur	Palu de Bordeaux, à Pradet (près des Chartrons)		3E 85, fol. 75, 7 novembre 1476 (B.N.F.)
La FARGUA, Vidau de	Marchand	Tenancier	Margaux, au Moulin du Vent		3E 84, fol. 1 v°, 27 mars 1474 (B.Fa.)
		Tenancier (curateur)	Bouliac, à Vimeneys	Agit pour Ramon de Bertulh.	3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Achète la vigne à réméré	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)
		Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau de Beuqueyras	Achète la vigne	3E 85, fol. 118 v°, 28 janvier 1477 (V.)
		Tenancier crédit-rentier	Camblanes, à Bet Camp	Assignée sur un hostau et une vigne	3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477 (vente de rente à réméré)
		Tenancier	-Saint-Michel, dans la rue de las Vinhas -Graves de Bordeaux, à Pipars.	-Cède un hostau et casau -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 187 v°, 20 août 1477 (échange)
FAU, Cécilia		Tenancier	Bruges (Médoc), à Calhau Ariocho	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480 (V.R.)
	Épouse de Johan Mercey	Tenancier	Saint-Seurin, à Via Longier	Achète une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Bruges, à Calhau Ariocho	Achète une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Bruges, à La Peyoras	Achète deux vignes à réméré	3E 1145, fol. 55, avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Eysines (Médoc), à Artigue Arnaud	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Bruges (Médoc), à Calhau Ariocho	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 61 v°-62, 30 avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Lieu indéterminé	Achète la vigne et la terre à réméré	3E 1145, fol. 72-72 v°, 28 mai 1482 (V.R.)
FAU, Johan	Marchand	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474

FAURE, Arnaud		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas	Vend la vigne à réméré – gestes de mise en possession	3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474 (V.R.)
		Tenancier	-Pessac, <i>lo plantey Peitevin</i> -Graves de Bordeaux au Plantey de Salas	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475 (échange)
FAURE, Ayquem	Marchand associé de Johan Faure, son frère l'honnête homme Ayquem Faure, son frère	Tenancier	-Floirac, à <i>Casau</i> -Curtou (Entre-deux-Mers)	-Cède une terre labourable -Acquiert 1/3 par indivis d'un <i>hostau, mayne</i> , terres, vignes, bois	3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre 1483 (échange)
FAURE, Bernicot	Associé de Mota Cotet, son épouse	Tenancier	Ile de La Lande, au Bec	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 74-74 v°, 10 juin 1482 (V.R.)
FAURE, Eymon	Charpentier de pipes	Tenancier	Cambes, à Escoussan	Achète la vigne	3E 1145, fol. 104 v°-105, 10 novembre 1482 (V.)
FAURE, Guiraud	Clerc	Tenancier	Eysines (Médoc), au Colomey	Achète la vigne	3E 84, fol. 96 v°-97, 19 septembre 1474 (V.)
FAURE, Johan	Associé de Blanqua Blanc, honnête dame, veuve	Tenancier	Floirac, à <i>Casaus</i>	Achète un mayne à réméré	3E 4807, fol. 201-202 v°, 17 août 1464 (V.R.)
FAURE, Johan	Laboureur	Locataire	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas (près de Saint-Julien)		3E 83, fol. 40 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
FAURE, Johan	Marchand – associé de Johan Faure, son fils	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Achète la vigne	3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473 (V.)
FAURE, Johan	Marchand – associé de Johan Faure, son père	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Achète la vigne	3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473 (V.)
FAURE, Johan		Tenancier	-Saint-Michel, rue de Macalhau, devant l'Ome Papou -Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza	-Acquiert un <i>hostau</i> et <i>casau</i> -Cède une vigne	3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 (échange)
FAURE, Johan	Marchand et trésorier de la ville associé de Ayquem Faure, son frère	Tenancier	-Floirac, à <i>Casau</i> -Curtou (Entre-deux-Mers)	-Cède une terre labourable à Floirac, à <i>Casau</i> -Acquiert 1/3 par indivis d'un <i>hostau, mayne</i> , terres, vignes, bois	3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre 1483 (échange)
FAURE, Pey	Cordonnier	Tenancier	Bègles, à Artigua Surgeyra (en	A acheté la vigne	3E 1631, fol. 158 v°-159,

			Paludate)		22 mai 1475 (R.F.)
FAURE, Pey, dit la Costa	<i>Cordurey</i>	Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), devant le canton de la rue des Faures et le <i>porge sau et Johan</i> -Graves de Bordeaux au plantier de Saint-Vincent	-Acquiert un hostau -Cède une vigne et une aubarède	3E 86, fol. 57-57 v°, 15 septembre 1483 (échange)
FAURE, Ramon		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas		3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474
FAURE, Ramon		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à la Bo... . Paludate, à Manco.	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 10391, fol. 81, 21 janvier 1474 (échange)
		Tenancier	La Raza (Bègles), près de la Videy		3E 1631, fol. 282 v°-283, 1 ^{er} juin 1481 (R.F.)
FELART, Micheu	Charpentier de <i>grosse fuste</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Vend la vigne	3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472 (V.)
la FENESTRA, Bernard de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux à Barreyras		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476
	Charpentier de pipes	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Fublanc - <i>Saint-Rémi, palu de Bordeaux, à la Sabateyra.</i>	-Cède une vigne -Acquiert un pré	3E 1145, fol. 54, avril 1482 (échange)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, -La Roda -Terre Nègre	Achète la vigne	3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 (V.)
			-Rue des Faures à Saint-Michel -Graves de Bordeaux, près de la Roda	Concerne : -deux hostaus -une vigne	3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483 (procès seigneurial)
		Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), devant le canton de la rue des Faures et le <i>porge sau et Johan</i> -Graves de Bordeaux au plantier de Saint-Vincent	-Cède un hostau -Acquiert une vigne et une aubarède	3E 86, fol. 57-57 v°, 15 septembre 1483 (échange)
FERRANHAS, Henric de	Clerc, conseiller au Parlement	Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Achète la rente à réméré	3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril 1483 (V.R. de rente et oblig.)
		Créditeur	Talence	Bénéficiaire d'une obligation sur des vignes	

		Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Achète la rente	3E 86, fol. 44 bis v°-45, 16 août 1483 (V.R. de rente)
	Licencié en lois, cleric de la ville	Crédit-rentier		Achète la rente	3E 86, fol. 44 v°- 44 bis v°, 16 août 1483 (V. de rente à réméré)
		Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Achète la rente	3E 86, fol. 46-46 v°, 18 août 1483 (V.R. de rente)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Carret -Cadaujac en terre Gasque	-Cède une vigne -Acquiert une aubarède	3E 86, fol. 85 v°-86, 18 décembre 1483 (échange)
FERRANHAS / FERRANGUES, Ysabe de		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Achète la vigne – épouse de Ramon Ayquem	3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475 (V.R.)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux à Barreyras -Graves de Bordeaux, au plantey de Pey Piney	Achète deux vignes à réméré	3E 84, fol. 169, 17 mars 1475 (V.R.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys et aux Taleyrans	Achète la vigne	3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477 (V.)
	Épouse de l'honorable homme Ramon Ayquem	Tenancier	[fin de l'acte manquante)	Achète un hostau, et mayne, terres, vignes, prés, bois, aubarèdes et autres	3E 85, fol. 50 (?), 31 octobre 1477 (V.)
FERRON, Johan, le Jeune	Marchand	Tenancier	Léognan (Cernès), à la Camas.	Achète un bois	3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 (V.)
		Seigneur (confront)	Tresses, au Puch de Mélac	Fief indéterminé	3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476
FERRON, Johan, le Vieux		Tenancier (confront)	Saillans (Médoc), à Belafort		3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474
La FONT, Bertrand de	Cordonnier	Executeur testamentaire d'A. de la Funha	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou	Autorise la vente à P. de la Funha	3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
FONT GOMBAUD, Maria de	Veuve	Tenancier	Lormont, en Queyrie	Achète la vigne	3E 83, fol. 38-38 v°, 16 novembre 1472 (V.)

FONTENAY, Guilhem de	Marchand, honorable homme		Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tiuleyra	Acquiert la moitié d'une vigne à bail	3E 84, fol. 15 v°-16, 20 avril 1474 (Bail à gage)
LA FORCADA, Johana de	Associée de Jacques Jousset	Tenancier	-Graves de Bordeaux à Fossa Léon -Paludate, à Maucor	-Cède une vigne -Acquiert une vigne, planta et vimeney	3E 86, fol. 39, 22 juillet 1483 (échange et cabau)
	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon	Achète la vigne (3 journaux)	3E 86, fol. 59 v°, 6 octobre 1483 (V.)
FORN, Guilhem deu	Marchand	Tenancier	-Graves de Bordeaux aux Malhous. -Graves de Bordeaux	-Acquiert deux vignes -Cède une vigne	3E 10391, fol. 80-80 v°, 22 janvier 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier des Malhous		3E 84, fol. 300 v°, 12 mars 1476
FORNEY, Hélias		Conjoint	Latresne (Entre-deux-Mers), à la Barda	Epoux de Galharda Guitard	3E 4807, fol. 112-112 v°, 8 septembre 1460 (B.Fa.)
FORTHON DE LEYRA, Johan		Tenancier (confront)	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz		3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475
FORTHON DE LEYRA, Pey		Tenancier	Blanquefort (Médoc), à Clapautz	Vend la vigne	3E 7132, fol. 63 v°, 13 décembre 1465 (oblig.)
GALES, Johan	Associé d'Arnaud Gales, son frère	Tenancier	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>	Vend la vigne	3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 (R.F.)
GALES, Johan	Compte, associé de Ramon Gales		Assignée sur une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Achète la rente	3E 1145, fol. 114, 16 janvier 1483 (V. de rente)
GALES, Ramon	Borsey, associé de Johan Gales		Assignée sur une vigne dans les Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Achète la rente	3E 1145, fol. 114, 16 janvier 1483 (V. de rente)
GALHARD, Pey		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472 (B.N.F.)
GARDERAR, Maria de		Tenancier	Gradignan, à Bosset	Achète la vigne	3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 (V.)
		Tenancier	Gradignan, à Bosset	Achète la vigne	3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 (V.)
		Tenancier	Gradignan, au Cap deu Bosc	Achète la vigne	3E 84, fol. 26, 6 mai 1474 (V.)

		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc		3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc		3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
	Veuve	Tenancier	Floirac	Reçoit la rente en vin au <i>cap</i> de la vigne.	3E 85, fol. 76-76 v°, 11 novembre 1476 (B.Fa.)
GARDERAR, Ramunda de	Veuve – associée de H. deu Bosc et J. l'Abadia		Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tiuleyra	Baille la moitié d'une vigne	3E 84, fol. 15 v°-16, 20 avril 1474 (Bail à gage)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474 (V.R.)
GARNIER, Johan	Laboureur	Tenancier	Cenon, à Tregeyt	Avec Symon Gelibert et Guillaume Lusson	3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472 (B.N.F.)
GARNUIN, Arnaud de	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Roqueyra	Achète la vigne	3E 12430, fol. 136, 2 avril 1471 (V.)
			Gradignan, à Larbont	Achète la vigne	3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475 (V.)
		Tenancier	Gradignan, à la Guoeyta	Achète la vigne	3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475 (V.)
		Tenancier	-Gradignan, à Brissou -Gradignan, à la Guoeyta	-Cède de la terre labourable -Acquiert une pièce de vigne, de bois et de terre	3E 84, fol. 145 v°-146, 4 février 1475 (échange)
			<i>Cornau</i> de Horset (la vigne deu Bordiu)	Achète une vigne et une terre labourable	3E 84, fol. 141 v°, 24 mars 1475 (V.)
		Tenancier	Gradignan	Achète la vigne	3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475 (V.)
		Tenancier (confront)	Gradignan		3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475
GASQ, Bernard		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-Mers), au Puyau de la Landa	Décédé – concerne Johan Gasq	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 (B.Fa.)
GASQ, Johan		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-Mers), au Puyau de la Landa	Vigne visitée chaque année par 2 « hommes de bien » / dîner de viande au garde	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 (B.Fa.)

GASTON, Pey de		Locataire	Bouliac, à la Psada		3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 (B.Fa.)
GAUTEY, Hélias	Cordonnier	Tenancier	-Camblanes, à Nauda. -Graves de Bordeaux, à Naujac	-Acquiert un <i>hostau</i> , mayne, terres et vignes -Cède une vigne	3E 10391, fol. 75-75 v°, 14 janvier 1474 (échange)
GELIBERT, Symon	Laboureur	Tenancier	Cenon, à Tregeyt	Avec Guillaume Lusson et Johan Garnier	3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472 (B.N.F.)
GEUTET, Pierre	Associé de Guilhemna Jorget	Tenancier crédeur	-Graves de Bordeaux à Saint-Laurent -Graves au <i>plantey</i> de Simblanet	Acquiert en gage : -2 vignes -1 vigne	3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483 (obligation)
GIRON, Guilhem	Marchand	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à ...letz. (Bordeaux). -Saint-Martin de Cabanac, à Dun Peys	-Cède une vigne -Acquiert un <i>hostau</i> , bourdieu, <i>mayne</i> , terres, aubarèdes et autres droits	3E 85, fol. 187, 14 août 1477 (échange)
GORLOAN, Yvonet de	<i>Fournier</i> – Associé de Bertris Arnaud, son épouse	Tenancier	-Graves de Bordeaux aux Malhous. -Graves de Bordeaux	-Cède deux vignes -Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 80-80 v°, 22 janvier 1474 (échange)
GRAVA, Pey deu	Prêtre, chapelain, bénéficiar, sacristain de Saint-Michel	Seigneur	Floirac, à Floyraguet		3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474 (B.N.F.)
	Prêtre, sacristain, bénéficiar	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou	Achète la vigne	3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
	Prêtre, chapelain, bénéficiar	Seigneur	Camblanes, au <i>mayne</i> de Truncard		3E 84, fol. 152 v°-153, 17 février 1475 (R.F.)
GRIMARD, Hélias		Tenancier (confront)	Bouliac, à Tronyous		3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474
	Marchand	Tenancier	Bouliac, au Puyau de Tauyau	Achète la vigne	3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474 (V.)
	Marchand	Tenancier	Bouliac, au Puch de Tauyau	Vend la vigne	3E 84, fol. 256-256 v°, 2 novembre 1475 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Achète la vigne	3E 84, fol. 297-297 v°, 23 février 1476 (V.)

GRIMEL, Johan	Marchand	Tenancier	Île de La Lande, devant Cadaujac	Concerne une aubarède	3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476 (B.F.)
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, devant Cadaujac	Concerne une aubarède	3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476
	Honorable homme	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cap de Bey		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
GUILHEM, Galhard		Tenancier	Graves de Bordeaux, -derrière l'église de saint Vincent -mur Sarrasin	Décédé – concerne sa fille, Guilhemna Guilhem, et son épouse, Blanca Bonou	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
GUILHEM, Guilhemna		Tenancier	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent	Epouse de Johan Johan – héritière de Galhard Guilhem	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474 (mariage)
GUILHICHON, Pey	Boucher	Tenancier	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey	Achète à réméré et accorde un bail à fazendure	3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
	Boucher	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey		3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474
		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey		3E 84, fol. 125, 14 décembre 1474
		Tenancier	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey	Achète la vigne	3E 84, fol. 125, 14 décembre 1474 (V.)
	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès	Achète à réméré et accorde un bail à fazendure	3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Carignan, à Viralongua	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 161, 7 mars 1475 (V.R.)
	Boucher		Floirac à la Gravetas de Messan	Achète la rente	3E 84, fol. 204, 24 mai 1475 (Vente de rente)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Achète la vigne	3E 84, fol. 287 v°-288,

					29 janvier 1476 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès	Achète la vigne à réméré	3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476 (V.R.)
		Tenancier	Saint-Macaire, au Puch devant la ville	Achète la vigne	3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 (V.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476</i>
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Achète la vigne	3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476 (V.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan		3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476
GUILHOCHA, Gombaudoit	Marchand	Tenancier	Léognan (Cernès)	Vend la vigne à réméré	3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461 (V.R.)
		Crédit rentier	Léognan, à Saint-Sola	Achète la rente à réméré	3E 6091, fol. 49 v°, 3 avril 1463 (V.R. de rente)
		<i>Tenancier</i>	<i>Bouliac, de Bas la Costa des Sedessey</i>	<i>Achète à réméré - concerne une terre</i>	<i>3E 7132, fol. 68-68 v°, 27 décembre 1465 (V.R.)</i>
		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Bareyras -Palu de Bordeaux, à Figueyras	Achète les vignes à réméré	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	<i>Associé de son épouse</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Puch de Casaus</i>	<i>Hostau</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467</i>
		Crédit rentier (investi par l'ancien seigneur)	Mauyan	Achète les rentes	3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467 (vente de rentes)
		Tenancier	Léognan, à la Louvière	Hostau, terres et vignes	3E 6091, fol. 95 v°-96, 21 octobre 1467 (B.Fa.)
		Tenancier	Martilla (Cernès), au casau Saint-Martin	Achète la vigne	3E 6091, fol. 118-118 v°, 26 juillet 1468 (V.)
		Tenancier	Eysines (Médoc), à la Graveta	Achète la vigne à réméré	3E 6091, fol. 117, 27 juillet 1468 (V.R.)
GUILHOT, Bernard	Laboureur	Locataire	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 12430, fol. 98, 27

					octobre 1470 (B.Fa.)
		Locataire	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron		3E 85, fol. 110 v°-111, 17 janvier 1477 (B.Fa.)
GUIONEAU, Pey	<i>Sabatey</i>	Tenancier	Cenon (Entre-deux- Mers), au port de Mons	Achète la vigne	3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477 (V.)
GUIOU, Johan	Notaire, membre du Parlement	Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers), au Puch de Messan	Vend la vigne à réméré	3E 10391, fol. 72, 11 janvier 1474 (V.R.)
GUIRAUD, Guilhem	Marchand	Tenancier (confront)	Cambes, à Pruet		3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474
		<i>Tenancier</i>	<i>Bruges (Médoc), au Pré Lambert</i>	<i>Achète une aubarède – franche en alleu</i>	<i>3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477 (V.)</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bruges (Médoc), au Pré Lambert</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477</i>
GUIRAUD, Helias	<i>Pelhey</i> – associé de G. de Saint- Martin, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 6 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R.)
	Associé de Pey de Denensa	Tenancier	La Raza (Bègles), à la Videy	Vigne d'araire	3E 82, fol. 78-79 v°, 10 février 1479 (B.N.F.)
GUIRAUD, Pey	Bachelier en loi	Tenancier	Taillan, au Seguot Dostenot	Acquiert la vigne	3E 84, fol. 8-8 v°, 6 avril 1474 (échange)
			Macau, à la Costa	Cède la vigne	
		Tenancier (confront)	Bouliac, à Tronyous		3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474
		Tenancier	Ile de Macau -Morlau devers Ambes -Freyse	Met les vignes en gage	3E 84, fol. 81, 27 août 1474 (mise en gage)
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
		Tenancier	Ile de Macau, Morlau devers Ambes	Cède la vigne	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476 (échange)
			Taillan, à Saint- Coyras, au Cornau de Germinhan	Acquiert la vigne	
		Crédit rentier	Listrac (Médoc), au Cornau de Davidar	Vend ses rentes	3E 85, fol. 160, 2 mai 1477 (V. de rente)
GUISSELIN, Johan	Chirurgien	Tenancier	-Saint-Seurin (près de Bordeaux), près	-Cède une vigne	3E 86, fol. 12 v°-13, 30

			du Bouscat au Pin. -Saint-Eloi, rue du Mirail.	-Acquiert ¼ par indivis d'un <i>hostau</i> et <i>casau</i> et puits	avril 1483 (échange)
		Tenancier (confront)	Saint-Seurin (près de Bordeaux), près du Bouscat au Pin.		3E 86, fol. 12 v°-13, 30 avril 1483
GUITARD, Galharda	Epouse de Hélias Forney	Tenancier	Latresne (Entre-deux-Mers), à la Barda		3E 4807, fol. 112-112 v°, 8 septembre 1460 (B.Fa.)
	Veuve	Tenancier	Bouliac, à Tronyous		3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Bouliac, à Tronyous		3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474
HANDRIC, Cornelha	<i>Sabatey</i>	Tenancier	Paludate, au cap de l' <i>estey maior</i>	Achète une vigne	3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475 (V.)
HERVEMERS, Massey	Fournier	Tenancier	-Graves de Bordeaux, au Brion -Graves de Bordeaux, à Cantagrit	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 (échange)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478
		Tenancier	-Rennes -Graves de Bordeaux, au Brion.	-Cède une <i>hostau</i> -Acquiert une vigne	3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478 (échange)
JARDIR, Maurici deu		Tenancier	Palu de Bordeaux, à Pradets	Vend une vigne	3E 4807, fol. 278 v°-279, ... (V.)
JAUBERT, Johan	Laboureur	Tenancier	Graves de Bordeaux	Vente de vin de ses vignes	3E 85, fol. 56 v°- 57, 14 septembre 1476
JOHAN, Johan (Johanis ?)	Notaire – associé de Blanca Bonou	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474 (B.N.F.)
JOHAN, ... de	Clerc, notaire	Conjoint	Graves de Bordeaux, -derrière l'église de saint Vincent -mur Sarrasin	Epoux de Guilhemna Guilhem, fille de Blanca Bonou	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474 (mariage)
	Prêtre, bénéficiaire de l'église	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à ...letz		3E 85, fol. 187, 14 août 1477
JOHANIN, Olivey	Laboureur	Locataire	Lieu indéterminé		3E 7132, fol. 55 v°-56, 21 octobre 1465 (B.Fa.)

JORGET , Guilhemna	Veuve, associée de Pierre Geudet	Tenancier créditeur	-Graves de Bordeaux à Saint- Laurent -Graves au <i>plantey</i> de Simblanet	Acquiert en gage : -2 vignes -1 vigne	3E 86, fol. 27 v°-28, 9 juin 1483 (obligation)
JOUSSET , Jacques	Marchand	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Fossa Léon -Paludate, à Maucor	-Cède une vigne -Acquiert une vigne et vimeney	3E 86, fol. 33 v°-34, 3 juillet 1483 (échange)
	Associé de Johana de La Forcada	Tenancier	-Graves de Bordeaux à Fossa Léon -Paludate, à Maucor	-Cède une vigne -Acquiert une vigne, planta et vimeney	3E 86, fol. 39, 22 juillet 1483 (échange et cabau)
JUNQUEYRAS, Daudin de		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Bareyras	Décédé – concerne sa fille M. de Junqueyras	3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476 (B.Fa.)
		Seigneur (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), à Floyraguet	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476
JUNQUEYRAS, Margarida de		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Bareyras	Sous tutelle de J. Dalhayre	3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476
LABAS, Johan, <i>le Vieux</i>		Tenancier	Bègles, au Vinhau		3E 86, fol. 10, 24 avril 1483 (R.F.)
La LANDA, Johana de	Veuve	Tenancier	Île de La Lande	Vend la vigne	3E 7132, fol. 76 v°-77, 4 février 1466 (V.)
LASNE, Alain	Associé de Margarida Reynaut, son épouse	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Bareyras -Palu de Bordeaux, à Figueyras	Vend ses vignes à réméré	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	<i>Associé de Margarida Reynaut, son épouse, et d'Estienne Lasne</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Putz deus Claus.</i>	<i>Hostau</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467</i>
<i>LASNE, Estienne</i>	<i>Associé d'Alain Lasne et Margarida Reynaut</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Putz deus Claus.</i>	<i>Hostau</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467</i>
LAUBEY, Pey	Boucher	Tenancier	-Saint-Michel (Bordeaux), dans la rue des Maruitz -Quinsac (Entre-	-Reçoit un hostau -Cède une vigne	3E 85, fol. 178 v° -179, 18 juillet 1477

			deux-Mers), à Laubey		(échange)
			Quinsac (Entre-deux-Mers), à Laubey	Vend la rente assignée sur la vigne	3E 85, fol. 179- 179 v°, 18 juillet 1477 (Vente de rente à réméré)
LAYNE, Estève	Marchand	Tenancier	Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474 (V.R.)
LEBAS, Johan	Maçon - Époux de Maria Deugua	Tenancier (confront)	Bègles, à Saint-Ujan	Vigne et aubarède	3E 86, fol. 51, 23 août 1483
LEMANHA, Pey de	Boucher	Tenancier locataire ?	Saint-Vincent	Aubarède et jardin	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 (B.N.F.)
		Tenancier	Graves, au <i>Plantey</i> de Sent Genes, près de l'église	Achète une vigne	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 (V.)
La LOGE, Héliot de	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès	Débiteur (paye en vin de ses vignes)	3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473 (oblig.)
La LOPGE, Guilhemot/ Guilhem de	<i>Pelhey</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>		3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>	Sans doute la vigne précédente	3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
		Tenancier	Quinsac (Entre-deux-Mers), à Guitard et à Frémard		3E 85, fol. 67 v°, 14 octobre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476 (B.Fa.)
La LOPGE, Hélias de	Marchand	Locataire	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476 (B.Fa.)
La LOTYA, Guilhem de		Tenancier	Paludate, à la Rivet		3E 1145, fol. 112, 15 janvier 1483 (B.Fa.)
LUC, Johan deu			Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin	Époux de Audeta deu Prat	3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477 (V.)
LUSSON, Guillaume	Laboureur	Tenancier	Cenon, à Tregeyt	Avec Symon Gelibert et Johan Garnier	3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472 (B.N.F.)

MANS, Ramon de	Breutey - associé de Desirada de Cabirac, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre	Achète une vigne	3E 4807, fol. 238, 1 ^{er} décembre 1464 (V.)
MARCELHA, Gaucemot de		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt	Vignes désertes	3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472 (B.N.F.)
MARGOT, Guilhemine		Locataire (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472
		Locataire (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha</i>	<i>Désert</i>	<i>3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha</i>	<i>Désert</i>	<i>3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472</i>
MARIN, Guilhem, <i>le Jeune</i>	Marchand	Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita et à Marlozet	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474 (V.R.)
		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita		3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474
		Locataire (?)	Saint-Maubert (Médoc), au plantier de Mayrau	Se voit accordé le bail à gage	3E 84, fol. 54, 13 juin 1474 (bail à gage)
		Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à la Barra	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474 (V.R.)
		Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à la Rundar	Achète la vigne à réméré	3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre 1476 (V.R.)
MARTIN, Aloys	Associée de Helias deus Claus, son époux	Tenancier	-Saint-Michel, rue Colombeyra -Graves de Bordeaux, au Berrar	Vend à réméré : -un hostau -une vigne	3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464 (V.R.)
MARTIN, Arnaud		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin -Graves de Bordeaux, à Sinblanet	-Acquiert une vigne -Reçoit une vigne	3E 1145, fol. 106 v°-107, 1 ^{er} décembre 1482 (échange)

MARTIN, Grimon	Frère de R. Martin	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Représenté par M. Darricard, sa mère – héritier de J. Martin	3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 (V.)
MARTIN, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Décédé – concerne G. et R. Martin, ses fils	3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
MARTIN, Ramon	Frère de G. Martin	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Représenté par M. Darricard, sa mère – héritier de J. Martin	3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 (V.)
MARTIN, Ramon	Compte de la confrérie de la Sainte-Trinité – associé de A. Tibaudeu	Crédit rentier	Baurech, à la Causada	Achète la rente (alleu)	3E 1145, fol. 65-65 v°, 11 mai 1482 (V. de rente)
		Seigneur	Artigues, à : -Casau Forthon -Puch deus Claus	Agit pour la confrérie de la Sainte-Trinité	3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 (R.F.)
	Compte de la confrérie de la Sainte-Trinité – associé de A. Tibaudeu	Seigneur	Quinsac, aux Johannenchs		3E 1145, fol. 72 v°, 28 mai 1482 (R.F.)
MARTIN, Ramon		Conjoint	Graves de Bordeaux, aux Mons	Epoux d'Agnès Tebbaud	3E 1145, fol. 104, 2 novembre 1482
MATHOLINS, Johan	Associé de Pey Riquard	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Berrar		3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464
MAUBRAC, Pey de		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota de Colom		3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 (B.N.F.)
		Tenancier	Palu de Montferrand, à la Gambeta		3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473 (B.N.F.)
MAUCAMP, Bernard de	Honorable homme	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 7132, fol. 76-76 v°, 31 janvier 1466 (R.F.)
		Seigneur	Baurech, au plantier de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472 (B.N.F.)
		Seigneur	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472 (B.N.F.)
		Seigneur (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief désert</i>	<i>3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472</i>

		Seigneur	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472 (B.N.F.)
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief non identifié</i>	<i>3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief non identifié</i>	<i>3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472</i>
		Seigneur	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472 (B.N.F.)
		Seigneur (confront)	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
		Seigneur (confront)	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
		Seigneur (confront)	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
		Seigneur	Floirac, à Tregeyt	Fief indéterminé	3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472 (B.N.F.)
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472</i>
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472 (B.Fa.)
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472</i>
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt	Vignes désertes	3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472 (B.N.F.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé désert</i>	<i>3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472</i>
<i>MAURIN, Bernard</i>	<i>Prêtre, hospitalier</i>	<i>Seigneur</i>	<i>Tresses, au Puch de Mélac</i>	<i>Terre et pré</i>	<i>3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476 (V.)</i>
	Gouverneur de l'hôpital des XIII pauvres,	Seigneur	Tresses, au Puyau de Melhac		3E 1145, fol. 57-57 v°, 19 avril 1482

	institué par A. de Puchmotou				(R.F.)
MAYNART, Anthoni		Tenancier	Carignan, au Puch de Ratabop	Hérite d'Aymar Maynard, son père	3E 6091, fol. 93 v°-94, 2 septembre 1467 (R.F.)
MAYNART, Aymar		Tenancier	Carignan, au Puch de Ratabop	Décédé – concerne son fils Anthoni Maynard	3E 6091, fol. 93 v°-94, 2 septembre 1467 (R.F.)
MEGE, Bernard		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Lesperou	Vigne franche en alleu – vend la vigne	3E 10391, fol. 63 v°, 7 décembre 1473 (V.)
MENSSANGES, Bernard de	Curateur nommé par la cour du sous maire des biens des enfants pupilles de Johan Lap et Margarida de Juncalas	Tenancier	Bègles, à Saint-Ujan	Vend une vigne et une aubarède	3E 86, fol. 51, 23 août 1483 (V.)
MERCEY, Johan, <i>dit deu Bronx</i>		Conjoint	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch	Epoux de Cécilia Fau	3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480
MERCEY, Johan	Procureur au Parlement	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Pin	Achète une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)
		Conjoint	Eysines (Médoc), à Artigue Arnaud	Epoux de Cécilia Fau	3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 (V.R.)
		Conjoint	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch	Epoux de Cécilia Fau	3E 1145, fol. 61 v°-62, 30 avril 1482 (V.R.)
METGE, Maria		Conjointe	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Epouse de Johan Guiou	3E 10391, fol. 72, 11 janvier 1474 (V.R.)
MEYNEY, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Vend la vigne	3E 84, fol. 25, 6 mai 1474 (V.)
MIRANDA, Johana de		Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), rue des Mineurs	Cède un hostau	3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477 (échange)
			Graves de Bordeaux, à la Bomba	Acquiert la vigne	
MIRANDA, Maria	Veuve – associée de E., B. et J. de Santayans	Tenancier	Sainte-Lucie	Vend la vigne	3E 1145, fol. 63 v°-64 v°, 9 mai 1482 (V.)
MONS, Bernard de	Fils et associé de Johana deus Bans		Assignée sur une vigne (lieu indéterminé)	Vend la rente	3E 1145, fol. 116 v°, janvier 1483 (V. de rente)
MONS, Guilhemna de	Veuve	Tenancier	Tresses	Veuve de B. de Bertulh	3E 4807, fol. 244, 21 décembre

					1464 (B.Fa.)
MONS, Pey de	Associé de Johana de Clarens, son épouse	Tenancier	-Roffiac -Graves de Bordeaux, au <i>Plantey</i> de Saint-Seurin	-Acquiert un <i>hostau</i> et bourdieu, et vignes et bois -Cède une vigne	3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464 (échange)
	Marchand	Locataire	Graves de Bordeaux, au plantier de Missau		3E 83, 28 novembre 1472 (B.Fa.)
MONTARMAUD, Gui de	Commandeur de l'hôpital du Pont Saint-Jean, du Temple, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem	Seigneur	Floirac, à la Souys		3E 86, fol. 3 v°-4, 5 avril 1483 (R.F)
MONTORENLH, Pierre	<i>Cordurey</i>	Tenancier	Paludate, à Mauco		3E 83, fol. 50-50 v°, 17 décembre 1472 (B.Fa.)
MORE, Pierre de	Marchand		Graves de Bordeaux	Achète la vigne	3E 1631, fol. 205 v°-207 v°, 9 mars 1476 (V.)
MOSSAR, Margarida deu		Tenancier	Aux Ardilhas	Achète à réméré une vigne, avec son époux...	3E 1145, fol. 43 v°, 26 janvier 1482 (V.R.)
MURRALHA, Guilhem	Chapelain d'une chapellenie à Saint-Michel et Saint-Projet	Seigneur (puis Tenancier)	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Vend la vigne – se voit ensuite accordé un bail à nouveau fief	3E 1145, 15 janvier 1477 (V. et B.N.F.)
MYMAUD, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 7 v°, 22 juin 1472 (R.F.)
La NAU, Bernard	Noble homme	Tenancier ou seigneur	Plantier de Ferran	Engage un homme pour faire les façons	3E 86, fol. 58 v°-59, 27 septembre 1483
OLIVEY, Baudinot		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476 (V.R.)
OLIVEY, Johan		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472
		Locataire	Palu de Bordeaux,		3E 83, fol.

			au bourdieu de la Flécha		44-44 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472
D'ORNON, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, -à l'Esclusa. -à la Rasa	Engage ses vignes	3E 86, fol. 66 v°, 15 octobre 1483 (oblig.)
PALEU, Amaniu	Marchand	Seigneur	Bouliac (Entre-deux-Mers), à Mota Guiraud		3E 86, fol. 24, 3 juin 1483 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Bouliac (Entre-deux-Mers), à Mota Guiraud		3E 86, fol. 24, 3 juin 1483
PALEU, Arnaud	Marchand		Bouliac, à la Rasaduys	Achète une rente	3E 86, fol. 24-24 v°, 3 juin 1483 (V. de rente)
		Tenancier (confront)	Bouliac, à la Rasaduys		3E 86, fol. 24-24 v°, 3 juin 1483
PALUDEY, Guilhem	Notaire	Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473
		Tenancier	Île de La Lande, au Bec		3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474 (R.F.)
PALUDEY, Pey, <i>le Vieux</i>	Clerc, notaire public	Tenancier	Île de La Lande	Achète la vigne	3E 7132, fol. 76 v°-77, 4 février 1466 (V.)
PALUDEY, Pey	Chapelain	Seigneur	Camblanes, à Venteysan		3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475 (R.F.)
		Seigneur	Camblanes, à Beuteysan	Pour un hostau et sa terre	3E 84, fol. 144 v°, 3 février 1475 (R.F.)
	Prêtre	Seigneur	Camblanes, à Venteysan		3E 84, fol. 269 v°-270, 2 décembre 1475 (V.)
		Seigneur	Camblanes, à -l'Estatge de Maubin -Venteysan	Concerne la vigne précédente ?	3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476 (R.F.)
<i>PANET, Janicot de</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Tresses, au Puch de Mélac</i>	<i>Terre et pré</i>	<i>3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476 (V.)</i>
PEYSSOU, Reulet	Laboureur	Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472 (B.N.F.)

		Tenancier (confront)	Cenon, à Tregeyt	(Vigne précédente ?)	3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472
PINOT, Hélias		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès	Vend la vigne à réméré et se voit accordé un bail à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès		3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès		3E 85, fol. 29 v°-30, 14 juin 1476
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba		3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet	Agit comme tuteut de Pérégrina deu Bosc.	3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 (B.Fa.)
PIZOU, Peyrona de	Veuve Associée de Johana deu Drulhet, sa fille	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Campeyrand -Graves de Bordeaux, au grand <i>plantey</i> de Saint-Seurin	-Acquiert une vigne -Cède une vigne	3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466 (échange)
	Associée de Johana deu Drulhet, sa fille	Tenancier (confront)	-Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 7132, fol. 71, 9 janvier 1466
PLANCHA, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon	Vend la vigne (3 journaux)	3E 86, fol. 59 v°, 6 octobre 1483 (V.)
PLANCHE, Johan	Laboureur	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Fossa Léon -Paludate, à Maucor	-Acquiert une vigne -Cède une vigne et vimeney	3E 86, fol. 33 v°-34, 3 juillet 1483 (échange)
		Tenancier	-Graves de Bordeaux à Fossa Léon -Paludate, à Maucor	-Acquiert une vigne -Cède une vigne, planta et vimeney	3E 86, fol. 39, 22 juillet 1483 (échange et cabau)
PODENX, Johan de	Marchand	Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), au Poyaduy	Achète le chai – concerne un hostau et chai	3E 86, fol. 9 v°, 23 avril 1483 (V.R.)
PONTZ, Guilhem deu	Boucher	Tenancier	Graves de Bordeaux, près de l'Hôpital Saint-Julien		3E 84, fol. 29 v°-30, 12 mai 1474 (R.F.)
La PORTA, Guiraud de	Tavernier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 7132, fol. 76-76 v°, 31

					janvier 1466 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476
La PORTA, Pey de		Tenancier	Cambes, plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472 (B.Fa.)
	<i>Pelhey</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475 (V.R.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux à Barreyras et <i>au plantey de Pey Piney</i>	Vend deux vignes à réméré	3E 84, fol. 169, 17 mars 1475 (V.R.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Vend la vigne	3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476 (V.)
La POYANERA, Arnaud Guilhem de		Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Mons	Achète la vigne	3E 1145, fol. 104, 2 novembre 1482 (V.)
PRAT, Audeta deu	Épouse de Johan deu Luc – associée de Pey de Campet	Tenancier	Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin	Achète la vigne	3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477 (V.)
PROCHEL, Bertrand de	Licencié en lois	Crédit rentier	-Bouliac, au Molinar -Camblanes, au Port Neuf	Achète la rente	3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477 (V. de rente)
	Licencié en décrets et bachelier en lois	Tenancier, crédit rentier	Quinsac, aux Uguons	Achète la rente	3E 85, fol. 140-140 v°, 3 mars 1477 (V. de rente)
PROENSAN, Pierre de	<i>Sauman</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin	Cède une vigne	3E 84, fol. 129 v°-130, 24 décembre 1474 (échange et V.R.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Mur Sarrasin	Acquiert 2 <i>hostaus</i>	
		Créancier	Graves de Bordeaux, au Queyron	Vigne promise en gage	3E 84, fol. 202 v°-203, 22 mai 1475 (oblig.)
	Fournier	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars	Achète la vigne	3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars		3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476
	<i>Sauman</i>	Locataire	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet		3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477 (B.Fa.)

		Tenancier	Latresne (Entre-deux-Mers), à Bonafont	Achète la vigne à réméré	3E 86, fol. 72 v°-73, 4 novembre 1483 (V.R. et B.Fa.)
PRUNET, Johan de	Boucher	Tenancier	Cessac (Entre-deux-Mers), à la Boria	Vend la vigne	3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476 (V.)
PUTZ, Guilhem deu	Boucher	Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), rue des Mineurs	Acquiert un <i>hostau</i>	3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477 (échange)
			Graves de Bordeaux, à la Bomba	cède la vigne	
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya	Achète la vigne	3E 85, fol. 141, 4 mars 1477 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya		3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
PUTZ, Johan du	Laboureur	Locataire	Paludate, à Mauco	Habite dans la grande rue de Sainte-Croix (Saint-Michel)	3E 83, fol. 50-50 v°, 17 décembre 1472 (B.Fa.)
PUY, Fortaney du	Marchand	Locataire	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, au bourdieu de la Porta		3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472 (B.Fa.)
PUY, Menjou du		Conjoint	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent	Epoux de Blanca Bonou	3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
RAMON, Richard, dit de Feulias		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas (près de Saint-Julien)		3E 83, fol. 40 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Nicolas (près de Saint-Julien)		3E 83, fol. 40 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Pessac, -au Puyau -au Lauderey -au Cadilhaut -à Branas		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)

		Tenancier	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Seigneur (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha	Fossé (confront d'une de ses vignes)	3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, au bourdieu de la Porta		3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, devant la chapelle de Talence	Plants de vigne à rajouter	3E 84, fol. 122-122 v°, 12 décembre 1474 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou		3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Près du moulin d'Escures</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474</i>
		Tenancier	Lormont, à <i>Figuey Velh</i>		3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475 (B.Fa.)
		Tenancier	Cenon, à Gassias	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 277 v°, 23 décembre 1475 (V.R.)
		Tenancier	Lormont, au Bourdieu d'Orinhas	Terres à planter en vigne	3E 85, fol. 86, 2 décembre 1476 (B.Fa.)
	Seigneur de Malemort (Limousin)	Tenancier	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477 (B.Fa.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha</i>	<i>Aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477</i>
RANSSOS, Conthor de	Veuve	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Vend la vigne	3E 1631, fol. 7-9, 23 mars 1475 (V.)
RASIN, Johan		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Achète la vigne	3E 86, fol. 35-35 v°, 4 juillet 1483 (V.R.)

RAUC, Johan du		Tenancier	Cenon, à la Tastona		3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Cenon, à la Tastona		3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475
REVESQUES, Nolot de	Marchand	Tenancier (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au plantier de Picou</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474</i>
		Tenancier (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes	Même que précédente	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
La REY, Guilhem de	Marchand – associé de J. deu Drulhet, son épouse.	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet		3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476 (B.Fa.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron		3E 85, fol. 110 v°-111, 17 janvier 1477 (B.Fa.)
REY, Hélias		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre	Demande une diminution de cens car la vigne est en « ruine »	3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478 (diminution de cens)
REYNAUT, Margarida	Associée d'Alain Lasne, son époux	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Bareyras -Palu de Bordeaux, à Figueyras	Vend ses vignes à réméré	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	<i>Associée d'Alain Lasne, son époux, et d'Estienne Lasne ;</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Putz deus Casaus</i>	<i>Hostau</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467</i>
RIQUARD, Pey	Associé de Johan Matholins	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Berrar		3E 4807, fol. 194 v°-195, 3 août 1464
ROBERT, Bernard		Tenancier	Graves de Bordeaux	Lègue la vigne à B. Bernard, son épouse	3E 85, fol. 62- 63, 26 septembre 1476 (test.)
ROBERT, Guilhem		Conjoint	Gradignan, à Bosset	Epoux de Maria de Garderar	3E 84, fol. 10, 30 avril 1474
		Conjoint	Gradignan, à Bosset	Epoux de Maria de Garderar	3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474
		Conjoint	Gradignan, au Cap deu Bosc	Epoux de Maria de Garderar	3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
ROSSEU, Johan	Marchand	Procureur de Baudinot	-Graves de Bordeaux, à	Reçoit l'investiture pour	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°,

		Guilhocha	Bareyras -Palu de Bordeaux, à Figueyras	Baudinot Guilhocha	21 mai 1467 (V.R.)
		Tenancier	Lormont, au Pontet	Achète la vigne et l'aubarède	3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474 (V.)
ROZAN, Johan		Créditeur	Cenon, à la Hossa de Gramont	Reçoit la vigne en gage	3E 85, fol.143, 8 mars 1477 (oblig.)
RUA, Galharda de la	Veuve	Tenancier	Lieu indéterminé		3E 7132, fol. 55 v°-56, 21 octobre 1465 (B.Fa.)
La RUA, Johan de	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron	Vend la vigne	3E 10391, fol. 48, 23 octobre 1473 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Vend la vigne	3E 10391, fol. 47 v°, 23 octobre 1473 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron	Vend la vigne	3E 10391, fol. 49 v°, 25 octobre 1473 (V.)
		Tenancier	-Quinsac, à Marsan -Quinsac, au Puch deus Johanencx	-Cède une vigne et un bois -Acquiert un bois	3E 10391, fol. 99 v°, 11 mars 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Quinsac, au Puch deus Johanencx		3E 10391, fol. 99 v°, 11 mars 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Siu Blanet</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 20 v°, 16 mai 1476</i>
SAINT- CELHEY, Pey de	Associé de J. Blanca, sa mère	Locataire	Paludate, à la Rivet		3E 1145, fol. 112, 15 janvier 1483 (B.Fa.)
SAINT- MARTIN, Guissota de	Associée de H. Guiraud, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 6 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R.)
La SALA, Fortaney de	Marchand	Tenancier	Tresses, au Puyau de Melhac		3E 1145, fol. 123 v°, février 1483 (B.Fa.)
SALANOVA, Pey de	Laboureur	Tenancier	Paludate, à Pont Ayquart	Vend la vigne	3E 1145, fol. 99 v°, 19 octobre 1482 (V.)
SALINHAC, Guilhem (Guilhamot) de		Tenancier	Floirac, à la Souys	Héritier de Ytey de Salinhac – mineur (tutrice : Peyrona de la Casa, sa mère)	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)
	Marchand	Tenancier (confront)	Ile de La Lande, à la Boria		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474

		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à la Boria	Fils et héritier d'Ytey de Salinhac	3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Île de La Lande, devant Cadaujac</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476 (B.F.)</i>
	Fils et héritier de Ytey de Salinhac	Tenancier (confront)	Île de La Lande, devant Cadaujac	Aubarède	3E 85, fol. 164, 23 mai 1477
		Tenancier	Floirac, à la Souys		3E 86, fol. 3 v°-4, 5 avril 1483 (R.F.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys		3E 86, fol. 80-80 v°, 29 novembre 1483 (B.Fa.)
SALINHAC, Ytey de	Marchand	Tenancier	Île de La Lande, à las Borias		3E 7132, fol. 21-23, 15 mai 1465 (V.R. de rente)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Ayga Droin		3E 7132, fol. 57-57 v°, 2 novembre 1465 (R.F.)
		Tenancier	Floirac, à la Souys	Décédé – concerne Guilhem de Salinhac	3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)
<i>dit la Coma</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre		3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478
SARANH, Johan deu	Associé d'E. de la Via, son épouse, de B. de la Borda et M. deu Saranh	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 (V.)
	Associé de J. de Berdas	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 84, fol. 297-297 v°, 23 février 1476 (V.)
SARANH, Maria deu	Associée de J. de Saranh, E. de la Via et B. de la Borda, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 (V.)
SAUBANHAC, Bernard de	Boucher	Conjoint	-Saint-Michel (Bordeaux), rue des Mineurs. -Graves de Bordeaux, à la Bomba	Epoux de Johana de Miranda	3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
SEGUIN, Gendou	Veuve	Tenancier	Ile de La Lande, -à la Boria -à Serras	Achète la vigne	3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474 (V.)
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à la Boria		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474

		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
	Veuve	Tenancier	Île de La Lande, -à la Boria -à Serras	Il s'agit de la vigne précédente	3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à la Boria		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
SOLHAC, Johana de	Sœur et associée de Blanque Baquey	Tenancier	Quinsac, au port		3E 4807, fol. 252-252 v°, 10 janvier 1465 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, à Serras		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475
SOLHAC, Johana de	Veuve de Pey de Cantalop	Tenancier	Mérignac (Médoc), -l'Artigua -Prilau -Milou	Usufruitière des biens de Pey de Cantalop	3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier	Pessac, aux Claus		3E 10391, fol. 68-68 v°, 29 décembre 1473 (B.Fa.)
		Tenancier	Pessac, à Milou		3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474 (B.Fa.)
SORBEY, Pey	Marchand	Tenancier	Artigues, au Fa	Achète à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> pendant le délais.	3E 10391, fol. 46, 15 octobre 1473 (V.R. et B.Fa)
La TALHADA, Guilhem	Compte de la confrérie de N.D. de Chandeleur – associé de J. Bernard	Crédit rentier	Baurech, au Peugue	Achète la rente	3E 1145, fol. 125-126 v°, 12 mars 1483 (V. de rente)
TAREN, Johan	Associé de G. Bernard	Crédit rentier	Assignée sur des vignes à Latresne		3E 1145, fol. 55 v°, avril 1482 (V. de rente)
	Boursier de la confrérie de N-D de la Chandeleur – associé de G. Bernard	Crédit rentier	Baurech, à Campanrian	Achète la rente	3E 1145, fol. 60-60 v°, 30 avril 1482 (V. de rente)
	Associé de G. Bernard	Seigneur	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 1145, fol. 73 v°-74, 7 juin 1482

					(R.F.)
	Boursier de la confrérie de N-D de la Chandeleur – associé de G. Bernard	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Laurent		3E 1145, fol. 89 v°, 27 août 1482 (R.F.)
TARAN, Johan	Associé Guilhem Bernard, compte		Assignée sur une vigne (lieu indéterminé)	Achète la rente	3E 1145, fol. 116 v°, janvier 1483 (V. de rente)
TASTAS, Guilhem de las		Tenancier	Quinsac, aux Johannenchs	<i>Hostau</i> , une corrège de vigne, terre et <i>casau</i>	3E 1145, fol. 72 v°, 28 mai 1482 (R.F.)
La TASSERA, Ramon de	Prêtre, chapelain	Seigneur	Baurech, au Plantey		3E 1145, fol. 61, 30 avril 1482 (B.N.F.)
TAVEN, Johan	<i>Sabatey</i> , associé de Galhota Bastard, femme de Nicholau Cosin	Tenancier	Paludate, au cap de <i>l'estey maior</i>	Vend une vigne	3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475 (V.)
TEBBAUD, Agnès	Associée de J. Tebbaud	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Mons	Vend la vigne – épouse de Ramon Martin	3E 1145, fol. 104, 2 novembre 1482 (V.)
TERRE, Johan		Locataire	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472
TIBAUDEU, Arnaud	Boursier de la confrérie de la Sainte Trinité – associé de R. Martin	Crédit rentier	Baurech, à la Causada	Achète la rente (alleu)	3E 1145, fol. 65-65 v°, 11 mai 1482 (V. de rente)
		Seigneur	Artigues, à : -Casau Forthon -Puch deus Claus	Agit pour la confrérie de la Sainte-Trinité	3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 (R.F.)
TORGARIA, Miqueu de La	<i>Cordurey</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Mur Sarasin	Vend la vigne	3E 4807, fol. 229-229 v°, 13 novembre 1464 (V.)
TORNEY, Arnaud		Tenancier	Bègles, aux Camps de Bègles	Vend la vigne	3E 10391, fol. 26, 1 ^{er}

					juillet 1473 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Talence		3E 10391, fol. 50, 27 octobre 1473 (B.Fa.)
TORNEY, Naudinot		Tenancier	Saint-Michel (Bordeaux), rue des Vignes	Cède un casau	3E 83, fol. 72 v°-73, 27 février 1473 (échange)
			Veyrines, au Claus deu Bordiu	Acquiert une vigne	
TROSVES, Joffre	Marchand	Tenancier	Bouliac, à Figueyras	Ensemencement	3E 6091, fol. 1 v°, 28 mars 1461 (B.Fa.)
TUAB, Yvonnet		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent	Vend la vigne	3E 12430, fol. 81, 13 juillet 1470 (V.)
UFEY, Arnaud	Associé de Berthomiu de Beynes	Tenancier	-Virelade en terre Gasque -Graves de Bordeaux au <i>plantey</i> de Saint-Genes	-Cède deux aubarèdes -Acquiert une vigne	3E 86, fol. 23-23 v°, 3 juin 1483 (échange)
	Marchand – associé de B. Beyres	Négociant	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Achète la récolte à l'avance	3E 86, fol. 40 v°-41, 29 juillet 1483 (V. de récolte)
	Associé de B. Beyres	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, près de la Deymeyra		3E 86, fol. 48-48 v°, 21 août 1483 (R.F.)
VACQUEY, Martin	Marchand	Seigneur	Bègles, au Vinhau		3E 86, fol. 10, 24 avril 1483 (R.F.)
VERGEY, Anthoni deu	Marchand	Tenancier	Villenave (Cernès)	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 91 v°-92, 30 août 1482 (V.R.)
			Floirac, à Audissan		3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482 (B.Fa.)
VERGEY, Guilhem du	Époux de Johana Bonou		Plantier de la Vinha	Reçoit une vigne en dot	3E 84, fol. 113 v°, 22 novembre 1474 (Mariage)
		Locataire	Graves de Bordeaux, -au Luc -à Siu Blanet -au Serporar		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474 (B.Fa.)
VERNHET, Pierre		Crédit rentier	Cénac (Entre-deux-Mers), à Fossat Beguey	Achète la rente	3E 1145, fol. 56, 24 avril 1482 (V. de rente)
	Marchand	Créditeur	Blanquefort (Médoc), aux Camps de Queyssac	Reçoit une vigne en gage	3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482

					(oblig.)
		Créditeur	Blanquefort, au Camin de Belhan	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 (oblig.)
		Créditeur	Blanquefort	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 (oblig.)
		Créditeur	Baurech, à la Font Daudoch	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 119, 5 février 1483 (oblig.)
		Créditeur	Baurech, à la Tour de Gamarda	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 120 v°, février 1483 (oblig.)
		Créditeur	Blanquefort, à Malet	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483 (oblig.)
		Créditeur	Baurech, à Merle	Bénéficiaire d'une hypothèque	3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483 (oblig.)
La VIA, Esclarmona de	Associée de J. deu Saranh, son époux, de B. de la Borda et M. deu Saranh	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 (V.)
Chapelain de Saint-Michel		Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou		3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474 (V.)
Chapelains de Saint-Michel		seigneurs	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
		Seigneurs	Artigues, à la Vinha Brassens		3E 1631, fol. 125 v°-127, 13 avril 1478 (V.)
	Associés du vicaire de Saint-Michel	Seigneurs	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)
Confrérie de Notre-Dame		Seigneur	Bègles, -Camps de Bègles -Forcada de Saint-Pey		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 (V.)
Confrérie de la Sainte Trinité		Seigneur	Artigues, à : -Casau Forthon -Puch deus Claus	Représentée par Ramon Martin, compte, et Arnaud Tibaudeau, boursier	3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 (R.F.)
Eglise de Saint-Michel		Seigneur	Lormont, sur le Puch de Lormont		3E 6091, fol. 205v°, 14 novembre 1472
Vicaire de Saint-Michel		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476 (V.)
	Associé des	Seigneur	Graves de Bordeaux,		3E 86, fol.

	chapelains de Saint-Michel		au Serporar		16, 17 mai 1483 (V.)
--	----------------------------	--	-------------	--	----------------------

SAINT-PIERRE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
SAINT-PIERRE	Bénéficiers	Seigneur	Floirac, à la Costa de Ferroys		3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472 (V.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 84, fol. 25, 6 mai 1474 (V.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483 (V.)
?, Mondon	Décédé - prieur de	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Terra Negra		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483
ALBERT, Reynaud	Laboureur de vigne	Tenancier (curateur)	Paludate, près de l' <i>estey Mayor</i> .	Curateur de Guilhem et Johana du Bosc	3E 7132, fol. 72, 11 janvier 1466 (B.Fa.)
ALBERT, Reynaut	Boucher de Saint-Michel	Tenancier (curateur)	Graves de Bordeaux, à Puch Boquey	Curateur de Guilhem et Johana du Bosc, héritiers de Ramon deu Bosc . Vend une vigne	3E 7132, fol. 51-51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, près de l' <i>Estey Maior</i>	Vend une comme curateur	3E 7132, fol. 51 v°, 23 septembre 1465 (V.)
ANDRON, Guilhem, dit deus Minotz		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Viney		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479
AUMESTRE, Pey		Tenancier	-Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant -Graves de Bordeaux, à la Tertba.	-Acquiert une vigne et une aubarède -Cède une vigne	3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479 (échange)
	Maréchal-ferrant	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Mons		3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481
AYQUEM, Peyrona	Veuve	Tenancier	Bouliac, aux Figueyrons		3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Bouliac, aux Figueyrons		3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473
		Tenancier (confront)	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota de Colom		3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
BAQUA, Johan		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys	Demande une modération de cens car la vigne est en « ruine »	3E 1631, fol. 140 v°-141 v°, 26 octobre 1470 (modération de cens)
BONAGARDA,	Autorisée	Tenancier	Graves de Bordeaux, à	Vend une vigne	3E 6091, fol.

Domenge de	par Jehan Peraut, son époux		Mota d'Ayre		51, 21 mai 1463 (V.R.)
BRIGAREL, Ginneta	Veuve de Johan Vaque	« Tenancier », pour le compte de Johan Vaque	Ludadon, à Jelet	Vend la vigne comme exécutrice testamentaire (avec J. de Clameras)	3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 (V.)
CARBONEU, Johan	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissalop	Vend la vigne à réméré	3E 12430, fol. 191 v°-192, 8 juillet 1472 (V.R.)
CASAU, Pey de		Tenancier	-Saint-Eloi (Bordeaux), rue de Fonhas -Bègles, aux Camps de Bègles	-Cède un hostau, sou et casau -Acquiert une vigne	3E 1631, fol. 221 v°-224, 1 ^{er} mai 1479 (échange)
CAYA, Bernard de, dit <i>la Crabeta</i>		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissalop	Achète la vigne à réméré	3E 12430, fol. 191 v°-192, 8 juillet 1472 (V.R.)
CHIQUA, Jaubert de	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Achète la vigne	3E 6091, fol. 216 v°, 24 février 1473 (V.)
CLAMERAS, Jacques de	Marchand	« Tenancier », pour le compte de Johan Vaque	Ludadon, à Jelet	Vend la vigne comme exécuteur testamentaire (avec G. Brigarel)	3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 (V.)
CLAVEYNES, Jacques de	Marchand	Tenancier	Saint-Seurin du Pl...ges (Médoc), au Vilar	Achète la vigne	3E 6091, fol. 113 v°-114, 11 juin 1468 (V.R.)
La CORNEYRA, Bernard de	Marchand	Tenancier	Blanquefort	Achète la vigne	3E 6091, fol. 236, juillet 1473 (V.)
DARROSTANH, Pierre	Douzet	Seigneur	-Quinsac, à la Briveyre. -Graves de Bordeaux, à Pissabop	-Cède la rente sur une vigne -Acquiert la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 (échange de rente)
DURANT, Johan	<i>sabatey</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Achète la vigne	3E 1631, fol. 34, 10 février 1474 (V.)
L'ESCOLAT, Arnaud de	Marchand	Créditeur	Graves de Bordeaux, au Mimey	Bénéficiaire d'une vigne en hypothèque	3E 6091, fol. 169, 4 février 1471 (oblig.)
		Crédit rentier	Eysines, à las Comas	Achète la rente	3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475 (V. de rente)
FORTECHA, Guilhem de		Tenancier	-Tabanac, au Puyau de Labatut -Tabanac, à la Graveyra.	-Un hostau, casau et vignes -Une vigne.	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Tabanac et de Baurech, à Vinha Meynart	Une vigne	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
	Associé d'A.	Tenancier	Tabanac et de Baurech,	Vignes	3E 6091, fol.

	Burreu et J. Damen	(confront)	à Vinha Meynart		82 v°-83, 26 avril 1467
GILIS, Guilhem		Tenancier	Floirac, au Bem		3E 6091, fol. 53 v°, 12 août 1463 (R.F.)
GUILHEMOT, Gilis	Bourgeois	Tenancier	-Vigne et <i>vimeney</i> à Floirac, au Bem. -Bois entouré de fossés à Artigues, au Bosc de Jaqot Pelou	Achète la vigne	3E 6091, fol. 47 v°-48, 12 mars 1463 (V.)
GILIS, Guilhemot		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Mota d'Ayre	Achète une vigne à réméré	3E 6091, fol. 51, 21 mai 1463 (V.R.)
		Tenancier	Vigne et <i>vimeney</i> à Floirac, au Bem.		3E 6091, fol. 53 v°, 12 août 1463 (R.F.)
La GRAVA, Johan de		Tenancier (confront)	Paludate		3E 10391, fol. 43-43 v°, 9 octobre 1473
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Porge de Tauyan	Identification incertaine	3E 85, fol. 154, 15 avril 1477
		Tenancier (confront)	Saint-Pierre de Quinsac en Barès (Entre-deux-Mers) au Calhau d'Ambes		3E 82, fol. 90 v°-91, ?
GUILHEM, Vayre	Veuve – associée de S. de Mage, son fils	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Brenard	Vend la vigne	3E 6091, fol. 35 v°, 16 juillet 1462 (V.)
GUIYOU, Guilhem de		Tenancier	Saint-Vincent	Aubarède et jardin	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 (B.N.F.)
		Tenancier	Graves, au <i>Plantey</i> de Sent Genes, près de l'église	Vend une vigne	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 (V.)
GUIYOU, Peyron de	Associé de Jehan Vaque	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Bourdiou de Ferroys, à Ferroys		3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461 (B.Fa.)
LAURENSANAS, Johan de	<i>Marchand</i>	<i>Tenancier</i>	<i>En Queyries, à Bègles, Parempuyre, Cayssac</i>	<i>Achète les rentes</i>	<i>3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 (R.C.)</i>
MAGE, Simon de	Associé de V. Guilhem	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Brenard	Vend la vigne	3E 6091, fol. 35 v°, 16 juillet 1462 (V.)
Semeguïn		Tenancier (confront)	Talence, au Plantey da Ruan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477
		Tenancier (confront)	Talence, au Plantey da Ruan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477
MAKANAU,	Noble	Conjoint	Graves de Bordeaux, à	Epoux de Hélène	3E 81, fol. 1-

Baude de	homme		Gratecap	de Saint-Avit	1 v°, 2 novembre 1470
		Conjoint	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Epoux de Hélène de Saint-Avit	3E 81, fol. 1 v°, 2 novembre 1470
		Conjoint	Rue de la Rousselle (chai)	Epoux de Hélène de Saint-Avit	3E 81, fol. 2, 19 novembre 1470
	Ecuyer	Conjoint	Cenon, à la Tastona	Epoux de Hélène de Saint-Avit	3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475
		Conjoint	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>	Epoux de Hélène de Saint-Avit	3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
MARTOLS, Johan de las	Clerc, notaire	Tenancier	Derrière les chais, près de la rue de Cocut		3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474 (B.Fa.)
	Associé de J. Bocheley	Tenancier (confront)	Derrière les chais, près de la rue de Cocut	Concerne un désert – confronte la vigne précédente	3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474
OLIVEY, Bernard	Ecuyer	Seigneur	Léognan (Cernès)		3E 6091, fol. 3 v°-4, 15 avril 1461 (V.R.)
		Seigneur	Île de Saint-Georges, à Balach		3E 82, fol. 22-24, 8 juin 1478 (B.N.F.)
	Douzet	Seigneur	Cénac, à la Clarenga.	Une pièce de désert	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481 (B.N.F.)
		Seigneur	Cénac, à la Clarenga.	Vigne (en confront)	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481
		Seigneur	Cénac (Entre-deux-Mers), à la Clarenga		3E 1631, fol. 261-262, 24 mai 1481 (R.F.)
		Seigneur	Cénac (Entre-deux-Mers), à la Clarenga		3E 1631, fol. 264-264 v°, 24 mai 1481 (esporle)
SAINT-AVIT, Hélène de		Seigneur	Palu, à Pradetz		3E 81, fol. 3 v°-4, 15 avril 1470 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Palu, à Pradetz		3E 81, fol. 3 v°-4, 15 avril 1470
		Seigneur	Baurech, à Bordonet		3E 81, fol. 4 v°-5, 3 juillet 1470 (B.Fa.)
		Seigneur	Floirac, à Vidau Herrey		3E 81, fol. 5

					v°-6, 8 octobre 1470 (B.N.F.)
		Seigneur	Floirac, à Rausis		3E 81, fol. 6- 6 v°, 8 octobre 1470 (B.N.F.)
	Noble dame	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Epouse de Baude de Makanau	3E 81, fol. 1- 1 v°, 2 novembre 1470 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Gratecap	Epouse de Baude de Makanau	3E 81, fol. 1 v°, 2 novembre 1470 (R.F.)
		Seigneur	Rue de la Rousselle (chai)	Epouse de Baude de Makanau	3E 81, fol. 2, 19 novembre 1470 (R.F.)
		Seigneur	Cenon, à la Tastona	Epouse de Baude de Makanau	3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475 (B.N.F.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>	Epouse de Baude de Makanam	3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475 (B.Fa.)
SAINTOUT / SAINT-AVIT ?, Hélène de	Veuve	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint- Genes		3E 81, fol. 10, 10 avril 1484
SEZEMBAT, Guilhem de		Tenancier	Tresses (Entre-deux- Mers), à Mélac	Vend la vigne	3E 84, fol. 88-88 v°, 26 septembre 1474 (V.)
VAQUE, Jehan	Marchand – associé de Peyron de Guitou	Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers), au Bourdieu de Ferroys, à Ferroys		3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461 (B.Fa.)
		Seigneur	Floirac (Entre-deux- Mers), à Audissas		3E 6091, fol. 64, 24 décembre 1462 (B.N.F.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors	Achète la vigne	3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467 (V.)
		Tenancier	Ludadon, à Jelet	Décédé – concerne ses exécuteurs testamentaires, J. de Clameras et G. Brigarel, sa veuve	3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 (V.)
VESEAU, Anthoni	Bourgeois	Tenancier	-Vigne et <i>vimeney</i> à Floirac, au Bem. -Bois entouré de fossés à Artigues, au Bosc de Jaqot Pelou	Vend la vigne	3E 6091, fol. 47 v°-48, 12 mars 1463 (V.)

SAINT-PROJET

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	SAINT-PROJET, bénéficiaires de	Seigneurs	Tresses (Entre-deux-Mers), à la Maison Neuve		3E 1631, fol. 193-195, 1 ^{er} décembre 1478 (V.)
ARNAUD, Pey	Charpentier	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Capdeville	Vend la vigne	3E 1631, fol. 209-210, 8 janvier 1479 (V.)
BLANC, Guiraud	Marchand	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Artigua Velha		3E 1631, fol. 90 v°-91, 13 avril 1476 (R.F.)
BONEU, Helias	Décédé	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)		3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
BRACASSAT, Arnaud de	Bachelier en décrets	Tenancier	Cussac (Médoc), à Pedouyat	Cède la vigne	3E 1631, fol. 279-282, 1 ^{er} juin 1481 (échange)
			Saint-Etienne de Calonges	Acquiert la vigne	
<i>CHAMDAVOYNE, Bertrand</i>	<i>Maçon</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Graves de Bordeaux, aux Mons</i>	<i>Terre – achète le bien</i>	<i>3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481 (R.F.)</i>
DONNA, Johan	Associé de Guilhemine Gautey	Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 42, 30 novembre 1472
	Associé de Guilhemine Gautey	Locataire	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
EBLE, Guilhem		Tenancier	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries	Concerne un bois	3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
ERY, Johan	Cordonnier	Tenancier	Bassens, à Corbin		3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473 (B.N.F.)
FAURE, Thomas	<i>Colomey, marchand</i>	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Naujac	Achète deux vignes	3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482 (V.)
Las FONTS, Guilhem de	Cordonnier	Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
LESTOT, ?	Décédé	Les héritiers sont tenanciers (confront)	Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin	Deux vignes	3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477
MAQUASSON, Hoylhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473

MARTIN, Pey	Marchand	Seigneur	Bègles, à Artigua Ponis		3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479 (B.N.F.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, à Artigua Ponis</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479</i>
MERINHI, Bonzon de	Menuisier	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 1631, fol. 168-169 v°, 20 décembre 1475 (B.N.F.)
MONTFRILHOU, Estève de	Laboureur	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Martin	Vend la vigne	3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472 (V.)
La MOTA, Martin de	Prêtre, vicaire, syndic des XV chapelains	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474 (B.N.F.)
	Prêtre, vicaire	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 1631, fol. 15 v°-17, 5 avril 1475 (B.N.F.)
MOTA, Martin de La	Compte et syndic des XIII chapelains	Seigneur	-Quinsac, à la Briveyre. .-Graves de Bordeaux, à Pissabop	-Acquiert la rente sur une vigne -Cède la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 (échange de rente)
PONT, Nicolau deu	Barbier	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Martin	Achète la vigne	3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472 (V.)
VIDARD, Johana de	Veuve	Locataire	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476 (B.Fa.)
?	Vicaire de la paroisse	Tenancier (confront)			3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474

SAINT-REMI

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARNOL, Arnaud	Associé de J. Arnol, son frère, charpentier de pipes	Locataire	Palu de Bordeaux, au Migron	Pour un hostau et vigne	3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489 (B.Fa.)
ARNOL, Johan	Associé de A. Arnol, son frère	Locataire	Palu de Bordeaux, au Migron	Pour un hostau et vigne	3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489 (B.Fa.)
ARTIGAS, Guilhem d'		Tenancier	Palu de Montferrand, à la Gambeta		3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473

					(R.F.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Palu de Montferrand, à la Gambeta</i>	<i>Casau</i>	<i>3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473</i>
BOYZARD, Mathieu	Laboureur – associé de G. Servent, son épouse	Tenancier	Bègles, à Artigua Ponis		3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479 (B.N.F.)
CAMPS, Pey des	Associé de Johan ...rralhey	Tenancier	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477 (B.Fa.)
CAVALEY, Johan	Laboureur – associé de M. deu Galema, son épouse	Tenancier	Palu de Bordeaux (Saint-Rémi), à la Sabateyra	Vend la vigne à réméré	3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473 (V.R.)
CLERC, Nicholau de	Charpentier de pipes – associé de J. Seguin, son épouse	Tenancier	Palu de Bordeaux, à Lomenet	Vend la vigne	3E 86, fol. 6- 6 v°, 9 avril 1483 (V.)
COSTA, Bernicot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
DARREYSSOU, Johana	Epouse de Johan Langles	Tenancier	Graves de Bordeaux, -La Roda -Terre Nègre	Vend la vigne	3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 (V.)
		Tenancier	-Rue des Faures à Saint-Michel -Graves de Bordeaux, près de la Roda. -Graves de Bordeaux, à Terra Negra	Renonce à : -deux hostaus -Une vigne -Une vigne	3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483 (procès seigneurial)
FERRI, Johan	Charretier	Tenancier	-Bouliac, à Figueras -Blanquefort, à Ratey	-Acquiert une vigne -Cède une terre	3E 1631, fol. 286-289, 13 juin 1481 (échange)
GALEMA, Margarida deu	Associée de J. Cavaley, son époux	Tenancier	Palu de Bordeaux (Saint-Rémi), à la Sabateyra	Vend la vigne à réméré	3E 10391, fol. 64 v°-65, 13 décembre 1473 (V.R.)
GAUCEM, Gaucem de			Assignée dans les Graves de Bordeaux, à Naujac	Acquiert la rente sur une vigne	3E 1631, fol. 19 v°-22, 20 avril 1475 (R.C.)
GOUDAT, Pasqueta	Associée de B. Milon, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481 (V.R.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc		3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481
GUILHEM, Johan, <i>dit de Calhau</i>		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Mota d' Ayre	Vend la vigne	3E 6091, fol. 29 v°, 6 mai 1462 (V.)
GUILE,	<i>Forney</i> ,	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à	-Acquiert une	3E 1145, fol.

Estève	associé de Guilhemina Guile, sa fille		Fublanc - <i>Saint-Rémi, palu de Bordeaux, à la Sabateyra.</i>	vigne -Cède un pré	54, avril 1482 (échange)
		Tenancier (confront)	- <i>Saint-Rémi, palu de Bordeaux, à la Sabateyra.</i>		3E 1145, fol. 54, avril 1482
LANGLES, Johan		Conjoint	Graves de Bordeaux, -La Roda -Terre Nègre	Epoux de Johana Darreysou	3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483 (V.)
			-Rue des Faures à Saint-Michel -Graves de Bordeaux, près de la Roda. -Graves de Bordeaux, à Terra Negra		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483 (procès seigneurial)
MILON, Baudinot	Associé de P. Goudat, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481 (V.R.)
MILON, Pey		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc	Achète la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481 (V.R.)
SADIRAN, Ramon		Tenancier	Cenon, à Gassias	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 277 v°, 23 décembre 1475 (V.R.)
SALHAY, Hélias	Associé de G. de Soubrun, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campredan	Vend la vigne	3E 1631, fol. 78-79 v°, 11 décembre 1475 (V.)
SEGUIN, Johana	Associée de Nicholau de Clerc, son époux	Tenancier	Palu de Bordeaux, à Lomenet	Vend la vigne	3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483 (V.)
SERVENT, Galharda	Associée de M. Boyzard, son époux	Tenancier	Bègles, à Artigua Ponis		3E 1631, fol. 229-231, 11 novembre 1479 (B.N.F.)
SOUBRUN, Gaciana de	Associée de H. Salhay, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Campredan	Vend la vigne	3E 1631, fol. 78-79 v°, 11 décembre 1475 (V.)

SAINT-SEURIN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Chapelain de Saint-Seurin	Seigneur	Saint-Médard en Jalles, au Puyau de Berasort		3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472 (V.R.)
		Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479
	Chapelains de Saint-Seurin – associés de P. de	Seigneur	Baurech et Saint-Caprais, à las Plantas		3E 84, fol. 153-153 v°, 18 février 1475 (B.N.F.)

	Saudonas				
	Chapitre de Saint-Seurin	Seigneur (confront)	Quinsac (Entre-deux-Mers), au Puch de Sarrac		3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471
		Seigneur	Mérignac, au plantier de Seguey		3E 12430, fol. 205 v°, 31 octobre 1472
			Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra		3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474
		Seigneur	Saillans (Médoc), à Belafort		3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474 (V.)
		<i>Seigneur</i>	<i>Graves de Bordeaux, au Serporar</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475</i>
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Pisselebre		3E 84, fol. 297-297 v°, 23 février 1476 (V.)
		Seigneur	Saint-Seurin, au Puch de la Menset.		3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476
		Seigneur	Bruges, à las Poyocas		3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
		Seigneur	Blanquefort, à Venssan		3E 1145, fol. 4 v°, 29 août 1480
		Seigneur	Eysines (Médoc), à Artigue Arnaud		3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 (V.R.)
	Confrérie de Notre-Dame de Saint-Seurin	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua		3E 1631, fol. 41-43, 3 octobre 1475 (V.)
	Confrérie du Saint-Esprit	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Campredan		3E 1631, fol. 78-79 v°, 11 décembre 1475 (V.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 1631, fol. 209-210, 8 janvier 1479
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Nauyac		3E 82, fol. 9 v°-10, 15 janvier 1479 (R.F.)
		Seigneur	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à		3E 1631, fol.

			Artigueville		266, 25 mai 1481 (R.F.)
		Seigneur	Eysines (Médoc), à la Labas		3E 1631, fol. 266-267, 1 ^{er} juin 1481 (R.F.)
		Seigneur	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v ^o , 1 ^{er} juin 1481 (R.F.)
		Seigneur (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v ^o , 1 ^{er} juin 1481
		Seigneur (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v ^o , 1 ^{er} juin 1481
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Deux vignes	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489 (R.F.)
AUMALHAY, Maria	Associée de J. Guiraud, son époux, et de J. de Lestonar	Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Achète la vigne – celle-ci appartenait sans doute à un autre membre de sa famille	3E 7132, fol. 79 v ^o -80, 21 février 1466 (V.)
AUSMOND, Pierre	Clerc, chapelain	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Artigua Velha		3E 1631, fol. 90 v ^o -91, 13 avril 1476 (R.F.)
BRAUSTA, Léonard de La	Prêtre	Tenancier	-Muet (diocèse Dax) -Graves de Bordeaux, à Cautagrit	-Acquiert la ½ d'un <i>hostau</i> par indivis, verger, terres et vignes -Cède une vigne	3E 1631, fol. 301 v ^o -303, ... (échange)
CANDEYRAN, Johana de		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v ^o , 18 novembre 1474
		Tenancier (confront)	Cenon, à Gassias		3E 84, fol. 277 v ^o , 23 décembre 1475
	Associée de J. Ramon, son époux	Tenancier	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Pradinet	Vend la vigne	3E 1145, fol. 13 v ^o , 31 octobre 1480 (V.)
CEUTOT, Maria	Associée de sa mère, son frère, G. de Mayniu, M. Ceutot et Pey de Grava	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v ^o , 29 août 1464 (V.)
CEUTOT, Pey	Associé de sa mère, sa sœur, G. de Mayniu, M. Ceutot et	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v ^o , 29 août 1464 (V.)

	Pey de Grava				
		Tenancier (confront)	Pessac, à Branassac		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
CONGE, Seguin		Tenancier	Saint-Seurin, à Via Longier	Vend une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)
La CROTZ, Amaniou de	Bachelier en décrets, chapelain (prêcheurs)	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Peyre Blanqua		3E 1631, fol. 167 v°-168, 4 décembre 1475 (R.F.)
DEMGEYS, Bernard	Prêtre, compte de la confrérie du Saint-Esprit	Tenancier	Sauveté Saint-Seurin à Capdeville		3E 1631, fol. 267-269 v°, 1 ^{er} juin 1481 (B.N.F.)
EYRENT, Pey	Licencié en droit, chancelier		Sur un <i>hostau, casau, mayne</i> , terre, vigne et aubarède au mayne de Gassias	Achète la rente	3E 1631, fol. 275-277, 3 mai 1481 (R.C.)
GABAREU, Phelip	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Capdeville	Achète la vigne	3E 1631, fol. 209-210, 8 janvier 1479 (V.)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Capdeville	Concerne sans doute la vigne précédente	3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479 (R.F.)
GALHARD, Arnaud		Tenancier	Bruges, -à Cantalauda -à las Poyocas	Vend la vigne à réméré – (Cantalauda : franche)	3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477 (V.R.)
GALHARD, Guilhem		Tenancier	-Bruges (Médoc), au plantier de Molerin. -Saint-Seurin, au Puch de la Menset.	Vend la vigne	3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476 (V.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Seurin, au Puch de la Menset.</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Seurin, au Puch de la Menset.</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476</i>
		Tenancier	-Bruges (Médoc), au plantier de Molerin. -Saint-Seurin, au Puch de la Menset.	Vend la vigne à réméré – vigne précédente	3E 85, fol. 84-84 v°, 22 novembre 1476 (V.R.)
		? – Tenancier ?	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh	Vend la vigne ?	3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479 (modération de cens)
GENES, Johan	Chapelain	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Font Canissan (près de la Rivière)		3E 82, fol. 13 v°-15 v°, 20 mars 1479 (B.N.F.)
GOMBAUD, Johan		Tenancier	Saint-Seurin, à la Brecaïne	Met une vigne en gage	3E 85, fol. 106 v°, 9 janvier 1477 (obligation)
		Tenancier (confront)		Vigne	

GUIRAUD, Johan, <i>dit</i> <i>Champay</i>	Associé de M. Aumalhay, son épouse, et de J. de Lestonar	Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Achète la vigne	3E 7132, fol. 79 v°-80, 21 février 1466 (V.)
LESTONAR, Johan de	Associé de J. Guirauc, M. Aumalhay	Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Achète la vigne	3E 7132, fol. 79 v°-80, 21 février 1466 (V.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, à Pradets	Achète une vigne	3E 4807, fol. 278 v°-279, ... (V.)
MARTIN, Johan		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon		3E 6091, fol. 25, 12 mars 1462 (R.F.)
MARTIN, Richard	Prêtre des bénéficiers de Saint- Seurin	Tenancier	-? -Mérignac, à Guarrie	-Acquiert trois <i>hostaus</i> et <i>casau</i> -Cède un <i>casau</i> et <i>bourdieu, mayne</i> , terres, vignes, prés	3E 86, fol. 15 v°-16, 17 mai 1483 (échange)
La PLASSA, Bernard de		Locataire	Baurech, à Galuatges		3E 12430, fol. 74-75, 5 janvier 1470 (B.Fa.)
PUTZ, Arnaud deu	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya	Vend la vigne	3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477 (V.)
PUTZ, Ramon deu		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh	Menace de déguerpir	3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479 (modération de cens)
RAMON, Johan	Associé de J. de Candeyran, son épouse	Tenancier	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à Pradinet	Vend la vigne	3E 1145, fol. 13 v°, 31 octobre 1480 (V.)
SAUDONAS, Pey de	Associé aux chapelains de Saint- Seurin	Seigneur	Baurech et Saint- Caprais, à las Plantas		3E 84, fol. 153-153 v°, 18 février 1475 (B.N.F.)
SEGUIN, Galthart	Prêtre de la sauveté de Saint-Seurin	Tenancier	Sauveté Saint-Seurin à Capdeville		3E 1631, fol. 267-269 v°, 1 ^{er} juin 1481 (B.N.F.)
TRIDOU, Johan	Prêtre, bénéficiaire	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Missau		3E 83, 28 novembre 1472 (B.Fa.)
La SALA, Blanqua de	Veuve – associée de ses enfants, de G. de Mayniu, de M. Ceutot et de Pey de Grava	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 (V.)
TRIDOU,		Tenancier	Saint-Seurin à	Engage une vigne	3E 84, fol.

Arnaud			Machacoup		198-198 v°, 10 mai 1475 (Obligation)
VIDAU, Richard		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Artigueville		3E 1631, fol. 266, 25 mai 1481 (R.F.)
?, Arnaud		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Pin	Vend une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)

SAINT-SIMEON

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
COQUE, Harry	Associé de H.élias de Montanhas exécuteur testamen- taire de G. Grely		Cénac	Vend une terre, vigne, <i>casau</i> et bois	3E 12430, fol. 75, 9 janvier 1470 (V. ?)
GADOLET, Johan	Prêtre, vicaire, procureur de J. Gaudera et de J. Gaudera, son fils		Vigne et terre à Saint- Loubes		3E 1631, fol. 52 v°-54, 1 ^{er} avril 1475 (R.C.)
JOINNEU, Frances	Sabatey Associé de Johan Salas	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Canisan		3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429
LOZA, Pierres de La	Sabatey - Associé de Johan Salas	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Canisan	Achète une vigne	3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429 (V.)
	Associé de Robbert Salas	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Canisan		3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429
MONTANHAS, Hélias de	Prêtre - Associé de Harry Coque - exécuteur testamen- taire de G. Grely		Cénac	Vend une terre, vigne, <i>casau</i> et bois	3E 12430, fol. 75, 9 janvier 1470 (V. ?)
MORALHA, Guilhem	Prêtre, chapelain	Seigneur	Cambes, aux Galhardetz		3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474 (R.F.)
PAPEY, Johan	Marchand	Tenancier	Eysines (Médoc), à Careys	Achète la vigne	3E 1631, fol. 14-15 v°, 3 avril 1475 (V.)
		Tenancier	Palu de Bordeaux, au Migron	Pour un hostau et vigne	3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489 (B.Fa.)
SALAS, Robbert	Sabatey – associé de Pierres de La Loza	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Canisan	Achète une vigne	3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429 (V.)

		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Canisan		3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429
SANTANILHAS, Hélias de	Prêtre, chapelain, mineur	Seigneur	Bègles, à la Pelisseyou et à la Gasta		3E 1631, fol. 39 -41, 30 novembre 1474 (B.N.F.)

PAROISSE BORDELAISE INDETERMINEE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Commandeur du Temple	Seigneur	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya		3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477 (V.)
AGRON, Jacquet	<i>Cordurey</i>	Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 10391, fol. 26, 1 ^{er} juillet 1473
		Tenancier (confronts)	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476
ARROCH, Guilhem		Tenancier (confront)	Mérignac, à Caushoran		3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473
BELET, Guilhem	Laboureur	Locataire	Floirac (Entre-deux- Mers), à la Souys		3E 86, fol. 80-80 v°, 29 novembre 1483 (B.Fa.)
	Jurats de Bordeaux	Seigneurs	Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise		3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)
	Maire de Bordeaux	Seigneur	Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise		3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)
CASTANH, Johan deu	Procureur de Charles d'Albret	-	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon		3E 6091, fol. 25, 12 mars 1462 (R.F.)
GUISSALIN, Johan	Chirurgien	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint- Jacques	Vend la vigne	3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480 (V.)
ROSTANH, Johan de		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477 (échange)

AUTRES PAROISSES

ALBRET

NOM	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
D'ALBRET, Charles	Seigneur d'Albret, compte de Dreux, captal de Buch	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon		3E 6091, fol. 25, 12 mars 1462 (R.F.)
		Seigneur	Saint-Laurent (Médoc), au cornau de Camensac		3E 83, fol. 4, 25 avril 1472
		Seigneur (confront)	Camblanes, au Port Neuf		3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477

ARSAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CAU..., Bernard		Tenancier	Macau, à Brenon	Vend la vigne	3E 12430, fol. 7, 12 septembre 1468 (V.)

ARTIGUES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BRAVAS, Arnaud de		Tenancier	Artigues, à la Vinha Brassens	Achète la vigne	3E 1631, fol. 125 v°-127, 13 avril 1478 (V.)
La CLAUSURA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan		3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476
CLAUSURA, Johan de La	Prieur d'Artigues Associé de G. de la Clausura	Tenancier	Floirac à la Gravetas de Messan		E 84, fol. 204, 24 mai 1475 (V. de rente)
COLET, Berthomiu	Laboureur Associé de Aloys de Grava, son épouse	Tenancier	Floirac, à Messau	-Cède un <i>hostau</i> , <i>mayne</i> , bourdieu, terre, vignes et <i>casau</i>	3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473 (échange)
		Tenancier (confront)		-Vigne	
GRAVA, Aloys de	Associée de de B. Colet, son époux		Floirac, à Messau		3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473 (échange)
GUIBERT, Guilhem		Tenancier	Artigues, à : -Casau Forthon -Puch deus Claus		3E 1145, fol. 69-69 v°, 25 mai 1482 (R.F.)
GUIBERT, Pey		Tenancier (puis	Artigues, à la Font Duna	Vend la vigne à réméré – se voit	3E 1145, fol. 70 v°, 25 mai

		locataire)		accordé un bail à <i>fazendure</i> .	1482 (V.R. et B.Fa)
LERA, Bertran de	Époux de Heliona de Pomerada		Graves de Bordeaux, à Cautagrit		3E 1631, fol. 301 v°-303, ... (échange)
POMERADA, Héliona de	Épouse de Bertran de Lera	Tenancier	-Muet (diocèse Dax) -Graves de Bordeaux, à Cautagrit	-Cède la ½ d'un <i>hostau</i> par indivis, verger, terres et vignes -Acquiert une vigne	3E 1631, fol. 301 v°-303, ... (échange)
PUCH, Hélias du		Crédit rentier	Artigues, au Fa	Achète des droits	3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 (V.)
QUENTIN, Pey	Associé de Ramon Quentin, son père	Locataire	Tresses, au Puyau de Melhac		3E 1145, fol. 123 v°, février 1483 (B.Fa.)
QUENTIN, Ramon	Associé de Pey Quentin, son fils		Tresses, au Puyau de Melhac		3E 1145, fol. 123 v°, février 1483 (B.Fa.)

AUREILLAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CARTZ, Guilhem de		Tenancier	Aureillan, à Fortaney		3E 1145, fol. 65 v°-66, 12 mai 1482 (R.F.)
DONGEY, Marie		Conjointe	Aureillan, à Tres Casas	Epouse d'Arnaud Dupuy	3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471
DUPUY, Arnaud, <i>le Jeune</i>		Tenancier ou seigneur	Aureillan, à Tres Casas	Met sa vigne en gage – époux de Marie Dongey	3E 82, fol. 4 v°-5, 12 décembre 1471 (dette)
<i>La FORCADA, Arnaud de</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Aureillan, à las Gravas, au cornau de Germinhau</i>	<i>Vend une terre</i>	<i>3E 1145, fol. 49 v°, 9 mars 1482 (V.)</i>
GAUCEM, Johan		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		<i>Tenancier</i>	<i>Aureillan (Médoc), à Tasta Vinheyra, au plantier de las Gravas</i>	<i>Vend une terre</i>	<i>3E 1145, fol. 50, 11 mars 1482 (V.)</i>

BARDENAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	<i>Hôpital de Bardenac</i>	<i>Seigneur</i>	<i>Gradignan, au Cap deu Bosc</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 84, fol. 26, 6 mai 1474</i>
La BROSSA, Hugues de	Abbé et prieur de l'hôpital de ND de Bardenac	Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Nicolas		3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473 (R.F.)

BASSENS

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
SARERTES, Johan de		Locataire	Bassens (Entre-deux-Mers), à Casau Blanc		3E 6091, fol. 13-13 v°, 25 septembre 1461 (B.Fa.)

BAURECH

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
?	La dame de Baurech	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cautagrit		3E 1631, fol. 301 v°-303, ...
La BEGRANA, Johan de		Seigneur	Baurech, à la Coma	Vend sa rente	3E 1145, fol. 60 v°-61, 30 avril 1482 (V. de rente)
BETURI, Bertrand de		Tenancier	Baurech, à la Font Daudoch	Met sa vigne en hypothèque.	3E 1145, fol. 119, 5 février 1483 (oblig.)
COMPNAS, Pey de		Seigneur	Baurech, à Campanrian	Vend sa rente	3E 1145, fol. 60-60 v°, 30 avril 1482 (V. de rente)
DANIEL, Jordan		Crédit rentier	Baurech, à la Causada	Vend sa rente (alleu)	3E 1145, fol. 65-65 v°, 11 mai 1482 (V. de rente)
GONTIER, Marguerite	Veuve	Locataire	Baurech, à Bordonet		3E 81, fol. 4 v°-5, 3 juillet 1470 (B.Fa.)
FAURE, Heliot	Frère de Johan Faure	Tenancier	Cambes	Achète la moitié d'une vigne	3E 1145, fol. 112-112 v°, 15 janvier 1483 (V.)
FAURE, Johan	Frère de Heliot Faure	Tenancier	Cambes	Vend la moitié d'une vigne	3E 1145, fol. 112-112 v°, 15 janvier 1483 (V.)
		Crédit rentier	Baurech, au Peugue	Vend sa rente (alleu)	3E 1145, fol. 125-126 v°, 12 mars 1483 (V. de rente)
LOMA, Arnaud de		Tenancier	Baurech, à Merle	Met sa vigne en hypothèque.	3E 1145, fol. 130, 22 mars 1483 (oblig.)
MARCHEL, Johan	Associé de sa mère et à P. Marchel, son frère	Tenancier	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys		3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465 (V. de rente)
MARCHEL, Pey	Associé de sa mère et à J. Marchel, son frère	Tenancier	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys		3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465 (V. de rente)
ONGAL, Arnaud		Tenancier	Baurech, à la Tour de Gamarda	Met sa vigne en hypothèque.	3E 1145, fol. 120 v°, février 1483 (oblig.)

PUY, Pey du		Tenancier	Baurech, au plantier de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Baurech, au plantier de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
RAMPNOT, Héliot	Associé de P. Rampnot, son frère	Tenancier	Baurech, au Plantey		3E 1145, fol. 61, 30 avril 1482 (B.N.F.)
RAMPNOT, Pey	Associé de Héliot Rampnot, son frère	Tenancier	Baurech, au Plantey		3E 1145, fol. 61, 30 avril 1482 (B.N.F.)
VIDAU, Richard		Tenancier	Baurech, à Lissan		3E 1145, fol. 91-91 v°, 29 août 1482 (R.F.)
		Tenancier	Baurech, au Puyau de la ...	Vend la vigne	3E 1145, fol. 115 v°-116, 28 janvier 1483 (V.)
..., Villon	Associée de J. et P. Marchel, ses fils	Tenancier	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys		3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465 (V. de rente)

BÈGLES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BEDAT, Arnaud de		Seigneur	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 12430, fol. 78 v°, 3 mai 1470 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 12430, fol. 78 v°-79, 3 mai 1470 (R.F.)
BEDAT, Pey deu	Associé de P. deu Truch, son épouse, et J. de la Grava (Bègles)	Tenancier	Gradignan, à Bosset	Vend la vigne	3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 (V.)
	Associé de P. deu Truch, son épouse	Tenancier	Gradignan, à Bosset	Vend la vigne	3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 (V.)
BERNARD, Arnaud		Tenancier	-Bègles, à la Gleysa -Bègles, au <i>cornau</i> de la Gleysa -Graves de Bordeaux, à la Font	-Sur une terre -Sur deux vignes	3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 (R.C.)
BERNARD,	Associé de J.	Tenancier	Graves de Bordeaux,		3E 12430,

Ayquard	de Gasen		aux Camps de Bègles		fol. 78 v°, 3 mai 1470 (R.F.)
BORN, Pey de		Tenancier	Bègles, aux Camps	Bois à mettre en vigne	3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1 ^{er} juillet 1479 (B.N.F.)
		<i>Tenancier</i>	<i>Bègles, à Feyrohan</i>	<i>Terres</i>	<i>3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481 (R.F.)</i>
		Tenancier (confront)	Bègles, à Feyrohan		3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481
BOSSET, Johan		Tenancier	Bègles, au <i>cornau</i> de la Gleysa		3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 (R.C.)
BROLHER, Maria	Associée de Pey Pons	Tenancier	Bègles, à Caberis	Diminution de cens – épouse de Johan de Labatut	3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478 (- cens)
BROSTA, Arnaud de La,		Tenancier	-Saint-Eloi (Bordeaux), rue de Fonhas -Bègles, aux Camps de Bègles	-Acquiert un hostau, sou et casau -Cède une vigne	3E 1631, fol. 221 v°-224, 1 ^{er} mai 1479 (échange)
La BROSTA, Guilhem de		Tenancier	Bègles, à la Pelisseyou et à la Gasta		3E 1631, fol. 39 -41, 30 novembre 1474 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479
BRUCHS, Johan de	Charpentier de pipes		Bègles, à la Mota de Francs	Achète une vigne	3E 1145, fol. 91, 29 août 1482 (V.)
BRULHET, Gaucem		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, aux Camps de Bègles</i>	<i>Planta</i>	<i>3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472</i>
CANA, Menaut	Clerc (employé d'Aymeric de Ségur ?)	Témoin	Mauyan		3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467
La CORT, Arnaud de		Tenancier	Bègles, à Grava	Terre à mettre en vigne	3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477 (B.N.F.)
Dagueys, Ramon		Tenancier	Bègles, à la Raza Bègles, à Artigatidon	Cède une vigne Acquiert des terres (franches)	3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476 (échange)
DAUDET,		Tenancier	Bègles,		3E 1631, fol.

Ramon			-à la Palisseyra de Vilambitz -à la Gasqua		168-168 v°, 20 décembre 1475 (R.F.)
		Tenancier	Bègles, à la Raza	Acquiert une vigne	3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476 (échange)
			Bègles, à Artigatidon	Cède des terres (franches)	
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles à Artigatidon</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476</i>
DURAN, Migou		Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 12430, fol. 78 v°-79, 3 mai 1470 (R.F.)
FAU, Alays	Associée de J. de Lanest, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars	Vend la vigne	3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476 (V.)
GASEN, Johana de	Associée d'A. Bernard, son époux	Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 12430, fol. 78 v°, 3 mai 1470 (R.F.)
La GRAVA, Johan de	Associé de P. deu Bedat, P. deu Truch	Tenancier	Gradignan, à Bosset	Vend la vigne	3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 (V.)
LABATUT, Johan de		Locataire	Lormont, à Bona Patz		3E 1631, fol. 49-50, 21 octobre 1475 (B.Fa.)
		Conjoint	Bègles, à Caberis	Epoux de Maria Brother	3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478
LANEST, Jacquet de	Associé d'A. Fau, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Petit Becquet, au moulin d'Ars	Vend la vigne	3E 84, fol. 280, 9 janvier 1476 (V.)
MONS, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
MONS, Guilhem de		Tenancier	Bègles, au plantier de Saint-Julien	Achète la vigne	3E 12430, fol. 55 v°-56, 10 juin 1469 (V.)
		Tenancier	Bègles, au plantier de Saint-Julien	Concerne la vigne précédente	3E 12430, fol. 68 v°, 5 septembre 1469 (R.F.)
PONS, Pey	Associé de Maria Brother	Tenancier	Bègles, à Caberis	Diminution de cens	3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478 (diminution de cens)
SEGUR, Aymeric de, dit de Francs	Chevalier	Seigneur (débit rentier)	Mauyan	Vend ses rentes	3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467 (V. de rentes)
		Seigneur	La Raza (Bègles),	Mentionné dans	3E 1631, fol.

			-à Cordou -à l'Areney	les droits	23 v°-25, 2 mai 1475 (V.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon	[*↓]	3E 1631, fol. 186 v°-187, 1475 (R.F.)
		Seigneur	Bègles, à Artigua Surgeyra (en Paludate)		3E 1631, fol. 158 v°-159, 22 mai 1475 (R.F.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), à <i>Rua deu Prat</i>	Vigne et désert à mettre en vigne	3E 1631, fol. 174-175 v°, 3 mai 1476 (B.N.F.)
		Seigneur	Bègles, à Grava	Terre à mettre en vigne	3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477 (B.N.F.)
		Seigneur	Bègles, à Caberis	Diminution de cens	3E 82, fol. 39-40, 16 janvier 1478 (- cens)
		Seigneur	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon	Changement de Tenancier suite à un échange [* même vigne]	3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478 (R.F.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), à la Videy	Vigne d'araire	3E 82, fol. 78-79 v°, 10 février 1479 (B.N.F.)
		Seigneur	Bègles, aux Camps	Bois à mettre en vigne	3E 1631, fol. 211 v°-213 v°, 1 ^{er} juillet 1479 (B.N.F.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), à la Tare de Estinart	Vigne nouvelle	3E 1631, fol. 257-258, 22 mai 1481 (R.F.)
		Seigneur	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 258-258 v°, 22 mai 1481 (R.F.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), au Plantier de Mas	Vigne d'araire	3E 1631, fol. 258 v°-259, 22 mai 1481 (esporle)
		Seigneur	Bègles, à la Raza	Vigne déserte reconstruite	3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481 (esporle)
		Seigneur	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481 (R.F.)
		Seigneur (confront)	Bègles, à la Raza		3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481
		Seigneur	La Raza (Bègles), près de la Videy		3E 1631, fol. 282 v°-283,

					1 ^{er} juin 1481 (R.F.)
		Seigneur	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>		3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481 (R.F.)
		<i>Seigneur</i>	<i>Bègles, à Feyrohan</i>	<i>Terres</i>	<i>3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481 (R.F.)</i>
		<i>Seigneur</i>	<i>Graves de Bordeaux, aux Mons</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481 (R.F.)</i>
		<i>Seigneur</i>	<i>En Queyries, à Bègles, Parempuyre, Cayssac</i>		<i>3E 1631, fol. 196 v°-203, 6 septembre 1470 (R.C.)</i>
SEGUR, Aymeric	Clerc, chapelain (Mineur)	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 1631, fol. 158-158 v°, 2 mai 1475 (R.F.)
		Seigneur	Bègles, -à la Palisseyra de Vilambitz -à la Gasqua		3E 1631, fol. 168-168 v°, 20 décembre 1475 (R.F.)
S..., Hélias		Tenancier	La Raza (Bègles), à la Tare de Estinart	Vigne nouvelle	3E 1631, fol. 257-258, 22 mai 1481 (R.F.)
TEYSSENEY, Arnaud	(de Bègles ?)	Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles	Décédé – concerne ses héritiers	3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
TEYSSENEY, Arnaud	Laboureur – parent du précédent ?	Tenancier	La Raza (Bègles), -à Cordou -à l'Areney	Achète la vigne	3E 1631, fol. 23 v°-25, 2 mai 1475 (V.)
TRUCH, Peyrona deu	Associée de P. deu Bedat, son époux, et J. de la Grava (Bègles)	Tenancier	Gradignan, à Bosset	Vend la vigne	3E 84, fol. 10, 30 avril 1474 (V.)
	Associée de P. deu Bedat, son époux	Tenancier	Gradignan, à Bosset	Vend la vigne	3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 (V.)

BLANQUEFORT

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AUMALHEY, Pey, dit Barba		Tenancier	Candéran, au Cornau de Lestouac	Vend la vigne	3E 7132, fol. 78 v°, 17 février 1466 (V.)
BERNARD, Léonard	Maçon	Tenancier	Blanquefort	Vend la vigne	3E 6091, fol. 236, juillet 1473 (V.)
FERRI, Johan		Tenancier	Blanquefort, aux Camps de Queyssac	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 157, 22 février 1475

					(V.R.)
		Tenancier	Blanquefort, à Queyssac (aut. au Cornau deus Ferri)	Met la vigne en gage	3E 85, fol. 139, 26 février 1477 (oblig.)
FERRI, Ramon		Tenancier	Blanquefort, à Queyssac (aut. au Cornau deus Ferri)	Décédé – concerne J. Ferri, son fils	3E 85, fol. 139, 26 février 1477
GARRART, Anthoni		Tenancier	Blanquefort	Met sa vigne en hypothèque	3E 1145, fol. 115, 24 janvier 1483 (oblig.)
GRAVA, Guilhem deu		Tenancier	Blanquefort (Médoc), à Clapautz	Achète la vigne	3E 7132, fol. 63 v°, 13 décembre 1465 (oblig.)
		Tenancier	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475 (V.R.)
HOSTEN, Arnaud de	Associé d'A. de Hosten, son père	Tenancier	Blanquefort (Médoc), aux Camps de Queyssac	Met la vigne en gage	3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482 (oblig.)
HOSTEN, Austen	Associé d'A. de Hosten, son fils	Tenancier	Blanquefort (Médoc), aux Camps de Queyssac	Met la vigne en gage	3E 1145, fol. 57 v°-58, 20 avril 1482 (oblig.)
MARTIN, Pey		Tenancier	Le Taillan, aux Peyras	Vend la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 153, 18 février 1475 (V.)
POGE, Johan deu		Tenancier	Blanquefort, au Camin de Belhan	Met sa vigne en hypothèque	3E 1145, fol. 98 v°, octobre 1482 (oblig.)
La RIU, Johan de		Tenancier	Blanquefort, à Malet	Met sa vigne en hypothèque	3E 1145, fol. 128, 18 mars 1483 (oblig.)
RUA, Arnaud deu	Associé de R. deu Rua, son fils	Crédeur	Graves de Bordeaux, -à l'Esclusa. -à la Rasa	Bénéficiaire de vignes engagées	3E 86, fol. 66 v°, 15 octobre 1483 (oblig.)
RUA, Ramon deu	Associé d'A. deu Rua, son père	Crédeur	Graves de Bordeaux, -à l'Esclusa. -à la Rasa	Bénéficiaire de vignes engagées	3E 86, fol. 66 v°, 15 octobre 1483 (oblig.)

BLAYE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ANNE, Johan	Associé de J. Anne, son frère	Tenancier	Saint-Loubès	Vend la vigne	3E 1631, fol. 92 v°-94, 30 avril 1476 (V.)
ANNE, Johan	Associé de J. Anne, son frère	Tenancier	Saint-Loubès	Vend la vigne	3E 1631, fol. 92 v°-94, 30 avril 1476 (V.)
PRIMEY,	Épouse de	Tenancier	Graves de Bordeaux, à	-Reçoit tous les	3E 85, fol.

Peyrona deu	Johan Rossen		Saint-Seurin, à Tremb.	biens de son époux -Vend trois vignes	174 v° -175, 5 juillet 1477 (Cession d'autorité et vente)
REDON, Johan, dit de <i>Valada</i>	Marchand	Tenancier	Sainte-Lucie	Achète la vigne	3E 1145, fol. 63 v°-64 v°, 9 mai 1482 (V.)
ROSSEN, Johan	Bourgeois	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, à Tremb.	Trois vignes	3E 85, fol. 174 v° -175, 5 juillet 1477 (Cession d'autorité et vente)

BOULIAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BALAU, Guilhem de		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota		3E 10391, fol. 47, 21 octobre 1473 (B.N.F.)
CANAVERAS, Guilhem de		Tenancier	Bouliac, lieu indéterminé	-Cède un bois et jardin -Acquiert une vigne	3E 86, fol. 75 v°-76, 11 novembre 1483 (échange)
CLAUS, Pey deus, <i>le Jeune</i>	Associé de P. de Linas, son épouse	Tenancier	Bouliac, au Mayne deu Trench	Cèdent une vigne (franche)	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476 (échange)
			Bouliac, au Mayne deu Trench	Acquiert une vigne (franche)	
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Mayne deu Trench	Confronte les précédentes	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Mayne deu Trench	Confronte les précédentes	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Mayne deu Trench	Confronte les précédentes	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476
CLAUS, Seguin de		Débit rentier	Lieu indéterminé	Vend une rente	3E 85, fol. 145 v°, 22 mars 1477 (V. de rente)
CLAUS, Seguinot deus		Locataire	Bouliac, à Tronyous		3E 84, fol. 12 v°, 19 avril 1474 (B.Fa.)
CLAUS, Vidau deus		Tenancier (confront)	Bouliac, au Mayne deu Trench	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476
FAU, Arnalda de	Epouse de Hélias Joffre	Tenancier	Artigues, au Fa	Vend à réméré – reçoit un bail à <i>fazendure</i> pendant le délais.	3E 10391, fol. 46, 15 octobre 1473 (V.R. et B.Fa)
FAUCHEY, Pey		Tenancier (confront)	Bouliac, au Puyau de Tauyau		3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474

		Tenancier	Bouliac, au Puch de Tauyau	Achète la vigne	3E 84, fol. 256-256 v°, 2 novembre 1475 (V.)
		Tenancier (confront)		Vigne	
FORTHON, Héliot		Tenancier	Floirac, à la Costa de Ferroys	Achète la vigne	3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472 (V.)
		Tenancier	Floirac, au Port Vieux	Achète la vigne	3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472 (V.)
GARNEY, Guilhem		Tenancier	Bouliac à la Colomengue	Achète un hostau et mayne	3E 84, fol. 299, 6 mars 1476 (V.)
		Tenancier	Bouliac, lieu indéterminé	-Acquiert un bois et jardin -Cède une vigne	3E 86, fol. 75 v°-76, 11 novembre 1483 (échange)
GUICHARD, Hélias	Associé de Ramon de Landa, de Floirac, héritiers de Vidau de Camparian	<i>Tenancier</i>	Graves de Bordeaux, Saint-Vincent	Donne la vigne	3E 12430, fol. 109 v°-110, 28 décembre 1470 (donation)
GUIRAUD, Guilhem		Tenancier débit rentier		Vend la rente	3E 85, fol. 110-110 v°, 17 janvier 1477 (V. de rente à réméré)
<i>GUIRAUD, Guilhemot</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Terre et pré</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473</i>
GUIRAUD, Pey		Tenancier (confront)	Floirac, à Messan		3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476
		Tenancier (confront)	Floirac, à Messan	Concerne une terre	3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476
		Tenancier (confront)	Floirac, à Messan	Bien indéterminé	3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476
		Tenancier (confront)	Floirac, à Messan	Bien indéterminé	3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476
		Tenancier débit rentier	Payable à l' <i>hostau</i> de Tauyan (Bouliac)	Vend la rente	3E 85, fol. 137 v°, 24 février 1477 (V. de rente à réméré)
		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-Mers), à Mota Guiraud		3E 86, fol. 24, 3 juin 1483 (B.N.F.)
			Bouliac, à la Rasaduys	Vend une rente	3E 86, fol. 24-24 v°, 3 juin 1483 (V.)

					de rente)
GUISSARD, Hélias		Locataire	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mézac		3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 (B.Fa.)
GUITEY, Pierre		Tenancier	Bouliac	Achète un pré et une vigne déserte	3E 6091, fol. 40 v°, 12 avril 1463 (V.)
HOSTEN, Guilhau		Tenancier	Bouliac, au Puyau de Tauyau	Vend la vigne	3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474 (V.)
JOFFRE, Hélias	Epoux d'Arnalda de Fau	Conjoint	Artigues, au Fa		3E 10391, fol. 46, 15 octobre 1473
<i>JOHAN, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Terre et jardin</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473</i>
LAUDAYS, Martin		Locataire	Tresses, -à Mézac -à la Font de la Peyra		3E 4807, fol. 260 v°, 26 janvier 1465 (B.Fa.)
	Associé de P. de Tauyan, son épouse	Tenancier	Bouliac, au Trench et à la Ribeyra de Brostera		3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre 1475 (R.F.)
LINAS, Phelipa de	Associée de P. deus Claus, son époux	Tenancier	Bouliac, au Mayne deu Trench	Cèdent une vigne (franche)	3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476 (échange)
			Bouliac, au Mayne deu Trench	Acquierent une vigne (franche)	
MIQUEU, Galhard		Tenancier	Bouliac, au Trench	Vend deux vignes	3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475 (V.)
GARNEY, Guilhem		Tenancier	Bouliac, au Trench	Achète deux vignes	3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475 (V.)
MOYNEY, Guilhem		Tenancier (confront)	Bouliac, aux Figueyrons		3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473
<i>SALAMON, Johan</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Audissas</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 6091, fol. 64, 24 décembre 1462</i>
		Tenancier	Bouliac, au Porge de Tauyan	Vend la vigne	3E 85, fol. 154, 15 avril 1477 (V.)
SALAMON, Nolin		Tenancier (confront)	Bouliac, au Molinar	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, au Molinar</i>	<i>Concerne une terre – Décédé – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477 (V. de rente)</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, au Molinar</i>	<i>Concerne un terre – décédé –</i>	<i>3E 85, fol. 138-138 v°,</i>

				<i>concerne ses héritiers</i>	<i>26 février 1477 (V. de rente)</i>
		Tenancier (confront)	Bouliac, au Porge de Tauyan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 154, 15 avril 1477
SORRUT, Hélias		Tenancier	Tresses, au Puyau de Melhac		3E 1145, fol. 57-57 v°, 19 avril 1482 (R.F.)
TAUYAN, Peyrona de	Associée de M. Laudoy, son époux	Tenancier	Bouliac, au Trench et à la Ribeyra de Brostera		3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre 1475 (R.F.)

BRUGES (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
<i>AYQUEM, Arnaud</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Bruges (Médoc), au Pré Lambert</i>	<i>Vend une aubarède – franche en alleu</i>	<i>3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477 (V.)</i>
AYQUEM, Domenge		Tenancier (confront)	Bruges, à las Poyocas		3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bruges (Médoc), au Pré Lambert</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477</i>
FORTHON, Pey		Tenancier	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 61 v°-62, 30 avril 1482 (V.R.)
<i>GASSIAS, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bruges (Médoc), au Pré Lambert</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 158 v°, 25 avril 1477</i>
JOHAN, Pey		Tenancier	Bruges (Médoc), à las Tulhas		3E 85, fol. 207 v°-208, 10 novembre 1477 (test.)
MALET, Migou		Tenancier	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480 (V.R.)
MALET, Migou / Menyou		Tenancier	Bruges, à Calhau Arioch	Vend une vigne à réméré	3E 1145, fol. 54 v°, avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Bruges, à La Peyoras	Vend deux vignes à réméré	3E 1145, fol. 55, avril 1482 (V.R.)

CABIRAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CAUSSON, Conthor	Sœur et associée de G. Causson	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre	Vend une vigne	3E 4807, fol. 238, 1 ^{er} décembre 1464 (V.)
CAUSSON, Guilhem	Frère et associé de C.	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre	Vend une vigne	3E 4807, fol. 238, 1 ^{er}

	Causson			décembre 1464 (V.)
--	---------	--	--	--------------------

CADAUJAC (TERRE GASQUE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BORGONH, Johan, le Jeune		Tenancier	Cadaujac	Vend une terre et une vigne	3E 4807, fol. 245 v°, 24 décembre 1464 (V.)
CASTET, Arnaud deu		Tenancier	[fin de l'acte manquante)	Vend un hostau, et mayne, terres, vignes, prés, bois, aubarèdes et autres	3E 85, fol. 50 (?), 31 octobre 1477 (V.)
SEGUIN, Johan	Associé de son frère G. Seguin	Locataire	Cadaujac, au lieu appelé lo Bordiu.		3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463 (B.Fa.)
		Tenancier	Cadaujac	Achète une terre et une vigne	3E 4807, fol. 245 v°, 24 décembre 1464 (V.)
SEGUIN, Guilhem	Associé de son frère J. Seguin	Locataire	Cadaujac, au lieu appelé lo Bordiu.		3E 6091, fol. 56 v°, 29 septembre 1463 (B.Fa.)

CAILLAU

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AMANIU, Halays	Veuve – associée de P. de Quinssac	Tenancier	Carignan, au Mayne d'Arros		3E 4807, fol. 234 v°-235, 23 novembre 1464 (B.Fa.)
QUINSSAC, Pey de	Associé de H. Amaniou	Tenancier	Carignan, au Mayne d'Arros		3E 4807, fol. 234 v°-235, 23 novembre 1464 (B.Fa.)

CAMARSAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CARRASSET, Frances de		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Achète la vigne	3E 84, fol. 88-88 v°, 26 septembre 1474 (V.)
HENAUD, Pey	Prêtre	Tenancier	Camarsac (Entre-deux-Mers), à Sayna	Vend la vigne	3E 83, fol. 24, 4 septembre 1472 (V.)

CAMBES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AYMERIC, Pey		Tenancier	Cambes, à Pruet	Achète la vigne	3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474 (V.)
		Tenancier	Cambes, aux	Achète la vigne	3E 84, fol.

			Galhardins		119 v°, 8 décembre 1474 (V.)
	Associé de Pelegrina deus Batz, son épouse	Tenancier	Cambes, aux Galhardetz	Vigne précédente ?	3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474 (R.F.)
dit <i>La Boria</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 1145, 15 janvier 1477
BATZ, Pelegrina deus	Associée de P. Aymeric, son époux	Tenancier	Cambes, aux Galhardetz		3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474 (R.F.)
CALEN, Bernard de, dit <i>Camus la Borada</i>		Locataire	Cambes, au plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472 (B.Fa.)
PIS, ... de	<i>Douzet</i>	Crédit rentier	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys	Achète la rente	3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465 (V. de rente)
ROBERT, Arnaud	Associé de G. et J. Robert, ses frères	Débit rentier	Cambes, aux Mathius	Vend sa rente	3E 84, fol. 17, 23 avril 1474 (V. de rente)
ROBERT, Galhard	Associé d'A. et J. Robert, ses frères	Débit rentier	Cambes, aux Mathius	Vend sa rente	3E 84, fol. 17, 23 avril 1474 (V. de rente)
ROBERT, Johan	Associé d'A. et Galhard R., ses frères	Débit rentier	Cambes, aux Mathius	Vend sa rente	3E 84, fol. 17, 23 avril 1474 (V. de rente)
SIRAN, Galhard de		Tenancier	-Cambes, à Camp Gombaud -Cambes, à Carcanat	-Acquiète une vigne -Cède une terre	3E 84, fol. 155 v°-156, 22 février 1475 (échange)
VERGEY, Arnaud			Assignée sur deux vignes à Cambes, à Thomas	Vend la rente	3E 1145, fol. 66 v°, 16 mai 1482 (V. de rente)

CAMBLANES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BOSIR, Guiraud de		Tenancier	-Camblanes, à Nauda. -Graves de Bordeaux, à Naujac	-Cède un <i>hostau</i> , mayne, terres et vignes -Acquiète une vigne	3E 10391, fol. 75-75 v°, 14 janvier 1474 (échange)
CHABRON, Johan		Tenancier	Camblanes, à Venteysan	Vend la vigne	3E 84, fol. 269 v°-270, 2 décembre 1475 (V.)
	Associé aux héritiers de feu Guilhem de Lafont	Tenancier (confront)	Camblanes ?	Bien indéterminé	3E 85, fol. 145 (144), entre le 15 et le 17 mars 1477

COD, Pey, <i>le Vieux</i>		Tenancier	Camblanes, à Venteysan	Achète la vigne	3E 84, fol. 269 v°-270, 2 décembre 1475 (V.)
		Tenancier	Camblanes, à -l'Estatge de Maubin -Venteysan	Concerne la vigne précédente ?	3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Camblanes, à l'Estatge de Maubin		3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476
		Tenancier (confront)	Camblanes, à Venteysan		3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476
DOAT, Pey		Tenancier	Lieu indéterminé	Vend la moitié d'un hostau et vignes	3E 6091, fol. 177, 29 septembre 1471 (V.)
FONT, Guilhem de La		Tenancier	Camblanes, à Beuteysan	Pour un hostau et sa terre	3E 84, fol. 144 v°, 3 février 1475, (R.F.)
		Tenancier (confront)		Vigne	
MOSTEY, Arnaud deu	Associé de Pey deu Mostey, son frère	Tenancier	Camblanes, à Venteysan		3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475 (R.F.)
MOSTEY, Pey deu	Associé d'A. deu Mostey, son frère	Tenancier	Camblanes, à Venteysan		3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475 (R.F.)
PINSON, Menaud		Tenancier débit rentier	Camblanes, à Bet Camp	Assignée sur un hostau et une vigne	3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477 (V. de rente à réméré)
RAMON, Richard		Tenancier	Camblanes, au <i>mayne</i> de Truncard		3E 84, fol. 152 v°-153, 17 février 1475 (R.F.)

CAMEYRAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Eglise	Seigneur (confront)	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise		3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477
La FONT, Arnaud de	Associé de P. de la Font le Jeune, son frère	Tenancier	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise	Représenté par P. de la Font le Jeune, son frère	3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477 (R.F.)
La FONT, Pey de, <i>le Vieux</i>	Agit pour ses frères P. et A. de la Font	Tenancier	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise		3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477 (R.F.)
La FONT, Pey de, <i>le Jeune</i>	Associé d'A. de la Font, son frère	Tenancier	Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise	Représenté par P. de la Font le Vieux, son frère	3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477 (R.F.)

CAMPARIAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Prieur de Camparian	Seigneur	Gradignan, à Larbont		3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475
		<i>Seigneur</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Puyau de l'église</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)</i>

CANEJAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BALAN, Guiraud		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Pas de la Peyra</i>	<i>Bois et lande</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
CASTET, Pey de		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Gradignan, à la Boria deu Luc</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
CASTET, Vidau de	Associé de Ramon de Launa	Tenancier	Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise	Achète ses biens	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)
DAYAN / DAYOU ?, Pey		Tenancier	Canéjan, à l'église de Canéjan	Terre et vigne	3E 12430, fol. 12, 3 novembre 1468 (B.Fa.)
DAYAN, Pey		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), au Puyau de l'église	Décédé -concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Puyau de l'église</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Puyau de l'église</i>	<i>Causa - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), à la Gueyrau	Décédé -concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à Pey Galhard</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Longard</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Longard</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Rocca</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à Gladas</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Genest</i>	<i>Terre - décédé - concerne ses héritiers</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>

		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), à la Rocca	Causa - décédé - concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
L'ESTATGE, Siméon de		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à la Longa	Terre	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à l'Eglise	Terre	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
FORA, Ramon de		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à la Gueyrau	Terre – décédé	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) aux Claus	Sega et bois	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
FORT, Johan	associé de Galhot de Labat	Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) au Moulin de la Rocca	Causa - décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à l'Eglise	Terre - décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à la Rost	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à la Rost	Causa - décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) au Sentrar	Causa - décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
GETA, Pey de		Tenancier	Canéjan, à la Gravat	Vend la vigne	3E 12430, fol. 85 v°-86, 15 août 1470 (V.)
HOSTEN, Martin	Associé de G. de la Palu et Pey de Quimalo	Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), au Puyau de l'église	Causa	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), à Pey Galhard	Causa	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès), à la Rocca	?	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
JUMEN, Menyou de		Locataire	Canéjan, à l'église de Canéjan	Terre et vigne	3E 12430, fol. 12, 3 novembre 1468 (B.Fa.)
LABAT, Galhot de	Associé de Johan Fort	Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) au Moulin de la Rocca	Causa	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
LABAT, Johan de		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à la Rocca	Terre	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à Gladas		3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à Pey Taran	Terre	3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477

		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Casau de Labat</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Pré de Labat</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
<i>LAMNE, Pey de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Genestar</i>	<i>Brostey</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puch de l'église</i>	<i>Terre et sega</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Gradignan, à la Boria deu Luc</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Poyau</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Poyau</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) derrière l'église</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
<i>LAUNA, Pey de</i>	<i>Associé de M. Saulan</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
<i>LAUNA, Ramon de</i>	<i>Associé de Vidau de Castet</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise</i>	<i>Achète ses biens</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)</i>
<i>LA PALU, Guilhem de</i>	<i>Associé de M. Hosten et Pey de Quimalo</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à Pey Taran</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
<i>LA PALU, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Gueyrau</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Longa</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à la Longa</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>

					<i>février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Moulin de la Rocca</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), aux Claus</i>	<i>Sega et bois</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), aux Claus</i>	<i>Hostau et mayne</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), aux Claus</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), au Genestar</i>	<i>Brostey</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès), à l'Eglise</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
QUIMALO, Pey de		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Causa et estatge</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
	<i>Associé de Martin Hosten et G. de la Palu</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Gueyrau</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Gueyrau</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Gueyrau</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Gueyrau</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à Pey Galhard</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à Pey Galhard</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Cayret</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>

		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Longard</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Longard</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Longa</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à Gladas</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) aux Claus</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) aux Claus</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
	<i>Associé de feu Ramon de la Fora</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) aux Claus</i>	<i>Sega et bois</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Pré de Labat</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Genestar</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Genestar</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Rost</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Rost</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Poyau</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Pré de l'Eglise</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>		<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Trens du Pré</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22</i>

					<i>février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Trens du Pré</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Trens du Pré</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Trens du Pré</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Pré de Labat</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Rocca</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Rocca</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Poyou</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
SALAS, Menjon de		Tenancier	Canéjan, à la Grava	Achète la vigne	3E 12430, fol. 85 v°-86, 15 août 1470 (V.)
SALAS, Menjon de		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à la Gueyrau</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Moulin de la Rocca</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		Tenancier (confront)	Canéjan (Cernès) à l'Eglise		3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Sentrar</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
SAULAN, Martin	<i>Associé de Pey de Launa</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Bois Hosten</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
TRENCH, Guilhem du		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) à l'Eglise</i>	<i>Causa</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>

CANTENAC (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AZOEL, Pey	Associé de M. deu Sesquaron, sa mère	Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau de Beuqueyras	Vend la vigne	3E 85, fol. 118 v°, 28 janvier 1477 (V.)
DESPIS, Johana	Veuve	Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau Dissan	Cède la vigne	3E 85, fol. 145 (144)-145 v°, 18 mars 1477

					(donation)
DOAT, Johan		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf	Concerne un pré	3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf		3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
GALHARD, Arnaud		Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau Dissan	Reçoit la vigne	3E 85, fol. 145 (144)- 145 v°, 18 mars 1477 (donation)
		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf		3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch	Concerne une terre	3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480
GALHARD, Johan			Bruges (Médoc), à Calhau Arioch		3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480
LAFONT, Johana de		Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau Dissan	Reçoit la vigne	3E 85, fol. 145 (144)- 145 v°, 18 mars 1477 (donation)
MEYNAC, Ysabel de	Noble dame, dame de Cantenac	Seigneur	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf		3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480 (R.F.)
SENTO, Guilhem		Conjoint	Cantenac (Médoc), au Cornau Dissan	Epoux de Johana de Lafont	3E 85, fol. 145 (144)- 145 v°, 18 mars 1477 (donation)
SESQUARON, Maria deu	Associée de P. Azoel, son fils	Tenancier	Cantenac (Médoc), au Cornau de Beauqueyras	Vend la vigne	3E 85, fol. 118 v°, 28 janvier 1477 (V.)

CARIGNAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CADONH, Pey deu		Tenancier	Carignan, au Puyatou		3E 1145, fol. 122, 22 février 1483 (R.F.)
CASTANHEDA, Pey de		Tenancier (confront)	Bouliac, aux Figueyras	Terre et pré	3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473
CLAUS, Johan Martin deus	Associé de J. de la Vila, son épouse	Tenancier	Carignan, à Viralongua	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 161, 7 mars 1475 (V.R.)
CORNAU, Pey de		Tenancier	Gradignan, à Larboud	Vend sa terre	3E 86, fol. 6 v°-7, 12 avril 1483 (V.)
DOAT, Jacmes	Laboureur	Locataire	Bouliac, à Figueyras	Ensemencement	3E 6091, fol. 1 v°, 28 mars

					1461 (B.Fa.)
FAURE, Pey	Associé de J. de Ratabop, son père adoptif	Crédit rentier	Carignan, au Puch de Ratabop	Vend sa rente – vigne franche en alleu	3E 1145, fol. 124-124 v°, 1 ^{er} mars 1483 (V. de rente)
GRAMONT, Guilhem		Tenancier	Carignan, à Gravat		3E 84, fol. 28, 8 mai 1474 (R.F.)
<i>RATABOP, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Carignan, à Gravat</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 84, fol. 28, 8 mai 1474</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Crespiac et à Escuras</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477</i>
	Associé de P. Faure, son fils adoptif	Crédit rentier	Carignan, au Puch de Ratabop	Vend sa rente – vigne franche en alleu	3E 1145, fol. 124-124 v°, 1 ^{er} mars 1483 (V. de rente)
REYNAUD, Guilhem		Locataire	Carignan, au Mayne d'Arros		3E 4807, fol. 234 v°-235, 23 novembre 1464 (B.Fa.)
LA VILA, Johana de	Associée de J.M. deus Claus, son époux	Tenancier	Carignan, à Viralongua	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 161, 7 mars 1475 (V.R.)
VINHAC, Arnaud de		Tenancier	Carignan, à Vinhac	Vend la vigne	3E 6091, fol. 177 v°, 31 septembre 1471 (V.)

CARS

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
SANTAYANS, Bernard de	Associé de E. et J. de Santayans, ses freres, et de M. Miranda	Tenancier	Sainte-Lucie	Vend la vigne	3E 1145, fol. 63 v°-64 v°, 9 mai 1482 (V.)
SANTAYANS, Etienne de	Associé de B. et J. de Santayans, ses freres, et de M. Miranda	Tenancier	Sainte-Lucie	Vend la vigne	3E 1145, fol. 63 v°-64 v°, 9 mai 1482 (V.)
SANTAYANS, Johan de	Associé de B. et E. de Santayans, ses freres, et de M. Miranda	Tenancier	Sainte-Lucie	Vend la vigne	3E 1145, fol. 63 v°-64 v°, 9 mai 1482 (V.)

CAUDERAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LAFONT, Arnaud de	Laboureur	Tenancier	Palu, à Pradetz		3E 81, fol. 3 v°-4, 15 avril 1470 (B.N.F.)

<i>VERT, Guiraud</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Graves de Bordeaux, aux Mons</i>	<i>Terre – vend son bien</i>	<i>3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481 (R.F.)</i>
--------------------------	--	------------------	-----------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------------------------

CAYAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Prieur de Cayac	Seigneur	Gradignan, à Bosset		3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474 (V.)
		Seigneur	Gradignan, à la Guoeyta		3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475
Las GRAVAS, Johan de	Prêtre	Tenancier	Gradignan	Achète la vigne à réméré	3E 12430, fol. 25 v°-26, 18 mars 1469 (V.R.)

CENAC (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
D'AVESQUAT, Bernard		Locataire	Cénac (Entre-deux-Mers), à Villanova		3E 4807, fol. 206, 29 août 1464 (B.Fa.)
CALINHAU, Conthor de	Associée de Guilhem de Montz		Cénac, au Puyau de Montz		3E 84, fol. 300, 11 mars 1476 (V.R.)
EYMART, Pey		Tenancier	Cénac (Entre-deux-Mers), à la Clarenga		3E 1631, fol. 261-262, 24 mai 1481 (R.F.)
GANHEY, Bernard		Crédit rentier	Cénac (Entre-deux-Mers), à Fossat Beguey	Vend sa rente	3E 1145, fol. 56, 24 avril 1482 (V. de rente)
MONTZ, Guilhem de	Associé de Conthor de Calinhau, de Cénac	Tenancier	Cénac, au Puyau de Montz	Vend une vigne à réméré	3E 84, fol. 300, 11 mars 1476 (V.R.)
PUY, Johan du		Tenancier	Cénac (Entre-deux-Mers), à Villanova		3E 4807, fol. 206, 29 août 1464 (B.Fa.)
SIQUART, Ayquart		Tenancier	Cénac, à la Clarenga.	Une pièce de désert	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Cénac, à la Clarenga.	Une vigne, une terre	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481
		Tenancier	Cénac (Entre-deux-Mers), à la Clarenga		3E 1631, fol. 264-264 v°, 24 mai 1481 (esporle)

CENON (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AYQUEM, Guilhem	Laboureur	Tenancier	Lormont, en Queyrie	Vend la vigne	3E 83, fol. 38-38 v°, 16

					novembre 1472 (V.)
CARBONEU, Jacques		Tenancier	Cenon, à la Hossa de Gramont	Met sa vigne en gage	3E 85, fol.143, 8 mars 1477 (oblig.)
FAU, Guilhem		Tenancier	Artigues, à la Vinha Brassens	Vend la vigne	3E 1631, fol. 125 v°-127, 13 avril 1478 (V.)
LALENAN, Malhard de		Tenancier	Cenon (Entre-deux-Mers), à Fontanilhas	Vend la vigne à réméré – se voit accorder un bail à <i>fazendure</i>	3E 10391, fol. 102, 17 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
PEYRON, Johan, dit <i>lo Bic</i>	Charpentier de pipes	Tenancier	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors	Vend la vigne	3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467 (V.)

CESSAC (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
MAURIN, Estève		Tenancier (confront)	Cessac (Entre-deux-Mers), à la Boria	Paroissien supposé – beaucoup de biens fonciers à Cessac	3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cessac (Entre-deux-Mers), à la Boria</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476</i>
		Tenancier (confront)	Cessac (Entre-deux-Mers), à la Boria		3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476
PRAT, Pey deu		Tenancier	Cessac (Entre-deux-Mers), à la Boria	Achète la vigne	3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476 (V.)

CURTOU (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
TEYSSENEIRA, Mondina	Défunte	Tenancier		<i>Hostau, mayne, terres, vignes, bois, aubarèdes, prés, vimeraies</i>	3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre 1483 (échange)

DURAS (?)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
VEUSSAC, Grassiau de	Frère de Johana de Veusac	Tenancier	-Cassanulh -Isle de la Lande sur la Gironde	-Cède des hostaus, casaus, sous, moulins, terres, vignes ; aubarèdes et bois -Acquiert des vignes	3E 10391, fol. 83 v°-84, 3 février 1474 (échange)
VEUSSAC, Johana de	Sœur de G. de Veussac, épouse de B.	Tenancier	-Cassanulh	-Acquiert des hostaus, casaus, sous, moulins,	3E 10391, fol. 83 v°-84, 3 février

	Doddin		-Isle de la Lande sur la Gironde	terres, vignes ; aubarèdes et bois -Cède des vignes	1474 (échange)
--	--------	--	----------------------------------	-----------------------------------------------------------	-------------------

EYSINES (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ANDRAUD, Pey, <i>le Vieux</i>		Tenancier	Eysines (Médoc), à Careys	Vend la vigne	3E 1631, fol. 14-15 v°, 3 avril 1475 (V.)
CAUSHORA, Pey de, <i>dit Hilhou</i>		Tenancier	Eysines (Médoc), au Colomey	Vend la vigne	3E 84, fol. 96 v°-87, 19 septembre 1474 (V.)
CAUSHORA, Pey de, <i>le Vieux</i>		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), au Colomey		3E 84, fol. 96 v°-87, 19 septembre 1474
CONTE, Arnaud		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Picou	Partage les biens de G. Conte, son père, avec J. Conte, son frère	3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478 (partage)
	Associé de J. Conte, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
	Associé de J. Conte, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Picou		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
La FOREST, Johan de	Epoux de Catherine Ligey	Conjoint	Paludate		3E 10391, fol. 43-43 v°, 9 octobre 1473
GOMBAUD, Arnaud		Crédit rentier	Eysines, à las Comas	Vend sa rente	3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475 (V. de rente)
<i>GOMBAUD, Blanca</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Eysines, à las Comas</i>	<i>Concerne un mayne</i>	<i>3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475</i>
LIGÉY, Catherine	Epouse de Johan de la Forest	Tenancier	Paludate	Vend la vigne	3E 10391, fol. 43-43 v°, 9 octobre 1473 (V.)
LIGÉY, Héliona		Tenancier (confront)	Paludate		3E 10391, fol. 43-43 v°, 9 octobre 1473
MARTIN, Arnaud		Tenancier	Eysines (Médoc), à Artigue Arnaud	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 (V.R.)
		Tenancier	Lieu indéterminé	Vend la vigne et la terre à réméré	3E 1145, fol. 72-72 v°, 28 mai 1482 (V.R.)
MARTIN, Pey		Tenancier	Eysines (Médoc), à la Labas		3E 1631, fol. 266-267, 1 ^{er} juin 1481

					(R.F.)
MARTIN, Hélias		Tenancier	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
MARTIN, Johan, le Jeune		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas	Concerne un bois	3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
	Associé de P. Martin	Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
MARTIN, Pey		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
	Associé de J. Martin	Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
PRAT, Bernard deu, dit Bidos		Tenancier	Eysines (Médoc), à la Graveta	Vend la vigne à réméré	3E 6091, fol. 117, 27 juillet 1468 (V.R.)

FLOIRAC (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ANDRIU, Ramon	Forgeron	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret	Vend la vigne à réméré – se voit accorder un bail à <i>fazendure</i>	3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474 (V.R. et B.Fa.)
BARREYRA, Johana	Associée de B. de Mauborc, son fils	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Graveta	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> .	3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474 (V.R. et B.Fa.)
BASTON, Maria	Associée d'A. Bernard, son époux	Tenancier	Floirac, au cornau de la Landa	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> par B. de Bertulh – bien franc en alleu	3E 10391, fol. 89 v°-90, 18 février 1474 (V.R. et B.Fa.)
BERNARD, Arnaud	Associé de M. Baston, son épouse	Tenancier	Floirac, au cornau de la Landa	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> par B.	3E 10391, fol. 89 v°-90, 18 février 1474 (V.R. et

				de Bertulh – bien franc en alleu	B.Fa.)
		Tenancier puis locataire	Floirac au <i>cornau</i> Dalhau	<i>Vend un héritage, terres et vignes.</i>	3E 84, fol. 253 v°-254, 28 octobre 1475 (V.R. et B.Fa.)
BERNARD, Naudin			Floirac, à Salin	En litige avec Bertrand Dalays pour une vigne	3E 84, fol. 175-175 v°, 25 mars 1475 (Procès)
BERROU, lo Velh, Guilhem	Associé de Johana Seguin, son épouse	Tenancier puis locataire	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure par</i> Pey Guilhichon	3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey.		3E 84, fol. 125, 14 décembre 1474
BOSC, Pey du		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476 (R.F.)
BROS, Richard de	Associé d’A. de la Costa	Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 102 v°-103, 28 octobre 1474 (B.Fa.)
		Conjoint	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Epoux de Johana de Ramafort	3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474
BRUN, Arnaud		Locataire	Floirac, à la Souys		3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473 (B.Fa.)
CAMPDURAN, Guilhem de		Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), au Messan		3E 10391, fol. 100 v°, 14 mars 1474 (B.Fa.)
CAPDURANT, Galhard de		Locataire	Floirac	Doit livrer la rente en vin au <i>cap</i> de la vigne	3E 85, fol. 76-76 v°, 11 novembre 1476 (B.Fa.)
CASSIET, Johana de	Veuve	Tenancier	?	Agit par son gérant, Bérard Peyronin – rembourse une dette contractée par son époux.	3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476 (oblig.)
CASTENHAR, Johan deu	Prêtre à Floirac	Tenancier	Floirac, au <i>cornau</i> de Messau	Acquiert une vigne	3E 10391, fol. 65 v°-66, 21 décembre 1473 (échange suivi de vente)
			Floirac, au <i>cornau</i> de Messau	Cède une vigne	
CLANERIA ?, Johan de		Locataire	Floirac, au Ferroys		3E 85, fol. 214, 17

					novembre 1477 (B. Fa.)
La CHANERIA, Pey de		Locataire	Floirac (Entre-deux- Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476 (B.Fa.)
La COSTA, Arnaud de	Associé de R. de Bros	Locataire	Floirac (Entre-deux- Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 102 v°-103, 28 octobre 1474 (B.Fa.)
COSTANTIN, Pey, dit Bera Brossa		Tenancier	Floirac, à Rausis		3E 81, fol. 6- 6 v°, 8 octobre 1470 (B.N.F.)
COSTANTIN, Pey		Locataire	Floirac, à Audissan		3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482 (B.Fa)
DALHAYRE, Johana	Veuve, associée de Robert, son fils	Tenanciers, Débits rentiers	Floirac, à Casau	Vend sa rente assignée sur une vigne	3E 84, fol. 25 v°-26, 6 mai 1474 (V. de rente à réméré)
DEUTUT, Jehan		Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers), à Audissas		3E 6091, fol. 64, 24 décembre 1462 (B.N.F.)
DUDOU, Johan		Tenancier	Floirac, aux Berus	Acquiert la vigne	3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473 (échange)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers), à Martoret	Vend la vigne à réméré – la reAcquiert à <i>fazendure</i>	3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
DUDOU, le Vieux, Johan		Tenancier		Vend une vigne	3E 86, fol. 27, 7 juin 1483 (V.)
FAU, Johan		Tenancier (confront)	Floirac à <i>Casau</i>		3E 84, fol. 25 v°-26, 6 mai 1474
FAU, Seguin		Conjoint	Floirac (Entre-deux- Mers), à la Graveta	Epoux de Johana Barreyra	3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474
FAURE, Johana	Associée de G. deu Hayet, son époux	Tenancier	Floirac, à la Souys	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475 (V.R.)
	Associée de G. deu Hayet, son époux	Tenancier	Floirac, à la Souys	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477(V. R.)
FORTHON, Hélias		Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers), à Ferroys	Achète la vigne	3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475 (V.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), à Ferroys	Concerne un hostau	3E 84, fol. 265 v°- 266,

					23 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys		3E 84, fol. 265 v°- 266, 23 novembre 1475
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.	Concerne la vigne précédente ?	3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475 (R.F.)
GALHARD, Ytey	Associé de J. Grimaud	Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan		3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475 (B.Fa.)
GRAVA, Peyrona	Veuve	Tenancier	Floirac, au plantier de Tauyan		3E 1631, fol. 163-163 v°, 26 septembre 1475 (R.F.)
GRIMAUD, Johan	Associé de Y. Galhard	Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan		3E 84, fol. 248, 28 octobre 1475 (B.Fa.)
GUIRAUD, Anthoni		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
		Tenancier	Floirac, à Messan	Vend la vigne	3E 85, fol. 14-14 v°, avril 1476 (V.)
GUIRAUT, Anthoni	Associé de Pey Guiraut, son cousin	Tenancier	Floirac, à Floyraguet	Vend la vigne à réméré	3E 6091, fol. 167 v°, 6 avril 1471 (V.R.)
	Associé de Pey Guiraut, son cousin	Tenancier	Floirac, à Puch Mauron	Vend la vigne	3E 6091, fol. 181, 23 novembre 1471 (V.)
		Tenancier (confront)	Floirac à Caumont.	Vigne	3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac au Putz de Messan		3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac au Puyau de Messan		3E 84, fol. 269 v°, 1 ^{er} décembre 1475
GUIRAUD, Anthoni et Jehan		Tenanciers (confront)	Floirac, au Mont sur le puch de Messan	Vigne	3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
GUIRAUD, Guilhem		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol.142, 7 mars 1477
GUIRAUD, Jehan		Tenancier (confront)	Floirac, au Mont sur le puch de Messan	Vigne	3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
GUIRAUD, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey.		3E 84, fol. 125, 14 décembre

					1474
GUIRAUD, Johan		Tenancier	-Floirac à Caumont -Floirac au Puch de Messan au lieu dit « devant à Richard »	Vend à réméré : -Une vigne -Une terre labourable	3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475 (V.R. et B. Fa.)
	Associé de Pey Guiraud	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan.		3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475
GUIRAUD, Pey, dit Peyrotet		Tenancier, puis locataire	Floirac, au Mont sur le puch de Messan	Vend la vigne à réméré – se voit accorder un bail à <i>fazendure</i> par B. de Bertulh	3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier (confront)		Terre labourable	3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Floirac à Caumont.	Vigne	3E 84, fol. 245 v°, 10 octobre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac au Putz de Messan		3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475,
GUIRAUT, Pey	Associé de Anthoni Guiraut, son cousin	Tenancier	Floirac, à Floyraguet	Vend la vigne à réméré	3E 6091, fol. 167 v°, 6 avril 1471 (V.R.)
	Associé de Anthoni Guiraut, son cousin	Tenancier	Floirac, à Puch Mauron	Vend la vigne	3E 6091, FOL. 181, 23 novembre 1471 (V.)
		Tenancier	Floirac au Putz de Messan	Vend à réméré : .un demi-hostau -Une vigne	3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475, (V.R.)
	Associé de Johan Guiraud	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan.		3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475
GUIRAUD, le Jeune, Pey		Tenancier	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey.	Vend la vigne	3E 84, fol. 125, 14 décembre 1474 (V.)
HAURES, Peyrot de		Locataire	Bouliac, à Vimeneys		3E 84, fol. 94 v°, 18 octobre 1474 (B.Fa.)
HAYET, Guilhem deu	Associé de J. Faure, son épouse	Tenancier	Floirac, à la Souys	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475 (V.R.)
	Associé de J. Faure, son épouse	Tenancier	Floirac, à la Souys	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477(V. R.)
JOHAN, Bertrand		Tenancier	Floirac, à Martonet	Une vigne	3E 1145, fol. 40-40 v°, janvier 1482

					(B. Fa.)
LANDA, Ramon de	Héritier de Vidau de Camparian		Graves de Bordeaux, Saint-Vincent	Donateur, associé de Helias Guichard, de Bouliac	3E 12430, fol. 109 v°- 110, 28 décembre 1470 (Donation)
LAURENTZ, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
		Tenancier	Floirac, à Gautey	Vend à réméré la vigne et la moitié d'un hostau et bourdieu	3E 84, fol. 164-164 v°, 9 mars 1475 (V.R. et B. Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac au Putz de Messan		3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan.		3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475
LAURENTZ, le Jeune, Johan		Tenancier	Floirac, au Puyau de Messan	Vend deux vignes à réméré	3E 84, fol. 269 v°, 1 ^{er} décembre 1475 (V.R.)
LAURENTZ, le Vieux, Johan	Associé de Pey Guiraud	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan.		3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan.		
LAURENTZ, Richard		Tenancier	Floirac, au Puch de Messan.	Vend une vigne	3E 84, fol. 268-268 v°, 30 novembre 1475 (V.R. et B. Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac, au Puyau de Messan		3E 84, fol. 269 v°, 1 ^{er} décembre 1475
LOLINE, Guilhem	Père de Johan de Loline	Locataire	Bouliac et Floirac, à Ferroys		3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473 (B.Fa.)
LOLINE, Johan	Fils de Guilhem de Loline	Locataire	Bouliac et Floirac, à Ferroys		3E 10391, fol. 36 v°-37, 25 août 1473 (B.Fa.)
MARQUIS, Guilhem			Bordeaux, au Mur Sarasin	Acquiert la vigne	3E 4807, fol. 229-229 v°, 13 novembre 1464 (V.)
MAUBORC, Bernard de		Tenancier	Floirac, aux Berus	Cède la vigne	3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473 (échange)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-	Vend la vigne	3E 10391,

			Mers), à Martoret		fol. 60 v°-61, 1 ^{er} décembre 1473 (V.)
	Associé de J. Barreyra, sa mère	Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Graveta	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure</i> .	3E 10391, fol. 86 v°-87, 6 février 1474 (V.R. et B.Fa.)
MAUBORC, Frances de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Lesperou	A vendu la vigne	3E 10391, fol. 63 v°, 7 décembre 1473 (V.)
MAUBORC, Bernard de		Tenancier	Floirac au <i>cornau</i> de Paratge	Vend deux vignes	3E 84, fol. 132 v°-133, 5 janvier 1475 (V.)
MONS, Henric de	Fils de Pitres de Mons	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba		3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
MONS, Pitres de		Tenancier (confront)	Floirac, à la Costa de Ferroys		3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, au Port Vieux</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472</i>
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba	Décédé – concerne son fils, Henric de Mons	3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
La MYDA, Johan de			Floirac		3E 86, fol. 69 v°-70, 29 octobre 1483 (B.Fa.)
PAUMEN, Richard		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet)	Achète la vigne à réméré	3E 10391, fol. 60 v°-61, 3 décembre 1473 (V.R. et B.Fa.)
<i>PERROTIN, Guilhem de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, au Port Vieux</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 83, fol. 36-36 v°, 9 novembre 1472</i>
PEYRONIN, Bernard/ Berard		Tenancier	Floirac, à Floyraguet	Achète le bien	3E 6091, fol. 167 v°, 6 avril 1471 (V.R.)
		Tenancier	Floirac, à Puch Mauron	Acheteur de la vigne	3E 6091, fol. 181, 23 novembre 1471 (V.)
		Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers, aux Taleyrans		3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476 (B)
		Gérant des biens de Johana de Cassiet	?		3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476 (oblig.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys et	Vend la vigne	3E 85, fol. 127-127 v°, 6

			aux Taleyrans		février 1477 (V.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys		3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à la Souys		3E 85, fol. 127 v°, 6 février 1477
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Vend la vigne à réméré	3E 86, fol. 35-35 v°, 4 juillet 1483 (V.R.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Vend la vigne à réméré	3E 86, fol. 35-35 v°, 4 juillet 1483 (V.R.)
PEYRONIN, Johan	Laboureur	Tenancier	Floirac, à Vidau Herrey		3E 81, fol. 5 v°-6, 8 octobre 1470 (B.N.F.)
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.		3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet</i>	<i>Concerne un hostau et un mayne</i>	<i>3E 85, fol. 98 v°-99, 28 décembre 1476</i>
PEYTAVIN, Vidau		Tenancier	Artigues, à la Font Duna	Achète la vigne à réméré – accorde un bail à <i>fazendure</i> .	3E 1145, fol. 70 v°, 25 mai 1482 (V.R. et B.Fa)
POMEYS, Pey de		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
		Tenancier	Floirac, au <i>cornau</i> de Messau	Cède une vigne	3E 10391, fol. 65 v°-66, 21 décembre 1473
			Floirac, au <i>cornau</i> de Messau	Acquiert une vigne	(échange suivi de vente)
PUET, Ramon		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Taleyrans	Concerne une <i>planta</i>	3E 85, fol. 4 v°-5, 4 avril 1476
RAMAFORT, Johan de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet)	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à <i>fazendure</i>	3E 10391, fol. 60 v°-61, 3 décembre 1473 (V.R. et B.Fa.)
		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet	Vend la vigne à réméré – se voit accordé un bail à	3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre

				<i>fazendure</i>	1474 (V.R. et B.Fa.)
RAMAFORT, Johana de		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474
RAPIT, Johan	Associé de R. Rapit, son frère	Tenancier	Floirac, à Floyraguet		3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474 (B.N.F.)
RAPIT, Richard	Associé de J Rapit, son frère	Tenancier	Floirac, à Floyraguet		3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474 (B.N.F.)
ROBERT, Jacques	Fils de J. Dalhayre, veuve	Tenancier, avec sa mère	Floirac à <i>Casau</i> .	Assignée sur une vigne	3E 84, fol. 25 v°-26, 6 mai 1474 (V. de rente à réméré)
		Tenancier (confront)	Floirac à <i>Casau</i>		3E 84, fol. 25 v°-26, 6 mai 1474
SEGUIN, Johana	Associée de G. Berrou, lo velh, son mari		Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey		3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474 (V.R. et B.Fa.)
La SORSSA, Giron de		Tenancier	?	Décédé – concerne sa veuve, Johana de Cassiet	3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476 (oblig.)
TALHAC, Guilhem de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch d'Alhau		3E 7132, fol. 57 v°-58, 6 novembre 1465 (R.F.)
TRALHAC, Guilhem de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch d'Alhau	Doit les arrérages pour l'hostau, terre et vigne	3E 7132, fol. 61 v°, 21 novembre 1465 (Arriérés)
TRILHAC, Arnaud de	Associé de G. de Trilhac, son père	Tenancier puis locataire	Floirac, au Puch d'Alhau	Vend à réméré	3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
TRILHAC, Guilhem de	Associé d'A. de Trilhac, son fils	Tenancier puis locataire	Floirac, au Puch d'Alhau	Vend à réméré	3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474 (V.R. et B.Fa.)
TUC, Gaucem du		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 86, fol. 3 v°-4, 5 avril 1483
TUC, Johan du		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 10391, fol. 42 v°, 6 octobre 1473
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre

					1475
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys	Décédé, concerne ses héritiers	3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux- Mers), à la Souys</i>	<i>Décédé, concerne ses héritiers – concerne un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477</i>
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), à la Souys	Décédé, concerne ses héritiers	3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477
		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), aux Taleyrans	Sa vigne passe à Alemana Eble.	3E 85, fol.142, 7 mars 1477
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 86, fol. 3 v°-4, 5 avril 1483
TUC, Thomas deu		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475

GRADIGNAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BARRET, Bertrand de	Associé de M. deu Serey, son épouse	Tenancier	Gradignan	Vend la vigne	3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475 (V.)
		Conjoint	Gradignan, à Larboud	Epoux de Maria deu Serey	3E 86, fol. 6 v°-7, 12 avril 1483
LAJUS, Guilhem de		Tenancier	Gradignan, à la Guoeyta	Vend la vigne	3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475 (V.)
		Tenancier	-Gradignan, à Brissou -Gradignan, à la Guoeyta	-Acquiert de la terre labourable -Cède une pièce de vigne, de bois et de terre	3E 84, fol. 145 v°-146, 4 février 1475 (échange)
MATHIU, Bernard de	Associé de P. de Mathiu	Tenancier	Gradignan	Vend la vigne à réméré	3E 12430, fol. 25 v°-26, 18 mars 1469 (V.R.)
MATHIU, Pey de	Associé de B. de Mathiu	Tenancier	Gradignan	Vend la vigne à réméré	3E 12430, fol. 25 v°-26, 18 mars 1469 (V.R.)
<i>MATHIU, Ramon</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Gradignan, à la Fossa Ayssac</i>	<i>Concerne des terres</i>	<i>3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477 (V.)</i>
PUY, Bertrand du		Tenancier	Gradignan, à Larbont	Vend la vigne	3E 84, fol. 143, 1 ^{er} février 1475 (V.)

SEREY, Fort deu		Tenancier	Léognan, à Lescarran	Cède un hostau	3E 84, fol. 68-68 v°, 29 juillet 1474 (échange)
			Léognan, à la Grava	Acquiert 3 vignes	
SEREY, Maria deu	Associée de B. de Barret, son époux	Tenancier	Gradignan	Vend la vigne	3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475 (V.)
		Tenancier (confront)	Gradignan, à Larboud		3E 86, fol. 6 v°-7, 12 avril 1483
TRUCH, Guilhem de		Tenancier (confront)	Gradignan, à Bosset		3E 84, fol. 10, 30 avril 1474
		Tenancier	Gradignan, au Cap deu Bosc	Vend la vigne	3E 84, fol. 26, 6 mai 1474 (V.)

ÎLE DE LA LANDE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CAMPENA, Johan de	Baron	Seigneur (débit rentier)	Île de La Lande, à las Borias	Vend sa rente	3E 7132, fol. 21-23, 15 mai 1465 (V.R. de rente)
		Seigneur	Île de La Lande, à Tresses		3E 83, fol. 56-56 v°, 11 janvier 1473 (R.F.)
		Seigneur	Bouliac, aux Figueyrons		3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473 (R.F.)
	Seigneur de Mes	Seigneur	Ile de La Lande, -à la Boria -à Serras		3E 84, fol. 74-74 v°, 18 août 1474
	Seigneur de Mes et de l'Île de La Lande	Seigneur	Île de La Lande, au Bec		3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474 (R.F.)
	Seigneur de Saubussa (évêché de Dax)	Seigneur	Île de La Lande, -à la Boria -à Serras		3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475 (R.F.)
	<i>Seigneur de Sertis, de Saubussa, de l'Île de La Lande</i>	<i>Seigneur</i>	<i>Île de La Lande, devant Cadaujac</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476 (B.F.)</i>

ÎLE SAINT-GEORGES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BLANC, Guilhem	Prêtre – associé de M. Barreira et M. ...esin	Tenancier (tuteur)	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Vend la vigne à réméré - agit comme tuteur pour Johan et Arnalda Moritz.	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)

FORTET, Pey		Tenancier	Île de Saint-Georges, à Balach		3E 82, fol. 22-24, 8 juin 1478 (B.N.F.)
MORITZ, Arnalda	Associée de J. Moritz, son frère	Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Représentée par Guilhem Blanc	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)
MORITZ, Johan	Associé d'A. Moritz, sa soeur	Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Représenté par Guilhem Blanc	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)
MORITZ, Mathiu		Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Décédé – concerne ses enfants, Arnalda et Johan Moritz	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)
BARREIRA, Menjou	Associé de G. Blanc et M. ...esin	Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)
...ESIN, Maria	Veuve – associée de G. Blanc et M. Barreira	Tenancier	Camblanes : -au Puch Dila -à Achanes	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476 (V.R.)

IZON

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
FACH, Jacques deu	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Décédé – concerne son héritière, Johana deu Fach	3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473
FACH, Johana deu	Héritière de Jacques deu Fach	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Vend la vigne	3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473 (V.)

LABARDE (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARNAUD, Johan		Tenancier	Macau, à la Costa	Vend la vigne	3E 10391, fol. 54-54 v°, 8 novembre 1473 (V.)

LATRESNE (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LA BALMA, Pey de		Tenancier	Latresne, au Puch Solas		3E 1631, fol. 119 v°-120 v°, 6 mai 1478 (R.F.)
CAMPNAS, Pey de		Locataire	Latresne (Entre-deux-Mers), à la Barda		3E 4807, fol. 112-112 v°, 8 septembre 1460 (B.Fa.)
DEYMEY, Arnaud	Associé de B. Deymey, son fils	Tenancier	Latresne (Entre-deux-Mers), à Bonafont	Vend la vigne à réméré – reste locataire	3E 86, fol. 72 v°-73, 4 novembre 1483 (V.R. et B.Fa.)
DEYMEY, Bernard	Associé d'A. Deymey, son	Tenancier	Latresne (Entre-deux-Mers), à Bonafont	Vend la vigne à réméré – reste	3E 86, fol. 72 v°-73, 4

	père			locataire	novembre 1483 (V.R. et B.Fa.)
<i>FAGET, Johan</i>	<i>Épouse de Margarida Monadey</i>	Tenancier	<i>Graves de Bordeaux, à la Roqueyra.</i>	Vend la vigne	<i>3E 6091, fol. 24, 12 février 1462 (V.)</i>
FORTESPECIS, Johan de		Tenancier	Quinsac (Entre-deux- Mers), au Puch de Sarrac		3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Quinsac (Entre-deux- Mers), au Puch de Sarrac		3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Quinsac (Entre-deux- Mers), au Puch de Sarrac</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471</i>
		Tenancier (confront)	Quinsac (Entre-deux- Mers), au Puch de Sarrac		3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471
		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardins		3E 84, fol. 119 v°, 8 décembre 1474
		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardetz	Vigne précédente ?	3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474
		Tenancier	-Cambes, à Camp Gombaud -Cambes, à Carcanat	-Cède une vigne -Acquiert une terre	3E 84, fol. 155 v°-156, 22 février 1475 (échange)
	<i>Savi homme</i>	Tenancier	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477
LINAS, Johan de	<i>Époux de Blanqua Vidau</i>	Tenancier décédé ?	<i>Villenave, au cornau de Durat</i>	Vend / achète ? un hostau, vigne et casau	<i>3E 82, fol. 24-26 v°, 13 décembre 1477 (V. après décès)</i>
<i>MONADEY, Margarida</i>	<i>Épouse de Johan de Faget</i>	Tenancier	<i>Graves de Bordeaux, à la Roqueyra.</i>	Vend la vigne	<i>3E 6091, fol. 24, 12 février 1462 (V.)</i>
VIDAU, Blanqua	<i>Épouse de Johan de Linas</i>	Tenancier veuve ?	<i>Villenave, au cornau de Durat</i>	Vend / achète ? un hostau, vigne et casau	<i>3E 82, fol. 24-26 v°, 13 décembre 1477 (V. après décès)</i>
?, Ramon	<i>Associé de son épouse ...</i>		<i>Assignée sur trois vignes à Latresne</i>		<i>3E 1145, fol. 55 v°, avril 1482 (V. de rente)</i>

LEOGNAN (Cernès)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BRUET, Barbon de		Tenancier	Léognan (Cernès), au Cornau deu Puch	Achète la vigne	3E 12430, fol. 75 v°-76, 19 janvier 1470 (V.)
<i>CASTA, Guilhem</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Mauyan</i>	<i>Hostau et mayne</i>	<i>3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467</i>
GRASEN, Pey de		Débit rentier	Léognan, à Saint-Sola	Vend sa rente à réméré	3E 6091, fol. 49 v°, 3 avril 1463 (V.R. de rente)
La LANA, Fort de		Tenancier	Léognan, à Lescarran	Acquiert un hostau	3E 84, fol. 68-68 v°, 29 juillet 1474 (échange)
			Léognan, à la Grava	Cède 3 vignes	
<i>PRETZ, Guiraut de</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Mauyan</i>	<i>Tenure indéterminée</i>	<i>3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467</i>
PUCH, Arnaud deu		Tenancier	Léognan	Vend les rentes	3E 12430, fol. 93-93 v°, 23 juin 1470 (V. de rente)
PUCH, Arnaud deu, <i>le Vieux</i>		Tenancier	Léognan	Achète les rentes	3E 12430, fol. 93-93 v°, 23 juin 1470 (V. de rente)
<i>RIS, Maria de</i>	<i>Associée de P. de Ris, son père, et de G. Vidau, son époux</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Léognan (Cernès), à la Camas.</i>	<i>Concerne un bois (le vend)</i>	<i>3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 (V.)</i>
	Associée de P. de Ris, son père	Tenancier (confront)	Léognan (Cernès), à la Camas.		3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474
<i>RIS, Pey de</i>	<i>Associé de G. Vidau, son gendre, et Y. de Ris, sa fille</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Léognan (Cernès), à la Camas.</i>	<i>Concerne un bois (le vend)</i>	<i>3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 (V.)</i>
	Associé d'Y. de Ris, sa fille	Tenancier (confront)	Léognan (Cernès), à la Camas.		3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474
<i>VIDAU, Guilhem</i>	<i>Associé de P. de Ris, son beau-père, et Y. de Ris, son épouse</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Léognan (Cernès), à la Camas.</i>	<i>Concerne un bois (le vend)</i>	<i>3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 (V.)</i>

LESCAR, EVECHE DE (BEARN)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CLUZ, Berthomiu de		Locataire	Floirac (Entre-deux- Mers), au Bourdieu de Ferroys, à Ferroys		3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461 (B.Fa.)

LESPARRE (LESPARRE / MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CLAVEYRAS, Jacques de	Associé de P. de la Vinha	Tenancier	Saint-Martin de Cadourne (Médoc)	Achète la vigne	3E 6091, fol. 56, 28 septembre 1463 (V.)
La VINHA, Pey de	Associé de J. de Claveyras	Tenancier	Saint-Martin de Cadourne (Médoc)	Achète la vigne	3E 6091, fol. 56, 28 septembre 1463 (V.)

LIBOURNE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
RAFIN, Bernard		Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), dessus l'église, à Font Joyu		3E 84, fol. 206-206 v°, 7 juin 1475 (R.F.)

LIGNAN (ENTRE-DEUX-MERS)

NOM	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
PUCHEREUR, Guilhem de, <i>le Jeune</i>		Tenancier	Lignan (Entre-deux-Mers), au Poyau de Martinhau		3E 12430, fol. 71 v°-72, 21 octobre 1469 (B.N.F.)
BAYLE, Johan		Débit rentier	Assignée sur une vigne à Lignan, à La Barca	Vend une rente	3E 84, fol. 197 v°, 9 mai 1475 (V. de rente)
		-Tenancier (confront)		Terre	

LISTRAC (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARNAUD, Héliot		Tenancier	Listrac (Médoc), au Caput	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480 (V.R.)
<i>CEUTOT, Ramon</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Moulis (Médoc)</i>	<i>Acquiert une terre</i>	<i>3E 82, fol. 92-92 v°, 1^{er} août 1488 (échange)</i>
			<i>Moulis (Médoc), aux Camps de Taste</i>	<i>Cède une terre</i>	
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Moulis (Médoc)</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 82, fol. 92-92 v°, 1^{er} août 1488</i>
DAREMON, Johan		Débit rentier	Listrac (Médoc), au Cornau de Davidar		3E 85, fol. 160, 2 mai 1477 (V. de rente)
MAURAN, Guilhem		Débit rentier	Listrac (Médoc), au Cornau de Davidar		3E 85, fol. 160, 2 mai 1477 (V. de rente)

LORMONT

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BERNATERA, Pey de	Associé de G. de la Rua, son épouse	Tenancier	Lormont, au Pontet	Vend une vigne et une aubarède	3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474 (V.)
BONET, Johan		Tenancier (confront)	Lormont, à <i>Figuey Velh</i>		3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475
BONEU, Johan	Associé de Pey Astorc, curateur des biens d'A. Boneu, fille de feu Johan Boneu, héritière de H. Boneu, de Saint-Projet, et des exécuteurs testamentaires	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)	Vend la vigne	3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
BORGONH, Pey		Tenancier	Lormont (Entre-deux-Mers)		3E 1631, fol. 131 v°-132, 17 février 1474 (R.F.)
		Tenancier (confront)	Lormont (Entre-deux-Mers)		3E 1631, fol. 131 v°-132, 17 février 1474
		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à la Maison Neuve	Achète la vigne	3E 1631, fol. 193-195, 1 ^{er} décembre 1478 (V.)
BROSTERET, Johan du		Locataire	Lormont, au Bourdieu d'Orinhas	Terres à planter en vigne	3E 85, fol. 86, 2 décembre 1476 (B.Fa.)
MOCHEY, Guilhem		Tenancier	Lormont, à <i>Figuey Velh</i>		3E 84, fol. 140 v°-141, 26 janvier 1475 (B.Fa.)
PISON, Mérigon		Tenancier	Lormont, sur le Puch de Lormont	Vend la vigne à réméré – achète les plants de vigne pour l'acheteur.	3E 6091, fol. 205v°, 14 novembre 1472 (V.R.)
RUA, Galharda de La	Associé de Pey de Bernatera, son époux		Lormont, au Pontet		3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474 (V.)

LUGAYAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BERNARD, Arnaud	Associé de P. Peri	Tenancier	Ile de Macau	Achète la vigne	3E 4807, fol. 223-223 v°, 27 octobre

					1464 (V.)
PERI, Pey	Associé de B. Arnaud	Tenancier	Ile de Macau	Achète la vigne	3E 4807, fol. 223-223 v°, 27 octobre 1464 (V.)

MACAU

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AYQUEM, Johan		Tenancier	Ludadon, à Jelet	Achète la vigne	3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 (V.)
BISAC, Gassiot de	Associé de G. de Bisac, sa tante	Tenancier	Macau, à la Costa	Achète la vigne	3E 10391, fol. 54-54 v°, 8 novembre 1473 (V.)
BISAC, Guilhemna de	Associée de G. de Bisac, son neveu	Tenancier	Macau, à la Costa	Achète la vigne	3E 10391, fol. 54-54 v°, 8 novembre 1473 (V.)
COSTALEY, Pey		Tenancier	Ile de Macau	Met ses vignes en gage	3E 84, fol. 51, 6 juin 1474 (mise en gage)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 51, 6 juin 1474
FURT, Assalhida / Salhida	Associée de Johan Rou	Tenancier	Le Taillan	Acquiert 10 rêges de vigne	3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron		3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron		3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron		3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron		3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
<i>MONTESTRUC, Arnaud de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Germain, à la Capera de Junqueyras</i>	<i>Mayne (terre)</i>	<i>3E 83, fol. 71-71 v°, 24 février 1473</i>
	Associé de N. de Montestruc, son cousin	Tenancier	Macau	Reçoit une vigne en échange	3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 (échange)
		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476
MONTESTRUC, Naudinot de	Associé d'A. de Montestruc, son cousin	Tenancier	Macau	Reçoit une vigne en échange	3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 (échange)
ROBERT,	Veuve –	Tenancier	Macau, au Queyron	Vend les vignes	3E 85, fol. 5-

Peyrona	associée de Johan Rou, son fils				5 v°, 5 avril 1476 (V.)
ROU, Johan	Associé de Peyrona Robert, sa mère	Tenancier	Macau, au Queyron	Vend les vignes	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476 (V.)
ROU, Johan	Associé de Salhida Furt	Tenancier	Le Taillan	Acquiert 10 règes de vigne	3E 84, fol. 35 v°, 17 mai 1474 (échange)
La RUA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Ile de Macau	Frère de Johan de la Rua	3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477
La RUA, Johan de		Tenancier	Ile de Macau	Vend la vigne	3E 85, fol. 228-228 v°, 22 décembre 1477 (V.)

MARTIGNAS (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
PEYRAS, Ricard de	Associé de P. deu Ugey, son épouse	Tenancier	Saillans (Médoc), à Belafort	Vend la vigne	3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474 (V.)
UGEY, Peyrona deu	Associée de R. de Peyras, son époux	Tenancier	Saillans (Médoc), à Belafort	Vend la vigne	3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474 (V.)

MARTILLAC (CERNES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
VINHALONGA, Bonafos de		Tenancier	Martilla (Cernès), au casau Saint-Martin	Vend la vigne	3E 6091, fol. 118-118 v°, 26 juillet 1468 (V.)
?, Vidau		Tenancier	Mauyan		3E 6091, fol. 91 v°-92 v°, 20 août 1467

MAYNAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DISARN, Galhard		Tenancier	Cambes, à Escoussan	Vend la vigne	3E 1145, fol. 104 v°-105, 10 novembre 1482 (V.)

MERIGNAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ANDRAUD, Guilhem		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479
		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3

			cap de Fau		février 1479
ANDRAUD, Johan		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479
		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479
ANDRAUD, Nicolau		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479
ANDRAUS, Guilhem	Associé de Andrina Disaron, sa mère		Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet	Vend une vigne	3E 84, fol. 12, 17 avril 1474 (V.)
BORGADEY, Johan		Tenancier	Mérignac, au plantier de Seguey	Vend la vigne (vigne d'araire)	3E 12430, fol. 205 v°, 31 octobre 1472 (V.R.)
BOSC, Johan du		Locataire	Mérignac (Médoc), -l' Artigua -Prilau -Milou		3E 83, fol. 54 v°-55, 31 décembre 1472 (B.Fa.)
CEUTOT, Marquesa	Associée de B. de la Sala et ses enfants, de G. deu Mayniu et de Pey de Grava	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 (V.)
DISARON, Andrina	Veuve Associée de Gaston Arrosth, son fils		Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet	Vend une vigne	3E 84, fol. 12, 17 avril 1474 (V.)
FONT, Johan, de La		Tenancier	- Palu de Bordeaux, au Perey -Mérignac, au Calhau	-Cède une terre et un pré -Acquiert une vigne	3E 6091, fol. 212 v°, 20 janvier 1473 (échange)
LILET, Pey de		Tenancier	Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Vend la vigne	3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476 (V.)
	<i>Associé de P. Arnaud</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		Tenancier	Mérignac (Médoc), au Joalat	Acquiert la vigne	3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477 (échange)
			Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Cède la vigne	
		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Joalat		3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Joalat</i>	<i>Concerne un casau</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier</i>

					1477
		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Joalat		3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Joalat</i>	<i>Concerne une terre et un bois</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
	Associé de P. Arnaud	Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Concerne une terre	3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
	Associé de P. Arnaud	Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Concerne une terre	3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
LOME, Johan de		Tenancier	Mérignac, au cornau de Beutre et à la Forcada	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474 (V.R.)
LOME, Pey de		Tenancier	Mérignac, au cornau de Beutre et à la Forcada	Achète la vigne à réméré	3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474 (V.R.)
		Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
		Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
		Tenancier (confront)	Mérignac, à la Forcada		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
MARRONET, Pey de		Tenancier	Mérignac, à Caushoran	Vend la vigne à réméré	3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473 (V.R.)
MAURRINET, Arnaud de		Tenancier	Mérignac, à la Vinhola	Vend la vigne	3E 12430, fol. 207 v°-208, 18 novembre 1472 (V.)
MAYNIU, Guilhem du	Associé de B. de la Sala et ses enfants, de M. Ceutot et de Pey de Grava	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 (V.)
PRAT, Arnaud deu	Associé de J. Ossan	Exécuteur testamentaire	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Vend la vigne comme exécuteur de Bernard de Colinhau	3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 (V.)
PUCH, Hélias deu		Tenancier	Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Achète la vigne	3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476 (V.)
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet</i>

			<i>Ayquem</i>		1476
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		Tenancier	Mérignac (Médoc), au Joalat	Cède la vigne	3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477 (échange)
			Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem	Acquiert la vigne	
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne la moitié d'un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre et casau</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>

MONTUSSAN (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LABATUT, Pey de		Locataire	Pompignac, au Cornau de Nauyan		3E 12430, fol. 98-98 v°, 2 novembre 1470 (B.Fa.)

MOULIS

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
PEY, Pey		Seigneur	-		3E 83, fol. 33 v°, 29 octobre 1472 (affrètement)
<i>YVART, Johanna de</i>	<i>Associée de sa mère</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Moulis (Médoc)</i>	<i>Cède une terre</i>	<i>3E 82, fol. 92-92 v°, 1^{er} août 1488 (échange)</i>
			<i>Moulis (Médoc), aux Camps de Taste</i>	<i>Acquiert une terre</i>	
	Associée de sa mère	Tenancier (confront)	Moulis (Médoc)		3E 82, fol. 92-92 v°, 1 ^{er} août 1488

MUGION (EVECHE D'AIRE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
Poyou, Johan du	Noble homme, <i>donzet</i>	Tenancier (supposé)	Nerbis et Mugion (évêché d'Aire)	Achète la vigne	3E 85, fol. 73 v°, 2 novembre 1476 (V.)

OLORON ? (BEARN)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BAYARD, Espanholet de			?	Se fait rembourser en vignes une dette	3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476

					(oblig.)
--	--	--	--	--	----------

ORNON

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Seigneur d'Ornon	Seigneur	Léognan (Cernès), au Cornau deu Puch		3E 12430, fol. 75 v°-76, 19 janvier 1470 (V.)
		Seigneur	Canéjan, à la Grava		3E 12430, fol. 85 v°-86, 15 août 1470 (V.)
		Seigneur	Canéjan (Cernès) -à la Gueyrau -à Pey Galhard -à la Rost -au Poyau -à l'Eglise		3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477 (V.)
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Puyau de l'église</i>	<i>Lande</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Gradignan, à la Boria deu Luc</i>	<i>Terre et boria</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Gradignan, à la Boria deu Luc</i>	<i>Bois et jaugar</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Bois deus Bens</i>	<i>Lande et bois</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Pas de la Peyra</i>	<i>Padouan</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Canéjan (Cernès) au Bois Hosten</i>	<i>Lande</i>	<i>3E 85, fol. 134-137, 22 février 1477</i>

PAU (BEARN)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
Mans, Arnaud de	Associé de M. de Mans	Tenancier	Paludate, à Pont Ayquart	Achète la vigne	3E 1145, fol. 99 v°, 19 octobre 1482 (V.)
Mans, Mathiu de	Associé de A. de Mans	Tenancier	Paludate, à Pont Ayquart	Achète la vigne	3E 1145, fol. 99 v°, 19 octobre 1482 (V.)
		Tenancier	Sainte-Croix, dans la sauveté, devant le porge	Achète un hostau, sous, places, casau et vigne	3E 1145, fol. 97, 18 octobre 1482 (V.)

PESSAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BONEU, Bernard	Associé de M. deu	Locataire	Pessac, à Milou		3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21

	Bosc, son épouse				octobre 1474 (B.Fa.)
BOSC, Arnaud deu	Associé de P. Mentrossa, son gendre	Locataire	Pessac, aux Claus		3E 10391, fol. 68-68 v°, 29 décembre 1473 (B.Fa.)
BOSC, Maria deu	Associée de B. deu Bosc, son époux	Locataire	Pessac, à Milou		3E 84, fol. 95 v°-96 v°, 21 octobre 1474 (B.Fa.)
La CANAU, Héliona de		Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
La CASA, Arnaud de		Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
CASA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
HOSTEN, Pey		Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
LARTIGUA, Guilhem de		Locataire	Pessac, -au Puyau -au Lauderey -au Cadilhaut -à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472 (B.Fa.)
MENTROSSA, Pey	Associé d'A. deu Bosc, son beau-père	Locataire	Pessac, aux Claus		3E 10391, fol. 68-68 v°, 29 décembre 1473 (B.Fa.)
POYAU, Arnaud de	Associé avec son frère Ramon de Poyau	Tenancier (confront)	Pessac, au Puyau		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
	Associé avec son frère Ramon de Poyau	Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
POYAU, Ramon de	Associé avec son frère Arnaud de Poyau	Tenancier (confront)	Pessac, au Puyau		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
	Associé avec son frère Arnaud de Poyau	Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Pessac, à Branass		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472

LE PIAN (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
FEYDAN, Fort	Prêtre	Tenancier	Le Pian (Médoc)	Achète la vigne	3E 6091, fol.

					108-108 v°, 12 avril 1468 (V.)
--	--	--	--	--	--------------------------------------

POMPIGNAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
GRAVA, Pey de	Associé de B. de la Sala et ses enfants, de G. deu Mayniu, et de M. Ceutot	Seigneur	Artigues, au Fa	Vend ses droits	3E 4807, fol. 205 v°, 29 août 1464 (V.)
EBEL, Vyllom (William ?)	Anglais	Tenancier	Pompignac	Vend la vigne	3E 4807, fol. 210 v°, 12 septembre 1464 (V.R.)

POUILLAC (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LAGARDA, Johana de		Tenancier	Cussac (Médoc), à Pedouyat	Acquiert la vigne	3E 1631, fol. 279-282, 1 ^{er} juin 1481 (échange)
			Saint-Etienne de Calonges	Cède la vigne	

QUINSAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CAMBERTRAN, Pey de, <i>le Jeune</i>		Tenancier	Quinsac (Entre-deux-Mers), à Escolan	Vend la vigne	3E 10391, fol. 84-84 v°, 3 février 1474 (V.)
CHALET, Galhard		Tenancier	-Quinsac, à Marsan	-Acquiert une vigne et un bois	3E 10391, fol. 99 v°, 11 mars 1474 (échange)
			-Quinsac, au Puch deus Johanencx	-Cède un bois	
		Tenancier, débit rentier	Quinsac, aux Uguons	Vend la rente	3E 85, fol. 140-140 v°, 3 mars 1477 (V. de rente)
LA FONT, Guilhem de		Locataire	Quinsac (Entre-deux-Mers), à Guitard et à Frémand		3E 85, fol. 67 v°, 14 octobre 1476 (B.Fa.)
HUGON, Johan		Tenancier	Quinsac (Entre-deux-Mers), à las Gravas	Achète la vigne	3E 10391, fol. 57 v°, 20 novembre 1473 (V.)
		Tenancier	Quinsac (Entre-deux-Mers), à las Gravas		3E 10391, fol. 77 v°-78, 19 janvier 1474 (R.F.)
HUGON, Ytey	Associé de T. deus Batz	Tenancier	Cambes, à Pruet	Vend la vigne	3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474 (V.)
PEYRONET, Vincens		Tenancier	Quinsac (Entre-deux-Mers), à Escolan	Achète la vigne	3E 10391, fol. 84-84 v°,

					3 février 1474 (V.)
TEVENIN, Gui	Prêtre, vicaire de Quinsac	Seigneur	Quinsac (Entre-deux- Mers), à las Gravas		3E 10391, fol. 77 v°-78, 19 janvier 1474 (R.F.)

SADIRAC (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BROQUEYRA, Menjou de		Tenancier	Sadirac (Entre-deux- Mers), à Pey Fau		3E 83, fol. 70 v°-71, 24 février 1473 (R.F.)
DAUTES, Pey		Tenancier	Baurech et Saint- Caprais, à las Plantas		3E 84, fol. 153-153 v°, 18 février 1475 (B.N.F.)

SAINT-AUBIN (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BELEUGUEY, Pey	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Font Canissan (près de la Rivière)		3E 82, fol. 13 v°-15 v°, 20 mars 1479 (B.N.F.)

SAINT-CREBASI ? (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARIC, Gombaudo		Tenancier	Assignée sur un mayne, héritage, terres et vignes à Saint- Crebasi, au Poyau de Compnas	Vend la rente	3E 85, fol. 169-169 v°, 11 juin 1477 (V. de rente)
GUARDI, Jorge de		Tenancier	Assignée sur un mayne, héritage, terres et vignes à Saint- Crebasi, au Poyau de Compnas	Achète la rente	3E 85, fol. 169-169 v°, 11 juin 1477 (V. de rente)

SAINT-ESTEPHE (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AYMON, David	Associé de J. Aymon	Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à la Barra	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474 (V.R.)
AYMON, Johan	Associé de D. Aymon	Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à la Barra	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474 (V.R.)
BERNARD, Johan		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à la Rundar		3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre 1476
		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à la Rundar		3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre

					1476
BRULE, Pey		Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à la Rundar	Vend la vigne à réméré	3E 85, fol. 83 v°, 22 novembre 1476 (V.R.)
GUISTARD, Andriu		Tenancier	Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita et à Marlozet	Vend la vigne à réméré	3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474 (V.R.)
GUISTARD, Robert		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita		3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474

SAINT-GENES (DE TALENCE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AUDIANT, Huguet		Tenancier (confront)	Saint-Genes, au <i>cornau</i> Darx.		3E 12430, fol. 55-55 v°, 10 juin 1469
ESTEVE, Pey, <i>dit deu Cros</i>		Tenancier	Saint-Genès, à la Boria des Soleys	Vend la vigne à réméré	3E 1631, fol. 66 v°-68 v°, 21 octobre 1475 (V.R.)
LAGARDA, Gassiot de		Tenancier	Saint-Genès, à la Boria des Soleys	Achète la vigne à réméré	3E 1631, fol. 66 v°-68 v°, 21 octobre 1475 (V.R.)
LENSSA, Ramon de		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, à Tilhac		3E 12430, fol. 89 v°-90, 21 septembre 1470 (B.Fa.)
MARTIN, Johan, dit Audrand		Tenancier	Lieux indéterminés	-Acquiète une vigne -Cède une vigne	3E 1631, fol. 243 v°- 246 v°, 7 décembre 1479 (échange)
MERCEY, Pey, <i>Le Jeune</i>		Locataire	Graves de Bordeaux, à Talençe		3E 10391, fol. 50, 27 octobre 1473 (B.Fa.)
MERCEY, Pey, <i>le Vieux</i>		Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Vend sa rente	3E 86, fol. 44 bis v°-45, 16 août 1483 (V.R. de rente)
NICOLAU, Pey de	Associé de Guilhemina Vaquey, son épouse	Tenancier	Lieux indéterminés	-Cède une vigne -Acquiète une vigne	3E 1631, fol. 243 v°- 246 v°, 7 décembre 1479 (échange)
RUAN, Pey		Locataire	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, à Tilhac		3E 12430, fol. 89 v°-90, 21 septembre 1470 (B.Fa.)
VAQUEY, Guilhemina	Associée de Pey de Nicolau, son époux	Tenancier	Lieux indéterminés	-Cède une vigne -Acquiète une vigne	3E 1631, fol. 243 v°- 246 v°, 7 décembre 1479

					(échange)
La VILA, Bernard de	Associé de H. de la Vila, son fils	Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Vend sa rente	3E 86, fol. 46-46 v°, 18 août 1483 (V.R. de rente)
		Tenancier	Graves de Bordeaux, à la Font.		3E 1631, fol. 117 v°-119, 6 août 1478 (R.C.)
La VILA, Héliot de	Associé de B. de la Vila, son père	Crédit rentier	Graves de Bordeaux	Vend sa rente	3E 86, fol. 46-46 v°, 18 août 1483 (V.R. de rente)
	Confrérie de Saint-Pierre de Talence	Seigneur	Graves de Bordeaux, à la Rocqueyra		3E 12430, fol. 87-87 v°, 5 septembre 1470 (R.F.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480 (R.F.)

SAINT-GERMAIN DU PUCH

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LAMBERT, Guirauda	Veuve	Tenancier	Saint-Germain, à la Capera de Junqueyras		3E 83, fol. 71-71 v°, 24 février 1473 (R.F.)

SAINT-HILAIRE DE FARGUES (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
GAUDET, Bernard	Associé de G. Gaudet, son frère	Locataire	Bouliac (Entre-deux- Mers), au Puyau de la Landa	Vigne visitée chaque année par 2 « hommes de bien » / dîner de viande au garde	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 (B.Fa.)
GAUDET, Guiraud	Associé de B. Gaudet	Locataire	Bouliac (Entre-deux- Mers), au Puyau de la Landa	Vigne visitée chaque année par 2 « hommes de bien » / dîner de viande au garde	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465 (B.Fa.)

SAINT-JEAN D'ILLAC (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
Rey, Galhard		Tenancier	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau	Achète la vigne	3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479 (V.)

SAINT-JEAN DE LIBOURNE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
FARGA, Ramon de La	Époux de Guilhemna Ricarda				3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre

					1483 (échange)
LANA, Arnaud de La		Débiteur	Cote de Canon	Concerne une vigne	3E 1145, fol. 4, 24 août 1480 (obligation)
MALHET, Guilhem deu	Marchand	Garant de Arnaud de La Lana	Cote de Canon	Concerne une vigne	3E 1145, fol. 4, 24 août 1480 (obligation)
RICARDA, Guilhemna	Épouse de Ramon de la Farga	Tenancier	-Curtou (Entre-deux- Mers) -Floirac, à <i>Casau</i>	-Cède 1/3 par indivis d'un <i>hostau, mayne</i> , terres, vignes, bois, aubarèdes, prés, <i>vimeraies</i> -Acquiert une terre labourable	3E 86, fol. 56-56 v°, 11 septembre 1483 (échange)

SAINT-LAURENT (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
AMANIU, Johan		Débit rentier	Cussac	Vend la rente sur des terres et des vignes	3E 84, fol. 38 v°-39, 19 mai 1474 (V. R. de rente)
BONORE, Alem	Associé de G. Ros et d'E. Dodon	Tenancier	Saint-Laurent (Médoc), à Camensac	Engagent la vigne	3E 85, fol. 161, 9 mai 1477 (oblig.)
	<i>Associé d'E. Dodon</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Laurent (Médoc), à Camensac</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 161, 9 mai 1477</i>
CHORRINEU, Johan	Prêtre	Tenancier	Quinsac (Entre-deux- Mers), à las Gravas	Vend la vigne	3E 10391, fol. 57 v°, 20 novembre 1473 (V.)
DODON, Estève	Associé d'A. Bonore et de G. Ros	Tenancier	Saint-Laurent (Médoc), à Camensac	Engagent la vigne	3E 85, fol. 161, 9 mai 1477 (oblig.)
	<i>Associé d'A. Bonore</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Laurent (Médoc), à Camensac</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 85, fol. 161, 9 mai 1477</i>
DOU, Estève de	Laboureur	Tenancier	Saint-Laurent (Médoc), au cornau de Camensac	Vend à réméré	3E 83, fol. 4, 25 avril 1472 (V.R.)
ROS, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472
	Associé d'A. Bonore et d'E. Dodon	Tenancier	Saint-Laurent (Médoc), à Camensac	Engagent la vigne	3E 85, fol. 161, 9 mai 1477 (oblig.)

SAINT-LOUBES (ENTRE-DEUX-MERS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
PAPOU, Pey	Décédé notaire	Tenancier / Locataire ?	Vigne et terre à Saint- Loubes		3E 1631, fol. 52 v°-54, 1 ^{er} avril 1475 (R.C.)
La PORTA,		Tenancier	Saint-Loubès	Achète la vigne	3E 1631, fol.

Ramon de					92 v°-94, 30 avril 1476 (V.)
----------	--	--	--	--	------------------------------------

SAINT-MACAIRE (BENAUGES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CLUSEN, Johan de	Associé de A. Vicard, son épouse	Tenancier	Saint-Macaire, au Puch devant la ville	Vend la vigne	3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 (V.)
GRANT, Maria	Associée de son époux Pey deu Puyol		-Saint-Michel, rue de Macalhau, devant l'Ome Papou -Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza	-Cède un hostau et casau -Acquiert une vigne	3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 (échange)
PUYOL, Pey deu	Associé de Maria Grant, son épouse	Tenancier	-Saint-Michel, rue de Macalhau, devant l'Ome Papou -Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza	-Cède un hostau et casau -Acquiert une vigne	3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 (échange)
PUYOL, Pey deu	Associé de Maria Grant, son épouse	Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de la Raza	Vend une vigne	3E 1145, fol. 125 v°-126, 11 mars 1483 (échange)
VICARD, Arnauda	Associée de J. de Clusen, son époux	Tenancier	Saint-Macaire, au Puch devant la ville	Vend la vigne	3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 (V.)

SAINT-MARTIN DE BLANQUEFORT (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
GUERRARD, Johan		Tenancier	?		3E 85, fol. 125-125 v°, 3 février 1477 (litige suite à une V. de rente)

SAINT-MARTIN DE CABANAC (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DAVENSA, Duran de	Marchand	Tenancier	-Graves de Bordeaux, à ...letz. (Bordeaux). -Saint-Martin de Cabanac, à Dun Peys	-Acquiert une vigne -Cède un <i>hostau</i> couvert de tuiles, bourdieu, <i>mayne</i> , terres, aubarèdes et autres droits	3E 85, fol. 187, 14 août 1477 (échange)

SAINT-MARTIN DE CADOURNE (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
NOALHAS, Bernard de	Prêtre, prieur	Crédit rentier	Revenus du prieuré de Saint-Martin de Cadourne		3E 84, fol. 71 v°, 4 août 1474 (acensement de revenus)
FAURE, Johan	Prêtre, associé de	Débit rentier	Revenus du prieuré de Saint-Martin de		3E 84, fol. 71 v°, 4 août

	Blasi Appies		Cadourne		1474 (acensement de revenus)
--	--------------	--	----------	--	------------------------------------

SAINT-MAUBERT (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BALOGUASLE, Johan de, le Jeune		Tenancier	Saint-Maubert (Médoc), au plantier de Mayrau	Accorde le bail	3E 84, fol. 54, 13 juin 1474 (bail à gage)

SAINT-MEDARD EN JALLES (MEDOC)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARNAUD, Johan	Associé d'A. Martin, son épouse	Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Corbiac	Vend la vigne	3E 86, fol. 13, 30 avril 1483 (V.)
COHORT, Bernard de		Tenancier	Saint-Médard en Jalles, au Puyau de Berasort	Vend à réméré	3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472 (V.R.)
COMPTE, Martin		Tenancier	Saint-Médard en Jalles, au Puyau de Berasort	Achète à réméré	3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472 (V.R.)
DAYQUAT, Arnaud	Associé de Johana Perulhar, son épouse, du <i>cornau</i> de Gayas, dans le mayne de Gassias		Sur un <i>hostau, casau,</i> <i>mayne</i> , terre, vigne et aubarède au mayne de Gassias	Constitue la rente	3E 1631, fol. 275-277, 3 mai 1481 (R.C.)
FAUCHEY, Ramon	Associé de R. de Lome	Tenancier	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau	Vend la vigne	3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479 (V.)
FORTHON, Johan		Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à las Gravas et à Santinhas	Vend la vigne	3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 (V.)
LA LAGUNA, Arnaud de		Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Pey deu Puch et au Vinhau	Vend la vigne	3E 86, fol. 22 v°, 2 juin 1483 (V.)
LOME, Ramon de	Associé de R. Fauchey	Tenancier	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau	Vend la vigne	3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479 (V.)
MARTIN, Alemania	Associée de J. Arnaud, son époux	Tenancier	Saint-Médard en Jalles (Médoc), à Corbiac	Vend la vigne	3E 86, fol. 13, 30 avril 1483 (V.)

SAINT-PIERRE DE CALEN (EVECHE DE BAZAS)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DALAYS, Andrina	Associée de M. Dalays	-Seigneur -Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles	Acquiert la vigne	3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476 (échange)
			Seigneurie d'Uzeste	Cède la vigne	
TARIST, Bernard de		Conjoint	Seigneurie d'Uzeste	Epoux d'Andrina Dalays	3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24

					juillet 1476
TARIST, Johan de		Tenancier (confront)	Gradignan		3E 84, fol. 274, 17 décembre 1475

SAINT-PIERRE DE NERBIS (EVECHE D'AIRE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
SOUBA, Vincentz de		Tenancier (supposé)	Nerbis et Mugion (évêché d'Aire)	Vend la vigne	3E 85, fol. 73 v°, 2 novembre 1476 (V.)

SAINT-PIERRE D'OSTEN (CERNES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DALAYS, Pey	Associé avec son frère, F. Dalays	Tenancier	Seigneurie d'Uzeste	Vend la vigne	3E 85, fol. 44- 44 v°, 25 juillet 1476 (V.)

SALLES (BUCH)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
LANDA, Guilhem de La	Laboureur	Tenancier	Cornau de Horset (la vigne deu Bordiu)	Vend une vigne et une terre labourable	3E 84, fol. 141 v°, 24 mars 1475 (V.)

SOUSSANS

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ARNAUD, Pey		Locataire	Margaux, au Moulin du Vent		3E 84, fol. 1 v°, 27 mars 1474 (B.Fa.)
	<i>Associé de P. de Lilet</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre – supposition</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre – supposition</i>	<i>3E 85, fol. 45, 26 juillet 1476</i>
		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Joalat		3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
	<i>Associé de P. Arnaud</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
	<i>Associé de P. Arnaud</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477</i>
LODAS,		Tenancier	Soussans (Médoc), à	Déguerpit	3E 84, fol.

Bertrand de			Marsac		297 v°, 28 février 1476 (déguerpt.)
TASTAR, Pey deu		Locataire	Soussans (Médoc), à la Bergosa		3E 84, fol. 96 v°-97, 21 octobre 1474 (B.Fa.)
VIDAU, Pey		Tenancier	Soussans (Médoc), à la Bergosa	Déguerpit à cause d'arriérés	3E 84, fol. 164 v°, 9 mars 1475 (déguerpt.)

TABANAC

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BARIN, Pey		Tenancier	Tabanac, à Pesa		3E 1145, fol. 108, 12 décembre 1482 (R.F.)

LE TAILLAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
	Recteur du Taillan	Tenancier (confront)	Le Taillan, au Boysson de las Ragas		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
BERNARD, Perrona		Tenancier (confront)	Le Taillan, au Bordiu		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Sablonet		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
	Associée de Pey de la Riu, son époux	Tenancier	Le Taillan, au <i>Cornau</i> de Germinhau, à Via Pradosa	Vend la vigne	3E 86, fol. 17, 17 mai 1483 (V.)
CORNALET, Johan, <i>le Vieux</i>		Tenancier	Le Taillan (Médoc), à Font de Castet	Vend la vigne	3E 6091, fol. 217-217 v°, 1 ^{er} mars 1473 (V.)
		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
DOUGUEY, Arnaud	<i>Laboureur</i>	Débiteur		<i>Pour prêt. Il s'engage sur ses biens</i>	3E 83, fol. 4 v°, 9 mai 1472 (Reconnaissance de dettes)
EYRIN, Pey <i>le Vieux, dit lo Camus</i>	Prêtre	Tenancier	Le Taillan, à Peyras	Vend la vigne à réméré – franche en alleu	3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474 (V.R.)
		Tenancier	Le Taillan, à Peyras	Vend la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474 (V.)
FAU DE LA LEMANHA, Ramon		Tenancier	Taillan, à la Gaurssa	Vigne	3E 1631, fol. 160, 26 juin 1475

					(obligation)
FORTHON, Johan	Recteur du Taillan	Tenancier (confront)	Le Taillan, à la Croix		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
		Tenancier (confront)	Île de La Lande, au Bec		3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas		3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474
FORTHON, Pey, <i>le Jeune</i>		Tenancier (confront)	Bruges, à Cantalauda		3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
		Tenancier	Le Taillan, au Puch de Cornalet	Vend la vigne – franche en alleu	3E 1145, fol. 107-108, 12 décembre 1482 (V.)
MEYNARD, Johana	Veuve	Tenancier	Le Taillan, à Via Pradosa	Vend la vigne – franche en alleu	3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475 (V.)
POYAU, Johan deu		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Sablonet		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
POYAU, Johana deu	Veuve associée d'A. de Reffenis, son fils	Tenancier	Le Taillan, à Germinhau	Vend la vigne	3E 84, fol. 46, 27 mai 1474 (V.)
POYAU, Nicholau deu		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, au Marret deu Brun		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 112-113 v°, 19 novembre 1474
REFFENIS, Aymeric de	Associé de J. deu Poyau	Tenancier	Le Taillan, à Germinhau	Vend la vigne	3E 84, fol. 46, 27 mai 1474 (V.)
La RIU, Pey de, <i>dit Chicotou</i>	Associé de Perrona Bernard, son épouse	Tenancier	Le Taillan, au <i>Cornau</i> de Germinhau, à Via Pradosa	Vend la vigne	3E 86, fol. 17, 17 mai 1483 (V.)
RAMPNOL, Bernard	Associé de B. Rampnol, son père	Tenancier	Le Taillan, au Bordiu	Vend la vigne à réméré – franche en alleu	3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476 (V.R.)
	Associé de B. Rampnol,	-	Concerne les vignes du Taillan, au Bordiu ?	Loue 2 bœufs à J. de Cessac	3E 85, fol. 65, 8 octobre

	son père				1476 (bétail)
RAMPNOL, Bertrand	Associé de B. Rampnol, son fils	Tenancier	Le Taillan, au Bordiu	Vend la vigne à réméré – franche en alleu	3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476 (V.R.)
	Associé de B. Rampnol, son fils	-	Concerne les vignes du Taillan, au Bordiu ?	Loue 2 bœufs à J. de Cessac	3E 85, fol. 65, 8 octobre 1476 (bétail)
RAMPNOL, Forthon		Tenancier (confront)	Le Taillan, au Bordiu		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476

TALENCE (GRAVES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
PEREY, Menjou		Tenancier	Talence au <i>cornau</i> d'Ars	Loue un <i>hostau</i> couvert de tuiles, vignes, mayne	3E 86, fol. 58-58 v°, 27 septembre 1483 (B. Fa.)

LE TOURNE (Entre-deux-Mers)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ROAND, Bertrand		Tenancier	Le Tourne (Entre-deux-Mers), à Las Compas		3E 10391, fol. 86-86 v°, 5 février 1474 (R.F.)
HELIES, Peyrona	Veuve	Tenancier (tutrice)	Le Tourne (Entre-deux-Mers), à Radonet	Agit pour Ysabe deu Bosc	3E 1631, fol. 160 v°-161 v°, 5 juillet 1475 (R.F.)

TRESSES

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
COMERA, Menyou de La	Laboureur, époux de Conthor Sentongey	Tenancier	-Floirac, à Brunet -Floirac, à Carrassola	-Cède une vigne -Acquiert une terre	3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 (échange)
SENTONGEY, Conthor	Épouse de Menyou de La Comera				3E 10391, fol. 84 v°-85, 3 février 1474 (échange)
CONFOLEUX, Johan de		Locataire	Tresses		3E 4807, fol. 244, 21 décembre 1464 (B.Fa.)
GOMES, Pey de		Famille (tuteur ?)	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Père de Peyrona de Gomes	3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 (V.)
GOMES, Pey de		Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Décédé – concerne sa veuve, Peyrona de Gomes	3E 10391, fol. 61 v°-62, 3 décembre 1473 (V.)
GOMES, Peyrona de	Veuve	Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), à Mélac	Vend la vigne en remboursement	3E 10391, fol. 61 v°-62,

				d'arrérages de son époux décédé.	3 décembre 1473 (V.)
GUINHAN, Pey de, <i>le Vieux</i>	Associé de P. de Guinhan <i>le Jeune</i>	Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), -au mayne de la Hargua -aux Vidaus	Vend la vigne et en devient locataire	3E 84, fol. 5-5 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R – B.F)
GUINHAN, Pey de, <i>le Jeune</i>	Associé de P. de Guinhan <i>le Vieux</i>	Tenancier	Tresses (Entre-deux-Mers), -au mayne de la Hargua -aux Vidaus	Vend la vigne et en devient locataire	3E 84, fol. 5-5 v°, 1 ^{er} avril 1474 (V.R – B.F)
JAUBERT, Guilhem	Honorable homme	Tenancier	Camarsac (Entre-deux-Mers), à Sayna	Achète la vigne	3E 83, fol. 24, 4 septembre 1472 (V.)

TUSAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DALAYS, Maria	Associée d'A. Dalays, sa sœur	-Tenancier -Seigneur	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles	Acquiert la vigne	3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476 (échange)
			Seigneurie d'Uzeste	Cède la vigne	
HARERAR, Estève de		Conjoint	Seigneurie d'Uzeste	Epoux de Maria Dalays	3E 85, fol. 42 v°- 43 v°, 24 juillet 1476

VAUTIRAN

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BERDAS, Johan de	Associé de J. deu Saranh	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Pisselebre	Vend la vigne	3E 84, fol. 297-297 v°, 23 février 1476 (V.)

VILLENAVE (CERNES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
BARDA, le Vieux, Pey de La	Associé de Maria de Barda		Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Geney		3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468 (V.)
BERNARD, Arnaud	Associé de Pey Bernard, son fils	Tenancier	Villeneuve, à Carbonyns	Vend des terres et vignes, et toutes les terres des Bernard	3E 7132, fol. 59-59 v°, 7 novembre 1465 (V.)
BERNARD, Pey	Associé de Arnaud Bernard, son père	Tenancier	Villeneuve, à Carbonyns	Vend des terres et vignes, et toutes les terres des Bernard	3E 7132, fol. 59-59 v°, 7 novembre 1465 (V.)
GORRA, Johan de		Tenancier	Villeneuve (Cernès)	Vend la vigne à réméré	3E 1145, fol. 91 v°-92, 30 août 1482 (V.R.)
GROSSA, Johan de			<i>Au cornau</i> de Villeneuve	Reçoit un hostau et une vigne	3E 1145, fol. 76 v°, juin 1482 (restitution d'héritage)

			<i>Au cornau</i> de Villenave	Vend un hostau et une vigne	3E 1145, fol. 76 v°-77, juin 1482 (V.)
MEXEY, Ramon		Locataire	Léognan, à la Louvière	Hostau, terres et vignes	3E 6091, fol. 95 v°-96, 21 octobre 1467 (B.Fa.)
RICHARD, Arman		Tenancier	Villenave à Correyau	Achète un hostau et mayne	3E 84, fol. 99 v°, 24 octobre 1474 (V.)
		Tenancier (confront)		Terre	3E 84, fol. 99 v°, 24 octobre 1474
VIDAU, Ramon et Maria	<i>Frère et sœur, enfants de feu Johan Vidau,</i>	Tenanciers	<i>Villenave, au cornau de Durat</i>	Vend / achète ? un hostau, vigne et casau	<i>3E 82, fol. 24-26 v°, 13 décembre 1477 (V. après décès)</i>

POITIERS (HORS DIOCESE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
TROUQ, Maria	Mineure	Tenancier	Bouliac, à la Psada	Par l'intermédiaire de ses oncles, tuteurs	3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 (B.Fa.)

EVECHE DE DAX

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
DALAYS, Katherina	Épouse de Héliot de Balion		Biens fonciers dans la seigneurie d'Uzeste		3E 85, fol. 177-177 v°, 17 juillet 1477 (litige)
		Tenancier	Saint-Eloi, au lieu dit Sur le Fossé	-Cède un hostau, sou et place voûtée -Reçoit les biens dans la seigneurie d'Uzeste	3E 85, fol. 177 v°- 178 v°, 17 juillet 1477, (échange)

MERPINS (SAINTONGE)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
GAUDERA, Johan et Johan	Père et fils, héritiers de Pey de Fiu, prêtre	Tenanciers	Vigne et terre à Saint-Loubes		3E 1631, fol. 52 v°-54, 1 ^{er} avril 1475 (R.C.)

SAINT-PIERRE DE SAUVETERRE (COMMINGES)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
FERRANT, Guilhem de		Tenancier	-Carignan, à Vinhac -Saint-Émilion, rue qui va à la Grand Font de Saint-Émilion	-Acquiète une vigne -Cède un hostau	3E 6091, fol. 184 v°-185, 13 décembre 1471 (échange)

ORTHEZ (BEARN)

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
CORNAU, Bardolon deu	Marchand	Tenancier débiteur	Seigneurie d'Orthez, au <i>terraton</i> et lieu d'Escorsaben	Doit une vigne	3E 85, fol. 185 v°, 11 août 1477 (obligation)
	Prêtre, vicaire, procureur de J. Gaudera et J. Gaudera, son fils, héritiers de Pey de Fiu, prêtre	Seigneurs	Vigne et terre à Saint- Loubes		3E 1631, fol. 52 v°-54, 1 ^{er} avril 1475 (R.C.)

PAROISSE INCONNUE

Nom	Qualité	Fonction	Emplacement du bien	Observation	Référence
ABRINHAC, ... de		Tenancier	Bègles, au Plantey d'Artigueyron		3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 (V.)
L'ABADIA, Pey	Prêtre	Seigneur	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472 (V.)
ALAMOR, Guilhem, <i>dit</i> <i>Bonan</i>			Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya		3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
ALPONT, Johan	Associé de Pey Alpont, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra		3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473
ALPONT, Pey	Associé de Johan Alpont, son frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra		3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473
AMANBIN, Guilhemot		Tenancier (confront)	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476
AMANGEY, Forthin		Tenancier (confront)	Camblanes, à Bet Camp		3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477
AMANIU, Peyrot		Tenancier (confront)	Cessac (Entre-deux- Mers), à la Boria		3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476
AMBON, Pey		Tenancier (confront)	Camblanes, à Achanes		3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476
ANDRAUD, Guilhem		Tenancier (confront)	Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet		3E 84, fol. 12, 17 avril 1474
ANDRIU, Daniel		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
ANDRON, Ayquem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479
<i>ANDRON, Johan</i>		<i>Tenancier</i> <i>(confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux,</i> <i>à Font Canissan (près</i> <i>de la Rivière)</i>	<i>Concerne une</i> <i>terre</i>	<i>3E 82, fol. 13</i> <i>v°-15 v°, 20</i> <i>mars 1479</i>
ANGEVIN, Bernard	Noble homme, seigneur de Rauzan	Seigneur (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), au Camplong		3E 84, fol. 233 v°, 21 août 1475
		Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 1145, 15 janvier 1477
		Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers)	Concerne son fils et procureur, J. Angevin	3E 86, fol. 69 v°-70, 29 octobre 1483 (B.Fa.)
ANGEVIN, Jacmes		Tenancier	Floirac (Entre-deux- Mers)	Agit comme procureur de B. Angevin	3E 86, fol. 69 v°-70, 29 octobre 1483 (B.Fa.)

ANTHONE, Pey d'		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473
AP, Pey		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Brion	Bourdieu	3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478 (échange)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Brion.	Deux vignes	3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478
ARCHAMBAUD, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Gresprat		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Buon		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
ARNAUD, Aymeric			Le Taillan, à Lugat		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
ARNAUD, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475
AROCH, Johan		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), à las Tulhas		3E 85, fol. 207 v°-208, 10 novembre 1477
		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), à las Tulhas		3E 85, fol. 207 v°-208, 10 novembre 1477
AROS, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet		3E 85, fol. 105, 7 janvier 1477
ARSAC, Amaniud'	Noble homme	Tenancier	-? <i>-Mérignac, à Guarrie</i>	<i>-Cède trois hostaus et casau -Acquiert un casau et bourdieu, mayne, terres, vignes, prés</i>	3E 86, fol. 15 v°-16, 17 mai 1483 (échange)
ARTAUD, Bernard		Tenancier	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons	Décédé – concerne son fils, P. Artaud	3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
ARTAUD, Pey		Tenancier	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons	Vend la vigne – héritée de B. Artaud, son père	3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477 (V.)
		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
ARTHOS, Dorde	Prêtre	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès, au bourdieu de la Porta		3E 83, fol. 52-52 v°, 21 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473

		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc		3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, devant la chapelle de Talence		3E 84, fol. 122-122 v°, 12 décembre 1474
ARTIGAMALA		Seigneur (confront)	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477
ASTORC, Pey	Associé de Johan Boneu - curateur des biens d'A. Boneu, fille de feu J. Boneu, héritière de H. Boneu, et des exécuteurs testamentaires dudit Boneu		Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)	Vend la vigne	3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
<i>L'AUBESAT, Pey de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Camblanes, à Achanes</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476</i>
AUDIANT, Johan		Tenancier (confront)	Saint-Genes, au <i>cornau</i> Darx.		3E 12430, fol. 55-55 v°, 10 juin 1469
AUDOYN, Human		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Une vigne	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489
AUDRAND, Guiraud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Mur Sarasin		3E 4807, fol. 229-229 v°, 13 novembre 1464
AUMALHEY, Gassiot	Vigne de Blanca Duran	Tenancier (confront)	Saint-Seurin à Machacoup		3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475
AUMALHEY, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au <i>Plantey</i> de Saint- Seurin		3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464
AUSSAN, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
D'AUVERNHA, Pey		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à las Labas		3E 1631, fol. 267-267 v°, 1 ^{er} juin 1481
<i>AYMAR, Johan</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux- Mers), au Puyau de la Landa</i>	<i>Décédé – concerne ses héritiers. Concerne une</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>

				<i>terre.</i>	
AYMAR, Reynou		Tenancier (confront)	Floirac, à Beyrous		3E 84, fol. 125-125 v°, 14 décembre 1474
AYMERIC, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473
AYMERIC, Aymeric	Décédé	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 82, fol. 17-18, 15 janvier 1479
<i>AYQUEM, Laurentz</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Le Taillan, à Hossa Martin</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476</i>
		Tenancier (confront)	Le Taillan, au Boysson de las Ragas		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
AYQUEM, Pey		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt	Avec Guiraud Blanc	3E 83, fol. 28-28 v°, 6 octobre 1472
		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472
		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472 (B.Fa.)
		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 52 v°-53, 21 décembre 1472
		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf		3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
<i>AYQUEM, Pey d'</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux- Mers), à Blanqua</i>	<i>Concerne un mayne</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>
BALINHAU, Pey de		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3- 3 v°, 29 mars 1474
BALIROS, Bernard de		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476
		Tenancier (confront)	Ile de Macau	Aubarède	3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476
BAQUEY, Martin		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480
BARRAU, Johan		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474
		Tenancier	Cenon, à Gassias		3E 84, fol.

		(confront)			277 v°, 23 décembre 1475
BARREYRA, Girou		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472
BARREYRA, Hélias de la		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Tertba		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
BAS, Pey deu		Tenancier (confront)	Lormont, au Pontet		3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474
BATZ, Bernin deus		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477
BAUDIAN, Guilhemna	Veuve	Tenancier ?	Graves de Bordeaux, à Gratecap, près du portail de Sainte-Croix	Reçoit une vigne	3E 4807, fol. 228, 8 novembre 1464 (cession)
BAYLE, Arnaud		Tenancier (confront)	Lignan, à La Barca		3E 84, fol. 197 v°, 9 mai 1475
BAYLE, Bertrand		Tenancier (confront)	Lignan, à La Barca		3E 84, fol. 197 v°, 9 mai 1475
La BAYN, Jacquet	Marchand	Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près de la Videy		3E 1631, fol. 282 v°-283, 1 ^{er} juin 1481
BAYUS, Pey de	Fourmier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Sereya	Deux vignes	3E 85, fol. 153-153 v°, 10 avril 1477
BEC, Thibaud		Tenancier (confront)	Derrière les chais, près de la rue de Cocut		3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474
BECGLA, Cochot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent		3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
BELANDA, Pey de		Tenancier (confront)	Cambes, au plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472
BELAUBIE, Johan de, <i>le Vieux</i>		Tenancier (confront)	Cambes, au plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472
BELAUBIE, Pey de		Tenancier (confront)	Cambes, au plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472
BELIN, Guilhem de		Tenancier (confront)	Bouliac, au Vimeneu	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
BENAUGES, Vicentz de		Tenancier (confront)	Gradignan, à la Fossa Ayssac		3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477
BENECH, Amaniu de	Associé de J. de Gruna	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint-Jacques		3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480
BERN, Bona de		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron		3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476

BERNADA, Bruna		Tenancier (confront)	Bouliac (Entre-deux-Mers), à Blanqua	Concerne une terre	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465
BERNARD, Arnaud	Associé de Ramon de Gueys	Tenancier (confront)	Bègles, à Grava		3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477
		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479
<i>BERNARD, Guiraud</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Seurin, à l'Estanhey</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 96, 18 décembre 1476</i>
BERNARD, Johan	(celui de Saint-Michel, Sainte-Eulalie ou Saint-Estèphe ?)	Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon		3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478
BERNARD, Pey, dit Chabanes		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
BERNIER, ?	Clerc	Tenancier	-Paludate -Piau, à Calomeys	-Acquiert six vignes -Cède deux vignes	3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482 (échange)
BEROS, Ramon de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya		3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477
BERRI, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, près de l'Hôpital Saint-Julien		3E 84, fol. 29 v°-30, 12 mai 1474
BERRON, Guilhem		Tenancier (confront)	Floirac au Putz de Messan		3E 84, fol. 259-259 v°, 6 novembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac au Puyau de Messan	Deux vignes	3E 84, fol. 269 v°, 1 ^{er} décembre 1475
BERTAUD, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
BERTHOMIU, Galhard de		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
BERTRAND, Guiraud	Associé de Gassias Arnaud de Brassalay	Tenancier créditèur	Seigneurie d'Orthez, au <i>terraton</i> et lieu d'Escorsaben	Pour une vigne	3E 85, fol. 185 v°, 11 août 1477 (obligation)
<i>La BEST, Pey de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Camblanes, à Achanes</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476</i>
BETLOGUET, Anthoni de		Tenancier (confront)	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys		3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465
BEU, Andriu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh		3E 82, fol. 33-35, 15

					février 1479
BEUNA, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Roqueyra		3E 10391, fol. 44, 9 octobre 1473
BEYRAC, Maria	Décédée-Mère de Trenquina et Heliot Galand, ses héritiers universels	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 (échange)
BIROU, Arnaud de	Barbier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
BLANC, Johan		Tenancier (confront)	Listrac (Médoc), au Caput		3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480
BLANC, Marthelot		Tenancier (confront)	Taillan, sur le chemin de l'église		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
BLAYE, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Gratecap		3E 85, fol. 79 v°, 14 novembre 1476
BOCGLON, Margarita de		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
BOCHELEY, Johan	Associé de J. de las Martols	Tenancier (confront)	Derrière les chais, près de la rue de Cocut	Concerne un désert	3E 10391, fol. 85 v°, 4 février 1474
BOCQUEY, Ramon, dit lo cleric d'Auglas		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 84, fol. 25, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Concerne une aubarède	3E 84, fol. 25, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Concerne une vigne	3E 84, fol. 25, 6 mai 1474
BODIER, Ramon		Conjoint	Cenon, en Queyries	Epoux de Héliétas de Cabados	3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
BOEY, Arnaud		Tenancier (confront)	Saint-Seurin à Machacoup		3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475
BOEY, Naudinot		Tenancier (confront)	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476
		Tenancier (confront)	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476
BOGES, Pey		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), à Artigue Arnaud		3E 1145, fol. 61 v°, 30 avril 1482 (V.R.)
BOISSOU, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Canissan (près de la Rivière)		3E 82, fol. 13 v°-15 v°, 20 mars 1479

BOLHOU, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent		3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
BONEU, Agnès	Fille de feu J. Boneu, héritière de H. Boneu		Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)		3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
BONEU, Johan	Père de Agnès Boneu		Graves de Bordeaux, au Campredan, vers la Palays (Galheu)		3E 1631, fol. 59 v°-61 v°, 27 juillet 1475 (V.)
BONEU, Johan		Tenancier (confront)	Saint-Médard en Jalles, au Puyau de Berasort		3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472
<i>BONON, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au Luc</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474</i>
<i>dit deu Camin, dit Beulaygne</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba		3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
BOQUAUS, Estevenot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors	Décédé – concerne ses héritiers	3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
BORBON, ?		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Rasa		3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
BORDAUS, Espanheta de	Défunte	Tenancier	<i>Graves de Bordeaux, à Pissabop</i>		3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 (échange de rente)
BORDEU, Grimon de		Tenancier (confront)	Cenon en Queyrie		3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475
CORTIU, Estève deu		Tenancier	Quinsac, à la Briveyre.		3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475
BORDIU, Senac deu		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), à Calhau Arioch		3E 1145, fol. 16, 25 novembre 1480
BORGONH, Guilhem	<i>Topiney</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Artigans		3E 12430, fol. 76-77, 22 janvier 1470
<i>BORNER, Labat de</i>		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Ludadon, à Jelet</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472</i>
BOSC, Arnaud		Tenancier (confront)	Moulis (Médoc)		3E 82, fol. 92-92 v°, 1 ^{er} août 1488
BOSC, Guirauda deu	Épouse de Marsau Cluchey, notaire	Tenancier (confront)	Bouliac, à Figueras		3E 1631, fol. 286-289, 13 juin 1481
BOSC, Pey deu		Tenancier (confront)	Floirac, à Messau	Deux vignes	3E 10391, fol. 13-13 v°,

					10 mai 1473
<i>BOSC, Pey deu</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Geney		3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468
BOSC, Thomas deu		Tenancier (confront)	Le Taillan, à la Conquesca		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
BOSCAT, Galhard deu		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
BOSCAT, Johana deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya		3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477
<i>BOULIAC, Coderc de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, à la Psada</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473</i>
BOYSSOU, Johan		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Lomenet		3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483
BR..., Guilhem		Tenancier (confront)	Saint-Seurin à Machacoup		3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475
BRASSALAY, Gassias Arnaud de	Associé de Guiraud Bertrand	Tenancier crédeur	Seigneurie d'Orthez, au <i>terraton</i> et lieu d'Escorsaben	Pour une vigne	3E 85, fol. 185 v°, 11 août 1477 (obligation)
<i>La BRAUSTES, Arnaud de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, à Feyrohan</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481</i>
BRINEYRA, Arnaud de		Tenancier (confront)	Tresses (Entre-deux-Mers), au mayne de la Hargua		3E 84, fol. 5-5 v°, 1 ^{er} avril 1474
La BRINHAC, Pey de		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
La BROSSA, Johana de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à La Roda		3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483
BROSSARONDA, Johan de	Prêtre	Tenancier (confront)	Près de la bastide en Queyrie, au port de Montz		3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477
	Associé des héritiers de Cassanhas	Tenancier (confront)	Près de la bastide en Queyrie, au port de Montz		3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477
BROSSES, David de		Tenancier (confront)	Bouliac, à la Psada		3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473
		Tenancier (confront)	Bouliac, à la Psada		3E 10391, fol. 37-37 v°,

					25 août 1473
La BROSTA, Arnaud de		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479
La BROSTA, Pey de		Tenancier (confront)	Bègles, à la Rasa		3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476
		Tenancier (confront)	Bègles, à Grava		3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477
La BROSTA, Vidau de		Tenancier (confront)	Bègles, à la Rasa		3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476
BRUN, Johan		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Figueyras	Décédé	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467
BUREU, Alemana		Tenancier (confront)	Tabouac, à la Graveyra.		3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
	Associée de G. de Fortechat et J. Damen	Tenancier (confront)	Tabanac et de Baurech, à Vinha Meynard	Vignes	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
BUREU, Pey		Tenancier (confront)	Eysines, au Cadehautz.		3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475
CABADOS, Héliétas de		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
<i>CABERNAS, Johan</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Gradignan, au Cap deu Bosc</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 84, fol. 26, 6 mai 1474</i>
CABERNAS, Pinot de		Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
<i>CABIERS, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Camblanes, à Achanes</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476</i>
<i>CABIRAC, Pey de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux- Mers), devant l'hostau de Bernard Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>
CABREYS, Johan		Tenancier (confront)	Cénac, à la Clarenga.	Une vigne, une terre	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481
CADROY, Pey deu	Défunt	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Sereya		3E 85, fol. 153-153 v°, 10 avril 1477
CALHAU, Pey		Tenancier (confront)	Camblanes, au Puch Dila		3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476
CAMPENA, Médard de	Donzet	Seigneur	Floirac, au plantier de Tauyan		3E 1631, fol. 163-163 v°, 26 septembre 1475 (R.F.)
		Seigneur	Bouliac, au Trench et à la Ribeyra de Brostera		3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre

					1475 (R.F.)
CAMPERNAM, Guiraud de		Tenancier (confront)	<i>Saint-Nicolas de Graves, sur le grand chemin de Saint-Jacques</i>		3E 82, fol. 50-51 v°, 9 mai 1477
CAMPERNAM, Perrin de		Tenancier (confront)	<i>Saint-Nicolas de Graves, sur le grand chemin de Saint-Jacques</i>		3E 82, fol. 50-51 v°, 9 mai 1477
CAMPS, Bernard deus		Tenancier	Cénac, à la Clarenga.	Pièce de désert	3E 1631, fol. 277 v°-279, 4 mai 1481 (B.N.F.)
CAMULONG, Johan	Prêtre	Seigneur	Mérignac (Médoc), au Casau de Guilhem Ayquem		3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
CANALHAC, ?		Tenancier (confront)	Camblanes, à Venteysan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475
CANTALOP, Johan de		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc		3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
CAPERANA, Maurissa de La		Tenancier (confront)	Floirac, à Messau	Une vigne et un bois	3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473
<i>CARBONEU, Guilhem</i>	<i>Fournier</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 236, 3 avril 1477</i>
CARDOAR, Johan de		Tenancier (confront)	Mérignac, à Caushoran		3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473
CARLE, Pey		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon		3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478
Lo CARPENTEY, Peritou		Tenancier (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 51, 6 juin 1474
CASANOVA, Poton de		Tenancier	Bègles, à la Raza	A vendu sa vigne - vigne déserte reconstruite	3E 1631, fol. 259-259 v°, 22 mai 1481 (esporle)
		Tenancier	Bègles, à la Raza	A vendu sa vigne	3E 1631, fol. 259 v°-260, 24 mai 1481 (R.F.)
CASCAR, Bertrand deu		Tenancier (confront)	Gradignan, à la Fossa Ayssac		3E 85, fol. 149 v°, 29 mars 1477
La CASSANHA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron		3E 85, fol. 110 v°-111, 17 janvier 1477
La CASSANHA, Naudonet de	<i>Douzet</i>	Seigneur	Carignan, au Puch de Ratabop		3E 6091, fol. 93 v°-94, 2 septembre 1467 (R.F.)
CASSE, Johanot de		Tenancier (confront)	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet

					1476
CASTANH, Pey	Prêtre	Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476
CASTANHOS, Saussot de		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), au Bourdieu de Ferroys, à Ferroys		3E 6091, fol. 8, 26 avril 1461
CASTERAR, Pey deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473
CASTONHAR, Johan deu	Prêtre	Tenancier	Floirac, à Messau	-Cède une vigne -Acquiert un <i>hostau, mayne</i> , bourdieu, terre, vignes et <i>casau</i> et un corrége de vigne	3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473 (échange)
		Tenancier (confront)		-Vigne	
CAUDERA, Eymeric		Tenancier (confront)	Pessac, <i>lo plantey Peitevin</i>		3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
CAUPRELH, Baudin de	Décédé	Ses héritiers sont tenanciers (confront)	Palu de Bordeaux, au Migron		3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489
La CAUSSODA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472
CEUTAT, Guazen		Tenancier (confront)	Pessac, <i>lo plantey Peitevin</i>		3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
CHABRON, Nolin		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
CHALET, Galhard		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardeus	Concerne une terre	3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477
CHALORT, Pey		Tenancier (confront)	Bègles, à la Rasa		3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476
		Tenancier (confront)	Bègles, à Grava		3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477
CHALVET, Agnès		Tenancier	Graves de Bordeaux, aux Aygars	Epouse de Théodoric de Delf	3E 1631, fol. 161 v°-164, 21 octobre 1475 (R.F.)
CHANAL, Pey du		Tenancier (confront)	Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac		3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471
CHARPES, Olivey	Décédé – ses héritiers sont tenanciers	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Naujac		3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482

CHICON, Jehan		Tenancier (confront)	Floirac à la Gravetas de Messan		3E 84, fol. 204, 24 mai 1475
CHINA, Johana de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Deux vignes	3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
CHIVALEY, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès		3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475
CIOS, Johan deu		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
CIVAS, Arnaud	Associé de P., J. et N. Furt	Débit rentier	Blanquefort (Médoc)		3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475
CLAM..., Peyrona de		Tenancier	Floirac (Entre-deux-Mers), aux Camps d'Alhan		3E 84, fol. 212 v°, 17 juin 1475
CLAU, Johan du	Religieux ? (« mossen »)	Tenancier (confront)	Ludadon, à Jelet		3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472
CLAU, Pey du		Tenancier (confront)	Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac		3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471
CLAUS, Peyrotic deus		Tenancier (confront)	Cambes, à Pruet		3E 84, fol. 119, 8 décembre 1474
CLAUS, Vidau deus	Décédé	Tenancier (confront)	Bouliac, au Trench	Vigne de ses héritiers	3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475
CLAUS, le Jeune, Vidau deus	Décédé	Tenancier (confront)	Bouliac, au Trench	Vigne	3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475
CLAY, Johan deu		Conjoint	Bouliac, au Vimeneu	Epoux de Johana de Malbilar	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
CLUCHEY, Marsau	Notaire - époux de Guirauda deu Bosc		Bouliac, à Figueras		3E 1631, fol. 286-289, 13 juin 1481
COCHOT, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
COLIN, Perrinot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473
COLINHAN, Johana de	Epouse de Pierre de Rostanh	Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
COLINHAU, Bernard		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh		3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479
COLINHAU,		Tenancier	Graves de Bordeaux,		3E 82, fol.

Johan, dit Beliet		(confront)	au Plantier Velh		33-35, 15 février 1479
COLINHAU, Johan, dit Bran		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh		3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479
COMPTE, Héliot		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt	Décédé – concerne ses héritiers	3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472
CONGE, Johan		Tenancier (confront)	Bruges, à las Poyocas	Concerne une terre	3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
CONTE, Arnaud, dit Nyela		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Une vigne	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489
CONTEPT, Pey	Prêtre	Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Migron		3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489
COQUAND, Davis		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -plantier de Saint-Laurent -Saint-Genès	Décédé – concerne ses héritiers	3E 10391, fol. 10, 26 avril 1473
CORNELHOU, Pey de		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474
La CORREYA, Johan de		Tenancier (confront)	Le Taillan, au Bordiu		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
			Le Taillan, à Lugat		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
CORREYA, Maria de	Veuve	Tenancier	Léognan (Cernès), à la Camas.	Concerne un bois	3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474 (V.)
		Tenancier (confront)	Villenave, à Debat lo Segua.	Terre et vigne	3E 84, fol. 108-108 v°, 9 novembre 1474
CORREYAN, Johan de		Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
CORTIU, Estève deu		Tenancier	Quinsac, à la Briveyre.		3E 1631, fol. 57-59, 17 juillet 1475 (échange de rente)
COS, Pey de	Prêtre	Tenancier	Ile de La Lande, au Bec	Achète à réméré	3E 1145, fol. 74-74 v°, 10 juin 1482 (V.R.)
COSIN, Pey	Mossen	Seigneur	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 (V.)
COSIN, Ramon		Tenancier	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476

COSTA, Bernicot de la		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Tertba		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
COSTAN, Galhard		Tenancier (confront)	Cambes, aux Galhardetz		3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474
		Tenancier (confront)	Cambes, à Camp Gombaud		3E 84, fol. 155 v°-156, 22 février 1475
<i>COSTANTIN, Baudinot</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476 (R.F.)</i>
COT, Johan		Locataire	Graves de Bordeaux, près du portail du Hà		3E 6091, fol. 45 v°, 20 décembre 1462 (B.Fa.)
COYBO, Johan		Tenancier (confront)	Floirac au <i>cornau</i> de Paratge	Une vigne	3E 84, fol. 132 v°-133, 5 janvier 1475
CRONHOU, Johanot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint- Laurent	Une vigne	3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474
DALAYS, Fort	Associé avec son frère, P. Dalays	Tenancier	Seigneurie d'Uzeste	Vend la vigne	3E 85, fol. 44- 44 v°, 25 juillet 1476 (V.)
DALE, Richard		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
DALHAN, Arnaud		Procureur d'Espanholet de Bayard	?	Se fait rembourser en vignes une dette auprès d'E. de Bayard	3E 85, fol. 32-32 v°, 19 juin 1476 (oblig.)
DALHAN, Bertrand		Tenancier	Aux Ardilhas	Vend une vigne	3E 1145, fol. 43 v°, 26 janvier 1482 (V.R.)
DALHAYRE, Johan		Tenancier (confront)	Saint-Vincent	Aubarède	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464
DAMEN, Jordan		Tenancier (confront)	Tabanac, à la Graveyra.	Deux vignes	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
	Associé de G. de Fortechat et A. Bureu	Tenancier (confront)	Tabanac et de Baurech, à Vinha Meynart	Vignes	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
DARNAN, Arnaud	Associé de Héliot Darnan	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Luc		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
DARNAN, Héliot	Associé de Arnaud	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Luc		3E 84, fol. 121 v°, 10

	Darnan				décembre 1474
DARRENGOSSA, Gueyrin		Tenancier (confront)	Bègles, au plantier des Camps de Bègles	Décédé – concerne ses héritiers	3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
DARRIET, Guilhem		Seigneur (confront)	Cambes, aux Galhardeus		3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477
DAUBA, Ramon		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc	Concerne une terre	3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Gradignan, au Cap deu Bosc	Concerne une terre	3E 84, fol. 26, 6 mai 1474
DAUDEY, Johan	<i>Filadey</i>	Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
DAUGUAR, Pey		Tenancier (confront)	Camblanes, à Venteysan		3E 84, fol. 269 v°-270, 2 décembre 1475
DAVID, Conthor	Associée de Johan Guilhem	Tenancier	Bègles, à Artigua Surgeyra (en Paludate)	A vendu la vigne	3E 1631, fol. 158 v°-159, 22 mai 1475 (R.F.)
DAYMENHAC, Frances	Noble homme	Conjoint	Bassens, à Corbin	Epoux de Maria de Viraluda	3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473
DAZIN, Johan		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
DEGAL, Gassiot		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
<i>DEGALEN, Arnaud</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, à Artigatidon</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476</i>
DELFF, Théodoric de	Docteur en médecine	Tenancier (confront)	Ludadon, à Jelet		3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à l'estey de la Tinleyra		3E 84, fol. 44 v°-45, 27 mai 1474
		Conjoint	Graves de Bordeaux, aux Aygars	Concerne Agnès Chalvet, son épouse	3E 1631, fol. 161 v°-164, 21 octobre 1475 (R.F.)
DELMAS, Pey			Paroisse d'Ante...	Vend une vigne	3E 85, fol. 28 v°, 11 juin 1476 (V.)

DEPRONNE, Arnaud		Tenancier (confront)	Eysines (Médoc), au Colomey	Concerne une terre	3E 84, fol. 96 v°-87, 19 septembre 1474
DEUPUCH, Pey		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479
DIGUAS, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou		3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474
DISSAC, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent		3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
DISSAC, Baudinot		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
DIUZARDE, Arnaud de	Notaire	Tenancier	Le Taillan, au Puch de Cornalet	Achète la vigne	3E 1145, fol. 107-108, 12 décembre 1482 (V.)
		Tenancier	Aureillan, à las Gravas, au cornau de Germinhau	Achète une terre	3E 1145, fol. 49 v°, 9 mars 1482 (V.)
		Tenancier	Aureillan (Médoc), à Tasta Vinheyra, au plantier de las Gravas	Achète une terre	3E 1145, fol. 50, 11 mars 1482 (V.)
DIZERDE, Arnaud		Tenancier (confront)	Carignan (Entre-deux- Mers), à Vinhac		3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471
DOAT, Jacques		Tenancier	Lieu indéterminé	Vend la moitié d'un hostau et vignes	3E 6091, fol. 177, 29 septembre 1471 (V.)
DODIN, Agnota	Fille de Baudin Dodin Épouse de Berthomiu deu Vergey		Île de La Lande, devant Cadaujac		3E 85, fol. 164, 23 mai 1477 (donation suite à un mariage)
DODIN, Baudin	Père de Agnota Dodin	Tenancier	Île de La Lande, devant Cadaujac	Aubarède et vimeney	3E 85, fol. 164, 23 mai 1477 (donation suite à un mariage)
DOELA, Mingon		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier des Ayguas		3E 10391, fol. 12, 27 avril 1473
DORNOU, Grimon	Bachelier en arts	Procureur de Johan Guitard	Graves de Bordeaux, au plantier de Pissabop	Investit la vigne	3E 12430, fol. 96 v°, 1 ^{er} octobre 1470 (R.F.)
DOUGEY, Arnaud		Tenancier (confront)	Taillan, à Laudina		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
DOUGEY, Peyrona		Tenancier (confront)	Le Taillan, aus Planteyes		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474

DOUILE, Pey		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à la Barra		3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474
DUCHS, Galhard		Seigneur	Macau, à Brenon		3E 12430, fol. 7, 12 septembre 1468
DUPANHA, Johan	Associé de B. de Vinhas	Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon		3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
DURAN, Blanca		Tenancier (confront)	Saint-Seurin à Machacoup		3E 84, fol. 198-198 v°, 10 mai 1475
DURANTON, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux		3E 1631, fol. 205 v°-207 v°, 9 mars 1476
DUREYA, Montesin de	Associé de P. du Bosc	Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
DURON	Frère	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472
DURRAN, Mingou		Tenancier (confront)	Bègles, à Luchac		3E 1631, fol. 289-289 v°, 1481
DUX, Taudon de		Tenancier (confront)	Bouliac, au Vimeneu	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
EBLE, Helies		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
EMGIBAUD, Pierre		Tenancier	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Genès	A vendu sa vigne à Ramon Forthon	3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 (R.F.)
<i>L'ESTATGE, Héliot de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, au Molinar</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477</i>
L'ESTATGE, Naudin de	Prêtre	Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 90 v°, 6 décembre 1476
ESTEVE, Pey		Tenancier (confront)	Floirac, à Floyraguet	Décédé – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474
ESTEY, Pey, dit de Bordeaux		Tenancier (confront)	Paludate, au cap de l'estey maior		3E 84, fol. 273 v°, 14 décembre 1475
EYMERIC, Johana	Veuve	Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
EYMEY, Johan		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha	Vigne et désert	3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477

EYRIN, Pey		Tenancier (confront)	Paroisse d'Ante...		3E 85, fol. 28 v°, 11 juin 1476
FAU, Arnaud		Tenancier (confront)	Taillan, à Tasta Vinheyra		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
FAU, Guilhem		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
FAUCHEY, Alays		Tenancier (confront)	Floirac, à Messau	Trois vignes	3E 10391, fol. 13-13 v°, 10 mai 1473
FAUR, Naudin	Associé de Guilhemna de Labat	Tenancier	Bègles, au Plantey d'Artigueyron		3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 (V.)
FAURE, Arnaud	Associé de G. Faure, son frère	Tenancier (confront)	Île de La Lande, au Bec		3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474
FAURE, Guilhem	Associé d'A. Faure, son frère	Tenancier (confront)	Île de La Lande, au Bec		3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
FAURE, Johan		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freyse		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
<i>dit Johanot de Pey Guiraud</i>		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freyse	Même vigne que la précédente	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
FAURE, Johana		Tenancier (confront)	Bègles, à la Rasa		3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476
FAURE, Johana	Veuve	Seigneur	Baurech, à Lissan		3E 1145, fol. 91-91 v°, 29 août 1482 (R.F.)
FAURE, Maria		Seigneur	Saint-Genès, à Talence		3E 12430, fol. 76-77, 22 janvier 1470 (échange)
		Seigneur	Saint-Genès, à Talence		3E 12430, fol. 85, 3 août 1470 (R.F.)
<i>FAURE, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Le Taillan, à Hossa Martin</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Le Taillan, au Boysson de las Ragas</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476</i>
FAURE, Ramon		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux au Plantey de Salas</i>		3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
FEROT, Gueyrin		Tenancier	Le Taillan, aus		3E 84, fol.

		(confront)	Planteys		46, 27 mai 1474
FERRANDES, Alphonse		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475
		Tenancier	Graves de Bordeaux (sans doute au Serporar)	Décédé – concerne son épouse, Rosa Bernard	3E 85, fol. 111-112 v°, 18 janvier 1477
FEULIAS, Blanca de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Buon		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
La FORCADA, Guilhou de		Tenancier (confront)	Le Taillan, aux Seys Casaus		3E 84, fol. 40 v°-41, 21 mai 1474
		Tenancier (confront)	Le Taillan, aux Seys Casaus	Concerne une terre – confronte la vigne précédente	3E 84, fol. 40 v°-41, 21 mai 1474
<i>La FORCADA, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
FORT, Sausot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Picou		3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474
FORTHON, Hélias	Maçon	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479
FORTIS, ?	<i>Mossen</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Malhous		3E 10391, fol. 28 v°-29, 5 juillet 1473
FURT, Johan	Associé de N. et P. Furt	Débit rentier	Blanquefort (Médoc)		3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475
FURT, Nicholau	Associé de J. et P. Furt	Débit rentier	Blanquefort (Médoc)		3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475
FURT, Pey	Associé de J. et N. Furt	Débit rentier	Blanquefort (Médoc)		3E 84, fol. 224-226, 12 juillet 1475
La FUT, Dita de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Trenguiya		3E 85, fol. 176-176 v°, 14 juillet 1477
GALAND, Heliot et Trenquina	Frère et sœur pupilles, héritiers universels de feu Maria de Beyrac	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 (échange)
GALART, Pey		Tenancier	Baurech, au Puyau de la ...	Achète la vigne	3E 1145, fol. 115 v°-116, 28 janvier 1483 (V.)
GALES, Arnaud	Prêtre – associé de	Tenancier	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>	Vend la vigne	3E 1631, fol. 283-284, 7

	Johan Gales, son frère				juin 1481 (R.F.)
GALES, Ramon		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux- Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux- Mers), au port de Mons		3E 85, fol. 148-148 v°, 26 mars 1477
GALHARD, Arnaud		Tenancier (confront)	Eysines, au Cadehautz		3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475
GARAND, Helias	Marchand	Tenancier (confront)	Floirac, à Audissan		3E 1145, fol. 96 v°, septembre 1482
La GARDARIA, Alem de		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Hossa Martin		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
<i>GAREN, Estève</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bruges (Médoc), au plantier de Molerin.</i>	<i>Concerne une terre – décédé (concerne ses héritiers)</i>	<i>3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476</i>
		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), au plantier de Molerin.	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476
		Tenancier (confront)	Saint-Seurin, au Puch de la Menset.	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476
GARRIGA, Guilhem de		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Migron		3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489
GARNUIN, Pey de		Tenancier (confront)	Salles, au <i>cornau</i> de Horset		3E 84, fol. 141 v°, 24 mars 1475
GAUCEM, Agnès	Épouse de Johan Got	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Tertba		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
GERBAY, ?	Décédé cordey	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Brion		3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478
<i>GAROS, Arnaud de</i>		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux- Mers), à Martoret</i>	<i>Fief indéterminé – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux- Mers), à Martoret</i>	<i>Bois et vimeney – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Camblanes, à Venteyssan</i>	<i>Fief indéterminé – décédé – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 143 v°-144, 3 février 1475</i>
GARRIT, Miqueu		Tenancier (confront)	Bègles, à Feyrohan		3E 1631, fol. 284-286, 8 juin 1481
<i>GASSIAS, Pochon</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre</i>

					1472 (B.N.F.)
GASSIAS, Trenqua		Seigneur	Floirac, au plantier de Tauyan	Décédée – concerne Médard de Campena, son fils	3E 1631, fol. 163-163 v°, 26 septembre 1475 (R.F.)
		Seigneur	Bouliac, au Trench et à la Ribeyra de Brostera	Décédée – concerne Médard de Campena, son fils	3E 1631, fol. 164 v°-165, 6 novembre 1475 (R.F.)
GAUCEM, Guilhem		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Peyras		3E 84, fol. 30-30 v°, 20 mai 1474
GAUCEM, Héliona		Tenancier (confront)	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz		3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475
GAUTIER, Johanin		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
GEBIAS, Arnaud de	Barbier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
GERERRAUD, Johan		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Hossa Martin		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
GIBIAC, Arnaud de	Barbier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476
GIRON, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à ...letz. (Bordeaux)		3E 85, fol. 187, 14 août 1477
La GLEYSA, Guilhem de	Fourmier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Capdeville		3E 82, fol. 18-18 v°, 12 mars 1479
GODART, Menot		Tenancier	Graves de Bordeaux, à Fossa Léon	Décédé – concerne ses exécuteurs testamentaires	3E 6091, fol. 25, 12 mars 1462
GOMBAUD, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, à Floyraguet	Décédé – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 59 v°-60, 8 juillet 1474
La GORSA, Amaniu de		Tenancier (confront)	Taillan, sur le chemin de l'église		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
GOT, Johan	Époux de Agnès Gaucem		Graves de Bordeaux, à la Tertba		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
GOUDAT, Pey		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), au plantier de Molerin.	Concerne une terre	3E 85, fol. 37-37 v°, 6 juillet 1476
GOUTE, Pey		Tenancier	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 34 v°-35, 16 novembre 1472 (B.N.F.)
GRANT JOHAN, Arnaud de		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Figueyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467
		Tenancier	Palu de Bordeaux, à	Confronte la	3E 6091, fol.

		(confront)	Figueyras	vigne précédente	83 v°-84 v°, 21 mai 1467
		Tenancier (confront)	Bouliac, à la Psada		3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473
		Tenancier (confront)	Bouliac, à la Psada		3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473
GRAVA, Johan		Tenancier (confront)	Bouliac, au Molinar		3E 85, fol. 138-138 v°, 26 février 1477
GRAVA, Ramon de La		Tenancier (confront)	Bouliac, au Trench	Vigne	3E 84, fol. 271 v°-272, 8 décembre 1475
GRAVA, Olivey	<i>Sabatey</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Fossa		3E 82, fol. 31-33, 29 octobre 1477
<i>GRAZEN, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, à Grava</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477</i>
GRIVA, Yveta		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cautagrit		3E 1631, fol. 301 v°-303, ...
GRUNA, Johan de	Associé d'A. de Benech	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint- Jacques		3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480
<i>GUARRIC, Arnaud</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bègles, à Artigatidon</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 95 v°-96, 18 décembre 1476</i>
GUERRAUX, Pey de	Avec G. Martin	Procureur	Graves de Bordeaux, à Barreyras	Met en possession	3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476 (V.)
GUEYS, Ramon de	Associé d'Arnaud Bernard	Tenancier (confront)	Bègles, à Grava		3E 82, fol. 48-50, 30 juin 1477
GUILHEM, Hélias		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Crespiac		3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Escuras</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Crespiac et à Escuras</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477</i>
GUILHEM, Huguet		Conjoint	La Raza (Bègles), près de la Videy	Epoux de Johana Malhart	3E 1631, fol. 282 v°-283, 1 ^{er} juin 1481
GUILHEM, Johan		Tenancier (confront)	Mérignac, à la Forcada		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
		Tenancier (confront)	Saillans (Médoc), à Belafort		3E 84, fol. 85 v°, 13 septembre 1474
	Associé de Conthor	Tenancier	Bègles, à Artigua Surgeyra (en Paludate)	A vendu la vigne	3E 1631, fol. 158 v°-159,

	David				22 mai 1475 (R.F.)
GUILHICHOU, Pey	Boucher	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, près de la Roda		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483
GUILHOCHA, Ramon		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, mur Sarrasin (alleu)		3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
GUIONEAU, Pey			Près de la bastide en Queyrie, au port de Montz	Achète une vigne, vimeney et aubarède pour Berthomiu deu Vergey	3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477 (V.)
GUIRAUD, Anthoni	Associé de Jehan Guiraud	Tenancier (confront)	Floirac, au Mont sur le Puch de Messan		3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
GUIRAUD, Aycard		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
GUIRAUD, Johan		Tenancier (confront)	Bouliac, au Mayne deu Trench		3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476
GUIRAUD, Jehan		Tenancier (confront)	Floirac, au Mont sur le Puch de Messan		3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
	Associé d'Anthoni Guiraud	Tenancier (confront)	Floirac, au Mont sur le Puch de Messan		3E 84, fol. 25-25 v°, 6 mai 1474
<i>GUIRAUD, Naudin</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux- Mers), au Puyau de la Landa</i>	<i>Décédé – concerne ses héritiers. Fief indéterminé.</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>
GUIRAUD, le Vieux, Pey		Tenancier (confront)		Mayne	3E 84, fol. 164-164 v°, 9 mars 1475
<i>GUIRAUDEU, Jehan</i>	<i>Notaire</i>	Tenancier	<i>Moulon, dit le Mayne Ligey ou de Lannon</i>	<i>mayne, terres, vignes</i>	<i>3E 6091, fol. 24 v°, 1^{er} mars 1462 (B.N.F.)</i>
GUITARD, Johan	Clerc, chapelain	Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de Pissabop	Agit pour sa chapellenie à l'hôpital Saint- Jacques	3E 12430, fol. 96 v°, 1 ^{er} octobre 1470 (R.F.)
GUODALA, Richard		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 83, fol. 47 v°-48 v°, 11 décembre 1472
	Epoux de Peyrona Maria	Conjoint	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 10391, fol. 26, 1 ^{er} juillet 1473
GUODOIN, Jacmes		Tenancier (confront)	Bouliac, aux Figueyrons		3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473
GUOFFRAN, Johan		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux, au plantey de Pey Piney</i>		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
GUY, Ysabe		Tenancier (tutrice)	Bassens (Entre-deux- Mers), au Briou et au Poyous	Tutrice de Léonard, Aleysina et Johana Mercey	3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)

HABAR, Anthoni de		Tenancier (confront)	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476
HALHAU, Arnaud	Prêtre	Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3- 3 v°, 29 mars 1474
HENNAUD, Héliot		Tenancier	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Décédé – concerne ses héritiers.	3E 12430, fol. 6 v°, 10 septembre 1468 (V.)
HORDA, Johaneta de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet	Décédée – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476
HOSTEN, David		Tenancier (confront)	Palu de Montferrand, à la Gambeta		3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473
<i>HUGUON, Pardalhon</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cambes, aux Galhardins</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 119 v°, 8 décembre 1474</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cambes, aux Galhardetz</i>	<i>Terre précédente ?</i>	<i>3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474</i>
HUYT, Richard		Tenancier (confront)	Roffiac		3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464
JALES, Blanqua de		Seigneur	Aureillan, à Fortaney		3E 1145, fol. 65 v°-66, 12 mai 1482 (R.F.)
JARDIN, Maurice du		Témoin de l'investiture	-Graves de Bordeaux, à Bareyras -Graves de Bordeaux, à Figueyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	<i>Corretey</i>	Tenancier (confront)	Saint-Seurin, au Moulin du Vent, autrement à Terre Nègre		3E 84, fol. 214 v°-215, 20 juin 1475
JARS, Arnaud Guilhem deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cap de Bey		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
JAUBERT, Arnaud	Prêtre	Tenancier (confront)	Floirac, au Ferroys		3E 85, fol. 214, 17 novembre 1477
JAUBERT, Arnaud	Laboureur	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à ...letz. (Bordeaux)		3E 85, fol. 187, 14 août 1477
JOFFRE, Heliot		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux, au plantey de Pey Piney</i>		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
JOHAN, Guilhem		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha		3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477

JOHAN, Guilhem		Tenancier (confront)	Lormont, au Pontet	-Vigne, aubarède -Bourdieu	3E 84, fol. 97 v°-98, 21 octobre 1474
JOHAN, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 83, fol. 7 v°, 22 juin 1472
JOHAN, Rauca		Tenancier (confront)	Bruges (Médoc), à las Tulhas		3E 85, fol. 207 v°-208, 10 novembre 1477
JORGET, Guilhem	Associé de Menyon Vey...	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473
JORN, Bernard deu		Tenancier (confront)	Camblanes, à Achanes		3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476
JUNQUEYRAS, Johana de	Noble dame	Seigneur	Sadirac (Entre-deux-Mers), à Pey Fau		3E 83, fol. 70 v°-71, 24 février 1473 (R.F.)
		Seigneur	Saint-Germain, à la Capera de Junqueyras		3E 83, fol. 71-71 v°, 24 février 1473 (R.F.)
<i>JUNQUEYRAS</i>		<i>Seigneur</i>	<i>Cambes, aux Galhardeus</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 82, fol. 30 v°-31, 24 octobre 1477</i>
JUNQUEYRAS, Marguerida de	Fille du noble homme David de Junqueyras		Bouliac à la Colomengue		3E 84, fol. 299, 6 mars 1476 (V.)
LABAT, Guilhemna	Veuve, [illisible] Associée de N Faur, ses fils, de [illisible]	Tenancier	Bègles, au Plantey d'Artigueyron	Vend une vigne	3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 (V.)
LABAT, Johan de	Prêtre	Procureur de Johan de Campena	Île de La Lande, -à la Boria -à Serras	Investit le Tenancier	3E 84, fol. 191 v°-192, 2 mai 1475 (R.F.)
	<i>Prêtre</i>	<i>Procureur de Johan de Campena</i>	<i>Île de La Lande, devant Cadaujac</i>	<i>Investit le Tenancier – concerne une aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 72 v°, 31 octobre 1476 (B.F.)</i>
LABAT, Pey de	Prêtre	Procureur de Johan de Campena	Île de La Lande, au Bec	Investit le Tenancier	3E 84, fol. 91 v°, 4 octobre 1474 (R.F.)
LABATUT, Bernard		Tenancier (confront)	Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet		3E 84, fol. 12, 17 avril 1474
LAFONT, Guilhem de	Héritier associé de J. Chabron	Tenancier décédé (confront)	Camblanes ?	Bien indéterminé	3E 85, fol. 145 (144), entre le 15 et le 17 mars 1477
LAFONT, Johan de		Tenancier (confront)	Bruges, à Cantalauda		3E 85, fol. 158-158 v°, 23 avril 1477
LAGOYRAN, Héliot de		Tenancier (confront)	Talence		3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril

					1483
LAGROS, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès de Talence, à la <i>Deymeyra</i>		3E 84, fol. 255 v°, 2 novembre 1475
LAGUNA, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
<i>LAGUNA, Ramon de</i>	<i>Associé inconnu</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, au Mayne deu Trench</i>	<i>Concerne une terre et vimeney</i>	<i>3E 85, fol. 20 v°-21, 22 mai 1476</i>
LAMBERT, Adam		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
<i>LAMENTZ, Johan</i>		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux- Mers), à Martoret</i>	<i>Fief indéterminé – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 127, 17 décembre 1474</i>
LANAU, Bernard de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
LAN..., Nicholau		Conjoint	Bouliac, au Puyau de Tauyau	Epoux de Trenca Torney	3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474
<i>LANDA, Nicholau</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Crespiac</i>	<i>Concerne un pré et aubarède</i>	<i>3E 85, fol. 151 v°-152, 2 avril 1477</i>
LANDA, Gradida de La		Tenancier (confront)	Salles, au <i>cornau</i> de Horset		3E 84, fol. 141 v°, 24 mars 1475
La LANDA, Héliona		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Gresprat		3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478
La LANDA, Johan de		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 85, fol. 6 v°, 7 avril 1476
LANDA, Mengina de La		Tenancier (confront)	Salles, au <i>cornau</i> de Horset		3E 84, fol. 141 v°, 24 mars 1475
<i>La LANDE, monseigneur de</i>		<i>Seigneur</i>	<i>Graves de Bordeaux, au Serporar</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475</i>
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre		3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483
LANDES, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux à Barreyras		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
LARRANAN, Pey de	Prêtre	Tenancier (confront)	Taillan, à Laudina		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
		Tenancier (confront)	Taillan, sur le chemin de l'église		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473

		Tenancier (confront)	Taillan, à Raya Sap		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
LARRANAN, Vidau de		Tenancier (confront)	Taillan, à Tasta Vinheyra		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
LARTIGA, Guilhem de	Décédé	Ses héritiers sont tenanciers	Graves, au <i>Plantey</i> de Sent Genes, près de l'église		3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464 (V.)
LAU, Ramon deu, dit <i>Moudou</i>	Boucher	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta		3E 84, fol. 25, 6 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Plantey		3E 84, fol. 25, 6 mai 1474
LAUBESC, Pey de		Tenancier	Camblanes ?	Bien indéterminé	3E 85, fol. 145 (144), entre le 15 et le 17 mars 1477
LAURENSANAS, Johan de		Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de la Roqueyra		3E 12430, fol. 136, 2 avril 1471
LAURENTZ, Arnaud		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
LAURENTZ, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey		3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474
LAURENTZ, le Jeune, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, à Gautey	Mayne	3E 84, fol. 164-164 v°, 9 mars 1475
LAURENTZ, Richard		Tenancier (confront)	Floirac au Puyau de Messan	Deux vignes	3E 84, fol. 269 v°, 1 ^{er} décembre 1475
LENYAC, Arnaud de		Tenancier (confront)	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Décédé – concerne ses héritiers	3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473
		Tenancier (confront)	Palu de Montferrand, à la Gambeta	Décédé – concerne ses héritiers	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
LESTANC, Naudin de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
LESTATGE, Hélias de		Tenancier (confront)	Floirac à la Gravetas de Messan	-Plantier -Vigne	3E 84, fol. 204, 24 mai 1475
LESTONAR, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Missau		3E 83, 28 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Missau		3E 83, 28 novembre 1472
LEUNHA, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Pissa Lebre		3E 4807, fol. 238, 1 ^{er} décembre

					1464
LIMEN, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar		3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475
LINARS, Pey de	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Achète la vigne	3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473 (V.)
<i>La LONGAR, Guiraud de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cameyrac, au Grand Casau de l'Eglise</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 85, fol. 189 v° -190, 25 août 1477</i>
LOPA, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, au plantier de Mogedoc		3E 1145, fol. 16 v°-17, 10 décembre 1481
Lorna, Johan de, dit Gronhou		Tenancier	Bègles, aux Camps de Bègles	A vendu la vigne	3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479 (R.F.)
LOSTA, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre		3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478
LOT, Bertrand de		Tenancier (confront)	Taillan, à Tasta Vinheyra		3E 83, fol. 64 v°-65 v°, 3 février 1473
<i>LUC, Ramon de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au Serporar</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475</i>
LUCHAS, Menjou	<i>Cauderey</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Salas		3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474
LUCHAS, Menjou		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux au Plantey de Salas</i>		3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
LUGEY, Hélias		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Naujac		3E 1631, fol. 291-291 v°, 8 février 1482
<i>MACANAU, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Saint-Michel (Bordeaux), au Putz deus Claus</i>	<i>Hostau – décédé – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467</i>
MAKANAU, Estève		Tenancier (confront)	Bouliac, au Vimeneu	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
MAKANAU, Guilhotin		Conjoint	Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.	Fief indéterminé qui appartient à son épouse (inconnue)	3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475
MAKANAU, Pey		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), au Puch de Messan	Décédé, concerne ses héritiers	3E 85, fol. 99-99 v°, 31 décembre 1476
MALA RUA, Galhard de		Tenancier (confront)	Camblanes, Puch Dila		3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars 1476
		Tenancier (confront)	Camblanes, à Achanes		3E 85, fol. 2 v°-3, 30 mars

					1476
MALBILAR, Johana de		Tenancier (confront)	Bouliac, au Vimeneu		3E 85, fol. 33 v°-34, 26 juin 1476
MALHART, Johana		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près de la Videy	Epouse de Huguet Guilhem	3E 1631, fol. 282 v°-283, 1 ^{er} juin 1481
MARIA, Peyrona		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles	Epouse de Richard Guodala	3E 10391, fol. 26, 1 ^{er} juillet 1473
MARRONET, Hélias de		Tenancier (confront)	Mérignac, à Caushoran		3E 83, fol. 76-76 v°, 13 mars 1473
MARSALHA, Guilhem	Prêtre	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
MARTIN, Arnaud		Tenancier (confront)	Tabanac, à la Graveyra.		3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
		Tenancier (confront)	Tabanac, à la Graveyra.		3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467
MARTIN, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron		3E 85, fol. 110 v°-111, 17 janvier 1477
MARTIN, Estienne		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon		3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478
<i>MARTIN, Guilhem</i>	<i>Pelhey</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Fossa Saint-Genes		3E 12430, fol. 9 v°, 12 octobre 1468
MARTIN, Monin		Tenancier (confront)	Tresses (Entre-deux- Mers), aux Vidaus		3E 84, fol. 5- 5 v°, 1 ^{er} avril 1474
MARTIN, Ramon	Notaire	Tenancier	Bègles, à la Raza	A vendu sa vigne	3E 1631, fol. 258-258 v°, 22 mai 1481 (R.F.)
MAS, Pey deu	Prêtre	Tenancier	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf	A vendu sa vigne le 27/05/1479	3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
MASOEY, Menyon		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras	Confronte la vigne précédente	3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467
MAUBEC, Margarita de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint- Nicolas		3E 10391, fol. 5, 2 avril 1473
MAURAN, Guiraud		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch de Messan, au lieu dit à Gautey		3E 84, fol. 124-125, 14 décembre 1474
MAURICI, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Canisan		3E 12429, fol. 6, 6 juillet 1429

MAYNARD, Guilhem		Tenancier (confront)	Le Taillan, à Germinhau		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
MERCEY, Aleysina	Associée de J. et L. Mercey	Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), au Briou et au Poyous	Sous le tutorat d'Ysabe Guy	3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)
MERCEY, Johana	Associée d'A. et L. Mercey	Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), au Briou et au Poyous	Sous le tutorat d'Ysabe Guy	3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)
MERCEY, Léonard	Associé d'A. et de J. Mercey	Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), au Briou et au Poyous	Sous le tutorat d'Ysabe Guy	3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)
MERCEY, Marin		Tenancier	Bassens (Entre-deux-Mers), au Briou et au Poyous	Décédé – concerne ses enfants (Ysabe Guy, tutrice)	3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)
MESQUIN, Motinot de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
MESSINHAC, Ramon de, dit Tombaloli		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, près de la Roda.		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483
MEYNIU, Johan de		Tenancier (confront)	Mérignac (Médoc), au Joalat		3E 85, fol. 113 v°-114, 21 janvier 1477
MILON, Ysabe		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, près de la Roda.		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483
MILON, Vidau		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à La Roda		3E 82, fol. 2 v°, 4 avril 1483
MOLINEY, Johan		Tenancier (confront)	Baurech, au Puyau de Lussan, à la Forcada d'Aguilheys	Décédé – concerne ses héritiers	3E 7132, fol. 19 v°, 9 mai 1465
MONEDÉY, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 1145, 15 janvier 1477
MONHAC, Naudin de		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyries		3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474
MONS, Robert de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
MERCEY, Johan	Frère commandeur de Montarouch	Tenancier	-Roffiac -Graves de Bordeaux, au <i>Plantey</i> de Saint-Seurin	-Cède un <i>hostau</i> et bourdieu, et vignes et bois -Acquiert une vigne	3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464 (échange)
MONTESTRUC, Hélias de		Tenancier	Ile de Macau	Décédé – concerne sa veuve, Blanca	3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476
MONTFERRAND, Gaston de	<i>Seigneur de Montferrand</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Palu de Montferrand, à la Gambeta</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 10391, fol. 15, 17</i>

					<i>mai 1473</i>
		<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Palu de Montferrand, à la Gambeta</i>	<i>Prada et aubarède</i>	<i>3E 10391, fol. 14 v°, 17 mai 1473</i>
		Seigneur	Bassens (Entre-deux-Mers), dessus l'église, à Font Joyu		3E 84, fol. 206-206 v°, 7 juin 1475 (R.F.)
MONTFERRAND, Ysabe de		Seigneur	Saint-Seurin du Pl...ges (Médoc), au Vilar		3E 6091, fol. 113 v°-114, 11 juin 1468
MONTFLANQUIN Vidau de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, -Tasta Grossa -Rua deus Mors		3E 6091, fol. 80 v°-81, 18 mars 1467
<i>MONTZ, Pitres de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Ferroys.</i>	<i>Concerne un pré.</i>	<i>3E 84, fol. 267, 25 novembre 1475</i>
<i>MORENCQ, Bernada</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au Serporar</i>	<i>Concerne un hostau</i>	<i>3E 84, fol. 168 v°, 17 mars 1475</i>
MORLIN, Arnaud de		Conjoint	Bouliac (Entre-deux-Mers), à la Mota de Colom	Epoux de ? de Vigey	3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
MOSSAR, Ramon de		Tenancier (confront)	Pessac, à Branas		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
MOUENX, Johan de		Tenancier (confront)	Saint-Estèphe (Médoc), à la Barra		3E 84, fol. 126 v°, 16 décembre 1474
NABARBAS, Johanot de		Locataire	Cenon, à Tregeyt		3E 85, fol. 94-95, 16 décembre 1476 (test. – B.Fa.)
NEGREU, Johan		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux, au plantey de Pey Piney</i>		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
NOËL, Colin		Conjoint	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à l'Estanhey	Epouse inconnue	3E 85, fol. 96 v°, 19 décembre 1476
NOGUEY, Arnaud deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Sablonar deu Brenar		3E 1145, fol. 5-5 v°, 29 août 1480
OLIVEY, ...		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Brenard		3E 6091, fol. 35 v°, 16 juillet 1462
		Tenancier (confront)	Camblanes, au port neuf		3E 84, fol. 223-223 v°, 7 juillet 1475
<i>OSTUIP, Bruna d'</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux-Mers), devant l'hostau de Bernard Ayquem</i>	<i>Décédée – concerne ses héritiers. Concerne une</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>

				<i>terre</i>	
La PALU, Bernard de		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf		3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
PALU, Guilhem de la		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Une vigne	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489
PANISSOLAS, Hélias de		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freyse		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
		Tenancier (confront)	Ile de Macau, au Freyse	Même vigne que la précédente	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
PASTOUR, Richard		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467
<i>PELEGRIN, Pey</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, au plantier de Picou</i>	<i>Concerne une aubarède</i>	<i>3E 84, fol. 125 v°-126, 14 décembre 1474</i>
PELETEY, Johan	Prêtre	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent	Même vigne que la précédente ?	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
PELON, Jacmet		Tenancier (confront)	Floirac, aux Berus		3E 83, fol. 53 v°, 3 février 1473
		Tenancier (confront)	Floirac, à Martoret		3E 84, fol. 154, 12 avril 1475
<i>PEPIN, Guyou</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Picou</i>	<i>Concerne un pré</i>	<i>3E 1631, fol. 202 v°-205, 20 août 1478</i>
PEYRA, Hélias de La	Prêtre		Floirac, à la Soys.	Achète la rente	3E 1145, fol. 45 v°, février 1482 (V. de rente)
PEYRON, Raulet		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35, 16 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt		3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472
PEYSSON, Nagaya (?) de			Le Taillan, à Lugat		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
PICAUD, Johan		Tenancier (confront)	Baurech, au Puyau de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472
PILET, Gaucemot		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron	Deux vignes	3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
PINET, Ramon		Tenancier (confronts)	Floirac (Entre-deux- Mers), aux Taleyrans		3E 85, fol. 127-127 v°, 6 février 1477

PONCET, Pey deu		Tenancier (confront)	Listrac (Médoc), au Caput	Concerne une terre	3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480
PONTAUD, Johanet de		Tenancier (confront)	Seigneurie d'Orthez, au <i>terraton</i> et lieu d'Escorsaben		3E 85, fol. 185 v°, 11 août 1477
PORQUEY, Conthor		Tenancier (confront)	Baurech, au plantier de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472
<i>La PORTA, Johan de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Gradignan, à Larboud</i>	<i>Concerne un bois</i>	<i>3E 86, fol. 6 v°-7, 12 avril 1483</i>
PORTEISCEN, Richard	Décédé	Les héritiers sont tenanciers (confront)	Saint-Vincent	Aubarède	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464
POYAU, Johan de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au moulin du Vent, près de Saint-Seurin		3E 85, fol. 235 v°, 30 mars 1477
POYO, Johan		Tenancier (confront)	Floirac, à la Costa de Ferroys		3E 83, fol. 37-37 v°, 5 novembre 1472
PREVOST, Pey		Tenancier (confront)	Cenon, à Tregeyt		3E 83, fol. 32, 23 octobre 1472
PUCH, Catherina deu		Tenancier (confront)	Camblanes, à l'Estatge de Maubin		3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476
PUCH, Maria deu		Tenancier (confront)	Saint-Médard en Jalles, au Puyau de Berasort		3E 83, fol. 16 v°, 22 juillet 1472
<i>PUCH, YSABE deu</i>	<i>Veuve, noble dame, dame de Montlau et de Visquete</i>	Seigneur	<i>Moulon, dit le Mayne Ligey ou de Lannon</i>	<i>Mayne, terres, vignes</i>	<i>3E 6091, fol. 24 v°, 1^{er} mars 1462 (B.N.F.)</i>
PUCHAUTEY, Richard de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar	Décédé – concerne ses héritiers	3E 10391, fol. 42, 6 octobre 1473
PUCH MOTOU, Pey de		Tenancier (confront)	Saint-Vincent	Aubarède	3E 4807, fol. 242, 11 décembre 1464
PUY, Johan deu, dit de Gensac	Décédé	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
PUY, Pey du		Tenancier (confront)	Graves, au Camps de Bègles		3E 12430, fol. 26-26 v°, 18 mars 1469
	<i>Sabatey</i>	Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 10391, fol. 26, 1 ^{er} juillet 1473
PUY, Vidau deu		Conjoint	Cenon, en Queyries	Epoux de Johana Eymeric	3E 84, fol. 45 v°, 27 mai 1474 (B.Fa.)
QUER, Roger	Borsey de la nef la « Marie de Londres » - associé de	-	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès	Se fait payer en vin	3E 6091, fol. 236 v°-237, 4 juillet 1473 (oblig.)

	Sauvat de Houstans				
QUEYSEY, Bertrand		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Décédé (concerne sa veuve)	3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
RAC, Johan		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Migron		3E 12429, fol. 8-8 v°, 19 juillet 1489
La RACLA, Johan de	Associé de Garsias de Sori	Locataire	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474 (B.Fa.)
<i>RAMON, Johan</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cenon, à la Tastona</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 84, fol. 137 v°-138, 20 janvier 1475</i>
RAMON, Johan		Tenancier (confront)	Bègles, aux Camps de Bègles		3E 82, fol. 11 v°-12, 4 février 1479
<i>RAMON, Monin</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux-Mers), à Blanqua</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>
RAMON, Peyrona		Tenancier (confront)	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474
RAMON, Thomas		Tenancier (confront)	Mérignac, au cornau de Beutre		3E 84, fol. 43 v°-44, 25 mai 1474
RAMPNOL, Johana		Tenancier (confront)	Léognan (Cernès), à la Camas.	Décédée – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 108, 9 novembre 1474
RANC, Johan deu		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux à Barreyras		3E 84, fol. 169, 17 mars 1475
RAUXANS, Guilhem de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, près de Saint-Genès		3E 83, fol. 46, 3 décembre 1472
RAUZAN, ?	Noble homme	Seigneur	Aux Ardilhas		3E 1145, fol. 43 v°, 26 janvier 1482 (V.R.)
RENON, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cap de Bey		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
RIBAS, Nicolau de		Tenancier (confront)	Carignan (Entre-deux-Mers), à Vinhac		3E 6091, fol. 180, 12 novembre 1471
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Carignan, à Gravat</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 28, 8 mai 1474 (R.F.)</i>
		<i>Tenancier</i>	<i>Carignan, à Gravat</i>	<i>Concerne une</i>	<i>3E 84, fol.</i>

		<i>(confront)</i>		<i>terre</i>	28, 8 mai 1474 (R.F.)
RICHARD, Helitz		Tenancier	Ile de Macau	Vend la vigne – épouse de J. de Saint-Maixent	3E 4807, fol. 223-223 v°, 27 octobre 1464 (V.)
ROBERT, Maria		Tenancier (confront)	Mérignac, à Lauda Poyana, autrement Calhavet		3E 84, fol. 12, 17 avril 1474
ROBERT, Johan		Tenancier (confront)	.Eysines, au Cadehautz		3E 84, fol. 149-149 v°, 21 février 1475
ROBERT, Pey		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Cornau de Beauqueyras	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 118 v°, 28 janvier 1477
ROCA, ...	Prêtre	Tenancier (confront)	Le Taillan, à la Conquesca		3E 85, fol. 64-64 v°, 8 octobre 1476
ROCHA, Micheu de		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, à Lomenet		3E 86, fol. 6-6 v°, 9 avril 1483
ROCQUEYS, Pey de		Tenancier (confront)	Camblanes, à Font Gassion.		3E 85, fol. ?, ?,
RODEY, Bernard		Tenancier (confront)	Près de la bastide en Queyrie, au port de Montz		3E 85, fol. 157-157 v°, 19 avril 1477
<i>Ros, Héliot, dit la Doga</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Terre - décédé</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473</i>
ROS, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Seurin, à Tremb		3E 85, fol. 174 v° -175, 5 juillet 1477
ROSSAU, Arnaud		Tenancier (confront)	Palu de Montferrand, à la Gambeta		3E 10391, fol. 15, 17 mai 1473
ROSTANH, Perrin / Perron		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
		Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 85, fol. 115-115 v°, 22 janvier 1477
ROSTANH, Pierre	Noble homme	Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 85, fol. 236, 3 avril 1477 (V.)
ROSTANH, Ramonin		Seigneur	Graves de Bordeaux, à Esquinau		3E 7132, fol. 87 v°, 19 mars 1466 (V.)
La RUA, Johan de	Associé de R. Malet	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand	Décédé – concerne ses héritiers	3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475
<i>SABATEY, Colin le</i>	<i>Maître (?)</i>	<i>Tenancier</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Terre et pré – décédé</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473 (R.F.)</i>
SABATEY, Pey		Tenancier	Paludate	Deux vignes	3E 1145, fol.

de		(confront)			67 v°, mai 1482
SAFFEY, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Font Cappeyron, au plantier de Siu Blanet		3E 85, fol. 72-72 v°, 29 octobre 1476
SAGARPEY, Bertrand	Associé de Prosina Sagarpay, sa mère	Locataire	-Tabanac, au Puyau de Labatut -Tabanac, à la Graveyra.	-Un hostau, casau et vignes -Une vigne.	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467 (B.Fa.)
SAGARPEY, Prosina	Associé ede Bertrand Sagarpay, son fils	Locataire	-Tabanac, au Puyau de Labatut -Tabanac, à la Graveyra.	-Un hostau, casau et vignes -Une vigne.	3E 6091, fol. 82 v°-83, 26 avril 1467 (B.Fa.)
SAINT-MAIXENT, Johan de		Conjoint	Ile de Macau	Epoux de Helitz Richard	3E 4807, fol. 223-223 v°, 27 octobre 1464 (V.)
SAINT-SEVE, Johan		Tenancier (confront)	<i>Graves de Bordeaux au Plantey de Salas</i>		3E 84, fol. 267 v°, 25 novembre 1475
SALANANA, de, Pey		Tenancier	Bègles, au Plantey d'Artigueyron	Achète une vigne	3E 85, fol. 76 v°-77, 11 novembre 1476 (V.)
SALAS, Bernard de	Décédé	Les héritiers sont tenanciers (confront)	Sainte-Croix, dans la sauveté, devant le porge		3E 1145, fol. 97, 18 octobre 1482
SALOMON, Johan		Tenancier (confront)	Cenon en Queyrie		3E 84, fol. 136 v°-137, 18 janvier 1475
SANH, Pey		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Mons	Décédé – concerne ses héritiers	3E 1631, fol. 285 v°, 8 juin 1481
<i>SAUBIAS, Fortin de</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Pré – décédé (concerne sa veuve, Pasqueta)</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473 (R.F.)</i>
SAUGUAS, Guilhem de		Tenancier (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
		Tenancier (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes	Même vigne que la précédente	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
SAUSINS, Margarida de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya		3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
SAUTZ, Hélias		Tenancier (confront)	Sauveté Saint-Seurin à Capdeville		3E 1631, fol. 267-269 v°, 1 ^{er} juin 1481
SEGUIN, Galhard	Associé de Johan Seguin	Tenancier (confront)	Le Taillan, à Via Pradosa		3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475
<i>SEGUIN, Guilhem</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac (Entre-deux-Mers), devant l'hostau de Bernard Ayquem</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 7132, fol. 17 v°-18, 9 mai 1465</i>
		Tenancier (confront)	Bouliac (Entre-deux-Mers), au Puyau de la	Décédé – concerne ses	3E 7132, fol. 17 v°-18, 9

			Landa	héritiers	mai 1465
SEGUIN, Johan	Associé de Galhard Seguin	Tenancier (confront)	Le Taillan, à Via Pradosa		3E 84, fol. 151 v°, 15 février 1475
SEGUONAS, Pey Johan		Tenancier (confront)	Taillan, à Saint-Coyras, au Cornau de Germinhau	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
SEGUR, Johan de	Seigneur de Pardaillau, de Puch Agud et de Moulon	Seigneur	Camarsac (Entre-deux-Mers), à Sayna		3E 83, fol. 24, 4 septembre 1472 (V.)
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Serporar	Concerne son épouse	3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
SEGUY, Kathelina deu	Veuve	Tenancier	Bègles, au plantier de Saint-Julien	Vend la vigne – héritière de P. de la Crotz, son fils	3E 12430, fol. 55 v°-56, 10 juin 1469 (V.)
<i>SENSINS, Arnaud de</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet</i>	<i>Concerne un mayne – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet</i>	<i>Concerne une terre – concerne ses héritiers</i>	<i>3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474</i>
SILHET, Bertran deu		Tenancier (confront)	Floirac au <i>cornau</i> de Paratge	Décédé – deux vignes	3E 84, fol. 132 v°-133, 5 janvier 1475
SOBTZFILHOU, Guilhem de	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Serporar	Achète la vigne	3E 86, fol. 16, 17 mai 1483 (V.)
SOMATAN, Guilhem de		Tenancier (confront)	Roffiac		3E 4807, fol. 191, 20 juillet 1464
SORBEY, Bertrand de		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
		Tenancier (confront)	Macau, au Queyron	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 5-5 v°, 5 avril 1476
SORBEY, Guilhem		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier 1476
SORBEY, Pey		Tenancier (confront)	Floirac au Puch de Messan au lieu dit « aux Guirauds »	Vigne	3E 84, fol. 246, 10 octobre 1475
SORI, Garsias de	Associé de Johan de la Racla	Locataire	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre

					1474 (B.Fa.)
SOYS, Bernard de	Prêtre	Tenancier	Graves de Bordeaux au Puch Bocquey	Achète une vigne	3E 86, fol. 17 v°, 21 mai 1483 (V.)
SPERT, Esteve		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Cap de Beuf		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cap de Bey		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
TALOT, ?		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Rasa		3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
TARTA, Johana de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Bomba		3E 85, fol. 104-104 v°, 7 janvier 1477
<i>TAYS, Guiraud</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Cambes, aux Galhardetz</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 84, fol. 124, 12 décembre 1474</i>
TERRALH, Johan deu	Mossen de la chapelle	Tenancier (confront)	Camblanes, à Bet Camp		3E 85, fol. 133 v°-134, 22 février 1477
TIBBAUD, Johan, dit Chebrinhac		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Brion		3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Brion.		3E 85, fol. 233 v°-234, 26 mars 1478
Le TIOU, Symon, dit <i>Johan Barbe</i>		Tenancier (confront)	Cenon (Entre-deux-Mers), à Ardileys		3E 85, fol. 88, 3 décembre 1476
TORNEY, Matha	Veuve	Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), près du chemin de Langon		3E 82, fol. 43-43 v°, 13 mars 1478
		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>		3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481
TORNEY, Pey		Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux-Mers), à Floyraguet		3E 84, fol. 131-131 v°, 31 décembre 1474
TORNEY, Trenca		Seigneur	Bouliac, au Puyau de Tauyau		3E 84, fol. 89-89 v°, 29 septembre 1474 (V.)
		Seigneur	Bouliac, au Puch de Tauyau	Vigne	3E 84, fol. 256-256 v°, 2 novembre 1475 (V.)
TOUR, Galhard de La	Décédé	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent	Une vigne	3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474
TRENLOU,		Seigneur	Palu de Bordeaux, à	Décédé –	3E 86, fol. 6-

Aymon de			Lomenet	concerne ses héritiers	6 v°, 9 avril 1483 (V.)
TRINQUINA, Matinot de		Tenancier (confront)	Cenon, en Queyrie		3E 84, fol. 111 v°, 18 novembre 1474
TROUQ, Guilhem	Associé de Johan Trouq, son frère	Tenancier (tuteur)	Bouliac, à la Psada	Tuteur de Maria Trouq	3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 (B.Fa.)
TROUQ, Jehan	Associé de Guilhem Trouq, son frère	Tenancier (tuteur)	Bouliac, à la Psada	Tuteur de Maria Trouq	3E 10391, fol. 37-37 v°, 25 août 1473 (B.Fa.)
TRUATAUT, Pey		Tenancier (confront)	Sainte-Croix, dans la sauveté, devant le porge		3E 1145, fol. 97, 18 octobre 1482
TRUCH, Bernard deu		Tenancier (confront)	Gradignan, à Bosset		3E 84, fol. 22 v°, 30 avril 1474
TRUCH, Guiraud de		Tenancier (confront)	Gradignan, à Bosset		3E 84, fol. 10, 30 avril 1474
TUSSEY, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya		3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
VALENTINHAU, Johannot de		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha		3E 83, fol. 41-41 v°, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Palu de Bordeaux, au Bourdieu de la Flécha	Décédé – concerne ses héritiers	3E 85, fol. 193 v°, 30 septembre 1477
VALT, Ramon deu	Notaire	Tenancier	Graves de Bordeaux, au Bequet du chemin d'Ars.	Vend la vigne	3E 1631, fol. 186, ... (R.F.)
VARES, Maria de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Nauyan	Deux vignes	3E 12429, fol. 9, 10 août 1489
VERGEY, Anthoni deu, dit Darbis		Tenancier	<i>Au cornau</i> de Villenave	Achète un hostau et une vigne	3E 1145, fol. 76 v°-77, juin 1482 (V.)
VERGEY, Pey deu		Tenancier (confront)	Eysines, à las Comas		3E 84, fol. 135, 13 janvier 1475
VEY..., Menyon	Associé de Guilhem Jorget	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 10391, fol. 45, 12 octobre 1473
<i>VIDAU, Guilhem</i>		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Baurech, au Puyau de Lusan</i>	<i>Concerne une terre</i>	<i>3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472</i>
VIDAU, Johan		Tenancier (confront)	Baurech, au Puyau de Lusan		3E 83, fol. 5 v°, 19 mai 1472
VIGEY, ?		Tenancier	Bouliac (Entre-deux-	Epouse d'Arnaud	3E 10391,

		(confront)	Mers), à la Mota de Colom	de Morlin	fol. 15, 17 mai 1473
VIGNAS, Pey de		Tenancier (confront)	Cantenac (Médoc), au Fossé neuf	Concerne ses héritiers	3E 1145, fol. 12 v°-13, 17 octobre 1480
La VILLA, Pey de		Tenancier (confront)	Talence		3E 86, fol. 8 v°-9, 21 avril 1483
VILLAMBITZ, Pey de	Prêtre	Tenancier (confront)	Floirac, à Tregeyt	Concerne une aubarède	3E 85, fol. 84 v°, 25 novembre 1476
VIMAN, Johan	Notaire	Conjoint (Tenancier en confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de la Sereya	Nom de l'épouse inconnu	3E 85, fol. 141, 4 mars 1477
VINAN, Johan		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit	Deux vignes	3E 85, fol. 233-233 v°, 26 mars 1478
VINCENTZ, Margarida		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Terra Negra		3E 86, fol. 4 v°-5, 5 avril 1483
VINHAS, Bernard de	Associé de J. Dupanha	Locataire	Floirac (Entre-deux-Mers), à Bonaffos, à Ganhonay et à Monthon		3E 7132, fol. 60-60 v°, 16 novembre 1465 (B.Fa.)
VINHAU, Pey deu		Tenancier (confront)	Listrac (Médoc), au Caput		3E 1145, fol. 16-16 v°, 29 novembre 1480
VINHEY, Arnalda de		Tenancier (confront)	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz		3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475
		Tenancier (confront)	Blanquefort (Médoc), au Poyau de Clapautz		3E 84, fol. 169 v°, 17 mars 1475
VINHOLAS, Guis-sarnaud de		Tenancier (confront)	Paludate		3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482
VIRALUDA, Bona de	Noble dame – associée de M. de Viraluda	Seigneur	Bassens, à Corbin		3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473 (B.N.F.)
VIRALUDA, Maria de	Noble dame – associée de B. de Viraluda, sa sœur	Seigneur	Bassens, à Corbin		3E 1631, fol. 134 v°-136, 15 juillet 1473 (B.N.F.)
VISA, Guilhem de	Syndic des XIII Chapelains	Agit pour le seigneur	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh		3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479 (modération de cens)
VISEY, Arnaud		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, aux Camps de Bègles		3E 85, fol. 207, 8 novembre 1477
La VOUTA, Perrin de		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Barreyras		3E 84, fol. 287 v°-288, 29 janvier

					1476
YMBARD, Johanicot		Tenancier (confront)	Cadaujac (terre Gasque), à Morna		3E 85, fol. 47 v°, 17 août 1476
	BERTULH, abbé de	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Saint-Genès		3E 84, fol. 146 v°-147, 8 février 1475
	CAMBES, Bastide de	Tenancier (confront)	Cambes, au plantier de Frémant		3E 83, fol. 2 v°, 8 avril 1472
	CAMPBAS, monseigneur de	Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
	CANTALOP, dona de	Tenancier (confront)	Pessac, au Lauderey		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Pessac, au Lauderey		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
		Tenancier (confront)	Pessac, au Cadilhaut		3E 83, fol. 42 v°-43, 30 novembre 1472
	CORPS DE DIEU, confrérie du	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre, près du Moulin du Vent		3E 1631, fol. 120 v°-121, 26 mai 1478 (R.F.)
	CHEYRA, dona de la	Tenancier (confront)	Floirac (Entre-deux- Mers), à Audissas		3E 6091, fol. 64, 24 décembre 1462
	DAGES, monseigneur	Tenancier (confront)	Floirac, à la Souys		3E 84, fol. 236 v°, 4 septembre 1475
	DOMES, seigneur de	Seigneur	Ile de La Lande, au Bec		3E 1145, fol. 74-74 v°, 10 juin 1482 (V.R.)
	GASSAC, seigneur de	Seigneur	Ludadon, à Jelet		3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472 (V.)
	GRAMONT, dame de	Seigneur	Saint-Estèphe (Médoc), à Honc Petita et à Marlozet		3E 84, fol. 37 v°-38, 17 mai 1474 (V.R.)
	GRANT GAUCEM, dona de	Seigneur	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 6091, fol. 83 v°-84 v°, 21 mai 1467 (V.R.)
	HUGA, monseigneur	Seigneur	Mérignac (Médoc), au cornau de Beutre, au cap de Fau		3E 82, fol. 83 v°-85 v°, 3 février 1479
	JUNQUERAS, <i>hostau</i> de	Seigneur	Bruges (Médoc), au plantier de Molerin.		3E 85, fol. 37-37 v°, 6

					juillet 1476
		Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476
		Seigneur (confront)	Graves de Bordeaux, à Bareyras		3E 85, fol. 73, 2 novembre 1476
	<i>LABATUT, monseigneur de</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 43 v°-44, 30 novembre 1472</i>
	<i>LABRIT, seigneur de</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Palu de Bordeaux, au bourdieu de la Flécha</i>	<i>Fossé</i>	<i>3E 83, fol. 44-44 v°, 30 novembre 1472</i>
	LAUSAC, dame de	Seigneur	Macau, à la Costa		3E 84, fol. 8- 8 v°, 6 avril 1474
	MAURIAN, seigneur de	Seigneur	Le Taillan, à Germinhau		3E 84, fol. 46, 27 mai 1474
	MONTFERRAN D, seigneur de	Seigneur	Bassens, au Puch de Tarte	Vigne « blanche »	3E 6091, fol. 165 v°-166, 4 mai 1471 (V.)
	<i>La RETGE, seigneur de</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473</i>
	ROSTANH, monseigneur de	Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de Sorp		3E 12430, fol. 103-103 v°, 27 décembre 1470
			Graves de Bordeaux, au plantier de Salas	Concerne ses héritiers – gestes de mise en possession	3E 84, fol. 117, 1 ^{er} décembre 1474 (V.R.)
		Seigneur	Carignan, à Viralongua		3E 84, fol. 161, 7 mars 1475
		Seigneur	Graves de Bordeaux, à la Pereyra de Carret		3E 85, fol. 90 v°-91, 6 décembre 1476
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 85, fol. 155 v°-156, 17 avril 1477 (échange)
		Seigneur (confront)	Talence, au Plantey da Ruan		3E 85, fol. 182 v°- 183, 7 août 1477
	SAINT- JACQUES, Hôpital de	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Bequet de Saint- Jacques		3E 1145, fol. 11 v°-12, octobre 1480
	SAINT- JACQUES, prieur de	Seigneur	Graves de Bordeaux, au Grand Queyron		3E 83, fol. 15 v°, 21 juillet 1472 (V.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux,		3E 10391,

			au Petit Queyron		fol. 48, 23 octobre 1473 (V.)
		Seigneur	Graves de Bordeaux, au Petit Queyron		3E 10391, fol. 49 v°, 25 octobre 1473
		Seigneur	Floirac (Entre-deux-Mers), à Martoret		3E 10391, fol. 79 v°, 20 janvier 1474
		<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Camblanes, à Venteysan</i>	<i>Concerne un segue</i>	<i>3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476</i>
	SAINT-MARTIN, prieur de	Seigneur	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Martin		3E 1631, fol. 138-139, 31 décembre 1472 (V.)
	<i>La SAUVE, abbé de</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 83, fol. 35-35 v°, 16 novembre 1472</i>
		Seigneur	Floirac, au Puch d'Alhau		3E 84, fol. 3-3 v°, 29 mars 1474
	TAUYAN, dona de	Tenancier (confront)	Bouliac, au Porge de Tauyan		3E 85, fol. 154, 15 avril 1477
	VERGEY, seigneur de	Seigneur (confront)	Ludadon, à Jelet		3E 6091, fol. 185 v°-186, 2 janvier 1472
		Seigneur (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes		3E 84, fol. 81, 27 août 1474
		Seigneur (confront)	Ile de Macau, à Morlau devers Ambes		3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
	<i>Contrôleur</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Floirac, à Tregeyt</i>	<i>Concerne des aubarèdes</i>	<i>3E 83, fol. 29, 7 octobre 1472</i>
	Hostau du Port	Seigneur	Saint-Macaire, au Puch devant la ville		3E 85, fol. 36, 4 juillet 1476 (V.)
	Prêcheurs de Bordeaux	Seigneurs (confront)	Ile de Macau		3E 84, fol. 51, 6 juin 1474
	<i>Saint-Julien</i>	<i>Seigneur (confront)</i>	<i>Graves de Bordeaux, à Barreyras</i>	<i>Fief indéterminé</i>	<i>3E 7132, fol. 76-76 v°, 31 janvier 1466</i>
	<i>XIII chapelains</i>	<i>Seigneurs</i>	<i>Quinsac (Entre-deux-Mers), au Puch de Sarrac</i>	<i>Concerne des terres</i>	<i>3E 1631, fol. 145-145 v°, 4 novembre 1471 (R.F.)</i>
		Seigneurs	Le Tourne, à Radonet		3E 1631, fol. 160 v°-161 v°, 5 juillet 1475 (R.F.)
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, au Plantier Velh		3E 82, fol. 33-35, 15 février 1479 (modération)

					de cens)
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, près de Saint-Genès		3E 83, fol. 46, 3 décembre 1472
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, aux Aygars		3E 1631, fol. 161 v°-164, 21 octobre 1475 (R.F.)
		Seigneurs	Ile de Macau, Morlau devers Ambes et au Freysse		3E 85, fol. 12 v°-13, 12 avril 1476
		Seigneurs (confront)	Cessac (Entre-deux- Mers), à la Boria		3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476
		Seigneurs	Cessac (Entre-deux- Mers), à la Boria		3E 85, fol. 38 v°- 38 bis, 10 juillet 1476
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint- Genès		3E 1631, fol. 264 v°-265, 30 mai 1481 (R.F.)
	XV chapelains	Seigneurs	Floirac (Entre-deux- Mers), à Ferroys	Vigne en « ruine »	3E 1631, fol. 140 v°-141 v°, 26 octobre 1470 (modération de cens)
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent		3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, à Campredan		3E 1631, fol. 43-44 v°, 23 octobre 1475
		Seigneurs	Graves de Bordeaux, à Terre Nègre	Vigne en « ruine »	3E 82, fol. 43 v°-46, 18 mars 1478 (diminution de cens)
		Seigneurs	Bassens (Entre-deux- Mers), au Briou et au Poyous		3E 1631, fol. 253-254, 11 mars 1480 (R.F.)
?, Audet	<i>Caudeley</i>	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, au Luc		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
?, Bernard		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), à la Videy		3E 82, fol. 78-79 v°, 10 février 1479
?, Bernard (même que le précédent ?)		Tenancier (confront)	La Raza (Bègles), à la <i>Rua deus Cassanhos</i>		3E 1631, fol. 283-284, 7 juin 1481
?, Blanca	Veuve	Tenancier	Ile de Macau	Vend aux enchères – héritage de Hélias de Montestruc	3E 84, fol. 294 v°-295, 21 février 1476 (enchères)
?, Cola		Tenancier (confront)	Palu de Montferrand, à la Gambeta		3E 10391, fol. 15, 17

					mai 1473
?, Girou	Tavernier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à la Rasa		3E 83, fol. 45-46, 3 décembre 1472
?, Héliot, dit <i>Pinhou</i>		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Saint-Vincent		3E 84, fol. 24-24 v°, 5 mai 1474
		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, derrière l'église de saint Vincent	Même vigne que la précédente ?	3E 84, fol. 77-80 v°, 25 août 1474
?, Johan de			Floirac, à la Soys.	Vend la rente	3E 1145, fol. 45 v°, février 1482 (V. de rente)
?, Johan		Conjoint	Graves de Bordeaux, au Bourdieu de la Porta	Epoux de Maria Deuga	3E 1145, fol. 113 v°, 16 janvier 1483
?, Leytissa		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Campeyrand		3E 84, fol. 269, 1 ^{er} décembre 1475
..., Maria		Tenancier (confront)	Sauveté Saint-Seurin à Capdeville		3E 1631, fol. 267-269 v°, 1 ^{er} juin 1481
?, Mathelina		Tenancier (confront)	Paludate		3E 1145, fol. 67 v°, mai 1482
?, Nicot		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Siu Blanet		3E 84, fol. 121 v°, 10 décembre 1474
?, <i>Pasqueta</i>	<i>Veuve de feu Fortin de Saubias</i>	<i>Tenancier (confront)</i>	<i>Bouliac, aux Figueyrons</i>	<i>Pré</i>	<i>3E 83, fol. 60 v°-61 v°, 20 janvier 1473</i>
?, Pey de		Tenancier (confront)	Camblanes, à l'Estatge de Maubin		3E 85, fol. 27 v°, 8 juin 1476
?, <i>Peyrot</i>		<i>Tenancier</i>	<i>Tresses, au Puch de Mélac</i>	<i>Terre</i>	<i>3E 85, fol. 36 v°, 4 juillet 1476</i>
?	Épousede Colin Noël	Tenancier (confront)	Saint-Seurin (près de Bordeaux), à l'Estanhey		3E 85, fol. 96 v°, 19 décembre 1476
?, Peyrotin	Décédé	Ses héritiers sont tenanciers (confront)	Graves de Bordeaux, au plantier de Saint-Laurent	Vigne	3E 84, fol. 111-111 v°, 28 octobre 1474
?, Ramon	Tavernier	Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Cantagrit		3E 85, fol. 156-156 v°, 19 avril 1477
?, Richart		Tenancier (confront)	Graves de Bordeaux, à Fontanat Grant		3E 82, fol. 80-82 v°, 19 janvier 1479
..., Thomalin	Tondeur	Tenancier (confront)	Sauveté Saint-Seurin à Capdeville		3E 1631, fol. 267-269 v°, 1 ^{er} juin 1481

Annexe 3 : Pièces justificatives 1: différents types de contrats conclus par des Bordelais concernant les vignes.

1er décembre 1474, dans les Graves (Bordeaux)

**Vente de vigne dans les Graves, au Plantey de Salas,
par Arnaud Faure, de Saint-Michel (Bordeaux),
à Johan Darman, marchand de Saint-Michel (Bordeaux),
suivie de la mise en possession**

AD Gironde, 3E 84, fol. 117.

*Datum in Grauas Burdigala loco /
vocato au Plantey de Salas /
dicta die vz prima decembris*

Conoguda etc que Arnaud Faure de la parrochia de senct Miqueu de / Bordeu per sa bona voluntat per sin etc a vendut etc per totz temps / a Johan Darman merchant de ladeyta parrochia de senct Miqueu de Bordeu / aquimedis present etc tot aquet trens de vinha am la terra etc qui / es en las Grauas de Bordeu au loc apperat au Plantey de Salas / ayssi cum es entre la vinha de Menjon Luchas caudeyrey / duna part Et la vinha de Johan Forthon et la vinha de Ramon / Faure dautre part Et dura etc en long de la vinha deudeit / Johan Darman de lun cap entro a la vinha de Johan de Senct / Seve de lautre cap Emscaups am tot lo dreit etc et len aues / etc Et lat deu tot far hauer etc Et aquesta etc venda / etc affeit per la pretz et soma de huyt francs et mey / bordales comptat etc que Reconoguo etc hauer agudz etc / rem[...]cx et len deu etc per tar bona et ferma ga- / -rentia etc sauvs los dreits etc deus hereteys de mossen de / Rostanh qui fo acuy diu perdon desquaus etc meu ab certan / sporle et per lo seysen deu fruyt deu vin et / vendanha qui vayra etc cascun an en lodeyt trens de vinha / Et si per fauta etc obligx sa persona et totz sons bens / et causas etc sobtmets se a[...] jutges de gleysa et / de sengle etc Rem[...]cx etc jurat etc Et aquimedis etc / lodeit Arnaud Faure meto en possession lodeyt Johan Dar- / -man per la balhansa de una vit loquau vit lodeyt Johan / Darman prenguo et romprit Et apres que lodeyt Arnaud / sen selhet defforas lodeyt Johan Darman stet / et demoret dedentz paucificament etc delasquaus / causas etc presentibus ibidem Petro Pivanh et Petro / de Riveyra parropiants eiusdem parropie sancti Michelis Burdigala testibus etc.

11 mars 1476, Bordeaux

**Vente à réméré d'une vigne à Cénac (Entre-deux-Mers)
par Guilhem de Montz et Conthor de Colinhan, son épouse,
à Johan Dalhayre, de Saint-Michel (Bordeaux)**

AD Gironde, 3E 84, fol. 300

Undecima Marti

Conoguda etc que [rayé : Guilhen] Guilhem de Montz et Conthor de / Colinhan sa molher de la parropia de Senac Entro dos Mars per lurs / bonas voluntatz personament etc ladeyta molher am voluntat etc deudeyt / son marit loquau aquimedis present lidet etc son poder etc per edz etc / anvendut et liurat etc venden et liuren per totz temps / a honorable home Johan Dalhayre de la parropia de senct Miqueu etc de / Bordeu aquimedis present etc tot aquet trens de vinha am la / terra etc qui es en ladeyta parropia de Senac au loc apperat au Poyau / de Montz ayssi cum es entro lo camin comunau et duna part / et de lun costat Et las terras laboradissas de Arnaud de La / Guarrigua de lautre cap et de lautre costat emseps am / tot lo dreit etc et len a[...]es etc Et lac deu tot far [...] etc / et deliurar etc Et aquesta etc venda etc affeit etc per la / soma de vingt francs bordales comptat etc que edz re- / - conoguoren etc hau agudz etc Et len deuen etc lu ten- / -gud per lautre etc portar etc garentia sauvs lo dreitz etc / deu senhors dean et capitre de sent Andriu de Bordiu qui / aras son o per temps aduenir seran etc am certan sporla et per / vingt ardots bordales cascun an de cens etc far quots de tots cens / etc Et de[...][...] spau [rayé : et per ...] lodeyt Johan Dalhayre / per sa bona voluntat adat etc ausdeyt etc marit et mohler / presents etc terme de recors de soubre ladeyta vinha deu / jorn duy etc entro a dos ans premeyramentz venentz / etc provedit que losdeyt marit et molher no lo pus- / -ran vendre ny stambrar en alcuna maneyra que lodeyt Da- / -laire [rayé : no p.] lo pusta hauer dauant tota persona / per aquet medis pretz etc Et per tot so tenir etc obligament / luna partida a laltra lurs personas et lurs bens / et causas etc sobtmet se a totz jutges de gleisa et / de segle etc et a lecxeqution etc re[...] Jure / etc presentibus ibidem honorablo viro Richardo [rayé : de Rend..] Are- / -mon alias de Feulias burgen burdigala Vitale Peytabin / parropiano [rayé : de Fh] Floiracis Intra duo maria et Raymundo / de Montesetz de Linhano Intra duo maria testibutz etc.

16 mai 1457, Bordeaux

**Vente de rente par Johana deu Puch, veuve, Saint-Siméon (Bordeaux)
à Johan de Brunhagas,
marchand de Saint-Michel (Bordeaux)**

AD Gironde, H 1183, fol. 9.

*Datum Burdigala die XVI^a mens /
may anno diu M^{no} CCCC LVII^{mo}*

Conoguda etc que la nobla dona madona / madona (sic) Johana deu Puch vepda / molher qui ffo deu noble home mossen Loys / Despry cavaley qui ffo deffunct Cum / dona deu cornau de Roffiac en la / parropia de Lormont et deu bordiu de / Queyria apperat la Thor blancha qui es / dauant Bordeu en la parropia de Cenon / entre doas Mars per sa bona volun- / -tat per fin

per sons hers et per / so ordeney etc a vendut livrat etc / a Johan de Brunhagas merchant / de la parrochia de sent Miqueu et borgues / de Bordeu aquimedis present etc per fin / per sons hers etx stipulant etc / Totz aquetz dos deneys de la monada / corssabla a Bordeu desporle etc Et totz / aquetz sinq sous de cens Ensemps ab / totz los dreyts et deneis mans senhorias / bestud desbetud vend reyiabend etc / que lomedis Johan de Brunhagas / lo dana et pagana et aue a costumet / de dar et pagar alamedis dona / per rason de tot aquet bordiu / cubert de teule ab la terra et vinha / et lor enque es ab tots sas appartenansas / et ab laubareda et vimeney qui son / alentorn qui son en ladeyta queyria / en ladeyta parrochia de Larmont Ayssi cum / lo tot es entro la vinha deus hereteys / de Hauscenot de Marulh notari public / [fol. 9v] Duna part Et dautra part / Et dura et ten en lonc de la / yma de la mar de lun cap entro / a la vinha deumedis Johan de Brun- / -hagas de lautre cap Et plus / pro rason de tot aquet trens de / vinha aubarada et vimeney ab / la terra et loc etc qui es aquimedis / depres Entre la vinha deudeyt / Hauscenot de Marulh notaire public / duna part Et la vinha de / Arnaud de Lestanc laborador dautra / part et dura etc de la yma / de la mar de lun cap Entro a / la causa deumedis Johan de Brunhagas / et de Jauffrion deu Bosc de lautre cap / Et plus per rason de tot aquet / trens de vinha aubarada et vime- / -ney ab la terra etc qui es aquimedis / depres Entro la vinha deus / de Pey Daubareda duna part / et la vinha de Peyrona Fauquey / et de Guilhem Fauquey son fray dautra part / Et dura etc de la yma de la / mar de lun cap Entro a la vinha / de Arnaud Forthon estanhey de lautre / cap Et plus per rason de totz / aquetz dos trens de vinha et / vimeney ab la terra etc qui son / aquimedis au loc apperat au desert / Entre lo camin comunau duna / part Et la vinha deudeyt Jauffrion / deu Boys dautra part Et / dura etc de la vinha deudeyt / Johan de Brunhagas de lun cap / Entro a la vinha de Blanqua / Rabbit vepda de lautre cap Et a / la plus vendut liurat etc tot / dreyt etc Et len a feyt et fey etc / certain et veray senhor etc Et / aquesta auantdeyta venda etc a / feyt etc per la prets etc de / XII ffs comptat cascun per XXV / sous etc que reconogo lauantdeyta dona / auer agutz etc En remerciat / etc a la excequition Et len / metr en possession etc per tenor / et vigor daquesta presenta carta / etc Et plus que len deu etc / [fol. 10] porta bona et ferma garentia etc / envert et contra totas personas / etx franquament en alo etc segont / los fors et costumet de Bordeu etc / mandant prometent et autreyant / lauantdeyta dona bendeyritz etc / en virtut deu segrament deius escriut et inferit que era no a / feyt deyt ni tractat etc Et si / ayssi etc Et per tot so dessus / tenir etc lamedis dona que / na obligat sa persona persona (sic) etc / Et que sia sotzmetut etc ... etc / jusx etc / Presentibus ibidem Johanne / Martin alias de Securo mer- / -catore parrochiano sancti Michelis et borgues / burdigalae et Bernard Peyronis clerico / parrochiano sancti Piererti burdigalae testibus etc.

1er janvier 1455, Bordeaux

**Reconnaissance féodale par Geussota Oley,
auprès de l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux),
pour un trens de vigne et d'aubarède dans les Graves de Bordeaux**

AD Gironde, H 736, fol. 3v°.

*Eadem die et anno ac/
presentibus quibus supra/*

Conoguda etc que ladeyta Geusota Oley etc reconogo etc que era a et ten etc / deus auantdeyts senhors etc Tot aquet hostau ab la terra et loc qui es a Rua / deus Pinhadors en

ladeyta parroquia de sent Seurin entre lostau de Johan de La / Porta de ladeyta parroquia duna part Et la Rua de Porta Vequeyra qui va / vert lo merquat de Bordeu dautra part Et dura etc de ladeyta Rua / deus Pinhadors de part davant de lun cap Entro a lostau et / terra deus heretage de Pey Talhant de part deras de lautre cap En prengar / vestidon ladeyta Geussota Oley de lauantdeyta servicar etc Et lomedis senhor etc / que len vestit etc Cum de I feu etc ab seys deneyns etc desporle etc / Et per I deney etc cascun an de cens etc rendeus etc ausdeyt senhors etc / a demandat etc lo jorn de la festa de la Exaltation de sentat Crotz de mes de / septembre portatz etc dintz ladeyta moneda etc Et deu epporlar etc / aquimedis etc no pot metre a cascat etc [...] arents etc duas cartas.

21 février 1451, Bordeaux

**Modération de cens demandée par Berthomiu de Lar,
de Sainte-Colombe (Bordeaux), Johan Clar, marchand, de Saint-Michel (Bordeaux), et
Johana de Luhubraga, son épouse,
à l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux), pour un hostau à Bordeaux**

AD Gironde, H 734, fol. 165 v°.

Conoguda etc que cum Berthomiu de Lar et sons hereteys de la parroquia de / senta Coloma Et Johan de Lar merchant de la parroquia de sent Miqueu / et Johana de Luhubraga sa molher cum sa hereteyra agossar tingut / entro assi sa enreyre etc Tot aquet hostau mayson et chay / ab la terra etc qui es en la parroquia de senta crotz de Bordeu en la rua / apperada de la Fusteria ayssi cum es entro la mayson et chay de / Arnaut Guilhem carpentey de tonets [rayé : dun] et la causa deudeyt monasteri duna part / Et lostau mayson et chay de Pey et Guilhem deu Bosc Frances de / lautre part Et dura etc de ladeyta yssida qui ffo de la mayson / deu chant[re] deudeyt monasteri de lun cap Entro a la yma de la / mar de lautre cap loquau feu tingossen losdeyt hereteys / deue honorables etc abat o adminstrador aumoyney o combent / deuerd monasteri de senta Crotz ab II sous desporle et per cent et tres / sous etc cascun an de cens Et cum Johan Dalhayre merchant / cum tutor etc deus filhs et filhas hereteys deudeyt Berthomiu de Lar / Et ladeyta Johana de Luhubraga cum hereteyra deudeyt Johan de Lar / agossen vist etc que lodeyt feu era trop cargat de cens attendut / que era ruynas etc agossen deliberat delo guipir deu tot / fuir que lodeyt administrador et aumoyney deus nompnatz / lor volussen abayssat losdeyt cens a la meytat deso que aue / a costumats de dar Et cum losdeyt senhors agossen recusatz de / aquo far etc per so es etc que au jorn duy etc personau- / -ment constituiz losauantdeyt Johan Dalhayre cum tutor que / dessu et ladeyta Johana de Luhubraga cum hereteyra que dessu etc / per dauat[...] lo reuerent payre endiu etc mossen peys per la / gracia dediu protho[...] de messenhor lo papa senhor administrador deudeyt / monasteri et de mossen Helias de Helias monge et aumoyney deudeyt monasteri / per lurs bonas voluntatz etc Spausament ladeyta Johana ab / voluntat de Guilhem de Paratge son marit present etc An quitat et / gupit lodeyt feu deu tot per tostemps etc ab V sous et ab lesporle / deu segrament deius escriut etc que Jameys res no y demandre / etc en alcuna maneyra etc Et plus prometros que torneren / tots carts que ne agossen etc obliguers etc soquetors / etc re[...] etc Jureren etc sobre lotz santz eunaugs / de diu etc Datum en d[...] monasterio sentis cruris burdigala die XXI^a mens february anno diu m^o CCCC .L. Regnants etc

Presentibus ibidem discretis viris dominis Johane de Petra Helias / de Puchereno presbris et Helia de Helia monacho echele- / -mo sunario d[...] monasteri sente crurs Et me Johanne de . Beussa notari publico.

21 septembre 1454, Bordeaux

**Menace de commise exercée par Johana deu Puch,
veuve de Saint-Siméon (Bordeaux)
contre Galhard de Campbell,
poissonnier de Saint-Rémi (Bordeaux),
pour une vigne en Queyrie**

AD Gironde, H 734, fol. 47-47 v°.

*Datum burdigalia die XXI^a /
mens septembre anno quo supra /
millis CCCCLIII^o*

Conoguda etc que Galhart de Cambelh peyssoney parropiant de / sent arremedi et borgues de Bordeu Cum tutor leyau administrador / de la persona bens et causas de Galhart de Las Comas son filhon / filh et heretey universau de Pey de Las Comas son payre qui ffo / defunct reconogo etc que lod Galhart de Las Comas a et ten / etc de la nobla dona madona Johana deu Puch vepda / molher qui ffo deu noble home mossen Loys Despry caualey senhor de / Moncuc deffunt cum dona deu cornau de Roffiac en la / parropia de Lormont et deu bordiu de Queyria apperat la Thor Blancha / qui es dauant Bordeu en la parropia de Cenon entre doas Mars etc / de sons hers etc Soes assauer Tot aquet trens de vinha / ab la terra et loc etc qui es en lodeyt queyria dauant Bordeu / Ayssi cum es Entre la vinha deus hereteys de Johan / Reyner monadey qui ffo duna part Et la vinha et aubareda / de Pey de la Moleyra dautra part Et dura etc / deu camin cornau devert Cenon de lun cap entro a la / yma de la mar de lautre cap Et en prengo vestidon lodeyt Galhart en nom que dessus de lauantdeyta madona Johana / deu Puch Et lamedis madona Johana de Puch per sa bona / voluntat que len vestit etc deu tot cum de ung feu etc / ab II deneyns etc desporla etc Et per lo quart deu fruyt / de vin et de vendanha etc portat etc lodeyt quart deudeyt / fruyt dintz lodeyt bordiu de ladeyta dona apperat la Thor blancha / deu demandar garda etc a ladeyta dona etc Et dar II deneyns / etc de garderia Et dos sous VI deneyns etc a ladeyta garda per / cascun jorn etc O lo durar loquau que meys pleyra a ladeyta / garda etc Deu esporlar etc a lestar de ladeyta madona / etc de sons hers etc a Bordeu etc No pot metre acasat etc / Garentia etc Et plus dautra part es assauer que / per so car ladeyta vinha dessus confrontada etc era quasi / alerin etc adesert per so car noera estada sududa ni / magestada ni autrement obrada cum se appartene segont / los fors etc per rason de laquau cas lauantdeyta madona / Johana deu Puch cum dona deudeyt feu faze granda diffi- / -cultat audeyt Galhart en nome que dessus etc deffeyt la / vole prener etc retenir a sa man per causa deus ins[...] [fol. 47v°] etc dampnages que era ne prene etc soffie[...] per so car ladayta / vinha era quasi deu tot en ruyna cum desert es per son / es assauer que aquimedis en contenenent sobltre lautrey etc / concession daquesta presenta carta lomedis Galhart de Cam- / -belh en nome et cum tutor que dessus per sa bona / voluntat affin et per tan que ladeyta madona Johana / deu Puch lo donessa licencia et congeyt de vendenhar / ladeyta vinha dessus confrontada etc amandat combent et / promes Et ab la tenor daquesta presenta carta mandat / combenta et promet expressament que ed aura feyt / fudir ben et entegrament tot lodeyt trens de vinha / dessus confrontada etc Deu jorn duy Entro au / jorn de sent Martin diver purmey venent sens / alcuna contradiction Et plus deu et es tingut et a / mandat combent et promes lodeyt Galhart de Campbell / en nome que dessus alauntdeyta madona Johana / deu Puch qui dassi en auant per totz temps / ed obrara lobarara coytinara plantara et complan- / -tara lodeyt trens de vinha dessus confrontat etc /

Et lo danara totas et sengles las obras et fayssons / que mesteyns et ne[...]cias lo seran cascun an ben et deguda- / -ment en asyssi cum a vinhas dequeyria se aperten / segont losdeyts fors etc Et tot so dessus amandat / combet et promes lodeyt Galhart de Cambelh en nom / que dessus tenir gardar obseruar et complir en la / forma et en la maneyra que dessus esdeyt et contingut / Sotz obligation dessa per sa persona et de totz et sengles / sons bens et causas et deudeyt Galhart de Las Comas son / filhon mobles et no mobles etc sosineto etc Rem[...] etc / jurx etc Duas cartas duna tenor etc./

Presentibus ibidem nobili viro Bertrand / de Securo alias de Franys dor[...]cello Bernardo / Audevert alias de La Clota mercator et Bertranso de / Tamornhaco vocata de Pian carpentey comor[...]an Burdigala.

26 février 1477, Bordeaux

**Obligation de Johan Ferri, de Blanquefort (Médoc),
gagée sur un hostau et mayne avec ses terres et vignes
à Blanquefort, à Queyssac**

AD Gironde, 3E 85, fol. 139.

Conoguda etc que Johan Ferri parropiant de Blancafort em / Medoc filh qui fo de Ramon Ferri deffunct per sa bona vo- / -luntat reconoguo etc que ed deu etc ausdeyt Pey et Guilhem / Hosten presents etc la soma de vint et huyt francs et / quarante et sept ardots bordales comptat etc a causa de / bon et leyau prest etc pagar etc de jorn en jorn / tota lur requesta et per tot so tenir etc obligament los sa / persona et totz sons bens et causas etc sponsament et / expressament a los obligat tot aquet [rayé : mayne] hostau / et mayne am las terras vinhas pratz aubaradas vimeneys / et autres pocessions et heretatges et bens et causas mobles et / no mobles que audeyt Johan Ferri son estadutz etc per lo deces deudeyt / Ramon Ferri son pay que son en ladeyta parropia de Blancafort au loc / apperat a Queyssac autrement au cornau deus ferris per aissi / que losdeyt credidor tendran et possediran tot losdeyt mayne et heretatges / deverd lor en oultimas aquet degudament entro a tant que / sian pagatz de ladeyta soma empero fo deit et passat que losdeyt / credidor deuen pagar la renda ausdeyt de feu etc Et plus / fut deit etc que totas horas etc que lodeyt Johan Ferri lo [effacé] / seys franc bordales a plusors que edz los deuen prendre em res- / -tement de ladeyta soma Et en cas que edz fossan alcuna / reparations (sic) audeyt hostau lasquaus que sian [...] que lodeyt Johan / Ferri las deu pagar a conoyssensa de bon[effacé] [effacé]pentey / etc Et per tot so tenir etc lodeyt Johan Ferri etc obligament etc [effacé] / Presentibus [rayé : ...] discreto viro domino Guilhemo de Soubtzfilhon / presbro benedicto in ecclesia sancti Michelis burdigala testibus etc [...] en / hauer carte de vo[...] per [...] die secunda mens aprilis anno XX septime.

31 octobre 1468, Bordeaux

**Échange d'aubarède et de vigne
entre Arnaud Amaniù, de Saint-Eloi (Bordeaux),
et Saubat lo Negre, de Saint-Eloi (Bordeaux)**

AD Gironde, 3E 12430, fol. 10v^o-11.

Ultime octobre XVIII^o

Conoguda causa sia que en la presentia de min / notari et etc personamment constituitz Arnaud / Amaniù parropiant de sent Aloy et borgues / de Bordeu duna part Et Saubat lo / Negre ayssi medis parropiant de ladeyta parropia / de sent Aloy et borgues de Bordeu dautra part lasdeytas partidas an feyt escambi tinca / et permutation de las causas qui sen / sequen So es assauer que ledeyt / Arnaud Amaniù a balhat audeyt / [fol. 11] Saubat lo Negre Tota a que / aubareda ab la terra etc qui / en Paludate de Bordeu au loc apperat / [blanc] entro l'aubareda de / Arnaud Amaniù duna part entro lostau / cornau dautra part entro dura en loc deu / Prat de sent Ucgan de lun cap / entre au camin comunau de lautre cap / Emsemps ab tot lo dreyt etc mes / en possession etc garentia etc saups / los dreytz devers et las senglars / deu senhor o senhors de cuy ladeyta au- / -bareda meu feuaument etc Et lodeyt / Saubat lo Negre abalhat audeyt Arnaud / Amaniù Soes assaver tot aquet / trens de vinha ab la terra etc qui es / en grauas de Bordeu au loc apperat aux / ayquats entro la vinha de [blanc] / Alfonssa duna part et de lun cap et / la vinha de Johan Lauda dautra part / et la vinha deudeyt Sauvat la Nogra / de lautre cap Emsemps ab tot lodreyt / mes en possession etc garentia etc saups / los dreytz deuers los senhors etc / deu senhor o senhors de cuy lodeyt trens / de vinha meu feuaument etc En / lodeyt Arnaud Amaniù dona deue / balenssa audeyt Sauvat lo Negre soes / assauer la soma de quatre franxs / bordales losquaus reconogo auer / agutz etc obligx etc so disso etc / Jurx etc Presentibus ibidem Petro / Dayan parropianto de Caneyrano Guilhem / Garet parropianto ecclesie sentis Michelis ... / et Petro deu Puyay parropiano de Dauprans / en Medulco Testibus etc.

28 avril 1451, Bordeaux

**Reconnaissance féodale par Johana deu Bar, de Sainte-Eulalie,
envers l'abbé du monastère de Sainte-Croix (Bordeaux),
pour une vigne dans les Graves (Bordeaux)**

AD Gironde, H 734, fol. 150 v^o.

*Datum in predico monasteri XXVIII^a mens /
april anno quibus supra /*

Conoguda etc que Johana de Bar de la parropia de senta Euladia de Bordeu reconogo / etc que era a et ten etc deus honorables et religiosos senhors mossen Labat / et couvent deudeyt monasteri etc Tot aquet trens de vinha ab la terra / etc qui es en grauas de Bordeu au loc apperat au Plantey de La Boup entro / la vinha de Michalet Baulet forney parropiant de sent Eloy duna part etc / la vinha de mossen Helias Pic prestre parropiant de sent Miqueu dautra part / et dura etc de Vidau Phelipon mercey parropiant de senta Coloma / de lun cap entro au camin comunau de lautre cap en prengo etc / vestidon ladeyta Johana de Bar deudeyt senhor

administrador Et lo- / -medis senhor etc que len vestuda feuament deu tot cum de 1 feu ab / dos deneyes etc desporle et etc Et per lo quart deu fruyt de vin etc / de vendenha etc portat sobre lo trullh deudeyt monasteri etc / Et deu demandar gardar audeyt senhor o a son deputat cascun an / et etc se dar et pagar II deneyes de garderias et sincq sous a la garda / per lo disnar etc cascun jorn etc loquau trens de vinha / ladeyta affeuada deu obrar etc Et esporlar etc no potarent / acasat etc garentia etc II^{as} cartas etc presentibus discreto / viro domino Martino Malet canonica sent Severin et domino Geraldo / de Peyrola prebre comoratibus Burdigala etc.

Pièces justificatives 2 : Testament et inventaire après-décès de Pelegrin Richart, tavernier de Saint-Michel (Bordeaux).

13 novembre 1463, Bordeaux

**Testament de Pelegrin Arrichard,
tavernier de Saint-Michel (Bordeaux)**

AD Gironde, H 736 fol. 92-94v^o.

*Datum in domo habitationis dusdit testatoris
sita in Rua de Neriyano parrochia sancti Michelis
Burdigala die XIII^a mens november
Anno datum m^{mo} CCCC LVIII^{mo}*

*In Nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. Conoguda sia que Pelegrin Arrichard /
taberney de la parrochia de sent Miqueu et borgues de Bordeu estant en son leyt detengut / de
gren malaudia de son cors Et empero estant en son bon sen et en sa bona / memoria en son
bon prepausament et remembrament Et volent esquivir / los cas perihos d'aventura qui se
poden endevenir de jorn en jorn / cum nulha causa no sia tant certa cum la mort ni tant
incerta cum / la hora daquera Volent sia so provedir a la salut de la sua arma et / a la
disposition de sons bens et causas Per sa bona voluntat en la presentia / de min notari public
et deus testimonius deius escriutz au jorn duy A feyt / mes prepausat et ordenat fey met
prepausa et ordena son ordre et son testa- / -ment darrey et sa darreyra voluntat En la forma
et en la maneyra / que plus bas sen sequen et en pleyrament contigit Tot / purmeyrament (sic)
recomandet la sua arma et lo son cors a mossen Diu / Jesus Christ et a la sua sancta preciosa
mayre et a mossen sent Miqueu / arcangel et a mossen sent Pey et a mossen sent Pau et a tota
la cort / celestiau de Paradis Et per honor et reverensa deu sant sepulcre / ont lo cors precos
de mestre diu Jesus Christ fut mes lodeyt Pelegrin / Arrichart a elegit sa sepultura per son
cors sepelit quanque / hora que diu a fossa son comandament de luy Dintz lo porge / de la
gleysa de mossen sent Miqueu de Bordeu au bon esgard et / conoguda de sons ordeneyt et
excequtors deius nompnatz / et en apres prengo et apres lodeyt Pelegrin Arrichart testayre /
de sons bens et sobre sons bens et causas per sa sepultura / septeme trenteme et capdan et per
totz sons autres obseques / et funeralhas de sa fin la soma de quinze livres bordales de la
moneda / corssabla a Bordeu una betz pagadyras delasquaus volo / et ordenet lomedis
Pelegrin Arrichart testayre que sadeyta sepultura / septeme trenteme et capdan et totz sons
autres obseques de sa fin sian / feytz et complitz ben et hondradament en ayssi sum aluy / se
apartindra au bon esgard et conoguda de sons ordeneyt et excequtors / deius escriutz o de la
mayor partida de lor qui de la exceqution de / aquest son present ordre et testament
entrametre se borran per / ayssi cum alor pleyra et melhor sera vist farabi Et en pres [fol.
92v] disso lomedis testayre que lo eran degutz aluy tots et sengles los / deutes qui sen sequen
Tot purmeyrament (sic) disso lomedis testayre / que Guilhem de La Caussada laborador de la
parrochia de sent Miqueu / et borgues de Bordeu lo deue ben et leyaument la soma de XIII /
francs bordales et mech contat cascun franc per XXV sous de la monada corssabla / a Bordeu
Item disso lodeyt testayre que Johanicot [blanc] / demorant a sent Pey de Vassenx Entre doas
mars lo / deue ben et leyaument la soma de dos francs bordales contas cum dessu / de la
deyta monada per ayssi cum per l present instrument se apparisse / Item disso que Arnaud
Guiraud faure de la parrochia de / Cambas Entre Doas Mars lo deue ben et leyaument XV
ardits / de ladeyta monada empres disso lomedis Pelegrin Arrichart / testayre que ed deu a*

Ramon Augey pelhey certana soma / ayssi cum se appar par 1^a obligation totas betz se remete / a sa consciensa deumedis Ramon Augey Item disso lomedis / testayre que ed deue aus capperans de sent Pey de Bordeu / la soma de XIII francs bordales contatz cum dessu de ladeyta monada Item / disso lomedis testayre que deue a Huiraud Arnaud de la parropia / de sent German deu Puch XV sous de la deyta monada per causa / de certan carrechs de bin Totas lasquaous auantdeyt somas / dessu declaradas volo lomedis testayre que sian pagad de sons / autres bens et causas lo melhor que far se poyra Item disso lodeyt / testayre que ed deu ben et leyaument a la dona de Rollan / vepda parropianta de sent Miqueu de Bordeu la soma de tres livres bordales / de ladeyta monada Et asso per causa et rason de certanas / gaudensas de 1 trens de vinha que ed aue tingut de luy / Empero disso que era laue estremat ladeyta vinha Totas / bes daquo enque era len deue estar et reparar ed sen / reffaisse audeyt et ordenansa de bonas gens Empres volo / lodeyt testayre que [blanc] sa molher sia entegrament / pagada et satisfeyta de la soma continguda en la carta de son / maridatge Et asso de sons autres bens et causas Et car insti- / -tution de heretey es cap et fundament de tot testament tot / purmeyrament (sic) pagat forint et complit et mes a excequion [fol. 93] deguda aquest son present ordre et testament en la forma et en la / maneyra que dessu esdeyt et contingut En lo remanent de totz / sons autres bens et causas mobles et no mobles ont que sian per totz locsx / lodeyt Pelegrin Arrichart testayre A feyt et instituit fey et instituis / sons leyaus et universaus hereteys So es assauer Johan Richart / et Heylitz Arrichart sons filh et filha leyaus et naturaus per / engalheyras portions hereditarias Et car vana causa / sere far testament et ordenar fuir que fossa mes a excequion / deguda per so lomedis testayre a feyt constituit et ordenat fey et / constituis et ordena sons ordeneys et excequitors Daquest son / present ordre et testament sens lur dampnatge so es assauer / lo discret home mossen Johan de Johan prestre et loctenent / lo jorn duy de ladeyta gleysa de sent Miqueu de Bordeu Et Bernard / deu Prat filadey de la parropia de senta Crotz et borgues de Bordeu / Ausquaous auantdeyt sons ordeneys et excequitors dessu nompnatz lodeyt / Pelegrin Arrichart testayre adat et leyssat de sons autres bens et / causas a cascun X sous de ladeyta monada una betz pagadors per / lur trbalh (sic) si de la excequion daquest son present ordre et / testament volen et se entrametre en ayssi cum de lor / lomedis testayre considaria per ayssi que no sia melhor ard... / -cion de premeys occupant mas so que per lun de lor sera / comensa per lautre pusqua estre persegint mediat contumat / dentremetat metat a deguda fin josquaous (sic) auantdeyt sons ordoney / et excequitors et cascun de lor qui de la excequion daquest son / present ordre et testament entrametre se voloran o lun de lor / volra (sic) lodeyt testayre disso reconogo et confesset que ed aue mes / et pausat mete et pausana per la tenor daquesta present / carta de testament en possession et saysina de totz et sengles / sons bens et causas mobles et no mobles empres sa mort et deces / per pagar fornir et complir et metre a excequion deguda / aquest son present ordre et testament en la forma et en la / maneyra que dessu esdeyt et contingut Ausquaous auantdeyt sons / ordre et excequion et cascun de lor qui de la excequion daquest / son present ordre et testament entramentre se boran lauandeyt [fol. 93V] Pelegrin Arrichart testayre adonat et autreyat lor leres franc et / liberau poder auctoritat et licentia et espau[...] mandament et comandament / de prendre et sadir totz sens bens et causas mobles et no mobles / empres sa mort et de bendre et alienar tr[...]t deus medis / bens et causas deumedis testayre mobles et no mobles cum ops et / amesteys fera per pagar fornir et complir et metre a excequ- / -tion deguda aquest son present ordre et testament en la / forma et en la maneyra que dessu esdeyt et contingut Et plus / volo et ordenet von et ordena lomedis testayre que sens auctorita / ni licencia de p[...]ces de jutge ni de heretey ni de deguna outra / persona Ac pusquen tot prendre et say[...] vendre et alienar / per pagar fornir et complir et metre a excequion deguda / aquest son present ordre et testament en la forma et en la / maneyra que dessu es deyt et contingut Et plus ordenat et / leyssat lodeyt Pelegrin Arrichart testayre de sons autres bens et causas / ausdeyt sons ordoney et excequitors et

cascun de lor qui de la ex- / -cequition daquest son present ordre et testament entrametre / se vorran plenar poder auctoritat licencia et spa[...] manda- / -ment et comandament de [...]sons bens et causas / adaqet o adaquen a cuy etc [...] losauantdeyt sons / excequitors o lun de lor vos vendan et alienaran Et / de demandar et permetre de sons bona et ferma garentia / desso li vendran et alienaran et plus de demandar / et cobrar sons deutes et depaquenquetz que ed donar lo / jorn dessa fin Et de usar de tots sas actions envert et / contre tots personas Et deffar et fas emend a sons / corelhaus Et de far tots etc causas mercias a da- / -quest son present ordre et testament Quar tota / venda et tota alienation que esd sons excequitors o lun / de lor foren deusdeyt sons bens et causas per pagar fornir / et complir aquest son present ordre et testament et metre a [fol. 94] excequition deguda en la forma et en la maneyra que dessu esd et contingut / lodeyt Pelegrin Arrichart testayre a et ten per feyta per ferma per establa / et per agradabla ayssi et actant ben cum si ed medis laue feyta en / sa propria persona en sa vita et en sa sanetat Et acassat revocar et / annullat lodeyt Pelegrin Arrichart testayre cassa revoca et anulla / ab et per la tenor et vigor daquesta presenta carta de tot de tot (sic) / per aras et per tots temps tot autre ordre et testament et tot / codicille que ed agossa sa en reyre feyt mes prepausat / autreyat ni ordenat ab carta o sens carta ab instrument / o sens instrument o en alcuna outra maneyra entro au jorn que / cesta presenta carta fo feyta et autreyada Et volo et autreyat lodeyt / Pelegran Arrichart testayre que asso sia son darrey ordre et / testament et sa darreyra voluntat Et sur pode auer valor / et fermetat per nome et per maneyra de darrey ordre et testament / de darrey codicille o de darreyra voluntat Et aquet / cas volo ordenet et autreyet von ordena et autreyat lodeyt testayre / que age et pusque auer valor fermetat et credensa perdurable / per nome et per maneyra et per causa et rason de donation et / leyssa feyta et autreyada acausa demo[...] et per tota outra era et / remedi per loquau darrey ordre et testament et darreyra / voluntat et causas tots et sengles en aquesta presenta carta / contingud et mentaguda et cascuna deras melhor deran / et pusquan auer valor fermetat et credensa perdurable segont / la forma et la simplicitat de dreyt canon et civil en totas / cors et foras decors de gleysa et de secgle et en totz autres locx / per totz temps Et disso et reconogo lodeyt Pelegrin Arrichart / testayre que ed aue mes et pausat dat et autreyat en aquest / son present ordre et testament tot son assentiment darrey de / darreyra voluntat et disposition extremeyra de lasquaus / fas totx et sengles dessudeyt autreyad et ordenad lomedis Pelegrin [fol. 94V] Arrichart testayre requar min notari public deiu nompnat que le retingossa / et fossa tant bona et sufficienta carta cum far poyr et saber ab / conselh de sabis la sustancia deu feyt en res no mudada loqu[...] / de mon offici lautreyey fazedyra en testinomatge (sic) et fe de las / causas susdeytas et a mayor fermetat et credensa daqueras Actum fuit hoc / et supra regnantx etc / Presentibus ibidem Vitali Cimborus fornerio arnaud de Bosco filaderio Bernard / deu Prat etiam filaderio parropiants sancti Cruris Iterio Lamberti Johanne Galas / Guilhemo Adenari et Guilhem de Vinchas serme[...] parropiants Burdigalae testibus etc / Et me Johanne de Beussa notari publico.

14 novembre 1458, Bordeaux

**Inventaire après-décès de Pelegrin Richart,
Saint-Michel (Bordeaux)**

AD Gironde, H 736, fol. 95v^o-97v^o.

*Datum in domo habitationis deusdeyt testayre
sita in Rua deu Cuyaus ... parropia sanctis
Michelis Burdigala die XIII^a dusdeu
mensis Anno quo supra escriut*

*In Nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti Amen. Conoguda sia que cum Pelegrin / Arrichart
taberney demorant et habitant en lo temps que vive en / la parropia de sent Miqueu de Bordeu
et en la rua apperada de Neyriyano / qui ffo deffunct Agossa et aya feyt et ordenet son
testament darrey / et sa darreyra voluntat Et agossa feyt et ordenat plusors / leyssas et autras
ordenansas Et donc las autras causas agossa / feyt constitueit et ordenat sons ordeneyss et
excequtors deud / son ordre et testament So es assauer lo discret home mossen / Johan de
Johan prestre et loctenant lo jorn duy pli vas escriut / de la gleysa deudeyt sent Miqueu de
Bordeu Et Bernard deu Prat / filadey de la parropia de senta Crotz et borges de Bordeu et
cascun de lor qui / de la exceqution daquet son ordre et testament entrametre se / boleran
Ausquaus sons auantdeyt ordoney et excequtors dossi no puntz / et a cascun de lor qui de
ladeyta exceqution daquet son present ordre et / testament entrametre se vorren lodeyt
Pelegrin Arrichart testayre / agossa de lor X sous de la monada corssabla a Bordeu per lor
trabalh [fol. 95] Una betz pagadors de sons bens et causas Ayssi cum tots aquests causas
desemps / ab plusors autres se appareyssen et eran plus plemeyrment contingud en son
auantdeyt / testament audeyt inquirir et recebut per min medis notari public deius escriut /
deuquau auantdeyt testament la data es Acau Actum fuit hoc in domo / burdigali die XIII^a
mensis Novembre anno dudit millio CCCC LVIII^{mo} per so / es assauer qui au jorn duy plus
bas escriut en la presentia de min notari / public et deux testimonis deius nompnatz
losauantdeyt mossen Johan de / Johan prestre et Bernard deu Prat cum excequtors que dessu
saben et / la tenor et contenensa deud testament volens far inventari deus bens / et causas tant
mobles quant immobles qui fforen deudeyt Pelegrin Arrichart / testayre affin que la memoria
et lo nombre daquetz no se pogossa ni pus- / -que ni deya deperir ni edz no postossan estre
repris per temps A / venir per foan per barat o per negligensa per deguna persona o per- / -
sonas o en alcuna outra maneyra Personamment constitueit los / auantdeyt mossen Johan de
Johan prestre et Bernard deu prat filadey en nom / que dessu An feyt et prosedit a far
inventari deusdeyt bens et causas / tant mobles quant immobles qui foren deudeyt Pelegrin
Arri- / -chart testayre per destarqua de lurs armas et consciensas Empero / plemeyrment lo
senhau de la sancta veray crotz Et Invocat lo nom / de Jesus per la forma et maneyra qui sen
sequen Tot premey- / -rment dissoren Reconogen et confesseren losauantdeyt mossen / Johan
de Johan prestre et Bernard deu Prat cum excequtors que / dessu qui edz auen trobat Tot
aquet hostau ab la terra et / loc enqua es ab totx sas appartenen entegrament qui es / en
ladeyta Rua de Neyriyano dintz loquau lomedis testayre demoran / et habitan lo jor dessa fin
loquau es entre certanas confrontations / dintz loquau hostau troberen las bens mobles qui
sen seque / Primo 1 leyt out ed dorme so es cost et tappey de la segonda / sort Item 1^a cuberta
blanqua becada de roge et de negre / Item duas autras cubertas de lamedis sort Item sept
linsons / sufficientz item larqualey out lodeyt testayre dorme quant vive / item doas toalhas
sufficientx Item 1^a longeyra Item una [fol. 95v] hucha plata dintz laquau aue 1 sac ab certans
encartamentz / Item 1^a sinta de cuer et 1^a borssa de cuer estacada aladeyta sinta / ab dintz*

laquau estacat aladeyta sinta Item 1^a outra hucha de / pouca valor Item 1^a outra petita hucha de pouca valor sens cuberle Item 1^a outra hucha plata dintz laquau aue / tant en 1 sac qui era dedantz quant deffora lodeyt sac en- / -viron de sinq quartz de fana Item 1 tredalh ab torn / Item 1^a fautz per segar blat Item 1 sarcle de fer Item / 1 bedech bon et sufficient Item 1^a escala Item 1^a estona / Item plus doas sacz buytz Item Item (sic) 1 coladuy de ligua / Item 1 pediquet Item 1^a petita bassina Item 1^a grossa bassina Item 1^a salada darmas de pouca valor Item 1^a / canya de fust per tenir poralha Item 1 botelhon cubert / Item 1^a galocha ab plusors claus dedintz Item en la sala / troberen una taula ab doas estametz Item doas bancas / Item dos carminaus deffer Item 1 troppas deffer Item 1 / petit balle per tenir la fau Item 1^a petita bassina / Item 1^a bassina meyauseyra Item tres compritau Item 1 / gros desquet de pouca valor Item 1^{as} segas Item 1^a gresala / Item 1 candeley de corn de ser item 1 coste deffer / Item 1^a culheyra darain Item 1^a lichafucha de robre / Item 1^a grossa sarpa strepaduyra Item dos tamichs / Item 1^a padera Item 1^a meyt prestrueyra ad dos / estaimetz Item 1 candeley de fer Item 1^a cana de carton / Item 1^a chaupina de tres fulheras tot destanh Item una lanterna Item 1^a gresa Item 1^a grossa cuya et doas / petitx Item 1^a barriqua per tenir lo bren Item 1^a outra barriqua out a de la sendre de pouca valor / Item 1^a rauba deudeyt testayre negra de pouca valor / Item dos gipons de pouca valor qui eran deudeyt testayre / Item 1 capayron de roge de pouca valor qui eran / deudeyt testayre Item 1^a capa betada de gabarrey de pouca [96] valor Item 1^a outra rauba de pouca valor laqua era deudeyt testayre / Item 1 cuberle dola desa de pouca valor Item plus troberen / dintz lo serey so que sen seq premeyrament una pipa et una / barriqua plenas de vin clar loquau era bendut segont que so / deyt a 1 merchant angles Danglatera Item dos barriquas / de breuvatge simple Item doas tresas de tonet de breuvatge simple / Item 1 petit barriquot de simple breuvatge Item plus 1^a outra / barriqua de breuvatge Item 1^a petita sarpa padaduyara / Item III^{re} paneys portaduys Item plus tres paneys meyauseys / Item 1^a espada de doas manxs Item 1 valle per tenir / carn Item III^{re} brox et trenchons tres taberneys Item / sept fulhetas et 1 mech pichey de mesurar bin Item 1 / tareyre taberney Item 1 clanet Item 1 botelhon ont aue / ex caneras que petitx que grantz Item doas mercas de / bin Item doas mercas de bin Item 1 gimbelet Item dos enfo- / -nilh 1 petit et 1 grant Item 1^a barriqua buyta Item una / forqua ferria Item 1 estoladuy de bin Item II tarays fustey / Item II^{as} assetas Item tres dulhs bons et sufficient los / dos gros et 1 petit Item II^{as} marras de palu Item II^{as} / marras de grauas Item Item (sic) I^a pica Item tres torchas / de vime Item I^a baluta dintz laquau aue huyt boyssetz / de froment Item doas pipas et una tersa de tonet ple- / -nas de radrinat et de vendinha Item 1 gros tonet buyt / Item I^a barriqua de bin clar Item I^a tersa de tonet et II^{as} / barriquas plenas de fana Item I^a tersa de pipa buyta / Item 3 boyss et 1 quart de fust per mesurar blat Item / 1 pilon per pilar deu milh Item 1 seys de coudre de barriquot / Item I^a minera de pouca valor Item 1 bayard Item una / grossa grisa neba Et plus troberen 1 casau qui es tot et / tot deu susdeyt hostau entre certanas confrontx Et plus troberen / 1 autre hostau qui es en lomedis rua entre certanas confrontx / dintz laquau aue 1 gros dulh bon et sufficient Item doas / barriquas buytas Item III^{re} tins de pouca valor Et / plus troberen 1 tres de vinha laquau vinha es en [fol. 96V] las grauas de bordeu en lo plantey apperat de Pissalebre / entre certanas confrontations Item plus troberen unas / botas de vinhey de pouca valor dintz la premey hostau / Et dissoren losdeyt mossen Johan de Johan et Bernard deu Prat / excequors et ordeney / que dessu que edz no auen trobat ni / trobaban plus au present dintz lodeyt hostau deudeyt Pelegrin Arrichart / testayre ni en outra part deus bens qui fforen deudeyt Pele / grin Arrichart testayre tant mobles quant immobles Mes / empero dissoren et protesteren losdeyt excequors que / dessi sobre lautrey et concession daquesta present carta / que si meys edz ne poden trobar en degun autre lo / per temps avenir qui fossan opogossan estre deudeyt / Pelegrin Arrichart testayre qui ffo que edz acajusteren / en aquest present inventari o en autre cas ne faren / de noed si besonh era desso etc que trobar ne poyren / Dassi en auant de tots lasquaues causas en / ayssi feytx trobad et metud

*dessu en escriut per / maneyra de inventari per la forma et maneyra que deyt / es
losauantdeyt excequitors dessu nompnatz aconser- / -vation deusdeyt bens et causas
requeroren min notari public / deius nompnat que lor ed fessi carta o cartas la / quau o
lasquaus lor autreyey faseuyras de mon offici / Actum fuit hoc infra domum deusdeyt
Pelegrin Richard / testayre burdigala die mense et anno quibus es / regnantx etc Karolo etc
Presentibus ibidem Gaessia Barreyra et Arnaud / Adhemari laboratoribus etc mestre Johanne
de Beussa /*

Pièce justificative 3 : Description d'un bourdieu dans un bail à façon.

21 octobre 1474, Bordeaux

**Bail à façon accordé par Johana de Solhac, veuve, Saint-Michel (Bordeaux),
à Bernard Boneu et Maria deu Bosc, de Pessac,
pour des vignes, des bois et des prés à Pessac**

AD Gironde, 3E 84, fol. 95^v-96^v.

Conoguda etc que la honesta dona Johana de Solhac vepda / etc molher qui fo de honorable home Pey de Cantalop qui fo [rayé : de] / cum usufructeyritz deus bens et causas qui foren deud Pey de / Cantalop de la parrochia de senct Miqueu de Bordeu per sa bona vo- / -luntat etc a balhat et liurat etc affazenduras segond / los etc de ladeyta a Bernard Boneu et [rayé : a Maria deu Bosc] / et Maria deu Bosc sa molher de la parrochia de Pessac en / Medoc aquimedis presents etc Tot aquet hostau [ajout interlinéaire : cuvert de teules] et mayne / [rayé : vinhas] am la terra etc qui es en ladeyta parrochia de Pessac au / loc apperat a Noest ayssi cum es entre la terra de Guilhem / Bordes duna part et lo bosc de Pey Hosten dautra part / et dura etc en long deu camin comunau de lun cap entro / au bosc et aubareda de Guilhem Bordes et Johan / Bernard de lautre cap Et plus totz aquetz [ajout interlinéaire : dos] trens de vinha / am la terra etc qui son en ladeyta parrochia de Pessac au loc / apperat a la gleysa ayssi cum son entre sas confrontations / Et plus tot aquet autre trens de vinha am la terra etc / qui es aquimedis depres au loc apperat au Perey / ayssi cum es entre sas confrontations Et plus tot aquet / autre trens de vinha am la terra etc qui es en ladeyta parrochia etc / au loc apperat a la Tasta ayssi cum es entre sas confrontations / Et plus tot aquet autre trens de vinha etc qui es au / loc apperat au Porney de Milon ayssi cum es entre ses / confrontations etc Et plus tot aquet trens de vinha bosc [fol. 96]et bernada am la terra etc qui es en ladeyta parrochia de Pessac au loc / apperat a Milon bas ayssi cum es entre ses confrontations etc Et plus / tot aquet trens de vinha terra [ajout interlinéaire : bosc] qui es aquimedis a Molon ay- / -ssi cum es entre sas confrontations Et plus tot aqueras vingt / huyt regas de vinha et de bosc am la terra etc qui es / au loc apperat au Troncquerar ayssi cum es entre sas con- / -frontations Et plus tot aquet trens de bosc am la terra etc qui es / aquimedis depres ayssi cum es entre sas confrontations Et plus tot aquet trens de bosc terras vinhas et peloas qui es aqui- / -medis depres au loc apperat a Milon [ajout interlinéaire : deu camin ensines] qui mene deu por senct / Julian fora Bordeu ayssi cum es entre sas confrontations etc Et plus / tot aquet trens de bosc qui es au loc apperat a Caneleta / ayssi cum es entre sas confrontations Et plus detz regas de boscs / qui son au loc apperat lo bosc de Porquet ayssi cum son / entre lurs confrontations Et plus totas aqueras detz regas de bosc / qui son au loc apperat a la Tasta ayssi cum son entre lurs / confrontations Et plus tot aquet casau qui es pres deudeyt hostau / et mayne etc adauer etc deu jorn duy etc entro a sept / ans premeyrament venentz finitz etc Et aquesta etc affeit / etc per lo quinta part deu fruit deu vin etc et deu blat / gros et menut et de haba et de peseu et deu bine qui bay- / -ra etc cascun an em losdeyt trens etc per tot etc en lur sadeyta / acostumada au bordiu de ladeyta dona apperat lo bordiu [ajout interlinéaire : qui sole estar] de / Senaud Castanh en la parrochia de Meyrinhac lasquaas terras / et vinhas etc losdeyt etc marit et molher [rayé : deu] ladeyta molher / am voluntat deudeyt son marit deuen lun tengud per lautre / obrar etc Soes assauer fudir per doas feyssons lo cabalhon / et boyar las vinhas darayre per quatre feyssons [rayé : [...]] / far tots autres obras etc em bons temps etc segond losdeyt / fors etc Et lodeyt hostau deue etc tenir stant etc recapat / lo tot fulhat [rayé : clau] cubert de bon teule et detautz / lo tot aconoyssensa de gentz de ben et de bons laboradors / Et plus deuen etc bardissar ung cramba

*am lodeyt hostau / et far [rayé :em] dedentz lodeyt hostau ung forn per coyre pan / et asso
dintz lo jorn et festa de senct Martin que / sera en lan mil quatre centz septanta sincq Et plus /
deuen etc fudir lodeyt casau em lo mes demars cascun / an et magestar en bons temps etc et
proviatyar lasdeytas / vinhas et lodeyt casau ben et degudament Et plus / deuen etc metre
[rayé :cascun an] en losdeyt trens de vinha etc / en lo mes de feurey cascun an mech miley de
bon plan / alesgard de ladeyta dona et dos bros de bon feuns Et ladeyta dona / los en deuen
etc portar boria etc Garentia seudeyt lodeyt / terme et s[...] santa etc oblig luna partida a
lautre lurs [fol. 96] / personas et totz lurs bens et sobtmet se a totz jutges / de gleysa et de
segle etc re[...] Jureran / etc presentibus Petro Gombauid mercatore sancti michelis Burdigal
ae / et Guilhem Bordes de Pessac testibus etc .
S. Dartigamala.*

**DE LA VIGNE AU CHAI : VITICULTURE ET VINIFICATION EN BORDELAIS APRES LA
GUERRE DE CENT ANS
(VERS 1450 – VERS 1480)**

De 1154 à 1453, Bordeaux se trouve sous l'obédience du roi d'Angleterre. L'ouverture du marché anglais favorise le développement d'un vignoble à vocation commerciale autour de la ville. De nombreux travaux sont consacrés à cette période faste du vignoble et du commerce du vin bordelais. En revanche, la situation du vignoble au lendemain de la fin de la guerre de Cent Ans (après la prise de Bordeaux par Charles VII en 1453) est très souvent restée dans l'ombre.

Ce travail propose donc d'étudier les caractéristiques et les dynamiques du vignoble bordelais dans la seconde moitié du XV^e siècle, après les crises de la fin du Moyen Âge. En raison de la nature des sources employées, l'approche adoptée est celle du point de vue des Bordelais sur le vignoble, ce qui permet d'analyser l'emprise urbaine sur les vignes des alentours. Nous verrons comment les stratégies foncières et économiques des élites urbaines, essentiellement composées de marchands, influencent l'évolution du vignoble bordelais après la guerre de Cent Ans.

Mots-clés : Vignoble – Bordeaux – Guerre de Cent Ans – Reconstruction – Marchands – Viticulture – Vinification.

**FROM VINEYARD TO THE WINE STOREHOUSE : VITICULTURE AND VINIFICATION IN
BORDEAUX AREA AFTER THE HUNDRED YEARS WAR (ABOUT 1450 – ABOUT 1480)**

From 1154 to 1453, Bordeaux is under the king of England's obedience. The opening of the English trade promotes the development of a turned-for-business vineyard around the town. Several researches are devoted to this lucky time for vineyard and Bordeaux wine trading. In return the state of the vineyard shortly after the end of the Hundred Years War (after the taking of Bordeaux by Charles VII in 1453) is very often remained in the background.

Therefore this work purposes to study the Bordeaux vineyard characteristics and dynamics in the second half of the XVth century after the crisis of the end of the Middle Ages. On account of the nature of the used documents, the adopted approach is the Bordeaux point of view about the vineyard, and this allows an analysis of the urban grasp on the surrounding vineyards. We will see how the land and economic strategies of the urban elites, mainly composed by merchants, influence the development of the Bordeaux vineyard after the Hundred Years War.

Key words : Vineyard – Bordeaux – Hundred Years War – Reconstruction – Viticulture - Vinification